V.P 9.11.

John Adams
Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
ADAMS
80.1
v.2

TRAITÉ GÉNÉRAL

DU

COMMERCE.

TOME SECOND.

TRAITÉ GÉNÉRAL DU COMMERCE.

CONTENANT

DES OBSERVATIONS SUR LE COMMERCE DES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE;

LES PRODUCTIONS NATURELLES, L'INDUSTRIE DE CHAQUE PAÏS;

Les qualités des principales Marchandises qui passent dans l'Etranger, leur prix courant, & les frais de l'expédition;

Le Fret des navires, & les Primes d'Assurance d'un port Européen à l'autre;

DES OBSERVATIONS SUR LA MANIERE DONT SE FAIT LE COMMERCE DANS DIFFÉRENS PAÏS;

DES DÉTAILS SUR LES MONNOIES, POIDS ET MESURES;

LE COURS DES CHANGES, LES USAGES REÇUS EN DIVERS LIEUX RELATIVEMENT A L'ACQUIT DES LETTRES DE CHANGE;

UN RAPPORT COMPARÉ DES MONNOIES, POIDS ET MESURES, EN DOUZE TABLES;

DES REGLES SUR L'ARBITRAGE, AVEC PLUSIEURS TABLES DE COMBINAISON DE CHANGE;

DES REGLES SUR DIFFÉRENTES OPÉRATIONS DE NÉGOCE;

PLUSIEURS MAXIMES ET USAGES REÇUS DANS LES VILLES DE COMMERCE DE L'EUROPE; ENFIN

LES ORDONNANCES ET USAGES ÉTABLIS A AMSTERDAM, TOUCHANT LES ASSURANCES ET LE RÉGLEMENT DES AVARIES.

PAR SAMUEL RICARD.

EDITION entierement refaite d'après un plan nouveau, rédigée & considérablement augmentée

*Par Mr. de M**.*

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,

CHEZ { E. VAN HARREVELT ET A. SOETENS.

M DCC LXXXI.

Avec Privilege de N. S. les Etats de Hollande & de Westfrise.

ADAMS 84.1
N. 2

INTRODUCTION AU TRAITÉ GÉNÉRAL DES MONNOIES, POIDS ET MESURES.

Avant que les hommes aient penſé à ſe ſervir des Monnoies & des Meſures de Capacité ou de Contenance, il eſt vraiſemblable qu'ils ont fait uſage des Poids, dont l'origine doit être auſſi ancienne que le Commerce. Dans le tems où l'on ne commerçoit que par l'échange d'une choſe contre une autre, où les matieres d'or & d'argent n'étoient regardées que ſur le pied d'une ſimple marchandiſe, on ſe ſervoit de Poids pour apprécier le contenu véritable de tout objet qu'il étoit impoſſible d'évaluer au juſte à la ſimple vue. Il y avoit cependant certaines marchandiſes qu'il n'étoit pas facile de peſer ſans faire uſage de vaiſſeaux pour les contenir, telles que le vin, l'huile & les autres matieres liquides; les grains de toute eſpece, le ſel & autres denrées de cette nature. Le premier raiſonnement qui ſe préſenta à l'eſprit, fut ſans doute qu'il falloit faire uſage de Meſures dont la capacité fût relative aux Poids dont on s'étoit ſervi juſqu'alors pour la vente de chaque marchandiſe. Dans la ſuite du tems, lorſque le Commerce prit quelque accroiſſement, on ſentit la néceſſité d'avoir des ſignes, qui ayant en eux-mêmes des valeurs réelles, repréſentaſſent le prix des marchandiſes, & l'on vit, preſque auſſitôt, qu'en multipliant ces ſignes on faciliteroit beaucoup les opérations de Commerce. Les métaux d'or & d'argent en maſſe avoient cela d'incommode, qu'il falloit, à chaque payement qu'on en faiſoit, les peſer, les eſſayer & les tailler ou couper en pieces; & cela ne pouvoit pas ſe faire par tous les particuliers, mais ſeulement par ceux qui avoient acquis la connoiſſance de ces métaux. Le peuple, ſurtout, dut ſe trouver ſouvent fort embarraſſé tant pour la vente que pour l'achat des petits objets dont il faiſoit ſon trafic journalier, auſſi long-tems qu'il n'eut point des Monnoies ou des ſignes qui puſſent ſervir de prix aux choſes; & ce fut, ſans doute, pour parer à cet inconvénient, que les Souverains des Etats déjà formés, commencerent à faire tailler des pieces de cuivre & de fer auxquelles ils donnerent une valeur proportionelle au prix que coûtoit la matiere, compris les frais de la fabrication des eſpeces. Ce premier pas fait, & l'utilité que l'on tiroit de ces monnoies une fois reconnue, on ne dut pas tarder à en fabriquer d'or & d'argent.

Il y a toute apparence que les Poids de tous les païs ont eu une origine commune (*), qu'ils ont été transmis par un peuple commer-

(*) Il y a des Auteurs qui ſuppoſent que les premiers types des poids ont été des grains de froment: la peſanteur de 4 grains fit le *Kirat* ou *Carat*; 6 carats ou 24 grains formerent le *Scrupule* ou *Denier*; 3 deniers ou 72 grains, la *Drachme* ou *Gros*; 8 gros ou 576 grains, l'once; 8 onces, le marc; & 1½ ou 2 marcs, la livre.

çant à un autre peuple qui commençoit à commercer, par celui-ci à un autre; & que ce n'eſt que par une ſuite naturelle de l'inſtabilité des choſes qu'ils ſont devenus ſi différens les uns des autres, qu'il ſemble aujourd'hui que chaque Etat & même chaque province & ville d'un même Etat ait inventé les Poids dont elle ſe ſert. Cependant, comme il convenoit pour le bien du Commerce qu'on eût des Poids fixes dans chaque endroit, les Magiſtrats établirent des étalons qu'on gardoit avec un ſoin tout particulier dans les principaux édifices publics, où il étoit d'uſage de les dépoſer. Ces étalons ſervoient enſuite, quand l'occaſion s'en préſentoit, à ajuſter les Poids en uſage dans le Commerce pour peſer ſurtout l'or & l'argent, ces deux métaux éxigeant des Poids d'une extrême exactitude. On ne mit pas le même intérêt & par conſéquent la même préciſion dans les Poids dont on ſe ſervoit pour peſer les marchandiſes groſſieres, & il réſulta de là que dans chaque païs il s'établit deux Poids, dont l'un ſervoit à peſer l'or & l'argent & les autres choſes précieuſes; & l'autre à peſer les marchandiſes groſſieres: ces poids différoient en quelque choſe l'un de l'autre.

Les Meſures de capacité ou de contenance, ſurtout celles pour les matieres liquides, ont ſans contredit été compoſées d'après la peſanteur des mêmes matieres. La *Chopine* de Paris, la *Pinte* d'Angleterre, le *Quartillo* d'Eſpagne, (*) contiennent à peu près chacun, une livre d'eau; & il eſt à préſumer que les autres Meſures, grandes & petites, qui ſont en uſage dans ces trois Royaumes, ont été compoſées d'après les trois que nous venons de nommer. Quant aux Meſures rondes, ou pour les grains, nous avons lieu de croire qu'elles ont eu une même origine que celles pour les matieres liquides, quoi qu'en diſe M. *Pauſton* dans ſa *Métromanie*. Nous conviendrons néanmoins avec lui qu'il y a eu quelques Meſures de contenance, ſoit pour les matieres liquides, ſoit pour les grains, qui ont été compoſées d'après les meſures linéaires; mais rien ne nous ſemble plus invraiſemblable & plus deſtitué de preuves, que les Meſures linéaires aient fait naître l'idée des Meſures de capacité, celles-ci l'idée des Poids, & enfin les Poids l'idée des Monnoies. Au reſte, il nous paroît que cet Auteur n'avance cela que pour favoriſer quelque ſyſtême qu'il lui importe ſans doute de ſoutenir, car les preuves qu'il donne ſont plus plauſibles qu'évidentes. Il ſeroit donc inutile de s'arrêter à combattre un ſemblable ſyſtême. Pour ce qui eſt des Meſures

(*) Il y a en Eſpagne deux ſortes de *quartillos*, dont l'un ſert pour meſurer le vin, l'autre pour meſurer l'huile. Celui-ci eſt de $\frac{1}{15}$ plus grand en capacité que le premier par la raiſon naturelle que le vin peſe $\frac{1}{15}$ plus & s'étend moins que l'huile dans la proportion de 16 à 17. Cela prouve que cette meſure a été compoſée d'après le poids des matieres, & non pas d'après les meſures linéaires.

linéaires ou de longueur, il eſt hors de doute, comme le dit très-bien M. Pauctон, qu'elles ont été étalonnées dans la nature & immatriculées ſur les proportions du corps humain.

La différence qu'on remarque dans les Poids & les meſures des Marchandiſes d'un même païs, différence qui ſouvent ne laiſſe pas d'être conſidérable, ne vient pas ſeulement de la disproportion réelle qu'il y a entre les Poids & les Meſures qui portent le même nom & appartiennent au même païs; mais auſſi de la maniere dont on s'en ſert. En effet, la maniere de peſer, de meſurer les grains, les matieres liquides & les étoffes, eſt différente dans chaque païs. Dans quelques lieux on accorde, outre le Poids ordinaire, un *trait* ou Poids ſourd, plus ou moins grand, ſuivant l'eſpece de la marchandiſe; & comme l'on ne compte pas ce ſurplus, il réſulte que la marchandiſe étant arrivée & peſée dans l'endroit de ſa deſtination, elle y rend un Poids plus avantageux qu'elle ne devroit rendre ſuivant la proportion connue des deux Poids. Ici on comble la meſure des grains; là on la raſe de maniere à ne rien laiſſer dépaſſer. Dans pluſieurs villes d'Eſpagne, lorſqu'on meſure les étoffes, on poſe le pouce de la main immédiatement après l'aune, de maniere que l'eſpace qu'occupe le pouce, lequel eſt compté pour rien, forme néanmoins une différence notable dans la totalité de la meſure : elle peut aller à peu près à 3 p$^{o}_{o}$. Ailleurs, on a ſoin de bien ajuſter l'aune, afin de ne la pas dépaſſer; mais on accorde à l'acheteur une aune & quelquefois plus ſur une piece, & cette aune lui tient lieu de bénéfice. Voilà pourquoi l'on compte dans le Commerce la capacité des Meſures & la peſanteur des Poids ſur le plus ou moins, ſans s'arrêter à une différence modique. Par exemple: un laſt, Meſure de froment d'Amſterdam, eſt compoſé de 108 ſcheppels, dont chacun jauge 1362$\frac{1}{4}$ pouces cubes, Meſure de France; le last devroit donc en meſurer à proportion à peu près 147120. Par contre, la fanegue de Cadix meſurant 2881 pouces le laſt d'Amſterdam devroit contenir ſeulement 51$\frac{1}{14}$ fanegues. Cependant il eſt avéré que ce même laſt rend à Cadix environ 52 à 53 fanegues, & à Séville juſqu'à 54 & 55 fanegues, Meſure raſe, plus ou moins; ce qui dépend de la maniere de meſurer le grain tant à Amſterdam qu'à Cadix & à Séville: on en peut dire de même des autres païs; il y en a même quelques-uns où l'adreſſe à meſurer les grains eſt portée juſqu'à l'abus.

Les Monnoies de tous les païs ont été formées d'après les Poids en uſage dans chaque lieu; mais il eſt étonnant combien elles ont changé, & quelle différence ſe trouve entre les Poids des Monnoies anciennes & ceux des Monnoies modernes, quoique portant un même nom & repréſentant un même numéraire. Cependant les valeurs ſont différentes en proportion de la différence qu'il y a dans les Poids & titres des Monnoies anciennes & modernes. Pour bien connoître cette différence &

voir les changemens ſurvenus dans les Monnoies des principaux Etats de l'Europe, nous devons remonter un peu haut dans les ſiecles antérieurs.

Dès le commencement de la monarchie on a fabriqué en France des Monnoies de cuivre ; enſuite (en 657 ſelon M. de Bettange) on en fabriqua d'argent, puis d'or (*) en 760. Juſqu'à ce tems on s'étoit ſervi en France du Poids romain, dont la livre étoit de 12 onces : il fut remplacé vers la fin du huitieme ſiecle par le *Poids de Troyes* dont la livre étoit alors compoſée auſſi de 12 onces du Poids de marc d'aujourd'hui (†). C'eſt d'après ce dernier Poids que Charlemagne fit frapper de la Monnoie d'argent à la taille de 20 pieces la livre pondérale de 12 onces. On donna à chacune de ces pieces le nom de *Sol*, qui valut dès lors 12 *Deniers* ; & de 20 ſols on forma la *Livre* numéraire, parce qu'en effet 20 ſols répondoient à la livre pondérale de 12 onces. Le titre de ces Monnoies fut de $11\frac{1}{2}$ deniers ; enſorte que, ſuivant M. Pauëton, la livre numéraire, du tems de Charlemagne, répondoit à 78 livres 17 ſols, Monnoie actuelle de France. Depuis Charlemagne juſqu'à Philippe I, les ſols furent d'argent, & les 20 peſerent preſque toujours une livre ou approchant ; mais dans la ſuite, les ſols ayant beaucoup diminué de leur Poids, on ne diſcontinua pas pour cela de ſe ſervir du terme de *Livre* pour exprimer une ſomme de vingt ſols, quoique vingt ſols ne peſaſſent pas une livre à beaucoup près.

Voici une Table, extraite de celles de M. Denis, des réductions qu'a ſouffert juſqu'à préſent la Monnoie ou la *Livre* de Charlemagne (§).

Regnes,	*Epoques.* *Depuis*	*Juſqu'en*	*Monnoie actuelle* *Livres.*	*Sols.*	*den*
Charlemagne, ...	768.	1113. ——	78.	17.	—
Louis VI & VII. . . .	1113.	1158. ——	18.	13.	8.
Philipe Auguſte. . . ,	1158.	1222. ——	19.	18.	$4\frac{4}{5}$
St. Louis & Philipe le Hardi, .	1222.	1226. ——	18.	4.	11.

(*) Il y avoit cependant en France, ſuivant ce même auteur, des monnoies d'or longtems avant Charlemagne, puiſqu'il parle de pieces d'or d'un ſol, d'un demi-ſol, &c., fabriquées ſous divers Rois de la premiere race ; ou bien il faudra dire que ces ſols & demi-ſols &c. étoient plutôt des Médailles que des Monnoies.

(†) C'eſt vers le milieu du onzieme ſiecle que la livre de 16 onces, *poids de Marc*, s'eſt établie en France.

(§) Ces réductions ſont faites en ſupputant la valeur des Monnoies diverſes ſous le regne de chacun de ces Princes, de ceux principalement de la troiſieme race, qui ne ſe faiſoient aucun ſcrupule d'affoiblir les Monnoies quand ils manquoient d'argent, & qui cependant avoient ſoin de le cacher au peuple autant qu'ils pouvoient.

Regnes,	*Depuis*	*Juſqu'en*	*Monnoie actuelle.* *Livres.*	*Sols.*	*den.*
Philippe le Bel, . .	1226.	1285.	—— 17.	19.	—
Louis Hutin & Philippe le Long,	1285.	1313.	—— 18.	8.	10.
Charles le Bel, . . .	1313.	1321.	—— 17.	3.	5.
Philippe de Valois, . . .	1321.	1344.	—— 14.	11.	10.
Jean, ...	1344.	1364.	—— 9.	19.	$2\frac{2}{3}$
Charles V, . . .	1364.	1380.	—— 9.	9.	8.
Charles VI, ...	1380.	1422.	—— 7.	2.	3.
Charles VII, . . .	1422.	1461.	—— 5.	13.	9.
Louis XI, . .	1461.	1483.	—— 4.	19.	7.
Charles VIII, . .	1483.	1497.	—— 4.	10.	7.
Louis XII, . . .	1497.	1514.	—— 3.	19.	8.
François I, ...	1514.	1543.	—— 3.	11.	2.
Henri II & François II. .	1543.	1559.	—— 3.	6.	$4\frac{4}{5}$
Charles IX. . .	1559.	1574.	—— 2.	18.	7.
Henri III. . . .	1574.	1589.	—— 2.	12.	11.
Henri IV. . . .	1589.	1611.	—— 2.	8.	—
Louis XIII. . .	1611.	1642.	—— 1.	15.	3.
Louis XIV. . .	1642.	1715.	—— 1.	4.	11.
Louis XV. . .	1715.	1720.	—— ——	8.	—
Louis XV & XVI. .	1720.	1781.	—— 1.	—	—

On commença vers le milieu du onzieme ſiecle à avoir en France deux Monnoies courantes portant le même nom, quoique de différente valeur; elles étoient cependant diſtinguées par les ſurnoms d'*Argent Tournois* & d'*Argent Pariſis*. La livre tournois qui, comme nous l'avons dit, conſiſtoit en 20 ſols tournois & chaque ſol en 12 *Petits Tournois* ou deniers, valoit $1\frac{1}{4}$ livre *Pariſis*. La livre pariſis étoit pareillement compoſée de 20 ſols pariſis, & le ſol pariſis de 12 deniers pariſis; mais elle ne valoit que 16 ſols tournois, ou 192 deniers tournois. La Monnoie pariſis étoit celle que les Comtes de Paris faiſoient fabriquer dans leurs domaines & qui avoit cours dans tout le Royaume, auſſi bien que la Monnoie dite tournois, qui appartenoit aux Rois.

Les Monnoies d'or & d'argent, fabriquées en France depuis Charlemagne juſqu'à Louis XIV, ont été en plus grande partie du titre de 23 carats pour l'or & $11\frac{1}{2}$ deniers pour l'argent. Ce n'eſt pas que les Rois

n'aient ſouvent, dans ce laps de tems, altéré leurs Monnoies, d'une maniere même extraordinaire; mais c'étoit un abus occaſionné ou par leurs prodigalités ou par le malheur des tems. Ces Princes ne pouvoient ſe diſſimuler combien il étoit dangereux de recourir à un pareil remede; auſſi, dès que la criſe étoit paſſée, ordonnoient-ils de nouvelles fabrications ſur l'ancien pied. Sous la plupart des regnes des Monarques français, les Monnoies ont eu des empreintes & des noms différens; nous n'entrerons dans aucun détail là-deſſus & nous ne remonterons qu'au dix-ſeptieme ſiecle.

Louis XIV, au commencement de ſon regne, fit fabriquer des écus d'argent *à la Couronne* à la taille de $8\frac{1}{2}$ au marc, peſant 7 gros, 4 grains d'argent du titre de 11 deniers; des *Lys d'or* à la taille de 61 au marc, peſant 1 gros $39\frac{1}{2}$ grains du titre de 23 carats, qui avoient cours pour 7 livres; des *Ecus* ou *Louis d'or au ſoleil*, à la taille de 60 au marc, du titre de $21\frac{1}{4}$ carats, ayant cours pour 6 livres; des *Lys d'argent* à la taille de $30\frac{1}{2}$ au marc, du poids de 2 gros 5 grains du titre de $11\frac{1}{2}$ deniers, ayant cours pour 20 ſols; des *Ecus blancs* des mêmes poids, titre & valeur que les lys d'argent. En 1690 le même Monarque ordonna une nouvelle fabrication d'eſpeces d'or & d'argent, ſavoir: des Louis d'or à la taille de $36\frac{1}{4}$ au marc & du titre de 22 carats: ces Louis valurent enſuite 11 livres; & des écus d'argent à la taille de $8\frac{11}{12}$ au marc d'argent du titre de 11 deniers. Pendant la minorité de Louis XV on fabriqua en France des *Louis de Navarre* à la taille de $30\frac{1}{4}$ au marc, du titre de 22 carats: ces Louis valoient 20 livres chacun; des *Louis de Noailles* à la taille de 20 au marc & du titre de 22 carats, ayant cours alors (en 1716) pour 30 livres, qui répondent à 36 livres d'aujourd'hui; enfin, depuis 1726 les Monnoies ont été fixées en France ſur le pied ſuivant. Les *Louis* à la taille de 30 au marc d'or au remede de 15 grains du titre de $21\frac{22}{32}$ carats, déduit le remede de loi de $\frac{10}{32}$, ont cours pour 24 livres; & l'*Ecu* à la taille de $8\frac{3}{16}$ au marc d'argent, au remede de 36 grains, du titre de 10 deniers 21 grains, déduit le remede de 3 grains, a cours pour 6 livres.

Les Monnoies d'Angleterre n'ont pas éprouvé des variations auſſi conſidérables que celles de France. La *Livre numéraire* fut au commencement de 20 shillings & 3 pences, & peſoit 12 onces, poids de Troyes, d'argent du titre de 11 onces 2 eſtelings ou ſterlings & 1 farthing. Ce fut Edouard Ier. qui établit ſur ce pied la Monnoie de ce Royaume vers l'an 1302; à partir de cette époque juſqu'à nos jours, voici ſelon M. Lowndes & l'Evêque Fleetwood quelles révolutions a éprouvé la Monnoie d'argent d'Angleterre.

Années de J. C.	*Années du regne des Rois.*	*Titre de l'argent.*		*Taille à la livre de troyes de 12 onces.*	
1302.	28e. d'Edouard I.	11 onces	2 deniers.	20 ſhillings	3 deniers.
1345.	20e. d'Edouard III.	11.	2.	22.	6.
1352.	27e. d'Edouard III.	11.	2.	25.	—
1422.	9e. de Henri V.	11.	2.	30.	—
1422.	1e. de Henri VI.	11.	2.	37.	6.
1425.	4e. de Henri VI.	11.	2.	30.	—
1460.	29e. de Henri VI.	11.	2.	37.	6.
1509.	1e. de Henri VIII.	11.	2.	45.	—
1542.	34e. de Henri VIII.	10.	—	48.	—
1544.	36e. de Henri VIII.	6.	—	48.	—
1545.	37e. de Henri VIII.	4.	—	48.	—
1549.	3e. d'Edouard VI.	6.	1.	72.	—
1552.	6e. d'Edouard VI.	11.	1.	60.	—
1554.	2e. de Marie,	11.	—	60.	—
1560.	2e. d'Eliſabeth,	11.	2.	60.	—
1601.	43e. d'Eliſabeth	11.	2.	62.	—

Et depuis cette derniere époque la taille des monnoies angloiſes d'argent a été de 62 ſhillings à la livre de 12 onces, poids de troyes, & 20 de ces ſhillings ont fait la livre numéraire. Pendant pluſieurs ſiecles on n'eut en Angleterre d'autre Monnoie réelle que le *Penny*, mot dérivé de *Pfening*, terme allemand qui répond à celui de denier. On appeloit cette Monnoie *Eaſterling* ou *Sterling*, parce qu'elle tiroit ſon origine de la partie ſeptentrionale de l'Allemagne, dont les peuples étoient appelés *Eaſterlins*. Le *Penny-ſterling* étoit donc la 240e. partie d'une livre d'argent du titre de $11\frac{1}{18}$ deniers. Il faut obſerver que cette livre n'étoit compoſée, comme la livre romaine, que de 12 onces, & qu'on la diviſoit en $1\frac{1}{2}$ marc, le marc étant par conſéquent de 8 onces. Or, le marc valoit en ce tems-là 160 pences ſterlings, & l'once en valoit 20. Mais on diviſoit cette même livre, comme Monnoie numéraire, en 20 ſhillings ou 240 pences ſterlings; diviſion qui a ſubſiſté juſqu'à préſent malgré les changemens progreſſifs qu'a ſubi le poids de ces Monnoies, comme on l'a vu ci-deſſus.

Ce fut ſous le regne d'Edouard III, vers l'an 1320, qu'on commença à battre en Angleterre de la Monnoie d'or, à l'inſtar de celle qu'on fabriquoit dans quelques autres Etats de l'Europe. Ce Prince fit fabriquer des *Florins* d'or, Monnoie qui tiroit ſon nom de Florence, où les premiers florins avoient été fabriqués; des *Nobles* d'or, des *Roſes-nobles* qui valoient 6 ſhillings 8 pences ſterlings piece; des *Demi-Roſes-nobles*,

qu'on appeloit *Demi-Permis* d'or, & qui valoient 20 pences ſterlings piece. Les ſucceſſeurs de ce Prince ordonnerent enſuite la fabrication des *Doubles-Roſes-nobles*, des *Grands-Souverains*, des *Henri-nobles*, des *Angels* d'or, des Couronnes ou *Crowns*, des *Demi-Couronnes*, des *Shillings* & des *Demi-Shillings* d'argent.

La fabrication de la Guinée ne fut ordonnée pour la premiere fois qu'en 1682; la valeur en fut fixée d'abord à 20 ſhillings; mais le poids & le titre ayant varié depuis cette époque, la valeur numéraire qui étoit montée juſqu'à 30 ſhillings, fut enfin fixée à 21 ſhillings par un acte du parlement du 13 Janvier 1718, qui eſt encore dans toute ſa vigueur; & le prix de cette Monnoie n'a plus varié depuis.

Les monnoies d'Eſpagne ont ſouffert deux ſortes d'altérations conſidérables à deux époques différentes; la premiere dans leur valeur numéraire depuis Alfonſe X ſurnommé le Sage, Roi de Caſtille & de Leon, qui floriſſoit vers le milieu du treizieme ſiecle, juſqu'à Charles-Quint vers le milieu du ſeizieme. La ſeconde eſpece d'altération a été dans la valeur intrinſeque des Monnoies, depuis Charles-Quint juſqu'à préſent.

Alfonſe X fut le premier qui ordonna la fabrication des *Reales*, *Royaux*, ou *Réaux*, à la taille de 65 au marc de 8 onces, poids de Caſtille, d'argent du titre de 11 deniers 4 grains, avec l'augmentation de 2 réaux à chaque marc pour l'alliage, le ſeigneuriage & autres frais de fabrication. Ainſi, d'un marc d'argent de 11 deniers 4 grains de fin, qui valoit ſeulement 65 réaux dans le Commerce, on tiroit 67 réaux en monnoie, & chacun de ces réaux valoit 2 *Maravedis de plata* ou d'argent. Ce même Prince fit fabriquer auſſi de la Monnoie de billon, c'eſt à-dire d'un argent de bas aloi, ſur le pied ſuivant. D'un marc de 8 Onces de cet argent qui étoit ſeulement de 3 deniers de fin, on tailloit 288 *Maravedis de vellon* ou billon, ou 576 *Méaxas*, ou pieces, qui s'appeloient auſſi des *Demi-Maravedis*. Le rapport de ces monnoies étoit tel que le réal de 2 maravedis de plate avoit cours pour 12 maravedis de vellon ou 24 méaxas. Avant Alfonſe X il y avoit en Caſtille des Monnoies d'or qui portoient le nom de *Maravedis buenos*, dont chacun avoit cours pour 6 maravedis de plate, ou 36 maravedis de vellon, ou 72 méaxas. Ces maravedis-buenos étoient à la taille de 160 au marc de 8 onces d'or du titre de 16 carats. Mais ce Prince ordonna une nouvelle fabrication de Monnoie d'or à la taille de 65 au marc d'or de $23\frac{3}{4}$ carats, avec augmentation de $\frac{1}{3}$ de piece pour les frais de fabrication; ainſi on tiroit du marc d'or $65\frac{1}{3}$ pieces, qui porterent divers noms, comme nous le remarquerons après avoir montré la progreſſion ſucceſſive de l'augmentation du numéraire du réal depuis Alfonſe X juſqu'au regne de Ferdinand & Eliſabeth.

Epoques

Epoques.			*Regnes*		*valeur numérique du réal de plate.*
Depuis		*Juſqu'à*			
1253.	——	1284.	Alfonſe	X.	2 maravedis de plate.
1312.	——	1350.	Alfonſe	XI.	$1\frac{18}{13}$ dito.
1369.	——	1379.	Henri	II.	$3\frac{1}{13}$ dito.
1379.	——	1390.	Jean	I.	$3\frac{11}{13}$ dito.
1390.	——	1407.	Henri	III.	$7\frac{2}{13}$ dito.
1400.	——	1454.	Jean	II.	$15\frac{1}{13}$ dito.
1454.	——	1474.	Henri	IV.	$34\frac{8}{13}$ dito.
1474.	——	1516.	Ferdinand & Eliſabeth		34 dito.

La proportion entre l'or & l'argent fut du tems d'Alfonſe comme 1 à 10; & pendant le regne de Ferdinand & Eliſabeth, comme 1 à 10 $\frac{69}{612}$.

Charles-quint en montant ſur le trône d'Eſpagne trouva les Monnoies de ce Royaume dans l'état que nous venons de voir. Il trouva entre autres une Monnoie d'or du poids de 192 grains, poids d'or de Caſtille du titre de $23\frac{3}{4}$ carats, qu'on appeloit *Excelente-mayor* & qui avoit cours à 28 réaux 28 maravedis de plate; & une autre Monnoie du poids de $73\frac{23}{49}$ grains, poids d'or de Caſtille, du même titre de $23\frac{3}{4}$ carats, qu'on nommoit *Excelente-menor*, ou *Cruzado*, *Ducado* &c. Cette Monnoie avoit cours à 11 réaux 1 maravedis ou à 375 maravedis de plate vieille (*). En 1537 les Etats d'Eſpagne aſſemblés à Valladolid ayant ſupplié ce Prince d'ordonner la fabrication d'une nouvelle Monnoie d'or, il déféra à leurs prieres, & en conſéquence il en fut fabriquée une à la taille de 68 écus (*Escudos*) au marc d'or du titre de 22 carats, & chaque écu eut cours à 10 réaux 10 maravedis ou 350 maravedis de plate. Il hauſſa auſſi la valeur des anciennes Monnoies d'or dont le *Ducado* valoit dès lors 11 réaux $19\frac{51}{1938}$ maravedis de plate, & les autres Monnoies à proportion. Par cet arrangement la proportion entre l'or & l'argent ſe trouva comme 1 à $10\frac{371}{612}$.

Cependant Charles-quint ne fit aucun changement dans les Monnoies d'argent qui avoient eu cours avant lui en Eſpagne; il en fit au contraire continuer la fabrication ſur l'ancien pied de 67 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers 4 grains. Philippe II, ſon fils, ſuivit à l'égard de Monnoies d'argent la même maxime; il ne fit non

(*) Le ducat de Change d'Eſpagne, d'après lequel on regle aujourd'hui le change ſur ce Royaume en Hollande, tire ſon origine de cette Monnoie d'or, dont la valeur intrinſeque répondoit à peu de choſe près à celle du ducat d'or de Hollande d'aujourd'hui, ou proprement à $203\frac{1}{4}$ $\frac{8}{9}$ vls bco d'Amſterdam, en comptant le ducat pour 5 florins de banco de Hollande; car le *Ducado* contenoit $73\frac{23}{49}$ grains, poids d'or de Caſtille, d'or du titre de $23\frac{3}{4}$ carats, ce qui répond à $69\frac{29}{49}$ grains, poids d'argent de Caſtille, d'or fin, & ceux-ci à $72\frac{1}{2}$ as, poids de Troyes d'Amſterdam: or le ducat de Hollande ne contient que 71 $\frac{1}{2}$ as d'or fin.

plus aucun changement dans les poids & titres de la nouvelle Monnoie d'or dont Charles-quint avoit ordonné la fabrication; mais il hauſſa la valeur numéraire de l'écu ou Escudo d'or, qui monta de 350 maravedis à 400 maravedis; au moyen de quoi la proportion entre l'or & l'argent fut comme 1 à $12\frac{143}{171}$.

Philippe III laiſſa ſubſiſter les monnoies d'or & d'argent ſur l'ancien pied à l'égard de leurs poids & titres reſpectifs; mais il ordonna que l'écu d'or vaudroit, durant ſon regne, 440 maravedis, ce qui établiſſoit entre l'or & l'argent la proportion de 1 à $13\frac{1}{3}$. Il fut le premier Roi d'Eſpagne qui fit fabriquer des *Piaſtres* ou pieces de 8 réaux de plate à la taille de $8\frac{3}{8}$ par marc, poids de Caſtille, d'argent du titre de 11 deniers 4 grains. Ayant à ſoutenir des guerres longues & diſpendieuſes, il donna à la Monnoie de cuivre une valeur infiniment plus grande qu'elle n'avoit intrinſéquement, (*) eſpérant par là ſe faire des fonds ſans aucun inconvénient pour ſes ſujets, attendu qu'il n'avoit pas touché aux Monnoies d'or & d'argent, dont les poids, titres & valeurs ne ſouffroient aucune altération, comme nous avons déjà dit; mais il arriva tout le contraire de ce qu'il avoit eſpéré, car, comme les billonneurs nationnaux & étrangers trouvoient à gagner gros dans les Monnoies de cuivre, ils en fabriquerent & en introduiſirent une ſi forte quantité en Eſpagne, que les Monnoies d'or & d'argent en diſparurent, & le Royaume ſe trouvant inondé d'une Monnoie mépriſable dont perſonne ne vouloit ſe charger, il fut réduit à la miſere la plus affreuſe.

Philipe IV trouvant les choſes dans cet état à ſon avenement au trône d'Eſpagne, ne vit d'autre moyen d'y remédier, que de hauſſer la valeur des monnoies d'argent. La piaſtre, qui ne valoit alors que 8 réaux de plate, monta tout-à coup à 10, & en proportion les autres Monnoies ſubalternes. Ce même Prince ordonna, en 1642, la fabrication d'une nouvelle Monnoie à la taille de $83\frac{3}{4}$ réaux de plate d'un marc d'argent du titre de 11 deniers 4 grains; & on fabriqua ſur ce pied des pieces de 8 réaux de cette nouvelle monnoie à la taille de $10\frac{15}{17}$ par marc; enſorte qu'il s'introduiſit dès lors dans le Royaume deux manieres de compter les monnoies d'argent, à cauſe de la différence entre les *vieilles* & les *neuves*. La piaſtre ancienne qui valoit 8 réaux de plate vieille ou 10 réaux de plate neuve, fut appelée *Escudo de plata* ou écu d'argent; la piaſtre moderne qui valoit 8 réaux de plate neuve ou $6\frac{2}{5}$ réaux de plate veille fut appelée *Piece de huit* ou *Real de à ocho*.

Il n'y eut aucun changement dans les monnoies d'argent pendant le

(*) Cette fabrication de Monnoie de cuivre étoit à la taille de 34 *Qüartos* ou 68 *Ochavos* par marc de cuivre, le qüarto étant de la valeur de 4 maravedis de plate, le marc de cuivre monnoyé valoit dans le public 4 réaux de plate vieille, tandis qu'un marc de cuivre brut ne valoit dans ce tems-là qu'un réal de vellon. Philipe III ne ſe contentant pas encore de ce bénéfice, il doubla la valeur numéraire de cette Monnoie, & ce fut alors que les billonneurs acheverent de ruiner l'Eſpagne.

regne de Charles II; mais il y en eut un très-conſidérable dans la valeur numéraire des monnoies d'or dont la fabrication étoit demeurée ſur le pied que l'avoit ordonné Charles-quint en 1537. L'*Escudo* ou écu d'or, dont 68 peſoient un marc d'or de 22 carats, fut fixé à 544 maravedis de plate vieille; deſorte que deux Ecus d'or, qui valoient un *Doblon* ou Piſtole, avoient cours pour 32 réaux de plate vieille, ou pour 4 piaſtres, ou *Escudos de plata*, argent vieux (*). La proportion de l'or à l'argent fut du tems de charles II comme 1 à $15\frac{32}{33}\frac{1}{48}$.

Philipe V. fut obligé par les circonſtances à faire de grands changemens dans les Monnoies d'Eſpagne. Sans entrer dans un grand détail à cet égard, qu'il nous ſuffiſe de remarquer qu'en 1728, ce Prince ordonna la fabrication d'une nouvelle Monnoie à la taille de $8\frac{1}{2}$ piaſtres ou 68 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers, avec le remede de 2 grains d'écharſeté. Comme les Monnoies de billon & de cuivre avoient éprouvé les révolutions les plus étonnantes juſqu'à Philipe V, en Eſpagne, ce Prince avoit ordonné en 1707 la fabrication d'une nouvelle Monnoie à la taille de 75 réaux par marc d'argent du titre de 10 deniers, en pieces doubles, ſimples, demi-pieces, qui furent appelées alors & le ſont encore aujourd'hui, *Peſeta*, *Réal de plata provincial*, & *Réal de vellon*; leſquelles Monnoies devoient avoir cours ſeulement dans l'intérieur du Royaume. Ces pieces furent dès lors regardées comme la Monnoie courante d'Eſpagne; & comme elles n'ont point changé depuis, puiſqu'elles ont encore cours dans le commerce intérieur, nous devons dire ce que les Monnoies d'or & d'argent anciennes & modernes qui étoient en uſage dans le Commerce extérieur, dans le Perou & le Mexique, avoient de valeur en Monnoie provinciale à l'époque dont nous parlons, & le changement qu'elles ont ſubi depuis.

Par Edit du Roi en date du 8 Fevrier 1726, il fut ordonné que la piaſtre ancienne, nommée *Escudo de plata*, vaudroit dans le Commerce $9\frac{1}{2}$ réaux de plata Provincial ou 19 réaux de vellon; & que les Pieces de huit réaux ou *Real de à ocho*, dont la fabrication avoit commencé en 1642, comme nous l'avons dit ci-deſſus, ſeroient portées au billon, où l'on en payeroit aux propriétaires la valeur qu'elles avoient en argent effectif, qui étoit de 15 réaux & 2 maravedis de vellon pour la piece de huit, de 256 maravedis de vellon pour la demi-piece de huit, de 128 maravedis de vellon pour le quart de piece de huit, de 64 maravedis ou 16 qüartos pour le ſimple réal de plate (†). Quoiqu'en 1726 cette Monnoie ait ceſſé d'avoir cours, elle a conſervé juſqu'aujourd'hui en Eſpagne le nom de *Plata antigüa*, ou plate vieille, comme on le pourra voir à l'Article d'Eſpagne

(*) C'eſt depuis ce tems que les Français ont commencé à régler leur change avec l'Eſpagne à tant de livres la piſtole de 32 réaux de plate vieille. La piſtole a dû répondre dans ſon origine à environ 23 livres argent de France d'aujourd'hui.

(†) La Piece de huit de 15 réaux 2 maravedis de vellon a été la monnoie d'après laquelle les Anglois ont commencé à régler leurs changes avec l'Eſpagne. Elle valoit dans ſon origine $44\frac{1}{2}$ ſterlings.

de ce Volume, pour la diſtinguer de la Monnoie de *Plata provincial*, ou plate neuve, qui a cours dans le Commerce intérieur du Royaume depuis 1707; & de la Monnoie de *Plata mexicana*, qui a cours dans le Commerce extérieur d'Eſpagne, dans le Perou & le Mexique depuis que la fabrication en a été commencée, ſous Alfonſe X. D'abord, la Monnoie de *plata-mexicana* fut à la taille de 67 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers 4 grains, & elle continua ainſi juſqu'à 1728 ſous Philippe V. Depuis cette époque juſqu'en 1772, cette Monnoie fut à la taille de 68 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers, avec le remede de 2 grains d'écharſeté; mais, en 1772, le titre du marc d'argent de cette même Monnoie fut réduit à 10 deniers 17 grains de fin. Quant a la valeur numéraire de la monnoie de *Plata-mexicana*, elle a été fixée en 1728 à 10 réaux de plate provincial ou à 20 réaux de vellon pour la piaſtre, ou l'*Escudo de plata*; & à $2\frac{1}{2}$ réaux de vellon pour le ſimple *Real de plata mexicano*, dont 8 par conſéquent font une piaſtre.

Les Monnoies d'or d'Eſpagne ont éprouvé moins de changement dans leur valeur intrinſeque depuis la premiere fabrication qui s'en fit en 1537, à la taille de 68 Ecus d'or le marc d'or du titre de 22 carats, juſqu'en 1772; & encore à cette derniere époque le titre n'en fut-il affoibli que de $\frac{1}{4}$ de carat, étant aujourd'hui de $21\frac{3}{4}$ carats, ou, ſuivant les eſſais faits à Paris, de $21\frac{19}{32}$ carats. Mais la valeur numéraire de ces Monnoies a ſouffert une altération conſidérable, ſurtout le 17 Juillet 1779, qu'elle a hauſſé dans la proportion de 15 à 16, ſuivant qu'il ſera expliqué à l'article Eſpagne de ce Volume.

Par une loi promulguée en Portugal, le 4 Août 1618, pour l'augmentation des eſpeces d'or & d'argent, on fixa la valeur du marc d'or monnoyé au titre de 22 carats, à 96000 rées & celle du marc d'argent monnoyé au titre de 11 deniers à 5000 rées. En 1722 toutes les Monnoies portugaiſes, tant d'or que d'argent, hauſſerent d'un cinquieme de leur valeur numéraire. Autrefois on fabriquoit en Portugal de groſſes Monnoies d'or de 24000 rées; mais depuis 1732 on n'en bat plus aucune dont la valeur excede 4800 rées.

L'Italie eſt peut-être le païs où la Monnoie principale ait ſubi moins de changemens dans le poids & le titre; quoique le numéraire ait dû varier en proportion des changemens occaſionnés par les circonſtances dans la valeur des eſpeces des différens Etats de l'Europe. Cela même n'eſt plus probabilité, mais certitude pour qui fait attention que les *Sequins* d'or qu'on fabrique dans les principaux Etats d'Italie, ſont les mêmes que ceux de la plus ancienne fabrication, & que ce ſont ces ſequins qui ont ſervi de modele pour toutes les Monnoies d'or qui ſont en uſage dans tout le reſte de l'Europe.

Le marc d'or a valu dans les Païs-bas durant le cours du XIVe. ſiecle de $42\frac{1}{2}$ à 49 florins; & le marc d'argent de 160 à 222 gros ou de 4 à 5 florins. La livre de gros de Flandre valoit alors (& probablement

depuis le tems de Charles-quint) plus que le marc d'argent, puiſque cette livre contenoit 240 gros ou deniers. Depuis 1736 le marc d'argent eſt monté de 4 florins à $25\frac{1}{2}$ & même à 26, ou comme de 1 à $6\frac{1}{2}$, ce qui eſt en proportion exacte de l'affoibliſſement qu'a ſouffert la Monnoie des Païs-bas dans ſa valeur intrinſeque depuis ſon origine juſqu'à nos jours.

Le droit de battre monnoie en Allemagne appartient originairement & proprement à l'Empereur; les Electeurs en jouiſſent en vertu de la Bulle d'or. En 1559 on fit à la Diete d'Augsbourg un réglement général concernant le monnoyage de l'Empire; mais on y a dérogé depuis. En 1667 les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, à leur entrevue au convent de *Zinna*, convinrent de conſerver le titre de la Reichsthale (*) ſelon l'évaluation faite à la Diete de 1559; mais de monnoyer le marc fin, qui l'avoit été juſqu'alors à 9 thalers 2 groſches, à raiſon de $10\frac{1}{2}$ thalers, en groſches & autres eſpeces plus menues. Le Duc de Brunswick adopta le titre convenu à Zinna, & vraiſemblablement les Cercles de Franconie, de Baviere & de Souabe l'adopterent auſſi dans leurs diſtricts. En 1690 les Electeurs de Saxe & de Brandebourg & le Duc de Brunswick-Lunebourg firent une nouvelle convention, en vertu de laquelle le marc fin de Cologne devoit être monnoyé à raiſon de 10 thalers, en pieces de $\frac{2}{3}$ d'$\frac{1}{3}$ & d'$\frac{1}{6}$; à raiſon de 12 thalers 9 groſches en pieces de 2 groſches; & à raiſon de 13 thalers en pieces de 6 pfennings: c'eſt ce qu'on appelle le *titre de Leipzig*. En 1753, l'Autriche & la Baviere introduiſirent ce qu'on appelle le titre de *convention*; &, afin d'établir entre l'or & l'argent la proportion de 1 à 14, ou tout au plus $14\frac{11}{72}$, il fut convenu de monnoyer le marc d'argent de Cologne, depuis la thaler juſqu'au groſche, à raiſon de 20 florins, & le marc de Cologne d'or fin, à raiſon de 283 florins 5 Kreutzers $3\frac{47}{71}$ pfenings, & ainſi d'évaluer le ducat à 4 florins 10 Kreutzers. Quant à l'état monnétaire actuel de l'Allemagne, voici quel il eſt: On fabrique en Autriche, en Baviere, en Franconie, en Suabe & le long du Rhin au titre de convention de 20 florins. Toutes les eſpeces, juſqu'aux pieces de 6 Kreutzers, ſont ajuſtées & étalonnées, piece par piece. Malgré cette uniformité de titre, la valeur des eſpeces n'eſt pas la même dans tous ces Cercles: en Autriche & en Saxe la reichsthale de convention ne vaut que 2 florins & le ducat 4 fl. $7\frac{1}{2}$ Kreutzers; tandis qu'en Baviere, en Suabe, en Franconie & le long du Rhin, la reischthale de convention vaut 2 florins 2 Kreutzers, le ducat 5 florins, & les autres eſpeces à proportion. Ainſi le marc d'argent vaut toujours 24 florins & par conſéquent trop peu

(*) La *Reichsthale*, ou l'écu d'Empire, eſt une Monnoie effective de la valeur de deux florins, qu'on diviſe ordinairement en $1\frac{1}{3}$ thaler ou écu ſimple. La thaler eſt une Monnoie imaginaire qui vaut $1\frac{1}{2}$ florin; & le florin d'Empire, dit *Reichsgulden*, eſt une monnoie réelle qu'on nomme ordinairement *Zweydritelſtück*, parce qu'elle vaut les $\frac{2}{3}$ de la thaler.

par rapport à l'or. L'electeur de Brunswick-Hannovre & le Duc de Brunswick font battre leur monnoie au titre de Leipzig. Les villes impériales de Hambourg & de Lubeck & le Duc de Mecklembourg-Schwerin fabriquent le ducat & la reichsthale au titre de l'Empire, c'eſt-à-dire qu'ils fabriquent 67 ducats, d'un marc de Cologne de 23 carats 8 grains d'or fin, & 8 reichsthales d'un marc de Cologne de 7 onces 4 grains d'argent fin, (ou 10 deniers 16 grains). A compter depuis les pieces de deux marcs juſqu'aux pieces de deux ſchillings, un marc de Cologne d'argent fin eſt monnoyé à $11\frac{1}{2}$ thalers en argent courant. Les Monnoies de billon ſont à 12 thalers en pieces d'un ſchilling & à $12\frac{2}{3}$ thalers en pieces d'$\frac{1}{6}$ & d'$\frac{1}{3}$. La reichsthale de banque de Hambourg eſt équivalente à la rixdale d'Amſterdam.

Le Dannemarc, la Suede & la Pologne ont commencé la fabrication de leurs Monnoies au titre de l'Empire; &, quoique les monnoies courantes de ces trois Royaumes aient éprouvé des changemens conſidérables, elles ont néanmoins conſervé un rapport immédiat avec l'ancienne Monnoie qui y a cours encore ſous le nom de *reichsthale d'eſpece*, laquelle eſt toujours exactement fabriquée au titre de l'Empire, tel que nous l'avons énoncé ci-deſſus.

Il y a quatre ſiecles, on n'avoit d'autre Monnoie en Ruſſie que le *Denga*, mot originairement tartare, qui ſignifie coin ou empreinte. Le denga, ou *kopeica*, ou copeck, étoit d'argent, portant d'un coté les armes & de l'autre le nom du Régent. Quand il étoit queſtion de faire un grand payement, on ſe ſervoit d'un morceau de bois dans lequel on tailloit un cran à chaque centaine de copecks qu'on comptoit, & ce cran ou taille fut appelé *Rouble*; c'eſt de là qu'a tiré ſon nom le rouble, qui encore aujourd'hui vaut 100 copecks. On n'a commencé à fabriquer le rouble que dans les prémieres années de ce ſiecle. Les Monnoies de ce tems-là peſoient le double de celles d'à préſent; la preuve en eſt que 100 copecks d'alors peſoient $1\frac{3}{4}$ once, ce qui fait, à peu de choſe près, le poids de deux roubles de la nouvelle Monnoie; & que 48 copecks d'argent fin d'alors valoient 50 ſols de Hollande. D'après cette remarque, il eſt clair que le vieux rouble valoit deux rixdales de Hollande ou un ducat. Pierre Alexiowits fut le premier Souverain de Ruſſie qui altéra les Monnoies de cet Empire; il fit refrapper les rixdales de Hollande dont il fit des roubles, & le changement fut tel que la rixdale de Hollande qui au commencement du regne de ce Prince ne valoit que 55 copecks, en valut tout à coup 100 dès la premiere atteinte qu'il donna aux vieilles Monnoies. Cet affoibliſſement fut ſuivi bientôt d'un autre; enfin, quelque tems avant ſa mort, il réduiſit la taille à 14 roubles & 14 copecks par livre de 96 ſolotniks d'argent du titre de 8 deniers 18 grains, qui répondent à 70 ſolotniks d'argent fin. Ce titre & ce poids ſe ſoutinrent ſous les regnes de Catherine I & de Pierre II. Le titre augmenta ſous les Impératrices Anne & Elizabeth; il monta à 9 deniers 15 grains, car

de la livre de Ruſſie contenant 77 ſolotnicks d'argent fin on fabriqua 15 roubles 84 copecks. Il y a eu une nouvelle altération de Monnoies ſous Catherine II; mais elle ne nous eſt pas aſſez connue pour pouvoir aſſurer poſitivement en quoi elle conſiſte.

Nous ne pourrions entrer dans le détail de l'origine & des variations des Monnoies particulieres à beaucoup de païs ſitués hors de l'Europe ſans étendre trop cette introduction, c'eſt pourquoi nous nous tiendrons à l'expoſé que nous venons de faire; il doit ſuffire pour éclairer nos lecteurs ſur ce qui les intéreſſe eſſentiellement dans cette matiere.

La valeur intrinſeque des eſpeces & le change relatif d'un Etat ſont le vrai thermometre de ſon Commerce, comme les rapports de l'importation à l'exportation ſont les regles naturelles du Change (*). Le change

(*) Suppoſons deux nations commerçant enſemble, l'une ayant des manufactures dans tous les genres d'induſtrie poſſible, & s'appliquant au travail avec une ardeur ſinguliere; l'autre naturellement riche par les productions de ſon ſol, & avec cela maitreſſe de mines d'or & d'argent qui la mettent en état de ſe procurer des jouiſſances en tout genre: le Commerce que ces deux nations feront enſemble ſera plus utile à la premiere qu'à la ſeconde, à cauſe que celle-ci prenant de l'autre les articles de ſes manufactures dont elle ne peut ſe paſſer & ne pouvant lui donner en retour que des matieres crues qui communément valent moins que les objets travaillés, elle eſt obligée de ſolder la balance du Commerce en argent; & cet argent doit augmenter les richeſſes de la nation qui le reçoit, en proportion de ce qu'il appauvrit celle qui le donne. En pareil cas le change ſera toujours à l'avantage de la nation induſtrieuſe & au déſavantage de celle qui poſſede les mines, dans la proportion, à peu près, des frais qu'occaſionnera le tranſport de l'or & de l'argent, en lingots ou en eſpeces, d'une nation chez l'autre. Si, au contraire, la balance du Commerce des deux nations ſe ſolde par les marchandiſes qu'elles ſe fourniſſent réciproquement, alors le Change ſe ſoutiendra au pair & aucune des deux nations n'éprouvera de perte. Par exemple: le change entre Amſterdam & Bordeaux ſe trouvant au pair, qui, ſuivant ce qui eſt dit à la page 337 de ce Volume eſt de $53\frac{97}{172}$, ou environ $53\frac{7}{8}$ de gros de banque de Hollande pour un écu de 60 ſols tournois; un négociant d'Amſterdam prend du papier ſur Bordeaux payable à vue & il le paye à raiſon de $53\frac{5}{8}$ par écu: ſi le papier eſt à 2 mois de date, il ne le paye qu'à $52\frac{5}{8}$ par écu, les $\frac{2}{8}$ de différence, qui ſont $\frac{1}{4}$ p$^{0}_{0}$, étant comptés comme un intérêt de deux mois à raiſon de 3 p$^{0}_{0}$ ſuivant l'uſage d'Amſterdam; d'une autre part, ſi le papier pris à Amſterdam ſur Bordeaux étoit à 3 mois de terme, alors le preneur ne le payeroit qu'à $53\frac{1}{2}$ ou même $52\frac{7}{8}$ parce qu'il lui conviendroit mieux d'avoir le papier à 2 mois de terme à $53\frac{5}{8}$ que celui à 3 mois à $53\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{8}$ ou le $\frac{1}{4}$ p$^{0}_{0}$ qu'il y auroit de différence dans les deux changes ne faiſant pas l'équivalent de l'intérêt d'un mois qui, à Bordeaux où l'intérêt eſt ordinairement à 5 p$^{0}_{0}$, fait un objet de $\frac{5}{12}$ p$^{0}_{0}$. De plus, l'on doit faire attention que lorsque le Change à Amſterdam pour le papier à vue ſur Bordeaux eſt à $53\frac{7}{8}$ par écu, celui de Bordeaux ſur Amſterdam doit être (pour faire le pair en y ajoutant $\frac{1}{2}$ p$^{0}_{0}$ pour proviſion, courtage & port de lettres d'un retour d'opération fait entre Amſterdam & Bordeaux) à $54\frac{1}{8}$ par écu pour le papier à vue, à $54\frac{3}{8}$ pour celui à 2 mois ou 2 uſances, & à $54\frac{1}{2}$ pour celui à 3 uſances. Cependant cette proportion n'eſt pas toujours égale entre ces deux places, qui, chacune de leur côté, reglent le cours du Change ſuivant les circonſtances, & il peut très-bien arriver qu'une grande abondance de papier ſurvenant en même tems dans les deux places, le Change de Bordeaux ſur Amſterdam éprouve une hauſſe ſubite, en même tems qu'il ſurvient dans celui entre Amſterdam & Bordeaux une baiſſe notable par la raiſon contraire des rapports des deux places.

doit hauſſer ou baiſſer ſelon le degré de foibleſſe ou de faveur de ces deux cauſes ; il eſt donc évident que l'altération des Monnoies eſt une opération fauſſe & pernicieuſe ; les maux qu'elle entraîna chez le Romains dans le tems de leur corruption, ceux qu'elle a occaſionnés & occaſionne encore de nos jours dans différens Etats (*) devroient être des leçons bien inſtructives pour tous les Souverains. Mais l'altération des Monnoies eſt un moyen aiſé de ſubvenir aux beſoins préſens & les Princes ne ſavent guere ce que c'eſt que de réſiſter à la tentation d'un bien momentané, quel que doive être le mal qui en réſultera pour leurs finances & leur Commerce.

(*) Donnons pour exemple l'Eſpagne. Elle a le malheur de poſſéder les riches mines de la Nouvelle-Eſpagne & du Pérou, qui, loin de lui être de quelque ſecours, ont été cauſe en plus grande partie de la pauvreté & de la décadence où elle eſt tombée depuis la découverte de l'Amérique. Ainſi la diſette a découlé de la ſource des richeſſes. Incapable de remonter au principe du mal, le gouvernement a cru pouvoir y remédier en faiſant des changemens dans les Monnoies & ne s'eſt pas apperçu, ou n'a pas voulu s'appercevoir, que c'étoit là tout au plus un palliatif & non un remede ſalutaire. Ce qui cauſe ces changemens dans les Monnoies eſt cependant facile à connoître : l'Eſpagne a beſoin de tirer de l'Etranger une infinité d'articles dont le travail eſt d'un grand prix, & n'a de retour à donner que des productions dont la valeur eſt beaucoup au-deſſous de celle de ces articles ; elle eſt donc obligée de ſolder le ſurplus en argent effectif. D'un autre côté, les étrangers, regardant avec raiſon l'or & l'argent d'Eſpagne comme des marchandiſes ſur leſquelles il y a de bonnes ſpéculations à faire, préferent tantôt l'or à l'argent, tantôt l'argent à l'or, ſelon qu'ils y trouvent plus de bénéfice. Si l'or eſt préféré, il diſparoît tout-à-coup d'Eſpagne, & le gouvernement ne voit d'autre remede à ce mal que de hauſſer le numéraire des Monnoies d'or ſans toucher à celui des Monnoies d'argent. Il en eſt de même de l'argent s'il eſt demandé par préférence ; ce dernier cas eut lieu en 1772 : l'Eſpagne voyant que les étrangers préféroient l'argent à l'or, fit une diminution de près de 2 p$^{o}_{o}$ dans les monnoies d'argent. D'un autre côté, en 1779 le Miniſtere eſpagnol remarquant que preſque tout l'or avoit diſparu du Royaume, prit le parti, pour l'y faire revenir, de hauſſer de 6$\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$ la valeur numéraire de l'or. Qu'arriva-t-il à ces deux époques ? Le Change de Hollande ſur l'Eſpagne, qui en 1772 ſe trouvoit à 96 ⅝, tomba auſſi-tot après l'affoibliſſement de la monnoie d'argent à 93 ⅝ vls. En 1779, la chute du même Change fut encore plus ſubite : au mois de Juillet il rouloit de 93 à 94 ⅝, & il tomba en Septembre de la même année à 88 ⅝. Ce Change, il eſt vrai, s'eſt rétabli enſuite à la proportion où il devoit être relativement à la valeur intrinſeque des Monnoies d'Eſpagne, mais le mal étoit fait, & dans l'intervalle entre le moment de la révolution, & le tems du rétabliſſement du change à de juſtes bornes, le Commerce d'Eſpagne avoit eſſuyé des pertes immenſes. Mais le Commerce & la fortune de beaucoup d'Eſpagnols reçurent des plaies plus profondes encore & pour ainſi dire incurables en 1780, lorſque le Miniſtere eſpagnol, par un aveuglement inexcuſable, introduiſit dans le Royaume premierement 9 millions de piaſtres en papier-monnoie & enſuite 5 autres millions. Nous nous tairons ſur la cauſe de l'établiſſement de ce papier-monnoie qui auroit pu ſe faire également, mais d'une maniere & plus prudente & plus ſolide. Les effets qui en ſont reſultés ſont ſi terribles, que le Commerce d'Eſpagne s'en reſſent encore & s'en reſſentira peut-être longtems, puiſque le Change ſur ce Royaume, depuis près de 9 mois eſt d'environ 15 p$^{o}_{o}$ au-deſſous du pair, ce qui fait une perte, à peu prés, de cette importance dans le Commerce que les Eſpagnols font avec les étrangers. Si le Gouvernement eſpagnol avoit la moindre connoiſſance de ſes véritables intérêts, il remédieroit promptement à cette fauſſe meſure. Ce qu'il pourroit faire de mieux dans cette circonſtance ſeroit, ſelon nous, de faire retirer tous les billets d'Etat & d'en rembourſer au plutôt la valeur avec les intérêts.

TRAITÉ GÉNÉRAL

DU

COMMERCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

Des Monnoies, des Poids, des Meſures & des Changes des principaux Etats & Villes de Commerce dans les quatre parties du monde.

LA Connoiſſance des Monnoies, des Poids & des Meſures a fait de tout tems la premiere ſcience du Négociant. Cette ſcience à la vérité eſt peu agréable & difficile à retenir, à cauſe de la diverſité de noms, de valeurs & de contenances des monnoies, des poids & des meſures en uſage aujourd'hui chez tous les peuples commerçants de l'univers; diverſité qui ayant lieu non ſeulement de nation à nation, mais de province à province & de ville à ville, la rend néceſſairement un objet auſſi compliqué que diffus. De-là cette indifférence marquée pour cette étude de la part de quelques-uns de ceux qui, par leur état, en devroient être mieux inſtruits qu'ils ne ſont. De-là ſouvent auſſi le peu de ſuccès de leurs entrepriſes, qui ne leur laiſſent que de la perte au lieu des profits ſur leſquels ils comptoient. Il ne ſuffit pas non plus d'avoir, ſur cet objet, de ſimples notions, ſouvent peu exactes, & encore moins réfléchies. Cependant, combien de négociants n'y a-t-'il pas qui s'en contentent, & qui ne ſe piquent pas de

Monnoies, Poids, Meſures &c.

faire une étude ſérieuſe d'un objet duquel, s'ils en étoient mieux inſtruits, ils tireroient un meilleur parti dans les diverſes branches de commerce que leur offre chaque jour la carriere qu'ils ſuivent? Il y en a d'autres, qui, plus verſés dans cette ſcience que ceux dont nous venons de parler, ont néanmoins beſoin, de tems en tems, de raſraîchir leur mémoire de choſes, qui, n'étant point du courant de leurs affaires, ne ſont point auſſi préſentes à leur eſprit qu'il faudroit, pour combiner avec juſteſſe une ſpéculation. C'eſt donc autant pour ſoulager ces derniers que pour aider les premiers des lumieres qui peuvent leur manquer, que nous avons traité cette matiere avec toute l'étendue poſſible. Nous l'avons d'ailleurs rédigée en forme de Dictionnaire pour la plus grande commodité des uns & des autres; & nous avons cru devoir commencer par l'article d'Amſterdam, parce que les monnoies, les poids & les meſures des autres villes ſont réduits en ceux dont on ſe ſert dans cette derniere.

AMSTERDAM.

AMSTERDAM. DANS la Province de Hollande, ainſi que dans cette ville, les écritures ſe tiennent en Florins, *Guldens*, de 20 Sols, *Stuivers*, & le Sol de 16 Deniers, *Penningen.*

La Livre de Gros, *Pondt Vlaams, ou Lvls*, eſt compoſée de 6 Florins, 20 Eſcalins, ou de 240 Gros.

La Rixdale, *Ryksdaalder*, vaut 2½ Florins, ou 50 Sols.

Le Florin répond à 3⅓ Eſcalins, 20 Sols, 40 Gros, ou 320 Deniers.

L'Eſcalin, *Schelling*, vaut 6 Sols, 12 Gros, ou 96 Deniers.

Le Sol, vaut 2 Gros, ou 16 Deniers, &

Le Gros, *Groot ou dvls*, vaut 8 Deniers.

Le Florin d'or, *Goud-Gulden*, dont on regle les prix des bleds, eſt compté pour 28 Sols, ou 1 ⅖ Florins ordinaires.

La réduction des principales de ces monnoies peut ſe faire plus aiſément de la maniere ſuivante, ſavoir;

2	Rixdales par	5	Florins.
3	dites	25	Eſcalins.
12	dites	5	Livres de gros.
10	Escalins	3	Florins.
5	Florins d'or.	7	dits.

On attribue à ces monnoies deux valeurs qui ſont diſtinguées par les noms *d'Argent Courant*, & *d'Argent de Banque.*

L'Argent Courant eſt compoſé des monnoies réelles ſuivantes, appartenant à la République, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AMSTERDAM.

D'Or: Le Ryder, qui vaut . . 14 Florins.
Le Demi-Ryder, ... 7 dits.
D'Argent: Le Ducaton, ... 3 Fl. & 3 Sols, ou 63 Sols.
Le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de Ducaton à proportion.
La Rixdale, *Ryksdaalder.* . . . . . 50 Sols.
La Dale, *Daalder.* . . . . . 30 dits.
La Piece de . . . . . 28 dits.
Le Florin . . . . . 20 dits.
Le Florin double . . . . . 40 dits.
Le triple Florin, dit *Staaten-Gulden*, . . . 60 dits.
De Billon: L'Escalin, *Schelling*, ... 6 dits.
L'Escalin réduit, *Sesthalf*, ... $5\frac{1}{2}$ dits.
Le Sol double, *Dubbeltje*, ... 2 dits.
Le Sol simple, *Stuiver*, ... 16 Deniers.
De Cuivre: La Dute, *Duyten*, ... 2 dits.

Nous ne comprenons point le Ducat dans le nombre des monnoies de l'Etat, quoiqu'il soit une monnoie de Hollande de la valeur de $5\frac{1}{4}$ Florins, reçue sans difficulté à ce prix & quelquefois davantage dans le public, ainsi que dans le Commerce, parce que sa valeur n'étant point fixée par aucune loi du Souverain, elle est sujette non-seulement à changer de prix, mais aussi à ne point être admise, si on ne le veut pas, dans les paiements, de quelque nature qu'ils puissent être.

Comme il se fait souvent à Amsterdam de grands paiements en argent comptant, les Caissiers qui en sont chargés les font, pour éviter l'embarras, en especes mises en sacs dont le poids détermine le nombre, chaque sac devant nécessairement contenir les monnoies & les poids suivants, savoir;

		Marcs.	*Onces.*	*Esselins.*	*As.*
200 Ducatons, qui valent	630 Florins, pesent,	26	3	15	27
200 Rixdales, ...	500	22	6	11	7
200 Pieces de 3 Florins . .	600	25	5	11	20
400 dites de $1\frac{1}{2}$ Fl. . . .	600	25	5	11	20
600 dites de 1 Fl. . . .	600	25	5	15	20
300 dites de 28 Sols . . .	420	23	7	.	.
1000 dites de 6 Sols, ou Escalins,	300	20	.	7	13
3000 dites de 2 Sols, ou dubbeltjes,	300	19	5	4	8
6000 dites de 1 Sol, ou stuivers,	300	19	4	4	12

Cependant on ne regarde pas à quelques *As* de plus ou de moins sur le poids ci-dessus, n'étant pas possible que chaque sac pese exactement de même, surtout pour les monnoies de 6, de 2 & de 1 sol.

La valeur de *l'Argent de Banque* est celle qui dépend du prix que la Banque d'Amsterdam, dont nous avons donné la description dans le pre-

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AMSTERDAM.

mier volume, paie pour les monnoies, tant du païs qu'étrangeres, qu'on lui donne en dépôt. Voici quel eſt à cet égard l'uſage de la Banque.

Elle prend le Ducat neuf de Hollande, à . . 4 Fl. 19 ſ. 8. d.
Le Louis d'or vieux de France, à . . 8 . 14 . . .
Le Louis d'or neuf, & celui au ſoleil, à 10 . 14 . . . .
Le Ducaton, à . . . . . 3 . . . . . .
La Rixdale, à . . . . . 2 . 8 . . .
Le Cruzade d'or de Portugal, le Marc, 310 . . . . . .
La Piaſtre vieille d'Eſpagne, dit . . 22 . . . . . .
La Piaſtre neuve depuis 1772, dit . . 21 . 10 . . .

Elle reçoit auſſi des Florins & des pieces de 3 Florins, mais avec une portion égale de Ryders ou de demi-Ryders, & ſous la déduction de 4½ pour cent de leur valeur.

La Banque ne reçoit ces monnoies que par parties depuis 200 jusques à 1000 Pieces & en ſus; & chaque partie miſe en ſacs doit avoir le poids ſuivant, quelques *As* plus ou moins, ſavoir:

	Marcs.	*Onces.*	*Eſtelins.*	*As.*
1000 Ryders, en Ryders ou demi-Ryders, . .	40	3	9	16
1000 Ducats, ...	14	1	11	12
1000 Louis d'or vieux de France, . . .	27	1	15	. .
1000 Louis neufs, & ceux au ſoleil, . .	33	1	. .	. .
1000 Monnoies d'or de Portugal de 4800 Rées. .	43	6	. .	. .
200 Ducatons	26	3	15	. .
200 Rixdales	22	6	11	8
600 Florins en pieces de 1 ou de 3 Fl. . .	25	5	11	20
1000 Piaſtres	109	4	. .	. .

Le titre de chacune de ces monnoies eſt reconnu par la Banque & doit être ainſi qu'il ſuit: ſavoir;

Le Ryder doit répondre à . . .	22 Carats,	. Grains
Le Ducat	23 . . .	7 . . .
Le Louis d'or vieux de France, . . .	21 . . .	7 . .
Le Louis neuf & celui au ſoleil . . .	21 .	7 à 8 . .
Les monnoies de Portugal	22 . . .	. . . .
Le Ducaton	11 Deniers	6 Grains
La Rixdale	10 . . .	10 . .
Le Florin	10 . . .	22 . .
La Piaſtre vieille d'Eſpagne . . .	10 .	21 à 22 . .
La Piaſtre neuve	10 .	17 à 18 . .

La différence qu'on aura remarquée entre les prix des monnoies de Hollande comme argent courant & ceux auxquels la Banque les reçoit, différence qui approche de 5 p% eſt la baſe de ce qui ſe nomme *Agio* dans le

commerce. Cet Agio varie chaque jour, & il ſe trouve ordinairement à $4\frac{1}{2}$ pour cent, un quart, plus ou moins (*a*). Mais il y a des exemples qu'il a ſubi des baiſſes & des hauſſes extraordinaires. Nous en avons marqué les époques ainſi que les cauſes dans la deſcription de la Banque qu'on trouvera dans la premiere partie de cet ouvrage. *Monnoies, Poids, Meſures &c.* AMSTERDAM.

Toutes les monnoies étrangeres, ſoit d'or ou d'argent, peuvent ſe vendre à Amſterdam, ſoit en qualité d'effet, ſoit comme ſimple matiere. On paie pour les principales les prix ſuivans, à très-peu de choſe près; ſavoir:

	Argent Fl.	*Courant.* ſ.	d.
Le ſouverain d'or de Brabant	15	10	
La Monnoie d'or de Portugal de 6400 Rées	20	4	
La Piſtole d'Eſpagne, neuve	9	3	
Le Louis d'or vieux de France	9	4	
Le Louis d'or neuf,	11	4	
La Guinée d'Angleterre,	11	10	
Le Frederick, le George & le Carl d'or, à	9	4	
Le Carolin d'or,	11	4	
Le Max d'or,	7	8	
Les Ducats d'or étrangers, à	5	3	
La Couronne d'Angleterre,	2	16	
L'Ecu vieux de France, dit Louis blanc,	2	11	
L'Ecu neuf de ſix livres de France,	2	16	
La Rixdale d'Eſpece de l'Empire,	2	12	
Le Florin d'Empire, dit Piece de $\frac{1}{3}$ de Saxe,	1	6	
La Piece de $\frac{1}{3}$ de Lunebourg & de Hanovre	1	4	
La Piaſtre vieille d'Eſpagne,	2	11	
La Piaſtre neuve dite	2	10	

Ces monnoies, ſurtout celles d'or, doivent peſer, d'après un Placard de la Régence d'Amſterdam publié en 1750, comme ſuit; ſavoir:

Le Ducat	$72\frac{1}{2}$ As.
Le Louis d'or vieux de France & la Piſtole d'Eſpagne	140 dits.
Le Louis d'or neuf dit, ou le Louis au ſoleil,	170 dits.
La Guinée d'Angleterre	172 dits.
Le Ryder de Hollande	$207\frac{1}{2}$ dits.
La Monnoie d'or de Portugal de 4800 Rées,	224 dits.
Le ſouverain d'or de Brabant	230 dits.

Les demis & les quarts de ces monnoies à proportion.

Le Marc pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 Carats ou *Karaaten*, & le Carat en 12 Grains ou *Graanen*.

(*a*) Il eſt à préſent à $4\frac{11}{16}$ pour Cent.

Monnoies, Poids, Mésures &c.

AMSTERDAM.

Le Marc d'or fin en lingots, vaut conſtamment 355 Fl. Bco: mais l'agio qu'on en paie en ſus eſt extrêmement variable. Il eſt aujourd'hui (15 Novembre 1779) à $\frac{11}{16}$ p$^{0}_{0}$ de plus que l'argent de Banque, ou à $5\frac{7}{16}$ p$^{0}_{0}$, d'avantage que l'argent courant.

Ainſi le Marc d'or fin vaut maintenant, .	Bco Fl.	357	9	ſ.	d.
Agio $4\frac{13}{16}$ p$^{0}_{0}$ . . .		17	4	.	.
Revient à courant Fl.		374	13	ſ.	d.

Le Marc d'or fin en monnoies de Portugal vaut ſur le prix de Fl. 355 Bco, en outre $\frac{1}{4}$ p$^{0}_{0}$ d'agio pour argent de Banque.

L'Once d'or de Ducats légers de poids, du titre de 23 Carats 6 Grains ſe paie maintenant 46 Florins argent courant.

L'Once d'or de Piſtoles légeres de poids & de monnoies de France & d'Allemagne du titre de 21 Carats 6 à 10 Grains, vaut 42 Fl. cour.

L'Once d'or de Guinées & de Souverains légers de poids, du titre de 22 Carats, vaut enfin 43 Fl. courant.

Le Marc, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 12 Deniers ou *Penningen*, & le Denier en 24 Grains.

Le Marc d'argent fin en barres vaut à préſent,	Fl.	25	9	ſ. courant.
L'Argent du titre de 11 Deniers, vaut le Marc fin, à		25	8	. . .
Dit . . . de 9 dits . . . à		25	7	. . .
Dit . . . de 8 dits . . . à		25	6	. . .
Dit . . . de 5 dits . . . à		25	4	. . .

Pluſieurs eſpeces d'argent étrangeres ſe vendent en qualité de matiere aux prix ſuivants, quelque choſe plus ou moins, ſavoir;

Des Florins d'Empire ou Pieces de $\frac{2}{3}$ d'Allemagne du titre de	11	D.	22	Gr.	le Marc brut à	Fl. 25	5 ſ. cour.
Des Pieces de $\frac{2}{3}$ dites, de	11		8		dit . .	à 24	. .
Dites . . de	9		.		dit . .	à 19	. . .
Des Rixdales d'Eſpece, de	10		16		dit . .	à 23	. . .
De l'Argent de France, de	10		21		dit . .	à 23	$4\frac{1}{2}$ . .
De l'Argent d'Angleterre, de	11		.		dit . .	à 23	$5\frac{1}{2}$ . .
Des Piaſtres vieilles, . de	10		21 à 22		dit . .	à 22	6 Bco.
Des Piaſtres neuves, de	10		17 à 18		dit . .	à 21	$16\frac{1}{2}$.

Nous remarquerons touchant les Piaſtres, qu'elles peſent quelque choſe de plus lorsqu'elles ſont nouvellement frappées qu'aprés qu'elles ont circulé quelque tems. Il a été avéré que dans le premier cas, 912 Piaſtres ſuffiſent pour 100 Marcs, & qu'il en faut 913 pour faire le même poids dans le ſecond. Au reſte, il eſt d'uſage à Amſterdam d'accorder à l'acheteur 2 Piaſtres plus qu'il n'en entre dans chaque 100 Marcs, en titre de bon poids.

Monnoies, Poids, Meſures &c. AMSTERDAM.

Les *Récépiſſés* ou reçus des Eſpeces dépoſées dans la Banque, qui, comme nous l'avons dit dans la premiere partie de cet ouvrage, ſont des effets négociables & ſujets aux mêmes révolutions que les Eſpeces qu'ils repréſentent, valent aujourd'hui dans le Commerce les prix ſuivants, ſavoir;

Le Récépiſſé des Ducats .	Bco Fl.	4	19	ſ.	8.	d. & agio		½ ſ. la piece
Dit des Louis vieux . . .		8	14	.	.	.		½ ſ. dite.
Dit des Louis neufs, . .		10	14	.	.			¼ ſ. dite.
Dit des Piaſtres vieilles . .		22	.	.	.			6 ſ le marc
Dit des Piaſtres Neuves. .		21	10	.	.	.		6½ ſ. dit.

Le Florin courant, monnoie de compte ou imaginaire de Hollande, contient, à proportion de ſa valeur avec celle du Florin effectif, $203\frac{96}{100}$ As d'argent fin, & avec celle du Ryder $13\frac{72}{100}$ As d'or fin. Nous pouvons auſſi établir dans la même proportion la valeur du Florin de Banque, en obſervant que la Banque reçoit les Ryders & les Florins effectifs ſous la déduction de $4\frac{7}{8}$ pour cent. Ainſi par le moyen de cet agio nous trouvons que le Florin de Banque contient $213\frac{60}{100}$ As d'argent fin, ou $14\frac{37}{100}$ As d'or fin, la proportion de l'or à l'argent étant comme 1 à $14\frac{7}{8}$ ou comme 1 à $14\frac{33}{50}$. Mais aujourd'hui que l'or vaut, comme nous l'avons dit ci-deſſus, 374 Fl. 13 ſ. argent courant, & l'argent 25 Fl. 9 ſ. la proportion de l'un à l'autre eſt comme 1 à $14\frac{9}{10}$. Au reſte, les prix de ces deux métaux varient chaque jour dans le Commerce, & ils ſont plus ou moins hauts en raiſon de leur plus grande abondance ou leur plus grande rareté reſpective & réciproque. Depuis 1686, la valeur de l'or eſt reſtée fixe dans les hôtels des monnoies de la République à Fl. 355 argent de Banque, avec 5 p^{c} d'agio, celle de l'argent à Fl. 25 2 ſ. argent courant de Hollande. La fabrication des monnoies fut faite dès lors ſur ce pied; & comme il n'y a eu aucun changement depuis cette époque, nous nous y conformerons dans le détail que nous allons faire des monnoies & des eſpeces d'or & d'argent de la République. Nous comprenons ſous le nom de *Monnoies* le Ryder, la piece de 3 Florins & celle de 1 Florin, l'Eſcalin, le Double ſol, & le ſol, enfin la Dute; Et ſous celui *d'Eſpeces*, le Ducat, le Ducaton & les Rixdales vieilles & neuves dont les prix ſont ſujets à varier dans le commerce qu'on en fait. Voici donc quelle eſt la valeur intrinſeque des unes & des autres.

D'Un Marc d'or du titre de 22 Carats & 1 Grain, dont on déduit $\frac{3}{4}$ d'Eſtelin pour le remede de poids & 1 Grain pour le remede de loi, ſont taillés $24\frac{8}{17}$ Ryders ou $49\frac{3}{13}$ demi-Ryders; qui valent dans le public, l'un 14 Florins & l'autre 7. Ces monnoies ont 22 parties d'or, $1\frac{1}{3}$ d'argent, & $\frac{2}{3}$ d'une de Cuivre; & elles coûtent, la premiere 13 Fl. ou 17 ſ. 6 d. argent courant, & la ſeconde 6 Fl. 18 ſ. 11 d.;

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AMSTERDAM.

de maniere qu'il ne reſte pour les frais de la fabrication, qui s'élevent à 1 pour cent, que 2 ſols & 10 deniers pour chaque Ryder, & ſeulement 1 ſol 5 deniers pour un demi-Ryder (*a*).

D'un Marc d'or du titre de 23 Carats & 8 Grains, dont il y a 1 Eſtelin de faiblage & 1 Grain d'Eſcharſeté, ſont taillés 70 Ducats, dont chacun peſe $72\frac{4}{35}$ As d'or du titre de 23 Carats & 7 Grains, qui coûtent 363 Fl. 19 ſ. 12 d. à quoi il faut ajouter pour les frais de la fabrication, qui ſont $1\frac{3}{40}$ pour cent, au moins 3 Fl. 10 ſ. 4 d.; ce qui fait en tout 367 $\frac{1}{2}$ Florins argent courant, le ducat valant alors $5\frac{1}{4}$ Florins.

D'un Marc d'argent du titre de 11 Deniers & 7 Grains, dont il y a 1 Eſtelin de faiblage & 1 Grain d'Eſcharſeté, ſont taillés $7\frac{1}{2}$ Ducatons ou plutôt $7\frac{5592}{16943}$ pieces dont chacune peſe $677\frac{18}{35}$ As d'argent du titre de 11 Deniers & 6 Grains tirant ſur $\frac{1}{4}$ de grain de plus ou de moins. Le Ducaton contient en argent fin la valeur de 23 Fl. 7 ſ. 11 d. & ſi l'on ajoute, pour $1\frac{1}{8}$ pour cent à quoi s'elevent les frais de la fabrication, 5 ſols & 5 Deniers, on aura 23 Fl. 13 ſ. qui eſt le juſte prix des $7\frac{5592}{16943}$ Ducatons, compté chacun à 3 Fl. 3 ſols argent courant.

D'un Marc d'argent du titre de 11 Deniers & 1 Grain, dont il faut déduire 1 Eſtelin pour remede de poids & 1 Grain pour remede de loi, ſont fabriquées $7\frac{1}{4}$ ou, pour dire plus juſte, ſeulement $7\frac{2414}{32093}$ pieces de trois Florins. Chaque piece eſt du poids de $657\frac{43}{50}$ As d'argent du titre de 11 Deniers tirant ſur le $\frac{1}{4}$ d'un grain, haut ou bas: Le Marc de monnoies de cette fabrication coûte 22 Fl. 17 ſ. 4 d. & il reſte $6\frac{1}{4}$ ſols pour les frais qui s'élevent à $1\frac{1}{8}$ pour cent.

D'un Marc d'argent du titre de 10 Deniers & 11 Grains, dont 1 Eſtelin pour remede de poids & 1 Grain pour remede de loi, ſont taillées $8\frac{1}{2}$ ou $8\frac{33}{231}$ Rixdales du poids de $584\frac{1}{5}$ As d'argent du titre de 10 Deniers & de 10 Grains, qui coûtent 21 Fl. 13 ſ. & $1\frac{1}{10}$ pour cent pour les frais de la fabrication; & comme le marc de monnoies de cette fabrication ne vaut dans le public que 21 Fl. 15 ſ. $7\frac{1}{2}$ d. à raiſon de 50 ſols la Rixdale, il y a de la perte à en fabriquer. Voilà auſſi pourquoi l'on

(*a*) Nous allons faire un autre calcul du coût du Ryder. 1000 Pieces peſent 40 Marcs 3 onces 9 Eſtelins & 17 As;

Dont 37 Marcs 1 Carat & 7 Grains d'or fin coûtent au prix ci-deſſus de Fl. 355 Bco.			Cour. Fl. 13816.	6 ſ. 13 d.
& 5 p^{c} d'agio, ...				
2 Marcs 1 Denier 19 $\frac{13}{32}$ Grains d'argent fin, à Fl. 25. 2 ſ. arg. cour. le Marc			53	19 10
& 1 Marc & 19 $\frac{23}{32}$ Grains de cuivre			11	4
1000 Ryders à Fl. 13. 17 ſ. 6 d. coûtent . .		Cour. Fl.	13870.	17 ſ. 11 d.
& 24 $\frac{8}{15}$ Ryders qu'on taille d'un Marc, coûtent, .		Cour Fl.	341.	9 ſ. 10 d,
Ainſi le Ryder peſant $207\frac{1}{2}$ As coûte . . .		Fl.	13.	17 ſ. 6 d.
1 pour cent pour les frais de la fabrication . .			2	10
Le même Ryder vaut dans le public ſa valeur numeraire de		Fl.	14	. . . .

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AMSTERDAM.

l'on paie maintenant dans le commerce un agio de 2 pour cent, plus ou moins, sur le prix de cette derniere Monnoie.

Pendant les années 1622 jusqu'à 1659 inclusivement, il fut fabriqué en Hollande des Rixdales à la taille de $7\frac{1}{2}$, ou $7\frac{73}{151}$ pieces par Marc d'argent de 10 Deniers & 15 Grains, dont le remede étoit 1 Estelin de foiblage & 1 Grain d'Escharseté; ainsi chaque Rixdale pesoit $600\frac{18}{85}$ As d'argent du titre de 10 Deniers & 14 Grains. Le Marc d'argent de cette fabrication Coûtoit 22 Florins, & $1\frac{1}{15}$ pour cent de fraix. La monnoie de la même fabrication, qu'on nomme Rixdale d'Espece, vaut aujourd'hui avec l'agio dans le commerce environ $50\frac{1}{2}$ sols, plus ou moins.

D'Un Marc d'argent de 11 Deniers, dont 1 Estelin pour remede de poids & $1\frac{1}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ Grains pour remede de loi, sont taillés $23\frac{1}{5}$ ou plutôt $23\frac{151}{853}$ Florins, dont les 600 pieces doivent répondre suivant la loi au poids de 25 Marcs, 5 Onces & 15 Estelins; & au titre de 10 Deniers, $22\frac{1}{2}$ Grains un quart de grain, plutôt plus que moins; de maniere que nous trouvons que le Florin contient largement 200 As d'argent fin; & c'est d'après cette monnoie que nous avons estimé & réglé dans cet ouvrage les valeurs intrinseques des autres monnoies d'argent étrangeres. Au reste, le Marc de Florins de cette fabrication coûte 22 Fl. 14 s. 11. d. & il reste 9 sols pour les fraix, qui vont à $1\frac{3}{5}$ pour cent.

2000 Escalins, qui font 600 Florins, pesent 40 Mars, 4 Onces & 9 Estelins d'argent du titre de 6 Deniers $20\frac{1}{2}$ Grains, qui répondent à 23 Marcs, 1 once, 6 Estelins & $12\frac{3}{5}$ As d'argent fin dont, à Fl. 25. 2 s. le Marc, la valeur est de Fl. 581. 8 s. $13\frac{1}{5}$ d.

6000 Doubles sols (dubbeltjes) ou 12000 sols (stuivers), qui font aussi 600 Florins, pesent 39 Marcs 2 onces $8\frac{1}{2}$ Estelins d'argent du titre de 6 Deniers 20 Grains, qui répondent à 22 Marcs 3 onces & $30\frac{1}{2}$ As, d'argent fin, dont, au prix ci-dessus le Marc, la valeur est de Fl. 561. 15 s. 4 d.

Enfin, 160 Dutes (Duyten) pesent une livre de 16 onces, ou 10240 As de Cuivre, & font le numéraire d'un Florin. Les 100 ℔ de Cuivre au prix de 62 Florins, coûteront, après qu'elles auront été réduites en plaques propres à fabriquer des Dutes, environ 78 Florins. Et dans ce cas il reviendra 205 Dutes pour un Florin; ce qui fait 45 Dutes davantage que le numéraire de cette derniere monnoie; &, par conséquent, il reste $28\frac{1}{8}$ pour cent pour les fraix de la fabrication des Dutes.

Il est facile de connoitre par ce détail, que la fabrication des monnoies & des especes de Hollande a été établie sur un pied le plus avantageux possible pour le public, n'y ayant d'autre différence entre la valeur réelle & la valeur numéraire ou de compte, que celle qui resulte nécessairement des fraix de la fabrication. Mais, d'un autre coté, lorsque les matieres sont aussi cheres qu' aujourd'hui, il ne peut resulter que de la perte pour l'Etat, à fabriquer des espeçes

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

AMSTERDAM.

ou des monnoies d'or & d'argent quelconques. Il eſt vrai auſſi que les hôtels de monnoie de la République ſont depuis long-tems dans l'inaction. Quant au droit d'en battre, chaque Province le poſſede: *Dordrecht* bat Monnoie pour la Hollande Méridionale; & pour la Nord-Hollande ou la Weſt-Friſe les Villes de *Horn*, *Enckhuyſen* & *Medenblick* jouiſſent du même privilége, qu'elles éxercent alternativement pendant dix ans: c'eſt cette derniere qui eſt maintenant en charge & qui le ſera jusques en 1781.
Harderwyk bat monnoie pour la Province de Gueldre,
Utrecht pour celle de ſon nom,
Middelbourg pour celle de Zelande.
Leuwarden pour la Friſe Orientale,
Zwol, *Deventer* & *Campen* pour la Province d'Overyſſel,
Groningue, pour celle de ſon nom.

En 1761, les Etats-Généraux permirent aux maîtres de monnoie de fabriquer pour leur compte particulier toute ſorte de monnoies & eſpeces de la République. Ceux-ci en profiterent pendant les années 1762 & les ſuivantes jusques en 1765, que les prix des matieres étoient aſſés bas pour leur laiſſer du bénéfice. Les Maîtres de monnoie, employés dans les hôtels de la République, n'ont au reſte, à ce qu'on aſſure, aucun ſalaire ou profit quelconque que celui qu'ils peuvent faire eux mêmes dans le commerce d'eſpeces & de matieres. Ce commerce conſiſte principalement d'un côté, à vendre ou à fabriquer des Rixdales & des Ducats neufs dont les négociants ont beſoin très-ſouvent pour faire des envois dans les villes de Commerce du Nord & de la Mer Baltique, ou ces eſpeces ſont d'une néceſſité abſolue; &, de l'autre côté, à acheter de vieux Ducats & de vieilles Rixdales que l'affoibliſſement dans leur poids met hors du cours. Dans ce Commerce, les Maîtres de monnoie tâchent de ſe procurer de l'or de 22 de 18 & de 17 Carats, dans lequel ils trouvent plus de profit par l'argent qu'ils en ſéparent au moyen de l'affinage, qu'à acheter de l'or fin ou d'un titre plus haut que celui de 22 Carats. Ils peuvent s'en procurer dans la Banque du meilleur tout préparé pour la fabrication des Ducats, au prix de 71 Ducats le Marc fin; mais ils préferent d'en payer 71½ pour des eſpeces vieilles d'or, dont l'aliage d'argent, qu'ils ne paient pas, leur laiſſe du bénéfice.

A l'égard de la Banque, nous remarquerons en paſſant qu' outre l'or, elle vend de l'argent en lingots ou barres de quatre titres différents, depuis 11 Deniers 23 Grains jusqu'à 11 D. & 15 Gr. dont elle ſe fait payer, à raiſon du titre, le prix que l'argent fin vaut dans le commerce; ce qui, comme nous l'avons déjà dit, varie tous les jours

L'Argent œuvré, eſſayé à Amſterdam, eſt du titre de 10½ Deniers, & la marque des eſſayeurs conſiſte en deux croix ſurmontées d'une couronne.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, en uſage à Amſterdam & dans

toute la Hollande, eſt nommé *poids de Troyes*, & il eſt exactement le même que celui de Bruxelles dont l'étalon eſt tenu pour le *Dormant du véritable poids de Troyes*. Ce dernier, dont le marc eſt compoſé de 8 Onces ou 5120 As, comme celui de Hollande, répond, ſuivant l'eſſai qu'en a fait M. Tillet, à 1 Marc & 12 Grains ou en tout 4620 Grains, poids de France. La diviſion de ce Marc ſe fait en Hollande de la maniere ſuivante, ſavoir:

Monnoies, Poids, Meſures, &c.

AMSTERDAM.

Mark. Troys-Gewigt.	*Oncen. ou Onces.*	*Engels. ou Eſtelins.*	*As.*	*Vierling. ou Quarts.*	*Troykens.*	*Deuskens.*
1	8	160	5120	20480	40960	81920
	1	20	640	2560	5120	10240
		1	32	128	256	512
			1	4	8	16
				1	2	4
					1	2

Le même Marc, pour peſer des perles & des diamants, ſe diviſe en 1200 Carats; l'Engel ou Eſtelin en $7\frac{1}{2}$ Carats, & le Carat ſe diviſe enſuite en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$ & $\frac{1}{64}$ parties.

Les Apothicaires ſe ſervent de la livre de 2 Marcs poids de Troyes, ſous le nom de poids d'Arſenic, & d'une autre livre de $1\frac{1}{2}$ Marcs poids de Troyes, ſous celui de poids d'Apothicaire. Ils diviſent ces poids de la maniere ſuivante, ſavoir:

La Livre, poids d'Arſenic, en 16 onces, l'once en 8 Drachmes, la Drachme en 8 Scrupules, & le Scrupule en 20 Grains.

La Livre, poids d'Apothicaire, en 12 onces ou en 24 Loots.

3 ℔ poids d'Arſenic, en font 4 d'Apothicaire.

La Livre, poids de Commerce d'Amſterdam, ſe diviſe en 16 onces, 32 Loots, ou 128 Drachmes.

Cette Livre qui, ayant 2 Marcs poids de Troyes, ne devroit peſer que 10240 As, en contient néanmoins 10280, & elle eſt par conſéquent tant ſoit peu plus forte que la livre poids de Troyes de Hollande.

C'eſt cependant de ce dernier poids dont les Epiciers, les Droguiſtes & autres Marchands détailleurs & boutiquiers doivent ſe ſervir maintenant ſuivant les ordonnances publiées à cet effet par la Régence de la ville d'Amſterdam; & non plus du poids de Liege ou d'Anvers, ni de celui de Cologne dont ils ſe ſervoient auparavant.

Le Schℓℓ ou *Schippondt* eſt compoſé de 20 Lℓℓ ou de 300 ℔.

Le *Centenaar* ou quintal, de $6\frac{2}{3}$ Lℓℓ, ou de 100 ℔.

Le *Steen* ou la Pierre, de 8 ℔, & le Lℓℓ ou Liſpondt de 15 ℔.

256 ℔ poids de Commerce d'Amſterdam, font 257 ℔ poids de Troyes de Hollande.

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

AMSTERDAM.

Le *Laſt*, meſure de bled, contient 27 Muddes ou 108 *Scheepels*; Il ſe diviſe d'ailleurs de la maniere ſuivante, ſavoir;

Laſt.	*Tonnen.* ou *Barrils.*	*Muddes.*	*Sakken.* ou *Sacs.*	*Scheepels.* ou *Aggelen.*	*Vierdevats.*	*Kops.*
1	21⅗	27	36	108	432	3456
	1	1¼	1⅔	5	20	160
		1	1⅓	4	16	128
			1	3	12	96
				1	4	32
					1	8

Le Laſt de Froment de 125 ℔ peſant le ſac, répond à 4500 ℔.
Celui de Seigle, qui ſert ordinairement à régler l'encombrement des Navires pour les affrétemens qu'on en fait, eſt eſtimé du poids de 4000, à 4100 ℔.

Toutes les Provinces de la République ſe ſervent du même laſt que celui d'Amſterdam; mais ce laſt eſt diviſé dans chaque Ville en d'autres meſures de diverſes manieres, comme il ſera aiſé de voir par le détail ſuivant, ſavoir;

Le Laſt ſe diviſe à *Edam*, *Monnickendam* & *Purmerent*, tout de même qu'à Amſterdam.

Il ſe diviſe à *Hoorn*, *Eenkhuyſen*, *Muyden*, *Narden* & *Weeſp*, en 22 Muddes, 44 Sacs, 88 Scheepels, ou 352 Taakels.

A *Harlem*, en 38 Sacs, ou Sakken.

A *Rotterdam*, *Delft* & *Schiedam*, en 2$\frac{23}{33}$ Hoedts, & le Hoedt en 10$\frac{1}{2}$ Sacs ou 32 Achtendeelen.

A *Alckmaar*, en 32 Sacs ou Sakken.

A *Gouda*, en 2$\frac{2}{5}$ Hoedts, & le Hoedt en 10$\frac{2}{3}$ Sacs ou 32 Scheepels.

A *Dordrecht*, en 3 Hoedts, 24 Sacs ou Vaaten, ou 96 Achtendeelen.

A *Gorcum*, en 2 Hoedens & 5 Achtendeelen.

A *Breda*, en 33$\frac{1}{2}$ Viertelen de bled dur, ou 29 Viertelen d'Avoine.

A *Utrècht*, en 25 Muddes.

A *Amersfort*, en 64 Scheepels.

A *Middelbourg*, en 41$\frac{1}{2}$ Sacs, ou 83 Achtendeelen.

A *Fleſſingue* & à *Ter-Veer*, en 39 Sacs.

A *Zirkzée*, *Ter-Goes*, *Bommene*, *Ter-Toolen*, *Stavenes*, & *Duyveland*, en 37$\frac{1}{2}$ Sacs.

A *Sommelsdyk*, *Dirkslandt*, *Middelharnes*, *Oeltjesplaat*, *Putten* & *Briel*, en 38$\frac{1}{2}$ Sacs.

Dans la *Friſe*, en 18 Barrils ou Tonnes, 33 Muddes ou 36 Loopers.

A *Groningue*, en 33 Muddes, &

A *Deventer* en 36 Muddes, ou 144 Scheepels.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AMSTERDAM.

Le Cent, *Hondert*, de sel qui contient 404 Maaten ou mesures, répond au poids de 40000 ℔ d'Amsterdam.

Le *Hoeat* de charbon de pierre est composé dans cette derniere ville de 38 Maaten.

L'*Aam*, mesure de vin de Moselle & d'eau-de-vie de grains, se divise de la maniere suivante; savoir:

Aam.	*Ankres.*	*Stekanen.*	*Viertels* ou *Veltes*	*Stoopen.*	*Mingelen* ou *Mingles.*	*Pintes.*
1	4	8	21	64	128	256
	1	2	$5\frac{1}{4}$	16	32	64
		1	$2\frac{5}{8}$	8	16	32
			1	$3\frac{1}{21}$	$6\frac{2}{21}$	$12\frac{4}{21}$
				1	2	4
					1	2

Le Mingle contient 13 onces poids de Troyes d'eau de pluie.

Le Barril, *Tonne*, de biere contient 128 Mingles.

Le Tonneau, *Vat*, de vin de France, est composé de 4 barriques ou 6 Tiercons.

La Barrique, *Oxhooft*, contient $12\frac{1}{2}$ stekanes ou 200 Mingles: néanmoins la barrique est comptée seulement pour 180 Mingles, & le Tiercon pour 120.

La Pipe de vin d'Espagne ou de Portugal contient 340 Mingles.

La Velte, *Viertel*, d'eau-de-vie de Bordeaux répond à $6\frac{1}{64}$ Mingles, & cette liqueur se vend à Amsterdam à raison de 30 Veltes qui 7 pesent 410 ℔.

La Piece ou Bote, *Stuk* ou *Vat*, d'huile d'olive se vend à raison de 717 Mingles.

L'Aam d'huile de graine de chanvre, delin & de Navets, contient $7\frac{1}{2}$ Stekanes ou 120 Mingles.

La Futaille, *Quardeelen*, d'huile de baleine contient 18 à 21 stekanes; mais cette liqueur se vend à raison de 12 stekanes.

Toutes les futailles contenant des matieres liquides quelconques, se jaugent avant qu'on en faise la livraison aux acheteurs; mais les prix y sont réglés d'après les mesures ci-dessus expliquées.

L'Aune d'Amsterdam mesure exactement 306 lignes du pied de Roi de France dont nous nous sommes servis pour déterminer au plus juste possible les longueurs des mesures des divers païs dont nous faisons mention dans cet ouvrage.

On se sert aussi à Amsterdam de l'aune Flamande pour mesurer certaines marchandises, elle est longue de 315 lignes de France.

Le Pied d'Amsterdam en contient 126. Il se divise en 3 Palmes, ou en 11 Pouces, & le Pouce en 24 quarts.

Monnoies, Poids, Mesures &c. La *Palme*, qui ſert de meſure pour les Mats & autres bois ronds, contient 42 lignes de France, & ſon diametre eſt de 14 lignes.

La *Ruthe* ou Perche de Hollande meſure 13 Pieds d'Amſterdam.

AMSTERDAM. La *Morgen*, meſure d'arpentage, contient 600 Ruthes quarrées, qui font 101400 Pieds quarrés d'Amſterdam.

Le *Maat*, autre meſure d'arpentage, contient 500 Ruthes quarrées.

Le *Mille*, ou la lieue Hollandoiſe, contient 20692 Pieds.

Le rapport des monnoies, des poids & des meſures ci-deſſus avec ceux des principaux états & villes de Commerce, eſt ſi détaillé dans les tables qui ſont placées à la fin de ce premier livre; que nous croyons devoir nous en tenir à ce que nous venons de dire. Mais, avant de finir cet article, nous devons obſerver que les laſts & les nombres de diverſes marchandiſes pour les achats & ventes s'y compoſent des pieces ſuivantes, ſavoir;

Le laſt de hareng & de poix, de	.	12 Tonnes ou barrils.
Celui de Goudron, de	.	13 dits.
Le cent de peaux ou Cuirs, de	.	104 Pieces.
Le cent de planches de ſapin de Suede, de		120 dites.
Le cent de planches de Norvege, de	.	126 dites, & quelquefois de 132, comme celles de Coperwick.

La Ville d'Amſterdam ayant des relations de Commerce dans les quatre parties du monde, elle a des changes ouverts ſur les principales villes de Commerce, ou celles-ci en ont ſur elle; mais, comme d'ordinaire l'on ne compte ſur les prix courants que les changes de quelques-unes des dites villes, il ſuffira d'en donner ici le cours du 15 Novembre, attendu que nous traiterons ailleurs cette matiere avec toute l'étendue qu'elle merite.

Amſterdam change ſur les places ſuivantes, ſavoir:

Sur Paris,	52½	§vls Bco,	contre 1 Ecu de 60 ſols,	à Court ou à Vue.
ou	52¼	§vls Bco . .	1 dit . . .	à 2 Mois.
Bordeaux,	52⅛	§vls Bco . .	1 dit . . .	à 2 Mois.
Londres,	35ß7	§vls Bco . .	1 Livre ſterling,	à Court ou à Vue.
ou	35ß4	§vls Bco . .	1 dit . . .	à 2 Mois.
Madrid,	91	§vls Bco . .	1 Duc. de 375 mrf.	à Uſance.
Cadiz,	91	§vls Bco . .	1 Duc. dit.	
Seville,	89½	§vls Bco . .	1 Duc. dit.	
Bilbao,	90¼	§vls Bco . .	1 Duc. dit.	
Liſbonne,	44¼	§vls Bco . .	1 Cruſade de 400 Rees	à Uſ.
Veniſe,	87⅛	§vls Bco . .	1 Duc. de Bco.	à Uſ.
Genes,	81½	§vls Bco . .	1 Piaſt. de 115 ſ. ſ. di Bco.	à Uſ.

Livourne,	85⅝ §vls Bco	. .	1	Pezza de 8 R. m lung. à Uſ.
Vienne,	35 f. Bco	. . .	1	Th. par Caiſſe à 6 ſem
Hambourg,	33 1/16 f. Bco	. . .	1	Th. Bco, à Court ou à Vue.
ou	33⅛ f. Bco	. . .	1	Th. Bco à 2 Mois.
Bruxelles,	100 £vls Bco	.	106	£vls de ch. à Court.
Anvers,	100 £vls Bco	. .	105¾	£vls de ch. dit
Gand,	100 £vls Bco	.	105¼	£vls de ch. dit.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

AMSTERDAM.

L'Uſance des lettres de change eſt comptée à Amſterdam pour un mois effectif lorsque celles-ci ont été tirées de quelque ville des Provinces-Unies, de la Flandre, de Brabant, de France, d'Angleterre & de celle de Geneve; pour deux mois pour les lettres de Change d'Eſpagne, de Portugal & d'Italie; & pour 14 jours de vue pour celles qui ſont tirées de l'Allemagne.

La loi accorde aux lettres de change, payables à Amſterdam, ſix jours de faveur qui doivent commencer le lendemain du jour de l'échéance. Si le ſixieme jour eſt Dimanche ou fête, le paiement doit s'en faire la veille; & ſi l'acceptant eſt Juif & que le dernier jour de faveur tombe un ſamedi ou quelqu' autre jour de fête pour lui, le paiement de la lettre de change doit en être exigé ſans faute la veille.

Cette loi eſt dans le fond encore dans toute ſa force à Amſterdam; mais elle n'y eſt point obſervée quant à la pratique, attendu que les lettres de change qui ſont payables en argent de Banque, s'envoient d'ordinaire le même jour de leur échéance chez l'acceptant, qui en fait écrire les valeurs dans les livres de la Banque, en faveur du porteur ou des porteurs des mêmes lettres de change, ce jour-là-même ou au plus tard le lendemain; à défaut de quoi le porteur ne manque point de s'informer le ſecond ou le troiſieme jour de l'échéance du motif du retardement, & il peut ſans différer faire proteſter les dites lettres, à moins d'un prompt acquit. Les lettres de change payables en argent courant ne s'envoient d'ordinaire au recouvrement, que le ſecond ou le troiſieme jour de l'échéance, & à défaut de paiement le proteſt peut avoir lieu le quatrieme jour, quoique le porteur des lettres de change ne ſoit pas obligé de le faire juſqu' au ſixieme jour après celui de l'échéance.

Le paiement des lettres de change payables en argent de Banque ſe fait, comme nous l'avons dit dans le premier Volume, en décrivant la Banque d'Amſterdam, par un ſimple transport des ſommes à payer du compte de l'acceptant des lettres de change qui en eſt débité, au compte des porteurs ou derniers endoſſés des mêmes lettres de change qui en ſont crédités dans les livres de la Banque.

Le paiement des lettres de change, payables en argent courant, ſe fait d'ordinaire par le moyen d'une ſimple aſſignation que l'acceptant donne ſur ſon caiſſier au porteur. Ce dernier peut cependant refuſer un tel billet contre le montant de la lettre de change qu'il a en main, étant en

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AMSTERDAM.

droit d'en exiger le paiement en argent comptant, & de faire proteſter, en cas de refus, la dite lettre de change; mais ces cas arrivent rarement, ſur-tout parmi des négociants ſur la ſolidité desquels on n'a point d'idées défavorables.

Le porteur d'un billet ou d'une aſſignation d'un négociant ou d'un marchand ſur ſon caiſſier, doit, en vertu de l'ordonnance publiée par la Régence de la Ville d'Amſterdam le 30 Janvier 1776, en exiger le paiement dans dix jours à compter de la datte du même billet ou aſſignation; à défaut de quoi il perd le droit de recours, qu' avant cette époque, il avoit, contre le tireur, dans le cas que le Caiſſier refuſât de payer ſon billet ou aſſignation, ou que le même Caiſſier vînt à manquer ſur ces entrefaites.

ACHEM.

ACHEM.

ROYAUME d'Aſie ſitué dans l'Iſle de Sumatra: On y compte par Taëls ou tayels de 4 Pardaves, & la Pardave de 4 Mas. Le Taël vaut auſſi 64 Coupangs, ou 25600 Cas ou Caches. La Pardave contient 16 Coupangs, & le Coupang 400 Caches. Le Mas ou Maſſi, qui eſt la monnoie la plus courante, eſt d'or, du poids d'environ 11 As & de la valeur d'à-peu-près 15 ſols, argent de Hollande. La Cache eſt d'étain & vaut à proportion du Mas.

Le *Candil* ou *Kandil*, poids de Commerce d'Achem, contient 200 Cattis.

Et le Catti ſe diviſe en d'autres poids de la maniere ſuivante: ſavoir,

Catti.	*Boncals.*	*Tayels.*	*Pagodes.*	*Majons.*	*Mas ou Maſſis.*	*Coupangs.*
1	20	100	280	320	1600	6400
	1	5	14	16	80	320
		1	$2\frac{4}{5}$	$3\frac{1}{5}$	16	64
			1	$1\frac{1}{7}$	$5\frac{5}{7}$	$22\frac{3}{7}$
				1	5	20
					1	4

Le Catti peſe 19981 As; & nous trouvons d'après cela que
100 Cattis d'Achem ſont environ $194\frac{3}{10}$ ℔, poids de Com. d'Amſterdam.
100 ℔ d'Amſterdam ſont au contraire $56\frac{2}{3}$ Cattis d'Achem.

On y emploie pour le Commerce de la poudre d'or, des monnoies imaginaires de même nom que les monnoies réelles & qui portent

le ſurnom d'or; comme Taëls d'or, Maſſias d'or &c. Celles-ci valent moins que les autres monnoies dans la proportion de 4 à 5: c'eſt-à-dire que 5 Taëls d'or, ne ſont que 4 Taëls ordinaires. *Monnoies, Poids, Meſures, &c.*

ACHEM.

Toutes les marchandiſes s'y vendent au poids, & le produit en eſt ordinairement payé à raiſon d'un Boncal peſant de poudre ou ſable d'or pour 7 Taëls; ainſi, en ſuppoſant qu'on aura vendu une partie d'Opium pour la valeur de 1000 Taëls d'or, on diviſera cette ſomme par 7 Taëls, & le produit qui ſera 142$\frac{6}{7}$ Boncals, ſera 7 Cattis, 2 Boncals, 13 Majons, 3 Mas & 2$\frac{4}{5}$ Coupangs peſant de poudre d'or. Il faut excepter de cette regle les marchandiſes qui viennent de la côte de Coromandel, comme des Guines, Chits & autres pareilles étoffes, dont les prix s'évaluent en Taëls d'or comme les autres marchandiſes; mais dont la réduction de Taëls en Boncals ſe fait par 7$\frac{1}{2}$ Taëls: deſorte que la ſomme de 1000 Taëls d'or ci-deſſus, revient dans ce dernier cas à 133$\frac{1}{3}$ Boncals, qui font ſeulement 6 Cattis, 13 Boncals, 5 Majons, 1 Mas & 2$\frac{2}{3}$ Coupangs peſant de poudre d'or.

Au reſte, cette poudre d'or eſt du titre de 9$\frac{1}{4}$ Toques, qui répond à 22 Carats 2$\frac{3}{4}$ Grains.

A C R E.

ACRE.

Cette ville, nommée autrement S. Jean d'Acre & qui eſt ſituée dans la province de Sirie, compte par Piaſtres de 80 Aspres.

Le *Cantar*, poids de Commerce, eſt compoſé de 100 Rotoles.

Le *Rotole* de Coton brut peſe à Livourne 6$\frac{1}{2}$ ℔; & celui de Coton filé 6 ℔: ce qui fait dans le premier cas 4$\frac{1}{2}$ ℔ poids de Commerce d'Amſterdam, & ſeulement 4$\frac{1}{8}$ ℔ dans le ſecond.

L'*Ardep*, meſure de ris, peſe à Livourne 750 ℔, qui ſont à peu près 520 ℔, poids de Commerce d'Amſterdam.

AIX LA CHAPELLE,

Ville Impériale du Duché de Juliers dans le Cercle de Weſtphalie, en Allemagne. On y compte par Reichsthales de 54 Marcs, *Marcken*, & le Marc de 6 Buſches.

AIX LA CHAPELLE.

On nomme cette Reichsthale, *Courante*, pour la diſtinguer de la Reichsthale *d'Eſpece* qui y vaut 72 Marcs.

La *Schlecht-Thaler* n'y vaut que 26 Marcs.

Voici le rapport & la diviſion de ces monnoies:

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AIX LA CHAPELLE.

Rthlr. d'Espece.	*Rthlr. Court.*	*Florins. d'Empire.*	*Schlecht- Thalers.*	*Schillings. ou Escalins.*	*Florins. d'Aix.*	*Marcken. ou Marcs.*	*Buschens.*	*Hellers*
1	1 1/4	2	2 10/13	8	12	72	432	1728
	1	1 1/2	2 2/13	6	9	54	324	1296
		1	1 5/13	4	6	36	216	864
			1	2 8/9	4 1/2	26	156	624
				1	1 1/2	9	54	216
					1	6	36	144
						1	6	24
							1	4

On peut compter autrement

3 Reichsthales d'Espece par 4 Reichsthales courantes.
13 Reichsthales courantes, 27 Schlecht-Thalers.
18 Schlecht-Thalers, . . 13 Florins d'Empire ou *Reichsgulden.*

Les monnoies réelles d'Aix la Chapelle, & leurs valeurs sont les suivantes, savoir;

D'*or*: Le *Ducat*, de 3 1/3 Reichsthales courantes.

D'*argent*: Le *Raths-præsentger* de 16 Marcs: les doubles & les demi-pieces à proportion.

De *Billon*: Des Pieces de 3. de 2. & de 1 Marc.

De *Cuivre*: Des Pieces de 3 & de 1 Busche, qui font 12 & 4 Hellers.

Les monnoies étrangeres valent tantôt plus tantôt moins, suivant leur rareté ou abondance:

Le Souverain d'or double y vaut environ 3 Ducats, 10 Rthlr. ou 60 Esc. courans, plus ou moins.

Le Carolin d'or, & le Louis d'or neuf de France, 7 1/3 dits, ou 44 dits.

Le Ducat d'or simple d'Empire . . . . 3 1/3 dits, ou 20 dits.

L'Ecu neuf de six livres de France 1 Rthlr & 45 Marcs, ou 16 1/2 Florins d'Aix.

La Couronne d'argent, de Brabant, 1 Rthlr & 39 Marcs, ou 15 1/2 Flor.

La *Reichsthale* d'Espece, monnoie imaginaire d'Aix la Chapelle, contient d'après la valeur que nous attribuons à son numéraire, environ 28 3/13 As d'or fin, ou 405 As d'argent fin; & elle vaut au pair 40 1/2 sols argent d'Hollande.

La *Reichsthale* courante de la même ville, contient, à cette proportion, 21 1/13 As d'or fin, ou 304 As d'argent fin, & vaut au pair 30 sols & 6 deniers de Hollande.

Le *Raths-præsentger*, monnoie réelle d'Aix la Chapelle de 16 Marcs, contient seulement 75 7/13 As d'argent fin, & sa valeur intrinseque ne répond qu'à 7 s. 9 d. de Hollande.

Le Schiff, *Schipfpund*, poids de Commerce, contient 3 Centners, ou 300 ℔.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AIX LA CHAPELLE.

Le Schiß, poids de voiture, contient auſſi 3 Centners; mais il eſt compoſé de 318 ℔.
Le *Centner* ou quintal ordinaire peſe 100 ℔; celui de voiture 106 ℔.
La Livre ſe diviſe en 2 Mares, 16 onces, 32 Loths, 128 Quentins, ou 512 pfenings,
Le Marc a 8 onces ou 16 Loths; & le Loth 4 Quentins ou 16 pfenings.
La Livre de beurre peſe 52 loths.
100 ℔ d'Aix la Chapelle ſont $94\frac{7}{8}$ ℔ poids de Commerce d'Amſterdam.
100 ℔ d'Amſterdam égalent $105\frac{3}{5}$ ℔ d'Aix la Chapelle.
Le *Malter*, meſure de bled, contient 6 faſs ou Barrils.
Le *Faſs* ordinaire de froment a 4 Kops; & celui d'avoine en a 6.
Le Laſt d'Amſterdam meſure environ 122 faſs ordinaires d'Aix la Chapelle.
L'*Ahm*, meſure de vin de 8 Eſtecans de Hollande, contient 130 Kanns d'Aix la Chapelle.
L'Aune, *Elle*, eſt longue de 296 Lignes du Pied de Roi de France & le Pied, *Fuſs*, de $128\frac{1}{2}$ Lignes.

100 Aunes d'Aix la Chapelle ſont donc $96\frac{3}{4}$ Aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $103\frac{2}{5}$ Aunes d'Aix la Chapelle.
100 Pieds d'Aix la Chapelle font . . 102 Pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . . . . $98\frac{1}{26}$ dits d'Aix la Chapelle.

Cours des changes d'Aix la Chapelle, ſçavoir;

Sur Amſterdam, 162 Rthlr. cour. p. ou m. contre 100 Rixdales courant.
Anvers, . 118 Rthlr. d'Eſpece . . 100 Rixdal. de change.
Francfort, S. M. 100 Rthlr. cour. . . . . 100 Rthlr. de change.
Paris, . . 66 Rthlr. d'Eſpece . . . . 100 Ecus de 60 ſols.
Vienne, . 120 Rthlr. cour. . . . . 100 Rthlr. courant.

ALEP. ETC.

ALEP. &c.

On compte dans cette ville, à Alexandriette ou Scanderone, & dans d'autres places de Sirie, par Piaſtres de 80 Aſpres. On y diviſe auſſi la Piaſtre en 24 Sjaines qui ſont à peu près la valeur de 26 ſols, argent courant de Hollande.

Les monnoies réelles ſont à peu près les mêmes en Sirie que dans la Turquie. Voici les monnoies étrangeres qui roulent dans le Commerce d'Alep.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

ALEP. &c.

Le ſequin Venitien, pour environ 3 Piaſtres & 60 Aſpres.
Le Ducat Cremnitz de Hongrie 3 Piaſtres & 56 dits.
Le Chérif. . . . . 3 dites . & 20 dits.
Le Sultanin, ... 3 dites.

La Piaſtre d'Eſpagne de poids, vaut 2 Piaſtres d'Alep, pl. ou m.

La Piaſtre d'Eſpagne n'y eſt reçue qu'au poids, & il faut que 17 Piaſtres peſent 150 Drachmes.

Nous allons détailler les poids qui ſont en uſage dans le Commerce d'Alep.

Le *Cantar* ordinaire peſe 100 Rotoles, dont chacun a 720 Drachmes.

Le Grand Cantare Tripolitain lui eſt égal.

Le *Surle* ou *Zurlo* peſe 27½ Rotoles ordinaires.

Le Rotole ordinaire, avec lequel ſe peſent la plupart des Marchandiſes, a 12 onces, ou 720 Drachmes. Ce même Rotole peſe environ $4\frac{3}{5}$ ℔, poids de Commerce d'Amſterdam.

Le Rotole avec lequel on peſe les ſoies de Tripoli & d'Antioche, les Barutines, Pajaſſes, Bedouines & Beiledines, eſt compoſé de 700 Drachmes, & il peſe environ $4\frac{1}{2}$ ℔ d'Amſterdam.

Le Rotole en uſage pour les ſoies de Perſe, les Cherbaffis, les Bourmes, les Ardaſſes & les Ardaſſettes, contient 680 Drachmes, & peſe environ $4\frac{3}{5}$ ℔ poids d'Amſterdam.

Le *Cole*, le plus grand poids d'Alep, ſe compoſe de 7 Veſnes,

Le *Vesne*, contient 5 Rotoles & 200 Drachmes, & il peſe $3\frac{17}{20}$ ℔ d'Amſterdam. On s'en ſert à peſer le leton, le fil de Cuivre, l'Ambre jaune brut, le Camphre, le Benjoin, la Spica-Nardi, le Bois de la Mecque & le Bois d'Aloës.

Le *Batman* peſe 6 *Okes* ou 2400 Drachmes; ce qui fait environ $15\frac{11}{20}$ ℔ poids de Commerce d'Amſterdam.

L'*Ok* ou *Oke*, qui a 400 Drachmes, peſe environ $2\frac{51}{100}$ ℔ d'Amſterdam.

Le *Métical*, poids pour les Perles & pour l'Ambre gris, contient $1\frac{1}{2}$ Drachmes.

La Livre, poids de Commerce d'Amſterdam, répond à $155\frac{3}{4}$ Drachmes ou $233\frac{5}{8}$ Méticales.

Le *Pik*, meſure de longueur, eſt de $299\frac{4}{5}$ lignes de France; ainſi
100 Piks d'Alep ſont 98 Aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam ſont $102\frac{1}{4}$ Piks d'Alep.

ALEXANDRIE.

ALEXANDRIE. On compte dans cette ville, au Caire, & dans toute l'Egipte, par Piaſtres courantes de 33 Medines, & la Medine de 8 Borbes ou de 6 Forles. Nous tenons cette Piaſtre pour valoir au pair 23 ſols argent de Hollande.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ALEXANDRIE.

Le Ducatelle, monnoie réelle, vaut 10 Medines.
Le Griscio ou l'Abuquepe, . . 30 dites.
Le Zenzerle . . . . 107 dites.
La Bourse y est comptée pour 25000 Medines, ou 75000 Aspres:
La Medine vaut 3 Aspres.
Les monnoies rapportées à l'article de Turquie, ont cours en Egypte, ainsi que les Especes étrangeres suivantes, savoir:
Le Sequin Foundoucli, vaut environ 126 Medines.
Et le Sequin Zeramabouck . . . 110 dites.
Les Sequins de la Côte de Barbarie y ont aussi diverses valeurs.
La Piastre forte d'Espagne, vaut 76 Medines, plus ou moins.
Le *Cantaar* ou Cantar, poids de Commerce semblable au quintal, pese 100 Rotoles, dont on compte quatre sortes, savoir:
Le *Rotole Forfore* répond à 8870 As de Hollande: ainsi 100 Rotoles Forfores font $86\frac{1}{4}$ ℔ poids de Commerce d'Amsterdam.
Le *Rotole Zaïdin* répond à 12600 As, & il est $22\frac{1}{2}$ p^{c} plus fort que la Livre d'Amsterdam.
Le *Rotole Zaure*, ou Zere, répond à 19656 As, & il pese 91 p^{c} davantage que la livre d'Amsterdam.
Le *Rotole Mine* pese 15724 As, & il est 52 p^{c} plus fort que la Livre d'Amsterdam.
Le Quintal, *Cantaar*, de Caffé du Caire, pese environ 95 ℔ d'Amsterdam.
L'*Oke* a 200 Drachmes & il pese environ $2\frac{11}{25}$ ℔ d'Amsterdam.
La *Drachme* se divise en 16 Quirates, ou 64 Grains.
Le *Rebebe*, mesure de bled d'Egipte, contient 186 Kops d'Amsterdam.
Le *Quillot* ou *Kizloz* répond à 202 Kops.
L'Aune, *Pik*, y est longue de 300 lignes de France.
100 Piks d'Alexandrie font donc $98\frac{1}{25}$ Aunes, mesure d'Amsterdam.
Et 100 Aunes d'Amsterdam égalent 102 Piks d'Alexandrie.

ALICANTE.

ALICANTE.

On tient les écritures dans cette ville d'Espagne en *Libras* ou Pesos de 20 Sueldos, & le *Sueldo* de 12 Dineros; on y compte aussi par *Reales* de 24 Dineros; car la libra ou le Peso contient 10 Reales ou 240 Dineros.

Cette Libra se nomme aussi Peso, parce qu'elle est de même valeur que la Piastre de Change d'Espagne de 128 Quartos, de 8 Reales de platte vieille, ou de 512 Maravedis de vellon.
Le Real d'Alicante répond à $51\frac{1}{2}$ mrs. de vellon.
Voici la réduction de ces monnoies en celles d'Espagne:

Monnoies, Poids, Mésures &c.

ALICANTE.

375 Libras d'Alicante font 272 Ducados de Cambio de 375 mrs. de platte vieille.
75 dites . . . . 68 Ducados d'Alicante.
4 Ducados de Cambio . 5 dits.
4 Reales de platte vieille 5 Reales d'Alicante.

Toutes les monnoies effectives d'Eſpagne ſont courantes dans cette ville, & leurs valeurs reſpectives ſont dans la proportion ſuivante :

Le Doblon de 2 Escudos, ou la Piſtole d'or, qui valoit 5 Libras d'Alicante, y vaut depuis la nouvelle augmentation de l'or, $5\frac{1}{2}$ libras.

Le Peſo duro, ou Piaſtre, y vaut encore $13\frac{9}{32}$ Reales ou $26\frac{9}{16}$ ſols d'Alicante.

La *Carga*, poids d'Alicante, peſe $2\frac{1}{2}$ Quintaux, ou dix arrobes.

Le *Quintal* contient 4 Arrobes dont chacune peſe 24 ℔ poids fort, ou 36 ℔ poids foible.

La *Libra Mayor*, ou Livre poids fort, eſt compoſée de 18 onces.

La *Libra Menor*, ou Livre poids foible, l'eſt ſeulement de 12 onces.

La *Libra Caſtellana*, ou Livre de poids ordinaire d'Eſpagne, eſt de 16 onces.

On ſe ſert de la premiere pour peſer des anis, des amandes & d'autres fruits ; de la ſeconde pour les épiceries ; & enfin de la derniere pour toutes les marchandiſes lors du payement des droits du Roi. Au reſte,

100 ℔ poids fort d'Alicante ſont $104\frac{3}{4}$ ℔ poids de Comm. d'Amſterdam.
100 ℔ poids foible dits. . . $69\frac{7}{8}$ dits.
100 ℔ poids de Caſtille . . . $93\frac{1}{8}$ dits.

Le *Cahiz* ou *Caffiſſe* eſt compoſé de 16 Barſelles qui répondent à $9\frac{1}{2}$ Scheepels, meſure de bled d'Amſterdam.

La *Cantara*, meſure pour les matieres liquides, répond à environ 9 Mingels d'Amſterdam.

La *Tonelada*, ou le Tonneau, ſe compoſe de 2 Pipes, 80 Arrobas, ou 100 Cantaras.

La *Pipa*, qui contient 50 Cantaras, répond à environ 75 Veltes d'Amſterdam : Elle peſe pleine d'huile 1000 ℔ poids de Commerce de cette derniere ville.

L'Aune, *Vara*, ſe diviſe en 4 Palmos ; & elle meſure 337 Lignes de France. Or,

100 Varas d'Alicante font $110\frac{1}{8}$ Aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam font $90\frac{5}{8}$ Varas d'Alicante.

Alicante change ſur Madrid à 1 $p\frac{3}{4}$ plus ou moins de gain ou de perte.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

AMERIQUE.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Nouvelle Eſpagne & Pérou, Voyez MEXIQUE.
Colonies Angloiſes, Voyez JAMAÏQUE.
Colonies Françaiſes, Voyez ISLES.
Colonies Danoiſes, Voyez Ste. CROIX.
Colonies Hollandoiſes, Voyez CURAÇAU, SURINAM, S. EUSTACHE.
Colonies Portugaiſes, Voyez BRESIL.

AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

VOYEZ ETATS-UNIS DE L'AMERIQUE.

ANCONE.

ANCONE.

On compte dans cette ville d'Italie par *Scudo* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 Denari; & encore par *Scudo* de 10 Paoli, & le *Paolo* de 10 Bajocchi; enfin ſouvent par ſcudo de 100 Bajocchi.

La réduction de ces monnoies ſe fait de la maniere ſuivante, ſavoir:

Scudo.	*Paoli.*	*Soldi.*	*Bolognini.*	*Bajocchi.*	*Denari.*
1	10	20	80	100	240
	1	2	8	10	24
		1	4	5	12
			1	$1\frac{1}{4}$	3
				1	$2\frac{3}{5}$

Toutes les monnoies de Rome ont cours à Ancone ſans aucune différence dans les noms ou les valeurs.

Le poids d'Ancone eſt 2 pour cent plus foible que celui de Livourne; Et comme
100 ℔ d'Amſterdam font $144\frac{1}{6}$ ℔ de Livourne, par contre,
100 ℔ d'Ancone qui font 98 ℔ de Livourne répondent à 68 ℔ d'Amſterdam.
Le *Rubbo*, meſure de bled, contient 8 Lappes, & il répond à 10 Scheppels d'Amſterdam, &
Le Laſt d'Amſterdam contient $10\frac{7}{10}$ Rubbi d'Ancone.
La *Soma*, meſure pour les liquides, ſe diviſe en 8 Boccali, & 100 Boccali répondent à 120 Mingles d'Amſterdam.
La Braſſe, *Braccio*, eſt longue de $284\frac{4}{5}$ lignes de France.
100 Braſſes d'Ancone font $93\frac{1}{14}$ Aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam, $107\frac{8}{13}$ Braſſes d'Ancone.

Monnoies, Poids Mesures &c.

ANCONE.

Voici les changes de cette ville sur celles qui suivent :

Sur Bologne,	1 Scudi pl. ou m.	contre	100 Bolognini.
Florence,	118 Scudi		100 Scudi d'oro.
Livourne,	90 Bajocchi		1 Pezza de 8 Reali.
Nove,	182 Scudi		100 Scudi d'oro marchi.
Rome,	100 Scudi pl. ou m. . .		100 Scudi de Rome.
Venise,	91 Scudi pl. ou m. . .		100 Duc. Bco.

ANVERS. Voyez *BRUXELLES.*

ARAGON.

ARAGON.

Cette Province d'Espagne portant le titre de Royaume, dont Saragosse est la Capitale, se sert pour faire les comptes d'une monnoie particuliere qu'on nomme *Libra Jaquesa*, & qu'on divise en 20 sols, *sueldos*, & le sol en 16 deniers, ou *dineros de Plata.*

Il faut observer, pour bien connoître cette monnoie, qu'elle y vaut 10 Reales, qui sont de même valeur que les Reales de Plate vieille, de 16 quartos ou de 64 maravedis de vellon argent d'Espagne, ainsi 16 Piastres fortes d'Espagne, répondent à 17 Libras Jaquesas.

La valeur des autres monnoies, tant réelles qu'imaginaires, d'Espagne, en celles d'Aragon, ne sera pas difficile à trouver par le moyen de cette clef; nous croyons cependant devoir donner le détail suivant, savoir :

La Pistole de change, *doblon de Plata*, y vaut 32 Reales, ou 64 sueldos d'Aragon.

La Piastre de change, *Peso de Plata* . .	8 . .	ou 16
Le Ducat de change, *Ducado de cambio* . .	$11\frac{1}{34}$ . .	ou $22\frac{1}{17}$
La Pistole d'or, *doblon de oro*, y vaut maintenant	$42\frac{1}{2}$ . .	ou 85
La Piastre forte, *Peso duro*	$10\frac{5}{8}$ . .	ou $21\frac{1}{4}$

On y fait autrement la réduction de ces monnoies de la maniere suivante, savoir :

5 Pistoles de change par . .	16 Libras Jaquesas.
5 Piastres de change . . .	4 dites.
68 Ducats de change . . .	75 dites.
4 Pistoles effectives d'or . .	17 dites.
16 Piastres fortes effectives . .	17 dites.

Le

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

ARAGON.

Le Marc, poids d'or & d'argent d'Aragon, eſt compoſé de 8 onces.
L'Once a 4 quartos, le quarto 4 Arienços ou Adarmes.
L'Arienço ſe diviſe en 18 Granos ou Grains du poids de la lentille.
Ainſi le Marc d'Aragon contient ſeulement 4096 Grains; mais, comme chaque Grain de ceux-ci peſe autant que $1\frac{1}{8}$ Grains du poids d'argent de Caſtille, il s'enſuit que le Marc de cette derniere province eſt égal à celui d'Aragon, puisque 4096 Grains d'Aragon peſent autant que 4608 Grains, poids d'argent de Caſtille.
La *Libra Penſil* ou livre ordinaire d'Aragon n'eſt que de 12 Onces.
La Livre, pour peſer la viande & le poiſſon, eſt de 36 Onces.
L'*Arroba*, poids de Commerce, eſt de 36 ℔, de 12 Onces chacune; ainſi ce poids répond à 27 ℔, poids de Caſtille.
Le *Quintal* a 4 Arrobes ou 144 ℔ d'Aragon, ou 108 ℔ de Caſtille.
Le *Cahiz*, meſure de bled, contient 8 Fanegas, 24 Quartales, ou 96 Almudes ou Célémines.
La *Fanega* d'Aragon, ayant 12 Célémines, répond à $4\frac{15}{16}$ Célémines de Caſtille; ainſi
79 Fanegas de Caſtille ſont 192 Fanegas d'Aragon.
Le *Nietro* ou *Carga* de vin d'Aragon, contient 16 Cantaras.
La *Cantara*, autrement *Arroba*, peſe 28 ℔ d'Aragon, ou 21 ℔ de Caſtille.
17 Cantaras d'Aragon répondent à 82 Azumbres de Caſtille.
L'huile & le miel s'y vendent toujours au poids.
Le *Vara*, ou Aune d'Aragon, eſt de $\frac{1}{12}$ plus petite que celle de Caſtille, ainſi 12 Varas de Caſtille ſont 13 Varas d'Aragon.

La réduction des Monnoies, des Poids & des Meſures d'Aragon en ceux d'Amſterdam, ſe trouve dans les tables reſpectives à la fin de ce premier Livre.

ARCHANGEL voyez *RUSSIE.*

ARGEL.

ARGEL.

Ville de Barbarie, portant le titre de Royaume: on y compte de diverſes manieres, dont les principales ſont:
Par *Saimes*, ou *Doubles*, de 50 Aſpres.
Par *Pataques chiques*, de 232 Aſpres.
Par *Pataques d'Aſpres*, de 8 Temines, & la Temine de 29 Aſpres.
Ces deux dernieres Pataques, qui proprement ne ſont qu'une ſeule monnoie, valent chacune $13\frac{1}{4}$ ſols, argent de Hollande.

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

ARGEL.

Voici les monnoies réelles de cette ville;
La Piaſtre, ou Pataque goude, y vaut 3 Pataques chiques.
La Temine . . . . . 29 Aſpres.
La Carube . . . . . 14 dites.
Le Sultanin y vaut $8\frac{1}{2}$ Pataques chiques, plus ou moins, &
Le Sequin, *Zequino*, 10 Pataques chiques, plus ou moins.
Le *Doubron*, ou *Dobraon* de Portugal, de 6400 Rées, qu'on nomme à Argel, *Carotte*, y vaut $4\frac{1}{2}$ Sultanins.
La Piaſtre forte d'Eſpagne, vaut de $4\frac{3}{4}$ à $4\frac{7}{8}$ Pataques chiques.
Le *Cantar*, ou Quintal ordinaire, contient 200 Rotoles.
Celui de figues, raiſins, beurre, miel, dates, huile & ſavon. . . 166 dites
Celui de fer, plomb, fil & laine, . 150 dites.
Celui d'amandes, fromage & coton . 110 dites.
Celui de bronze, cuivre, cire & drogueries 100 dites.
Le *Rotole* ſe diviſe en 16 onces, & il eſt environ $9\frac{1}{2}$ pour cent moins fort que la Livre poids de Commerce d'Amſterdam.
Le *Mitigal*, poids pour peſer l'or, l'argent, les diamants & les perles, peſe environ 5 Fenings, poids de Marc de Cologne, qui font 97 As, poids de Troyes de Hollande.
Le *Caffiſe*, meſure de bled, contient 16 Terries, dont 146 répondent au Laſt d'Amſterdam.
Le *Metalli*, meſure pour les matieres liquides, & ſur-tout pour l'huile, peſe en cette derniere liqueur $36\frac{1}{4}$ ℔ poids de Commerce d'Amſterdam.

On s'y ſert, pour meſures de longueur, de deux Piks, dont l'un, nommé *Pik-Turc*, qui ſe diviſe en 8 Robi, eſt long de 276 lignes de France; & l'autre, nommé *Pik-More*, meſure 207 des dites lignes: ce dernier eſt ſeulement en uſage pour les Toileries.

100 Piks-Turcs font $133\frac{1}{3}$ Piks-Mores, ou $90\frac{1}{5}$ Aunes d'Amſterdam.
100 Piks-Mores font 75 Piks-Turcs, ou $67\frac{13}{20}$ Aunes dites.
100 Aunes d'Amſterdam égalent $110\frac{20}{23}$ Piks-Turcs ou $147\frac{4}{5}$ Piks-Mores } d'Argel.

AUGSBOURG.

AUGSBOURG.

Ville libre & impériale dans le cercle de Suabe, en Allemagne: On y compte par Florins, *Gulden*, de 60 Kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 Deniers ou *Pfenings*.
La *Thaler* eſt compoſée de $1\frac{1}{2}$ Florins, ce qui répond à 90 Kreutzers.
Le Florin ſe diviſe d'ailleurs en 15 Batzes, ou 20 Käiſergroſchens.
Le Batze vaut $1\frac{1}{3}$ Käiſergroſchens, 4 Kreutzers, ou 16 Pfenings.

Ces monnoies ont trois valeurs qui ſont : *Argent de Giro* ou de Change, *Argent Courant*, & Argent blanc, ou *Muntzen*.

L'*Argent de giro*, ou valeur de change, eſt deſtiné pour les opérations des lettres de Change, & vaut 27 pour cent plus que l'argent courant.

L'*Argent courant* d'Augsbourg, eſt maintenant de la même valeur que l'argent courant de convention, dont les monnoies ont une valeur fixe & conſtante dans cette ville. Ce n'étoit auparavant que l'argent vieux de conſtitution de l'Empire qui compoſoit ce que nous nommons argent courant d'Augsbourg ; mais cet argent étant devenu beaucoup trop rare, on y ſubſtitua, par arrêt du Sénat du 28 février 1737, des *Carolins* d'or de Baviere à 9 Florins, des *Max* d'or à 6 Florins, des demi-Florins de Baviere & de Wittemberg à 25 Kreutzers, des Ecus vieux ou Louis blancs de France à 2 Florins. Le Sénat déclara par le même arrêt, que les Eſpeces d'or & d'argent de Baviere & de Wittemberg devoient, pour avoir cours, être de juſte poids, lelequel répond à 24 Carolins d'or pour un Marc, poids de Cologne, & à 1000 Florins de Baviere & de Wittemberg en pieces de demi-Florin pour les 70 marcs du dit poids. C'eſt donc depuis l'époque de ce dernier réglement, que la ville d'Augsbourg reconnoît pour argent courant celui de convention, qui eſt aujourd'hui introduit dans le commerce de presque toutes les villes d'Allemagne. La valeur de cet argent eſt de 20 pour cent meilleure que celle de l'argent blanc de la ville d'Augsbourg.

L'*Argent blanc*, *Muntzen*, eſt compoſé de nouvelles monnoies, frappées par la ville même, & qui ſont des pieces d'argent d'un titre fort bas, de la valeur depuis 1 Florin de 60 Kreutzers jusqu'à 1 Kreutzer.

Les monnoies réelles d'Augsbourg ſont les ſuivantes; ſavoir :

D'*Or* : Le *Ducat*, qui vaut 1 p$^{0}_{0}$ plus ou moins que 4 Fl. 12 Kr. cour.
Le *Florin*, dit, ... 3 . . . dit.
D'*Argent* : La *Reichsthale* d'Eſpece de conſtitution, dit, 2 . 12 dit.
La *Reichsthale* d'Eſpece de convention, 2 . . . dit.
De *Billon* : Le *Florin* de 60 Kreutzers, le demi-Florin de 30, & des Pieces de 20, 15, 12, 10, 7$\frac{1}{2}$, 5, 4, 3, 2$\frac{1}{2}$, 2 & 1 Kreutzer.

Ces dernieres monnoies ſont ce que nous nommons, *Argent blanc de la ville d'Augsbourg*, & elles y ſont très-abondantes & les plus répandues parmi le peuple : elles y perdent, comme nous l'avons déjà obſervé, 20 pour cent contre l'argent courant, & 52$\frac{1}{2}$ p$^{0}_{0}$ contre l'argent de Giro ou de Change.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AUGSBOURG.

Voici les monnoies étrangeres qui roulent à Augsbourg:

Le Louis d'or neuf de France, y vaut $9\frac{3}{5}$ Florins argent courant.
Le Louis d'or vieux & la Piſtole d'Eſpagne à $7\frac{1}{2}$ dits.
Le Carolin d'or . . . . . $9\frac{1}{3}$ dits.
Le Max d'or . . . . . $6\frac{1}{3}$ dits.
L'Ecu neuf de France . . . . . $2\frac{2}{5}$ dits.

Quoique ces monnoies ſoient toujours évaluées à ces mêmes prix, elles y perdent ou gagnent ſuivant les circonſtances; le Louis & l'Ecu neuf de France y perdent maintenant environ 4 pour cent, & le Louis vieux & la Piſtole y perdent auſſi 1 pour cent, plus ou moins.

Le Marc, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 Carats ou *Karatten*, & le Carat en 12 Grains: le Marc contient donc 288 Grains.

Le même Marc, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 16 Loths de 4 Quintins, & le Quintin de 4 Pfenings ou Fenins. Le Marc d'argent a par conſéquent 256 Fenins; & c'eſt de cette derniere maniere qu'on y diviſe ſouvent auſſi le Marc d'or, quoique la premiere méthode y ſoit la plus propre & la plus généralement adoptée. Quand le Marc d'or fin vaut à 280 Florins, argent courant, & celui d'argent fin à 19 Fl. 48 Kr. même argent, alors la proportion entre l'or & l'argent eſt comme 1 à $14\frac{1}{43}$

Le titre de la poudre ou ſable d'argent d'Augsbourg eſt, ſuivant la loi, de 15 Loths, 3 Quintins, & 2 Fenins, qui ſont 11 Deniers $21\frac{3}{4}$ Grains.

Les Ecus vieux, ou Louis blancs de France, ſont, ſuivant l'eſſai d'Augsbourg, du titre de 14 Loths $2\frac{1}{2}$ Quintins, ou de 10 D. $23\frac{1}{4}$ Gr.

On y range ſous trois claſſes l'argent de baſſe loi, ou plutôt le Billon dont il ſe fait un grand Commerce, ſavoir:

La premiere ſorte eſt de 7 loths & 10 Pfenings ou de 5 Deniers $17\frac{1}{4}$ Grains.
La ſeconde, . . de 7 . . 9 . . ou de 5 . . $16\frac{1}{8}$
La troiſieme, . de 6 . . 10 . . ou de 4 . . $23\frac{1}{4}$

Enfin l'argent œuvré d'Augsbourg eſt de 13 Loths ou de 9 Deniers, 18 Grains.

La Reichsthale de Giro, ou valeur de Change, répond à $32\frac{3}{10}$ As d'or fin, ou à 463 As d'argent fin.

La Reichsthale courante, contient $25\frac{2}{5}$ As d'or fin, ou 365 As d'argent fin.

Le rapport de l'or à l'argent eſt, d'après le contenu de ces monnoies, dans la proportion de 1 à $14\frac{1}{4}$.

Ces deux monnoies valent au pair, en argent de Hollande, ſavoir:

La Reichsthale de Change . . . . Fl. 2. 6 ſ. 5 d.
La Reichsthale courante . . . . Fl. 1. 16 ſ. 1 d.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AUGSBOURG.

L'or & l'argent, soit en especes, soit en matiere, se pesent par le Marc d'Augsbourg, composé de 16 Loths, de 64 Quintins, ou Quarts, ou de 256 Pfenings ou Fenins.

100 Marcs d'Augsbourg font 101 Marcs de Cologne, qui répondent à 96 Marcs, poids de Troyes de Hollande.

Le Quintal, *Centner*, poids de Commerce, pese 100 ℔; mais il y en a de deux sortes. Le premier, dont la livre pese $33\frac{1}{3}$ Loths, y est nommé *Frohngewicht*; l'autre, dont la livre se compose de 32 Loths, se nomme *Kramgewicht*: ces deux termes se rapportent à ceux de poids de voiture & de poids marchand. La livre, poids marchand, répond à 2 Marcs & $\frac{5}{8}$ d'un Fenin du poids de l'or & de l'argent; & nous calculons d'après cela, que

100 ℔, poids de Voiture, font $103\frac{29}{33}$ ℔, poids de Marchand, ou $208\frac{1}{16}$ marcs, poids de l'or & de l'argent.

100 ℔, poids Marchand, font $96\frac{1}{4}$ ℔, poids de Voiture, ou $200\frac{1}{4}$ mares, poids de l'or & de l'argent.

100 Marcs, poids pour l'or & l'argent, font $48\frac{1}{25}$ ℔, poids de voiture, ou $49\frac{7}{50}$ ℔, poids de Marchand. Au reste,

100 ℔, poids de Voiture, font $99\frac{2}{5}$ ℔ } poids de commerce d'Amsterdam.
100 ℔, poids de Marchand, $95\frac{7}{10}$ ℔ }

Enfin 100 ℔ d'Amsterdam répondent à $100\frac{3}{5}$ ℔, poids de Voiture, ou à $104\frac{1}{2}$ ℔, poids marchand d'Augsbourg.

Le *Schaf*, mesure de bled, contient 8 *Metzes*, le Metze 4 *Vierlings*, le Vierling 4 *Viertheile* & le Viertheile 4 *Meesles*.

Le *Fuder*, ou Tonneau, contient diverses mesures pour les matieres liquides, & leur division s'en fait comme suit, savoir:

Fuder.	*Jez.*	*Muddens.*	*Besons.*	*Maas.*	*Seidels.*	*Quartels.*	*Achtels*
1 .	8 . .	16 . .	96 .	768 .	1536 .	3072 .	6144
	1 . .	2 . .	12 .	96 .	192 .	384 .	768
		1 .	6 .	48 .	96 .	192 .	384
			1 . .	8 . .	16 .	32 .	64
				1 .	2 .	4 .	8
					1 .	2 . .	4
						1 .	2

Deux Aunes sont en usage à Augsbourg: l'une contient $270\frac{1}{5}$ lignes de France & l'autre seulement $262\frac{3}{5}$ des dites lignes.

100 des premieres font $102\frac{7}{8}$ des dernieres, ou $88\frac{1}{3}$ Aunes d'Amsterdam.
100 Aunes courtes d'Augsbourg, égalent $85\frac{4}{5}$ Aunes dites.
100 Aunes d'Amsterdam font par contre $113\frac{1}{4}$ Aunes longues } d'Augsb.
$116\frac{1}{2}$ dites courtes }

Monnoies, Poids, Mesures, &c. Le Pied, *Fuſs*, eſt juſtement la moitié de l'Aune courte d'Augsbourg, c'eſt-à-dire qu'il meſure 131$\frac{1}{2}$ lignes de France.
100 Pieds d'Augsbourg ſont 104$\frac{1}{3}$ pieds d'Amſterdam.

AUGSBOURG. Les Changes d'Augsbourg ſont les ſuivants, plus ou moins, ſavoir :

Sur Amſterdam,	108	Rthlr de Change, contre	100 Rixd. Bco.
Leipzig .	99	Rthlr cour. . .	100 Rthlr courant.
Bolzane en foire	99	Fl. cour. . . .	100 Fl. mon. lunga.
Hambourg	108	Thlr. de Change . .	100 Rthlr. Bco.
Londres .	8	Fl. 50 Kr. cour. .	1 Livre ſterling.
Lyon & Paris	115	Fl. cour. . . .	100 Ec. de 60 ſ. Tourn.
S. Gall .	100	Fl. de Change . .	118 Fl. de Change.
Veniſe .	100	Thlr. de Change . .	100 Ducati di Bco.
Vienne	100	Florins cour.	100 Fl. courant.

On y fournit les lettres de Change ſur ces diverſes Places le plus ſouvent à Uſance ; & quelquefois ſur la France & ſur l'Angleterre à 1 ou à 2 mois de date.

L'uſance y eſt comptée pour 15 jours après celui de l'acceptation. Deux uſances ſont 30 jours depuis la même époque, demi-uſance 8 jours, & 1$\frac{1}{2}$ uſance 23 jours.

Les lettres de Change y ſont payées ordinairement les mardis de chaque ſemaine, ce qui fait qu'elles jouiſſent, tantôt un ſeul jour de faveur, & quelquefois jusques à huit ; parce que celles dont le jour de l'échéance tombe dans un lundi, doivent être acquittées le lendemain, au lieu que celles dont l'échéance tombe le mardi, ne doivent être payées que le mardi de la ſemaine ſuivante.

Les Lettres de Change à ſimple vue doivent être payées dans les 24 heures de leur préſentation.

BARCELONE.

BARCELONE. Ville Capitale de la Principauté de Catalogne, en Eſpagne, on y compte par *Libras Catalanas* de 20 *Sueldos* ou Sols, & le *Sueldo*, de 12 *Dineros* ou Deniers.

Voici comme l'on fait la réduction de ces monnoies.

Libras.	*Reales de plata.*	*Reales.*	*Sueldos.*	*Dineros.*	*Mallas.*
Catalanas.	*Catalanes.*	*Ardites.*			
1	$6\frac{2}{3}$	10	20	240	480
	1	$1\frac{1}{2}$	3	36	72
		1	2	24	48
			1	12	24
				1	2

Le *Doblon de Plata* ou Piſtole de Change de 32 Reales de plata vieille, y vaut 5 livres 12 ſols de Catalogne.

Le *Peſo de Plata*, ou Piaſtre de Change, de 8 Reales de plata vieille y vaut 28 ſols de Catalogne.

Le *Ducado de Cambio*, ou Ducat de Change de 375 Maravedis de plata vieille, y vaut 38 Sols $7\frac{4}{17}$ Deniers de Catalogne.

Le *Ducado de Vellon* de 374 Maravedis de Vellon, y vaut 20 Sols $5\frac{7}{16}$ Deniers de Catalogne.

Le *Real de plata vieille*, y vaut $3\frac{1}{2}$ Sols ou 42 Deniers de Catalogne.

Enfin le *Real Vellon*, y vaut $22\frac{1}{2}$ Deniers ou 45 Mallas.

On peut réduire ces monnoies plus facilement de cette maniere, ſavoir:

5	Peſos de plata, ou 40 Reales de plata vieille par	7 Libras Catalanes.
5	Doblones de plata de 32 Reales chacune,	28 dites.
272	Ducados de Cambio	525 dites.
136	dits.	2625 Reales Ardites.
68	dits	2625 Sueldos.

Voici maintenant le cours que les monnoies réelles d'or & d'argent d'Eſpagne ont en Catalogne:

Le Doblon de 8 Eſcudos de oro, ou la Quadruple de 4 Piſtoles, y vaut aujourd'hui	30 Fl.	f.	d.
Le Peſo duro, ou Piaſtre forte	1	17	6
Le Real de Vellon,	1	10	

Le Quarto vaut $5\frac{5}{17}$ } Mallas.
Le Maravedi de Vellon $1\frac{11}{34}$ }

Nous eſtimons, d'après ce rapport, que la Livre Catalane contient $272\frac{71}{165}$ As d'argent fin, & elle vaut par conſéquent au pair $27\frac{1}{4}$ Sols, argent de Hollande.

Le *Marc*, poids d'or & d'argent de Catalogne, eſt compoſé de 8 Onces.

L'*Once* de 4 Quartos, & le *Quarto* de 4 Argienſos.

L'*Argienſo* ſe diviſe en 36 *Granos* ou grains: ainſi le Marc contient 4608 Grains: mais chaque grain de ceux-ci peſe autant que $1\frac{1}{6}$ Grains du poids d'argent de Caſtille; c'eſt pourquoi 6 Marcs de Catalogne font 7 de Caſtille.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

Le *Quintal*, poids de commerce, pese 4 Arrobes, ou 104 ℔ de 12 Onces chacune.

100 ℔, poids de commerce d'Amsterdam, font $122\frac{18}{25}$ ℔ de Barcelone.

BARCELONE.

La *Quartera*, mesure de bled, contient 12 Cortanes.

La *Salma* contient 4 Quarteras, ou 48 Cortanes.

La *Carga* répond à $2\frac{1}{2}$ Quarteras, ou 30 Cortanes.

Le Last d'Amsterdam contient environ $42\frac{1}{2}$ Quarteras.

La *Carga*, mesure pour les matieres liquides, contient 12 Arrobes.

L'*Arroba* pese 26 ℔, & la livre 12 onces, qui répondent à $22\frac{3}{4}$ ℔ de Castille.

La Carga de vin & d'eau-de-vie se divise en 16 Cortanes, 32 Quarteras, ou 128 Quartos.

La Carga d'huile est composée de 11 Arrobes, 30 Cortanes, ou 120 Quartos.

La Pipe ordinaire de vin contient 4 Cargas, qui sont 60 Veltes d'Amsterdam.

La Pipe ordinaire d'huile de Mallorque, répond à 107 Cortanes.

La *Canne*, ou Aune, a 8 Palmos, & mesure $696\frac{3}{5}$ lignes de pied de Roi de France; ainsi

100 Cannes font $185\frac{1}{5}$ Varas de Castille, ou environ $227\frac{1}{5}$ Aunes, mesure d'Amsterdam.

Pour ce qui est des Changes, ils y sont à peu-près comme à Madrid.

BASLE ou BÂLE.

BASLE.

On compte dans cette ville & dans le canton du même nom, en Suisse, par *Ecus* de 60 Sols, & le Sol de 12 Deniers; souvent par *Livres*, de 20 Sols, à 12 Deniers chacun; d'autre fois par *Thalers* ou Reichsthales de 108 Kreutzers à 5 Pfenings ou Fenins chacun; ou enfin par Florins, *Gulden*, de 60 Kreutzers ou Creitzers, & le *Creitzer* de 5 Fenins.

La *Reichsthale* ou l'Ecu vaut $1\frac{1}{2}$ Florins, 3 Livres, 27 Bons-Batzes, 36 Gros, 45 Plapperts ou Escalins, 60 Sols, ou 108 Creitzers.

Le *Florin* vaut $1\frac{1}{2}$ Livres, 15 Bons-Batzes, 20 Gros, ou 60 Creitzers.

La *Livre* vaut 9 Bons Batzes, 12 Gros, 20 Sols, ou 240 Deniers.

La réduction du Bon-Batze dans les autres monnoies inférieures se fait de la maniere suivante, savoir:

Bon-

Bon-Batze.	*Gros.*	*Plapperts.*	*Sols.*	*Creitzers.*	*Rappens.*	*Fenins.*	*Deniers.*
1 .	$1\frac{1}{3}$ . .	$1\frac{2}{3}$.	$2\frac{2}{9}$ . .	4 . .	10 .	20 .	$26\frac{2}{3}$
	1 . .	$1\frac{1}{4}$.	$1\frac{3}{4}$ . .	3 . .	$7\frac{1}{2}$.	15 .	20
		1 .	$1\frac{1}{2}$.	$2\frac{6}{15}$ . .	6 .	12 .	16
			1 . .	$1\frac{4}{5}$ . .	$4\frac{1}{2}$.	9 .	12
				1 . .	$2\frac{1}{2}$.	5 .	$6\frac{2}{3}$
					1 .	2 .	$2\frac{2}{3}$
						1 .	$1\frac{1}{3}$

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LE.

Le Batze Suiſſe, qui eſt différent du Bon-Batze, vaut 2 ſols, 18 Fenins ou 24 Deniers de Basle.

L'Eſcalin, *Schilling*, de Lucerne, y vaut 6 Fenins, &

L'Eſcalin de Zurich, $7\frac{1}{2}$ Fenins.

On peut réduire auſſi:

5 Ecus par 9 Florins.
3 Florins. 5 Livres.
9 Creitzers 5 Sols.

Toutes ces monnoies y ſont diſtinguées par les noms & les valeurs d'*Eſpece* & de *Courante*.

Les lettres de Change s'y payent en argent valeur d'Eſpece, ou de Change, & le payement y a lieu de deux manieres. 1°. Si on le fait avec des Louis d'or neufs de France, alors le Louis eſt compté à 14 Livres & 13 Sols, argent de Change. 2°. Mais le plus ſouvent on commence par diviſer la ſomme de Livres d'Eſpece ou de Change, par 11 Livres & 13 Sols, qui eſt la valeur d'une Piſtole d'Eſpagne, & le provenu en doit être multiplié par 7 Florins 38 Creitzers pour le réduire en Florins; cette ſomme de Florins ſe paye alors, ou en Ecus neufs de ſix livres de France, à 2 Florins & 24 Creitzers, ou en Louis d'or neufs, à 9 Florins & 36 Creitzers chacun. Cela revient au même prix de 14 livres & 13 ſols, argent de Change, le Louis, & pour les Ecus à $73\frac{1}{4}$ ſols, même argent, la piece.

La *valeur courante* comprend non-ſeulement la valeur numéraire des monnoies réelles de Basle; mais on entend auſſi ſous ce nom les monnoies de Suiſſe & de l'Empire. Cette valeur eſt d'environ $9\frac{1}{2}$ plus foible que celle de l'argent d'Eſpece ou de Change expliquée ci-deſſus.

Voici maintenant les noms & les valeurs des monnoies réelles de Basle, ſavoir:

D'*Or*, Le *Ducat*, à $4\frac{1}{4}$ Florins plus ou moins.
D'*Argent*, La *Reichsthale*, ou Ecu, à 2 Florins.
Le Florin, *Gulden*, à 15 Batzes.
De *Billon*, Des pieces, de 3 de 2 & de 1 Batze.
Des Creitzers ou *Kreutzers*.

Les monnoies étrangeres y ont cours pareillement aux prix ſuivants, à quelque choſe près, haut ou bas, ſavoir:

Monnoies, Poids, Meſures &c.

BASLE.

	Argent courant. Florins	Kr.
Le Ducat d'or, ...	4 .	18
La Piſtole d'Eſpagne & le Louis d'or vieux de France. .	7 .	36
Le Louis d'or neuf de France	9 .	15
Le Carolin d'or	9 .	36
Le Louis blanc, ou Ecu vieux de France, ...	2 .	13
L'Ecu neuf dit	2 .	24
La Rixdale, ou l'Ecu d'Albert :	2 .	11

L'Or vaut à Basle 296 Fl. courant, plus ou moins, le Marc fin; l'argent y vaut 20 Fl. 54 Kr. plus ou moins, le Marc fin.

Nous eſtimons d'après les valeurs qu'ont les monnoies de compte de cette ville, qu'elles répondent,

L'Ecu d'Eſpece à $31\frac{3}{5}$ As d'or fin, ou $456\frac{2}{3}$ As d'argent fin.

Et l'Ecu courant, 29 As d'or fin, ou 420 As d'argent fin.

Le rapport de l'or à l'argent s'y trouve donc établi dans la proportion d'à peu près 1 à $14\frac{1}{2}$.

La valeur intrinſeque de ces monnoies, relativement à celle de l'argent de Hollande, eſt comme ſuit:

L'Ecu d'Eſpece répond à . . . . Fl. 2. 5 ſ. 10 d.

L'Ecu courant, à . . . . . 2. . . 2 d.

L'Or & l'argent ſe peſent par le Marc, poids de Cologne.

Le Poids de commerce eſt égal au poids de Marc de France, dont les 100 ℔ ne font qu'environ $99\frac{1}{3}$ ℔, poids de comm. d'Amſterdam.

Le *Sac* ou *Sack*, meſure de bled, contient 8 Muddes.

Le *Mudde*, ou le *Scheffel* contient 4 Kupfleins, ou 8 Beches.

Le ſac de froment peſe environ 200 ℔, & le Mudde 25 ℔.

Le Laſt d'Amſterdam contient environ $22\frac{3}{10}$ ſacs de Basle.

Le *Saum* de vin comprend 3 Ohms; & l'*Ohm* contient 32 Pots vieux, ou 40 Pots nouveaux.

100 Pots vieux de Basle répondent à $131\frac{1}{3}$ Mingles d'Amſterdam, &

100 Pots nouveaux . . à 105 dites

L'*Aune* & la *Braſſe* de Basle, ſont deux meſures différentes l'une de l'autre dans la proportion de 6 à 13.

La premiere eſt longue de $522\frac{3}{5}$ lignes du pied de Roi de France.

La Braſſe a ſeulement . . . $241\frac{1}{5}$ lignes du même pied.

100 Aunes de Basle, répondent . à $170\frac{1}{3}$ Aunes d'Amſterdam &

100 Aunes d'Amſterdam . . . à $58\frac{11}{17}$ Aunes de Basle.

100 Braſſes, *Bracci*, de Basle font . $78\frac{5}{6}$ Aunes d'Amſterdam &

100 Aunes d'Amſterdam . . . $126\frac{2}{3}$ Braſſes de Basle.

Le *Juchart*, du Pays de Basle, meſure . 140 Ruthes quarrées.

La Ruthe, ou Verge, a . . . . 16 Pieds de long, &

Le Pied répond à . . . . . $132\frac{1}{5}$ Lignes de Fr.; ainſi,

100 Pieds d'Amſterdam ſont . . 95⅓ Pieds de Basle, & *Monnoies, Poids, Meſures &c.*
100 Pieds de Basle . . . . 105 Pieds d'Amſterdam.
Cours des Changes principaux de Basle, ſavoir: BASLE.
Sur Amſterdam, 100 Rthlr, de Ch. contre 90 Rixd. Bco. pl. ou m.
Geneve, 100 Rthlr, dits . . . 98 Ecus, pl. ou m.
Lyon, 100 Rthlr, dits . . 164 Ecus de 60 ſ.

Il n'y a point de jours de faveur fixes pour les lettres de Change.

BASSANO.

BASSANO.

On compte dans cette ville d'Italie, par *Lire* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*, argent courant.

Voici la diviſion des monnoies de compte de cette ville:

Ducado.	*Lire.*	*Groſſi.*	*Soldi.*	*Piccioli.*	*Denari.*
1 . .	6⅕ . .	24 . .	124 . . .	288 . .	1488
	1 . .	3$\frac{27}{31}$ . .	20 . . .	46$\frac{14}{31}$ . .	240
		1 . .	5⅙ . .	12 . .	62
			1 . .	. 2$\frac{12}{31}$ . .	12
				1 . .	5⅙

Les monnoies réelles y ſont les mêmes qu'à Veniſe.

Nous eſtimons que le *Ducado*, ou Ducat courant de Baſſano, contient 20½ As d'or fin, ou 303 As d'argent fin.

La Lira corrente a par conſequent 3$\frac{3}{10}$ As d'or fin, ou 48$\frac{9}{10}$ As d'argent fin, & la proportion de l'or à l'argent y répond à celle de 1 à 14$\frac{24}{31}$. Au reſte,

Le Ducat vaut au pair, 30$\frac{5}{16}$ ſols, argent de Hollande.

Et la Lira à proportion, environ 4$\frac{7}{8}$ ſols dits.

100 ℔ de Baſſano ſont 69$\frac{1}{11}$, poids de commerce d'Amſterdam, &

100 ℔ d'Amſterdam 144$\frac{2}{3}$ ℔ de Baſſano.

BASSORA.

BASSORA.

Ville de Commerce & port de mer dans l'Arabie déſerte. On y compte par *Mamoudis* de 10 Danimes, & la *Danime* de 10 *Flouches*. Il faut 100 Mamoudis pour faire 1 Toman.

Voici les monnoies réelles qui ont cours à Baſſora:

Monnoies, Poids, Mésures &c.

BASSORA.

		Mamoudis	*Danimes*	*Flouches*
D'*Or*,	Le *Sequin Miſry* du Caire y vaut	13	5	.
	Le *Sequin Gingerly* . . .	15	.	.
	Le *Glani de Perſe* . . .	18	.	.
	Le *Talari ou Mogobory* de Hongrie	19	.	.
	Le Sequin, *Zecchino*, de Veniſe	21	.	.
D'*Argent*,	Le *Mamoudi de Baſſora* . .	1	.	.
	L'*Abaſſi* vieux de Perſe . .	2	.	.
	Les *Abaſſis* neufs du même Pays,	2	2	.
	Le *Grouche* & le *Solote*, ou *Iſèlote* de Turquie. . . .	4	5	.
	Le *Torali* d'Alep.	6	.	.
	L'Ecu au Lion, *Löwenthaler*, de Holl.	8	1	.
	L'Ecu d'Eſpece d'Allemagne .	10	6	$2\frac{1}{2}$
De *Cuivre*,	La *Danime* vaut			10

Ces prix varient tous les jours, quelque choſe plus ou moins.

100 Ecus au lion valent à Baſſora 180 Iſelotes de Turquie, pl. ou m.

Le *Miscal* d'or fin y vaut environ $22\frac{1}{2}$ Mamoudis.

Le *Chaqui* de 100 Miſcales d'argent fin, y vaut 180 Mamoudis, pl. ou m. Nous eſtimons donc, que le Mamoudi répond à $4\frac{3}{10}$ As d'or fin, ou à 53 As d'argent fin, quelque choſe plus ou moins; & qu'il vaut par conſéquent $5\frac{1}{4}$ ſols, argent de Hollande.

L'or & l'argent ſont peſés à Baſſora, par Chaquis de 100 Miscals, ou de 150 Drames ou Drachmes.

Le *Miſcal*, qui contient $1\frac{1}{2}$ Drachmes, répond à 97 As de Hollande.

Le *Mon-à-Tary*, le *Mon-Seffy*, & *l'Oke* de Bagdad, ſont autant de poids en uſage dans le Commerce de Baſſora.

Le Mon-à-Tary ſe compoſe de 27 Vaquis à Tary, &

Le *Vaqui-à-Tary*, de $106\frac{2}{3}$ Miscales, ou de 160 Drachmes.

Nous obſerverons néanmoins, qu'on y compte le Mon-à-Tary tantôt par 24, & tantôt par 26 & 27 Vaquis, ſuivant le genre de Commerce où il eſt employé.

Le *Mon-Seffy*, ou plus proprement, le Mon de Baſſora contient 3 Mons-à-Tary: On le diviſe auſſi en 24 Vaquis-Seffy. Le *Vaqui-Seffy*, autrement l'*Oke* de Baſſora, peſe $333\frac{1}{3}$ Miscales, ou 500 Drachmes.

L'*Oke* de Bagdad répond à $2\frac{1}{2}$ Vaquis-à-Tary, à $266\frac{2}{3}$ Miscals, ou à 400 Drachmes.

Un acheteur y compte ordinairement le Mon-Seffy par 75 ou 76 Vaquis-à-Tary.

Les habitans de Baſſora ſe ſont toujours ſervis de ces poids. Les Européens, qui y ſont établis, s'en ſervent pareillement; mais ils les diviſent & les comptent d'une maniere différente. Voici qu'elle eſt leur méthode à cet égard:

	Mouds		Dirhemes.	Monnoies, Poids, Mesures &c.
Le *Vaqui-à-Tary*, dont 25 font 1 *Mon*, contient	$112\frac{3}{5}$	ou	$168\frac{12}{5}$	
Le *Vaqui-Seffy*, contient $3\frac{1}{3}$ Vaquis-à-Tary, ou .	351	ou	$526\frac{1}{2}$	
L'*Oke* de Bagdad a $2\frac{1}{2}$ Vaquis-à-Tary, ou . .	$280\frac{4}{5}$	ou	$421\frac{1}{5}$	BASSORA.
Le *Mon-à-Tary*, eſt compté pour 52 Marcs, poids de France, & contient . . .	2808	ou	4212	
Le *Mon-Seffy* a 3 *Mons-à-Tary*, ou . .	8424	ou	12636	

Le Mon-à-Tary, contenant donc, comme il eſt dit, 52 Marcs de France, doit peſer environ $25\frac{4}{5}$ ℔, poids de Commerce d'Amſterdam.

BATAVIA.

Capitale des établiſſemens de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, dans l'Inde. On y tient les écritures en *Piaſtres* de 60 ſols, *Stuivers*. BATAVIA.

Les monnoies réelles, étrangeres, ſont les Piaſtres d'Eſpagne, & les Ecus de France, de Hollande & d'Allemagne.

Celles du pays ſont la *Pataque* & la *Cache*.

La Pataque vaut 6 Mas, ou 24 Caches, dans le Commerce ordinaire; & ſeulement 5 Mas & 4 Condorines ou $21\frac{3}{5}$ Caches, lorsqu'on en fait le payement de quelque ſomme de Piaſtres.

Le *Taël* vaut 10 Mas, & le *Mas* 4 Caches, ou 10 Condorines.

La *Satta* ou *Santa* répond à 20 Caches; le *Peku* à 1000, le *Laxſau* à 10000, le *Kati* à 100000, l'*Utta* à 1000000, & le *Bahar* à 10000000.

La Piaſtre vaut depuis 20 jusqu'à 35 Pekus, ou autant de milliers de Caches.

Le *Catti*, le *Pikul* & le *Bahar*, ſont les poids en uſage dans le Commerce de Batavia.

Le Grand *Bahar* eſt de $4\frac{1}{2}$ Pikuls, & le petit *Bahar* de 3 Pikuls.

Le *Pikul* contient 99 Cattis; il répond à environ $118\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Le *Taël* ſert à peſer l'or, l'ambre gris, le muſc, & le bézoar: il répond à 1 Once, 2 Eſtelins & 20 As, poids de Troyes de Hollande.

Le *Timbang*, meſure pour le ris, le poivre, & autres marchandiſes & denrées ſeches, contient 10 ſacs, & répond à 5 Pikuls.

Le *Timbang*, meſure pour les liquides, contient 7 Kulacks, & le *Kulack* peſe environ $7\frac{1}{2}$ Cattis.

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

BAYONNE.

BAYONNE. On y compte par Livres de 20 Sols, & le Sol de 12 Deniers.

L'Ecu de change y vaut 3 Livres, 60 Sols, ou 720 Deniers tournois.

Les monnoies reelles & les poids y sont les mêmes que ceux rapportés dans l'article de France.

Le Sac, mesure de bled, contient 2 Conques, dont 71 répondent à un Last, mesure d'Amsterdam.

La Piece ou Pipe d'eau de vie de Bayonne contient 80 Veltes, mais la vente de cette liqueur s'y fait à raison de 32 Veltes.

Le Tonneau de vin y est composé de 4 Barriques, mais vu la grandeur de ces dernieres, on les estime pour 5 barriques ordinaires de Bordeaux.

La Barrique de Bayonne, contient en effet 40 Veltes, mesure d'Amsterdam.

L'*Aune* y est longue de $391\frac{4}{5}$ lignes de France.

100 Aunes de cette ville repondent à près de 128 Aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam, . . à $78\frac{1}{10}$ Aunes de Bayonne.

Cours des changes de Bayonne.

Sur Amsterdam 1 Ecu de 60 sols, contre 53 £vls. Bco p. ou m.
Hambourg 1 Ecu dit . . 26 £ Bco.
Madrid 15 Liv. p. ou m. . 1 Pistole de Change.

Sur Paris & d'autres villes de France $\frac{1}{2}$ p° de gain ou de perte, p. ou m.

Les usances, les termes des lettres de Change, & les jours de grace, comme dans le reste du Royaume.

BENDER-ABASSI. Voyez GOMRON.

BENGALE.

BENGALE. Royaume de l'Inde, dans les Etats du Grand Mogol. On y compte par Roupies & autres monnoies, dont les noms & les rapports sont les suivants, savoir:

Roupie.	*Cames.*	*Annas.*	*Ponnes.*	*Goris.*	*Condas.*	*Cauris.*	*Monnoies, Poids, Mesures &c.*
1	2	16	32	128	640	2560	
	1	8	16	64	320	1280	
		1	2	8	40	160	BENGALE.
			1	4	20	80	
				1	5	20	
					1	4	

Le *Curon* répond à 100 Lacks ou Leks, & le *Lek* à 100000 Roupies.

Les Roupies different l'une de l'autre autant par le nom que par la valeur intrinseque. Voici celles qui ont cours en Bengale:

La *Roupie ficce*, ou *Roupia ficca*, est l'une des plus belles & meilleures monnoies d'argent de cette espece: elle est fabriquée par les Mogols, du poids de 104 Grains de Bengale, qui sont environ 243 As, poids de Troyes de Hollande, & du titre de 11 Deniers 22 gr. Elle est frappée au coin & avec les armes de l'Empereur des Mogols; & il y a peine de mort pour ceux sur lesquels l'on trouve des pieces rognées ou fausses. Cette Roupie vaut environ 39 Ponnes, qui sont 24$\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande.

La *Roupie de Bombay*, ou de Madras, frappée par les Anglois, & marquée au coin du Nabab de cette derniere ville, pese 103 Grains de Bengale, & a cours à environ 38 Ponnes; elle vaut 3 p$\frac{0}{0}$ moins que la Roupie Sicca.

La *Roupie d'Arcate*, frappée par les Français, & marquée au coin du Nabab d'Arcate, doit peser 102 Grains de Bengale. Cette monnoie est la plus abondante & la plus courante en Bengale, quoiqu'elle soit la plus foible de toutes les Roupies quant à la valeur, & qu'il s'en trouve plusieurs qui ne sont pas de poids. Elle vaut environ 37 Ponnes, & moins par conséquent d'environ 6 p$\frac{0}{0}$ que la Roupie ficca.

Dans les marchés qui se font en Bengale sans bourse délier, c'est-à-dire par simple accord, on détermine & l'on entend régler les prix des marchandises, par Roupies courantes, de 16 Annas, ou de 32 Ponnes, comme il est dit au commencement de cet article. Les Loges Françaises & Hollandoises y comptent ordinairement la Roupie courante à environ 8 pour cent de perte contre la Roupie effective d'Arcate, ou à environ 9 pour cent de perte contre celle de Madras.

Les Européens en arrivant dans l'Inde s'addressent d'ordinaire, pour se défaire de leur argent, soit en especes, soit en matiere, à un Baniane ou Changeur public, qui commence d'abord par peser 240 Roupies ficcas avec des Piastres, dont il faut communément 105 pieces pour égaler la balance; & cette somme de Piastres répond à la valeur intrinseque de 219$\frac{1}{2}$ Roupies ficcas, en combinant le titre des Piastres neuves

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BENGALE.

d'Eſpagne avec celui des Roupies ſiccas; mais les changeurs n'en accordent guere au-delà de 208 pieces pour les ſus-dites 105 Piaſtres Il convient au reſte mieux aux Européens de vendre leur argent ſur la Côte de Coromandel, ou l'on en paye davantage qu'au Bengale.

Toute ſorte de grains, le ris, le bois, le vin & les liqueurs s'y vendent au poids. Ce poids s'appelle *Mon*; il ſe diviſe par 40 Seyras, & le Seyra & le Xataque, dont 16 font un Seyra, ſe ſubdiviſent en Roupies & en Annas de la maniere ſuivante:

	Roupies		*Roupies*	*Annas.*
Le Seyra, grand poids Pacha, peſe .	82	& le Xataque	5	2
Le Seyra, poids de Salpêtre	81	& le Xataque	5	1
Le Seyra, petit poids Pacha . .	80	& le Xataque	5	
Le Seyra, poids de ſoie brute . . .	76	& le Xataque	4	12
Le Seyra, poids Rattele	72	& le Xataque	4	8

Le *Mon-Bazar* peſe 40 Seyras ou 3168 Roupies ſiccas, qui font environ 75 ℔ de France, ou $74\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Le *Mon-Rattele* peſe auſſi 40 Seyras, mais qui ne contiennent que $2893\frac{11}{25}$ Roupies Siccas, leſquelles peſent environ $68\frac{1}{2}$ ℔, poids de France, ou 68 ℔, poids d'Amſterdam.

Le Seyra du Mon-Bazar, répond à $79\frac{1}{8}$ Roupies ſiccas.
Et le Seyra du Mon-Rattele . à $72\frac{42}{125}$ Roupies dites.
8 Mons-Baſar, font . . . 25 Mons de Pondichery.
137 Mons de Pondichery . . 48 Mons-Ratteles, &
150 Mons-Ratteles . . 137 Mons-Bazars.

Le Mon-Rattele de 40 Seyras, dont on ſe ſert dans les Factories Angloiſes, peſe 2895 Roupies Siccas; & le Seyra y répond à 72 Roupies & 6 Annas.

La Meſure de Ris à Calicata, s'appelle *Gonge*; elle peſe 5 Seyras de 80 Roupies chacune, ce qui répond au poids de 1400 Roupies.

A Banqui-Bazar, le *Huguly* ou *Bondel*, le *Gonge* & le grand *Bazar*, meſure de ris, peſent chacun 5 Seyras, mais le Seyra y eſt de 82 Roupies, ce qui répond au poids de 410 Roupies.

Enfin, on ſe ſert à Chandernagor de deux meſures, dont la plus grande peſe 1 Seyra & $9\frac{1}{2}$ Xataques de ris, & l'autre $1\frac{1}{2}$ Seyras; & chaque Seyra y répond ou poids de 82 Roupies.

BERGAME.

BERGAME.

On compte dans cette ville d'Italie, par *Lire* de 20 *Soldi* & le Soldo de 12 *Denari*, *monneta corrente.*

Le

Le *Scudo* y vaut 7 Lire, 140 Soldi, ou 1680 Denari.
Le *Ducato* n'y vaut que $6\frac{1}{5}$ Lire, mais il se divise en 24 Grossi, 124 Soldi, 288 Piccioli & en 1488 Denari.
Le *Grosso*, vaut $5\frac{1}{6}$ Soldi, 12 Piccioli, ou 62 Denari.

On peut réduire { 5 Ducati par 31 Lire & 31 Scudi par 35 Ducati.

Presque toutes les monnoies réelles de Bergame, sont frappées par la République de Venise: on y en voit aussi un assez grand nombre d'étrangeres dont les valeurs changent d'un jour à l'autre & dont le cours est ordinairement comme suit:

	Lire.	*Soldi.*	*Denari.*
La Moëde de Portugal, de 4800 Rées, y vaut environ	60	.	.
La Pistole d'or d'Espagne & le Louis vieux de France	38	.	.
Les Pistoles de Florence & autres villes d'Italie. .	36	10	.
Le Louis d'or neuf de France.	45	12	6
Le Sequin de Venise.	21	15	.
Le Ducat de Hollande.	21	.	.
L'Ecu neuf de six livres de France.	11	10	.
La Piastre forte d'Espagne	10	5	.

L'Ecu, *Scudo*, de Bergame, répond, d'après sa valeur numéraire, à $23\frac{1}{15}$ As d'or fin, ou à $342\frac{37}{100}$ As d'argent fin. La Lira corrente répond à environ $3\frac{3}{15}$ As d'or fin, ou à $48\frac{1}{15}$ As d'argent fin. Ces deux monnoies valent au pair, savoir:

Le Scudo, ou Ecu, $34\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande.
La Lira, ou Livre, $4\frac{1}{5}$ s. dit.

La Livre dont on pese la soie, la Cochenille, l'Indigo, la Cire & les Epiceries, est nommée *Poids léger*; par ce qu'elle n'est que de 12 Onces.

La Livre à l'usage des autres marchandises grossieres, qui est nommée *Poids fort*, contient 30 Onces, la proportion de ces deux Livres est comme 5 à 2; ainsi,

100 ℔, poids fort de Bergame, répondent à 165 ℔, poids de com. d'Amst.
100 ℔, poids léger, à . . . 66 ℔, dit. &
100 ℔ d'Amsterdam font . . 60$\frac{3}{5}$ ℔, poids fort ou 151$\frac{1}{2}$ ℔, poids foible } de Berg.

La *Somma*, mesure de bled, se compose de 8 Satari.
La *Brænta*, mesure pour les liquides, y contient 52 Pintes.
La Brasse, ou *Braccio*, mesure 290$\frac{1}{2}$ lignes de France; ainsi,
100 Brasses de Bergame font près de 95 Aunes d'Amsterdam.
& 100 Aunes d'Amsterdam. . 105$\frac{3}{5}$ Brasses de Bergame.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BERGEN.

BERGEN. On compte dans cette ville capitale du Royaume de Norvege, de la dépendance de la Couronne de Dannemarc, par *Ryksdales* de 6 Marks, & le Mark de 16 Escalins Danois, *Skilling Dansk*.

D'autres villes de Norvege, telles que Drontheim, Christiania, Flecker en, Kopervick, Laarvig, Romsdal &c, divisent la Ryksdale, en 4 Orts, & l'Ort en 24 Escalins Danois.

Toutes les monnoies de Dannemarc, ont cours en Norvege, & l'on peut consulter à cet égard l'article de Copenhague.

Le poids de Norvege est pareillement égal à celui de Dannemarc.
Le *Skippund* ou Skiß est de 20 Liß, ou de 320 ß.
Le *Centner*, ou Quintal, est de $6\frac{1}{4}$ Liß, ou de 100 ß.
Le *Vaag*, ou *Vog*, est de 3 Bismerpondt, ou de 36 ß.
Le Lispond, ou Liß, contient 16 ß, & le Bismerpondt en contient 12.
La Livre, *Skaalpond*, se divise comme celle de Copenhague.
100 ß de Norvege font $101\frac{1}{5}$ ß, poids de commerce d'Amsterdam, &
100 ß d'Amsterdam . $98\frac{4}{5}$ ß de Norvege.
Le Last de bled est de 12 Tændes, & celui de sel de 18 dits.
Le *Tænde* ou barril, mesure de bled, contient 144 Pots ou *Kræge*.
Le *Tænde*, mesure de sel, . . . 136 dits.
Le *Tænde* de Goudron . . . 120 Pots.

L'Aune de Norvege, *Allen*, a 2 pieds, & elle doit être longue, suivant un édit du Roi de Dannemarc, de 2 pieds du Rhyn. Ainsi,
100 Aunes Danoises répondent à 91 Aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam, à environ 110 Aunes de Dannemarc.
100 Pieds Danois font . . $110\frac{21}{50}$ Pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam . . $90\frac{14}{25}$ Pieds Danois.

Les Mâts & autres bois ronds, se mesurent en Norvege par Palmes, dont chacune répond à $39\frac{3}{10}$ lignes de France; car 3 Palmes de Norvege font 10 Pouces & 2 lignes de Dannemarc.

Les Changes sur Amsterdam & sur Hambourg se reglent à Bergen & dans les autres villes principales de Norvege, d'après ceux qui ont cours à Copenhague, quoique toujours avec une différence d'environ 1 à $1\frac{1}{2}$ p$\frac{c}{o}$ de moins que dans cette derniere ville.

Les Lettres de Change sur Copenhague s'y négocient, avec 1 p$\frac{c}{o}$ plus ou moins, de perte.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BERLIN.

BERLIN. Cette ville, celles de Magdebourg, Francfort ſur l'Oder, & pluſieurs autres de l'Electorat de Brandebourg, comptent par *Thalers*, de 24 *Gutegroſches*, & le Gutegroſchen de 12 Pfenings.

Cependant les Banquiers, & les principaux Négociants y comptent depuis l'établiſſement de la Banque, par *Livres*, *Gros* & *Deniers*, argent de Banque. Cette Livre a 30 Gros, & le Gros 12 Deniers ou Pfenings: & c'eſt auſſi en cette monnoie que les Changes ſur l'étranger y ſont réglés.

Voici les monnoies réelles des Etats du Roi de Pruſſe:

D'*Or*, Le *Frederick*, ſe compte pour 5 Thalers ou Reichsthales: Il y a auſſi des doubles Fredericks ainſi que des ½ Fredericks.
Le *Ducat* ſe compte pour 2¾ Rthlr.

D'*Argent*, La *Reichsthale*, ou *Thaler*, de 24 Gutegroſchen.
Des pieces de 12, 8, 4, 2, 1 Gutegroſchen.

De *Cuivre*, Des pieces de 3, & de 1 Pfenings ou Fenins.

Quoique l'on compte le Frederick à 5 Rthlr, & le Ducat à 2¾ Rthlr, ils gagnent cependant l'un & l'autre quelque choſe ſur l'argent courant. Par exemple:

100 Fredericks qui ſont comptés pour 125 Rthlr, ou
44½ Ducats qui répondent à . 122⅜ dits. } valent
131 Thalers, argent courant de Brandenbourg, plus ou moins.

La Banque de Berlin reçoit tant ces deux monnoies que pluſieurs autres eſpeces d'or ſur le pied ſuivant, ſçavoir:

Le Frederick à 4 Liv. 8co, ou à 5 Rthlr, moins	25 p.	} pl. ou m. contre l'argent de Banque.
Le Ducat, . . .	2¾ dits. . .	22 dit	
Le Louis & le Carl d'or .	5 dits. . .	25 dit	
Le Carolin d'or . .	6 dits. . .	20 dit	
Le Souverain d'or .	8¼ dits. . .	23 dit	

La même Banque reçoit l'or en lingots, ſuivant le titre, ſavoir:

Celui de 21 à 24 Carats, à 150 Liv. 8co, le Marc fin,
Celui de 16 à 21 dits. . 148 dits. . . dit.
Celui de 15 Carats & au-deſſous 140 dits. . . dit.

Elle reçoit pareillement, à raiſon de leur titre reſpectif, les monnoies d'or ſuivantes, ſavoir:

Les Portugaiſes, les Guinées & les ſouverains, pour 22 Carats . . Grains.
Les Ducats, à l'exception de ceux de Ruſſie & de Turq. 22 . . 6

Monnoies, Poids, Mesures &c.

Les Louis de France, vieux & neufs . . 12 . . 7
Les Pieces de 5 Rthlr. de Brunswig . . 21 . . 8

BERLIN.

L'Argent en barres eſt reçu dans la Banque de Berlin, comme ſuit, ſavoir :

Celui de 12 à 16 Loths, ou de 9 à 12 Deniers, à 91. 14 gr. Bco le M. fin.
Celui de 6 à 12 dits, ou de 4½ à 9 dits, . 8 22½ . . . dit.
Celui de 5 Loths & au-deſſous . . . . . 8 . . . . . dit.

Les monnoies d'argent ſuivantes y ſont pareillement reçues à raiſon de leur titre reſpectif, ſavoir :

Les Pieces de ⅔ fines d'Allemagne, *Feine Zweydrittel Stücke*, pour 15 Loths & 15 Grains, qui répondent à 11 Deniers 21 Grains.
Les Pieces de ⅔ ordinaires d'Allemagne, *Grob Zweydrittel-Stücke*, pour 11 Loths & 17 Grains, qui répondent à 8 Deniers 23 Grains.
Les Reichsthales d'Eſpece de l'Empire, vieilles, pour 14 Loths -- Gr. ou 10 D. 12 Gr.
Les Reichsthales dites, neuves . 14 . . 2 . ou 10 . 14
Les Ecus de France, neufs, . 14 . . 9 . ou 11 . 3
Les Ecus dits, vieux . . . 14 . 11 . ou 11 . 5
Le Marc, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 Carats, ou *Karatten* & le Carat en 12 Grains ; ce qui fait en tout 288 Grains pour le Marc.
Le Marc, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 16 Loths, & le Loth en 18 Grains ; ce qui fait auſſi 288 Grains pour le Marc.

Le Titre de l'argent œuvré doit être de 12 Loths, ou de 9 Deniers. La marque des eſſayeurs de Berlin eſt un Sceptre.

L'Argent de la fabrication de 1764, lequel ſe compoſe de Reichsthalers ou Thalers, & de ½, de ⅓, de ⅙, de $\frac{1}{12}$, & de $\frac{1}{24}$ de Thaler, eſt à la taille de 10½ Thalers, par Marc d'argent du titre de 12 Loths, ou de 9 Deniers ; de maniere qu'en faiſant l'eſſai d'une Thaler de cette fabrication, on y trouve 347 as d'argent fin & 116 as de cuivre, dont la valeur intrinſeque répond à 34 ſols & 12 deniers, argent de Hollande. C'eſt cet argent qu'on nomme en Pruſſe & en Brandenbourg, *argent courant nouveau.*

Le Frederick d'or y eſt fabriqué à la taille de 35 au Marc, & au titre de 21 Carats 9 Grains ; & comme la Banque de Berlin le reçoit ſur le pied fixe de 4 livres, il réſulte que la livre de Banque de Berlin répond à $31\frac{4}{7}$ as, poids de troyes de Hollande d'or fin. Il n'eſt pas poſſible de déterminer également au juſte le contenu d'argent fin de la même livre ; mais, en ſuppoſant que 100 livres valent 131 Rthlr, argent courant nouveau, chaque Livre répond à $454\frac{57}{100}$ as d'argent fin, & elle vaut dans ce cas 2 Fl. 5 ſ. 7 d. argent de Hollande. La proportion de l'or à l'argent ſera auſſi pour lors comme 1 eſt à $14\frac{4}{7}$.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BERLIN.

Le Marc, poids d'or & d'argent de Berlin, répond, suivant l'observation de M. Kruse, à 4875 As, poids de Troyes de Hollande. Il est, suivant le rapport de M. Tillet, cinq grains plus fort que le Marc de Cologne, & il répond à 7 Onces, 5 Gros & 16 Grains, poids de France, qui font exactement $4875\frac{3}{4}$ As, poids de Hollande. Ainsi l'Auteur Allemand s'accorde parfaitement, avec l'Académicien Français, & l'on ne peut desirer rien de mieux sur un objet de cette nature.

Le Marc de Berlin se divise au reste comme celui de la ville de Cologne, avec lequel il paroît n'avoir été qu'un seul & même poids dans son origine: il a 16 Loths.

100 Marcs de Berlin font $95\frac{1}{2}$ marcs, poids de Troyes de Hollande, & 100 Marcs de Hollande 105 marcs de Berlin.

Le *Centner*, ou Quintal, poids de commerce de Berlin, est composé de 5 Steins ou Pierres, ou de 110 ℔, lesquelles répondent à 1043 ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Stein*, ou la Pierre, y est de 22 ℔, & la livre s'y divise comme suit:

Livre.	*Mark.*	*Lothe.*	*Quintelins.*	*Pfenninge.*	*Hellers.*
1	2	32	128	512	1024
	1	16	64	256	512
		1	4	16	32
			1	4	8
				1	2

Le poids du Last y est fixé à 12 Schlb; le Schlb ou Schipfound à 20 Lℓb, & le Lispfound à 14 ℔, poids de commerce.

Le Last de froment & de seigle contient 3 Wispels.

Celui d'orge & d'avoine en contient seulement 2. &

Le Wispel ou Winspel se divise de la maniere suivante:

Wispel.	*Malter.*	*Scheffel.*	*Viertels.*	*Metzens.*	*Mussgens.*
1	2	24	96	384	1536
	1	12	48	192	768
		1	4	16	64
			1	4	16
				1	4

Le Last d'Amsterdam contient $56\frac{1}{2}$ Scheffels de Berlin.

Ce Scheffel, dont la mesure de seigle pese environ 82 ℔, poids de Berlin, est en usage depuis 1716, dans les Etats du Roi de Prusse.

Le *Fuder*, ou Tonneau de vin, contient les mesures suivantes, savoir:

Monnoies, Poids, Mesures, &c. BERLIN.	*Tuder.* ou *Tonneau*	*Oxhofts.* ou *Barriques.*	*Ohms.* ou *Tiergons.*	*Eimers.* ou *Septiers.*	*Anceres.*	*Maaſe.* ou *Quarts.*	*Oeffels.* ou *Naeffels.*
	1	4	6	12	24	768	1536
		1	1½	3	6	192	384
			1	2	4	128	256
				1	2	64	128
					1	32	64
						1	2

Voici les meſures en uſage dans les braſſeries de biere:

Gebrandz.	*Kupen.*	*Faſſ.*	*Tonnen.*	*Aemgen.*	*Quartels.*	*Oeffels.* ou *Naeffels.*
1	9	18	36	144	3456	6912
	1	2	4	16	384	768
		1	2	8	192	384
			1	4	96	192
				1	24	48
					1	2

100 Quarts de Berlin, ſoit de vin, ſoit de biere, ſont environ 96⅜ Mingles d'Amſterdam.

Le Grand *Hufe*, meſure d'arpentage, a 30 grands Morgens,

Le *Hacken*, ou Hufe ſimple, a 2 grands Morgens, &

Le *Hufe* du pays, *Land-Hufe*, n'en a qu'un.

Le grand *Morgen* eſt de 400 Ruthes quarrées, qui ſont 57600 pieds quarrés, meſure du Rhyn, & ceux-ci 53771 pieds quarrés de France.

Le petit *Morgen* eſt ſeulement de 180 Ruthes quarrées, qui ſont 25920 pieds quarrés, meſure du Rhyn, & ceux-ci 24197 pieds quarrés de France.

La *Ruthe* a 12 Pieds, & la Ruthe quarrée 144 pieds quarrés du Rhyn.

L'Aune, *Elle*, eſt longue de 295⅜ lignes, meſure de France.

Le Pied, *Fuſſ*, contient 137⅛ des mêmes lignes, & nous trouvons d'après cela, que

100 Aunes de Berlin, répondent à 96⅜ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam, . à 103⅜ aunes de Berlin.
100 Pieds de Berlin ſont . . 109 pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . 91¾ pieds de Berlin.

Le Laſt de Harengs ſe compoſe de 12 Tonnes, ou barrils.

Le Schock eſt de 60 pieces, le Zimmer de 40, la Seige de 20, le Mandel de 15, & le Decher de 10.

Les Changes de Berlin ſur les villes ſuivantes ſont:

Sur Amſterdam,	1 Liv. Bco contre	44	ſ. Bco. pl. ou m.
Francfort, S. M.	100 dites. . . .	125	Rthlr. en Louis d'or.
Leipzig,	1 dite. . . .	30	Gutegr. pl. ou m.
Hambourg,	1 dite.	43	ß. Bco. pl. ou m.
Londres,	1 dite.	50	£. Sterlings, pl. ou m.
Paris & Lyon,	1 dite.	98	Sols tournois, pl. ou m.
Vienne,	1 dite. . . .	110	Xr. Cour. pl. ou m.

L'Uſance y eſt comptée pour 14 jours de la date de l'acceptation.

Les Lettres de Change y jouiſſent, ſuivant l'édit du Roi de 1751, de trois jours de faveur, moyennant que le dernier ne ſoit point fête pour les Chrétiens, ou pour les Juifs; attendu que, dans un tel cas, le payement doit ſe faire la veille. Il eſt néanmoins ſans conſéquence, pour le porteur d'une lettre de change, d'y laiſſer paſſer le troiſieme jour de faveur, pourvu que le protêt, à défaut de payement, ait lieu le lendemain.

BERNE.

On tient les écritures dans cette ville du Canton de ſon nom, en Suiſſe, par Livres de 20 Sols, & le ſol de 12 Deniers; mais on y compte ſouvent auſſi par Livres de 10 Batzes, & le Batze de 4 Kreutzers; quelquefois encore par Couronnes de 25 Batzes, & le Batze de 4 Kreutzers.

Voici, au reſte, le rapport & la diviſion de ces monnoies:

Couronne.	*Livres.*	*Batzes.*	*Sols.*	*Kreutzers.*	*Deniers.*
1 . . .	2½ .	25 .	50 . .	100 . .	600
	1 . .	10 . .	20 . .	40 . .	240
		1 . .	2 . .	4 . .	24
			1 . .	2 . .	12
				1 . .	6

Le Florin, *Gulden*, de Berne, vaut 4 Batzes, ou 8 Sols.

Les monnoies réelles de Berne ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*, Le Ducat, de 7 l. ſ., ou de 70 Batzes.
D'*Argent*, Le *patacon*, de 3 . 6. ou . 33 dites.
De *Billon*, Des Pieces de 5 Batzes, qui valent 10 ſols, &
Des Pieces de 1 & de ½ Batze, de 1 & de ½ Kreutzer.

D'après un *Mandat*, publié le 12 Fevrier 1744, pluſieurs monnoies étrangeres y doivent être reçues & comptées aux prix ſuivants, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

BERNE.

		Batzes.		*Livres.* & *Sols.*		
D'*Or*,	La Piſtole d'Eſpagne, ou le Louis vieux de France . . .	125	ou	12	.	10
	Le Louis d'or de Noailles . . .	229	ou	22	.	18
	Le Louis à la Croix de Malthe. . .	183	ou	18	.	6
	Le Louis au Soleil, ou le Louis neuf de France.	153	ou	15	.	6
	Le Mirleton.	122	ou	12	.	4
	Les Piſtoles vieilles d'Italie & de Savoie	121	ou	12	.	2
	Les Ducats de bon poids. . .	69	ou	6	.	18
D'*Argent*,	Le Bajoir.	42	ou	4	.	4
	L'Ecu couroné de France . .	40	ou	4		
	L'Ecu neuf, dit	38½	ou	3	.	17
	L'Ecu de Strasbourg, marqué BB .	37½	ou	3	.	15
	Le Louis blanc, ou Ecu vieux de France	35	ou	3	.	10
	L'Ecu blanc, ou le Patacon de poids	33	ou	3	.	6
	L'Ecu Bidet, ou celui de Navarre	32	ou	3	.	4
	L'Ecu de France marqué ⅃L,	30	ou	3	.	
	La Piece de 30 Sols de Strasbourg.	14	ou	1	.	4

Cependant, ce réglement ne s'obſerve que pour les payemens des rentes ou des revenus publics; car l'on regarde ces monnoies, dans le Commerce, comme ſimples matieres, dont les prix varient ſuivant les circonſtances.

Il y a trois ſortes de poids, dit M. Tillet, en uſage à Berne; celui des Orfevres, celui des Marchands & celui des Apothicaires.

Le premier eſt compoſé de 8 Onces, ou 16 Loths; chaque once ſe diviſe en 476 Grains; ainſi un Loth en contient 238, & le Marc 3808.

Les 8 Onces du poids des Orfevres répondent à 3648 Grains, poids de France, & ceux-ci à 5141 As, poids de Hollande.

Les 8 Onces ou 16 Loths, du poids des Apothicaires, répondent à 4454 Grains, poids de France, & ceux-ci à 4926 As, poids de Hollande.

La Livre, poids marchand de Berne, eſt compoſée de 16 Onces, 32 Loths, ou 128 Quintleins. Elle répond à 2 Marcs, 1 Once, ½ Gros & 6 Grains, ou à 9834 Grains, poids de France, & ceux-ci à 10877 As, poids de Hollande.

Il paroît que le poids de commerce varie dans le Canton de Berne, ſuivant les différentes villes qui en dépendent: voici le détail qu'en donne M. Tillet, d'après les inſtructions, qui lui ont été envoyées de Berne.

Si l'on ſuppoſe, dit-il, que le poids de cette ville eſt diviſé en 10000 parties, il en contient à *Lauſanne* 9727, à *Morges* 9729, à *Nion* 10959, à *Romain-Motier* 10271, à *Iverdun* 10326, à *Granſon* 9674,

à

à *Payerne* 9674, à *Geſſenay* 10525, à *Vevai* 10995, à *Arau* 9347, à *Thoun* 10289, à *Zoffingen* 9528, à *Brouck* 10489, à *Berthoud* 9872, & à *Buren* 10326. *Monnoies, Poids, Meſures, &c.*

100 ℔, poids marchand de Berne, font 105⅘ ℔, poids de com. d'Amſt. & 100 ℔ d'Amſterdam, 94½ ℔ de Berne. BERNE.

La *Mut* ou *mutte*, meſure de bled, ſe diviſe comme ſuit, ſavoir:

Mutte.	*Berner Maſs.*	*Immis.*	*Achterly.*	*Sechzenerly.*
1 .	12 .	48 .	96 . .	192
	1 .	4 .	8 . .	16
		1 .	2 . .	4
			1 . .	2

La meſure, nommée *Berner-maſs*, eſt un Cylindre d'environ un pied de diametre, & de 8 pouces de cavité; il meſure 904⅘ pouces cubes de Berne.

Le lait d'Amſterdam répond à 221⅕ Berner-Maſs.

Il y a auſſi diverſes meſures pour les matieres liquides: la plus grande ſe nomme *Land-faſs*, ou Futaille du pays: elle contient 6 *Saums*, 24 Eimers, ou 600 Maas de Berne.

Le *Saum* a 4 Eimers, & l'Eimer 25 Maas.

Le *Maas*, meſure pour les liquides, eſt auſſi un cylindre, de 4 pouces de diametre & 9 pouces de cavité: il jeauge 113 pouces cubes de Berne.

100 Maas répondent à 138⅕ mingles d'Amſterdam.

Le Pied de Berne, meſure 130 lignes de France, &
100 Pieds de Berne, font 103⅗ pieds d'Amſterdam.

L'Aune meſure par contre 240⅒ lignes de France, &
100 Aunes de Berne, en font 78⅗ d'Amſterdam.

Le *Juchart*, meſure d'arpentage, eſt de 5000 pas quarrés: mais il y a deux ſortes de *Pas*, dont l'un, pour meſurer les prairies & les terres labourables, n'eſt que de 6¼ pieds quarrés; l'autre, pour meſurer les bois & les forêts, eſt de 9 pieds quarrés.

Le Juchart de prairie, meſure donc 31250 pieds quarrés de Berne, qui font 25469 pieds quarrés de France;

Le Juchart de forêt, eſt, d'autre part, de 45000 pieds quarrés de Berne, qui font 36675 pieds quarrés de France.

La Perche, *Klafter*, ou *Ruthe*, eſt de 6 pieds de Berne.

Les Commerçants de Berne remettent à Geneve & à Basle, pour y être negociées, les lettres de change qu'ils tirent ſur l'étranger. Au reſte, il n'y a point dans cette ville, des jours de faveur fixés par aucune loi, pour les lettres de change qui y ſont payables.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

BETELFAGUI.

BETELFAGUI. On compte dans cette ville de l'Arabie, par *Piaſtres* de 80 *Cabirs*, ou *Karas*. La Piaſtre y vaut bien près de 2 fl. argent de banque de Hollande.

Les monnoies réelles, dont on fait la plupart des payements, ſont des Sequins & des Piaſtres d'Eſpagne.

100 Piaſtres de Betelfagui, répondent à $82\frac{74}{143}$ piaſtres d'Eſpagne.

100 Piaſtres d'Eſpagne, ſont donc $121\frac{1}{2}$ piaſtres ou $806\frac{45}{74}$ Pagodes.

La Piaſtre d'Eſpagne, vaut depuis 40 jusqu'à 80 Comaſſirs, ſuivant les circonſtances.

Le *Comaſſir* eſt une monnoie de billon, de peu de valeur.

Le *Bohar*, ou *Bokar*, peſe 40 Farcelles, ou 400 Mons.

La *Farcelle*, contient 10 Mons, & le *Mon* 2 Ratteles.

Le Bohar peſe environ $750\frac{1}{5}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &

La Farcelle . . $18\frac{3}{4}$ dits.

100 Mons répondent à $187\frac{1}{2}$ ℔, poids d'Amſterdam.

La Balle de Café, peſe ordinairement 14 farcelles de Mecca, & 7 farcelles de Mecca, répondent à 10 farcelles de Betelſagui.

BILBAO.

BILBAO. On tient les écritures dans cette ville, à S. Sebaſtian & à Saint-Ander, en *Reales*, ou Reaux de 34 *Maravedis de Vellon*.

Les autres monnoies ſont rapportées à l'article d'Eſpagne.

A Bilbao l'on ſe ſert de deux quintaux différents, ſavoir:

Le grand Quintal, *Quintal macho*, eſt compoſé de 150 ℔, qui répondent à $149\frac{7}{10}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam; ce quintal eſt deſtiné à peſer le fer.

Le Quintal ſimple, dont on peſe toutes les autres marchandiſes, eſt de 100 ℔ de Bilbao, qui répondent à $99\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſt.

On ſe ſert auſſi de ce dernier poids à S. Sebaſtian; mais à Saint-Ander, du poids ordinaire de Caſtille, dont il eſt parlé à l'article d'Eſpagne.

La *Fanega*, meſure de bled, devroit être égale dans ces trois villes, & ſemblable au modele dépoſé à *Avila*, ville de la vieille Caſtille; mais il ſe trouve quelque différence, ſoit dans les meſures en uſage dans ces mêmes villes, ſoit dans la maniere dont on s'en ſert dans chacune; car le laſt de froment d'Amſterdam, rend communément à Bilbao 52 fanegas, à S. Sebaſtian 51 & à Saint-Ander 53, & quelquefois davantage.

Les autres meſures, les charges &c. comme à l'article d'Eſpagne.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BOLOGNE.

BOLOGNE.

On compte dans cette ville capitale du Bolonais en Italie, par *Lire* de 20 Soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari.*

La Lira se divise aussi en 2 Paoli, ou Giuli, ou en 120 Quatrini.

Le *Paolo* ou *Giulo*, vaut 10 soldi, 60 Quatrini, ou 120 Denari.

Le *Soldo*, *Bajocci*, ou *Bolognini*, vaut 6 Quatrini, ou 12 Denari.

Le *Scudo*, ou l'Ecu de Change, autrement la *Pezza da otto reali*, vaut 85 Soldi ou Bolognini;

Ainsi, 4 scudi répondent à 17 lires.

On donne deux valeurs à ces monnoies: l'une qui se nomme *Moneta di Banco*, vaut environ 3 p^{c} davantage que l'autre, nommée *Moneta lunga.*

Voici ce que l'on paye, en ces deux valeurs, pour les monnoies suivantes, savoir:

	Moneta di Banco		*Moneta Lunga.*	
	Lire.	*Soldi.*	*Lire.*	*Soldi.*
Le Louis d'or vieux de France ou la Pistole d'Espagne, à	17	10 *ou*	18	.
Les Pistoles d'Italie, ...	17	.	17	10
Le Sequin de Venise, ou celui de Florence	10	5	10	10
Le Sequin de Rome	10	.	10	5
L'Ongaro, ou le Ducat de Hongrie . .	9	15	10	.
L'Ecu d'or de Rome, nommé *Corsino* .	8	5	8	10
Le Philippe de Milan	5	$2\frac{1}{2}$	5	5

Les monnoies réelles de Bologne, sont comme suit, savoir:

Le *Petrono*, ou *Testono* de 3 paoli, ou 30 soldi Bolognini.

Le *Giustino* de 26 soldi & la *Lira* de 20 soldi, ou Bolognini.

Le *Paolo*, ou *Giulo*, autrement le Paule ou Jule, de 10 soldi.

Le *Marajolo*, de 2 soldi.

Le *Bajocce Bolognino*, ou soldo, qui vaut 6 Quatrini, & enfin,

Le *Bagherono*, qui fait $\frac{1}{2}$ soldo, & vaut 3 Quatrini.

Nous estimons que la *Lire de Banque*, contient $7\frac{12}{100}$ as d'or fin, $107\frac{1}{2}$ as d'argent fin, & que la *Lire courante* répond à $6\frac{90}{100}$ as d'or fin, ou à 105 as d'argent fin; ainsi,

La Lira moneta di banco, vaut au pair $10\frac{3}{4}$ sols de Hollande, &

La Lira moneta lunga $10\frac{1}{2}$ sols dits.

La Livre, poids de commerce, n'est que de 12 onces, & les 100 ℔ de Bologne, n'en font qu'environ $73\frac{1}{3}$ d'Amsterdam.

100 ℔ d'Amsterdam, répondent à $136\frac{2}{3}$ ℔ de Bologne.

La *Corba*, mesure de bled, contient 2 Stari, 8 Quartorini, ou 32 Quarticini; la Corba de froment pese 160 ℔, poids de Bologne.

Monnoies, Poids Meſures &c.

Le Laſt d'Amſterdam, répond à 39$\frac{1}{2}$ Corbes de Bologne, &
100 Corbes ſont environ 68$\frac{1}{4}$ Muddens d'Amſterdam.

BOLOGNE.

La *Corba*, meſure de vin, eſt de 60 Boccali, dont chacun, plein de vin, peſe 40 onces, & la Corbe 200 ℔, poids de Bologne.
100 Boccali de Bologne, ſont 103$\frac{1}{2}$ mingles d'Amſterdam, &
100 Mingles d'Amſterdam, 96$\frac{3}{4}$ Boccali.
Les *Braſſes* de Bologne, dont celle pour les étoffes de laine eſt de 281$\frac{1}{2}$ lignes de France, & l'autre pour celles de ſoie de 264, different l'une de l'autre, d'environ 6$\frac{1}{5}$ p$^{o}_{o}$; or:
100 Braſſes des premieres ſont 92 aunes d'Amſterdam, &
100 Braſſes des dernieres 86$\frac{1}{4}$ dites.
Le *Pas* de Bologne, eſt de 5 pieds, de 168$\frac{1}{2}$ lignes de France, chacun.
100 Pieds de Bologne, répondent à 133$\frac{13}{100}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam. à 74$\frac{2}{15}$ pieds de Bologne.

Cours des Changes de Bologne.

Sur Amſterdam,	40 Bolognini Bco,	contre	1 florin bco.
Florence,	106 dits p. ou m.	.	1 duc. de 7 lire.
Lyon & Paris,	87 dits p. ou m.	.	1 écu de 60 ſols.
Rome,	98 dits p. ou m.	.	1 ſcudo de 10 paoli.
Veniſe,	58 dits p. ou m.	.	1 duc. cour.

Il eſt d'uſage à Bologne de tirer les lettres de change à un ou deux mois de date, ſur la France, la Hollande & l'Allemagne; & à pluſieurs jours de vue, ſur les villes d'Italie.

Les lettres de change s'y doivent payer en argent de banque, lors même qu'elles ſont payables en argent courant. Elles n'y jouiſſent pas d'ailleurs de jours de faveur, attendu que le payement doit s'en faire le lendemain du jour de l'échéance, &, s'il eſt fête, le ſurlendemain.

L'Uſo, ou Uſance, s'y compte pour 8 jours après celui de l'acceptation.

BOLZAN.

BOLZAN.

Cette ville du Tirol compte par Florins, *Gulden*, de 60 Kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 *Pfenings*.
Le *Reichsthale* y vaut 1$\frac{1}{2}$ florins, 90 kreutzers, ou 360 pfenings.

Ces monnoies y ont trois valeurs, dont les noms ſont, *Moneta del Giro*, *Moneta lunga & Meſs valuta*, c'eſt-à-dire argent de change, argent courant, & valeur de foire.

La valeur de change, ſe fonde ſur la Piſtole d'or d'Eſpagne, nommée à Bolzan, *Doppie*, & ſur le louis d'or vieux de France, lors qu'on compte l'une ou l'autre, à 5 fl. & 34 kr.

L'*Argent courant* se compose non-seulement d'écus d'espece & d'autres monnoies d'argent, de la valeur de 20, 17, 10, 7, & 3 kreutzers, frappées au coin de la maison d'Autriche; mais aussi de plusieurs monnoies étrangeres, dont nous parlerons plus bas. Au reste,

100 Rthlr, argent de change, font 132 rthlr, plus ou moins.

Pour ce qui est de la *Valeur de foire*, elle n'est en usage que dans dans les payemens qui se font pendant les foires qui se tiennent à Bolzan quatre fois l'année. Alors les especes haussent de 3 à 4 p$\frac{2}{3}$, plus ou moins, du cours ordinaire; ou plutôt l'on convient de les y recevoir, en payement de marchandises, à quelque chose de plus que leur valeur; par exemple:

La Pistole, dont le prix ordinaire est 7$\frac{1}{4}$ fl. vaut en foire 7$\frac{1}{2}$ florins.
Le Ducat pareillement, qui vaut 4$\frac{1}{2}$ fl. y est reçu pour 4$\frac{1}{3}$ florins.
Il en est à peu près de même pour les autres monnoies.
Au reste le *Scudo di Cambio*, pour le change sur Venise, vaut 93 kreutzers, argent de change.

Plusieurs monnoies étrangeres y sont reçues aux prix suivants, plus ou moins, savoir:

		Moneta lunga.
D'*Or*,	Le Souverain, ou Severin, à . .	Fl. 12 22$\frac{1}{2}$ Xr.
	Le Louis neuf, de France . . .	8 44
	La Pistole d'Espagne & le louis vieux de France	7 16
	Les Sequins & les Ducats	4 10
D'*Argent*,	La Genovine, ou le Croisat de Geneve .	2 58
	La Piastre de Toscane	2 28
	L'Ecu neuf de France & le Philippe de Milan	2 14
	La Piastre d'Espagne & la Livournine .	2 4
	Le Louis vieux de France & les Rixdales des Païs-bas	2 --
	Enfin, le Ducat d'argent de Venise . .	1 33

Nous estimons que le Florin, argent courant de Bolzan, contient 17$\frac{13}{16}$ as d'or fin, ou 243$\frac{1}{3}$ as d'argent fin, & que sa valeur intrinseque répond à 24$\frac{3}{8}$ sols, argent de Hollande.

Le *Saum*, poids de commerce, est de 4 Centners, ou de 400 ℔.

Le *Centner*, ou quintal de 100 ℔, répond à 101$\frac{1}{2}$ ℔, poids de com. d'Amst.

La *Muthe*, mesure pour les liquides, & surtout pour l'huile, contient 117$\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam, de cette derniere liqueur.

L'Aune de Bolzan, *Elle*, est longue de 350$\frac{5}{8}$ lignes, mesure de France.

La Brasse, *Braccio*, l'est de . 243$\frac{5}{8}$ dites.

100 Aunes de Bolzan, font environ 114$\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam.

100 Brasses . . . . 79$\frac{1}{3}$ dites.

Cours des Changes de Bolzan sur les villes suivantes, savoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BOLSAN.

Sur Amſterdam,	206	Fl. mon. lunga,	contre	100	Rixd. de bco.
Augsbourg,	101	. dits. . .		100	Fl. courants.
Hambourg,	205	. dits. . .		100	Rthlr bco.
Rome,	100	. dits. . .		50	Scudi de 10 Paoli.
Vienne,	99	. dits. . . .		100	Fl. cour. par caiſſe.
Veniſe,	1	Scudo di cambio .		134	Soldi di bco.

Il n'eſt point d'uſage de fournir des lettres de change payables dans Bolzan, hors les tems des foires, leſquelles y ſont principalement deſtinées pour faire les payements. Mais les lettres de change, payables dans les foires, y doivent être acceptées pendant les douze premiers jours de chaque foire, parce que les payements en ont lieu depuis le troiſieme juſqu'au quinzieme jour, incluſivement. Si, à cette époque, il s'en trouve qui n'aient point été acceptées, ou payées, elles doivent s'y proteſter le quinzieme jour, avant le coucher du ſoleil. Il n'y eſt pas permis, au reſte, d'accepter, de payer, ou de faire proteſter des lettres de change, ou des billets endoſſés, ſous peine, pour ceux qui contreviendront à cette ordonnance, de deux cents écus d'amende.

BOMBAY.

BOMBAY. Depuis que les Anglois ſont maîtres de cette Isle, ils y font fabriquer des monnoies d'argent, de cuivre & d'étain, leſquelles ont cours ſeulement dans le Fort de l'Isle & dans les bourgs & villages à trois ou quatre milles aux environs.

Le *Budgrooken*, dont 16 font un *Serafin* ou *Xerafin*, eſt la plus petite de ces monnoies. Les autres ſont:

La *Roupie* de cuivre, dont 24 font une d'argent.

La Roupie d'argent, du poids de 240 as, poids de Troyes de Hollande, d'argent, du titre de 11 deniers, 15 grains; ayant par conſéquent 232½ as d'argent fin, ce qui répond à la valeur de 23½ ſols, argent de Hollande.

La *Moharre* d'or vaut 12½ roupies d'argent, ou 300 roupies de cuivre.

1000 Roupies d'argent de Bombay peſent 30 ℔, 11 onces, 7 Pennyweights, poids de Troyes d'Angleterre. L'Argent de cette monnoie eſt 10½ Pennyweights plus fin que celui de l'argent d'Angleterre.

Le *Tola*, poids de l'or & de l'argent, ſe diviſe en 40 *Volls*, ou 600 *Cowls*: il peſe 10 grains: autrement,

32 Tolas & 13 volls ſont 1 ℔, poids de Troyes d'Angleterre.
20 Tolas 15 volls & 6 cowls, 1 marc, poids de Cologne.
21 Tolas 15 volls & 12 cowls, 1 marc, poids de Troyes de Hollande.

Le *Candy*, poids de commerce, a 20 *Maunds* ou 800 *Seers*; & le *Maund*, ou *Mon*, répond à 28 ℔, Avoir du poids d'Angleterre, ou à 26 ℔, poids de commerce d'Amſterdam. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

BOMBAY.

La *Mora*, meſure de grains, contient 25 *Paras*, ou 500 *Adolmes*. La Mora de ris peſe 863 ℔, 12 onces, 12 Drams, Avoir du poids d'Angleterre, qui répondent à 793 ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

L'Aune, ou *Cubit*, répond à $\frac{1}{2}$ Yards d'Angleterre.

100 Cubits ſont environ $66\frac{1}{4}$ aunes d'Amſterdam.

BORDEAUX.

BORDEAUX.

On y tient les écritures en *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers Tournois*.

L'*Ecu de Change* vaut 3 livres, 60 ſols, ou 720 deniers.

Les autres monnoies comme à l'article de France.

Le *Quintal*, poids de commerce, eſt de 100 ℔; la livre a 2 marcs, le marc 8 onces, & l'once 576 grains.

100 ℔ de Bordeaux ſont $99\frac{1}{2}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Le *Boiſſeau* de froment peſe environ 122 ℔, poids de Bordeaux; cette meſure ſe diviſe en parties, depuis $\frac{1}{2}$ juſqu'à $\frac{1}{16}$

Le Laſt d'Amſterdam répond à 38 boiſſeaux de Bordeaux.

Le *Tonneau* de vin eſt de 4 barriques: il rend environ 50 Steekans à Amſterdam, ou 252 Gallons, plus ou moins, en Angleterre.

La *barrique* contient 32 veltes, ou 110 pots de Bordeaux.

La *Velte* de Bordeaux eſt à peu près égale au viertel d'Amſterdam; car

100 Veltes de Bordeaux ſont environ $102\frac{1}{2}$ viertels ou veltes, ou 39 Steekans, plus ou moins, d'Amſterdam, &

100 Pots de Bordeaux répondent à $181\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.

La *Piece* d'eau de vie contient 50 veltes de Bordeaux; mais cette liqueur s'y achette par barrique de 32 veltes.

L'*Aune* de Bordeaux eſt de 44 pouces, ou de 528 lignes de France.

100 Aunes de Bordeaux ſont environ $172\frac{1}{2}$ aunes d'Amſterdam, &

100 Aunes d'Amſterdam . . 58 dites de Bordeaux

La *Journée*, meſure d'arpentage, eſt, dans les environs de Bordeaux, de 888 toiſes quarrées. Elle a 3 Pougnerées.

La *Pougnerée* a 72 Eſcas, & l'*Eſca* 12 pieds & 2 pouces: donc la Pougnerée a 10656 pieds quarrés, ou 296 toiſes quarrées.

Cours des principaux changes de Bordeaux, ſavoir:

Sur Amſterdam, 1 Ecu de 60 ſ. contre 53 Sols bco. plus ou moins.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BORDEAUX.

Hambourg,	1 dit . . .	26 ß bco, plus ou moins.
Londres,	1 dit . . .	31 ß sterl. plus ou moins.
Madrid,	15 l. 5 s. pl. ou m.	1 pistole de change.
Paris & autres villes de France, à		½ ou 1 p. c. plus ou moins, de perte ou bénéfice.

BREMEN.

BREMEN. On compte dans cette ville, dans le Duché de Werne, & dans les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, par *Thaler* de 72 Gros, *Groten*, & le gros de 5 *Schware courant.*

La réduction de ces monnoies se fait de la maniere suivante.

Thaler.	*Marc.*	*Kopfstücke.*	*Dütgens*	*Finriche.*	*Schilling.*	*Groten.*	*Schwaren.*
1 .	$2\frac{1}{4}$ . .	6 . .	16 . .	18 . .	48 . .	72 .	360
	1 . .	$2\frac{2}{3}$ . .	$7\frac{1}{9}$ . .	8 . .	$21\frac{1}{3}$ . .	32 .	160
		1 . .	$2\frac{2}{3}$ . .	3 . .	8 . .	12 .	60
			1 . .	$1\frac{1}{3}$ . .	3 . .	$4\frac{1}{2}$.	$22\frac{1}{2}$
				1 . .	$2\frac{2}{3}$ . .	4 .	20
					1 . .	$1\frac{1}{2}$.	$7\frac{1}{2}$
						1 .	5

Le Gros se divise encore en 4 ß ou *Pfenings.*

Voici les monnoies réelles de Bremen, savoir:

D'*Or*, Le *Ducat*, de $2\frac{1}{4}$ thalers.

D'*Argent*, La *Reichsthale d'Espece*, de $1\frac{1}{3}$ thaler courant, les $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ de rthlr à proportion.

De *Billon*, Le *Kopfstücke* de 12 gros, ou de 60 Schwares.
Le *Finricher* de 4 gros, ou de 20 Schwares.
Des Pieces de 6, de 3, de 2, & de 1 gros.

De *Cuivre*, Le *Schware*, de 4 ß ou pfenings.

Les monnoies étrangeres suivantes ont cours à Bremen, savoir:

Le Carl d'or, le Louis vieux de France, & le Frederick d'or à 5 thal.
Le Ducat de Hollande, & celui d'Empire, à . . . . $2\frac{3}{4}$ dit.
L'Ecu vieux de France, plus ou moins, ... $1\frac{1}{3}$ dit.
L'Argent courant de Bremen est égal à celui de *Convention*: or,
La Thaler de Bremen contient $364\frac{32}{132}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinseque répond à 36 sols, argent de Hollande.
Le *Mark* ou Marc, poids d'or & d'argent, est égal à celui de la ville de Cologne.
La livre, *Pfund*, poids de commerce, répond à 10380 as, poids de Holl.

Le

Le *Schifpfund*, ou Schlb, eſt compoſé de $2\frac{1}{2}$ centners, ou de 290 ℔.
Le *Centner*, ou Quintal, eſt de 116 ℔.
Le *Liſpfund*, ou Lib de . 14 dites.
Le *Stein*, ou la Pierre peſant de lin, eſt de 20 ℔.
Celui de laine & plumes à lit . . 10 dites.
La Charge, ou voiture de fer, *Eizerwage*, eſt de 120 ℔.
La Livre forte, *Pfund Schwer*, eſt de 300 ℔; & dans les meſſageries de 308 ℔.
La Livre ordinaire a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quentins, ou 512 orts.
100 ℔ de Bremen ſont environ 101 ℔, poids de commerce d'Amſt., &
100 ℔ d'Amſterdam . 99 ℔, poids de commerce de Bremen.
Le Laſt ſe diviſe en 4 *Quarts*, 40 *Scheffels*, 160 *Viertels*, ou en 640 *Spints*.
Le Laſt d'Amſterdam répond à 41 ſcheffels, meſure de froment de Bremen.
Le Scheffel de ſeigle de Bremen, peſe 104 ℔, poids de cette ville.
100 Scheffels de Bremen ſont $263\frac{1}{5}$ ſchepels d'Amſterdam.
Le *Fuder*, ou tonneau de vin, eſt de 6 *Ohms*, ou de 4320 *Mengels*.
L'*Oxhoft*, ou barrique d'eau de vie, contient 30 *Viertels*, ou veltes.
La *Tonne*, ou barril d'huile de poiſſon, a 6 *Stechkannes*, ou 96 mengels.
La piece de biere a 48 *Stubgens*, 192 *Quartiers*, ou 768 mengels.
100 Mengels de Bremen, font $16\frac{2}{3}$ mingles d'Amſterdam.
100 Mingles d'Amſterdam, 600 mengels de Bremen.
L'Aune, *Elle*, eſt de 2 pieds de Bremen, ou de $256\frac{2}{5}$ lignes de France.
100 Aunes de Bremen ſont environ $83\frac{4}{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam, $119\frac{1}{3}$ aunes de Bremen.
Le Laſt de harengs, de ſel, & de charbon de terre, eſt de 12 barrils.
Le Laſt de ſel groſſier, peſe environ 4000 ℔, poids de commerce de Bremen; & c'eſt d'après cette meſure que l'on regle dans cette ville les affrétements des navires.
Le Schock eſt de 60 pieces, le Steige de 20, le Zimmer de 40, le Decher de 10.

Cours des Changes de Bremen.

Sur Amſterdam,	144 thlr, plus ou moins,	contre	100 rixd. bco.
Hambourg,	142 thlr, . . .		100 rthlr bco.
Londres,	600 thlr, . . .		100 £ ſterl.
Leipzig,	104 thlr, . . .		100 thlr: en louis d'or.

L'Uſance des lettres de change tirées ſur Bremen de l'Allemagne, eſt de 15 jours de vue, & celle des lettres de Londres d'un mois de date.

Les lettres de change payables dans Bremen jouiſſent de 8 jours de faveur, hors celles qui ſont à certains jours déterminés de vue, & celles qui ſont payables au porteur.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

BRESIL.

BRESIL.

On compte dans cette contrée de l'Amérique méridionale appartenante aux Portugais, par *Rées*, de même qu'en Portugal.

La *Pataque*, monnoie d'argent de Breſil, y vaut 320 rées: elle n'en vaut en Portugal que 240; les $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ de la pataque à la même proportion reſpective.

Les monnoies de cuivre de Portugal, gagnent au Breſil 100 p$\frac{0}{0}$.

Les poids & les meſures y ſont les mêmes qu'en Portugal.

BRESLAU.

BRESLAU.

On tient les écritures dans cette ville, & dans toute la Siléſie, en *Thaler* de 30 gros d'argent, *Silver-groſchen*, & le gros de 12 deniers, ou *Denares* courant.

La Livre de banque, *Pfund*, vaut 30 *Gute-groſchen*, ou 360 *Pfenings*.

La *Reichsthale* vaut $1\frac{1}{3}$ thaler de Siléſie, ou 32 gros d'argent.

La *Thaler courante*, $1\frac{1}{4}$ thaler de Siléſie ou 30 gros d'argent.

La *Thaler de Siléſie*, qui vaut 24 gros d'argent, ſe diviſe ainſi, ſavoir:

Thaler de Siléſie.	*Gulde. ou Florins.*	*Gute-Groſche. ou Bon Gros.*	*Silver-Groſche. ou Gros d'Argent.*	*Weiſſe-Groſche. ou Gros Blancs.*	*Kreutzels.*	*Groſchels.*	*Denares. ou Deniers.*
1	$1\frac{1}{5}$	$19\frac{1}{3}$	24	36	72	96	288
	1	16	20	30	60	80	240
		1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{7}{8}$	$3\frac{3}{4}$	5	15
			1	$1\frac{1}{2}$	3	4	12
				1	2	$2\frac{2}{3}$	8
					1	$1\frac{1}{3}$	4
						1	3

Le *Kreutzel* ſe diviſe encore en 2 Dreyers, & le *Dreyer* en 3 *Hellers*.

On a coutume de compter ces monnoies par *Schock* & par *Marc*: par ex.

Le Schock fort, *Schweres-Schock*, de gros d'argent, eſt de 60 pieces.

Le Schock foible, *Leichtes-Schock*, des mêmes gros, n'eſt que de 40 pieces.

Le Marc fort ſe compoſe, d'autre part, de 32 gros d'argent, &

Le Marc foible . . . . de 32 gros blancs.

Le Marc ſimple vaut, au reſte, 16 gros d'argent, ou 24 gros blancs.

Pour réduire plus facilement les principales monnoies précédentes, on compte:

3 Reichsthales d'Eſpece par . . 4 thalers courantes.
4 Thalers courantes . . . 5 thalers de Siléſie.
5 Thalers de Siléſie . . . 6 florins.
6 Florins. . . . . 4 thalers courantes.
4 Bon-Gros, par 15 gros d'argent, ou 15 kreutzels.
4 Pfenings de Misnie font . . 5 denares de Siléſie.

Voici les monnoies réelles qui ont cours à Breſlau, ſavoir:

D'*Or*, Le *Frederick* de 5 thlr, & environ $6\frac{2}{3}$ p$^{o}_{o}$ en ſus contre l'argent nouveau de Pruſſe: le double & le $\frac{1}{2}$ Frederick à la même proportion.
Le *Ducat* de 90 gros d'argent.

D'*Argent*, La *Thaler* courante, de 30 gros d'argent: la $\frac{1}{2}$ & la $\frac{1}{3}$ thlr. à proportion de cette valeur.

De *Billon*, Des Pieces de 4, 2 & 1 bon-gros, ou *Gute Groſchen*.
Le *Timpfe*, de 18 gros Polonois, à 6 gros d'argent,
Des Pieces de 6 & 3 gros Polonois, à 2 & 1 gros d'argent.
Le Gros d'argent, *Silver-Groſchen*, autrement gros d'Empire ou *Kreutzer*, qui vaut 3 *Kreutzels*, ou gros Polonois.

De *Cuivre*, Le *Groſchel* & le *Denare* de Siléſie.

Les monnoies ſuivantes ont cours à Breslau, ſavoir:

Le Louis d'or de France, & la Piſtole d'Eſpagne, à 5 thalers & 10 gros d'arg.
Les Ducats d'or de bon poids, de tous pays, pl. ou moins, à 90 dits.
La Reichsthale d'eſpece de conſtitution de l'Empire, 45 dits.
La Reichsthale d'eſpece de convention . . . 43 dits.
Le Frederick d'or de Pruſſe contient $25\frac{99}{100}$ as d'or fin, &
La Thaler courante de Breslau ayant $347\frac{43}{100}$ as d'argent fin, la valeur intrinſeque de cette derniere répond à $34\frac{3}{4}$ ſ. argent de Hollande.
Le Marc, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 carats ou *Karatte*, & le carat en 4 *Grans*, ou en 12 *Grænen*.
Le Marc, pour les eſſais de l'argent, eſt de 16 loths, & le *Loth* de 16 den.

L'Argent œuvré de Breſlau eſt du titre de 12 loths, ou de 9 deniers: la marque de l'eſſayeur eſt la figure d'un plat avec la tête de S. Jean Baptiſte.
Le *Marc*, pour peſer l'or & l'argent, a 8 onces, ou 16 loths.
Le *Loth*, ſe diviſe en 4 *Quintels*, 16 *Denares*, ou 32 *Hellers*.
100 Marcs de Breslau ſont $79\frac{3}{5}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
Le *Schifpfund*, ou Schiſb, poids de commerce, eſt compoſé de 3 *Centners*, de $16\frac{2}{3}$ *Laeps*, ou *Steins*, ou de 396 ℔.
La livre ſe diviſe en 16 onces, 32 loths, 128 quintels, ou 512 denares.
100 ℔, poids de commerce de Breſlau, ſont environ 82 ℔, poids de commerce d'Amſterdam.
100 ℔, poids de commerce d'Amſterdam, . 122 ℔ de Breſlau.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

BRESLAU.

Le *Malter*, meſure de bled, contient 12 *Scheffels*, 48 *Viertels*, 192 *Metzen*, ou 768 *Mœſſels*.

Le Laſt d'Amſterdam contient . . $41\frac{3}{4}$ ſcheffels de Breſlau.

100 Scheffels de Breſlau font . . $258\frac{3}{4}$ ſchepels d'Amſterdam.

L'*Eimer*, meſure de vin, a 20 *Topf*, 80 *Quarts*, ou 320 *Quartiers*.

100 Quarts de Breſlau font . . $58\frac{1}{8}$ mingles d'Amſterdam.

L'Aune, *Elle*, de Siléſie eſt longue de $255\frac{3}{10}$ lignes de France : celle de Breſlau eſt de $243\frac{1}{5}$ lignes : or,

21 Aunes de Siléſie en font 22 de Breſlau.

100 Aunes dites . . $83\frac{1}{3}$ aunes d'Amſterdam, &

100 Aunes de Breſlau . $79\frac{2}{3}$ aunes dites.

Le pied de Breſlau eſt égal à celui d'Amſterdam.

Cours des changes de Breſlau.

Sur Amſterdam, 1 ℒ. bco. contre 44 ſ. bco. plus ou moins.
Berlin, 1 ℒ. bco. . . 30 gute-groſchen.
Hambourg, 1 ℒ. bco. . . 43 ß bco. plus ou moins.
Leipzig, 1 ℒ. bco. . . 30 gute-groſchen cour.
Vienne, 1 ℒ. bco. . . 110 xr. cour. plus ou moins.

L'Uſance des lettres de change eſt comptée à Breſlau pour 14 jours après la date de l'acceptation : la $\frac{1}{2}$ uſance eſt de 8 jours.

Les lettres de change payables dans Breſlau jouiſſent ſeulement de 3 jours de faveur, en vertu de l'ordonnance du Roi de Pruſſe de 1751. Mais celles qui ſont payables pendant les deux foires qui s'y tiennent tous les ans, doivent être acquitées pendant les derniers quatre jours de chaque foire qui en dure huit, & il eſt néceſſaire, au défaut de payement, de les faire proteſter le même jour avant le coucher du ſoleil.

BRUNSWICK.

BRUNSWICK.

On compte dans cette ville, à Wolfenbutel, à Hanovre, à Lunebourg & dans une partie de la Weſtphalie, en Allemagne, par *Thaler* de 36 *Marien-Groſche*, chacun de 8 § ou *Pfenings*.

Voici comme l'on fait la diviſion de cette monnoie, ſavoir :

Thaler ou *Courante.*	*Florins. Pieces de* $\frac{2}{3}$	*Marien-Guldens.*	*Gute-Groſche.*	*Marien-Groſche.*	*Gæſgens.*	*Mathiær.*	*Pfenings.* ou *Deniers.*
1	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{4}{5}$	24	36	48	72	288
	1	$1\frac{1}{5}$	16	24	32	48	192
		1	$13\frac{1}{3}$	20	$26\frac{2}{3}$	40	160
			1	$1\frac{1}{2}$	2	3	12
				1	$1\frac{1}{3}$	2	8
					1	$1\frac{1}{2}$	6
						1	4

Monnoies, Poids, Meſures &c.

BRUNSWICK.

Les monnoies réelles de Brunswick, ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*, Le *Carl*, de 5 thalers; les doubles & les $\frac{1}{2}$ carls, à proportion.
Le *Ducat* de $2\frac{3}{4}$ thalers.

D'*Argent*, La *Reichsthale d'Eſpece*, de 48 marien-groſche.
La *Thaler courante*, de 36 dits.
Le Florin, *Gulden*, ou piece de $\frac{2}{3}$, de 24 marien-groſche, les $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ de florin valent à cette proportion.

De *Billon*, Des pieces de 3, & de $1\frac{1}{2}$ marien-groſche, de 2 & de $\frac{1}{2}$ gute-groſche, de 6 & de 4 pfenings.

Le Carl d'or eſt à la taille de 35 au marc d'or du titre de $21\frac{3}{4}$ carats.

La Thaler courante, eſt à celle de $13\frac{1}{3}$ au marc d'argent de 10 deniers. Elle vaut au pair $36\frac{1}{2}$ ſ. argent de Hollande.

Le Marc d'or fin vaut à Brunswick 190 thalers courantes, plus ou moins; & celui d'argent fin en vaut 13, plus ou moins.

L'Argent œuvré de Brunswick eſt du titre de 12 loths, qui répondent à 9 deniers. La marque de l'eſſayeur eſt un Lion.

Le *Marc*, poids de l'or & de l'argent, eſt égal à celui de Cologne.

Le *Schiffpfund*, ou Schlb, poids de commerce, a 20 Llb, ou 280 lb.

Le *Centner*, ou quintal, peſe 114 lb, le ſtein 10 lb, & quelquefois 11 lb.

La livre, *Pfund*, a 2 mares, 32 loths, 128 quentins, ou 512 pfenings.

100 lb, poids de com. de Brunswick, font $94\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amſt.
100 lb dits d'Amſterdam. . . $105\frac{4}{5}$ lb, poids dits de Brunsw.

Le *Wispel*, meſure de bled, cont. 4 *Scheffels*, 40 *Himtens*, ou 640 *Lachers*.

Le Laſt d'Amſterdam répond à $93\frac{4}{5}$ Himtens de Brunswick.

Le *Fuder*, ou tonneau, contient 6 *Ahms*, 240 *Stübgens*, ou 1920 *Nœſſels*.

La Piece, *Stück*, de biere *Moume*, contient 100 ſtübgens, ou environ $308\frac{1}{3}$ mingles, meſure d'Amſterdam.

La Futaille, *faſs*, de biere ordinaire, contient 4 barrils ou 108 ſtübgens.

L'Huile s'y vend au poids, ſoit par centners de 114 lb, ſoit par pipes de 820 lb.

La *Ruthe*, meſure de longueur, eſt de 16 pieds, de 12 pouces chacun.

L'Aune, *Elle*, eſt de 2 pieds de Brunswick, ou de 253 lignes de France.
100 Aunes de Brunswick font $82\frac{2}{3}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . 121 aunes de Brunswick.

Monnoies, Poids, Mésures &c.

BRUNSWICK.

Le Pied de Brunswick eſt à peu près égal à celui d'Amſterdam.
Le Laſt de harengs ſe compoſe de 12 tonnes ou barrils.
Le Laſt de ſel & de beurre . de 18 dits.
Le Grand Millier eſt de 1200 pieces, & le Millier ſimple de 1000.
Le Grand Cent . de 120 dites, & ſimple Cent de . 100.
Le Schock eſt de 60 pieces, le zimmer de 40 & le ſteige de 20.

Cours des changes de Brunswick.

Sur	Amſterdam,	142 thlr, en carls d'or, contre	100 rixd. bco.
	Hambourg,	141 thlr dits. . . .	100 rthlr. bco.
	Londres,	600 thlr.	100 £ ſterling.
	Leipzig,	103 thlr.	100 thlr. en louis bl.

Les changes ſur les autres villes de l'Europe ſe reglent à Brunswick d'après ceux qui ont cours à Berlin & à Leipzig.

L'Uſance des lettres de change eſt de 14 jours de la date de l'acceptation.

Il n'y a point de jours de faveur fixés pour les lettres de change; mais les porteurs peuvent, dans certains cas, en accorder jusqu'à trois.

Les lettres de change payables pendant les deux foires qu'on tient à Brunswick tous les ans, s'acceptent le vendredi de la premiere ſemaine, & le payement y a lieu le jeudi de la ſeconde ſemaine de chacune des foires.

BRUXELLES.

BRUXELLES.

On tient les écritures dans cette ville, à Anvers & dans le reſte des Païs-bas Autrichiens, par Livres, *Pond Vlaams*, de 20 Eſcalins, *Schelling*, & l'Eſcalin de 12 Gros, *Groot*; & autrement par florins, *Gulden*, de 20 ſols, *Stuivers*, & le ſol de 12 deniers ou *Penningen*.

Ces monnoies ſe diviſent de la maniere ſuivante, ſavoir:

Livre. ou *Lvls.*	*Rixdales.* ou *Patacons.*	*Guldens.* ou *Florins.*	*Eſcalins.* ou *§vls.*	*Stuivers.* ou *Sols.*	*Gros.* ou *§vls*	*Deniers.* ou *Pennings.*	*Mytens.*
1	$2\frac{1}{2}$	6	20	120	240	1920	5760
	1	$2\frac{3}{5}$	8	48	96	768	2304
		1	$3\frac{1}{3}$	20	40	320	960
			1	6	12	96	288
				1	2	16	48
					1	8	24
						1	3

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BRUXELLES.

D'ailleurs on peut réduire:

5 Rixdales par 2 livres, ou 12 florins, &
10 Efcalins par 3 florins, ou 60 fols.

Les monnoies de compte de Brabant ont deux valeurs; l'une eſt nommée *Argent permis*, ou de change, & vaut 16⅔ p⅔ davantage que l'autre qu'on nomme *Argent courant*: la proportion en eſt, comme de 7 à 6.

Les monnoies réelles du Brabant & leurs valeurs ſont les ſuivantes:

D'*Or*, Le *Souverain*, ou Severin, de 7 fl. 13 ſ. de ch. ou 8 fl. 18½ ſ. cour. le double, & le ½ ſouverain vaut à cette proportion.
Le *Ducat* d'Autriche, de 5 fl. 1 ſ. de ch. ou 5 fl. 18 ſ. cour.

D'*Argent*, Le *Ducaton*, où 3 fl. 1 ſ. de ch. ou 3 fl. 11½ ſ. courant: le ½ & le ¼ de ducaton, valent à proportion: mais le ⅛ de ducaton ne vaut que 7½ ſols de change, ou 8¾ ſols courant. Au reſte, le ducaton valoit, avant 1755, 3 florins, argent de change.
La Couronne, *Croon*, de 2 fl. 14 ſ. de ch. ou 3 fl. 3 ſ. cour.
La ½ couronne vaut à proportion.

De *Billon*, L'Eſcalin neuf, *Nieuwe-Schelling*, de 6 ſ. de ch., ou 7 ſ. cour.
L'Eſcalin vieux, *Oude-Schelling*, de 6¾ ſ. courant: il valoit, avant 1749, 7 ſols courant.
Les ½ Eſcalins vieux n'ont plus cours, & doivent être portés au billon.
Les vieilles monnoies de 4½ & de 2½ ſols, ne valent aujourd'hui que 4 & 2 ſols courant.
Les nouvelles monnoies de 5, de 2½ & de 1 ſols courant, & la *Plaquette*, de 3½ ſols courant, forment l'argent courant.

De *Cuivre*, Des *Pieces* de 2 & 1 orts, &
La *Duyte* de 2 deniers, ou penningen, argent courant.

Voici les prix que valent d'ordinaire en Brabant les eſpeces ſuivantes, ſavoir:

Le Louis vieux de France, & la Piſtole d'Eſpagne,	à fl. 9. -- ſ. de ch. ou fl. 10. 10 ſ. cour.						
Le Louis neuf dit	. .	10.	18 dit.	. .	12.	14 dit.
La Guinée d'Angleterre	.	11.	8 dit.	. .	13.	6 dit.
Le Ducat de Holl. & celui d'Empire		5.	1 dit.	. .	5.	18 dit.
L'Ecu neuf de Fr. & la Cour. d'Angl.		2.	15 dit.	. .	3.	4 dit.
La Piaſtre d'Eſp. & la Rixd. de Holl.		2.	8 dit.	. .	2.	16 dit.

Le Marc, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 carats, ou *Karaaten*, ou en 288 grains, & le carat en 12 grains, ou *Greynen*.
Le Marc, pour les eſſais de l'argent, eſt de 12 deniers, ou *Penningen*, ou de 288 grains; & le denier de 24 grains.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BRUXELLES.

On paie dans les hôtels de monnoie du Brabant, le marc d'or fin à 366 fl. 10 ſ. de change, & le marc d'or de ducats à 358 fl. 10 ſ. de change. Le marc d'argent fin, à 25 fl. 5 ſ. de change celui qui n'eſt pas moins fin que 10 d. 9 gr.; & ſeulement à 24 fl. 19 ſ. de change, celui qui eſt d'un titre plus bas.

On y taille $44\frac{533}{555}$ ſouverains d'un marc d'or, de 22 carats & $\frac{3}{4}$ d'un grain, dont on déduit $\frac{3}{4}$ d'eſtelin, pour le remede de poids & $\frac{3}{4}$ d'un grain pour le remede de loi. La matiere néceſſaire à cette fabrication ne coûte, au prix fixé de l'or fin, que 334 florins, 7 ſols & 32 Mytes de change, & les $44\frac{533}{555}$ ſouverains valent dans le public 337 flor. 16 ſols & 42 mytes de change: il reſte donc pour les fraix 3 fl. 9 ſ. 10 mytes de change, ce qui fait à peu près 1 p$^{0}_{0}$. Les ſouverains doubles & les $\frac{1}{2}$ ſouverains ne different, dans leur proportion reſpective, en rien des ſimples ſouverains.

$7\frac{7}{25}$ Ducatons ſont taillés d'un marc d'argent de 10 deniers & $11\frac{1}{2}$ grains, dont il y a 1 eſtelin de foiblage & 1 grain d'eſcharſeté; ils ne coûtent, au prix de l'argent fin fixé dans les hôtels des monnoies de Brabant, que 21 florins, 16 ſols & 24 mytes de change, & ils valent dans le public 22 florins, 8 ſols & 16 mytes de change; il reſte donc pour les fraix, 11 ſols & 40 mytes de change, qui répondent à environ $2\frac{1}{2}$ p$^{0}_{0}$: les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{4}$, & les $\frac{1}{8}$ de ducaton, ſont fabriqués dans la même proportion.

$49\frac{5}{10}$ Eſcalins ſont taillés d'un marc d'argent de 6 den. & $23\frac{1}{2}$ grains, dont $1\frac{1}{2}$ eſtelin pour le foiblage & $1\frac{1}{2}$ grain pour l'eſcharſeté; ils ne coûtent, au prix de 24 fl. 19 ſ. de change le marc d'argent fin, que 14 florins, 4 ſols & 44 mytes de change; & ils valent dans le public, 14 florins, 14 ſols & 15 mytes de change: ainſi il reſte, pour les fraix de la fabrication, 9 ſols & 19 mytes de change, qui répondent à environ $3\frac{1}{2}$ p$^{0}_{0}$.

$90\frac{333}{333}$ Plaquettes ſont taillées d'un marc d'argent de 6 deniers & 2 grains dont $1\frac{1}{2}$ plaquette de foiblage, & 2 grains d'eſcharſeté. L'argent de cette fabrication ne coûte, au prix de 24 fl. 19 ſ. de change le marc fin, que 12 florins 9 ſols & 24 mytes de change; & il vaut dans le public 13 florins, 5 ſols & 34 mytes de change: il reſte donc 16 ſ. & 10 mytes de change, pour les fraix; ce qui répond à $6\frac{1}{2}$ p$^{0}_{0}$.

$51\frac{1}{24}$ Pieces de 5 ſols courant, ſont taillées d'un marc d'argent de 5 deniers, dont une piece de foiblage & 2 grains d'eſcharſeté: l'argent de cette fabrication ne coûte, au prix de 24 fl. 19 ſ. de change le marc fin, que 10 fl. 4 ſ. 22 m. de change, & il vaut dans le public 10 flor. 14 ſ. & 22 m.: il y a donc, pour les fraix, 10 ſols de change qui répondent à environ 5 p$^{0}_{0}$: les pieces de $2\frac{1}{2}$ ſols ſont de la même fabrication.

La Rixdale de change, monnoie de compte, ou imaginaire, répond donc à $33\frac{53}{100}$ as d'or fin, ou à $486\frac{65}{100}$ as d'argent fin; & la rixdale courante

rante à $28\frac{74}{150}$ as d'or fin, ou à $417\frac{13}{15}$ as d'argent fin. Elles valent au pair, l'une 2 fl. 8 ſ. 10 d. argent de Hollande, & l'autre 2 fl. 1 ſ. 11 d. du même argent.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

BRUXELLES.

La proportion de l'or à l'argent, eſt ainſi, comme 1 à $14\frac{1}{2}$, ou $14\frac{1723}{3333}$.

Le marc de Bruxelles, pour peſer l'or & l'argent, y eſt déſigné ſous le nom de *poids de Troyes*: il eſt exactement égal à celui du même nom, & qui ſert au même uſage à Amſterdam: il ſe diviſe, auſſi comme ce dernier, en 8 onces, l'once en 8 eſtelins, ou *Engels*, & l'eſtelin en 32 as; de maniere qu'il eſt compté pour 5120 as.

La demi-livre, poids de commerce de Bruxelles, qui ſe diviſe en 8 onces, comme le marc poids de troyes, eſt néanmoins $4\frac{3}{5}$ p$^{o}_{o}$ plus foible que ce dernier; car elle ne répond qu'à 4895 as, & la livre à 9790 as.

Le *Schippondt*, ou Schſb, eſt compoſé de 3 centners, ou de 300 ℔.

Le *Centnaar*, ou quintal, eſt de 100 ℔; & le *Steen*, ou la pierre, de 8 ℔.

Le *Waage* ſe compte pour 165 ℔, & la *Charge* ordinaire pour 400 ℔.

100 ℔, poids de com. de Brabant, font $95\frac{1}{4}$ ℔, poids de com d'Amſt. &
100 ℔, poids dit d'Amſterdam, . 105 ℔, poids dit de Brabant.

Le *Viertel*, meſure de bled, contient 4 muckes: or, le laſt d'Amſterdam contient environ $37\frac{6}{7}$ viertels d'Anvers, ou 25 ſacs de Bruxelles.

La Botte de vin contient 152 *Stoopens*; l'*Aam* en contient 50, & la tonne de biere 54.

100 Stoopens de Brabant font 265 mingles d'Amſterdam.

L'Aune de Brabant, pour les étoffes de ſoie, a $307\frac{4}{5}$ lignes de France,
& celle pour les étoffes de laine . $303\frac{2}{5}$; or,
100 Aunes à ſoie, font $101\frac{1}{2}$ aunes à laine, ou $100\frac{3}{5}$ aunes d'Amſterd.
100 Aunes à laine, $98\frac{1}{2}$ aunes à ſoie, ou $99\frac{1}{8}$ aunes d'Amſterd.

Le Pied de Brabant, qui ſe diviſe en 12 pouces, eſt de $126\frac{3}{5}$ lignes de France.

100 Pieds de Brabant font $100\frac{1}{2}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam $99\frac{1}{2}$ pieds de Brabant.

Cours des changes de Bruxelles.

Sur Amſterdam,	103	₰vls	de ch. pl. ou m.	contre 100 ₰vls bco.
Hambourg,	35	ſt.	dit. . . .	1 thlr. de 2 m. bco.
Londres,	36	ßvls	dit. . . .	1 livre ſterling.
Madrid,	94	§vls	dit. . . .	1 duc. de cambio.
Paris,	54	§vls	dit. . . .	1 écu de 60 ſ.
Vienne,	102	thlr.	dit. . . .	100 thlr. d'eſpece.

On tire les lettres de change, ſur les places ci-deſſus, à 1 ou à 2 uſances, à 1 ou pluſieurs mois de date.

Les lettres de change payables dans Bruxelles, ou dans Anvers, ne jouiſſent que de 6 jours de faveur, après leur échéance; & en cas de

Monnoies, Poids. Mesures &c.

BRUXELLES.

refus de payement, le protêt y doit avoir lieu le ſixieme jour, à défaut de quoi, non-ſeulement les porteurs, mais encore les tireurs des lettres de change en ſouffrance, perdent le droit qu'ils ont à la charge de l'acceptant.

Les lettres de change, payables à vue, y doivent être acquitées dans les 24 heures de leur préſentation.

CADIX.

CADIX.

On y tient les écritures en *Reales* de 16 *Qüartos*, ou de 34 *Maravedis* de platte vieille.

La Piaſtre forte vaut $10\frac{5}{8}$ reales de platte vieille, ou $361\frac{1}{4}$ maravedis de platte, ou 170 quartos.

La *Piaſtre de change* s'y compte pour 8 reales de platte vieille, ou 128 quartos.

On y compte auſſi la piaſtre forte pour 8 reales de platte, avec l'agio de $33\frac{1}{3}$ pour cent, plus ou moins; c'eſt-à-dire qu'on donne 100 piaſtres fortes pour $133\frac{1}{3}$ piaſtres de change, plus ou moins.

1000 Piaſtres fortes peſent à Cadix 117 marcs & 2 onces, poids de Caſtille, & à Amſterdam $109\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande.

Il eſt tant parlé dans l'article d'Eſpagne, des monnoies de compte & réelles de ce Royaume, qu'il nous ſemble ſuffiſant de dire que toutes ces monnoies ont cours à Cadix, ſans aucune différence de nom, ou de valeur.

Le *Quintal*, poids de commerce, eſt de 4 Arrobes, & l'*Arrobe* de 25 ℔.

La livre a 2 marcs, 16 onces, ou 256 Adarmes.

100 ℔ de Cadix répondent, à $93\frac{1}{2}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

100 ℔ d'Amſterdam . $107\frac{1}{5}$ ℔ de Cadix.

La *Bota*, ou botte de vin, contient 30 grandes arrobes, *Arrobas mayores*, qui répondent à $57\frac{3}{8}$ veltes d'Amſterdam.

L'Arroba, en qualité de meſure pour des matieres liquides, contient 8 *Azumbres*, ou 32 *Quartilos*.

La Pipe d'huile contient 34 petites arrobes, *Arrobas menores*, & rend net, à Amſterdam, environ 780 ℔.

La grande arrobe eſt, par rapport à la petite arrobe, comme 32 ſont à 25; c'eſt-a-dire que 25 grandes arrobes en font 32 petites.

Le Sel s'achette à Cadix, par *Laſtres* de 4 Cahizes, ou 48 fanegas.

Le *Cahiz* contient 12 fanegas, & la fanega 12 Celemines ou Almudez.

Le *Laſt* d'Amſterdam contient $51\frac{1}{2}$ fanegas de Cadix; mais il y rend, au moins, 52 fanegas.

100 Fanegas de Cadix ſont environ 53 mudden d'Amſterdam.

La *Vara* de Cadix, qui eſt égale à celle de Caſtille, meſure 375$\frac{8}{10}$ lignes de France; or,
100 Varas de Cadix font 122$\frac{5}{8}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam font 81$\frac{1}{3}$ varas de Cadix.

Changes de Cadix ſur les villes ſuivantes, ſavoir :

Sur Amſterdam, 1 ducat de change pour . 93 $\frac{8}{9}$ vls bco. pl. ou m.
Genes, 124 piaſtres ſimples p. ou m. p. 100 pezze, de 115 ſoldi f. di bco.
Lisbonne, 1 dit . . . . 600 rées. pl. ou moins.
Livourne, 125 dit. plus ou moins . 100 pezze de 8 reales.
Londres, 1 dit. . . . . 39 $\frac{8}{9}$ ſterlings.
Paris, 1 piſtole de change . . 25 £. 5 ſ. pl. ou m.
Sur Madrid & les autres villes d'Eſpagne à $\frac{1}{2}$ ou 1 p$\frac{0}{0}$, plus ou moins de gain ou de perte.

Les lettres de change ſe tirent ordinairement ſur la France, l'Angleterre & la Hollande, à 1 ou à 1$\frac{1}{2}$ uſance, à 2 ou 3 mois de date, ou à 60, ou 90 jours de date, & ſur l'Italie à pluſieurs jours de vue.

L'uſance des lettres de change tirées de l'étranger ſur Cadix, y eſt comptée pour 60 jours de date, hors celles qui ſont tirées de la France, dont l'uſance eſt d'un mois.

Les jours de faveur, accordés pour le payement des lettres de change, ſont fixés à ſix, paſſés leſquels, ſi le porteur manque d'en faire le protêt en cas de refus de payement, il perd ſon droit contre l'acceptant, & ce dernier venant à faillir, il eſt reſponſable de l'évenement vis-à-vis du tireur.

LE CAIRE.

On compte dans cette ville capitale de l'Egypte, par *Piaſtres* de 33 *Medines*.

La Piaſtre effective vaut 60 medines, & on en donne environ 76 pour une piaſtre forte d'Eſpagne.

Les autres monnoies d'Egypte ſe trouvent rapportées dans l'article d'Alexandrie : voyez pag. 21.

Presque toutes les marchandiſes ont des poids différents, dont le *Cantaren*, ou quintal, qui en eſt le principal, en regle la meſure, ſavoir :

Le Cantaren, ou quintal ordinaire, peſe . . . . 100 rotels.
Celui de l'argent vif & de l'étain, ... 102 dits.
Celui de café & de fil de fer. . . . . 105 dits.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LE CAIRE.

Celui de noix muscade, de salsepareille, de dents d'élephant & de spica celtica, ... 110 roteis.
Celui d'amandes & d'autres fruits, ... 115
Celui de bois de Fernambouc, & autres bois pour la teinture, 120
Celui d'arsenic & autres drogues, ... 125
Celui de minium, de cinabre &c. 130
Celui de la gomme d'Arabie, de l'aloës & autres aromates, 133
Celui de l'armoise. 150

100 Pistoles du Caire répondent à $87\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amsterdam.
La *Harsela*, poids à soie, pese 400 drachmes, qui font environ $2\frac{7}{8}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.
L'Aune, *Pik*, du Caire, a 300 lignes de France de longueur.
100 Piks répondent à environ 98 aunes d'Amsterdam.

CALICUT.

CALICUT.

On compte dans ce Royaume de la côte de Malabar, par *Fanoes* de 16 *Bises*; mais à Cananor & dans tous les pays septentrionaux de cette côte, on le fait par fanoes de 15 bises.

Les monnoies réelles du Malabar sont des *Fanoes* d'or de la valeur de $5\frac{1}{2}$ sols courans de Hollande, & des *Tarrs* d'argent, dont 16 font un fanoe.

Voici d'autres monnoies qui ont aussi cours dans toute cette côte;

La Roupie d'or, pesant .	30 fanoes,	vaut de	55 à 56 fanoes.
Le Sequin de venise, de .	9 dits	.	17 à 18 dits.
La Pagode du Mogol, de . .	9 dits	. .	$15\frac{1}{2}$ à 16 dits.
La Pagode de Madras, de .	9 dits	. .	$14\frac{1}{2}$ à $15\frac{1}{2}$ dits.
La Pagode de Portonovo, de .	9 dits	. .	$13\frac{3}{4}$ à 14 dits.
Le Sequin de Turquie, de . .	9 dits	. .	$13\frac{1}{2}$ à 14 dits.
Le *St. Thomas* vieux, de . .	9 dits	. .	$13\frac{1}{2}$ à 14 dits.
Le *St. Thomas* neuf, de . .	8 dits	. .	11 à $11\frac{1}{2}$ dits.
La Roupie d'argent, de . .	30 dits	. .	$4\frac{1}{2}$ à 5 dits.
La Piastre d'Espagne, de .	72 dits	. .	9 à 10 dits.

Il y a des fanoes neufs qui perdent environ 2 p$^{0}_{0}$ contre les vieux.
Le *Miscal*, poids d'or & d'argent du Malabar, répond à $11\frac{1}{2}$ fanoes de Calicut, & le *Fanoe* à $7\frac{1}{5}$ as, poids de Hollande.
Le *Kandil*, poids de commerce du Malabar, pese 20 maons, ou mons.
Le *Maon* contient 40 Seiras, & le *Seira* $2\frac{1}{2}$ *Paloins*.

Cependant les Européens y font le *Maon* de 112 *Paloins*, & chaque nation réduit ensuite ce poids en ceux de son propre païs de la maniere suivante, savoir:

Les Hollandois comptent le *Kandil* pour 500 ℔, poids de com. d'Amſt. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*
Le Maon répond en conſéquence à 25 ℔,
Le Seyra à 10 onces, & le paloin à 4 onces du même poids.

CALICUT.

Les Français & les Anglois comptent, d'autre part, ces poids de la maniere ſuivante, ſavoir:
Le Kandil pour 550 ℔ de France, ou 600 ℔, avoir du poids d'Angleterre.
Le Maon pour 27½ ℔ dites, . ou 30 ℔ dites.
Le Seyra pour 11 onces dites, ou 12 onces dites.
L'Aune, *Covit*, ou *Cobit*, de Calicut, eſt de la longueur d'une demi-yard d'Angleterre; ainſi,
100 Cobits de Calicut répondent à 66⅔ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam à 15 cobits de Calicut.

CANARIES.

CANARIES.

On compte dans ces Isles de la domination du Roi d'Eſpagne, par *Reales corrientes* de 8 *Qüartos corrientes.*
Le *Doblon de plata*, ou la piſtole de change, ſe compte pour 40 real. corr.
Le *Ducado de plata*, ou le ducat de change dit, pour 13⅓ dites.
Le *Peſo de plata*, ou la piaſtre de change dit, pour . 10 dites.

Voilà pour les monnoies de compte: & nous dirons ſeulement, quant aux monnoies réelles d'Eſpagne, que
Le *Doblon de oro*, ou la piſtole d'or, vaut maintenant aux Canaries 53⅓ reales corrientes, & que la piaſtre forte y vaut encore 13 reales & 2⅔ quartos corrientes.

Cela ſuffira pour montrer que le real corriente des Canaries, qui ſe compoſe de 8 quartos des mêmes Isles, répond à 12⅘ quartos, ou 51⅕ maravedis de vellon d'Eſpagne, & que le real de platte vieille de 16 quartos d'Eſpagne, répond à 1¼ real ou à 12 quartos corrientes des Canaries.

Nous eſtimons que le *real corriente* des Canaries, répond à 35,⅝ as d'argent fin, & qu'il vaut au pair environ 3 ſols, 8½ deniers, argent courant de Hollande.

Le *Quintal*, poids de commerce, eſt compoſé de 100 ℔, comme celui d'Eſpagne; mais la livre des Canaries eſt un peu plus foible que celle de Caſtille; de maniere que
100 ℔ des Canaries n'en font que 93⅓ d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam 107½ ℔, poids des Canaries.
La *Pipa* des Canaries eſt au contraire plus grande que la pipe ordinaire d'Eſpagne; elle contient 116 gallons d'Angleterre, qui répondent à 369¼ mingles d'Amſterdam.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

CANARIES.

La Vara y eſt longue de 38$\frac{1}{2}$ lignes de France; ainſi,
100 Varas des Isles Canaries, ſont 124$\frac{1}{2}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam 80$\frac{1}{3}$ varas des Canaries.

CANÉE.

CANÉE.

On compte dans cette ville capitale de l'isle de Candie, ſituée dans la mer Mediterranée, par *Piaſtres* de 80 *Paras*.

Le Poids, nommé *Cantaro*, de 100 rottoles, contient 44 okes, qui répondent à 107 ℔, poids d'Amſterdam.

L'*Oke* contient 400 drachmes, & le rottole en contient 176.

La *Miſtale* d'huile peſe 8$\frac{1}{2}$ okes; autrement, 80 miſtales d'huile répondent à 236 gallons d'Angleterre, ou à 751 mingles d'Amſterdam.

L'Aune, *Pik*, meſure 282$\frac{1}{2}$ lignes de France: or,
100 Piks ſont environ 92$\frac{1}{3}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam 108$\frac{1}{3}$ piks de Canée.

CARRARE.

CARRARE.

On compte dans cette ville d'Italie par Lire de 20 ſoldi, & le ſoldo de 12 denari, *monneta corrente di Genova*.

Le marbre qu'on y exploite, ſe meſure par *Palmi* de 12 *Onces*.

Cette Palme répond à 108$\frac{1}{10}$ lignes de France, ou 3$\frac{1}{4}$ palmi ſont une yard d'Angleterre. Or,

Le Pied d'Angleterre meſure 15 de ces onces: ainſi,
100 Palmi de Carrare ſont 85$\frac{5}{8}$ pieds d'Amſterdam.

CASSEL.

CASSEL.

On compte dans cette ville, capitale du Landgraviat de Heſſe, & dans tout le païs du même nom, par *Thaler* de 32 albus Heſſois, & l'*Albus* de 9 *Pfenings*, ou 12 *Hellers*.

La *Thaler courante* vaut 1$\frac{1}{2}$ florins d'Empire, *Reichsgulden*, 24 bons-gros, *Gute-groſchen*, 32 *Albus Heſſois*, 36 *Marien-groſchen*, 90 kreuſers, 288 pfenings, ou 384 hellers.

La *Reichsthale d'eſpece* vaut 1$\frac{1}{3}$ thaler courante, ou 2 fl. d'Empire.

Ces monnoies ſe réduiſent plus facilement de cette maniere, ſavoir:

3 Reichsthales d'eſpece par 4 thalers courantes.
2 Thalers courantes par 3 florins d'Empire.
4 Albus Heſſois par 3 bons-gros, ou gute-groſchen, &
8 Albus Heſſois par 9 marien-groſchen, ou gros de Marie.

Les monnoies qui ont plus de cours dans le païs de Heſſe, ſont
Des pieces de 8, de 4, de 2, de 1. & de $2\frac{1}{3}$ *Albus*, de 4 *Hellers*, ou de 3 *Pfenings*, argent de Heſſe.

Depuis l'ordonnance qui fut publiée à Caſſel en 1763, les eſpeces ſuivantes y doivent valoir:

Le Ducat de bon poids	. . . . .	2 thalers & $26\frac{2}{3}$ albus.
Le Louis d'or neuf,	. . . . .	6 . . . 2
L'Ecu neuf de France	. . . . .	1 . . . $16\frac{1}{2}$
Le Louis blanc, ou l'Ecu vieux de ce Royaume		1 . . . $10\frac{2}{3}$

L'Argent œuvré y doit être du titre de 13 loths, ou de 9 den. 18 gr.
Le *Cleuder*, poids de laine, peſe 21 ℔, & 100 ℔ de Caſſel ſont environ 64 ℔ d'Amſterdam.
Le *Viertel*, meſure de bled, contient 4 himtens, & le *Himten* 4 metſens, chacun de 4 mœſſgens.
Le Laſt d'Amſterdam, contient $20\frac{1}{2}$ viertels de Caſſel.
Le *Fuder*, ou Tonneau, eſt de 6 *Ohms*, 120 *quartleins*, ou 480 *Maaſs*.
100 Maaſs de Caſſel ſont $171\frac{3}{4}$ mingles d'Amſterdam.
L'Aune, *Elle*, de Caſſel; meſure $248\frac{4}{5}$ lignes de France; or,
100 Aunes de Caſſel ſont $81\frac{1}{3}$ Aunes d'Amſterdam.
100 Aunes d'Amſterdam ſont par contre 123 aunes de Caſſel.

CETTE. VOYEZ MONTPELLIER.

CHINE.

La maniere de compter dans ce vaſte Empire de l'Aſie, eſt par *Lyangs*, ou *Taëls* de 10 mas; le *Mas* de 10 condorines, & la *Condorine* de 10 *Caches*.

Le Lyang, ou Taël d'argent fin, répond, dans ſa valeur intrinſeque, à fl. 3. 14 ſ. de banque de Hollande.

Il n'y a d'autres monnoies réelles à la Chine que de petites pieces de cuivre mêlé de plomb, qui ſervent de petite monnoie parmi le peuple. Elles ſont rondes, marquées d'un ſeul côté, & munies d'un cordon un peu

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

CHINE.

élevé, avec quatre trous dans le milieu: l'uſage eſt de les enfiler dans une corde qui en peut contenir depuis 100 jusqu'à 1000. Le métal dont elles ſont fabriquées eſt compoſé de 6 parties de cuivre & de 4 parties de plomb, ce qui fait qu'on les peut facilement briſer avec les doigts.

L'or, étant regardé à la Chine en qualité de Marchandiſe, n'y eſt jamais employé comme monnoie. Il s'y vend contre l'argent dans la proportion de 1 à $13\frac{1}{3}$, plus ou moins.

L'or eſt ordinairement à ſon plus bas prix à la Chine pendant les mois de Mars, Avril, & Mai.

Quoique l'argent ſoit ſouvent employé en qualité de numéraire dans le commerce de la Chine; il n'y eſt jamais réduit en monnoie effective. On en taille ſeulement des pieces depuis $\frac{1}{2}$ lyang, jusqu'à 100 lyangs, dont la valeur intrinſeque eſt determinée par le poids, l'argent étant du plus fin. Quand on en fait quelque payement, l'on en fait l'eſſai en jetant au feu la matiere, qui eſt coupée enſuite en morceaux plus minces, avec lesquels l'on paye les plus petites ſommes.

Le *Tocque*, poids pour ler eſſais de l'or & de l'argent, ſe diviſe en 100 parties.

L'argent, qui n'eſt pas au-deſſus du titre de 80 de ces parties, n'eſt point reçu dans le commerce de la Chine, où l'on tient l'argent de France pour être de 93 à 95 parties du tocque, celui d'Angleterre de 94 parties, celui des piaſtres vieilles d'Eſpagne de 92 parties, & celui des piaſtres neuves de 90 parties du même tocque; de maniere que 100 lyangs peſant d'argent, des monnoies de ces divers païs, ſont comptés à la Chine pour 90, 92, 93, 94 ou 95 lyangs d'argent fin, ſuivant leurs titres reſpectifs.

Le *Catti*, poids à peſer l'argent, ſe diviſe en 16 *Lyangs*, 160 *Tſyen*, 1600 *Fwen*, ou en 16000 *Ly*; & il répond à 2 mares, $3\frac{3}{5}$ onces, poids de France.

Les Portugais nomment le Lyan, *Taël*, le Tſyen, *Mas*, le Fwen, *Condorine*, & le Ly, *Cache*.

Le *Pic*, ou *Picul*, poids de commerce de Canton, ſe compoſe de 100 cattis, de 16 lyans chacun, & il répond à environ $121\frac{1}{2}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

L'Aune, *Cobre*, de Canton, qui ſe diviſe en 10 *Pontes*, ou Points, eſt longue de 158 lignes de France; ainſi,

100 Cobres de Canton font $51\frac{2}{3}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $193\frac{2}{3}$ cobres de Canton.

Il y trois ſortes de pieds en uſage dans la Chine, ſavoir:

Le Pied du tribunal des mathématiques, qui eſt long de $147\frac{7}{10}$ lig. de Fr.
Le Pied pour l'architecture, nommé *Kongpu*, qui a $143\frac{1}{10}$ lignes d.
Le Pied des marchands & des tailleurs, qui meſure 150 lignes d.

100 Pieds de mathématiciens répondent à 117$\frac{1}{5}$ pieds d'Amſterdam. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*
100 Kongpu, ou pieds des architectes à 114$\frac{3}{5}$ dits.
100 Pieds des marchands & des tailleurs à 119 dits.

Le *Ly*, meſure d'arpentage, eſt de 180 toiſes ou de 1800 pieds, meſure d'arpentage, qui répondent à 295$\frac{11}{15}$ toiſes, ou à 1771$\frac{13}{25}$ pieds, meſure de France. La *Toiſe* de la Chine eſt donc longue de 1417 lignes de pied de Roi, & le *Pied*, meſure d'arpentage, de 141$\frac{7}{10}$ lignes. Or, 193$\frac{3}{5}$ *Ly* de la Chine font un degré de l'équateur. CHINE.

CHYPRE.

On compte dans cette Isle de l'Aſie mineure, appartenante à la Turquie, par *Mines* de 100 aſpres, comme en Turquie, dont on pourra également conſulter l'article pour les autres monnoies. CHYPRE.
Le *Cantar*, ou quintal de cette Isle, peſe 100 rotoles.
Le *Rotole* a 12 onces, ou 750 drachmes, qui ſont environ 4$\frac{1}{5}$, poids d'Amſt.
L'*oke* de Chipre a 400 drachmes, & l'once en a 62$\frac{1}{2}$
Le poids de *Famaguſte*, une de villes de l'Isle, eſt d'environ 4 p$\frac{0}{0}$ plus fort.
Le *Medimne*, meſure de bled, répond à 2$\frac{2}{3}$ ſchepels, meſure d'Amſt.: or,
Le Laſt d'Amſterdam contient 40 Medimnes de Chypre.

Deux autres meſures ſont en uſage dans le commerce de bled de cette Isle. L'une, appelée *Mooſe*, peſe 40 okes de froment. L'autre, nommée *Coſſino*, dont les 100 répondent à 73 ſchepels, meſure d'Amſterdam.
L'huile ſe vend par rotoles de 2$\frac{1}{2}$ okes, ou 1000 drachmes.
Le *Cuſſ* eſt la meſure ordinaire de vin.
L'Aune, *Pik*, de Chypre, contient 297$\frac{7}{10}$ lignes de France.
100 Piks de Chypre ſont 97$\frac{1}{4}$ aunes d'Amſterdam.

CLEVES.

On compte dans cette ville & dans le Duché du même nom, dans celui de Juliers, à Bergue, dans la Marche, & généralement dans tout le cercle de la *baſſe Weſtphalie*, par *Reichsthales* de 60 ſols, ou *Stuivers*, & le ſol de 16 *Hellers*, ou de 8 pfenings, argent de Cleves. CLEVES.
Cette Reichsthale, qu'on nomme pour l'ordinaire *courante*, vaut 2 thalers de Cleves, ou 1$\frac{1}{2}$ florin d'Empire.
Le Florin d'Empire, *Reichs-Gulden*, vaut 2 florins de Cleves.
La Thaler de Cleves vaut 1$\frac{1}{2}$ florin de Cleves, ou 4 escalins, ou ſchelings.
Le Florin de Cleves ſe diviſe d'ailleurs de la maniere ſuivante, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.	*Florin. Schilling. Gute- St.* de Cleves. ou Escalin. ou Groschen. Sols.	*Kreutzers. Fettmængers. Frichse. Pfenings. Hellers.*
CLEVES.	1 . $2\frac{2}{5}$ . . 8 . 20 . 30 . . 40 . . 80 . 160 . 320	
	1 . . 3 . $7\frac{1}{2}$. $11\frac{1}{2}$ . . 15 . . 30 . 60 . 120	
	1 . $2\frac{1}{2}$. $3\frac{3}{4}$ . . 5 . . 10 . 20 . 40	
	1 . $1\frac{1}{2}$ . . 2 . . 4 . 8 . 16	
	1 . . $1\frac{1}{2}$ . . $2\frac{2}{3}$. $5\frac{1}{3}$. $10\frac{2}{3}$	
	1 . . 2 . 4 . 8	
	1 . 2 . 4	
	1 . 2	

On peut autrement réduire ces monnoies de cette maniere, savoir :

2 Reichsthales, par 3 florins d'Empire.
3 Florins d'Empire, 4 thalers de Cleves.
2 Thalers de Cleves, 3 florins de Cleves.
3 Florins de Cleves, 8 escalins ou schellings.
2 Escalins, 15 sols ou stuivers.
10 Hellers, 3 pfenings de Brandebourg.

L'argent de Brandebourg ayant cours à Cleves, Juliers, & autres Etats de la domination du Roi de Prusse, nous nous dispensons de répéter ce que nous avons dit touchant ces monnoies dans l'article de Berlin.

Le *Last*, mesure de bled, est composé de 15 malters, ou de 60 scheffels.

Le *Scheffel* se divise en 4 viertels, 48 *Kanne*, ou pots.

Le Last d'Amsterdam contient 65 scheffels de Cleves.

Le Pied de Cleves est long de 131 lignes du pied de Roi de France.

100 Pieds de Cleves font environ 104 pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam, $96\frac{1}{3}$ pieds de Cleves.

COBLENTZ.

COBLENTZ. On compte dans cette ville & dans l'électorat de Treves, en Allemagne, par *Thaler* de 54 *Petermængers* courans.

La Thaler courante vaut $1\frac{1}{2}$ florin d'Empire ou *Reichs-gulden.*

Le Florin d'Empire vaut 12 grands petermængers, ou 36 petits petermengers.

Les autres monnoies, les poids & les mesures, comme à Cologne.

COLOGNE.

Dans cette ville & dans l'électorat de ſon nom, en Allemagne, les monnoies de compte ſont la *Thaler* d'eſpece de 80 albus courans, la *Thaler* courante de 78 albus courans, & l'*Albus* de 12 *Hellers*.

La Thaler d'Eſpece vaut auſſi $1\frac{1}{2}$ fl. d'Eſpece, $1\frac{1}{4}$ fl. de Roue, 2 fl. des Seigneurs, $3\frac{1}{3}$ fl. de Cologne, 4 orts, 8 eſcalins, 20 blaſſerts, ou 80 albus courans.

La Thaler courante vaut $1\frac{1}{2}$ fl. cour., $3\frac{1}{4}$ fl. de Cologne, ou $19\frac{1}{2}$ blaſſerts.

Le Florin d'eſpece, *Gulden-Spæties*, vaut $13\frac{1}{3}$ blaſſerts, ou $53\frac{1}{3}$ albus cour.

Le Florin courant, *Gulden-courant*, . 13 dits. . ou 52 dits.

Le Florin de roue, *Ræder-Gulden*, . . 16 dits. . ou 64 dits.

Le Florin des Seigneurs, *Herren-Gulden*, 10 dits. . ou 40 dits.

Le Florin de Cologne, *Cælniſche-Gulden*, 6 dits. . ou 24 dits.

L'Ort de la thaler d'eſpece. . . 5 dits. . ou 20 dits.

L'Eſcalin d'eſpece, *Spæties-Schilling*, . $2\frac{1}{2}$ dits. . ou 10 dits.

Voici, au reſte, la réduction des autres monnoies de cette ville.

Blafferts.	*Albus de roue.*	*Gœsgens.*	*Stuivers.*	*Albus cour.*	*Kreutzers.*	*Albus légers.*	*Fætmengers.*	*Hellers*
1	$1\frac{1}{2}$	$2\frac{2}{5}$	3	4	$4\frac{1}{2}$	5	6	48
1	$1\frac{2}{15}$	2	$2\frac{2}{3}$	3	$3\frac{1}{3}$	4	32	
1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{2}{3}$	$1\frac{11}{12}$	$2\frac{1}{12}$	$2\frac{1}{2}$	20		
1	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{2}{3}$	2	16			
1	$1\frac{1}{8}$	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{2}$	12				
1	$1\frac{1}{9}$	$1\frac{1}{3}$	$10\frac{2}{3}$					
1	$1\frac{1}{5}$	$9\frac{3}{5}$						
1	8							

Les monnoies principales de Cologne ſe réduiſent auſſi comme ſuit, ſavoir :

39	Thalers d'eſpece par . .	40 thalers courantes.
13	Th. dites.	20 florins courans.
3	Th. dites. . . .	10 florins de Cologne.
4	Th. dites.	5 florins de roue.
4	Th. courantes . .	13 florins de Cologne.
3	Albus de roue, ou gros, .	8 albus courans.

Les monnoies réelles de Cologne ſont,

D'*Or*, Le Ducat d'Empire, qui vaut 3 thalers d'eſpece.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

COLOGNE.

D'*Argent*, La *Thaler* d'eſpece de 80 albus courans.
Le Florin d'eſpece, ou piece de $\frac{2}{3}$, *Zweydrittelſtücke*, de $53\frac{1}{3}$ albus courans; le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de florin à proportion.

De *Billon*, Le *Blaſſert* double & ſimple de 8 & de 4 albus courans.
Le *Stuiver*, ou ſol, de $1\frac{1}{3}$ albus, ou 16 hellers.
Le *Fetmænger* de 8 hellers.
L'*Albus* courant, de 12 hellers.

En 1758, le Magiſtrat de la ville de Cologne ordonna, par un édit, que les monnoies ſuivantes vaudroient, ſavoir:

Le Carolin d'or, . . .	11	fl.	--	Xr.	ou	$7\frac{1}{3}$	th. d'eſpece.
Le Louis d'or neuf de France .	11	.	--	.	ou	$7\frac{1}{3}$	dits.
Le Louis d'or vieux dit .	9	.	--	.	ou	6	dits.
Le Ducat d'or de poids, . .	5	.	--	.	ou	$3\frac{1}{3}$	dits.
L'Ecu neuf de France . .	2	.	45	.	ou	$1\frac{5}{6}$	dits.

Nous eſtimons, d'après cette ordonnance, que la thaler d'eſpece de Cologne contient $21\frac{54}{100}$ as d'or fin, ou 301 as d'argent fin; que la thaler courante répond à 21 as d'or fin, ou à $293\frac{47}{100}$ as d'argent fin, & que leur valeur intrinſeque reſpective s'éleve l'une à $30\frac{1}{3}$ ſols, & l'autre à $29\frac{3}{8}$ ſols, argent de Hollande.

Le Marc, ou *Mark*, pour peſer l'or & l'argent, répond, ſuivant M. Tillet, à 7 onces, 5 gros & 11 grains, poids de France, qui font 4869 as, poids de troyes de Hollande. Il ſe diviſe comme ſuit:

Marc.	*Onces.*	*Loths.*	*Quintins.*	*Pfenings.*	*Eſches.*	*Richtpfening-theile.*
1 . .	8 .	16 .	64 . .	256 .	4352 . .	65536
	1 .	2 .	8 . .	32 .	544 . .	8192
		1 .	4 . .	16 .	272 . .	4096
			1 . .	4 . .	68 . .	1024
				1 . .	17 . .	256
					1 . . .	$15\frac{1}{17}$

100 Marcs de Cologne font $95\frac{1}{10}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
100 Marcs de Hollande $105\frac{5}{6}$ marcs de Cologne.

Le *Centner*, ou quintal, poids de commerce de Cologne, eſt de 106 ℔.

La Livre, *Pfund*, ſe diviſe en 2 marcs, 32 loths, 128 quintins, ou 512 pfenings.

100 ℔, poids de commerce de Cologne font $94\frac{1}{4}$ ℔ d'Amſterdam, & 100 ℔, poids de commerce d'Amſterdam $105\frac{5}{9}$ ℔ de Cologne.

Le *Laſt*, meſure de bled, eſt compoſé de 20 *Malters*, ou 480 *Faſs*.

Le Laſt d'Amſterdam répond à 18 malters de Cologne.

L'*Ohm* de vin contient 26 *Viertels*, 104 *Maas*, ou 416 *Pintges*.

Le Tonneau eſt compté pour 160 viertels, ou 640 maas.

100 Maas de Cologne font $125\frac{5}{8}$ mingles d'Amſterdam.

Il y a à Cologne deux aunes différentes l'une de l'autre. La grande aune,

Groſſe-Elle, eſt de 308 lignes de France de long, & la petite aune, *Kleine-Elle*, de 254 lignes. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

19 Grandes aunes en ſont 23 petites: au reſte,
100 Grandes aunes de Cologne ſont 100⅔ aunes d'Amſterdam, & COLOGNE.
100 Petites aunes . 83⅓ dites.

Cours des changes de Cologne.

Sur Amſterdam, 172 thlr. cour. plus ou moins, contre 100 rixd. bco.
Hambourg, 170 thlr. cour. . . . . 100 rthlr. bco.
Leipſig, 117 thlr. d'eſp. . . . 100 thlr. cour.

L'uſance des lettres de change payables dans Cologne, eſt de 14 jours de vue.

Les lettres de change y jouiſſent, d'ailleurs, de 6 jours de faveur; ainſi le payement n'eſt exigible que le ſixieme jour après celui de l'échéance; &, en cas de refus de payement, le protêt doit ſe faire le même jour s'il n'eſt pas fête, ou ſeulement le lendemain ſi c'en eſt une.

CONSTANTINOPLE. VOYEZ TURQUIE.

COPENHAGUE.

On compte dans cette ville & dans tout le reſte du Royaume de Dannemarc par *Ryksdalers*, de 6 marcs ou *Marken*, & le marc de 16 eſcalins danois, ou *Skilling Dansk*; quelquefois auſſi par Ryksdalers de 4 orts, & l'*Ort* de 12 ſols ou *Stuivers*, ou de 24 eſcalins danois; autrement par Kyksdalers de 48 ſols *lubs*, ou *Stuivers*. COPENHAGUE.

La réduction de ces monnoies de compte eſt la ſuivante, ſavoir;

Rykſdaler.	*Dalers.*	*Markes.*	*Stuivers.*	*Skilling.*	*Fyrkes.*	*Wittes.*	*Pfenings*
1	1½	6	48	96	192	288	1152
	1	4	32	64	128	192	768
		1	8	16	32	48	192
			1	2	4	6	24
				1	2	3	12
					1	1½	6
						1	4

Voici les monnoies réelles de Dannemarc:

D'*Or*, Le Ducat d'eſpece, de 2½ rdlr. ou 15 marcs, pl. ou moins.
Le *Ducat* courant, de 2 rdlr. ou 12 dits, prix fixe.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

COPENHAGUE.

D'*Argent*, La *Ryksdale* d'eſpece de $7\frac{3}{8}$ marcs, ou 59 ſols : la $\frac{1}{2}$ rdlr. à proportion.

La Couronne, *Kron*, de 34 ſols ; la $\frac{1}{2}$ couronne de 17 ſols.

De *Billon*, L'*Ebræer*, ou le *Juſtus Iudex*, de 7 ſols, les doubles de 14 ſ.

Le *Kopſtück*, de 10 ſols, ou 20 eſcalins danois.

Le Rixort, *Ryks-Ort*, de 12 ſols, ou 2 $\frac{1}{2}$ eſcalins.

Des pieces de 15, 10, 8, 4, 2 & 1 eſcalins danois.

De *Cuivre*, Des eſcalins, des $\frac{1}{2}$ & des $\frac{1}{4}$ d'eſcalin.

Il y a en Dannemarc, indépendamment de ces monnoies, des billets de banque qui en tiennent lieu. Comme il eſt queſtion de cet objet dans la deſcription que nous donnons de la banque de Dannemarc au premier volume de cet ouvrage, nous nous bornons ici à dire ſeulement que les billets de banque ſont de la valeur de 100, de 50, de 10, de 5 & de 1 ryksdales.

Au reſte, ſuivant une ordonnance de l'année 1761, il eſt permis en Dannemarc de recevoir dans le commerce pluſieurs eſpeces étrangeres d'or aux prix ſuivans, ſavoir :

Le Carolin d'or, peſant . . .	179 eſſches,	à 15 marcs	9 ſ. lubs.
La Guinée d'Angleterre . .	153 . . .	15 .	12 . .
Le Louis neuf de France . .	152 . . .	15 . .	7 . .
Le Louis vieux dit, & la piſtole .	125 . . .	72 .	11 . .
Le Max d'or	119 . . .	10 . .	6 . .
La Moëde de 6400 rées de Portugal	261 . . .	27 . .	. .
Le Ducat d'eſpece . . .	65	7 . .	3 . .

Le Marc lubs vaut 2 marcs danois, ou 16 ſols, ou ſtuivers.

En 1776, il fut ordonné en Dannemarc une nouvelle fabrication de ryksdales d'eſpece à la taille de $9\frac{1}{4}$ pieces par marc d'argent fin, la ryksdale devant peſer 1 lod, 3 orts, 3 pfenings, & $10\frac{181}{555}$ eſſches, ce qui répond à $606\frac{37}{100}$ as d'argent du titre de 14 lods, qui ſont $10\frac{1}{2}$ deniers. Le prix de cette ryksdale fut fixé à 59 ſols lubs, ou à $7\frac{3}{8}$ marcs danois, & comme elle contient $530\frac{73}{100}$ as d'argent fin, la valeur intrinſeque répond à 2 fl. 13 ſ. 1 d. argent de Hollande.

Le Ducat courant de Dannemarc eſt, depuis 1757, à la taille de 85 pieces au marc, avec une légere différence de $\frac{1555}{5757}$ qui ſe perd dans le remede de poids. Le ducat peſe $65\frac{28}{100}$ as, d'or du titre de 21 carats & 2 grains, & ſa valeur intrinſeque répond, en raiſon de ſon contenu d'or fin, qui s'éleve à $57\frac{55}{100}$ as, à 4 fl 4 ſ. 12 d. argent de Hollande.

Nous trouvons, d'après cela, que le contenu d'or & d'argent de la Ryksdale courante de Dannemarc répond à $28\frac{785}{1000}$ as, poids de troyes de Hollande d'or fin, & à $431\frac{75}{100}$ as d'argent fin : ainſi la valeur intrinſeque de cette ryksdale s'éleve à 2 florins, 3 ſols & 3 deniers, argent de Hollande.

COPENHAGUE.

Le Marc, pour les essais de l'or, est de 24 carats, ou *Karate*, & le carat de 12 grains.

Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 16 *Lods*, ou 288 Grains.

L'argent œuvré de Copenhague est de 13 lods 6 grains, ou de 10 den.

Le Marc de Copenhague, pour peser l'or & l'argent, est p^c plus fort que celui de la ville de Cologne dont il tire son origine. Cependant en Dannemarc l'on ne compte cette différence que pour $\frac{1}{2}$ p^c; nous croyons donc devoir prouver ce que nous avançons ici. Le marc, poids de Dannemarc répond, suivant M. Tillet, à 7 onces, $5\frac{1}{2}$ gros, & $10\frac{1}{3}$ grains, poids de France, qui font 4909 as, poids de troyes de Hollande; or, nous avons montré, dans l'article de Cologne, que le marc, poids de cette derniere ville, répond à 4869 as: il est donc 40 as plus foible que le marc de Dannemarc. Au reste,

Le Marc de Dannemarc est divisé en 16 *Lods*, 64 *Orts*, 256 *Pfenings*, ou 4352 *Esches*, tout de même que le marc de Cologne.

100 Marcs de Dannemarc font $95\frac{7}{8}$ marcs, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Hollande . $104\frac{1}{3}$ marcs de Dannemarc.

Le poids de commerce devroit être en Dannemarc, suivant un édit du Roi, de $6\frac{1}{4}$ p^c plus fort que le poids de l'or & de l'argent; mais ce dernier est plus foible que le premier, seulement de $5\frac{5}{8}$ p^c; car les 16 lods, qui font la $\frac{1}{2}$ livre, poids de commerce de Dannemarc, répondent, suivant M. Tillet, à 1 marc, 1 gros & $22\frac{1}{2}$ grains, poids de France, qui font $5201\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande.

La Livre, *Pond*, poids de commerce de Dannemarc, qui est composée de 16 *Lods*, de 64 *Quintins*, de 128 *Pfenings*, ou de 256 *Hellers*, répond donc à 10403 as, poids de troyes de Hollande.

Le *Skippond*, ou Skiб, est composé de $3\frac{1}{3}$ centners, de 20 Liб, ou de 320 ℔.

Le *Centner*, ou quintal, est de $6\frac{1}{4}$ Liб, ou de 100 ℔; le *Lispond*, ou Liб, de 16 ℔.

Le *Vaag* ou Vog est de 3 *Bismerpond*, ou de 36 ℔.

100 ℔, poids de commerce de Dannemarc, font $101\frac{1}{8}$ ℔ d'Amst., &

100 ℔, poids de commerce d'Amsterdam, $98\frac{1}{4}$ ℔ de Dannemarc.

Le Poids pour la Médecine est égal à celui qui est en usage à Hambourg.

Le Last, mesure de bled, est composé de 12 *Tænde*, de 96 *Skeppels*, ou de 384 *Fœrtels*: 21 tænde, ou barrils, font 1 last d'Amsterdam.

Le *Stükfat*, mesure pour les liquides, est de $7\frac{1}{2}$ *Ahms*, ou de $1162\frac{1}{2}$ *Potten*.

Le *Fuder*, ou tonneau, a 2 pipes, 4 *Oxhofts*, ou barriques, ou 6 ahms.

L'Ahm se divise de la maniere suivante, savoir:

Monnoies, Poids, Meſures &c.

COPENHAGUE.

Ahm.	*Anker.*	*Stubgens.*	*Kanne.*	*Potte.*	*Pœle.*
1	4	40	77½	155	620
	1	10	19⅜	38¾	155
		1	1 5/16	3⅞	15½
			1	2	8
				1	4

100 Pots de Dannemarc ſont 81⅛ mingles d'Amſterdam, &
100 Mingles d'Amſterdam 123⅝ pots de Dannemarc.

Le Barril de biere, *Oel-Tænder*, contient 136 pots.

Le Laſt d'huile, de beurre, de harengs & autres articles gras, eſt compoſé de 12 barrils à biere, dont chacun doit contenir 14 Lib, ou 224 ℔ peſant net, de farine, de beurre, d'huile de poiſſon, de ſuif, de ſavon, de viande ſalée &c.

Le Barril de goudron, *Tær-Tænder*, de Norvege, meſure 120 pots de Dannemarc.

Le Barril, ou *Tænder*, ſe diviſe en 4 *Fiærde*, ou en 8 *Skipps*.

La *Mille*, ou lieue danoiſe, meſure 12000 aunes danoiſes.

La *Ruthe*, ou Perche, eſt de 5 aunes, ou de 10 pieds de longueur.

Le *Faun*, ou la toiſe, eſt de 6 pieds.

L'Aune, *Allen*, eſt de 2 pieds danois, ou de 278 13/55 lignes de France.

100 Aunes de Dannemarc ſont 91 aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . 110 aunes de Dannemarc.
100 pieds danois ſont 110 5/12 pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam, 90½ pieds danois.

Le Laſt de ſel d'Eſpagne, & celui de charbon de pierre, ſont compoſés de 18 barrils, dont chacun contient 176 pots.

Le Laſt de ſel de France, & celui de chaux, ont 8 barrils, chacun de 144 pots.

L'*Oll*, eſt compté en Dannemarc pour 80 pieces, le *Skok* pour 60, le *Timmer* pour 40, le *Sneſe* pour 20, & le *Deker* pour 10 pieces.

Cours des changes de Copenhague;

Sur Amſterdam,	118 Ryksd. cour. pl. ou m. contre	100 rixd. courant.
Hambourg,	124 dites.	100 rthlr. bco.
Londres,	5 dites.	1 £ ſterling.

Les lettres de change ſe tirent ſur ces trois places à 2 mois, ou à 15 jours de date ou de vue. Celles qui ſont payables dans Copenhague, y jouiſſent, après leur échéance, de huit jours de faveur, dans leſquels ſe comptent les dimanches & les fêtes. Quoique le protêt à défaut de payement peut s'y faire le huitieme jour de faveur, l'on peut ſans préjudice attendre juſqu'au dixieme jour pour en lever l'acte requis.

CORO-

Monnoies, Poids, Mesures &c.

COROMANDEL.

COROMANDEL

On se sert dans toute la côte de Coromandel, dans l'Inde, de monnoies de différentes valeurs. Les noms des principales sont la *Pagode*, la *Roupie*, l'*Annas* & le *Fanoin* ou *Faname*.

La Pagode pese $71\frac{3}{5}$ as, poids de troyes de Hollande; mais elle ne contient que $61\frac{1}{2}$ as au plus, & $60\frac{1}{2}$ as au moins, d'or fin, & elle vaut, à *Portonovo* 12 fanoins d'or, à *Godelour* 18, & à *Negapatan* 24; à *Pondicheri* & à *Malipour* 24 Fanoins d'argent & à *Madras* 36 dits: elle vaut d'ordinaire $3\frac{1}{2}$ roupies, plus ou moins.

La Roupie de compte vaut toujours 16 annas; mais il y a diverses roupies effectives dont nous avons déjà donné l'explication dans l'article de Bengale. *Voyez* page 39.

L'*Annas*, est une petite monnoie d'argent, & la Cache est de cuivre.

Le *Kandil*, ou *Bar*, poids de commerce, se divise ainsi:

Kandil ou *Bar.*	*Mons.*	*Tolons.*	*Tarys.*	*Tukos.*	*Bis.*	*Seyras.*	*Paloins.*	*Pagodes.*
1	20	$32\frac{1}{2}$	65	130	$162\frac{1}{2}$	800	6500	65000
	1	$1\frac{5}{8}$	$3\frac{1}{4}$	$6\frac{1}{2}$	$8\frac{1}{8}$	40	325	3250
		1	2	4	5	$24\frac{8}{13}$	200	2000
			1	2	$2\frac{1}{2}$	$12\frac{4}{13}$	100	1000
				1	$1\frac{1}{4}$	$6\frac{2}{13}$	50	500
					1	$4\frac{12}{13}$	40	400
						1	$8\frac{1}{8}$	$81\frac{1}{4}$
							1	10

Le Kandil, ou Bar de Coromandel, répond à $450\frac{4}{5}$ ℔ d'Amsterdam.

Les Français établis dans l'Inde se servent des poids de la côte de Coromandel, dont ils divisent le kandil de la maniere suivante:

Le Kandil en 20 mons, en 160 bis, ou en 480 ℔, poids de France.

Le Mon en 8 bis, ou en 24 ℔; & le bis en 3 ℔ de France.

Les Anglois divisent, de leur côté, ces poids de cette maniere, savoir:

Le Kandil en 20 mons, en 150 bis, ou en 500 ℔, Avoir du poids d'Angl.

Le Mon en $7\frac{1}{2}$ bis ou en 25, & le bis en $3\frac{1}{3}$ ℔, même poids.

Au reste, le poids de Coromandel est 2 p^{c} plus fort que celui de Malabar. Les commerçants Indiens se servent ordinairement des poids de la côte de Coromandel & les divisent comme font les Anglois.

La *Garza*, la *Mercale* & l'*Olke*, sont des mesures pour le ris & autres denrées de Coromandel, mais la différence qui se trouve parmi les mesures de ces mêmes noms dans les divers lieux de cette côte, rend cet objet inexplicable; nous nous bornons donc à observer seulement que

Monnoies, Poids, Meſures, &c.

La *Garzà* de Pondicheri contient 600 Mercales ou Mercois, & que la Mercale de froment peſe environ 24 ℔, poids de France.

CORSE.

CORSE.

On compte dans cette Isle, de la dépendance de la couronne de France, par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers*: ſoit valeur tournois de France, ſoit valeur courante de Genes.

La Livre, poids de commerce de Corſe, répond à 7166 as; ainſi,
100 ℔ de Corſe font $69\frac{3}{4}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam $143\frac{1}{2}$ ℔, poids de commerce de Corſe.

Le *Stajo*, meſure de bled, contient 2 *Mezini*, ou 12 *Bazini*.

Le Laſt d'Amſterdam répond à $29\frac{3}{5}$ ſtaji de Corſe.

Le *Barril*, meſure de vin, contient 2 *Somes*, 12 *Zucches*, 108 *Pintes*, ou 432 *Quarts*.

CRÉMONE. VOYEZ MILAN.

CURAÇAU.

CURAÇAU.

On compte dans cette Colonie Hollandoiſe de l'Amérique Méridionale, par *Piaſtres* de 8 *Reales*, Reaux ou Eſcalins, *Schelling*, & la reale de 6 ſols, ou *Stuivers*: la piaſtre vaut donc 48 ſols.

La Piſtole d'or d'Eſpagne vaut à Curaçau 9 fl. 9 ſols, argent courant de Hollande, & elle ſe compte pour $4\frac{1}{2}$ piaſtres.

La Moëde de Portugal de 6400 rées, y vaut 11 piaſtres, plus ou moins.

La Livre, poids de commerce de Curaçau, eſt d'environ $7\frac{1}{2}$ p% plus forte que celle d'Amſterdam; car
100 ℔, poids de commerce d'Amſterdam, font 93 ℔ de Curaçau.

La Vara d'Eſpagne eſt en uſage dans cette Isle, où l'on compte
100 Aunes d'Amſterdam pour 81 Varas.

DAMAS.

DAMAS.

On compte dans cette ville capitale de la Syrie, de même qu'à Alep, par *Piaſtres* de 80 *Aſpres*.

Le *Cantaro*, ou quintal, poids de commerce, eſt de 100 rotoles. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*
Le *Rotole*, eſt de 600 *Peſes*, ou de 400 *Metecales*; l'once a 10 peſes.
100 Rotoles de Damas ſont 363$\frac{1}{4}$ ℔, poids de com. d'Amſterdam.
L'Aune, *Pik*, de Damas, a 258 lignes de France, ou
100 Piks de Damas, ſont 84$\frac{1}{4}$ aunes d'Amſterdam.

DAMAS.

DANTZICK.

Dans cette ville anſéatique & libre ſous la protection de la Pologne, les écritures ſe tiennent en florins, *Gulden*, de 30 gros, ou *Groſchen*. DANTZICK.
La *Thaler*, ou écu, eſt de 3 fl. 90 gros, 90 eſcalins, ou *Schilling*, ou 270 *Pfenings*.

Les monnoies réelles de la ville de Dantzick ſont,

D'*Or*, Le *Ducat* de Hollande, qui, ſuivant une ordonnance du Magiſtrat de l'année 1766, ne devroit valoir que 11 fl. vaut 12 fl. plus ou moins.
D'*Argent*, La *Reichsthale* d'eſpece vieille, vaut 6 fl. plus ou moins.
De *Billon*, Le *Schoſtack*, ou *Sechſer* de 6 gros; en outre,
Le *Dütgen* de 3 gros, & le gros, ou *Groſchen*, de 3 eſcalins.
De *Cuivre*, L'Eſcalin, ou *Schilling*, dont 3 font un gros.

Voici les principales monnoies étrangeres qui ont cours à Dantzick:

Le Ducat d'or, à	fl. 12.	--	gros, pl. ou m.
La Guinée & le Louis neuf de France. . . .	25.	--	. .
La Rixdale de Holl. & celle à la croix de Bourgogne,	5.	15	. .
Le Rouble vieux, ...	4.	18	. .
Le Rouble neuf, ...	4.	15	. .
La Piaſtre d'Eſpagne neuve	5.	12	. .

L'Argent nouveau de Pruſſe vaut 33 p$\frac{0}{0}$, plus ou moins, davantage que celui de Dantzick.

Nous eſtimons que le florin de compte de Dantzick, contient 5$\frac{94}{100}$ as d'or fin, ou 86$\frac{81}{100}$ as d'argent fin, & que ſa valeur intrinſeque répond à 8 ſols, 11 deniers, argent de Hollande.

Le Marc, pour les eſſais de l'or, eſt de 24 carats, ou *Karate*, & le carat de 12 grains, ou *Grœn*: le marc eſt donc de 288 grains.

Le Marc, pour les eſſais de l'argent, eſt de 16 loths, & le *Loth*, de 16 *Pfenings*, ou deniers; ainſi le marc n'eſt que de 256 pfenings.

L'Argent œuvré de Dantzick, eſt du titre depuis 12 loths & 12 pfenings à 13 loths, & deux croix ſurmontées d'une couronne ſont la marque de l'eſſayeur.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, répond ſuivant l'eſſai qu'en

Monnoies, Poids, Mesures &c. DANTZICK.

a fait M. Tillet, à 7 onces, 5 gros & 31 grains, poids de France, qui font 4862 as, poids de troyes de Hollande. Il eſt peu différent du marc, poids de Cologne, dont il paroît tirer ſon origine. Il ſe diviſe de la maniere ſuivante, ſavoir :

Marcs.	*Onces.*	*Loths.*	*Schot* ou *Karat.*	*Quintin.*	*Grane.*	*Pfenings.*	*Græn.*
1	8	16	24	64	96	256	288
	1	2	3	8	12	32	36
		1	$1\frac{1}{2}$	4	6	16	18
			1	$2\frac{2}{3}$	4	$10\frac{2}{3}$	12
				1	$1\frac{1}{2}$	4	$4\frac{1}{2}$
					1	$2\frac{2}{3}$	3
						1	$1\frac{1}{8}$

100 Marcs de Dantzick ſont 95 marcs, poids de troyes de Hollande, &
100 Marcs de Hollande $105\frac{1}{4}$ marcs, poids de Dantzick

La Livre, poids à peſer le fil d'argent, eſt compoſée de 12 onces de 24 loths.

Le *Schiffpfund*, poids de commerce, eſt compoſé de 20 L℔, ou *Lispfund*, ou de 320 ℔. Le L℔ eſt de 16 ℔.

Le *Centner*, ou quintal, eſt de $7\frac{1}{2}$ L℔, ou de 120 ℔.

La Grande Pierre, *Groſſe ſtein*, pour les marchandiſes groſſieres, ou volumineuſes, eſt de 34 ℔, &

La Petite Pierre, *Kleine Stein*, dont on peſe les épiceries & autres choſes fines, de 24 ℔.

La livre ſe diviſe en 2 marcs, & elle répond à 9062 as, poids de Holl.

Cependant, la livre en uſage chez les Epiciers & les droguiſtes, ne peſe, ſuivant les meilleures obſervations, que depuis 9034 à 9038 as. Quoi qu'il en ſoit :

100 ℔ de com. de Dantzick, répondent à $88\frac{1}{2}$ ℔, poids de com. d'Amſt.
100 ℔ Amſterdam, . . . $113\frac{1}{2}$ ℔ de Dantzick.

Le grand *Laſt*, ou laſt à Drêche, de la ville de Dantzick, contient $1\frac{1}{2}$ laſt ordinaire, ſoit de froment, ſoit de ſeigle, ou 90 ſcheffels.

Le *Sak-laſt*, en uſage chez les boulangers, meſure $1\frac{1}{2}$ laſt, ou 80 ſcheffels.

Le Laſt ordinaire, meſure de bled, eſt compoſé de $3\frac{3}{4}$ malters, de 60 ſcheffels, de 240 viertels, ou de 960 metze.

Le *Malter*, de 16 ſcheffels, le *Scheffel*, de 4 viertels & le *Viertel*, de 4 *Metze*.

Le Laſt de Dantzick eſt égal en contenance à celui d'Amſterdam.

36 Sacs d'Amſterdam ſont par conſéquent 60 ſcheffels de Dantzick.

Le Laſt de vin ſe compoſe de 2 tonneaux, ou de 8 barriques, & il contient au ſurplus les meſures ſuivantes, ſavoir :

Laſt.	*Faſs* ou *Fuder.*	*Oxhoft.*	*Ahm.*	*Anker* ou *Ancres.*	*Viertels.*	*Stofs.*
1	2	8	12	48	240	1320
	1	4	6	24	120	660
		1	1½	6	30	165
			1	4	20	110
				1	5	27½
					1	5½

Monnoies, Poids, Meſures &c.

DANTZICK.

Le *Stof*, meſure de vin, jeauge 86½ pouces cubes de France, & il peut contenir 3 ℔, 30⅝ loths, poids de Dantzick, d'eau de fontaine.

100 Stofs, meſure de vin de Dantzick, font 144⅝ mingles d'Amſterd.

Le Laſt, meſure de biere, eſt compoſé de 6 *Faſs*, de 12 barrils, ou *Tonnes*, de 1080 *Stofs*, ou de 4320 *Quartieres*.

Le *Stof*, meſure de biere, jeauge 116 pouces cubes de France: il peut contenir 5 ℔, 8 loths, 7 ℌ d'eau de fontaine.

Il y a encore un troiſieme *Stof*, meſure à lait, qui jeauge 84 pouces cubes de France, & qui contient 3 ℔, 29¾ loths d'eau de fontaine.

Le *Hube*, meſure d'arpentage, a 30 morgens, ou 9000 ruthes quarrées.

La *Hacken* de Pologne répond à 20 morgens, ou à 6000 ruthes quarrées.

Le *Morgen* eſt de 300 ruthes quarrées, & le *Seil* de 10 ruthes.

La *Ruthe*, a 7½ aunes; la toiſe, ou *Faden*, en a 3; l'aune 2 pieds.

Le Pied, *Fuſs*, dont le modele principal, dépoſé dans la maiſon de ville de Dantzick, meſure 127½ lignes de France, eſt exactement la moitié de l'aune.

100 Aunes, ou *Elles*, de Dantzick, répondent à 83⅐ aunes d'Amſterdam.

100 Aunes d'Amſterdam, . . . à 120⅔ aunes de Dantzick.

100 Pieds de Dantzick font . . . 101⅙ pieds d'Amſterd., &

100 Pieds d'Amſterdam, . . . 98⅝ pieds de Dantzick.

Le *Cent* de ſel de France, rend d'ordinaire à Dantzick 11½ à 12 laſt.

Le Cent, *Honderd*, d'Amſterdam, y meſure ſeulement 7 laſt.

Le Laſt de France, d'Eſpagne, de Portugal & d'Ecoſſe, eſt compoſé de 18 barrils, ou *Tonnes*, s'il eſt chargé dans un navire en grenier; ou ſeulement de 16 tonnes, s'il eſt empaqueté en barrils.

Le Laſt de ſel de Lunebourg n'eſt compté que pour 12 barrils.

Le Laſt de Harengs, de miel, de poix, de goudron, & d'autres articles ſemblables, ſe compoſe auſſi de 12 barrils.

Le Grand cent, *Groſſe hundert*, ſe compoſe de 48 *Schock*, ou de 2880 pieces, & le petit cent, *Kleine hondert*, de 120 pieces, le *Ring*, de 240, le *Schock*, de 60, le *Zimmer*, de 40, le *Mandel*, de 15, & enfin le *Decher*, de 10 pieces.

Cours des Changes de Dantzick.

Sur Amſterdam, 420 gros, plus ou moins, pour 1 Lvls de 6 fl. bco.

Monnoies, Poids, Meſures, &c.

Hambourg, 180 dites . . . . . 1 rthlr. d'eſpece.
Conigsberg, 133 fl. plus ou moins. . . 100 fl. cour. de Pruſſe.

DANTZICK.

Il eſt à remarquer que lors que l'on négocie à Dantzick des lettres ſur Hambourg payables en argent de banque, le tireur bonifie au preneur, 1 pour mille ſur le change, pour la moins-valeur de la reichsthale de Banque, relativement à la reichsthale d'eſpece de Hambourg.

Suivant une ordonnance du Magiſtrat de Dantzick, de l'année 1766, il n'y eſt pas permis de faire des ſpéculations en lettres de change, étant défendu de négocier ſur la place une lettre de change qu'on y aura priſe précédemment de quelque maiſon établie dans la même ville.

Les lettres de change ſe tirent d'ordinaire ſur Amſterdam, à 40 ou a 70 jours de date, & ſur Hambourg, à 3 ou à 6 ſemaines de date.

Les lettres de change jouiſſent après leur échéance, de 10 jours de faveur, ou de 9 ſeulement ſi le dixieme eſt un dimanche, ou jour de fête; & dans l'un ou l'autre cas, le protêt, à défaut de payement, doit avoir lieu le dernier jour de faveur.

Les lettres de change payables à vue, ou celles dont, à leur préſentation, tous les jours de faveur ſeroient échus, doivent être acquitées dans les 24 heures, après la dite préſentation, laquelle peut, dans ce cas, avoir lieu un dimanche, ou jour de fête.

Les lettres de change, qui ont à courir jusqu'a 14 jours, après vue, ne doivent être proteſtées, en cas de refus de payement, que le troiſieme jour après l'échéance.

DUBLIN.

DUBLIN.

On compte en Irlande, par livres, *Pounds*, de 20 chelins, *Shellings*, & le chelin de 12 deniers, *Pences*, valeur d'Irlande, ou *Iriſh*.

Toutes les monnoies d'Angleterre y ont cours, & leurs valeurs ſont plus fortes que celles de l'argent d'Irlande: nous en établirons la différence, en diſant que la proportion en eſt de 13 à 12: par exemple,

La Guinée de 21 chelins ſterlings, vaut en Irlande	22 ſh.	9 d.	iriſh.
La Couronne de 5 chelins ſterlings . .	5	5 d.	&
La Livre de 20 chelins ſterlings . . .	21	8 d.	
Le Chelin ſterling.	--	13 d.	

Pour ce qui regarde les monnoies étrangeres, elles ont peu de cours en Irlande, où il eſt rare d'en voir d'autres que des Portugaiſes.

La Moëde de Portugal de 6400 rées, vaut 39 ſhelings d'Irlande, & celle de . . . 4800 rées, . . 29 ſh. 3 d. iriſh.

Nous eſtimons que la livre d'Irlande contient 140 as d'or fin, ou 2129 as d'argent fin, & qu'elle vaut au pair 10 florins, 3 ſols, argent de Hollande.

Les Poids & les Meſures d'Angleterre ſont d'un uſage univerſel en Irlande, & l'on peut conſulter à cet égard l'article de Londres. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

DUNKERQUE.

On compte de trois manieres dans cette ville & dans toute la Flandre françaiſe, ſavoir :

Par *Livres Tournois* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers* tournois.

Par Florins, ou *Gouldes*, de 20 patards ou *Stuyvers*, & le *Patard* de 16 deniers, ou *Peninges*.

Par Livres flamandes, *Pond Vlaams*, de 20 eſcalins, ou *Schelling*, & l'eſcalin de 12 gros, *Groot Vlaams*, ou ßvls.

Voici comme l'on fait la réduction de ces monnoies ;

Livres flamandes. ou *Lvls.*	*Daalders.* ou *Ecus.*	*Florins.* ou *Guldens.*	*Livres Tournois.*	*Eſcalins.* ou *Lvls.*	*Patards.* ou *Stuyvers.*	*Sols Tournois.*	*Gros.* ou *Dvls.*	*Deniers Tournois.*	*Peningen.* *ßvls.*
1 .	$2\frac{1}{2}$.	6 .	$7\frac{1}{2}$.	20 .	120	150 .	240	1800	1920
	1 .	$2\frac{2}{5}$.	3 .	8 .	48	. 60 .	96 .	720	768
		1 .	$1\frac{1}{4}$.	$3\frac{1}{3}$.	20	. 25 .	40 .	300	320
			1 .	$2\frac{2}{3}$.	16	. 20 .	32 .	240	256
				1 .	6	. $7\frac{1}{2}$.	12 .	90 .	96
					1	. $1\frac{1}{4}$.	2 .	15 .	16
						1 .	$1\frac{3}{5}$.	12 .	$12\frac{4}{5}$
							1 .	$7\frac{1}{2}$.	8
								1 .	$1\frac{7}{15}$

La réduction des principales monnoies ci-deſſus, peut auſſi ſe faire de la maniere ſuivante :

2 Livres flamandes, par 5 écus, ou 15 livres tournois.
5 Daalders, ou écus, 12 gulden, ou florins.
4 Florins, . . 8 eſcalins de Flandres.

Nous donnons à ces monnoies, d'après leur rapport actuel avec l'argent de France, les valeurs ſuivantes, ſavoir :

	Or fin,	*Argent fin*,	*Argent de Hollande.*
La Livre flamande qui contient	$48\frac{1}{2}$ as, ou	$696\frac{1}{2}$ as,	vaut fl. 3. 9 ſ. 12 d.
Le Florin	8 as .	116 as . . .	11 . 5 .
La Livre tournois . .	$6\frac{2}{5}$ as .	$92\frac{4}{5}$ as . . .	9 . 4 .

Le poids de Dunkerque eſt plus léger que celui de France ; car 100 ℔ de Dunkerque ne font que $88\frac{1}{3}$ ℔, poids de com. d'Amſt., &

Monnoies, 100 ℔ d'Amſterdam répondent à $113\frac{1}{5}$ ℔ de Dunkerque.

Poids, Meſures &c. DUNKERQUE. Le bled ſe meſure par *Razieres*, qui ſont de deux ſortes, l'une appelée Raziere de Mer, & l'autre Raziere de terre; celle-là eſt plus grande que celle-ci, dans la proportion de 9 à 8

Le Laſt d'Amſterdam contient { 18 razieres de mer / $20\frac{1}{2}$ razieres de terre } de Dunkerque.

Le *Moyo*, ou muid de ſel de Portugal, rend depuis $3\frac{3}{4}$ jusqu'à 4 razieres de mer à Dunkerque.

170 Razieres de mer ſont un cent de 28 muids de ſel de la Rochelle.

Le Tonneau de ſel de St. Malo, meſure auſſi 8 razieres de mer.

Le *Keel*, de 8 chaldrons de charbon de terre de Newcaſtel; rend enfin, à Dunkerque, environ 96 razieres de mer.

Le vin & l'eau de vie, ſe meſurent par *Pots*, ou *Lots*, dont 100 répondent à 190 mingles d'Amſterdam.

L'Huile ſe vend pareillement par pots dont le poids eſt $4\frac{1}{8}$ ℔ d'Amſterd.

La Pipe d'huile de Séville, rend à Dunkerque 192 pots.

L'*Aune* a $299\frac{1}{2}$ lignes de France; ainſi,

100 Aunes de Dunkerque ſont 98 aunes d'Amſterdam, &

110 Aunes d'Amſterdam . 102 aunes de Dunkerque.

Cours des changes de Dunkerque.

Sur Amſterdam, 179 fl. plus ou moins, pour 100 fl. bco.

Bruxelles, 172 Lvls . . . 100 Lvls de change.

Londres, 23 Liv. 10 ſ. tournois . 1 liv. ſterling.

Paris $\frac{1}{2}$ p$^{0}_{0}$, plus ou moins, de gain ou de perte.

ECOSSE.

ECOSSE. Depuis la réunion de ce Royaume à celui d'Angleterre, qui eut lieu l'an 1706, les principales villes de Commerce d'Ecoſſe, *Edimbourg*, *Glaſcow*, *Aberdeen* & autres, ſont uſage des monnoies, des poids & des meſures d'Angleterre. Comme tous ces objets ſont détaillés à l'article de Londres, nous nous bornerons à expliquer ici ſeulement les poids & les meſures dont on a fait de tout tems uſage en Ecoſſe.

La livre Ecoſſaiſe, *Pound*, eſt compoſée de 12 onces, *Ounces*, qui ſont 7616 grains, poids de troyes d'Angleterre; or,

92 ℔, poids d'Ecoſſe, ſont 100 ℔, avoir du poids d'Angleterre, la différence eſt 8$^{7}_{0}$ p$^{0}_{0}$

90 ℔, poids d'Ecoſſe, ſont pareillement 119 ℔, poids de troyes d'Angleterre, la différence eſt de $32\frac{3}{4}$ p$^{0}_{0}$

100 ℔, poids d'Ecoſſe, répondent à $99\frac{3}{4}$ ℔, poids de com. d'Amſt., &

100 ℔ d'Amſterdam à . . $100\frac{1}{4}$ ℔, poids d'Ecoſſe.

La

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

ECOSSE.

La mesure de grains, nommée *Firlot*, est de deux especes. Suivant un acte du Parlement d'Ecosse du 19 Fevrier 1618 pour fixer le contenu des poids & mesures du Royaume, le firlot de froment doit avoir la capacité de $21\frac{1}{4}$ pintes d'Ecosse, & le firlot d'orge de 31 pintes. Ainsi le firlot de froment mesure $2197\frac{1}{3}$ pouces cubes d'Angleterre, qui font 1817 pouces cubes de France, & le firlot d'orge $3205\frac{1}{2}$ pouces cubes d'Angleterre, qui font 2851 pouces cubes de France; 85 firlots d'orge sont égaux à 124 firlots de froment.

112 firlots de froment d'Ecosse, font 113 } Buschels d'Angleterre.
36 Firlots d'orge . . . 53 }

Le Last d'Amsterdam, contient { 81 firlots de froment / $55\frac{1}{2}$ firlots d'orge. } d'Ecosse.

La Pinte, mesure pour les liquides, contient, suivant M. Sterling, $103\frac{34}{100}$ pouces cubes d'Angleterre, qui font environ $85\frac{1}{2}$ pouces cubes de France, & l'eau de riviere qu'elle peut contenir, pese 26180 grains, poids de troyes d'Angleterre; or,

31 Pintes d'Ecosse font 91 pintes à biere d'Angleterre, &
12 Pintes dites . 43 pintes à vin d'Angleterre, &
100 Pintes d'Ecosse répondent à $142\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune d'Ecosse, mesure sur le modele original qui existe à Edimbourg, est longue de $37\frac{1}{5}$ pouces d'Angleterre, qui font 419 lignes de pied de Roi de France; ainsi,

30 Aunes d'Ecosse font 31 yards d'Angleterre; &
19 Aunes d'Angleterre 23 aunes d'Ecosse.
100 Aunes d'Ecosse répondent à 137 aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam à 73 aunes d'Ecosse.

Le Pied d'Ecosse est long de $12\frac{1}{15}$ pouces d'Angleterre, qui font $135\frac{1}{15}$ lignes de France; or,

180 Pieds d'Ecosse font 181 pieds d'Angleterre.
100 Pieds d'Ecosse . . $107\frac{5}{18}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam font enfin $92\frac{3}{4}$ pieds d'Ecosse.

Le Mille d'Ecosse mesure 59522 pieds Anglois, ou 5586 pieds de France, & suivant les observations de MM. Maupertuis & Bouguers, un degré est composé de $61\frac{33}{100}$ milles d'Ecosse; autrement,

101 Milles géographiques font environ 413 milles d'Ecosse, &
118 Milles d'Ecosse font 133 milles d'Angleterre.

L'Acre de terre contient $55353\frac{6}{15}$ pieds quarrés anglois, ou 48759 pieds quarrés de France.

84 Acres d'Ecosse répondent à 107 acres d'Angleterre, &
100 Acres d'Ecosse à . $63\frac{1}{3}$ morgens de Hollande.

Monnoies, Poids Mesures &c.

ELSENEUR.

ELSENEUR. Ville du Royaume de Dannemarc, ſituée ſur le détroit du Sund, fameux paſſage, qui fait la communication de la mer du Nord, par le Cattegat, avec la mer baltique: on y compte par *Ryksdaler* de 4 orts, & l'*Ort*, de 12 ſols lubs, ou 24 *Skilins* danois; ou autrement par ryksdaler de 48 ſols lubs, nommés auſſi *Stuivers*.

Ces monnoies ont trois valeurs différentes, qui portent les noms d'*Eſpece*, de *Couronne*, & de *Courant*.

La *Valeur d'Eſpece* eſt celle de la monnoie, d'après laquelle on compte les droits que les navires y payent, tant pour eux-mêmes, que pour les marchandiſes dont ils ſont chargés, à leur paſſage par le détroit du Sund, ſoit en entrant, ſoit en ſortant de la mer baltique.

La *Valeur Couronne* eſt celle de l'argent vieux de Dannemarc, dont il ſubſiſte encore aujourd'hui des monnoies, qui portent le nom de couronne, qui valoient auparavant 2 marcs danois, ou 32 ſols lubs, & qui ont cours maintenant à 34 ſols.

La *Valeur courante* eſt celle qui repréſente aujourd'hui le numéraire de Dannemarc, lequel numéraire ſe compoſe d'eſpeces réelles & de billets de banque: nous en avons donné le détail à l'article de Copenhague.

Quant au rapport mutuel de ces trois valeurs, l'argent d'eſpece vaut 12$\frac{1}{2}$ pour cent d'avantage que l'argent couronne, & celui-ci eſt 6$\frac{1}{4}$ pour cent meilleur que l'argent courant; ainſi l'argent courant de Dannemarc eſt 19$\frac{5}{8}$ pour cent de moindre valeur que l'argent d'eſpece, qui eſt en uſage pour le payement des droits du Sund. On peut en faire la réduction de la maniere ſuivante, ſavoir:

384 Rdlr. d'eſpece, par 432 rdlr. couronne, ou par 459 rdlr. courantes.
48 Rdlr. dites . 54 rdlr. dites, la proportion eſt de 9 à 8.
48 Rdlr. couronne . 51 rdlr. courantes, la proportion eſt 17 à 16.

La *Roſenoble*, monnoie d'or vieille d'Angleterre, eſt comptée au Sund pour 4 ryksdales & 36 ſols lubs d'eſpece, 5 r. 16 ſ. couronne, ou pour 5 r. & 32 ſ. argent courant de Dannemarc.

La Rixdale d'eſpece de la nouvelle fabrication de 1776, eſt 122$\frac{11}{12}$ pour cent meilleure que la Ryksdale courante de Dannemarc; elle vaut 2$\frac{11}{12}$, pour cent davantage que la ryksdale d'eſpece dont on compte les droits de Sund à Elſeneur.

Voici, au reſte, les contenus d'or & d'argent fin, & les valeurs intrinſeques & réelles des principales monnoies dont nous avons fait mention dans cet article, ſavoir:

	As d'or fin.	*As d'argent fin.*	*Argent de Hollande.*
La Roſenoble, qui contient . .	162$\frac{95}{155}$ ou	2446$\frac{52}{155}$ vaut	fl. 12. 4 ſ. 10 d.
La Ryksd. d'eſpece effective de Dann.	35$\frac{28}{155}$ ou	530$\frac{70}{155}$ . .	2. 13 . 1 .
La Ryksd. d'eſp. pour les droits du Sund	34$\frac{39}{155}$ ou	516$\frac{7}{155}$ . .	2. 11 . 10 .
La Ryksdale couronne . .	30$\frac{29}{155}$ ou	458$\frac{73}{155}$ . .	2. 5 . 14 .
La Ryksdale courante . . .	28$\frac{72}{155}$ ou	431$\frac{75}{155}$ . .	2. 3 . 3 .

Le Skſb, ou *Skippond*, poids des villes de la mer baltique, eſt compté à Elſeneur, pour les droits du Sund, ſeulement pour 300 ſb.
Le *Stein*, ou pierre des mêmes villes, pour 30 ſb.
Le Berkowits de Ruſſie, auſſi pour 300 ſb, & le poud pour 30 ſb.
Le Centner, ou quintal des ports de la mer baltique, pour 100 ſb.
Le Quintal d'Angleterre, pour 112 ſb.
Cependant la livre d'Elſeneur eſt du même poids que celle de Copenhague, dont les 100 ſb peſent 101$\frac{1}{5}$ ſb, poids de com. d'Amſterdam.

Voici le rapport des meſures de divers pays, avec celles en uſage à Elſeneur, telles qu'on les y compte pour la perception des droits du Sund, le laſt de cette ville étant réputé égal à celui de Hollande.

3 Laſt de bled de Colberg, Rügenwaldé, Stolpe, Treptaw, Stralſund, & Wolgaſt, ports de la mer baltique, y ſont comptés pour 4 laſt.
4 Laſt de Gripſwaldé, Wismar, Anclam & Femeren pour 5 laſt.
5 Laſt de Heiligenhaven & Roſtock pour 6 laſt.
6 Laſt de Palwalitz, Stettin, Warnemünde & Swinemünde pour 7 laſt.
7 Laſt d'Aufwicht, Lübeck, Setmerbos & Simerbos, pour 8 laſt.
16 Czetwer de Ruſſie, ou 14 bolls d'Angleterre, pour 1 laſt.
Le Cent de 28 muids de ſel, de St. Martin, Rochefort, la Rochelle, & l'Isle de Rhé, en France, pour 13 laſt.
Le même cent de Charante, Bordeaux, Seudres, Brouage, Oleron, Olone, Tremblade & Marennes, pour 12 laſt.
Le Cent de 10 Charges de Honfleur, Croiſic, Nantes, Breſt, St. Nazaire, Noirmoutier, Oueſſant, Rouen, Treguier, & St. Malo, pour 13 laſt.
13 Razieres de Dunkerque, pour 1 laſt; & 10 muids du Havre, pour 12 laſt.
7 Moyos de Cadix, St. Lucar, Lisbonne & Setubal, pour 12 laſt.
2 Moyos d'Iviça, la Mata & Alicante, & 10 ſalmes de Cagliari & Trapani pour 1 laſt.
200 Sardes d'Aurea en Sardaigne, pour 5 laſt.
28 Moyos, ou 400 maaten de Hollande, pour 7 laſt. Enfin,
1 Chalder, 1$\frac{1}{2}$ ſolder, 2 weighs, 2 tons, 14 buiſſons, 16 roswert, 21 boll, ou 80 buchels d'Angleterre, pour 1 laſt.

Le Tonneau de vin de France eſt compté à Elſeneur, pour 4 barriques, ou 24 ancres.
La pipe de vin d'Eſpagne & de Portugal, pour 2 barriques, 3 ahms, ou 12 ancres.

Monnoies, Poids, Meſures &c

30 Arrobes d'Eſpagne, ou 25 almudes de Portugal, pour 1 pipe ordin.
30 Arrobes ou 48 cruches d'huile, pour 1 bote ordinaire.
Le Poinçon de France, pour $1\frac{1}{2}$ barrique, 2 ahms, ou 9 ancres.

ELSENEUR. La Piece, ou barrique d'eau-de-vie, pour 6 ancres, ou veltes, ou fyrtels.
Le Tierçon, ou ahm, pour 4 ancres, ou 20 fyrtels.
L'Ancre, pour 5 veltes, ou 40 pots danois.
Au reſte, le grand cent répond à 120 pieces.
Le Skok ſe compte pour 60 pieces, le Zimmer pour 40; le Snés pour 20, le Worf pour 15, le Decker pour 10.
80 Talls de bordages de Lubeck ſont compris pour 17200 pieces.
La Balle de canevas, pour 10 pieces, & la balle de papier pour 10 rames.
Les autres monnoies, poids & meſures, ainſi que les changes d'Elſeneur, ſont les mêmes qu'à Copenhague.

EMBDEN.

EMBDEN. Ville capitale de la Friſe orientale, appartenante au Roi de Pruſſe. On y tient les comptes de pluſieurs manieres, ſavoir:
Par *Reichsthale*, de 54 ſtuivers, & le *Stuiver* de 10 *Wittens*.
Par Florins, *Gulden*, de 20 ſtuivers, ou de 200 wittens.
Enfin, par le même florin diviſé en 10 ſchaafs, & le *Schaaf* en 10 wittens.
La Reichsthale d'eſpece vaut 4 marcs, ou 72 ſtuivers.
La Reichsthale courante a 3 marcs, ou 54 ſtuivers.
Le Thaler, ou *Slecht-thaler*, ne vaut que 30 ſtuivers.
Le Florin ſe diviſe en d'autres monnoies de la maniere ſuivante, ſavoir:

Florins.	*Marcs.*	*Schellings.*	*Flinderkes.*	*Schaafs.*	*Stuivers.*	*Groots,*	*Syferts.*	*Œrtgens.*	*Wittens.*
1	$1\frac{1}{9}$	$3\frac{1}{3}$	$6\frac{2}{3}$	10	20	$26\frac{2}{3}$	40	80	200
	1	3	6	9	18	24	36	72	180
		1	2	3	6	8	12	24	60
			1	$1\frac{1}{2}$	3	4	6	12	30
				1	2	$2\frac{2}{3}$	4	8	20
					1	$1\frac{1}{3}$	2	4	10
						1	$1\frac{1}{2}$	3	$7\frac{1}{2}$
							1	2	5
								1	$2\frac{1}{2}$

La réduction des principales monnoies ci-deſſus, peut auſſi ſe faire de cette maniere, ſavoir:
3 Reichstales d'eſpece, par 4 reichstales argent courant.
5 Dites. . . . 12 thalers, ou 18 florins.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

EMBDEN.

5 Reichstales courantes . 9 dites.
10 Dites . . . 27 florins.
2 Thalers. . . . 3 dites.
9 Florins. . . . 10 marcs.

Toutes les monnoies réelles de Brandebourg, qui ſe trouvent expliquées dans l'article de Berlin, ont cours à Embden. Voici d'ailleurs celles qui roulent dans le commerce de cette derniere ville:

D'*Argent*, La piece de $\frac{2}{3}$, ou *Zweydrittelſtücke*, de 36 ſtuivers; les demis & les quarts de ces pieces à proportion.
La *Thaler*, ou *Schlecht-thaler*, de 30 ſols
Le Florin de 20 ſtuivers, les demis & quarts de florin à proportion.

De *Billon*, Des pieces de $4\frac{1}{2}$, de 3, & de $1\frac{1}{2}$ ſtuivers.
Des *Flinderke*, des *Schaafs*, des *Syferts*, des *Œrtgens* & des *Wittens*, dont les valeurs ont été expliquées ci-deſſus.

La Compagnie des Indes orientales tient ſes écritures, dans cette ville, depuis l'année 1750, en *Bons Frederiks-d'or*, de Pruſſe, compté chacun à 5 reichsthales, argent courant.

100 Ryksdales de Hollande, de 50 ſols argent courant, font au pair $135\frac{1}{3}$ reichsthales, argent courant d'Embden, en Frederiks d'or; ce qui revient à la même choſe que $27\frac{1}{15}$ bons Frederiks d'or de Pruſſe, à 5 Reichsthales piece.

Le *Schippondt*, ou Schlb, poids de commerce, ſe compoſe de 300 lb.

Le *Centner*, ou quintal, ſe diviſe en 100 lb, & la livre en 32 loths.

100 lb d'Embden répondent à $100\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amſterd., & 100 lb d'Amſterdam à . $99\frac{1}{2}$ lb d'Embden.

Nous remarquerons ici que, dans pluſieurs villes de la Friſe orientale, la livre ſe compoſe de plus ou de moins de loths; par exemple,

A *Greetzyhl*, *Lecr*, & *Stickhauſen*, elle eſt de 34 loths.

A *Berum*, *Dornum*, *Ezens*, *Friedebourg*, *Norden* & *Wittmünde*, de 36 loths.

A *Aurich*, la livre particuliere eſt de 34 loths, & celle du poids public de 36.

La Compagnie des Indes orientales ſe ſert du poids de com. d'Amſterdam.

Les bleds ſe meſurent par barrils, ou *Tonnes*; le barril contenant 4 *Werps*, ou 8 *Scheffels*, ou *Scheppels*, & le ſcheffel 18 *Krueſſes*.

15 Barrils, ou 60 werps, ou 120 ſcheppels, compoſent le laſt d'Embden.

Les Laſt des autres villes de la Friſe ſe compoſent d'un plus petit nombre de meſures, qui portent les mêmes noms, ſavoir:

Le Laſt de Friedebourg eſt de 13 barrils, le barril de 4 werps, & le werp de 43 krueſſes.

Le Laſt de Berum, Dornum & Norden, de 14 barrils à 4 werps, & le werp de 42 krueſſes.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

Le Laſt de Wittmünde, de 14 barrils, le barril de 4 werps, & le werp de 44 krueſſes.

EMBDEN.

Le Laſt d'Embden eſt en uſage, ſans la moindre différence dans ſes parties, à Greetzyhl, Leer, & Stickhauſen.

Le Laſt d'Amſterdam contient $15\frac{1}{2}$ barrils d'Embden.

100 Scheffels, ou Scheppels d'Embden, répondent à $88\frac{1}{2}$ ſcheppels d'Amſt.

L'aune, *Elle*, d'Embden, meſure $297\frac{1}{5}$ lignes de France; or,

33 Aunes d'Embden ſont 32 aunes de Brabant, & nous trouvons que

100 Aunes d'Embden répondent à $97\frac{1}{5}$ aunes d'Amſterdam, &

100 Aunes d'Amſterdam à . $102\frac{7}{9}$ aunes d'Embden.

La Compagnie des Indes ſe ſert toujours de l'aune de Brabant.

Le pied d'Embden meſure $131\frac{3}{10}$ lignes de France; ainſi,

100 Pieds d'Embden ſont $104\frac{1}{8}$ pieds d'Amſterdam, &

100 Pieds d'Amſterdam . 96 pieds d'Embden.

ERFORT ou ERFORDT.

ERFORT.

On compte dans cette ville de Thuringe par *Thaler* de 24 bons-gros, *Oute-groſchen*, & le bon-gros de 12 *Pfenings* courans. Les autres monnoies ſont les mêmes qui ont cours à Leipzig.

Voici quel eſt le rapport du poids de cette ville, ſavoir:

100 ℔ d'Erfort ſont $95\frac{1}{2}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &

100 ℔ d'Amſterdam $104\frac{2}{3}$ ℔, poids d'Erfort.

Le *Malter*, meſure de bled, contient 4 viertels, 12 ſcheffels, ou 48 metzen.

Le *Viertel*, contient 3 ſcheffels, le *Scheffel* 4 metzen, & le *Metzen* 4 *Magen*.

Le Laſt d'Amſterdam meſure $4\frac{1}{3}$ malters d'Erfort, &

100 Scheffels d'Erfort ſont $208\frac{1}{3}$ ſcheppels d'Amſterdam.

La Grande aune, *Groſſe Elle* d'Erfort, meſure $243\frac{7}{10}$ lignes de France.

La Petite aune, *Kleine Elle*, n'en meſure que 179, & le pied $125\frac{1}{2}$: or,

100 Grandes aunes d'Erfort ſont . . $79\frac{2}{3}$ aunes d'Amſterdam.

100 Petites aunes . . . . . $58\frac{1}{2}$ dites.

100 Pieds d'Erfort ſont enfin . . $99\frac{1}{4}$ pieds d'Amſterdam.

ESPAGNE.

ESPAGNE.

On compte généralement dans ce Royaume, par *Reales* ou Réaux de 34 *Maravedis*.

Mais il y a quatre réaux tout-à-fait différents, dont nous devons

donner l'explication avant de parler des autres monnoies de compte qui y ſont d'uſage. Ces réaux ſont :

Le *Real de Vellon*, qui vaut $8\frac{1}{3}$ *Qüartos*, ou 34 *Maravedis de vellon*; c'eſt la monnoie dont on ſe ſert le plus dans le Commerce intérieur d'Eſpagne; c'eſt la $\frac{1}{30}$ me partie de la piaſtre forte.

Le *Real de plata provincial*, qui vaut 17 qüartos, 34 *Maravedis de plata nueva*, ou 68 maravedis de vellon. On nomme auſſi ce real, *Real de plata nueva*, pour le diſtinguer de celui qui va ſuivre: il en faut 10 pour faire la valeur d'une piaſtre forte.

Le *Real de plata antigüa*, qui vaut 16 qüartos, 32 maravedis de plata nueva, 34 *Maravedis de plata antigüa*, ou 64 maravedis de vellon. c'eſt le *real de plate vieille* dont on ſe ſert dans le commerce extérieur d'Eſpagne, dont $10\frac{5}{8}$ pieces ſont une piaſtre forte, & 8 une piaſtre de change.

Le *Real de plata Mexicano*, qui vaut $21\frac{1}{4}$ qüartos, 34 *Maravedis de plata Mexicanos*, ou 85 maravedis de vellon: il en faut 8 pour une piaſtre forte.

Les autres monnoies de compte d'Eſpagne ſont les ſuivantes, ſavoir:

Monnoies en uſage dans le Commerce extérieur.

La Piſtole de change, *Doblon de plata antigüa*, qui vaut 32 réaux de plate vieille, 60 réaux & 8 maravedis de vellon, 1088 maravedis de plate vieille ou 2048 maravedis de vellon.

La Piaſtre de change, *Peſo de plata antigüa*, qui vaut 8 réaux de plate vieille: c'eſt proprement le quart de la valeur de la piſtole.

Le Ducat de change, *Ducado de cambio*, ou *Ducado de plata antigüa*, qui vaut 11 réaux & 1 maravedi de plate vieille, ou 375 maravedis de plate vieille, qui répondent à $705\frac{15}{17}$ maravedis de vellon.

On diviſe ordinairement chacune de ces monnoies en 20 parties qu'on nomme *Sueldos* ou ſols, & le ſol en 12 *Dineros*, ou deniers. On en peut faire la réduction reſpective de la maniere ſuivante, ſavoir:

1	Piſtole de change par	4	piaſtres de change.
375	Dites	1088	ducats de change.
17	Dites	544	réaux de plate vieille.
17	Dites	1024	réaux de vellon.
375	Piaſtres de change	272	ducats de change.
17	Dites	136	réaux de plate vieille.
17	Dites	256	réaux de vellon.
34	Ducats de change	375	réaux de plate vieille.
289	Dites.	6000	réaux de vellon.

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

ESPAGNE.

Monnoies en usage dans le Commerce intérieur.

La Pistole de change, *Doblon de plata fenfillo*, qui vaut 60 réaux de vellon, ou 2040 maravedis de vellon,

La Piastre simple, *Peso provincial*, ou *Peso fenfillo*, qui vaut 15 réaux de vellon, ou 510 maravedis de vellon.

Le Ducat de vellon, *Ducado de vellon*, qui vaut 11 réaux de vellon, ou 374 maravedis de vellon.

Les monnoies réelles d'Espagne & leurs valeurs actuelles sont les suivantes, savoir:

		Vellon. Réaux.	mrs.
D'*Or*, * de 1772	La Quadruple de 4 pistoles, *ou Doblon de à 8 Escudos*, de	320	.
	La Double pistole, ou *Doblon de à 4 Escudos.* .	160	.
	La Pistole, ou *Doblon de oro efectivo*, . .	80	.
	La $\frac{1}{2}$ Pistole, ou *Escudo de oro efectivo*, . .	40	.
	La Piastre d'or, ou *Coronilla*, ou *Medio Escudo de oro*,	21	$8\frac{1}{2}$
D'*Argent*,	La Piastre, ou *Peso fuerte*, *Peso duro*, ou *Escudo de plata.*	20	.
	La $\frac{1}{2}$ Piastre, ou *Escudo de vellon.* . . .	10	.
	Le $\frac{1}{4}$ de Piastre, ou *Peseta Mexicana.* . . .	5	.
	Le $\frac{1}{8}$ de Piastre, ou *Real de plata Mexicano*, . .	2	17
De *Billon*,	Le $\frac{1}{5}$ de Piastre, ou *Peseta provincial*, . .	4	.
	Le $\frac{1}{10}$ de Piastre, ou *Real de plata provincial* .	2	.
	Le $\frac{1}{20}$ de Piastre, ou *Real de vellon efectivo.* . .	1	.
De *Cuivre*,	L'*Ochote*, ou double qüarto.		8
	Le *Qüarto*, ...		4
	L'*Ochavo*, ...		2

Le $\frac{1}{2}$ Ochavo se nomme *Maravedi*, & le $\frac{1}{2}$ d'ochavo, *Blanca*; mais il n'existe plus en Espagne ni maravedis ni blancas.

Comme les Especes étrangeres ne peuvent point circuler dans ce royaume en qualité de monnoies, il n'y a que celles qui y sont fabriquées, avec lesquelles l'on puisse faire les payemens quelconques. Ces dernieres sont principalement la quadruple & la piastre, dont le poids & le titre respectifs doivent être depuis 1772 sur le pied suivant, savoir:

$8\frac{1}{2}$ Quadruples sont taillées d'un marc d'or du titre de 22 carats, dont il faut déduire 2 Tomines pour remede de poids & $\frac{1}{12}$ de carat pour remede

---

* Avant le mois de juillet 1779, les monnoies d'or ci-dessus valoient en Espagne les prix suivans, savoir:

	Celles fabriquées avant 1772.	*Celles de la fabrication de 1772.*
La Quadruple . .	301 réaux & 6 mrs de vellon, ou	300 réaux de vellon.
La Double Pistole . .	150 . . 20	150
La Pistole . . .	75 . . 10	75
La $\frac{1}{2}$ Pistole ou écu d'or .	37 . . 22	$37\frac{1}{2}$

remede de loi. Il reſte par ce moyen à chaque piece $561\frac{13}{17}$ grains, poids d'or de Caſtille, qui répondent a $560\frac{23}{100}$ as, poids de troyes de Hollande, d'or de $21\frac{11}{12}$ carats; ce qui revient à $511\frac{60}{100}$ as d'or fin. Il ſe fabrique dans cette proportion, du même marc d'or, 17 doubles piſtoles, 34 piſtoles, ou 68 eſcudos d'oro. *Monnoies, Poids, Meſures &c.* ESPAGNE.

$8\frac{1}{2}$ Piaſtres ſont auſſi taillées d'un marc d'argent de $10\frac{1}{4}$ deniers, dont il y a 2 tomines pour le foiblage & 1 grain d'eſcharſeté. Chaque piaſtre peſe donc $539\frac{5}{17}$ grains, poids d'argent de Caſtille, qui répondent à $560\frac{23}{100}$ as, poids de troyes de Hollande, d'argent du titre de 10 deniers & 17 grains, & elle contient $499\frac{24}{100}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinſeque s'éleve à $2\frac{1}{2}$ florins, argent de Hollande. Du même marc d'argent ſont fabriquées 17 pieces de $\frac{1}{8}$ piaſtre, 34 d'un quart de piaſtre, ou 68 reales de plata Mexicanos.

Nous trouvons, d'après cela, les contenus & les valeurs ſuivantes des monnoies de compte principales, ſavoir:

	As d'or fin.	*As d'argent fin.*	*Argent de Hollande.*
La Piſtole de change, qui contient	$96\frac{10}{100}$	ou $1505\frac{70}{100}$	vaut fl. 7. 10 ſ. 9 d.
Le Ducat de change . . .	$33\frac{10}{100}$	. $518\frac{27}{100}$	. . 2. 11 . 14 .
La Piaſtre de change . . .	$24\frac{15}{200}$	. $376\frac{85}{200}$	. . 1. 17 . $11\frac{1}{4}$
Le Réal de plate vieille . . .	$3\frac{10}{100}$	. $47\frac{5}{100}$	. . . 4 . 11 .
Le Réal de vellon . . .	$1\frac{60}{100}$	. 25	. . . 2 . 8 .

La proportion de l'or à l'argent eſt aujourd'hui en Eſpagne, comme 1 à $15\frac{5}{8}$.

Le *Caſtellano*, pour les eſſais de l'or, s'y diviſe en 24 carats, ou *Quilates*; & le Carat en 4 grains, ou *Granos*: chaque grain ſe diviſe en 8 parties, ainſi le caſtellano ſe compoſe de 768 parties.

Le *Marco*, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 12 deniers ou *Dineros*, & le denier en 24 grains: le marc a donc 288 grains.

L'argent œuvré doit être en Eſpagne du titre de 9 deniers. Les eſſayeurs s'y ſervent de diverſes marques.

Le marc de Caſtille, poids de l'or & de l'argent, répond, ſuivant M. Tillet, à 7 onces, 4 gros & 8 grains, poids de France, ce qui revient à 4787 as, poids de troyes de Hollande. Ce marc porte les noms de *Marco de Colonia* (Cologne), *Marco Burgalés*, & *Marco Caſtellano*; mais ce dernier a prévalu en Eſpagne, où l'on diviſe ce même marc en différents poids, les uns deſtinés pour l'or en particulier, & les autres pour les matieres d'argent, comme ſuit, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.	*Marco.*	*Onzas*	*Caſtellanos.*	*Ochavas*	*Adarmes.*	*Tomines. Poids d'argent.*	*Tomines. Poids d'or.*	*Granos Poids d'argent.*	*Granos. Poids d'or.*
ESPAGNE.	1	8	50	64	128	384	400	4608	4800
		1	$6\frac{1}{4}$	8	16	48	50	576	600
			1	$1\frac{7}{25}$	$2\frac{14}{25}$	$7\frac{17}{25}$	8	$92\frac{4}{25}$	96
				1	2	6	$6\frac{1}{4}$	72	75
					1	3	$3\frac{1}{8}$	36	$37\frac{1}{2}$
						1	$1\frac{1}{24}$	12	$12\frac{1}{2}$
							1	$11\frac{13}{25}$	12
								1	$1\frac{1}{24}$

100 Marcs de Caſtille ſont environ $93\frac{1}{3}$ marcs, poids de troyes de Holl.
100 Marcs de Hollande, . 107 marcs de Caſtille.

Le Marc, poids de médecine, eſt de même poids que celui de Caſtille; mais il ſe diviſe en 8 *Onzas*, 64 *Drachmas*, 192 *Eſcrupulos*, 384 *Obolos*, 1152 *Caracteres*, ou 4608 *Granos*.

L'Once, *Onza*, pour peſer les perles & les diamants, ſe diviſe en 140 carats, ou *Quilates*, dont chacun peſe 4 grains, poids de Caſtille; ainſi le carat répond à $33\frac{1}{4}$ as, poids de troyes de Hollande.

La Livre, poids de commerce, ſe compoſe de 2 marcs; le poids de chacun eſt égal au marc de Caſtille, quoique portant le nom de *Marco de Teja*, ou marc de troyes. La Livre ſe diviſe, d'ailleurs, en 16 onces, 256 adarmes, ou en 9216 grains, qui répondent à 9574 as, poids de troyes de Hollande.

Le *Quintal* eſt compoſé de 4 *Arrobas*, ou de 100 ℔, poids de Caſtille, qui répondent à $33\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 ℔, poids de com. d'Amſterdam, font $107\frac{1}{3}$ ℔, poids de com. de Caſtille.

Le *Cahiz*, meſure de bled, contient 12 *Fanegas*, 48 *Qüartillas*, ou 144 *Celemines*.

Le Laſt d'Amſterdam ne devroit répondre qu'à $4\frac{1}{4}$ cahizes, ou à 51 *Fanegas*; mais il y a des ports en Eſpagne, où il rend depuis 52 jusqu'à 55 fanegas caſtellanas, ſoit que les meſures reſpectives ſoient véritablement différentes, ou plutôt qu'il y ait diverſes manieres de s'en ſervir.

Le *Moyo*, meſure de vin, contient 16 cantaras, ou 128 azumbres.

La *Cantara*, ou *Arroba*, contient 8 *Azumbres*, 32 *Qüartillos*, ou 34 ℔, poids de Caſtille d'eau repoſée du *Tage*, priſe ſous les murs de *Tolede*.

L'Arroba, meſure d'huile, contient 25 ℔, poids de Caſtille de ce liquide: on la diviſe en $\frac{1}{2}$ & en $\frac{1}{4}$ d'arroba, en livres de 16 onces, en $\frac{1}{2}$ livre & en $\frac{1}{4}$ de livre nommé *Quarteron*, ou *Panilla*.

Quoique L'Arroba & ſes dérivés, ſoient plûtot des poids que des meſures, on peut les conſidérer ſous ces deux rapports, attendu qu'il y a effectivement des vaſes dont les contenances reſpectives d'huile répondent aux poids dont ils portent les noms.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

100 Steckans d'Amſterdam font 120 arrobes, meſure de vin, ou 155 arrobes, meſure d'huile: au reſte, on nomme autrement ces deux arrobes, l'une *Arroba mayor*, l'autre *Arroba menor*.

ESPAGNE.

La Lieue ordinaire d'Eſpagne, nommée *Legua légal*, eſt de 5000 pas, ou de 25000 pieds de long, qui font $8333\frac{1}{3}$ varas de caſtille.

La Lieue particuliere des provinces, ou *Legua comun*, eſt, ſuivant la meſure la plus généralement adoptée, de 800 Cuerdas, ou 6600 varas.

La *Cavalleria*, meſure d'arpentage, eſt un terrain pour ſemer 60 fanegas de bled.

La *Yugada* eſt un autre terrain pour ſemer 50 fanegas.

La *Fanegada de bled* eſt ordinairement regardée comme un terrain ayant $91\frac{2}{3}$ varas de long & $73\frac{1}{3}$ varas de large, & meſurant en tout 500 Eſtadales quarrés. Mais il faut un terrain de 600 eſtadales quarrés pour ſemer une fanega de froment, & ſeulement de 400 eſtadales quarrés pour une d'orge.

L'*Arançada*, meſure pour les vignes, comprend un terrain ayant $73\frac{1}{3}$ varas de long & autant de large, & meſurant 400 Eſtadales quarrés.

La *Cuerda* eſt une meſure de 33 grands palmes de long, ou $8\frac{1}{4}$ varas.

L'*Eſtadal* eſt une perche de 11 pieds ſeulement de long.

La Toiſe d'Eſpagne nommée *Eſtado*, autrement *Braza* ou *Toéſa*, ſe diviſe comme ſuit:

Eſtado. ou *Toiſe.*	*Paſos.* ou *Pas.*	*Varas.* ou *Aunes.*	*Codos.* ou *Coudees.*	*Pies.* ou *Pieds.*	*Palmos mayores.* ou *Grands Palmes.*	*Palmos menores.* ou *Petits Palmes.*	*Pulgadas.* ou *Pouces.*	*Dedos.* ou *Doigts.*	*Lineas.* ou *Lignes.*
1	$1\frac{1}{5}$	2	4	6	8	24	72	96	1152
	1	$1\frac{2}{3}$	$3\frac{1}{3}$	5	$6\frac{2}{3}$	20	60	80	960
		1	2	3	4	12	36	48	576
			1	$1\frac{1}{2}$	2	6	18	24	288
				1	$1\frac{1}{3}$	4	12	16	192
					1	3	9	12	144
						1	3	4	48
							1	$1\frac{1}{3}$	16
								1	12

Cependant le *Codo de Rivera*, dont on ſe ſert dans les arſenaux du Roi d'Eſpagne, ſe diviſe en 8 *Palmos de Ribera*, ou en 24 pouces du pied de Burgos.

La Vara répond à $375,\frac{9}{10}$ lignes de France; le pied de Burgos en contient $125,\frac{3}{10}$

100 Varas de Caſtille font $122\frac{5}{6}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $81\frac{2}{3}$ varas de Caſtille.
100 Pieds de Burgos font . $99\frac{4}{5}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam, . $100\frac{3}{5}$ pieds de Burgos, ou d'Eſpagne.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ESPAGNE.

Comme dans quelques provinces d'Eſpagne on ſe ſert de monnoies, de meſures & de poids différents de ceux dont nous avons fait mention dans cet article, l'on trouvera ces objets detaillés dans les articles des noms ſuivants, *Alicante*, *Aragon*, *Barcelonne*, *Bilbao*, *Cadix*, *Galice*, *Madrid*, *Malaga*, *Mallorque*, *Navarre*, *Oviedo*, *Séville*, & *Valence*.

Cours des changes des principales villes d'Eſpagne.

Sur Amſterdam,	1 ducat de change,	contre	93	§vls, plus ou m.
Genes,	120 piaſtres de change,	pl. ou m.	100	pezze de $5\frac{3}{4}$ l. h. b.
Hambourg,	1 ducat de change,	. .	88	§vls, pl. ou m.
Lisbonne,	1 piaſtre de change,	.	600	rées, pl. ou m.
Livourne,	122 piaſtres dites,	pl. ou moins,	100	pezze de 8 reales.
Londres,	1 piaſtre dite	. . .	39	§ſterl., pl. ou m.

Les lettres de change de France, Angleterre, Hollande, Genes & de tout le Nord, qui ſont tirées à *Uſo*, ou uſance, qui s'entend à 2 mois, ou à tant de jours de date ou de vue, jouiſſent de 14 jours de faveur.

L'*Uſance de France* n'eſt comptée en Eſpagne que pour 1 mois.

L'Uſo, ou uſance, des lettres tirées de Rome, eſt compté de 90 jours, mais elles n'ont point de jours de faveur, non plus que les lettres de change à vue.

Les lettres non acceptées n'ont point de jours de faveur; il faut tirer le protêt qui doit être remis, & garder la lettre jusqu'à l'échéance. Au cas qu'on voulût l'accepter avant l'expiration du terme, l'acceptant jouiroit alors des jours de faveur. Il y a cependant des exceptions à faire, ſavoir:

1°. A *Madrid*, l'uſo des lettres de Paris, Marſeille, Londres, Genes & Livourne, eſt compté pour 60 jours de la date; & elles ont 14 jours de faveur. L'uſo des lettres de Hollande & de Hambourg, eſt de 2 mois, & mêmes jours de faveur.

2°. A *Cadix*, l'uſo des lettres d'Angleterre, de Hollande, de Hambourg & autres païs étrangers, excepté de celles de France, eſt de 60 jours, & jouiſſent de 6 jours de faveur. L'uſo des lettres de France eſt de 1 mois, & jouiſſent des mêmes jours de faveur.

3°. A *Séville*, les uſances & jours de faveur, comme à Madrid.

4°. A *Barcelonne*, l'uſo des lettres du dehors eſt de 60 jours de faveur & elles jouiſſent de 14 jours de faveur.

5°. A *Bilbao*, l'uſo des lettres de France eſt de 1 mois, & celui des lettres des autres païs étrangers de 2 mois; elles jouiſſent toutes de 14 jours de faveur; le $\frac{1}{4}$ de mois eſt de 7 jours, & le $\frac{1}{2}$ mois de 15 jours.

Suivant une vieille loi de Caſtille, qui eſt encore dans toute ſa force en Eſpagne, un négociant qui aura accepté une lettre de change, a le droit d'en refuſer le payement à l'échéance, au cas qu'il puiſſe prouver

qu'il n'a point de fonds du tireur, ou de celui pour le compte duquel il ſe ſera obligé par ſon acceptation d'acquiter la même lettre de change. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

ESPAGNE.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

ETATS UNIS DE L'AMERIQUE.

Nous comprenons ſous ce nom les provinces de l'Amérique Septentrionale, confédérées pour ſe procurer l'indépendance. Lorsqu'elles étoient encore ſoumiſes à la mere-patrie, les comptes s'y faiſoient, de même que dans la Nouvelle Ecoſſe & le Canada, par *Livres* de 20 ſhillings, & le *Shilling* de 12 deniers ou *Pences*; avec l'unique différence, qui a lieu encore, que dans ces deux dernieres provinces la *Livre courante* eſt ſeulement 11$\frac{1}{9}$ p$\frac{0}{0}$ inférieure à la livre ſterling, de maniere que la guinée de 21 ſhillings ſterlings y vaut 23 ſhillings 4 deniers, argent courant de la nouvelle Ecoſſe; au lieu que, dans les Etats-unis, 100 livres ſterlings valoient 133$\frac{1}{3}$ livres, argent courant d'Amérique. Mais, depuis qu'ils ont ſecoué le joug de l'Angleterre, le Congrés a autoriſé la fabrication d'une monnoie de papier qui porte le nom de *Dollar*, dont la valeur a été établie ſur celle de la piaſtre forte d'Eſpagne, ayant cours en Amérique à raiſon de 4 ſhillings 6 deniers ſterlings$\frac{3}{4}$, ou de 6 ſhillings, argent vieux courant d'Amérique. Au reſte, ce papier-monnoie eſt maintenant dans un tel discrédit, qu'à la fin de l'année derniere (1779) le cours des changes étoit à Boſton ſur le pied ſuivant:

On donnoit ſur la France 30 notes, chacune d'un Dollar, pour 1 écu de 60 ſ.
& ſur l'Angleterre 61 dites. . . pour 4 ſh. 6 $\frac{8}{9}$ ſt.

Si un jour ce papier vient à ſe réaliſer, les Etats-unis ſe verront accablés d'une dette énorme qu'ils ne ſeront jamais capables d'acquitter. Mais il eſt plus vraiſemblable que dans le cas que les Etats-unis ſe maintiennent dans leur indépendance actuelle, ils ne payeront pour la note d'un Dollar que ce qu'elle aura valu dans un tems de criſe auſſi ruineux que celui où ils ſe trouvent à préſent. Au reſte, pour ne pas anticiper ſur les évenements futurs, nous nous bornerons à rapporter ici le cours que doivent avoir, ſuivant un acte du parlement d'Angleterre publié la ſixieme année du regne de la Reine Anne, pluſieurs monnoies étrangeres en Amérique: ſuivant cet acte,

		Val. Sterling.	*Val. cour. d'Am.*
La Piaſtre Sevillane ou Mexicaine vieille peſant .	17 pw. 12 gr. doit valoir,	4 ſh. 6 $\frac{8}{9}$	ou 6 ſh. -- $\frac{8}{9}$
La Piaſtre péruvienne dite	17 . 12 . .	4 . 5	ou 5 . 10$\frac{3}{9}$
La Piaſtre Colonne, .	17 . 12 . .	4 . 6$\frac{3}{4}$	ou 6 . 1
La Piece de huit .	14 -- . .	3 . 7$\frac{1}{4}$	ou 4 . 9$\frac{3}{9}$
La Rixd. à la croix de Bourg.	18 . -- , .	4 . 4$\frac{3}{4}$	ou 5 . 10$\frac{1}{9}$

Monnoies, Poids, Meſures, &c.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

		Val. Sterling.	*Val.cour. d'Am.*
Le Ducaton de Brabant peſ. 20 pw. 21 gr. doit valoir		5 . 6	ou 7 . 4
L'Ecu vieux de France . 17 . 12 . .		4 . 6	ou 6 . --
La Cruzade de Portug. d'arg. 11 . 4 . .		2 . $10\frac{1}{4}$	ou 3 . $9\frac{2}{3}$
La Piece de 3 fl. de Holl. 20 . 7 . .		5 . $2\frac{1}{4}$	ou 6 . 11
La Reichst. d'eſpece vieille d'Allemagne. . 18 . 10 .		. 4 . 6	ou 6 . --

Il eſt très-rare de voir en Amérique des eſpeces réelles d'Angleterre; & encore moins du papier du gouvernement de la Grande Bretagne, qui n'y eſt point négociable; étant au reſte à remarquer, que chaque province de l'Amérique ſe ſert, en ſon particulier, de la monnoie de papier qu'elle fabrique, qui repréſente le numéraire de ſes propres richeſſes.

On ſe ſert dans toute l'Amérique ſeptentrionale des poids & meſures d'Angleterre. Nous renvoyons donc pour cet objet à l'article de Londres.

FLORENCE.

FLORENCE. On tient les écritures en Toscane de diverſes manieres, les principales monnoies de compte étant les ſuivantes, ſavoir:

Le *Scudo*, dit autrement *Scudo d'oro*, qui vaut $7\frac{1}{2}$ lire, 20 ſoldi d'oro, 90 Crazie, ou 240 denari d'oro.

Le *Ducato*, *Ducatone*, ou *Scudo corrente*, autrement la *Piaſtra*, qui vaut 7 lire, 20 ſoldi di ducato, 84 crazie, ou 240 denari di ducato.

La *Pezza*, ou *Pezza da otto Réali*, autrement la *Livornina*, qui vaut $5\frac{3}{4}$ lire, 20 ſoldi di pezza, 69 crazie, ou 240 denari di Pezza.

Le *Teſtone*, ou *Doppie Lira*, ſe diviſe de la maniere ſuivante, ſavoir:

Teſtone.	*Lire.*	*Paoli* ou *Giuli.*	*Crazie* ou *Craſſie.*	*Soldi di lira.*	*Quatrini.*	*Denari di lira.*
1 .	2 . . .	3 . . .	24 . .	40 .	120 . .	480
	1 . . .	$1\frac{1}{2}$ . . .	12 . .	20 .	60 . .	240
		1 . . .	8 . .	$13\frac{1}{3}$.	40 . .	160
			1 . .	$1\frac{2}{3}$ . .	5 . .	20
				1 . .	3 . .	12
					1 . .	4

Le *Soldo d'oro*, vaut $1\frac{1}{14}$ *Soldi di Ducato*, $1\frac{7}{23}$ *Soldo di Pezza*, ou $7\frac{1}{2}$ *Soldi di lira.*

On peut réduire, au reſte, les monnoies ci-deſſus, comme ſuit, ſavoir:

14 Scudi d'oro par 15 ducati.
23 Dits . 30 pezze da otto réali.
23 Ducati . 28 dites, &
2 Lire . . 3 paoli ou giuli.

La Valeur de l'argent de Florence ſe nomme *Moneta buona*, & vaut $4\frac{5}{23}$ p$^{c}_{o}$ davantage que la *Moneta lunga* de Livourne, car 23 Lire, moneta buona, valent 24 lire, moneta lunga.

Les monnoies réelles de Toscane ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*, La *Doppia*, qui vaut $11\frac{1}{2}$ lire, & la double doppia 23 lire.
Le *Ruopono*, qui vaut 24 lire.
Le *Zecchino Gigliato*, de $13\frac{1}{3}$ lire, vaut 160 crazie, avec $\frac{1}{3}$ p$^{c}_{o}$, plus ou moins.

D'*Argent*, Le *Francescono*, de 2 *Francescini*, vaut 10 Paoli.
Le *Ducato*, ou la *Piaſtra*, vaut 7 l. avec un agio de 6 p$^{c}_{o}$, plus ou moins.
Le *Tallari della Torre* vieux, ou la *Lanternine*, vaut 6 l. & 4 p$^{c}_{o}$ d'agio.
La *Pezza della Roſa*, ou la *Livournine*, vaut $5\frac{3}{4}$ l. & 3 p$^{c}_{o}$ d'agio.

De *Billon*, La *Piaſtrina* double vaut 34 crazie & 2 quatrini, & la ſimple Piaſtrina . . . 17 . . . 1
Le *Teſtone* vaut 3 paoli, ou 24 crazie.
Le *Cavaleto* . 2 dites ou 16 dites.
La *Lira* . $1\frac{1}{2}$ dites ou 12 dites.
Le *Paolo*, ou *Giulo*, . 8 dites.
Le *Crazie* vaut 5 quatrini; le *Soldo* en vaut 2, & le *Quatrino* 4 denari.

Nous eſtimons que les monnoies de compte de Florence ont les contenus d'or & d'argent & les valeurs ſuivantes, ſavoir:

	Or fin.	*Argent fin.*	*Argent de Hollande.*
Le Scudo d'oro, qui contient	$40\frac{2}{5}$ as ou	$5\,88\frac{4}{5}$ as, vaut	fl. 2. 18 ſ. 14 d.
Le Ducato	$37\frac{2}{16}$.	$549\frac{3}{5}$ . . .	2 15 . -- .
La Pezza da otto réali . .	$31\frac{1}{15}$.	$451\frac{2}{5}$ . . .	2. 5 . 2
La Lira	$5\frac{4}{15}$.	$78\frac{5}{8}$	7 . 14

La proportion de l'or à l'argent eſt en Toscane 1 à $14\frac{1}{2}$

La Livre, poids de l'or & de l'argent, qui ſe trouve établie aujourd'hui en Toscane, répond, ſuivant M. Tillet, à 1 marc, 3 onces, $\frac{1}{2}$ gros & 20 grains, poids de France, qui ſont 7070 as, poids de troyes de Hollande: elle ſe diviſe en 12 onces, l'once en 24 deniers, & le denier en 24 grains.

100 Livres de Florence répondent à 138 marcs, poids de troyes de Holl., &

Monnoies, Poids, Meſures, &c.

100 Mares de Hollande répondent à . 72$\frac{3}{4}$ ℔ de Florence.
Ce même poids eſt en uſage à *Livourne*: il eſt plus foible à *Sienne* de 18 deniers & 12 grains, & à *Piſtoie* de 1 once par livre.

FLORENCE.

La Livre, poids de commerce de Florence, étant 3 p^{c} plus forte que la précédente, doit répondre à 7282 as, poids de troyes de Hollande.
100 ℔, poids de com. de Toscane, font 70$\frac{6}{7}$ ℔, poids de com. d'Amſt. &
100 ℔ d'Amſterdam . . 141$\frac{1}{6}$ ℔ de Florence.
Le *Moggio*, meſure de bled, contient 8 *Sacchi*, ou 24 ſtaja de 50 ℔ de ſeigle chacune.
Le Laſt d'Amſterdam contient environ 123$\frac{1}{4}$ ſtaja.
Le *Stajo* de ſel eſt du poids de 72 ℔ de Florence.
Le *Cogno*, meſure de vin, a 10 *Barili*, 20 *Fiaſchi*, 400 *Boccali*, ou 1600 *Quartuci*: le cogno, contenant 20 fiaſchi, répond à 33$\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.
L'*Orcio*, ou barril d'huile, contenant 32 boccali, ou *Metadeli*, peſe environ 60 ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Il y a à Florence deux *Cannes*, dont l'une, qui ſert pour les étoffes de ſoie, meſure 1032 lignes; l'autre, qui eſt pour les étoffes de laine, eſt plus longue, ayant 1047$\frac{2}{3}$ des dites lignes de France. Chaque canne ſe diviſe, au reſte, en 4 braſſes ou *Bracci*, & en 8 *Palmi*: or,
100 Cannes, 400 bracci, ou 800 palmi à ſoie, font 337$\frac{1}{4}$ aunes d'Amſt.
100 Cannes, 400 bracci, ou 800 palmi à laine, 342$\frac{1}{4}$ dites.
La Braſſe, *Braccio*, meſure d'architecture, eſt de 243 lignes de France: ainſi,
100 Braſſes pour les architectes font environ 193 pieds d'Amſterdam.
La *Soccata*, meſure d'arpentage, a 10 Stajola, ou 660 Pertiche.
Le *Stajolo* eſt de 66 pertiche, & le *Pertiche*, ou perche, de 5 braſſes.

Cours des changes de Florence.

Sur Amſterdam,	1 pezza de 5$\frac{3}{4}$ lire	contre	88 §vls bco. pl. ou m.
Bologne,	1 pezza dite . . .		87 bolognini, pl. ou m.
Genes,	1 pezza dite . . .		116 ſ. hors de bco. pl. ou m.
Lion & Paris,	1 pezza dite . . .		96 ſols tournois, pl. ou m.
Madrid,	100 pezze dites . .		127 piaſtres de change.
Milan,	1 pezza dite . .		126 ſoldi correnti, pl. ou m.
Naples,	100 pezze dites . .		114 duc. de Regno, dites.
Rome,	100 francesconi, .		105 ſcudi rom. pl. ou m.
Veniſe,	100 pezze de 5$\frac{3}{4}$ l. .		98 duc. di bco. pl. ou m.
Vienne,	63 ſoldi pl. ou m. .		1 fl. cour. par caiſſe.

Les lettres de change tirées de Rome & de Veniſe s'acceptent d'ordinaire le ſamedi de la ſemaine de leur arrivée à Florence, & ſe payent deux ſemaines après le dit jour: ainſi cette uſance eſt de 15 jours.

Les

Les lettres de Bologne ſont acceptées également un ſamedi, & elles doivent être payées le ſamedi ſuivant, l'uſance n'étant que de 8 jours. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

Comme il n'y a point de jours de faveur déterminés pour les lettres de change payables dans Florence, il faut que le payement ait lieu à l'échéance avant le départ de la poſte pour le lieu d'où elles auront été tirées. FLORENCE.

FRANCE.

On compte dans ce Royaume par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers Tournois.* FRANCE.

L'*Ecu* de change vaut 3 livres, 60 ſols, ou 720 deniers tournois; on le diviſe quelquefois par 20 ſols d'or, & le *Sol d'or*, par 12 *Deniers d'or.*

Les monnoies réelles de France ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*, Le double *Louis* de 48 livres, le louis ſimple de 24 dites, & le $\frac{1}{2}$ louis de 12.

D'*Argent*, L'*Ecu* de 6 livres, le $\frac{1}{2}$ écu, ou petit écu, le $\frac{1}{5}$, le $\frac{1}{10}$ & le $\frac{1}{20}$ d'écu, valent à proportion; ſavoir 3 l. 24 ſ. 12 ſ. & 6 ſ. tournois.

De *Billon*, Des pieces de 2, de $1\frac{1}{2}$ & de 1 *Sols*, & enfin

De *Cuivre*, Le *Liard* double, qui vaut $\frac{1}{2}$ ſol ou 6 deniers, & le ſimple liard 3 deniers.

Toutes ces monnoies ſont de la fabrication commencée en 1726; le poids, le titre & les remedes du louis & de l'écu, ſont ſur le pied ſuivant.

30 Louis doivent, en vertu de l'ordonnance, être taillés d'un marc d'or du titre de 22 carats, dont il eſt permis aux maîtres des monnoies de déduire 12 grains pour le remede de poids & $\frac{10}{32}$ de carats, pour remede de loi. Cette opération faite, il réſulte que $30\frac{32}{383}$ louis peſent un marc d'or de $21\frac{22}{32}$ carats, lesquels, à raiſon de 24 l. font 721 l. 17 ſ. 7 d. tournois, & au prix de l'or fin de 784 l. 11 ſ. $11\frac{908}{964}$ deniers, fixé dans les hôtels des monnoies de France, le marc des louis de cette fabrication ne coûte au gouvernement que 707 l. — ſ. 6 d. Il y a donc 14 l. 17 ſ. 1 d. pour les frais de la fabrication; ce qui répond à $2\frac{1}{10}$ p$^{0}_{0}$. Le double louis & le demi-louis ſont de cette même fabrication.

$8\frac{3}{10}$ Ecus doivent, ſuivant les ordonnances, être taillés d'un marc d'argent du titre de 11 deniers, dont les maîtres des monnoies peuvent déduire 36 grains, pour le remede de poids & $\frac{1}{8}$ de denier, pour le remede de loi; il doit réſulter de-là que $8\frac{333}{1035}$ écus ſont fabriqués d'un marc

Monnoies, Poids, Mesures &c.

FRANCE.

d'argent du titre de $10\frac{7}{8}$ deniers, & qu'à raiſon de 6 livres l'écu, le marc d'argent de cette fabrication rend 50 l. 3 ſ. 10 d. Or, ce marc d'argent ne coûtant, au prix de 53 l. 9 ſ. $2\frac{234}{561}$ deniers le marc d'argent fin, que 48 l. 1 ſ. 5 d. il reſte pour les frais de la fabrication 2 l. 2 ſ. 5 d. ce qui répond à $4\frac{3}{5}$ p%. Les $\frac{1}{2}$ écus, les $\frac{1}{5}$, les $\frac{1}{10}$ & les $\frac{1}{20}$ d'écus ſont de cette même fabrication.

Il convient, au reſte, de remarquer que les louis & les écus portent la marque de l'hôtel des monnoies où ils ont été frappés. Nous avons déjà traité cet objet dans l'introduction de cette ſeconde partie.

L'Ecu de change qui contient $19\frac{14}{150}$ as d'or fin, ou $276\frac{8}{150}$ as d'argent fin, vaut au pair $27\frac{5}{8}$ ſols, argent de Hollande.

Comme les eſpeces étrangeres ne peuvent pas avoir cours en France, en qualité de monnoies, elles ſont reçues dans les hôtels des monnoies du royaume à raiſon de leurs poids & titre, ainſi que les eſpeces de France vieilles & hors de cours, & les autres matieres d'or & d'argent, en exécution de l'arrêt du Conſeil du 15 Septembre 1771, ſauf la retenue, quant à celles d'or au-deſſous du titre de $21\frac{23}{32}$ carats, & quant à celles d'argent au-deſſous du titre de 10 deniers, 21 grains, des frais d'affinage, conformément au même arrêt du Conſeil, & des droits attribués aux changeurs par un autre arrêt du Conſeil du 26 Décembre 1771: le tout extrait des regiſtres du Conſeil d'Etat du 15 Mai 1773, ſuivant le tarif imprimé la même année; ſavoir:

OR.

	Carats.	*32mes.*	*Le Marc.* L.	s.	d.
Les Sequins de Veniſe, & ſequins *Foundoukli* de Turquie, à	23.	29. .	781.	10.	8.
Les Sequins de Genes	23.	28. .	780.	10.	3.
Les Sequins de Florence *aux Lys*, .	23.	27. .	779.	9.	9.
Les Sequins de Florence *à l'Effigie*, .	23.	25. .	777.	8.	11.
Les Sequins de Piémont à l'*Annonciade*,	23.	21. .	773.	7.	2.
Les Ducats d'Autriche, Hongrie & Boheme,	23.	20. .	772.	6.	9.
Les *Francs* à pied & à cheval, & *Agnelets* de Fr.	23.	18. .	770.	5.	11.
Les Ducats de l'Empereur, de Hambourg, de Francfort & de Dannemarc, . .	23.	17. .	769.	5.	6.
Les Ducats *ad legem imperii* d'Allemagne, de Hollande & de Pruſſe . . .	23.	15. .	767.	4.	7.
Les Ducats de Pologne & de Suede, & les ſequins de Malthe	23.	13. .	765.	3.	9.
Les Ducats *à l'Aigle déployé* de Ruſſie .	23.	11. .	763.	2.	10.
Les Ducats de Heſſe-d'Armanſtad, & à la croix de St. André de Ruſſie, ...	23.	5. .	757.	--	3.
Les Sequins de Rome.	22.	21. .	740.	13.	4.
Les Ecus d'or de France	22.	16. .	735.	1.	2.

	Carats. 32mes.	Le Marc. L	S.	§	Monnoies, Poids, Mesures &c. FRANCE.
Les Souverains de Flandre & Païs-bas autrichiens, & les Imperiales de Ruſſie, .	21. 31. .	718.	3.	10	
Les Guinées d'Angleterre, les Portugaiſes & Millerées de Portugal, . .	21. 30. .	717.	3.	5.	
Les Piſtoles de Geneve & de Florence, & les Ryders de Hollande . . .	21. 29. .	716.	3.	—	
Les Piſtoles d'Eſpagne au balancier, aux armes & à l'effigie, ...	21. 26. .	713.	1.	8.	
Les Louis de France avant 1709, de 36½ au marc, les Piſtoles du Mexique & les Roupies d'or du Mogol . .	21. 25. .	712.	1.	3.	
Les Louis de France de 1716, de 20 au marc, & de 1718 de 25 au marc . . .	21. 22. .	709.	—	—	
Le Louis de France de 1709 à 1715 de 30 au marc, & les Piſtoles d'or de Piémont, depuis 1755.	21. 21. .	707.	19.	6.	
Les Florins d'or de Brunswick . .	21. 20. .	706.	19.	1.	
Les Louis de France de 1723 de 37½ au marc, & les nouvelles Piſtoles d'Eſpagne de la fabrication commencée en 1772. . .	21. 19. .	705.	18.	8.	
Les Piſtoles du Palatinat, . .	21. 18. .	704.	18.	3.	
Les Piſtoles du Pérou, . . .	21. 17. .	703.	17.	10.	
Les Pieces à la Roſe de Florence, & les vieilles Piſtoles de Piémont . . .	21. 13. .	699.	16.	1.	
Les Albertus & Ecus d'or de Flandre & des Païs-bas Autrichiens, . . .	21. 9. .	695.	14.	4.	
Les Ducats courans de Dannemarc, les Onces de Naples, & les Sequins de Tunis	20. 29. .	683.	9.	2.	
Les Onces de Sicile . . .	20. 5. .	658.	18.	9.	
Les Zeramabouck de Turquie . .	19. 21. .	642.	11.	10.	
Les Pagodes d'or, *au croiſſant* des Indes .	19. 13. .	634.	8.	5.	
Les Pagodes d'or, *à l'étoile* des Indes .	19. 5. .	626.	14.	11.	
Les Florins d'or de Hanovre . .	18. 21. .	609.	18.	—	
Les Flor. d'or du Rhin & de Heſſe-d'Armſtadt	18. 17. .	605.	16.	4.	
Les Florins d'or du Palatinat, de Baviere & d'Anſpach.	18. 13. .	601.	14.	7.	
Les Florins de Bade-Dourlach . .	18. 5. .	593.	11.	1.	

ARGENT.

	Den. gr.	Le Marc. L.	S.	§
Les gros Ecus du Palatinat, . . .	11. 19. .	52.	10	8.
Les gros Ecus de Naſſau-Weilbourg .	11. 17. .	52.	3.	3.

Monnoies, Poids, Mesures &c.		*Den. gr.*	*Le Marc.* L.	S.	℔
FRANCE.	Les Jetons de France & les Roupies de Pondicheri	11. 10.	50.	17.	3.
	La Vaiſſelle plate de Paris & les Roupies du Mogol	11. 9.	50.	13.	6.
	La Vaiſſelle plate ſoudée de Paris, & le Roupies de Madras.	11. 8.	50.	9.	10.
	Les Roupies d'Arcate des Indes	11. 7.	50.	6.	1.
	La Vaiſſelle montée de Paris, & les Philippes de Milan.	11. 6.	50.	2.	4.
	La Vaiſſelle plate de province	11. 5.	49.	18.	8.
	La Vaiſſelle plate Soudée & la vaiſſelle montée de province	11. 3.	49.	11.	3.
	Les Couronnes & les ſhillings d'Angleterre	11. 1.	49.	3.	10.
	Les Ducatons de Liege	11. --	49.	--	1.
	Les vieux écus de France, de 8, 9, 10 & $10\frac{3}{8}$ au marc	10. 23.	48.	16.	5.
	Les Ecus de banque de Genes	10. 22.	48.	12.	8.
	Les Ecus de France, les $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{10}$ & $\frac{1}{25}$ d'écu de la fabrication actuelle,	10. $21\frac{1}{2}$	48.	10.	10.
	Les Piaſtres aux deux globes Mexico & ſevillanes, les écus de Rome & la piece de huit de Florence	10. 21.	48.	9.	--
	Les Ecus de Piémont	10. 20.	48.	5.	2.
	Les Ducats de Naples & les écus de Suede	10. 19.	48.	1.	6.
	Les Creuſades de Portugal	10. 18.	47.	17.	10.
	Les Piaſtres à l'effigie de la fabrication commencée en 1772	10. 17.	47.	14.	1.
	Les Pieces de 12 Carolins d'Italie.	10. 14.	47.	3.	--
	Les Ecus de Hanovre & de Hambourg	10. 12.	46.	15.	7.
	Les Florins d'Autriche	10. 11.	46.	11.	10.
	Le Double écu de Dannemarc	10. 8.	46.	--	8.
	Les Ducatons & écus de Flandre & des Païs-bas autrichiens, les Rixdalles de Hollande, & les Georgines de Genes	10. 7.	45.	17.	--
	Les Patagons de Geneve	10. 2.	44.	18.	5.
	Les Ecus de Malthe	9. 23.	44.	7.	3.
	Les Ecus de Brunswick & de Ratisbonne, & les Madouines de Genes	9. 22.	44.	3.	7.
	Les anciennes pieces de France, *dites* de 20, de 10 & de 4 ſous, les rixdalles & Couronnes de Dannemarc, & les pieces de douze Tarens de Sicile	9. 21	43.	19.	10.
	Les Ecus ou Rixdalles d'Anſpach & de Baviere	9. 20.	43.	16.	1.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

FRANCE.

	Den.	gr.	Le Marc. L.	S.	₰
Les Ducats de Venise	9.	18.	43.	8.	9.
Les Roubles de Russie	9.	11.	43.	2.	9.
Les Florins de Mayence	8.	23.	39.	18.	2.
Les Florins de Bade-Dourlach	8.	21.	39.	10.	9.
Les Ecus de Lubeck, & les Kopstuck de Hesse-d'Armstad & de Cologne.	8.	19.	39.	3.	4.
Les Ecus de Bareith	8.	18.	38.	19.	7.
Les Florins de Meckelbourg	7.	7.	32.	8.	8.
Les Piastres de Tunis	6.	8.	28.	4.	3.

A l'égard des autres matieres d'or & d'argent, elles seront payées, dans les hôtels des monnoies de France, à proportion de leur titre, l'un à 784 l. 11 s. $11\frac{598}{694}$ d., le marc fin, l'autre à 53 l. 9 s. $2\frac{234}{261}$, le marc fin,

La proportion de l'or à l'argent est donc maintenant en France comme 1 à $14\frac{2}{3}$, ou comme 1 à $14\frac{281}{420}$

Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en France en 24 carats, & le *Carat* en 32 parties.

Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 12 *Deniers*, ou de 288 *grains*.

Le *Marc*, pour peser l'or & l'argent, est nommé *poids de Troyes*, ou simplement *poids de Marc*. Pour trouver le rapport de son poids relativement à celui du marc de Hollande, il nous suffit que ce dernier réponde, suivant M. Tillet, à 4629 grains, poids de France: or, le marc de France se divise en 4608 grains; il répond donc à $5096\frac{3}{4}$ as, poids de Troyes de Hollande. Il se divise, au reste, de la maniere suivante, savoir:

Marc.	*Onces.*	*Gros* ou *Drachmes.*	*Estelins* ou *Esterlins.*	*Deniers.*	*Mailles.*	*Felins.*	*Grains.*
1	8	64	160	192	320	640	4608
	1	8	20	24	40	80	576
		1	$2\frac{1}{2}$	3	5	10	72
			1	$1\frac{1}{5}$	2	4	$28\frac{4}{5}$
				1	$1\frac{2}{3}$	$3\frac{1}{3}$	24
					1	2	$14\frac{2}{5}$
						1	$7\frac{1}{5}$

100 Marcs, poids de France, font $99\frac{5}{9}$ marcs, poids de troyes de Holl. &
100 Marcs de Hollande . . $100\frac{1}{2}$ marcs, poids de France.

L'*Once*, poids pour les perles & les diamants, se divise en 144 carats, ou en 576 grains; le *Carat* est donc de 4 grains.

La *Livre*, poids de médecine, est de 12 onces, & se partage comme suit:

Monnoies, Poids, Meſures &c.	*Livre.*	*Marcs.*	*Onces.*	*Duelles.*	*Sciliques.*	*Sextules.*	*Drachmes.*	*Scrupules.*	*Grains.*
	1	2	12	36	48	72	96	288	6912
		1	6	18	24	36	48	144	3456
FRANCE.			1	3	4	6	8	24	576
			1	$1\frac{1}{3}$	2	$2\frac{2}{3}$	8	192	
				1	$1\frac{1}{2}$	2	6	144	
					1	$1\frac{1}{3}$	4	96	
						1	3	72	
							1	24	

197 ℔, poids de médecine de France, ſont 196 ℔, poids de médecine de Hollande.

La *Livre*, poids de commerce, eſt de 2 marcs de France, & elle répond à $10193\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande ; elle ſe diviſe ainſi :

Livre.	*Marcs.*	*Onces.*	*Gros.*	*Deniers.*	*Grains.*	*Carobes.*
1	2	16	128	384	9216	221184
	1	8	64	192	4806	110592
		1	8	24	576	13824
			1	3	72	1728
				1	24	576
					1	24

100 ℔, poids de com. de France, ſont $99\frac{1}{8}$ ℔, poids de com. de Holl. & 100 ℔, poids de commerce de Hollande, $100\frac{17}{25}$ ℔, poids de France.

Comme dans pluſieurs provinces de France l'on ſe ſert de meſures différentes, à tous égards, les unes des autres, elles ſe trouvent rapportées dans les articles des villes ſuivantes, ſavoir : *Bayonne*, *Bordeaux*, *Lille*, *Lyon*, *Marſeille*, *Montpellier*, *Nancy*, *Nantes*, *Paris*, la *Rochelle*, *Rouen*, *Saint-Malo*, *Strasbourg* & *Toulon*.

La *Lieue* ordinaire de France eſt longue de 2280 toiſes ; mais la petite lieue eſt ſeulement de 2000 toiſes.

L'*Arpent* de terre meſure 900 toiſes quarrées, dont chacune eſt de 36 pieds, ou 144 pouces quarrés.

La *Toiſe*, eſt une meſure qui a 6 pieds, 72 pouces, ou 864 lignes de longueur.

Le *Pied*, mieux connu ſous le nom de *Pied de Roi*, ſe diviſe en 12 pouces ; le *Pouce* en 12 lignes, & la *Ligne* en 10 *Points* : le pied a donc 144 lignes, ou 1440 points ;

100 Pieds de France ſont $114\frac{1}{4}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam $87\frac{1}{4}$ pieds de France.

Cours des changes généraux de France.

Sur Amſterdam,	1 écu de 60 ſ. tourn.	contre	53 ⅛ vl. pl. ou m.	
Geneve,	168 écus dits pl. ou m.		100 écus de Geneve.	
Genes,	95 ſ. tournois, pl. ou m.		1 pezza de 5¾ lire.	
Hambourg,	188 écus de 60 ſ. t. pl. ou m.		100 thlr. bco.	
Leipzig,	135 écus dits, pl. ou m.		190 thlr. cour.	
Lisbonne,	1 écu dit . .		480 rées, pl. ou. m.	
Livourne,	97 ſ. tournois . .		1 pezza de 8 reales.	
Londres,	1 écu de 60 ſ. tour.,		30 ⅛ ſterl. pl. ou m.	
Madrid & Cadix,	15 l. tour. pl. ou m. .		1 piſtol. de change.	
Naples,	142 écus de 60 ſ. pl. ou m.		1 ducato di regno.	
Rome,	100 écus dits. . . .		38 ſcudi di ſt. d'oro.	
Turin,	1 écu dit. . .		52 ſ. de Piémont.	
Veniſe,	100 écus dits. . .		62 ducati di bco.	
Vienne,	55 ſ. tournois, pl. ou m.		1 fl. cour. de caiſſe.	

L'uſance des lettres de change tirées d'Eſpagne & de Portugal eſt comptée en France pour 60 jours, & celle des lettres des autres païs, ſeulement pour 30 jours. On tire d'ailleurs, des lettres de change ſur France à diverſes échéances, comme d'un ou de pluſieurs mois de date, à pluſieurs jours de date ou de vue: toutes y jouiſſent de dix jours de faveur après celui de leur échéance reſpective, même celles qui y ſont payables à certains jours déterminés de date ou de vue. Si le payement n'a pas lieu le dernier jour de grace ou de faveur, il faut que le protêt ſe faſſe ſans aucun délai le dixieme jour de faveur, ou la veille de ce jour-là, s'il tombe le dimanche ou quelque jour de fête. En cas de protêt, l'acte en devra être fait en due forme, n'étant pas permis qu'aucun autre acte puiſſe en tenir lieu, par quelque motif que ce ſoit.

FRANCFORT SUR MEYN.

On compte à Francfort, Darmſtadt, Hanau & Mayence, par *Thaler* de 90 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 *Pfenings*, & quelquefois par florins, *Gulden*, de 60 kreutzers, ou 240 pfenings.

Ces monnoies ſe diviſent les unes par les autres de la maniere ſuivante, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.	*Reichsthale d'Eſpece.*	*Thaler Courante.*	*Gulden ou Florins.*	*Kopfſtücke.*	*Batzen.*	*Käizer-Groſchen.*	*Albus.*	*Kreutzers, ou Kreitzers.*	*Pfenings, ou Deniers.*
FRANCFORT SUR MEYN.	1	1 1/3	2	6	30	40	60	120	480
		1	1 1/2	4 1/2	22 1/2	30	45	90	360
			1	3	15	20	30	60	240
				1	5	6 2/3	10	20	80
					1	1 1/3	2	4	16
						1	1 1/2	3	12
							1	2	8
								1	4

On peut compter d'une autre maniere :

3 Reichsthales d'eſpece, par 4 thalers courans.
2 Thalers . . . 3 florins, &
3 Batzen . . . 4 käiſer-groſchen, ou gros de l'Empereur.

Les monnoies réelles, ainſi que leurs valeurs, ſont les ſuivantes, ſavoir :

D'*Or*, Le *Ducat*, de 2 thalers & 70 kreutzers courans.
D'*Argent*, La *Reichsthale* d'eſpece de conſtitution, de 2 fl. 13 kreutz.
La *Reichsthale* d'eſpece de convention de 2 florins.
Le florin, ou *Gulden*, de 60 kreutzers.
Les demis & les quarts de toutes ces monnoies à proportion.
De *Billon*, Le *Kopfſtücke*, de 20 kreutzers, les 1/2 & les 1/4 du kopfſtücke, à proportion.
Le *Kreutzer*, de 4 *Hellers*.

Le Magiſtrat de la ville de Francfort ſur Meyn fit publier en 1765 un édit, portant que l'argent courant de la ville ſeroit dès lors regardé ſur le pied de la monnoie de convention, avec laquelle ſeulement les lettres de change s'y doivent payer, ſous peine d'amende contre ceux qui agiroient autrement. Le même édit fut accompagné d'un tarif, qui fixoit les prix de quelques monnoies étrangeres ſur le pied ſuivant, ſavoir :

Le Carolin d'or, à	6	thlr.	12	kr. ou 9 fl.	12 kr.
Le Louis d'or neuf de France & le louis d'or au ſoleil, ...	5	.	80	. ou 8 .	50 .
Le Louis vieux de France . . .	4	.	80	. ou 7 .	20 .
Le Souverain, ou Severin de Brabant .	8	.	17	. ou 12 .	17 .
La Piſtole d'or d'Eſpagne	4	.	78	. ou 7 .	18 .
Le Frederic & le Carl d'or . . .	4	.	77	. ou 7 .	17 .
Le Max d'or	4	.	8	. ou 6 .	8 .
Les Ducats de Holl. du Pape & de Brunsvick de 1742.	2	.	69	. ou 4 .	9 .

Le

Le Ducat d'Empire, de Pruſſe & de Zurich en Suiſſe, ...	2 thlr.	70 kr.	ou	4 fl.	10 kr.
Le Ducat Kremnitz de Hongrie . .	2 .	71 .	ou	4 .	11 .
Le Ducat de Ruſſie	2 .	66 .	ou	4 .	6 .
L'Ecu neuf de France	1 .	46 .	ou	2 .	16 .

Nous eſtimons que la thaler courante de convention contient $25\frac{7}{15}$ as d'or fin, ou $364\frac{4}{5}$ as d'argent fin & qu'elle vaut par conſéquent au pair $36\frac{1}{2}$ ſols, argent de Hollande.

L'or & l'argent en eſpeces, ou en matiere, y ſont peſés par le marc, poids de Cologne.

Le Marc d'or fin, ou de 24 karats, ou de 288 grains, vaut à Francfort environ 286 florins courans de convention.

Le Marc d'argent fin, ou de 16 loths, ou de 288 grains, s'y paye environ 19 florins, 40 kr. courans de convention.

Le *Centner*, on quintal, eſt de 100 ℔, poids-centner, qui, avec le bon poids, répond à 109 ℔, poids ordinaire.

Le *Stein*, ou Pierre, peſe ſeulement 22 ℔, poids ordinaire.

La Livre ordinaire a 2 marcs, 16 *Loths*, 128 *Quintins*, 512 *Pfenings*, ou 1024 *Hellers*.

100 ℔, poids-centner de Francfort, font 103 ℔, poids de com. d'Amſt.

100 ℔, poids ordinaire dit . . $94\frac{1}{2}$ ℔, poids dit.

Le *Malter*, ou l'*Achtel*, meſure de bled, ſe diviſe en 4 *Simmers*, 8 *Metzes*, 16 *Sechters*, ou 64 *Geſcheids*.

Le Laſt d'Amſterdam répond à 27 malters de Francfort.

La Piece, *Stük*, de vin, contient $1\frac{1}{4}$ *Fuder*, ou tonneau, $7\frac{1}{2}$ *Ohms*, 150 *Viertels*, 600 *Maas*, ou 2400 *Schoppen*.

100 Maas de Francfort font 155 mingles d'Amſterdam.

L'Aune ordinaire, *Elle*, de Francfort, meſure $239\frac{1}{5}$ lignes de France.

L'Aune de Paris ſert auſſi pour meſurer les marchandiſes de France; & celle de Brabant ſert pour les étoffes & toiles de Hollande.

5 Aunes de Paris font 11 Aunes de Francfort, &
32 Aunes de Brabant 41 aunes dites.

100 Aunes de Francfort font $78\frac{1}{2}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam 128 aunes de Francfort.

Le Pied de cette ville eſt exactement égal à celui de Hambourg; or,

100 Pieds de Francfort font $100\frac{5}{8}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam font $99\frac{1}{3}$ pieds de Francfort.

Cours des changes de Francfort.

Sur Amſterdam,	142 thlr. de conv. pl. ou m.	contre	100 rixd. bco.
Augsbourg,	100 thlr. dites, . .		100 thlr. cour.
Geneve,	124 thlr. dites, . . .		100 écus.
Hambourg,	140 thlr. dites, . .		100 rthlr. bco.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

Sur Leipzig, 99 thlr. de conv. pl. ou m. contre 100 thlr. en l. d'or.
Lyon & Paris, 76 thlr. dites, . . . 100 écus de 60 f. t.
Prague & Vienne, 100 thlr. dites, . . . 100 thlr. cour.

FRANCFORT SUR MEYN.

On tire les lettres de change sur la Hollande & sur l'Allemagne, à 14 jours de vue, ou à plusieurs semaines de date; & sur la France, l'Angleterre & l'Italie à 1 ou 2 usances, & souvent même, pour les payemens des foires, sur les villes où il y en a, à certaines époques de l'année.

L'usance des lettres est à Francfort de 14 jours de vue, qui commencent le lendemain de la date de l'acceptation.

Les lettres y jouissent de 4 jours de faveur, lorsque ceux à l'ordre desquels elles ont été tirées, en sont eux mêmes les porteurs lors du payement: les dimanches & les fêtes ne sont point compris dans les jours de faveur. Si les lettres de change sont endossées & que le porteur soit un endossé, ou simple commissionaire du tireur, ou de l'un des endossés, elles ne jouissent point de jours de faveur; le même cas a lieu aussi, lorsque la lettre de change n'a point été acceptée avant le jour de l'échéance, ou quand celui qui la doit payer n'est pas lui-même acceptant, mais seulement domicile de celui qui l'a acceptée, tant lorsque l'acceptant est étranger que lorsqu'étant habitant de Francfort, il en est absent à l'échéance de la même lettre de change. Au reste, les lettres de change à vue, ou a deux, trois, ou quatre jours de vue, ne jouissent dans aucun cas des jours de faveur.

Pendant les deux grandes foires qui se tiennent à Francfort, tous les ans, & dont chacune dure trois semaines, la premiere de ces semaines est destinée pour les acceptations des lettres de change, & la suivante pour en faire les payemens. Les lettres de change qui ne sont pas encore acceptées le mardi de la seconde semaine de la foire à 9 heures du matin, & celles qui ne sont point payées le samedi de la même semaine avant deux heures après midi, doivent être protestées avant le coucher du soleil de chacun de ces deux jours. Il y a cependant certaines lettres de change, qui ne sont payables que dans la troisieme semaine de la foire, laquelle est principalement destinée pour faire les payemens des billets, ou assignations; mais il faut pour que ces lettres de change soient comprises dans cette exception, qu'elles portent, en termes exprès, que le payement ne devra avoir lieu que la troisieme semaine.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

FRANCFORT SUR L'ODER. VOYEZ BERLIN.

GALICE.

GALICE. Province d'Eſpagne, portant le titre de Royaume, dont la Corogne, le Ferrol & Vigo ſont les principales villes qui font commerce. On y compte par *Reales*, ou réaux de 34 *Maravedis de vellon.*

Les autres monnoies ſont détaillées dans l'article d'Eſpagne.

On ſe ſert dans cette Province de deux poids différents, dont l'un ſe nomme *Libra Caſtellana*, étant égale à la livre de 16 onces, poids de Caſtille. L'autre eſt la *Libra Gallega*, laquelle eſt de 20 onces. La proportion de ces deux livres, eſt comme 4 à 5; car

100 ℔, poids de Galice, font 125 ℔, poids de Caſtille: ainſi,

100 ℔, poids de Galice, répondent $116\frac{2}{3}$ ℔, poids de com. d'Amſt.

L'*Arroba* de Galice eſt de 25 ℔, chacune de 20 onces.

La *Fanega*, meſure de bled, contient 4 Ferrados: le *Ferrado* de froment peſe environ 28 ℔, poids de caſtille, &

Le Laſt de froment d'Amſterdam rend au Ferrol environ 164 Ferrados, meſure de Neda. 100 Ferrados de Neda en font 112 de la Corogne.

Le *Moyo*, meſure de vin, contient 4 *Canados*, 16 *Ollas*, 68 *Azumbres*, ou 272 *Quartillos*, chacun de ceux-ci contenant 20 onces de vin.

La *Cantara* de vin, ou *Arroba* de Caſtille, contient environ $32\frac{1}{4}$ ℔, poids de Caſtille: or,

100 Azumbres de Galice ſont $206\frac{5}{8}$ mingles d'Amſterdam.

On ſe ſert en Galice de la vara de Caſtille. Voyez l'article d'Eſpagne. Au reſte, il eſt presque impoſſible de donner un plus grand détail touchant les meſures de Galice, attendu que celles pour le bled, ainſi que celles pour les matieres liquides, ſont différentes dans chaque diſtrict, & même dans chaque ville de cette Province. Nous nous ſommes donc bornés à parler ici des principales de ces meſures, qui ſont le plus généralement reconnues dans la Province.

GALLIPOLI.

GALLIPOLI. Cette ville de Sicile, compte par *Ducati* de 100 *Grani.*

La Piſtole d'or d'Eſpagne, & le louis d'or vieux de France valent $4\frac{1}{4}$ ducati.

Toutes les monnoies de Naples ont cours à Gallipoli.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

La *Salma*, mesure d'huile, contient 100 *Staja*, ou 320 *pignatti*

La Pipe d'huile contient $2\frac{1}{5}$ salmi, & elle pese environ 800 ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

GALLIPOLI.

Le Last pour les affrettemens est de 11 salmes.

Le cours du change de Gallipoli sur Naples est, savoir;

100 Ducati, plus ou moins, contre 100 Ducati di Regno.

GENES.

GENES.

On tient les écritures dans cette ville & dans les Etats de la République, en *Lire* de 20 soldi & le *Soldo* de 12 *Denari* di lira.

Le *Scudo d'oro* a 20 soldi d'oro, & le soldo est de 12 denari d'oro: il étoit reçu ci-devant dans la banque de St. George, pour 9 lire & 8 soldi.

Le *Scudo d'oro marche*, vaut 20 soldi d'oro marche, & le soldo 12 denari.

La différence entre ces 2 scudi, n'est que d'environ 1 p^{c}_{o}; car 5814 scudi d'oro font exactement 5875 scudi d'oro marche.

100 Scudi d'oro marche font d'autre part $122\frac{2}{5}$ scudi d'argent.

Le Scudo d'oro marche valoit en argent de banque 9 l. 6 s. $\frac{72}{125}$ d. ce qui avec l'agio de 15^{c}_{o} produisoit 10 l. 13 s. $11\frac{289}{625}$ d. fuori di banco.

100000 Scudi d'oro marche font autrement 1069776 lire fuori di banco.

Le *Scudo d'argento* vaut 20 soldi d'argento, & le soldo 12 denari d'argento: il valoit 7 l. 12 s. argent de banque; & il est compté aujourd'hui de deux manieres. Il vaut 4 l. 10 s. *moneta di cartulario*, ou *de numerato*, pour les ventes de barres d'argent & pour le payement des droits il vaut 7 l. 4 s. *moneta di Paghe* pour les ventes des piastres d'Espagne.

La *Piastra*, ou *Pezza*, de 20 soldi di pezza, & le soldo de 12 denari, valoit 5 lire di banco, & elle vaut à présent 5 lire, 15 soldi fuori di banco.

Le *Scudo di Cambio*, de 20 soldi di cambio & le soldo de 12 denari, valoit 4 lire di banco, & il vaut maintenant 4 lire, 12 soldi fuori di banco.

Voici la maniere de faire la réduction de ces monnoies.

5	Scudi d'oro, par	47 lire di banco.
20	Dites	47 scudi di cambio.
38	Dites	47 scudi d'argent.
100	Dites	188 pezze, ou piastres.
1000	Scudi d'oro marche . . .	1224 scudi d'argent.
10000	Dites	23256 scudi di cambio.
100000	Dites	186048 pezze ou piastres.
10	Scudi d'argento	19 scudi di cambio.

25 Scudi d'argento		38 pezze ou piaſtres.	*Monnoies, Poids, Meſures, &c.*
4 Pezze ou Piaſtres		5 ſcudi di cambio.	
19 Dites		90 lire di paghe.	
18 Lire di Paghe		19 lire di banco.	GENES.
19 Scudi di cambio		72 lire di paghe.	
45 Lire di cartulario, ou numerato		76 lire di banco.	

Il y avoit à Genes, avant l'an 1746, une banque ſous l'invocation de St. George, laquelle payoit toutes les lettres de change qui n'étoient pas expreſſément tirées en valeur ſuori di banco; mais depuis cette époque la banque ne ſubſiſte plus, & les payemens s'y font, ſoit en valeur *di Permeſſo*, ſoit en valeur *ſuori di banco.*

La valeur *di Permeſſo*, ou valeur permiſe, tient aujourd'hui lieu de l'ancienne valeur de l'argent de banque; car elle vaut en effet de même que celui-ci, 15 p^{c} davantage que la valeur hors de banque. La plupart des payemens des lettres de change s'y font en valeur permiſe, & on n'en peut excepter que les traites qui ſont payables en valeur hors de banco.

La valeur *ſuori di Banco*, ou valeur hors de banque, ſe nomme auſſi, *Valuta corrente*, ou *Piccola;* mais elle eſt plus généralement connue ſous le premier nom. Les petits payemens ſe font en cette valeur, étant celle de l'argent courant du païs.

Les monnoies réelles de la République de Genes ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*,	La *Doppia*, qui a cours à .	23 l. 12 ſ. hors de banque.
	Le *Scudo d'oro* . . .	11 . 16
	Le *Zecchino* . . .	13 . 10
D'*Argent*,	Le *Scudo d'argento*, ou la *Genovina* de bon poids, à . .	9 . 10
	Le *Scudo*, ou la Genovina légere peſant 32$\frac{1}{3}$ denari. . . .	9 . --
	Le *Scudo di Cambio*, ou le S. *Giambatiſta*, ...	5 . --
	Le *Giorgino*	1 . 6
De *Billon*,	Des pieces de 10. 8 & de 5 ſoldi, valeur de banque, à 12$\frac{1}{2}$ & 6$\frac{1}{4}$ ſ. corrente.	
	La *Madonine* ſimple de 20 ſoldi corrente, & la madonine double de 40 ſ. corrente.	
	Le *Caboletto*, de 6$\frac{2}{3}$ ſoldi corrente.	
De *Cuivre*,	Des pieces de 4 de 2 & de 1 ſoldi, & de 8 & 4 denari corrente, ou hors de banque.	

Pluſieurs eſpeces étrangeres ſont courantes dans le commerce, en vertu de l'édit de 1775, au prix ſuivans, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.

GENES.

La Pistole d'Espagne du poids de	$146\frac{2}{3}$ grains	23 l.	12 s.	hors de banque.
Le Sequin de Florence, de .	76 dits .	13 .	10	. . .
Le Sequin de Venise, . .	76 dits .	13 .	16	. . .
Le Sequin de Rome, . .	75 dits .	13 .	2	. . .
La Lisbonnine, de .	13 denari	50 .	16	. . .
La Piastre vieille d'Espagne de	$24\frac{1}{2}$ denari	6 .	10	. . .

Si le poids de ces monnoies ne répond pas exactement à ce que nous venons de rapporter, il faut en déduire la différénce à raison de 4 sols, pour chaque grain que le sequin pésera de moins, & de 3 sols & 8 deniers, pour chaque grain qui manquera au poids fixé de la Doppia, de la Lisbonnine & des autres monnoies d'or de Portugal.

La Livre, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats, ou *Carati*, & le carat en 8 parties, ou *Ottavi*.

L'or fin vaut à Genes constamment 961 l. 15 s. $4\frac{5}{6}$ denari, & l'on y ajoute 9 p$^{0}_{0}$, plus ou moins, pour faire de l'argent de banque, ou valeur permise, & ensuite l'on ajoute encore à ce produit l'agio de 15 p$^{0}_{0}$, pour faire de l'argent courant, ou valeur hors de banque.

La Livre, pour les essais de l'argent, se divise en 12 oncie, & l'*Oncie*, en 24 denari; ce qui fait en tout 288 denari.

L'argent fin se paye toujours à 38 l. 3 s. $8\frac{3}{4}$ d. la livre, poids de 12 onces, & l'on y ajoute 10 p$^{0}_{0}$ plus ou moins, pour en faire de l'argent valeur de numerato, ou di cartulario.

L'once d'argent de piastre d'Espagne vaut 5 l., 5 s. pl. ou m. *moneta di paghe.*

Le Poids & le titre des monnoies réelles de Genes sont les suivants, savoir:

La Doppia, ou pistole, pese	6 den.	$2\frac{2}{3}$ grani d'or,	du titre de	$21\frac{3}{4}$ carats.
Le Sequin . .	3 . .	4 . . .	de	$23\frac{7}{8}$ dits.
Le Scudo d'argento .	34 .	$21\frac{5}{6}$ grani d'arg.	de 11 oncie,	12 denari.
Le Scudo de cambio .	18 .	22 . .	11 .	1 . :
Le Georgino . .	5 .	$8\frac{4}{5}$ . .	10 .	8 . .

Nous trouvons d'après cela, que le contenu d'or & d'argent des monnoies de compte de Genes, & le pair de leur valeur intrinseque, relativement à l'argent de Hollande, répondent à ce qui suit, savoir:

	Or fin.	*Argent fin.*	*Argent de Hollande.*
Le Scudo d'oro marche di permesso, contenant . . .	$57\frac{3}{10}$ as, ou	$854\frac{52}{100}$ as, vaut	4 fl. 5 s. 8 d.
Le Pezza di permesso, de 115 soldi, fuori di bco. . . .	$30\frac{4}{5}$. ou	$459\frac{37}{100}$ . .	2 . 6 . —
Le Scudo di cambio, de 92 soldi, fuori di bco.		$367\frac{50}{100}$ . .	1 . 16 . 12
La Lira fuori di banco, ou d'argent courant .		$79\frac{39}{100}$ . . .	8 .

La proportion de l'or à l'argent ſe trouve ainſi établie à Genes, dans celle de 1 à $14\frac{4}{5}$.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

GENES.

Il y a deux poids dont on ſe ſert principalement à Genes, lesquels y ſont nommés, l'un *Peſo Groſſo*, l'autre *Peſo ſottile*, celui-ci, ſert pour peſer l'or & l'argent; celui-là, pour les autres marchandiſes.

La Livre, *Peſo Sottile*, ou poids léger, répond, ſuivant M. Tillet, à 1 marc, 2 onces, $2\frac{1}{2}$ gros & 30 grains, poids de France, & ceux-ci à 6603 as, poids de troyes de Hollande: elle ſe diviſe en 8 onces, l'once en 24 deniers, & le denier en 24 grains.

La Livre, *Peſo groſſo*, ou gros poids, autrement poids de *Cantaro*, répond ſuivant M. Tillet, à 1 marc, 2 onces, 3 gros & 5 grains, poids de France, & ceux-ci à 6615 as, poids de troyes de Hollande: elle ſe diviſe en 12 onces, ou 24 demi-onces.

Le *Cantaro*, poids de commerce de Genes, contient 100 ℔, gros poids.

Le *Rubbo* eſt de 25 ℔ & le *Rotolo* de $1\frac{1}{2}$ ℔, gros poids.

100 ℔, gros poids, ſont $64\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &

100 ℔, poids foible, 129 marcs, poids de troyes de Hollande.

Il y a encore dans cette ville trois autres poids différents des deux que nous venons de rapporter ci-deſſus. Voici leurs noms & les uſages auxquels ils y ſont deſtinés.

1°. Le poids fort eſt employé à la douanne; le cantaro, ou quintal de ce poids, eſt de 100 rotoles, qui répondent à $108\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

2°. Le poids de caiſſe, *Peſo di Caſſa*, ſert pour peſer les piaſtres & autres eſpeces:

110 Rotoles de ce dernier poids, n'en font que 100, *Poids fort.*

100 Rotoles, poids de caiſſe, font $98\frac{1}{2}$ ℔, poids de com. d'Amſt.

3°. Le grand poids de la balance ſert, ſeulement pour peſer la ſoie brute; ce poids eſt $6\frac{1}{4}$ pour cent plus fort que le poids de cantaro, qu'on nomme auſſi petit poids de la balance.

100 ℔, grand poids de la balance, font $68\frac{1}{3}$ ℔, poids de com. d'Amſt.

La *Mina*, meſure de bled, a 8 *Quartes*, ou 96 *Gombettes*.

Le Laſt d'Amſterdam contient 25 mines de Genes.

Le *Mondino* de ſel eſt égal à 8 mines de bled.

La *Mezzarola*, meſure de vin, a 2 barrili, ou 100 pintes, &

100 Pintes de Genes ſont égales à 147 mingles d'Amſterdam.

Le *Barrile*, meſure d'huile, ſe diviſe en 2 *Mezzi Barrili*; ce barril d'huile peſe net, environ 120 ℔ d'Amſterdam.

Les Marchands ſe ſervent à Genes de trois cannes & d'une braſſe differentes l'une de l'autre, ſavoir:

1°. La *Canna groſſa*, ou grande canne, ſert à meſurer certains draps & certaines toiles de Toscane & de Flandre. Elle eſt longue de $1168\frac{3}{5}$ lignes de France, & ſe diviſe en $10\frac{1}{2}$ palmi.

2°. La *Canna Piccola*, ou petite canne, dont on meſure la plupart des

Monnoies, Poids, Mesures, &c. GENES.

étoffes & des draps de laine, n'eſt que de 9 palmi, ou de 1001 $\frac{7}{10}$ lignes de France.

3°. La Canne pour les toileries eſt deſtinée ſeulement à l'uſage des toiles: elle meſure 10 palmi, ou 1113 lignes de France.

4°. La Braſſe, ou *Braccio*, eſt de 2 $\frac{1}{3}$ palmes, ou de 259 $\frac{7}{10}$ lignes de Fr.

100 Cannes grandes font 381 $\frac{8}{10}$
100 Cannes petites . 327 $\frac{1}{3}$
100 Cannes à toiles . 363 $\frac{2}{3}$
100 Braſſes . . . 84 $\frac{7}{8}$
} Aunes d'Amſterdam.

Le Palme de Gennes ne meſure que 111 $\frac{3}{10}$ lignes de France.
100 Palmi répondent à 88 $\frac{1}{3}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam à 113 palmi de Genes.

Cours des changes de Genes.

Sur Amſterdam, 1 pezza de 5 l. 15 ſ. hors de bco, contre 87 $\frac{1}{2}$ vls bco, plus ou moins.
Cadix & Madrid, 1 ſcudo d'oro marche di permeſſo, 620 maravedis de plate, plus ou moins.
Lisbonne, 1 pezza de 5 l. 15 ſ. hors de bco. 745 rées, pl. ou m.
Livourne, 116 ſ. hors de bco. pl. ou m. . . 1 pezza de 8 reali.
Londres, 1 pezza de 5 l. 15 ſ. hors de bco . 49 $\frac{1}{2}$ ſterl. pl. ou m.
Lyon & Paris, 1 pezza dite . . , . 95 ſ. tourn. pl. ou m.
Rome, 128 ſ. hors de bco. pl. ou m. . . 1 ſcudo romano.
Veniſe, 1 ſcudo di cambio de 4 l. 12 ſ. h. de bco. 96 ſ. di b. pl. ou m.
Vienne & Augsbourg, 65 ſ. hors de bco. . . . 1 fl. courant.

On tire les lettres de change ſur les villes ci-deſſus, à pluſieurs termes longs ou courts; mais particulierement ſur l'Italie & l'Allemagne, à 15 jours de vue, & ſur la France, l'Eſpagne, le Portugal, l'Angleterre & la Hollande à 60 & 90 jours, à 2 ou 3 mois de date, ou à uſance.

L'uſance des lettres de change payables à Genes, eſt de 2 mois, lorsqu'elles ſont tirées de Hollande, d'Eſpagne, & de Portugal; de 3 mois, ſi elles le ſont d'Angleterre; de 14 jours, ſi elles le ſont de Rome & de Veniſe; de 8 jours, ſi elles le ſont de Livourne, ou de Milan; & enfin de 22 jours, ſi elles le ſont de Naples.

La loi accorde 30 jours de grace après l'échéance aux lettres de change payables dans Genes; mais un porteur, à défaut d'acceptation ou de payement, peut en faire le protêt s'il le veut, le lendemain du jour de la préſentation de la lettre de change; mais il eſt d'uſage de ne faire le protêt, à defaut de payement, que la ſemaine qui ſuit celle du jour de l'échéance, un peu avant le départ du courier pour le lieu d'où la lettre de change aura été tirée.

GENE-

Monnoies, Poids, Mesures &c.

GENEVE.

GENEVE.

Les négocians, les banquiers & les changeurs de cette ville tiennent leurs écritures en *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers*. Mais le Gouvernement & les petits marchands & boutiquiers comptent par *Florins* de 12 ſols, & le ſol de 4 quarts, ou 12 deniers, argent de Geneve. Nous montrerons mieux les rapports de ces monnoies, par la méthode ſuivante, ſavoir:

Ecu.	*Livres.*	*Florins.*	*Sols.*	*Sols de Geneve.*	*Quarts.*	*Deniers.*	*Den. de Geneve.*
1	3	$10\frac{1}{2}$	60	126	504	720	1512
	1	$3\frac{1}{2}$	20	42	168	240	504
		1	$5\frac{5}{7}$	12	48	$68\frac{4}{7}$	144
			1	$2\frac{1}{10}$	$8\frac{3}{5}$	12	$25\frac{1}{5}$
				1	4	$5\frac{5}{7}$	12
					1	$1\frac{3}{7}$	3
						1	$2\frac{1}{15}$

Et on réduit 2 Ecus par 21 florins.
2 Livres . 7 florins.
10 Sols . . 21 ſols de Geneve.
10 Deniers . 21 ſenins, ou deniers de Geneve.

Voici les monnoies réelles de cette ville, ainſi que leurs valeurs:

D'*Or*, La *Piſtole* vieille de 11 livres 10 ſols, ou 40 florins 3 ſols.
La *Piſtole* neuve de Geneve, de la fabrication de 1752, peſant 106 grains d'or du titre de 22 carats, à 10 livres, ou 35 florins de Geneve.

D'*Argent*, Le *Bajoir*, à 3 l. 15 ſ., ou 13 florins $1\frac{1}{3}$ ſ. de Geneve.
L'*Ecu*, ou *Patacon*, à 3 l. ou 10 fl. 6 ſ.
Des Pieces de 10, & de 5 ſols, ou de 1 florin, 9 ſols & de $10\frac{1}{2}$ ſols de Geneve.

Quelques eſpeces étrangeres ont cours à Geneve, aux prix ſuivans, pl. ou m.

La Piſtole d'Eſpagne & le louis vieux de France, à . .	11 l. 11 ſ.
Le Louis neuf de France & la Guinée d'Angleterre .	14 . 13 .
La Moëde, de 6400 rées de Portugal. . . .	25 . -- .
Le Sequin de Veniſe & le ducat de Hollande. . . .	6 . 10 .
L'Ecu vieux de 6 livres de France	3 . 6 .
L'Ecu neuf dit	3 . $13\frac{1}{4}$

Monnoies, Poids, Mesures &c.

La Genovine	41. 10 f.
L'Ecu d'argent neuf, de Savoye	4 . 5 .
Le Ducat Romain	3 . 15 .

GENEVE.

L'Once, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats, & le carat en 24, ou en 32 parties. Le carat d'or fin vaut à Geneve $48\frac{1}{2}$ sols, plus ou moins; ce qui fait pour l'once, environ 58 livres 4 sols.

Le Marc, pour les essais de l'argent, se divise en 12 deniers & le denier en 24 grains. Le denier d'argent fin vaut à Geneve environ $54\frac{1}{2}$ sols, & le marc 32 livres, 14 sols, plus ou moins.

Le Patacon, ou écu de Geneve, contient, d'après son rapport avec les pistoles d'or, $32\frac{23}{35}$ as d'or fin, & il a lui même $467\frac{28}{35}$ as d'argent fin, dont la valeur répond à $46\frac{3}{4}$ sols, argent de Hollande; ainsi la proportion de l'or à l'argent, est comme 1 a $14\frac{13}{35}$.

Le Marc, pour peser l'or & l'argent, se divise en 8 onces, 64 gros, 192 deniers, ou en 4608 grains, qui répondent à 4617 grains, poids de France, & ceux-ci à 5107 as, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Geneve font $99\frac{3}{4}$ marcs, poids de troyes de Hollande, &
100 Marcs de Hollande $100\frac{1}{4}$ marcs de Geneve.

On se sert a Geneve des poids suivans, pour peser les marchandises; savoir:

La Livre, *poids fort*, est de 18 onces, ou de 432 deniers, & elle répond à 11490 as, poids de troyes de Hollande; elle sert pour les marchandises grossieres.

La Livre, *poids foible*, est de 15 onces, 360 deniers, ou 8640 grains, qui répondent à 9575 as. Elle est en usage pour peser la soie & d'autres marchandises fines.

100 ℔, poids fort, qui font 120 ℔, poids foible, répondent à $111\frac{3}{4}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

La *Coupe*, mesure de grains, contient 110 ℔, poids fort de froment.

Le Last d'Amsterdam contient . . $37\frac{1}{2}$ coupes de Geneve.

Le *Char*, mesure de vin, contient 12 setiers, ou 576 pots.

Le *Setier* se divise en 24 *Quarterons*, ou en 48 *Pots*.

100 Pots de Geneve, font 80 mingles d'Amsterdam.

L'Aune de France de $527\frac{1}{3}$ lignes du pied de roi, est en usage à Geneve pour les étoffes de toute espece, particulierement pour les toiles en gros.

L'Aune de Geneve, mesurant 507 lignes de France, est destinée pour les toiles en détail.

100 Aunes de France, en font 104 de Geneve, ou $172\frac{3}{8}$ d'Amsterdam.
100 Aunes de Geneve répondent à $96\frac{1}{8}$ aunes de France, ou $165\frac{5}{8}$ d'Amst.

Le Pied de Geneve est de $216\frac{3}{10}$ lignes de France, de long.

100 Pieds de Geneve font $171\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam . $58\frac{1}{4}$ pieds de Geneve.

L'*Acre* de terre du païs de Geneve, eſt de 40 toiſes de long & 30 toiſes de large, la toiſe y eſt comptée pour 36 pieds quarrés de France. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

GENEVE.

Cours des changes de Geneve, ſavoir:

Sur Amſterdam,	1 écu de 3 l. cour.	contre 90 d. vls. bco. pl. ou moins.
Leipſig,	11 liv. 15 ſ. cour.	pl. ou m. 1 louis d'or de 5 thlr.
Lyon & Paris,	100 liv.	168 l. de 20 ſ. tourn. pl. ou m.
Turin,	1 écu dit	86 ſ. de Piémont, pl. ou m.

L'uſance des lettres de change tirées de Hollande, d'Angleterre & de France, ſur Geneve, eſt de 1 mois de 30 jours; & ſi elles ſont d'Italie & d'Allemagne, l'uſance eſt de 15 jours de vue. On tire les lettres de change ſur l'Italie & l'Allemagne à pluſieurs jours de vue; ſur la France, l'Angleterre & la Hollande, à deux uſances.

Nous donnerons ici les extraits des art. 3. 8 & 9 du Tit. 18 des réglemens du commerce de Geneve, qui traitent des lettres de change.

Art. III. Les porteurs de lettres de change ſeront tenus d'en exiger le payement à l'échéance, &, à défaut de payement, de les faire proteſter, pour le plus tard, dans les cinq jours après celui de l'échéance, dans leſquels celui du dimanche ne ſera pas compté.

Art. VIII. Les lettres de change qui ſeront tirées de cette ville (Geneve) à vue, ou à quelque jours de vue, devront être preſentées, pour le plus tard, dans deux mois de la date d'icelles, à défaut de quoi elles ſeront au péril & risque du porteur.

Art. IX. Ceux qui prétendront quelque recours ou garantie contre quelqu'un de cette ville, au ſujet de lettres de change par lui tirées, ou endoſſées, qui auront été proteſtées ici, ſeront obligés de faire ſignifier le protêt & exercer leur action dans huit jours, s'ils ſont domiciliés dans cette ville; dans un mois, s'ils demeurent à Lyon, en Suiſſe, ou en Savoye; dans deux, s'ils ſont domiciliés dans quelque autre ville de France, Italie, Allemagne, Flandre & Hollande; dans trois, ſi c'eſt en Angleterre, Suede, ou Dannemarc; dans quatre, ſi c'eſt en Eſpagne, ou Portugal.

Et ſi les lettres ont été proteſtées hors de cette ville, les délais pour recourir contre quelque bourgeois, ou habitant d'icelle, ſeront pour les lettres proteſtées à Lyon, en Suiſſe ou Savoye, d'un mois; pour celles proteſtées dans d'autres villes de France, Italie, Allemagne, Flandre, & Hollande, de deux; pour celles proteſtées en Angleterre, Suede, ou Dannemarc, de trois; & de quatre pour celles proteſtées en Eſpagne, ou Portugal, le tout à compter du jour & date des protêts; à faute de ce, les porteurs d'icelles ſeront déchus du droit qu'ils pouvoient avoir contre les tireurs, ou endoſſeurs.

Monnoies, Poids, Mesures, &c.

GOA.

GOA. Capitale des établiſſements des Portugais, dans les Indes orientales. On y compte par *Pardos*, *Tangas*, *Vintins*, & *Bazarucos*, dont le rapport reſpectif, eſt le ſuivant, ſavoir;

Pardos.	*Bons-Tangas.*	*Mauvais-Tangas.*	*Bons-Vintins.*	*Mauvais-Vintins.*	*Rées.*	*Bons-Bazarucos.*	*Mauv. Bazar.*
1	4	5	16	20	240	300	360
	1	1 1/4	4	5	60	75	90
		1	3 1/5	4	48	60	72
			1	1 1/4	15	18 3/4	22 1/2
				1	12	15	18
					1	1 1/4	1 1/2
						1	1 1/5

Les monnoies réelles de Goa ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*, Le *S. Thomas*, du poids d'un ducat, mais du titre ſeulement de 18 carats; il n'eſt reçu à Madras, qu'à celui de 75 toques: il vaut 11 bons-tangas, pl. ou moins.

D'*Argent*, Le *Pardo-Serafin* vaut 5 bons-tangas, 300 rées, 375 bons-bazarucos, ou 450 mauvais-bazarucos.

Le *Simple Pardo* vaut 4 bons-tangas, comme il eſt dit ci-deſſus.

D'*Etain* & de *Cuivre*, des bazarucos bons & mauvais.

Le Sequin de Veniſe vaut à Goa 11 1/2 bons-tangas, pl. ou moins.

La Pagode y vaut 10 bons-tangas, plus ou moins.

La Piaſtre d'Eſpagne, qui ſe nomme *Pardo-Real*, vaut 440 rées ou 550 bons-bazarucos.

Le Larin de Perſe, vaut 110 bons-bazarucos.

Tous les poids de Portugal pour les marchandiſes, & ſur tout le quintal de 4 arrobas, & l'arrobe de 32 ℔, ſont en uſage à Goa, ou l'on ſe ſert auſſi des poids indiens ſuivans, ſavoir:

Le *Maund*, peſant 12 ℔ de Portugal, ſert pour le miel, l'huile & le beurre.

Le *Bahar*, qui eſt de 3 1/2 quintaux de Portugal, ſert à peſer le poivre & autres épiceries

Le *Candil*, ſe compoſe de 20 maunds, & le maund de 24 medidas.

C'eſt avec cette *Medida*, qu'on y meſure le bled, le ris, & les autres denrées: néanmoins le ris s'y vend par *fardos*, ou balles, du poids de 3 1/2 maunds.

L'aune appelée *Vara*, ou *Covado*, y eſt de même longeur que la vara, ou covado de Portugal.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

GOMRON.

GOMRON.

On compte dans cette ville, ſituée dans le Golfe Perſique en Aſie, par *Mamoudis* courans de 20 *Gaſſas*.

Le *Toman* vaut 100 mamoudis courans.

Le *Baſſi*, ou *Abbaſſi* neuf, vaut 2 mamoudis courans.

On peut voir à l'article de Perſe, les autres monnoies de ce Royaume, dont la plupart ont cours à Gomron.

Le titre de l'argent des mamoudis eſt extrêmement foible, la matiere en étant compoſée de $\frac{2}{5}$ d'argent & $\frac{3}{5}$ de cuivre.

100 Mamoudis blancs, ou d'argent, frappés à Aveſa, ou Aviſa, dans le Chuſiſtan, peſent $71\frac{3}{4}$ miſcals, poids de Gomron, qui répondent à 6942 as, poids de troyes de Hollande; ainſi, le mamoudi de Gomron contient 28 as d'argent de Hollande.

Il y avoit auparavant, dans cette ville, des monnoies meilleures que celles d'aujourd'hui, dont les principales étoient des roupies d'argent, du titre de 11 deniers & 6 grains, & des mamoudis d'argent du même titre, dont 8 pieces valoient une piaſtre d'Eſpagne, & 16 un ſequin de Veniſe. Mais ces eſpeces ſont maintenant extrêmement rares, & on les regarde moins comme monnoies qu'en qualité de marchandiſe ſur laquelle on peut faire quelque profit.

On ſe ſert à Gomron de deux poids, nommés l'un & l'autre *Mon*.

Le grand mon, qui ſert à peſer les victuailles, répond à $7\frac{1}{2}$ ℔, poids de Fr.

Le petit mon, qui eſt en uſage pour les autres marchandiſes, répond à $6\frac{1}{4}$ ℔, poids de France; or,

10 Grands mons ſont 12 petits mons, ou 1 mon-bazar de Bengale.

Le Mon-bazar de Bengale répond à $74\frac{3}{8}$ ℔, poids de com. d'Amſterdam.

La *Gueze*, ou aune de Gomron, dont 93 ſont 100 yards d'Angleterre, eſt de 436 lignes de France; or,

100 Guezes de Gomron ſont environ $142\frac{1}{2}$ aunes d'Amſterdam.

GOTHEMBOURG. VOYEZ SUEDE.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

HAMBOURG.

HAMBOURG. On tient les écritures dans cette ville en marcs ou *Mark* de 16 fols lubs, ou *Lübs-Schilling*, & le fol de 12 deniers ou *Pfenings*.

La *Reichsthale* eſt de 3 marcs, 48 fols lubs, ou de 576 deniers.

La *Thaler*, ou écu de change, eſt de 2 marcs, 32 fols lubs, ou 384 deniers.

La Livre de gros, *Pfund-flœmiſch*, ſe diviſe en 24 eſcalins ou *Schillings-flœmiſch*, & l'eſcalin en 12 gros, on *Groot-flœmiſch*.

Voici la réduction réciproque de ces monnoies, ſavoir :

Livre.	*Reichsthales.*	*Thalers.*	*Marcs.*	*Eſcalins.*	*Sols lübs.*	*Gros.*	*Dreylings.*	*Deniers.*
1	$2\frac{1}{2}$	$3\frac{3}{4}$	$7\frac{1}{2}$	20	120	240	720	1440
	1	$1\frac{1}{2}$	3	8	48	96	288	576
		1	2	$5\frac{1}{3}$	32	64	192	384
			1	$2\frac{2}{3}$	16	32	96	192
				1	6	12	36	72
					1	2	6	12
						1	3	6
							1	2

On peut autrement faire la réduction de ces monnoies, de cette façon :

4 Livres de gros par 10 reichsthales ou 30 marcs.
2 Reichsthales . 3 thalers ou 6 marcs.
8 Eſcalins, ou 96 gros, 3 marcs ou 48 fols lubs.

Toutes ces monnoies ont dans le commerce deux valeurs, dont l'une ſe nomme argent de banque ; l'autre eſt l'argent courant.

L'*Argent de banque* eſt compoſé de reichsthales d'eſpece vieilles d'Allemagne, qui ſont reçues par la banque de Hambourg à 1 par mille de bénéfice contre les reichsthales valeur de banque.

La valeur intrinſeque de ces monnoies eſt 24 p$^{c}_{o}$ meilleure que celle de l'argent courant. L'agio qui en détermine la différence, roule de 24 à 26 p$^{c}_{o}$, plus ou moins.

L'*Argent courant* eſt proprement celui que la ville de Hambourg fait frapper pour ſon uſage particulier, comme nous le dirons ci-après.

On connoît dans le commerce de cette ville une troiſieme valeur de monnoies, qu'on nomme *Leichter-geld*, ou argent léger, laquelle eſt attribuée à pluſieurs eſpeces étrangeres, à qui l'on donne une valeur idéale, pour en faire enſuite plus facilement la réduction en argent courant & en argent de banque, par le moyen des agios reſpectifs qui baiſſent ou qui hauſſent chaque jour dans le Commerce. Par exemple, l'on compte :

Les Reichsthales d'eſpece de conſtitution pour 4 marcs, avec 33
Les Reichsthales d'eſpece de convention 4 dites . . 42
Les Ecus vieux de France . . . . . 4 dites . . 38
Les Florins vieux d'Empire & les pieces fines de $\frac{2}{3}$ . . . . . 2 dites . . 27
Les Ducats de Hollande, d'Allemagne, &c. $8\frac{1}{4}$ dites . . 41
Les Piſtoles, les Louis, les Fredericks, les Georges, les Auguſtes & autres monnoies d'égale valeur. 15 dites . . 40

} pour cent pl. ou m. de perte contre l'argent de banque.

Voici les monnoies réelles de la ville de Hambourg.

D'*Or*, La *Portugaloeſe*, ou Portugaiſe du poids de 10 ducats, dont les neuves valent environ 75 marcs, argent courant, & les vieilles quelques marcs de moins, ſuivant qu'elles ſont uſées.

Le *Ducat*, qui vaut 7 marcs argent courant, plus ou moins, les doubles ducats valent le double.

D'*Argent*, La *Reichsthale* d'eſpece vieille, qui vaut 3 m. 11 ſ. courans plus ou moins.

La *Thaler*, de 2 marcs, ou de 32 ſols lubs courans.

Le *Mark*, de 16 ſols lubs courans.

De *Billon*, Des pieces de 8, de 4, de 2, de 1 ſol, de $\frac{1}{2}$ & de $\frac{1}{4}$ de ſols lubs.

Les principales eſpeces étrangeres ont cours à Hambourg aux prix ſuivans, plus ou moins, ſavoir:

	Argent courant. m.	β.	₰.
Les Louis d'or vieux, la Piſtole, le Frederick, le George, l'Auguſte &c. à	13	.	.
Le Ducat de Hollande, celui d'Allemagne &c. . .	7	8	.
Le Ducat de Dannemarc	6	.	.
Le Florin d'or de Hanovre	5	8	.
Les Reichsthales d'eſpece de conſtitution, & celles de Dannemarc, & de Suede	3	11	.
La Reichsthale d'eſpece de convention, & les écus de Hollande & de France vieux. . . .	3	5	.

Les autres monnoies connues, tant d'or que d'argent, à proportion.

Il nous reſte à marquer les poids & titres des monnoies que la ville de Hambourg fait fabriquer pour ſon uſage.

67 Ducats y ſont taillés d'un marc d'or du titre de 23 carats, 8 grains.

8 Reichsthales d'eſpece ſont auſſi taillées d'un marc d'argent de 14 loths, 4 grains.

$11\frac{1}{3}$ Rthlrs ou 34 marcs en pieces depuis 2 m. juſqu'à 2 ſols lubs,
12 Rthlrs ou 36 marcs en pieces d'un ſol lub, &
$12\frac{2}{3}$ Rthlrs ou 38 marcs en pieces de $\frac{1}{2}$ ſol & de $\frac{1}{4}$ de ſol.

} ſont taillés chacun d'un marc d'argent de diverstitres.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

Voici, au reſte, les poids & titres reſpectifs de ces dernieres monnoies qui ſont de la fabrication de l'année 1726, ſavoir:

HAMBOURG.

		Marcs.	*Loths.*	*Pfenings.*		*Loths.*	*Gr.* ou *Den.*	*Gr.*
50	Thalers, ou doubles marcs, peſant	3	14	11	du titre	12	ou 9	.
100	Marcs ſimples . . .	3	14	11	. .	12	. 9	.
200	Pieces de 8 ſols lubs .	4	11	4	. .	10	. 7	12
400	Pieces de 4 ſols lubs . .	5	3	10	. .	9	. 6	18
800	Pieces de 2 ſols lubs . .	6	11	9	. .	7	. 5	6
1600	Pieces de 1 ſol lubs . .	7	6	8	. .	6	. 4	12
3200	Pieces de $\frac{1}{2}$ ſol lubs . .	10	8	6	. .	4	. 3	.
6400	Pieces de $\frac{1}{4}$ ſol lubs . .	14	9	.	. . .	3	. 2	6

Nous trouvons, d'après cela, que la reichsthale courante de Hambourg contient 429 as d'argent fin, & que ſa valeur intrinſeque répond à 2 fl. 2 ſ. 14 d. argent de Hollande. Pour trouver celle de la reichsthale de banque de Hambourg, on n'a qu'à prendre deux reichsthales d'eſpece vieille d'Allemagne dont l'une péſera 608 as d'argent du titre de 14 loths, 4 grains, & dont l'autre n'aura que 600 as d'argent du titre de 14 loths, & l'on trouve que le contenu moyen d'argent fin de ces deux monnoies ſera de 532 as, poids de troyes de Hollande, dont la valeur répond à peu près à celle de la rixdale de banque d'Amſterdam. Au reſte, lorſque le ducat d'or vaut à Hambourg 2 reichsthales, argent de banque, la reichsthale de banque de Hambourg contient $35\frac{54}{100}$ as d'or fin, & la reichsthale courante de la même ville $28\frac{66}{100}$ as d'or fin; mais nous devons remarquer que la valeur du ducat y varie tous les jours, & qu'il eſt difficile de déterminer quelque choſe de certain à cet égard.

Le Marc, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 carats ou *Karate*, & le carat en 12 grains ou *Grœn*: il a donc 288 grains. L'or ſe vend par ducats, dont le titre eſt de $23\frac{1}{2}$ carats, la proportion étant de 282 grains d'or fin, qui ſont égaux à un marc, poids de Cologne, d'or de ce titre, pour 67 ducats en eſpeces; ou, ce qui eſt la même choſe, 47 marcs, poids de Cologne, d'or fin, pour 3216 ducats; or chaque ducat répond à $4\frac{14}{67}$ grains d'or fin, & il vaut 96 ſols lubs, argent de banque, plus ou moins.

Le Marc, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 16 loths, & le *Loth* en 18 grains ou *Grœn*: le marc étant également de 288 grains, le marc d'argent fin en barres ſe paye 28 marcs bco, plus ou moins.

L'argent œuvré eſt du titre de 12 loths & 3 grains, ce qui répond à 9 deniers & 3 grains, & la marque des eſſayeurs conſiſte en trois tours.

Le Marc de Cologne, poids de l'or & de l'argent, dont on ſe ſert dans la ville de Hambourg, répond, ſuivant M. Tillet, à 7 onces, 5 gros $7\frac{3}{4}$ grains, qui ſont 4866 as, poids de troyes de Hollande. Il ſe diviſe, comme celui de la ville de Cologne, en 8 onces, 16 loths, 64 quentins, 256 pfenings, 4352 *Eſches*, ou 65536 *Richtpfenings-theile*.

100 Marcs de Hambourg font 95 marcs, poids de troyes de Holl.
100 Marcs de Hollande . 105⅝ marcs de Hambourg.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

HAMBOURG.

Les perles & les diamants ſe peſent par carats de 4 grains. Le carat ſe diviſe en 4, 8, 16, 32 & 64 parties: le loth, poids de Cologne, répond à environ 71 carats; donc le carat peſe 4¼ as, poids de Hollande.

La livre, poids d'Apothicaires, en uſage à Hambourg & dans preſque toutes les villes d'Allemagne, eſt de 12 onces, 96 drachmes, 288 ſcrupules, ou 5760 grains. L'once répond à 621 as, poids de Hollande. 34 ℔, poids d'Apothicaires de Hambourg, font 33 ℔, poids d'Apothicaires de Hollande.

La livre, *Pfund*, poids de commerce, doit répondre, ſuivant l'eſſai que M. Tillet avoit fait de la ½ livre qu'on lui remit & qui peſoit 7 onces, 7 gros & 23 grains de France, à 10085 as, poids de troyes de Hollande: elle ſe diviſe en 16 onces, 32 loths, 128 quentins ou 512 pfenings.

Le *Schifpfund*, ou ſch℔, poids ordinaire du commerce, eſt compoſé de 2½ Centner, 20 L℔ ou 280 ℔. Le Lispfund, ou L℔, eſt donc de 14 ℔: cependant,

Le ſch℔, poids de voiture, ſe diviſe en 20 L℔ ou 320 ℔; le L℔ compté pour 16 ℔.

Le Sch℔, poids à laine & à plumes de lit, eſt de 28 ſteins ou 280 ℔: le *Stein* eſt de 10 ℔.

Le Scl℔, poids à lin, eſt enfin de 14 ſteins ou 280 ℔, le ſtein eſt de 20 ℔.

Le *Centner*, ou quintal, eſt de 112 ℔, poids de commerce de Hambourg.

100 ℔ de cette ville font 98 1/10 ℔, poids de commerce d'Amſterdam.
100 ℔ d'Amſterdam . 102 ℔, poids de commerce de Hambourg.

Le *Last*, meſure de froment, de ſeigle & de pois, contient 3 *Wispels*, 30 *Scheffels*, 60 *Faſs*, 120 *Himtens*, ou 480 *Spint*.

Le Last d'orge & d'avoine n'a que 2 Wispels, mais il eſt égal au laſt de froment.

Le *Stock* d'orge, qui a 11 laſt, contient les meſures ſuivantes, ſavoir;

Stock	*Laſt*	*Wispels*	*Scheffels*	*Faſs*	*Himtens*	*Spints*	*Groſſe-Maas*	*Kleine-Maas*
1	1½	3	30	90	180	720	2880	5760
	1	2	20	60	120	480	1920	3840
		1	10	30	60	240	960	1920
			1	3	6	24	96	192
				1	2	8	32	64
					1	4	16	32
						1	4	8
							1	2

Monnoies, Poids, Meſures &c.

12 Laſt de Hambourg font 13 laſt d'Amſterdam.

Le *Fuder*, ou tonneau de vin, ſe diviſe comme ſuit, ſavoir.

HAMBOURG.

Fuder,	*Ahms*,	*Ankers*,	*Eimers*,	*Viertels*,	*Stübgens*,	*Kannen*,	*Quartiers*,	*Oeſſels.*
1 .	6 .	24 .	30 .	120 .	240 .	480 .	960 .	1920
	1 .	4 .	5 .	20 .	40 .	80 .	160 .	320
		1 .	1¼ .	5 .	10 .	20 .	40 .	80
			1 .	4 .	8 .	16 .	32 .	64
				1 .	2 .	4 .	8 .	16
					1 .	2 .	4 .	8
						1 .	2 .	4
							1 .	2

100 Viertels, ou veltes de Hambourg, en font 99¾ d'Amſterdam, &
100 Stübgens de Hambourg répondent à 304⅝ mingles d'Amſterdam.

La Barrique, *Oxhoft*, de vin de Bordeaux, rend 62 à 64 ſtübgens à Hambourg.

L'Eau-de-vie s'y vend par la meſure de 30 viertels ou 60 ſtübgens.

La pipe d'huile contient net 820 ℔, poids de com. de Hambourg de ce liquide.

La Piece d'huile de baleine eſt de 2 barrils, ou *Tonnen*, dont un contient 32 ſtübgens, ou environ 224 ℔ peſant d'huile.

La *Tonne*, ou barril de biere, contient 48 ſtübgens ou 192 quartiers.

La *Mille*, ou lieue de Hambourg & d'Allemagne, eſt de 24000 pieds, meſure de Rhin, qui font 23188 pieds de France.

Le *Morgen*, meſure d'arpentage, a 120 ruthes de long, ſur 5 de largeur.

La *Ruthe* a 8 aunes, le Klafter en a 3, ou 6 pieds de Hambourg.

Le *Faden*, ou toiſe de Hambourg, eſt de 80 pouces de hauteur, & d'autant de profondeur.

Le *Miſtberger-faden*, ou toiſe à fumier, a 6⅔ pieds de hauteur & 8 de profondeur. 5 Toiſes à fumier font donc 6 toiſes ordinaires de Hambourg.

L'Aune, *Elle*, de Hambourg a 2 pieds, *Fuſſ*, 4 quarts, ou 24 pouces ou *Zollen*. L'aune contient 254 lignes de France, le pied en meſure 127. Or,

100 Aunes de Hambourg font 83 aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . 120½ aunes de Hambourg;
100 Pieds de Hambourg font 100⅝ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . 99⅜ pieds de Hambourg.

Pour meſurer certaines marchandiſes, on ſe ſert à Hambourg de l'aune de Brabant, dont les 5 font 6 aunes de Hambourg.

Le Laſt de ſel de Lunebourg eſt compté pour 12 tonnes ou barrils.

Le Laſt de harengs, de goudron, d'huile de baleine &c. eſt de 12 barrils. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

Le Laſt de ſel de France, d'Espagne & de Portugal eſt de 18 barrils.

Le *Cent* de ſel de France rend 11¼ à 11½ laſt à Hambourg. HAMBOURG.

Le grand millier s'y compte pour		1200 piec.	Le *Webe* s'y compte pour		72 piec.
Le petit millier,	.	1000	Le *Schock*,	.	60
Le *Ring*, .	.	240	Le *Zimmer*,	.	40
La *Groſſe*, .	.	144	Le *Steige*,	.	20
Le grand cent,	.	120	La douzaine	.	12
Le petit cent,	.	100	Le *Decher*	.	10

Cours des changes de Hambourg.

Sur Amſterdam,	1	thlr. bco. contre	33½	ſols bco. pl. ou m.
Copenhague,	100	rthlr. bco.	130	rdlr. courans, pl. ou m.
Leipzig,	100	rthlr. .	145	rthlr., courans.
Lisbonne,	43	⅞ vls. bco. pl. ou m.	1	cruſ. velho, de 400 rées.
Londres,	34	ß vls. bco. pl. ou m.	1	℔ ſterling
Madrid &c.	87	⅝ vls. bco. pl. ou m.	1	ducat de change.
Paris &c.	25	ß vls. bco. pl. ou m.	1	écu de 60 ſ. tournois.
Veniſe,	88	⅞ vls. bco. pl. ou m.	1	ducat bco.
Vienne,	100	rthl. bco.	146	thlr. cour. par caiſſe.

On fournit à Hambourg les lettres de change ſur les villes ci-deſſus, à pluſieurs échéances longues ou courtes, & principalement ſur l'Allemagne à 6 ſemaines de date, ſur la Hollande à 2 mois de date, & ſur France, Espagne, Portugal & Italie à 1, 1½ ou 2 Uſances.

L'Uſance des lettres d'Allemagne eſt comptée à Hambourg pour 14 jours depuis & compris la date de l'acceptation; celle des lettres de France & d'Angleterre eſt d'un mois effectif; celle enfin des lettres d'Espagne, de Portugal & d'Italie eſt de deux mois effectifs.

Les lettres de change payables dans Hambourg ont 12 jours de faveur, dans leſquels ſont compris celui de l'échéance, les dimanches & les fêtes.

HANOVRE.

On compte dans cet Electorat d'Allemagne par *Thaler* de 36 *Marien-Groſchen*, chacun de 8 ₰ ou *pfenings* argent courant. La diviſion de cette Thaler ſe fait de la même maniere que celle de la Thaler de Brunswick. HANOVRE.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

HANOVRE.

Voici les monnoies réelles qui ont cours à Hanovre.

D'Or, Le *George* de $4\frac{2}{3}$ thalers.
Le *Ducat* de $2\frac{2}{3}$ thalers.
Le Florin, *Goldgulden*, de 2 thalers.
Les doubles Florins, les demis & les quarts de florins valent à proportion de ce prix.

D'Argent. La *Reichsthale* d'espece de 48 marien-groſchen.
Des pieces de $\frac{2}{3}$, fines & groſſes, de 24 marien-Groſchen.
Les demis & les quarts de ces pieces valent à proportion.

De *Billon.* Des pieces de 3, de 2 de $1\frac{1}{2}$ & de 1 *Marien-Groſchen.*

Pluſieurs monnoies étrangeres ont cours à Hanovre aux prix ſuivans;

Le Louis d'or neuf de France .	5 thl.	24	mgr.
La Piſtole, le Louis, le Carl & le Frederick d'or.	4	24	
Le Ducat Danois de 12 marcs .	2	$4\frac{1}{2}$	
L'Ecu neuf de France . .	1	$1\frac{1}{4}$	
Le Ducaton de Hollande . .	1	20	

La fabrication des monnoies de Hanovre eſt, de même que dans l'Empire, comme ſuit:

67 Ducats, chacun de $2\frac{2}{3}$ thalers, ſont taillés d'un marc, poids de Cologne, d'or du titre de 23 carats & 8 grains.

72 Florins d'or, chacun de 2 thalers, ſont fabriqués d'un marc de même poids, d'or du titre de 18 carats & 10 grains.

8 Reichtsthales d'espece ſont fabriquées d'un marc de même poids d'argent du titre de 14 loths 4 grains, ou de 10 deniers 16 grains; ainſi 9 reichsthales contiennent exactement un marc, poids de Cologne, d'argent fin. Les 9 reichsthales valent, au reſte, 12 thalers courantes; ou 18 pieces de $\frac{2}{3}$, 36 pieces de $\frac{1}{3}$, ou 72 pieces de $\frac{1}{6}$ ce qui eſt de même que des $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ & $\frac{1}{8}$ de rthlr. d'espece.

$12\frac{3}{8}$ Thalers courantes, en pieces de 3 marien-groſchen, ou de 2 bons-gros, ſont fabriquées d'un marc d'argent fin, &

$12\frac{1}{2}$ Thalers, en pieces de 1 bon-gros, ſont tirées du même marc d'argent.

La Thaler courante de Hanovre doit contenir $26\frac{24}{100}$ as d'or fin, ou $405\frac{33}{100}$ as d'argent fin, & elle vaut par conſéquent au pair $40\frac{1}{2}$ ſols, argent de Hollande.

La proportion de l'or à l'argent à Hanovre, eſt comme 1 à $15\frac{3}{5}$.

L'or & l'argent en eſpeces ou en matiere, la ſoie & le poil de chameau, ſe peſent par le marc, poids de Cologne.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

HANOVRE.

Le Marc, pour les essais de l'or, est de 24 carats, ou de 288 grains.
Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 16 loths, ou de 288 grains.
La Livre forte, *Pfund-schwer*, poids de commerce, est de 3 centners, ou 336 ℔.
Le Schiff, ou *Schiffpfund*, est de 20 Lib, ou 280 ℔.
Le *Centner*, ou Quintal, est de 8 Lib, ou 112 ℔; & le *Lispfund* de 14 ℔.
La Pierre, ou *Stein* de lin, pese 20 ℔: celle de laine en pese 10.
La Livre ordinaire a 2 marcs, 16 onces, 32 *Loths*, 128 *Quentins* ou 512 *Ærtgens*. Elle répond à 10127 as, poids de troyes de Hollande.

100 ℔, poids de commerce de Hanovre, font $98\frac{1}{2}$ ℔ d'Amsterdam &
100 ℔ d'Amsterdam environ . $101\frac{1}{2}$ ℔ de Hanovre.

La Livre, poids d'Apothicaire, est de 12 onces, 96 drachmes, 288 scrupules, ou 5760 grains. Elle répond à 7595 as de Hollande.
Le *Last*, mesure de bled, contient 2 *Wispels*, 16 *Malters*, ou 96 *Himtens* de Brunswick.
Le Last d'Amsterdam, répond à $93\frac{7}{8}$ Himtens de Brunswick.
Le *Fuder*, ou tonneau, mesure pour les liquides, contient les mesures suivantes, savoir:

Fuder	*Oxhoft*	*Ahms*	*Eimers*	*Ancres*	*Stübgens*	*Kanne ou Maass*	*Quartiers*	*Nœssels*
1 .	4 .	6 .	15 .	24 .	240 .	480 .	960 .	1920
	1 .	$1\frac{1}{2}$.	$3\frac{3}{4}$.	6 .	60 .	120 .	240 .	480
		1 .	$2\frac{2}{5}$.	4 .	40 .	80 .	160 .	320
			1 .	$1\frac{9}{16}$.	16 .	32 .	64 .	128
				1 .	10 .	20 .	40 .	80
					1 .	2 .	4 .	8
						1 .	2 .	4
							1 .	2

100 Stübgens de Hanovre font $326\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

Le Barril à miel, *Honig-Tonne*, contient $25\frac{1}{3}$ stübgens & pese 300 ℔.
La Piece de biere, *Fass-bier*, a 104 stübgens, ou 208 kanne.
La *Mille*, ou lieue de Hanovre, est de 2274 ruthes de Zelle, ce qui répond à 32594 pieds de France.
La *Ruthe* a 16 pieds de long, ou 192 pouces.
Le *Morgen*, mesure d'arpentage, contient 120 ruthes quarrées.
46 Morgens de Hanovre font 35 acres de France.
L'Aune de Hanovre, *Elle*, est de $21\frac{1}{2}$ pouces, ou 258 lignes de France.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

Le Pied, dont 2 font l'aune de Hanovre, a 12 pouces, 96 parties, ou 144 lignes, qui font 129 lignes de France.

HANOVRE.

100 Aunes de Hanovre font	$84\frac{5}{16}$	aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam	$118\frac{3}{5}$	aunes de Hanovre.
100 Pieds de Hanovre font	$102\frac{1}{3}$	pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam	$97\frac{2}{3}$	pieds de Hanovre.

HEIDELBERG.

HEIDELBERG. On compte dans cette ville & dans tout le Palatinat, en Allemagne, par Florins, *Gulden*, de 60 Kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *pfenings*.

Le Florin contient auſſi 15 *Batzes*, 20 *Groſchen*, ou 30 *Albus*.

La *Thaler* eſt de $1\frac{1}{2}$ florin, & vaut ainſi 45 albus, ou 90 kreutzers.

Les monnoies réelles de ce païs ſont les ſuivantes:

D'Or, Le *Carolin* de 10 fl. 42 kr.; & le $\frac{1}{2}$ carolin, à proportion.
La Piece d'Or de 5 thalers.
Le Ducat d'Empire de 4 fl. 48 kreutzers.

D'Argent. Des pieces de 24, 20, 15, 10, 4 & 2 kreutzers, dont la valeur eſt tenue depuis 1765, ſur le pied de celle d'argent de convention.

100 ℔, poids de commerce de Heidelberg, font $102\frac{1}{7}$ ℔ d'Amſterdam.

Le *Malter*, meſure de bled, a 4 *Simmers*, 8 *Meſtens*, 16 *Sechters*, ou 64 *Geſcheids*.

Le Laſt d'Amſterdam, meſure $28\frac{1}{3}$ malters de Heidelberg.

Le *Fuder*, ou Tonneau, contient 10 ahms, 120 viertels, ou 480 maas.

100 Maas de Heidelberg font	$193\frac{1}{3}$	mingles d'Amſterdam.
Le Pied de Heidelberg eſt long de	$123\frac{1}{2}$	lignes de France.
100 Pieds de Heidelberg font	98	pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam,	102	pieds de Heidelberg.

L'Aune y eſt de même longueur qu'à Munich.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

HILDESHEIM.

HILDESHEIM.

Grand Evêché d'Allemagne avec titre de Principauté. On y compte comme à Brunswick par *Thalers* de 36 *Marien-Groſchen*, chacun de 8 ℔ ou *Pfenings* courans.

Les monnoies réelles ſont des pieces de $\frac{2}{3}$, de la valeur de 24 marien-groſchen; des demis & des quarts de ces mêmes pieces; des monnoies de 3 & de $1\frac{1}{2}$ marien-groſchen: enfin, des *Mathieux* & des Demis-Mathieux, de 4 & de 2 deniers ou pfenings.

En 1763 le Prince-Evêque y fit battre des monnoies d'or, de la valeur de 5 thalers; & d'argent de 24, de 12, de 6, de 3, de 2, & de $1\frac{1}{2}$ marien-groſchen, à la taille & au titre de l'argent courant de convention.

L'or & l'argent ſe peſent à Hildesheim, par le marc de Cologne, qu'on diviſe en 24 carats, ou 288 grains, pour les eſſais de l'or; & en 12 deniers, ou pfenings, ou 288 grains, pour les eſſais de l'argent.

Le *Schipfund*, ou Sch℔, poids de commerce, eſt de 20 L℔ ou 280 ℔.

Le *Centner*, ou Quintal, de 11 ſteins, ou pierres, ou de 110 ℔.

Le *Lispfund* ou L℔ de 14 ℔, & le *Stein* ou pierre de 10 ℔.

La Livre forte, *Pfundſchwer*, répond à 300 ℔ & la *Wage* de fer, à 120 ℔.

La Livre ordinaire ſe diviſe en 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quintins, 512 pfenings, ou 1024 hellers.

100 ℔ de Hildesheim font $94\frac{1}{3}$ ℔, poids de comm. d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam font $105\frac{4}{7}$ ℔ de Hildesheim.

Le *Fuder*, meſure de bled, contient $13\frac{1}{3}$ *Malters*, 40 *Scheffels*, ou 80 *Himtems*.

Le Laſt d'Amſterdam répond à $112\frac{1}{2}$ himtens de Hildesheim.

Le *Fuder*, ou tonneau de vin, eſt de 4 barriques, 6 *Ahms*, 120 *Viertels*, 240 *Stübgens*, 950 *Quartiers*, ou 1920 *Oeſſels*.

La Barrique d'huile de poiſſon, *Oxhoft-tran*, contient 2 *Tonnes*, ou barrils, 12 ſtechkane, ou 192 mengels.

Le *Morgen*, meſure d'arpentage, contient 120 ruthes quarrées.

La *Ruthe* a 8 aunes, ou 16 pieds de longueur.

L'Aune, *Elle*, a 2 pieds, & elle eſt de $248\frac{3}{10}$ lignes de France de long.

100 Aunes de Hildesheim font $81\frac{1}{7}$. aunes d'Amſterdam, &
100 Pieds de la même ville font $98\frac{1}{3}$. pieds d'Amſterdam.

Le Laſt ordinaire eſt de 12 barrils ou tonnes.

Le Laſt de ſel d'Espagne, eſt compoſé de 18 barrils.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

HONGRIE.

HONGRIE.

Presque toutes les monnoies de l'Empire & surtout celles d'Autriche, ont cours dans ce Royaume. Nous en donnerons le détail le plus étendu qu'il sera possible.

La *Reichsthale* d'espece d'Empire, qu'on nomme en Hongrie *Egisthaller* vaut 2 Florins, 20 *Chustaken*, ou 40 Gros d'Empire ou *Caszargaras*.

La *Thaler* courante, nommée *Egymagyartaller*, vaut $1\frac{1}{2}$ florin, 15 chustacken ou 30 gros d'Empire.

Le Florin d'Empire, *Egyforinth*, ou *Nemeczky-Zlaty* se divise comme suit, savoir:

Egy-forinth	*Chustaken*	*Caszarsgaras*	*Polturas*	*Kreytzars*	*Penz-Kraslowszki*	*du Rhin*	*Babka*
1	10	20	40	60	100	240	720
	1	2	4	6	10	24	72
		1	2	3	5	12	36
			1	$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	6	18
				1	$1\frac{2}{3}$	4	12
					1	$2\frac{2}{5}$	$7\frac{1}{5}$
						1	3

Voici quelques autres monnoies, qui ont cours en Hongrie:

L'*Uberszky-Zlaty*, ou florin de Hongrie, vaut $17\frac{1}{2}$ gros d'Empire.

Le *Pul Zlaty*, ou le demi Florin d'Empire, vaut 10 gros.

Le *Sesztak* ou *Mariasz*, est une piece de 17 creizers.

Le *Hetes*, ou *Szedmak*, est une autre piece de 7 creizers.

Le *Pataz* est 1 gros simple, dont 4 font 1 gros d'Empire.

La *Babka*, est une petite monnoie qui vaut $\frac{1}{3}$ de denier.

Au reste, le florin d'Empire, vaut 120 gros de Hongrie, dans la Haute Hongrie; & seulement 100 gros, dans la Basse Hongrie.

Le Gros d'Empire, vaut dans la Haute Hongrie 6 gros de Hongrie, & seulement 5 dans la Basse Hongrie.

Le Ducat d'or de *Kremnitz* vaut $4\frac{1}{7}$ florins d'Empire; les lettres initiales K. B. qu'on voit dans le ducat de ce nom signifient *Kermecz* & *Banya*, qui veulent dire que l'or de cette monnoie à été tiré des mines de *Kermecz*, ou Kremnitz en Hongrie.

67 Ducats y sont taillés d'un marc d'or, du titre de 23 carats 9 grains.

25 Florins en pieces de $\frac{1}{2}$ gros, de polturates, kreutzers, gros simples, sont fabriqués d'un marc d'argent fin, &

30 Florins en pieces de 1 denier ou de 3 babkas, du même marc d'argent: chaque monnoie étant de différent titre.

On trouvera dans l'article de Vienne en Autriche ce qui manque au détail des monnoies de Hongrie & de leurs valeurs, ainsi que des poids & mesures de ce Royaume.

LA

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LA JAMAIQUE.

LA JAMAIQUE.

On compte dans cette Isle de l'Amérique méridionale, appartenant à l'Angleterre, par Livres, *Pounds*, de 20 *Schellings*, chacun de 12 d. ou *pences*, argent courant, dont la valeur est 40 p. % plus foible que celle de l'argent sterling d'Angleterre; car,

100 Livres sterlings sont 140 livres courantes de la Jamaïque.

Le peu d'especes d'or & d'argent d'Angleterre qu'on voit dans cette Isle, y a cours dans le même proportion.

Dans les Isles Angloises *sous le vent*, la livre de compte qu'on divise également en 20 sols, & le sol en 12 deniers, est d'un tiers inférieure à la livre tournois de France; ainsi,

100 Livres tournois font $133\frac{1}{3}$ livres des Isles angloises sous le vent.

Dans toutes ces Isles, sans même excepter celle de la Jamaïque, les piastres & les especes d'or de Portugal, sont les monnoies les plus abondantes: leurs prix respectifs y sont proportionnés aux valeurs des monnoies particulieres de chaque Isle. Les especes d'or & d'argent d'Angleterre y sont au contraire très-rares, & l'on n'y voit pas non plus beaucoup de billets de banque de Londres, & d'effets du gouvernement.

Le quintal de 100 ℔, poids de la Jamaïque, & des autres Isles angloises, répond à 112 ℔, avoir du poids d'Angleterre.

Les mesures pour les bleds, les matieres liquides & les aunages sont semblables à celles en usage à Londres.

LE JAPON.

LE JAPON.

On compte dans cet Empire de l'Asie, de plusieurs manieres, dont la principale est par *Taël*, *Telles* ou *Tayes* de 10 mas, & le *Mas* ou *Maes* par 10 *Kanderines* ou *Conderies*. Le Taël est compté par les Hollandois pour $3\frac{1}{2}$ florins, qui est à peu près sa valeur.

Les monnoies réelles d'or du Japon sont des rouleaux oblongs, dont les poids respectifs déterminent les valeurs. Par Exemple:

L'*Oban* est un lingot d'or pesant 1114 as, poids de troyes de

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LE JAPON.

Hollande, dont le titre répond à 22 carats, & la valeur intrinſeque à environ $14\frac{1}{3}$ ducats, ou 75 fl. 6 ſ. argent de Hollande.

Le *Coban*, ou *Coupang*, eſt une piece d'or peſant 371 as, du titre de 22 carats, qui vaut $4\frac{7}{9}$ ducats ou 25 fl. 2 ſ. argent de Hollande.

Le *Tebebo*, qui eſt la plus petite monnoie d'or, vaut environ 5 fl. de Hollande. Cependant l'or du Coban du Japon n'eſt regardé à Madras que ſur le pied de 87 toques, qui répondent ſeulement à $20\frac{11}{27}$ carats.

Les monnoies d'argent du Japon ſont des barres, grandes & petites, dont le titre de la matiere répond à 11 deniers. On enveloppe dans du papier un certain nombre de ces barres dont on fait une maſſe du poids de 50 taëls. On y voit auſſi des pieces d'argent qui reſſemblent à des feves de toute grandeur. La plus groſſe barre d'argent, taillée pour ſervir de monnoie, eſt du poids d'environ 4690 as, poids de troyes de Hollande, & la plus petite d'environ 115 as. La valeur intrinſeque de la premiere répond à $21\frac{1}{2}$ fl. celle de l'autre eſt d'environ $10\frac{1}{2}$ ſols, argent de Hollande.

Le *Schuit*, eſt une monnoie du Japon peſant 3195 as d'argent du titre de 11 deniers, dont la valeur intrinſeque répond à 14 fl. 13 ſ. argent de Hollande.

La *Cache*, eſt une monnoie de cuivre percée par le milieu, dont 600 pieces enfilées avec un cordon valent un taël.

La Piaſtre d'Eſpagne vaut au Japon environ 74 Conderies.

Le *Pikul* ou *Pecul*, poids de commerce, eſt compoſé de 100 *Cattis*, qui font 130 ℔, avoir du poids d'Angleterre, ou $119\frac{1}{5}$ ℔ d'Amſterdam.

La *Managoga*, meſure de ris, eſt compoſée de 10000 Ikmagogas.

L'*Ikmagoga* eſt de 1000 Ikgogas; & *l'Ikgoga* de 100 Gantas.

La *Ganta* ſe diviſe en 3 Cocas, la *Coca* eſt la plus petite des meſures.

L'*Inck*, ou le *Tattamy*, eſt une aune de la longueur de $842\frac{1}{2}$ lignes de France.

100 Inck, ou Tattamys, font $275\frac{3}{5}$ aunes d'Amſterdam.

ISLES.

ISLES.

On compte généralement dans toutes les Isles de l'Amérique appartenant à la France, par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers*, argent courant des Isles; dont la valeur eſt inférieure à celle de l'argent de France de 50 p$\frac{0}{0}$; car,

100 Livres tournois font 150 livres argent courant des Isles. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

On se sert dans toutes les Isles françaises du poids de marc de France.

KONIGSBERG.

On compte dans cette ville & dans tout le royaume de Prusse, par Florins, *Gulden*, de 30 gros ou *groschen*, courans de Prusse. Il y a, au reste, plusieurs autres monnoies, dont voici les rapports, savoir;

Thaler, ou *Ecu.*	*Zweydrittelstücke*, ou *Piece de* $\frac{2}{3}$.	*Gulden*, ou *Florins.*	*Gutegroschen*, ou *Bons-gros.*	*Groschen*, ou *Gros.*	*Schellinge*, ou *Escalins*,	*Pfeninge*, ou *Den.*
1	$1\frac{1}{2}$	3	24	90	270	1620
	1	2	16	60	180	1080
		1	8	30	90	540
			1	$3\frac{3}{4}$	$11\frac{1}{4}$	$67\frac{1}{2}$
				1	3	18
					1	6

Indépendamment des monnoies de Brandebourg rapportées à l'article de Berlin, qui toutes ont cours dans la Prusse, on y voit rouler aussi les especes suivantes;

Le Ducat de Hollande	à 9	fl. 1.	gr. pl. ou m.
La Reichsthale d'espece	4	15.	
La Reichsthale d'Albert	4	10.	
Le Rouble neuf	3	20.	
La *Tympfe*, monnoie de bon argent de Prusse,		18.	
Le *Szostak*, ou *Sechser*		6.	
La *Duytke*, dite		3.	

Le Marc, pour peser l'or & l'argent, est égal à celui de Dantzick.

La livre, poids de commerce, est égale à celle de Berlin. On la divise en 16 onces, 32 loths, 128 quentlins, ou 512 pfenings. Le vieux poids de Konigsberg étoit 23 p$^{o}_{o}$ plus foible que celui de Berlin qu'on nomme poids nouveau de Prusse.

Le *Schifpfund* ou Schlb est composé de 3 centners, 20 Llb ou 330 lb, poids nouveau.

Le *Centner*, ou quintal, est de 110 lb; & le *Lispfund* de $16\frac{1}{2}$ lb.

La grande pierre, *Grosse Stein*, est de 33 lb: la petite pierre, *kleine stein*, est de 20 lb.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

100 ℔, poids nouveau de commerce de Konigsberg, font $94\frac{7}{8}$ ℔ d'Amſterdam, ainſi :

Le Centner de 110 ℔ de Konigsberg répond à $104\frac{1}{3}$ ℔ d'Amſterdam.

KONIGSBERG.

Le *Laſt*, meſure de bled, eſt compoſé de 24 barrils ou *Tonnen*, $56\frac{1}{2}$ *Scheffels* nouveaux, 60 *Scheffels* vieux, 240 *Viertels*, ou 960 *Metzens*.

Le Laſt de Konigsberg eſt à peu prés égal à celui d'Amſterdam.

Le Laſt de ſel d'Eſpagne & de France eſt de 18 barrils ou tonnes.

Le Cent, *Honderd*, de ſel de Hollande, ne rend à Konigsberg que $5\frac{1}{2}$ laſt, meſure de ſel.

Les meſures pour les matieres liquides, y ſont les mêmes qu'à Dantzick.

Le Stof en eſt ſeulement plus petit que dans cette derniere ville ; car,

100 Stofs à vin de Dantzick font $119\frac{3}{5}$ ſtofs ordinaires de Konigsberg, &
100 Stofs de Konigsberg $120\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.

L'Aune de Berlin eſt en uſage à Konigsberg : elle eſt de $295\frac{3}{5}$ lignes.
L'Aune de Konigsberg étoit de $254\frac{4}{5}$ lignes, & le pied de $136\frac{2}{3}$ lignes.

100 Aunes de Berlin, qui en font 116 de Konigsberg, répondent à $96\frac{3}{5}$ d'Amſterdam.
100 Pieds de Pruſſe répondent à $108\frac{1}{4}$ pieds d'Amſterdam.

Cours des changes de Konigsberg.

Sur Amſterdam,	306 gros, pl. ou m.	contre 1 £	vls. courant.
Berlin . .	100 thlr. courant . .	99	thlr. pl. ou m.
Dantzick .	100 fl. cour . .	132	fl. pl. ou m.
Hambourg .	132 gros pl. ou m. .	1	rthlr. bco.

On tire les lettres de change ſur Amſterdam à 71 ou 41 jours de date, ſur Hambourg à 6 ou 3 ſemaines, & ſur Berlin & Dantzick à pluſieurs jours de vue.

Les lettres payables dans Konigsberg ont 3 jours de faveur après celui de leur échéance.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LEIPZIG.

LEIPZIG. On compte dans cette ville, à Dresde & dans tout l'Electorat de Saxe par *Thaler* de 24 bons-gros, *Gute-groſchen*, & le bon-gros de 12 deniers ou *Pfenings*, argent courant.

La *Reichsthale d'Espece* vaut $1\frac{1}{2}$ thaler courante, 2 florins d'Empire, 32 bons-gros, 384 pfenings, ou 768 hellers courans.

Le Florin d'Empire, *Reichsgulden*, vaut 16 bons-gros.

Le Florin de Misnie vaut 21 bons-gros. Le vieux *Schock* eſt de 20 bons-gros & le nouveau *Schock* en contient 60.

La réduction de ces monnoies peut être faite de la maniere ſuivante;

5	Reichſthales d'espece par	.	4 thalers courantes.
2	Thalers courantes	. .	3 florins d'Empire.
7	dites	. . .	8 florins de Misnie.
5	dites, par 6 vieux ſchocks de gros, ou par 2 nouveaux ſchocks de gros.		

Voici les monnoies réelles de Saxe, ſavoir:

D'Or, L'*Auguſte*, de la fabrication depuis 1753, à 5 Thalers: le double-Auguſte & le demi-Auguſte valent à proportion.
Le Ducat vaut depuis $2\frac{3}{4}$ à $2\frac{5}{6}$ thalers.
Le Florin d'or, *Gold-gulden*, vaut $2\frac{1}{4}$ thalers.

D'Argent, La *Reichsthale* d'espece, de 32 bons-gros courans.
La Piece de $\frac{2}{3}$, *Zweydrittelſtucke*, ou $\frac{1}{2}$ rthlr, de 16 bons-gros.
On nomme auſſi cette piece florin, ou *Gulden*; & le $\frac{1}{4}$ rthlr. $\frac{1}{2}$ florin.
Des pieces de 4, 2 & 1 bons-gros ou *Gute-groſchen*.

De *Billon*. Des pieces de 6, 3 & 1 deniers ou *Pfenings*.

Il y a, au ſurplus, dans cet Electorat, des monnoies vieilles de la fabrication de Leipzig depuis 1690 jusqu'en 1763, leſquelles portent les même noms que l'argent nouveau courant, quoique celui-ci ſoit de moindre valeur que celles-là de 11 $\frac{2}{3}$: car l'argent vieux de la fabrication de Leipzig vaut en Saxe depuis 1763, comme ſuit:

La Reichsthale d'espece, à $35\frac{1}{2}$ bons-gros, argent nouveau.
Le Florin, ou la piece de $\frac{2}{3}$ à $17\frac{3}{4}$ dits, } les autres monnoies à pro-
Le demi-florin, ou la piece de $\frac{1}{3}$, à $8\frac{5}{8}$ dits, } portion.

Monnoies, Poids. Mesures &c.

LEIPZIG.

Il fut ordonné en Saxe, en 1763, que les monnoies étrangeres suivantes y auroient cours

Le Louis d'or vieux de France, & la Piſtole de Brunswick, de	4 thlr.	20 g.	à 5 thlr.	— g.
Le Ducat d'empire . .	2	18 $\frac{8}{3}$	à 2	20 $\frac{1}{8}$
Le Ducat de Cremnitz, le Gigliato de Florence & le ſequin de Veniſe .	2	19	à 2	20 $\frac{1}{2}$
Le Ducat de Hollande .	2	18	à 2	20
Le Carolin d'or . .	6	3	à 6	6
Le Max d'or . .	4	2	à 4	4
Le Souverain . .	8	4	à 8	9
L'Ecu neuf de France .	1	12 $\frac{1}{2}$	courant.	
L'Ecu vieux dit . .	1	9		

Cependant on échange dans le commerce ces monnoies ſur le pied ſuivant, ſavoir:

Les Ducats comptés à 2 $\frac{3}{4}$ thalers, gagnent 3 $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ pl. ou m.
Les Louis d'or vieux & les piſtoles, à 5 thlr., gagnent ou perdent 1 p$^{o}_{o}$ pl. ou m.
Les Louis neufs & les Carolins, à 6 $\frac{1}{4}$ thlr., perdent 3 $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ pl. ou m.
Les Max d'or, à . . 4 $\frac{1}{8}$ thlr., perdent 3 p$^{o}_{o}$ pl. ou m.
Les Ecus neufs de France, à . 1 $\frac{9}{16}$ thlr., perdent 3 $\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$ pl. ou m.

} Contre l'argent courant nouveau de Saxe.

Les payemens des lettres de change ſe font en Saxe depuis 1763, ſavoir:

Avec de l'argent courant nouveau de Saxe en pieces grandes & petites.
Avec des Auguſtes d'or, des Piſtoles, des Louis, des Fredericks, & des Carls, à 5 thlr. piece.
Avec des Louis blancs ou Ecus vieux de France, comptés à 1 $\frac{1}{3}$ thlr. & ſous la déduction de 4 $\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$.

La Thaler en Louis d'or contient 25 as d'or fin; & la thaler courante de Saxe eſt eſtimée contenir environ 25 $\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou 364 $\frac{80}{100}$ as d'argent fin; ainſi elle répond à environ 36 $\frac{1}{2}$ ſols, argent de Hollande.

Nous devons maintenant expliquer les poids & les titres reſpectifs des monnoies vieilles & neuves de Saxe, qui ont aujourd'hui cours dans ſon commerce.

Celles de la fabrication de Leipzig de 1690, ſont à la taille de 8 reichsthales d'eſpece au marc, poids de Cologne, d'argent du titre de 14 loths 4 grains, qui répond à 10 deniers 16 grains; & a cette proportion les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{4}$ & les $\frac{1}{8}$ de reichsthales; de maniere que dans un marc d'ar-

gent fin il devoit entrer 9 reichsthales, 12 thalers, 18 florins ou pieces de $\frac{2}{3}$, 36 pieces de $\frac{1}{3}$, ou 72 pieces de $\frac{1}{6}$. Chaque reichsthale de cette fabricatoin valoit avant 1763, 32 gute-groſchen ou bons-gros argent vieux courant de Saxe; & elle vaut depuis cette époque $35\frac{1}{2}$ bons-gros, argent nouveau de Saxe, comme nous l'avons déjà remarqué.

Les monnoies de Saxe de la fabrication de 1763, ſont ſur le pied de celles de convention. On y taille $8\frac{1}{3}$ reichsthales d'eſpece d'un marc, poids de Cologne, d'argent du titre de 13 loths 6 grains, qui répond à 10 deniers; & à cette proportion les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{4}$ & les $\frac{1}{8}$ de reichsthale: par conſéquent il entre dans un marc d'argent fin, 10 reichsthales, $13\frac{1}{3}$ thalers, 20 florins ou pieces de $\frac{2}{3}$, 40 pieces de $\frac{1}{3}$, ou 80 pieces de $\frac{1}{6}$. La reichsthale de cette fabrication vaut 32 bons-gros, argent courant nouveau de Saxe.

67 Ducats y ſont taillés d'un marc d'or du titre de 23 carats 8 grains; & le prix du ducat fut établi à 4 fl. argent vieux, qui font 4 fl. 76 gros, argent nouveau.

72 Florins d'or, *gold-gulden*, ſont taillés d'un marc d'or, du titre de 18 carats 10 grains; & le prix du florin fut établi à 3 florins, argent vieux; qui font 3 fl. $5\frac{1}{4}$ bons-gros, argent nouveau.

Le Marc, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 carats, & le carat en 12 grains.

Le Marc, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 16 loths, & le *Loth* en 18 grains.

Le Marc de ducats légers de poids, vaut 189 thlr., argent nouveau, plus ou moins.

Le Marc d'argent fin vaut 13 thlr., argent nouveau, plus ou moins.

La proportion de l'or à l'argent eſt en Saxe comme 1 à $15\frac{1}{15}$.

L'argent œuvré dans toute la Saxe eſt du titre de 12 loths, qui répond à 9 deniers, & la marque des eſſayeurs conſiſte en deux épées.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, eſt nommé *Marc de Cologne*, quoique le marc en uſage à *Dresde* ſoit de 8 as plus foible que celui de la ville de Cologne, n'ayant que 7 onces 5 gros $3\frac{1}{2}$ grains, poids de France, qui répondent à 4861 as, poids de troyes de Hollande. Mr. Tillet, qui en a fait l'eſſai, obſerve, au ſurplus, que le marc, poids de *Freyberg*, ville ſituée à ſix lieues de Dresde, eſt plus foible de $1\frac{1}{2}$ grain que le marc de Dresde: au reſte,

100 Marcs de Dresde font $94\frac{19}{20}$ marcs, poids de troyes de Hollande, &
100 Marcs de Hollande $105\frac{1}{3}$ marcs, poids de Dresde.

Le *Centner*, ou quintal, poids de commerce, eſt de 5 ſteins, de 110 ℔, poids de commerce, de 102 ℔, poids de boucherie, de 114 ℔, poids des mines, ou de 118 ℔, poids d'acier. Il répond à environ 104 ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LEIPZIG.

Le *Stein*, ou pierre, eſt de 22 ℔, & la *Wage* de fer de 2 Steins ou 44 ℔.

La livre ou *Pfund*, ſe diviſe en 2 marcs, 32 *loths*, 128 *quintleins*, 512 *pfenings*, ou 4680 grains.

Le *Wispel*, meſure de bled, a 2 *Malters*, 24 *Scheffels*, 96 *Viertels*, 384 *Metzen*, ou 1536 *Mœſſgen*. Le ſcheffel a 64 mœſſgen.

Le Laſt d'Amſterdam contient 21 ſcheffels de Leipzig, ou $27\frac{6}{11}$ ſcheffels de Dresde; c'eſt du ſcheffel de Dresde qu'on ſe ſert en Saxe. 16 Scheffels de Leipzig en font 21 de Dresde.

Le *Fuder* de vin contient $2\frac{2}{3}$ *Faſſ*, 5 *Eimers*, 756 *Kannen*, ou 1512 *Nœſſels*.

Le *Oxhoft*, ou barrique de vin de Bordeaux, contient $2\frac{2}{3}$ eimers de Leipzig, ou 3 eimers de Dresde.

L'*Eimer* de Leipzig contient 63 kannen de Leipzig, ou 81 kannen de Dresde.

L'*Eimer* de Dresde contient 72 kannen de Dresde, ou 56 kannen de Leipzig.

100 Mingles d'Amſterdam font $98\frac{4}{5}$ kannen de Leipzig ou $127\frac{1}{8}$ kannen de Dresde.

Le *Faſſ*, ou tonneau de biere de Dresde, contient 4 *Tonnen*, ou barrils, ou 420 kannen.

Le *Faſſ*, ou tonneau de biere de Leipzig, contient 4 *Tonnen*, ou barrils, ou 300 kannen.

L'Aune de Dresde, *Elle*, a 2 pieds, 4 quarts, ou 24 pouces; ou $250\frac{9}{10}$ lignes de France.

Le Pied de Dresde, *Fuſſ*, a 12 pouces, ou 120 parties, ou $125\frac{5}{12}$ lignes dites.

L'Aune de Leipzig, qui a 2 pieds, eſt de $250\frac{6}{10}$ lignes, & le pied de $125\frac{3}{10}$.

100 Aunes d'Amſterdam en font $122\frac{1}{9}$ de Leipzig, ou $121\frac{9}{10}$ de Dresde,
100 Pieds dits en font . . $100\frac{11}{20}$ de Leipzig, ou $100\frac{2}{5}$ de Dresde.

La *Ruthe* de Saxe meſure $15\frac{1}{6}$ pieds de Leipzig, ou $1900\frac{2}{5}$ lignes de France.

Le *Klafter* a 3 aunes, ou 6 pieds; le *Stab* eſt de 2 aunes ou 4 pieds.

Le *Schragen* de bois a 3 klafters de long, 1 klafter de profondeur, ou 27 aunes quarrées.

La *Mille* de Saxe eſt, ſuivant les ordonnances de Saxe, de 2000 ruthes, chacune de 8 aunes de Dresde, qui font 32000 pieds de cette ville: elle répond à 27878 pieds de France.

L'Acre, ou *Aker*, meſure d'arpentage de Saxe, eſt de 300 ruthes quarrées.

Cours

Cours des changes de Leipzig.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LEIPZIG.

Sur Amſterdam, 142 thlr. cour. nouv. ou en louis d'or, contre 100 rixd. bco.
Augsbourg, 99 thlr. dites . . 100 thlr. cour.
Francfort S. M. 99 thlr. dites . . 100 thlr cour.
Hambourg, 143 thlr. dites . . . 100 rthl. bco.
Londres, 6 thlr. dites . . 1 £ ſterling.
Lyon & Paris, 75 thlr. dites . . 100 écus.
Vienne, 99 thlr. dites . . . 100 thlr. cour.

Les lettres de change qu'on tire de Leipzig ſur les villes ſus-mentionnées, ſont pour la plupart à 1 ou 2 uſances.

L'uſance eſt comptée à Leipzig pour 14 jours après celui de la date de l'acceptation. Les lettres qui ſont payables dans cette ville, n'ont aucun jour de grace, attendu qu'elles doivent être protéſtées, en cas de refus de payement, dans le même jour de l'échéance. Les lettres qui ſont payables à vue, peuvent, en cas de beſoin, être préſentées un jour de fête & même le dimanche, lorsque, ſur-tout, c'eſt un voyageur qui en eſt le porteur; mais on peut attendre le jour après, pour tirer le protêt à défaut de payement.

Les lettres de change qui ſont payables dans Leipzig pendant les foires qui s'y tiennent trois fois l'an, doivent être acceptées à la foire de la nouvel an, dans les quatre premiers jours, quoiqu'il ſoit d'uſage de continuer les acceptations jusqu'au huitieme jour de la foire; au lieu qu'aux foires de Pâque & de la St. Michel, qui commencent, l'une le troiſieme dimanche après Pâque, l'autre le dimanche qui ſuit le jour de la St. Michel, les acceptations doivent ſe faire avant 10 heures du matin du vendredi de la premiere ſemaine de la foire. Les cinq premiers jours de la ſeconde ſemaine de chaque foire ſont deſtinés pour faire le payement des lettres de change; mais on en exige les payemens pour le 12 Janvier pendant la foire de la nouvel an, & pendant celles de Pâque & de la St. Michel pour le jeudi de la ſeconde ſemaine de la foire; & en cas de refus de payement, le protêt doit ſe faire ces jours-là même avant 10 heures du ſoir.

Enfin, les lettres de change payables dans Leipzig à pluſieurs jours, mois ou ſemaines de date ou de vue après les foires, doivent commencer à courir, ſuivant l'ordonnance du 21 Fevrier 1754, dès le 16 Janvier pour la foire de la nouvel an, & pour les deux autres foires, dès le lundi après la ſeconde ſemaine de chacune des deux autres.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LIEBAU.

L I E B A U.

On compte dans cette ville, à Mittau & à Windau en Courlande, par *Reichsthales d'Albert* de 3 florins, ou de 90 gros, ou *Groſchen.*

Le Florin, *Gulden*, a 30 gros, le gros 3 escalins ou *Schellings*, ou 18 *pfenings.*

Toutes les monnoies de Prusse ont cours dans le Duché de Courlande.

Le *Schifpfund*, ou Schlb, poids de commerce, contient 20 Llb, ou 400 lb.

Le *Lispfund* a 20 lb.

100 lb, poids de Courlande, font environ $83\frac{1}{3}$ lb poids de comm. d'Amſterd.

On ſe ſert ſouvent à Liebau des poids de commerce de Lubeck.

Le Last de froment, de ſeigle, d'orge & de pois a 48 Loofs.

Le Laſt d'avoine & de dreche contient 60 loofs.

Le Last d'Amſterdam meſure environ $46\frac{2}{3}$ loofs de Courlande.

Tout le reſte ſe trouve expliqué à l'article de Konigsberg, où les Courlandois remettent leur papier ſur l'étranger pour y être négocié.

L I E G E.

LIEGE.

Cette ville, celle de Maeſtricht & la plus grande partie du Cercle de Weſtphalie en Allemagne, comptent par florins, *Guldens*, de 20 ſols, *Stuivers*, & le ſol de 16 deniers, ou *Pennings*, ou de 4 *Oertjes*, nommés auſſi *Liards* ou *Aidans.*

Le *Patacon*, ou Ecu, vaut 4 florins, 8 escalins, 80 ſols, 320 oertjes, ou 1280 deniers de Liege.

Les monnoies réelles de cette ville, ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'Or. Le *Ducat* de $8\frac{1}{2}$ florins, ou 17 escalins.
Le Florin d'or, 5 florins courans, ou 10 escalins.

D'Argent. Le *Patacon*, ou *Ecu*, de 4 fl. $2\frac{1}{2}$ ſ., ou $8\frac{1}{4}$ escalins.
L'Escalin, ou *Schelling*, de 10 ſols, ou ſtuyvers.
Le $\frac{1}{2}$ Escalin, nommé *Blamuſe*, de 5 ſols.

Voici les prix de quelques eſpeces étrangeres:

Le Souverain de Brabant, vaut environ	25 fl.	10 ſ.
La Guinée Angloiſe & le Louis neuf de France	19	—
La Roſenoble	18	—
La Piſtole d'Eſpagne & le Louis vieux de France	15	5
Le Ducat	8	10
Le Ducaton des Païs-bas	5	5
L'Ecu neuf de France	4	15
La Piaſtre d'Eſpagne & la Rixdale de Hollande	4	3

Le Patacon, ou Ecu courant de Liege, contient $33\frac{57}{100}$ as d'or fin, ou $492\frac{16}{100}$ as d'argent fin; & il vaut au pair, environ $49\frac{1}{4}$ ſols, argent de Hollande. La proportion de l'or à l'argent eſt donc à Liege comme 1 à $14\frac{3}{5}$.

Le Marc de Liege, poids de l'or & de l'argent, eſt 3 as plus fort que celui d'Amſterdam; il a ainſi 5123 as; & au contraire,

La Livre, poids de commerce de Liege, eſt 4 p^{o}_{o} plus foible que celle de commerce d'Amſterdam, n'ayant que 9884 as.

Le Laſt de Liege contient 96 *Setiers*; mais il eſt tant ſoit peu plus petit que celui d'Amſterdam, qui contient environ $97\frac{1}{2}$ ſetiers de Liege.

L'Aune meſure $244\frac{1}{2}$ lignes de France, & le pied $12\frac{1}{4}$.

100 Aunes de Liege font $79\frac{9}{10}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Pieds dits . $101\frac{1}{2}$ pieds dits.

Les changes roulent à Liege ſur le pied ſuivant, ſavoir:

Sur Amſterdam 164 fll., plus ou moins, pour 100 fl. courans.
Bruxelles 100 Patacons, plus ou moins, 100 rixd. de change.
Paris 47 Stuivers, plus ou moins, 1 écu de 60 ſ. tournois.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LILLE.

LILLE. On compte dans cette ville de la Flandre françaiſe, ſoit par *Livres Flamandes* de 20 escalins, & *l'Escalin* de 12 gros; ſoit par florins, ou *Gouldes*, de 20 ſols, ou *Patards*, & le ſol de 12 deniers, ou *Pennings*.

On fait la diviſion de ces monnoies de la maniere ſuivante, ſavoir:

Livres Flamandes	*Ecus*	*Florins*	*Livres tournois*	*Escalins*	*Patards*	*ſols tournois*	*Gros*	*Deniers*	*Pennings*
1	$2\frac{1}{5}$	6	$7\frac{1}{2}$	20	120	150	240	1800	1920
	1	$2\frac{2}{5}$	3	8	48	60	96	720	768
		1	$1\frac{1}{4}$	$3\frac{1}{2}$	20	25	40	300	320
			1	$2\frac{2}{3}$	16	20	32	240	256
				1	6	$7\frac{1}{2}$	12	90	96
					1	$1\frac{1}{4}$	2	15	16
						1	$1\frac{3}{5}$	12	$12\frac{4}{5}$
							1	$7\frac{1}{2}$	8
								1	$1\frac{1}{15}$

On peut faire la réduction des principales de ces monnoies comme ſuit:

2 Livres de gros par 5 écus, 12 florins ou 15 livres tournois,
4 Florins . . . 5 livres tournois, &.
3 Livres tournois . . 8 escalins.

Toutes les monnoies de France ont cours à Lille, ſans aucune différence, ſoit dans les noms, ſoit dans les valeurs. Il y a d'ailleurs dans cette ville un hôtel des monnoies, qui fabrique pour l'uſage de la Flandre ſeulement, des pieces d'argent de la valeur de 4 & de 2 livres, de 20, 10 & 5 ſols, qui n'ont point cours dans les autres Provinces du Royaume.

Ces monnoies ſont à la taille de $6\frac{1}{2}$ pieces de 4 livres, de 13 dites de 2 livres, ou de 26 livres en livres & en pieces de 20, de 10 & de 5 ſols au marc, poids de France, d'argent du titre de 10 deniers & 7 grains, dont le foiblage eſt de $\frac{1}{16}$ d'une piece de 4 livres, & 2 grains d'Echarſeté.

Nous eſtimons que la livre de gros, ou livre flamande, argent de Lille, contient $48\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou $696\frac{1}{2}$ as d'argent fin, & qu'elle vaut conſéquemment au pair 3 florins, 9 ſols, 10 deniers, argent de Hollande.

Le poids de commerce de Lille eſt 14 p$^{o}_{o}$ plus foible, que celui de France.

Le poids d'Anvers, qui y eſt auſſi en uſage, ſous le nom de *poids fort*, ſert pour la ſoie, la cochenille & autres articles ſemblables. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

LILLE.

100 ℔, poids léger de Lille, font environ 87 ℔, poids de comm. d'Amſterd. &
100 ℔, poids fort de Lille, 94 ℔ d'Amſterdam.

La meſure pour les bleds eſt nommée *Raziere*: il y en a deux, dont l'une ſert pour meſurer le froment & le ſeigle, & l'autre pour meſurer l'avoine & les feves; cette derniere s'appelle *Raziere de Mars*.
Le Laſt de Lille eſt compoſé de 38 razieres de froment, ou de 40 razieres d'avoine: le laſt d'Amſterdam contient $41\frac{1}{20}$ des premieres, ou $43\frac{1}{2}$ des dernieres.
L'Eau de vie s'y vend par *Lots*, ou pots.
La Piece de vin de Bourgogne contient 110 pots;
La Barrique de vin de Bordeaux en meſure 105, &
La Pipe d'huile d'Eſpagne, d'Italie & de Provence 206.
L'huile de lin, de choux & de navets, ſe vend par barrils de 30 pots.

100 Pots ou lots de Lille font 190 mingles d'Amſterdam.

L'Aune y eſt $71\frac{1}{7}$ p$^{o}_{o}$ plus courte, qu'à Paris.

100 Aunes de Lille font $100\frac{1}{7}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $99\frac{11}{12}$ aunes de Lille.

Changes de Lille ſur les villes ſuivantes, ſavoir:

Sur Amſterdam	176 florins,	contre	100 fl. bco.
Anvers	170 florins		100 fl. de change.
Londres	66 ʃ, ou escalins		1 £. ſterling.
Paris	94 ß, ou gros		1 écu de 60 ſ. tournois.

L'Uſance des lettres de change s'y compte pour un mois effectif: les lettres ont, en outre, ſix jours de faveur aprés leur échéance, excepté celles qui s'y doivent payer à certains jours préfix. En cas de refus de payement, le protêt doit avoir lieu le ſixieme jour de faveur.

LISBONNE.

La maniere de compter en Portugal eſt très-ſimple & facile: elle ſe fait par *Rées*, qui ſont la plus petite monnoie du Royaume. LISBONNE.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

LISBONNE.

Voici, au reſte, la maniere ordinaire de compter les autres monnoies, ſavoir :

Millerées,	*Cruſados-novos*,	*Cruſados-velhos*,	*Teſtoens*,	*Reales*,	*Vintems*,	*Rées.*
1 .	$2\frac{1}{12}$.	$2\frac{1}{2}$.	10 .	25 .	50 .	1000
	1 .	$1\frac{1}{5}$.	$4\frac{4}{5}$.	12 .	24 .	480
		1 .	4 .	10 .	20 .	400
			1 .	$2\frac{1}{2}$.	5 .	100
				1 .	2 .	40
					1 .	20

Il y a deux ſortes de monnoies d'or, dont les plus anciennes, qui furent fabriquées avant 1722, ſont plus éſtimées que les nouvelles, qui ont été fabriquées depuis cette époque. Voici ce que les premieres ont valu alors & ce qu'elles valent aujourd'hui, ſavoir :

Le *Dobraon* qui valoit	20000 rées,	vaut maintenant	24000 rées.
Le *Demi-Dobraon* de	10000	.	12000
La Lisbonnine de	4000	.	4800
LaDemi-Lisbonnine de	2000	.	2400
La Millerées de	1000	.	1200
Le Cruzado de	400	.	480

Les monnoies de la fabrication nouvelle, ſont les ſuivantes, ſavoir :

D'Or : Le *Dobraon*, de la valeur de 12800 rées, peſe 1 once.
Le $\frac{1}{2}$ *Dobraon* ou la *Moëde* de 6400 dits $\frac{1}{2}$
Le $\frac{1}{4}$ dit, ou la $\frac{1}{2}$ moëde de 3200 dits $\frac{1}{4}$
Le $\frac{1}{8}$ dit, ou *l'Escudo* de 1600 dits $\frac{1}{8}$
Le $\frac{1}{16}$ dit, ou le $\frac{1}{2}$ escudo de 800 dits $\frac{1}{16}$
Le Cruſado-Velho, ou $\frac{1}{4}$ d'escudo de 400 dits $\frac{1}{32}$

D'*Argent* : Le *Cruzado-novo*, de 480 rées ; le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{4}$ & le $\frac{1}{8}$ de cruzado, valent à proportion.
La Piece de 6 vintems, ou de 120 rées.
Le *Teſtaon*, ou *Toſton*, de 5 vintems, ou de 100 rées.
Des pieces de 60 & de 50 rées.

De *Cuivre* : Des pieces de 5, de 3 & de $1\frac{1}{2}$ rées.

On fabrique au Breſil, des monnoies d'argent, nommées *Pataques*, qui y valent 320 rées ; mais en Portugal elles n'ont cours que pour 240 rées, & à cette proportion, les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de ces pataques.

La Pataque espagnole, ou la piaſtre forte d'Espagne, vaut en Portugal, 810 rées, plus ou moins.

Le marc pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 *Quilates* ou carats de 4 grains chacun.

Le titre des monnoies d'or de Portugal, eſt de 22 carats, celui de l'or œuvré de $20\frac{1}{2}$, & celui de la poudre d'or, de $21\frac{3}{4}$ à 22.

L'Outava d'or monnoié s'y paye environ 1600 rées.
L'Outava d'or œuvré . 1480 rées.
L'Outava de poudre d'or . 1560 rées.

1380 Cruzados d'or, chacun de 400 rées, valent au pair 331 ducats de Hollande.
Le Marc pour les essais de l'argent, est de 12 Dinheiros ou deniers, & le *Dinheiro* de 24 *Grams* ou grains.
La Onça d'argent fin y vaut 980 rées, plus ou moins.
La Onça d'argent œuvré du titre de $10\frac{1}{4}$ deniers, 830 rées, pl. ou m. &
Le Marc de piastres, $17\frac{1}{2}$ cruzados-velhos, ou 7000 rées, pl. ou m.

1000 Piastres d'Espagne pesent $117\frac{1}{2}$ marcs, poids de Portugal.

D'un Marc d'or, du titre de 22 carats, sont taillés 8 dobraons.
D'un Marc d'argent, du titre de $10\frac{7}{8}$ deniers, sont taillés $15\frac{5}{8}$ cruzados novos de 480 rées chacun.
Le Dobraon répond à la valeur intrinseque de $14\frac{383}{1000}$ ducats de Hollande.
Nous estimons que le cruzado de change, de 400 rées, répond aussi à $17\frac{10}{100}$ as d'or fin, ou à $230\frac{84}{100}$ as d'argent fin; & il vaut au pair $23\frac{1}{16}$ sols, argent de Hollande.
La proportion de l'or à l'argent est donc en Portugal, comme 1 à $13\frac{1}{2}$.
Le Marc, poids d'or & d'argent de Portugal, répond suivant l'essai, qu'en a fait M. Tillet, à 7 onces $3\frac{1}{2}$ gros & 34 grains, poids de France, qui rendent 4776 as, poids de troyes de Hollande; & c'est exactement le poids que M. Kruse avoit donné au marc de Lisbonne.
Il se divise en 8 *Onças*, 64 *Outavas*, 192 *Escrupulos*, ou 4608 *Grams*, ou grains.
100 Marcs de Portugal font $93\frac{7}{25}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
Les Diamants & les pierres précieuses se pesent par *Quilates*, ou carats de 4 grains chacun.
L'Outava de Portugal pese $17\frac{27}{64}$ quilates, & l'onça $139\frac{3}{8}$ dits.

Le *Quintal*, poids de commerce, se compose de 4 arrobas, ou 128 ℔.
L'*Arroba* est de 32 ℔, la *Libra* de 2 *Marcos*, 16 *Onças*, ou 96 *Outavas*.

100 ℔ de Lisbonne, font $92\frac{11}{12}$ ℔
100 ℔ de Porto . $87\frac{1}{8}$ ℔
} poids de comm. d'Amsterdam.

Le *Moyo*, mesure pour le bled & le sel, se divise comme suit:

Moyo	*Fanegas*	*Alquieres*	*Mejos*	*Quartos*	*Outavas ou Selemis*	*Mequias.*
1 .	15 .	60 .	120 .	240 .	480 .	960
	1 .	4 .	8 .	16 .	32 .	64
		1 .	2 .	4 .	8 .	16
			1 .	2 .	4 .	8
				1 .	2 .	4
					1 .	2

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LISBONNE.

Le Laſt d'Amſterdam contient 218 Alqueires de Lisbonne, $177\frac{1}{4}$ dits de Porto, 180 dits de Viana, ou $243\frac{1}{2}$ dits, des Isles Açores.

La *Tonelada*, ou tonneau de vin, a 2 *Pipas* ou *Botas*, 52 *Almudes*, 104 *Alquieres* ou *Potes*, 624 *Canhadas*, ou 2496 *Quartillos*.

La *Pipa* a 26 *Almudes*, & le *Barril*, ou tierçon, 18 Almudes.

100 Almudes font $89\frac{7}{12}$ ſtekannes d'Amſterdam, &
100 Stekannes $111\frac{7}{11}$ almudes de Portugal.

La Canhada n'eſt pas d'égale capacité dans tout le royaume; car celle de Porto eſt 30 p$^{0}_{0}$ plus groſſe que celle de Lisbonne.

On ſe ſert de deux meſures d'aunage dans cette derniere ville.

La *Vara*, qui eſt la plus longue, ayant 486 lignes de France, ſert pour meſurer certaines toiles en écru: elle ſe diviſe en 5 *palmos menores*.

Le *Covado* de Lisbonne, qui eſt une meſure plus courte que la Vara, n'ayant que $300\frac{1}{5}$ lignes de France, ſert pour meſurer généralement toutes les marchandiſes. Le covado ſe diviſe en 3 *palmos craveiros* dont chacun eſt de $100\frac{1}{15}$ lignes de France.

On vend cependant quelques camelots d'Irlande par *Yards* d'Angleterre.

5 Varas font 6 yards d'Angl., & 20 yards font 27 Covados de Lisb.

100 Varas font $158\frac{3}{8}$ aunes d'Amſterdam, & 100 covados en font $98\frac{1}{9}$.

Le pied de Lisbonne eſt la moitié d'un covado, n'ayant que $150\frac{1}{18}$ lignes; ainſi 100 pieds de Lisbonne font $119\frac{3}{5}$ pieds d'Amſterdam; cependant le *Covado* de Porto n'eſt que de $294\frac{2}{5}$ lignes de France; ainſi 100 Covados de Porto répondent à $96\frac{1}{5}$ aunes d'Amſterdam.

Le Laſt ordinaire de Portugal, lorsque l'on a frété un navire pour charger diverſes marchandiſes pour l'étranger, eſt compoſé de 4 caiſſes de ſurce, 4 pipes d'huile, 4000 ℔ de tabac, ou 3000 ℔ de ſumac.

La *Tonelada*, pour les affrétemens d'un port à l'autre de Portugal, ou pour les Colonies, eſt de 52 almudes pour les matieres liquides, & de 54 arrobes pour les ſeches.

Cours des changes de Lisbonne.

Sur Amſterdam,	1 cruzado de 400 rées, contre	46 ß vls. bco. pl. ou m.
Eſpagne,	2420 rées, pl. ou m.	1 piſtole de change.
France,	460 rées, pl. ou m.	1 écu de 60 ſ. tournois.
Londres,	1 millerées	65 ß ſterlings pl. ou m.

L'uſance des lettres de change d'Eſpagne à Lisbonne eſt de 15 jours de vue; celle des lettres de Londres de 30 jours de vue; celle des lettres de Hollande & d'Allemagne de 2 mois de date; celle des lettres de France de 60 jours de date; celle enfin des lettres d'Italie & d'Irlande, de 3 mois de date.

Les

Les lettres de change tirées de l'étranger ſur Portugal, ont 6 jours de grace ou de faveur, ſi elles ont été acceptées avant l'échéance; & les lettres tirées des Provinces du Royaume & de ſes établiſſemens dans les quatre parties du monde, en ont 15; mais ſi les lettres n'ont point été acceptées, elles doivent étre payées le jour même de l'échéance, ou proteſtées à défaut de payement. *Monnoies, Poids, Meſures &c.* LISBONNE.

L'Uſage en Portugal eſt de payer les lettres de change avec de l'or; mais il n'y a aucune loi qui défende de le faire avec de l'argent.

LIVOURNE.

On tient les comptes dans cette ville d'Italie par *Pezze da Otto Reali* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari di Pezza*. La plupart des marchands détailleurs y comptent autrement par *Lire* de 20 ſoldi, à 12 denari di lira: la Pezza vaut 6 lire. LIVOURNE.

Le *Scudo d'oro* vaut $7\frac{1}{2}$ lire, 20 ſoldi d'oro, ou 240 denari d'oro.

Le *Scudo corrente*, dit autrement *Ducato*, *Ducatone* ou *Piaſtra*, a 7 lire, 20 ſoldi di ducato, ou 240 denari di ducato.

Le *Teſtono*, qui vaut 2 lire, ſe diviſe de la maniere ſuivante, ſavoir:

Teſtono,	*Lire*,	*Paoli ou Réali*,	*Crazie*,	*Soldi di lira*,	*Quatrini*,	*Denari di lira*.
1	2	3	24	40	120	480
	1	$1\frac{1}{2}$	12	20	60	240
		1	8	$13\frac{1}{3}$	40	160
			1	$1\frac{2}{3}$	5	20
				1	3	12
					1	4

Ces monnoies portent les noms de *Moneta buona* & *Moneta lunga*; les valeurs en étant différentes dans la proportion de 24 à 23: ce qui établit en faveur de la *moneta buona* un avantage ſur l'autre de $4\frac{8}{13}$ p%. Nous montrerons mieux cette proportion par le détail ſuivant des monnoies réelles de Toscane, qui ſont comptées à Livourne de la maniere ſuivante, ſavoir:

La Doppia y vaut	23l.	—ſ.	—d.mon.buona,	ou 24l.	—ſ.	—d.m.lunga.
Le *Rouponno*	40	—	—	ou 41	$9\frac{3}{4}$	—
Le *Zequino Gigliato*	13	6	5	ou 13	18	—
Le *Francescono*	6	13	$2\frac{1}{2}$	ou 6	19	—
La *Pezza*, ou Livournine	5	15	2	ou 6	—	—
La *Piaſtrina* ſimple	1	8	8	ou 1	10	—

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LIVOURNE.

Les dérivés de ces monnoies valent à cette proportion.

Voici la valeur de quelques monnoies étrangeres, qui ont auſſi cours à Livourne.

Le Sequin de Veniſe vaut 2 pezze 6ſ.4d.mon.lunga avec 5 crazie d'agio.
La Piſtole d'Espagne 4 - - avec 1 dit.
La Lisbonine de 4800 rées 6 - - avec $34\frac{1}{2}$ dits.
Le Sequin de Rome vaut 13 lire moneta buona, plus ou moins.
La Piaſtre d'Espagne vaut enfin 6 lire 8 ſoldi moneta buona pl. ou m.

On fait la réduction des monnoies de Livourne comme ſuit, ſavoir:

23	Scudi d'oro, par .	30 pezze, ou livournines.
23	Ducati, ou Ducatoni .	28 petites.
345	Piaſtrini . .	86 dites.
14	Scudi d'oro . .	15 ducati.
23	Lire moneta buona .	24 lire moneta lunga.

La Livre, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 carati, & le *Carato* en 8 *Ottavi*.

L'Once d'or fin vaut à Livourne 107 lire moneta buona, plus ou moins.

La Livre, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 12 oncie, & *l'Oncie* en 24 *Denari*.

La Livre d'argent fin vaut 88 lire moneta buona, plus ou moins.

La Livre de Piaſtres d'Espagne, où il en entre $12\frac{9}{16}$ pieces, vaut $14\frac{1}{8}$ pezze da otto reali, plus ou moins; enfin, 1000 piaſtres y peſent environ 79 ℔ 7 onces.

La Pezza da otto reali de 6 lire moneta lunga, ou de $5\frac{1}{4}$ lire moneta buona, contient $31\frac{11}{165}$ as d'or fin, ou $451\frac{11}{55}$ d'argent fin, & vaut au pair $45\frac{1}{8}$ ſols, argent de Hollande.

La proportion de l'or à l'argent eſt à Livourne comme 1 à $14\frac{1}{2}$.

La *Libre* ou livre, poids de l'or & de l'argent, ſe diviſe en 12 oncie, 288 denari, ou 6912 *Grani*: elle répond à 7070 as, poids de troyes de Hollande.

100 ℔, poids d'or & d'argent de Livourne, font $138\frac{1}{12}$ marcs de Hollande.

Le Carat, poids à peſer les diamants, eſt de 4 grani.

La livre, poids de commerce, étant 1 p$\frac{6}{5}$ plus forte que celle pour l'or & l'argent, doit répondre à 7141 as, poids de troyes de Hollande; ainſi,

100 ℔, poids de Livourne, font $69\frac{7}{17}$ ℔, poids de comm. d'Amſterd., &
100 ℔, poids d'Amſterdam, 144 ℔, poids de comm. de Livourne.

Le *Migliajo* eſt de 10 centinajo, ou 1000 ℔. Le *Centinajo* eſt de 100 ℔.

Le *Cantaro*, dont ſe peſent la plupart des marchandiſes, eſt compoſé de 160 ℔.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LIVOURNE.

Le Cantaro, poids pour le ſucre, eſt plus foible, n'ayant que 151 ℔.
Le Cantaro de pierre, alun & fromage d'Angleterre eſt du même poids de 150 ℔.
Le Cantaro de jus de citron & le barril d'eau de vie peſent 120 ℔.
Le *Moggio* de bled, de ſel, & d'autres denrées ſeches, meſure 2 rubbi, $7\frac{1}{2}$ ſacca, $22\frac{1}{2}$ ſtaja, ou 2880 buſſoli.
Le *Rubbio* a 1440 *Buſſoli*; Le *Sacco* en a 384, & le *Stajo* 128.
Le Sacco de froment peſe environ 162 ℔ de Livourne, & celui de farine 150 ℔.
Le Laſt d'Amſterdam contient $41\frac{1}{12}$ ſacca.
Le *Barile* de vin a 20 *Fiaſchi*, 40 *Boccali*, 80 *Mezzetti*, ou 160 *Quartuci*.

100 Fiaſchi de Livourne font $176\frac{2}{3}$ mingles d'Amſterdam.

Le Barile d'huile n'eſt que de 16 fiaſchi, & il peſe 85 ℔.
La *Salma* d'huile de Gallipoli, contient $4\frac{3}{4}$ barrile net, meſure de Livourne.
Le *Coppo* d'huile de Lucque répond à 264 ℔ net.
Les Cannes, braſſes, & palmes de Florence, ſont en uſage à Livourne, ſans aucune différence.

Cours des changes de Livourne.

Sur Amſterdam,	1	Pezza da otto reali contre	88 ⅛ vls. bco., pl. ou m.
Augsbourg,	100	Pezze dites .	285 fl. cour., pl. ou m.
Bologne,	1	Pezza dite .	89 bolognini, pl. ou m.
Espagne,	1	Pezza dite .	128 piaſtres de change, plus ou moins.
Florence,	1	Pezza dite .	116 ſoldi, pl. ou m.
France,	1	Pezza dite .	96 ſols. tour., pl. ou m.
Hambourg,	1	Pezza dite .	85 ⅛ vls. bco., pl. ou m.
Lisbonne,	1	Pezza dite .	766 rées, pl. ou m.
Londres,	1	Pezza dite .	50 d. ſterl., pl. ou m.
Meſſine & Palerme	1	Pezza dite .	11 tari 10 grani, pl. ou m.
Milan,	1	Pezza dite .	128 ſoldi, pl. ou m.
Naples,	100	Pezze dites .	115 duc. di reg., pl. ou m.
Novi,	187	Pezze dites, pl. ou m.	100 ſcudi d'oro marche.
Rome,	1	Pezza dite .	118 ſ. mon. rom., pl. ou m.
Turin,	1	Pezza dite .	83 ſ. pl. ou m.
Veniſe,	100	Pezze dites .	98 duc. di bco. pl. ou m.
Vienne,	62	ſoldi mon. buona pl. ou m.	1 fl. courant.

On tire de Livourne les lettres de change ſur les villes ci-deſſus, à divers termes, dont les plus en uſage ſont de pluſieurs jours de vue,

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ſur l'Italie & l'Allemagne, ou pour les payemens des foires; de 1 uſance de 30 jours ſur la France; de 1 uſance de 60 jours ſur l'Eſpagne, Hambourg & la Hollande; & de 3 mois de date ſur l'Angleterre & le Portugal.

LIVOURNE.

L'Uſo, ou uſance, des lettres de change payables dans Livourne, comprend les échéances ſuivantes: 2 mois de date pour les lettres d'Amſterdam, Anvers, Hambourg, Cologne & l'Eſpagne; 30 jours de date, pour les lettres de France; 3 mois de date, pour les lettres d'Angleterre & de Portugal; 20 jours de date, pour les lettres de Naples, Veniſe, Crémone, Plaiſance, Bergame, Mentoue, Reggio & Modene; 3 jours de vue, pour les lettres de Bologne, Florence, Lucque, Piſtoie, Sienne, Piſe & Ferrare; 8 jours de vue, pour les lettres de Genes, Milan, Turin & Maſſe; 1 mois de vue, ou 2 mois de date, pour les lettres de Palerme & Meſſine; 1 mois de vue, pour les lettres de Sardaigne; 45 jours de date, pour les lettres d'Avignon; 5 jours de vue, pour les lettres de Perouſe; 27 jours de vue, pour les lettres de Tarente, Bari & Lecce; 10 jours de vue, ou 15 jours de date, pour les lettres de Rome, & 8 jours de vue, pour les lettres des villes de Suiſſe.

Il y a trois jours dans la ſemaine deſtinés pour payer les lettres de change échues, qui, n'ayant aucun jour de faveur, doivent etre payées le lundi, le mercredi, ou le vendredi qui ſe rencontrent à la ſuite du jour de l'échéance. Si quelqu'un de ces jours-la eſt fête, le payement d'une lettre de change échue doit ſe faire la veille d'un de ces trois jours, ſuppoſé auſſi que ce ne ſoit pas un jour de fête.

LONDRES.

LONDRES.

On compte dans toute l'Angleterre par Livres, *Pounds*, de 20 Schillings & le *Schilling* de 12 deniers ou *Pences ſterlings*: la diviſion de cette livre ſe fait d'ailleurs de la maniere ſuivante, ſavoir:

Pound,	*Marks*,	*Angles*,	*Nobles*,	*Schillings*,	*Pences*,	*Halfpences*,	*Farthings.*
1 .	$1\frac{1}{2}$.	2 .	3 .	20 .	240 .	480 .	960
	1 .	$1\frac{1}{3}$.	2 .	$13\frac{1}{3}$.	160 .	320 .	640
		1 .	$1\frac{1}{2}$.	10 .	120 .	240 .	480
			1 .	$6\frac{2}{3}$.	80 .	160 .	320
				1 .	12 .	24 .	48
					1 .	2 .	4
						1 .	2

Voici qu'elles ſont les monnoies réelles de ce Royaume :

D'*Or* : La *Guinée* vaut 21 ſchillings ſterlings : il y a des pieces de 5 guinées, de 2 guinées, de $\frac{1}{2}$ & de $\frac{1}{4}$ de guinée ; leſquelles valent à proportion de la guinée ſimple.

D'*Argent* : La Couronne, *Crown*, de 5 ſhillings ſterlings.
La demi-couronne, de $2\frac{1}{2}$ ſhillings ſterlings.
Le *Shilling*, de 12 deniers ſterlings : le $\frac{1}{2}$ ſh. ſterling à proportion.
Le *Groat* de la valeur de 4 pences ſterlings.
Des pieces de 3, de 2 & de 1 pence ſterling.

De *Cuivre* : Le demi-denier, ou *half-pence* ou *hapeny* ſterling, de 2 farthings.
Le *Farthing*, de la valeur d'un quart de denier ſterling.

Les monnoies d'or de Portugal, qui ſont les ſeules eſpeces étrangeres qui ont cours en Angleterre, valent conſtamment les prix ſuivants, ſavoir :

Le Dobraon de 24000 rées y vaut ℔ 6. 15 ſh. — d. ſterlings.
La Moëde de 12800 rées . 3. 12 — dits.

Les dérivés de ces deux monnoies valent à proportion de celles-ci.

La Livre d'or fin eſt en Angleterre de 24 carats, & le carat de 4 grains, dont chacun ſe diviſe en 4 quarts.

L'Once d'or de *Standart*, qui eſt du titre de 22 carats, vaut à préſent (Mars 1780.) en monnoies, 3 livres 17 ſhillings 6 deniers ſterlings, & en lingots, 3 livres $17\frac{1}{2}$ à 18 ſhillings ſterlings.

440 Onces d'or de ſtandart répondent à 3661 ducats de Hollande.

L'Once de monnoies d'or de Portugal, dont le titre eſt de 22 carats, quoiqu'elle ſe compte ſeulement pour 21 carats $3\frac{3}{4}$ grains, s'y paye 3 livres 18 ſhillings ſterlings.

280 Onces en monnoies d'or de Portugal ſont 2323 ducats de Hollande, & 351 Onces d'or de ſtandart, 352 onces d'or en monnoies de Portugal.

La Livre d'argent fin y eſt de 12 *Ounces*, & chacune de celles-ci de 20 *Pennyweights* ou deniers.

L'Once d'argent de ſtandart, qui eſt du titre de $11\frac{1}{15}$ onces, vaut aujourd'hui en monnoies d'Angleterre 5 chelins 2 à 3 deniers ſterlings, & en barres . . 5 chelins 3 deniers dits.

65 Onces d'argent de ſtandart répondent à 8 marcs, poids de Cologne, d'argent fin.

Monnoies, Poids. Mesures &c.

LONDRES.

L'Once de piaſtres vieilles d'Espagne ſe paye à 5 ſhillings $1\frac{1}{2}$ denier ſterl.,
Et celle des piaſtres neuves à 5 ſhillings - deniers dits.
1000 Piaſtres peſent environ 868 ounces, poids de troyes d'Angleterre.
82 Ounces en piaſtres répondent à 10 marcs, poids de cologne, d'argent fin, &
145 Ounces d'argent de ſtandart à 148 onces d'argent de piaſtres.

La fabrication des monnoies d'or & d'argent, eſt aujourd'hui en Angleterre ſur le pied ſuivant, ſavoir:

$44\frac{1}{2}$ Guinées ſont taillées d'une livre, poids de troyes d'Angleterre, d'or du titre de 22 carats, dont il eſt permis aux maîtres des monnoies de déduire $\frac{1}{6}$ de carat, pour l'écharſeté; auſſi la matiere reſtante doit être de $21\frac{5}{6}$ carats de fineſſe.

$12\frac{2}{3}$ Couronnes, ou 62 ſhillings, ſont taillés d'une livre, poids de troyes d'Angleterre, d'argent du titre de $11\frac{1}{10}$ ounces, dont il eſt permis aux maîtres des monnoies de déduire $\frac{1}{10}$ d'ounce, ou 2 pennyweights, pour l'écharſeté; ainſi la matiere reſte ſur 11 ounces de fineſſe.

La Livre ſterling qui, comme l'on ſait, eſt une monnoie imaginaire, contient dans ſa valeur intrinſeque $151\frac{11}{100}$ as, poids de troyes de Hollande, d'or fin, & 2300 as d'argent fin, & ſa valeur répond à $11\frac{1}{2}$ florins, argent de Hollande. Le rapport de l'or à l'argent, eſt ainſi en Angleterre, dans la proportion d'environ 1 à $15\frac{1}{5}$.

Les frais de monnoyage qui s'élevent à $\frac{7}{10}$ p$^{o}_{o}$ ſur l'or, & à $2\frac{7}{12}$ p$^{o}_{o}$ ſur l'argent, ſont pour le compte du Gouvernement, lors même que les particuliers portent des matieres d'or & d'argent des titres requis à la Tour de Londres, qui eſt le ſeul lieu du royaume où l'on frappe monnoie, pour y ordonner la fabrication de quelque ſomme que ce ſoit pour leur propre compte.

La Livre, *Pound*, poids de troyes, dont on ſe ſert en Angleterre, pour peſer l'or & l'argent en eſpece, & les liqueurs, répond ſuivant l'eſſai qu'en a fait M. Tillet, à 1 marc, 4 onces, $1\frac{1}{2}$ gros & 1 grain, poids de France, ce qui repond à 7762 as, poids de troyes de Hollande. Cette livre ſe diviſe en 12 *Ounces*, 240 *Pennyweights*, ou 5760 grains. On diviſe le *Grain* en 20 *Mites*, 480 *Droits*, 11520 *Periots*, ou 276480 *Blancs*. Les apothicaires, qui ſe ſervent auſſi de la même livre, la diviſent en 12 *Ounces*, 96 *Drams*, 288 *Scruples*, ou 5760 *Grains*.

L'O*unce*, pour peſer les perles & les diamants, ſe diviſe en 150 carats.

Le *Carat* ſe diviſe en 4 grains, ou en parties de $\frac{1}{2}$, de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{8}$, de $\frac{1}{16}$, de $\frac{1}{32}$ & de $\frac{1}{64}$.

100 ℔, poids de troyes d'Angleterre, ſont $151\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Hollande ſont par contre . 66 ℔, poids de troyes de Hollande.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LONDRES.

La Livre, *Pound*, poids nommé *Avoir du poids*, dont on se sert en Angleterre pour peser presque toutes les marchandises, répond, suivant l'essai qu'en a fait M. Tillet, à 1 marc, 6 onces, $6\frac{1}{2}$ gros & 6 grains, poids de France, qui se rapportent à 9444 as, poids de troyes de Hollande. Cette livre se divise en 16 *Ounces*, 256 *Drams*, 1024 *Quarters* ou 7000 *Grains*, ou plutôt en 7000 $\frac{17}{17}$ grains, poids de troyes d'Angleterre: ainsi,

144 ℔, Avoir du poids, font 175 ℔, poids de troyes d'Angleterre: au reste,

100 ℔, Avoir du poids d'Angleterre, font $91\frac{7}{8}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam, &

100 ℔, poids de commerce d'Amsterdam, font $108\frac{7}{8}$ ℔, avoir du poids d'Angleterre.

Le *Ton*, *Tun*, ou tonneau ordinaire, est de 20 *Hundreds*, ou de 2240 ℔.

Le *Hundred*, ou cent, ou quintal, qui est de 112 ℔, avoir du poids, répond à $102\frac{8}{10}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Ton*, ou Tonneau de plomb de Londres & de Hull, pese $19\frac{1}{2}$ hundreds, ou quintaux; mais étant en rouleau, il est compté pour 20 hundreds. Celui de Newcastel est de 24 hundreds. Celui de Stockton pese 22 hundreds de 112 livres chacun.

Le *Last* de laine est composé en Angleterre des poids suivants, savoir.

Last,	*Sacs* ou *Balls*,	*Weys*,	*Tods*,	*Stones*,	*Cloves* ou *Nayls*,	*Pounds* ou *livres.*
1 .	12 .	24 .	156 .	312 .	624 .	4368
	1 .	2 .	13 .	26 .	52 .	364
		1 .	$6\frac{1}{2}$.	13 .	26 .	182
			1 .	2 .	4 .	28
				1 .	2 .	14
					1 .	7

La Balle ordinaire de laine pese environ 240 ℔, avoir du poids.

La Livre pour peser les soies de Perse & de Turquie, est de 24 ounces, qui font $1\frac{1}{2}$ ℔, avoir du poids: on la nomme *King's weight*, ou poids du Roi.

Le Last de Bled, de farine, de sel, & autres denrées quelconques, se divise comme suit, savoir:

Last,	*Weys*,	*Quarters*,	*Combes*,	*Strikes*,	*Bushels*,	*Pecks*,	*Gallons*,	*Pottels.*	*Quarts*,	*Pints.*
1 .	$1\frac{2}{3}$.	10 .	20 .	40 .	80 .	320	640.	1280.	2560.	5120
	1 .	6 .	12 .	24 .	48 .	192 .	384.	768.	1536.	3072
		1 .	2 .	4 .	8 .	32 .	64.	128.	256.	512
			1 .	2 .	4 .	16 .	32.	64.	128.	256
				1 .	2 .	8 .	16.	32.	64.	128
					1 .	4 .	8.	16.	32.	64
						1 .	2.	4.	8.	16
							1.	2.	4.	8
								1.	2.	4
									1.	2

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LONDRES.

Le *Bushel*, ou Boisseau de mer, contient 5 *Pecks*; celui de terre en contient 4 seulement.

Le Bushel de froment pese environ 61 ℔, & le gallon $7\frac{5}{8}$ ℔, avoir du poids.

Le Last d'Amsterdam contient $81\frac{2}{3}$ Bushels de terre dont chacun, suivant un acte du Parlement de l'an 1712, doit jauger 2178 pouces cubes d'Angleterre, qui font 1801 pouces cubes de France.

Le *Tenn* de charbon de terre, a 12 *Scores*, ou 240 *Cannesters*; il contient 2 *Keels*, ou 16 *Chaldrons*, mesure de Newcastel.

Le *Keel*, de 8 chaldrons, a 6 scores, ou 120 cannesters.

Le *Score* de charbon de la Tamise est de 21 *Chaldrons*, 84 *Vatts*, 1776 *Bushels* ou 5880 *Peks*.

Les mesures des vins, de l'eau de vie, & des autres liqueurs, sont les suivantes.

Ton, ou *Tonneau*.	*Pipes*, ou *Buts*.	*Punchions*,	*Hogsheads*, ou *Barriques*,	*Tierces*, ou *Tierçons*,	*Barrels*, ou *Barrils*,	*Rundlets*, ou *Kilderkins*.	*Gallons*.	*Pottels*.	*Quarts*.	*Pints*.
1 .	2 .	3 .	4 .	6 .	8 .	14 .	252 .	504.	1008.	2016
	1 .	$1\frac{1}{2}$.	2 .	3 .	4 .	7 .	126 .	252.	504.	1008
		1 .	$1\frac{1}{3}$.	2 .	$2\frac{2}{3}$.	$4\frac{2}{3}$.	84 .	168.	336.	672
			1 .	$1\frac{1}{2}$.	2 .	$3\frac{1}{2}$.	63 .	126.	252.	504
				1 .	$1\frac{1}{3}$.	$2\frac{1}{3}$.	42 .	84.	168.	336
					1 .	$1\frac{3}{4}$.	$31\frac{1}{2}$.	63.	126.	252
						1 .	18 .	36.	72.	144
							1.	2.	4.	8
								1.	2.	4
									1.	2

L'Huile d'olive se vend par futailles de 236 gallons, dont chacun répond à $7\frac{1}{2}$ ℔, avoir du poids.

L'Huile de poisson, celle de lin, & de navet, se vendent par tonneau de 252 gallons.

Le Gallon de vin, d'huile d'olive & d'huile de poisson jauge 231 pouces cubes d'Angleterre, ou 191 pouces cubes de France; & l'eau douce qu'il contient, pese 8 ℔, 5 onces, avoir du poids.

100 Gallons à vin font 318 mingles d'Amsterdam, &
100 Mingles d'Amsterdam $31\frac{2}{3}$ gallons à vin.

La barrique de vin de la Rochelle & des Hauts-Pays en France, contient . . . . 46 gallons.
La Botte, ou pipe de vin de Malaga . . 112 dits.
Celle de vin des Isles Canaries & de Madere . 116 dits.

Le

Le Laſt *d'Ale*, eſpece de biere blanche d'Angleterre, eſt compoſé de pluſieurs meſures; en voici le detail: *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

Laſt,	*Hogſheads*,	*Barrels*,	*Kilderkins*,	*Firkins*,	*Gallons*,	*Pottels*,	*Quarts*,	*Pints.*	
1 .	8 .	12 .	24 .	48 .	384 .	768 .	1536 .	3072	LONDRES.
	1 .	$1\frac{1}{2}$.	3 .	6 .	48 .	96 .	192 .	384	
		1 .	2 .	4 .	32 .	64 .	128 .	256	
			1 .	2 .	16 .	32 .	64 .	128	
				1 .	8 .	16 .	32 .	64	
					1 .	2 .	4 .	8	
						1 .	2 .	4	
							1 .	2	

Le Laſt de hareng & de ſavon eſt compoſé des mêmes meſures ci-deſſus.
Le Tonneau de biere, *Bier-Ton*, ſe diviſe de la maniere ſuivante.

Ton,	*Butts*,	*Hogſheads*,	*Barrels*,	*Kilderkins*,	*Firkins*,	*Gallons*,	*Pottels*,	*Quarts*,	*Pints.*
1 .	2 .	4 .	6 .	12 .	24 .	216 .	432 .	864 .	1728
	1 .	2 .	3 .	6 .	12 .	108 .	216 .	432 .	864
		1 .	$1\frac{1}{2}$.	3 .	6 .	54 .	108 .	216 .	432
			1 .	2 .	4 .	36 .	72 .	144 .	288
				1 .	2 .	18 .	36 .	72 .	144
					1 .	9 .	18 .	36 .	72
						1 .	2 .	4 .	8
							1 .	2 .	4
								1 .	2

Le Gallon, meſure de biere, meſure 282 pouces cubes d'Angleterre, qui en font 233 de France; & l'eau douce qu'il contient peſe 10 ℔ 3 onces, avoir du poids d'Angleterre.

77 Gallons à biere, en font donc 94 à vin, ou
100 Gallons à biere contiennent $388\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.

La Mille d'Angleterre, ſuivant un édit de Henri VII. eſt de 8 *Furlongs*, 1760 *Yards*, ou 5280 pieds (*Feet*) de longeur, qui font 868 pas géométriques, ou 4956 pieds de France: il en faut donc $69\frac{4}{15}$ pour faire un degré, ou

23 Milles géographiques font 106 milles d'Angleterre.

Cette meſure n'eſt cependant en uſage que pour les édifices & bâtimens publics, & pour les routes. La mille ordinaire de Londres eſt de $1666\frac{2}{3}$ yards, ou 5000 pieds d'Angleterre: 73 milles de Londres font un degré.
Les Anglois comptent en mer 60 milles, ou 20 *Leagues*, pour un degré.
Voici, au reſte, la diviſion des principales meſures de longueur qui ſont en uſage en Angleterre, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.	*Mile, Furlongs, Poles, Fathoms, Paces*, ou ou ou ou ou *Mille, Stades, Perches, Toises, Pas*,	*Yards*, ou *Verges*,	*Cubics*, ou *Coudées*,	*Feet*, ou *Pieds*,	*Spans*, ou *Empans*,	*Palms*, ou *Palmes*,	*Inches*, ou *Pouces.*
	1 . 8 . 320 . 880 . 1056	. 1760	. 3520	. 5280	. 7040	. 21120 .	63360
	1 . 40 . 110 . 132	. 220	. 440	. 660	. 880	. 2640 .	7920
LONDRES.	1 . $2\frac{3}{4}$. $3\frac{3}{10}$.	$5\frac{1}{2}$.	11 .	$16\frac{1}{2}$.	22 .	66 .	198
	1 .	$1\frac{1}{5}$.	2 .	4 .	6 .	8 .	24 . 72
		1 .	$1\frac{2}{5}$.	$3\frac{1}{3}$.	5 .	$6\frac{2}{3}$.	20 . 60
			1 .	2 .	3 .	4 .	12 . 36
				1 .	$1\frac{1}{2}$.	2 .	6 . 18
					1 .	$1\frac{1}{3}$.	4 . 12
						1 .	3 . 9
							1 . 3

On se sert a Londres pour mesurer les marchandises, de trois aunes différentes, savoir :

L'*Ell* est pour mesurer les toiles : sa longueur est de $1\frac{1}{4}$ yards, ou 45 pouces Anglois, qui font $506\frac{2}{10}$ lignes de France.

La *Gode*, dont on mesure les Bayes, les frises, & autres étoffes des fabriques angloises, mesure $27\frac{5}{8}$ pouces d'Angleterre, qui font 311 lignes de France.

Le *Yard* est l'aune dont on mesure presque toutes les marchandises. Elle est de 3 pieds, ou 36 pouces d'Angleterre, qui font $405\frac{1}{2}$ lignes, mesure de France.

100 Ells font 125 yards, ou 163 godes d'Angl., ou $165\frac{5}{3}$ aunes d'Amsterd.
100 Aunes d'Amsterdam font $60\frac{1}{5}$ ells, $98\frac{3}{8}$ godes ou $75\frac{4}{9}$ yards d'Angl.

Le Pied d'Angleterre, *English-foot*, contient $135\frac{1161}{1000}$ lignes de France.
100 Pieds (*Feet*) d'Angleterre font $107\frac{1}{4}$ pieds d'Amsterdam.
100 Pieds d'Amsterd. font par contre $93\frac{5}{9}$ pieds d'Angleterre.
Un autre pied d'Angleterre n'est que de 135 lignes de France de long.
100 de ces deniers pieds font $107\frac{3}{8}$ pieds d'Amsterdam.
100 Pieds d'Amsterdam font enfin $93\frac{1}{4}$ pieds d'Angleterre.
L'*Acre* de terre d'Angleterre est de 4 *Fardingdeale*, ou 4840 Yards quarrés, ou 38284 pieds quarrés de France.
11 Acres d'Angleterre font donc 13 arpents de France.

On se sert en Angleterre de divers termes propres à désigner certaines quantités de pieces ; par exemple :

Le *Hundred*, ou la centaine de poissons secs, est compté pour 124 pieces.
Le Last de Hareng est de 12 barrils de 120 cents, ou de 14400 dites.
Le *Timber* de peaux pour fourrures, de . . 40 dites.
La Centaine de cuirs, est de 5 scores, ou de . . 100 dites.
Le Last de petites peaux, est de 10 deckers, ou . 200 dites.
Le *Decker* de gands, 10 paires, ou . . 20 dites.
Le Rouleau de parchemin a 5 deckers, ou . 60 dites.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

LONDRES.

La Balle de papier contient 10 rames, 200 mains, ou 5000 feuilles.
Le Laſt de poudre à canon eſt de 24 barrils, dont chacun peſe 100 ℔.
Le *Chaldron* de charbon eſt de 36 Buſhels.
Le *Score* de charbon donne a bord du navire 21 chaldrons; mais il en déſigne ſeulement 20.
Le Laſt de charbon de terre de Neucaſtle contient $7\frac{1}{2}$ chalders; mais celui de Londres & de Yarmouth contient 10 chalders.
Le Cent de ſel répond à 7 laſt, de 18 barrils chacun, & en tout à 126 barrils.

Cours des changes de Londres.

Sur	Amſterdam,	1 £ ſterling, contre .	36 ß vls., pl. ou m.
	Espagne,	40 d. ſterlings, pl. ou m.	1 piaſtre de change.
	France,	30 d. ſterlings, pl. ou m.	1 écu de 60 ſols.
	Hambourg,	1 £ ſterling. .	35 ß bco., pl. ou m.
	Portugal,	5 ſh. 6 d. ſterlings, pl. ou m.	1 millerées.
	Irlande,	100 £ ſterlings. .	109 £ Irrish, pl. ou m.
	Genes,	49 d. ſterlings, pl. ou m.	1 pezza de 115 ſ. fuori di bco.
	Livourne,	50 d. ſterlings, pl. ou m.	1 pezza da otto reali.
	Naples,	44 d. ſterlings, pl. ou m.	1 duc. di regno.
	Veniſe,	50 d. ſterlings, pl. ou m.	1 duc. di bco.

On tire les lettres de change ſur les païs ci-deſſus, à pluſieurs jours de date, ou de vue; ou à 2 uſances, d'un mois chacune, ſur la France, la Hollande & Hambourg; à $1\frac{1}{2}$ uſance, de deux mois chacune, ſur l'Espagne & le Portugal; à uſo de trois mois ſur l'Italie, & à 21 jours de vue ſur l'Irlande.

Les lettres de change payables dans Londres à vue, n'y jouiſſent point des 3 jours de faveur, qu'on y accorde à celles qui y ſont payables à pluſieurs jours, uſances, ou mois de vue, ou de date. Le troiſieme jour de faveur étant un dimanche, le payement d'une lettre de change doit en être exigé le ſamedi; mais en cas de refus de payement, le protêt peut en être différé jusqu'au lundi. La coutume de Londres eſt, au reſte, de différer le protêt d'une lettre de change en ſouffrance pour défaut de payement jusqu'au premier jour que la poſte part pour le lieu d'où la ditte lettre de change eſt tirée après l'échéance du terme, & des jours de faveur de la dite lettre.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LUBEC.

LUBEC. On y tient les écritures en *Marcs* de 16 escalins ou *Schellings*, & l'Escalin de 12 ₰ ou *Pfenings lübs* courans.

La *Reichsthale* se divise en 3 marcs, ou 48 escalins lübs.

Pour les autres monnoies de Lubec, ainsi que pour le poids pour peser l'or & l'argent, on peut voir l'article de Hambourg.

Le Marc d'argent œuvré doit être du titre de 12 loths, 13 grains, qui font 9 deniers & 3 grains; l'essayeur y appose sa marque, qui consiste en deux aigles.

Le *Schifpfund*, ou Sch℔, poids de commerce, a 2½ centners, 20 L℔, ou 280 ℔.
Le Sch℔ de plumes à lit, est compté pour . . 20 L℔, ou 320 ℔.

Le Sch℔, dans les messageries & les voitures publiques, ou particulieres, est compté pour 20 L℔ ou 320 ℔, & dans quelques occasions pour 23 L℔ ou 322 ℔.
Le *Centner*, ou quintal, est de 112 ℔, le *Lispfund*, ou L℔ de 16 ℔, & quelque fois de 14 ℔.
La Pierre, ou *Stein*, de lin, est de 20 ℔; celle de laine & de plumes, de 10 ℔.
Le barril, ou *Tonne*, de miel & de sel de Lunebourg, est de 280 ℔.
La Livre, ou *Pfund*, a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, ou 128 quentins.
Le *Mark* a 8 onces; *l'once* 2 loths, ou 8 quentins, le *loth* 4 quentins, & le *Quentin* 4 deniers ou *Pfenings*.
La Pipe d'huile pese net 820 ℔, poids de commerce de Lubec.
La Livre de ce dernier poids est ½ p° plus légere que la livre, poids de commerce de Hambourg; or,

100 ℔, poids de commerce de Lubec, font 97½ ℔, poids de comm. d'Amsterd.

Le *Last*, mesure de bled, a 8 drœmts, 24 barrils, ou 96 scheffels.
Le *Drœmt* a 3 barrils, le barril ou *Tonne*, 4 scheffels; & le *Scheffel* 4 *Fœssers*.
Cependant le scheffel d'avoine est 17 p° plus grand que celui pour les autres grains; car 63 scheffels d'avoine répondent à 74 scheffels de froment, seigle &c.
Le Last de Lubec est environ 1½ p° plus fort que celui de Hambourg, vu que 69 last de Lubec en font 70 de Hambourg.
Le Last d'Amsterdam contient 87½ scheffels de froment de Lubec.

Voici les mesures de Lubec, pour les matieres liquides, savoir:

Fuder,	*Ahms*,	*Viertels* ou *Veltes*,	*Stübgens*,	*Kannen*,	*Quartiers*,	*Plankens*,	*Ortes.*	*Monnoies, Poids, Mesures &c.*
1 .	6 .	120 .	240 .	480 .	960 .	1920 .	3840	
	1 .	20 .	40 .	80 .	160 .	320 .	640	
		1 .	2 .	4 .	8 .	16 .	32	LUBEC.
			1 .	2 .	4 .	8 .	16	
				1 .	2 .	4 .	8	
					1 .	2 .	4	
						1 .	2	

Le barril, ou *Tonne*, de biere, contient 48 ſtübgens, ou 192 quartiers.
L'eau-de-vie ſe vend par 30 veltes, ou viertels.

100 Stübgens de Lubec ſont $304\frac{1}{8}$ mingles d'Amſterdam.

La Toiſe, ou *Faden*, de bois, eſt de 6 pieds $9\frac{1}{2}$ pouces de long, ſur autant de large.
L'Aune, ou *Elle*, de Lubec, contient $255\frac{4}{5}$ lignes de France, & le pied 129.

100 Aunes de Lubec ſont $83\frac{3}{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Pieds de Lubec ſont $102\frac{1}{3}$ pieds d'Amſterdam.

Les autres meſures de longueur ſont les mêmes que celles de Hambourg.
Le *Kiepe* eſt compté pour 600 pieces, le *Wall* pour 80.
Le *Steige* pour 30, Le *Mandel* pour 15, le *Zwœlfter* pour 12, & le *Decher* pour 10.

Cours des changes de Lubec.

Sur Amſterdam, 120 rthlr. cour. pl. ou m. contre 100 rixd. bco.
Hambourg, 122 rthlr. cour. pl. ou m. 100 rthlr. bco.
ou $100\frac{1}{2}$ rthlr. cour. pl. ou m. 100 rthlr. bco.

Les autres changes de Lubec peuvent être combinés d'aprés ceux qui ont cours à Hambourg.

Les lettres de change payables dans Lubec jouiſſent de 10 jours de faveur après celui de l'échéance, dans lesquels ſont compris les dimanches, & les fêtes.

LUCQUE.

On compte dans cette Republique d'Italie, par *Lire* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*; & ſouvent auſſi, par *ſcudi d'oro* de 20 ſoldi, ou de 240 denari d'oro. LUCQUE.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LUCQUE.

La Lire ſe diviſe auſſi en 10 Bolognini, ou Bajocchi.

Le *Scudo d'oro*, appelé autrement *ſcudo di cambio*, vaut $7\frac{1}{2}$ lire, ou 150 ſoldi di lira, valeur de Lucque.

Le *Ducato*, *Ducatone*, ou *Scudo corrente*, vaut 7 lire.

71 Ducati *della ſeta*, valent 75 ſcudi d'oro; ainſi,

Le Ducato della ſeta, vaut 7 lire 18 ſoldi & 5 à 6 denari, valeur de Lucque.

Les monnoies réelles de cette République ſont, des ſcudi, des lire & d'autres petites monnoies. Les monnoies de Florence y ſont très-courantes, & s'y échangent contre l'argent de Lucque, avec 10 pour cent de bénéfice; or,

Le ſcudo d'oro de $7\frac{1}{2}$ lire de Florence, y vaut $8\frac{1}{4}$ lire.
La Pezza da otto reali de Livourne . $6\frac{1}{5}$ dites.
Au contraire la lire de Lucque ne vaut à Livourne que 11 crazie.

Nous eſtimons donc, que le ſcudo d'oro de Lucque contient $36\frac{89}{155}$ as d'or fin, ou $535\frac{28}{155}$ as d'argent fin; & vaut conſéquemment au pair 2 florins 13 ſols & 8 deniers, argent de Hollande.

La Livre de Lucque a 12 onces, ou *oncie*; mais on en connoît deux différentes l'une de l'autre, dont celle pour peſer la ſoie, qu'on nomme *Peſſo ſottile*, répond à 6943 as de Hollande; l'autre, qui eſt preſque le ſeul poids dont on ſe ſert dans le commerce de cette République, & qui ſe nomme *Peſſo groſſo*, eſt $11\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ plus forte que la premiere: or,

100 ℔ Peſſo groſſo font environ $75\frac{1}{3}$ ℔, poids de comm. d'Amſterdam.
100 ℔ Peſſo ſottile . $67\frac{1}{3}$ ℔, poids dits; &
100 ℔ d'Amſterdam font $132\frac{3}{4}$ ℔ peſſo groſſo & 148 ℔ peſſo ſottile.

Les Grains s'y meſurent par *Staji*, dont 119 font un laſt d'Amſterdam.

L'huile s'y vend par une meſure nommée *Coppo*, dont le poids répond à environ 180 ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

On ſe ſert à Lucque, de deux aunes pour meſurer les marchandiſes, ſavoir:

La Braſſe, ou *Braccio*, pour les étoffes de ſoie, laquelle eſt de $256\frac{1}{2}$ lignes de France.

La Braſſe, pour les étoffes de laine, laquelle eſt de 268 $\frac{3}{10}$ dites.

La *Canna* eſt de 4 braſſes, ou plutôt 4 braſſes font une canna.

100 Braſſes à ſoie font $83\frac{5}{6}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Braſſes à laine $87\frac{1}{4}$ aunes dites.

Cours des changes de Lucque.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LUCQUE.

Sur Florence,	110 ſcudi di cambio, pl. ou m. contre	100 ſcudi d'oro.
Genes,	1 dit. . .	136 ſ. fuori di bco. plus ou moins.
Livourne,	6 l. 4 ſ. plus ou moins .	1 pezza da otto r.
Rome,	98 ſcudi di cambio, pl. ou m.	100 ſcudi moneta.
Veniſe,	86 ſcudi dits, pl. ou m. .	100 ducati di bco.

LUNEBOURG.

LUNEBOURG. On compte aujourd'hui dans le Duché de Lunebourg, par *Thaler* de 24 bons-gros, ou *Gute-groſchen*, & le bon-gros de 12 deniers, ou *Pfenings*. Quelquefois auſſi par *Thaler*, de 36 *Marien-groſchen*, à 8 deniers.

Voici quelles ſont les autres monnoies de compte de Lunebourg.

Thaler,	*Gutte-Groſchen.*	*Schwere-Schellings.*	*Marien-Groſchen.*	*Simples-Schellings.*	*Mathier*,	*Witte*,	*Pfenings*, ou deniers.	*Scheffen.*
1 .	24 .	32 .	36 .	48 .	72 .	96 .	288 .	768
	1 .	$1\frac{1}{3}$.	$1\frac{1}{2}$.	2 .	3 .	4 .	12 .	32
		1 .	$1\frac{1}{8}$.	$1\frac{1}{2}$.	$2\frac{1}{4}$.	3 .	9 .	24
			1 .	$1\frac{1}{3}$.	2 .	$2\frac{2}{3}$.	8 .	$21\frac{2}{3}$
				1 .	$1\frac{1}{2}$.	2 .	6 .	16
					1 .	$1\frac{1}{3}$.	4 .	$10\frac{2}{3}$
						1 .	3 .	8
							1 .	$2\frac{2}{3}$

Les Monnoies réelles de Lunebourg ſont ſemblables à celles de Hanovre.

Les Poids de Lunebourg ſont à peu de choſe près les mêmes qu'à Hambourg, car 215 ℔ de cette derniere ville, n'en font que 214 de Lunebourg.

Le *Wispel*, meſure de bled, contient 20 ſcheffels, 40 *Himtens*, ou 160 *Spints*.

Le *Scheffel* a 2 himtens, ou 8 ſpints.

Le Laſt d'Amſterdam contient environ 47 ſcheffels de Lunebourg.

L'Aune, ou *Elle* de Lunebourg, a 2 pieds, qui répondent à 258 lignes de France.

100 Aunes de Lunebourg font	$84\frac{5}{16}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Pieds de la même ville	$102\frac{1}{3}$ pieds d'Amſterdam.

Nous renvoyons à l'article de Hanovre pour toutes les autres meſures de longueur.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LYON.

LYON. On y tient les écritures, comme dans tout le reſte de la France, par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers tournois.*

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, ou 60 ſols tournois. On diviſe auſſi cet écu en 20 ſols d'or, & le ſol d'or, en 12 deniers d'or.

Nous avons rapporté à l'article de France, les monnoies réelles en uſage dans tout le Royaume.

Les poids de commerce de Lyon, ſont les trois ſuivans, ſavoir:

Le *poids de table*, ou poids de ville, celui à peſer la ſoie, celui de marc.

La Livre, poids de table, ſe diviſe en 16 onces qui répondent à 14 onces, poids de marc.

La Livre à ſoie ſe diviſe auſſi en 16 onces, qui n'en font que 15, poids de marc.

100 ℔, poids de marc de France, font $99\frac{1}{6}$ ℔, poids de comm. d'Amſterd.
100 ℔, poids de table de Lyon, 93 ℔ dites.
100 ℔, poids à ſoie de Lyon, $86\frac{1}{4}$ ℔ dites.

L'*Asnée*, meſure de bled, a 16 *Bichets*, ou Boiſſeaux; elle contient environ 354 ℔, poids de table de froment.

Le Laſt d'Amſterdam répond à $15\frac{1}{5}$ asnées de Lyon.

L'*Asnée*, meſure de vin, eſt de 88 pots; le pot eſt égal a la pinte, meſure de Paris; or,

100 Pots de Lyon font $78\frac{13}{16}$ mingles d'Amſterdam.

La *Toiſe* a $7\frac{1}{2}$ pieds de long, & le pied $151\frac{1}{2}$ lignes.

L'Aune de Lyon meſure $520\frac{1}{2}$ lignes de pied de Roi.

100 Aunes de Lyon font donc $170\frac{1}{15}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $58\frac{4}{5}$ aunes de Lyon.
100 Pieds de Lyon font $120\frac{1}{4}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam $83\frac{1}{3}$ pieds de Lyon.

Le cours des changes de Lyon eſt comme à l'article de France.

Pendant les quatre foires, qui ſe tiennent tous les ans dans la ville de Lyon, on fait les payemens des lettres de change payables à ces époques. L'ouverture de chaque payement doit ſe faire, ſuivant l'article premier du réglement de la place du change de la ville de Lyon, du 2 Juin 1667, le premier jour *non férié*, du mois de Mars au *payement des Rois*, du mois de Juin au *payement de Pâque*, du mois de Septembre au *payement d'Août*, & du mois de Décembre *au payement des Saints.*

Les

Les *acceptations* des lettres de change doivent s'y faire pendant les six premiers jours de chaque *payement*; il eſt cependant d'uſage d'accepter pendant tout le mois, à cauſe des lettres qui ſont tirées dans le courant du même mois. Le ſixieme jour des acceptations étant paſſé, les porteurs des lettres de change, qui n'auront pas été acceptées, pourront les faire proteſter, faute d'acceptation, pendant le courant du mois, & enſuite les renvoyer, pour en tirer le rembourſement avec les frais du retour. Cependant il n'eſt pas d'uſage de prendre le rembourſement des lettres de change proteſtées faute d'acceptation, qu'après en avoir fait tirer le protêt à défaut de payement; parce qu'il arrive pour l'ordinaire, que le tireur fait les fonds avant la fin du payement; mais il convient toujours de faire notifier le protêt faute d'acceptation à ſon cédant, & ainſi des uns aux autres au tireur de la lettre de change en ſouffrance.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

LYON.

L'article IX du réglement dont nous avons fait mention ci-deſſus, porte que les lettres de change acceptées payables en *Payement*, qui n'auront pas été payées en tout ou en partie pendant ce tems, jusqu'au dernier jour du mois incluſivement, ſeront proteſtées dans les trois jours ſuivans *non fériés*, ſans préjudice de l'acceptation; & les dites lettres de change, avec les protêts, ſeront envoyées dans un tems ſuffiſant, pour pouvoir etre ſignifiées à tous ceux & par qui il appartiendra; ſavoir: pour toutes les lettres qui auront été tireés du dedans du Royaume dans deux mois; pour celles qui auront été tirées d'Italie, Suiſſe, Allemagne, Hollande, Flandres, & Angleterre dans trois mois; & pour celles d'Eſpagne, Portugal, Pologne, Suede & Dannemarc dans ſix mois, du jour de la date des protêts, le tout à peine d'en répondre par le porteur des dites lettres de change.

Les lettres de change payables dans Lyon, hors du tems des *Payemens*, ne jouiſſent d'aucun jour de faveur, & doivent être payées à l'échéance. En cas que celle-ci tombe en dimanche, ou jour de fête, le payement doit en être fait la veille; mais le protêt, à défaut de payement, en peut être différé jusqu'au premier jour ouvrier ſuivant; le dit protêt doit cependant être tiré avant midi du dernier jour.

Les payemens des lettres de change payables dans Lyon, pendant ou hors les *Payemens*, ont lieu de deux manieres; l'une en argent comptant; l'autre par *Viremens*, qu'on nomme autrement *Rencontres*, ou *Riscontres*, entre les banquiers, les négociants & les marchands qui ont à recevoir & à faire des payemens quelconques.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MADRAS.

MADRAS. On compte dans cet établiſſement Anglois, ſur la côte de Coromandel, dans l'Inde, par *Pagodes*, de 36 *Fanames*.

Dans le Fort St. George les Anglois font fabriquer des pagodes d'or, des roupies & des fanames, ou fanoins d'argent. On y paye la pagode à $3\frac{1}{2}$ roupies, & la roupie vaut 10 fanames.

La Pagode peſe $71\frac{1}{5}$ as d'or, du titre de $86\frac{1}{4}$ toques, qui répondent à environ $20\frac{7}{10}$ carats. Elle contient donc $61\frac{3}{5}$ as d'or fin, & vaut environ $4\frac{1}{2}$ florins courans de Hollande.

La Pagode ſert non-ſeulement de monnoie; mais ſouvent auſſi de poids. La *Seyra* de Malabar en contient $81\frac{1}{4}$, qui peſent autant que 24 roupies. Au reſte, $907\frac{5}{8}$ pagodes peſent 100 onces, poids de troyes d'Angleterre.

Lorsqu'on échange, ou qu'on vend des piaſtres d'Espagne à Madras, les piaſtres y ſont peſées avec des pagodes, 8 de celles-ci devant peſer autant qu'une piaſtre: & alors on paie 10 pagodes pour $16\frac{1}{2}$ piaſtres, plus ou moins. Poſons, par exemple, que l'on vende une partie de piaſtres du poids de 9636 pagodes, ce qui fera une quantité d'environ $1204\frac{1}{2}$ piaſtres; la valeur en ſera payée avec 730 pagodes, ſi le prix en a été réglé ſur le pied de $16\frac{1}{2}$ piaſtres par pagodes.

Si l'on vendoit ces mêmes $1204\frac{1}{2}$ piaſtres contre des roupies, on les péſeroit d'abord par Seyras, & l'on en auroit 100, ſi les piaſtres étoient de bon poids; or 100 ſeyras peſant de piaſtres valent à Madras 2136 roupies, & $2349\frac{1}{2}$ à Calcuta dans le Bengale, où la monnoie eſt 10 pour cent plus foible qu'à Madras. Voici les divers poids en uſage à Madras, ſavoir:

Le *Kandil*, qui ſert pour peſer toutes les marchandiſes, contient 20 *Mons*, 160 *Bis*, ou 800 *Seyras*; & l'on diviſe le ſeyra par 8 paloins, & le *Palain* par 8 pagodes.

Le Kandil peſe 500 ℔, avoir du poids d'Angleterre. Le Mon en peſe 25 & le bis $3\frac{1}{8}$ du même poids.

Le *Pecul* peſe 132 ℔, avoir du poids d'Angleterre.

Le *Hundred*, ou quintal de Madras, répond à $109\frac{1}{11}$ ℔, avoir du poids, qui font $100\frac{1}{5}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Le poids dont on ſe ſert à Madras pour peſer les galons d'or & d'argent, les ſoieries & autres marchandiſes, eſt 3 pour cent plus foible que le poids de marc de France; & l'or & l'argent, en eſpeces & en matiere, ſe peſent à Madras par le poids de troyes d'Angleterre.

Le *Garze*, meſure de bled, contient 400 Mercalles, & le *Mercalle* 8 meſures. Le garze peſe 8400 ℔ de froment, avoir du poids d'Angleterre: cette meſure répond à $3\frac{1}{4}$ tonneaux, ou *Tons* d'Angleterre, ou à 100 mons de Bengale.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MADRID.

MADRID.

On compte généralement dans cette capitale de l'Espagne & dans les deux Provinces de Caſtille neuve & vieille, par *Reales de Vellon* de 34 *Maravedis de Vellon*; & quelquefois par *Reales de plata antigüa*, de 34 *Maravedis de plata antigüa*; mais dans les Tréſoreries royales, les écritures ſe tiennent en *Escudos de Vellon* de 10 reales de vellon, & le real eſt de 34 maravedis de Vellon.

L'*Escudo de Plata* y eſt compté pour 15 reales de vellon.

L'*Escudo de oro*, de la vieille fabrication, vaut aujourd'hui 40 reales & 10 maravedis de vellon.

L'Escudo de oro, de la fabrication de 1772, ne vaut que 40 reales de vellon.

Le *Peſo de plata* vaut 8 reales de plata antigüa, ou 15 reales & 2 maravedis de vellon.

Le *Ducado de plata* vaut 11 reales de plata, & celui de vellon, 11 reales de vellon.

Le *Ducado de Cambio* vaut 11 reales & 1 maravedi de plata antigüa, ou 20 reales & $25\frac{15}{17}$ maravedis de vellon. On le diviſe d'ordinaire en 20 ſueldos & le *Sueldo* en 12 *Dineros*.

Le *Real de plata antigüa* vaut 16 *Qüartos*, ou 64 maravedis de vellon.

Le *Real de vellon* ne vaut que $8\frac{1}{2}$ qüartos, ou 34 maravedis de vellon.

Les autres monnoies, tant de compte que réelles, dont on ſe ſert à Madrid, ſont expliquées à l'article d'Espagne, où l'on trouvera également détaillés les poids & les meſures en uſage dans les deux Caſtilles.

Cours des changes de Madrid.

Sur Amſterdam,	1 ducado de cambio,	contre	94 ⅛ vls. bco, pl. ou m.
Lisbonne,	1 peſo de plata	.	600 rées, pl. ou m.
Londres,	1 peſo de plata	.	40 d. ſterlings, pl. ou m.
Paris,	1 doblon de 32 reales de plata		15 l. 5 ſ. pl. ou m.

L'uſo, ou uſance des lettres de change payables à Madrid, ſe compte pour 60 jours pour les traites de Paris, Londres & Genes; pour 2 mois pour les traites de Hollande & d'Allemagne, & pour 3 mois pour les traites de Rome.

On y accorde 14 jours de faveur aux traites de France, d'Angleterre, de Hollande, lorsqu'elles ont été acceptées avant l'échéance; car, ſi elles n'ont pas été acceptées, elles ne jouiſſent point des jours de faveur. Les traites de Rome n'ont aucun jour de faveur.

Monnoies, Poids, Mesures &c

MADRID.

Les lettres de change, tirées de Bilbao sur Madrid, jouissent dans cette derniere ville, de 19 jours de faveur, après leur échéance. Celles des autres villes du Royaume, & celles qui sont tirées de Portugal, n'en jouissent que de 18, lorsque les lettres de change ne sont point à certains jours préfix, ou à simple vue; car dans ces cas celles-ci doivent être acquitées à leur présentation, ou protestées sur le champ, en cas de refus de payement.

MAGDEBOURG. Voyez BERLIN.

M A L A C A.

MALACA.

On compte dans cette ville de l'Inde, appartenante à la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, par *Rixdales* de 8 escalins, ou *Schellings*, & l'escalin de 8 sols ou *Stuyvers*, ou 24 *Duyten*.

Le Ducaton de Hollande y vaut . .	13 escalins.
La Couronne angloise, *English Crown*, .	10 dits.
La Piastre d'Espagne . . .	10 dits.
La Roupie de Bombay & celle de Surate .	5 dits.

On trouve les autres objets expliqués dans l'article de Batavia.

M A L A G A.

MALAGA.

On compte dans cette ville d'Espagne, située dans la Province d'Andalousie, par *Reales de vellon* de 34 *maravedis de vellon*. Voici comment on divise ces monnoies, savoir:

Reales,	*Qüartos*,	*Ochavos*,	*Maravedis*,	*Blancas*,	*Cornados*,	*Dineros.*
1 .	$8\frac{1}{2}$.	17 .	34 .	68 .	136 .	340
	1 .	2 .	4 .	8 .	16 .	40
		1 .	2 .	4 .	8 .	20
			1 .	2 .	4 .	10
				1 .	2 .	5
					1 .	$2\frac{1}{2}$

Le *Real de plata doble*, qui vaut 16 qüartos, eſt égal au real de plate vieille, en uſage dans le commerce d'Eſpagne.

Le *Ducado de Rey*, eſt une monnoie imaginaire, de la valeur de 11 reales & 1 maravedi de vellon, ou de 375 maravedis de vellon.

Nous renvoyons à l'article d'Eſpagne pour les autres monnoies, ainſi que pour les poids.

La *Fanega*, meſure de bled, de Malaga, eſt tant ſoit peu plus grande que celle de Caſtille, dont elle tire l'origine; car le laſt d'Amſterdam ne contient que 48½ fanegas de Malaga.

L'*Arroba*, meſure pour les matieres liquides, y eſt de 8 *Azumbres*, ou de 32 *Qüartillos*, chacun.

La *Bota* de vin de Pedro Ximenes contient 53½ arrobes.

La *Barrica* de vin de Malaga ne contient que 35 azumbres; & on en compte ſeulement 34.

La *Bota* d'huile contient 43 arrobes.

La *Vara* de Malaga eſt égale à celle de Caſtille.

Le *Laſt*, qui ſert de meſure pour les affrétemens des navires, eſt de 4 bottes de vin, ou d'huile; de 5 pipes de vin, ou d'huile; de 20 caiſſes de citrons; de 22 barrils d'amandes, ou de raiſins, peſant chacun 8 arrobes, 32 barrils de 6 arrobes, 44 dits de 4 arrobes, & 88 dits de 2 arrobes, de 50 ſurons ou *Cerones* de raiſins.

La *Carga* ordinaire de raiſins peſe 7 arrobes, & elle y eſt miſe en deux ſurons.

Le barril de raiſins, de la contenance de 4 arrobes, en peſe 7, plus ou moins.

Pour les changes, les uſances & les jours de grace, on peut voir l'article d'Eſpagne.

MALLORQUE.

On compte dans cette Iſle, appartenante à l'Eſpagne, par *Peſos* de 8 reales & le *Real* de 34 *Maravedis*; & autrement par *Libras* de 20 Sueldos, & le *Sueldo* de 12 *Dineros*: ce qui revient au même; puiſque le peſo & la libra ne ſont qu'une même monnoie.

On s'y ſert de deux Quintaux, ou *Cantaros*, pour peſer les marchandiſes, dont l'un, nommé *Cantaro Berberesco*, peſe 100 *Rotolos*.

Le *Cantaro Mallorquin*, ou *Majorino*, peſe d'autre part 104 ℔, ou rotolos.
La *Carga*, de 3 quintaux de Mallorque, eſt de . 312 ℔, ou rotolos.

100 ℔, ou Rotolos, de Mallorque, font 85 ℔, poids de comm. d'Amſterd.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MALLORQUE.

La *Qüartera*, mesure de bled, contient 3360 pouces cubes de France.
Le Last d'Amsterdam répond donc à $43\frac{11}{14}$ qüarteras.
Le *Cortano*, ou *Qüartano*, mesure d'huile, y pese 9 rotolos; or,
12 Cortanes font 1 *Odar*, qui pésera environ 92 ℔, poids de comm. d'Amsterdam.
100 Cortanes font au reste $346\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

La *Canna* répond à $1\frac{7}{8}$ yards d'Angleterre, ou à $760\frac{1}{15}$ lignes de France:

100 Cannes de Mallorque font ainsi $248\frac{7}{15}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam . $40\frac{1}{4}$ cannes de Mallorque.

MALTHE.

MALTHE.

Isle de la mer méditerranée, appartenante à l'ordre des Chevaliers de St. Jean de Jerusalem, plus connus par le nom de Chevaliers de Malthe.
On y compte par *Scudi* de 12 Tari, & le *Taro* de 20 *Grani*.
Ce *Scudo*, ou Ecu, contient donc 12 tari, 24 carlini, 240 grani, ou 144 piccioli.
Le *Taro* a 2 carlini; le *Carlino* 10 grani, & le *Grano* 6 *Piccioli*.
On donne à ces monnoies deux valeurs, l'une d'argent & l'autre de cuivre: celle-là vaut 50 pour cent davantage que celle-ci.
On n'y voit de monnoies réelles, que des pieces de 8, de 6, de 4 & de $1\frac{1}{2}$ tari, & de 15, de 10, de 5, de 1 & de $\frac{1}{2}$ grani, valeur d'argent.
Il roule cependant dans cette Isle plusieurs monnoies étrangeres, dont les valeurs sont comme suit:

La Pistole d'or d'Espagne y vaut	56 tari, val. d'argent,	ou 84 tari, val. de cuivre.
Les Sequins & Ducats divers	32 dits .	ou 48 dits.
La Piastre d'Espagne	16 dits .	ou 24 dits.
La Livournine	$15\frac{1}{2}$ dits .	ou $23\frac{1}{4}$ dits.

Nous estimons, d'après cela, que l'Ecu de Malthe, valeur d'argent, contient 27 as d'or fin, ou 382 as d'argent fin; & l'écu de cuivre, 18 as d'or fin, ou 255 as d'argent fin: ainsi,
Le premier vaut au pair $38\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande, &
Le dernier . $25\frac{1}{2}$ sols dits.

Le Quintal, ou *Cantaro* de Malthe, a 100 rotoli, qui rendent à Livourne 225 ℔, qui répondent à $156\frac{1}{3}$ ℔ d'Amsterdam.
La *Salma*, mesure de bled, fait $3\frac{3}{4}$ facchi à Livourne.
Le Last d'Amsterdam contient $6\frac{9}{12}$ salmi de Malthe.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MANHEYM voyez HEIDELBERG.

MANHEYM.

MANTOUE.

MANTOUE. On compte dans ce Duché d'Italie, par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*: 6 lire font 1 *Scudo*.
La Livre, poids de Mantoue, répond à 6854 as: ainſi,

100 ℔ de Mantoue ſont $66\frac{2}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Le *Staro* de froment peſe 80 ℔, & le laſt d'Amſterdam en contient $83\frac{4}{5}$.
Le *Moggio* d'huile peſe 320 ℔ qui font $3\frac{1}{2}$ barrili de Florence, ou environ $93\frac{1}{2}$ mingles d'Amſterdam.
Le *Braccio*, ou braſſe, a $206\frac{1}{5}$ lignes de France de long; or,

100 Bracci font $67\frac{1}{3}$ aunes d'Amſterdam.

MAROC.

MAROC. Dans ce royaume d'Afrique, à *Tafilet*, *Fez*, *Salé*, *Una* & autres états & villes de la partie la plus occidentale de la Barbarie, on ſe ſert pour monnoies du *Xerif* qu'on diviſe en 8 parties; ou d'une monnoie réelle d'or qu'on nomme *Ducat*, qui vaut 48 blanquilles, & la *Blanquille* 20 *Fluces*.
Le Ducat répond à 5 florins, argent de Hollande.
La Blanquille, qui eſt d'argent, vaut donc environ 2 ſ. $1\frac{1}{4}$ ₰ dit.
La Fluce, qui eſt de cuivre, vaut enfin, . . $1\frac{2}{3}$ ₰ dit.
On ſe ſert à Maroc généralement du quintal de 100 ℔ d'Eſpagne.
Le Quintal de Fez de 100 rotoles répond à environ $143\frac{1}{2}$ ℔ d'Amſterd.
Le Quintal d'Una, pour peſer la laine, répond à . $145\frac{5}{7}$ ℔ d'Amſterd.
Celui pour les épiceries à $111\frac{4}{5}$ & celui pour les bleds à $99\frac{4}{5}$ ℔ d'Amſterd.
L'*Almude* de Salé, meſure de bled, contient environ $6\frac{2}{3}$ tchepels d'Amſt.
On ſe ſert à Maroc de la Fanegue & des autres meſures d'Eſpagne.
La *Canne* de 12 *Covados* de Maroc meſure environ 224 lignes de France.

100 Cannes font donc $73\frac{1}{5}$ aunes d'Amſterdam.

Le *Pico Morisco* d'Una répond à 293 lignes de France.
100 Pics font donc $95\frac{2}{3}$ aunes d'Amſterdam.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

MARSEILLE.

MARSEILLE.

On y tient les écritures par *Livres*, *Sols* & *Deniers* tournois, comme dans toute la France.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, la livre 20 ſols, & le ſol 12 deniers.

L'Ecu avec le quel on regle les prix des noix de galle & du coton brut, ou filé, vaut 64 ſols, ou 768 deniers tournois.

Nous avons expliqué les autres monnoies à l'article de France. Quelques monnoies étrangeres ont cours à Marſeille aux prix ſuivans, ſavoir:

Le Dobraon d'or de Portugal de 6400 rées à	42 l.	—	f.	
La Piſtolle d'or d'Espagne .	19	10		plus ou moins.
Les Sequins d'Italie . .	11	3		
Le marc de Piaſtres vieilles d'Espagne s'y paye	49	2		
Le marc de Piaſtres neuves .	48	5		

1000 Piaſtres peſent environ 110 marcs, 1 once & 2 gros, poids de France.

C'eſt avec ce même marc qu'on peſe à Marſeille l'or & l'argent, ſoit en eſpece, ſoit en matiere; mais pour les marchandiſes on ſe ſert du *poids de Table*, qui eſt 21$\frac{7}{8}$ pour cent plus foible que le poids de marc de France.

100 ℔, poids de table, font 81$\frac{4}{15}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

La *Charge* de bled meſure 4 *Emines*, ou 12 *Civadiers*: elle peſe 300 ℔, poids de table, ou 245 ℔ de froment, poids de marc.

Le Laſt d'Amſterdam, contient environ 18$\frac{1}{2}$ charges.

La *Millerole* d'huile a 8 *Escandeaux*, dont chacun peſe 12 ℔.

Cette meſure doit contenir 64 pintes de Paris, ou 100 pintes d'Amſterdam. Elle peſe, pleine d'huile, 136 ℔, poids de table.

La Millerole de vin a 60 pots, qui font 50 mingles d'Amſterdam.

L'Eau de vie ſe vend au quintal de 100 ℔ peſant.

La *Velte* de Marſeille peſe 20$\frac{1}{2}$ à 21 ℔ du même poids de table.

Les pieces d'eau de vie ſont de différentes grandeurs, y en ayant depuis 700 jusques à 1700 ℔ peſant d'eau de vie.

La *Canne*, qui ſe diviſe en 4 palmes, a 890 lignes de pied de Roi.

100 Cannes répondent à 288$\frac{2}{10}$ aunes d'Amſterdam.

Le Laſt de commerce pour les affrétements, ſe compte à Marſeille pour 28 milleroles, de vin, d'huile, ou pour 5000 ℔ peſant d'eau de vie, ou d'autres marchandiſes quelconques.

Cours

Cours des changes de Marſeille.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

MARSEILLE.

Sur Amſterdam,	1 écu de 60 ſ. tournois,	contre	54 ⅛ vls. bco., pl. ou m.
Espagne,	15 l. 3 ſ. tourn.	pl. ou m.	1 piſtole de change.
Genes,	95 ſ. tourn.	pl. ou m.	1 pezza de 5¼ lire.
Hambourg,	187 écus,	pl. ou m.	100 thlr. bco.
Livourne,	96 ſ. tourn.	pl. ou m.	1 pezza da 8 reali.
Londres,	1 écu de 60 ſ. tourn.		31 ⅛ ſterlings.
Lyon. Paris,	½ p°/° de gain, ou de perte,		à vue.

L'Uſo, ou Uſance des lettres de change d'Espagne & de Portugal, payables dans Marſeille, eſt compté pour 60 jours; l'uſance des lettres de change, tirées des autres païs, eſt de 30 jours.

Les lettres de change, payables dans Marſeille, jouiſſent de 10 jours de faveur, ſuivant l'uſage de Paris, & des autres villes de France.

Cet uſage y eſt généralement reçu & ſuivi; mais il ne peut déroger à la loi de la ville de Marſeille, qui ordonne que les lettres de change, qui y ſont payables, ſoient duement acquitées à l'expiration de leurs échéances.

Les lettres de change, payables à vue dans Marſeille, qui ne ſeront point payées à leur préſentation, doivent être proteſtées avant le dixieme jour de faveur. C'eſt ordinairement le 9me, ou 10me jour de faveur, que s'en fait le protêt à défaut de payement.

MASULIPATAN.

MASULIPATAN

Ville des Indes Orientales, ſituée dans le Royaume de Golconde, où les Français, les Anglois, & les Hollandois ont des loges, ou factories.

On y compte par *Pagodes*, & par *Roupies* courantes, de 16 *Annas*.

On y fabrique des pagodes d'or, & des roupies d'or & d'argent.

La roupie d'or en vaut 14 d'argent, ou 4 pagodes.

La pagode y eſt comptée pour 3½ roupies courantes.

Cette pagode vaut 3 à 4 p°/° plus que celle de Négapatan.

La roupie d'argent répond à la valeur de ⅔ pagode de Maſulipatan.

La Roupie peſe 231 as d'or, du titre de 23¾ carats; elle contient donc 228 as d'or fin, qui valent autant que 3⅓ ducats, ou 16 fl. 16 ſ., argent de Hollande.

La Roupie neuve d'argent, qu'on nomme auſſi *Roupie Sicca*, dont 24½ peſent un Seyra, répond à 239 as d'argent du titre de 11 deniers & 15 grains: cette monnoie contient donc 231 as d'argent fin, & elle vaut au pair 23 9/10 ſols, argent de Hollande.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MASULIPATAN

Voici maintenant les poids en uſage à Maſulipatan:

Kandil,	*Muns* ou *Mons*,	*Bixes*,	*Seyras*,	*Neves*,	*Daboas.*
1 .	20 .	160 .	800 .	12000 .	18000
	1 .	8 .	40 .	600 .	900
		1 .	5 .	75 .	$112\frac{1}{2}$
			1 .	15 .	$22\frac{1}{2}$
				1 .	$1\frac{1}{2}$

La Seyra peſe environ 5788 as: ainſi,

100 Seyras font $56\frac{1}{3}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

MAYENCE, voyez FRANCFORT SUR MAYN.
MEMEL, voyez KONIGSBERG.
MESSINE, voyez SICILE.

M E X I Q U E.

MEXIQUE.

On compte dans la nouvelle Espagne, au Pérou & dans toutes les autres parties de l'Amérique Espagnole par *Peſos* de 8 reales, & le *Real* de 34 *maravedis de plata Mexicanos*; On compte auſſi quelquefois par *Reales*, qu'on diviſe en 16 parties.

Les monnoies qui y ont cours, ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*: Le *Doblon* de 8 escudos de oro, qui ont été fabriqués avant l'an 1772, valent $16\frac{1}{17}$ peſos, & ceux qui ont été frappés après cette époque, ſeulement 16 peſos: les demis, les quarts & les huitiemes de cette monnoie valent à cette proportion.

D'*Argent*: Le *Peſo* de 8 reales de plata mexicanos, & les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{4}$, les $\frac{1}{8}$, & les $\frac{1}{16}$ du peſo, valent à cette proportion.

Le *Caſtellano*, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 quilates, le *Quilate* en 4 Granos, & le *Grano* en 8 parties.

Le *Marco*, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 12 dineros, & le *Dinero* en 24 granos; le *Grano* eſt compté à $8\frac{1}{4}$ maravedis; ainſi le marc d'argent ſe diviſe en 288 grains, ou 2376 maravedis.

Le Marc, poids d'Eſpagne, d'argent du titre de $10\frac{1}{2}$ deniers, vaut 8 peſos, plus ou moins.

Le Marc dit, d'argent fin, vaut 73 reales de plata, plus ou moins.

Tout l'argent qu'on exploite des mines de la Nouvelle Espagne, eſt porté au Mexique pour y être monnoyé, ou marqué. On y apporte, par an, environ deux millions de marcs d'argent, & on en fabrique 700 mille piaſtres, indépendamment de ce qu'on ne déclare pas. *Monnoies, Poids, Meſures &c.* MEXIQUE.

Les propriétaires des mines ſont tenus de payer, non-ſeulement les frais de monnoyage, outre le cinquieme de tout l'argent nouvellement exploité, mais encore un real pour chaque marc, à titre de droit du Prince.

Les monnoies qu'on fabrique dans le Mexique, ſont des Doblones de 8 escudos de oro chacun, à la taille de $8\frac{1}{2}$ pieces, ou en tout 68 escudos de oro, pour un marc d'or, du titre de 22 carats; & de $8\frac{1}{2}$ peſos, ou 68 reales de plata mexicanos, pour un marc d'argent du titre de $10\frac{1}{4}$ deniers.

Nous renvoyons pour l'explication des poids & meſures de l'Amérique Espagnole à l'article d'Espagne.

MILAN.

On compte dans ce Duché d'Italie, par *Lire* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*. MILAN.

Le *Scudo imperiale*, ou de *Cambio*, vaut 5 lire, 17 ſoldi, ou 117 ſoldi imperiali, & le ſoldo eſt de 12 denari imperiali

Le *Scudo corrente* vaut 5 lire, 15 ſoldi, 115 ſoldi corrente, & le ſoldo eſt de 12 denari corrente.

Les monnoies ci-deſſus ont deux valeurs, qu'on nomme, l'une *imperiale*, l'autre *corrente*. Pour en connoître mieux la différence, nous remarquerons que le *Filippo*, monnoie réelle de Milan, qui ne valoit avant 1750 que 106 ſoldi imperiali, vaut aujourd'hui 150 ſoldi corrente.

C'eſt donc relativement à ces deux prix, qu'on fait l'evaluation des autres monnoies, dont voici le rapport:

106	Lire, ou ſoldi imperiali, font	150	lire, ou ſoldi corrente.
53	Scudi imperiali .	8775	ſoldi corrente.
212	Scudi dits . .	1775	lire corrente.
1219	dits . .	1775	ſcudi corrente.
4	Scudi corrente . .	23	lire corrente.
15	Scudi . .	1219	ſoldi imperiali.
15	Lire corrente .	212	ſoldi imperiali.

Voici d'une autre part les monnoies réelles de Milan; ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MILAN.

D'*Or.*	La *Doppia*, pesant	130 grani,	vaut	25 lire, 5 soldi	corrente.
D'*Argent.*	Le *Ducatone*, de	26 denari		8 12	dits.
	Le *Filippo*, de	22¼ dits		72 10	dits.
De *Billon.*	La *Lira* vaut	20 soldi.			
	Le *Parbajollo*	2½ soldi.			
	Des pieces de	1 soldo.			

Plusieurs monnoies étrangeres ont cours à Milan, aux prix suivans.

La Pistole d'Espagne, pesant	132 grani	25 l.	10 s.	— d.	courant.
Le Louis neuf de France, de	160 dits	31	—	—	
La *Dobla*, ou *Doppia*, de Genes, de	132 dits	25	78	6	
La Doppia de Florence, de	132 dits	25	15	0	
La Doppia de Rome & de Savoye, de	130 dits	25	—	—	
La Doppia de Mantoue, de	130 dits	25	5	—	
La Lisbonnine, de	210 dits	41	—	—	
Le Sequin de Venise & de Florence, de	68 dits	14	10	—	
Le Sequin de Savoye & le Kremnitz, de	68 dits	14	7	6	
Le Ducat de Vienne & de Hollande, de	68 dits	14	5	—	
La Genovine, de	31¾ deniers	10	5	—	
Le Ducaton de Savoye & de Mantoue, de	26 den.	8	9	—	
Le Ducaton de Venise, de	25 d. 20 gr.	8	8	—	
Le Ducat de Bourgogne & de Florence	26 —	8	7	6	
Le Ducaton d'Allemagne	26 —	8	5	—	
Le Ducaton de Rome de 1721,	26 —	8	2	6	
L'Ecu de Piémont	24 d. 10 gr.	7	12	6	
L'Ecu de six francs de France	24 12	7	11	—	
La Livournine della Torre	22 4½	6	19	—	
La Piastre d'Espagne	22 —	6	16	9	
L'Ecu de Bologne	19 20	6	4	—	

Si les monnoies d'or ci-dessus, n'étant pas du poids requis, le deficit est au dessus de 4 grains, elles sont hors de cours; mais celles dont l'affoiblissement ne surpasse pas celui des 4 grains de tolérance, doivent payer pour le deficit, savoir: les pistoles 4 sols par grain; les sequins & les ducats cremnitz de Hongrie 4½ sols par grain. Pareillement les monnoies d'argent qui ont perdu du poids ci-dessus, plus de 2 deniers, n'ont plus de cours dans le public: mais celles dont l'affoiblissement toléré ne va pas au-delà de 2 grains, doivent payer, savoir: les piastres d'Espagne 6¼ sols par grain; l'argent de Rome, de Savoie, de Genes, de France, de Bourgogne, d'Allemagne & de Bologne. 6½ sols par grain; les monnoies de Milan, de Venise, de Florence & de Mantoue 6¾ sols par grain.

Les prix & les conditions des monnoies ci-dessus ont été fixés par un Edit qui est encore dans toute sa vigueur; mais l'on y déroge dans

le commerce, où ces monnoies ont quelque choſe, plus ou moins, de valeur, ſelon que leur rareté, ou leur abondance, les fait rechercher des commerçans. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

MILAN.

L'*Once* d'or fin de 24 carati, & le *Carato* de 24 *Parti*, vaut à Milan 121 lire corrente, plus ou moins.

L'*Oncie* d'argent fin, de 12 denari, & le *Denaro* de 24 grani, y vaut 8 lire, & 3 ſoldi corrente, plus ou moins.

L'argent œuvré doit être du titre de $10\frac{1}{2}$ deniers.

Nous eſtimons que 100 ſoldi imperiali contiennent 35 as d'or fin, ou 520 as d'argent fin; & que 100 ſoldi corrente contiennent $24\frac{4}{5}$ as d'or fin, ou 368 as d'argent fin.

Les premiers valent 2 florins 12 ſols, argent de Hollande.
Les derniers 1 $16\frac{3}{4}$ dits.
La Lira corrente vaut donc $7\frac{3}{8}$ dits.

La proportion de l'or à l'argent eſt à Milan comme 1 à $14\frac{4}{5}$.
Le *Marc*, poids de l'or & de l'argent, contient 8 onces.
L'Once, *Oncia*, a 24 denari, & le *Denaro* 24 grani.

100 Marcs de Milan font $95\frac{3}{5}$ marcs de troyes de Hollande.

On ſe ſert de deux poids dans le commerce; la livre de l'un, nommée *Peſo Groſſo*, eſt compoſée de 28 onces, & la livre *Peſo ſottile* n'eſt que de 12 onces; 3 ℔ peſo groſſo ſont donc 7 ℔ peſo ſottile.

100 ℔ peſo groſſo font $154\frac{3}{4}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 ℔ peſo ſottile . $66\frac{1}{3}$ ℔, poids dit.

La *Mina*, meſure de bled, contient 14 *Rubbi*, 28 *Moggi*, ou *Sacci*, 224 *Stari* ou *Staji*, ou 448 *Starelli*.
La *Charge* d'avoine meſure 9 *Staji*, ou 108 ſtarelli.
Le Laſt d'Amſterdam contient $21\frac{1}{10}$ moggi de Milan.
La *Brenta*, meſure pour les matieres liquides, ſe diviſe en 3 ſtari, 6 mini, 12 quartari, 48 pintes, ou 384 boccali.
Le *Boccale* de vin peſe 28 onces, &
Le *Rubbio* d'huile peſe 25 ℔, de 32 onces chacune.
La Braſſe, ou *Braccio*, pour les étoffes de laine, meſure $299\frac{4}{5}$ lignes de France, & la Braſſe pour les étoffes de ſoie, $237\frac{4}{5}$ lignes de France.

100 Braſſes à laine font 98 aunes d'Amſterdam, &
100 Braſſes à ſoie $77\frac{2}{3}$ aunes dites.

La Braſſe, ou *Braccio*, meſure d'architecture, a $216\frac{3}{5}$ lignes.
Le Pied contient enfin, . . 176 lignes; ainſi,

Monnoies, Poids, Mesures &c.

100 Braſſes à charpente, font 171 $\frac{1}{9}$ } pieds d'Amſterdam.
100 Pieds de Milan . 139 $\frac{2}{3}$ }

MILAN.

Cours des changes de Milan.

Sur Amſterdam,	59 ſoldi corr. pl. ou m.,	contre	1 fl. bco.
Genes,	70 ſoldi imp. pl. ou m. . .		1 ſcudo di cambio.
Livourne,	127 ſoldi corr. pl ou m. . .		1 pezza da otto rea.
Londres,	31 lire corr. pl ou m. . .		1 livre ſterling.
Naples,	112 ſoldi corr. pl. ou m. . .		1 ducado di regno.
Paris,	56 ſoldi imp. pl. ou m. . .		1 écu de 60 ſ tournois.
Rome,	140 ſoldi corr. pl. ou m. . .		1 ſcudo moneta.
Veniſe,	85 ſoldi corr. pl. ou m. . .		1 ducato picco.
Vienne,	70 ſoldi corr. pl. ou m. . .		1 florin courant.

On compte à Milan les uſances des lettres de change de Veniſe à 20 jours de date; de Livourne, de Rome & d'Allemagne à 15 jours après l'acceptation; d'Amſterdam à 2 mois de date, & de Londres à 3 mois de date.

Les lettres à vue doivent être payées à Milan à leur préſentation; celles à quelques jours de vue & de date, ou à uſance, doivent être acceptées & payées le lendemain de l'échéance, à moins que ce jour ne tombe en Dimanche ou Fête; car alors le payement en eſt différé jusqu'au premier jour de travail ſuivant.

Quoiqu'il n'y ait pas de jours de faveur fixés pour les lettres de change payables dans Milan, lorsque les porteurs les préſentent aux accepteurs pour en obtenir l'acceptation, & à leur échéance aux acceptans pour s'en procurer le payement, ils ſont tenus de laiſſer écouler quelques jours s'ils en ſont priés par ceux-ci, avant d'en faire le protêt; mais afin que, dans un tel cas, il ne puiſſe en réſulter aucun préjudice pour les porteurs, ils font mettre au bas de la lettre de change le *Vu bon* du Notaire de la chambre des marchands, qui y a joute la date du jour où la lettre à été preſentée, afin que l'acceptation, que l'accepteur pourroit enſuite écrire ſur la meme lettre de change, ſoit datée du même jour.

MINORQUE.

MINORQUE. Isle de la Méditerrannée, dont l'Angleterre eſt aujourd'hui maitreſſe.

On y compte par *Libras* de 20 ſueldos & le *Sueldo* de 12 *Dineros*.

Le *Cantaro* y peſe 4 arrobes, 34 $\frac{3}{4}$ ℔ *Mayores*, 104 ℔ *Menores*, ou 91 $\frac{1}{2}$ ℔, avoir du poids d'Angleterre, ou 80 $\frac{4}{5}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

La *Libra mayor* pese 36 onces, & la *Libra menor* en a 12. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

100 ℔ d'Amsterdam font $41\frac{1}{4}$ ℔ mayores, ou $123\frac{4}{5}$ ℔ menores.

La *Botte* de vin a 4 Cargas, la *Carga* 4 Barriles, & le *Barril* $5\frac{1}{2}$ *Quartillos*; elle contient 133 gallons d'Angleterre, qui font $423\frac{2}{5}$ mingles d'Amsterdam. MINORQUE.

M O C C A.

Ville & port de la Mer Rouge dans l'Arabie heureuse. On y compte par *Piastres* de 80 *Cabirs*, ou *Carattes*. Cette piastre peut valoir au pair environ 40 à 41 sols, argent courant de Hollande. MOCCA.

On ne fabrique dans cette ville que des *Comassirs*, qui sont une monnoie de Billon de fort peu de valeur, & sujette à beaucoup de changement.

Les monnoies étrangeres ne sont reçues à Mocca qu'au poids suivant, savoir:

100 Piastres d'Espagne valent $121\frac{1}{2}$ piastres de Mocca, ou $806\frac{15}{74}$ pagodes, &

100 Piastres de Mocca font seulement $82\frac{74}{243}$ piastres d'Espagne.

Le *Bokard* ou *Bahar* de Mocca contient 15 *Farecelles*, 150 *Maons*, 6000 *Tukeas*, ou 60000 *Coffilas*.

Le Bokard pese 405 ℔, poids de France, ou $401\frac{1}{2}$ ℔ d'Amsterdam, 7 Farecelles de Mocca en font 10 de Betelfaguy.

Le *Teman*, mesure pour les matieres liquides, contient 40 Memecdas; & le *Memecda* contient 3 chopines de France, ou 3 pintes d'Angleterre.

100 Memecdas font donc 120 mingles d'Amsterdam.

La *Gueze* de Mocca répond à 25 pouces d'Angleterre; le cobado, ou cebit, à 19.

38 Guezes font 50 cobados, ou 34 aunes d'Amsterdam.

M O D E N E.

On compte dans ce Duché d'Italie, par *Lire* de 20 soldi & le *Soldo* de 12 *Denari*. On nomme aussi le soldo, *Bolognini*. MODENE.

Le *Ducado* de Modene y est compté pour 8 lire.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MODENE.

Les monnoies réelles de ce duché ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Argent*: Le *Filippo* de 15½ lire, & le ſcudo de 3¾ lire.
La *Lira* de 20 ſoldi, le *Cappelono* de 5, & le *Cappelino* de 2½ ſoldi.
Le *Soldo*, ou *Bolognino*, de 12 *Denari*.

Voici maintenant les monnoies étrangeres qui ont cours à Modene.

Le Louis vieux de France . .	à 5½ lire.
Les Doppies d'Italie . .	à 49 dites.
Les Sequins dits . . .	à 30 dites.
L'*Ongaro*, ou le ducat de Hongrie .	à 28½ dites.
L'Ecu Romain . . .	à 16½ dites.
Le Filippe de Milan . .	à 15 dites.

Nous eſtimons que la lira de Modene contient 2⅔ as d'or fin, ou 36⅞ as d'argent fin, & qu'elle vaut 3 ſols 11 deniers, argent de Hollande.
Le *Quintal* y eſt compoſé de 100 ℔, dont le poids eſt 6½ pour cent plus foible que celui de Livourne; de façon que

100 ℔ de Modene font 6[illegible]. poids de commerce d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam 15[illegible] ℔ de Modene.

Le *Staro*, ou *Stajo*, eſt la meſure de bled de Modene, dont 41½ font un laſt d'Amſterdam.
La Braſſe, ou *Braccio*, a 2¹¹⁄₂₀ palmes de Genes; ainſi,

100 Braſſes de Modene font 92¾ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam 107⅘ braſſes de Modene.

MONTPELLIER.

MONTPELLIER

Dans cette ville & à *Cette* l'on tient les écritures en *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers tournois*. Les autres monnoies ſont à l'article de France.
Le *Quintal* qui eſt compoſé de 100 ℔, ſe diviſe en 6⅔ quarts, le *Quart* eſt de 15 ℔: ce quintal répond à 82⅖ ℔ d'Amſterdam.
Le *Setier* de bled contient 2 *Emines*, ou 4 *Quarts*.
Le Laſt d'Amſterdam contient environ 57 ſetiers de Montpellier.
Le *Muid* de vin ordinaire a 18 *Setiers*, 24 barils, ou 576 pots.
Le *Muid* de vin muſcat contient 3 barriques.
Le Vin du Rhone, s'y vend par *Barals*, dont 5 à 5⅓ font une piece.

100 Pots

100 Pots de Montpellier font $88\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

L'Eau de vie de vin s'y vend par *Quintal* de 100 ℔.
La *Piece* de cette liqueur peſe ordinairement 1400 ℔, & répond à environ 70 veltes, en ſuppoſant que la velte peſe 20 à 21 ℔. MONTPELLIER.
La *Charge* d'huile contient 4 *Barals*, 8 *Emines*, 16 *Quarts*, ou 128 *Pots*.
Le *Baral* d'huile peſe net environ 69 ℔ d'Amſterdam.

La *Canne* de 9 palmes a $891\frac{1}{3}$ lignes de longueur.
100 Cannes de Montpellier font donc $291\frac{1}{3}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $34\frac{1}{3}$ cannes de Montpellier.

On compte dans le port de Cette pour les affrétemens ou *Noliſſemens* des navires, 4 pieces d'eau de vie, ou 8 barriques de vin de Frontignan, ou 7 pieces de vin du Rhône, pour un Laſt.

Cours des changes de Montpellier & Cette.

Sur Amſterdam, 1 écu de 60 ſ. contre 54 ⅛ vls, bco., plus ou moins.
Lyon & Paris $\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$, plus ou moins, de gain ou de perte.

Les lettres de change payables à vue dans Montpellier, y doivent être acquittées à leur préſentation. Celles qui y ſont payables à certains jours préfix, ſeront acquittées le lendemain du jour de l'échéance, ou proteſtées en cas de refus de payement.

Au reſte, à Montpellier, de même que dans toutes les autres villes de Commerce de France, les lettres de change ont dix jours de faveur ou de grace après leur échéance.

MORÉE, voyez PATRASSO.
MOSCOU, voyez RUSSIE.

MUNICH.

On compte dans tout l'Electorat de Baviere, par Florins, *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Hellers* courans. MUNICH.

Voici, au reſte, comment on diviſe les principales monnoies de Baviere.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MUNICH.

Thaler,	*Gulden*,	*Batzen*,	*Kæiser-Groschen*,	*Land-müntzen*,	*Albus*,	*Kreutzers*,	*Hellers.*
1 .	$1\frac{1}{2}$.	$22\frac{1}{2}$.	30 .	36 .	45 .	90 .	360
	1 .	15 .	20 .	24 .	30 .	60 .	240
		1 .	$1\frac{1}{3}$.	$1\frac{3}{5}$.	2 .	4 .	16
			1 .	$1\frac{1}{5}$.	$1\frac{1}{2}$.	3 .	12
				1 .	$1\frac{1}{4}$.	$2\frac{1}{4}$.	10
					1 .	2 .	8
						1 .	4

On se sert en Baviere d'une monnoie particuliere qu'on nomme *Schwartze müntze*, ou monnoie noire, dont nous aurons occasion de parler à l'article de Ratisbonne.

Les monnoies réelles de Baviere sont les suivantes, savoir:

D'*Or*: Le *Carl*, qui vaut depuis 1766, 10 fl. 42 kr. les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ à prop.
Le *Max*, . 7 8 les doubles, les $\frac{1}{2}$, &
Le *Ducat*, . 4 48 (les $\frac{1}{4}$ à prop.
Le Florin, ou *Gold-Gulden* 3 9

D'*Argent*: La *Reichsthale* vieille d'Empire qui vaut à présent 2 fl. 24 kr.
Le Florin, ou *Gulden*, vieux d'Empire . 1 12
La *Reichsthale* d'Espece de convention, 2 —
Le Florin de Convention . . 1 —
Des pieces de 30, 24 & 15 *Kreutzers* & autres petites monnoies.

Voici encore quelques monnoies qui ont cours en Baviere, savoir:

Le Louis d'or de France vaut depuis 1766. .	10 fl.	24 kr.
Le Ducat Cremnitz de Hongrie & le sequin de Toscane	4	52
Le Ducat de Hollande . . .	4	45
Le Souverain d'or du Brabant . .	14	14
L'Ecu neuf de France . . .	2	40

La Thaler courante de Baviere contient donc, suivant l'ordonnance de 1766, $22\frac{20}{100}$ as d'or fin, ou 304 as d'argent fin, dont la valeur intrinseque répond à $30\frac{2}{5}$ sols, argent de Hollande.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent de Baviere, est, à $\frac{1}{3}$ grain près, égal au marc, poids de la ville de Cologne.

Le *Centner*, ou quintal de 100 ℔ de Baviere, répond à $113\frac{1}{3}$ ℔ d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle*, de Baviere contient $370\frac{1}{10}$ lignes, & le pied $98\frac{2}{5}$ dits.

100 Aunes de Baviere font donc 121 aunes d'Amsterdam, &
100 Pieds dits . $78\frac{1}{4}$ pieds dits.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

MUNSTER.

MUNSTER.

On compte dans la plupart des Cercles de Westphalie en Allemagne, par *Thalers* de 28 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 ₰ ou *Pfenings*. Voici la division de ces monnoies, savoir:

Thaler,	*Gulden*,	*Blamuser*,	*Schilling*,	*Marien-Groschen*,	*Pfenings*,	*Hellers.*
1 .	$1\frac{1}{2}$.	8 .	28 .	36 .	336 .	672
	1 .	$5\frac{1}{3}$.	$18\frac{2}{3}$.	24 .	224 .	448
		1 .	$3\frac{1}{2}$.	$4\frac{1}{2}$.	42 .	84
			1 .	$1\frac{3}{7}$.	12 .	24
				1 .	$9\frac{1}{3}$.	$18\frac{2}{3}$
					1 .	2

Les monnoies réelles qui y ont cours, sont les suivantes, savoir:
Des Florins, qui valent $18\frac{2}{3}$ escalins, ou 24 marien-groschen.
Des Marcs, ou $\frac{1}{2}$ florins, $9\frac{1}{2}$ dits ou 12 dits.
Des pieces de $\frac{1}{12}$, & de $\frac{1}{24}$ thaler; ainsi que des pieces d'un escalin & de demi-escalin, & des petites monnoies de cuivre, de 1, de 2, de 3, & de 4 deniers.
L'aune, ou *Elle* de Munster, a $358\frac{2}{5}$ lignes de France.

100 Aunes de Munster font $117\frac{1}{8}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam $85\frac{3}{5}$ aunes de Munster.

Nous renvoyons pour les autres mesures & pour les poids, à l'article d'Osnabruck.

NANCY.

NANCY.

On compte dans la Lorraine par *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers*, valeur de Lorraine. L'*Ecu* vaut 3 livres, ou 60 sols.

Il ne reste des anciennes monnoies réelles du païs, que des pieces de $9\frac{1}{4}$ sols, de 2 & de 1 sols; & des *Liards* qui valent 3 deniers.

D'autre part, toutes les monnoies de France y ont cours, sous le nom d'argent tournois. Cet argent vaut $29\frac{1}{6}$ p$\frac{0}{0}$ davantage que celui de Lorraine; car le Louis d'or, qui vaut en France 24 livres, vaut en Lorraine 31 livres, & à cette proportion les autres monnoies.
Le Poids de Lorraine est égal à celui de marc de France.

Monnoies, 100 ℔, poids de Lorraine, font $99\frac{1}{8}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Poids, Meſures &c.

NANCY. Le *Real* de bled contient 15 boiſſeaux de Paris: on le diviſe en 4 *Cartes*, ou en 8 *Imales*.

Le Laſt d'Amſterdam contient $15\frac{1}{4}$ reals de Lorraine.

La meſure de vin & d'eau de vie contient 85 ℔ peſant de l'une ou l'autre de ces liqueurs.

L'huile d'olive ſe vend au *Quintal* peſant 100 ℔.

Le *Journal*, meſure d'arpentage de Lorraine, contient 250 toiſes quarrées, chaque toiſe de 10 pieds de Lorraine, & le pied de 127 lignes du pied de Roi de France. Ainſi le Journal meſure 25000 pieds quarrés de Lorraine, qui font 19446 pieds quarrés de France.

3 Arpens de France font donc 5 Journaux de Lorraine, &

100 Pieds de Lorraine font $100\frac{4}{7}$ pieds d'Amſterdam.

NANTES.

NANTES. On y compte par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 deniers.

L'*Ecu* de change y eſt compté pour 60 ſols tournois; les autres monnoies ſont expliquées à l'article de France.

Le *Tonneau* de froment a 10 ſetiers, ou 160 boiſſeaux; il peſe depuis 2200 juſqu'à 2250 ℔, poids de marc.

Le Laſt d'Amſterdam contient $20\frac{3}{8}$ ſetiers de Nantes.

3 Tonneaux ſont égaux à 28 ſetiers de Paris.

Le *Muid* de ſel de 52 quartauts, contient environ 58 maaten d'Amſterd.
Le *Poinçon* de vin contient environ . 173 mingles d'Amſterd.

Quoique les *Pieces* d'eau de vie de Bretagne ſoient de diverſes grandeurs, on y vend cette liqueur à raiſon de 29 veltes.

L'huile de poiſſon s'y vend, d'autre part, par 30 veltes.

L'*Aune* y meſure 526 lignes; par conſéquent,
100 Aunes de Nantes font $171\frac{9}{10}$ aunes d'Amſterdam.

Nous obſerverons que les petites planches de Norwege ſe vendent à Nantes par le cent de 124 pieces.

Le Millier de douves eſt compté pour 1200, ou pour 1275 pieces.

Les changes & les jours de faveur, comme il eſt expliqué à l'article de France.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

NAPLES.

NAPLES. On compte dans ce Royaume par *Ducati di Regno* de 10 carlini, & le *Carlino* de 10 Grani. On y divise aussi ce ducat tout simplement par 100 *Grani*; ou autrement par 5 tari, & le *Taro* par 20 grani.

Voici, au reste, les monnoies diverses qui se rapportent au ducat de ce Royaume, savoir:

Ducato di Regno	*Tarini*	*Carlini*	*Cinquini*	*Grani*	*Tornesi*	*Quartini*	*Piccioli*	*Cavalli*
1	5	10	40	100	200	300	600	1200
	1	2	8	20	40	60	120	240
		1	4	10	20	30	60	120
			1	$2\frac{1}{2}$	5	$7\frac{1}{2}$	15	30
				1	2	3	6	12
					1	$1\frac{1}{2}$	3	6
						1	2	4
							1	2

Voici maintenant les monnoies réelles de Naples:

D'*Or*: La *Doppia* de 16 carlini.
L'*Onza* de Sicile de 30 carlini.

D'*Argent*: Le *Ducato di Regno* de 10 carlini, les $\frac{1}{2}$ ducats à proportion.
Le *Scudo* de Sicile de 12 carlini, le $\frac{1}{2}$ écu à proportion.
Le *Tarino*, ou *Taro*, de 2 carlini, ou 20 grani.
Des pieces de 26, & de 13 grani.
Des simples *Carlini*, & des simples *Grani*.

Les monnoies étrangeres qui ont le plus de cours à Naples, sont les suivantes.

La Pistole d'or d'Espagne & le Louis vieux de France à $45\frac{1}{2}$ carlini, pl. ou m.
La Lisbonnine de 4800 rées . . 74 dits.
Le Sequin de Venise vaut constamment . $26\frac{1}{2}$ dits.
Le Sequin de Florence en vaut 26, & celui de Rome 25 dits.

Le Ducato di regno contient environ $27\frac{47}{100}$ as d'or fin, ou $413\frac{67}{100}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinseque répond à $41\frac{1}{3}$ sols, argent de Hollande.

La Livre, poids de l'or, de l'argent & de plusieurs marchandises fines se divise à Naples en 12 onces; l'once, ou *Onzia*, en 30 Trapesi, & le *Trapeso* en 20 *Acina*. Elle répond, suivant M. Tillet, à 1 marc,

Monnoies, Poids, Mesures &c.

NAPLES.

2 onces, $3\frac{1}{2}$ gros & 27 grains, qui font 6680 as, poids de troyes de Hollande; ainſi,

100 ℔ de Naples ſont à peu près $130\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande, &
100 Marcs de Holande . $76\frac{2}{3}$ ℔ de Naples.

On emploie, ajoute M. Tillet, pour les groſſes marchandiſes, telles que la viande, le poiſſon, la farine, les fruits, &c., un poids qu'on nomme *Rotolo*, & qui répond à 33 onces, 10 trapeſi de la livre de Naples; de maniere que 3 rotoli équivalent à 8 livres, 4 onces de Naples, & 9 rotoli à 25 de ces mêmes livres. Le Rotolo ſe diviſe en $\frac{1}{2}$, en $\frac{1}{3}$, en $\frac{1}{4}$, en $\frac{1}{6}$, en $\frac{1}{8}$ de rotolo; les autres diminutions de ce poids principal ſe forment avec des onces, des trapeſi, & des acina. Le Rotolo répond à 3 marcs, 5 onces, $\frac{1}{2}$ gros & 35 grains, poids de France, qui font 18555 as, poids de troyes de Hollande; or,

100 Rotoli de Naples répondent à $180\frac{1}{2}$ ℔, poids de commerce d'Amſterd.
100 ℔ d'Amſterdam . $55\frac{2}{5}$ rotoli de Naples.

Au reſte, on ſe ſert pour le commerce de deux quintaux différents.
Le *Cantaro groſſo*, ou grand quintal, eſt compoſé de 100 rotoli.
Le *Cantaro piccolo*, ou petit quintal, n'eſt que de 100 ℔ de Naples.
9 Cantari groſſi font donc 25 cantari piccoli.
Le *Carro* de bled a 36 Tomoli, & le *Tomolo* de froment peſe environ 45 rotoli; donc,
Le Laſt d'Amſterdam contient environ 57 tomoli de Naples.
Le *Carro* de vin a 2 bottes, ou 24 barrils, & le barril a 12 *Caraſi*.
La Pipe de vin contient 14 barrils, ou *Barrili*.

100 Caraſi de Naples font $61\frac{2}{3}$ mingles d'Amſterdam.

La *Salma*, meſure d'huile, a 10 *Staja*, ou 320 *Pignatti*.
La Salma d'huile de Naples peſe net, environ 243 ℔ d'Amſterdam.
La Salma de Bari 308 ℔, & celle de Gallipoli 285 ℔.
On compte, au reſte, 11 ſalmes pour un laſt ordinaire aux affrétemens des navires.
La Canne de 8 palmi contient $935\frac{1}{2}$ lignes, meſure de France.

100 Cannes de Naples font $305\frac{5}{8}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam environ $32\frac{3}{4}$ cannes de Naples.

Cours des changes à Naples.

Sur Genes, 100 ducati di regno contre 90 pezze de 115 ſoldi di bco. pl.
Livourne, 114 duc. di regno, pl. ou m. 100 pezze da 8 reali. (ou m.
Rome, 126 duc. di reg. pl. ou m. 100 ſcudi moneta.
Veniſe, 116 duc. di reg. pl. ou m. 100 ducati di bco.

On a coutume de tirer les lettres de change ſur les villes ci-deſſus à *Uſo*, ou Uſance. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

L'Uſance des lettres de change payables dans Naples, eſt de 8 jours de vue pour celles de Rome; de 20 jours de date pour celles de Florence; de 22 jours de vue pour celles de Genes & Livourne; de 15 jours de la date de l'acceptation pour celles de Veniſe; & de 2 mois de date pour celles d'Espagne. NAPLES.

Les mêmes lettres de change jouiſſent, après leur échéance reſpective, de 3 jours de faveur.

N A R V A.

Ville de l'Eſthonie, Province de l'Empire Ruſſe. On y tient les écritures par *Roubles* de 10 griwnes, & la *Griwna* de 10 *Copeks*: & autrement par *Reichsthales* de 80 copeks, ou 52 *Wittens*. NARVA.

La *Thaler courante* y vaut 65 copeks, ou 64 wittens.

Le Carolin de Suede y roule pour 25 copeks, ou 20 wittens; ainſi,

4	Roubles ſont égaux à	5	reichſthales.
13	Roubles .	20	thalers courantes.
13	Reichſthales .	16	dites.
4	Wittens .	5	copeks.

Toutes les monnoies de Ruſſie y ont cours ſur le pied qu'elles valent à Revel.

Le *Schifpfund*, ou Schlb, poids de commerce, a 10 *Pouds*, 20 Llb, ou 400 lb.

La Livre s'y diviſe en 32 loths, ou 96 *Solotniks*.

Tout s'y peſe par le poids de la ville, lequel on réduit après en celui de Ruſſie, qui eſt environ $14\frac{1}{2}$ pour cent moins peſant que le poids de Narva; car,

7 Schlb de Narva font 8 Berkowitz de Ruſſie.

100 lb de Narva répondent à $94\frac{3}{4}$ lb, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 lb d'Amſterdam . à $105\frac{4}{7}$ lb de Narva.

Le *Laſt* de bled contient 24 *Tonnes*, 96 *Viertels*, ou 768 *Kapps*.

Le *Czetwer* de Ruſſie meſure environ 5 viertels de Narva.

Le Laſt d'Amſterdam contient 72 viertels de Narva.

Le Laſt de ſel s'y compte pour 18 tonnes, de 34 kapps chacun.

La Barrique de vin contient $1\frac{1}{2}$ ahms, 6 ancres, ou 180 ſtofs.

L'*Ahm* a 120 ſtofs; l'ancre, ou *Anker*, en a 30; & le *Stof* ſe diviſe en 4 *Quartiers*.

Monnoies, Poids, Mesures &c La piece de biere contient 128 ſtofs.

100 Stofs de Narva font $108\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.

NARVA. L'*Archine* de Ruſſie meſure $315\frac{3}{5}$ lignes de France, & L'Aune, ou *Elle*, de Narva eſt de $265\frac{1}{5}$ dites; or,

100 Archines font . $118\frac{12}{13}$ aunes de Narva.
100 Aunes de Narva ſont $86\frac{2}{3}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $115\frac{5}{13}$ aunes de Narva.

NAVARRE.

NAVARRE. Province d'Espagne avec le titre de Royaume, dont Pamplune eſt la capitale. On y compte par *Reales* de 36 *maravedis*, & ſouvent même par *Ducados*, & par *Libras*; on diviſe toutes ces monnoies de la maniere ſuivante, ſavoir:

Ducados de Navarre,	*Libras*,	*Reales*,	*Tarxas*,	*Groſos ou Grueſos*,	*Ochavos*,	*Maravedis*,	*Cornados*.
1 .	$6\frac{8}{15}$.	$10\frac{8}{9}$.	49 .	$65\frac{1}{3}$.	196 .	392 .	784
	1 .	$1\frac{2}{3}$.	$7\frac{1}{2}$.	10 .	30 .	60 .	120
		1 .	$4\frac{1}{2}$.	6 .	18 .	36 .	72
			1 .	$1\frac{1}{3}$.	4 .	8 .	16
				1 .	3 .	6 .	12
					1 .	2 .	4
						1 .	2

Il n'y a de monnoies réelles propres à cette Province, que des *Maravedis* & des *Cornados*; toutes les autres ſont imaginaires. Les monnoies d'Espagne, ſont celles qui y ont le plus de cours; en voici les valeurs en argent de Navarre:

Monnoies de compte d'Espagne,	*Duc.*,	*Libr.*,	*Reales*,	*Tarxas*,	*Groſos*,	*Mrs.*
Le *Doblon de plata*, de 32 reales de plata	$2\frac{46}{49}$ ou	$19\frac{1}{5}$ ou	320 ou	1440 ou	1920 ou	11520
Le *Peſo de plata*, de 8 reales de plata —		$4\frac{4}{5}$	8	36	48	288
Le *Duc. de Cambio*, de 375 mrs de plata	$1\frac{43}{333}$	$6\frac{21}{34}$	$11\frac{1}{34}$	$49\frac{43}{68}$	$63\frac{3}{17}$	$397\frac{1}{17}$
Le *Ducado de Vellon*, de 374 mrs de vellon		$3\frac{81}{170}$	$5\frac{27}{32}$	$26\frac{19}{64}$	$35\frac{1}{16}$	$210\frac{3}{8}$
Le *Real de plata antigua* de 64 mrs de vellon			1	$4\frac{1}{2}$	6	36
Le *Real de Vellon* de 34 mrs de vellon				$2\frac{25}{64}$	$3\frac{3}{16}$	$19\frac{1}{8}$

Mon-

Monnoies réelles d'Espagne,	*Duc.,*	*Libr.,*	*Reales,*	*Tarxas,*	*Grosos,*	*Mrs*
Le *Dobl. de oro* neuf de 8 escud. de oro	$15\frac{30}{49}$ ou	102 ou	170 ou	765 ou	1020 ou	6120
Le *Escudo de oro* neuf, ou pistole	$1\frac{373}{392}$	$12\frac{3}{4}$	$21\frac{1}{4}$	$95\frac{5}{8}$	$127\frac{1}{2}$	765
Le *Peso duro*, ou la piastre forte		$6\frac{3}{8}$	$10\frac{5}{8}$	$47\frac{13}{16}$	$63\frac{3}{4}$	$382\frac{1}{2}$
La *Peseta Mexicana*, ou $\frac{1}{4}$ de piastre		$1\frac{19}{32}$	$2\frac{21}{32}$	$11\frac{61}{64}$	$15\frac{15}{16}$	$95\frac{5}{8}$
La *Peseta Provincial*, ou $\frac{1}{5}$ de piastre		$1\frac{11}{40}$	$2\frac{1}{4}$	$9\frac{9}{16}$	$12\frac{3}{4}$	$76\frac{1}{2}$
Le *Real de Plata Mexicano* de 85 mrs. de vellon,			$1\frac{21}{64}$	$5\frac{125}{128}$	$7\frac{31}{32}$	$47\frac{13}{16}$
Le *Real de Plata Provincial*, de 68 mrs. de vellon,			$1\frac{1}{16}$	$4\frac{25}{32}$	$6\frac{3}{8}$	$38\frac{1}{4}$
Le *Quarto* de 4 maravedis de vellon						$2\frac{1}{4}$
Le *Maravedi* de vellon						$\frac{9}{16}$

Monnoies, Poids, Mesures &c.

NAVARRE.

Nous estimons que le ducat de Navarre contient $32\frac{77}{100}$ as d'or fin, ou $512\frac{35}{100}$ as d'argent fin; & la livre a $78\frac{42}{100}$ as d'argent fin; ainsi,

Le Ducat de Navarre vaut au pair	2 florins	$11\frac{1}{4}$ sols 4, argent de Hollande.
La Livre dite	7	$13\frac{1}{2}$ dits.
Le Real	4	$11\frac{1}{3}$ dits.

Les mesures & les poids en usage dans la Navarre sont les mêmes que nous avons expliqués à l'article d'Espagne.

NAUMBOURG.

Cette ville de la Thuringe, Province de Saxe en Allemagne, se sert des mêmes monnoies, poids & mesures, que celle de Leipzig. NAUMBOURG.

Le *Scheffel*, mesure de bled, y est seulement plus petit; car, 5 Scheffels de Leipzig en font 9 de Naumbourg.

Le Last d'Amsterdam contient $37\frac{3}{4}$ scheffels de Naumbourg.

On y tient tous les ans une foire qui commence le 29 Juin, & qui dure 8 jours. Les lettres de change, payables dans cette foire, y doivent être acceptées le 2 Juillet avant midi, & le payement y doit avoir lieu le 5 du même mois avant 1 heure après midi, ou, à défaut d'acceptation & de payement, les protêts respectifs doivent se faire les mêmes jours.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

NICE.

NICE. On compte dans cette ville d'Italie, appartenant au Roi de Sardaigne, par *Lire* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari moneta di Savoya.*

Nous renvoyons à l'article de Turin, où l'on trouvera le détail de ces monnoies.

100 ℔ de Nice font $62\frac{1}{4}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Le *Sacco* de bled contient 3 ſtaja, ou *Stari*, & le *Stajo* à 16 *Menſinali.*
Le Laſt d'Amſterdam contient environ $75\frac{3}{4}$ Staja de Nice.
Le *Rubbio* d'huile y peſe 25 ℔, qui font $15\frac{1}{2}$ ℔ d'Amſterdam.
De deux meſures d'aunage, dont on ſe ſert à Nice, l'une nommée *Palmo* a $117\frac{3}{10}$ lignes de France, & l'autre appelée *Raſo* contient $243\frac{1}{10}$ lignes dites; or,

100 Raſi font 208 palmi de Nice, ou $79\frac{1}{2}$ aunes d'Amſterdam.
100 Aunes d'Amſterdam font $125\frac{1}{4}$ raſi, ou $260\frac{9}{10}$ palmi de Nice.

NIGRITIE.

NIGRITIE. Nous comprenons ſous ce nom, non-ſeulement les païs qui bordent des deux Cotés le fleuve Niger; mais auſſi tout ceux qui ſont habités par des Negres jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'Afrique. Le commerce principal dans ces païs ſe fait par des échanges d'une marchandiſe contre une autre marchandiſe; mais il y a des endroits dans ces contrées, où l'on ſe ſert de certains ſignes pour repréſenter les valeurs des choſes de moindre prix, l'or y étant regardé comme une marchandiſe réelle qui n'a de valeur qu'autant que les hommes en eſtiment & recherchent la matiere. Les ſignes dont on ſe ſert comme monnoie pour repréſenter la valeur des marchandiſes, ſont ſur la côte de Guinée, dans les royaumes de Congo & d'Angole, des cauris qu'on nomme *Zimbis*, petites coquilles qu'on pèche dans les mers d'Aſie aux environs des Isles Maldives, aux Philippines & ailleurs. On compte 2000 zimbis pour une Macoute.

La *Macoute* ſignifie le nombre 10, & 10 macoutes font le nombre cent. C'eſt une maniere de compter en uſage en pluſieurs parties de l'Afrique, ſur tout à Loango, comme nous l'avons expliqué dans le premier volume de cet ouvrage. On paye auſſi les marchandiſes dans pluſieurs parties de l'Afrique, entre autres aux environs du fort de la

Mine, avec des petits morceaux d'or & des barres de fer qui n'ont point de valeur déterminée. Enfin, le poivre ſert de monnoie dans l'Abiſſinie, où d'ailleurs l'on ne connoît aucune eſpece quelconque d'or ou d'argent. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

NIGRITIE.

Les divers peuples Européens établis ſur les côtes d'Afrique font uſage des poids de leurs païs reſpectifs dans le commerce qu'ils font avec les naturels du païs. Il n'y a que l'or qu'on y peſe par un certain poids nommé *Akey*, qui répond à $\frac{1}{14}$ d'une once, ou à environ 27 as, poids de troyes de Hollande.

La *Benda*, poids en uſage chez les Negres, répond à 1334 as. Elle ſe diviſe en 2 *Benda-oſſa*, 4 *Egebba*, 8 *Piſo*, ou *Euſanno*.

Le *Seron* a $1\frac{1}{2}$ piſo, & le piſo ſe diviſe en $1\frac{1}{3}$ *Quintos*, 2 *Agiraques*, ou 4 *Media-tablas*.

Le *Jactam*, qui eſt l'aune dont ſe ſervent les Negres pour meſurer, principalement les toiles, eſt long de 1622 lignes de France. Les mêmes Negres ſe ſervent pour meſurer quelques étoffes de coton & de laine, de la largeur de la main.

NORWEGE, voyez BERGEN.

N O V E.

NOVE.

Cette ville du territoire de Genes en Italie, compte par *Scudi d'oro marchi* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*.

Ce ſcudo eſt une monnoie imaginaire, qui valoit auparavant à Genes $\frac{1}{5}$ doppia, avec 1 p$^{o}_{o}$ plus ou moins en ſus; on comptoit alors,

100 Scudi d'oro pour 101 ſcudi d'oro marchi, & 100 ſcudi d'oro marchi, pour $122\frac{2}{5}$ ſcudi d'argento. Mais à préſent qu'on paie les lettres de change dans cette République en moneta hors de banque, on y compte,

100 Scudi d'oro marchi par $122\frac{2}{5}$ ſcudi d'argento. Le ſcudo d'argento a 7 lire & 12 ſoldi, & on y ajoute 15 pour cent pour faire de l'argent hors de banque.

100000 Scudi d'oro marchi répondent donc à 1069776 lire fuori di bco.

Nous renvoyons a l'article de Genes pour les autres objets qui manquent dans celui-ci.

Les foires qui ont lieu quatre fois l'an à Nove & dans les environs de cette ville, dans le territoire de la République de Genes, attirent de diverſes parties de l'Europe, beaucoup de marchands, changeurs & autres commerçans, qui y font de fortes opérations en change.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

NOVE.

Chaque foire dure 8 à 10 jours, & c'eſt dans cet eſpace de tems que doivent être acceptées les lettres de change qui y ſont payables. Il eſt à remarquer que les lettres de change qui ont plus d'un endoſſement, ne peuvent pas être acceptées, attendu qu'y ayant une loi qui défend les endoſſemens, l'on n'en tolere qu'un.

NUREMBERG.

NUREMBERG.

On compte dans cette grande ville de commerce, du Cercle de Franconie en Allemagne, par florins, *Gulden*, de 60 kreutzers & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings*. On y diviſe auſſi le florin, en 20 escalins, ou *Käyſergroſchen*, (gros de l'Empereur) à 12 ₰ chacun.

On diviſe toutes ces monnoies de la maniere ſuivante:

Reichsthale d'Eſpece	*Thaler courante*	*Gulden*	*Kopfſtücken*	*Batzen*	*Käiſergroſchen*	*Kreutzers*	*Pfenings*
1	1 1/3	2	6	30	40	120	480
	1	1 1/2	4 1/2	22 1/2	30	90	360
		1	3	15	20	60	240
			1	5	6 2/3	20	80
				1	1 1/3	4	16
					1	3	12
						1	4

On peut réduire autrement,

3 Reichſthales d'eſpece, par 4 thalers courantes.
2 Thalers courantes . 3 florins, ou 9 kopfſtücken.
3 Batzen . . 4 escalins, ou gros de l'Empereur.

On donne à ces monnoies trois valeurs différentes; ce ſont celles de *l'argent courant*, ou de banque; de la *monnoie d'or*, & de *l'argent blanc*.

L'argent courant, ou de banque, eſt compoſé des monnoies ſuivantes d'or & d'argent, que reçoit la banque de Nuremberg; ſavoir: de Carolins à 9 florins, de Louis d'or vieux de France, de piſtoles d'Eſpagne, de reichsthales d'eſpece, & de florins de pluſieurs Etats, & Villes de l'Empire, au cours des eſpeces ſur la place. Il eſt bon de remarquer que la véritable valeur de l'argent courant, ou de banque de la ville de Nuremberg, eſt celle de la monnoie de convention, dont les reichſthales d'eſpece valent 2 florins, argent courant. C'eſt avec cette monnoie qu'on fait à Nuremberg les payemens des lettres de change.

La *monnoie d'or*, ou *moneta d'oro*, conſiſte en carolins d'or, lorsqu'on compte cette monnoie à 10 florins, dont la valeur eſt 10 p$^{0}_{0}$ moindre que l'argent courant, ou de banque; ce qui varie chaque jour.

L'argent blanc, ou *moneta bianca*, n'eſt que la monnoie nouvelle de Nuremberg, conſiſtant en pieces de 30, 15, 12, 6, 4, & 2 kreutzers, dont la valeur eſt 20 p$^{o}_{o}$ plus foible que celle de l'argent courant, ou de l'argent de banque de cette ville. *Monnoies, Poids, Meſures &c.* NUREMBERG.

Voici quelles ſont les monnoies réelles qui y ont cours:

D'*Or*: Le *Ducat*, de bon poids, à 4 fl. 10 kr. courans, plus ou moins, ou . . 5 f. — k. argent bl.
Le Florin, *Gold-gulden* . 3 4 3 40
D'*Argent*: La *Reichsthale* d'eſpece vieille 2 13$\frac{1}{3}$ 2 40
La Reichſthale d'eſp. de conv. 2 — fixe 2 24
les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de ces deux reichſthales à proportion.
Des pieces de 15, 12, 7$\frac{1}{2}$, 6, 5, 4, 3, 2$\frac{1}{2}$, 2, 1 kreutzer, argent blanc, qui perdent 20 p$^{o}_{o}$ contre l'argent courant.

Voici maintenant la valeur des monnoies étrangeres dans Nuremberg:

Le Carolin d'or . à 9 fl. 10 kr. cour., ou 11 fl. — kr. arg. blanc.
Il eſt compté autrement, à 10 mon. d'or avec 9 à 10 p$^{o}_{o}$ d'agio contre cour.
Le Louis nouv. de France à 8 fl. 50 kr. courans, ou 10 fl. 36 kr. arg. blanc.
La Piſtole d'Eſpagne . à 7 18 . 8 45
L'Ecu neuf de France . à 2 16 . 2 43
L'Ecu d'Albert & celui de Bourgogne . 2 26
Les pieces de $\frac{2}{3}$ fines, ou *fyne Zweydrittelſtücke* 1 20
Les pieces de 7 & 17 kr. argent de convention à 2 p$^{o}_{o}$, plus ou moins de perte contre l'argent courant de Nuremberg.

Le marc d'or fin, c'eſt a dire de 24 carats, ou *Karatten*, & le carat de 12 grains, ou *Granen*; ce qui en tout fait pour le marc 288 grains, vaut à Nuremberg 288 florins courans, plus ou moins.
Le marc d'argent fin, c'eſt-à-dire de 16 loths, le *Loth* de 4 *Quintleins*, & ceux-ci de 4 ₰ ou *pfenings*; ce qui en tout fait pour le marc 256 ₰, vaut 20 fl. courans, plus ou moins.
L'argent œuvré de Nuremberg doit être de 13 loths, titre qui revient à celui de 9 deniers 18 grains, pour pouvoir être marqué par l'eſſayeur: la marque eſt N.
La thaler courante, ou de banque de Nuremberg, contient 25$\frac{80}{100}$ as d'or fin, ou 364$\frac{80}{100}$ as d'argent fin; il vaut donc au pair 36$\frac{1}{2}$ ſols, argent de Hollande.
Le Marc, ou *Marken*, poids de l'or & de l'argent, a 8 onces, ou 16 loths; le *Loth* a 4 *Quintleins*, ou 16 ₰ ou *pfenings*; le marc répond à 4972 as.

100 Marcs de Nuremberg font 97$\frac{1}{9}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
100 Marcs de Hollande, 103 marcs de Nuremberg.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

NUREMBERG.

Le *Schifpund*, ou Schlb, poids de commerce, s'y compose de 3 centners, ou 300 ℔.

Le *Centner*, ou quintal, qui est de 100 ℔, se divise comme suit:

Centner,	*Pfund* ou ℔,	*Marken*,	*Viertung*,	*Unzen*,	*Loths*,	*Quintleins*,	*Pfenings*.
1 .	100 .	200 .	400 .	1600.	3200 .	12800 .	51200
	1 .	2 .	4 .	16.	32 .	128 .	512
		1 .	2 .	8.	16 .	64 .	256
			1 .	4.	8 .	32 .	128
				1.	2 .	8 .	32
					1 .	4 .	16
						1 .	4

100 ℔, poids de commerce de Nuremberg, font $103\frac{1}{5}$ ℔ d'Amsterdam, &
100 ℔, poids dit d'Amsterdam . $96\frac{9}{10}$ ℔ de Nuremberg.

Le *Summer* de froment, seigle, pois, lentilles & bled saraſſin, contient 2 malters; & le *Malter* 8 *Metzen*, ou 32 *Diethaufen*.

Le Summer d'orge & d'avoine a 4 malters, ou 32 metzen.

Le *Fuder*, ou tonneau de Nuremberg, a deux sortes de mesures, qui sont la mesure de cabaret & la mesure de jauge: la différence de l'une à l'autre est dans la proportion de 17 a 16, ou de $6\frac{1}{4}$ p$\frac{0}{0}$: car,

48 *Seidels* à la Jauge sont égaux à 51 seidels de cabaret.

Le *Fuder* contient 12 *Eimers*, 384 *Viertels*, ou veltes, 768 *Maas*, ou 1536 seidels, mesure de cabaret; au lieu que le même fuder, mesuré a la jauge, contient $12\frac{1}{2}$ eimers, 408 viertels, 816 maas, ou 1632 seidels.

100 Maas de cabaret font $88\frac{1}{3}$ mingles d'Amsterdam, &
100 Maas de jauge . . $83\frac{1}{3}$ mingles dits.

Le Barril, ou *Tonne* de miel, contient 99 maas, & l'ahm 64.

La *Ruthe*, mesure de longueur, se compte quelque fois pour 16 pieds, & quelque fois pour 12.

L'Aune, ou *Elle*, y mesure $292\frac{3}{5}$ lignes de France; & le pied, ou *Fuſſ*, qui a 12 pouces, mesure $134\frac{7}{10}$ lignes de France; or,

100 Aunes de Nuremberg font $95\frac{5}{9}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam $104\frac{2}{3}$ aunes de Nuremberg.
100 Pieds de Nuremberg font $106\frac{7}{8}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam $93\frac{11}{14}$ pieds de Nuremberg.

1 Balle de drap à 10 pieces, 1 *Saum* en a 22, & la piece est de 32 aunes;
1 *Vartel* à 45 barchands, & 1 *Barchand* a 22 aunes.

Cours des changes de Nuremberg.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

NUREMBERG.

Sur Amſterdam,	142 thlr. cour. ou bco. pl. ou m.	contre 100 rixd. bco.	
Hambourg,	142 thlr. cour. ou bco pl. ou m.	100 thlr. bco.	
Leipzig &c.	100 thlr. cour. ou bco. pl. ou m.	100 thlr. courans.	
Londres,	$8\frac{3}{7}$ fl. cour. ou bco. pl. ou m.	1 livre ſterling.	
Lyon & Paris	76 thlr. cour. ou bco. pl. ou m.	100 écus de 60 ſols.	
Vienne,	99 fl. cour. ou bco. pl. ou m.	100 fl. courans.	

On fournit des lettres de change de Nuremberg ſur les villes ci-deſſus à une ou pluſieurs uſances, à un ou pluſieurs mois de date, ou à pluſieurs jours de vue.

L'uſance des lettres de change, payables dans Nuremberg, eſt comptée pour 15 jours de vue, qui commencent à courir du lendemain du jour de l'acceptation, ſuivant l'ordonnance du 16 Fevrier 1722.

Le mois y eſt compté ſelon qu'il ſe trouve pour 28, 29, 30 ou 31 jours; mais le demi-mois eſt de 15 jours ſeulement.

Les lettres de change, payables dans Nuremberg à un ou pluſieurs jours de vue, ou à moins que demi-mois de date, ou de vue, ne jouiſſent point des 6 jours de faveur, qui ſont accordés aux autres lettres de change; ſavoir, à celles qui ſont à une ou pluſieurs uſances, ou mois de date, ou à certains jours préfix.

Si l'échéance & les jours de faveur de quelques-unes de ces lettres, tombent pendant les fermatures de la banque de Nuremberg, qui ont lieu, l'une à la fin d'avril, & l'autre à la fin d'Octobre, dans ce cas elles doivent être écrites en banque, la veille du jour de la fermature, aux deux époques marquées.

OSNABRUCK.

OSNABRUCK.

On compte dans cette ville de Weſtphalie, par *Thaler* de 21 escalins, ou *Schellings*, & l'escalin de 12 deniers ou *Pfenings*; & quelquefois auſſi par *Thaler* de 36 *Marien-groſchen*, à 7 ß ou pfenings courans. Voici comment on en fait la diviſion:

Thaler courante	*Gulden*	*Schillings*	*Marien-groſchen*	*Mathiers*	*Pfenings*	*Stellers*
1	$1\frac{1}{2}$	21	36	72	252	504
	1	14	24	48	168	336
		1	$1\frac{5}{7}$	$3\frac{3}{7}$	12	24
			1	2	7	14
				1	$3\frac{1}{2}$	7
					1	2

Monnoies, Poids Mesures &c.

OSNABRUCK.

Les monnoies réelles d'Osnabruck ſont des *Reichſthales* d'eſpece, des florins, ou *Guldens*, des demi-florins, des pieces de 6, 4, 3, 2, $1\frac{1}{2}$ & 1 Marien-groſchen, de 18, 12, 9, 6, 5, 4 & 3 deniers, ou *pfenings*, & des *Gueegens*, de $5\frac{1}{4}$ deniers: toutes ces monnoies ſont d'argent & de Billon. La ville d'Osnabruck fait auſſi fabriquer des pieces de cuivre de 5, 4, 3, $1\frac{1}{2}$ & 1 deniers.

On s'y ſert du marc poids de cologne pour peſer l'or & l'argent.

La Livre forte, ou *Pfund-ſchwer*, eſt compoſée de 300 ℔.

Le Centner, ou Quintal, eſt de 108 ℔. le *Wag-eiſen* eſt de 120 ℔.

La Livre, ou *pfund*, eſt de 16 onces, 32 *lothe*, 128 *quentins*, ou 512 *pfenings*; cette livre eſt égale à la livre, poids de commerce d'Amſterdam.

Le *Laſt* d'Osnabruck contient 100 *Scheffels*, 400 *Viertels*, ou 1600 *Bechers*.

Le Fuder a 6 *Malters*, 72 ſcheffels, 288 viertels, ou 1152 bechers.

Le Laſt d'Amſterdam contient $101\frac{2}{3}$ ſcheffels d'Osnabruck.

Voici les meſures pour les matieres liquides:

Fuder,	*Ahms*,	*Viertels*,	*Kannes*,	*Orts*,	*Stelfgens*
1 .	6 .	168 .	672 .	2688 .	10752
	1 .	28 .	112 .	448 .	1792
		1 .	4 .	16 .	64
			1 .	4 .	16
				1 .	4

La Piece de biere, *Bier-tonne*, meſure 27 *Viertels*, ou veltes.

100 Kannen d'Osnabruck font $102\frac{1}{2}$ mingles d'Amſterdam.
100 Mingles d'Amſterdam $97\frac{9}{16}$ kannes d'Osnabruck.

L'Aune, ou *Elle* ordinaire d'Osnabruck, eſt de $258\frac{3}{5}$ lignes de France.
L'Aune greque, dont on ſe ſert pour meſurer les toiles, eſt de $533\frac{1}{5}$ lignes.

100 Aunes ordinaires d'Osnabruck font $84\frac{1}{2}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes greques ſont près de 175 aunes dites.

Le pied meſure $123\frac{4}{5}$ lignes de France.

100 Pieds d'Osnabruck font $98\frac{1}{4}$ pieds d'Amſterdam.

Cours des changes d'Osnabruck.

Sur Amſterdam, 136 thlr. en louis d'or, contre 100 rixd. courantes de Holl.
Hambourg, 145 thalers dits 100 reichſthales bco.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

O V I E D O.

Ville capitale de la principauté des Asturies en Espagne. On y compte par *Reales* de 34 *maravedis de Vellon.* OVIEDO.

Les autres monnoies, soit de compte, soit réelles, sont les mêmes qui sont expliquées à l'article d'Espagne.

On se sert dans les Asturies de deux poids; la livre de l'un est composée de 16 onces, & celle de l'autre de 24 onces, poids de Castille; or,

100 ℔, poids fort d'Oviedo, font $93\frac{1}{8}$ ℔, poids de commerce d'Amsterd.
100 ℔, poids foible dit, $139\frac{7}{10}$ ℔, poids dit.

La *Fanega*, mesure de bled des Asturies, est d'un tiers plus grande que celle de Castille; or,
Le Last d'Amsterdam contient environ $38\frac{1}{4}$ fanegas d'Oviedo, &
3 fanegas d'Oviedo font 4 fanegas de Castille.
La *Cantara* de vin des Asturies est $16\frac{2}{3}$ pour cent plus forte que la cantara de 8 azumbres, ou 32 qüartillos de Castille; or, la Cantara de vin d'Oviedo contient $15\frac{2}{5}$ mingles d'Amsterdam.
La *Vara*, ou aune des Asturies, est environ 3 p^{o}_{o} plus longue que celle de Castille, dont 100 font 97 d'Oviedo; or,

100 Varas d'Oviedo font $126\frac{5}{7}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam 79 varas d'Oviedo.

Oviedo change sur Madrid, à 1 p^{o}_{o} de perte pour le preneur, quelque chose plus ou moins.

P A D O U E.

On compte dans cette ville d'Italie, par *Ducati* de 24 grossi, & le *Grosso* de 12 *denari*; souvent aussi par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 denari, ou *Piccioli* correnti. PADOUE.

Nous renvoyons pour les autres monnoies à l'article de Venise.

Le Poids de Padoue est plus fort que le Peso *sottile* de Venise, &

100 ℔ de Padoue font environ $67\frac{5}{8}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

La Brasse, ou *Braccio*, est de $297\frac{1}{2}$ lignes de France, & le pied de 157 lignes.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

100 Braſſes de Padoue font $97\frac{1}{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Pieds dits égalent $124\frac{3}{5}$ pieds dits.

PADOUE. Voyez pour tout le reſte à l'article de Veniſe.

PALERME, voyez SICILE.

PARIS.

PARIS. On compte dans cette capitale de la France, par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers Tournois.*

L'Ecu de change y vaut 3 livres, 60 ſols, ou 720 deniers tournois.

Les autres monnoies, ſoit réelles, ſoit imaginaires, ainſi que les poids, ſont expliqués à l'article de France.

Le *Muid*, meſure de bled, a 12 ſetiers, 24 mines, 48 minots, 144 boiſſeaux, ou 2304 litrons.

Le *Setier* contient 2 mines, 4 minots, 12 boiſſeaux, ou 192 litrons.

La *Mine* meſure 96 *Litrons*; le *Minot* en meſure 48, & le *Boiſſeau* 16.

Le Laſt d'Amſterdam contient 19 ſetiers de Paris.

Le Boiſſeau de froment de Paris peſe 20 ℔, & celui de ſeigle 19 ℔, poids de marc, ou environ, & il jauge, ſuivant les mémoires de l'Académie Royale des ſciences, $644\frac{66}{100}$ pouces cubes.

Le Setier d'avoine a 24 *Boiſſeaux*, 96 *Piccotins*, ou 384 *Litrons*, ce ſetier eſt du double plus grand que celui de froment. Suivant l'ordonnance de 1762 qui fixe la capacité du Boiſſeau & autres meſures ſubalternes,

Le Boiſſeau de Paris doit avoir 8 pouc. $2\frac{1}{2}$ lig. de profondeur & 10 pouces de diametre.

Le Demi-Boiſſeau	.	6	5	.	.	8	
Le quart de Boiſſeau		4	9	.	.	6 pou.	9 lign.
Le huitieme de Boiſſeau		4	3	.	.	5	—
Le Litron	.	3	6	.	.	3	10
Le demi-Litron	.	2	10	.	.	3	1

Le *Muid* de ſel a 12 ſetiers, 48 minots, 192 boiſſeaux, 3072 litrons, ou 49152 *Meſurettes*: il peſe environ 4800 ℔, poids de marc, & il meſure à la jauge 123774 pouces cubes.

Le *Muid* de charbon de bois a 20 mines, ou ſacs, 40 minots, ou 320 boiſſeaux.

La *Voie* de charbon de terre a 15 minots, 30 demi-minots; 90 boisseaux, ou 360 quartes.

Le *Muid* de vin sur la lie mesure $37\frac{1}{2}$ setiers, & il pese avec la futaille, environ 666 ℔, poids de marc.

Le Muid de vin transvasé & clair n'a que 36 setiers.

Ce setier comprend d'autres mesures, dont voici les rapports.

Setier,	*Quarts*,	*Pintes*,	*Chopines*,	*Demi-setiers*,	*Poinçons*,	*Roquilles*.
1 .	4 .	8 .	16 .	32 .	64 .	256
	1 .	2 .	4 .	8 .	16 .	64
		1 .	2 .	4 .	8 .	32
			1 .	2 .	4 .	16
				1 .	2 .	8
					1 .	4

La Pinte, qui sert de modele à l'Hôtel de ville de Paris, mesure $47\frac{2}{7}$ pouces cubes, & l'eau de Seine qu'elle contient pese 30 onces, $3\frac{1}{2}$ gros, poids de marc.

On y divise aussi le muid de vin en 2 *Feuillettes*, 3 *Tierçons*, ou 4 *Quartaux*. L'eau de vie s'y vend par *Poinçons* de 27 setiers.

Les corps des marchands de la ville de Paris se servent de trois *Aunes* différentes, dont telles sont les dimensions, savoir:

L'Aune pour les étoffes de soie devroit être de 44 pouces, ou 528 lignes; mais elle n'est que de $527\frac{1}{2}$ lignes,

L'Aune pour les draps & les étoffes de laine a $526\frac{2}{5}$ lignes; enfin,

L'Aune pour les toiles en a . 524; de sorte que

100 Aunes à soie font $172\frac{7}{18}$
100 Aunes à laine . 172
100 Aunes à toile . $171\frac{1}{4}$
} aunes d'Amsterdam.

Le *Pied* de Paris s'appelle *Pied de Roi*; il se divise en 12 *Pouces*, 144 *Lignes*, ou 1728 *Points*; ainsi,

100 Pieds de Paris font $114\frac{2}{7}$ pieds d'Amsterdam.
100 Pieds d'Amsterdam $87\frac{1}{2}$ pieds de Paris.

La *Lieue* de Paris est de 2000 toises, ou 12000 pieds; il en faut $28\frac{11}{150}$ pour un degré de l'équateur.

La *Lieue* ordinaire de France, dont 25 font un degré, est de 2283 toises; & celle de mer, dont 20 font aussi un degré, répond à 2854 toises.

7 Lieues ordinaires de France en font près de 8 de Paris, &
4 Lieues de mer répondent à 5 lieues de France.

Monnoies, Poids. Mesures &c.

La *Perche*, pour mesurer les bois, est de $3\frac{1}{3}$ toises, ou 22 pieds.
La *Perche*, pour mesurer les terres labourables, est seulement de 3 toises ou 22 pieds.

PARIS.

La *Toise* a 6 pieds, 72 pouces, ou 864 lignes.

Cours des changes de Paris.

Sur Amsterdam, 1 écu de 60 sols, contre 53 ⅛ vls., plus ou moins.
Espagne, 15 liv. 1 s. pl. ou m. 1 pistole de change.
Hambourg, 188 écus tournois, pl. ou m. 100 thalers bco.
Londres, 1 écu dit . 30 ⅛ sterlings, plus ou moins.
Lyon, $\frac{1}{2}$ p$^{0}_{0}$ de gain ou perte aux payemens.

L'Usance des lettres de change d'Espagne & de Portugal, est comptée à Paris pour 60 jours; celle des lettres des autres païs est de 30 jours seulement.

Les 10 jours de grace, ou de faveur, dont jouissent les lettres de change payables dans Paris, commencent à courir du lendemain de leur échéance. Il y a cependant des lettres qui n'ont point de jours de faveur, telles que celles à vue, qui doivent être payées dans les 24 heures de leur présentation, & celles à jours préfix, qui doivent être acceptées & payées le jour même fixé pour le payement.

Les billets, ou obligations portant *valeur reçue en marchandises*, jouissent après leur échéance d'un mois de grace ou de faveur.

Il faut consulter l'article de France pour tout ce qui manque à celui de Paris.

PARME.

PARME.

On compte dans ce Duché d'Italie & dans celui de Plaisance, par *Lire* de 20 soldi & le *Soldo* de 12 *denari*.
Les monnoies réelles sont les suivantes, savoir:

D'*Or*: La *Doppia* de 72 lire & 12 soldi.
D'*Argent*: Le *Ducatone* de 24 lire;
Le *Scudo* de 8 lire & 8 soldi.
Le *Testone* de 6 lire & 6 soldi.
Enfin des pieces de 20, de 10 & de 5 *Soldi*.

Le Poids de Parme est 5 p$^{0}_{0}$ plus fort que le *peso sottille* de Genes, & 100 ℔ de Parme font $67\frac{4}{9}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.
La Brasse, ou *Braccio*, contient $242\frac{3}{10}$ lignes de France; or,
100 Brasses de Parme font $75\frac{3}{7}$ aunes d'Amsterdam.

Monnoies, Poids. Mesures &c.

PATRAS.

PATRAS.

On compte dans cette ville de la presqu'île de la Morée, par *Piastres* de 80 *Aspres*. Voyez pour les autres monnoies l'article de Turquie.
Le quintal de Patras pese 44 *Okes*, 132 ℔, 1584 onces, ou 17600 drachmes.

100 ℔ de Patras font $80\frac{9}{10}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

La Livre, poids à soie, y est de 15 onces, ou $166\frac{2}{3}$ drachmes.
Le Sac de Corinthes pese ordinairement 140 ℔ à Patras & rend ordinairement 118 ℔ à Zanthe, & environ 113 ℔ à Amsterdam.
Les mesures de bled s'appellent *Staro* & *Bachel*; il en faut $35\frac{1}{2}$ des premieres, ou $97\frac{1}{2}$ des dernieres, pour faire un last d'Amsterdam.
Le *Pik*, ou aune pour les étoffes de laine & les toiles, se nomme *grand Pik*, & celui pour les étoffes de soie *petit Pik*.

100 Grands Piks font 108 petits piks, ou $99\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Petits Piks font $92\frac{3}{7}$ grands piks, ou 92 aunes d'Amsterdam.

PEGU.

PEGU.

On compte ordinairement dans ce Royaume de l'Asie, par *Ticals* d'argent de 16 *Toques*, dont la valeur répond à environ 32 sols, argent de Hollande: il est vrai que les ticals & les toques sont plutôt des mesures pour estimer la finesse de l'or & de l'argent, que des monnoies réelles ou de compte; car, à proprement dire, il n'y en a point d'autres dans ce royaume, que des *Ganzas*, monnoie grossiere d'étain mêlé de cuivre, dont la valeur est seulement d'un sol, argent de Hollande.

Les Piastres vieilles d'Espagne, dont on voit une assez forte quantité au Pegu, y ont cours dans la proportion d'environ 160 ticals d'argent fin pour 100 piastres. Au reste, les piastres de même que toutes les autres especes, ou matieres d'argent & d'or, sont regardées dans ce royaume, moins comme des monnoies ayant des valeurs distinctes fixes, que comme une marchandise dont le prix varie d'un moment à l'autre, suivant que les circonstances la font plus ou moins rechercher.

On divise le *Tical* pour les essais de l'or & de l'argent en 16 parties qu'on nomme *Toques*, & ces 16 parties répondent aux 10 toques de Malabar, ou aux 100 toques de la Chine, qui divisent le Tical de ces deux pais: or,

Monnoies, Poids, Mesures &c.

PEGU.

15 Toques du Pegu répondent à $9\frac{3}{4}$ toques de Malabar. 1 Tical d'or de $92\frac{1}{2}$ toques de la Chine, vaut au Pegu 70 biſſes peſant de ganzas, plus ou moins.

La *Biſſe*, poids de commerce du Pegu, ſe diviſe en 4 *Agitos*, 8 *Abuccos*, ou 100 *Ticals*.

La Biſſe répond à environ 32000 as, poids de troyes de Hollande, & le Tical à 320 as: il y a des poids jusqu'à 30 biſſes.

Le Marc, poids de France, répond à $15\frac{93}{100}$ ticals, poids de Pegu, où l'on en compte 16 pour le même marc.

La Corbeille de ris, qui ſert de meſure au Pegu, peſe 16 biſſes, & l'on compte ordinairement 80 corbeilles pour un laſt de 2 tonneaux.

PERNAU.

PERNAU.

On compte dans cette ville de l'Eſthonie, Province de Ruſſie, par *Thaler* de 64 *Weiſſen*, ou 80 *Copeks*, & ſouvent auſſi par *Roubles* de 10 griwnes, & la *Griwna* de 10 copeks.

La Thaler courante n'y vaut cependant que 60 weiſſes, ou 75 copeks.
La Thaler, dont on paye les droits, y vaut ſeulement 45 weiſſes, ou 90 gros.
Le Marc de Carélie y vaut . 4 weiſſes, ou 5 copeks.
Celui de Pernau . . . 3 dits, ou $3\frac{3}{4}$ dits.
Celui de Lithuanie . . . 2 dits, ou $2\frac{1}{2}$ dits.
Enfin le weiſſe vaut 6 *Rundſtückes* de cuivre: au reſte,
8 Roubles ſont 10 thalers de compte de Pernau, &
3 dits . 4 thalers courans de Pernau.

Voyez pour les autres monnoies l'article de Ruſſie & celui de Rével.

Nous eſtimons que la Thaler de Pernau de 64 weiſſes contient $25\frac{1}{5}$ as d'or fin, ou 350 as d'argent fin; elle vaut par conſéquent au pair 35 ſols argent de Hollande.

Le *Schifpfund*, ou Schiſb, poids de commerce, a 10 Liſb ou 400 ſb.

Le *Centner*, ou quintal, a 120 ſb, & la livre s'y diviſe par 16 onces, 32 *Loths*, ou 128 *Quintins*; or,

100 ſb de Pernau ſont $84\frac{1}{4}$ ſb, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 ſb d'Amſterdam $118\frac{3}{5}$ ſb, poids de commerce de Pernau.

Le *Laſt* de bled y meſure 24 *Tonnes*, 48 *Loofs*, ou 192 *Küllmitz*.
Le Laſt d'Amſterdam contient . $46\frac{1}{11}$ loofs de Pernau.
Le Laſt de graine de lin contient 12 tonnes, ou 21 loofs.
Le Laſt de ſel, y eſt de 18 tonnes, ou 324 Küllmitz.

Le *Lispfund*, ou Lib, poids avec lequel les payſans de Pernau achettent le ſel, eſt compté comme 1 külmitz. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*
Les meſures pour les matieres liquides y ſont les mêmes qu'à Narva.
L'Aune, ou *Elle* de Pernau, contient 243⅕ lignes de France; or: PERNAU.

10 Archines de Ruſſie font 13 aunes de Pernau.
100 Aunes de Pernau 79½ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam 125⅝ aunes de Pernau.

PERSE.

On compte dans ce Royaume de l'Aſie, par *Tomans* de 1000 *Dinars-biſti* dont chacun vaut 10 ſimples *Dinars*. On diviſe autrement cette monnoie de la maniere ſuivante; PERSE.

Toman,	*Abaſſis*,	*Mamoudis*,	*Zaejiers*,	*Dinars-biſti*,	*Kabesquis*,	*Dinars ſimples.*
1 .	50 .	100 .	200 .	1000 .	2000 .	10000
	1 .	2 .	4 .	20 .	40 .	200
		1 .	2 .	10 .	20 .	100
			1 .	5 .	10 .	50
				1 .	2 .	10
					1 .	5

Voici maintenant les monnoies réelles qui ont cours en Perſe.

D'*Or*: Le *Cherafi*, ou *Tola*, de 8 larins d'argent. Comme ces pieces ſe fabriquent ſeulement à l'avenement d'un Prince au Trône de Perſe, nous les regardons plutôt comme des médailles que comme des monnoies.
D'*Argent*: Le *Haſaer-Denarie* de . 10 Mamoudis.
Le *Daezajie* . de . 5 dits.
Le *Larin*, ou *Paenzajie*, de 2½ dits.
De *Billon*: L'*Abbajer*, ou *Abaſſis*, de 2 dits.
La *Chodabende*, ou *Mamoudi* ſimple.
Le *Zaejier*, de la valeur de ½ Mamoudi.
De *Cuivre*: Le *Kabesquis*, qui vaut 5 dinars ſimples la piece.

On y compte rarement l'argent, qui pour l'ordinaire eſt mis & peſé en ſacs de 50 tomans, ou 2500 abaſſis; mais on a la précaution de peſer préalablement une quantité d'abaſſis, par une autre égale quantité d'abaſſis, afin que le nombre & le poids en ſoient juſtes.
100 Mamoudis d'Aveſa, ou Aviſa, dans le Chuſiſtan, peſent 71¾ miscales, ou mitigales, qui ſont environ 6942 as; mais leur titre eſt extré-

Monnoies, Poids, Mesures &c.

PERSE.

ment foible, attendu qu'il se compose de $\frac{4}{5}$ d'argent & de $\frac{1}{5}$ de cuivre.

Nous estimons donc, que le Toman de Perse contient 2777 as d'argent fin, & qu'il vaut par conséquent au pair 13 florins 17 sols & 11 deniers, argent de Hollande.

Le *Man*, ou *Batman*, poids de Tauris, pese 6 *Rateles*, 300 *Derhemes*, ou 600 *Miscales*, ou Mitigales qui font environ $5\frac{2}{3}$ ℔ d'Amsterdam.

Le *Batman*, poids de Chaliy, ou Cherai, pese le double de celui de Tauris,

L'*Artaba* de bled contient 25 *Capichas*, ou *Heminas*, 50 *Chenicas*, ou 200 *Sextarios*.

La *Legana* mesure 30 chenicas, ou 120 sextarios.

Le *Collothum* a 25 sextarios, & la *Sabbitha* en a 22.

Le Last d'Amsterdam contient $44\frac{1}{4}$ artabas de Perse.

On y fait usage de trois mesures de longueur.

Le *Gueze* simple contient $279\frac{3}{10}$ lignes de France de long.

Le *Gueze Monkelse* en a 419 & l'*Arich* 431.

100 Guezes simples de Perse font $91\frac{2}{7}$ aunes d'Amsterdam.
100 Guezes Monkelse . $136\frac{14}{15}$ dites, &
100 Arichs de Perse font $342\frac{1}{16}$ pieds d'Amsterdam.

20 *Parasangas*, ou lieues de Perse font un degré de l'équateur;
La Parasanga a donc 3000 pieds géometriques.

POLOGNE.

POLOGNE.

On compte en général dans ce Royaume, par Florins, *Zloti*, de 30 gros, ou *Grosz*, & le gros de 12 ₰. La *Thaler* vaut 3 florins; mais les valeurs des monnoies respectives sont différentes dans la grande & dans la petite Pologne, dans la proportion de 2 a 1; car le florin de 30 gros de la petite Pologne vaut 2 florins de 30 gros, argent de la grande Pologne, & à cette proportion les autres monnoies réelles de Pologne, comme suit, savoir:

		Dans la petite Pologne.	*Dans la grande Pologne.*
D'*Or*:	Le *Ducat*, à .	fl. 9 — gr. 8 pl. ou m.,	ou 18 fl. — gr. - ₰
D'*Argent*:	Le *Reichsthale* d'Espece, à	4 — .	8 —
	Les $\frac{1}{2}$, & les $\frac{1}{4}$ rthlr. à proportion.		
De *Billon*:	Le *Tymfe*, .	18 .	1 6
	Le *Szostack*, .	6 .	— 12
	Le *Troiack*, .	3 .	— 6
	Le *Polturac*, .	$1\frac{1}{2}$.	— 3
De *Cuivre*:	Le *Grosz*, .	1 .	— 2
	Le *Szelong*,	— 3 .	— — 6

Les

Monnoies, Poids, Mesures &c.

POLOGNE.

Les Ducats & les Reichſthales de Pologne ont été fabriqués depuis 1766, *ad legem imperii*, & conſéquemment 67 ducats ſont taillés d'un marc d'or, poids de Cologne, du titre de 23 carats 8 grains; & 8 reichſthales d'eſpece ſont également taillées d'un marc d'argent, poids de Cologne, du titre de 14 loths, 4 grains, qui répondent a 10 deniers & 16 grains. D'un Marc, poids de Cologne, de cuivre net, ſont d'une autre part taillés 120 gros.

La Thaler, ou Ecu de Pologne, de 3 florins de bon argent, ou de 6 florins d'argent de la grande Pologne, contient, d'après la valeur des monnoies *ad legem imperii*, $26\frac{84}{175}$ as, poids de troyes de Hollande, d'or fin, ou $405\frac{1}{3}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinſeque répond à $40\frac{1}{2}$ ſols, argent de Hollande.

Le Marc pour peſer l'or & l'argent, eſt de trois ſortes en Pologne, ſavoir: celui de Varſovie, qui répond à 4198 as, poids de troyes de Hollande; celui de Cracovie, qui eſt de 4138 as, & celui de Vilna en Lithuanie de 4053 as.

100 Marcs de Hollande en font donc 122 de Varſovie, $123\frac{3}{4}$ de Cracovie, & $126\frac{1}{3}$ de Vilna.

La Livre, poids de commerce, eſt de deux ſortes en Pologne, ſavoir: celle de Cracovie qui, ſuivant l'eſſai qu'en a fait M. Tillet ſous le nom de livre de Pologne, ou de Varſovie, répond à 1 marc, 5 onces, 2 gros, 12 grains, poids de France, qui ſont 8455 as, poids de troyes de Hollande: c'eſt de cette livre qu'on doit faire uſage dans toute la Pologne. Mais la véritable livre, poids de Varſovie, répond à 7891 as; la proportion de l'une à l'autre livre étant comme 15 ſont à 14. Au reſte, chacune de ces deux livres ſe diviſe en 48 *Skoyciec*.

100 ℔, poids de commerce d'Amſterdam, en font $121\frac{7}{12}$ de Cracovie & $130\frac{5}{7}$ de Varſovie.

Le *Laſt*, meſure de bled de Pologne, contient $28\frac{1}{2}$ mudden d'Amſterd.
Le *Korzec*, meſure pour les matieres liquides, contient 16 *Kruskas* ou pots à Cracovie, 28 dits à Lublin, & 24 à Varſovie, à Culm & à Sandomir.
100 Kruskas de Culm font . $120\frac{1}{2}$ mingles d'Amſterdam.

L'Aune de Pologne eſt de . $273\frac{1}{2}$ lignes de France de long.
100 Aunes de Pologne font donc $89\frac{3}{8}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $111\frac{3}{9}$ dites de Pologne.

Il n'y a point de change réglé en Pologne, ſur aucune ville de commerce de l'Europe, & les banquiers qui ſont établis dans ce Royaume, font les conditions qu'ils veulent a ceux qui ont beſoin de leur miniſtere pour faire paſſer leur argent en païs étranger. Au reſte, le

Monnoies, Poids, Mesures &c.

POLOGNE.

ducat de Hollande, qui eſt ordinairement compté en Pologne pour 18 florins, argent de la grande Pologne, ou pour 9, argent de Pruſſe & de la petite Pologne, eſt la monnoie qui ſert dans ce royaume à établir les valeurs des autres monnoies étrangeres.

PONDICHERY.

PONDICHERY.

On compte dans cette fameuſe ville, ſituée ſur la côte de Coromandel, dont les François étoient maîtres avant la préſente guerre, par *Pagodes* de 24 fanoins, & le *Fanoin* de 60 *Caches*.

La *Roupie* vaut 16 annas, & l'*Anna* 30 caches. La roupie ſe compte autrement à 30 ſols, & le ſol à 11 deniers.

On y fabrique, avec premiſſion de l'Empereur Mogol, les monnoies ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*: La Pagode de 24 Fanoins.
D'*Argent*: La Roupie, de 7 dits.
Le Fanoin, qui vaut $68\frac{1}{2}$ caches, quoiqu'il ſoit compté ſeulement pour 60 caches.
De *Cuivre*: La Cache.

D'un Seyra, poids de Malabar, d'or du titre de $8\frac{1}{2}$ toques, qui répond à $20\frac{2}{5}$ carats, ſont taillées $81\frac{1}{4}$ pagodes. Or, $71\frac{1}{2}$ pagodes peſent un marc, poids de France; pareillement $21\frac{1}{3}$ roupies ſont un marc d'argent du titre de $9\frac{5}{8}$ toques de Malabar, qui répondent à $11\frac{11}{20}$ deniers.

La Pagode vaut au prix de $5\frac{1}{4}$ florins le ducat, 3 fl. 11 ſ. 8 d. argent de Holl.
La Roupie vaut à 1 florin les 200 as . 1 — 3 — —

Le *Tical*, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 10 toques, & la toque en 128 parties.

Pour des lingots d'or, peſant 1000 pagodes du titre de $8\frac{1}{2}$ toques, que la Compagnie Françaiſe des Indes délivroit à l'hôtel de la monnoie de Pondichery, elle recevoit en retour 994 pagodes & 3 fanoins.

Le *Tical*, pour les eſſais de l'argent, ſe diviſe en 10 toques, & la toque en 100 parties.

La Compagnie payoit à Pondichery pour 100 marcs, poids de France, de piaſtres, de louis blancs & de couronnes d'Angleterre réputés du titre de $9\frac{31}{64}$ toques, la ſomme de 2007 roupies, 3 annas & $6\frac{1}{4}$ *gondas*.

Le même poids de ducatons Hollandois, aux armes de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, produiſoit dans l'hôtel de la monnoie,

après déduction faite de tous les frais, la ſomme de 2034 roupies, 7 annas & 16 gondas. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

Les poids, pour peſer l'or & l'argent, ne ſont autres que les monnoies réelles de Pondichery ; car 3 roupies peſent 10 pagodes, & la *Seyra* répond à $24\frac{3}{8}$ roupies, à $81\frac{1}{4}$ pagodes, à $731\frac{1}{4}$ fanoins, ou à 11700 *Nellos*. PONDICHERY.

L'argent, quoique vendu par *Seyras*, eſt néanmoins peſé à Pondichery au marc, poids de France, dont les 100 répondent à 88 ſeyras, ce qui differe de $13\frac{7}{11}$ pour cent.

Le *Candil*, poids de commerce de Pondichery, a 20 *Mons*, ou 160 *Bis*. Il peſe 480 ℔, poids de marc de France, qui font $477\frac{4}{5}$ ℔ d'Amſterdam.

Le *Bis* de Malabar contient 40 paloins, & le *Paloin* répond à 8 gros $68\frac{1}{2}$ grains de France, qui font 713 as de Hollande.

La *Garſſa*, ou *Garça*, meſure du bled & du ris, contient 600 mercales.

Le *Mercal*, qu'on diviſe en 5 petites meſures, contient environ 8 à 9 litrons de Paris ; il peut contenir 12 ℔ de froment de bonne qualité.

PORTO, voyez LISBONNE.

P R A G U E.

On compte dans le Royaume de Boheme, par florins, ou *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings* courans. PRAGUE.

La *Reichſthale* d'eſpece contient $1\frac{2}{3}$ thaler, 2 florins, 40 *Kaiſer-groſchen*, ou gros de l'Empereur, ou gros Bohémiens, 120 kreutzers, ou *Maley-groſſ*, 160 *Groschels fledermaus* ou *Chauve-ſouris*, 160 deniers blancs, ou *Bili-Peniz*, ou 480 ₰.

On compte auſſi par Schocks de gros bohémiens, ou *Kopy-groſſuw-Czeskich* : le ſchock ſe compoſe de 2 thalers, 3 florins, 60 gros bohemiens, ou 180 kreutzers

Le Schock ſimple, ou *Kopy Miſſenki*, ſe compoſe de 30 gros blancs, ou *Bili-groſſ*, de 70 kreutzers, 210 ₰ blancs, ou 280 ₰

La Thaler courante de Prague ſe diviſe de la maniere ſuivante, ſavoir :

Monnoies, Poids, Mesures &c.	*Thaler,*	*Florins,*	*Gros de Boheme,*	*Kreutzers,*	*Græschels,*	*Deniers blancs,*	*Deniers.*
	1	1½	30	90	120	270	360
		1	20	60	80	180	240
			1	3	4	9	12
PRAGUE.				1	1⅓	3	4
					1	2¼	3
						1	1⅓

Voici les monnoies qui roulent en Boheme, savoir:

Le Ducat de Kremnitz, ou de Hongrie,	à	4 fl.	12 kr.
Le Ducat de l'Impératrice-Reine,	.	4	10
Le Souverain de Brabant .	.	6	11¼
Le Ducat de Hollande .	.	4	7½
La Reichsthale d'espece de convention		2	—

Les Pieces de la valeur de 20, 17, 10, & 7 kreutzers de la même monnoie de convention, ainsi que des ½ gros de 1½ kreutzers forment la petite monnoie de ce Royaume.

Nous estimons que la thaler courante de Boheme contient $25\frac{77}{100}$ as d'or fin, ou $364\frac{4}{5}$ as d'argent fin, dont la valeur répond à $36\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

La proportion de l'or à l'argent est donc comme 1 à $14\frac{11}{17}$.

Le Marc, poids d'or & d'argent de Prague, pese 156 estelins de Hollande; ainsi

100 Marcs de Prague font $97\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes d'Amsterdam.

Le titre de l'argent œuvré doit être de 12 loths: quelques tours font la marque de l'essayeur.

Le *Centner*, ou quintal, poids de commerce, est composé de 120 ℔.

Le *Stein*, ou pierre, est de 20 ℔, & la livre de 32 loths.

100 ℔ de Prague font 104 ℔, poids de commerce d'Amsterdam, &
100 ℔ d'Amsterdam $96\frac{1}{6}$ ℔, poids de commerce de Prague.

Le *Strick*, mesure de bled de Boheme, contient 4 viertels, 16 *Maassels*, ou 192 *Seidels*.

Le *Viertel* a 4 maassels, & le maassel 12 seidels.

Le Strick de Prague mesure 4759 pouces cubes de France; mais celui du reste de la Boheme n'en a que 4600.

Le Last d'Amsterdam contient environ 31 stricks de Prague.

Le *Faß*, ou piece de vin, contient 4 eimers, 128 pintes, ou 512 seidels.

L'*Eimer*, ou setier, a 32 pintes, & la *Pinte* 4 seidels: cette pinte contient 3 ℔, $22\frac{1}{2}$ loths d'eau de puits.

100 Pintes de Prague font 160 mingles d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Prague, a $261\frac{9}{10}$ lignes de France de long.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

PRAGUE.

Le Pied en a $133\frac{4}{5}$: ainſi,

100 Aunes de Prague font $85\frac{3}{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $116\frac{5}{6}$ aunes de Prague.
100 Pieds de Prague font $106\frac{1}{5}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam $96\frac{1}{6}$ pieds de Prague.

Cours des changes de Prague.

Sur Amſterdam,	145	thlr, pl. ou m. contre	100	rdl. bco.
Augsb. & Nuremb.	100	fl. pl. ou m. .	100	fl. cour.
Breslau, . .	95	thlr., pl. ou m. .	100	thlr. cour. de Pr.
Hambourg, .	144	thlr., pl. ou m. .	100	rthlr. bco.
Leipzig, . .	101	thlr., pl. ou m. .	100	thlr. en louis d'or.
Veniſe, . .	186	fl. pl. ou m. . .	100	duc. di bco.
Vienne, . .	101	fl. pl. ou m. . .	100	fl. cour. par caiſſe.

L'*Uſo*, ou Uſance des lettres de change payables dans Prague, ſe compte ordinairement pour 14 jours après l'acceptation. Les jours de grace & les autres uſages de change ſont les mêmes à Prague qu'à Vienne dont on trouvera ci-après l'article.

RATISBONNE.

RATISBONNE.

Ville impériale ſituée dans le Cercle de Baviere en Allemagne. On y compte par Florins, ou *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers ou *Pfenings*, argent courant.

La *Thaler* courante, qui vaut 90 kreutzers, ſe diviſe comme ſuit, ſavoir :

Thaler courante.	*Gulden ou fl.*	*Batzen,*	*Kaiſer-Groſchen.*	*Land-Münzen.*	*Albus*	*Kreutzers,*	*Pfenings ou Hellers d'or.*	*Hellers ſimples,*
1 .	$1\frac{1}{2}$.	$22\frac{1}{2}$.	30 .	36 .	45 .	90 .	360 .	720
1 .	15 .	20 .	24 .	30 .	60 .	240 .	480
	1 .	$1\frac{1}{3}$.	$1\frac{3}{5}$.	2 .	4 .	16 .	32
		1 .	$1\frac{1}{5}$.	$1\frac{1}{2}$.	3 .	12 .	24
			1 .	$1\frac{1}{4}$.	$2\frac{1}{2}$.	10 .	20
				1 .	2 .	8 .	16
					1 .	4 .	8
						1 .	2

Les monnoies ci-deſſus, qui ſont le plus en uſage dans le cercle de Baviere, portent le nom de monnoie blanche, ou *Weiſſe-münze*, pour

Monnoies, Poids, Mesures &c.

être mieux distinguées de la monnoie noire, ou *Schwartze-müntze*, avec laquelle on paye les tributs, contributions, amendes & autres charges civiles, publiques ou particulieres. La monnoie noire se compose de celles qui vont suivre, savoir:

RATISBONNE.

La Livre, ou *Pfund* de Ratisbonne, se compose de 41 escalins, ou *Schillings*, 164 gros, ou *Groschen*, 492 ratisbonines, ou *Regenspurgers*, 1230 deniers, ou *pfenings*, ou 2460 hellers, monnoie noire. Elle répond à $5\frac{6}{7}$ florins, monnoie blanche.

Le Denier à livre, ou *Pfund-Pfening*, est de 8 escalins, 32 gros, 96 ratisbonines, 240 deniers, ou 480 hellers, monnoie noire. Il répond à $1\frac{1}{7}$ florins, monnoie blanche.

Les autres monnoies noires ont les valeurs suivantes en monnoie blanche, savoir:

Escalin	*Gros*	*Ratisbonines*	*Deniers*	*Hellers*	*Monnoie - Blanche* Kreutzers.	Den.	Hellers
1	4	12	30	60	- 8	2	$-\frac{4}{7}$
	1	3	$7\frac{1}{2}$	15	- 2	—	$1\frac{2}{7}$
		1	$2\frac{1}{2}$	5	- —	2	$1\frac{5}{7}$
			1	2	- —	1	$-\frac{2}{7}$
				1	- —	—	$1\frac{1}{7}$

Le Florin de 60 kreutzers, monnoie blanche, vaut ainsi 7 escalins, ou 28 gros, ou 84 ratisbonines, monnoie noire.

Les monnoies réelles de Ratisbonne sont les suivantes, savoir:

D'*Or*: Le *Ducat* de 4 fl. 10 kr. courans, ou monnoie blanche.

D'*Argent*: Le *Reichsthale* d'espece de 2 florins; & les dérivés de cette monnoie à proportion de ce prix.

Voici quelques monnoies qui ont également cours à Ratisbonne; savoir:

Le Carolin, à	10 fl. 42 kr. mon bl.
Le Louis neuf de France	10 . 24 .
Le Max	7 . 8 .
Le Souverain	14 . 14 .
Le Ducat de Hongrie & les Sequins d'Italie	4 . 52 .
Le Ducat de Hollande	4 . 45 .
La Reichsthale d'espece de convention	2 . 24 .
L'Ecu neuf de France	2 . 40 .
Le demi Florin de Baviere	— . 30 .
Le *Kopfstück*, argent de convention	— . 24 .

La Thaler courante d'argent de convention contient $2\frac{77}{100}$ as d'or fin, ou $364\frac{4}{5}$ as d'argent fin; & sa valeur répond à $36\frac{1}{2}$ f. argent de Hollande.

La Thaler courante, monnoie blanche de Ratisbonne, contient 22 $\frac{10}{100}$ as d'or fin; ou 304 as d'argent fin, & ſa valeur répond à 30 $\frac{7}{16}$ ſ. argent de Hollande. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

RATISBONNE.

On fait uſage à Ratisbonne, dit M. Tillet, de quatre poids différens: le premier eſt employé à peſer l'or; il ſe ſubdiviſe en 12 parties, dont les deux dernieres ſont égales en peſanteur; & il a une dénomination qui lui eſt particuliere: on l'appelle *Poids de Couronnes*. Il eſt formé par une pile, qui contient en total 128 de ces couronnes: la piece principale par conſéquent, ou la moitié de cette pile, en repréſente 64; la piece d'au-deſſous équivant à 32, & ainſi des autres ſubdiviſions plus foibles à proportion. Le poids total des 128 couronnes répond à 1 marc, 6 onces & 24 grains, poids de France, & ceux-ci à 8946 as, poids de troyes de Hollande.

Le ſecond poids de Ratisbonne ſert à peſer les ducats. La totalité de ce poids eſt une petite pile compoſée de 11 parties, laquelle équivaut en peſanteur à 64 ducats: elle répond à 7 onces, 2 gros, 32 grains, poids de France, & ceux-ci à 4654$\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande.

Le troiſieme poids employé pour les matieres d'argent, eſt un marc qui ſe diviſe en 8 onces, l'once en demi, quart & huitieme d'once: ce huitieme eſt auſſi nommé *drachme*, qui ſe ſubdiviſe en demi, quart & huitieme de drachme. Ce marc repond à 1 marc & 24 grains, poids de France, ou à 5123 as, poids de troyes de Hollande.

Le quatrieme poids dont on fait uſage à Ratisbonne pour les matieres communes, eſt une livre de 16 onces: on ne l'emploie cependant pas pour peſer le pain: le troiſieme poids qui eſt deſtiné, comme nous l'avons dit, à peſer les matieres d'argent, eſt celui dont on ſe ſert lorſqu'il s'agit du pain. Cette livre eſt compoſée de 16 onces, l'once ſe diviſe en demi, quart & huitieme d'once, & ce huitieme qu'on nomme auſſi *drachme*, ſe ſubdiviſe en demi-drachme, quart, huitieme, ſeizieme de drachme, &c. Les 16 onces répondent à 2 marcs, 2 onces, 4$\frac{1}{2}$ gros & 6 grains; & ceux-ci à 11833 as, poids de troyes de Hollande.

100 Piles de 128 couronnes répond. à 174$\frac{3}{4}$ marcs, poids de troyes de Holl.
100 Piles de 64 ducats, à . . 90$\frac{9}{17}$ dits.
100 Marcs, poids d'argent, à . 100$\frac{1}{17}$ dits.
100 ℔, poids de comm. de Ratisb. font 115$\frac{1}{9}$ ℔, poids de com. d'Amſterdam.

L'Argent œuvré de Ratisbonne eſt du titre de 9 deniers, 18 grains; la marque de l'eſſayeur conſiſte en deux clefs.

Le *Centner*, ou quintal de Ratisbonne, ſe compoſe de 100 ℔: & l'on diviſe ordinairement la livre en 2 marcs, le marc en 32 loths, le loth en 4 quintleins, & le quintlein en 4 deniers, ou pfenings.

Le *Schaff*, meſure de froment, a 4 meeſſ, 16 vierlings, ou 32 metzers.

Le *Schaff*, meſure d'Avoine, a 4 meeſſ, 28 vierlings, ou 56 metzers.

Monnoies, Poids, Mesures &c. RATISBONNE.

Le *Meeſſ* de froment a 4 vierlings, & celui d'avoine en a 7.
Le Laſt d'Amſterdam contient $88\frac{9}{10}$ metzens de Ratisbonne.
La Livre de ſel contient 8 ſchillings, & le *Schilling* 30 *Scheuben*.
Le grand *Eimer*, meſure de vin, a 32 viertels, 88 köpffe, ou 176 ſeidels.
L'Eimer de montagne n'a que 68 köpffe, ou 136 ſeidels.
L'Eimer à biere eſt ſeulement de 64 köpffe, ou 128 ſeidels.

100 Köpffe de Ratisbonne contiennent $108\frac{1}{2}$ mingles d'Amſterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Ratisbonne, meſure $359\frac{1}{2}$ lignes de France.

100 Aunes de Ratisbonne font $117\frac{1}{2}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $85\frac{1}{8}$ aunes de Ratisbonne.

REVEL.

REVEL. On compte dans cette ville de l'Eſthonie, province de l'Empire Ruſſe, par *Roubles* de 10 *Grivnas*, ou de 100 *Copeks*. Quelquefois auſſi par *Reichſthales* de 80 copeks, ou de 64 *Wittens*.

Voici comment ſe fait la réduction de ces monnoies, ſavoir:

Rouble		*Reichſthales*		*Thalers*		*Carolins de Suede*		*Grivnas*		*Wittens*		*Copeks.*
1	.	$1\frac{1}{4}$	.	$1\frac{35}{105}$	.	4	.	10	.	80	.	100
		1	.	$1\frac{3}{13}$	.	$3\frac{1}{5}$	.	8	.	64	.	80
				1	.	$2\frac{3}{5}$	.	$6\frac{1}{2}$	.	52	.	65
						1	.	$2\frac{1}{2}$	.	20	.	25
								1	.	8	.	10
										1	.	$1\frac{1}{4}$

Autrement: 4 Roubles par 5 reichſthales.
13 dits . . 20 thalers.
13 Reichſthales 16 dites.
4 Witten . 5 copeks.

Outre les monnoies réelles de Ruſſie qui ſont en uſage à Revel, il y en a d'autres particulieres qui n'ont cours que dans les provinces de Livonie & d'Eſthonie; telles ſont: la *Livonine* qui vaut à Revel 96 copeks, les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de Livonine à proportion, & les pieces de 4 & de 2 copeks de la fabrication de 1757.

Nous eſtimons, d'après la valeur de ces monnoies, que la reichſthale de Revel de 64 wittens contient $25\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou $349\frac{9}{10}$ as d'argent fin, ce qui répond à 35 fois, argent de Hollande.

Le

Le Marc de Revel, poids de l'or & de l'argent, a 16 *Loths*, 64 *Quintins*, ou 256 *Oertlein.*

100 Marcs de Revel font $87\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande.

Le Schlb, ou *Schifpfund*, poids de commerce, contient 20 Llb, ou 400 lb.
Le *Centner*, ou quintal, eſt de 6 Llb, ou 120 lb; & le Lispfund, ou Llb, de 20 lb.
La Livre, ou *Pfund*, a 16 onces, 32 loths, ou 128 quintins: 19 lb de Revel font 20 lb de Ruſſie; ainſi,

100 lb, poids de commerce de Revel, font $87\frac{1}{2}$ lb d'Amſterdam, &
100 lb, poids de commerce d'Amſterdam, $114\frac{3}{4}$ lb de Revel.

Le *Laſt* de bled de Revel eſt de 24 tonnes, ou barrils.
Le Barril, ou *Tonne* de bled, celui de graine de lin & de chaux contiennent 3 loofs.
Le Barril ordinaire de moulin & celui de ſel meſurent 4 loofs.
Le *Loof* ſe diviſe en 3 Küllmits, & le *Küllmits* en 12 ſtofs.
Le Laſt d'Amſterdam contient 74 loofs, meſure de bled de Revel.
La Barrique, ou *Oxhoft* de vin, a $1\frac{1}{2}$ *Ahm*, 6 *Ankers*, 180 *Stofs*, ou 720 *Quartiers.*
La Pipe de vin d'Eſpagne contient 10 ancres; la botte en contient 13.
La Futaille, ou *Faſſ* de biere & d'eau de vie, meſure 128 ſtofs.
Le Stof d'huile répond à $2\frac{1}{2}$ lb peſant; il eſt égal au mingle d'Amſterdam.
L'Aune, ou *Elle* de Revel, a 2 pieds, ou 24 pouces, qui répondent à $237\frac{3}{10}$ lignes de France, & le pied à $118\frac{7}{10}$.

3 Archines de Ruſſie font	4	aunes de Revel.
100 Aunes de Revel font	$77\frac{8}{15}$	aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam	129	aunes de Revel.
100 Pieds de Revel font	$94\frac{1}{2}$	pieds d'Amſterdam.

Le Laſt de ſel de France & d'Eſpagne eſt compoſé de 18 barrils, ou *Tonnes*. Or, $5\frac{1}{3}$ laſt de cette meſure répondent à 1 hondert de ſel d'Amſterdam.
Le Laſt de ſel de Lunebourg, celui de chaux, de graine, ou de ſemence de lin, y ſont compoſés de 12 barrils, dont chacun peſe 10 pouds de Ruſſie.
Le Laſt de harengs a 12 barrils, ou 48 viertels. Le *Wall* eſt de 80 pieces.

Cours des changes de Revel.

Sur Amſterdam,	115	copecks, plus ou moins, contre	1 rthlr. cour.
Hambourg,	120	dits . .	1 rthlr. bco.
Lubeck,	99	dits, plus ou moins,	1 rthlr. cour.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

RIGA.

RIGA. On compte dans cette ville capitale de la Livonie, province de l'empire Ruſſe, par *Reichſthales d'Albert*, de 90 gros, ou *Groſchen*; on y compte quelquefois auſſi par Florins, ou *Gulden* de 30 gros.

La *Reichſthale* vaut $1\frac{1}{2}$ florin, 15 marcs, 30 marcs-ferdings, 60 ferdings, ou 90 gros. Le florin vaut 60 gros; le *Marc* en vaut 6; le *Marc-ferding* 3, & le *Ferding* $1\frac{1}{2}$.

La valeur de l'argent *d'Albert* que ces monnoies repréſentent dans le commerce, étant fondée ſur celle des rixdales effectives, vaut environ 36 p$\frac{0}{0}$ davantage que la valeur de l'argent de *Ferding*, qui eſt, à proprement dire, la monnoie courante de Riga.

Les monnoies réelles qui y ont cours, ſont les ſuivantes:

D'*Or*: Le *Ducat*, de 2 rthlr. 10 gros d'Albert, pl. ou m., qui valent 85 marcs ferdings, ou 170 ferdings courans pl. ou m.

D'*Argent*: La *Reichſthale* d'Albert de 3 fl. d'Albert vaut 80 ferdings argent courant, plus ou moins. Les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de reichſthale valent de même à proportion.

Les Reichſthales d'Albert effectives gagnent toujours 2 p$\frac{0}{0}$ pl. ou m., lorsqu'on en échange contre de la monnoie courante effective.

La *Livonine* de 70 ferdings vaut 96 copecks.

Des pieces de 5 ferdings, & de 4 & de 2 copecks.

L'Argent de Ruſſie perd environ 14 p$\frac{0}{0}$ contre celui de la valeur d'Albert; car la reichſthale d'Albert vaut 114 copecks, plus ou moins.

Voici, au reſte, comment on évalue l'argent de Ruſſie à Riga.

Le *Rouble* vaut dans cette ville .	72 ferdings courans.
Le *Poltinick* . .	36
Le *Polupoltinik* . .	18
La *Grivna* . .	8
Le *Piat-copeck* . .	4
La *Poluschka* . .	1

Les monnoies Polonoiſes ſont reçues à Riga aux prix ſuivans:

116 Gros Polonois, plus ou moins, équivalent à la reichſthale d'Albert.

Le *Tympfe* Polonois de 18 gros, y vaut 12 ferdings courans.

Le *Szoſtack*, ou *Choſtac* de 6 gros .	4 dits.
Le *Trojack* de 3 gros . .	2 dits.
Le *Polturak* . .	1 dits.

La Reichsthale d'Albert contient 35 as d'or fin, ou 506 as d'argent fin, & vaut au pair 50⅝ ſols, argent de Hollande. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, n'eſt que la demi-livre, poids de commerce de Riga. On l'y diviſe en 24 carats & le *Karat* en 12 grains, pour l'eſſai de l'or; & par 16 loths, & le *Loth* par 18 grains, pour l'eſſai de l'argent. RIGA.

Le Marc d'argent œuvré doit être du titre de 13 loths; la marque de l'eſſayeur eſt deux clefs croiſées.

100 Marcs de Riga font 85 marcs, poids de troyes d'Amſterdam.

Le *Schiffpfund*, ou Sch℔, poids de commerce, eſt compoſé de 4 loofs, 20 L℔, ou 400 ℔.

Le *Loof*, ou quintal, peſe 100 ℔, & le *Lispfund*, ou L℔, 20 ℔.

Le Laſt ordinaire eſt du poids de 72 Sch℔, 48 loofs, 240 L℔, ou 4800 ℔.

La Livre, ou *Pfund*, a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, ou 128 quentleins.

Le *Mark*, ou marc, a donc 8 onces, l'once 2 loths, & le *Loth* 4 *Quentleins*.

100 ℔ de Riga font 84⅘ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, & 100 ℔ d'Amſterdam 118⅝ dits de Riga.

Le Poud de Ruſſie rend à Riga ſeulement 39⅘ ℔; mais dans les douanes il eſt compté pour 40 ℔, poids de Riga

Le *Laſt* de ſeigle eſt compoſé de 22½ barrils, 45 loofs, ou 270 küllmits; il meſure 15 czetwers, meſure de Ruſſie.

Le Laſt de froment & d'orge eſt de 24 barrils, 48 loofs, ou 288 küllmits, qui font exactement 16 czetwers de Ruſſie.

Le Laſt d'avoine, de pois, & de Drêche eſt compoſé de 30 barrils, 60 loofs, ou 360 küllmits, qui meſurent 20 czetwers de Ruſſie.

Le Barril, ou *Tonne*, contient 2 loofs, ou 12 küllmits.

Le *Loof* a 6 küllmits, & le *Küllmits* contient 4⅘ *Kannen*, ou 8 *Stofs*.

Le Laſt d'Amſterdam meſure 44¾ loofs de Riga.

Le *Fuder*, ou tonneau, a 6 ahms, 24 ancres, 120 viertels, ou 720 ſtofs.

L'*Ahm* a donc 120 ſtofs, l'ancre, ou *Anker*, en a 30, & le *Viertel* 6.

La *Wedra* de Ruſſie contient 10 ſtofs de Riga.

La Botte de vin d'Eſpagne meſure 12 ancres; la pipe n'en meſure que 9.

La Barrique de vin & d'eau de vie de Bordeaux contient 6 ancres, 30 viertels, ou veltes, ou 180 ſtofs.

L'*Ahm*, ou Tierçon de vin, ou de vinaigre, a 4 ancres, ou 120 ſtofs.

Le Barril, ou *Tonne* de biere de Hambourg, contient 144 ſtofs.

Enfin le Barril de biere de Riga meſure 90 ſtofs.

100 Stofs de Riga font 101⅓ mingles d'Amſterdam.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

L'Aune, ou *Elle* de Riga, a 2 pieds, ou 24 pouces: elle meſure 243 lignes de France, & le pied 121½; or,

RIGA.

10 Archines de Ruſſie font 13 aunes de Riga.
100 Aunes de Riga font . 79⅖ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . 126 aunes de Riga.
100 Pieds de Riga, font . 96⅘ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . 103⅓ pieds de Riga.

Le Laſt de ſel de France, d'Espagne & de Portugal, mis en grenier, doit rendre 18 barrils, ou *Tonnes*; & 6¼ de ces laſts, répondent à 1 *hondert* de ſel, meſure de Hollande.

Le Laſt de ſel dit, mis en barrils, comprend ſeulement 16 barrils, dont chacun peſe 18 Lib, ou 360 ib.

Le Laſt de ſel blanc fin, de graine de lin, de cendres-caſſaudes, de harengs, de goudron, de biere &c. eſt de 12 barrils.

Nous donnerons à notre maniere ordinaire le détail d'un grand nombre de termes dont on ſe ſert à Riga, pour compter diverſes marchandiſes, & leurs valeurs.

Gros hundert	*Groſſe*	*Kleine hundert*	*Schocks*	*Zimmers*	*Bands*	*Steiges*	*Mandel*	*Pieces.*
1 .	20 .	24 .	48 .	72 .	96 .	144 .	192 .	2880
	1 .	1⅕ .	2⅖ .	3⅗ .	4⅘ .	7⅕ .	9⅗ .	144
		1 .	2 .	3 .	4 .	6 .	8 .	120
			1 .	1½ .	2 .	3 .	4 .	60
				1 .	1⅓ .	2 .	2⅔ .	40
					1 .	1½ .	2 .	30
						1 .	1⅓ .	20
							1 .	15

Cours des changes de Riga.

Sur Amſterdam, 100 rthlrs d'Albert contre 104 rixd. cour. pl. ou m.
Hambourg, 102 rthlrs d'Albert pl. ou m. 100 rthlrs. bco.

Riga n'a point de cours de change direct ſur aucune autre place de commerce de l'Europe.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

LA ROCHELLE.

LA ROCHELLE.

On compte dans cette ville, comme dans toute la France, par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers* tournois.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, 60 ſols, ou 720 deniers.

Les autres monnoies, ainſi que les poids, ſont les mêmes qu'on trouve expliqués à l'article de France.

Le *Tonneau*, meſure de bled de la Rochelle, contient 42 boiſſeaux; & le boiſſeau de froment peſe environ 52 ℔.

Le Laſt d'Amſterdam contient $88\frac{3}{4}$ boiſſeaux de la Rochelle.

Le *Cent* de ſel de la riviere de Sevre au païs d'Aunis dans le Rochelois, ſe compoſe de 28 muids, ou 672 boiſſeaux: le *Muid* eſt de 24 boiſſeaux.

Ce même cent de ſel rend à Amſterdam $1\frac{3}{4}$ hondert, ou 707 maaten.

Le *Muid* de charbon de pierre a 80 *Bailles*, qui font environ $5\frac{1}{3}$ laſt d'Amſterdam: 52 chaldrons de charbon de pierre de Newcaſtel rendent à la Rochelle ordinairement, 11 muids & 52 bailles.

Les *Pieces* d'eau de vie de 3 barriques de la Rochelle, de Cognac, de l'Iſle de Rhé, & de la riviere de Charente, meſurent de 75 à 90 veltes; mais on achette cette liqueur à raiſon de 27 veltes.

La Barrique ordinaire de vin de la Rochelle rend à Hambourg 48 ſtübgen, & à Amſterdam environ 24 veltes.

L'*Aune* de la Rochelle eſt de 524 lignes de France.

100 Aunes de cette ville font donc $171\frac{1}{4}$ aunes d'Amſterdam.
100 Aunes d'Amſterdam font $58\frac{2}{5}$ aunes de la Rochelle.

Les changes & les uſages du change, comme à l'article de France.

ROME.

ROME.

On y tient les écritures en *Scudi moneta*, ou *Scudi romani*, de 10 paoli, ou *Giuli*, & le *Paolo* de 10 *Bajocchi*.

Voici comment on diviſe ces monnoies, ſavoir:

Monnoies, Poids, Meſures &c.

ROME.

Scudo moneta	*Teſtoni*	*Paoli* ou *Giuli*	*Bajocchi*	*Quatrini*	*Mezzi-Quatrini.*
1	3 1/3	10	100	500	1000
	1	3	30	150	300
		1	10	50	100
			1	5	10
				1	2

Le *Scudo de Stampa d'oro*, ou écu d'Etampe, qui eſt une monnoie imaginaire, dont on regle le cours du change ſur pluſieurs villes de commerce, vaut 1525 Mezzi-quatrini, lorsqu'on en paye des lettres de change payables en écus d'etampe; & ſeulement 1523 mezzi-quatrini, lors que l'on négocie des lettres de change, tirées en écus d'Etampe, & qu'on en recouvre le montant. On diviſe, au reſte, cette monnoie en 20 ſoldi d'oro, & le *Soldo* en 12 *Denari d'oro*.

On compte dans la daterie du Pape, par *Ducati d'oro di Camera*, qu'on diviſe en 16 Paoli, ou Giuli.

1000 Scudi de ſtampa d'oro de 1523 mezzi-quatrini, font 1523 ſcudi moneta.
40 Dits . . . de 1525 dits . . . 61 dits.
100 Scudi moneta équivalent à 10 ducati di camera.

Les monnoies réelles de Rome ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*: La *Doppia*, de . . 33 paoli ou giuli.
Le *Scudo d'oro*, ou 1/2 doppia . 16 1/2
Le *Zecchino*, ou ſequin . 20 1/2
les 1/2, & les 1/4 de ſequin à proportion.

D'*Argent*: La *Piaſtra vieccha* . . 10 1/2
Le *Scudo moneta*, ou écu romain . 10
Le *Teſtono* . . 3
La *Papeta* . . 2

De *Billon*: Le *Paolo* & le *Giulo*, ou le Paul & le Jule, 10 bajocchi; les 1/2 & les 1/4 de ces monnoies à proportion.
Le *Carolino* ſimple (il y en a auſſi des doubles) 7 1/2
Le *Bajocchello* ſimple (il y en a auſſi des doubl.) 2

De *Cuivre*: Le *Bajocco* de 5 quatrini, ou . 10 mezzi-quatrini.
Le *Mezzo Bajocco* . . 5
Le *Quatrino* . . . 2
Le *Mezzo-Quatrino* . . 1

Voici les prix que valent à Rome les monnoies étrangeres ſuivantes:

Les Piſtoles de France & d'Eſpag. (nommées *Doppie*) 36 paoli
Le Sequin de Veniſe & de Florence . 20½
L'*Ongaro*, ou le ducat kremnitz de Hongrie . 20
Le Filippo de Milan . . . 10½
Le Francescono de Toscane . . 10
La Livournine . . . 9½
Le Carlino de Naples . . 7½ bajocchi.

} pl. ou m.

Monnoies, Poids, Meſures &c.
ROME.

L'Ecu Romain, ou *Scudo moneta*, contient 34¼ as d'or fin, ou 505 as d'argent fin, & il vaut 50½ ſols, argent de Hollande.

L'Ecu d'étampe, ou *Scudi di Stampa d'oro*, répond à 52½ as d'or fin, ou environ 769 as d'argent fin, & ſa valeur eſt de 76⅞ ſols, argent de Hollande.

La Livre Romaine, dont on conſerve avec ſoin l'étalon au Capitole, eſt compoſée, ſuivant M. Tillet, de 12 onces, l'once de 24 deniers, & le denier de 24 grains: elle répond à 1 marc 3 onces ½ gros & 14 grains, poids de France, qui font 7063⅓ as, poids de troyes de Hollande. Cette livre, ajoute Mr. Tillet, n'eſt pas exactement la même dans tous les Etats du Pape. Il y a des endroits où elle eſt compoſée de plus de 12 onces; mais quelle qu'en ſoit l'augmentation, la différence ne tombe que ſur la quotité des onces, & non ſur l'once même, qui ne varie point. Nous ajouterons que la livre, poids de balance de la ville de Rome, eſt 2 p% plus ou moins forte que la livre romaine, dont nous venons de parler, & par conſéquent,

100 ℔, poids romain, répond. à 137 15/16 marcs, poids de troyes de Holl., &
100 ℔, poids de balance, à 70 1/12 ℔, poids de comm. d'Amſterdam.

Au reſte, le quintal ſe compte à Rome de trois manieres, par 100 ℔, par 160, & par 250 ℔, poids de balance.

Nous remarquerons d'ailleurs, que les marchandiſes qu'on fait peſer au poids de la ville, perdent 4 pour cent de bon poids ſourd dont 2 ſont attribuées pour le droit dû à la chambre des douanes; les 2 autres ſont pour l'acheteur.

Le *Rubbio*, meſure de bled, contient 4 *Quarti*, 12 *Staja*, ou 16 *Starelli*.

100 Mines de Genes font 42 rubbi de Rome, &

Le Laſt d'Amſterdam contient 10⅔ rubbi.

La *Bota* de vin a 9 barrili, 288 boccali, 1152 foglietti, ou 4608 cartocci.

Le *Barrile* a 32 boccali; le *Boccalo* 4 foglietti, & le *Foglietto* 4 *Cartocci*.

Le Barril d'huile contient, d'autre part, 28 boccali, 112 foglietti, ou 448 cartocci.

100 Boccali de Rome ſont 110 mingles d'Amſterdam.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ROME.

La *Canna* pour les étoffes de soie & de laine a 8 palmi, ou 882 lign. de France.
La Brasse, ou *Braccio*, pour le même usage 375 $\frac{9}{10}$ dites.
La *Canna* pour les toiles . . 926 $\frac{4}{10}$ dites.
La Brasse, ou *Braccio*, pour le même usage 281 $\frac{4}{10}$ dites.

100 Cannes à soie & à laine font 288 $\frac{1}{4}$
100 Brasses dites . 122 $\frac{5}{6}$
100 Cannes à toiles . 302 $\frac{3}{4}$
100 Brasses dites . 92
} aunes d'Amsterdam.

La Canne, mesure de charpente, a 10 palmi, ou 990 lignes de France.
Le Pied Romain contient . . 130 $\frac{3}{5}$ dites.

100 Pieds Romains font 103 $\frac{8}{13}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam 96 $\frac{1}{2}$ pieds de Rome.

Cours des changes de Rome.

Sur Amsterdam,	42 bajocchi, pl. ou m. contre	1 fl. bco.
Genes, .	1 scudo moneta .	128 s. fuori di bco.
Livourne,	90 bajocchi pl. ou m.	1 pezza da otto reali pl. ou m.
Madrid, .	1 scudo di stampa d'oro .	570 mrs. de plata, pl. ou m.
Milan, .	78 scudi di stampa d'oro, pl. ou m.	100 scudi imperiali.
Naples, .	100 scudi moneta .	127 ducati di regno.
Paris, .	1 scudo moneta .	106 s. tourn., pl. ou m.
Venize, .	63 scudi di stampa d'oro	100 ducati di bco.

On tire de Rome les lettres de change sur les villes ci-dessus, à *Uso*, ou usance; excepté Paris, sur qui l'on tire à 35 ou 40 jours de date.

Les lettres de change, payables dans Rome à *Uso* ou usance, y doivent être acceptées le samedi de la semaine qu'on les aura reçues, hors celles du Royaume de Naples, qui s'acceptent le vendredi; & elles doivent être payées 2 semaines après la date de l'acceptation, si elles ont été tirées de quelque ville de l'Etat du Pape, ou 3 semaines après la même époque, lors qu'elles sont tirées du dehors.

Quoique le samedi soit le jour destiné pour faire les payemens des lettres de change; comme elles ne jouissent d'aucun jour de faveur à Rome, les négocians qui ont leur réputation à cœur, n'attendent point, quand elles sont échues, jusqu'à ce jour, pour en faire le payement.

A défaut de payement des lettres de change payables à *Uso*, il faut en faire le protêt, au plus tard le premier samedi après l'échéance. Les lettres de change, payables à vue, ou à certains jours de date, ou à un tems préfix, doivent être protestées, en cas de refus de payement, le jour même de leur échéance respective.

Com-

Comme tous les payemens au-deſſus de 10 écus-monnoie, ſe font à Rome en billets de crédit, ou en aſſignations ſur les Monts de Pieté, & ſur la Banque du St. Eſprit; les banquiers, les négocians & autres particuliers, dépoſent des gages au Mont de piété, & des eſpeces à la Banque du St. Eſprit. On leur y délivre des billets de crédit de la valeur à peu près de celle de leurs dépots, ou bien on leur y donne le crédit requis en faveur de ceux à qui ils doivent payer les ſommes qu'ils ſont tenus de ſolder. *Monnoies, Poids, Meſures &c.* ROME.

ROSTOCK.

On compte dans cette ville du Duché de Mecklenbourg en Allemagne, par *Thaler* de 48 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 deniers, ou *Pfenings*; & ſouvent par *Marks* de 16 escalins à 12 deniers courans. ROSTOCK.

Voici la diviſion ordinaire de ces monnoies, ſavoir:

Thaler courante.	*Florins d'Empire.*	*Florins de Mecklenbourg.*	*Marken*, ou *Marcs.*	*Groſchen*, ou *Gros.*	*Escelins* ou *Schillings.*	*Wittens.*	*Pfenings*, ou *deniers.*
1	1 1/3	2	3	24	48	192	576
	1	1 1/3	2	16	32	128	384
		1	1 1/2	12	24	96	288
			1	8	16	64	192
				1	2	8	24
					1	4	12
						1	3

Les monnoies de Mecklenbourg ſont celles qui ont principalement cours à Roſtock; l'on y voit circuler auſſi depuis 1763 des pieces d'argent, de 32, 16, 4, 2, & 1 escalin, & de 6 & 3 deniers, argent courant de Mecklenbourg-ſchwerin.
Voici les monnoies étrangeres qui ont cours à Roſtock.

Le Ducat d'or y vaut . .	7 marcs	4 ß pl. ou m.
Le Louis & le Frederic d'or . .	12	12 ß
La Piece d'argent de 2/3 argent de conſtitution de l'Empire		30 ß

Lorsqu'on fait des échanges d'argent, ou le trafic d'eſpeces, on compte ces monnoies de la maniere ſuivante, ſavoir:

Le Ducat à 2 3/4 thalers, avec .	11	p% de perte contre l'argent courant de Mecklenbourg.
Le Louis & le Frederic à 5 thalers, avec	18	
Les pieces de 2/3, à 2 marcs, avec .	6	

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ROSTOCK.

La fabrication des monnoies actuelles de Mecklenbourg commença en 1763. On y fabrique d'un marc, poids de Cologne, d'argent fin, $11\frac{1}{3}$ thalers, ou 17 marcs doubles, ou 34 marcs ſimples, ou la même valeur en d'autres monnoies inférieures, juſqu'à des pieces de 2 escalins; toutes ces monnoies ſont plus ou moins alliées, & par conſéquent de titres différens. Les pieces de 2, & de 1 marc ſont du titre de 9 deniers, les $\frac{1}{2}$ marcs, ou pieces de 8 escalins, ne le ſont que de 7 deniers 12 grains, & les autres à proportion.

Au reſte, la thaler courante de Mecklenbourg, qui contient $429\frac{18}{100}$ as d'argent fin, vaut au pair 43 ſols, argent de Hollande.

Le *Schifpfund*, ou Schlb, poids de commerce de Roſtock, ſe compoſe de 20 Llb, ou 320 lb.

Le Schlb, poids de fer & de plomb, ne peſe que 280 lb.

La Pierre, ou *Stein* de lin, a 20 lb; celle de laine & de plumes n'en a que 10.

Le Llb, ou *Lispfund*, eſt toujours compté, pour 16 lb.

La Livre a 2 marcs, 32 *Loths*, ou 64 *Quentleins*.

100 lb de Roſtock font $103\frac{9}{10}$ lb, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 lb d'Amſterdam $96\frac{2}{3}$ lb de Roſtock.

Le *Laſt*, meſure de bled, s'y compoſe de 8 *Drœmts*, ou de 96 *Scheffels*.

Le Scheffel de Roſtock eſt plus petit que celui de Mecklenbourg, dont 51 répondent à 61 ſcheffels de Roſtock.

Le Laſt d'Amſterdam contient $68\frac{3}{4}$ ſcheffels de Mecklenbourg,
ou $82\frac{1}{4}$ ſcheffels de Roſtock.

Cette ville ſe ſert, pour les matieres liquides, des mêmes meſures que Hambourg.

L'Aune, ou *Elle* de Roſtock, eſt de 2 pieds, qui font $256\frac{2}{5}$ lignes de France.
Le Pied de Mecklenbourg eſt de . . 129 lignes.

100 Aunes de Roſtock font . $83\frac{4}{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $119\frac{1}{3}$ aunes de Roſtock.
100 Pieds de Mecklenbourg font $100\frac{5}{8}$ pieds de Roſtock.
100 Pieds d'Amſterdam en font $97\frac{2}{3}$ de Mecklenbourg, ou $98\frac{3}{10}$ de Roſtock.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ROTTERDAM.

ROTTERDAM. On y compte par florins, ou *Gulden*, de 20 ſols, ou *Stuyvers*, & le ſol de 2 gros, ou *Groot*, ou de 16 deniers, ou *Pennings*.

Les autres monnoies, tant de compte que réelles, y ſont les mêmes qu'à Amſterdam.

Comme il y a une banque à Rotterdam, ainſi que nous l'avons remarqué dans la premiere partie de cet ouvrage, il y a auſſi deux ſortes de monnoies, qui portent les noms d'argent de banque & d'argent courant, dont les valeurs ſont déterminées par l'agio, qui eſt de $4\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$, quelque choſe haut ou bas.

Voici ce que les monnoies d'Angleterre, qui ſont les eſpeces étrangeres les plus courantes à Rotterdam, valent dans cette ville.

La Guinée de .	21 ſhillings,	depuis fl. 11-10 ſ.	jusqu'à fl. 11-12 ſ.
La Couronne de	5 dits . . .		2-16
La Piece de .	1 dit . . .		—-11

On fait uſage à Rotterdam de deux poids, dont l'un eſt égal à celui d'Amſterdam, & l'autre 5 pour cent plus foible: il n'y a que les marchands détailleurs qui ſe ſervent de ce dernier.

Le Laſt de bled de Rotterdam ſe compoſe de $2\frac{23}{32}$ *Hoeds*, 29 ſacs, ou *Sakken*, ou 87 *Achtendeelen*: ce laſt paſſe pour être égal à celui d'Amſterdam; mais dans le vrai il eſt $3\frac{4}{7}$ p$^{o}_{o}$ plus fort; puisque le laſt d'Amſterdam ne contient que 28 ſacs de Rotterdam.

L'Eau de vie ſe vend à Rotterdam par 30 *Viertels*, ou veltes.

L'Huile d'olive, ainſi que l'huile de baleine, ſe vend par *Tonne*, ou piece de 340 *ſtoopen*, dont chacun peſe 5 ℔, poids léger de cette ville.

Au reſte, les autres meſures pour les liquides, ainſi que l'aune, y ſont les mêmes qu'à Amſterdam.

Le Pied de Rotterdam meſure . $138\frac{1}{2}$ lignes de France. Or,

100 Pieds de Rotterdam font environ 110 pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam font . 91 pieds de Rotterdam.

Les changes roulent à Rotterdam à peu près comme à Amſterdam.

L'Uſo, ou Uſance des lettres de change payables dans Rotterdam, eſt ſeulement de 30 jours de date.

Les jours de grace, ou de faveur, permis par les loix, pour les lettres de change payables dans Rotterdam, ſont au nombre de ſix, & en cas de refus de payement, on en doit faire le protêt le ſixieme jour ſans

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ROTTERDAM.

faute, excepté lorsque celui-ci échoit pendant la fermature de la banque; car alors il eſt d'uſage avant de faire proteſter une lettre de change en ſouffrance faute de payement, d'attendre jusqu'au troiſieme jour après l'ouverture de la banque pour en faire le requis. Les lettres de change payables à vue n'ont point de jours de faveur.

ROUEN.

ROUEN.

On compte dans cette ville, au Havre de Grace, & dans toute la Normandie par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers tournois*.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, ou 60 ſols tournois.

On peut voir les autres monnoies à l'article de France.

On ſe ſert à Rouen de deux poids; l'un eſt le *poids de Marc*, l'autre le *poids de Vicomté* qui eſt 6 p$^{0}_{0}$ plus peſant. On fait uſage, pour le commerce de laines, de ce dernier poids, dont le quintal de 100 ℔ répond, avec le bon poids, à 103 ℔, poids de Marc.

100 ℔, poids de Vicomté, répondent à 105$\frac{1}{3}$ ℔, poids de com. d'Amſt.

Le *Muid*, meſure de bled, a 12 *Setiers*, 24 *Mines*, ou 96 *Boiſſeaux*: ce muid contient 14 ſetiers de Paris, & par conſéquent 26$\frac{1}{2}$ ſacs d'Amſt.

La *Barrique* d'eau de vie contient 120 *Pots*, qui font 164$\frac{1}{4}$ mingles d'Amſt.

Le Poinçon de vin a la capacité de 13 boiſſeaux.

L'*Aune* à meſurer les étoffes de laine & de ſoie eſt longue de 516 lignes, celle pour les toiles de 619$\frac{1}{5}$ lignes, & le *Pied* de Rouen de 120.

100 Aunes à étoffe font	. .	168$\frac{2}{3}$ aunes d'Amſterdam.
100 Aunes à toile	. . .	202$\frac{1}{2}$ aunes dites.
100 Pieds	. . .	95$\frac{1}{4}$ pieds dits.

Cours des changes de Rouen.

Sur Amſterdam,	1 écu de 60 ſ. contre	54 ⅔ vls. bco.
Hambourg,	186 écus, pl. ou m. .	100 rthlr. bco.
Liſbonne,	1 écu . .	480 rées plus ou moins.
Londres,	1 écu . .	31 d. ſterlings.
Madrid,	. 15 l. 5. ſ. pl. ou m. .	1 piſtole de 32 r. pte.

Les uſances & les jours de faveur comme à l'article de France.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

RUSSIE.

On compte dans la plus grande partie de ce vaſte empire par *Roubles* de 100 *Copecks*. Voici comment on diviſe ces monnoies. RUSSIE.

Roubles	*Griwnas*	*Altins*	*Grosz*	*Kopie* ou *Copecks*	*Denuschkas*	*Poluschkas*
1	10	33⅓	50	100	200	400
	1	3⅓	5	10	20	40
		1	1½	3	6	12
			1	2	4	8
				1	2	4
					1	2

Les monnoies réelles de Ruſſie ſont:

D'*Or*: L'*Imperial* de 10 roubles, & le ½ imperial de 5 roubles.
Le *Ducat* de 2¼ roubles; & le double ducat de 4½ roubles.
Des pieces de 2, de 1, & de ½ rouble, dont il y a peu.

D'*Argent*: Le *Rouble* de 100 copecks,
Le *Poltinick*, ou demi-rouble, de 50 copecks.
Le *Polupoltinick*, ou quart de rouble, de 25 copecks.

De *Billon*: La *Griwne* ou *Griwna*, de 10 copecks.
Le *Piat-kopie* ou *Piat-copeck*, de 5 copecks.

De *Cuivre*: Des pieces de 5, de 2 & de 1 copecks, ou *Kopie*.
La *Denuschka* de ½ copeck, &
La *Poluschka* de ¼ copeck.

Les monnoies étrangeres les plus courantes en Ruſſie ſont les ducats d'or de Hollande, qui valent 225 copecks, plus ou moins; les couronnes Angloiſes qu'on paye à 132 copecks, plus ou moins; & les rixdales d'Albert, ou les rixdales de Hollande, qu'on reçoit ordinairement au poids, & rarement à la piece; 14 rixdales d'Albert doivent peſer une livre de Ruſſie, & on en paye 17 roubles & 23 copecks, plus ou moins; ou pour chaque piece de bon poids, ſeulement 125 copecks, plus ou moins: il eſt, au ſurplus, à remarquer que 100 rixdales d'Albert effectives répondent à environ 6⅝ ℔ de Ruſſie; autrement 585 rixdales d'Albert équivalent à 1 poud de 40 ℔ de Ruſſie.

La Livre de Ruſſie, poids de l'or & de l'argent, ſe diviſe en 96 *Solotnicks*; & l'on diviſe de même cette livre pour les eſſais de l'une & l'autre de ces deux matieres.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

1 Solotnick d'or fin y vaut 2 roubles, 75 copecks, plus ou moins.
1 Solotnick d'argent fin y vaut 19 à 20 copecks, plus ou moins.

RUSSIE.

Les monnoies de Ruſſie ſont fabriquées ſur le pied ſuivant, ſavoir:

L'Impérial doit contenir, ſuivant *l'Ukaſe* du 23 Novembre 1755, $3\frac{85}{96}$ ſolotnicks d'or du titre de 88 ſolotnicks, qui répondent à 22 carats.

D'une livre d'or du titre de 94 ſolotnicks, ou $23\frac{1}{2}$ carats, ſont taillés $117\frac{1}{4}$ ducats.

Le Rouble doit contenir $6\frac{1}{8}$ ſolotnicks d'argent du titre de 76 ſolotnicks, qui répond à $9\frac{1}{2}$ deniers.

Enfin, d'un poud de 40 ℔ de Ruſſie de cuivre ſont fabriqués 16 roubles en petites monnoies.

Le Rouble contient, ſuivant ce qui eſt dit ci-deſſus, $31\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou 430 as d'argent fin, dont la valeur intrinſeque répond à 43 ſols, argent de Hollande.

Le *Berckowitz*, poids de commerce, eſt compoſé de 10 pouds ou 400 ℔.

Le *Poud*, ou *Pud*, peſe 40 ℔, & la livre ſe diviſe en 32 loths, ou 96 ſolotnicks.

Le *Solotnick* ſe diviſe en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ & $\frac{1}{8}$ parties; au reſte,

100 ℔ de Ruſſie répondent à $166\frac{1}{4}$ marcs, ou $82\frac{4}{5}$ ℔ d'Amſterdam.
100 ℔, poids de commerce d'Amſt., font donc $120\frac{3}{4}$ ℔ de Ruſſie.

Le *Tzetwer*, ou *Czetwer*, meſure à bled de Ruſſie, ſe diviſe en 2 *Osmins*, 4 *Pajacks*, 8 *Czetwericks*, ou 64 *Garnitzen*.

Cette meſure eſt différente pour la capacité en diverſes provinces de Ruſſie, & principalement à Moscow & Nowogorod, le czetwer de cette derniere province étant 50 p$^{o}_{o}$ plus grand que celui de Moscovie, d'Archangel & de St. Petersbourg. Le czetwer des provinces de Plescow & de Pigur eſt encore plus grand que celui de Nowogorod.

Le Laſt d'Amſterdam contient environ 15 czetwers de St. Petersbourg.

La Futaille de vin de St. Petersbourg contient 40 wedras, ou 3520 *Czarkas*.

La *Wedra* ſe diviſe en 8 kruskas, & la *Kruska* en 11 czarkas.

La Barrique de vin de Bordeaux rend à St. Petersbourg 19 wedras.

100 Kruskas de St. Petersbourg font $128\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.

L'*Archine*, ou aune de Ruſſie, ſe diviſe en 16 *Werſchocks*, & elle eſt longue de $315\frac{8}{5}$ lignes de France; ainſi,

100 Archines de Ruſſie font $103\frac{1}{14}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam 97 archines de Ruſſie.

Le Pied de Moscou eſt plus grand que celui de France, ayant $148\frac{5}{15}$

lignes de pied du Roi; cependant on ne ſe ſert presque pas à St. Peters- *Monnoies, Poids, Meſures &c.*
bourg de ce pied, mais ſeulement du pied du Rhyn & de celui d'Angle-
terre, or:

RUSSIE.

100 Pieds Anglois de St. Petersbourg font $109\frac{7}{15}$ pieds d'Amſterdam.
100 Pieds du Rhin, . . $110\frac{5}{12}$ dits.
100 Pieds de Moscou, . . $117\frac{1}{3}$ dits.

La *Werſte*, ou mille de Ruſſie, meſure 500 *Sachines*, 1500 archines, ou 24000 *Werſchocks*: elle répond à 3500 pieds d'Angleterre, ou 3400 pieds du Rhin.

23 Lieues géographiques font 160 werſtes de Ruſſie.

La *Deſſaëtina*, meſure d'arpentage de Ruſſie, eſt un terrain de 560 pieds du Rhyn de longueur & 210 pieds de largeur, ou en tout 117600 pieds quarrés du Rhyn.

Cours des changes de St. Petersbourg.

Sur Amſterdam, 1 rouble de 100 cop. contre 40 ſ cour. plus ou moins.
Hambourg, 1 rouble . . 38 ß lubs bco. pl. ou m.
Londres, 1 rouble . . 49 d. ſterlings, pl. ou m.

Il eſt extrêmement rare de tirer d'une ville étrangere des lettres de change payables dans St. Petersbourg; mais dans les cas où cela arrive, celles-ci y jouiſſent de 10 jours de faveur après celui de leur échéance, lors même que les lettres de change ſeroient échues avant qu'on pût les préſenter aux accepteurs pour en obtenir le payement, faute de les avoir reçues plutôt de l'étranger pour y en faire à tems le requis. Les lettres de change payables à vue n'y jouiſſent que de 3 jours de faveur, & d'aucun celles qui y ſont payables à jours préfix. Le protêt, à défaut de payement, doit avoir lieu à St. Petersbourg le dernier jour de faveur avant le coucher du ſoleil, à moins de quelque empêchement, dans lequel cas il peut également s'y faire le lendemain.

Ste. CROIX.

On compte dans cette Isle & dans celles de St. Thomas & St. Jean, Ste. CROIX.
toutes trois appartenantes au Roi de Dannemarc, par *Piaſtres*, *Pieces-de-huit* ou *Rykſdales courantes*, de 8 *Reales*, ou réaux, ou *Bits*. Cette piaſtre équivaut à la piaſtre de change d'Espagne; car une piaſtre

Monnoies, Poids, Mesures &c.

St. CROIX.

forte effective d'Espagne vaut 10 reales, ou bits aux Isles Danoises. Les monnoies réelles qui ont cours dans ces Isles, sont des piastres Mexicaines, des monnoies d'or de Portugal & d'Angleterre, & des petites monnoies d'argent, ou plutôt de billon qu'on nomme *Réal*, ou *Bit*. Au reste, les billets de 5 ryksdales courantes de Dannemarc de la banque de Copenhague ont cours sans aucune difficulté dans les trois Isles avec 25 p$^{c}_{o}$ d'augmentation dans leur valeur; car ils y sont comptés pour 6$\frac{1}{4}$ ryksdales, argent courant de ces trois Isles.

On y fait usage des poids & mesures de Dannemarc, qui sont expliqués à l'article de Copenhague.

St. EUSTACHE.

St. EUSTACHE.

On compte dans cette Isle, à Saba, & dans la partie de l'Isle de St. Martin possedee par les Hollandois, par *Piastres* de 8 réaux, & le *Réal* de 6 sols ou *Stuivers* courans.

La *Piastre Gourde* vaut 11 réaux, & cette piastre est la même que la piastre forte effective d'Espagne.

La Moëde d'or de Portugal de 6400 rées vaut 11 piastres courantes.

Ainsi la piastre courante de St. Eustache contient 24$\frac{7}{8}$ as d'or fin, ou 363$\frac{63}{176}$ as d'argent fin, & vaut 36$\frac{1}{3}$ sols, argent de Hollande.

Cependant on la compte d'ordinaire pour 40 sols courans de Hollande; mais cette estimation est uniquement fondée sur le produit des retours des pacotilles qu'on envoie à St. Eustache, dont la piastre courante rend communément 40 sols courans de Hollande, plus ou moins.

On se sert à St. Eustache du poids de commerce d'Amsterdam, pour toutes les denrées, qui néanmoins souffrent quelque déchet avant qu'elles arrivent en Hollande. On se sert aussi dans cette Isle des mêmes mesures qu'en Hollande.

St. GALL.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

St. GALL.

St. GALL.

On compte dans cette République, alliée des Cantons Suiſſes, par florins, ou *Gulden* de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 8 *Hellers*.
On diviſe auſſi ce florin en 10 escalins, ou *Shillings*, 15 *Batzen*, 60 kreutzers, ou 480 hellers.

Ces monnoies ont deux valeurs, dont l'une eſt celle de l'argent de change, qu'on nomme *Valeur d'Espece*, l'autre eſt celle de l'argent courant & ſe nomme *Valeur Courante*.

Les prix des toiles en écru & le cours des changes ſur Amſterdam & Hambourg ſe reglent en argent valeur d'espece à St. Gall, où l'on compte:

1190	florins d'espece pour	1383	florins courans.
28441	dits	4149	louis d'or vieux de France.

Les monnoies principales de St. Gall ſont: la piſtole d'Espagne & le Louis d'or vieux de France, qui valent à 6 fl. 36⅔ kreutzers d'espece & qu'on compte à 7 fl. 41 kr. courans en payement des toiles, & à 7 fl. 58 kr. courans en payement des lettres de change ſur Amſterdam & Hambourg; cependant ces deux monnoies valent dans le Commerce 8 fl. 18 kr. courans, plus ou moins.

Le Louis d'or neuf de France eſt fixé à 8 fl. 3 kr. d'espece, & vaut 10 fl. 10 kr. courans, plus ou moins.

Le Ducat eſt compté à 3 fl. 40½ kr. d'espece, & 4 fl. 28 kr. courans, plus ou moins, & a cours, lorsqu'il eſt de bon poids, pour 4 fl. 40 kr. courans, plus ou moins.

Le Carolin d'or n'a point de valeur déterminée en valeur d'espece; mais on le compte pour le payement des toiles & des lettres de change ſur Amſterdam & Hambourg, à 10 fl. 8 kr. courans, & pour lors on en fait la réduction en argent d'espece, en comptant 1383 florins courans pour 1190 florins d'espece. Le carolin roule cependant dans le Commerce à 10 fl. 24 kr. courans, plus ou moins.

La Reichſthale d'Albert, ou à la croix de Bourgogne, eſt fixée à 104 kreutzers d'espece, & vaut 136 kreutzers courans, plus ou moins.

L'Ecu vieux de France eſt fixé à 108 kr. d'espece & vaut 140 kr. cour. plus ou moins.

L'Ecu neuf de France eſt auſſi fixé à 126 kr. d'espece, & vaut 152 kr. courans, plus ou moins.

On fait la réduction de la plupart de ces monnoies comme ſuit, ſavoir:

Monnoies, Poids, Mesures &c.

St. GALL.

15 Reichſthales d'Alb. ou à la croix de Bourg. par 26 fl. de change.
5 Ecus vieux de France . . 9 dits.
10 Ecus neufs de France . . 21 dits.
18 Louis vieux de Fr. ou autant de piſtoles d'Esp. 119 dits.
4149 Carolins d'or . . . 36176 dits.

Nous eſtimons que le florin d'espece contient $11\frac{40}{100}$ as d'or fin, ou 265 as d'argent fin; & le florin courant $15\frac{20}{100}$ as pl. ou m. d'or fin, ou 220 as pl. ou m. d'argent fin. Leur valeur répond,

Celle du florin d'espece, à $26\frac{1}{2}$ ſols, argent de Hollande, &
Celle du florin courant, à 22 dits.

On ſe ſert à St. Gall de deux poids, dont l'un differe de l'autre de $25\frac{2}{3}$ p$^{o}_{o}$.

100 ℔, poids fort de St. Gall, répondent à $118\frac{1}{3}$ ℔, poids de com. d'Amſt.
100 ℔, poids foible dit, . . $94\frac{1}{5}$ ℔ dit.

On s'y ſert auſſi de deux aunes, dont l'une differe de l'autre de 30 p$^{o}_{o}$.

100 Aunes pour les toiles font $116\frac{1}{7}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes pour les étoffes $89\frac{1}{4}$ aunes dites.

Cours des changes de St. Gall.

Sur Amſterdam, 118 kr. d'espece, pl. ou m. contre 1 rixdale bco.
Hambourg, 119 kr. dite, pl. ou m. . 1 rthlr. bco.
Geneve, . 126 kr. cour. pl. ou m. . 1 écu de 3 liv. cour.
Leipzig, . 7 fl. 56 kr. pl. ou m. . 1 piſtole de 5 thalers.
Lyon & Paris 72 kr. cour. pl. ou m. . 1 écu de 60 ſ. tourn.
Livourne, 120 kr. cour. pl. ou m. . 1 pezza da otto réali.
Londres, . 9 fl. 52 kr. cour. pl. ou m. 1 £ ſterling.
Vienne, . . 111 fl. cour. pl. ou m. . 100 fl. courans.

Les lettres de change payables dans St. Gall en monnoie valeur d'espece ou de change, y doivent être payées avec les eſpeces qui pour cet effet y ont des valeurs fixes en cette monnoie.

L'Uſance des lettres de change ſur St. Gall eſt de 15 jours à compter de celui de la préſentation; la demi-uſance eſt de 8 jours, & l'uſance & demie de 23 jours. Ces mêmes lettres ont encore 3 jours de faveur, qui commencent du lendemain du jour de l'échéance. Les lettres de change payables à un plus long ou plus court terme que de $\frac{1}{2}$, 1, ou $1\frac{1}{2}$ uſance, ne jouiſſent que de 2 jours de faveur.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

S. M A L O.

S. MALO. On compte dans cette ville de Bretagne en France, par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *Deniers tournois.*

L'*Ecu* de change y eſt compté pour 60 ſols tournois. Les autres monnoies, ainſi que les poids, ſont expliqués à l'article de France.

Le *Tonneau*, meſure de bled, contient environ 17 ſacs d'Amſterdam, &

Le Laſt d'Amſterdam contient $2\frac{1}{9}$ tonneaux de S. Malo.

L'*Aune* meſure $597\frac{1}{5}$ lignes; ainſi,

100 Aunes de S. Malo font $195\frac{1}{6}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $51\frac{1}{4}$ aunes de S. Malo.

Le cours des changes & ſes uſages, comme à l'article de France.

S. PETERSBOURG, voyez RUSSIE.

S. R E M O.

S. REMO. On compte dans cette ville de la République de Genes en Italie, par *Lire* de 20 *Soldi*, à 12 *Denari moneta corrente.*

Nous avons expliqué les autres monnoies à l'article de Genes.

Les Sequins de Genes, de Veniſe & de Florence y valent 12 lire, 16 ſoldi corrente.

100 Pezze da otto reali di Livourne font 552 lire corrente de S. Remo.

D'après cela, nous eſtimons que la Lira de S. Remo contient $5\frac{1}{2}$ as d'or fin, & elle vaut au pair 7 ſols, argent de Hollande.

S A R D A I G N E.

SARDAIGNE. On compte dans cette Isle de la mer méditerrannée, portant le titre de Royaume, par *Lire* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari.*

On diviſe auſſi cette monnoie en 4 *Reali de Sardaigne.* Le reale vaut 5 ſoldi, ou 60 denari de Sardaigne.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SARDAIGNE.

Plusieurs monnoies d'Italie & d'Espagne ont cours en Sardaigne ; mais celles qui y en ont le plus, sont les monnoies de Savoie, dont les Ducs sont maintenant Rois de Sardaigne. Ces monnoies se trouveront détaillées à l'article de Turin.

Nous estimons que la Lira de Sardaigne contient $7\frac{56}{155}$ as d'or fin, ou $110\frac{58}{155}$ as d'argent fin : elle vaut environ 11 sols, argent de Hollande.

Le *Cantarello*, ou quintal, pese 100 ℔, qui font 117 ℔ de Livourne, & par conséquent $81\frac{1}{6}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

La *Restiere* de froment a 3 *Starelli*, ou 48 *Imbutti* : or,

100 Starelli font 69 *Sacca* de Livourne, ou $59\frac{5}{9}$ sacs d'Amsterdam.

Le *Palmo* de Sardaigne mesure $111\frac{3}{5}$ lignes de France.
Le Palmo de Cagliari, . $89\frac{1}{5}$ dites ; or,

100 Palmes de Sardaigne font $124\frac{7}{9}$ palmes de Cagliari.
100 Aunes d'Amsterdam font $\begin{cases} 113\frac{1}{5} \text{ palmes de Sardaigne.} \\ 141\frac{1}{4} \text{ palmes de Cagliari.} \end{cases}$

S A Y D E.

SAYDE.

On compte dans cette ville de Syrie, qu'on dit être l'ancienne Sidon ; par *Piastres*, ou *Medines* de 80 *Aspres*.

On pourra voir les autres monnoies, à l'article de Turquie.

On se sert à Sayde, de deux sortes de poids ; dont l'un, nommé *Rotolo Damaschino*, sert à peser la soie & le fil de coton : il contient 600 drachmes. On pese avec l'autre, appelé *Rotolo d'Acre*, toutes les autres marchandises.

100 Rotoles damasquins font $78\frac{1}{5}$ rotoles d'Acre, ou . $377\frac{1}{8}$ ℔ d'Amst.
100 Rotoles d'Acre . $127\frac{3}{9}$ rotoles damasquins, ou $182\frac{1}{3}$ ℔ dites.

L'Aune, ou *Pik* de Sayde, est égale à celle d'Alep.

SETUBAL, voyez LISBONNE.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SEVILLE.

SEVILLE. On compte dans cette ville de l'Andalouſie en Espagne, par *Reales* de 16 *Quartos*, ou de 34 *maravedis de plata antigüa*.

On peut voir les autres monnoies en uſage à Seville, dans l'article de Cadix & dans celui d'Espagne; de même que les poids, les meſures, les cours des changes &c.

SIAM.

SIAM. On compte dans ce Royaume de l'Aſie, par *Ticals* de 16 biſes, & le *Biſe* de 9 *Renguis*.

Le Tical, qui contient 4 *Mayons*, a 36 *Renguis*; le *Fouang* en a 18.

On y compte auſſi ſouvent de la maniere ſuivante:

Catti,	*Taëls* ou *Tales*,	*Ticales*,	*Mayons* ou *Miames*,	*Fouangs*,	*Cauris*.
1 .	20 .	80 .	320 .	640 .	512000
	1 .	4 .	16 .	32 .	25600
		1 .	4 .	8 .	6400
			1 .	2 .	1600
				1 .	800

10 Miames ſont 1 taël de la Chine, & par conſéquent
10 Taëls de Siam ſont 8 taëls de la Chine.

Voici maintenant les monnoies réelles de ce Royaume:

D'*Or*: Le *Tical*, qui vaut 10 ticales d'argent.
D'*Argent*: Le *Tical*, le *Mayon* & le *Fouang*, ou *Sompaje*.
De *Plomb*: Le *Rengui*.

Les monnoies étrangeres ſuivantes y ont également cours:

La Piaſtre d'Espagne à 8 mayons: on y échange autrement 2 de ces mêmes piaſtres contre 3 ticals d'argent.

La Pagode courante de l'Indoſtan, à $2\frac{1}{2}$ ticals, ou 10 mayons: ainſi, 4 pagodes ſont 1 tical d'or de Siam.

Le Tical d'or, qui eſt du poids de $5\frac{1}{3}$ pagodes, répond à 380 as, poids de troyes de Hollande, d'or du titre de $79\frac{1}{2}$ toques de la Chine; il contient donc 302 as d'argent fin.

Le Tical d'argent, qui eſt du même poids, eſt du titre de 98 toques & contient $372\frac{4}{10}$ as d'argent fin; ainſi,

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SIAM.

Le Tical d'or de Siam vaut au pair $4\frac{25}{137}$ ducats de Hollande, &
Le Tical d'argent dit . $36\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande.

Le *Pic*, poids de commerce, a 100 cattis, 2000 taëls, ou 8000 ticals.
Le *Catti* contient 20 taëls, & le *Taël* 4 ticals.

100 Cattis de Siam sont $124\frac{1}{8}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.
100 ℔ d'Amsterdam . $80\frac{4}{7}$ cattis de Siam.

Le *Chi*, mesure de ris & autres grains, contient 40 sestes, ou 1600 sats; la *Seste* a 40 *Sats*; or,
La Sesle de Ris pese 100 cattis, qui font 125 ℔, poids de marc de France, ou 124 ℔, poids de commerce de Hollande.
Le *Can*, ou *Canan*, mesure pour les matieres liquides, contient 4 *Leengs*.

Comme on vend à Siam les chits & autres étoffes de coton par piece, on ne se sert guere de mesure d'aunage; mais quand il en faut, on y supplée par le *Ken*, ou coudée.

Pour ce qui est des mesures de longueur, soit pour marquer les distances de lieu, soit pour arpenter la terre, voici celles dont on se sert à Siam.

Roe-neug,	*Tods*,	*Sen*,	*Voua*,	*Ken*,	*Ce qui répond à* *Toises*,	*Pieds*,	*Pouces*,	*Lignes*.
1 .	20 .	80 .	1600 .	3200	1577 &	4 &	8 &	—
	1 .	4 .	80 .	160	78 -	5 -	4 -	—
		1 .	20 .	40	19 -	4 -	4 -	—
			1 .	2	— -	5 -	11 -	—
				1	— -	2 -	11 -	6

Le Roe-neug est la lieue commune de Siam, & la voua est la toise du même Royaume.

SICILE.

SICILE.

On compte à Palerme & à Messine, villes les plus considérables de cette Isle, par *Onze* de 30 tari, & le *Taro* de 20 *Grani*.
Voici autrement comment on divise ces monnoies.

Onza,	*Scudi*,	*Fiorini*,	*Tari*,	*Carlini*,	*Ponti*,	*Granni*,	*Piccioli*.
1 .	$2\frac{1}{2}$.	5 .	30 .	60 .	450 .	600 .	3600
	1 .	2 .	12 .	24 .	180 .	240 .	1440
		1 .	6 .	12 .	90 .	120 .	720
			1 .	2 .	15 .	20 .	120
				1 .	$7\frac{1}{2}$.	10 .	60
					1 .	$1\frac{1}{3}$.	8
						1 .	6

Les monnoies réelles de Sicile ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*: L'*Onza* de 30 tari.

D'*Argent*: Le *Scudo* de Sicile, de 12 tari, les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{3}$, les $\frac{3}{4}$, les $\frac{1}{6}$, & les $\frac{1}{12}$ de ſcudo y valent à proportion.

Le *Carlino* de 10 grani.

Les monnoies étrangeres ſuivantes ont cours auſſi dans cette Iſle.

La Lisbonine de 4800 rées de Portugal à . .	72 tari.
La Piſtole d'or d'Eſpagne . . .	45
Le Louis d'or vieux de France & les doppies vieilles de Savoie	44
Le Sequin de Veniſe . . .	26
Le Sequin de Florence . . .	25
La Genovine	13
La Piaſtre d'Eſpagne, & le Louis blanc de France .	12

L'*Onza*, monnoïe de compte de Sicile, contient environ 83 as d'or fin, ou 1241 as d'argent fin, & vaut au pair 6 florins $4\frac{1}{10}$ ſols, argent de Hollande.

On fait uſage en Sicile des trois poids ſuivans, ſavoir:

Le *Rotolo Groſſo*, compoſé de $2\frac{3}{4}$ livres, ou 33 onces.
Le *Rotolo ſottile* . . de $2\frac{1}{2}$ livres, ou 30 onces.
La *Libre*, ou Livre, ſe diviſe en . 12 onces.

Le *Cantaro*, ou quintal, peſo groſſo de 100 rotoli groſſi, répond à 110 rotoli ſottili, à 275 ℔ de Sicile, ou à $176\frac{2}{10}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

Le *Cantaro* peſo ſottile de 100 rotoli ſottili, répond à $90\frac{10}{11}$ rotoli groſſi, à 250 libre de Sicile, ou à $160\frac{4}{5}$ ℔ d'Amſterdam.

100 ℔ de Sicile font $64\frac{1}{3}$ ℔ d'Amſterdam.

La *Salma generale*, dont on meſure les bleds & autres denrées, excepté les légumes, contient 16 *Tomoli*, qui rendent ſeulement à Livourne $11\frac{3}{4}$ ſtaja.

La *Salma groſſa*, qui ſert uniquement à meſurer les legumes, contient auſſi 16 tomoli, ou 64 quarti, ou *Mondili*, mais elle eſt plus grande; car elle rend à Livourne 14 ſtaja.

45 Salmi groſſi font donc 56 ſalmi generale.

Le Laſt d'Amſterdam contient $\left\{\begin{matrix} 8\frac{4}{7} \text{ ſalmi groſſi, ou} \\ 11 \text{ ſalmi generale} \end{matrix}\right\}$ de Sicile.

La *Tonna*, ou le tonneau de vin de Sicile, a 12 ſalmi; mais ces ſalmes

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SICILE.

différent ſuivant les terroirs de l'Iſle. A Meſſine & à Palerme cette meſure contient 126 cartouches peſant chacune environ 22 à 24 oncie. La ſalme de Siracuſe, eſt d'un huitieme plus petite; car 8 ſalmes de Meſſine en font 9 de Siracuſe.

L'huile ſe vend à Meſſine avec une meſure nommée *Caſſiſo*, dont le contenu d'huile peſe environ $12\frac{1}{2}$ rotoli groſſi, qui répondent à $21\frac{1}{7}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam; or,

Le *Millerole* de Marſeille contient $5\frac{1}{2}$ caſſiſes de Sicile: on vend ce même liquide à Palerme par cantaro peſo groſſo de 110 rotoli ſottili.

100 Caſſiſi de Sicile font 950 mingles d'Amſterdam.

La *Canna* de Sicile a 8 palmes & répond à $858\frac{3}{7}$ lignes de France.

100 Cannes de Sicile font $280\frac{1}{4}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $35\frac{2}{3}$ cannes de Sicile.

Cours des changes de Palerme & de Meſſine.

Sur Amſterdam,	100 grani, pl. ou m.	contre	1 fl. bco.
Livourne,	$11\frac{1}{2}$ tari, pl. ou m.		1 pezza da otto reali.
Genes,	42 carolini, pl. ou m.		1 ſcudo d'oro marche.
Naples,	100 ſcudo di 12 tari, pl. ou m.		120 ducati di regno.
Rome,	13 tari, pl. ou m.		1 ſcudo moneta de 10 paoli.
Veniſe,	8 tari, pl. ou m.		1 ducado corrente.

Palerme ſur Meſſine & Meſſine ſur Palerme à $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{0}$, plus ou moins, de gain ou de perte.

On tire ſur Livourne & Genes à uſo d'un mois, après l'acceptation, ou de deux mois de la date; ſur Rome, Naples & Veniſe, à 8 ou 15 jours de vue.

L'Uſo, ou uſance des lettres de change tirées de villes étrangeres, ſur Palerme & Meſſine, eſt de 20 jours, à compter de celui de la date de l'acceptation, & le payement en doit être fait le lendemain du jour de l'échéance. L'uſo des lettres de change tirées de Palerme ſur Meſſine & de Meſſine ſur Palerme, eſt ſeulement de 3 jours de vue, le payement devant en avoir lieu le 4me jour de la date de l'acceptation.

Les lettres de change, payables à vue dans Meſſine, ou Palerme, y doivent être payées à la préſentation:

SMIRNE

Monnoies, Poids. Mesures &c.

SMIRNE.

On compte dans cette ville de l'Asie mineure, par *Piastres* de 120 *Aspres*. SMIRNE.

Voici comment on divise ces monnoies:

Piastre		*Temins* ou *Tenins*		*Paras*		*Grands Aspres*		*Mines* ou *Medines*		*Aspres simples*
1	.	12	.	40	.	80	.	100	.	120
		1	.	$3\frac{1}{3}$	.	$6\frac{2}{3}$	.	$8\frac{1}{3}$	.	10
				1	.	2	.	$2\frac{1}{2}$	.	3
						1	.	$1\frac{1}{4}$	.	$1\frac{1}{2}$
								1	.	$1\frac{1}{5}$

Les noms, & les divisions de cette piastre sont différens chaque nation qui fréquente cette Echelle du Levant.

Les Anglois & les Suédois, qui nomment cette piastre de même que les Hollandois, *Leeuwendalder*, ou écu au Lion, la divisent en 80 aspres, & les Hollandois en 100 mines.

Les Français & les Venitiens qui l'appellent par son nom, *Piastre*, la divisent également en 100 mines.

Les Orientaux nomment au contraire la Piastre, *Grouch*, ou *Aslanla*, & la divisent en 120 aspres.

Les monnoies réelles de Smirne sont les mêmes qui se trouveront expliquées à l'article de Turquie.

A Smirne on vend au poids les piastres d'Espagne, dont on compte 17 pour 150 drachmes; mais il s'en faut de quelque chose que toutes les piastres répondent à ce poids; pour une somme de 1000 piastres du poids requis il en faut d'ordinaire 1028; au reste,

100 Piastres d'Espagne de poids, valent à Smirne 198 piastres, pl. ou m. &
100 Sequins, ou ducats de poids, . 380 piastres dites, pl. ou m.

Nous estimons donc que la piastre de Smirne contient 19 as d'or fin, ou 264 as d'argent fin, & qu'elle vaut au pair environ $26\frac{2}{5}$ sols, argent de Hollande.

Le *Cantaar*, ou quintal, poids de commerce de Smirne, se divise de la maniere suivante, savoir:

Cantaar		*Batmans*		*Scekies*		*Okkes*		*Lodras* ou *Rotoles*		*Drachmes*
1	.	$7\frac{1}{2}$	.	$22\frac{1}{2}$	.	45	.	100	.	18000
		1	.	3	.	6	.	$13\frac{1}{3}$	.	2400
				1	.	2	.	$4\frac{4}{9}$	.	800
						1	.	$2\frac{2}{9}$	.	400
								1	.	180

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SMIRNE.

Le Cantaar d'étain d'Angleterre, de bois de palmier, de coton, de laine, d'anis, de peau de bufle, & de cuirs de Cordouan, eſt compoſé ſeulement de 44 okkes, 100 rotoles légers, ou 17600 drachmes; il ne differe que de $\frac{1}{44}$ du quintal, poids ordinaire.
Le Café ſe vend à Smirne par 100 okkes.
Le Maſtic par *Kas*, dont chacun peſe 70 okkes.
Le *Scekie* d'opium peſe 250 drachmes.
L'Okke de ſafran eſt de 120 dites.

Le Cantaar de 45 okkes fait $114\frac{3}{5}$ ℔ d'Amſterdam, &
Le Cantaar de 44 okkes . 112 ℔ dits.

Le *Fortin*, meſure de bled, contient 4 *Quillots*, & $4\frac{1}{2}$ de ceux-ci font une charge de Marſeille.
Le Laſt d'Amſterdam contient donc $83\frac{1}{3}$ quillots de Smirne.
Le *Pik*, ou aune de Smirne, meſure $296\frac{1}{3}$ lignes de France;

100 Piks de Smirne font 97 aunes d'Amſterdam.
100 Aunes d'Amſterdam $103\frac{1}{3}$ piks de Smirne.

STETIN.

STETIN.

On compte dans cette ville de la Poméranie Brandebourgeoiſe, par *Thaler* de 24 bons gros, ou *Gute-groſchen*, & le bon gros de 12 deniers, ou *Fierkens*.

Voici comment on diviſe cette monnoie, ſavoir:

Thaler,	*Gulden*,	*Gute-groſchen*,	*Schillings*,	*Schillings-ſundiſch*,	*Dreyers*,	*Witten*,	*Fierkens*.
1 .	$1\frac{1}{2}$.	24 .	36 .	72 .	96 .	144 .	288
	1 .	16 .	24 .	48 .	64 .	96 .	192
		1 .	$1\frac{1}{2}$.	3 .	4 .	6 .	12
			1 .	2 .	$2\frac{2}{3}$.	4 .	8
				1 .	$1\frac{1}{3}$.	2 .	4
					1 .	$1\frac{1}{2}$.	3
						1 .	2

Toutes les monnoies de Brandebourg, expliquées à l'article de Berlin, ſont en uſage a Stetin.
Le *Schiffpfund*, ou Schlb, poids de commerce de Stetin, a $2\frac{1}{2}$ centners, 20 Llb, ou 280 ℔. Le *Lispfund* peſe donc 14 ℔.
Le *Centner*, ou quintal, eſt de 8 Llb, ou 112 ℔.
La Pierre, ou *Stein* de laine, y eſt de 21 ℔. La pierre légere peſe 10 ℔.

100 ℔, poids de commerce de Stetin, font $94\frac{17}{20}$ ℔ d'Amſterdam, &
100 ℔, poids dit d'Amſterdam, . . $105\frac{4}{9}$ ℔ de Stetin.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

STETIN.

Le *Laſt* de cette derniere ville eſt compoſé de 3 wispels, ou winspels, 6 *Drœmts*, 72 ſcheffels, ou 1152 *Metzens*.
Le *Wispel* a 24 ſcheffels, le drœmt en a 12; or,
Le Laſt d'Amſterdam contient $56\frac{1}{2}$ ſcheffels de Stetin.
Le *Scheffel* de houblon y peſe cependant 5 ℔.
Le Cent de ſel de France y rend $9\frac{2}{3}$ laſt, &
Le Cent, ou honderd d'Amſterdam, répond à $5\frac{1}{2}$ laſt.
Le Laſt de 18 barrils de Hambourg de ſel, rend $14\frac{1}{2}$ barrils, ou tonnes, à Stetin.
L'Ancre, ou *Anker* ordinaire de 2 ſtekans, ou de 32 mingles de Hollande, meſure 52 *Nœſſels* à Stetin.
L'Aune, ou *Elle* de Stetin, contient $288\frac{1}{2}$ lignes de France.
Le Pied de la dite ville, en meſure $125\frac{3}{10}$; or,

100 Aunes de Stetin font $94\frac{3}{11}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam $106\frac{8}{15}$ aunes de Stetin.
100 Pieds de Stetin font $99\frac{4}{5}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam $100\frac{9}{16}$ pieds de Stetin.

STOCKHOLM, voyez SUEDE.

STRALSUND.

STRALSUND.

On compte dans cette ville de la Poméranie Suédoiſe, par *Thaler* de 48 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 deniers ou *Pfennings*, & ſouvent même, par florins de Poméranie, ou *Pommerſche-Guldens*, de 24 escalins à 12 deniers.

Voici quels ſont les rapports des autres monnoies.

Thaler,	*Fl. de Poméranie*,	*Markens*,	*Groſchen*,	*Schillings*,	*Sechslings*,	*Wittens*,	*Pfenings.*
1 .	2 .	6 .	24 .	48 .	96 .	192 .	576
	1 .	3 .	12 .	24 .	48 .	96 .	288
		1 .	4 .	8 .	16 .	32 .	96
			1 .	2 .	4 .	8 .	24
				1 .	2 .	4 .	12
					1 .	2 .	6
						1 .	3

Monnoies, Poids, Mesures &c.

STRALSUND.

Les monnoies réelles qui ont cours a Stralſund, ſont les ſuivantes:

D'*Or*: L'*Adolphe* de 5 thalers.
D'*Argent*: {Des pieces de 16, 8, 4, 2, 1, & $\frac{1}{2}$ gros, ou *Groſchen.*
ou *Billon.* {Des pieces de 32, 16, 8, 4, 2, & 1 escalins, ou *Schillings.*
De *Cuivre*; Le *Witten* dont 4 font 1 escalin.

Le *Schifpfund*, ou Sch℔, poids de commerce de Stralſund, eſt de 20 L℔, ou 280 ℔.
Le *Centner*, ou quintal, eſt de 8 L℔, ou 112 ℔, & le L℔ de 14 ℔.
Le *Stein*, ou pierre de laine, eſt de 10 ℔.

100 ℔, poids de commerce de Stralſund, font $97\frac{5}{6}$ ℔ d'Amſterdam, &
100 ℔, poids de commerce d'Amſterdam . $102\frac{1}{5}$ ℔ de Stralſund.

Les épiciers & autres marchands détailleurs s'y ſervent d'un autre poids, lequel eſt égal à celui de Cologne; il eſt $3\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ plus léger que celui de commerce, dont nous venons de parler.
Le Laſt, meſure de bled de Stralſund, contient 8 *Drœmts*, 32 barrils, ou *Tonnes*, 96 *Scheffels*, 384 *Febrts*, ou 1586 *Metzers.*
Le Laſt d'Amſterdam contient environ $74\frac{9}{10}$ ſcheffels de Stralſund.
On fait uſage pour les matieres liquides de la meſure de Hambourg, nommée *Stübgen*, qui contient 4 pots de Stralſund; or,

24 Stübgens de Hambourg, ou 100 pots de Stralſund, font $81\frac{2}{3}$ mingles d'Amſterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Stralſund, répond à 258 lignes de France.
Le Pied de Poméranie en contient . $129\frac{1}{2}$; ainſi,
100 Aunes de Stralſund font . . $84\frac{5}{16}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . . $118\frac{3}{5}$ dites de Stralſund.
100 Pieds de Poméranie . . $102\frac{2}{3}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . . $97\frac{2}{7}$ pieds de Poméranie.

On compte à Stralſund, le *Wahl* pour 80 pieces; le *Schock* pour 60; le *Steige* pour 20, & le *Mandel* pour 15.

Cours des changes de Stralſund.

Sur Amſterdam, 135 thlr. plus ou moins, contre 100 rthl. courans.
Hambourg, 115 thlr. pl. ou m. . 100 rthr. courans.
Stockholm, 134 thlr. pl. ou m. . 100 rdhr. espece.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

STRASBOURG.

On compte dans cette ville & dans toute l'Alsace, par *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers Tournois*; quelquefois aussi par *Thaler*, ou écu de 90 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings*. STRASBOURG.

Voici, au reste, le rapport des monnoies vieilles & neuves de cette Province de France.

Ecu	*Florins*	*Livres tournois*	*Escalins*	*Batzes*	*Sols*	*Kreutzers*	*Pfenings*	*Deniers.*
1	1 1/8	3	15	22 1/5	60	90	360	720
	1	2	10	15	40	60	240	480
		1	5	7 1/2	20	30	120	240
			1	1 1/2	4	6	24	48
				1	2 2/3	4	16	32
					1	1 1/2	6	12
						1	4	8
							1	2

Comme les monnoies de France sont les seules qui aient cours en Alsace, il nous suffit, pour expliquer leur valeur, de dire que le Louis de 24 livres tournois vaut 12 florins, ou 8 écus, & à la même proportion les dérivés de cette monnoie.

Le marc, poids de l'or & de l'argent de Strasbourg, est environ $\frac{6}{7}$ p^{o}/$_{o}$ plus fort que celui de Cologne; ainsi,

100 Marcs de Strasbourg font 95 4/5 marcs, poids de troyes de Hollande, &
100 Marcs de Hollande . 104 3/8 marcs de Strasbourg.

L'Argent œuvré de Strasbourg est du titre de 9 deniers 18 grains.

On s'y sert pour le commerce en gros du poids de marc de France, qui est environ 4 p^{o}/$_{o}$ plus fort que le poids de Strasbourg, dont les marchands détailleurs font usage.

100 ℔, poids de Strasbourg, font 95 4/5 ℔, poids de commerce d'Amst., &
100 ℔ d'Amsterdam . . 104 4/8 ℔, poids de Strasbourg.

Le Setier, ou *Sester*, mesure de bled de Strasbourg, se divise en 4 quarts, ou *Vierlings*, ou 16 *Massels*.

Le Setier de la ville est cependant moins grand que celui de la campagne, dont 32 font 33 setiers de Strasbourg.

Le Last d'Amsterdam contient { 159 1/3 setiers de la ville, ou
154 1/3 setiers de la campagne.

Monnoies, Poids, Mesures &c. La Futaille de vin, ou *Fuder* de Strasbourg, contient 24 tierçons, ou *Ohms*, 576 mesures, ou *Maas*, ou 2304 chopines, ou *Schoppen*.

STRASBOURG. 100 Chopines de Strasbourg font $40\frac{1}{3}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Strasbourg, mesure $238\frac{3}{5}$ lignes de France; on s'y sert aussi de l'aune de Paris de $527\frac{1}{3}$ lignes.

43 Aunes de Paris font 95 aunes de Strasbourg.
100 Aunes de Strasbourg . 78 aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam . $128\frac{1}{4}$ aunes de Strasbourg.

Le Pied de ville de Strasbourg est différent de celui de la campagne; l'un mesure $128\frac{11}{43}$ lignes de France, & l'autre $130\frac{9}{10}$.

24 Pieds de ce dernier en font 25 des premiers, &
100 Pieds d'Amsterdam font $\left\{\begin{array}{l} 98\frac{1}{4} \text{ pieds de la ville de Strasbourg.} \\ 95\frac{1}{4} \text{ pieds de la campagne.} \end{array}\right.$

La Perche, ou *Ruthe* de Strasbourg, est longue de 10 pieds.
L'*Arpent* de terre y mesure 24000 pieds quarrés.
42 Arpents ordinaires de France en font 71 de Strasbourg.

Cours des changes de Strasbourg.

Sur Amsterdam, . 186 écus, plus ou monis, contre 100 rixd. bco.
Basle, . . . 165 écus, pl. ou m. . . 100 thlr. de ch.
Hambourg, . 185 écus, pl ou m. . . 100 rthlr. bco.
Paris, Lyon &c. $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ gain ou perte, plus ou moins.

L'uso, ou usance des lettres de change d'Allemagne payables dans Strasbourg, est réputé de 15 jours de vue, & celui des lettres de change de France de 30 jours de date.

Quoiqu'il n'y ait point de jours de faveur determinés pour les lettres de change payables dans Strasbourg, on peut en accorder sans inconvénient jusqu'à 10, suivant l'usage de toutes les villes de France.

SUEDE.

SUEDE. On compte dans ce royaume par *Riksdahler* de 48 *Skillings*, ou escalins, & l'escalin de 12 deniers, ou *Pennings*, ou *Oeres*. Voici comment on divise les autres monnoies de ce païs, savoir:

Riksdahler, ou Espece.	*Dahlers, S. M.*	*Dahlers, K. M.*	*Mark, S. M.*	*Skillings, ou Escalins.*	*Mark, K. M.*	*Oeres, S. M.*	*Oeres, K. M.*	*Oerlein, S. M.*	*Oerlein. K. M.*
1 .	6 .	18 .	24 .	48 .	72 .	192 .	576 .	768 .	2304
	1 .	3 .	4 .	8 .	12 .	32 .	96 .	128 .	384
		1 .	$1\frac{1}{3}$.	$2\frac{2}{3}$.	4 .	$10\frac{2}{3}$.	32 .	$42\frac{2}{3}$.	128
			1 .	2 .	3 .	8 .	24 .	32 .	96
				1 .	$1\frac{1}{2}$.	4 .	12 .	16 .	48
					1 .	$2\frac{2}{3}$.	8 .	$10\frac{2}{3}$.	32
						1 .	3 .	4 .	12
							1 .	$1\frac{1}{3}$.	4
								1 .	3

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SUEDE.

Les monnoies ci-deſſus deſignées par les lettres S. M. qui ſignifient *Silfver-mynt*, ou monnoies d'argent, ont trois fois la valeur de celles qui ſont marquées K. M. ou *Kopper-Mynt*, ou monnoie de cuivre. Jusqu'à l'année 1776, on a toujours compté de ces deux manieres dans le royaume de Suede, avec cette ſeule différence que dans certaines provinces on tenoit les écritures en monnoie d'argent, & en d'autres en monnoie de cuivre.

Voici les monnoies réelles qui ont cours aujourd'hui dans ce royaume, ſavoir :

D'*Or* : Le *Ducat*, à 1 riksdahle 46 ß, plus ou moins ; les doubles ducats à proportion.

D'*Argent* : La *Riksdahler* de 48 escalins, à 6 dahlers d'argent, ou 18 dahlers de cuivre : les $\frac{2}{3}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{12}$ & $\frac{1}{24}$ de riksdahler valent à proportion.

De *Cuivre* : Des pieces de 4, 3, 2, $1\frac{1}{2}$, 1, $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{2}$ *Dahler*, monnoie d'argent ; ou de 12, 9, 6, $4\frac{1}{2}$, 3, $2\frac{1}{2}$ & $1\frac{1}{2}$ *Dahler*, monnoie de cuivre.

Des pieces de 2 & 1 oeres d'argent, ou de 6 & 3 oeres de cuivre.

Le *Rundſtycke* & le $\frac{1}{2}$ rundſtycke, l'un de 1, l'autre de $\frac{1}{2}$ oer de cuivre.

La Fabrication de ces monnoies eſt ſur le pied ſuivant depuis 1664 :

$60\frac{1}{2}$ Ducats ſont taillés d'un marc d'or du titre de 23 carats 5 grains.

$7\frac{1}{3}$ Riksdahlers ſont fabriquées d'un marc d'argent du titre de 14 lods & 1 grain, qui répondent à 10 deniers & 13 grains : les dérivés de la riksdahler ſont dans la même proportion.

180 Dahlers, monnoie d'argent, ou
540 Dahlers, monnoie de cuivre } en planches de la valeur depuis 4 jusqu'à $\frac{1}{2}$ dahler monnoie d'argent chacune, ou depuis 12 jusqu'à $1\frac{1}{2}$ dahler monnoie de cuivre chaque planche, ſont fabriquées d'un ſkippund de 320 ℔, poids de viétuailles de cuivre ; & enfin,

900 Dahlers, monnoie de cuivre, en pieces frappées & cordonnées de 6 à $\frac{1}{2}$ oere, monnoie de cuivre, ſont fabriquées également du même ſk℔ de cuivre.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SUEDE.

La Riksdahler d'espece de Suede eſt de même valeur que la reichſthale de banque de Hambourg, qui eſt égale à la rixdale de 50 ſols, argent de banque d'Amſterdam.

Le Marc, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 carats, ou *Karate*, & le carat en 12 grains: il a donc en tout 288 grains, de même que

Le Marc pour les eſſais de l'argent, qui eſt de 16 lods, & le *Lod* de 18 grains.

L'Argent œuvré eſt en Suede de $13\frac{1}{4}$ lods, qui répondent à 9 deniers, $22\frac{1}{2}$ grains, dont on déduit $\frac{1}{8}$ lod pour remede d'écharſeté.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, eſt de 16 lods, 64 quentins ou 4384 as.

La Pile pour 32 ducats, poids à peſer les ducats, dont M. Tillet, qui l'avoit reçue de Stockholm, fit l'eſſai, répond à 3 onces, 5 gros, 10 grains, poids de France, & ceux-ci à $2320\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs, poids de Suede, font $85\frac{3}{5}$ marcs, poids de troyes de Holl.
100 Piles de 32 ducats répondent à $116\frac{4}{5}$ marcs dits.

La Livre de 32 lods, *Skaalpund-Victualie wigt*, ou poids des victuailles, qui fut envoyée de Stockholm à M. Tillet, répond, ſuivant ce Académicien, à 1 marc, 5 onces, 7 gros, 8 grains, poids de France, qui font $8848\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande. Or, cela répond exactement à la meſure de ce poids, fixée en Suede, ſavoir: de 8848 as pour la livre, poids de victuailles; de $7821\frac{79}{125}$ as pour le *Mark*, poids des mines: de $7450\frac{1}{125}$ pour le mark, poids des villes & de la campagne, & de $7078\frac{2}{5}$ pour le mark, poids d'entrepôt, ou poids de fer. Il y a en outre en Suede un poids particulier deſtiné uniquement pour la médecine, dont la livre répond à 7416 as, poids de troyes de Hollande.

Des quatre poids de commerce nommés ci-deſſus, ſont compoſés,

Le *Skippund*, ou Sk℔, qui ſe diviſe en 20 L℔, ou 400 ℔ poids de victuailles, lequel poids ſert à peſer presque toutes les marchandiſes.

Le Sk℔ ſe diviſe auſſi en 20 Mark℔, ou en 400 marken, ou marcs, de chacun des autres poids; dont celui des mines, ou *Bergwerk-wigt*, eſt en uſage pour les mines même; celui pour les villes, ou *Landſtaten wigt*, ſert dans les villes & la campagne; & celui pour le fer, ou poids d'entrepôt, ou *Yern-wigt* ou *Stapelſtad-wigt*, ſert uniquement à peſer le fer & les marchandiſes qu'on met en entrepôt.

Le *Centner*, ou quintal, eſt de 120 ℔, le *Waag* de 165 ℔, le *Sten* de 320 ℔.

La Livre, *Skaalpund*, *victualie-wigt*, eſt de 32 lods, le *Lod* de 4 quintins ou $276\frac{1}{2}$ as, le *Quintin* de $69\frac{1}{8}$ as. L'*As* de Suede eſt le même que l'as, poids de troyes de Hollande. Voici, au reſte, les rapports de tous les poids de Suede les uns relativement aux autres, & avec le poids de commerce d'Amſterdam.

Poids

	Poids des Victuailles, ℔.	*Poids des Mines*, *Marcs*.	*Poids des Villes*, *Marcs*.	*Poids de Fer*, *Marcs*.	*Poids de Medecine*, ℔.	*Poids d'Amſterd.* ℔.
100 ℔, poids des victuailles font -	100 .	$113\frac{1}{8}$.	$118\frac{3}{4}$.	125 .	$119\frac{1}{3}$.	$86\frac{1}{11}$
100 Marcs, poids des mines, . -	$88\frac{8}{9}$.	100 .	105 .	$110\frac{1}{2}$.	$105\frac{1}{2}$.	$79\frac{7}{11}$
100 Marcs, poids des villes, . -	$84\frac{1}{2}$.	95 .	100 .	$105\frac{1}{4}$.	$100\frac{1}{8}$.	$72\frac{1}{2}$
100 Marcs, poids de fer . -	80 .	$90\frac{1}{2}$.	95 .	100 .	$95\frac{1}{8}$.	$68\frac{7}{8}$
100 ℔, poids de médecine . -	$83\frac{1}{3}$.	$94\frac{4}{5}$.	$99\frac{1}{7}$.	$104\frac{3}{4}$.	100 .	$72\frac{1}{7}$
100 ℔, poids de com. d'Amſterd. -	$116\frac{1}{5}$.	$131\frac{2}{5}$.	138 .	$145\frac{1}{4}$.	$138\frac{3}{5}$.	100

La *Tunna*, ou barril, meſure de bled, ſe diviſe dans les meſures ſuivantes :

Tunna	*Spann*	*Halffpann*	*Fierding*	*Kappe*	*Kanne*	*Stop*	*Qwarter*	*Jungfre.*
1 .	2 .	4 .	8 .	32 .	56 .	112 .	448 .	1792
	1 .	2 .	4 .	16 .	28 .	56 .	224 .	896
		1 .	2 .	8 .	14 .	28 .	112 .	448
			1 .	4 .	7 .	14 .	56 .	224
				1 .	$1\frac{3}{4}$.	$3\frac{1}{2}$.	14 .	56
					1 .	2 .	8 .	32
						1 .	4 .	16
							1 .	4

La *Tunna*, ou barril à bled de Suede, jauge $5\frac{3}{5}$ pieds cubes de Suede, qui répondent à 7386 pouces cubes de France. La maniere de s'en ſervir, qui eſt différente pour certaines marchandiſes, rend cette meſure plus ou moins grande dans la proportion que nous allons bientôt remarquer. Nous obſerverons d'abord que ce barril eſt une meſure quarrée qu'on remplit entierement du grain qu'on y veut meſurer, & qu'au moyen d'un rouleau de bois dont on raſe les extremités du barril, la meſure ſe trouve parfaitement juſte dans toutes ſes parties. On accorde enſuite à l'acheteur, en ſus de cette meſure, 4 kappes pour chaque barril de froment, ſeigle, orge, avoine ou pois; 6 kappes pour chaque barril de drêche, & 2 kappes pour chaque barril de ſel ou de chaux vive; c'eſt pourquoi l'on compte ordinairement que,

Le Barril de froment, ſeigle, orge, avoine, ou pois contient 63 kannas.
Le Barril de Drêche . . . $66\frac{1}{2}$ dites.
Le Barril de ſel & de chaux . . $59\frac{1}{2}$ dites.

Le Laſt d'Amſterdam contient $1115\frac{1}{2}$ kannas de Suede.
Le *Fuder*, ou tonneau de 4 barriques, ſe diviſe de la maniere ſuivante, ſavoir :

Monnoies, Poids, Mesures &c.	*Fuder*	*Pypen*	*Oxhufwud*	*Ahms*	*Ambare*	*Ankares*	*Kannas*	*Stops*	*Qwarters*	*Jungfres*
	1	2	4	6	12	24	360	720	2880	11520
		1	2	3	6	12	180	360	1440	5760
			1	1½	3	6	90	180	720	2880
				1	2	4	60	120	480	1920
					1	2	30	60	240	960
						1	15	30	120	480
							1	2	8	32
								1	4	16
									1	4

SUEDE.

La *Kanna*, ou pot, meſure de Suede pour les matieres liquides, jauge 172⅘ pouces cubes de Suede, qui répondent à 132 pouces cubes de France; l'eau douce qu'elle peut contenir peſe 5 ℔ 27½ lods, poids de victuailles, qui répondent à 81 onces, poids de troyes de Hollande.

100 Kannas de Suede font 220 mingles d'Amſterdam.

Le *Mil* de Suede eſt compté pour 18000 aunes de Suede, qui répondent à 5483⅓ toiſes de France, & l'on prétend en Suede que 10⅔ de ces miles font un degré de l'équateur.

La *Ruthe*, ou Perche, eſt de 8 aunes, 16 pieds, ou 192 pouces.

Le *Faum*, ou toiſe, eſt de 3 aunes, 6 pieds, ou 72 pouces.

L'Aune, ou *Allen*, eſt de 2 pieds de long, & meſure 263⅛ lignes de France.

Le Pied, ou *Fotz*, a 12 pouces, ou 144 lignes. On le diviſe autrement en 10 pouces, le pouce, ou *Tumb*, en 10 lignes, & la ligne en 10 parties.

100 Aunes de Suede font 86 aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam 116¼ aunes de Suede.
100 Pieds de Suede font 104⅘ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam 95¾ pieds de Suede.

Le Laſt de poix, cendres, ſel de Lunebourg & biere étrangere, eſt de 12 barrils.

Le Laſt de goudron & d'huile de baleine eſt de 13 barrils.

Le Laſt de ſel d'Espagne & de France, de 18 barrils.

Le Laſt de harengs & autres poiſſons eſt de 12 barrils, ou 12000 harengs.

Le Laſt de lin, chanvre, cordages, ſuif & houblon, eſt de 6 Skib.

Cours des changes de Suede ſuivant l'ordonnance de 1776.

Sur Amſterdam,	45 ß pl. ou m. contre	1	rixdale courante.
Copenhague,	100 rdlr. d'Espece .	124	rdlr. cour. pl. ou m.
Espagne,	47 ß pl. ou m. .	1	ducat de change.
Hambourg,	47⅜ ß pl. ou m. .	1	rthlr. bco.
Lisbonne,	22 ß pl. ou m. .	1	cruſade de 400 rées.
Livourne,	47 ß pl. ou m. .	1	pezza da 8 reali.
Londres,	4 rdlr. 15 ß. pl. ou m.	1	£ ſterling.
Paris &c.	25 ß pl. ou m. .	1	écu de 60 ſ. tournois.
Stralſund,	100 rdlr. d'esp. .	133	rthlr. de Poméranie.

Ces changes varient chaque jour, & ſont toujours plus bas que ci-deſſus.

On tire les lettres de change de Stockholm & Gothembourg ſur les villes ci-deſſus à pluſieurs jours ou mois de date, ſurtout ſur Amſterdam à 35, 40, 65 ou 70 jours de date. *Monnoies, Poids. Meſures &c.*

L'uſo, ou uſance des lettres de change payables dans Stockholm, eſt de 1 mois de vue, ou de la date de l'acceptation. SUEDE.

Les lettres de change payables en Suede ont 6 jours de faveur après leur échéance, ſuivant l'ordonnance des changes de l'année 1748, qui ordonne d'ailleurs, qu'en cas que le ſixieme jour ſoit un dimanche, ou une fête, le payement de la lettre doit avoir lieu la veille.

Les lettres de change payables à vue, ou à 2, ou 3 jours de vue, doivent être payées, ou à leur préſentation, ou avant les 24 heures du jour de leur échéance.

Les lettres de change payables à mi-mois, c'eſt a dire à la moitié d'un mois quelconque de l'année, ſont payables le 15 du même mois, ſoit que le mois compte 30 jours, ſoit qu'il en compte moins ou plus.

Si une lettre de change payable à une échéance longue, ou courte, ou dans un tems préfix, arrive après ſon échéance, dans le lieu où le payement doit ſe faire, elle n'a de jours de faveur, que ceux qu'elle auroit encore à courir depuis l'échéance jusqu'au dernier jour de faveur que la loi accorde, ſi elle arrivoit avant que tous les jours de faveur fuſſent écoulés.

SURATE.

On compte dans cette grande ville de commerce du royaume de Guzarate dans l'Inde, par *Roupies* de 16 *Annas*, ou de 32 *Ponnes*. SURATE.

Le *Nil* de roupies eſt de 100 padens; le *Padan* de 100 courons, ou curons.

Le *Couron*, ou *Curon*, eſt de 100 lacs, ou leks; & le *Lac*, ou *Lek* de 100000 *Roupies*. Cette maniere de compter eſt commune à presque toute l'Inde.

Les monnoies réelles qui ont cours principalement à Surate, ſont:

D'*Or*: La *Roupie*, de 4 pagodes, ou de 14 roupies d'argent.
La *Pagode*, qui équivaut à $3\frac{1}{8}$ roupies d'argent.

D'*Argent*: La *Roupie*, la $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de roupie.
Le *Mamoudi*, dont $2\frac{1}{2}$ ſont d'ordinaire une roupie d'argent.

De *Cuivre*: Le *Pacha*, qui eſt de même grandeur que la roupie, & qui vaut 68 padens.

Les *Padens* ſont des amandes ameres qu'on apporte de Perſe, où ce fruit croît dans des buiſſons qu'on trouve au ſommet des rochers; les padens ſervent de petite monnoie dans tout le royaume de Guzarate.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

SURATE.

La Roupie d'argent de Surate vaut 10 p$^{o}_{o}$ d'avantage que celle du royaume de Bengale. Nous en avons déjà fait mention dans l'article de cette derniere ville.

Les Piaſtres d'Espagne ont cours à Surate aux prix ſuivans, ſavoir:

100 Piaſtres Mexicaines vieilles valent 217¼ roupies d'argent.
100 Piaſtres Péruviennes dites, . 218 dites.
100 Piaſtres neuves d'Espagne, . 214 dites.

La Pagode d'or de Surate peſe 9 vales, qui répondent à 71⅓ as d'or du titre de 8½ dixiemes, ou de 20$^{5}_{7}$ carats.

La Roupie d'argent de la dite ville peſe 30½ vales, qui répondent à 240 as d'argent du titre de 11 deniers 22 grains.

La Pagode donc, qui contient 60⅔ as d'or fin, vaut au pair $\frac{51}{60}$ de ducat de Hollande, qui font 4 fl. 9¼ ſols, argent de Hollande.

La Roupie d'argent contient 17$^{3}_{10}$ as d'or fin, ou 238 as d'argent fin, & vaut au pair environ 23¾ ſols, argent de Hollande.

Le rapport de l'or à l'argent ſe trouve par conſéquent établi à Surate dans la proportion de 1 à 13$^{7}_{10}$.

La *Tola*, poids pour peſer l'or & l'argent, eſt compoſée de 32 vales; la *Vale* de 3 ruttes, & la *Rutte* de 6 *Chonvels*.

La Piaſtre d'Espagne de poids peſe 2 tolas & 9 vales, ou en tout 73 vales.
24 Roupies ſicces de Bengale peſent 734$^{1}_{11}$ vales, &
24 Roupies de Surate . 732 vales.
Le Marc de France répond à . 646 vales de Surate, &
L'Once, poids de troyes d'Angleterre, à 82½ dites.

Le Marc, poids de troyes de Hollande, répond à 649 vales dites.

Le *Kandil*, poids de commerce, s'y compoſe de 20 mons, 800 ſeyras, 24000 *Payſas*; & il peſe 690 ℔ de France.

Le *Mon* contient 40 ſeyras, & le *Seyra* 30 payſas.

100 Seyras de Surate font 95$^{4}_{9}$ ℔ d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam . 117$^{1}_{17}$ ſeyras de Surate.

On ſe ſert à Surate de deux meſures, ſavoir:

La *Gueſſe*, ou *Gueze*, qui eſt la principale, ſe diviſe, en 24 *Taſſes*, ou *Taſſois*, & meſure 305 lignes de France.

Le *Covado*, autre meſure de Surate, eſt ſeulement de 209¾ lignes: on la nomme auſſi *Cobido*, ou *Cobit*; or,

11 Gueſſes ſont égales à 16 cobits; d'ailleurs,
100 Gueſſes font 99$^{3}_{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Cobits . 68$^{6}_{11}$ dites.

Enfin, pour meſurer les marchandiſes d'Europe, les draps & les étoffes quelconques de laine, on s'y ſert du yard d'Angleterre, dont on compte toujours 105 pour 100; ce qui eſt un avantage de 5 p$^{o}_{o}$ en faveur de l'acheteur. Les François donnent 77 de leurs aunes pour 100 yards. *Monnoies, Poids, Meſures &c.* SURATE.

SURINAM.

On compte dans cette Colonie Hollandoiſe de l'Amérique, ainſi qu'à Berbice, Demerari & Eſſequebo, par florins, ou *Gulden*, de 20 ſols, ou *Stuyvers*, & le ſol de 12 deniers, ou *Penningen*. SURINAM.

Toutes les monnoies de Hollande y ont cours, avec 20 p$^{o}_{o}$ d'augmentation dans leur numéraire.

Le Ryder de 14 florins de Hollande, y vaut .	fl.	16.	16 ſols.
Le Ducat de $5\frac{1}{4}$ dits. . . .		6.	6
La Piece de 3 florins . . .		3.	12
La Rixdale, ou $2\frac{1}{2}$ florins . . .		3.	—
Le Florin ſimple		1.	4

Et à cette proportion les autres monnoies de Hollande.

Nous eſtimons donc, que le florin de Surinam contient $11\frac{3}{10}$ as d'or fin, ou $166\frac{1}{2}$ as d'argent fin; & il vaut par conſéquent au pair 16 ſols, $10\frac{1}{2}$ deniers courans de Hollande.

Les poids & meſures d'Amſterdam ſont en uſage à Surinam & dans les autres Colonies.

TOULON.

On compte dans cette ville de France, par *Livres* de 20 ſols, & le *Sol* de 12 *deniers Tournois*. TOULON.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, 60 ſols, ou 720 deniers tournois.

On peut voir à l'article de France les autres monnoies.

La Livre, poids de Toulon, eſt moins peſante que la livre, poids de marc de France, dont elle differe d'environ 14 p$^{o}_{o}$; or,

100 ℔ de Toulon ſont .	87	℔	de commerce d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam environ	115	℔	de Toulon.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

TOULON.

La *Charge*, mesure de bled, contient 3 setiers ½ ou 4½ *Emines.*
Le Last d'Amsterdam contient 28½ émines.
La *Millerole*, mesure de vin & autres matieres liquides, contient 4 *Escandeaux*; elle tient 130 ℔, poids de marc, d'eau de riviere, & mesure 17 gallons d'Angleterre, 68 pintes de Paris, ou 53⅓ mingles d'Amsterdam.
Tout le reste est comme à l'article de Marseille.

TREVES, voyez COBLENTZ.

TRIESTE.

TRIESTE.

On compte dans cette ville de l'Istrie, située sur la mer Adriatique, par florins ou *Fiorine* de 60 *Kreutzers*, ou *Crazie*, à 4 deniers, ou *Denari*, souvent aussi par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 denari.
Le Florin vaut 5 lire, 60 crazie, 100 soldi, ou 240 denari.
La Lire vaut 12 crazie; & 5 soldi valent 3 crazie, ou 12 denari.
Ces monnoies portent le nom de valeur courante de Trieste, ou de Vienne.
Voici les monnoies que le gouvernement Autrichien fait frapper pour l'usage du Commerce de Trieste.

D'*Or*: Le *Ducat*, ou *Zecchino*, qui vaut 4 florins, 10 crazie.
D'*Argent*: Le *Talaro*, ou reichsthale d'espece de convention, de 2 florins.
Le *Fiorino* de 60 crazie, & le ½ fiorino de 30 crazie.
Des pieces de 20, 17, 10, 7 & 3 *Kreutzers*, ou *Crazie.*
De *Cuivre*: Le *Soldo*, ou sol simple, des doubles sols, & des triples sols.

C'est de cette maniere qu'on compte à Trieste ces monnoies, lorsqu'on en paye des lettres de change, & qu'on y acquite les droits dans les douanes; mais elles sont reçues à quelque chose davantage dans le commerce, où on paye le ducat 4⅓ florins courans de Trieste, la piece de 17 crazie 30 sols, celle de 7 crazie 12 sols, & à cette proportion les autres monnoies.

Les Sequins d'Italie valent à Trieste environ 22 lire.
Le Filippo de Milan . . 11
Le Ducat d'argent de Venise . 8

Le Florin, argent courant de Vienne & de Trieste, contient $17\frac{18}{100}$ as d'or fin, ou 243 as d'argent fin, & vaut ainſi $24\frac{1}{3}$ ſols, argent de Hollande.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

Le Florin, argent courant de Trieſte, contient ſeulement $16\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou 230 as d'argent fin, & ſa valeur répond à 23 ſols, argent de Hollande.

TRIESTE.

On ſe ſert à Trieſte des poids de Veniſe & de Vienne. Le poids de Vienne ſert ſeulement à peſer les marchandiſes deſtinées pour l'Allemagne.

On peut voir les peſanteurs de ces poids aux articles de Vienne & Veniſe.

Le *Staro*, meſure de froment, contient 3 *Pollonicki*.

Le Laſt d'Amſterdam meſure $39\frac{5}{8}$ ſtara de Trieſte.

L'*Orne*, meſure pour les liquides, contient 36 boccali; il a la même capacité, à peu près, que l'Eimer de Vienne.

L'Orne d'huile, peſe 106 à 107 ℔ de Vienne. Les marchands détailleurs vendent ce liquide par le poids fort de Veniſe.

100 Boccali font $153\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.
100 Mingles . $65\frac{1}{5}$ boccali de Trieſte.

L'Aune pour les étoffes de laine y meſure $299\frac{6}{10}$ lignes de France.
Celle pour les étoffes de ſoie . . 284 dites.

18 Aunes des premieres en font 19 des dernieres.
100 Aunes à laine font $97\frac{9}{10}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes à ſoie . $92\frac{5}{6}$ dites.

Cours du change de Trieſte.

Sur Veniſe, 97 lire, plus ou moins, contre 100 lire correnti.
Vienne, 100 fl. pl. ou m. . . 100 fl. courans par caiſſe.

TRIPOLI.

On compte dans ce Royaume de la côte de Barbarie en Afrique, par *Piaſtres* de 13 *Grimellins*, ou de 52 *Aspres*.

TRIPOLI.

Les *Sultanins* qu'on y fabrique ſont du plus fin or, & d'un tiers plus peſans que les monnoies de même nom, qu'on fabrique en Egypte.

Toutes les monnoies étrangeres ont cours à Tripoli, à raiſon de leurs poids & titre, le poids pour peſer l'or & l'argent en matiere & en eſpeces, ſe nomme *Matecallo*, & il en faut 50 pour le marc, poids de Veniſe, qui peſe 4970 as de Hollande.

Le *Cantaro*, poids de commerce, peſe 100 *Rotoli* de 16 onces, &

Monnoies, Poids, Mesures &c.

l'*Once* se divise en 8 termines : elle répond à 168 ℔ peso sottile de Venise, ou à 103 ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Cassiso*, mesure de bled, a 20 *Tiberi*, & rend environ 4 staja à Venise.

TRIPOLI.

Le Last d'Amsterdam contient $178\frac{7}{10}$ tiberi de Tripoli.

Le *Mataro* d'huile pese 42 rotoli.

7 Matari de Tripoli font 10 *Miri* de Venise.

100 Mingles d'Amsterdam font $5\frac{3}{4}$ matari de Tripoli.

Le Pik, ou aune, mesure $2\frac{1}{5}$ palmes de Genes, ou $244\frac{9}{10}$ lignes de France.

100 Piks de Tripoli font 80 aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam 125 piks de Tripoli.

TUNIS.

TUNIS.

On compte dans cet autre Royaume d'Afrique, voisin de celui de Tripoli, par *Piastres*, ou pieces de 52 aspres, & l'*Aspre* de 12 *Burbes*, ce qui en tout fait pour la piastre 624 burbes.

Voici, au reste, les monnoies réelles qui y sont en usage.

D'*Or* : Le *Sultanin*, qui y vaut 100 aspres.
D'*Argent* : La *Nasara*, monnoie quarrée & informe, 52 aspres.
La *Double*, de 24 aspres.
De *Cuivre* : La *Burbe*, dont 12 font un aspre.

Plusieurs monnoies étrangeres ont aussi cours dans ce Royaume ; comme,

Le Sequin d'or de Venise à	.	2 piastres 32 aspres, pl. ou m.
La Genovine d'argent	. .	1 dite 40 dits, pl. ou m.
La Piastre d'argent d'Espagne	.	65 aspres, pl. ou m.
Le Giulo de Livourne	. .	$6\frac{1}{2}$ dits.

Nous estimons donc d'après cela, que la piastre de Tunis vaut environ 38 sols, argent de Hollande.

L'or, l'argent & les pierres précieuses se pesent par l'*Once* de 8 *Termines*. Cette once pese $1\frac{1}{4}$ oncia *peso sottile* de Venise.

Le *Cantaro*, ou quintal, poids de commerce, a 100 rotoles.

Le *Rotole* est de 16 onces ; ainsi le cantaro pese 142 ℔ de Florence, ou $100\frac{3}{5}$ ℔, poids de commerce d'Amsterdam.

La *Cassise*, mesure de bled, contient 18 *Weabs*, de 12 *Saws* chacun.

Le Last d'Amsterdam contient $8\frac{1}{7}$ cassises de Tunis.

Le *Mataro*, mesure d'huile, contient 2 matares de vin ; il pese 32 rotoles,

toles, & mesure 5 gallons d'Angleterre & répond à 16 mingles d'Amsterdam. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

TUNIS.

Le *Pik*, ou l'aune, pour les étoffes de laine, mesure $298\frac{3}{10}$ lignes de France.
Le *Pik*, pour les étoffes de soie, . . $279\frac{6}{10}$ dites.
Le *Pik*, pour les toiles, . . $209\frac{7}{10}$ dites.

45 Piks à laine en font 48 à soie, ou 64 à toile.

100 Piks à laine font $97\frac{1}{2}$
100 Piks à soie . $91\frac{1}{3}$ } aunes d'Amsterdam.
100 Piks à toile . $68\frac{1}{2}$

TURIN.

TURIN.

On compte en Piémont, en Savoye & dans les autres Etats du Continent appartenans au Roy de Sardaigne, par *Lire*, ou *Livres* de 20 soldi, ou sols, & le *Soldo*, ou sol de 12 *Denari*, ou deniers.
Le *Louis d'or* y vaut 4 écus, 16 livres, 20 sols d'or, ou 240 deniers d'or.
La *Pistole* est de 3 ducatons, 15 livres, ou 25 florins.
La *Ducaton* vaut 5 livres, 100 sols, ou 1200 deniers de Piémont.
L'*Ecu simple* vaut 4 livres, 80 sols, ou 960 dits.
L'*Ecu d'or*, ou la demi-pistole, vaut $7\frac{1}{2}$ livres, ou 150 sols de Piémont.
Le *Florin* de Savoye ne vaut que 12 sols, ou 144 deniers de Piémont.
Pour réduire plus facilement ces monnoies, on comptera,
15 Louis d'or, par 16 pistoles, ou 48 ducatons, &
12 Ducatons, par 15 écus simples, ou 100 florins.

Voici le cours des especes réelles vieilles & neuves, fixé par l'ordonnance du 15 Fevrier 1755, savoir:

La Pistole d'or neuve, ou *Doppia*, vaut . . 24 livres de Piémont.
L'Ecu neuf d'argent, ou *Scudo*, ... 6 dites.
Les demis & les quarts de ces monnoies à proportion.

La Pistole d'or vieille, du poids de $125\frac{1}{3}$ grains, à	16 l.	7 s.	6 d.
La Pistole de 1741 & celle de 1742, de $134\frac{5}{6}$	18	—	—
Le Sequin, ou *Zecchino* . de 65	9	15	—
Le Ducaton pesant 24 deniers 20 grains	5	10	—
L'Ecu vieux 21 . . .	4	10	—
L'Ecu de 1733 & 1735, de 23 d. 6 grains & 13 granotins	5	—	—

Monnoies, Poids, Mesures &c.

TURIN.

Voici encore la valeur de quelques monnoies étrangeres :

Le Louis d'or vieux de France, du poids de	5 den.	16 gr.	16 l.	12 s.	6 d.
Le Louis d'or neuf dit, . .	6	8	19	16	6
La Piſtole d'or d'Espagne, . .	5	6	16	12	6
Le Ducat de Hollande, . .	2	17	9	6	8
Le Sequin de Veniſe, . .	2	17	9	9	8
Le Sequin de Florence, . .	2	17	9	9	4
Le Sequin de Genes, . .	2	17	9	9	—
L'Ecu vieux de France, . .	20	22	4	10	6
L'Ecu neuf dit, . .	22	22	4	18	10
La Genovine, ou le Croiſat de Genes,	30	—	6	16	10
Le Ducaton de Milan & de Veniſe,	24	20	5	12	6
La Piaſtre, ou Francescone de Florence,	21	7	4	12	10
La Piaſtre vieille d'Espagne, .	21	—	4	10	2

Les eſpeces d'or ci-deſſus ſeront conſidérées de bon poids, toutes les fois qu'elles auront les poids mentionnés, à un grain près plus ou moins, & celles d'argent également, ſans égard à 2, 3, ou 4 grains, haut ou bas.

L'*Onça*, ou once, pour les eſſais de l'or, ſe diviſe en 24 carats, le *Carat* en 24 deniers, & le *Denier* en 24 *Grains*.

L'Once d'or fin vaut 84 lire, plus ou moins.

L'Once pour les eſſais de l'argent ſe diviſe en 12 deniers, & le denier en 24 grains.

L'Once d'argent fin vaut $5\frac{3}{4}$ lire, plus ou moins.

La Piſtole d'or neuve de Piémont peſe 7 deniers, 12 grains & 6 granotins; elle eſt du titre de $21\frac{3}{4}$ carats, & nous trouvons qu'elle contient $181\frac{1}{2}$ as de Hollande d'or fin, qui, en raiſon du prix des ducats de Hollande, revient à 13 florins & 7 ſols, argent de Hollande.

L'Ecu neuf de Piémont peſant 27 deniers, 10 grains & $23\frac{1}{7}$ granotins, eſt du titre de $10\frac{7}{8}$ deniers, & nous trouvons que ſon contenu en argent s'éleve à 663 as d'argent fin, qui valent 3 florins $6\frac{1}{3}$ ſols de Hollande.

Le rapport de l'or à l'argent eſt en Piémont dans la proportion de 1 à $14\frac{1}{2}$.

Il y a trois ſortes de poids en Piémont, dit M. Tillet. La *Livre*, qui eſt le poids général; le *Marc*, dont on fait uſage ſpécialement à l'hôtel de la monnoie & parmi les orfevres; & le poids de Médecine, qui ne ſert que pour cet objet.

La livre & le marc ſont compoſés des mêmes onces, mais l'une en contient 12, & l'autre 8. Les onces du poids de médecine ſont plus foibles que celles de la livre & du marc; 10 de ces dernieres équivalent à 12 des premieres. La *Livre* ſe diviſe en 12 onces, l'*Once* en 8 octaves, l'*Octave* en 3 deniers, & le *Denier* en 24 grains.

Le *Marc* contient 8 onces, l'once 24 deniers, & le denier 24 grains. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
Le *Grain* ſe diviſe en 24 *Granotins*, & l'on partage ceux-ci dans le beſoin en 24 parties.

TURIN.

Le poids de médecine eſt compoſé de 12 onces, l'once de 8 drachmes, la *Drachme* de 3 ſcrupules, & le *Scrupule* de 20 grains.

Après avoir averti, ajoute M. Tillet, que les onces de la livre & du marc de Piémont ſont abſolument les mêmes, & que celles du poids de Médecine ſont plus foibles d'un ſixieme que les précédentes, il ſuffira de donner ici le rapport du marc de Turin avec celui de France. Il paroît que ce marc de Piémont a été primitivement le même que celui de Bruxelles, lequel eſt auſſi celui de tous les Païs-bas & de la Hollande; il n'y a entre eux qu'une différence légere, & qui peut avoir été occaſionnée par un défaut de préciſion dans l'étalonnement. Le marc de Bruxelles eſt plus fort que le marc de France de 21 grains, & celui de Turin répond à 1 marc $22\frac{1}{4}$ grains de France, ou à $5121\frac{1}{2}$ grains, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Turin font . $100\frac{3}{4}$ marcs, poids de troyes de Holl. &
100 ℔, poids de médecine de Turin, $55\frac{4}{7}$ ℔, poids d'Apothicaire de Holl.

Le *Carat* dont on peſe les diamans & autres pierres précieuſes, peſe 4 grains, & ces grains ſont les mêmes que ceux du marc, poids de Turin.

La *Rubbe*, poids de commerce, eſt compoſée de 25 ℔, ou $37\frac{1}{2}$ marcs de Turin.

100 ℔ de Turin font $74\frac{3}{4}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam $133\frac{7}{8}$ ℔, poids de commerce de Turin.

Le *Sac*, meſure de bled, contient 5 émines, 10 quartieres, ou 40 coupelles.

L'*Emine* a 2 quartieres, & la *Quartiere*, 4 *Coupelles*.

Le Laſt d'Amſterdam contient $25\frac{2}{5}$ ſacs de Piémont.

Le *Carro*, ou *Chariou*, meſure pour les matieres liquides, a 10 brindes.
Le *Brinde*, ou *Brenta*, contient 36 pintes, 72 bocales, ou 144 quartins.
La *Pinte* a donc 2 bocales, & la *Bocale* 2 *Quartins*; ainſi,

100 Pintes de Turin font $131\frac{1}{3}$ mingles d'Amſterdam.

Le *Ras*, ou *Raſo*, aune de Piémont, meſure 265 lignes de France.
Le Pied de Turin de 12 pouces, en contient $143\frac{1}{5}$; or,

100 Ras de Turin font . $86\frac{3}{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $115\frac{1}{5}$ ras de Turin.
100 Pieds de Turin font . $113\frac{2}{3}$ pieds d'Amſterdam.
100 Pieds d'Amſterdam . . 88 pieds de Turin.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

TURIN.

Outre le pied ordinaire on compte à Turin le pied géométrique pour 10 pouces, & le pied *Liprand* pour 20 pouces.

La Journée, mesure d'arpentage, contient 100 tavoles, ou tavoli.

La *Tavola* contient 4 *Trabucs* quarrés; & le trabuc simple mesure 6 pieds liprands, ou 10 pieds ordinaires de Turin.

Cours des changes de Turin.

Sur Amsterdam,	38 sols pl. ou m.,	contre	1 florin bco.
Genes, .	9 livres 10 sols pl. ou m.		1 sequin, ou zecchino.
Londres, .	19 livres 15 sols, pl. ou m.		1 livre sterling.
Madrid, .	63 sols, pl. ou m.	.	1 piastre de 8 real. de plate.
Paris, .	51 sols, pl. ou m.	.	1 écu de 60 sols tournois.
Rome, .	91 sols, pl. ou m.	.	1 scudo romans de 10 paoli.
Venise, .	84 sols, pl. ou m.	.	1 ducati di bco.
Vienne, .	45 sols, pl. ou m.	.	1 florin courant.

On tire les lettres de change de Turin sur les villes ci-dessus à usance, ou à plusieurs mois ou jours de date ou de vue.

L'Usance des lettres de change d'Angleterre payables dans Turin, est de 3 mois.

De Hollande, de tout le Nord, d'Espagne, & de Portugal, de 2 mois.

De France de 1 mois; de Genes & Milan, de 8 jours de vue.

De Bergame, Bologne, Venise, Florence, Livourne, Vienne, Augsbourg & de toute l'Allemagne, de 15 jours de vue.

De la Romanie, de Naples & de Sicile, de 21 jours de vue.

Les lettres de change payables dans Turin, ont cinq jours de faveur, & si le dernier tombe en Dimanche, ou jour de fête, le payement a lieu le lendemain, si c'est un jour ouvrable.

Les lettres de change à vue, ou à quelques jours de vue, doivent cependant être payées le jour de l'échéance, & les porteurs sont tenus d'en exiger l'acceptation avant deux mois de la date des dites lettres.

TURQUIE.

TURQUIE.

On compte à Constantinople, à Andrinople, & dans plusieurs autres villes & Provinces de l'Empire Ottoman, par *Piastres* de 100 *Mines*, ou *Aspres*.

Le *Jux*, ou *Juk*, se compose de 100000 aspres, &

La *Bourse* contient 500 piastres, argent de Turquie.

Les monnoies réelles de cet Empire, & leurs valeurs sont comme suit:

D'*Or*: Le *Sequin*, ou *Sultanin*, nommé *Foundoucli*, de 155 paras. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
Le *Gingerli*, ou *Zinzerli*, autrement *Zéramabouck*, 83 dits.
Le *Touraly*, ou *Mouſtaphoury*, . 105 dits.
D'*Argent*: La Piaſtre de Turquie, nommée *Grouck*, . 40 dits.
Le *Solota*, ou l'*Iſelote* vieux, de 90 aspres, ou 30 dits.
Le *Solota*, ou l'*Iſelote* neuf, de 80 dits, ou . $26\frac{2}{3}$ dits.
L'*Olik*, ou l'*Onlick*, . . . 10 aspres.
Le *Beslyk*, ... 5 dits.
Le *Para*, ou le *Meidine*, . . 3 dits.
L'*Aspre* a 4 *Mœnkir*, ou *Gieduki*, qui eſt la plus petite monnoie.

TURQUIE.

Le Sequin *Foundoucli*, dont le poids répond à $72\frac{3}{4}$ as de Hollande, eſt, ſuivant l'eſſai fait en France, d'or du titre de 23 carats $\frac{20}{24}$; le contenu de cette monnoie eſt ainſi de $72\frac{46}{100}$ as d'or fin, dont la valeur, relativement au prix du ducat de Hollande, répond à fl. 5: $6\frac{3}{4}$ ſols argent courant.

Le *Zéramabouck* eſt du même poids que le Foundoucli; mais le titre de ſon or n'étant, ſuivant l'eſſai fait en France, que de $19\frac{21}{24}$, ſon contenu d'or fin répond ſeulement à $59\frac{68}{100}$ as, & ſa valeur intrinſeque, relativement au prix du ducat de Hollande, à fl. 47 ſ. 11 d. argent courant.

La Piaſtre, ou *Grouck* de Turquie, étant du poids de 552 as d'argent, dont le titre eſt de 7 deniers, ſon contenu d'argent fin répond à 322 as, & ſa valeur intrinſeque à $32\frac{1}{4}$ ſols, argent courant de Hollande.

Outre les monnoies réelles de Turquie, il s'en trouve à Conſtantinople, même en grand quantité, beaucoup d'étrangeres, dont les valeurs varient ſuivant les circonſtances; elles valent communément,

Le Sequin de Veniſe, & le ducat cremnitz de Hongrie 156 paras, pl. ou m.
La Rixdale d'eſpece d'Allemagne, . . 80 dits.
La Rixdale au Lion, le *Leeuwendaler*, ou l'*Aslani*, 60 dits.
La Thaler de Vienne de 1758, . . 70 dits.
Le ſcudo, ou l'écu de la République de Raguſe . 50 dits.

La Livre, ou *Cheky*, poids pour l'or & l'argent, ſe diviſe en 100 drachmes; la *Drachme* ſe ſubdiviſe en 16 *Kara* ou *Taim*, qui contiennent chacun 4 grains: ainſi cette livre eſt compoſée de 1600 kara, ou 6400 grains; &, ſuivant Mr. Tillet, elle répond à 1 marc, 2 onces, 3 gros, & 28 grains, poids de France, & ceux-ci à 6641 as, poids de troyes de Hollande: or,

100 Cheky de Turquie répondent à $129\frac{70}{100}$ marcs de Hollande, &
100 Marcs de Hollande à . $77\frac{10}{100}$ cheky de Turquie.

Le *Cantaar*, ou quintal de Turquie, ſe compoſe de 100 rotoles, ou

Monnoies, Poids, Mesures &c.

TURQUIE.

de 176 cheky, ou Yusdromes. Voici comment on en fait la division à Constantinople; savoir:

Cantaar,	*Batmans*,	*Okes*,	*Lodres*, ou *Rotoles*,	*Yusdromes*, ou *Chekis*,	*Metecales*, ou *Miscals*,	*Drachmes.*
1 .	$7\frac{1}{3}$.	44 .	100 .	176 .	$11733\frac{1}{3}$.	17600
	1 .	6 .	$13\frac{7}{11}$.	24 .	1600 .	2400
		1 .	$2\frac{3}{11}$.	4 .	$266\frac{2}{3}$.	400
			1 .	$1\frac{10}{21}$.	$117\frac{1}{3}$.	176
				1 .	$66\frac{2}{3}$.	100
					1 .	$1\frac{1}{2}$

100 Rotoles de Constantinople font $113\frac{70}{100}$ ℔, poids de comm. d'Amst., &
100 ℔ d'Amsterdam, . . $87\frac{95}{100}$ rotoles de Constantinople.

Le *Quillot*, ou *Kisloz*, mesure pour le bled, contient 22 okes pesant de froment, & 4 quillots font 1 *Fortin*, qui pese 2 quintaux.

Le Last d'Amsterdam répond à 83 quillots; autrement,
100 Quillots font . 130 scheepels d'Amsterdam.

Le *Meter* & l'*Alme* sont des mesures pour les matieres liquides.
Le Meter d'huile pese 8 okes, & nous trouvons que

100 Almes répondent à 440 mingles d'Amsterdam.

Le *Pik Belledy*, ou petite aune de Constantinople, dont on se sert pour les étoffes de fil & de Coton, mesure $287\frac{1}{5}$ lignes de pied de Roi de France, &
Le *Grand Pik*, pour d'autres marchandises, en mesure $296\frac{3}{5}$.

100 Grands Piks font $103\frac{1}{4}$ piks belledis, ou environ 97 aunes d'Amst.
100 Piks belledis font $93\frac{7}{8}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterd. répond. à $\left\{\begin{matrix}103\frac{1}{5}\text{ grands piks ou}\\ 106\frac{1}{2}\text{ piks belledis}\end{matrix}\right\}$ de Constantinople.

Les lettres de change sur Amsterdam se négocient à Constantinople, au cours de 28 sols argent courant de Hollande, plus ou moins, pour la piastre de compte de 100 aspres.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

U L M.

ULM. On compte dans cette ville du Cercle de la Suabe en Allemagne, par florins, ou *Gulden* de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 8 *Hellers*, ou 4 *Pfenings* courans.

Voici la diviſion des monnoies en uſage dans le Cercle de Suabe.

Thaler	*Gulden*	*Batzen*	*Groſchen*	*Kreutzers*	*Pfenings*	*Hellers.*
1 .	$1\frac{1}{2}$.	$22\frac{1}{2}$.	30 .	90 .	360 .	720
	1 .	15 .	20 .	60 .	240 .	480
		1 .	$1\frac{1}{3}$.	4 .	16 .	32
			1 .	3 .	12 .	24
				1 .	4 .	8
					1 .	4

Pour le commerce de vin le florin eſt compté à 35 ſhillings, le *Shilling* à 6 pfenings, & le pfening à 2 hellers.

La Batze eſt auſſi comptée pour 14 pfenings, ou 28 hellers.

Les autres monnoies d'Ulm ſont les mêmes qu'à Augsbourg.

Le *Centner*, ou quintal de 100 ℔, répond à $94\frac{9}{10}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.

L'*Immi*, meſure de bled, a 4 *Mittlen*, 24 *Metzen*, ou 96 *Viertelein*.

Le Laſt d'Amſterdam contient $50\frac{3}{4}$ mittlen d'Ulm.

Le *Fuder*, ou tonneau de vin, a 12 eimers. L'*Eimer* de cabaret eſt de 135 maas; & l'eimer, meſuré à la jauge, de 120 maas.

La *Ruthe*, ou Perche, eſt de 12 pieds, ou 144 pouces, & le *Pouce* de 12 *Scrupels*.

L'Aune, ou *Elle*, eſt de 252 lignes; le pied en meſure $128\frac{1}{10}$.

100 Aunes d'Ulm font $82\frac{1}{3}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Ulm . $101\frac{2}{3}$ pieds d'Amſterdam.

V A L E N C E.

VALENCE. On compte dans le Royaume de Valence en Eſpagne, par *Libras* de 20 ſueldos, & le *Sueldo* de 12 *Dineros*, & autrement par *Reales* de *Plata nueba*, de 24 dineros. Cette libra, ou livre, eſt de même valeur que la piaſtre de change de 8 réaux de platte vieille, ou de 128 qüartos, ou de 512 maravedis de vellon.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

VALENCE.

On distingue trois *Réaux* différens dans le Royaume de Valence, savoir:

Le *Réal de plata antigüa*, ou réal de plate vieille d'Espagne, dont 8 font une livre de Valence, vaut $2\frac{1}{2}$ fols, ou 30 deniers de Valence, & est de même valeur que 16 qüartos, ou 64 maravedis de Vellon, argent d'Espagne.

Le *Réal de plata nueba*, dont 10 font une livre de Valence, vaut 2 fols, ou 24 deniers de Valence, & répond à $12\frac{4}{5}$ qüartos, ou à $51\frac{1}{5}$ maravedis de vellon.

Le *Réal de plata Valenciano*, dont $13\frac{1}{3}$ font une livre de Valence, vaut $1\frac{1}{2}$ fol, ou 18 deniers de Valence, & répond à $9\frac{3}{5}$ qüartos, ou à $38\frac{2}{5}$ maravedis de vellon.

Voici la maniere dont on compte les monnoies d'Espagne à Valence.

Monnoies de compte	*Libras.*	*Sueldos.*	*Dineros.*	*Mrs. de Vell.*
La Pistole de change, de 32 ré. de plate vieille à 4, ou		80, ou	960, ou	2048
La Piastre de change, de 8 dits. .	1	20	240	512
Le Ducat de change, de 375 mrs. de plate vielle	$1\frac{103}{272}$	$27\frac{39}{68}$	$330\frac{15}{17}$	$705\frac{15}{17}$
Le Réal de platte vieille, de 16 qüartos .	—	$2\frac{1}{2}$	30	64
Le Réal de vellon, de $8\frac{1}{2}$ qüartos .	—	$1\frac{21}{64}$	$15\frac{15}{16}$	34
Monnoies réelles.				
Le Quadruple neuf de la fabrication de 1772, à	21	425	5100	10880
La Pistole effective . .	$5\frac{4}{10}$	$106\frac{1}{4}$	1275	2720
Le $\frac{1}{2}$ quadruple, & la $\frac{1}{2}$ pistole à proportion.				
La Piastre forte effective . .	$1\frac{21}{64}$	$26\frac{8}{10}$	$318\frac{3}{4}$	680
La $\frac{1}{2}$, & le $\frac{1}{4}$ piastre à proportion.				
La *Peseta provincial* de 34 qüartos .	—	$5\frac{4}{17}$	$63\frac{3}{4}$	136
Le *Real de plata Mexicano*, dont 8 font une piastre forte	$3\frac{41}{128}$	$39\frac{17}{43}$		85
Le *Real de plata provincial*, dont 10 font une piastre forte	$2\frac{21}{32}$	$31\frac{7}{8}$		68
les $\frac{1}{2}$ de chacun de ces réaux à proportion.				

On réduit aussi quelques-unes des monnoies ci-dessus, comme suit:

272 Ducats de change, par .	375	livres de Valence.
136 Dits . . .	1875	reales de plata nueva.
32 Piastres fortes . .	425	dits.
32 Pesetas provinciales . .	85	dits.
4 Réaux de platte vieille . .	5	dits.

La Livre de Valence contient aujourd'hui $24\frac{8}{100}$ as d'or fin, ou $276\frac{46}{100}$ as d'argent fin, & sa valeur intrinseque répond à $37\frac{3}{8}$ fols, argent de Hollande.

Le

Le *Marco*, poids de l'or & de l'argent de Valence, ſe compoſe de 8 onces, l'*Onça* de 4 qüartos, le *Quarto* de 4 adarmes, & l'*Adarme* de 36 grains: il ſe diviſe donc en 8 onces, 32 qüartos, 228 adarmes, ou en 4608 grains, de même que le Marco de Caſtille, qui eſt d'$\frac{1}{31}$ moindre que celui de Valence: ainſi ce dernier marc répond à 4756$\frac{12}{31}$ grains, poids de Troyes de Caſtille, & ceux-ci à 4941 as, poids de Troyes de Hollande. Or, *Monnoies, Poids, Meſures &c.* VALENCE.

100 Marcs, poids de Valence, ſont 96$\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
100 Marcs de Hollande . 103$\frac{5}{8}$ marcs, poids de Valence.

On ſe ſert dans le Royaume de Valence de trois poids de commerce différens, ſavoir:

Le *Quintal* ordinaire, nommé *Peſo Sutil*, eſt compoſé de 4 arrobes, ou de 120 ℔; l'*Arroba*, ou arrobe, de 30 ℔, & la livre, ou *Libra Penſil*, de 12 onces.

C'eſt avec cette livre que l'on peſe le pain, le ſucre, les épiceries, le tabac, & autres ſemblables articles.

Le quintal avec lequel on peſe à Valence la farine, eſt de 4 arrobes, ou de 128 ℔; l'arrobe de 32 ℔, & la livre de 12 onces.

Le quintal, dit *Peſo grueſſo*, eſt de 4 arrobes, ou de 144 ℔. L'arrobe eſt de 36 ℔, & la livre de 12 onces. Ce poids eſt le plus en uſage dans tout le Royaume de Valence.

La *Libra*, ou livre dont on peſe dans ce païs le poiſſon frais, eſt compoſée de 16 onces: l'once eſt la même que celle du poids de marc de Valence expliqué ci-deſſus.

La livre dont on peſe le gros poiſſon & le poiſſon ſalé, eſt compoſée de 18 onces; l'once comme ci-deſſus.

La livre enfin, avec laquelle on peſe le pain, eſt de 36 onces.

100 ℔, poids ordinaire de 12 onces, font 72$\frac{1}{15}$ ℔ d'Amſterdam, &
100 ℔, poids de commerce d'Amſterdam, 138$\frac{7}{15}$ ℔ poids ord. de Valence.

Le *Cabiz*, meſure de bled, ſe diviſe en 12 barchillas, ou en 48 celemines.

La *Barchilla* contient 4 celemines, & le *Celemin* ſe diviſe en 4 *Qüarterones*.

Le celemin de Valence eſt avec le celemin ordinaire d'Eſpagne en raiſon de 12 à 13; c'eſt à dire que 12 celemines de Caſtille en font 13 de Valence.

Le Cahiz de Valence de 48 celemines contient donc 3 fanegas 8$\frac{4}{13}$ celemines de Caſtille.

Le Laſt d'Amſterdam contient par contre 14$\frac{3}{5}$ cahizes de Valence.

La *Carga*, meſure de vin de Valence, ſe compoſe de 15 arrobas, ou *Cantaras*.

L'*Arroba* a 4 azumbres, dont le poids répond à 36 ℔ (de 12 onces) de Valence.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

VALENCE.

La *Carga*, mesure d'huile, a 12 arrobas, ou *Cantaras*, & *l'Arroba*, qui est la même que celle pour le vin, se divise en $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ d'arroba.

La *Vara*, mesure d'aunage de Valence, est de $\frac{1}{12}$ plus longue que celle de Castille; elle est ordinairement divisée en 4 palmes, & doit avoir $407\frac{1}{5}$ lignes de France.

100 Varas de Valence, font donc $133\frac{1}{14}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam . $75\frac{1}{8}$ varas de Valence.

La *Fugada*, mesure d'arpentage, est de 6 cahizadas, ou de 7200 brazas quarrées.

La *Cahizada* a 6 fanegadas, ou 1200 brazas quarrées.

La *Fanegada* a 200 brazas quarrées.

La *Cuerda* a 20 brazas, ou 45 varas.

La *Braza*, ou *Braza real*, a 9 palmos, ou 81 palmos quarrés.

Valence change avec Madrid à $\frac{1}{2}$ à 1 p^{0}_{0}, plus ou moins, de gain ou perte.

VENISE.

VENISE.

On compte dans cette fameuse ville d'Italie, par *Ducati* de 24 grossi, & le *Grosso* de 12 *Denari di Ducato*, ou *Grossetti*; & souvent aussi par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari di lira*.

Voici comment on divise ces monnoies:

Ducato	*Lire*	*Grossi*	*Soldi* ou *Marchetti*	*Grossetti*	*Denari di lira*
1 .	$6\frac{1}{5}$.	24 .	124 .	288 .	1488
	1 .	$3\frac{20}{31}$.	20 .	$46\frac{14}{31}$.	240
		1 .	$5\frac{1}{20}$.	12 .	62
			1 .	$2\frac{10}{31}$.	12
				1 .	$5\frac{1}{6}$

On compte autrement:

5 Ducati par . . . 31 lire.
31 Lire . . . . 120 grossi.
6 Grossi . . . 31 soldi.

Ces monnoies portent les noms de *Banco Valuta*, de *Corrente Valuta*, & de *Moneta corrente Piccola*.

La *Banco valuta*, ou argent valeur de banque, est la valeur de la monnoie avec laquelle la Banque de Venise tient ses écritures, comme nous l'expliquerons ci-après. Elle est 20 pour cent au-dessus de la valeur courante.

La *Corrente valuta*, ou valeur courante, est celle que la République

fira en 1686 aux monnoies réelles; ſavoir: la *Doppia* à 29 lire, le *Zecchino* à 17 lire; le *Scudo de la croce* à 9 lire 12 ſoldi; le *Ducatone*, ou le *Giuſtino* à 8 lire 10 ſoldi; & le *Ducato effettivo* à 6 lire 4 ſoldi. La Banque de Veniſe recevoit alors ces monnoies, à ces mêmes prix, ſous la déduction de l'agio qui fut fixé à 20 p°. ; car on comptoit alors,

Monnoies, Poids, Mesures &c. VENISE.

100 Ducati, ou lire di banco, par 120 ducati, ou lire corrente, ou
5 dits, . . 6 dits.

La *Moneta corrente piccola*, qui eſt la monnoie courante actuelle de la République, valoit, avant 1750, environ 29 p°. davantage que l'argent vieux valeur courante. Si l'on vouloit alors réduire l'argent de banque en argent courant *piccolo*, on ajoutoit d'abord à la ſomme d'argent de banque l'agio de 20 p°., pour faire de l'argent courant, & enſuite on ajoutoit au produit de la ſomme principale & de l'agio, encore un agio de 29 p°., plus ou moins, pour en compoſer de l'argent courant *piccoli*: on nommoit cette augmentation *ſopra-agio*. Mais, en 1750, la République ayant fixé la lira de banque à 9 lire 12 ſoldi, l'agio de banque y eſt reſté à $54\frac{26}{31}$ pour cent, ou, pour nous conformer à l'uſage de compter introduit dans le commerce, à $54\frac{5}{6}$ pour cent: ainſi,

100 Ducati di banco ſont 960 lire corrente piccoli.
31 Dits . 48 ducati corrente piccoli.
31 Lire di banco . 48 lire corrente piccoli.

Les monnoies réelles de la République ſont:

D'*Or*:	La *Doppia*, ou double, à 37 lire 10 ſoldi.		
	Le *Zecchino*, ou ſequin, 22 lire avec 1 p°. pl. ou m. d'agio.		
D'*Argent*:	Le *Scudo veneto*, ou *della croce*, à 12 l. 8. ſ. corr piccoli.		
	Le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ ſcudo à proportion.		
	Le *Ducatono*, ou la *Giuſtina* .	11	—
	Le $\frac{1}{2}$ ducatono à proportion.		
	Le *Ducato effettivo* . .	8	—
	Le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de ducato à proportion.		
De *Billon*:	L'*Oſelle* . .	3	18
	La *Lirazza* . .	1	10
	La *Lira* . .	1	—
	Des pieces de 1 ſ., de 10, & de 5 ſoldi.		
De *Cuivre*:	Le *Soldo*, de . .	—	1
	Le *Bagattini*, ou demi-ſol, de	—	1

Voici les prix de pluſieurs monnoies étrangeres, ſuivant un édit de 1757.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

VENISE.

Les Piſtoles d'Italie & d'Eſpag. & le Louis vieux de France, à	37	l. —	ſ. corr. pic.
Le *Giglinato*, ou Sequin de Florence .	21	10	
L'*Ongaro*, ou le Ducat cremnitz de Hongrie .	21	—	
La Moëde de Portugal, peſant 129 $\frac{4}{5}$ grani de Veniſe	38	—	
Le *Scudo Romano*, du pontificat de Clément XI .	12	—	
La *Genovina*, ou croiſat de Genes . .	14	10	
Le *Filippo di Milano* . . .	11	—	

L'*Oncia* d'or fin vaut a Veniſe 184 lire 16 ſoldi corr. pic. pl. ou m.
L'Oncia d'argent fin y vaut 12 8 dits, pl. ou m.

La Banque de Veniſe dont nous avons donné la deſcription dans la premiere partie de cet ouvrage, tient ſes écritures en *Lire groſſi*, de 20 *Soldi groſſi*, & le *Soldo* de 12 *denari groſſi*.

La Lira groſſa eſt comptée pour 10 ducati, ou 62 lire di banco.

Le ſoldo groſſo vaut 12 groſſi di banco, & le denaro groſſo, 1 groſſo di banco.

Pour une ſomme de 1659 ducati 8 groſſi di banco qu'on devra payer, on doit faire écrire en banque 165 lire, 18 ſoldi & 8 denari.

Au reſte, on peut réduire

1 Lira groſſa, par	12	ducati corrente, ou 96 lire correnti piccoli.
10 Lire groſſi, .	744	lire correnti.
31 Lire groſſi, .	480	ducati corrente piccoli.
100 Ducati di Banco,	744	lire correnti.
1 Ducato corrente,	8	lire correnti piccoli.
6 Ducati correnti,	31	lire di banco.
31 Ducati correnti,	40	ducati correnti piccoli.
200 Ducati corr. piccoli	961	lire correnti.
240 Ducati corr. piccoli	961	lire di banco.

Voici les poids & les titres des monnoies réelles de la République de Veniſe:

$8\frac{1}{2}$ Doppie, ou $68\frac{1}{4}$ zecchini, ſont taillés d'un marc du plus fin or.

Le Scudo de la croce, peſe 1 oncia 9 carati d'argent, du titre de 1056 carati, lequel titre répond à 11 deniers (car on diviſe le marc en 1152 carati.)

La Giuſtina, ou Ducatone, peſe 3 quarti $27\frac{1}{2}$ carati d'argent du même titre ci-deſſus.

Le Ducato effettivo, ou d'argento, peſe 3 quarti $1\frac{3}{4}$ carati d'argent, du titre de 952 carati, qui répond à 9 deniers, 22 grains.

Le Ducato di banco de Veniſe contient $31\frac{77}{105}$ as d'or fin, ou $469\frac{14}{105}$ as d'argent fin.

Le Ducato corrente piccolo contient $20\frac{42}{105}$ as d'or fin, ou $303\frac{24}{105}$ as d'argent fin.

Le premier vaut près de 47 ſols, & le denier 30$\frac{1}{3}$ ſols argent de Hollande. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*
Le Marc, ou *Marca*, poids de l'or & de l'argent, a 8 oncie, 32 quarti, 1152 carati, ou 4608 grani.
L'Once, ou *Oncia*, a 144 carati, le *Quarto* en a 36; le *Caratti* a 4 grani.

VENISE.

100 Marcs, poids de Veniſe, ſont 97$\frac{1}{5}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
100 Marcs de Hollande . 103 marcs de Veniſe.

Les Apothicaires de Veniſe ſe ſervent du poids médicinal d'Allemagne, qui ſe trouve expliqué dans l'article de Hambourg.

On ſe ſert dans le commerce à Veniſe de deux poids, dont l'un eſt plus fort que l'autre de 58 pour cent. Le poids fort ſe nomme *Peſo groſſo*, & le poids foible *Peſo ſottile*.

La *Carica* a 4 quintaux, ou 400 ℔: le *Quintal* eſt de 100 ℔, poids foible.

La Livre, ou *Libra*, poids foible, ſe compoſe de 12 onces, 72 *Saggi*, ou 1728 caratti.

100 ℔, poids fort de Veniſe, font 94$\frac{4}{5}$ ℔ poids de commerce d'Amſterdam.
100 ℔, poids foible dit, . 61$\frac{2}{7}$ ℔ dits.

Les marchandiſes qu'on peſe à Veniſe avec le poids fort, ſont: les cendres à ſavon, les capres en ſaumure, les châtaignes, le caviar, les cuirs de Cordouan & de Ruſſie, le fer, l'ivoire, les plumes à lit, les figues, l'irios, les fromages, la craie, le cuivre, la viande, le lin, le poiſſon, le froment, la noix de galle, le fil, le bronze, le chanvre, le miel, le carouge, la ſoie de porc, les cordages, la moutarde en poudre, la laine de brebis, le ſoufre, le fil d'archal de cuivre, le *lignum ſanctum*, le laiton, & le fil de laiton, l'huile, les peaux de bœuf, le bui, l'huile de rozat, les raiſins, l'acier, l'iris de Florence, la glue, les grains, ou la ſemence des raiſins, la terre rouge, & la terre noire, l'étain & les autres métaux.

On peſe avec le poids foible: l'alun, l'anis, l'arſenic, l'orpiment, le coton, la céruſe, le borax, le bois de Breſil, la galanga ou le calmus, les capres en vert, la cire à cacheter les lettres, la coriandre, les dattes, le fenouil, la filoſelle, la cochenille, la gomme, la colle de poiſſon, l'indigo, le gingembre, le cumin, les amandes, le mithridate, la noix muſcade, la mirrhe, le *Petroleum*, le poivre, la poudre à canon, le mercure, le ris, le crayon, la rubrique ou terre rouge, le ſel ammoniac, le ſalpêtre, la ſoie, le ſavon, le ſené, la regliſſe, les épiceries, la terre verte, la thériaque, la cire, le guede ou paſtel en feuilles, les raiſins, les griotes ſeches, l'encens, la ſemence de vers à ſoie, les raiſins de Damas, la canelle, le gingembre ſauvage & le ſucre.

Le *Staro*, ou *Stajo*, meſure de froment qui contient 4 quarti, peſe 132 ℔, & le *Quarto* de la dite meſure environ 33 ℔, poids fort.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

VENISE.

Le Laſt d'Amſterdam contient 56 ſtari, ou ſtaji de Veniſe.
Le *Migliaio* d'huile, qui contient 40 miri, ne peſe que 1000 ℔, poids fort; mais, à raiſon de ſa capacité, il devroit peſer relativement au ſtaro, environ 1210 ℔, & le *Mire* $30\frac{1}{4}$ ℔, poids fort.

100 Miri d'huile de Veniſe contiennent $1326\frac{2}{3}$ mingles d'Amſterdam.

Voici les diverſes meſures pour les matieres liquides, ſavoir:

Amphora,	*Eigoncie*,	*Quartari*,	*Secchie*	*Peſant poids fort de Veniſe* ℔ ou	*Engiſtari.*
1 .	4 .	16 .	64 -	256 .	1024
	1 .	4 .	16 -	64 .	256
		1 .	4 -	16 .	64
			1 -	4 .	16
				1 .	4

La Secchie rend environ $6\frac{2}{3}$ maas à Vienne; or,

100 Secchie de Veniſe font 830 mingles d'Amſterdam.

On fait uſage a Veniſe de deux meſures de longueur, nommées toutes deux *Braccio*, ou braſſe, dont celle pour les étoffes de laine meſure . . . . $295\frac{3}{5}$ lignes de France,
& l'autre pour les étoffes de ſoie, . $278\frac{1}{5}$ dites;
Le pied en meſure 154; or,

16 Braſſes à laine en font 17 à ſoie. D'autre part,
100 Braſſes à laine font . $96\frac{3}{5}$ } aunes d'Amſterdam.
100 dites à ſoie . $90\frac{11}{12}$ }
100 Pieds de Veniſe font $122\frac{1}{5}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam $81\frac{4}{5}$ pieds de Veniſe.

Cours des changes de Veniſe.

Sur Amſterdam,	1 ducati di banco contre	90 ⅛ vls. bco, pl. ou m.
Ancone,	100 ducati di bco. .	93 ſcudi mon. pl. ou m.
Augsbourg,	100 ducati di bco. .	96 thlr. de giro. pl. ou m.
Balzano ou Novi,	181 duc. di bco, pl. ou m.	1 ſcudo di cambio.
Florence,	100 duc. di bco. .	79 ſcudi d'oro, pl. ou m.
Genes,	96 ſ. di bco, pl. ou m. .	1 ſc. di camb. de $4\frac{3}{8}$ l. fuori di bco.
Hambourg,	1 ducato di bco. .	87 ⅛ vls. bco., pl. ou m.
Leipzig,	100 ducati di bco. .	126 thlr. cour. ou l. d'or.
Livourne,	100 ducati di bco. .	102 pezze da otto reali.
Londres,	1 ducato di bco. .	51 d. ſterl. pl. ou m.

Lyon,	60 ducati di bco. pl. ou m.	100 écus de 60 ſ. tourn.	*Monnoies, Lettres, Meſures &c.*
Milan,	106 ſ. di bco. pl. ou m.	1 ſcudo imp. de 117 ſoldi.	
Naples, Bari & Lecce,	100 ducati di bco.	117 duc. di reg., pl ou m.	VENISE.
Nuremberg & Vienne,	100 ducati di bco.	193 fl. cour. pl. ou m.	
Rome,	100 ducati di bco.	61 ſcudi d'oro pl. ou m.	

On tire ordinairement les lettres de change ſur les villes ci-deſſus, à Uſo, ou Uſance, qui comprend diverſes époques, ſuivant les uſages de chaque place.

L'Uſo, ou Uſance des lettres de change payables dans Veniſe, y eſt compté à 3 mois de date, pour les lettres tirées de Londres; à 2 mois de date, pour celles d'Amſterdam, Anvers & Hambourg; à 20 jours de date, pour celles de Bergame, Milan, Mantoue & Modene; à 15 jours de la date de l'acceptation, pour celles d'Allemagne, de Genes, Naples, Bari, Lecce; à 10 jours de la date de l'acceptation, pour celles d'Ancone & Rome; à 5 jours de la date de l'acceptation, pour celles de Bologne, Ferrare, Lucque, Florence & Livourne.

Les lettres de change payables dans Veniſe y jouiſſent après leur échéance, de 6 jours de faveur, dans lesquels les dimanches & les fêtes ni les tems des fermatures de la banque ne ſont point compris, non plus que le vendredi de chaque ſemaine, jour deſtiné par la banque pour faire les balances particulieres des comptes. Si une lettre de change échoit pendant la fermature de la banque, le payement n'en eſt exigible que le ſixieme jour après l'ouverture de la banque; & ſi une autre lettre accomplit ſon terme, trois jours par exemple avant la dite fermature de la banque, ces trois jours ſont comptés & le payement en eſt exigible le troiſieme jour après l'ouverture de la banque.

Il eſt défendu par décret du Senat de Veniſe, d'y payer & d'y proteſter une letttre de change payable en argent de banque, endoſſée en faveur d'un autre que celui à l'ordre de qui elle eſt tirée; ce dernier étant tenu, s'il eſt étranger, d'envoyer avec la lettre de change ſa procuration à ſon correspondant de Veniſe, qui en ſon nom fait, en vertu de la dite procuration, le recouvrement de la dite lettre de change.

Les lettres payables en argent courant ne ſont point compriſes ſous la même regle, pouvant être & payées & proteſtées, ſans le moindre empêchement, quand même elles auroient été endoſſées à diverſes repriſes.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

VERONE.

VERONE. On compte dans cette ville d'Italie, appartenant à la République de Veniſe, par *Lire* de 20 ſoldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*, *Moneta corrente Piccole di Venezia.*

On peut voir les autres monnoies à l'article de Veniſe.

On ſe ſert à Verone de deux poids, dont l'un eſt plus fort que l'autre de 49½ pour cent; ainſi,

100 ℔, poids fort de Verone, font 100 7/13 ℔, poids de comm. d'Amſterdam.
100 ℔, poids foible, . 67⅓ ℔, poids dit.

La *Minella*, meſure de froment, peſe environ 60 ℔, poids fort de Veniſe, car 100 minelli font 45½ ſtari ou ſtaja de la même ville.
Le Laſt d'Amſterdam contient donc 79⅓ minelli de Verone.
La *Brenta*, meſure de vin, contient 8 baſſi.
L'huile ſe vend cependant par *Migliajo* de 40 miri, & cette meſure qui contient 1210 ℔ peſant d'huile net, poids fort de Veniſe, répond à 1738 ℔, poids foible à Verone.
Le même Migliajo contient 8 brenta, & 11 baſſi, ou en tout 139 baſſi; ainſi le *Miro* meſure 3½ *Baſſi.*

100 Baſſi de Verone contiennent 380 mingles d'Amſterdam.

La Braſſe de Verone & celle à ſoie de Veniſe, ne ſont qu'une même meſure, laquelle répond à 278⅛ lignes de France, & dont 100 font 90 11/12 aunes d'Amſterdam.

VIENNE.

VIENNE. On compte dans cette ville capitale de l'Autriche par florins, ou *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings courans.*

La Reichſthale d'Eſpece qui vaut 2 florins, ſe diviſe comme ſuit, ſavoir:

Reich-

Reichsthale, d'Espece.	*Thaler, courante.*	*Gulden, ou fl.*	*Schillings, ou Escalins.*	*Groschen ou Gros*	*Kreutzers,*	*Græschel,*	*Pfenings,*	*Hellers.*	*Monnoies, Poids, Mesures &c.*
1	$1\frac{1}{3}$	2	16	40	120	160	480	960	VIENNE
	1	$1\frac{1}{2}$	12	30	90	120	360	720	
		1	8	20	60	80	240	480	
			1	$2\frac{1}{2}$	$7\frac{1}{2}$	10	30	60	
				1	3	4	12	24	
					1	$1\frac{1}{3}$	4	8	
						1	3	6	
							1	2	

Les monnoies réelles d'Autriche sont les suivantes:

D'*Or*: Le *Souverain*, de 12 florins 40 kreutzers; le double Souverain à proportion.
Le *Ducat*, de 4 florins 16 kreutzers.
D'*Argent*: La *Reichstale* d'espece, de 2 florins, ou 120 kreutzers.
Le *Gulden*, ou florin de 60 kreutzers.
De *Billon*: Des pieces de 20, 17, 10, 7, 3, $1\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{2}$ kreutzers.
De *Cuivre*: Le *Kreutzer*, le *Græschel*, le $\frac{1}{2}$ kreutzer & le *Pfening*, ou denier.

Comme ordinairement on compte ces monnoies par jetées de 5 pieces, qu'on nomme *Wurfe*, nous devons remarquer que,

12 Wurfes de pieces de 17 kreutzers, font 17 florins &
12 dites, . de 7 . 7 dits.

Voici les monnoies étrangeres qui ont cours en Autriche, savoir:

La Moëde de Portugal de 6400 rées . .			fl. 15	40 kr.
Le Louis d'or de France, pesant 1 ducat	54 grains	.	7	13
La Pistole d'or d'Espagne, dit 1	56	.	7	$17\frac{1}{2}$
La Guinée d'Angleterre, 2	21	.	9	—
Le Ducat kremnitz, le ducat gigliato de Florence & le sequin de Venise, . . .			4	18
Le Ducat de Baviere, & celui du Prince Evêque de Saltzbourg, ...			4	16
Le Ducat de Hollande & autres ducats ordinaires, .			4	14
La Reichsthaler d'espece vieille de constitution, .			2	—
La Thaler courante de Prusse, de la fabrication de 1750.,			1	25
L'Ecu vieux de France, . . .			2	—
L'Ecu neuf du même royaume, . .			2	16
La Piastre vieille d'Espagne, . . .			2	4
La Piastre neuve du même royaume, . .			2	—
Le Ducaton des Païs-bas, . . .			2	29

Monnoies, Poids, Mesures &c.

VIENNE.

La Piaſtre de Toscane,	fl. 2	28 kr.
Le *Scudo della Croce* de Veniſe,	2	28
La *Giuſtina* de Veniſe,	2	12
Le Ducat d'argent de Veniſe,	1	33
Le Philippe de Milan,	2	12
Le Scudo de Mantoue,	1	54
La Rixdale de Hollande,	2	—
Le Rouble de Ruſſie,	1	41
L'Ecu Romain juſqu'à Innocent XII incluſivement,	2	26
L'Ecu d'argent de Genes, ou *Genovina*,	2	58

Il faut que ces monnoies aient leur vrai poids pour être admiſes dans le Commerce, ſans quoi il faut les porter au billon.

Le Marc pour les eſſais de l'or ſe divile en 24 carats, & le carat en 12 grains.

Le Marc pour les eſſais de l'argent eſt de 16 loths, le *Loth* de 18 *pfenings*.

Le Marc d'or fin vaut 344 fl. & celui d'argent fin 24 fl. plus ou moins.

L'argent œuvré, marqué d'un aigle & de la lettre W. eſt eſſayé ſur 14 loths, ou 10½ deniers.

La fabrication des monnoies en Autriche eſt ſur le pied ſuivant, ſavoir:

80⅖ Ducats ſont taillés d'un marc d'or, poids de Vienne, du titre de 23 carats 8 grains, & la valeur de chaque ducat eſt fixée à 4 fl. 12 kr. On y fabrique auſſi des Souverains dont il a été parlé à l'article de Bruxelles.

10 Reichſthales, 20 florins ou pieces de ⅔, ou 40 pieces de ⅓, ſont taillées d'un marc, poids de Vienne, d'argent de 13⅓ loths, titre qui répond à celui de 10 deniers.

42 pieces de 20 kreutzers	peſent un marc d'arg.	de 9⅓ loths, ou	7 deniers.
46 dites de 17 dits	peſent un dit	de 8⅔	6½
72 dites de 10 dits	peſent un dit	de 8	6
86½ dites de 7 dits	peſent un dit	de 6 13/16	4 13/24
165 dites de 1 dits	peſent un dit	de 5½	4⅛

Et le marc, poids de Vienne, d'argent fin, fabriqué en ces monnoies, vaut dans le public 24 florins.

Comme la fabrication de ces monnoies commença en 1753 en vertu d'un accord, ou convention faite entre les cours de Vienne & de Baviere, c'eſt depuis cette époque que ces monnoies portent en Allemagne le nom *d'Argent de convention*, afin de les diſtinguer des vieilles monnoies, fabriquées ſuivant la loi ou la *conſtitution* de l'Empire.

La Thaler courante de Vienne contient 2 24/105 as d'or fin, ou 364 50/105 as d'argent fin, & ſa valeur intrinſeque répond à 36½ ſols argent de Hollande.

Le Marc de Vienne, poids de l'or & de l'argent, ſe diviſe en 16 loths, 64 quintels, ou 256 deniers ou *Pfenings*, le *Loth* a 4 *Quintels*, ou 16 *Pfenings*. Ce marc répond, ſuivant M. Tillet, à 1 marc, 1 once, 1 gros, 26 grains, poids de France, qui font 5842 as, poids de troyes de Hollande; il eſt à peu près 20 p° plus fort, que le marc poids de la ville de Cologne.

Monnoies, Poids, Meſures &c. VIENNE.

100 Marcs de Vienne font donc $114\frac{1}{10}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
100 Marcs de Hollande . $87\frac{4}{5}$ marcs de Vienne.

Le *Saum*, poids de commerce, eſt compoſé de 275 ℔.
Le *Centner*, ou quintal, eſt de 100 ℔; le *Stein*, ou la pierre, eſt de 20 ℔.
La Livre de Vienne, *Pfund*, ſe diviſe en 2 marcs, ou 4 *Viertings*, ou quarts.
Le Marc eſt de 8 onces, 16 loths, 64 quintels, ou 266 pfenings. Ce marc, qui a été auſſi eſſayé par M. Tillet, répond, ſuivant cet Académicien, à 1 marc, 1 once, 1 gros, 16 grains de France, qui font 5831 as, poids de troyes de Hollande; & la livre répond, par conſéquent, à 11662 as; ainſi,

100 ℔, poids de Vienne, font $113\frac{9}{25}$ ℔, poids de comm. d'Amſterdam, & 100 ℔, poids d'Amſterdam, $88\frac{1}{6}$ ℔, poids de Vienne.

Le *Muth*, meſure de bled de Vienne, contient 30 *Metzen*, 120 *Viertels*, ou 240 *Achtels*.
La meſure originale de cuivre, portant le nom de *Metze*, eſt un cylindre de 14 pouces 11 lignes de diametre, ſur 20 pouces 3 lignes de profondeur en dedans; ce qui produit 3537 pouces cubes, meſure de France; ainſi,

Le Laſt d'Amſterdam contient $44\frac{8}{5}$ metzen de Vienne.

Le *Fuder*, ou Tonneau, meſure pour les matieres liquides, ſe diviſe comme ſuit:

Fuder,	*Eimers*,	*Viertels*,	*Maas*, ou *Achtrings*,	*Kœpfen*,	*Seidels*.
1 .	32 .	128 .	1280 .	2240 .	5376
	1 .	4 .	40 .	70 .	168
		1 .	10 .	$17\frac{1}{2}$.	42
			1 .	$1\frac{3}{4}$.	$4\frac{1}{5}$
				1 .	$2\frac{2}{5}$

Le *Dreyling*, futaille en uſage en Autriche, contient 30 *Eimers*, 120 *Viertels*, 1200 *Maas*, 2100 *Kœpfen*, ou 5040 *Seidels*.
La meſure originale du *Maas*, ou *Achtring* de Vienne, eſt un cylindre

Monnoies, Poids, Mesures &c.

VIENNE.

de 43 lignes de large, & 89 lignes de profondeur; elle mesure en tout $74\frac{7}{10}$ pouces cubes de France; or,

100 Maas de Vienne font $124\frac{1}{3}$ mingles d'Amsterdam.

Le *Klafter*, ou toise, mesure 3 aunes, ou 6 pieds de Vienne.
L'aune, *Elle*, est de $344\frac{1}{2}$ lignes de France, & le pied, *Schuh*, de 142.

100 Aunes de Vienne font $112\frac{7}{12}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam $88\frac{5}{6}$ aunes de Vienne.
100 Pieds de Vienne font $112\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam $88\frac{3}{4}$ pieds de Vienne.

Le *Joch*, mesure d'arpentage d'Autriche, comprend un terrein qu'on peut labourer avec une charrue dans un jour ordinaire: il est compté pour 1600 klafters, ou toises quarrées de Vienne, qui répondent à 56009 pieds quarrés de France.

11 Jochs mesurent donc 19 arpens de France.

Cours des changes de Vienne.

Sur Amsterdam,	140 thlr. pl. ou moins,	contre 100 rixdales bco.	
Augsb. & Nuremb.,	100 fl. pl. ou m.	100 fl. courans.	
Breslau,	95 thlr. pl. ou m.	100 thlr.	
Francfort,	100 thlr. pl. ou m.	160 thlr. courant de convention.	
Hambourg.	140 thlr. pl. ou m.	100 thlr. bco.	
Leipzig & Naumb.,	100 thlr. pl. ou m.	100 thlr. cour. ou l. d'or	
Livourne,	1 fl.	64 f. mon. buona plus ou moins.	
Londres,	8 fl. 48 kr. pl. ou m.	1 £ sterling.	
Lyon,	75 thlr. pl. ou m	100 écus de 60 s. tourn.	
Milan,	1 fl.	70 f. cour. pl. ou m.	
Prague,	100 fl. pl. ou m.	100 fl. courans.	
Venise,	124 thlr. pl. ou m.	100 ducati di bco.	

On tire les lettres de change de Vienne à une ou plusieurs usances, sur les villes d'Allemagne & d'Italie, ou à défaut pour les tems des foires; & sur Amsterdam, Hambourg & Londres à plusieurs mois de date.

L'Usance est à Vienne de 14 jours après l'acceptation; 2 usances, comptent 28 jours, $1\frac{1}{2}$ usance 21 jours, & la $\frac{1}{2}$ usance 7 jours seulement, après lesquels les lettres ont encore 3 jours de faveur.

Si le troisieme jour de faveur est dimanche, ou jour de fête, le payement des lettres n'en est exigible que le premier jour ouvrable suivant.

Les lettres de change payables dans Vienne à ſimple vue, ou à certains jours préfix, n'ont aucun jour de faveur. Les lettres de change payables à la mi-mois, c'eſt à dire à la mi-Janvier ou Fevrier &c. échoient le 15 du mois qui eſt exprimé dans la lettre.

Monnoies, Poids, Meſures &c.

VIENNE.

WIRTEMBERG.

On compte dans le Duché de ce nom, ſitué dans le cercle de Suabe, en Allemagne, par florins, ou *Gulden*, de 28 escalins, ou *Schellings*; & l'escalin de 6 deniers ou *Pfenings* courans.

WIRTEMBERG

Voici comment on réduit ces monnoies, ſavoir:

Thaler	*Gulden*	*Pfunds* ou *Livres*	*Batzes*	*Schellings*	*Kreutzers*	*Pfenings*
1	$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	$22\frac{1}{2}$	42	90	252
	1	$1\frac{2}{3}$	15	28	60	168
		1	$10\frac{1}{7}$	20	$42\frac{6}{7}$	120
			1	$1\frac{13}{15}$	4	$11\frac{19}{45}$
				1	$2\frac{1}{7}$	6
					1	$2\frac{4}{5}$

Les monnoies réelles de Wirtemberg ſont: le *Carolin*, le *Ducat* & les *Florins* d'Empire, & des pieces de 9, & de 3 batzes, de 18, de 6 escalins, & des kreutzers.

Le *Scheffel*, meſure de bled, a 8 *Simri*, ou 32 vierlings, &
Le *Vierling*, qu'on nomme auſſi *Unzen*, contient 8 *Achtels*.

Le Laſt d'Amſterdam meſure $18\frac{3}{4}$ ſcheffels de Wirtemberg.

Le *Fuder*, ou Tonneau de vin, a 6 ohms, ou 96 *Imi*, ou *Yunen*.
L'*Ohm* contient 16 imis, & l'*Imi* 10 *Maaſſ*, ou 40 *Schoppen*.
Le Pied de Wirtemberg eſt de 130 $\frac{2}{5}$ lignes de France.

100 Pieds de Wirtemberg ſont $103\frac{1}{2}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . $96\frac{5}{8}$ pieds de Wirtemberg.

La Petite *Ruthe* de Wirtemberg eſt longue de 12 pieds du Rhyn.
La Grande *Ruthe*, dite, l'eſt de . 15 pieds dits.

Le Petit *Morgen* meſure ſeulement 150 grandes ruthes quarrées, dont chacune a 225 pieds quarrés du Rhyn, qui ſont 31507 pieds quarrés de France.

Le grand *Morgen* contient 400 petites ruthes quarrées, dont chacune

Monnoies, Poids, Mesures &c.

a 144 pieds quarrés du Rhyn, qui font 53771 pieds quarrés de France: or,

WIRTEMBERG.

47 Grands Morgens de Wirtemberg font 78 arpens de France, &
36 Petits Morgens dits . 35 dits.

WISMAR.

WISMAR. On compte dans cette ville du Duché de Mecklembourg, appartenante à la Couronne de Suede, par *Thaler* de 48 escalins, ou *Schillings* & l'escalin de 12 *Pfenings*, ou deniers.

Voici au reſte comment on diviſe ces monnoies, ſavoir:

Thaler,	*Gulden*,	*Marken*,	*Groſchen*,	*Schillings*,	*Wittens*,	*Pfenings.*
1 .	2 .	3 .	24 .	48 .	192 .	576
	1 .	$1\frac{1}{2}$.	12 .	24 .	96 .	288
		1 .	8 .	16 .	64 .	192
			1 .	2 .	8 .	24
				1 .	4 .	12
					1 .	3

Les monnoies réelles de Wismar ſont les mêmes qui ont cours à Roſtock.

Le *Schiffpfund*, ou Schiff, poids de commerce, contient 20 Liſb, ou 320 ℔, il y a auſſi un autre poids de ce même nom, dont on ſe ſert pour peſer le plomb & le fer, & qui eſt ſeulement de 280 ℔.

Le *Lispfund*, ou Liſb, peſe 16 ℔. La pierre, ou *Stein* de lin, peſe 20 ℔.

La Pierre, ou *Stein* de laine & de plumes ſe compoſe de 10 ℔.

La Livre a 32 loths, ou 128 quintins. Le *Loth* eſt de 4 *Quintins*.

100 ℔ de Wismar font 98 ℔, poids de commerce d'Amſterdam, &
100 ℔ d'Amſterdam 102 ℔ de Wismar.

Le Laſt de Wismar ſe compoſe de 8 *Drœmts*, ou de 96 *ſcheffels*.

Le Laſt d'Amſterdam contient $76\frac{1}{4}$ ſcheffels de Wismar.

L'Aune, ou *Elle* de Wismar, eſt de 2 pieds, ou de $258\frac{2}{5}$ lignes de France.

100 Aunes de Wismar font . $84\frac{4}{5}$ aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . $118\frac{2}{5}$ aunes de Wismar.
100 Pieds de Wismar font . $102\frac{1}{2}$ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . $97\frac{7}{12}$ pieds de Wismar.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ZANTE.

ZANTE.

On compte dans cette Isle & dans celle de Céfalonie, Isles de la mer Jonnienne, appartenantes à la République de Veniſe, par *Reali* de 100 *Soldi*, ou *Aspri*.
Le *Réal*, eſt de 10 lire, & la *Lira* de 10 ſoldi.
Les monnoies réelles ſuivantes ont cours dans ces Isles.

Le Sequin de Veniſe, à . .	27 lire	3 ſ.	plus ou moins.
Le Ducatone, ou la Giuſtina .	13	10	
Le Ducat effectif de Veniſe .	10	—	

Le Réal de Zante & de Céfalonie contient environ $26\frac{3}{10}$ as d'or fin, ou 391 as d'argent fin, & nous eſtimons qu'il vaut au pair autour de $39\frac{1}{10}$ ſols, argent de Hollande.
Le poids de Zante & de Céfalonie eſt égal au poids fort de Veniſe, dont les 100 ℔ font $94\frac{4}{5}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam.
Le *Bazzillo*, meſure de bled, rend $\frac{1}{2}$ ſacco à Livourne.
Le Laſt d'Amſterdam contient donc $82\frac{1}{5}$ bazzilli.
On peut voir pour les autres meſures l'article de Veniſe.
Zante & Céfalonie changent ſur Veniſe.
100 Réali, contre 83 ducati 12 groſſi di banco, plus ou moins.

ZELANDE.

ZELANDE.

On compte dans cette province de la République de Hollande par florins, ou *Gulden*, de 20 ſols, ou *Stuivers*, & le ſol de 16 deniers, ou *Penningen*.
La Rixdale, ou *Rykſdalder*, vaut 53 ſols, argent de Zélande; mais elle ne vaut dans les autres provinces de la République, principalement dans celle de Hollande, que $51\frac{1}{2}$ à 52 ſols, argent courant d'Amſterdam.
Le Ducat d'or de fl. 5. 5 ſols de Hollande vaut ordinairement 5 florins 7 ſols, argent de Zélande.
Le change d'Amſterdam & des autres villes de Hollande eſt $1\frac{1}{2}$ à 2 p$\frac{0}{0}$ de bénéfice ſur l'argent de Zélande qui eſt d'autant plus foible dans ſa valeur intrinſeque.
Les poids & les meſures de Zélande ne different pas de ceux qui ſont en uſage à Amſterdam.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ZELLE.

ZELLE. On compte dans cette ville du Duché de Lunebourg en Allemagne par *Thaler* de 36 *Marien-groſchen*, & le marien-groſchen de 8 deniers, ou *Pfennigs* courans, comme à Brunswick.

Les autres monnoies de compte & réelles, ſont expliquées à l'article de Hannovre.

L'argent œuvré de Zelle eſt du titre de 12 loths, qui répondent à 9 deniers.

La marque de l'eſſayeur eſt un cheval avec le chifre 12.

Voici les divers poids de commerce de cette ville:

Schiſpfund, ou *Sch℔.*		*Centners*, ou *Quintaux.*		*Steins*, *de lins.*		*Lispfunds*, ou L℔.		*Steins*, *de laine.*		*Pfunds*, ou ℔.
1	.	$2\frac{1}{4}$	.	14	.	20	.	28	.	280
		1	.	$5\frac{3}{5}$	.	8	.	$11\frac{1}{5}$	.	112
				1	.	$1\frac{3}{7}$	.	2	.	20
						1	.	$1\frac{1}{5}$	.	14
								1	.	10

12 Sch℔ ſont réputés pour un laſt ordinaire de Zelle.

La livre forte, ou *Schwerpfundt*, y peſe 320 ℔ ordinaires.

La livre ordinaire contient 32 loths, ou 120 quintins.

100 ℔ de Zelle font $98\frac{1}{2}$ ℔, poids de commerce d'Amſterdam, & 100 ℔ d'Amſterdam $101\frac{1}{2}$ ℔ de Zelle.

Le *Laſt*, meſure de bled, y contient $2\frac{1}{2}$ *Wispels*, 10 *Scheffels*, 100 *Himtens*, ou 400 *Spints*.

Le Laſt d'Amſterdam contient $93\frac{7}{8}$ himtens de Zelle.

Le *Stübgen*, principale meſure pour les liquides, a 4 *Quartiers*, ou 16 *Nœſſels*, & il contient 8 ℔ peſant net d'eau claire.

Le Tonneau, au *Faſſ* de bierre, a 4 barrils, ou *Tonnes*, dont chacun contient 26 ſtübgens.

Le Barril de miel meſure $25\frac{1}{2}$ ſtübgens.

100 Stübgens de Zelle font $326\frac{2}{3}$ mingles d'Amſterdam.

La *Ruthe*, meſure de longueur, contient 8 aunes de Zelle.

Le *Klafter*, ou la toiſe, y eſt de 3 aunes, ou 6 pieds.

L'aune, ou *Elle*, a 2 pieds, & meſure 258 lignes de France: le pied en meſure 129.

100 Aunes de Zelle font	.	$84\frac{1}{3}$	aunes d'Amſterdam, &	*Monnoies, Poids, Meſures &c.*
100 Aunes d'Amſterdam	.	$118\frac{3}{5}$	aunes de Zelle.	
100 Pieds de Zelle font	.	$102\frac{3}{8}$	pieds d'Amſterdam, &	
100 Pieds d'Amſterdam	.	$97\frac{1}{3}$	pieds de Zelle.	ZELLE.

ZURICH.

On compte dans le Canton de ce nom, en Suiſſe, par florins, ou *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 8 *Hellers*; & autrement, par florins de 40 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 hellers. ZURICH.

L'Ecu courant, ou la thaler, qui vaut $1\frac{1}{2}$ florin, ſe diviſe de la maniere ſuivante:

Ecu	*Fl. d'Empire*	*Fl. de Zurich*	*Batzes*	*Escalins*	*Kreutzers*	*Angſters*	*Hellers*
1	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{4}{5}$	$28\frac{4}{5}$	72	108	432	864
	1	$1\frac{1}{5}$	$19\frac{1}{5}$	48	72	288	576
		1	16	40	60	240	480
			1	$2\frac{1}{2}$	$3\frac{3}{4}$	15	30
				1	$1\frac{1}{2}$	6	12
					1	4	8
						1	2

Ces monnoies ont deux valeurs, dont l'une ſe nomme *valeur courante* & l'autre *valeur de change*: celle ci vaut 10 p$^{o}_{o}$ davantage que celle-là.

La *valeur courante* eſt celle de l'argent du païs: & c'eſt auſſi une valeur déterminée qu'on donne aux eſpeces étrangeres; par exemple: le louis d'or vieux de France eſt à 7 florins, 42 kreutzers; & les autres eſpeces à proportion.

La *valeur de change* eſt celle dont on fait le payement des lettres de change, en comptant le louis d'or vieux de France à 7 florins ſeulement, & à proportion les autres eſpeces.

Pour la réduction des monnoies de Zurich, on compte:

5 Ecus par	.	9 florins de Zurich.
5 Florins d'Empire	,	6 florins de Zurich.
10 Florins de change	.	11 florins courans.

Les monnoies réelles de Zurich ſont les ſuivantes, ſavoir:

D'*Or*:	Le *Ducat* qui étant du poids de la $\frac{1}{2}$ piſtole, vaut	4 fl.	15 kreutzers.
	Et lors qu'il eſt du poids requis. .	4	18
D'*Argent*:	L'*Ecu*, ou la *Thaler* (dont le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ à prop.)	2	—

Monnoies, Poids, Mesures &c.

ZURICH.

De *Billon*: La *Batze*, à $2\frac{1}{2}$ escalins, ou $3\frac{3}{4}$ kreutzers.
Des pieces de 1 escalin, ou *Schilling*, de $\frac{1}{2}$, & de $\frac{1}{4}$ d'escalin, à 12, 6 & 3 hellers.
Des pieces de 2 *Hellers*.

Au reste, le Louis d'or neuf de France est fixé à Zurich au prix de 9 fl. 45 kr.
L'Ecu neuf de France l'est aussi à . 2 $26\frac{1}{4}$

La ville & le Canton de Zurich font fabriquer des especes pour la valeur de $297\frac{1}{4}$ florins de Zurich, d'un marc d'or fin, & $20\frac{1}{2}$ fl. d'un marc d'argent fin; ce qui établit entre l'or & l'argent, la proportion de 1 à $14\frac{1}{2}$.

Le florin, valeur de change de Zurich, contient ainsi 18 as d'or fin, ou environ 261 as d'argent fin; & le florin courant $16\frac{40}{105}$ as d'or fin, ou environ $237\frac{80}{105}$ as d'argent fin: Le florin de change vaut par conséquent $26\frac{1}{8}$ sols, argent de Hollande, & le florin courant $23\frac{3}{4}$ dits.

Le titre de l'or œuvré de Zurich est de $19\frac{1}{2}$ carats, & celui de l'argent œuvré de $13\frac{1}{2}$ loths, ou 10 deniers 3 grains; la marque des essayeurs de cette ville, est la lettre Z.

On se sert à Zurich de deux poids, qu'on nomme l'un poids fort & l'autre poids foible: la livre du poids foible, qui sert seulement à peser la soie, répond à 8822 grains, poids de France, qui font 9758 as, poids de troyes de Hollande. Elle se divise en 2 marcs, 16 onces, ou 32 loths. Le marc de ce poids, qui est celui dont on se sert pour peser l'or & l'argent, en espece & en matiere, répond à 4879 as, poids de troyes de Hollande, il se divise en 8 onces, 16 loths; le *Loth* en 4 quintlis; le *Quintli* en 4 deniers ou fenins, & le *Fenin*, en 17 *As* de Zurich.

La Livre, poids fort, dont se servent les épiciers & autres marchands, est composée de 18 onces, ou 36 loths, & répond par conséquent à 9925 grains, poids de France, qui font 10978 as, poids de troyes de Hollande

8 ℔, poids fort, en font 9, poids foible, ou 18 marcs de Zurich.

100 Marcs de Zurich répondent à $95\frac{3}{4}$ marcs, poids de troye de Hollande.
100 ℔, poids fort de Zurich, à $94\frac{11}{12}$ ℔, poids de commerce d'Amsterd.
100 ℔, poids foible, dits, à . $106\frac{1}{5}$ ℔, poids de commerce d'Amsterd.

La *Mütte*, mesure de bled, contient 4 *Viertels*, 16 *Vierling*, 36 *Immi*, ou 64 *Mœssli*.
Le *Malter*, mesure à fruits, contient 16 viertels, 64 vierlings, ou 256 mœssli.
Le *Maas*, mesure de sel, contient 4 viertels.

Le viertel de bled mesure à la jauge $1042\frac{1}{2}$ pouces cubes de France.
Le viertel de fruits en mesure . $1053\frac{1}{2}$, &
Le viertel de sel . . $1159\frac{1}{2}$

Le Laſt d'Amſterdam contient donc 141⅛ viertels de bled, ou 139⅛ viertels de fruit, ou 126⅞ viertels de ſel. *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

On ſe ſert à Zurich de trois meſures, pour les matieres liquides, ſavoir: ZURICH.

Le Maas vieux meſure 116¾ pouces cubes de Zurich, ou 92 pouc. cub. de Fr.
Le Maas nouveau de cabaret eſt de 105$\frac{1}{12}$ pou. de Zur., ou 82⅘ pou. de Fr.
Le Maas d'huile eſt de . 86 pou. de Zur, ou 67$\frac{7}{15}$ pou. de Fr.

100 Maas vieux font donc . 153⅓ mingles d'Amſterdam.
100 Maas de cabaret . 138 dites, &
100 Maas d'huile . . 112⅚ dites.

Le Maas n'eſt, au reſte, qu'une partie du Saum, qui eſt la plus grande des meſures dont on faſſe uſage à Zurich.

Le *Saum* ſe diviſe en 1½ eimer, 6 viertels, 48 kopf, 96 maas, 192 quartli, ou 384 ſtotſen. L'*Eimer* a 4 viertels, & le *Viertel* 8 *Kopf*, ou 16 *Maas*.

L'Aune de Zurich a 2 pieds de Zurich, ou 266 lignes de France.

100 Aunes de Zurich font donc 87 aunes d'Amſterdam, &
100 Aunes d'Amſterdam . 115 aunes de Zurich.
100 Pieds de Zurich font 105⅝ pieds d'Amſterdam, &
100 Pieds d'Amſterdam . 94¾ pieds de Zurich.

La *Ruthe*, ou perche de Zurich, eſt de 10 pieds de long, & le pied de 10 pouces.

Le *Juchart*, meſure d'arpentage, eſt un terrein de 360 ruthes quarrées; or 18 arpens de terre de France, font 19 jucharts de Zurich.

Cours des changes de Zurich.

Sur Amſterdam,	180 fl. de change contre	.	91 rixd.bco. pl. ou m.
Geneve,	60 fl. de ch. avec ¼ p$^{o}_{o}$ de gain ou p.		100 liv. courantes.
Leipzig,	99 piſtoles pl. ou m.	.	100 piſtoles, en foire.
Lyon,	. 100 fl. cour. pl. ou m.	.	250 livres.
Veniſe,	. 11 kr. de ch. pl. ou m.	.	1 lira mon. piccola.
Vienne,	. 106 fl. cour. pl. ou m.	.	100 fl. courans.

On tire les lettres de change à Zurich, ſur les villes ci-deſſus, à diverſes échéances, & principalement à une ou pluſieurs uſances.

L'Uſo, ou Uſance des lettres de change de Hollande & d'Allemagne, eſt de 14 jours après vue: il n'y a, au reſte, rien de fixe touchant les jours de faveur.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

AVERTISSEMENT.

Depuis l'impreſſion de l'article de cet ouvrage qui concerne les *Etats-Unis de l'Amérique*, nous avons appris que le Congrès avoit publié la Réſolution ſuivante.

En CONGRES, le 18 Mars 1780.

Attendu que les *Etats-Unis* ſe ſont vus forcés à entrer en cette Guerre juſte & néceſſaire, dans un tems où il n'y avoit pas encore de Gouvernements Civils établis d'une maniere réguliere, & pourvus d'une autorité ſuffiſante pour lever les Taxes par voie légale, ou pour aſſigner des fonds à l'effet de ſervir au rembourſement des Billets de crédit, que la néceſſité des tems les forçoit à faire circuler, & avant que les Puiſſances de l'*Europe* fuſſent ſuffiſamment convaincues de la juſtice de leur Cauſe ou de l'événement probable de la conteſtation, pour leur donner du ſecours ou du crédit: En conſéquence de quoi, la quantité de leurs Billets s'augmentant au-delà de la Somme néceſſaire pour ſervir comme moyen de circulation, & des Fonds ſpécifiques manquant en même tems, ſur leſquels la ſureté du rembourſement pût ſe fonder, ils ont vu ces Billets perdre chaque jour de leur valeur, nonobſtant tout effort qu'on pût faire pour les ſoutenir, au point qu'ils ſont reçus à préſent, comme d'un commun accord, dans la plus grande partie des *Etats-Unis*, du moins à raiſon de 39 quarantiemes parties au-deſſous de leur valeur nominale, & qu'ils continuent de reſter dans un état de diſcrédit, qui porte le plus grand préjudice au bien public, dérange les Finances de l'Etat, & met les plus grandes entraves aux diſpoſitions néceſſaires pour la défenſe de la Patrie: Et attendu qu'aujourd'hui les *Etats-Unis* ſont pleinement en droit de remédier à ces maux, leur *Indépendance* étant ſolidement aſſurée, leurs Gouvernements Civils établis & en vigueur, & leurs Citoyens remplis d'ardeur à ſervir la Cauſe commune; pour lequel effet il eſt néceſſaire de travailler promptement à réduire la quantité du Papier-Monnoie en circulation, ainſi qu'à établir & aſſigner des Fonds, qui aſſurent le rembourſement ponctuel des Billets.

ACES CAUSES *il a été réſolu*: Que les Etats reſpectifs continueront de porter au Tréſor *Continental*, par la voie des Taxes ou autres, leurs Quotes entieres de la Somme de 15 Millions par mois, ainſi qu'elles ont été fixées par la Réſolution du 7 Octobre 1769, ce nonobſtant au contraire une Clauſe de la Réſolution du 23 Février dernier, pour laiſſer en arriere deux tiers des dites Quotes: Et que les Etats ſeront exhortés ultérieurement à pourvoir à ce que l'on continue pareillement à porter au dit Tréſor leurs Quotes reſpectives chaque mois, juſqu'au mois d'Avril 1781 incluſivement: Qu'il ſera

reçu de l'Argent & de l'Or en payement des dites Quotes, à raiſon d'une *Piaſtre Eſpagnole* en Eſpeces pour quarante Dollars en Papier des Billets actuellement en circulation: *Monnoies, Poids, Meſures &c.*

Que les dits Billets, à meſure qu'ils entreront au Tréſor, ne ſeront pas remis en circulation, mais détruits, excepté ceux qui y entreront durant les mois de Janvier & de Février, & qui pourront être néceſſaires pour payer des Contrats déjà paſſés: Qu'a meſure que les dits Billets entreront pour être détruits, & qu'il ſera établi des Fonds (ainſi qu'il ſera dit ci-après) pour le payement des Billets reſtans, il en ſera mis de nouveaux en circulation, qui cependant ne pourront pas paſſer, pour quelque raiſon que ce ſoit, la vingitieme partie de la Somme nominale des Billets, portés en Caiſſe pour être détruits:

Que les Billets, qui ſeront mis en circulation, ſeront rachetables en Eſpeces dans ſix ans d'ici, & porteront en attendant Intérêts à raiſon de 5 pour cent, également payables en Eſpeces lors du rembourſement des Billets, ou annuellement au choix du Porteur, aux Bureaux reſpectifs d'Emprunt du *Continent*, en Lettres de change de bonne valeur courante, tirées par les *Etats-Unis* ſur leurs Commiſſaires en *Europe*, à raiſon de 4 Shillings 6 Deniers ſterlings par *Dollar*:

Que les dits nouveaux Billets ſeront aſſignés ſur les Fonds de chaque Etat reſpectif établis à cet effet; qu'ils ſeront ſignés par des Perſonnes à ce autoriſées; & que le crédit de tous les *Etats-Unis* ſera engagé pour leur payement, au cas que quelqu'un des Etats, ſur les Fonds duquel ils auroient été affectés, fût mis, par les évenemens de la Guerre, hors d'état de les rembourſer; lequel engagement des *Etats-Unis*, & celui de tirer des Lettres de change pour le payement des Intérêts comme ci-deſſus, ſeront exprimés au dos des Billets à mettre en circulation, & ſignés par un Commiſſaire, nommé à cet effet par le Congrès: Que la forme des Billets à mettre en circulation ſera comme il ſuit: *Il ſera payé au Porteur du préſent Billet*..... Dollars *d'Eſpagne en Eſpeces, le* 31 *Décembre* 1786, *avec les Interêts en mêmes Eſpeces, à raiſon de* 5 *pour cent par an, par l'Etat de* ..... *conformément à un Acte de l'Aſſemblée légiſlative du dit Etat en date du* .... 1780. Et la Garantie en dos du Billet ſera comme il ſuit: *Les* Etats-Unis *garantiſſent le payement du Billet ci-contre, & tireront des Lettres de change pour acquitter les Intérêts annuellement, ſi on le requiert, conformément à une Réſolution du Congrès du* 18 *Mars* 1780:

Que les dits nouveaux Billets ſeront tirés ſous la direction du Conſeil de la Tréſorerie, en proportion convenable pour chaque Etat reſpectif, ſuivant les Quotes à payer par eux chaque mois, comme il a été dit ci-deſſus; & qu'enſuite ils ſeront dépoſés aux Bureaux d'Emprunt du *Continent* dans les Etats reſpectifs, où des Commiſſaires à ce nommés par le Congrès, de concert avec telles Perſonnes que chaque Etat reſpectif choiſira, vaqueront a la ſignature des dits Billets; laquelle néanmoins n'aura

Monnoies, Poids, Mesures &c.

lieu qu'à mesure de la proportion ci-dessus fixée d'un Billet pour vingt des anciens Billets portés en Caisse pour être détruits, & qui seront déposés à cet effet aux dits Bureaux d'Emprunt:

Qu'à mesure que les dits nouveaux Billets seront signés & complettés, les Etats respectifs, sur les Fonds desquels ils seront affectés, en recevront six dixiemes parties; que les autres resteront à la disposition des *Etats-Unis* & seront portés au crédit des Etats, sur les Fonds desquels ils sont assignés; ce dont les Comptes seront arrêtés conformément à la Résolution du 6 Octobre 1779:

Que les dits nouveaux Billets seront recevables en payement des dites Quotes par mois, sur le même pied fixé ci dessus à l'égard des Especes; & que les Intérêts en seront portés en compte aux Etats respectifs jusqu'au jour que le payement en échoit:

Que telle partie des Intérêts des Billets assignés sur chaque Etat, laquelle aura été payée par les *Etats-Unis* en Lettres de change, sera portée à la charge de cet Etat; & que les Comptes en seront réglés conformément à la sus-dite Résolution du 6 Octobre 1779:

Que, lorsqu'on aura payé les Intérêts de quelqu'un des Billets qu'il a été résolu de mettre en circulation, avant que le Capital en ait eté remboursé, un tel Billet sera d'abord échangé pour un autre de la même teneur, & qui portera date à compter de l'expiration de l'année pour laquelle les Intérêts auront été payés:

Que les Etats respectifs seront exhortés à établir des Fonds pour leurs Quotes dans les dits nouveaux Billets; lesquels Fonds soient d'un assez grand rapport pour en éteindre ou rembourser annuellement une sixieme partie, à compter du 1er. Janvier prochain.

Cette résolution n'a rien qui doive surprendre. Nous avions annoncé le discrédit affreux dans lequel étoient tombés les anciens billets du Congrès; les circonstances malheureuses qui causoient ce discrédit continuant, il étoit naturel d'en prévoir la réduction. (*Voyez ce que nous en avons dit p.* 101.)

I. *Table du contenu d'or & d'argent fin des monnoies de compte ou imaginaires de divers païs, & de leur valeur intrinseque en argent effectif de Hollande.*

		Contenu D'or fin As. 100	Contenu D'arg. fin As. 100	Réduction en arg. de Holl. Fl.	s.	d.
Aix la Chap.	1 Rthl. d'esp. de 8 ʃʃ, 12 fl. ou 72 mares cour.	* 28. 40	*405. —	2.	--	8
	1 Rthl. cour. de 6 ʃʃ, 9 fl. ou 54 mares courans.	* 21. 30	*304. —	1.	10.	6
Amsterdam.	1 ℒ vls. de 6 fl. 20 ʃ, ou 240 ₰ vls. bco. -	* 86. 22	*1283.40	6.	8.	4
	1 Rxd. de 50 s. ou 100 ₰ vls. bco. - -	* 36. 92	*534. 75	2.	13.	7
	1 Fl. de 20 s. ou 40 ₰ vls., ou 320 ₰ bco. -	* 14. 37	*213. 90	1.	1.	6
	1 ℒ vls. de 6 f. 20 ʃ ou 240 ₰ vls. courans.	82. 20	223 76	6.	2.	6
	1 Rxd. de 50 s. ou 100 ₰ vls. courans. -	34 25	509. 90	2.	11.	—
	1 Fl. de 20 s. 40 ₰ vls., ou 320 ₰ courans. -	13 70	203 96	1.	—	6½
Aragon,	1 ℒ de 10 réaux 20 s. ou 320 ₰ à présent. -	30. 19	470. 22	2	7	--
Augsbourg,	1 Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. valeur *giro,* - -	* 32. 30	463. 29	2.	6.	6
	1 Fl. de 60 kr. dite. - - -	* 21. 50	308. 86	1.	10.	15
	1 Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. courans. - -	* 25. 40	364. 80	1.	16.	8
	1 Fl. de 60 kr. courans. - - -	* 16 90	243 20	1.	4.	6
	1 Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. en Louis d'or, - -	25. 19	— —	1.	17.	—
	1 Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. en argent blanc, -	———	*304. —	1.	10.	6
Basle,	1 Rthl. de 1⅘ fl. 3 l. 60 s. ou 10 kr. de change.	31. 60	456. 42	2.	5.	10
	1 Fl. de 15 batzes, ou 60 kr. de change. -	17. 55	253. 56	1.	5.	6
	1 Rthl. de 1⅘ fl. 3 l. 60 s. ou 108 kr. courans. -	* 29. —	420. —	2.	2.	—
	1 Fl. de 15 batzes ou 60 kr. courans. - -	* 16. —	233. 33	1.	3.	5
Barcelonne.	1 ℒ de 10 rx. 20 s. ou 240 d. avant 1772. -	18. 34	272. 6	1.	7.	4
	Depuis 1772 jusqu'à Juillet 1779.	18 34	268. 87	1.	6.	13
	Depuis Juillet 1779.	17 25	268 87	1.	6.	13
Bergame,	1 Scudo de 7 l. ou 140 s. corrente. - -	23. 17	343. 37	1.	14.	4
	1 ℒ de 20 s. ou 240 ₰ corrente. - -	3. 31	48 91	—	4.	14
Berlin,	1 ℒ de 30 gr. argent de banque. - -	31. 48	*454. 57	2.	6.	5
	1 Rthl de 24 gr. en Frks. d'or à 5 Rthle. - -	25. 19	— —	1.	17.	—
	1 Rthl. de 24 gr. argent courant. - -	24. —	347. 43	1.	14.	12
Berne,	1 ℒ de 10 batzes, 20 s. réglement de 1744. -	10. 19	148. 9	—	14.	13
	1 ℒ de 10 batzes, 20 s. courans. - -	9. 60	*139 30	—	13.	15
Bologne,	1 Scudo de 85 bolognini di cambio. - -	30. 19	456' 92	2	5.	11
	1 ℒ de 2 paoli ou 20 s. ou bolognini di cambio	7. 10	105. 50	—	10.	12
	1 ℒ de 2 paoli ou 20 s. correnti. - -	6 90	*104. 90	—	10.	8
Bolzan,	1 Scudo de 93 kr. arg. de change. - -	35. 6	— —	2.	11.	8
	1 Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. de change. - -	33 93	— —	2.	9.	14
	1 Rthl. de 1½ fl ou 90 kr. monnoie longue. -	25 77	364. 80	1.	16.	8
	1 Fl. de 60 kr. monnoie longue. - -	17. 18	243 20	1.	4.	6
	1 Fl. de 60 kr. valeur de foire. - -	* 16. 8	*233 80	1.	3.	8
Breme,	1 Rthl. de 72 gr. en Frédéricks d'or. - -	25. —	— —	1.	16.	12
	1 Rthl de 72 gr. courans. - -	— —	— —	1.	16.	8
Breslau,	1 ℒ de 30 gr. de banque - - -	31. 48	*364. 8	2.	6.	5
	1 Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. en Frédéricks d'or. -	25. 19	— —	1.	17.	—
	1 Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. courans. - -	* 24. —	347. 43	1	14	12
Brunswick,	1 Rthl. de 24 Ggr. en Carls d'or. - -	25 19	— —	1.	17.	—
	1 Rthl. de 24 Ggr. courans. - -	* 25. 5	364. 80.	1.	16.	8

		Contenu Or fin lb. 100.	Contenu Arg. fin As. 100.	Réduction en Arg. de Holl. Fl.	s.	d.
Bruxelles,	1 £ vls. de 20 ß, 120 f. ou 240 ₰ vls. de change.	83. 82	1216. 52	6	1.	10
	1 Rx. de 8 ß, 48 f. ou 96 ₰ vls. de change -	33. 53	486. 65	2.	8.	10
	1 Fl. de 20 ß. 40 ₰ vls., ou 320 ₰ de change.	13. 97	202. 77	1.	—	4
	1 £ vls. de 20 ß. 120 f. ou 240 ₰ vls. courans.	71. 85	1040 32	5.	4	1
	1 Rxd. de 8 ß. 48 f. ou 96 ₰ vls. courans. -	28. 74	417. 13	2.	1.	12
	1 Fl. de 20 f. 40 ₰ vls, ou 320 ₰ courans. -	11 97	173 38	—	17	5
Canaries,	1 Real courant de 8 cuartos à preſent. - -	2. 42	37. 64	—	3.	12
Cadix,	1 Thl. de 32 Albus de Heiſe. - -	25. 2	364. 80	1.	16.	8
Chine,	1 Lyang, ou tael, de 10 mas, ou 100 condorine -	59 —	780. —	3.	18.	—
Cologne,	1 Thl. de 1½ fl. d'eſpece, ou 90 kr. cour. ſuivant l'ordonnance de 1750.	21. 54	301. —	1.	10.	2
	1 Thl. de 1½ fl. ou 87½ kr. courans dit. - -	21. —	293. 47	1.	9.	6
Copenhague,	1 Rdl. d'eſpece de la fabric. de 1776. - -	35. 28	530. 72	2.	13.	1
	1 Rdl. de 6 marcs ou 96 ß cour. de Danemarc -	28. 78	431. 75	2.	3.	3
Curaçau,	1 Piaſtre de 8 rx ou 48 f. - -	28. 3	409. 7	2.	—	15
Dantzick,	1 Fl. de 30 gr. courans. - -	5. 94	86. 81	—	8.	11
Dublin,	1 £ de 20 f. ou 240 d. *Irish.* - -	140. 14	2129. 58	10.	3.	—
Dunkerque,	1 £ vls, de 6 fl. 20 ß ou 240 ₰ vls. - -	48. 23	696 52	3.	9	10
	1 Écu de 3 l. 8 ß 48 ſt. ou 60 f. - -	19. 29	278. 61	1.	7.	14
	1 Fl. de 20 ſt. ou 40 ₰ vls. - -	8. 4	116. 9	—	11.	10
	1 £ de 20 f. ou 240 ₰ tournois. - -	6. 43	92. 87	—	9.	5
Eſpagne,	1 Roſenoble de 4¾ rdl d'eſpece. - -	162. 95	2446. 50	12.	4.	10
	1 Rdl. d'eſpece de 48 f pour les droits du Sund	34. 30	506. 7	2.	11.	10
	1 Rdl. couronne, de 48 f. couronne. dit. -	30. 49	458. 73	2.	5.	14
	1 Rdl. courante, de 48 f. courans, dit -	28. 70	431 7.	2.	3.	3
Empire,	1 Rthl. de 2 fl. valeur de conſtitution. - -	35. 78	540. 44	2.	14.	—
	1 Thl. de 1½ fl. même valeur. - -	26. 84	405. 33	2.	—	8
	1 Fl. de 60 kr. même valeur. - -	17 89	270. 22	1.	7.	—
	1 Rthl. de 2 fl. valeur courante de convention.	— —	486. 40	2.	8.	10
	1 Thl. de 1½ fl. même valeur. - -	— —	364. 80	1.	16.	8
	1 Fl. de 60 kr. même valeur. - -	— —	243 25	1.	4.	5
Eſpagne,	1 Piſtole de 32 rx. de plate, avant 1772. -	102. 72	15 9 13	7	13.	—
	1 Ducat de change de 375 maravedis, dit. -	35. 41	527. 5	2.	12.	12
	1 Piaſtre de 8 rx. de plate, dit. - -	25. 68	382. 28	1.	18.	4
	1 Piſtole depuis 1772 juſqu'a 1779. - -	102. 72	1505. 70	7	10.	8
	1 Ducat de change de 375 maravedis., dit. -	35. 41	518. 97	2	11.	14
	1 Piaſtre de 8 rx. de plate, dit. - -	25 68	3 6. 42	1.	17.	11
	1 Piſtole depuis Juillet 1779. - -	96. 30	1505. 70	7.	10.	8
	1 Ducat de change de 375 maravedis dit -	33. 19	518. 97	2.	11.	14
	1 Piaſtre de 8 rx. de plate, dit. - -	24. 15	376. 42	1.	17.	11
	1 Real de plate vieille, dit. - -	3. 10	47. 5	—	4.	11
	1 Real de vellon, dit. - - -	1. 60	25. —	—	2	8
Florence,	1 Scudo d'or de 7½ l. ou 90 crazie - -	40. 40	588 80	2.	13.	14
	1 Ducato de 7 l. ou 140 ſ., ou 1680 ₰. - -	37. 90	549. 60	2.	15.	—
	1 Lira de 5¾ l. ou 115 f moneta buona. -	31. 10	451. 40	2	5.	2
	1 £ de 1½ paoli, 12 crazie, ou 20 f. moneta buona	5. 40	78. 62	—	7.	14
France,	1 Écu de 3 l. 60 f. ou 720 ₰ tournois. -	19. 54	284 92	1.	8.	8

		Contenu d'or fin As, 100.	Contenu d'arg. fin As, 100.	Réduction en arg. de Holl. Fl. s. d.
France,	1 L. de 20 s. ou 240 ₰ tournois.	6. 51	94. 97	— 9. 8
Francfort sur Meyn,	1 Thl. de 1½ fl. ou 22½ batz. de ch.	24. 40	*344. —	1. 14. 7
	1 Thl., de 1½ fl. 22½ batzes, ou 90 kr. de conv.	* 25. 70	364. 80	1. 16 8
	1 Thl., de 1⅓ fl. 22½ batzes, ou 90 kr. en louis d'or.	25. —	———	1. 16. 12
Genes,	1 Scudo d'oro marche, fuori di bco.	57. 30	854. 52	4. 5. 8
	1 Scudo d'argento, de 174⅘ s. fuori di bco.	46. 81	698. 24	3. 9 13
	1 Pezza di banco, de 5 l. di permesso.	33. 75	499. 32	2. 15. 15
	1 Pezza de 5¾ l. ou 115 s. fuori di bco.	30. 80	459 37	2. 6. —
	1 Scudo di Cambio de 4⅘ l. ou 92 s. fuori di bco.	24. 64	367. 50	1. 16. 12
	1 ℒ de 20 s. fuori di bco. ou courans.	5. 35	79. 89	— 8. —
Geneve,	1 Ecu de 3 l. 60 s. ou 126. s. de Geneve.	32. 22	467. 98	2. 6. 12
	1 Fl. de Geneve de 20 s. de Geneve.	3. 7	44. 57	— 4. 7
Hambourg,	1 Rthl., de 3 marcs, 8 ß vls., 48 ß lubs, ou 96 ₰ vls. bco.	* 35. 54	532. —	2. 13. 4
	1 Thl. de 2 marcs, 32 ß lubs, ou 64 ₰ vls bco.	* 23. 69	354. 6	1. 15. 8
	1 Rthl. de 3 marcs, ou 48 ß lubs, ou 576 ₰ lubs cour.	* 28. 66	429. —	2. 2. 14
	1 Marc de 16 ß lubs, ou 192 ₰ lubs courans.	* 9. 55	143. —	— 14. 5
Hannovre,	1 Rthl. de 36 Marien-Groschen courans.	26. 84	405. 33	2. — 9
	1 Rthl. de 36 M. Gr. en Georges d'or de 5 Rthl.	25. 19	———	1. 17. —
Konigsberg,	1 Thl. de 24 Ggr. courans de Prusse.	* 24. —	347. 43	1. 14. 12
	1 Fl. de 30 gr. courans de Prusse.	* 8. —	115. 81	— 11. 9
Leipzig,	1 Thl. de 24 Ggr. courans de Saxe.	* 25. 50	364. 80	1. 16. 8
	1 Thl. de 24 Ggr. en Louis d'or à 5 Thl.	25. —	———	1. 16. 12
Liege,	1 Thl. de 4 fl. 8 ß, ou 80 s. courans.	33. 57	492. 16	2. 9. 4
	1 Fl. de 2 ß, ou 20 s. courans.	8. 39	123. 3	— 12. 5
Lisbonne,	1 Millerées de 10 tostoens, ou 1000 rées.	42. 75	577. 10	2. 17. 12
	1 Cruz. velho de 4 tostoens, 10 reales, ou 400 rées.	17. 10	230. 84	1. 3. 1
Livourne,	1 Pezza de 8 reali, ou 6 lire, moneta lunga.	31. 11	451. 42	2. 5. 2
	1 ℒ de 12 crazie, ou 20 s. moneta lunga.	5. 18	75. 23	— 7. 8
	1 ℒ de 1½ paoli, ou 20 s. moneta buona.	5. 41	78. 50	— 7. 14
Londres,	1 ℒ de 20 s. ou 240 d. sterlings.	151. 11	2295. 21	11. 9. 8
Lubeck,	1 Rthl. de 3 marcs, ou 48 ß lubs courans.	* 28. 66	429. —	2. 2. 15
	1 Marc de 16 ß lubs courans.	* 9. 55	143. —	— 14. 5
Lucque,	1 Scudo d'oro de 7½ l. ou 150 s. di lira.	36. 89	535. 28	2. 13. 8
	1 Ducato della seta de 158$\frac{33}{71}$ s. di lira.	38. 96	565. 43	2 16. 8
	1 ℒ de 20 s. correnti di Lucca.	4. 92	71. 37	— 7. 2
Madras,	1 Pagode de 36 fanoins.	61. 60	———	4. 10. —
	1 Roupie de 10 fanoins.	———	237. 50	1. 3. 12
Malthe,	1 Scudo de 12 tari d'argent.	* 27. —	*382. —	1. 18. 4
	1 Scudo de 12 tari de cuivre.	* 18. —	255. —	1. 5. 8
Mexique,	1 Piastre de 8 réaux ou 272 maravedis de plata mexicanos avant 1772.	34. 11	507. 72	2. 10. 12
	Depuis 1772 jusqu'à 1779.	34. 11	499. 94	2. 10. —
	Depuis le 27 Juillet 1779.	31. 97	499. 94	2. 10. —
Milan,	1 Scudo imperiale de 117 s. imperiali.	41. 4	609 20	3. — 15
	1 Scudo corrente de 115 s. correnti.	28. 50	423 10	2 2. 5
	5 ℒ ou 100 s. imperali.	35. —	520. —	2. 12. —
	5 ℒ ou 100 s. correnti.	24. 30	368. —	1. 16. 12

		Contenu d'or fin	Contenu d'arg. fin	Réduction en arg. de Holl.
		As, 100	As, 100	Fl. ſ. d.
Modene,	1 ℒ de 20 ſ. ou 240 § correnti.	2. 40	36. 70	— 3. 10
Munich,	1 Thl. de 1½ fl. ou 90 kr. depuis 1766.	22. 20	304. —	1. 10. 7
	1 Fl. 20 gr. 24 landmüntze, ou 60 kr. courans.	14. 80	202. 67	1. — 4
Nanci,	1 ℒ de 20 ſ. ou 240 §, valeur de Lorraine.	5. 4	73. 53	— 7. 5
Naples,	1 Ducato di regno, de 5 tari, ou 10 carlini.	27. 47	413. 67	2. 1. 5
Navarre,	1 ℒ de 60 maravedis, à préſent.	5. 1½	78. 42	— 7. 14
	1 Ducado de 10⅝ reales, à préſent.	32. 77	512. 35	2. 11. 4
	1 Real de 36 maravedis.	3. 1	47. 5	— 4. 12
Nove,	1 Scudo d'oro marche, valeur di bco.	62. 79	928. 97	4. 12. 14
	1 Scudo dit, valeur fuori di bco.	57. 30	854. 65	4. 5. 7
Nuremberg,	1 Thl. de 1½ fl. 30 gr. ou 90 kr. bco. ou cour.	* 25. 80	364. 80	1. 16. 8
	1 Thl. de 1½ fl. 30 gr. ou 90 kr. en Louis d'or.	25. 19	— —	1. 17. —
	1 Thl. de 1½ fl. 30 gr. ou 90 kr. argent blanc.	21. 50	304. —	1. 10. 6
	1 Fl. de 20 gr. ou 60 kr. dit.	14. 30	202. 70	1. — 4
Parme,	1 ℒ de 20 ſ. ou 240 §, di Parma.	* 1. 75	* 26. 25	— 2. 10
Pegu,	1 Tical.	— —	*320. —	1. 12. —
Pernau,	1 Rthl. de 64 weiſſes, ou 80 copeks.	25. 20	350. —	1. 15. —
Perſe,	1 Toman de 100 mamoudis.	— —	2777. —	13. 17. 11
Pologne,	1 Fl. de la grande Pologne.	4. 47	67. 55	— 6. 12
	1 Fl. de la petite Pologne.	8. 95	135. 11	— 13. 8
Pondicheri,	1 Pagode de 24 fanoins.	60. 60	— —	4. 9. 1
	1 Roupie de 16 annas, ou 30 ſ.	— —	230. —	1. 3. —
Prague,	1 Thl. de 1½ fl. 90 kr. ou 120 gr. courans.	25. 77	364. 80	1. 16. 8
	1 Fl. de 60 kr. ou 80 gr. courans.	17. 18	243. 20	1. 4. 5
Ratisbonne,	1 Thl. de 1½ fl. ou 90 kr. cour. de convention.	25. 77	364. 80	1. 16. 8
Revel,	1 Rthl. de 64 wittens, ou 80 copecks.	25. 50	349. 90	1. 14. 15
Riga,	1 Rthl. d'Albert, de 90 gros.	* 35. —	506. —	2. 10. 10
	1 Rthl. courant de 60 ferdings.	* 25. 20	*371. 25	1. 17. 3
Rome,	1 Scudo di ſtampa, de 1523 mezzi quatrini.	52. 50	769. 20	3. 16. 14
	1 Scudo di ſtampa, de 1525 mezzi quatrini.	52. 60	770. 20	3. 17. —
	1 Scudo monneta, de 1000 mezzi quatrini.	34. 50	505. —	2. 10. 8
Roſtock,	1 Rthl. de 3 marc, ou 48 ß lubs courans.	* 29. 40	429. —	2 2. 15
	1 Marc de 16 ß courans.	* 9. 80	143. —	— 14. 5
Ruſſie,	1 Rouble de 100 copecks en arg. blanc, *Ukaſe* de 1755.	31. 50	430. —	2. 3. —
	1 Rouble de 100 copecks en cuivre.	* 31. 3	*423. 64	2. 2. 6
	1 Rouble de 100 copecks en aſſignations.	* 31. 19	*425. 74	2. 2. 8
St. Euſtache,	1 Piaſtre de 8 réaux en 48 ſ. courans.	24. 87	363. 63	1. 16. 5
St. Gall,	1 Fl. de 10 ß, 15 batzes, ou 60 kr. de ch.	18. 40	265. 30	1. 6. 8
	1 Fl. de 10 ß, 15 batzes, ou 60 kr. courans.	* 15. 20	*220. —	1. 2. —
St. Remo,	1 ℒ de 20 ſ. ou 240 § courans.	* 5. 60	— —	— 7. —
Sardaigne,	1 ℒ de 20 ſ. ou 240 § di Sardegna.	7. 56	110. 58	— 11. —
Siam,	1 Tical d'or de 8 fouangs, ou 16 biſes.	302. —	———	22. 2. 4
	1 Tical d'argent de 8 fouangs, ou 16 biſes.	— —	372. 40	1. 17. 4
Sicile,	1 Onza de 30 tari, ou 600 grani.	83. —	1241. —	6. 4. 2
	1 Ecu de 2 fl. 12 tari, ou 240 grani.	33. 20	496. 40	2. 9. 11
Smirne,	1 Ecu au lion, ou piaſtre de 100 mines.	* 19. —	*264. —	1. 6. 6
Strasbourg,	1 Ecu de 1½ fl. 3 l. 15 ß 60 ſ. ou 90 kr.	19. 54	284. 92	1. 8. 8

		Contenu d'or fin	Contenu d'arg. fin.	Réduction en arg. de Holl.
		As, 100	As, 100	Fl. ſ. d.
Strasbourg,	1 Fl. 2 l. 10 ß, 15 batzes, 40 ſ. ou 60 kr. -	13. 2	189. 94	— 19. —
Suede,	1 Rdl. d'eſpece de 48 ß. - -	* 36. 10	534. —	2. 13. 11
	1 Thl. de 4 marcs, ou 32 oeres, mon. d'argent.	* 6. 2	89. —	— 8. 15
	1 Thl. de 4 marcs, ou 32 oeres, mon. de cuiv.	* 2. 1	29. 67	— 3. —
Surate,	1 Roupie de 16 annas, ou 32 ponnes. -	17. 30	238. —	1. 3. 12
Surinam,	1 Fl. de 20 ſ. ou 320 ₰. - -	11. 34	166. 50	— 16. 10½
Trieſte,	1 Fl. de 5 l. 60 kr. ou 100 ſ. cour. de Vienne. -	17. 18	243. 20	1. 4. 5
	1 Fl. de 5 l. 60 kr. ou 100 ſ. cour. de Trieſte.	16. 50	* 230. —	1. 3. —
Turin,	1 Scudo de 3 l. ou 60 ſ. de Piémont. - -	45. 37	663. —	3. 6. 5
	1 ℒ de 20 ſ. ou 240 ₰. - - -	5. 56	110. 50	— 11. 4
Turquie,	1 Piaſtre de 100 mines, ou aspres. - -	* 18. —	268. 33	1. 16. 13
Valence en	Eſpagne, 1 ℒ de 10 rx. ou 20 ſ. à préſent. -	24. 15	376. 85	1. 17. 11
Veniſe,	1 Ducato de 6⅔ l. 24 gr. ou 124 ſ. di bco. -	31. 77	469. 54	2. 6. 15
	1 Ducato de 6⅔ ou 124 ſ. correnti piccoli. -	20. 52	303. 24	1. 10. 5
Vienne,	1 Thl. de 1⅔ fl. 30 gr. ou 90 kr. courans. -	25. 94	364. 80	1. 16. 8
	1 Fl. de 20 gr. ou 60 kr. - -	17. 29	243. 20	1. 4. 5
Zante,	1 Real de 10 l. ou 100 ſ. - -	* 26. 60	* 391. —	1. 19. 2
Zurich,	1 Thl. de 1⅔ fl. 72 ß, ou 108 kr. de change. -	32. 40	* 468. —	2. 6. 14
	1 Fl. de 40 ß, ou 60 kr. de change. - -	18. —	* 260. —	1. 6. —
	1 Fl. de 40 ß, ou 60 kr. courans. - -	16. 36	* 232. —	1. 3. 4
	1 Fl. de 40 ß, ou 60 kr. en argent blanc. -	* 15. 30	218. —	1. 1. 14

Cette marque * indique que le contenu d'or ou d'argent de la monnoie dont eſt queſtion eſt ſujet à varier.

TABLE II. *Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'or de divers païs; leur rapport relativement aux Ducats d'or de Hollande, & leur valeur intrinſeque réduite en argent de Hollande à raiſon de 5¼ florins par ducat.*

	Poids.	Titre.	Contenu d'or fin le ducat	Réduction en arg. de Holl.
	As, 100	Kar. gr.	As, 100	Fl. ſ. d.
L'Adolphe d'or de Suede.	138. 80	15. 4	88. 60	1.242	6. 10. 7
L'Auguſte de Saxe.	137. 50	21. 8	124. 10	1.740	9. 2. 11
Et peſé au marc il contient.	138. 80	21. 8	125. 40	1.758	9. 4. 9
Le Carl de Brunswick.	138. —	21. 9	125. —	1.753	9. 4. 1
Et peſé au marc il contient.	138. 80	21. 9	125. 80	1.765	9. 5. 5
Le Carolin de Baviere, du Palatinat, de Wirtemb.	202. 67	18. 8½	158. —	2.215	11. 12. 9
Le Cruzado novo de Portugal.	22. 37½	22. —	20. 50	— 287	1. 10. 2
Le Cruzado velho dit.	18. 60	22. 1	17. 10	— 240	1. 5. 3
Le Doblon. Voyez Espagne.					
Le Dobraon. Voyez Portugal.					
La Doppie neuve de Savoye de 1755.	200. 20	21. 9	181. 50	2.544	13. 7. 2
Le Ducat de Hollande.	72. 60	23. 7	71. 33⅓	1. —	5. 5. —
Celui d'Empire.	72. 60	23. 8	71. 50	1. 2	5. 5. 3
Celui de Cremnitz de Hongrie.	72. 60	23. 9	71. 80	1. 7	5. 5. 12
Celui de Hambourg.	72. 60	23. 6	71. 8	— 997	5. 4. 11
Celui de Dannemarc vieux, de 1714 à 1717, qui a été réduit à 11 marcs danois.	60. —	21. 2	52. 90	— 742	3. 17. 15
Celui de Dannemarc, neuf de 1757, qui vaut maintenant 12 marcs Danois.	65. —	21. 2	57. 40	— 805	4. 4. 8
Celui de Suede.	72. 46	23. 5	70. 70	— 991	5. 4. 1
Eſpagne, le Quadruple vieux avant 1772.	560. 24	22. —	513. 55	7.199	37. 15. 15
Le Quadruple neuf depuis 1772.	560. 24	21. 11	511. 60	7.172	37. 13. 1
La Piſtole, ou Doblon, avant 1772.	140. 6	22. —	128. 38	1.799	9. 8. 15
La Piſtole, ou Doblon, depuis 1772.	140. 6	21. 11	127. 90	1.793	9. 8. 4
Le Florin d'or de Hannovre, ſuivant la loi.	67. 50	19. 1	53. 70	— 753	3. 19. 1
Celui du Rhyn.	67. 50	18. 9	52. 70	— 739	3. 17. 10
Le Frederic d'or de Pruſſe.	138. 90	21. 9	125. 90	1.764	9. 5. 4
Le George d'or de Hannovre.	138. 90	21. 9	125. 90	1.764	9. 5. 4
Le Gigliato de Florence.	72. 60	23. 10½	72. 20	1. 12	5. 6. 4
La Guinée d'Angleterre, de loi.	174. 50	22. —	159. 97	2.242	11. 15. 7
Celle avec le remede.	173. 30	22. —	158. 87	2.227	11. 13. 13
Et autrement.	174. 50	21. 10			
Contenu Moyen.	— —	— —	159. 42	2.235	11. 14. 11
L'Impériale de 10 roubles de Ruſſie, ſuivant l'Ukaſe de 1755.	344. 50	22. —	315. 70	4.427	23. 4. 13
Le Louis vieux de France, ſuivant la loi.	140. 50	22. —	128. 80	1.805	9. 9. 8
Le même, avec le remede.	140. —	21. 9	126. 90	1.779	9. 6. 13
Le même d'après l'eſſai de Ratisbonne.	138. 80	21. 10	126. 40	1.772	9. 6. 1
Le Louis neuf de France, de loi.	169. 80	22. —	155. 65	2.182	11. 9. 2
Le même, avec le remede.	169. 30	21. 8¼	153. 3	2.145	11. 3. 4
Le même, prix moyen.	169. 50	21. 10⅛	154. 34	2.164	11. 5. 4
Le même, ſuivant le Tableau du pair.	169. 80	21. 9	153. 80	2.156	11. 4. 5

	Poids.	Titre.	Contenu d'or fin	Contenu le ducat	Réduction en arg. de Holl.		
	As, 100	*Kar. gr.*	*As*, 100	*As*, 100	*Fl.*	*f.*	*d.*
Le Louis neuf, d'après l'eſſai de Ratisbonne. -	169. 10	21. 8	152. 70	2.141	11.	4.	13
Le même, d'après celui d'Augsbourg. - -	169. 10	21. 7	152. 10	2.132	11.	1.	14
Le Louis d'or de France au ſoleil, avec le remede	169. 30	21. 8¼	153. 3	2.145	11.	3.	4
Le même, d'après l'eſſai de Ratisbonne. -	169. 10	21. 6	151. 50	2.124	11.	1.	—
Le Louis d'or de Noailles. - -	254. 30	21. 8	229. 60	3.218	16.	17.	14
Le Louis d'or à la croix de Malthe. - -	202. —	21. 8	182. 30	2.556	13.	8.	6
Le Louis d'or de France marqué II. - -	200. —	21. 8	180. 50	2.530	13.	5.	10
Le Lys d'or de France. - - -	84. —	23. 3	81. 3	1.140	5.	19.	11
Le Max d'or de Baviere. - -	135. 10	18. 8	105. —	1.472	7.	14.	8
Le Mirliton de France, d'après l'eſſai de Ratisbonne	135. 10	21. 6	121. 20	1.699	8.	18.	6
L'Onze de Sicile, de 30 Tari. - -	91. 60	21. 9	83. —	1.164	6.	2.	4
La Pagode de Madras, Angloiſe. - -	71. 20	20. 8⅖	61. 40	— 861	4.	10.	6
La Piſtole de Geneve, de 1752. - -	118. —	22. —	108. 20	1.517	7.	19.	4
Celle de Savoye neuve, de 1755. - -	200. 20	21. 9	181. 50	2.544	13.	7.	2
Celle de Savoye vieille, de 1741 & 1742. -	149. 80	21. 9	135. 70	1.902	9.	19.	12
Portugal, le Dobraon de 24000 rées avant 1722.	1119.37½	22. —	1026. -	14.383	75.	10.	4
La Moëde, ou Lisbonnine de 4800 rées. -	223. 80	22. —	205. 20	2.876	15.	2.	2
Le Cruſado, de 480 rées. - -	22. 37½	22. —	20. 50	— 287	1.	10.	2
Le Dobraon de 12800 rées depuis 1722. -	597. —	22. —	547. 25	7.671	40.	5.	7
La Moëde de 6400 rées. . -	298. 50	22. —	273. 63	3.836	20.	2.	12
L'Escudo de 1600 rées. . -	74. 63	22. —	68. 41	— 959	5.	—	11
La Rotenoble d'Angleterre. . -	158. —	23. 10	158. 90	2.200	11.	11.	—
La Roupie d'or, du grand Mogol. . -	231. —	23. 9	228. 60	3.204	16.	16.	7
Le Ryder de Hollande, de loi. . . -	208. —	22. 1	191. 39	2.683	14.	1.	11½
Avec le remede. . . -	207. —	22. —	189. 75	2.660	13.	19.	5
Prix moyen. . . -	207. 50	22. - ½	190. 58	2.672	14.	—	8
D'après le Tableau du pair. . -	206. —	22. —	188. —	2.647	13.	17.	15
Suivant les Recherches ſur le Commerce. -	207. 2	22. —	189. 75	2.660	13.	19.	5
Le Sequin de Florence, d'après le Tab. du pair.	72. 50	23. 10½	72. 20	1. 12	5.	6.	4
De Genes, d'après le Tableau du pair. -	72. 70	23. 10½	72. 30	1. 14	5.	6.	8
De Rome. . . . -	72. 20	23. 6	70. 70	— 991	5.	4.	1
De Savoye. . . . -	72. 20	23. 10½	71. 80	1.007	5.	5.	12
De Veniſe, eſt réputé. . . -	72. 80	23. 10½	72. 40	1.016	5.	6.	11
Mais il contient en effet. . -	72. 82	24. —	72. 82	1.021	5.	7.	3
Le Souverain, ou Severin de Brabant, ſimple	116. —	22. —	106. 30	1.490	7.	16.	7
Le Severin double, d'après la loi. -	231. 80	22. — ¾	213. 15	2.988	15.	13.	12
Avec le remede. . . -	230. 70	22. —	211. 55	2.966	15.	11.	6
Valeur Moyenne. . -	231. 20	22. — ⅜	212. 35	2.977	15.	12.	9
Le Sultanin de Turquie, de 1723. -	72. 75	20. —	60. 60	— 850	4.	5.	—
Le Tical de Siam . . -	380. —	19. 1	302. —	4.233	22.	4.	8

TABLE III. *Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'argent de divers païs & leur valeur intrinſeque en argent de Hollande dont le Florin eſt compté à 200 as d'argent fin.*

	Poids.	*Titre.*	*Contenu d'arg. fin.*	*Réduction en arg. de Holl.*
	As, 100	*Den. gr.*	*As*, 100	*Fl. ſ. d.*
Le Carlin de Naples, eſſayé par Newton.	45. —	10. 23	41. —	— 4. 2
Le Carolin de Suede.	216. 40	8. 8	150. 30	— 15. 1
Le Chelin, ou Shilling d'Angleterre.	125. —	11. —	114. —	— 11. 7
La Couronne d'argent de Brabant depuis 1755.	616. —	10. 10	534. —	2. 13. 6
La Couronne d'Angleterre, (Crown) de loi	626. —	11. $2\frac{2}{5}$	579. 30	2. 17. 15
Avec le remede.	626. —	11. —	574. 10	2. 17. 7
Ou autrement.	621. —	11. $2\frac{2}{5}$	576. 70	2. 17. 10
Prix moyen.	— —	— —		
D'après le Tableau du pair.	625. —	11. —	573. —	2. 17. 5
La Demi-couronne.	312. 50	11. —	286. 50	1. 8. 10
La Couronne Danoiſe de 4 marcs Danois, eſſayée par Newton.	464. —	8. 1	311. —	1. 11. 2
Une autre Couronne marquée avec le buſte du Roi, eſſayée auſſi par Newton.	374. —	10. 1	313. —	1. 11. 5
Le Cruſade vieux de 1706 & 1707 d'après Newton	361. —	11. —	331. —	1. 13. 2
Le Cruſade neuf de Portugal de 480 rées, de 1750.	305. 60	10. 21	276. —	1. 7. 10
Le même, d'après le Tableau du pair.	304. —	10. 19	273. —	1. 7. 5
Le Ducat de Naples eſſayé par Newton.	453. —	10. 23	413. —	2. 1. 5
Le Ducat effectif de Veniſe.	473. —	9. 22	391. —	1. 19. 2
Le Ducaton de Hollande, ſuivant la loi.	682. —	11. 7	641. 70	3. 4. $2\frac{1}{2}$
Avec le remede.	677. 70	11. 6	635. 30	3. 3. 8
Prix moyen.	— —	— —	638. 50	3. 3. 13
Le Ducaton de Brabant depuis 1749, ſuivant la loi	696. —	10. $11\frac{1}{2}$	608. 30	3. — 13
Avec le remede.	692. —	10. $10\frac{1}{2}$	602. 10	3. — 3
Prix moyen.	— —	— —	605. 20	3. — 8
Le Ducaton de Suede ſuivant la loi.	652. 50	11. $1\frac{1}{2}$	601. 50	3. — 3
Le Ducaton de Savoie.	662. —	11. 10	630. —	3. 3. —
L'Ecu neuf de France de 6 livres ſuivant la loi.	614. 7	11. —	562. 90	2. 16. 5
Avec le remede.	609. 28	10. 21	552. 16	2. 15. 5
Prix moyen.	— —	— —	557. 53	2. 15. 12
D'après le Tableau du pair.	613. 70	10. 21	556. 10	2. 15. 10
D'après l'eſſai de Ratisbonne.	608. —	10. 23	555. —	2. 15. 8
L'Ecu neuf de 3 livres.	304. 64	10. 21	276. 8	1. 7. 10
L'Ecu vieux de France, de loi.	571. —	11. —	523. 60	2. 12. 6
Avec le Remede.	566. —	10. 22	514. 90	2. 10. 8
Prix moyen.	— —	— —	519. 26	2. 11. 14
Suivant le Tableau du pair.	571. —	10. 22	519. 70	2. 11. 15
D'après l'eſſai de Ratisbonne.	559. —	11. —	512. —	2. 11. 3
Le demi-Ecu vieux, d'après cet eſſai.	275. —	10. 23	251. —	1. 5. 2
Le quart d'Ecu vieux, dit.	133. —	10. 23	121. —	— 12. 2
L'Ecu couronné de France, de 1709, ſuivant la loi.	636. 75	11. —	583. 70	2. 18. 6

	Poids.	Titre.	Contenu d'arg. fin.	Réduction en arg. de Holl.
	As, 100	Den. gr.	As, 100	Fl. s. d.
l'Ecu couronné de France avec le remede.	631. 75	10. 21	572. 50	2. 17. 4
Prix moyen.	6. —	— —	578. 10	2. 17. 13
L'Ecu de Navarre, de 1718, après le remede.	508. —	10. 22	462. 2	2. 6. 3
L'Ecu Bidet, marqué AL, de 1723, de loi.	491. —	11. —	450. —	2. 5. —
Avec le remede.	488. —	10. 21	442. —	2. 4. 3
Prix moyen.	— —	— —	446. —	2. 4. 10
L'Escalin de Hollande, de 6 sols.	100. 50	7. 3	59. 60	— 5. 15¼
Dit, réduit à 5⅓ sols.	97. —	6. 18	54. 50	— 5. 7¼
L'Escalin de Flandres, ou Brabant, de 1749.	103. —	6. 22	59. 30	— 5. 14
L'Escalin d'Angleterre. Voyez chelin.				
Le Filippe de Milan.	580. —	11. 10	551. —	2. 15. 2
Le Florin de Hollande, de 28 sols, d'après Newton	388. —	8. 17	281. —	1. 8. 2
Dit, de 26 sols, d'après le même	356. —	8. 17	258. —	1. 5. 13
Dit, de 26 sols, d'espece différente	414. —	7. 8½	253. —	1. 5. 5
Dit, de 20 sols, avec le remede.	219. 50	10. 22½	200. —	1. — —
Dit, suivant l'essai de Ratisbonne	219. 5	10. 21	198. —	— 19. 13
Le Florin d'Empire, de Léopold, essai de Ratisb.	297. —	10. 13	260. 90	1. 6. 1
de Joseph, dit.	299. —	10. 10	259. —	1. 5. 14
de Charles, dit.	299. 30	10. 13	262. 50	1. 6. 4
Le Florin d'Autriche de convention, de 1750.	291. 84	10. —	243. 20	1. 4. 6
Le Demi-Florin dit.	145. 92	10. —	121. 60	— 12. 3
Le Francescone de Toscane, depuis 1747, d'après le Tableau du pair.	570. —	11. —	523. —	2. 12. 6
Le Francescino, ou ½ Francescone.	285. —	11. —	261. 50	1. 6. 3
La Genovine, ou Croisat de Genes, suiv. le Tableau du pair.	800. —	11. 9	758. —	3. 15. 13
Le Giorgino de Genes, dit.	123. —	10. 8	106. —	— 10. 10
La Giustina de Venise.	584. —	11. —	535. —	2. 13. 8
Le Grouch de Turquie.	552. —	7. —	322. —	1. 12. 3
Le Kopfflucke d'Allemagne, de 20 Xr. de conv.	138. 90	7. —	81. —	— 8. 2
La ½ piece ou 10 Xr. de convention.	81. —	6. —	40. 50	— 4. 1
Le Larin d'Arabie.	100. —	10. 21	91. —	— 9. 2
La Livonine de Livonie de l'an 1757.	555. —	9. 1½	419. —	2. 1. 14
La Livournine della Torre, ou Lanternine de Toscane, de Ferdinand II. suivant Newton.	566. —	11. 1	520. —	2. 12. —
La Livournine della Rosa de Toscane, de Côme III, suivant Newton.	542. —	11. 1	498. —	2. 9. 13
Le Leeuwendaler, ou Ecu au Lion, de Hollande, suivant Newton.	569. —	8. 22	423. —	2. 2. 5
Le Louis d'argent, ou louis blanc. Voyez Ecu neuf de France.				
La Madonina double de Genes.	189. —	10. 2	159. —	— 15. 13
Le Marc double de Hambourg de 32 sols lubs, de l'an 1726.	381. 50	9. —	286. —	1. 8. 10
Le Marc simple dit.	190. 75	9. —	143. —	— 14. 5
Le Papeta de 2 Paoli de Rome.	110. —	11. —	101. —	— 10. 2

	Poids.	*Titre.*	*Contenu d'arg. fin.*	*Réduction en arg. de Holl.*
	As, 100	*Den. gr.*	*As*, 100	*Fl. ſ. d.*
Le Patagon de Geneve d'après le Tableau du pair.	562. —	10. —	468. —	2. 6. 13
Dit de 1722 & 1723, ſuiv. l'eſſai de Ratisbonne.	563. —	10. 2	473. —	2. 7. 5
Le Patagon, ou Patacon de Liege, ſuiv. Newton.	580. —	10. 12	507. 50	2. 10. 12
La Patagon de Brabant, ſuivant Newton.	584. —	10. 12	511. —	2. 11. 2
Le Patagon de Berne, 1722-1723.	563. —	10. —	469. —	2. 6. 15
La Peſeta de 4 reales de vellon d'Eſpagne.	124. —	9. 23	103. —	— 10. 5
Le Peſo duro. Voyez Piaſtre.				
La Pezza della Roſa. Voyez Livournine.				
La Piaſtre d'Eſpagne, avant l'an 1728.	571. 90	11. 4	532. —	2. 13. 3
Depuis 1728 à 1772.	560. 24	10. 21	507. 72	2. 10. 12
Depuis 1772.	560. 24	10. 17	499. 94	2. 10. —
La Piece de $\frac{2}{3}$ d'Allemagne. Voyez Zweydritelſtücke.				
Pieces d'argent de divers pays.				
De 3 Batzes ou 12 Xr. de Bâle.	93. —	5. 6	43. —	— 4. 5
De 5 Batzes ou 10 ſous de Berne.	102. —	19. —	76. —	— 7. 10
De 30 Xr. courans de convention.	145. 92	10. —	121. 60	— 12. 3
De 20 Xr. dits.	138. 90	7. —	81. —	— 8. 2
De 17 Xr. dits.	127. —	6. 12	68. 90	— 6. 14
De 10 Xr. dits.	81. —	6. —	40. 50	— 4. 1
De 7 Xr. dits.	67. 50	5. 1	28. 30	— 2. 7
De 3 Xr. dits. (ou 1 Groſchen)	35. 30	4. 3	12. 1	— 1. 3
De 24 ß Danois, ou 12 ſols lubs, de Danemarc.	190. —	6. 18	107. —	— 10. 11
De 16 ß dits, réduits à $7\frac{1}{2}$ ſols lubs, de l'an 1713 à 1717 ſuiv. l'eſſai de Ratisbonne.	105. —	7. 11	65. 70	— 6. 9
De 12 ß dits, réduits à 5 ſols lubs, de 1710 à 1724. ſuiv. l'eſſai de Ratisbonne.	79. 70	6. 15	44. —	— 4. $6\frac{1}{2}$
De 24 ſous de France, ſuiv. l'eſſai de Ratisb.	120. —	10. 22	109. —	— 10. 14
De 12 ſous dits.	59. —	10. 22	53. 60	— 5. 6
De 21 ſous de Geneve, ou $\frac{1}{2}$ livre.	99. 20	9. —	74. 40	— 7. 7
De 2 ſous de Hollande (Dubbeltje)	33. 54	6. 20	19. 10	— 1. $14\frac{1}{2}$
De 1 ſous dit (Stuiver).	16. 77	6. 20	9. 55	— — $15\frac{1}{4}$
De 8 ſous lubs de Hambourg.	114. —	7. 12	71. 50	— 7. $2\frac{1}{2}$
De 4 ſous lubs dit.	63. 50	6. 18	35. 70	— 3. 9
De 2 ſous lubs dit.	40. 80	5. 6	17. 80	— 1. $12\frac{1}{2}$
De 32 Escalins de Mecklembourg, de 1764.	381. 50	9. —	286. —	1. 8. 10
De 16 dits.	190. 75	9. —	143. —	— 14. 5
De 8 dits.	114. —	7. 12	71. 50	— 7. 2
De 5 Sols (Stuivers) courans de Brabant, de 1749.	99. —	4. 22	40. 50	— 4. 1
Le Timpfe, de 18 gros de Pologne de 1755.	121. —	6. 4	62. —	— 6. 3
Le Szoſtack, de 6 gros dit de 1755.	64. —	3. 16	19. 50	— 1. 15
Le Trojack, de 3 gros dit de 1754.	32. 60	3. 8	9. —	— — 14
Le Polturack, de $1\frac{1}{2}$ gros dit de 1756.	20. 80	2. 8	4. —	— — 6
De 5 Paoli, ou le demi-ſcudo de Rome.	275. 50	11. —	252. 50	1. 5. 4
De 15 Xr. de S. Gall, de 1724-1737, eſſai de Rat.	105. 70	6. 11	56. 90	— 5. 11
La Lira antica de Savoye.	125. —	10. 22	113. —	— 11. 5
De 10 oers d'argent, de Suede, de loi.	146. —	5. 8	64. 90	— 6. 8

De

	Poids.	Titre.	Contenu d'arg. fin.	Réduction en arg. de Holl.
	As, 100	Den. gr.	As, 100	Fl. ſ. d.
Pieces d'argent de divers païs:				
De 5 oers d'argent, de Suede, de loi.	73. —	5. 8	32. 45	— 3. 4
De 4 oers dits.	51. 20	3. 18	16. —	— 1. 10
De 1 oer dit.	25. —	2. 8	4. 80	— — 8
De 20 Xr. de Zurich, de 1707-1736: eſſai de Ratisb.	104. 60	6. 16	58. 10	— 5. 13
De 15 Xr. dit, de 1700-1782, même eſſai.	101. —	6. 14	55. 60	— 5. 9
Pieces vieilles d'argent de l'an 1506 de Lubeck, Hambourg, Lunebourg & Wismar, dont				
11¾ pieces par marc; la piece.	414. —	10. 21	375. —	1. 17. 8
12¼ pieces dites . dite.	397. —	11. 6	372. —	1. 17. 3
12 pieces dites . dite.	405. —	10. 21	367. —	1. 16. 11
La Plaquette de Brabant, depuis 1755.	56. —	6. —	28. —	— 2. 13
Le Rathspræſentger d'Aix la Chapelle, de 1752.	129. —	7 1	75. 70	— 7. 9
La Reichſthale d'eſpece de Bâle, de 1624-1669.	589. —	10. 12	515. —	2. 11. 8
La Reichſthale d'eſpece de conſtitution de l'Empire, de 1½ thaler, ou 2 florins arg. vieux d'Empire.	608. —	10. 16	540. 44	2. 14. 2
La Reichſthale d'espece de convention d'Allemagne & d'Autriche neuve de 1750, qui vaut 1⅓ thaler, ou 2 florins de convention.	583. 68	10. —	486. 40	2. 8. 10
Les Reichſthales particulieres des Empereurs, ſavoir de Charles VI, ſuivant l'eſſai de Ratisb.	598. 60	10. 13	525. 90	2. 12. 8
La ½ Rthl. dite, ou le florin.	299. 30	10. 13	262. 95	1. 6. 4
La ¼ Rthl. dite, ou ½ florin.	148. 50	10. 12	129. 90	— 13. —
De Joſeph I, ſuivant l'eſſai de Ratisbonne.	593. —	10. 13	521. —	2. 12. 1
La ½ Rthl. dite, ou le florin.	299. —	10. 10	259. —	1. 5. 14
De Leopold, ſuivant l'eſſai de Ratisbonne.	593. —	10. 12	519. —	2. 11. 14
Le ½ Rthl. dit, ou le florin.	297. —	10. 13	260. 90	1. 6. 1
Le ¼ Rthl. dit, ou le ½ florin.	147. 40	10. 13	129. 50	— 12. 15
La Reichſthale de Brandebourg, ſur le pied de celle de Bourgogne, de 1695, eſſ. de Ratisb.	608. —	10. —	506. 67	2. 10. 11
La Reichſthale de Lubeck de 3 marcs, de 1752.	572. —	9. —	429. —	2. 2. 14
La Reichſthale de Banque, de Hambourg, la plus forte & la meilleure.	608. —	10. 16	540. —	2. 14. —
La plus foible & la plus mauvaiſe.	600. —	10. 12	524. —	2. 12. 8
Prix moyen.	604. —	10. 14	532. —	2. 13. 3
La Reichſthale de Philippe, de loi.	717. —	10. —	597. 50	2. 19. 12
La Reichſthale courante de Pruſſe depuis 1750 jusqu'à 1764.	463. —	9. —	347. —	1. 14. 12
La ½ Rthl. dite.	231. 50	9. —	173. 50	— 17. 6
La Reichſthale d'espece de Saxe, de 1755.	608. —	9. 2	460. —	2. 6. —
La ½ Rthl, dite, de 1755.	304. —	9. 2	230. —	1. 3. —
La ¼ Rthl., dite, de 1753.	152. —	9. 2	115. —	— 11. 8
La Reichſthale neuve d'eſpece de Saxe. Voyez Reichſthale de convention.				
La Reichſthale de S. Gall, depuis 1621 à 1624; d'après l'eſſai de Ratisbonne.	580. 70	10. 10	504. —	2. 10. 6
La Reichſthale de Schafhauſen, depuis 1621 à 1623 d'après l'eſſai de Ratisbonne.	572. —	10. 9	494. —	2. 9. 6

	Poids.	*Titre.*	*Contenu d'arg. fin.*	*Réduction en arg. de Holl.*
	As, 100	*Den. gr.*	*As*, 100	*Fl. ſ. d.*
La Reichſthale de Zurich, depuis 1661 à 1727. d'après l'eſſai de Ratisbonne.	589. —	10. 8	507. —	2. 10. 11
La Riksdahler d'eſpece neuve de Suede.	608. 80	10. 13	534. 80	2. 13. 8
La Rixdale d'eſpece de Hollande de 1622 à 1659.	600. 18.	10. 14	529. 40	2. 13. —
La Rixdale courante de Hollande, & la Rixdale d'Albert, de loi.	584. —	10. 10	506. 90	2. 10. 10
La même, ſuivant l'eſſai de Ratisbonne.	580. 80	10. 9	502. 10	2. 10. 3
La Rixdale de Brabant, d'après Newton.	584. —	10. 12	571. —	2. 11. 2
La Ryksdale d'eſpece neuve de Dannemarc.	606. 51	10. 12	530. 70	2. 13. 1
Le Rouble de Ruſſie de 1759.	543. —	9. 16	437. —	2. 3. 11
La Roupie d'Arcate.	239. —	11. $9\frac{3}{5}$	227. —	1. 18. 11
De Bombay.	240. —	11. 15	232. 90	1. 3. 4
De Madras.	341. 17	11. $19\frac{2}{3}$	237. 50	1. 3. 12
De Maſulipatan.	239. —	11. 15	231. —	1. 3. 2
De Pondichery.	239. —	11. $13\frac{1}{2}$	230. —	1. 3. —
La Roupie Sicca du Mogol.	243. —	11. 22	241. —	1. 4. 2
Le Scudo d'argento de Genes, ſuiv. le Tabl. du pair.	800. —	11. 9	758. —	3. 15. 13
De S. Giambatiſta de Genes.	434. —	11. 1	399. —	1. 19. 14
De Savoye, de 1733-1735.	620. —	10. 23	566. —	2. 16. 10
De Savoye, neuf, depuis 1755, ſuivant le Tableau du pair.	732. —	10. 21	663. —	3. 6. —
De Rome, neuf, depuis 1753.	551. —	11. —	505. —	2. 10. 8
De Veniſe, ou Scudo della croſe.	660. —	11. —	605. —	3. — 8
La Slota de Turquie.	414. —	7. —	241. 50	1. 4. 2
Le Tallari de Florence, ſuivant Newton.	566. —	11. 1	520. —	2. 12. —
Le Tarin de Naples, ſuivant le même.	91. —	10. 23	83. —	— 8. 5
Le Teſtone vieux de Rome, ſuivant l'eſſai fait à Genes.	191. —	10. 21	173. —	— 17. 5
Le Teſtone neuf de Rome, dit	176. —	11. —	161. —	— 16. 2
La Thaler neuve de Bâle, de 30 batzes de Suiſſe 1765.	486. —	10. 3	410. —	2. 1. —
La Thaler courante de convention de $1\frac{1}{2}$ florin, ou de 24 bons-gros.	437. 76	10. —	364. 80	1. 16. 8
La Thaler courante de Berlin, ou de Pruſſe, de 1750 à 1764.	463. —	9. —	347. —	1. 14. 11
Le Tical de Siam.	380. —	15. 12	372. —	1. 17. 3
Le Toralo de Turquie.	552. —	7. —	322. —	1. 12. 3
Le Zweydrittel-ſtucke, ou pieces de $\frac{2}{3}$ d'Allemagne, dont les vieux ont	— —	— —	308. 80	1. 10. 14
Les neufs dits, fabrication de Leipzig.	— —	— —	270. 20	1. 7. —
Le Zweydrittel de Brandenbourg de 1689 à 1700. d'après l'eſſai de Ratisbonne.	353. —	9. —	265. —	1. 6. 8
Le Zweydrittel de Brunſvick, de 1694 à 1699. dit	360. —	8. 23	268. —	1. 6. 13
Dit, de 1690 à 1693.	319. —	10. 2	268. —	1. 6. 13
Le Zweydrittel de Hanovre, de 1690 à 1692.	324. —	9. 23	269. —	1. 6. 14
Dit de Zelle, de 1690 à 1694.	324. —	9. 22	268. —	1. 6. 13
Le Zweydrittel fin de Lunebourg.	272. —	11. 22	270. 20	1. 7. 2
Dit de Saxe.	286. —	11. 8	270. 20	1. 7. 2

TABLE IV. *Des Poids de divers païs pour peſer l'or & l'argent; leur poids le plus juſte rendu par As de Hollande, & leur rapport relativement aux* 100 *Marcs d'Amſterdam.*

		Rapport des 100 *marcs de Hollande nomb.*100	*Contenu de chaque Poids. As.*
Amſterdam, - - -	*Marcs*	100.—	5120
	Onces	800.—	640
Angleterre, *poids de troyes* ℔		65. 93	7766
	Onces	791. 14	647 1/6
Anvers, - - -	*Marcs*	100.—	5120
Augsbourg, - - -	*Marcs*	104. 23	4912
Bâle, - - -	*Marcs*	105. 13	4870
Berlin, - - -	*Marcs*	105. 2	4875
Berne, - - -	*Marcs*	99. 59	5141
Bombay, - - -	*Tolas*	2130. 28	240 1/3
Bonn, - - -	*Marcs*	105 24	4865
Botzen, - - -	*Marcs*	87. 72	5837
Breme, - - -	*Marcs*	105. 13	4874
Breslau, - - -	*Marcs*	125. 92	4066
Brunswick, - -	*Marcs*	105. 39	4858
Bruxelles, - -	*Marcs*	100.—	5120
Caire, (le) - -	*Rotoles*	55. 15	9285
Chine, (la) *Taëls*, ou	*Lyangs*	656. 30	780 1/8
Cologne, - - -	*Marcs*	105. 13	4870
Conſtantinople, -	*Chekys*	77. 10	6641
Copenhague, - -	*Marcs*	104. 30	4909
Coromandel, - -	*Seyras*	88. 28	5788
Cracovie, - -	*Marcs*	123. 73	4138
Damas, - - -	*Rotoles*	11. 3	16421
Dantzig, - - -	*Marcs*	105. 33	4861
Dresde & Erford, -	*Marcs*	105. 33	4861
Eſpagne, - - -	*Marcs*	106. 90	4787
	Caſtellanos.	5348. 30	95 3/4
Florence, - - -	*Libres*	72. 42	7070
France, - - -	*Marcs*	100. 50	5097
	Onces.	804.—	637
Francfort ſur Meyn,	*Marcs*	105. 13	4870
Genes, - - -	*Livres*	77. 54	6603
Geneve, - - -	*Marcs*	100. 25	5107
Hambourg, - -	*Marcs*	105. 22	4866
Hannovre, - -	*Marcs*	105. 22	4866
Hollande, - - -	*Marcs*	100.—	5120
Japon, - - -	*Taëls*	654. 6	782 4/5
Konigsberg, - -	*Marcs*	125. 61	4076
	Poids de Berlin, M.	105. 2	4875
Leipzig, - - -	*Marcs*	105. 33	4861
Liege, - - -	*Marcs*	99. 94	5123
Lisbonne, - -	*Marcs*	107. 20	4776
	Onças,	857. 62	597
Livourne, - -	*Libre*	72. 42	7070
	Oncie	869. 4	589 1/6
Lubeck, - - -	*Marcs*	105. 22	4866
Magdebourg, -	*Marcs*	105. 5	4874
Malabar, - - -	*Seyras*	88. 28	5788
Manheim, - - -	*Marcs*	105. 16	4869
Milan, - - -	*Marcs*	104. 58	4896
Munich, - - -	*Marcs*	105. 13	4870
Naples, - - -	*Libre*	76. 65	6680
	Oncie,	919. 80	556 2/3
Nuremberg, - -	*Marcs*	102. 97	4972
Pégu, - - -	*Ticales*,	1601.—	319 4/5
Perſe, - - -	*Miticales*	5285. 16	96 4/5
Piſe, - -	*Libre*	72. 52	7060
Pologne ou de Varſovie,	*Marc*	122.—	4198
Pondichery, - -	*Seyras*	88. 45	5788
Prague, - - -	*Marcs*	96. 98	5280
Ratisbonne, - -	*Marcs*	100. 18	5123
Riga, - - -	*Marc*	117. 67	4351
Rome, - - -	*Libre*	72. 49	7063
Ruſſie, - - -	*Livres*	60. 15	8512
	Solotnicks	5774. 44	88 4/5

		Rapport des 100 marcs de Hollande nomb. 100	Contenu de chaque Poids. As.
Siene,	*Libre*	73. 33	6982
Strasbourg,	*Marcs*	104. 36	4906
Suede,	*Marcs*	116. 79	4384
Surate,	*Tolas*	2026. 38	$252\frac{3}{5}$
Tripoli,	*Metecales*	5150. 90	$99\frac{4}{10}$
Tunis,	*Onces*	780. 49	656
Turin,	*Marcs*	99. 97	$5121\frac{1}{2}$
	Onces	799.—	$640\frac{3}{16}$
Veniſe,	*Libre*	68. 67	7456
	Marchi	103. 2	4970
	Oncie	824. 15	$621\frac{3}{4}$
Vienne,	*Marcs*	87. 63	5842
Wildan,	*Marcs*	126. 32	4053
Wirtemberg,	*Marcs*	105. 13	4870
Zurich,	*Marcs*	105.—	4876

On peut par le moyen de cette table faire la réduction du poids d'un païs quelconque en celui d'un autre païs. Par exemple: le marc de France répond à 5097 as, & celui d'Espagne à 4787. On dit ſi 5097 valent 100 combien vaudront 4787, & l'on trouve par ce moyen que 100 marcs d'Espagne en font $93\frac{4679}{5097}$ de France. Si au contraire l'on dit: 4787 valent 100, combien vaudront 5097, on trouve que 100 marcs de France en font $106\frac{2378}{4787}$ d'Espagne.

TABLE V. *Des poids de Commerce de divers lieux du monde; leur poids le plus juste rendu par As de Hollande, & leur rapport relativement à cent livres de Commerce d'Amsterdam.*

	Rapport de 100 ℔ de com. de Amsterd. nomb. 100	*Contenu de chaque Poids. As.*
Achem, - - - *cattis*	51. 50	19981
Aix en Provence, - ℔	120. 85	8506
Aix la Chapelle, - - ℔	105. 39	9754
Alep, *Rotoles* de 720 *Dram.*	21. 67	47441
Dits, de 700 - - -	22. 29	46123
Dits, de 680 - - -	22. 94	44805
Dits, de 600 - - -	26. —	39534
Okes de 400 *Drachmes* -	39. —	26356
Drachmes. - - -	5575. 75	66
Alexandrie, *Rotoles*, *Zaures*	52. 30	19656
Dits, - - *Zaïdines*	81. 59	12600
Dits, - - - *Forfores*	115. 90	8870
Mines,	65. 38	15724
Alexandriette, -		
Alicante, - *Grandes* ℔	95. 26	10791
Petites ℔	142. 89	7194
Altona, - - - ℔	101. 98	10080
Amberg, - - ℔	82. 37	12480
Amsterdam, *poids de com.* ℔	100. —	10280
Poids de Troye ℔	100. 39	10240
Poids d'Apothicaire ℔	133. 85	7680
Ancone, - - - ℔	147. 11	6988
Angleterre, *poids de troye* ℔	132. 37	7766
Avoir du poids ℔	108. 91	9439
Anspach, - - - ℔	96. 91	10608
Anvers, - - - - ℔	105. —	9790
Archangel, - - ℔	120. 77	8512
Argel, - - *Rotoles*	91. 38	11250
Arschot, - ℔	105. 1	9790
Augsbourg, - *Grandes* ℔	100. 59	10220
Petites ℔	104. 51	9836
Auric, - *poids de ville* ℔	90. 41	11370
Poids particulier ℔	99. 46	10336
Avignon, - - - - ℔	125. 32	8203
Bâle, - - ℔	100. 85	10194
Bamberg, - - - ℔	101. 75	10103
Barcelonne, - - - ℔	159. 88	6430
Barlette, - - *poids fort* ℔	58. 28	17608
Bassane, - - - - ℔	144. 69	7105
Batavie, - - *Catti*	83. 63	12292
Bautzen, - - ℔	113. 97	9020
Bayonne, - - ℔	100. 85	10194
Bayreuth, - - ℔	95. 45	10770
Bergame, - *poids fort* ℔	60. 61	16962
Poids leger ℔	151. 51	6785
Bergen en Norvege, - ℔	98. 92	10403
Berg-op-Zoom, - ℔	103. 84	9930
Berlin, - - ℔	105. 42	9751
Berne, - - ℔	94. 51	10877
Betelfaguy, - *Mons* ℔	53. 32	19281
Beyersdorf, - ℔	96. 81	10608
Beziers, - - ℔	100. 85	10194
Bilbao, - - ℔	100. 85	10194
Bizance, - ℔	100. 85	10194
Bois-le-Duc, - ℔	105. 95	9702
Bologne, - - ℔	136. 39	7537
Bolzane, - ℔	98. 60	10426
Bordeaux, - ℔	100. 51	10228
Breme, - ℔	99. 4	10380
Breslau, - ℔	121. 89	8434
Bresse, - - ℔	150. 95	6810
Bruge, - - ℔	105. 1	9790
Brunswick, - - ℔	105. 80	9716
Bruxelles, - - ℔	105. 1	9790
Budiffin, - - ℔	113. 97	9020
Cadix, - - - ℔	107. 37	9574
Caire, (le) - *Mines*	82. 86	12406
Rotoles	114. 41	8985
Calais, - *Poids fort*, ℔	96. 89	10610
Poids foible ℔	117. 28	8765
Calenberg, - - ℔	101. 51	10127
Calicut, - *Seyras*	180. 83	5685
Camenz, - ℔	106. 12	9687
Campen, - - ℔	105. 4	9787
Canaries, - ℔	107. 49	9564
Candie, *Poids fort*, *Rotoles*	93. 82	10957

	Rapport de 100 ℔ de com. de Amſterd. nomb. 100	Contenu de chaque Poids. As.
Candie, *poids foible*, *Rotoles*	144. 48	7115
Canton en Chine, - *Cattis*	82. 33	12487
Canoue, - - ℔	174. 18	5902
Cartagene, - ℔	107. 37	9574
Caſſel, - - ℔	156. 2	6589
Caſtille, - - ℔	107. 37	9574
Chambéri, - ℔	115. 16	8927
Chipre, - *Rotoles*	20. 77	49492
Civita-Vecchia, - ℔	144. 77	7101
Caburg, - ℔	96. 91	10608
Cologne, - ℔	105. 54	9740
Como, - - ℔	159. 23	6456
Conſtance, - ℔	104. 66	9822
Conſtantinople, - *Rotoles*	87. 95	11688
Copenhague, - ℔	98. 82	10403
Corfou, - - ℔	120. 94	8500
Corogne, - ℔	85 90	11967
Coromandel, - - *Biſſes*,	36. 7	28498
Paloins	1443. 82	712
Corſe, - ℔	143. 46	7166
Cosnitz, - ℔	104. 66	9822
Courtray, - ℔	112. 83	9111
Cracovie, - ℔	121. 58	8455
Crémone, - ℔	150. 69	6822
Culmbach, - - ℔	95. 45	10770
Damas, - *Rotoles*	27. 54	37333
Dannemarc, - ℔	98. 82	10403
Dantzick, - ℔	113. 44	9062
Delft, - - ℔	100. —	10280
Deventer, - ℔	105. 4	9787
Dieppe, - - ℔	99. 94	10286
Dinkelspühl, - ℔	100. 78	10200
Dixmude, - ℔	114. 85	8951
Dordrecht, - ℔	100. —	10280
Douvres, - - ℔	109. 64	9376
Dresde, - ℔	105. 74	9722
Dublin, - - ℔	108. 85	9444
Dunkerque, - - ℔	113. 20	9081
Ecoſſe, ou		
Edimbourg, *poids vieux* ℔	100. 12	10268
Poids neuf. Voy. Angl.		
Eger, - - ℔	80. 7	12839
Elbing, - ℔	116. 26	8842
Embden, - - - ℔	99. 46	10336
Erfordt, - ℔	104. 66	9822
Erlang, - - - ℔	96. 91	10688
Eſpagne, ℔ *de* 16 *Onces*	107. 37	9574
Falmouth, - - ℔	108. 85	9444
Fano, - - ℔	148. 25	6934
Ferrare, - ℔	145. 61	7000
Ferrol, - - ℔	85. 90	11967
Fez, - *Rotoles*	105. 4	9787
Flensbourg, - ℔	102. 20	10059
Fleſſingue, - - ℔	106. 7	9692
Florence, - - ℔	141. 17	7282
Forli, - ℔	149. 99	6854
France, *Poids de marc* - ℔	100. 85	10194
Poids de medecine ℔	134. 54	7641
Francfort ſur Meyn, *Poids de quintal*, ℔	97. 3	10595
Poids de livre, ℔	105. 70	9720
Francfort ſur l'Oder, - ℔	105. 44	9750
Freyberg, *ſuivant Kruſe* ℔	92. 7	11165
Suivant M. Tillet ℔	105. 77	9720
Gaëte, - - - ℔	167. 48	6138
Gallipoli, - - *Rotoles*	109. 27	9408
Gand, - - - ℔	105. 1	9790
Genes, *Poids de douanne*, *Rot.*	92. 34	11133
Poids de caiſſe, *Rot.*	101. 58	10120
Poids de Cantaro, *Rot.*	103. 60	9923
Poids de ville, *fort* ℔	143. 98	7140
Poids de ville, *foible* ℔	152. 98	6720
Geneve, - *poids fort* ℔	89. 69	11462
Poids foible ℔	107. 62	9552
Gibraltar, - ℔	105. 67	9728
Gœrlitz, - - - ℔	113. 97	9020
Goldkronach, - - ℔	95. 21	10797
Gothembourg, *poids de Victuaille*, - ℔	116. 18	8848
Poids de fer, ℔	145. 24	7078
Grenade, - *poids fort* ℔	98. 93	10391
Poids foible ℔	111. 16	9248
Groningue, - ℔	100. 96	10182
Gueldres, - ℔	105. 83	9714

		Rapport de 100 ℔ de comm. de Amsterd. nomb. 100	Contenu de chaque Poids. As.
Hambourg, *poids de comm.*	℔	101. 93	10085½
Poids de cologne	℔	105. 54	9740
Hanovre, *poids de comm.*	℔	101. 51	10127
Poids de medecine	℔	107. 14	9595
Harbourg, -	℔	101. 51	10127
Harlem, - -	℔	100. —	10280
Hafffurt, - -	℔	96. 91	10608
Havre de Grace, -	℔	93. 43	11003
Haye, (la) -	℔	100. —	10280
Heydelberg, - -	℔	97. 90	10500
Hildesheim, - -	℔	105. 80	9716
Hof, - - *poids fort*	℔	77. 53	13260
Poids foible	℔	84. 46	11934
Hollande, *poids de comm.*	℔	100. —	10280
Poids de Troyes	℔	100. 39	10240
Poids de Medecine	℔	133. 85	7680
Hull, - -	℔	103. 21	9960
Japon, - -	*Cattis*	83. 73	12277
Java, - -	*Cattis*	82. 47	12466
Jeroslaw, - - -	℔	122. 38	8400
Irlande, *avoir du poids*	℔	90. 71	11333
Kiel, - -	℔	103. 67	9916
Kitzingen, - -	℔	96. 91	10608
Konigsberg, *poids vieux*	℔	129. 92	7913
Poids neuf de Berlin,	℔	105. 42	9751
Krems, -	℔	87. 21	11787
Lacédémone, -	*Rotoles*	109. 27	9408
Lauban, -	℔	117. 90	8719
Leipzig, *poids de Viande*	℔	98. 11	10478
Poids de commerce,	℔	105. 80	9716
Poids de mines,	℔	109. 65	9375
Poids d'Acier,	℔	113. 50	9057
Leyde, - -	℔	105. 1	9790
Liebau, - -	℔	119. 56	8598
Liege, -	℔	104. 1	9884
Lille, - - *poids fort*	℔	106. 44	9658
Poids foible	℔	115. 3	8937
Lindau, -	℔	107. 55	9558
Lintz, - -	℔	87. 21	11787
Lisbonne, - -	℔	107. 62	9552
Livourne, - -	℔	144. 1	7141
Lœbau, -	℔	105. 80	9716
Londres, *avoir du poids*	℔	108 8	9444
Poids du Roi,	℔	72. 9	14166
Poids de Troyes	℔	132. 4	7762
Louvain, - -	℔	105. 1	9790
Lublin, - -	℔	12 . 3	8288
Lucerne, - -	℔	98. 93	10391
Lucque, *poids de comm.*	℔	132. 71	7746
Poids de soie	℔	148. 0	6943
Lubeck, - -	℔	102. 28	10059
Lunebourg, - -	℔	101. 51	10127
Lyon, - *poids de ville*	℔	116. 29	8840
Poids de soie	℔	107. 49	9564
Madere, -	℔	113. 39	9066
Madras, -	*Biſſes*	34. 85	29497
Madrid, - -	℔	107. 37	9574
Magdebourg, -	℔	105. 44	9750
Mahon, -	℔	111. 8	9255
Majorque, - -	℔	117. 54	8746
Malabar, (Côte de) -	*Biſſes*	36. 2	28537
Malaca, -	*Cattis*	73. 57	14166
Malaga, - -	℔	107. 37	9574
Malthe, - -	℔	64. —	16045
Manheim, -	℔	99. 81	10299
Mantoue, - -	℔	149. 99	6854
Marſeilie, -	℔	122. 98	8359
Maſſa, - - -	℔	141. 64	7258
Maſulipatan, -	*Seyras*	177. 6	5788
Mecque (la) & Medine -	*Rotoles*	106. 73	9632
Mecheln, - -	℔	105. 1	9790
Meiſſen, - -	℔	104. 66	9822
Memel, - - -	℔	119. 62	8594
Memmingen, - -	℔	96. 48	10655
Meſſine, ℔ *de* 12 *onces* -		155. 52	6610
Rotoles de 30 *onces*		62. 21	16524
Rotoles de 33 *onces*		56. 56	18176
Middelbourg, -	℔	105. 57	9738
Milan, - *peſo ſottile*	℔	150. 69	6822
Peſo groſſo	℔	64. 58	15918
Minorque, - - *poids fort*	℔	41. 27	24912
Poids foible	℔	123. 80	8304
Mocca, - - -	*Maon*	37. 32	21545
Modene, - -	℔	153. 39	6702

		Rapport de 100 ℔ de com. de Amſterd. nomb. 100	Contenu de chaque Poids. As.
Monaco,	℔	149. 12	6894
Montpellier,	℔	121. 37	8470
Morlaix,	℔	100. 85	10194
Moree, *poids de comm.*	℔	123. 62	8316
Poids de ſoie	℔	98. 89	10395
Okkes		41. 21	24948
Moscovie,	℔	120. 77	8512
Munchberg,	℔	95. 45	10770
Munich,	℔	88. 3	11671
Munſter,	℔	103. 67	9916
Namur,	℔	105. 1	9790
Nancy,	℔	100. 85	10194
Nantes,	℔	100. 85	10194
Naples,	℔	153. 96	6680
Rotoles		55. 43	19555
Narva,	℔	105. 57	9738
Naumbourg,	℔	105. 80	9716
Négrepont,	*Rotoles*	92. 30	11138
Neufchatel,	℔	94. 97	10825
Neuhoff,	℔	96. 91	10608
Neuſtadt,	℔	96. 91	10600
Newcaſtel,	℔	101. 98	10080
Nice en Italie	℔	159. 31	6453
Nimegue,	℔	99. 81	10299
Norlingue,	℔	100. 78	10200
Norvege,	℔	94. 42	10388
Nove,	℔	149. 12	6894
Nuremberg,	℔	96. 91	10608
Ochſenfurt ſur Meyn	℔	96. 91	10608
Oſen,	℔	100. 51	10228
Oldenbourg, ſur la Hunte	℔	100. —	10280
Oran,	*Rotoles*	98. 6	10483
Orient, (l')	℔	100. 85	10194
Ormus,	*Seyras*	163. 7	6304
Osnabrug,	℔	100 —	10280
Oſtende,	℔	105.	9790
Oſtrowie,	℔	96. 91	10608
Oudenarde,	℔	112. 83	9111
Oviede, ℔ *de* 24 *onces*		71. 58	14361
℔ *de* 16 *onces*		103. 37	9574
Paderborn,	℔	103. 67	9916
Padoue,	℔	147. 87	6952
Palerme,	℔	155. 52	6610
Rottili Sottili		62. 21	16524
Rottili Groſſi		56. 56	18176
Paris, *poids de commerce*	℔	100. 85	10194
Poids de medecine	℔	134. 54	7641
Parme,	℔	145. 69	7056
Paſſau,	℔	102. 84	9996
Patras, *poids de commerce*	℔	123. 62	8316
Poids de ſoie	℔	98. 89	10395
Pegu,	*Viſſes*	32. 14	31981
Pekin,	*Cattis*	82. 36	12482
Pernau,	℔	118. 57	8670
Perouſe,	℔	141. 66	7257
Piémont,	℔	132. 64	7750
Pillau, *poids vieux*	℔	123. 69	8311
Piſe,	℔	151. 64	6779
Plaiſance,	℔	153. 11	6714
Pondichery,	*Biſſes*	33. 63	30564
Pontemoli,	℔	143. 88	7145
Porto,	℔	114. 73	8960
Poſen,	℔	124. 3	8288
Prague,	℔	96. 17	10690
Presbourg,	℔	88. 50	11616
Queda,	℔	67. 19	15299
Raguſe,	℔	135. 98	7560
Ratisbonne,	℔	86. 88	11833
Ravenne,	℔	164. 93	6233
Recanate,	℔	149. 92	6857
Regge,	℔	149. 72	6866
Revel,	℔	114. 73	8960
Rhode,	*Rotoles*	20. 65	49778
Riga,	℔	118. 15	8701
Rochelle, (la)	℔	100. 85	10194
Rome,	℔	142. 67	7205
Roſtock,	℔	96. 67	10634
Rothenbourg, ſur la Taub.	℔	96 91	10608
Rotterdam, *poids fort*	℔	100. —	10280
Poids foible	℔	105. 1	9790
Rouen, *poids de marc*	℔	102. 92	10188
Poids de Vicomté	℔	95. 14	10805
Roverede,	℔	145. 3	7088

Rus-

	Rapport de 100 ℔ de comm. d'Amſt nomb. 100	Contenu de chaque Poids. As.
Ruſſie, - - ℔	120. 77	8512
Saint-Ander, ℔ de 16 *onces*	107. 17	9592
Sainte Croix, - - ℔	98. 96	10388
S. Euſtache, - - ℔	100. —	10280
S. Gall, - *poids fort* ℔	84. 51	12164
Poids foible ℔	106. 22	9678
S. Lucar, - - ℔	105. 4	9787
S. Malo, - - - ℔	100. 85	10194
S. Petersbourg, - - ℔	120. 77	8512
S. Remo, - - - ℔	149. 12	6894
S. Sebaſtian, - - ℔	100. 85	10194
Salé, - - - ℔	105. 67	9728
Saltzbourg, - - ℔	88. 23	11652
Saragoſſe, - - ℔	158. 52	6485
Sayde, - *Rotoles d'Acre*	20. 73	49582
Rotoles de Damas	26. 52	38768
Sardaigne, - - - ℔	123. —	8343
Schafhouſe, - - - ℔	107. 49	9564
Schweinfurt, - - ℔	96. 91	10608
Scio, - - - ℔	99. 71	10310
Seville, - - ℔	107. 17	9592
Siam, - - *Cattis*	80. 50	12760
Sicile, - *poids ordinaire* ℔	155. 52	6610
Rotoli ſottili ℔	162. 21	16524
Rotoli Groſſi ℔	56. 56	18176
Sienne, - - - - ℔	110. 43	9309
Smirne, - - - *Okes*	39. 66	26182
Rotoles ou Lodres	87. 25	11782
Speyer, - - - - ℔	96. 91	10608
Stade, - - - ℔	103. 99	9886
Stetin, - - ℔	105. 44	9750
Stockholm, Voy. Suede.		
Stralſund, - - ℔	102. 20	10059
Strasbourg, - *poids fort* ℔	100. 90	10188
Poids foible ℔	104. 78	9811
Suede, *Poids de Victuailles* ℔	116. 18	8848
Poids de Mines ℔	131. 42	7822
Poids des Etats ℔	137. 99	7450
Poids de Fer ℔	145. 24	7078
Poids de Médecine ℔	138. 62	7416
Sumatra, - - - *Cattis*	38. 74	26538
Surate, - - - *Seyras*	16. 83	8799
Surinam, - - ℔	100. —	10280
Syracuſe, - - - ℔	151. 18	6800
Syrie, - - *Mines*	83. 63	12292
Tanger, - - - ℔	102. 69	10011
Teneriffe, - - - ℔	107. 59	9555
Tetuan, - - - *Rotoles*	69. 67	14756
Thorn, - - ℔	117. 27	8766
Tortoſe, - - - ℔	162. 17	6339
Toulon, - - - ℔	115. 12	8930
Toulouſe, - - - ℔	118. 80	8653
Tournai, - - - ℔	113. 45	9061
Treves, - - *poids fort* ℔	95. 6	10752
Poids foible ℔	145. 32	7074
Trieſte, - *poids de Vienne* ℔	97. 94	11690
Poids fort de Veniſe ℔	103. 26	9955
Poids foible de Veniſe ℔	163. 17	6300
Tripoli de Barbarie, - *Rot.*	97. 13	10584
Tripoli de Syrie, - *Rotoles*	27. 27	37800
Okes	40. 79	25200
Tunis, - - *Rotoles*	99. 54	10328
Turin, - - ℔	133. 85	7680
Ulm, - - - ℔	105. 39	9754
Valence en Espagne - ℔ *Poids fort*	95. 26	10791
Poids foible ℔	142. 92	7194
Valence en Dauphiné, - ℔	100. 85	10194
Valenciennes, - - ℔	105. 4	9787
Varſovie, - - - ℔	130. 28	7891
Veniſe, - *poids fort* ℔	103. 26	9955
Poids foible ℔	163. 17	6300
Verone, - *poids fort* ℔	99. 32	10350
Poids foible ℔	148. 47	6924
Vibourg, - - ℔	121. 66	8450
Vicence, - *poids fort* ℔	101. 35	10143
Poids foible ℔	145. 32	7074
Vienne, - - - ℔	88. 15	11662
Poids de ſafran. ℔	96. 91	10608
Vismar, - - ℔	102. 7	10072
Windau, - - - ℔	119. 56	8598
Windsheim, - - ℔	96. 91	10608
Wittemberg, - - ℔	105. 54	9740

	Rapport de 100 ℔ *de comm. d'Amſt. nomb.* 100	*Contenu de chaque Poids. As.*
Wondſiedel, - - ℔	69. 67	14759
Wurtzbourg, - - ℔	103. 57	9926
Ypres, - - - ℔	114. 73	8960
Yviça, - - - ℔	106. 72	9633
Zante & Céfalonie, - ℔	103. 26	9955
Zéelande, - - ℔	106. 32	9669
Zelle, - - ℔	101. 51	10127
Zirickzée, - - ℔	113. 2	9081
Zittau, - - ℔	105. 60	9735
Zurich, - { *poids fort* ℔	93. 69	10972
{ *poids foible* ℔	105. 40	9753
Zutphen, - - - ℔	105. 4	9787
Zwol, - - ℔	102. 50	10029

Poids de Médecine:	*Rapport de* 100 ℔ *de comm. d'Amſt. nomb.* 100	*Contenu de chaque Poids. As.*
l'Allemagne, - - ℔	137. 95	7452
l'Angleterre, - - ℔	132. 37	7766
d'Espagne, - - ℔	107. 37	9574
de France, *de* 16 *onces* ℔	100. 90	10188
dit, *de* 12 *onces* ℔	134. 54	7641
de Hannovre, - ℔	135. 35	7595
de Hollande, - - ℔	133. 85	7680
de Suede, - - - ℔	138. 62	7316
de Turin, - - - ℔	160. 57	6402

TABLE VI. *Des Mesures rondes, ou pour marchandises seches, leur capacité mesurée en pouces cubes du pied de Roi de France, & leur rapport avec le Last, mesure de Bled d'Amsterdam.*

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.
Abbeville,	*Setiers*,	19. 2	7736
Achaye,	*Medimnos*	74. 53	1974
Agen,	*Sacs*	33. 36	4409
Aiguillon,	*Sacs*	41. 4	3585
Aire,	*Razieres*	29.—	5074
Aix la Chapelle,	*Fass*,	121. 89	1207
Alby, *mesure de ville*	*Setiers*	25. 2	5879
Du Territoire d'Alby	*Setiers*	14. 63	10056
Alckmaer,	*Sæcke*	36. 3	4083
Alexandrie,	*Rebibe*	18. 57	7920
Dit	*Quillots*	17. 10	8606
Alicante,	*Caffises*	11. 85	12420
Dit	*Barsellas*	142. 15	1035
Altenbourg,	*Scheffels*	20. 75	7089
Amboise,	*Boisseaux*	266. 52	552
Amersfordt,	*Mudden*	16. 1½	9186
Amiens,	*Setiers*	88. 84	1656
Amsterdam,	*Last*	1.—	147120
Dit	*Mudden*	27.—	5449
Dit	*Sakken*	36.—	4087
Dit	*Scheepels*	108.—	1362
Ancone,	*Rubbi*	10. 69	13764
Angleterre,	*Quarters*	10. 21	14408
Dit	*Bushels*	81. 69	1801
Annaberg,	*Scheffels*	74. 70	70009
Anvers,	*Viertels*	37. 85	3887
Apenrade,	*Tonen*	21. 29	6909
Archangel,	*Czetwers*	15. 31	9611
Arensbourg,	*Last*	— 95	154928
Argel,	*Caffises*	9. 13	16112
Dit	*Tarries*	146. 10	1007
Arles,	*Setiers*	49. 4	3000
Arnheim,	*Mouvers*	22. 2	6681
Arnstadt,	*Maass*	16. 25	9052
Aschaffenbourg,	*Malter*	22. 30	6596
Aspern,	*Sæcke*	25. 40	5792
Aubeterre,	*Boisseaux*	95. 9	1547
Audierne,	*Tonneaux*	2.—	73492
Augsbourg,	*Schaff*	6. 64	22150
Dit	*Metzen*	53. 13	2769
Auray,	*Boisseaux*	76. 7	1934
Auxone,	*Emines*	7. 13	20629
Avignon,	*Boisseaux*	31. 70	4641
Avila,	*Fanegas*	51. 5	2881
Azores, (Isles)	*Alquiers*	243. 59	604
Basle,	*Sacs*	22. 62	6504
Barbesieux,	*Boisseaux*	95. 9	1547
Barcelonne,	*Quarteras*	42. 47	3464
Baugency,	*Mines*	60. 22	2443
Bautzen,	*Scheffels*	26. 73	5505
Bayonne,	*Sacs*	35. 54	4140
Dit	*Conques*	71. 8	2070
Beaucaire,	*Setiers*	48. 5	3062
Beaumont,	*Sacs*	38. 4	3868
Beauvais,	*Tonneaux*	1. 50	97989
Bellegarde,	*Bichets*	14. 26	10315
Bergame,	*Stajas*	140 92	1044
Bergerac,	*Pipes*	5. 44	27076
Berg-op-Zoom,	*Sisters*	63. 14	2330
Berg-Saint-Vinox,	*Razieres*	20. 60	7140
Berlin,	*Scheffels*	56. 50	2604
Berne,	*Mütt*	18. 43	7980
Dit	*Mass*	221. 23	665
Bilbao,	*Fanegas*	51. 6	2881
Bingen,	*Malter*	15. 4	9784
Blois,	*Boisseaux*	380. 15	387
Bois-le-Duc,	*Mouvers*	20. 52	7170
Bologne en Italie	*Corbe*	39. 55	3720
Bomel,	*Mudden*	18. 2	8165
Bommene,	*Sæcke*	38. 8	3863
Bordeaux,	*Boisseaux*	38. 3	3868
Borcken,	*Viertels*	16. 36	8995
Borna,	*Scheffels*	26 30	5588
Boulogne en Picardie,	*Setiers*	16. 90	8703
Bourbon-Lancy,	*Boisseaux*	256. 75	573
Bourret,	*Sacs*	28. 60	5144
Breau,	*Cartieres*	28. 60	5144
Breda,	*Viertels*	33. 53	4387
Bremen,	*Scheffels*	41. 4	3585
Breslau,	*Scheffels*	41. 75	3524
Bresse,	*Quartals*	15. 85	9283

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure pouc. cub.
Breſt,	*Tonneaux*	2. 11	69624
Briare,	*Carſes*	209. 27	703
Briel,	*Sæckes*	40. 62	3622
Bruges,	*Hoeden*	17. 52	8399
Brunsvick,	*Scheffels*	9. 38	15680
Dit	*Himten*	93. 83	1568
Bruxelles,	*Sacs*	25. 3	5879
Buckebourg,	*Himten*	91. 95	1600
Budingen,	*Achtels*	22. 17	6636
Bueren,	*Mudden*	21. 2	6999
Butzbach,	*Malter*	13. 42	10960
Cadillac,	*Sacs*	33. 37	4409
Cadix,	*Fanegas*	51. 6	2881
Cahors,	*Cartes*	100. 15	1469
Calabre,	*Tomoli*	57. 5	2579
Calais,	*Setiers*	17. 56	8380
Campen,	*Mudden*	24. 93	5902
Candie,	*Charges*	19. 2	7736
Carcaſſone,	*Setiers*	35. 3	4200
Caſal en Monferrat,	*Pacchi*	11. 97	12285
Caſſel,	*Viertels*	20. 45	7196
	Metzen	327. 66	449
Caſtel-Jaloux,	*Sacs*	35. 22	4177
Caſtel Naudari,	*Setiers*	41. 54	3541
Caſtelnau-de-Médoc,	*Quartieres*	29 71	4951
Caſtel-Sarrazin,	*Sacs*	28. 39	5183
Caſtres,	*Setiers*	25. 36	5802
Chalais,	*Boiſſeaux*	95. 9	1547
Chalon ſur Saone,	*Biches*	15. 85	9283
Charité, (la)	*Boiſſeaux*	152. 14	967
Charolles,	*Boiſſeaux*	120. 49	1221
Château-neuf ſur Loire,	*Boiſſ.*	133. 14	1105
Chemnitz,	*Scheffels*	19. 57	7517
Chipre,	*Medimne*	40.—	3678
Clerac,	*Sacs*	34. 54	4260
Cleve,	*Malter*	16. 26	9045
Coblentz,	*Malter*	18. 28	8043
Coburg,	*Simmer*	35. 3	4200
Colberg,	*Scheffels*	58. 73	2505
Colditz,	*Scheffels*	36. 75	4003
Cologne,	*Malter*	18.—	8172
Concarnoth,	*Tonneaux*	2. 11	69624
Condom,	*Sacs*	41. 4	3585
Conſtantinople,	*Kizloz*	83. 12	1770
Copenhague,	*Tonnen*	20. 98	7013
Corbie,	*Setiers*	69. 72	2110
Corfou,	*Moggi*	29. 23	5037
Corogne,	*Ferrados*	160.—	919½
Corſe,	*Staja*	29. 61	4968
Dit	*Bacini*	355. 36	414
Cosne,	*Boiſſeaux*	180. 74	814
Creon,	*Sacs*	30. 42	4835
Creutzenach,	*Malter*	20. 5	7338
Culenbourg,	*Mudden*	21. 2	7000
Dannemarc,	*Tonnen*	20. 98	7013
Dit	*Skipp*	137. 37	1071
Pour meſurer le ſel,	*Tonnen*	17. 17	8571
Dantzig,	*Scheffels*	60.—	2452
Darmſtadt,	*Malter*	29. 13	5050
Deckendorff,	*Schaff*	3. 6	48064
Dit	*Vierling*	12. 24	12016
Delft,	*Hoeden*	2. 72	54059
Dit	*Sakken*	29. 3	5008
Dit	*Achtend.*	87. 9	1689
Delitz,	*Scheffels*	54. 7	2721
Deux-Ponts,	*Malter*	15. 50	9492
Deventer,	*Mudden*	36. 3	4083
Dieppe,	*Dieppe*	28. 52	5157
Dixmudde,	*Razieres*	30. 55	4819
Donawerth,	*Schaff*	7. 3	20940
Dit	*Metzen*	126. 50	1163
Dordrecht,	*Hoeden*	3.—	48992
Dit	*Sakken*	24. 2	6124
Dresde,	*Scheffels*	27. 56	5338
Duinen,	*Sakken*	33. 36	4410
Duisbourg,	*Mouvers*	22. 3	6680
Dunkerque, *Meſure d'eau*	*Razieres*	18. 2	8166
Meſure de terre	*Razieres*	20. 27	7258
Eckernfoerde,	*Tonnen*	21. 60	6815
Ecoſſe,	*Quarters*	70. 21	14408
Meſure de froment	*Firlots*	80. 97	1817
Meſure d'orge	*Firlots*	55. 49	2651
Edam,	*Mudden*	27.—	5449
Egliſau,	*Mütt*	31. 94	4606
Eilenbourg,	*Scheffels*	45. 68	3221
Eiſenach,	*Viertels*	29. 95	4912
Eisleben,	*Scheffels*	40. 32	3649
Elbing,	*Laſt*	1. 1	146984

	Noms des Meſures.	Rapport du Laſt d'Amſt. nomb. 100	Capacité de chaque meſure pouc. cub.
Embden, - -	Tonnen	15. 27	9638
Dit - -	Werps	61. 10	2409
Enckhuyſen, -	Mudden	22. 2	6680
Dit - -	Sakken	44. 4	3340
Ens, - -	Metzen	28. 51	5160
Epſtein, - -	Malter	30. 7	4892
Erfort, - -	Scheffels	51. 88	2836
Erpach, - -	Malter	20. 95	7022
Eſchwege, - -	Viertels	20. 44	7196
Eſpagne, - -	Fanegas	51. 6	2881
Dit - -	Celemines	613.—	240
Dit - -	Quartil'as	2452.—	60
Eyder Maaſſ, in Hav.	Tonnen	25. 60	5748
Eyder Stadt, - -	Tonnen	23. 26	6325
Felsberg, - -	Viertels	76. 36	8995
Femeren, - -	Scheffels	77. 55	1897
Ferrare, - -	Stari	96. 54	1524
Ferrol, - -	Fanegas	40.—	3678
Dit, - -	Ferrados	160.—	919½
Flensbourg, - -	Tonnen	21. 30	6909
Fleſſingue, - -	Sakken	40. 4	3674
Florence, - -	Staja	123. 21	1194
Francfort ſur Meyn, -	Malter	27. 2	5444
Freyberg, - -	Scheffels	26. 93	5463
Fridberg, ſur le Wett.	Malter	12. 26	12001
Friedrickſtadt à Slesvig	Tonnen	23. 8	6374
Fritzlar, - -	Viertels	19. 21	7646
Fronſac, - -	Sacs	28. 53	5157
Fulda, - -	Malter	17. 29	8506
Gaillac, - -	Setiers	21. 2	7000
Gand, - -	Halſters	56. 4	2625
Geiſſmar, - -	Tonnen	20. 44	7196
Gelnhauſen, - -	Achtels	22. 93	6415
Genes, - - -	Mines	25. 2	5879
Geneve, - -	Coupes	37. 58	3915
Gergeau, - -	Mines	66. 57	2210
Gien, - -	Carſes	182. 53	806
Gieſſen, - -	Malter	12. 77	11520
Giffhorn, - -	Himten	83. 17	1769
Gimont, - -	Sacs	20. 2	7349
Gluckſtadt, - -	Tonnen	20. 41	7207
Gœrlitz, - -	Scheffels	20. 67	7118
Goes, - -	Sakken	40. 3	3675
Gorcum, - -	Mudden	17. 26	8521
Goſſlar, - -	Himten	79. 39	1853
Gouda, - -	Sakken	28. 3	5249
Grenade, - -	Sacos	30. 3	4899
Gravelines, - -	Rezieres	22. 2	6681
Grebenau, - -	Malter	9. 35	5742
Grebenſtein, - -	Viertels	20. 44	7196
Greifſswalde, - -	Scheffels	74. 91	1961
Gretſyl, - -	Tonnen	15. 27	9638
Dit - -	Verps	61. 7	2409
Grimma, - -	Scheffels	28. 22	5213
Grizoles, - -	Sacs	29. 71	4951
Groningue, - -	Mudden	33. 3	4454
Groſſetto, - -	Moggia	5. 27	27688
Grünberg, de Heſſe,	Malter	10. 47	14053
Grünſtadt, - -	Malter	27. 95	5263
Gudensberg, - -	Viertels	17. 52	8396
Gundelheim, - -	Malter	23. 60	6234
Hadersbeben, - -	Tonnnen	21. 30	6909
Hailsbrunn, - -	Malter	9. 66	15222
Halle ſur la Sâle, - -	Scheffel	36. 75	4003
Hambourg, - -	Laſt	—92⅓	159360
Dit - -	Sœcke	13. 85	10624
Dit - -	Scheffels	27. 70	5310
Meſure de ſel,	Tonnen	15. 56	9450
Hamelbourg, - -	Malter	17. 1	8648
Hanau, - -	Malter	25. 93	5674
Hannovre, - -	Himten	93. 82	1568
Dit Drittel - -	Metzen	281. 48	522⅔
Harderwick, - -	Mudden	29. 88	4923
Harlem, - -	Sakken	38. 3	3863
Harlingen, - -	Mudden	33. 3	4454
Heſelau & Haſeldorf	Tonnen	22. 15	6640
Dits - - -	Himten	88. 62	1660
Havre de Grace, - -	Boiſſeaux	84. 40	1743
Heidelberg, - -	Malter	28. 33	5192
Heilbronn, - -	Malter	26. 48	55555
Helmershauſen, - -	Viertels	20. 44	7196
Hennebout, - -	Tonneaux	1. 59	92832
Hersfeldt, - -	Viertels	17. 17	8569
Heusden, - -	Mudden	17. 26	8521
Hildesheim, - -	Himten	112. 56	1307
Hirch-Horn, - -	Malter	26. 41	5571
Hochſtraten, - -	Viertels	34. 41	4276
Hohenſolms, - -	Malter	12. 47	11804
Holſtein, meſ. de Prince	Tonnen	24. 62	5976

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.
Holstein, *mes. de Prince*	*Scheffels*	73. 86	1992
Mesure de Gentilh.	*Tonnen*	22. 16	6640
Dit - - -	*Himten*	88. 62	1660
Mesure de Roi	*Tonnen*	23. 54	6250
Dit - - -	*Himten*	94. 16	1562
Homberg en Hesse,	*Viertels*	16. 36	8995
Honfleur, - -	*Boisseaux*	74. 45	1976
Horn, - - -	*Sakken*	44. 5	3340
Hull, - -	*Quarters*	10. 19	13143
Husum, - -	*Tonnen*	19. 94	7379
Ingolstadt, - -	*Schaff*	2. 82	52109
Irlande, - -	*Quarters*	10. 21	14408
Iselstein, - -	*Mudden*	20. 2	7349
Kaiserslautern, - -	*Malter*	24. 18	6084
Kiel, - -	*Tonnen*	24. 62	5976
Dit - -	*Scheffels*	73. 86	1992
Konigsberg, *mes. vieill.*	*Scheffels*	60. —	2452
Konigsberg, *mes. neuv.*	*Scheffels*	56. 50	2604
Krautheim, - -	*Malter*	15. 14	9721
Ladenbourg, - -	*Malter*	28. 33	5192
Laland, - -	*Tonnen*	21. 23	6929
Langensalza, - -	*Scheffels*	67. 98	2164
Lanion, - -	*Tonneaux*	1. 90	77360
Lavenbourg, - -	*Secke*	17. 6	8624
Lautrech, - -	*Malter*	22. 1	6684
Lavaur, - -	*Setiers*	21. 2	7000
Leer, - -	*Tonnen*	15. 26	9638
Dit - -	*Verps*	61. 6	2409
Leerdam, - -	*Mudden*	17. 26	8521
Leide, - -	*Sakken*	44. 5	3340
Leipzig, - -	*Scheffels*	21. —	7006
Leuwarden, - -	*Mudden*	33. 3	4454
Libau, - -	*Loof*	46. 59	3158
Libourne, - -	*Sacs*	35. 4	4199
Lich, - -	*Agtel*	30 46	4819
Liebenaw en Hesse, -	*Viertels*	20. 44	7196
Liege, - -	*Setiers*	97. 49	1509
Lille, - -	*Razieres*	41. 5	3584
Linz, - -	*Metzen*	22. 81	6450
Lippe, (Comté de) -	*Scheffels*	68. 33	2153
Lisbonne, - -	*Alquieres*	217. 96	675
Dit - -	*Moyos*	3. 63	40500
Livourne - -	*Sacca*	41. 8	3581
Livourne, dit - -	*Staja*	23. 25	1154
Lorraine. Voy. Nancy.			
Londres, - -	*Quarters*	10. 21	14408
Mesure de terre -	*Bushels*	81. 69	1801
Mesure de mer, -	*Bushels*	65. 36	2251
Louvain, - -	*Mudden*	27. —	5449
Luckan, - -	*Scheffels*	20. 67	7118
Lucque, - -	*Staja*	119. 3	1236
Lubben, - -	*Scheffels*	20. 67	7118
Lubeck, *m. de seigle*	*Scheffels*	87. 37	1684
Mesure de dreche,	*Scheffels*	74. 91	1964
Mesure d'avoine,	*Scheffels*	74. 38	1978
Lunebourg, - -	*Scheffels*	46. 91	3136
Dit - -	*Himten*	93. 83	1568
Lyon, - -	*Anées*	15. 21	9670
Macon, - -	*Anées*	11. 41	12893
Madere, - -	*Alquieres*	260. 39	565
Magdebourg, - -	*Scheffels*	56. 49	2604
Majorque, - -	*Quarteras*	43. 42	3388
Malaga, - -	*Fanegas*	48. 14	3056
Malthe, - -	*Salmes*	10. 96	13429
Manfredonia, - -	*Carres*	1. 55	94730
Manheim, - -	*Malter*	28. 33	5192
Mantoue, - -	*Stari*	83. 84	1756
Maran, - - -	*Tonneaux*	2. 11	69624
Marema di Sienna, -	*Moggio*	5. 47	26857
Marseille, - -	*Charges*	18. 46	7968
Mas d'Agenois, - -	*Sacs*	36. 57	4023
Mastrick, - -	*Setiers*	128. 71	1143
Mayence, - -	*Malter*	30. 7	4892
Mecheln, - -	*Viertels*	34. 54	4260
Mecklenbourg, - -	*Scheffels*	68. 75	2140
Meissen, *mes. de ville*	*Scheffels*	27. 66	5338
Mes. de Jurisdiction.	*Scheffels*	28. 49	5161
Melsungen, - -	*Viertels*	16. 35	8995
Memel, - -	*Scheffels*	60. 29	2440
Mergenthal, - -	*Malter*	15. 14	9721
Merfebourg, - -	*Scheffels*	16. 72	8799
Dit - -	*Heinzes*	33. 44	4400
Mesures Juives, - -	*Letech*	20. 43	7200
Dites - -	*Epha*	102. 17	1440
Dites - -	*Seah*	306 50	480
Dites - -	*Gomor*	1021. 67	144
Dites - -	*Cap*	1839. —	80
Middelbourg, - -	*Sakken*	41. 54	3542
Milan, - -	*Moggio*	21. 9	6976

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.
Livourne,	*Staja*	168. 71	872
Dit	*Starelli*	337. 43	436
Miltenberg,	*Malter*	19. 62	7496
Minden,	*Malter*	18. 83	7812
Modene,	*Staja*	41. 54	3541
Moiſſac,	*Sacs*	30. 3	4899
Montauban,	*Sacs*	30. 43	4835
Dit	*Setiers*	13. 58	10830
Montfort,	*Mudden*	21. 2	7000
Montpellier,	*Setiers*	57. 4	2579
Dit	*Emines*	114. 9	1289
Montreuil,	*Boiſſeaux*	342. 14	430
Morlaix,	*Tonneaux*	2. 2	73492
Dit	*Boiſſeaux*	55. 10	2670
Mosbach ſur le Neker,	*Malter*	23. 60	6234
Muhlhauſen,	*Viertels*	57. 99	2537
Munich, *Schaff* ou	*Scheffels*	8. 5	18282
Munickendam,	*Mudden*	27. —	5449
Munzenberg,	*Malter*	13. 42	10960
Muyden,	*Mudden*	22. 2	6680
Dit,	*Sakke*	44. 5	3340
Nancy,	*Reales*	15. 23	9660
Dit	*Cartes*	60. 92	2415
Nantes,	*Tonneaux*	2. 4	12203
Dit	*Setiers*	20. 38	7220
Naples,	*Carri*	1. 59	92844
Dit	*Tomoli*	57. 5	2579
Narbonne,	*Setiers*	39. 71	3705
Narden,	*Mudden*	22. 2	6680
Dit	*Sakken*	44. 5	3340
Narva,	*Tonnen*	18. —	8172
Naumbourg,	*Scheffels*	37. 80	3892
Neckar-Gemund,	*Malter*	28. 34	5192
Neckars-Elz.,	*Malter*	23. 60	6234
Négrepeliſſe,	*Setiers*	12. 4	12222
Dit	*Sacs*	24. 8	6111
Négrepont,	*Kizloz*	96. 22	1529
Nérac,	*Sacs*	33. 37	4409
Neubourg,	*Schaff*	2. 61	56289
Dit	*Metzen*	62. 74	2345
Nevers,	*Boiſſ.*	152. 14	967
Newcaſtel,	*Quarters*	10. 21	14408
Neda en Galice,	*Ferrados*	162. 3	908
Nidda,	*Malter*	10. 90	13493
Nieuport,	*Razieres*	17. 52	8391
Nimegue,	*Mouvers*	21. 77	6758
Nice,	*Staja*	75. 76	1942
Noirmoutier,	*Tonneaux*	2. —	73492
Nordhauſen,	*Scheffels*	67. 86	2168
Nuremberg,	*Summers*	8. 77	16775
Numbourg,	*Achtels*	27. 46	5358
Ober-Rosback,	*Malter*	12. 93	11378
Oeſel, (Isle de)	*Laſt*	— 95	154928
Oldenbourg ſur la Hunte	*Tonnen*	16. 38	8985
Oppenheim,	*Malter*	26. 30	5595
Orleans,	*Muids*	7. 61	19340
Oſchats,	*Scheffels*	25. 99	5661
Osnabruck,	*Himten*	101. 67	1447
Oſtende,	*Razieres*	16. 62	8853
Oſt-Friſe,	*Laſt*	1. 11	132804
Oudewater,	*Mudden*	21. 2	7000
Oviedo,	*Fanegas*	38. 30	3841
Dit, *Meſure Caſt.*	*Fanegas*	51. 6	2881
Paris,	*Muid*	1. 59	92831
Dit	*Setiers*	19. 2	7736
Dit	*Boiſſeaux*	228. 22	644⅔
Meſure d'Avoine	*Setiers*	9. 51	15471
Paſſau,	*Schaf*	1. 52	96570
Dit	*Sechſling*	9. 14	16095
Patras,	*Stara*	35. 54	4140
Dit	*Bachels*	97. 49	1509
Pegau,	*Scheffels*	34. 37	4280
Perigueux,	*Boiſſeaux*	95. 9	1547
Pernau,	*Tonnen*	23. 4	6385
Dit	*Loofs*	46. 8	3192
Meſure de Gr. de lin	*Tonnen*	26. 34	5586
Perſe,	*Arrobas*	44. 77	3286
Piémont,	*Sacca*	27. 42	5366
Pirna,	*Scheffels*	26. 72	5505
Plauen,	*Scheffels*	18. 92	7778
Pleſſe,	*Viertels*	19. 67	7528
Pologne,	*Laſt*	— 95	154700
Pont-L'abbé,	*Tonneaux*	2. 2	73492
Port-Louis,	*Tonneaux*	1. 55	94766
Porto,	*Alqueires*	177. 25	830
Pouille,	*Tomoli*	57. 5	2579
Prague,	*Strich*	30. 92	4759
Dit	*Viertels*	123. 63	1190
Meſure du pays,	*Strich*	31. 98	4690

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb 100	Capacité de chaque mesure, pou. cub.
Purmerent, - -	Mudden	27. —	5449
Querfurt, - -	Scheffels	55. 12	2669
Quiberont, - -	Tonneaux	2. 2	73492
Quimper-Corentin, -	Tonneaux	2. 2	73492
Quinperlay, - -	Tonneaux	1. 55	94766
Rabastens, -	Setiers	17. 2	8646
Ratisbonne, - -	Schaff	2. 78	52961
	Metzen	88 89	1655
Ravenne, - -	Rubbi	10. 47	14044
Realmont, - -	Setiers	22. 91	6421
Realville, - -	Sacs	25. 2	5879
Redon, - -	Tonneaux	1. 97	74781
Rendsbourg, - -	Tonnen	23. 54	6250
Mesure de Roi			
Dit - -	Himten	94 15	1562
Rennes, - -	Tonneaux	2. 4	72203
Reole, - -	Sacs	30. 4	4[illegible]98
Revel, - -	Tonnen	24. 66	5964
Reinfelds, - -	Malter	15. 58	9445
Rhenen, - -	Mudden	20. 2	7349
Riberac, - -	Boisseaux	95. 9	1547
Riga, - -	Loofs	44. 79	3285
Dit - -	Tonnen	22. 39	6570
Rimini, - -	Rubbi	10. 47	14044
Rinteln, - -	Malter	17. 46	8427
Roanne, - -	Boisseaux	152. 14	967
Rochelle, (la) - -	Tonneaux	2. 11	69624
Dit - -	Boisseaux	88. 73	1658
Rochlitz, - -	Rochlitz	27. 56	5338
Romagne, - -	Stari	32. 31	4553
Rome, - -	Rubbi	10. 66	13796
Dit - -	Quartes	42. 66	3449
Mesure ancienne	Modii	322. 63	456
Rosenthal en Hesse, -	Malter	7. 93	18551
Rostock, - -	Scheffels	82 24	1789
Rothenbourg, -	Viertels	16. 36	8995
Sur la Fulda			
Rotterdam, - -	Hoeden	2. 72	54059
Dit - -	Sakken	29. 3	5068
Dit - -	Achtend.	87. 8	1689
Rouen, - -	Muids	1. 36	108237
Dit - -	Setiers	16. 31	9020
Dit - -	Mines	32. 62	4510
Dit - - -	Boisseaux	130. 48	128

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pou. cub.
Royen, - -	Quartiers	29. 3	5068
Ruremonde, - -	Scheffels	68. 8	2161
Russie, - - -	Czetwers	14. 96	9832
Dit - - -	Czetwer.	119. 70	1229
Sabbabourg, - -	Viertels	20. 44	7196
S. Ander, - -	Fanegas	51. 6	2881
S. Brieu, - -	Tonneaux	1. 92	77360
S. Gall, - -	Charges	40. 4	3674
S. Gille, - -	Charges	40. 4	3674
S. Goaz, - -	Malter	15. 15	9713
S. Jean de Laune, -	Emines	6. 34	23208
S. Malo, - -	Tonneaux	2. 11	69624
S. Michel, (Azores) -	Aquieres	240. 39	612
S. Omer, - -	Razieres	22. 52	6532
S. Petersbourg, - -	Czetwers	14. 96	9832
Dit - -	Czetwer.	119. 71	1229
S. Sebastien, - -	Fanegas	48. 92	3007
S. Valery sur somme	Setiers	19. 2⅔	7736
Saumur, - -	Setiers	19. 2⅔	7736
Sardaigne, - -	Starelli	59. 54	2471
Schaffhausen, - -	Mutt	81. 94	4606
Schauembourg, - -	Himten	90 1	1633
Schiedam, - -	Sakke	29. 3	5068
Dit - -	Achtend	87. 8	1689
Schleswig, - -	Tonnen	22. 20	6627
Schleusingen, - -	Malter	13. 32	11047
Schmalcalde, - -	Viertels	20 13	7307
Schoonhoven, - -	Mudden	21. 2	7000
Schoten, - -	Malter	10, 47	14053
Schwartzach, - -	Malter	23. 60	6234
Seville, - -	Fanegas	51. 7	2881
Sicile, mesure grande	Salmes	8. 80	16716
Mesure générale	Salmes	10. 96	13420
Mesure grande	Tomoli	140. 78	1045
Mesure générale	Tomoli	175. 35	839
Smirne, - -	Quillots	83. 12	1770
Sontra, - -	Viertels	17. 52	8396
Spangenberg, - -	Viertels	16. 36	8995
Speyer, - -	Malter	26. 41	5571
Steenbergen, - -	Viertels	35. 3	4200
Stettin, - -	Scheffels	56. 50	2604
Stickhusen, - -	Tonnen	15. 26	9638
Dit - -	Verps	61. 6	2409½
Stolberg, - -	Viertels	63. 63	2312
Stolpe, - -	Scheffels	26. 72	5505

Stral-

	Noms des Meſures.	Rapport du Laſt d'Amſt. nomb. 100	Capacité de chaque meſure, pouc. cub.
Stralſund, - -	*Scheffels*	74. 91	1964
Dit - - -	*Tonnen*	24. 97	5892
Strasbourg, *m. de ville*	*Seſters*	159. 22	924
Meſ. de campagne	*Seſters*	154. 38	953
Straubing, - -	*Schaff*	3. 23	45508
Dit - - -	*Vierling*	64. 66	2275
Suede, - -	*Tonnen*	19 92	7386
Meſure de bled	*Tonnen*	17. 70	8310
Meſure de dreche	*Tonnen*	16. 77	8771
Meſ. de chaux & de ſel	*Tonnen*	18. 75	7848
Meſure ordinaire	*Kappor*	636. 88	231
Dite - -	*Kanas*	1114. 55	132
Sully, - -	*Carſes*	182. 53	806
Tallemont, - -	*Sacs*	31. 69	4642
Tarascone, - -	*Charges*	51. 5	2882
Tarragone, - -	*Setiers*	51. 69	2846
Ter-Tolen, - -	*Sakken*	37. 53	3920
Ter-Veer, - -	*Sakken*	39. 4	3768
Tiel, - -	*Mudden*	21. 2	7000
Tœningen, - -	*Tonnen*	24. 2	6124
Tœndern, - -	*Tonnen*	18. 74	7849
Tongres, - -	*Mudden*	15. 1	9799
Torgau, - -	*Scheffels*	44. 10	3336
Tornhout, - -	*Viertels*	34. 70	4240
Tortoſe, - -	*Quartos*	32. 86	4477
Toscane, - -	*Moggia*	5. 48	26857
Toulon, - -	*Charges*	6. 34	23206
Dit - -	*Emines*	28. 53	5157
Toulouſe, - -	*Setiers*	26. 2	5653
Tournon, - -	*Sacs*	39. 62	3713
Tournus, - -	*Bichets*	11. 88	12378
Tours, - -	*Boiſſeaux*	271. 44	542
Treſſurt, - -	*Viertels*	27 78	5295
Treptau, - -	*Scheffels*	58. 73	2505
Trieſte, - -	*Stara*	39. 39	3735
Tripoli de Barbarie, -	*Caſſiſes*	8. 93	16472
Dit - -	*Tiberi*	178. 63	824
Tunis, - -	*Caſſiſes*	8. 14	18051
Turin, - -	*Sacci*	25. 39	5795
Dit - -	*Staja*	76. 16	1932
Dit - -	*Mines*	152. 32	966
Ulm, - -	*Vimy*,	12. 70	11584
Dit - -	*Mitlen*	50. 80	2896
Dit - -	*Metzen*	304. 80	483
Ulrichſtein, - -	*Malter*	10. 47	14053
Umſtadt, - -	*Malter*	26. 64	5523
Utrecht, - -	*Mudden*	25. 2	5879
Vacha, - -	*Viertels*	18. 5	8151
Valence en Eſpagne, -	*Caſſiſes*	14. 60	10080
Dite - -	*Barſellas*	175. 20	840
Valenciennes, - -	*Nyturs*	40. 62	3622
Vannes, - -	*Tonneau*	1. 90	77360
Veniſe, - -	*Staja*	36. —	4086
Venlo, - -	*Mouvers*	21. 62	6805
Verdun, - -	*Bichets*	15. 21	9670
Verone, - -	*Minelli*	79. 14	1859
Viana, - -	*Alqueires*	170. —	865 1/2
Vianen, - -	*Mudden*	20. 2	7349
Vienne en Autriche,	*Muth*	1. 38	106110
Dite - -	*Metzen*	41. 60	3537
Dite - -	*Viertels*	166. 40	884
Villemur, - -	*Sacs*	29. 71	4951
Villeneuve d'Agenois,	*Boiſſeaux*	35. 88	4100
Vilshofen, - -	*Schaff*	3. —	49072
Vismar, - -	*Scheffels*	76. 23	1930
Waldkapel, - -	*Viertels*	16. 35	8995
Wandfried, - -	*Viertels*	20. 44	7196
Weilbourg, - -	*Achtels*	26. 33	5587
Weimar, - -	*Scheffels*	32. 77	4490
Weiſſenfelds, - -	*Scheffels*	16. 64	8841
Wernigerode, - -	*Scheffels*	55. 12	2669
Weſop, - -	*Mudden*	22. 2	6680
Dit - -	*Sakken*	44. 4	3340
Wetter, - -	*Malter*	7. 93	18551
Wetzlar, - -	*Malter*	12. 46	11804
Vimpffen, - -	*Malter*	23. 60	6234
Wincheſter, - -	*Bushels*	82. 75	1778
Windau, - -	*Loofs*	46. 59	3158
Wintherthur, - -	*Viertels*	120. 62	1219 1/2
Dit, *meſure d'avoine*	*Viertels*	105. 63	1392 4/5
Wisbaden, - -	*Malter*	30. 8	4892
Witgenſtein, - -	*Malter*	13. 44	10946
Wittemberg, - -	*Scheffels*	55. 12	2669
Witzenhauſen, - -	*Viertels*	17. 52	8396
Wolfhague, - -	*Viertels*	20. 44	7196
Wolgaſt, - -	*Scheffels*	72. 1	2043
Worcum, - -	*Sakken*	23. 52	6254
Worms, - -	*Malter*	21. 95	5263

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb.	100	Capacité de chaque mesure. pouc. cub.
Wurtzen, - -	Scheffels	41.	33	3560
Wyck te Duerstede,	Mudden	20.	20	7349
Yarmouth, - -	Quarters	11.	19	13143
Zante, - -	Bazzili	82.	19	1790
Zelle, - -	Scheffels	9.	38	15680
Dit - -	Himten	93.	83	1568
Ziegenheim, - -	Viertels	21.	85	6733
Zierenberg, - -	Viertels	20.	44	7196
Zirich-Zee, - -	Sakke	37.	53	3920
Zurich, - -	Mütte	35.	28	4170
Dit - -	Viertels	141.	12	1042½
Dit, mesure de sel,	Viertels	126.	88	1159½
Zwickau, - -	Scheffels	43.	51	3381
Zwingenberg, - -	Malter	23.	60	6234
Zwolle, - - -	Sakke	26.	3	5653

TABLE VII. *Des Mesures pour les matieres liquides; leur contenance mesurée par pouces cubes de France, & leur rapport avec l'Aam de 21 Veltes, mesure d'Amsterdam.*

	Noms des Mesures.	Rapport de l'Aam d'Amst. N. 1000	Contenance de chaq. mes. pouc. cub.
Achaye, - - -	*Metretes*	3. 889	1974
Altona, *de 32 Stubgens*	*Tonnes*	2. 314	5844
Amsterdam, - -	*Aams*	1. —	7680
Dit - - -	*Stekan*	8. —	960
Dit - -	*Viertels*	21. —	366
Dit - - -	*Stoopen*	64. —	120
Dit - - -	*Mingles*	128. —	60
Dit - - -	*Pintes*	256. —	30
Ancone, - - -	*Boccali*	106. 667	72
Anjou, - -	*Pipe*	— 376	20428
Anvers, - - -	*Stoopen*	48. 302	159
Basle, *mesure vieille*	*Pots*	97. 215	79
Dit, *mesure neuve*	*Pots*	121. 905	63
Barcelonne, - -	*Cargas*	1. 5	7640
Bari, *mesure d'huile*	*Salme*	— 921	8340
Dit - - -	*Staja*	9. 210	834
Bayonne, - -	*Veltes*	16. 516	465
Berlin, *Quart* ou	*Maaff*	132. 414	58
Berne, - -	*Maaff*	92. 371	83 1/7
Blois, - -	*Queue*	— 376	20428
Dit - - -	*Quartauts*	1. 504	5107
Bologne, - - -	*Corbes*	2. 65	3720
Dite - -	*Boccali*	123. 871	62
Bordeaux, - -	*Barrique*	— 640	12000
Dite - -	*Veltes*	20. 480	375
Dite - - -	*Pots*	70. 459	109
Bourgogne, - -	*Queue*	— 370	20736
Bremen, - -	*Stübgen*	48. —	160
Dit - -	*Mengel*	768. 1	10
Breslau, - -	*Eimers*	2. 742	2800
Dit - -	*Quarts*	219 429	35
Brunsvick, - -	*Stübgen*	41. 514	185
Dit - -	*Quartiers*	166. 56	46 1/4
Cadix, *mesure de Vin*	*Arrobas*	9. 673	794
Dit - -	*Azumbres*	77. 778	99 1/4
Dit, *mesure d'huile*	*Arrobas*	12. 387	620
Dit - -	*Quarteras*	49. 548	155
Canaries, - -	*Pipa*	— 347	22156
Candie, *mesure d'huile*	*Mistalis*	13. 641	563
Candie, - -	*Okes*	116. 364	66
Cassel, - -	*Viertels*	18. 359	413
Dit - -	*Maaff*	73. 412	103
Cette. Voy. Montpellier.			
Champagne, - -	*Queue*	— 423	18161
Dite - -	*Quartaut*	1. 692	4540
Cognac, - -	*Barrique*	— 874	8786
Dit - -	*Veltes*	23. 631	325
Cologne, sur le Rhyn,	*Ohm*	— 978	7849
Dite - -	*Viertels*	25. 430	302
Dite - -	*Maaff*	101. 728	75 1/2
Dite - -	*Pintger*	406. 880	19
Constantinople, - -	*Alms*	29. 91	264
Culm, - -	*Stofs*	106. 175	72 1/5
Dannemarc, - -	*Aam*	1. 18	7548
Dit, *mesure de biere*	*Tœnder*	1. 159	6624
Mes. de goudron du Nord	*Tœnder*	1. 314	5844
Dit, *mesure de vin*	*Anker*	4. 70	1887
Dit - - -	*Kannen*	80. —	97 2/5
Dit - - -	*Potten*	160. —	48 7/10
Dit - - -	*Pœle*	640. —	12
Dantzig, *mes. de biere*	*Stofs*	66. 207	116
Dit, *mesure de vin*	*Stofs*	88. 786	86 1/2
Dit, *mesure de lait*	*Stofs*	91. 429	84
Dijon, - -	*Queue*	— 375	20428
Dit - -	*Quartaut*	1. 504	5107
Dresde, *mes. de biere*	*Tonnen*	1. 550	4956
Dite, *mes. ordinaire*	*Eimer*	2. 260	3398
Dite - -	*Ankres*	4. 520	1699
Dite, *grande mesure*	*Kanen*	108. 475	70 4/5
Dite, *petite mesure*	*Kanen*	162. 712	47 1/5
Dite, *mes. ordinaire*	*Nœsel*	325. 424	23 3/5
Dunkerque, - -	*Pots*	67. 369	114
Ecosse, - -	*Pintes*	89. 825	85 1/2
Eglisau, - -	*Maaff*	116. 364	66
Espagne, - -	*Bota*	— 322	23820
Dite - -	*Pipa*	— 396	21392
Dite, *mesure de vin*	*Arrobas*	9. 672	794
Dite - -	*Azumbres*	7. 380	99 1/4

	Noms des Mesures.	Rapport de l'Amst. d'Amst. N. 1000	Contenance de chaq. mes. pouc. cub.
Espagne, *mesure d'huile*	*Arrobes*	12. 387	620
Dite - -	*Quarteras*	49. 548	155
Ferrare, - -	*Mastelli*	1. 860	4128
Dite - -	*Secchie*	14. 880	516
Florence, *mes. d'huile*	*Barili*	4. 788	1604
Dite, *mesure de vin*	*Barili*	3. 830	2005
Dite - -	*Fiaschi*	76. 800	100
Dite - -	*Boccali*	153. 600	50
Francfort sur Meyn, -	*Ohm*	1. 33	7436
Dit - - -	*Viertels*	20. 870	372
Dit - - -	*Maaff*	83. 480	93
Dit - - -	*Schoppen*	333. 913	23
Gallipoli, - -	*Salma*	— 989	7766
Genes, *mesure d'huile*	*Barili*	2. 373	3236
Dite - - -	*Rubbi*	17. 819	431
Dite, *mesure de vin*	*Barili*	1. 765	4351
Dite - - -	*Pinte*	88. 276	87
Geneve, - -	*Setiers*	3. 333	2304
Dite - -	*Quarts*	80. —	96
Dite - - -	*Pots*	160. —	48
Gotha, - -	*Stübgen*	44. 912	171
Dit - - -	*Kanen*	89. 825	85½
Dit - - -	*Nœsel*	359. 300	21⅜
Hambourg, - -	*Ahm*	1. 52	7300
Dit - -	*Ancres*	4. 208	1825
Dit - -	*Eimers*	5. 260	1460
Dit - - -	*Viertels*	21. 41	365
Dit - - -	*Stubgens*	42. 82	182½
Dit - - -	*Kannen*	84. 164	91¼
Dit - - -	*Quartiers*	168. 328	45⅝
Dit - -	*Oeffels*	336. 656	23
Dit, *mesure de biere*	*Tonnen*	— 877	8760
Dit, *mes. d'huile de bal.*	*Tonnen*	1. 315	5840
Hanovre, - -	*Eimers*	2. 449	3136
Dite - -	*Ancres*	3. 918	1960
Dite - -	*Stübgens*	39. 184	196
Dite, *Maaff* ou	*Kannen*	78. 368	98
Dite - - -	*Quartiers*	156. 736	49
Dite, *mesure de miel*	*Tonnen*	1. 537	4998
Dite, *mesure de biere*	*Tonnen*	1. 507	5096
Heidelberg, - -	*Viertels*	16. 516	465
Dit - -	*Maaff*	66. 64	116¼
Hongrie, *mesure ordin.*	*Eimers*	2. 80	3696
Hongrie, *mesure ordin.*	*Anthals*	3. 14	2548
Haute-Hongrie - *Mesure de vin*	*Eimers*	2. 8	3824
Basse-Hongrie, - *Mesure de vin*	*Eimers*	2. 677	2868
Itzehoe, - -	*Tonnen*	1. 314	5844
Konigsberg, - -	*Stofs*	106. 175	72⅓
Dit, *Quarts* ou	*Maaff*	132. 719	58
Leipzig, - -	*Eimers*	2. 8	3824
Dit - -	*Ancre*	4. 17	1912
Dit, *mesure de biere*	*Tonnen*	1. 687	4552
Dit, *mesure à la jauge*	*Kannen*	108. 475	70⅘
Dit, *mesure de cabaret*	*Kannen*	156. 524	60 7/15
Dit, *mesure ordinaire*	*Nœsel*	253. 48	30 7/30
Dit, *mesure de Dresde*	*Kannen*	167. 712	47⅕
Lille, - - -	*Lots*	67. 368	114
Lisbonne, - -	*Almudes*	8. 932	860
Dite - -	*Alqueires*	17. 864	430
Dite - -	*Canadas*	107. 160	71⅔
Dite - - -	*Quartillos*	428. 640	17 9/15
Livourne, *mes. d'huile*	*Barili*	4. 788	1604
Dite, *mesure de vin*	*Barili*	3. 620	2118
Dite - -	*Tiasci*	72. 453	106
Dite - -	*Bocali*	144. 906	53
Londres, *mesure de vin*	*Tun*	— 168	48136
Dite, *mesure d'huile*	*Tun*	— 171	45 80
Dite, *mesure de vin*	*Hogsheads*	— 640	12034
Dite, *mes. de biere, Ale*	*Hogsheads*	— 686	11193
Dite, *mes. de biere ordin.*	*Hogsheads*	— 610	12592
Dite, *même mesure*	*Gallons*	32. 960	233
Dite - -	*Pints*	263. 690	29⅛
Dite *mes. de vin, d'huile d'olive & d'huile de baleine.*	*Gallons*	40. 210	191
Dite - -	*Pints*	321. 680	23⅞
Lubeck, - -	*Viertels*	21. 41	365
Dit - - -	*Stübgen*	42. 82	182½
Dit - - -	*Kannen*	84. 164	91¼
Dit - - - -	*Quartier*	168. 328	45⅝
Dit - - -	*Planken*	336. 656	23
Lucques, *mes. d'huile*	*Copi*	1. 520	5034
Lyon, - - -	*Pots*	162. 417	47⅞

	Noms des Mesures.	Rapport de l'Amst. d'Amst. N. 1000	Contenance de chaq. mes. pouc. cub.
Macon, - -	Queue	— 376	20428
Dit - - -	Quartauts	5. 504	5107
Mallorque, *mes. d'huile*	Quartan.	36. 923	208
Mantoue, *mes. d'huile*	Moggia	1. 368	5614
Marseille, *mes. de vin & d'huile*	Milleroles	2. 551	3010
Dite, *mesure d'huile*	Escand.	10. 204	752
Dite, *mesure de vin*,	Pots	153. 600	50
Massa, *mesure d'huile*	Barili	4. 300	1786
Mayence, - - -	Maass	81. 702	94
Messine, *mes. de vin*	Salmes	1. 763	4357
Dit, *mesure d'huile*	Cassisi	17. 627	435 7/10
Minorque, - -	Barriles	4. 836	1588
Dite - - -	Quartillos	26. 575	289
Mocca, - -	Moneedas	106. 667	72
Montpellier, *mes. de vin*	Setiers	4. 510	1703
Dit - -	Barals	6. 14	1277
Dit - -	Pots	144. 906	53
Dit, *mesure d'huile*	Barals	4. 85	1880
Dit - -	Quartals	16. 340	470
Dit - -	Pots	130. 720	59
Naples, *mesure d'huile*	Salma	— 821	9359
Dite - -	Staja	8. 206	936
Naples, *mes. de vin & d'eau de vie*	Barili	3. 452	2225
Dite - -	Caraffe	207. 568	37
Narva, - -	Stofs	118. 154	65
Nice *mesure d'huile*	Rubbi	18. 28	426
Nord, *mes. de goudron*	Tonnen	1. 314	5844
Nuremberg, - - -	Eimer	2. 268	3385
Dit, *mesure à la jauge*,	Maass	144. 906	53
Dit - -	Seidel	289. 812	26 1/2
Dit, *mesure de cabaret*	Maass	153. 600	50
Dit - -	Seidel	307. 200	25
Nuys, - -	Queue	— 376	20428
Dit - -	Quartauts	1. 504	5107
Oneglia, *mes. d'huile*	Barili	2. 455	3128
Orleans, - -	Queues	— 376	20428
Dit - - -	Quartauts	1. 504	5107
Osnabruck, *Maass* ou	Kannen	124. 878	61 1/2
Paris, - -	Setiers	20. 317 1/2	378
Dit - -	Quartes	81. 270	94 4/7
Di - -	Pintes	162. 540	47 3/7
Paris, - - -	Chopines	325. 80	23 3/5
Di - - -	Pegions	1300. 320	5 17/20
Pernau, - -	Stofs	118. 154	65
Porto, - -	Canadas	81. 702	94
Pola en Italie, - -	Salma	1. 10	7604
Pouille, (la) - -	Salme	— 989	7766
Dite - - -	Staja	9. 890	777
Prague, - - -	Eimer	2. 500	3072
Dit - -	Pint	80. —	96
Dit - -	Seidel	320. —	24
Ratisbonne, *grand. mes.*	Eimer	1. 324	5721
Dite, *mesure de montagne*	Eimers	1. 737	4421
Dite, *mesure médiocre*	Eimer	1. 846	4161
Dite, *mesure ordinaire*	Viertels	42. 905	179
Dite - - -	Kœpfe	118. 154	65
Dite - - -	Seidel	236. 308	32 1/2
Revel, - - -	Ancres	4. 267	1800
Dit - - -	Stofs	128. —	60
Rhé, (Isle de) - -	Barrique	— 70	10950
Riga, - -	Ancres	4. 197	1830
Dit - - -	Stofs	125. 902	61
Rochelle, (la) - -	Barrique	— 874	8736
Dite - - -	Veltes	23. 63	325
Rome, *mesure ancienne*	Amphore	5. 606	1370
Dite, *mesure moderne*	Boccali	116. 364	66
Dite - -	Foglietti	465. 456	16 1/2
Rotterdam. - -	Stoopen	59. 535	129
Rouen, - - -	Barrique	— 779	9855
Russie, - - -	Weddros	12. 367	621
Dite - - -	Kruskas	98. 936	77
Schafhause, - -	Maass	116. 364	66
Sicile, - - -	Cassisi	13. 474	570
Stetin, - -	Nœssel	207. 56	37
Stralsund, - -	Stübgen	39. 184	196
Dit - - -	Potten	156. 736	49
Strasbourg, - -	Ohm	3. 305	2324
Dit - - -	Maass	79. 339	96 4/5
Dit, *Chopine* ou	Schoppen	317. 354	24 1/5
Suede, - - -	Eimer	1. 939	3960
Dite - - -	Anker	3. 878	1980
Dite - - -	Kannas	58. 182	132
Dite - - -	Stoopen	116. 364	66
Toulon, - -	Millerol.	2. 385	3220
Dit - - -	Escand.	9. 540	805

	Noms des Mesures.	Rapport de l'Aam d'Amst. N. 1000	Contenance de chaq. mes. pouc. cub.
Tricste, *mes. d'huile*	*Ornes*	2. 320	3310
Dite, *mesure de vin*	*Boccali*	83. 478	92
Tripoli, *mesure d'huile*	*Matari*	6. 755	1137
Tunis, *mesure d'huile*	*Matari*	8. 33	956
Dit, *mesure de vin*	*Matari*	16. 66	471
Turin, *mesure de vin*	*Brentes*	2. 700	2814
Dit - - -	*Rubbes*	16. 202	474
Dit - - -	*Pintes*	97. 215	79
Valence, - -	*Cantaros*	13. 403	573
Venise, *mesure d'huile*	*Migliajo*	— 241	31840
Dite - - -	*Miri*	9. 648	796
Dite, *mesure de vin*	*Bigoncie*	— 964	7968
Dite - - -	*Secchie*	15 422	498
Dite - - -	*Enghiflar*	246. 747	31 1/8
Veronne, - -	*Brente*	2. 104	3650
Dite - - -	*Basse*	33. 684	228
Vienne, - - -	*Eimer*	2. 570	2988
Vienne, - - -	*Maass*	102. 811	74 7/16
Dite - - -	*Seidels*	411. 244	18 7/16
Winterthur, - -	*Maass*	116. 12	66 1/5
Worms, - -	*Stübgen*	35. 229	218
Zelle, - -	*Stübgen*	39. 184	196
Dit - - -	*Quartier*	156. 736	49
Zurich, - -	*Maass*	83. 478	92
Dit *mesure de cabaret*	*Maass*	93. 317	82 4/5
Mesure d'huile & de miel	*Maass*	113. 442	67 7/16
Mesures Juives, *Bath* ou	*Epha*	5. 33	1440
Dite - -	*Seah*	16. —	480
Dite - - -	*Hin*	32. —	240
Dite - - -	*Cab*	96. —	80
Dite - - -	*Log*	384. —	20
Dite - - -	*Caph*	512. —	15

TABLE VIII. *Les Mesures de Longueur, ou d'Aunage; leur longueur mesurée au plus juste en lignes du pied de roi, mesure de France, & leur rapport avec les* 100 *aunes d'Amsterdam.*

	Noms des Mesures.	*Rapport des* 100 *aunes d'Amst. nomb.* 100	*Longueur de chaque mesure, lignes* 100
Abbeville, - -	*Aunes*	58. 40	524.—
Aix la Chapelle, - -	*Ellen*	103. 38	296.—
Alep, - -	*Piks*	102. 7	299. 80
Alexandrie, - -	*Piks*	102.—	300.—
Alicante, - - -	*Varas*	90. 80	337.—
Altona, - -	*Ellen*	120. 47	254.—
Dit, *mesure de Brabant*	*Ellen*	99. 84	306. 50
Amberg, - -	*Ellen*	82. 60	370. 20
Amsterdam, - -	*Ellen*	100.—	306.—
Ancone, - -	*Bracci*	107. 42	284. 80
Angleterre, - -	*Yards*	75. 40	405. 50
Dite, *mesure de toiles*	*Ells*	60. 30	506. 90
Dite *mes. de bayes & frise*	*Godes*	98. 33	311.—
Dite *mes. pour tapisseries*	*Ells*	100. 60	304. 11
Anspach, - -	*Ellen*	112. 50	272.—
Anvers, *mes. longue*	*Aunes*	99. 42	307. 80
Dit, *mes. courte*	*Aunes*	100. 86	303. 40
Aragon, - -	*Varas*	87. 60	349. 30
Archangel, - -	*Archines*	97. 2	315 40
Arzel, *mesure longue*	*Piks*	110. 87	276.—
Dit, *mesure courte*	*Piks*	147. 83	207.—
Arras, - -	*Aunes*	98. 90	309. 40
Augsbourg, *mes. long.*	*Ellen*	113. 25	270. 90
Dit - *mesure courte*	*Ellen*	116. 53	262. 60
Aurich, - -	*Ellen*	102. 58	298. 30
Avignon, - -	*Cannes*	35. 48	362. 40
Dit - - -	*Aunes*	59. 14	517. 40
Basle, - -	*Aunes*	58. 55	522. 60
Dit, *mesure courte*	*Ellen*	126. 86	241. 20
Bamberg, - -	*Ellen*	94. 59	323. 50
Bantam, - -	*Cobidos*	137. 22	223.—
Barcelonne, - -	*Cannes*	43. 93	696. 60
Baruth, - -	*Ellen*	114. 95	266. 20
Batavia, - -	*Cobidos*	137. 22	223.—
Bautzen, - -	*Ellen*	119. 86	255. 30
Bayone, - -	*Aunes*	78. 10	391. 80
Bengale, - -	*Cobidos*	145. 16	210. 80
Bergame, - -	*Bracci*	105. 34	290. 50
Bergen en Norvege,	*Ellen*	109. 97	278. 26
Berg-op-Zoom, - -	*Ellen*	99. 67	307.—
Berlin, -	*Ellen*	103. 52	295. 60
Berne, - -	*Ellen*	127. 45	240. 10
Beyersdorf, - -	*Ellen*	104. 65	292. 40
Bilbao, - -	*Varas*	81. 12	377. 20
Bilefeldt, - -	*Ellen*	118. 1	259. 30
Bologne, *m. de soierie*	*Bracci*	115. 91	264.—
Dite, *mesure de lainage*	*Bracci*	108 70	281. 50
Bonne, - - -	*Ellen*	123. 19	248. 40
Botzen, - -	*Ellen*	87. 35	350. 30
Dite - - -	*Bracci*	125. 50	243. 70
Bordeaux, - -	*Aunes*	57. 93	528.—
Brabant, - -	*Aunes*	99. 84	306. 50
Braunan, - -	*Ellen*	88. 82	344. 50
Breda, - -	*Ellen*	99. 68	307.—
Breme, - -	*Ellen*	119. 34	256. 40
Brescia, - -	*Bracci*	147. 47	207. 50
Breslau, - -	*Ellen*	125. 51	243. 80
Dit, *mesure de Silésie*	*Ellen*	119. 86	255. 30
Bretagne, - -	*Aunes*	51. 24	97. 20
Bruges, - -	*Aunes*	99. 42	307. 80
Dit, *mes. de toilerie*	*Aunes*	95. 21	321. 40
Brunsvick, - -	*Ellen*	120. 95	253.—
Bruxelles, *mes. long.*	*Aunes*	99. 42	307. 80
Dite, *mesure courte*	*Aunes*	100. 86	303. 40
Budiffin, - -	*Ellen*	119. 86	255. 30
Burgos, - -	*Varas*	81. 40	375. 90
Buxtude, - -	*Ellen*	118. 60	258.—
Cadix, - -	*Varas*	81. 40	375. 90
Pour toiles m. de Brabant	*Aunes*	99. 42	307. 80
Caen, - -	*Aunes*	58. 40	524.—
Cagliari, - -	*Rasi*	125. 77	243. 30
Caire, (le) - -	*Pick*	102.—	300.—
Calais, - -	*Aunes*	58. 40	524.—
Calenberg, - -	*Ellen*	118. 60	258.—
Calicut, - -	*Covits*	150. 96	202. 70
Cambrai, - -	*Aunes*	96. 37	317. 60

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100	Longueur de chaque mesure, lignes 100
Canaries, - -	*Varas*	80. 32	381.—
Candie, - -	*Piks*	108. 32	282. 50
Canton en Chine, -	*Cobidos*	193. 67	158.—
Carlsbad, *mes. longue*	*Ellen*	101. 93	300. 20
Dit, *mes. courte*	*Ellen*	116. 66	262. 30
Carthagene, - -	*Varas*	82. 48	371.—
Caschau, - -	*Ellen*	114 39	267. 50
Caſſel, - -	*Ellen*	122. 99	248. 80
Caſtille, - -	*Varas*	81. 40	375. 90
Celle, - -	*Ellen*	118. 60	258.—
Chambery, - -	*Raſi*	120. 14	254. 70
Chine, - -	*Cobidos*	193. 67	158.—
Chipre, - -	*Piks*	102. 79	297. 70
Chriſtiania, - -	*Allen*	109. 97	278. 26
Coblentz, - -	*Ellen*	123. 69	247. 40
Coburg, - -	*Ellen*	117. 74	259. 90
Cologne, *mes. longue*	*Ellen*	99. 35	308.—
Dite, *mes. courte*	*Ellen*	120. 24	254. 50
Conſtance, *mes. long.*	*Ellen*	92. 86	329. 50
Dite, *meſure courte*	*Ellen*	99. 90	306. 30
Conſtantinople, *m. long.*	*Piks*	103. 17	296. 60
Dite - - *m. cour.*	*Piks*	106. 54	287. 20
Copenhague, - -	*Allen*	109. 97	278. 26
Corfou, - -	*Piks*	120. 28	254. 40
Corſe, - -	*Palmi*	275. 92	110. 90
Cracovie, *mes. neuve*	*Aunes*	111. 88	273. 50
Cremone, - -	*Bracci*	112. 21	272. 70
Culmbach, - -	*Ellen*	112. 71	272. 50
Damas, - -	*Piks*	118. 60	258.—
Dannemarc, - -	*Allen*	109. 97	278. 26
Dantzig, - -	*Ellen*	120. 28	254. 40
Delft, - -	*Ellen*	100.—	306.—
Dresde, - -	*Ellen*	121. 96	250. 90
Dublin, - -	*Ells*	60. 36	506. 90
Dit, - -	*Yards*	75. 46	405. 50
Duſſeldorff, - -	*Ellen*	127. 93	239. 20
Dunkerque, - -	*Aunes*	102. 7	299. 80
Ecoſſe, *vieille meſure*	*Ells*	73. 3	419.—
Edimbourg, - -	*Ells*	72. 65	421. 20
Einbeck, - -	*Ellen*	118. 60	258.—
Elbing, - -	*Ellen*	122. 16	250. 50
Embden, - -	*Ellen*	102. 96	297. 20

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nombre 100	Longueur de chaque mesure, lignes 100
Erfurt, *mes. longue*	*Ellen*	125. 57	243. 70
Dit, *meſure courte*	*Ellen*	170. 95	179.—
Erlangen, - -	*Ellen*	104. 65	292. 40
Eſpagne, - -	*Varas*	81. 40	375. 90
Fermo, - -	*Bracci*	109. 15	291.—
Ferrare, *m. de lainage*	*Bracci*	103. 17	296. 60
Dite, *mes. de ſoieries*	*Bracci*	109 75	278. 80
Flensbourg, - -	*Ellen*	120. 47	254.—
Florence, *mes. de lainage*	*Cannes*	29. 21	1047.40
Dite - -	*Bracci*	116. 88	261. 80
Dite - -	*Palmi*	233. 76	130. 90
Dite, *meſure de ſoieries*	*Cannes*	29 65	1032.—
Dite - - -	*Bracci*	118. 60	258.—
Dite - - -	*Palmi*	237. 20	129.—
Forli, - -	*Bracci*	112. 21	272. 70
Francfort ſur Meyn, -	*Ellen*	127. 93	239. 20
Dit, *mes. de Brabant*	*Ellen*	99. 84	306. 50
Dit, *mes. de Paris*	*Aunes*	58. 13	526. 40
Francfort ſur l'Oder,	*Ellen*	104. 5	294. 10
Freyberg en Saxe, -	*Ellen*	121. 82	251. 20
Gand, - -	*Ellen*	99. 41	307. 80
Dit *mes. de toileries*	*Aunes*	95. 21	321. 40
Genes, *long. de 10½ pal.*	*Cannes*	26. 19	1168.60
Mes. de toileries de 10 pal	*Cannes*	27. 49	1113.—
Genes, *mes. courte de 9 p.*	*Cannes*	30. 55	1001.70
Dite *mes. de 2⅔ palm.*	*Bracci*	117. 83	259. 70
Dite, *meſure ordin.*	*Palmi*	274. 93	111. 30
Geneve, - -	*Aunes*	60. 36	507.—
Dite, *mes. de France*	*Aunes*	58. 1	527. 50
Gibraltar, - -	*Varas*	81. 40	375. 90
Glatz, - -	*Ellen*	117. 78	259. 80
Goa, - -	*Cabidos*	100. 62	304. 10
Gœrlitz, - -	*Ellen*	122. 48	249. 90
Gottingen, - -	*Ellen*	118. 60	258.—
Gomron, - - -	*Piks*	113. 21	270. 30
Gomron, - - -	*Cabidos*	71. 86	425. 80
Gomron, - - -	*Cuenes*	70. 18	436.—
Gothenbourg, - -	*Allen*	116. 26	263. 20
Grœtz, - -	*Ellen*	80. 35	380. 80
Guaſtalla, - -	*Bracci*	101. 29	302. 10
Guben, - -	*Ellen*	103. 27	296. 50
Gueldre, - -	*Ellen*	104. 8	294.—

Gui-

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.
Guinée, - -	Jacktans	18. 87	1622.—
Gundelfingen, - -	Ellen	117. 65	260. 10
Halle, *mesure longue*	Ellen	103. 52	295. 60
Dite, *mesure courte*	Ellen	120. 84	253. 20
Hambourg, - -	Ellen	120. 47	254.—
Dit, *mes. de Brabant*	Ellen	99. 81	306. 50
Hameln, - -	Ellen	118. 60	258.—
Hanovre, - -	Ellen	118. 60	258.—
Harbourg, - -	Ellen	118. 60	258.—
Harlem, - -	Ellen	94. 85	322. 60
Hasecfurt, - -	Ellen	102. 3	299. 90
Havre de Grace, - -	Aunes	58. 40	524.—
Haye, (la) - -	Ellen	100.—	306.—
Hildesheim, - -	Ellen	123. 24	248. 30
Hirschberg, - -	Ellen	119. 86	255. 30
Hof, - -	Ellen	108. 32	282. 50
Jægerndorf, - -	Ellen	121. 43	252.—
Japon, - -	Inkes	36. 32	842. 50
Java, - -	Cobidos	137. 22	223.—
Jerusalem, - -	Piks	100. 62	304. 10
Ingolstadt, - -	Ellen	86. 69	353.—
Inspruck, - -	Ellen	87. 80	348. 50
Irlande. Voy. Angl.			
Kaufbeuern, - -	Ellen	117. 2	261. 50
Kempten, - -	Ellen	101. 59	301. 20
Kiel, - -	Ellen	120.—	255.—
Kitzingen, - -	Ellen	115. 78	264. 30
Kœnigsberg, - -	Ellen	120. 9	254. 80
Krembs, - -	Ellen	92. 28	331. 60
Lacedemone, - -	Pikes	150. 96	202. 70
Langensalsa, - -	Ellen	119. 44	256. 20
Lauban, - -	Ellen	122. 45	249. 90
Leide, - -	Ellen	101. 6	302. 80
Leipzig, - -	Ellen	122. 11	250. 60
Leutkirche, - -	Ellen	98. 23	311. 50
Liege, - -	Ellen	125. 15	244. 50
Lille, - -	Aunes	100. 13	305. 60
Lisbonne, - -	Varas	62. 96	486.—
Dite - -	Covados	101. 93	300. 20
Dite, *mesure longue*	Palmos	305. 80	100. 7
Lisbonne, *mesure courte*	Palmos	314. 82	97. 20
Livourne, *m. de lainage*	Cannes	29. 22	1047.40
Dite - - -	Bracci	116. 88	261. 80
Dite - - -	Palmi	233. 76	130. 90
Dite, *mes. de soieries*	Cannes	29. 65	1032.—
Dite - -	Bracci	118. 60	258.—
Dite - -	Palmi	237. 36	129.—
Lœbau, - - -	Ellen	122. 11	250. 60
Londres, - -	Yards	75. 46	405. 50
Dite, *mes. de toileries*	Ells	60. 37	506. 90
Dite, *m. de bayes & frif.*	Godes	98. 39	311.—
Louvain, *mes. lougue*	Ellen	99. 41	307. 80
Dite, *mesure courte*	Ellen	100. 86	303. 40
Lubec, - -	Ellen	119. 63	255. 80
Lucque, *m. de lainage*	Bracci	114. 5	268. 30
Lucque, *m. de soieries*	Bracci	119. 30	256. 50
Lunnebourg, - -	Ellen	118. 60	258.—
Lyon, - - -	Aunes	58. 79	520. 50
Madere, - -	Varas	62. 96	486.—
Madras, - -	Cobidos	150. 96	202. 70
Madrid, - -	Varas	81. 40	375. 90
Magdebourg, - -	Ellen	103. 51	295. 60
Mahon, - -	Cannes	43. 12	709. 60
Malaga, - -	Varas	81. 40	375. 90
Mallorque, - -	Cannes	40. 25	760. 30
Malthe, - -	Cannes	30. 80	993. 50
Manheim, - -	Ellen	123. 74	247. 30
Mantoue, - -	Bracci	148. 40	206. 20
Marroc, - -	Covados	136. 91	223. 50
Marseille, - -	Cannes	34. 38	890.—
Dite, *mes. de toileries*	Aunes	58. 99	518. 70
Mastrick, - -	Ellen	100. 99	303.—
Mayence, - -	Ellen	125. 77	243. 30
Mecque, (la) - -	Cobidos	100. 62	304. 10
Mecheln, - -	Ellen	100. 86	303. 40
Memel, - -	Ellen	120. 28	254. 40
Menningen, - -	Ellen	98. 39	311.—
Mesfine, - -	Cannes	35. 65	858. 40
Dite - -	Palmi	285. 18	107. 30
Middelbourg, - -	Ellen	100.—	306.—
Milan, *mes. de lainage*	Bracci	102. 7	299. 80
Dit, *mes. de soieries*	Bracci	128. 68	237. 80
Mindelheim, - -	Ellen	109. 29	280.—

	Noms des Meſures.	Rapport des 100 aunes d'Amſt. nomb. 100.	Longueur de chaque meſure, lignes 100.
Minden, - -	*Ellen*	119. 25	256. 60
Minorque, - -	*Cannes*	43. 12	709. 60
Mocca, - -	*Guezes*	108. 70	281. 50
Dit - -	*Cobidos*	142. 99	214. —
Modene, - -	*Bracci*	107. 82	283. 80
Montpellier, - -	*Cannes*	34. 32	891. 60
Morlaix, - -	*Aunes*	51. 24	597. 20
Morée, (la) - -	*Piks*	150. 96	202. 70
Moscovie, - -	*Archines*	97. 2	315. 40
Munchberg, - -	*Ellen*	112. 71	271. 50
Munich, - -	*Ellen*	82. 68	370. 10
Munſter, - -	*Ellen*	85. 38	358. 40
Munden, - -	*Ellen*	118. 6	259. 20
Namur, - -	*Ellen*	104. 8	294. —
Nantes, - -	*Aunes*	58. 56	526. —
Naples, - -	*Cannes*	32. 72	935. 20
Dite - -	*Palmes*	261. 76	116. 90
Narva, - -	*Ellen*	115. 39	265. 20
Dit - -	*Archines*	97. 2	315. 40
Naumbourg, - -	*Ellen*	122. 11	250. 60
Negrepont, - -	*Piks*	112. 1	273. 20
Neuenbourg, & - Neufchatel en Suiſſe	*Ellen*	62. 4	493. 20
Neuhoff, - -	*Ellen*	104. 65	292. 40
Neuſtad ſur l'Aisch,	*Ellen*	102. 3	299. 90
Nice, - -	*Raſi*	125. 17	243. 30
Dite - -	*Palmi*	261. 54	117. —
Nienbourg, - -	*Ellen*	118. 60	258. —
Nimegue, - -	*Ellen*	104. 8	294. —
Nordlingen, - -	*Ellen*	113. 4	270. 70
Norvege, - -	*Allen*	109. 97	278. 26
Nuremberg, - -	*Ellen*	104. 65	292. 40
Ochſenfurt, - -	*Ellen*	118. 79	257. 60
Oldenbourg ſur la Hunte,	*Ellen*	118. 84	257. 50
Oran, -	*Varas*	81. 40	375. 90
Dit, *meſ. de lainage*	*Pikos*	100. 62	304. 10
Osnabruck, - -	*Ellen*	118. 33	258. 60
Dit, *meſure de toilerie*	*Ellen*	114. 24	266. 70
Oſtende, - -	*Aunes*	98. 71	310. —
Oſterode, - -	*Ellen*	118. 60	258. —
Oudenarde, - -	*Ellen*	103. 38	296. —
Paderborn, - -	*Ellen*	127. 93	239. 20
Padoue, - -	*Bracci*	102. 93	297. 30
Palerme, - -	*Cannes*	35. 65	858. 40
Dite - -	*Palmi*	285. 20	107. 30
Paris, *meſ. de ſoieries*	*Aunes*	58. 1	527. 50
Dite, *meſ. de lainage*	*Aunes*	58. 13	526. 40
Dite, *meſ. de toileries*	*Aunes*	58 40	524. —
Parme, - -	*Bracci*	126. 29	242. 30
Patras, *meſ. de ſoieries*	*Piks*	108. 66	281. 60
Dite, *meſ. de lainage & toileries*	*Piks*	100. 62	304. 10
Peking, - -	*Peking*	193. 67	158. —
Pernau, - -	*Ellen*	125. 82	243. 20
Perſe, - *meſure de roi*	*Guezes*	73. 3	419. —
Dite - - -	*Guezes*	109. 65	279. 30
Perugia, - -	*Bracci*	106. 77	286. 60
Picardie, - -	*Aunes*	82. 80	369. 60
Piémont, - -	*Raſi*	115. 91	264. —
Piſe, - -	*Palmi*	231. 29	132. 30
Plaiſance, - -	*Bracci*	106. 44	287. 50
Pologne, *meſure neuve*	*Ellen*	111. 88	273. 50
Pondicheri, - -	*Cobits*	150. 96	202. 70
Pontremoli, - -	*Bracci*	99. 97	306. 10
Porto, - -	*Covados*	103. 94	294. 40
Poſen, - -	*Ellen*	121. 19	252. 50
Prague, - - -	*Ellen*	116. 84	261. 90
Presbourg, - -	*Ellen*	123. 69	247. 40
Provence, - -	*Canes*	34. 43	888. 90
Queda, - -	*Cobidos*	150. 96	202. 70
Ragufe, - -	*Aunes*	134. 51	227. 50
Ratisbonne, - -	*Ellen*	85. 12	359. 50
Ratzebourg, - -	*Ellen*	118. 60	258 —
Ravenne, - -	*Bracci*	102. 68	298. —
Ravensberg, - -	*Ellen*	100. 43	304. 70
Recanati, - -	*Bracci*	103. 76	294. 90
Regge, - -	*Bracci*	130. 30	234. 85
Revel, - -	*Ellen*	128. 95	237. 30
Rhode, - -	*Piks*	91. 32	335. 10
Riga, - -	*Ellen*	125. 93	243. —
Rimini, - -	*Bracci*	107. 82	283. 80
Rochelle, (la) - -	*Aunes*	58. 40	524. —
Rome, *meſ. de toilerie*	*Cannes*	33. 3	926. 40

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.
Rome, *mes. dite de toil.*	*Bracci*	108. 74	281. 40
Dite, *mes. de Marchand*	*Cannes*	34. 70	882.—
Dite	*Bracci*	81. 40	375. 90
Dite	*Palmi*	277. 42	110. 30
Dite, *mesure ancienne*	*Aunes*	115. 91	264.—
Roſtock,	*Ellen*	119. 35	256. 40
Rothembourg ſur la Tr.	*Ellen*	117. 74	259. 90
Rotterdam,	*Ellen*	100.—	306.—
Rouen, *mes. de lainages & toileries*	*Aunes*	59. 30	516.—
Dite, *mesure de toileries*	*Aunes*	49. 42	619. 20
Roverede, *mes. de ſoie*	*Aunes*	92. 67	330. 20
Dite *Mes. de lainage & toil.*	*Aunes*	108. 70	281. 50
Ruremonde,	*Ellen*	100. 62	304. 10
Ruſſie,	*Archines*	97. 2	315. 40
Saltzbourg, *mes. de ſoie*	*Ellen*	85. 98	355. 90
Dit, *mes. de toiles*	*Ellen*	68. 64	445. 80
S. Gall, *mes. de lainage*	*Ellen*	112. 5	273. 10
Dit, *mes. de toileries*	*Ellen*	86. 10	355. 40
S. Malo,	*Aunes*	51. 24	597. 20
S. Petersbourg,	*Archines*	97 2	315. 40
Saragoſſe,	*Canes*	33. 32	918. 40
Savoie,	*Raſi*	125. 77	243. 30
Schafhouſe,	*Ellen*	114. 39	267. 50
Schmiedeberg,	*Ellen*	123. 74	247. 30
Schweinfurt,	*Ellen*	118. 33	258. 60
Scio, *mes. longue*	*Piks*	100. 62	304. 10
Dite, *mesure courte*	*Piks*	104. 54	292. 70
Sardaigne,	*Raſi*	125. 77	243. 30
Dite	*Palmi*	274. 93	111. 30
Seville,	*Varas*	81. 40	375. 90
Siam,	*Ken*	71. 83	426.—
Dit	*Cobidos*	150. 96	202. 70
Sicile,	*Cannes*	35. 65	858. 40
Dite	*Palmi*	285. 18	107. 30
Sidon,	*Piks*	114. 18	268.—
Sienne, *mes. de toileries*	*Bracci*	114. 99	266. 10
Sienne, *mes. de lainage*	*Bracci*	182. 80	167. 40
Siléſie,	*Ellen*	119. 86	255. 30
Smirne,	*Piks*	103. 17	296. 60
Solothurn, ou Solure,	*Ellen*	125. 56	243. 70
Speyer,	*Ellen*	125. 41	244.—
Stade,	*Ellen*	118. 60	258.—
Stetin,	*Ellen*	106. 7	288. 50
Stockholm,	*Ellen*	116. 26	263. 20
Stralſund,	*Ellen*	118. 60	258.—
Strasbourg,	*Ellen*	128. 25	238. 60
Dit, *mes. de France*	*Aunes*	58. 4	527. 20
Straubingen,	*Ellen*	85. 36	358. 50
Suede,	*Ellen*	116. 26	263. 20
Suiſſe,	*Ellen*	114. 95	266. 20
Surate,	*Gueſſes*	100. 33	305.—
Dite	*Cobidos*	145. 88	209. 75
Teneriffe,	*Varas*	81. 40	379. 50
Thorn,	*Ellen*	121. 19	252. 50
Tolede,	*Varas*	84.—	364. 30
Tortoſe,	*Cannes*	43. 37	705. 60
Toulon,	*Cannes*	35. 60	859. 60
Toulouſe,	*Cannes*	37. 92	807.—
Tournai,	*Aunes*	111. 48	274. 50
Trente, *m. de lainage*	*Ellen*	102.—	300.—
Trente, *m. de ſoier.*	*Ellen*	112. 78	271. 30
Treves,	*Ellen*	123. 69	247. 40
Trevigo,	*Bracci*	102. 93	297. 30
Trieſte, *mes. de lainage*	*Ellen*	102. 14	299. 60
Dite, *mes. de ſoieries*	*Ellen*	107. 75	284.—
Tripoli de Barbarie,	*Piks*	124. 95	244. 90
Tripoli de Sirie,	*Piks*	100. 65	304.—
Troppau,	*Ellen*	121. 42	252.—
Troye,	*Aunes*	87. 1	351. 70
Tunis, *mes. de lainage*	*Piks*	102. 58	298. 30
Dite, *mes. de ſoieries*	*Piks*	109. 44	279. 60
Dit, *mes. de toileries*	*Piks*	145. 92	209. 70
Turquie, *mes. longue*	*Piks*	103. 18	296. 60
Dite, *mesure courte*	*Piks*	106. 51	287. 30
Turin,	*Raſi*	114. 44	267. 40
Ulm,	*Ellen*	121. 43	252.—
Valence en Espagne,	*Varas*	75. 93	403.—
Valenciennes,	*Aunes*	104. 79	292.—
Varſovie, *mes. neuve*	*Ellen*	111. 88	273. 50
Veniſe, *mes. de lainage*	*Bracci*	103. 52	295. 60
Dite, *mes. de ſoieries*	*Bracci*	109. 99	278. 20
Verden,	*Ellen*	118. 60	258.—
Verone,	*Bracci*	109. 99	278. 20

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nombre 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.
Vicence,	*Bracci*	100. 79	303. 60
Vienne,	*Ellen*	88. 82	344. 50
Vismar,	*Ellen*	118. 41	258. 40
Waldenbourg en Siléſie	*Ellen*	119. 86	255. 30
Warendorf,	*Ellen*	118. 1	259. 30
Windsheim,	*Ellen*	104. 67	292. 40
Wittemberg,	*Ellen*	102. 51	298. 50
Wurtzbourg,	*Ellen*	118. 93	257. 30
Xativa,	*Varas*	77. 53	394. 70
Ypres,	*Aunes*	98. 71	310. —
Zelle,	*Ellen*	118. 60	258. —
Zittau,	*Ellen*	121. 14	252. 60
Zurich,	*Ellen*	115. 4	266. —

TABLE IX. *Des Meſures de longueur, & principalement des pieds de divers lieux, leur longueur la plus juſte exprimée par lignes de pied de Roi, de France, & leur rapport à* 100 *pieds de* 11 *pouces d'Amſterdam.*

	Noms des Meſures.	Rapport des 100 Pieds d'Amſt. nombre 100.	Longueur de chaque meſure, lignes 100.
Aix la Chapelle, -	Pieds	98. 5	128. 50
Amſterdam, - -	Pieds	100.—	126.—
Dit - -	Ruthes	7. 72	1631. 50
Angleterre, - -	Poles	5. 65	2230.—
Dite - -	Fathoms	15. 53	810. 96
Dite - -	Paces	18. 64	675. 80
Dite, *meſure ordin.*	Pieds	93. 22	135. 16
Dite, *meſure moyenne*	Pieds	93. 33	135.—
Anſpach, - -	Pieds	95. 45	132.—
Antioche, - -	Pieds	66. 60	189. 20
Anvers, - -	Pieds	99. 53	126. 60
Augsbourg, - -	Pieds	95. 21	131. 30
Avignon, - -	Pieds	114. 55	110.—
Babilone, - -	Cub. Stic	38. 58	326. 60
Basle, - -	Ruthes	5. 96	2115. 20
Dite *meſ. de ville & de camp.*	Pieds	95. 3	132. 20
Baviere, - -	Pieds	127. 78	98. 60
Berlin, - -	Pieds	91. 77	137. 30
Berne, - -	Pieds	96. 91	130.—
Beſançon, - -	Pieds	91. 90	137. 10
Bologne, - -	Pas	14. 98	841.—
Dite - - -	Pieds	74. 91	168. 20
Bremen, - -	Pieds	98. 28	128. 20
Breſlau, - -	Pieds	100.—	126.—
Breſſe, - -	Braſſes	60. 72	207. 50
Briel, - -	Pieds	84. 79	148. 60
Bruck, - -	Pieds	102. 77	122. 60
Brunsvick, - -	Pieds	99. 6	126. 50
Dit *Suivant l'Almanach*	Pieds	100.—	126.—
Bruxelles, - -	Pieds	97. 67	129.—
Buxthude, - -	Pieds	97. 67	129.—
Cagliari, - -	Palmi	140. 31	89. 80
Caire, (le) - -	Derah	51. 24	245. 90
Calenberg, - -	Pieds	97. 21	129. 60
Dit - -	Ruthes	6. 7	2073. 60
Carrara, - -	Palmes	116. 56	108. 10
Caſtille, - -	Toeſas	16. 76	751. 80
Caſtille, *meſ. de Burgos*	Pieds	100. 56	125. 30
Dite - -	Palmos	140.—	90.—
Celle, - -	Ruthes	6. 10	2064.—
Dite - -	Pieds	97. 67	129.—
Chine, *meſ. de march.*	Pieds	84.—	150.—
Dite, *meſ. de Mathem.*	Pieds	85. 31	147. 70
Dite, *meſ. d'Architecture*	Kongpu	88. 5	143. 10
Dite, *meſ. d'Arpentage*	Pieds	88. 92	141. 70
Cleves, - -	Pieds	96. 18	131.—
Cologne, - -	Pieds	103. 28	122.—
Conſtantinople, - -	Pieds	40. 12	314.—
Copenhague, - -	Pieds	90. 56	139. 13
Cracovie, - -	Pieds	79. 74	158.—
Dannemarc, - -	Ruthes	9. 5	1391. 30
Dit - - -	Faum	15. 10	834. 78
Dit - -	Pieds	90. 56	139. 13
Dantzig, - -	Pieds	99. 5	127. 20
Dit - - -	Ruthes	66. 4	1908.—
Dijon, - - -	Pieds	90. 52	139. 20
Dole, - - -	Pieds	79. 70	158. 30
Dordrecht, - -	Pieds	78. 95	159. 60
Dresde, - -	Pieds	100. 40	125. 50
Ecoſſe, - -	Pieds	92. 71	135. 90
Egypte, - -	Derah	51. 24	245. 90
Electorat de Saxe, -	Ruthes	66. 30	1900. 40
Embden, - -	Pieds	95. 96	131. 30
Erfurt, - -	Ruthes	7. 19	1751. 40
Dit - -	Pieds	100. 72	125. 10
Eyderſtadt, - -	Pieds	95. 96	131. 30
Ferrol, *codo de Ribera de 8 Patmos ou 24*	Pouces	50. 28	250. 60
Florence, - -	Perticbes	10. 37	1215.—
Dite, *meſ. d'architecture*	Pieds	51. 85	243.—
France, - -	Toiſes	14. 58	864.—
Dite - - - -	Perche	4. 86	2592.—
Dite, *meſure de Roi*	Pieds	87. 50	144.—

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.
Franconie,	Ruthes	7. 55	1669. 60
Francfort sur Mayn,	Pieds	99. 21	127.—
Genes,	Palmi	113. 20	111. 30
Geneve,	Pieds	58. 25	216. 30
Gibraltar,	Pieds	100. 56	125. 30
Gieſſen,	Pieds	95. 45	132.—
Goes,	Pieds	94. 81	132. 90
Gœttingen,	Pieds	97. 67	129.—
Gota,	Pieds	98. 82	127. 50
Grece,	Pieds	92. 78	135. 80
Grenoble,	Pieds	83. 33	151. 20
Groningen,	Pieds	97. 30	129. 50
Halle,	Pieds	95. 45	132.—
Hambourg,	Ruthes	6. 20	2032.—
Dit	Pieds	99. 21	127.—
Hanovre,	Ruthes	6. 10	2064.—
Harlem,	Pieds	97. 67	129.—
Haye, (la)	Pieds	87. 50	144.—
Herfordern,	Pieds	96. 18	131.—
Heydelberg,	Pieds	102. 2	123. 50
Hildesheim,	Ruthes	6. 34	1987. 20
Dit	Pieds	101. 45	124. 20
Holſtein,	Pieds	95. 24	132. 30
Inſpruck,	Pieds	89. 48	140. 80
Irlande,	Ruthes	4. 44	2835.—
Kœnigsberg,	Pieds	92. 38	136. 40
Leide,	Pieds	90. 66	139.—
Leipzig, *meſ. mediocre*	Pieds	100. 72	125. 10
Dit, *meſ. d'Architecture*	Pieds	100. 56	125. 30
Liege,	Pieds	98. 82	127. 50
Lisbonne,	Pieds	83. 94	150. 10
Dite, *meſ. longue*	Palmi	125. 16	100. 67
Dite, *meſure courte*	Palmi	129. 63	97. 20
Londres,	Rods	5. 65	2230.—
Dite, *meſ. ordinaire*	Pieds	93. 22	135. 16
Dite, *meſure moyenne*	Pieds	93. 33	135.—
Louvain,	Pieds	99. 53	126. 60
Lorraine,	Ruth	6. 35	1984.—
Dite	Pieds	99. 21	127.—

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.
Lubeck,	Pieds	97. 67	129.—
Lunnebourg,	Ruthes	6. 10	2064.—
Dit	Pieds	97. 67	129.—
Lyon,	Pieds	87. 17	151. 50
Macon,	Pieds	85. 2	148. 20
Magdebourg,	Pieds	100. 24	125. 70
Manheim,	Pieds	9. 79	128. 60
Mantoue,	Braſſes	61. 10	206. 20
Maſtrick, *de 10 pouces*	Pieds	101. 20	124. 50
Mayence,	Pieds	94. 38	133. 50
Mecheln,	Pieds	101. 69	123. 90
Mecklembourg,	Pieds	97. 67	129.—
Middelbourg,	Pieds	94. 74	133.—
Milan,	Braſſes	58. 17	216. 60
Dit	Pieds	71. 59	176.—
Moscovie,	Pieds	84. 96	148. 30
Mumpelgarde,	Ruthes	6. 18	2038. 40
Dite	Pieds	98. 90	127. 40
Munich,	Pieds	127. 79	98. 60
Naples,	Palmi	107. 78	116. 90
Neufchatel,	Pieds	94. 74	133.—
Nuremberg,	Ruthes	5. 84	2155. 20
Dit	Pieds	93. 54	134. 70
Oldenbourg,	Pieds	95. 96	131. 30
Osnabruck,	Pieds	101. 78	123. 80
Padoue,	Pieds	80. 25	157.—
Palerme,	Palmi	117. 80	107. 30
Paris,	Toiſes	14. 58	864.—
Dit, *meſure de Roi*	Pieds	87. 50	144.—
Parme,	Braſſes	52.—	242. 30
Pavie,	Braſſes	60. 58	208.—
Perſe,	Arisch	29. 77	431.—
Plaiſance,	Braſſes	52.—	242. 30
Poméraine,	Pieds	97. 30	129. 50
Prague,	Pieds	94. 17	133. 80
Ratzebourg,	Pieds	97. 67	129.—
Regge,	Braſſes	53. 65	234. 85
Revel,	Pieds	106. 15	118. 70
Rhyn,	Ruthes	7. 54	1669. 60

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.
Rhyn,	Pieds	90. 56	139. 13
Riga,	Pieds	103. 70	121. 50
Rimini,	Brasses	52. 28	241. —
Rome, *mes. ancienne*	Pieds	95. 45	132. —
Dite, *mesure nouvelle*	Pieds	96. 48	130. 60
Dite	Palmi	127. 28	99. —
Dite, *mes. d'architect.*	Cannes	12. 73	990. —
Rostock,	Pieds	98. 28	128. 20
Rotterdam,	Pieds	90. 97	138. 50
Rouen,	Pieds	105. —	120. —
Russie, *mes. du Rhyn*	Pieds	90. 56	139. 13
Dite, *mes. d'Angleterre*	Pieds	93. 33	135. —
Samos,	Pieds	82. 14	153. 40
Savoie,	Pieds	105. —	120. —
Saxe,	Ruthes	6. 63	190. 40
Sedan,	Pieds	102. 44	123. —
Sardaigne, *mes. de Sard.*	Palmi	113. 21	111. 30
Sardaigne, *mes. de Cagl.*	Palmi	140. 31	89. 80
Siam,	Ken	29. 58	426. —
Silésie,	Ruthes	6. 58	1914. 70
Suede,	Ruthes	5. 98	2105. 60
Dite	Faum	15. 95	789. 60
Dite	Pieds	95. 74	131. 60
Suisse,	Pieds	94. 73	133. —
Stade,	Pieds	97. 67	129. —
Stetin,	Pieds	100. 56	125. 30
Stockholm,	Pieds	95. 74	131. 60
Stralsund,	Pieds	100. 56	125. 30
Strasbourg, *mes. de ville*	Pieds	98. 23	128. 27
Dit, *mes. de campagne*	Pieds	96. 26	130. 90
Tolede,	Pieds	100. 56	125. 30
Turin,	Pieds	87. 99	143. 20
Ulm,	Pieds	98. 36	128. 10
Urbain,	Pieds	80. 25	157. —
Utrecht,	Pieds	104. 21	121. —
Venise,	Pieds	81. 82	154. —
Verden,	Pieds	97. 67	129. —
Verone,	Pieds	81. 82	154. —
Vienne en Dauphiné,	Pieds	88. 11	143. —
Vienne en Autriche,	Pieds	88. 73	142. —
Wittenberg,	Pieds	41. 17	306. —
Wurtemberg, *grande*	Ruthe	6. 3	2087. —
Dit *Petite*	Ruthe	7. 54	1669. 50
Zelle,	Pieds	97. 67	129. —
Zirickzée,	Pieds	91. 57	137. 60
Zurich,	Pieds	94. 73	133. —
Dit	Ruthes	9. 47	1330. —
Dit	Klafter	15. 24	826. —

TABLE X. *Les Mesures d'arpentage de divers païs, mesurées en pieds quarrés de France, & leur rapport relativement à* 100 *Morgens ou Journées, mesure d'arpentage de Hollande.*

	Noms des Mesures.	*Rapport des* 100 *morgens de Holl.*	*Chaque mesure contient, pieds quarrés.*
Amsterdam, - -	*Morgen*	100	77016
Angleterre, - -	*Acres*	$201\frac{1}{5}$	38284
Dit *Fardingdeales*		$804_{\frac{7}{10}}$	9571
Basle, - - -	*Juchart*	255	30206
Berlin, - *grands*	*Morgen*	$143\frac{1}{5}$	53771
Dit - *petits*	*Morgen*	$318\frac{1}{4}$	24197
Berne, *m. de campagne*	*Juchart*	$302\frac{2}{5}$	25469
Dit, *mesure des bois*	*Juchart*	210	36675
Dannemarc, - -	*Pflüge*	$46\frac{2}{3}$	167296
Dantzig, - - -	*Morgen*	$146\frac{1}{5}$	52668
Ecosse, - -	*Acres*	$157_{\frac{9}{10}}$	48765
Erfurt, - -	*Morgen*	$309_{\frac{9}{10}}$	24851
Espagne, *Brazas* ou *Toesas quarrées*		$28262\frac{1}{2}$	$27\frac{1}{4}$
Florence, - -	*Soccate*	$163_{\frac{9}{10}}$	46986
Dite - -	*Stajoli*	$1639\frac{1}{2}$	4698
France, - -	*Arpents*	$237_{\frac{7}{10}}$	32400
Dite, *mesure du Roi*	*Arpents*	$159_{\frac{1}{10}}$	48400
Dite, - *grande mes.*	*Arpents*	$192\frac{1}{2}$	40000
Franconie, - -	*Morgen*	$223\frac{4}{5}$	34414
Geneve, - -	*Journées*	$157\frac{1}{3}$	48960
Hambourg, - -	*Morgen*	$64\frac{1}{2}$	119477
Hanovre, - -	*Morgen*	$312\frac{2}{5}$	24653
Hildesheim, - -	*Morgen*	$337\frac{1}{3}$	22834
Irlande, - -	*Acres*	$124\frac{1}{5}$	62014
Lorraine, - -	*Journals*	$396_{\frac{1}{10}}$	19446
Nuremberg, - -	*Morgen*	$171_{\frac{9}{10}}$	8402
Oostfriese, *Diemt* ou	*Morgen*	$143\frac{1}{5}$	53771
Rhyn, *mes. de campagne*	*Morgen*	$477\frac{3}{5}$	16131
Dit, - *mes. de bois*	*Morgen*	$358\frac{3}{10}$	21508
Dit, *mes. de vignes*	*Morgen*	$515\frac{3}{5}$	14936
Dit - -	*Thauen*	$636\frac{1}{2}$	12099
Dit - -	*Jucharte*	$954\frac{4}{5}$	8066
Russie, - - -	*Dessaetin.*	$70\frac{1}{5}$	109783
Saxe, - - -	*Aecker*	$147\frac{2}{5}$	52249
Dite, *mes. de Dresde*	*Morgen*	295	26124
Schleswig, - -	*Pflüge*	$46\frac{1}{3}$	167296
Silésie, *perch quarrées* ou	*Ruthes*	4356	$176\frac{4}{5}$
Strasbourg, - -	*Arpents*	$401\frac{9}{10}$	19164
Suede, *mes. d'arpentage*	*Tuna*	$164_{\frac{7}{10}}$	46772
Suisse, - - -	*Fauxes*	$123_{\frac{1}{10}}$	62239
Dite, - *Poses* ou	*Morgen*	$247\frac{1}{7}$	31120
Dite, *perches quarrées* ou	*Ruthes*	$31677\frac{1}{2}$	$143\frac{1}{7}$
Vaux, (Païs de) -	*Poses*	$233\frac{1}{3}$	33008
Dit - - -	*Arpents*	$302\frac{2}{5}$	25468
Vienne, - -	*Jochen*	$137\frac{1}{2}$	56009
Wittemberg, *mes. gr.*	*Morgen*	$143\frac{1}{4}$	53771
Dit, - *mes. courte*	*Morgen*	$244\frac{2}{5}$	31507
Zurich, *mes. d'arpent.*	*Juchart*	$250\frac{4}{5}$	30709
Dit, - *mes. de bois*	*Juchart*	$225_{\frac{7}{10}}$	34121
Dit, - *Reben ou*	*Juchart*	$282_{\frac{1}{10}}$	27297

TABLE XI. *Des Mesures de distance de divers lieux, leur rapport relativement à un degré de l'Equateur, & leur étendue mesurée en Pas géometriques & en Pieds de France.*

	Rapport d'un degré de l'Equateur.		Chaque mesure contient	
	Noms des Mesures.	Leur quantité.	Pasgéométriques.	Pieds de France.
Allemagne, - -	*Meilen*	$17\frac{73}{100}$	3384	19324
Dit, *mes. géograph.*	*Meilen*	15	4000	22842
Angleterre, - -	*Miles*	$69\frac{12}{100}$	868	4956
Dite, *mes. de Londr*	*Miles*	73	822	4693
Dite, *mes. de mer.*	*Miles*	60	1000	5711
Dite, - *mes. dite*	*Leagues*	20	3000	17132
Arabie, - -	*Milles*	$56\frac{2}{3}$	1059	6046
Bourgogne, - -	*Lieues*	$19\frac{7}{10}$	3045	17391
Brandebourg, - -	*Meilen*	$10\frac{51}{100}$	5707	32594
Dannemarc, - -	*Mil*	$14\frac{77}{100}$	4061	23188
Ecosse, - -	*Miles*	40	1500	8566
Dite, *de 5952 pieds*	*Miles*	$61\frac{34}{100}$	978	5586
Espagne, - -	*Legüas*	$26\frac{1}{4}$	2286	13052
Flandres, - -	*Milles*	$17\frac{73}{100}$	3384	19324
France, - -	*Lieues*	25	2400	13705
Dite, *de 2000 toises*	*Lieues*	$28\frac{55}{100}$	2101	12000
Dite, *de 2500 dites*	*Lieues*	$22\frac{84}{100}$	2627	15000
Dite, *mes. de mer*	*Milles*	20	3000	17132
Dite, *mes. gauloise*	*Lieues*	$50\frac{36}{100}$	1191	6804
Grece, (ancienne)	*Stade*	$724\frac{4}{10}$	83	473
Hambourg, - -	*Meilen*	$14\frac{77}{100}$	4061	23188
Hollande, - -	*Millen*	19	3158	18033
Hongrie, - -	*Meilen*	$13\frac{1}{3}$	4500	15698
Inde, (l') - -	*Lieues*	30	2000	11421
Irlande, - -	*Miles*	40	1500	8566
Italie, - -	*Mille*	60	1000	5711
Lithuanie, - -	*Meilen*	$12\frac{44}{100}$	4822	27536
Païs-bas, *mes. de terre.*	*Milles*	$19\frac{2}{3}$	3051	17422
Dit, *mes. de mer*	*Milles*	20	3000	17132
Perse, *Parasangas* ou	*Lieues*	$22\frac{2}{9}$	2700	15418
Pologne, - -	*Milles*	20	3000	17132
Prusse, - -	*Meilen*	$14\frac{37}{100}$	4176	23850
Rome, *mes. ancienne*	*Stades*	$604\frac{3}{10}$	99	567
Dite, - *moderne*	*Milles*	60	100	5711
Russie, - -	*Werste*	$104\frac{3}{10}$	575	3285
Saxe, - - -	*Meilen*	$12\frac{29}{100}$	4882	27878
Silésie, - - -	*Meilen*	$17\frac{18}{100}$	3493	19945
Suede, - - -	*Mile*	$10\frac{41}{100}$	5761	32900
Suisse, - -	*Meilen*	$13\frac{3}{10}$	4512	25765
Turquie, - -	*Berri*	$66\frac{2}{3}$	900	5140

Le degré de l'Equateur est compté ici d'après MM. Maupertuis & Bouguers pour 57106 toises, chacune de 6 pieds de France de long.

TABLE XII. *Des poids respectifs des matieres, mesurées sur un corps dont la capacité est relative à un pouce cube, mesure de France.*

L'Or pese	7073	grains,	poids	de	France,	ou	7819	as,	poids	de Hollande.
Le Vif-argent	5048	-	-	-	-		5580	-	-	
Le Plomb	4277	-	-	-	-		4728	-	-	
L'Argent	3844	-	-	-	-		4249	-	-	
Le Cuivre	3348	-	-	-	-		3701	-	-	
Le Laiton	3184	-	-	-	-		3520	-	-	
Le Fer	2976	-	-	-	-		3290	-	-	
L'Etain ordinaire	2752	-	-	-	-		3042	-	-	
L'Etain Anglois	2704	-	-	-	-		2989	-	-	
La Pierre d'aimant	1840	-	-	-	-		2034	-	-	
Le Diamant	1307	-	-	-	-		1445	-	-	
Le Marbre blanc	1006	-	-	-	-		1112	-	-	
La Pierre à fusil	800	-	-	-	-		884	-	-	
La Pierre de taille	744	-	-	-	-		822	-	-	
La Brique	677	-	-	-	-		748	-	-	
Le Sable	593	-	-	-	-		655	-	-	
La Chaux, ou le Plâtre	453	-	-	-	-		501	-	-	
La Biere	379	-	-	-	-		420	-	-	
L'Eau de mer,	377	-	-	-	-		417	-	-	
L'Eau de fontaine ou de puits	372⅓	-	-	-	-		412	-	-	
Le Vin	365	-	-	-	-		404	-	-	
L'Eau de pluie	355	-	-	-	-		393	-	-	
La Cire	353	-	-	-	-		391	-	-	
L'Eau de vie	348	-	-	-	-		385	-	-	
L'Huile de baleine	344	-	-	-	-		381	-	-	
L'Huile d'Olive	342	-	-	-	-		378	-	-	
Le Sel bien séché	307	-	-	-	-		340	-	-	
Le Froment	291	-	-	-	-		322	-	-	
Le Seigle	274	-	-	-	-		303	-	-	
L'Orge	233	-	-	-	-		258	-	-	
L'Avoine	179	-	-	-	-		198	-	-	

TRAITÉ GÉNÉRAL DU COMMERCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SECOND.

Opérations de Change & de Négoce.

La connoiſſance des Monnoies, des Poids & des Meſures des différens païs eſt indiſpenſable pour quiconque veut faire de bonnes entrepriſes de Commerce. Sans cela on eſt arrêté à chaque pas; on n'a point de marche certaine, & l'on court toujours risque de faire de fauſſes ſpéculations.

Convaincus de cette vérité, nous ſommes entrés dans de longs détails ſur ces objets dans le premier Livre de ce Volume, & nous les avons préſentés à nos lecteurs d'une maniere ſimple & claire, afin qu'ils puiſſent ſans effort acquérir une connoiſſance ſi eſſentielle à tout négociant. Quiconque la poſſede bien a déjà fait un pas avancé dans la carriere du Commerce & peut ſe promettre que ſes entrepriſes lui tourneront à bien; mais s'il veut tirer le plus grand avantage poſſible de ſes ſpéculations, il doit encore ſe mettre en état de profiter des circonſtances favorables qui arrivent ſouvent dans les Changes.

Pour rendre la choſe plus ſenſible, ſuppoſons qu'un négociant ait fait des achats de marchandiſes dans une ville de Commerce où il doit remettre des fonds pour en payer la valeur. Y enverra-t-il du papier

Opérations de Change & de Négoce.

direct, ou y en remettra-t-il d'indirect (*) ? Lequel de ces deux partis lui rendra plus de bénéfice ? Il n'en fait rien, & à cet égard il opere au hazard s'il n'a fait une étude du Change & s'il ne s'eſt mis en état d'en combiner avec juſteſſe les différences en diverſes places. Cependant cette combinaiſon des Changes eſt ſouvent ou ignorée ou négligée par beaucoup de négocians, & elle eſt faite par d'autres ſur des principes faux ou erronnés qui les empêchent de bien ſaiſir la vraie méthode d'un arbitrage, d'ailleurs ſimple & facile à trouver. Pour mettre les premiers en état de tirer un meilleur parti des occaſions qu'ils peuvent avoir d'opérer dans les changes ; & rendre aux derniers leurs opérations plus aiſées, nous allons établir dans l'Article premier de ce ſecond Livre des principes raiſonnés, clairs & faciles pour trouver le pair du Change de deux villes de Commerce, & pour ſavoir quel Change on pourra faire entre deux places par l'entremiſe d'une troiſieme. Dans le ſecond article de ce même Livre, nous donnerons quelques explications relatives à la méthode la plus aiſée de faire des calculs ſur les prix, les frais & les conditions d'achat & de vente de pluſieurs marchandiſes.

Comme cet ouvrage eſt deſtiné également à inſtruire ceux qui n'ont que de foibles notions du Commerce, & à ſervir de recueil aux perſonnes verſées dans cette ſçience, & cenſées par cette raiſon n'ignorer rien de ce qui concerne l'arithmétique, ces derniers ne trouveront pas mauvais que nous donnions ici préalablement une explication de la Regle Conjointe dont nous nous ſervirons dans tous les calculs que nous ferons dans le cas de faire ci-aprés.

La Regle Conjointe, compliquée pour quelqu'un qui n'a pas aſſez de connoiſſance du rapport des monnoies & des changes de divers païs, ou qui ne poſſede de l'arithmétique que les quatre regles qu'on apprend aux écoles, eſt un calcul ſimple d'arithmétique, dont toute la difficulté conſiſte dans l'arrangement des parties, & qui ne coûte aucune peine dès qu'on en a ſaiſi la marche qui eſt clairement expoſée dans l'exemple ſuivant.

On demande : Combien 1000 roubles font-elles de réaux de vellon, ſi l'on tire de Petersbourg ſur Amſterdam au change de 39 ſols par rouble, argent courant de Hollande, ſuppoſé que l'agio contre l'argent de banque ſoit dans cette derniere ville à $104\frac{1}{2}$ pour cent, & que le Change d'Amſterdam ſur Madrid ſe trouve à 90 gros de banque par ducat de change ?

Poſez d'abord à votre droite les 1000 roubles, ainſi

1000 *Roubles.*

(*) Le papier direct eſt celui qui eſt payable dans la ville même où on le remet ; l'indirect eſt, au contraire, celui qu'on remet pour être négocié à une place de change différente de celle où la lettre doit être acquittée.

Opérations de Change & de Négoce.

Dites enſuite: un rouble vaut 39 ſols courans de Hollande, & poſez le chiffre 1 au côté gauche, & 39 à la droite;

	1000	*Roubles.*
1 *Rouble* vaut . . .	39	*ſols courans.*

Comme 20 ſols font 1 florin, vous mettrez 20 à la gauche, & 1 à la droite, toujours en forme de colonne:

	1000	*Roubles.*
1 *Rouble* vaut . . .	39	*ſols courans.*
20 *Sols*	1	*florin.*

L'agio contre l'argent de banque étant à $104\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$, en doublant ce nombre pour éviter la fraction, vous direz: 209 florins courans valent 200 florins de banque, & poſez ainſi,

	1000	*Roubles.*
1 *Rouble* vaut . . .	39	*ſols courans.*
20 *Sols courans* . . .	1	*florin courant.*
209 *Florins courans* . .	200	*florins de banque.*

Le florin de banque contenant 40 gros, & 90 gros faiſant la valeur d'un ducat de change, ces deux parties doivent être rangées à la ſuite des précédentes, de la maniere ſuivante:

	1000	*Roubles.*
1 *Rouble* vaut . . .	39	*ſols courans.*
20 *Sols courans* . . .	1	*florin courant.*
209 *Florins courans* . .	200	*florins de banque.*
1 *Florin de banque* . .	40	*gros de banque.*
90 *Gros de banque* . .	1	*ducat de change.*

Le ducat de change vaut 20 réaux $25\frac{15}{17}$ maravedis de vellon; mais, pour éviter les fractions, il faut dire: 867 ducats de change font 18000 réaux de vellon, & poſer cette partie au-deſſous des autres comme ſuit, ſavoir:

	1000	*Roubles.*
1 *Rouble* vaut . . .	39	*ſols courans.*
20 *Sols courans* . . .	1	*florin courant.*
209 *Florins courans* . .	200	*florins de banque.*
1 *Florin de banque* . .	40	*gros de banque.*
90 *Gros de banque* . .	1	*ducat de change.*
867 *Ducats de change* . .	18000	*réaux de vellon.*

Toutes les parties de la regle dont on cherche la ſolution étant

Opérations de Change & de Négoce.

placées comme deſſus, il faut réduire, autant qu'il eſt poſſible, les nombres des deux colonnes pour rendre la multiplication de chacune moins pénible. On pourra, par exemple, ôter les 20 fois de la colonne gauche & ſubſtituer un 2 aux 40 gros de la colonne droite qu'on barrera pour égaler les deux parties, puis qu'on ne compte que 2 fois 20 dans 40. On barrera auſſi les 90 gros de la colonne gauche & en faiſant la même choſe des 18000 réaux de celle de la droite, on y ſubſtituera le nombre 200 : car 90 fois 200 font exactement 18000, voici un exemple de cette méthode.

NB. Nous plaçons entre deux étoiles les nombres qu'il faut barrer en opérant avec la plume.

			1000.
1.			39.
20.			1.
209.			200.
1.		2.	*40.*
90.			1.
867.		200.	*18000.*

Comme il n'eſt pas poſſible de réduire dans des nombres plus petits les 209 & 867 qui ſubſiſtent dans la colonne gauche, il faut les multiplier l'un par l'autre, & il en faut faire de même des nombres 1000, 39, 200, 2 & 200 de la colonne droite; après quoi il faut diviſer le produit de celle-ci par le produit de celle-là : ce qui réſultera de cette opération ſera des réaux de vellon, & le quotient étant multiplié par 34, & le produit diviſé par le diviſeur, il en proviendra des maravedis. En voici l'exemple:

			1000.		
1.	.		39.		
20.	.		1.		
209.	.		200.		
1.	.	2.	*40.*		
90.	.		1.		
867.	.	200.	*18000.*		
1672.		1000.	*multipliés*	*par*	39.
1254.		*font*	39000.	*par*	200.
1463.		-	3900000.	*par*	2.
181203 *Diviſeur.*		-	7800000.	*par*	200.
		-	1560000000.		

Somme à diviſer . 3120000000, *par* 181203 *le diviſeur.*

produit 17218 *r^x.* 9 *mrs.*

1307970
395490
330840
1496370

Quotient 46746 *multiplié par* 34.

Donne 1589364 *qui diviſé par le diviſeur a produit les* 9 *mrs.*

Cette regle pourroit ſe faire auſſi d'une maniere plus abrégée, ſi au lieu de réduire les ſols de Hollande en florins, on les réduiſoit en gros. En voici l'exemple : *Opérations de Change & de Négoce.*

		1000	*Roubles.*
1	*Rouble* vaut	39 ſ. ou 78	*℔ vls. cour.*
209	*℔ vls. courans.* . .	200	*℔ vls. bco.*
90	*℔ vls. bco.* . . .	1	*ducat.*
867	*Ducats* . .	18000	*réaux de vellon.*

On ne pourroit dans ce cas retrancher que les 90 ℔ de la colonne gauche, & il faudroit ſubſtituer dans celle de la droite les 200 qui correſpondent aux 18000 réaux, comme ſuit,

		1000.
1.	. .	78.
209.	. .	200.
90.	. .	1.
867.	. .	200. *18000.*

Diviſeur 181203. & 3120000000 *la ſomme à diviſer*

Produit comme à la page précédente 17218 *réaux* & 9 *mrs. de vellon.*

Telle eſt la regle conjointe dont nous ferons uſage dans la ſuite, mais d'une maniere courte & plus propre à montrer la nature de l'opération qu'à la détailler.

ARTICLE I.

Opérations de Change.

§. I. Quoique la ville d'Amſterdam ſoit regardée comme la premiere pour le Commerce, elle ne l'eſt certainement pas pour les opérations de banque. Paris & quelques autres villes en Europe peuvent lui diſputer à juſte titre la prépondérance dans ce genre de négoce. Malgré cela, les grandes affaires qu'Amſterdam fait dans l'étranger la mettent dans le cas de donner ſouvent la loi aux autres places de change. La ſupériorité qu'a acquis cette ville par ſon Commerce ſur toutes celles de l'Europe, eſt démontrée par les Changes avantageux qu'elle en obtient; il ne faut, pour en être convaincu, que jeter un coup d'œil ſur le tableau raiſonné que nous donnerons ci-après du pair des monnoies de change de quelques places avec celles en uſage à Amſterdam; tableau que nous avons fait ſur la AMSTERDAM.

Opérations de Change & de Négoce.

valeur intrinſeque des monnoies, en égalant la valeur de l'or à celle de l'argent dans le rapport que ces deux métaux ont aujourd'hui l'un avec l'autre en Hollande.

AMSTERDAM.

AMSTERDAM a principalement des changes ouverts avec Paris en France, Madrid en Eſpagne, Lisbonne en Portugal, Veniſe, Gennes, Livourne en Italie, Londres en Angleterre, Hambourg en Allemagne. Or, pour établir le pair du change d'Amſterdam ſur chacune de ces villes, il eſt naturel de chercher en premier lieu, la valeur intrinſeque tant de l'or que de l'argent de chaque monnoie dans laquelle on établit le change dans les endroits reſpectifs. Nous avons raſſemblé cette valeur intrinſeque des monnoies dans la Table I du Livre I de ce Volume, où nous avons dit que,

	Contenu D'or fin.	*d'argent fin.*
Le Florin de banque de 40 ß vls d'Amſterdam a	$14\frac{37}{100}$ as, *ou*	$213\frac{90}{100}$ as.
L'Ecu de France de 60 ſols tournois . . .	$19\frac{64}{100}$ -	$284\frac{98}{100}$
Le Ducat d'Eſpagne de 375 mrs. de plate vieille .	$33\frac{19}{100}$ -	$518\frac{97}{100}$
Le Cruſade de Portugal de 400 rées . . .	$17\frac{10}{100}$ -	$230\frac{84}{100}$
Le Ducat de $6\frac{1}{2}$ lire de banque de Veniſe . .	$31\frac{77}{100}$ -	$469\frac{54}{100}$
La Pezza de Gennes de $5\frac{3}{4}$ lire fuori di banco .	$30\frac{80}{100}$ -	$459\frac{37}{100}$
La Pezza da 8 reali de Livourne	$31\frac{11}{100}$ -	$451\frac{48}{100}$
La Livre ſterling d'Angleterre	$151\frac{11}{100}$ -	$2295\frac{21}{100}$
La Thaler de Hambourg de 2 marcs bco. . .	$23\frac{69}{100}$ -	$354\frac{67}{100}$

Cette valeur intrinſeque connue, nous devons chercher à établir pour chacune de ces monnoies ſa valeur relative à l'argent de banque de Hollande. Pour cela, il faut commencer par diſtinguer deux valeurs dans chaque monnoie; ſavoir, celle en or & celle en argent; enſuite prendre le prix moyen de ces deux valeurs pour déterminer la parité des monnoies qu'il ne ſeroit pas poſſible de trouver ſans cette méthode, qui eſt auſſi ſimple que claire & facile à ſaiſir: car la proportion entre l'or & l'argent étant différente en chaque païs, & néanmoins l'or & l'argent en matiere y ayant des valeurs déterminées proportionnées à celles des monnoies d'or & d'argent qui y ſont admiſes, il s'enſuit naturellement que, pour établir une parfaite parité entre les monnoies étrangeres, il faut calculer non-ſeulement leur poids & la fineſſe de la matiere dont elles ſont compoſées, mais auſſi le rapport qu'il y a entre l'or & l'argent dans les païs auxquels elles appartiennent. Voici donc qu'elle eſt cette parité fondée ſur ce rapport:

Pa-

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

	Parité relative à l'or, à l'argent.	*Prix moyen.*
L'Ecu de France répond à .	$54\frac{3}{8}$ ℔ $53\frac{5}{7}$ ℔ ou à	$53\frac{93}{111}$ ℔ vls. bco.
Le Ducat d'Espagne .	$93\frac{1}{12}$ - $97\frac{1}{2}$	$95\frac{7}{24}$ dits.
Le Cruſade de Portugal .	$47\frac{3}{5}$ - $43\frac{1}{6}$	$45\frac{23}{60}$ dits.
Le Ducat de Veniſe .	$88\frac{9}{21}$ - $87\frac{17}{21}$	$88\frac{5}{42}$ dits.
La Pezza de Genes . .	$85\frac{15}{21}$ - $85\frac{19}{21}$	$85\frac{17}{21}$ dits.
La Pezza de Livourne . .	$86\frac{3}{5}$ - $84\frac{2}{3}$	$85\frac{1}{2}$ dits.
La Livre d'Angleterre . .	35 ß - $\frac{5}{8}$ ℔ 35 ß $9\frac{1}{5}$ ℔	35 ß $4\frac{73}{80}$ ℔ vls. bco.
La Thaler d'Hambourg .	$32\frac{31}{32}$ ſt. - $33\frac{5}{32}$ ſt.	$33\frac{1}{16}$ ſt. bco.

Telle eſt la parité des Changes de la ville d'Amſterdam ſur les Etats & villes nommés ci-deſſus. Toutes les fois donc que le cours du Change ſur quelque place que ce ſoit, ſe trouvera plus bas que le pair, ce ſera une marque qu'il y a plus de tireurs que de preneurs, & par une conſéquence aſſez ſenſible & presque toujours vraie, il ſera à préſumer que la balance du Commerce d'Amſterdam avec cette place, eſt plutôt en ſa faveur qu'à ſon déſavantage. Il faut cependant faire attention que ſi l'on tire une lettre de change ſur une place à un terme de deux ou trois mois, on reçoit un change plus bas, en raiſon de l'intérêt qui correſpond au tems que le preneur doit attendre le rembourſement du montant de la lettre de change dans l'endroit où le payement doit s'en faire. Cet intérêt eſt compté à Amſterdam ſur environ 3 p$^{o}_{o}$ l'an; car, en ſuppoſant que le change d'une lettre payable à Paris à vue ſoit à 53 ℔, il ſera à $52\frac{7}{8}$ à un mois de date, $52\frac{3}{4}$ à deux mois & à $52\frac{5}{8}$ à trois mois: cette proportion eſt pourtant ſujette à varier, & il n'eſt pas rare de voir entre le papier court & celui à trois mois une différence dans le Change de $\frac{1}{2}$ ℔ & quelquefois auſſi d' $\frac{1}{4}$ ℔ entre des lettres à deux & d'autres à trois mois de date. Au reſte, le Change eſt un objet qu'il n'eſt pas poſſible de fixer; car, indépendamment des circonſtances ordinaires qui le font varier chaque jour, le crédit dont jouit ſur la place le tireur d'une lettre de change ne laiſſe pas d'influer ſur le Change. Les circonſtances qui font ordinairement varier le Change d'un jour à l'autre, ſont, ou une trop forte abondance, ou une grande rareté de papier ſur une place. L'une fait baiſſer, l'autre hauſſer le Change. Mais rien ne cauſe une révolution plus ſenſible & ſouvent plus funeſte que l'altération des monnoies.

Quand le papier abonde, il eſt prudent, ſi on peut le faire, d'envoyer le ſien à une ville où l'on ſaura qu'il eſt recherché, plutôt que de s'expoſer à perdre gros dans le Change, en le négociant ſur la place dans cette circonſtance. Il faut pour cet effet trouver dans le rapport des Changes de pluſieurs places, celui qui promet le plus grand avantage, non-ſeulement dans la négociation de ſon papier, mais auſſi dans l'objet

Opérations de Change & de Négoce.

des retours qu'on en doit recevoir. Nous allons en donner des exemples qui rendront ſenſible l'avantage de la méthode dont nous parlons.

AMSTERDAM.

1er *Cas.* Le papier ſur l'Espagne ſe trouve en trop grande abondance à Amſterdam, où il s'en eſt négocié une partie ſur Madrid au change de 90 §. Le papier court de Paris eſt par contre recherché à 53 § pendant qu'on cote le Change dans cette derniere ville ſur Madrid à 15 l. 3 ſ. la piſtole, à uſo & demi. On demande quel eſt le cours que pourroit faire un négociant d'Amſterdam, ſi envoyant à Paris ſon papier ſur l'Espagne il en obtenoit la négociation au cours indiqué, & s'il en fourniſſoit à court la valeur ſur ſon banquier dans cette ville? *Réponſe*: $92\frac{1}{4}$ §.

Operation:	1.	75. *375.*
	1088.	101. §*303.*
	60. *12.* 4.	53.
Diviſeur	4352.	401475. *Produit* $92\frac{1}{4}$ §.

Cette regle, comme l'on voit, eſt ſimple & facile à exécuter; elle ſeroit plus compliquée, ou plutôt plus embarraſſante, ſi les changes d'Amſterdam ſur Paris & de Paris ſur Madrid avoient des fractions; comme par exemple $52\frac{15}{16}$, $53\frac{1}{8}$ §, ou 15 l. 1 ſ. 6 §. Mais il y a une autre regle qu'on peut nommer univerſelle, parce qu'elle eſt applicable à toutes les opérations du genre de celle-ci, regle qui, par la facilité de ſon exécution, pourra peut-être mieux ſervir à quelques perſonnes que celle que nous venons de donner pour exemple. La voici:

Il faut multiplier le Change de Paris ſur Madrid, d'abord les livres en ſols, & ceux-ci en quarts de ſols. Le produit en doit être également multiplié par le Change d'Amſterdam ſur Paris. A la ſomme qui en proviendra, on ajoutera premierement $\frac{1}{3}$, enſuite $\frac{1}{10}$; après quoi on additionnera toute la quantité, de laquelle il faudra prendre 2 par mille qu'on ajoutera au total, dont on retranchera trois chiffres.

Exemple: 15 l. 3 ſ. font 303 ſols ou 1212 quarts de ſols, qui multipliés par 53

Donnent	64236.
Ajoutez .	21412 *pour* $\frac{1}{3}$
& .	6424 *pour* $\frac{1}{10}$
	92072.
Ajoutez encore	184 *pour 2 par mille.*
Produit	92256. *Ce qui répond à* $92\frac{1}{4}$ §.

2e. *Cas.* Le papier ſur Bordeaux eſt recherché à Amſterdam, où l'on donne $53\frac{1}{4}$ § à 2 uſances, tandis qu'on marque de Bayonne que le

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

papier ſur Bilbao y eſt beaucoup demandé. Ce dernier ne vaut à Amſterdam que 91¾ ℔ à uſo, ce qui fait ſeulement 91½ ℔ pour celui à uſo & demi. Là-deſſus, A d'Amſterdam remet à C de Bayonne ſon papier ſur Bilbao, le charge de le négocier pour le mieux, & d'en envoyer le produit en eſpeces à B de Bordeaux, ſur qui il ſe rembourſe avantage, le change étant de 53⅜ ℔ à un mois de date. C de Bayonne négocie le Bilbao à 15 l. 5 ſ. & en remet le produit en eſpeces à B de Bordeaux. Les frais de transport des eſpeces de Bayonne à Bordeaux, proviſion & courtage à Bayonne, & proviſion à Bordeaux font enſemble un objet de 1 p$^{o}_{o}$. On demande quel change reviendra à A d'Amſterdam pour ſon papier ſur Bilbao. *Réponſe*: 92$\frac{19}{37}$ ℔.

Opération:	1.		375.	*maravedis de plate.*
	1088.		305.	*ſols tournois.*
	101.		5. *100.*	*pour cent.*
	480.	24.	427.	*gros de banque.*
Diviſeur	2637312.		244190625.	*Produit* 92$\frac{19}{37}$ ℔.

Ces deux cas ſont applicables à une opération ſimple de Commerce qui ſeroit faite de la maniere ſuivante: A d'Amſterdam fait acheter des marchandiſes dans une ville de France, pour le rembourſement desquelles il indique à B une maiſon à Paris ou à Bordeaux ſur laquelle il puiſſe tirer ſes traites. A l'échéance de celles-ci, A, qui doit en faire les fonds à C de Paris ou de Bordeaux, trouvant que le papier ſur l'une & l'autre de ces villes lui coûteroit trop cher, lui remet de celui ſur l'Espagne qui lui promet plus d'avantage; en effet, ce dernier étant négocié comme il eſt dit ci-deſſus, il y trouve un bénéfice raiſonnable. Tous les autres cas que nous expliquerons ci-après, peuvent être appliqués à des ſpéculations de Commerce dans le même ſens que nous venons de montrer.

3e *Cas.* On remet à Paris du papier ſur Cadix, qui ne vaut à Amſterdam que 91 ℔, pour être négocié dans la premiere de ces villes, & s'en faire les retours ſur une des places de l'Europe où le change ſera le plus avantageux. Ce papier ſe négocie à Paris à 15 l. 2 ſ. 6 d. & on en reçoit le produit ſur Hambourg à 188 l. lequel ſe négocie à Amſterdam à 33¼ ſ. On demande quel change produira par cette voie le papier ſur Cadix? *Réponſe*: 92$\frac{1}{5}$ ℔.

Opération:	1.		375.	*maravedis de plate.*
	2176.		605.	*ſols tournois.*
	20.		1.	*livre tournois.*
	188.		5. *100.*	*marcs banco.*
	4.		133.	*ſols bco.*
Diviſeur	1636352.		150871875.	*Produit* 92$\frac{1}{5}$ ℔.

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

4e *Cas.* On remet à Bordeaux du papier ſur St. Sebaſtien, qui coûte à Amſterdam 91¾ ℔, & on en demande les retours ſur Londres. Ce papier ſe négocie à Bordeaux, à 15 l. 4 ſ. & l'on en reçoit pour retour de celui ſur Londres au change de 30¼ ℔ ſterlings, qui ſe négocie à Amſterdam à 35 ß 3 ℔ bco. On demande quel change rendra par cette voie le papier ſur St. Sébaſtien? *Réponſe*: 93⅓ ℔.

Opération: 1. **1088.* *272.* 68. *240.* *48.* 16. *240.* 48.*

Diviſeur 52224.

5.*15.**75.**375.* *maravedis de plate.*
19. *76.**304.* *ſols tournois.*
121. *deniers ſterlings.*
423. *gros de bco.*

4862385. *Produit* 93⅓ ℔.

5e *Cas.* On remet à Marſeille du papier ſur Séville, qui coûte à Amſterdam 90 ℔; lequel papier eſt négocié dans la premiere de ces villes à 15 l. 1 ſ. 6 ℔, & du produit on reçoit des remiſes ſur Livourne à 95 ſ. qui ſe négocient à Amſterdam à 84 ℔. On demande: quel change fera-t-on par cette voie du papier ſur Séville? *Réponſe*: 91⅞ ℔.

Opération: 1 *Ducat* **2176.* 544. *95.* 19.*

Diviſeur 10336.

75. *375.* *maravedis de plate.*
603. *ſols tournois.*
21. *84.* ℔ *de gros bco.*

949725. *Produit* 91⅞.

6e *Cas.* On remet à Bordeaux du papier ſur Lisbonne, qui coûte à Amſterdam 45 ℔, & il y eſt négocié à 460 rées, dont on fait les retours en papier ſur Amſterdam à 53 ℔. On demande quel change fera le papier ſur Lisbonne? *Réponſe*: 46 1/12 ℔.

Opération: 1 *Cruzade* **460.* 23.*

Diviſeur 23.

20. *400.* *rées.*
53. ℔ *de gros bco.*

1060. *Produit* 46 8/23.

Regle univerſelle. Multipliez les 53 ℔ de gros par 400, & diviſez-en le produit par 460 rées, ou le change de Bordeaux ſur Lisbonne.

7e *Cas.* Le papier ſur Veniſe ne pouvant être négocié à Amſterdam qu'à 86 ℔, on le remet à Marſeille, où il eſt placé à 98 ſols, & les retours s'en font en papier ſur Amſterdam au change de 54 ℔. On demande quel change fera le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: 88 1/15 ℔.

Opération: 1 *Ducat de banque* **60.* ſ. *30.* 5.*

Diviſeur 5.

49.*98.* *ſols tournois.*
9.*54.* *deniers de gros.*

441. *Produit* 88⅕ ℔.

Regle univerſelle. Multipliez les 54 ß de gros, ou le change de Marſeille ſur Amſterdam par les 98 ſols, ou le change entre Marſeille & Veniſe, & diviſez-en le produit par 60. *Opérations de Change & de Négoce.*

8e *Cas.* On demande de Lyon du papier ſur Genes, qui coûte à Amſterdam 80 ß. Ce papier eſt négocié à Lyon à 93 ſols & les retours s'en font ſur Amſterdam à 53 ß. On demande quel change fera le papier ſur Genes? *Réponſe*: $82\frac{1}{8}$ ß. AMSTERDAM.

Opération: 1 *Pezza*	31. *93.* *ſols tournois.*
60. ß 20.	53. *deniers de gros banco.*
Diviſeur 20.	1643. *Produit* $82\frac{1}{8}$ ß.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 7e. On doit voir que l'opération que nous venons de faire eſt la même choſe que cette regle.

9e *Cas.* Le papier ſur Livourne qu'on remet à Paris, parce qu'on ne peut le placer à Amſterdam qu'à 83 ß, ſe négocie à 97 ſols, dont les retours ſont faits de Paris ſur Amſterdam au change de $52\frac{3}{4}$ ß. On demande quel change fera le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $85\frac{1}{4}$ ß.

Opération: 1 *Pezza*	97. *ſols tournois.*
240.	211. ß *de gros bco.*
Diviſeur 240.	20467. *Produit* $85\frac{1}{4}$ ß.

Régle univerſelle. Elle eſt la même que celle du *Cas* 7e.

10e *Cas.* On remet à Nantes du papier ſur Londres, pris à Amſterdam à 34 ß 3 ß, lequel eſt négocié à Nantes à 31 ß, & on en fait les retours de Nantes ſur Amſterdam à 54 ß. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Londres? *Réponſe*: 34 ß 10 ß.

Opération: 1 *Livre*	20. *240.* ß *ſterlings.*
31.	54. ß *de gros bco.*
12.	1. ß *vls. bco.*
Diviſeur 31.	1080. *Produit* 34 ß 10 ß.

Regle univerſelle. Elle eſt auſſi ſimple que l'opération, car on peut multiplier les 54 ß de gros par 20, & en diviſer le produit par 31.

11e *Cas.* Le papier ſur Hambourg étant recherché à Bayonne, on y en remet d'Amſterdam à $32\frac{5}{8}$ ſ., lequel eſt négocié à Bayonne à $25\frac{1}{2}$ ß lubs, & on fait remiſe du produit ſur Amſterdam à $53\frac{1}{4}$ ß. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: $33\frac{2}{3}$ ſ.

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

Opération: 1 *Thaler* 8. *16.* *32.* *ß lubs bco de Hambourg.*
102. 51 213. *§ de gros bco. d'Amſt.*
2. 1. *ſol bco.*

Diviſeur 51. 1704. *Produit* $33\frac{2}{3}$ *ſols.*

Regle univerſelle. On peut faire cette opération d'une maniere encore plus ſimple : multipliez les $53\frac{1}{4}$ § de gros, ou le change de France avec Amſterdam, par 16, & diviſez-en le produit par $25\frac{1}{2}$ ß lubs, ou par le change de Bayonne avec Hambourg.

12e *Cas.* On remet à Cadix du papier ſur Paris, pour en avoir des retours ſur Amſterdam. Il coûte dans cette derniere ville $52\frac{1}{4}$ §, & eſt négocié à 151. 1 ſ. à Cadix, où les retours ſur Amſterdam coûtent $93\frac{3}{8}$ §. On demande quel change ſera par cette voie le papier ſur Paris? *Réponſe*: 54 §.

Opération. 1 *Ecu* *60.* *ſols tournois.*
301. 544. *1088.* *maravedis de plate.*
3000. *50.* 25. 747. § *de gros bco.*

Diviſeur 7525. 406368. *Produit* 54 §.

Regle univerſelle. Multipliez les $93\frac{3}{8}$ § de gros, ou le change de Cadix ſur Amſterdam, par 174; ajoutez-y 8; & diviſez-en le produit par les 301 ſols, ou par le change de Cadix ſur Paris.

13e *Cas.* On remet à Madrid du papier ſur Cadix qui n'a coûté à Amſterdam que 90 §: il y eſt négocié à $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ de perte, & les retours en ont lieu de Madrid ſur Amſterdam à 94 §. On demande quel change produit par cette voie le papier ſur Cadix, en comptant que la proviſion & le courtage à Madrid, l'escompte & le courtage à Amſterdam, coûtent $1\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$? *Réponſe*: $92\frac{1}{8}$ §.

Opération: 1 *Ducat* 94. § *de gros bco.*
102. 51 50. *100.* §

Diviſeur 51. 4700. *Produit* $92\frac{1}{8}$ §.

14e *Cas.* Le papier ſur Lisbonne étant recherché à Madrid & peu demandé à Amſterdam, où il ne vaut que $44\frac{1}{2}$ §, on en remet à Madrid où il eſt négocié à 600 reés la piaſtre, & on en fait les retours à Amſterdam à 94 §. On demande quel change ſera par cette voie le papier ſur Lisbonne? *Réponſe*: $45\frac{7}{16}$ §.

Opération. 1 *Cruzade* 2. *400.* *rées.*
600. 3 272. *maravedis de plate.*
375. 94. § *de gros bco.*

Diviſeur 1125. 51136. *Produit* $45\frac{7}{16}$ §.

Opérations de Change & de Négoce.

Regle universelle. Multipliez le change entre Madrid & Amsterdam par 29$0\frac{1}{8}$, & divisez en le produit par le change entre Madrid & Lisbonne.

AMSTERDAM

15e *Cas.* On prend à Amsterdam du papier sur Venise à 84$\frac{3}{4}$ § qu'on remet à Madrid, où il est négocié à 127 p$\frac{0}{0}$, & on en reçoit de retour des lettres sur Amsterdam à 94 §. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Venise? *Réponse*: 86$\frac{11}{16}$ §.

Opération. *100* 25 *Ducati.*	127. *piastres de change.*
1.	68. *272.* *maravedis de plate.*
375.	94. § *de gros bco.*
Diviseur 9375.	811784. *Produit* 86$\frac{11}{16}$ §,

Regle universelle: Multipliez les 127 piastres, ou le change entre l'Espagne & Venise, par 7, & ensuite par les 94 §, ou le change entre l'Espagne & Amsterdam; ajoutez-y 3 pour cent, & de ceux-ci encore $\frac{1}{2}$, & retranchez trois chiffres.

16e *Cas.* Le papier sur Livourne, pris à Amsterdam à 83 §, est négocié à Barcelone à 124 p$\frac{0}{0}$, & les retours s'en font sur Amsterdam à 94 §. On demande quel change produira le papier sur Livourne? *Réponse*: 84$\frac{9}{16}$ §.

Opération. *100* 25 *Pezze.*	31. *124.* *piastres de change.*
1.	272. *maravedis de plate.*
375.	94. § *de gros bco.*
Diviseur 9375.	792608. *Produit* 84$\frac{9}{16}$ §.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 15e.

17e *Cas.* On demande de Cadix à Amsterdam du papier sur Genes au change de 80$\frac{1}{2}$ §, lequel est négocié à Cadix à 121 p$\frac{0}{0}$, & les retours en ont lieu sur Amsterdam à 93$\frac{1}{2}$ §. On demande quel change s'établira pour le papier sur Genes? *Réponse*: 82$\frac{1}{16}$ §.

Opération: *100* 25 *Pezze.*	121. *piastres.*
1.	34. *68.* *272.* *maravedis de plate.*
750. 375.	187. § *de gros bco.*
Diviseur 9375.	769318. *Produit* 82$\frac{1}{16}$ §.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 15e.

18e *Cas.* Un négociant d'Amsterdam remet à Bilbao du papier sur Londres, qui lui coûte 34 ß 9 §, lequel se négocie à Bilbao à 38$\frac{1}{2}$ §, &

Opérations de Change & de Négoce.

il reçoit pour les retours du papier sur Amsterdam à 94 §. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Londres? *Réponse*: 35 ß 5 §.

AMSTERDAM.

Opération: 1 *Livre.*
77.
375. 75
12.

Diviseur 5775.

4. *48.* *240.* § *sterling.*
544. *maravedis de plate.*
94. § *de gros bco.*
1. ß *vls bco.*

204544. *Produit* 35 ß 5 §.

Regle universelle. Multipliez le change entre Bilbao & Amsterdam par $14\frac{1}{4}$ & ôtez du produit $\frac{1}{4}$ p$^{c}_{c}$; divisez ensuite ce qui reste par le change entre Bilbao & Londres. Le quotient sera multiplié par 12 pour faire des deniers de gros.

19e *Cas.* Le papier sur Hambourg étant recherché à Cadix, on y en remet d'Amsterdam à $32\frac{15}{16}$ f.; il est négocié à Cadix à 88 §, & on en fait les retours en lettres sur Amsterdam au change de 93 §. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Hambourg? *Réponse*: $33\frac{13}{16}$ f.

Opération: 1 *Thaler*
88. 11
2.

Diviseur 11.

4. *8.* *64.* § *de gros bco. de Hambourg.*
93. § *de gros bco. d'Amsterdam.*
1. *sol bco.*

372. *Produit* $33\frac{13}{16}$ *f. bco.*

Regle universelle. Pour faire encore plus facilement cette opération, on multipliera les 93 § de gros, ou le change de Cadix avec Amsterdam, par 8, & ensuite par 4; & on en divisera le produit par 88 § vls bco. ou le change de Cadix avec Hambourg.

20e *Cas.* Un négociant d'Amsterdam remet à Lisbonne du papier sur Paris qui lui coûte 52 §, lequel y est négocié à 460 rées, & il reçoit en retour du papier sur Amsterdam à $46\frac{1}{4}$ §. On demande quel change produira le papier sur Paris? *Réponse*: $53\frac{3}{16}$ §.

Opération. 1 *Ecu*
1600. *80.* 16

Diviseur 16.

23. *460.* *rées.*
37. *185.* § *de gros.*

851. *Produit* $53\frac{3}{16}$ §.

Regle universelle. Multipliez les 460 rées, ou le change de Lisbonne sur Paris, par les $46\frac{1}{4}$ §, ou le change de Lisbonne sur Amsterdam; & divisez-en le produit par 400.

21e *Cas.* On remet à Lisbonne du papier sur Madrid, qui coûte à Amsterdam 92 §. Il est négocié dans la premiere de ces villes à 2390 rées,

rées, & on en fait les retours en papier ſur Amſterdam à 46 §. On demande quel change s'établira par cette voie pour le papier ſur Madrid? *Réponſe*: $94\frac{3}{4}$ §. *Opérations de Change & de Négoce.* AMSTERDAM.

Opération: 1 *Ducat* 75. *375.* *maravedis de plate.*
1088. 239. *2390.* *rées.*
*400.**40.**20.*4. 23. *46.* § *de gros bco.*

Diviſeur 4352. 412275. *Produit* $94\frac{3}{4}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Lisbonne & Madrid par celui entre Lisbonne & Amſterdam; ôtez-en premierement $\frac{1}{8}$ & enſuite $1\frac{1}{2}$ p°, & retranchez du produit trois chiffres.

22e *Cas.* Le papier ſur Veniſe pris à Amſterdam à $85\frac{1}{2}$ §, eſt négocié à Lisbonne à 750 rées, & le produit en eſt remis en lettres ſur Amſterdam à $46\frac{3}{4}$ §. On demande quel change produira le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: $87\frac{2}{3}$ §.

Opération: 1 *Ducat de bco.* 15.*75.**750.* *rées.*
1600. *160.* 32. 187. § *de gros bco.*

Diviſeur 32. 2805. *Produit* $87\frac{2}{3}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Lisbonne & Veniſe, par le change entre Lisbonne & Amſterdam, & diviſez-en le produit par 400.

23e *Cas.* On demande de Lisbonne du papier ſur Genes, qui coûte à Amſterdam $80\frac{1}{4}$ §, & qui eſt négocié dans la premiere de ces villes à 724 rées: les retours s'en font ſur Amſterdam à 46 §. On demande quel change donnera par cette voie le papier ſur Genes? *Réponſe*: $83\frac{1}{4}$ §.

Opération: 1 *Pezza* 181. *724.* *rées.*
400. *100.* 50. 23. *46.* § *de gros bco.*

Diviſeur 50. 4163. *Produit* $83\frac{1}{4}$ §.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 22e.

24e *Cas.* On tire d'Amſterdam ſur Lisbonne à 46 §, & on y remet en proviſion du papier ſur Livourne qui a coûté dans la premiere de ces villes 82 §, & qui eſt négocié dans la ſeconde à 740 rées. On demande quel change s'établira pour le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $85\frac{1}{10}$ §.

Opération: 1 *Pezza* 37. *740.* *rées.*
400. *20.* 10 23. *46.* § *de gros bco.*

Diviſeur 10. 851. *Produit* $85\frac{1}{10}$ §.

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 22e.

25e *Cas.* On remet à Lisbonne du papier ſur Londres qui coûte à Amſterdam 34 ß 3 ß, & qui eſt négocié dans la premiere de ces villes à $65\frac{7}{8}$ ß : on reçoit en retour du papier ſur Amſterdam à 46 ß. On demande quel change aura produit ainſi le papier ſur Londres ? *Réponſe* : 34 ß 11 ß.

Opération : 1 *Livre ſterling.* 20. *240.* ß *ſterlings.*
527. 20. *8000.* *rées.*
400. 46. *de* ß *gros de bco.*
12. 1. ß *bco.*

Diviſeur 527. 18400. *Produit* 34 ß 11 ß.

Regle univerſelle. On peut faire plus facilement cette opération en multipliant les 46 ß de gros bco. par 50, & en diviſant le produit par les $65\frac{7}{8}$ ß ſterlings.

26e *Cas.* On ordonne de Lisbonne d'y remettre du papier ſur Hambourg, qui vaut à Amſterdam $32\frac{1}{2}$ ſ. On en tire le produit ſur Lisbonne à 45 ß, & l'on négocie dans cette derniere ville le Hambourg à $43\frac{1}{4}$. On demande quel change produira le papier ſur Hambourg ? *Réponſe* : $33\frac{1}{4}$.

Opération : 1 *Thaler* 64. ß *bco. de Hambourg.*
173. 90. *ſols bco. d'Amſterdam.*

Diviſeur 173. 5760. *Produit* $33\frac{1}{4}$ ß.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 19e.

27e *Cas.* On remet à Genes du papier ſur Paris, qui coûte à Amſterdam $52\frac{1}{4}$ ß ; ce papier eſt négocié dans la premiere de ces villes à 91 ſols, & on fait les retours ſur Amſterdam à $81\frac{1}{2}$ ß. On demande quel change produira par cette voie le papier ſur Paris ? *Réponſe* : $53\frac{3}{4}$ ß.

Opération : 1 *Ecu* 30. *60.* *ſols tournois.*
182. 91 163. ß *de gros bco.*

Diviſeur 91. 4890. *Produit* $53\frac{3}{4}$ ß.

Regle univerſelle. Multipliez les $81\frac{1}{2}$ ß de gros, ou le change de Genes ſur Amſterdam par 60, & diviſez-en le produit par les 91 ſols, ou le change de Genes ſur Paris.

28e *Cas.* Le papier ſur l'Espagne étant abondant à Amſterdam où il vaut $90\frac{1}{2}$ ß, & demandé à Genes, on y remet du Madrid qui s'y négocie à 625 maravedis de plate, par ſcudo d'oro marche, & on en tire le

montant ſur Genes à 83 §. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Madrid? *Réponſe*: $92\frac{11}{16}$ §. *Opérations de Change & de Négoce.*

AMSTERDAM.

Opération: 1 *Ducat.* 3.*15.**75.**375.* *mrs. de plate.*
*625.*125.*25.* 5. 1. *ſcudo d'oro marche.*
101. 188. *pezze de* $5\frac{3}{4}$ *lire.*
1. 83. § *de gros bco.*

Diviſeur 505. 46812. *Produit* $92\frac{11}{16}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez les 83 § de gros, ou le change d'Amſterdam ſur Genes, par 705, & diviſez-en le produit par les 625 maravedis, ou par le change de Genes ſur Madrid.

29e *Cas.* On tire d'Amſterdam ſur Genes à 83 §, & on y remet en proviſion du papier ſur Lisbonne qui coûte dans la premiere ville $44\frac{1}{4}$ § & qui eſt négocié dans la ſeconde à 730 rées. On demande quel change fera par cette opération le papier ſur Lisbonne? *Réponſe*: $45\frac{1}{2}$ §.

Opération: 1 *Cruzade* 40. *400.* *rées.*
730. 73. 83. § *de gros bco.*

Diviſeur 73. 3320. *Produit* $45\frac{1}{2}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Genes & Amſterdam par 400, & diviſez-en le produit par le change entre Genes & Lisbonne.

30e *Cas.* On remet à Genes du papier ſur Livourne, qui coûte à Amſterdam 83 §, & qui eſt négocié dans la premiere de ces villes à 119 ſ. f. di bco. On s'en rembourſe ſur celle-ci à 82 §. On deſire ſavoir comment s'établira par cette voie le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $84\frac{13}{16}$ §.

Opération: 1 *Pezza* 119. *ſoldi fuori di bco.*
115. 82. § *de gros bco.*

Diviſeur 115. 9758. *Produit* $84\frac{13}{16}$ §.

Regle univerſelle. Elle eſt auſſi ſimple que l'opération même.

31e *Cas.* Le papier ſur Veniſe ne pouvant être négocié à Amſterdam qu'à 84 §, on le remet à Genes, où il ſe négocie à 96 ſ. bco. & on en reçoit le produit en lettres ſur Amſterdam à 83 §. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: $85\frac{3}{4}$ §.

Opération: 1 *Ducat* 31. *124.* *ſoldi di bco.*
96. *24.* 6 1. *ſcudo di cambio.*
5. *4.* *pezze de* 115 *ſ.*
1. 83. § *de gros bco.*

Diviſeur 30. 2573. *Produit* $85\frac{3}{4}$ §.

Opérations de Change & de Négoce.

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Veniſe, par le change entre Genes & Amſterdam, & diviſez-en le produit par 120.

AMSTERDAM.

32e *Cas.* On a des remiſes à faire à Genes, & on en fait avec du papier ſur Londres, qui coûte à Amſterdam 34 ß 3 ß, & qui ſe négocie dans la premiere de ces villes à 47 ß ſterlings. Si le change de Genes ſur Amſterdam ſe trouvoit à cette époque à $82\frac{1}{4}$ ß, on deſire ſavoir quel change feroit le papier ſur Londres, ſi on en recevoit des retours à ce même change? *Réponſe*: 35 ß.

Opération:	1 *Livre.*	5. *60.* *240.*	ß *ſterlings.*
	47.	1.	*pezza de* $5\frac{3}{4}$ *lire.*
	4.	329.	ß *de gros bco.*
	12.	1.	ß *vls. bco.*
Diviſeur	47.	1645.	*Produit* 35 ß.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Genes & Amſterdam par 20 & diviſez-en le produit par le change entre Genes & Londres.

33e *Cas.* On remet à Genes du papier ſur Hambourg qui coûte à Amſterdam 32 ß, lequel eſt négocié dans la premiere ville à 81 ß, & elle en fait des retours ſur Amſterdam à 83 ß. On demande à quel change reviendra le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: $32\frac{3}{4}$ ſ.

Opération:	1 *Thaler.*	32. *64.*	ß *vls. bco. de Hambourg.*
	81.	83.	ß *de gros bco. d'Amſterd.*
	2.	1.	*ſol bco.*
Diviſeur	81.	2656.	*Produit* $32\frac{3}{4}$ ſ.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Genes & Amſterdam par 32, & diviſez-en le produit par le change entre Genes & Hambourg.

34e *Cas.* On tire d'Amſterdam ſur Livourne à $84\frac{1}{4}$ ß, & on remet dans cette derniere ville du papier ſur Marſeille, qui n'ayant coûté dans la premiere que 52 ß, eſt négocié à Livourne à $94\frac{1}{2}$ ſols. On demande à combien reviendra le change entre Marſeille & Amſterdam? *Réponſe*: $53\frac{1}{2}$ ß.

Operation:	1 *Ecu*	5. *20.* *60.*	*ſ. tournois.*
	189. 63.	2.	*pezze de* 8 *reali.*
	4.	337.	ß *de gros bco.*
Diviſeur	63.	3370.	*Produit* $53\frac{1}{2}$ ß.

Regle univerſelle. Multipliez les $84\frac{1}{4}$ ß de gros, ou le change d'Amſterdam ſur Livourne, par 60, & diviſez-en le produit par les $94\frac{1}{2}$ ſols, ou par le change de Livourne ſur Marſeille.

35e *Cas.* On remet à Livourne du papier sur Cadix, qui a coûté à Amsterdam 91 ß, & qui est négocié dans la premiere de ces villes à 124 p$^{o}_{o}$. On en reçoit pour les retours du papier sur Amsterdam à 85 ß. On demande à combien revient le change entre cette derniere ville & Cadix? *Réponse*: 94$\frac{1}{2}$ ß. *Opérations de Change & de Négoce.* AMSTERDAM.

Opération: 1 *Ducat*	375. *maravedis de plate.*
272.	1. *piastre de plate.*
124. 31.	25. *100.* *pezze de 8 reali.*
1.	85. ß *de gros bco.*
Diviseur 8432.	796875. *Produit* 94$\frac{1}{2}$ ß.

Regle universelle. Multipliez les 85 ß de gros, ou le change entre Livourne & Amsterdam, par 1103, & divisez-en le produit par 912, ou par le change de Livourne sur Cadix multiplié par 8.

36e *Cas.* Obligé de faire des fonds à Livourne, on y remet du papier sur Lisbonne qui coûte à Amsterdam 45 ß & qui se négocie dans la premiere de ces villes à 750 rées. Si on se faisoit faire des retours sur Amsterdam à 87 ß, on demande à quel change reviendroit le papier sur Lisbonne? *Réponse* 46$\frac{2}{5}$ ß.

Opération: 1 *Cruzade*	8. *400.* *rées.*
750. *15.* 5.	29. *87.* ß *de gros bco.*
Diviseur 5.	232. *Produit* 46$\frac{2}{5}$ ß.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 29e.

37e *Cas.* Le papier sur Venise étant demandé à Livourne, on y en remet qui coûte à Amsterdam 86 ß: il y est négocié à 97 p$^{o}_{o}$ & on en fait les retours sur Amsterdam à 86$\frac{1}{2}$ ß. On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amsterdam & Venise? *Réponse* 88$\frac{1}{7}$ ß.

Opération: 97 *Ducati*	50. *100.* *pezze de 8 reali.*
2. 1.	173. ß *de gros bco.*
Diviseur 97.	8650. *Produit* 88$\frac{1}{7}$ ß.

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Amsterdam par 100, & divisez-en le produit par le change entre Livourne & Venise.

38e *Cas.* On tire d'Amsterdam sur Livourne à 86 ß, & on en fait la provision en papier sur Genes, qui coûte dans la premiere de ces villes 81 ß & qui est négocié dans la seconde à 118 soldi f. di bco. On demande quel change produira le papier sur Genes? *Réponse* 83$\frac{13}{16}$ ß.

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

Opération: 1 *Pezza*	115. *ſoldi fuori di bco.*
118. 59.	43. *86.* § *de gros bco.*
Diviſeur 59.	4945. *Produit* $85\frac{13}{59}$ §.

Regle univerſelle. Elle eſt auſſi ſimple que l'opération même.

39e *Cas.* On remet à Livourne du papier ſur Londres qui vaut à Amſterdam 34 ∫ 8 §, & qui eſt négocié dans la premiere de ces villes à 49 § ſterlings, dont on fait les retours ſur Amſterdam à 87 §. On demande quel change reviendra pour le papier ſur Londres? *Réponſe*: 35 ∫ 6 §.

Opération: 1 *Livre.*	20. *240.* § *ſterlings.*
49.	87. § *de gros bco.*
12.	1. ∫ *vls. bco.*
Diviſeur 49.	1740. *Produit* 35 ∫ 6 §.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 18e.

40e *Cas.* On demande de Livourne du papier ſur Hambourg, qu'on remet d'Amſterdam au change de $32\frac{3}{4}$ ſ. On ſe rembourſe de la valeur ſur la premiere de ces villes au change de 86 §. On demande à quel change reviendroit le papier ſur Hambourg, s'il ſe négocioit à Livourne à 82 §? *Réponſe*: $33\frac{1}{2}$ ſ.

Opération: 1 *Thaler*	16. *32.* *64.* § *vls. bco. à Hambourg.*
82. 41	86. § *de gros bco. à Amſterdam.*
2.	1. *ſol bco. à Amſterdam.*
Diviſeur 41.	1376. *Produit* $33\frac{1}{2}$ ſ.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Amſterdam & Livourne par 32, & diviſez-en le produit par le change entre Livourne & Hambourg.

41e *Cas.* On remet à Veniſe du papier ſur Lyon qui coûte à Amſterdam $52\frac{1}{4}$ §, lequel s'y négocie à 62 p°, & les retours en ſont faits ſur Amſterdam à 88 §. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Paris? *Réponſe*: $54\frac{9}{16}$ §.

Opération. *100.* 25 *Ecus.*	62. *ducati di bco.*
1.	22. *88.* § *de gros bco.*
Diviſeur 25.	1364. *Produit* $54\frac{9}{16}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Lyon par celui entre Veniſe & Amſterdam; & retranchez deux chiffres du produit.

42e *Cas.* Le papier ſur l'Eſpagne étant très-abondant à Amſterdam, on remet à Veniſe de celui ſur Cadix à 92 §; il y eſt négocié à 128 p$\frac{0}{0}$ & les retours en ſont faits ſur Amſterdam à 89 §. On demande quel change produit le papier ſur Cadix? *Réponſe*: 95$\frac{7}{8}$ §.

Opération:	1 *Ducat.*	375.	*maravedis de plate.*
	272.	1.	*piaſtre de change.*
	128. 32.	25. *100.*	*ducati di bco.*
	1.	89.	§ *de gros bco.*
Diviſeur	8704.	834375.	*Produit* 95$\frac{7}{8}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez les 89 §, ou le change entre Veniſe & Amſterdam, par 138, & déduiſez-en 1 par mille. Enſuite, diviſez le produit par 128 piaſtres, ou par le change entre Veniſe & Cadix.

43e *Cas.* On tire d'Amſterdam ſur Veniſe à 87 §, & on y remet en proviſion du papier ſur Lisbonne qui a coûté dans la premiere ville 44 §, & qui ſe négocie dans la ſeconde à 770 rées par ducat. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Lisbonne? *Réponſe*: 45$\frac{1}{5}$ §.

Opération:	1 *Cruzade.*	40. *400.*	*rées.*
	770. 77.	87.	§ *de gros bco.*
Diviſeur	77.	3480.	*Produit* 45$\frac{1}{5}$ §.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 29e.

44e *Cas.* On reçoit avis de Veniſe que le papier ſur Genes y eſt demandé; on y en remet qui coûte à Amſterdam 82 §, & la négociation en ayant été faite à 96 ſoldi par ſcudo, on en fait les retours ſur Amſterdam à 88 §. On demande quel change aura produit le papier ſur Genes? *Réponſe*: 85$\frac{1}{8}$ §.

Opération:	*4* *Pezze.*	5.	*ſcudi di cambio.*
	1.	24. *96.*	*ſoldi di bco.*
	124. 31.	22. *88.*	§ *de gros bco.*
Diviſeur	31.	2640.	*Produit* 85$\frac{1}{8}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez les 96 ſ. par les 88 §; ajoutez-y 8 pour mille, & ôtez en deux chiffres.

45e *Cas.* On remet à Veniſe du papier ſur Livourne qui a coûté à Amſterdam 84 §, lequel eſt négocié dans la premiere de ces villes à 2 p$\frac{0}{0}$

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

de perte, on en fait les retours sur Amsterdam à 89 ℔. On demande quel change produit par cette voie le papier sur Livourne? *Réponse*: $87\frac{1}{4}$ ℔.

Opération: *102* 51 *Pezze.*
1.

50. *100.* *ducati di banco.*
89. ℔ *de gros bco.*

Diviseur 51. 4450. *Produit* $87\frac{1}{4}$ ℔.

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Amsterdam par 100, & divisez-en le produit pour les 102 pezze, ou le change entre Venise & Livourne.

46e *Cas.* On remet à Venise du papier sur Londres qui a coûté à Amsterdam 34 ß 9 ℔, & est négocié à 50 ℔ dans la premiere de ces villes, d'où l'on reçoit de retour le produit sur Amsterdam à $88\frac{3}{4}$ ℔. On demande quel change s'établit par ce moyen entre Amsterdam & Londres? *Réponse*: 35 ß 6 ℔.

Opération: 1 *Livre*
*50 * *10.* 2.
4.
12.

5. *60.* *240.* ℔ *sterlings.*
1. *ducato di bco.*
71. *355.* ℔ *de gros bco.*
1. ß *vls bco.*

Diviseur 2. 71. *Produit* 35 ß 6 ℔.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 10e.

47e *Cas.* On remet à Venise du papier sur Hambourg qui a coûté à Amsterdam $32\frac{1}{2}$ ℔; ce papier étant négocié dans la premiere de ces villes à $84\frac{1}{4}$ ℔, les retours en sont faits sur la derniere à $87\frac{1}{2}$ ℔. On demande quel change fait par cette voie le papier sur Hambourg? *Réponse*: 33 *f.*

Opération: 1 *Thaler*
339.
2.
2.

64. ℔ *vls. bco. de Hambourg.*
2. *4.* *ducati di bco.*
175. ℔ *de gros bco. d'Amsterd.*
1. *f. bco. d'Amsterdam.*

Diviseur 339. 11200. *Produit* 33 *f.*

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 19e.

48e *Cas.* On remet à Londres du papier sur Bordeaux qui coûte à Amsterdam $52\frac{1}{4}$ ℔, lequel est négocié dans la premiere de ces villes à $30\frac{1}{4}$ ℔ & on en fait les retours sur la derniere à 35 ß 5 ℔. On demande quel change s'établit par cette voie entre Bordeaux & Amsterdam? *Réponse*: 54 ℔.

Opé-

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

Opération: 2 *Ecus.* 61. ℔ *ſterlings.*
240. 48. 85. *425.* ℔ *pour* 35 ß 5 ℔.
Diviſeur 96. 5185. *Produit* 54 ℔.

Regle univerſelle. On peut autrement multiplier les 35 ß 5 ℔, ou les 425 ℔ de gros bco. qu'ils font, par les $30\frac{1}{2}$ ℔ ſterlings, cours du change de Londres ſur Bordeaux; & le produit en doit être diviſé par 20.

49e *Cas.* Le papier ſur l'Espagne étant recherché à Londres, on y en remet de celui ſur Bilbao qui coûte à Amſterdam 92 ℔: il y eſt négocié à $38\frac{3}{8}$ ℔, & on en fait les retours ſur cette derniere ville à 35 ſ. 11 ℔. On demande quel change produira le papier ſur Bilbao? *Réponſe*: 95 ℔.

Opération: 1 *Ducat* 75. *375.* *maravedis de platte.*
2176. 307. ℔ *ſterlings.*
240. 48. 431. ℔ *de gros bco.*
Diviſeur 104448. 9923775. *Produit* 95 ℔.

Regle univerſelle. Multipliez les 431 ℔ de gros, ou les 35 ß 11 ℔, par les $38\frac{3}{8}$ ℔ ſterlings; ôtez du produit 8, & diviſez enſuite celui-ci par 174.

50e *Cas.* On tire d'Amſterdam ſur Londres au change de 35 ſ. 8 ℔, & on y remet pour proviſion du papier ſur Porto, qui a coûté à Amſterdam $44\frac{1}{2}$ ℔, & eſt négocié à Londres à $64\frac{1}{2}$ ℔. On demande quel change s'établit par cette voie entre Amſterdam & Porto? *Réponſe*: 46 ℔.

Opération: 1 *Cruzade* 1. *400.* *rées.*
2000. 5. 43. *129.* ℔ *ſterlings.*
240. *60.* 20. 107. *428.* ℔ *de gros bco.*
Diviſeur 100. 4601. *Produit* 46 ℔.

Regle univerſelle. On peut faire cette opération d'une autre maniere. Multipliez les $44\frac{1}{2}$ ℔ de gros par $64\frac{1}{2}$ ℔ ſterlings, ou le change d'Amſterdam par celui de Londres, & diviſez-en le produit par 600.

51e *Cas.* On remet à Londres du papier ſur Genes qui a coûté à Amſterdam 81 ℔, lequel étant négocié dans la premiere de ces villes à 47 ℔ ſterlings, on reçoit pour retour du papier ſur la derniere à 35 ſ. 9 ℔. On demande quel change s'établit par cette voie entre Genes & Amſterdam? *Réponſe*: 84 ℔.

Opération: 1 *Pezza* 47. ℔ *ſterlings.*
240. 80. 143. *429.* ℔ *de gros bco.*
Diviſeur 80. 6721. *Produit* 84 ℔.

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

Regle universelle. Elle eſt la même que celle du cas 48e.

52e *Cas.* Le papier ſur Livourne étant recherché à Londres, on y en remet d'Amſterdam à 83½ ℔; il eſt négocié à Londres à 49 ℔, & on reçoit en retour du papier ſur Amſterdam à 35 ß 6 ℔. On demande quel change établit cet arbitrage entre Amſterdam & Livourne? *Réponſe*: 87 ℔.

Opération: 1 *Pezza* — 49. ℔ *ſterlings.*
240. 40 — 71. *426.* ℔ *de gros bco.*
Diviſeur 40. — 3479. *Produit* 87 ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 48e.

53e *Cas.* L'abondance de papier ſur Veniſe fait prendre le parti à un négociant d'Amſterdam d'en envoyer une partie à Londres qui lui coûte 86¼ ℔; ce papier eſt négocié dans cette derniere ville à 50¼ ℔ & on reçoit en retour du papier ſur Amſterdam à 35 ſ. 5 ℔. On demande quel change s'établit entre Amſterdam & Veniſe? *Réponſe*: 89 ℔.

Opération: 4 *Ducati di bco.* — 67. *201.* ℔ *ſterlings.*
240. *48 * 16. — 85. *425.* ℔ *de gros bco.*
Diviſeur 64. — 5695. *Produit* 89 ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 48e.

54e *Cas.* On tire d'Amſterdam ſur Londres à 35 ß 4 ℔, & on en fait tirer le produit de Londres ſur Hambourg à 34 ß, parce que le change d'Amſterdam ſur cette derniere ville n'eſt qu'à 32½ ſ. On demande quel change s'établit par ce moyen entre Amſterdam & Hambourg? *Réponſe*: 33¼ ſ.

Opération: 1 *Thaler.* — 32. *64.* ℔ *vls bco. de Hambourg.*
408. 51. — 53. *424.* ℔ *de gros bco. d'Amſterd.*
2. — 1. *ſ. bco. d'Amſterdam.*
Diviſeur 51. — 1696. *Produit* 33¼ *ſ.*

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 19e.

55e *Cas.* On remet à Hambourg du papier ſur Bordeaux à 52¾ ℔, qui eſt négocié dans la premiere de ces villes à 26 ß lubs, & on en fait les retours ſur Amſterdam à 33½ ſ. On demande quel change s'établit par cette voie entre Amſterdam & Paris? *Réponſe*: 54 7/16 ℔.

Opération: 1 *Ecu.* — 13. *26.* ß *lubs bco. de Hambourg.*
32. 16. — 67. ℔ *de gros bco d'Amſterd.*
Diviſeur 16. — 871. *Produit* 54 7/16 ℔.

Regle univerſelle. Multipliez les $33\frac{1}{2}$ ſ. bco., ou le change de Hambourg ſur Amſterdam par les 26 ß lubs, ou par le change de Bordeaux ſur Hambourg; & diviſez-en le produit par 16. *Opérations de Change & de Négoce.*

AMSTERDAM.

56e *Cas.* On tire d'Amſterdam ſur Hambourg à $33\frac{3}{8}$ ſ. & l'on fait tirer par contre ſur Cadix à 90 ℔ en même tems que le cours de la premiere ville ſur cette derniere ſe trouve à 91 ℔. On demande quel eſt celui qui s'établit entre ces deux villes par cet arbitrage? *Réponſe*: $93\frac{7}{8}$ ℔.

Opération: 1 *Ducat* — 45. *90.* ℔ *vls. bco. de Hambourg.*
256. 128. — 267. ℔ *de gros bco. d'Amſterd.*
Diviſeur 128. — 12015. *Produit* $93\frac{7}{8}$ ℔.

Regle univerſelle. On peut, d'une autre maniere, multiplier les $33\frac{3}{8}$ ſ. bco., ou le change d'Amſterdam ſur Hambourg, par les 90 ℔ de gros bco., ou le change de cette derniere ville ſur Cadix; enſuite en diviſer le produit par 32.

57e *Cas.* Le papier ſur Lisbonne étant très-abondant à Amſterdam où le change de cette ville ſe trouve à 45 ℔, on le remet à Hambourg où il eſt négocié à $44\frac{3}{4}$ ℔, & on reçoit en retour du produit du papier ſur Amſterdam à $33\frac{1}{4}$ ſ. On demande quel change procure par cette voie le papier ſur Lisbonne? *Réponſe*: $46\frac{1}{2}$ ℔.

Opération: 4 *Cruzades.* — 179. ℔ *vls. bco. de Hambourg.*
128. — 133. ℔ *de gros bco. d'Amſterd.*
Diviſeur 512. — 23807. *Produit* $46\frac{1}{2}$ ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 56e.

58e *Cas.* On remet à Hambourg du papier ſur Genes, qui vaut à Amſterdam 80 ℔, lequel eſt négocié dans la premiere de ces villes à 79 ℔, & les retours en ont lieu en papier ſur Amſterdam à $33\frac{5}{8}$ ℔. On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amſterdam & Genes? *Réponſe*: 83 ℔.

Opération: 1 *Pezza.* — 79. ℔ *vls. bco. de Hambourg.*
256. — 269. ℔ *de gros bco. d'Amſterd.*
Diviſeur 256. — 21251. *Produit* 83 ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 56e.

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

59e *Cas.* On prend à Amſterdam du papier ſur Livourne à 83 ℔, & on le remet à Hambourg où étant négocié à $82\frac{3}{4}$ ℔, on en reçoit le produit en papier ſur Amſterdam au change de $33\frac{1}{4}$ ſ. On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amſterdam & Livourne? *Réponſe*: 86 ℔.

Opération: 4 *Pezze.*		331. ℔ *vls. bco. de Hambourg.*
128.		133. ℔ *de gros bco. d'Amſterd.*
Diviſeur 512.		44023. *Produit* 86 ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 56e.

60e *Cas.* Le papier ſur Veniſe étant recherché à Hambourg, on y en remet d'Amſterdam à $86\frac{1}{2}$ ℔; il eſt négocié dans la ſeconde de ces villes à $89\frac{1}{4}$ ℔, & les retours en ont lieu ſur la derniere à $33\frac{3}{8}$ ℔. On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Amſterdam & Veniſe? *Réponſe*: $88\frac{15}{16}$ ℔.

Opération: 4 *Ducati.*		341. ℔ *vls. bco. de Hambourg.*
256.		267. ℔ *de gros bco. d'Amſterd.*
Diviſeur 1024.		91047. *Produit* $88\frac{15}{16}$ ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 56e.

61e *Cas.* On remet à Hambourg du papier ſur Londres pris à Amſterdam à 33 ß 11 ℔, lequel eſt négocié dans la premiere de ces villes à 33 ß 2 ℔. Si les retours s'en font ſur la derniere à $33\frac{1}{4}$. On demande quel change s'établira entre Amſterdam & Londres? *Réponſe*: 34 ß $5\frac{1}{2}$ ℔.

Opération: 1 *Livre ſterling.*	199. *398.*	℔ *vls. bco. de Hambourg.*
126. 63.	133.	℔ *de gros bco. d'Amſterd.*
Diviſeur 63.	26467.	*Produit* 34 ß $5\frac{1}{2}$ ℔.

Regle univerſelle. Il faut multiplier les 398 ℔, (qui font les 33 ß 2 ℔) par les $33\frac{1}{4}$ ℔, & en diviſer le produit par 384. Ce qui en proviendra ſera des ß, & le quotient multiplié par 12, & diviſé par le diviſeur (384) produira les ℔ de gros banco.

62e *Cas.* Le papier ſur Vienne ne pouvant être négocié à Amſterdam qu'à $34\frac{5}{8}$ ſ., on le remet à Hambourg où il eſt placé à 144 p^{c}_{o}, & on ſe fait faire des retours ſur la ſeconde de ces villes à $33\frac{1}{3}$. On demande quel change s'établit par cette voie entre Amſterdam & Vienne? *Réponſe*: $34\frac{7}{8}$ ſ. bco.

Opération: *144* 48 *Thaler.* 25. *50.* *100.* *rthlr. bco. de Hambourg.*
2. 1. 1. *3.* *thaler bco. dit.*
2. 1. 67. *ſols bco. d'Amſterdam.*

Diviſeur 48. 1675. *Produit* 34⅞ *ſ. bco.*

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

Regle univerſelle. Il faut multiplier le change de Hambourg ſur Amſterdam par 150, & en diviſer le produit par le change de Hambourg ſur Vienne.

63e *Cas.* On remet à Hambourg du papier ſur Breſlau, pris à Amſterdam à 42¾ ſ. Il eſt négocié dans la premiere de ces villes à 42 ſ., & les retours en ont lieu ſur la derniere à 33½ ſ. On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amſterdam & Breſlau? *Réponſe*: 44 %.

Opération: 1 *Livre bco.* 21. *42.* *§ lubs bco. de Hambourg.*
64. 32. 67. *ſols bco. d'Amſterdam.*

Diviſeur 32. 1407. *Produit* 44 %.

Regle univerſelle. Multipliez le change de Hambourg ſur Breſlau, par le change de Hambourg ſur Amſterdam, & diviſez en le produit par 32.

Il y a un autre arbitrage qui differe en quelque choſe de celui dont nous venons de donner 63 exemples; il conſiſte à remettre d'un papier quelconque à une place étrangere pour y être négocié, & à s'en procurer les retours ſur une autre place étrangere. Les exemples ſuivans en expoſent clairement la méthode.

1er *Exemple.* Du papier ſur Cadix, qui ne vaut à Amſterdam que 91 %, eſt remis à Paris pour y être négocié & en avoir les retours ſur une place de l'Europe dont le change ſera plus avantageux. Le papier ſur Cadix eſt négocié à Paris à 15 l. 2 ſ. 6 d.; les retours en ſont faits ſur Hambourg au change de 188, & ils ſont négociés à Amſterdam à 33¼ ſ. On demande quel change produira le papier ſur Cadix? *Réponſe*: 92⅕ %.

Opération: 1 *Ducat.* 375. *maravedis de platte.*
2176. 605. *ſols tournois.*
20. 1. 1. *livre tournois.*
188. 5. *100.* *marcs bco.*
4. 133. *ſols bco. d'Amſterdam.*

Diviſeur 1636352. 150871875. *Produit* 92⅕ %.

2e *Exemple.* Il y a à Londres une forte demande de papier ſur l'Eſpagne. On y remet du Madrid qui coûte à Amſterdam 91¼ %, avec

Opérations de Change & de Négoce.

AMSTERDAM.

ordre d'en faire les retours en papier court ſur cette derniere ville au-deſſus de 35 ß 3 ℔, ou à défaut ſur Paris, au mieux poſſible. La négociation du Madrid ſe fait à Londres à 38 ℔ ſterlings, & les retours en ont lieu en papier court ſur Paris à 30 ℔ ſterlings, lequel eſt négocié à Amſterdam à $53\frac{1}{4}$ ℔ bco. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Madrid? *Réponſe*: 93 ℔.

Opération:	1 *Ducat.*	25. *125.* *375.*	*mrs. de plate.*
	272. 136.	19. *38.*	℔ *ſterlings.*
	120. *40.* 8.	213.	℔ *de gros bco.*
Diviſeur	1088.	101175.	*Produit* 93 ℔.

3e *Exemple.* Le papier ſur Porto en Portugal ne pouvant pas être négocié à Amſterdam, où l'on n'en offre que $44\frac{1}{4}$ ℔ bco., on le remet à Londres où on le négocie à $64\frac{1}{2}$ ℔ ſterlings, & d'où l'on fait les retours ſur Bilbao à 38 ℔ ſterlings. Ce papier eſt négocié à Amſterdam à $92\frac{1}{2}$ ℔, & l'on deſire ſavoir quel change fera par cette voie le papier ſur Porto? *Réponſe*: $45\frac{3}{5}$ ℔.

Opération:	1 *Cruzade.*	*400.*	*rées.*
	2000. *5.*	43. *129.*	℔ *ſterlings.*
	38. 19.	68. *136.* *272.*	*mrs. de plate.*
	750. *375* *125.	37. *185.*	℔ *de gros bco.*
Diviſeur	2375.	108188.	*Produit* $45\frac{3}{5}$ ℔.

4e *Exemple.* On a du papier ſur Veniſe qu'on ne peut négocier à Amſterdam qu'à 87 ℔, & on le remet à Vienne où il eſt négocié à 28 p$^{o}_{o}$ de bénéfice. On en reçoit de retour du papier ſur Hambourg, qui a coûté à Vienne 141 p$^{o}_{o}$ & qui eſt négocié à Amſterdam à 33 ſ. bco. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: $89\frac{7}{8}$ ℔.

Opération:	*100.* *Ducati di bco.*	128.	*thlr. cour. de Vienne.*
	141. 47.	*100.*	*rthlr. bco. de Hamb.*
	2.	*3.*	*thlr. bco. dits.*
	1.	33. *66.*	℔ *de gros bco.*
Diviſeur	47.	4224.	*Produit* $89\frac{7}{8}$ ℔.

§ II. La France à pluſieurs places qui font un commerce très-conſidérable en Change. Les principales de ces places ſont Paris, Bordeaux, Lyon & Marſeille. Elles ont des cours de Change ouverts, particulierement avec Hambourg, Leipzig & Vienne en Allemagne, Madrid & quelques autres villes en Eſpagne, Geneve en Suiſſe, Genes, Naples, Livourne, Rome & Turin en Italie, Lisbonne en Portugal, Londres en

Opérations de Change & de Négoce.

FRANCE.

Angleterre, Amſterdam & quelques autres villes en Hollande. La France donne le certain pour l'incertain aux cinq dernieres de ces places, & elle reçoit le certain pour l'incertain des huit premieres. Or, pour établir la parité des changes ſur celles-ci par la valeur intrinſeque des monnoies de France, nous commencerons par rapporter les contenus d'or & d'argent des monnoies de chaque païs dont nous voulons chercher le pair du change, pour en fixer enſuite la vraie parité. Nous avons dit à la Table I. du Livre I. de ce volume que,

	Contenu D'or fin.	*d'argent fin.*
L'Ecu de France de 60 ſols tournois a . .	$19\frac{54}{100}$ as ou	$284\frac{92}{100}$ as.
La Piſtole d'Eſpagne de 1088 mrs. de platte vieille	$96\frac{30}{100}$ -	$1505\frac{70}{100}$ -
La Reichſthale de banque de Hambourg de 3 marcs, de 48 ß lubs, de 8 ß vls, ou de 96 ß vls. bco.	$35\frac{54}{100}$ -	532— -
La Thaler courante de Leipzig . .	$25\frac{50}{100}$ -	$364\frac{80}{100}$ -
Le Florin courant de caiſſe de Vienne .	$25\frac{24}{100}$ -	$364\frac{80}{100}$ -
L'Ecu de Geneve . . .	$32\frac{22}{100}$ -	$467\frac{98}{100}$ -
La Pezza de $5\frac{3}{4}$ lire fuori di bco. de Genes .	$30\frac{80}{100}$ -	$459\frac{37}{100}$ -
Le Ducato di regno de Naples . .	$27\frac{47}{100}$ -	$413\frac{67}{100}$ -
La Pezza da otto reali de Livourne .	$31\frac{11}{100}$ -	$451\frac{42}{100}$ -

Le contenu d'or & d'argent de chacune de ces monnoies étant diviſé par le contenu d'or & d'argent de la monnoie de France, on trouvera les parités ſuivantes, ſavoir:

	Parité relative à l'or, à l'argent	*Prix moyen.*
100 Ecus de Geneve, valent .	$164\frac{9}{10}$ écus $164\frac{1}{4}$ écus	$164\frac{83}{400}$ écus.
100 Ducats de Naples . .	$140\frac{7}{12}$ - $145\frac{1}{6}$ -	$142\frac{7}{8}$ —
100 Thaler de Leipzig . .	$130\frac{1}{2}$ - 128 -	$129\frac{1}{4}$ —
100 Rthlr. bco. de Hambourg .	$181\frac{13}{15}$ - $186\frac{13}{20}$ -	$184\frac{1}{4}$ —
100 Marcs bco. de Hambourg .	181l.17ſ.6d. 186l.14ſ.2d.	184l 5ſ.10d.
1 Piſtole d'Eſpagne .	14l.15ſ.8d. 15l.17ſ.1d.	15l.6ſ. 4d.
1 Florin courant de Vienne .	$79\frac{2}{3}$ ſols 77 ſols	$78\frac{2}{3}$ ſols.
1 Pezza da 8 reali de Livourne .	$95\frac{1}{2}$ - $95\frac{1}{12}$ -	$95\frac{7}{24}$ -
1 Pezza de $5\frac{3}{4}$ lire de Genes .	$94\frac{7}{12}$ - $96\frac{3}{4}$ -	$95\frac{2}{3}$ -

Telle eſt la parité des changes entre la France & les païs ci-deſſus

Opérations de Change & de Négoce.

FRANCE.

dénommés auxquels elle donne l'incertain pour le certain, ſuivant la variation des changes. On voit d'abord que toutes les fois que le change de ces places eſt au-deſſous du pair, la France y gagne, & qu'elle y perd par la même raiſon toutes les fois qu'il eſt au-deſſus. Dans le dernier cas, ſi un négociant établi en France a de fortes ſommes à ſe rembourſer ſur quelques-unes de ces places, il ne trouve des preneurs qu'à un change deſavantageux pour lui; mais il a un moyen de parer à cet inconvenient; c'eſt de négocier ſes traites dans une ville ou le Change lui ſoit plus favorable. Ceux qui ſont verſés dans cette partie de Commerce, ne ſont point embarraſſés dans ces conjonctures; montrons aux autres par des exemples ſenſibles & leurs reſſources & la maniere d'en profiter.

1 *Cas.* Le papier ſur Geneve ne pouvant pas être négocié à Lyon où il vaut ſeulement 168 p^{o}_{o}, on le remet à Leipzig où il eſt négocié à 11 l. 10 ſ. par Louis d'or de 5 thaler, & d'où les retours en ont lieu ſur Lyon à 33 p^{o}_{o} de bénéfice. On demande quel change produira par cette voie le papier ſur Geneve? *Réponſe*: $173\frac{1}{2}$ écus.

			100.	*écus de Geneve.*
Opération.	1		6. *60.*	*ſols.*
	230.	23.	5.	*thaler de Leipzig.*
	100.		133.	*écus de France.*
Diviſeur	23.		3990.	*Produit* $173\frac{1}{2}$ *écus.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Leipzig & la France par 5, & diviſez-en le produit par le change entre Geneve & Leipzig.

2e *Cas.* On remet à Hambourg du papier ſur Geneve pris à Paris à 166 p^{o}_{o}; il eſt négocié dans la premiere ville à 87 ß, & on en fait les retours ſur la derniere à 189 l. On demande quel change produira par cette voie le papier ſur Geneve? *Réponſe*: $171\frac{1}{4}$ p^{o}_{o}.

			100.	*écus de Geneve.*
Opération:	1		87.	*ß vls bco. de Hambourg.*
	32.		1.	*marc bco. dit.*
	100.		63. *189.*	*livres tournois.*
	3.		1.	*écu de France.*
Diviſeur	32.		5481.	*Produit* $171\frac{1}{4}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Geneve & Hambourg par celui entre Hambourg & Paris, & diviſez-en le produit par 96.

3e *Cas;*

3e *Cas.* Le papier ſur Geneve étant demandé à Livourne & peu recherché à Paris où l'on n'en peut faire que 167 p^{o}_{o}, on y en remet qui eſt négocié à 95 p^{o}_{o} & les retours s'en font de Livourne ſur Paris à 98 ſols. On demande quel change produit par cette voie le papier ſur Geneve? *Réponſe* : 172 p^{o}_{o}. *Opérations de Change & de Négoce.* FRANCE.

	1. *20.* *100.*	*écus de Geneve.*
Opération : *95.* 19.	100.	*pezze de Livourne.*
1.	98.	*ſols tournois.*
60. 3.	1.	*écu de France.*
Diviſeur 57.	9800.	*Produit* 172 p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Livourne & Paris par 500 & diviſez-en le produit par le change entre Geneve & Livourne, après avoir multiplié celui-ci par 3.

4e *Cas.* Le papier ſur Geneve continuant à être peu demandé à Paris, on en remet à Genes, où il eſt négocié à $94\frac{1}{2}$ p^{o}_{o} & d'où les retours s'en font ſur Paris à 97 ſols. On demande quel change produit par cette voie le papier ſur Geneve? *Réponſe* : $171\frac{1}{13}$ p^{o}_{o}.

	5. *100.*	*écus de Geneve.*
Opération : 189.	200.	*pezze de Genes.*
1.	97.	*ſols tournois.*
60. 3.	1.	*écu de France.*
Diviſeur 567.	97000.	*Produit* $171\frac{1}{13}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas précédent.

5e *Cas.* On remet à Livourne du papier ſur Naples pris à Marſeille à 140 p^{o}_{o} : ce papier eſt négocié dans la premiere de ces villes à 112 p^{o}_{o} & les retours en ont lieu ſur la derniere à 96 ſols. On demande quel change produira par cette voie le papier ſur Naples? *Réponſe* : $142\frac{6}{7}$ p^{o}_{o}.

	5. *100.*	*ducats de Naples.*
Opération : *112.* 7.	100.	*pezze de Livourne.*
1.	2. *6.* *96.*	*ſols tournois.*
60. *3.*	1.	*écu de France.*
Diviſeur 7.	1000.	*Produit* $142\frac{6}{7}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 3e.

6e *Cas.* Il y a à Genes de la demande de papier ſur Naples; on y en remet de Paris à $140\frac{1}{2}$ p^{o}_{o} qu'on négocie dans la premiere ville à 104 ſoldi fuori di bco. & on en reçoit de retour du papier ſur la derniere à 95

Opérations de Change & de Négoce.

sols. On demande quel change produira le papier sur Naples? *Réponse*: 143 p$^{o}_{o}$.

FRANCE.

Opération: 1.
115. 23.
60. 3.

Diviseur 69.

5. *100.* *ducats de Naples.*
104. *soldi fuori di bco. de Genes.*
95. *sols tournois.*
1. *écu de France.*

9860. *Produit* 143 p$^{o}_{o}$.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 3e.

7e *Cas.* Le papier sur Leipzig abondant à Lyon, on en remet à Geneve, où il est négocié à 11 livres 12 sols. Les retours en ont lieu de cette derniere ville sur Lyon à 169 p$^{o}_{o}$. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Leipzig? *Réponse*: 130$\frac{2}{3}$ p$^{o}_{o}$.

Opération: 5.
60. 15.
100.

Diviseur 75.

100. *thaler de Leipzig.*
58. *232.* *sols de Geneve.*
1. *écu de Geneve.*
169. *écus de France.*

9802. *Produit* 130$\frac{2}{3}$ p$^{o}_{o}$.

Regle universelle. Après avoir réduit en sols le change de Leipzig sur Geneve, multipliez-le par le change de Geneve sur Lyon, & divisez-en le produit par 300.

8e *Cas.* Le papier sur Leipzig n'ayant aucune demande à Paris où le change est à 130 p$^{o}_{o}$, on le remet a Hambourg où il est négocié à 141 p$^{o}_{o}$, & les retours en ont lieu sur Paris à 188 livres. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Leipzig? *Réponse*: 133$\frac{1}{3}$ p$^{o}_{o}$.

Opération: 141.
100.

Diviseur 141.

100. *thaler de Leipzig.*
100. *rthlr. bco. de Hambourg.*
188. *écus de France.*

18800. *Produit* 133$\frac{1}{3}$ p$^{o}_{o}$.

Regle universelle. Multipliez le change de Hambourg sur Paris par 100, & divisez-en le produit par le change entre Leipzig & Hambourg.

9e *Cas.* On remet à Vienne du papier sur Leipzig pris à Paris à 129 p$^{o}_{o}$: il est négocié dans la premiere de ces villes à 1 p$^{o}_{o}$ de bénéfice, & les retours ont lieu de celle-ci sur la derniere à 79 sols. On demande quel change s'établira par cette voie pour le papier sur Leipzig? *Réponse*: 133 p$^{o}_{o}$.

Opération:	*100.*	*100.* *thaler de Leipzig.*
	1.	101. *thaler de Vienne.*
	60.	79. *ſols tournois.*
		1. *écu de France.*
Diviſeur	60.	7979. *Produit* 133 p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Leipzig & Vienne par celui entre Vienne & Paris, & diviſez-en le produit par 60.

10e *Cas.* Le papier ſur Hambourg n'ayant point de preneurs à Lyon, on le remet à Leipzig, où il eſt négocié à 142 p^{o}_{o}, & on s'en fait faire les retours ſur Lyon même à 133 p^{o}_{o}. On demande quel change produira le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: $188\frac{7}{8}$ p^{o}_{o}.

		100. *rthl. bco. de Hambourg.*
Opération:	*100.*	71. *142.* *thaler de Leipzig.*
	100. 50.	133. *écus de France.*
Diviſeur	50.	9443. *Produit* $188\frac{7}{8}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Leipzig, par le change entre Leipzig & la France, & diviſez-en le produit par 100.

11e *Cas.* On remet de Marſeille à Cadix du papier ſur Hambourg, qui a été pris dans la premiere ville à 185 écus, & qui eſt négocié dans la ſeconde à 88 §; on en fait les retours de Cadix à Marſeille au change de 15 l. 3 ſ. la piſtole. On demande quel change produira le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: $189\frac{7}{8}$ p^{o}_{o}.

		5. *100.* *rthlr. bco. de Hambourg.*
Opération:	1.	*32.* *96.* § *vls. bco. dit.*
	88.	375. *mrs. de platte vieille.*
	1088. 34.	303. *ſols tournois.*
	60 *3.*	1. *écu de France.*
Diviſeur	2992.	568125. *Produit* $189\frac{7}{8}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Commencez par réduire en ſols le change de France ſur l'Eſpagne & multipliez-le par 1875. Multipliez enſuite le change entre Hambourg & l'Eſpagne par 34, & vous terminerez cette opération en diviſant le produit de la premiere multiplication par celui de la ſeconde.

12e *Cas.* Le papier ſur Hambourg étant fort recherché à Livourne on y en remet de Paris à 186 p^{o}_{o}, qui y eſt négocié à 81 §. Les retours s'en font de Livourne ſur Paris à 97 ſols. On demande quel change produira par cette voie le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: $191\frac{1}{8}$ p^{o}_{o}.

Opérations de Change & de Négoce.

FRANCE.

Opération: 1.
81.
1.
60. *3.*

Diviſeur 81.

5. *100.* *rthlr. bco. de Hambourg.*
32. *96.* *& vls. bco. dit.*
1. *pezza de Livourne.*
97. *ſols tournois.*
1. *écu de France.*

15520. *Produit* $191\frac{5}{8}$ *p*$\frac{0}{0}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Livourne & Paris par 160, & diviſez-en le produit par le change entre Hambourg & Livourne.

13e *Cas.* Le papier ſur Hambourg étant recherché à Vienne, on y en remet de Paris qui coûte $185\frac{1}{2}$ écus: il y eſt négocié à 142 p$\frac{0}{0}$ & on en fait les retours ſur Paris à 79 ſols. On demande à quel change reviendra le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: $190\frac{5}{16}$ p$\frac{0}{0}$.

Opération: *100.*
1.
60. 30.

Diviſeur 30.

100. *rthlr. bco. de Hambourg.*
71. *142.* *thlr. de Vienne.*
79. *ſols tournois.*
1. *écu de France.*

5709. *Produit* $190\frac{5}{16}$ *p*$\frac{0}{0}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Vienne par celui entre Vienne & Paris, & diviſez-en le produit par 60.

14e *Cas.* Le papier ſur Madrid n'ayant aucune demande à Paris, où il eſt à 14 l. 15 ſ. la piſtole, on le remet à Hambourg, où il ſe négocie à 88 ⅛, & on en reçoit pour retour du papier ſur Paris à 189 livres. On demande à quel change revient le papier ſur Madrid? *Réponſe*: 15 l. 1 ſ. 7 d.

Opération: 1 *Piſtole*
375. 125.
32.
100. 25.

Diviſeur 3125.

34. *1088.* *mrs. de platte vieille.*
22. *88.* *& vls. bco. de Hamb.*
1. *marc bco. dit.*
63. *189.* *livres de France.*

47124. *Produit* 15 *l.* 1 *ſ.* 7 *d.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre l'Espagne & Hambourg, par celui entre Hambourg & la France, & diviſez-en le produit par 1103. Le quotient devra être multiplié par 20 & diviſé par le même diviſeur pour faire des ſols; puis on multipliera le quotient des ſols par 12 pour en faire des deniers.

15e *Cas.* On remet à Livourne du papier ſur Cadix qui a coûté à Marſeille 15 l.; il eſt négocié dans la premiere de ces villes à 28 p$\frac{0}{0}$ de

perte; & les retours s'en font sur la derniere à 98 sols. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Cadix? *Réponse*: 15 l. 6 s. 3 d. *Opérations de Change & de Négoce.*

FRANCE.

Opération:	1 *Pistole*	*4.* *1088.*	*mrs. de platte vieille.*
	272.	1.	*piastre de change.*
	128. *32.* 16.	5. *100.*	*pezze de Livourne.*
	1.	49. *98.*	*sols tournois.*
	20.	1.	*livre de France.*
Diviseur	16.	245.	*Produit* 15 *l.* 6 *s.* 3 *d.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Marseille par 20, & divisez-en le produit par le change entre Livourne & Cadix. Le quotient en doit être ensuite multiplié par 20 pour en faire des sols, & puis par 12 pour en faire des deniers.

16e *Cas.* On demande de Genes à Paris du papier sur Madrid qui a coûté dans la seconde de ces villes 141. 17 s., & dont on tire le montant sur Genes à 97 sols; d'après cela on demande à combien reviendroit à Paris le change du papier sur Madrid s'il se négocioit à Genes à 650 maravedis de platte le scudo d'oro marche? *Réponse*: 15 l. 2 s. 3 d.

Opération:	1 *Pistole*	272. *1088.*	*mrs. de platte vieille.*
	650. 325.	1.	*scudo d'oro marche di perm.*
	101.	*100.*	*scudo d'oro.*
	100.	94. *188.*	*pezze de Genes.*
	1.	97.	*sols tournois.*
	20. 5.	1.	*livre de France.*
Diviseur	164125.	2480096.	*Produit* 15 *l.* 2 *s.* 3 *d.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Paris par 100; ajoutez au produit 2544, & divisez le tout par le change entre Genes & l'Espagne. Pour réduire le quotient en sols, il faudra le multiplier par 20, & ensuite par 12 si vous voulez le réduire en deniers.

17e *Cas.* On remet à Leipzig du papier sur Vienne en Autriche, qui a coûté à Lyon 77 sols; ce papier est négocié à Leipzig à $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ de bénéfice & les retours s'en font de là sur Lyon à 132 p$^{o}_{o}$. On demande quel cours s'établit par cette voie entre Lyon & Vienne? *Réponse*: 79$\frac{3}{5}$ sols.

Opération:	*200.* 50 *Tblr. de Vienne.*	201.	*tblr. de Leipzig.*
	100. 5.	33. *132.*	*écus de France.*
	1	3. *60.*	*sols tournois.*
Diviseur	250.	19899	*Produit* 79$\frac{3}{5}$ *sols.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Leipzig & Lyon par 3 5

Opérations de Change & de Négoce.

FRANCE.

ajoutez au produit $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ pour le bénéfice du change entre Vienne & Leipzig, & diviſez-en le produit par 5. Si au lieu de bénéfice dans le change entre Vienne & Leipzig, il y avoit de la perte, il faudroit déduire le $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$, au lieu de l'ajouter au produit du change entre Leipzig & Lyon.

18e *Cas.* Le papier ſur Vienne ne pouvant pas être négocié à Paris, on le remet à Hambourg, où il l'eſt à 141 p$^{o}_{o}$, & les retours s'en font de cette derniere ville ſur Paris à 188 p$^{o}_{o}$. On demande quel change fera par cette voie le papier tiré de Paris ſur Vienne? *Réponſe*: 80 ſols.

Opération:	*141.* 47 *thlr. de Vienne.*	*100.* *rthlr. bco. de Hamb.*	
	100.	188. *écus de France.*	
	1.	20. *60.* *ſols tournois.*	
Diviſeur	47.	3760.	*Produit* 80 *ſols.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Paris par 60 & diviſez-en le produit par le change entre Vienne & Hambourg.

19e *Cas.* On remet à Livourne du papier ſur Vienne pris à Paris à 78 ſols, & il y eſt négocié à 63 ſoldi mon. buona: les retours s'en font de Livourne ſur Paris à 98 ſ. On deſire ſavoir quel change produira par cette voie le papier ſur Vienne? *Réponſe*: 80$\frac{1}{2}$ ſols.

Opération:	*2.* *thlr. de Vienne.*	3. *florins de Vienne.*	
	1.	63. *ſoldi mon. buo. de Liv.*	
	115.	1. *pezza da otto reali.*	
	1.	49. *98.* *ſols tournois.*	
Diviſeur	115.	9250.	*Produit* 80$\frac{1}{2}$ *ſols.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Vienne & Livourne, premierement par 3, puis par le change entre Livourne & Paris; & diviſez-en le produit par 230.

20e *Cas.* On remet à Hambourg du papier ſur Livourne qui a coûté à Marſeille 95 ſols; il eſt négocié dans la premiere de ces villes à 82 8, & on en reçoit de retour du papier ſur Marſeille à 189 livres. On deſire ſavoir quel change reviendra entre Marſeille & Livourne? *Réponſe*: 96$\frac{7}{8}$ ſols.

Opération:	1 *Pezza de Livourne.*	41. *82.* 8 *vls bco. de Hamb.*	
	32. 16.	1. *marc bco. dit.*	
	100. 5.	189. *livres de France.*	
	1.	*20.* *ſols tournois.*	
Diviſeur	80.	7749.	*Produit* 96$\frac{7}{8}$ *ſols.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Hambourg, par celui entre cette derniere ville & Marseille, & divisez-en le produit par 160.

21e. *Cas.* On remet à Cadix du papier sur Livourne pris à Bordeaux à 96 sols, lequel est négocié dans la premiere de ces villes à 29 p$^{o}_{o}$ de bénéfice, & les retours en ont lieu sur la derniere à 15 livres 5 sols. On demande quel change produira le papier sur Livourne? *Réponse*: 98$\frac{3}{8}$ sols.

Opération:	*100.* 20 *Pezze de Livourne.*	129. *piastres de change.*	
	1.	*272.* *mrs. de plate vieille.*	
	1088. 4.	61. *305.* *sols tournois.*	
Diviseur	80.	7869. *Produit* 98$\frac{3}{8}$ *sols.*	

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Cadix par celui entre Cadix & Bordeaux après avoir réduit ce dernier en sols; & divisez-en le produit par 400.

22e *Cas.* Le papier sur Livourne étant peu recherché à Paris, même à 94 sols, on le remet à Vienne, où il est négocié à 62 f. mon. buo. & les retours s'en font de cette derniere ville sur Paris à 79 sols. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Livourne? *Réponse*: 97$\frac{2}{3}$ sols.

Opération:	1 *Pezza de Livourne.*	115. *soldi mon. buona.*	
	62. 31.	1. *florin de Vienne.*	
	3.	*2.* *tblr. cour. dite.*	
	1.	79. *sols tournois.*	
Diviseur	93.	9085. *Produit* 97$\frac{2}{3}$ *sols.*	

Regle universelle. Multipliez le change entre Vienne & Paris par 230 & divisez-en le produit par le change entre Livourne & Vienne après avoir multiplié celui-ci par 3.

23e *Cas.* On tire de Marseille sur Genes à 97 sols, & on remet en provision à cette derniere ville du papier sur Livourne pris à 97$\frac{1}{2}$ sols, qui y est négocié à 118 soldi fuori di bco. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Livourne? *Réponse*: 99$\frac{1}{2}$ sols.

Opération:	1 *Pezza de Livourne.*	118. *soldi f. di bco. de Genes.*	
	115.	1. *pezza de Genes.*	
	1.	97. *sols tournois.*	
Diviseur	115.	11446. *Produit* 99$\frac{1}{2}$ *sols.*	

Opérations de Change & de Négoce.

FRANCE.

Regle universelle. Elle ne peut pas être plus simple que l'opération même.

24e *Cas.* Le papier sur Genes étant trop abondant à Marseille, on le remet à Cadix, où il est négocié à 660 mrs. de platte, & d'où l'on en fait les retours sur Marseille même à 15 livres, la pistole. On demande quel change reviendra pour le papier sur Genes? *Réponse*: 97¾ sols.

Opération: *188.* 47 *Pezze de Genes.* 101. *scudo d'oro marche di perm.*
1. 165. *660.* *mrs. de platte.*
1088. 272. 15. *livres de France.*
1. 5. *20.* *f. tournois.*

Diviseur 12784. 1249875. *Produit* 97¾ *f.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Cadix, d'abord par celui entre cette derniere ville & Marseille, & ensuite par 4; & vous en diviserez le produit par 405.

25e *Cas.* On remet à Livourne du papier sur Genes, pris à Paris à 95 sols, lequel est négocié dans la premiere de ces villes à 116 soldi f. di bco., les retours en sont faits de celle-ci sur Paris à 98 sols. On demande à quel change reviendra le papier sur Genes? *Réponse*: 97⅛ sols.

Opération: 1 *Pezza de Genes.* 115. *soldi fuori di banco.*
116. 58. 1. *pezza de Livourne.*
1. 49. *98.* *sols tournois.*

Diviseur 58. 5635. *Produit* 97⅛ *sols.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Paris par 115 & divisez-en le produit par le change entre Genes & Livourne.

Quand le change direct n'est pas assez favorable pour en pouvoir retirer un avantage honnête, il convient alors de se faire faire les retours sur une place étrangere. La marche qu'il faut suivre dans ce cas, est tracée dans les exemples suivans, pour ceux de nos lecteurs qui peuvent avoir occasion d'en faire usage.

Exemple I. On remet à Hambourg du papier sur Leipzig pris à Paris à 129 p°; il est négocié à Hambourg à 142 p°, & les retours s'en font de cette ville à Paris avec du papier sur Madrid à 89 ⅛, lequel papier se négocie à Paris à 15 livres 5 sols la pistole. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Leipzig? *Réponse*: 133$\frac{1}{11}$ p°.

Opé-

Opérations de Change & de Négoce.

FRANCE.

			5.	*50.*	*100.*	*thlr. cour. de Leipzig.*
Opération.	*142.*	71.		25.	*100.*	*rthlr. bco. de Hambourg.*
	1.		1.	*16.*	*96.*	*℔ vls. bco. dit.*
	89.				375.	*mrs. de platte vieille.*
	1088.	*68.* 17.			305.	*sols tournois.*
	60	*6.* 1.			1.	*écu de France.*
Diviseur	107423.				14296875.	*Produit* $133\frac{1}{11}$ *p*°.

Exemple II. On remet à Cadix du papier sur Genes pris à Paris à $89\frac{3}{4}$ sols, lequel est négocié dans la premiere de ces villes à 650 mrs. le scudo d'oro marche: on reçoit de Cadix en retour du papier sur Amsterdam à 90 ℔, lequel est négocié à Paris à 54 ℔. On demande quel change produira par cette opération le papier sur Genes? *Réponse*: $93\frac{1}{8}$ sols.

Opération:	*188.*	47 *Pezze de Genes.*			101.	*scudo d'oro marche.*
	1.		13.	*325.*	*650.*	*mrs. de plate vieille.*
	375.	*15.*		10.	*90.*	*℔ vls. bco. d'Amsterd.*
	54.	*27.* 3.	1.	*15.*	*60.*	*sols tournois.*
Diviseur	141.				13130.	*Produit* $93\frac{1}{8}$ *sols.*

Exemple III. On remet à Lisbonne du papier sur Madrid, pris à Paris à 15 l. 4 s. lequel est négocié dans Lisbonne à 2400 rées. On en reçoit de retour du papier sur Londres à 65 ℔, qui est négocié à Paris à 30 ℔. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Madrid? *Réponse*: 15 l. 12 s.

Opération:	1 *Pistole.*		6.	*12.*	*2400.*	*rées.*
	1000.	*5.* 1.		13.	*65.*	*℔ sterlings.*
	30.	*15.* 5.		1.	*3.*	*livres de France.*
Diviseur	5.				78.	*Produit* 15 *l.* 12 *s.*

§ III. L'ANGLETERRE dont le Commerce s'est élevé au plus haut point de splendeur où il puisse jamais atteindre, n'a qu'une seule place de change, qui est Londres. Cette ville a des cours de change réglés avec Amsterdam & quelques autres villes de Hollande, avec Hambourg, avec diverses villes de France, d'Espagne & de Portugal, & avec Genes, Livourne, Naples & Venise en Italie. Londres donne le certain pour l'incertain à Amsterdam & à Hambourg, & il donne l'incertain pour le certain aux autres païs & villes que nous venons de nommer. Il faut donc commencer par établir le pair des monnoies de change de chacun de ces païs & villes, relativement à la monnoie courante d'Angleterre. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume que: LONDRES.

Opérations de Change & de Négoce.

LONDRES.

	Contenu D'or fin.	*d'argent fin.*
La Livre de 240 ℔ ſterlings, a . .	151 $\frac{11}{100}$ as, ou	2295 $\frac{21}{100}$ as.
L'Ecu de France de 60 ſols tournois, .	19 $\frac{54}{100}$ -	284 $\frac{92}{100}$ -
La Piaſtre actuelle de 272 mrs. de platte vieille	24 $\frac{15}{100}$ -	376 $\frac{42}{100}$ -
Le Millerées de Portugal . . .	42 $\frac{75}{100}$ -	577 $\frac{10}{100}$ -
La Pezza de Genes de 5 $\frac{3}{4}$ lire fuori di bco.	30 $\frac{80}{100}$ -	459 $\frac{37}{100}$ -
La Pezza da 8 reali de Livourne . .	31 $\frac{11}{100}$ -	451 $\frac{42}{100}$ -
Le Ducato di regno de Naples . .	27 $\frac{47}{100}$ -	413 $\frac{67}{100}$ -
Le Ducato di banco de Veniſe . .	31 $\frac{77}{100}$ -	469 $\frac{54}{100}$ -

En calculant les valeurs des contenus d'or & d'argent de chacune de ces monnoies par la valeur des contenus d'or & d'argent de la livre de 240 ℔ ſterlings, on trouvera que la parité des changes de Londres ſur les païs & villes ci-deſſus, eſt comme ſuit:

	Parité relative à l'or, à l'argent.	*Prix moyen.*
L'Ecu de France vaut . .	31 ℔ 29 $\frac{7}{8}$ ℔ ou	30 $\frac{7}{16}$ ℔ ſterlings.
La Piaſtre d'Espagne . .	38 $\frac{3}{8}$ - 39 $\frac{3}{8}$ -	38 $\frac{7}{8}$ -
Le Millerées de Portugal . .	61 $\frac{1}{4}$ - 60 $\frac{3}{8}$ -	60 $\frac{13}{16}$ -
La Pezza de Genes . .	48 $\frac{7}{8}$ - 48 -	48 $\frac{7}{16}$ -
La Pezza de Livourne . .	49 $\frac{3}{8}$ - 47 $\frac{1}{4}$ -	48 $\frac{5}{16}$ -
Le Ducat de Naples . .	43 $\frac{5}{8}$ - 43 $\frac{1}{4}$ -	43 $\frac{7}{16}$ -
Le Ducat de banque de Veniſe .	50 $\frac{3}{8}$ - 49 $\frac{1}{8}$ -	49 $\frac{3}{4}$ -

Cette parité connue, comme les changes varient d'un jour à l'autre, du plus au moins, ou du moins au plus, ſuivant les circonſtances, il faut chercher dans la combinaiſon des changes de Londres ſur les divers lieux rapportés ci-deſſus, lequel peut être le plus avantageux; enſuite de quoi on pourra opérer avec la place dont le change promet le mieux. Nous allons faire ſuivre ici pluſieurs cas qui peuvent s'offrir en ce genre aux négocians de Londres.

1er *Cas.* On remet à Madrid du papier ſur Paris pris à Londres à 30 ℔; ce papier eſt négocié à 15 l. à Madrid qui en fait les retours ſur Londres à 39 ℔ ſterlings. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Paris? *Réponſe*: 31 $\frac{1}{2}$ *ſterlings.*

Opérations de Change & de Négoce.

LONDRES.

Opération:	1 *Ecu*	1.	*60.* *sols tournois.*
	15 *l. ou* *300.* 5.	4.	*1088.* *maravedis de platte.*
	272. 1.		39. ℔ *sterlings.*
Diviseur	5.		156. *Produit* $31\frac{1}{5}$ ℔ *sterl.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Madrid & Londres par 4, & divisez-en le produit par les livres du change entre Paris & Madrid; ou, si ce dernier change est en sols, multipliez par 240 le change entre Madrid & Londres, & divisez-en le produit par celui entre Paris & Madrid, réduit aussi en sols.

2e *Cas.* On remet à Lisbonne du papier sur Bordeaux pris à Londres à $29\frac{1}{2}$ ℔ sterlings, & négocié à 460 rées dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours sur la derniere à 67 ℔ sterlings. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Bordeaux? *Réponse*: $30\frac{13}{16}$ ℔ *sterlings.*

Opération:	1 *Ecu.*	23.	*460.* *rées.*
	*1000 * 50.		67. ℔ *sterlings.*
Diviseur	50.		1541. *Produit* $30\frac{13}{16}$ ℔.

Regle universelle. Multipliez les deux changes, savoir; celui entre Bordeaux & Lisbonne par celui entre Lisbonne & Londres, & retranchez du produit trois chiffres de la droite.

3e *Cas.* Le papier sur Marseille étant beaucoup demandé à Genes on y en remet de Londres au change de $29\frac{3}{4}$ ℔. Il y est négocié à 96 sols, & les retours s'en font de Genes sur Londres à 49 ℔. On demande quel change reviendra par cet arbitrage pour le papier sur Marseille? *Réponse*: $30\frac{5}{8}$ ℔ *sterlings.*

Opération:	1 *Ecu.*	5.	*60.* *sols tournois.*
	96. 8.		1. *pezza de Genes.*
	1.		49. ℔ *sterlings.*
Diviseur	8.		245. *Produit* $30\frac{5}{8}$ ℔.

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Londres par 60, & divisez-en le produit par le change entre Marseille & Genes.

4e *Cas.* On tire de Londres sur Livourne à $49\frac{1}{2}$ ℔ & on remet à cette derniere ville en provision du papier sur Lyon qui a coûté $29\frac{5}{8}$ ℔, & qui y est négocié à 97 sols. On demande quel cours s'établit par cette opération pour le papier sur Lyon à Londres? *Réponse*: $30\frac{1}{2}$ ℔ *sterlings.*

Opérations de Change & de Négoce.

LONDRES.

Opération: 1 *Ecu.* 30. *60.* *ſols tournois.*
97. 1. *pezza de Livourne.*
2. 99. *℔ ſterlings.*

Diviſeur 97. 2970. *Produit* 30½ *℔.*

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 3e.

5e *Cas.* On remet à Naples du papier ſur Paris pris à Londres à 30¾ ℔: ce papier étant négocié à 140 p% dans la premiere place, & celle-ci en faiſant des retours ſur la derniere à 44 ℔ ſterlings, on demande quel change produira par cette voie le papier ſur Paris? *Réponſe*: 31⅞ ℔ *ſterlings.*

Opération: *140.* 7 *Ecus.* 5. *100.* *ducats de Naples.*
1. 44. ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 7. 220. *Produit* 31⅞ ℔.

Regle univerſelle. Ajoutez deux zéros au change entre Naples & Londres, & diviſez-en le produit par le change entre Paris & Naples.

6e *Cas.* Veniſe ordonne à Londres de lui remettre du papier ſur Lyon à 30 ℔ ſterlings & d'en prendre ſur elle le rembours. Ce papier ſe négocie à 62 ducati à Veniſe, ſur qui Londres tire à 50 ℔ ſterlings. On deſire ſavoir quel cours fera par cette opération à Londres le papier ſur Lyon? *Réponſe*: 31 ℔ *ſterlings.*

Opération: *100.* *2* 1 *Ecus.* 31. *62.* *ducats de Veniſe.*
1. 1. *50.* ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 1. 31. *Produit* 31 ℔.

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes; ſavoir, celui entre Lyon & Veniſe, par celui entre Veniſe & Londres, & retranchez deux chiffres du produit.

7e *Cas.* On remet à Paris du papier ſur Madrid, pris à Londres à 37¼ ℔ ſterlings, lequel eſt négocié à 15 l. dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours à Londres au change de 30¾ ℔ ſterlings. On demande quel cours revient par cet arbitrage pour le papier ſur Madrid? *Réponſe*: 38 7/16 ℔ *ſterlings.*

Opération: 4 *Piaſtres.* 5. *15.* *livres tournois.*
12 1 1 3. ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 16. 615. *Produit* 38 7/16 ℔.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Madrid & Paris par celui entre Londres & Madrid, & diviſez-en le produit par 12.

Opérations de Change & de Négoce.

LONDRES.

8e *Cas.* Londres devant faire des fonds à Lisbonne, y remet du papier ſur Madrid qui lui coûte 38 ⅛ ſterlings la piaſtre. Ce papier ſe négocie à 2385 rées la piſtole à Lisbonne, où le change ſur Londres ſe trouve à cette époque à 66 ⅛ ſterlings. On deſire ſavoir quel change produiroit par une pareille opération le papier ſur Madrid, ſi l'on en reçevoit pour retour de Lisbonne du papier ſur Londres? *Réponſe*: 39⅜ ⅛ *ſterlings.*

Opération: 4 *Piaſtres.*
1000. *200.* 100.
Diviſeur 400.

477. *2385.* *rées.*
33. *66.* ⅛ *ſterlings.*
15741. *Produit* 39⅜ ⅛.

Regle univerſelle. Multipliez le change de Lisbonne ſur Madrid par celui entre Londres & Lisbonne.

9e *Cas.* On remet à Genes du papier ſur Cadix qui a coûté à Londres 36¾ ⅛ ſterlings; il eſt négocié à 650 maravedis de platte dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours à la derniere à 48¾ ⅛ ſterlings. On demande quel change fera par cet arbitrage le papier ſur Cadix? *Réponſe*: 38 ⅛ *ſterlings.*

Opération: 1 *Piaſtre.*
650. *325.* 65.
101.
4. 1.
Diviſeur 6565.

34. *68.* *272.* *maravedis de platte.*
1. *ſcudo d'oro marche.*
188. *pezze de Genes.*
39. *195.* ⅛ *ſterlings.*
249288. *Produit* 38 ⅛ *ſterl.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Londres & Genes par 528 & ajoutez 4 au produit, que vous diviſirez par le change entre Genes & Cadix.

10e *Cas.* On tire de Londres ſur Livourne à 49 ⅛. & l'on y remet en proviſion du papier ſur Cadix qui a coûté dans la premiere ville 37¼ ⅛ & qui eſt négocié dans la ſeconde à 127 p⅛. On veut ſavoir à quel cours reviendra par cette opération à Londres le change ſur Cadix? *Réponſe*: 38⅝ ⅛ *ſterlings.*

Opération: 127 *Piaſtres.*
1.
Diviſeur 127.

100. *pezze de Livourne.*
49. ⅛ *ſterlings.*
4900. *Produit* 38⅝ ⅛ *ſterl.*

Opérations de Change & de Négoce.

LONDRES.

Regle univerſelle. Elle ne peut être plus ſimple que l'opération.

11e *Cas.* On remet à Paris du papier ſur Lisbonne pris à Londres à 66 ℔ ſterlings : ce papier étant négocié à 450 rées dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours ſur la derniere à $30\frac{1}{4}$ ℔ ſterlings, on demande quel cours s'établit par cet arbitrage pour le papier ſur Lisbonne ? *Réponſe* : $67\frac{1}{4}$ ℔ *ſterlings*.

Opération : 1 *Millerées.* 5. *250.* *1000.* *rées.*
450. 9. 1. *écu de France.*
4. 1. 121. ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 9. 605. *Produit* $67\frac{1}{4}$ ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération, en ne réduiſant pas les nombres principaux.

12e *Cas.* On tire de Londres ſur Madrid à 39 ℔ ſterlings, & on y remet en proviſion du papier ſur Lisbonne qui a coûté 65 ℔ dans la premiere ville, & qui ſe négocie à 2360 rées dans la ſeconde. On demande quel cours reviendra par cette opération pour le papier ſur Lisbonne ? *Réponſe* : $66\frac{1}{8}$ ℔ *ſterlings*.

Opération : 1 *Millerées.* 100. *1000.* *rées.*
2360. *236.* 59. 1. *4.* *piaſtres de change.*
1. 39. ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 59. 3900. *Produit* $66\frac{1}{8}$ ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération, en ne réduiſant pas les nombres principaux.

13e *Cas.* On remet à Genes du papier ſur Lisbonne, pris à Londres à $65\frac{1}{4}$ ℔ ſterlings. Il y eſt négocié à 740 rées, & les retours s'en font ſur Londres à $49\frac{1}{4}$ ℔ ſterlings. On demande quel change produit par cet arbitrage le papier ſur Lisbonne ? *Réponſe* : $66\frac{9}{16}$ ℔.

Opération : 1 *Millerées.* 25. *100.* *1000.* *rées.*
740. 74. 1. *pezza de Genes.*
4. 1. 197. ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 74. 4925. *Produit* $66\frac{9}{16}$ ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération même, les nombres principaux non réduits.

14e *Cas.* On remet à Livourne du papier ſur Lisbonne qui a coûté $64\frac{3}{8}$ ℔ ſterlings à Londres, d'où l'on prend le rembourſement ſur Livourne

à 50 ℔ ſterlings. Ce papier étant négocié dans cette ville-ci à 750 rées, on deſire ſavoir quel cours il fera par cet arbitrage? *Réponſe*: $66\frac{2}{3}$ ℔ *ſterlings.*

Opération: 1 *Millerées.* 4. *20.* *1000.* *rées.*
750. *15.* 3. 1. *pezza de Livourne.*
1. 50. ℔ *ſterlings.*
Diviſeur 3. 200. *Produit* $66\frac{2}{3}$ ℔.

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération, les nombres principaux non réduits.

15e *Cas.* On remet à Marſeille du papier ſur Genes qui a coûté $48\frac{3}{4}$ ℔ ſterlings à Londres; il y eſt négocié à 96 ſ. & les retours s'en font ſur cette derniere ville à 31 ℔ ſterlings. On demande quel change établit cette opération pour le papier ſur Genes? *Réponſe*: $49\frac{3}{5}$ ℔ *ſterlings.*

Opération: 1 *Pezza* 8. *96.* *ſols tournois.*
60. 5. 31. ℔ *ſterlings.*
Diviſeur 5. 248. *Produit* $49\frac{3}{5}$ ℔ *ſterl.*

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération même; mais il ne faut pas réduire les nombres principaux.

16e *Cas.* On tire de Londres ſur Cadix à $38\frac{3}{4}$ ℔ ſterlings, & l'on remet pour proviſion du papier ſur Genes qui coûte dans la premiere ville $48\frac{1}{4}$ ℔, & qui ſe négocie dans la ſeconde à 128 p℅. On deſire ſavoir quel cours cet arbitrage établit entre Genes & Londres? *Réponſe*: $49\frac{3}{5}$ ℔ *ſterlings.*

Opération: *100.**25.* 5 *Pezze.* 8.*32.**128.* *piaſtres d'eſpagne.*
4. 1. 31. *155.* ℔ *ſterlings.*
Diviſeur 5. 248. *Produit* $49\frac{3}{5}$ ℔ *ſterl.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Genes & Cadix par celui entre Cadix & Londres, & retranchez deux chiffres à la droite du produit.

17e *Cas.* On remet à Lisbonne du papier ſur Genes pris à Londres à $47\frac{1}{4}$ ℔ ſterlings. Il y eſt négocié à 720 rées, & les retours s'en font ſur Londres à $67\frac{1}{2}$ ℔ ſterlings. On demande quel cours s'établit par cette opération entre Londres & Genes? *Réponſe*: $48\frac{3}{5}$ ℔ *ſterlings.*

Opérations de Change & de Négoce.

LONDRES.

Opération: 1 *Pezza.* 9. *720.* *rées.*
2000. *25.* 5. 27. *135.* *& ſterlings.*
Diviſeur 5. 243. *Produit* 48$\frac{3}{5}$ *& ſterl.*

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes l'un par l'autre; & retranchez-en trois chiffres à la droite.

18e. *Cas.* Naples demandant du papier ſur Genes, on y en remet de Londres, à 48$\frac{1}{4}$ & l'on ſe rembourſe de la derniere ſur la premiere de ces villes au change de 45 & ſterlings. Le papier ſur Genes étant négocié à Naples à 90 p$\frac{o}{o}$, on demande quel cours il feroit à Londres? *Réponſe*: 50 *& ſterlings.*

Opération: *90.* *2.* 1 *Pezza.* 50. *100.* *ducats de Naples.*
1. 1. *45.* *& ſterlings.*
Diviſeur 1. 50. *Produit* 50 *& ſterl.*

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération même; mais ſans rien retrancher des nombres principaux.

19e *Cas.* Le papier ſur Livourne étant recherché à Veniſe, on y en remet à 48 & ſterlings. Il y eſt négocié à 2 p$\frac{o}{o}$ de perte, & les retours s'en font ſur Londres à 50$\frac{1}{2}$ & ſterlings. On demande quel cours s'établit par cette voie entre Londres & Livourne? *Réponſe*: 49$\frac{1}{2}$ *& ſterlings.*

Opération: *102.* 51 *Pezza.* 25.*50.**100.* *ducats bco. de Ven..*
2. 1. 101. *& ſterlings.*
Diviſeur 51. 2525. *Produit* 49$\frac{1}{2}$ &.

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération même; mais ſans rien retrancher des nombres principaux.

20e *Cas.* On remet à Paris du papier ſur Naples, pris à 42$\frac{1}{2}$ & à Londres, d'où l'on ſe rembourſe ſur la premiere ville à 30 & ſterlings: le papier ſur Naples y étant négocié à 144 p$\frac{o}{o}$, on deſire ſavoir quel cours il aura fait par cet arbitrage? *Réponſe*: 43$\frac{1}{5}$ *& ſterlings.*

Opération: *100.* *10.* 5 *Ducats.* 72. *144* *écus de France.*
1. 3. *30.* *& ſterlings.*
Diviſeur 5. 216. *Produit* 43$\frac{1}{5}$ *& ſterl.*

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes l'un par l'autre, & retranchez deux chiffres du produit.

21e *Cas.*

21e *Cas.* On tire de Londres à 50½ § sur Venise, où l'on remet en provision du papier sur Naples à 43 §, lequel papier s'y négocie à 115 p°/°. On demande quel cours s'établit par cette voie entre Naples & Londres? *Réponse*: 43⅞ § *sterlings.* *Opérations de Change & de Négoce.*

LONDRES

Opération: *115.* 23 *Ducats.* 10. *50.* *100.* *ducats de Venise.*
2. 1. 101. § *sterlings.*

Diviseur 23. 1010. *Produit* 43⅞ §.

Regle universelle. Ajoutez deux zeros au change entre Venise & Londres, & divisez-le par le change entre Naples & Venise.

22e *Cas.* On remet à Paris du papier sur Venise, pris à 46¾ § à Londres, & on s'en rembourse à 29⅞ § sur la premiere de ces villes, où le papier sur Venise se négocie à 160 p°/°, on demande quel change produit par cette voie le papier sur Venise? *Réponse*: 47⅘ § *sterlings.*

Opération: *100.* 5 *Ducats.* 1. *20.* *160.* *écus de France.*
8. 1. 239. § *sterlings.*

Diviseur 5. 239. *Produit* 47⅘ §.

Regle universelle. Comme celle du cas 20e.

23e *Cas.* On tire de Londres sur Livourne à 47 § sterlings; & on y remet en provision du papier sur Venise pris dans la premiere de ces villes à 47¼ § sterlings, & négocié dans la seconde à 97 p°/°. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Venise? *Réponse*: 48 7/16 § *sterlings.*

Opération: 97 *Ducats.* 100. *pezze.*
1. 47. § *sterlings.*

Diviseur 97. 4700. *Produit* 48 7/16 §.

Regle universelle. Elle ne peut être plus simple que l'opération.

24e *Cas.* On remet à Genes du papier sur Venise pris à Londres à 48¼ § sterlings, lequel s'y négocie à 96 s. di bco. & on en fait les retours de Genes sur Londres à 48 § sterlings. On demande quel change s'établit par cette voie entre Londres & Venise? *Réponse*: 49⅖ §.

Opération: 1 *Ducat.* 124. *soldi bco. de Venise.*
96. *2.* 1. 1. *scudo di cambio de Genes.*
5. 2. *4.* *pezze de Genes.*
1. 1. *48* § *sterlings.*

Diviseur 5. 248. *Produit* 49⅖ §.

Opérations de Change & de Négoce.

Regle univerſelle. Multipliez le change de Londres ſur Genes par $99\frac{1}{8}$ & diviſez-en le produit par le change entre Veniſe & Genes.

LONDRES.

25e *Cas.* On remet à Naples du papier ſur Veniſe qui coûte à Londres 50 ℔ ſterlings; il eſt négocié à 14 p$^{o}_{o}$ de bénéfice dans la premiere ville, & l'on fait de là les retours ſur Londres à 45 ℔ ſterlings. On demande quel cours s'établit par cette voie entre Londres & Veniſe? *Réponſe*: $51\frac{3}{10}$ ℔.

Opération: *100.* *50.* 10 *Ducats.* 57. *114.* *ducats de Naples.*
1. 9. *45.* ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 10. 513. *Produit* $51\frac{3}{10}$ ℔.

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes l'un par l'autre, & retranchez deux chiffres du produit.

Indépendamment des cas que nous venons de rapporter concernant le ſimple arbitrage entre Londres & les diverſes places avec leſquelles cette ville a des cours de change réglés, nous donnerons quelques exemples d'arbitrage plus compliqués pour nous conformer à la méthode que nous avons ſuivie dans les deux paragraphes précédens.

Exemple I. On remet à Bayonne du papier ſur Madrid qui a coûté à Londres $38\frac{1}{4}$ ℔ ſterlings; il eſt négocié à 15 l. 5 ſ. dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours en papier ſur Amſterdam à 54 ℔ de gros bco., lequel papier ſe négocie enſuite à Londres à 34 ß 6 ℔ bco. On demande quel change s'établit par cette voie entre Londres & Madrid? *Réponſe*: $39\frac{3}{4}$ ℔ *ſterlings.*

Opération: 1 *Piaſtre.* 1. *272.* *maravedis de platte.*
1088. *4.* 1. 305. *ſols tournois.*
60. 1. 3. *27.* *54.* ℔ *vls. bco. d'Amſterdam.*
*414.**207. 23. 1. *60.**240.* ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 23. 915. *Produit* $39\frac{3}{4}$ ℔.

Exemple II. On remet à Amſterdam du papier ſur Paris qui coûte à Londres $29\frac{1}{4}$ ℔ ſterlings; il eſt négocié à 53 ℔ dans la premiere ville, qui en fait les retours en papier ſur Hambourg à $32\frac{3}{4}$ ſ. & ce papier eſt négocié à Londres à 33 ß 9 d. vls. bco. On demande quel change s'établit par cette voie entre Paris & Londres? *Réponſe*: $30\frac{11}{16}$ ℔ *ſterlings.*

Opération: 1 *Ecu.* 53. ℔ *vls. bco. d'Amſterdam.*
131. 128. ℔ *vls. bco. de Hambourg.*
405. 27. 16. *240.* ℔ *ſterlings.*

Diviſeur 3537. 108544. *Produit* $30\frac{11}{16}$ ℔ *ſterlings.*

Exemple III. On remet à Bordeaux du papier ſur Amſterdam, pris à Londres à 34 ß 3 d., lequel eſt négocié à 54 ℔ dans la premiere ville, qui en fait les retours à cette derniere en papier ſur Lisbonne à 460 rées; ce dernier papier eſt négocié à Londres à 67 ℔. On demande quel change s'établit par cet arbitrage entre Londres & Amſterdam? *Réponſe*: 35 ß *lubs.*

Opérations de Change & de Négoce.

LONDRES.

Opération:	1 *Livre.*	1. *20.* *240.*	℔ *ſterlings.*
	67.	1000.	*rées.*
	460. 23.	1.	*écu de France.*
	1.	54.	℔ *de gros bco. d'Amſt.*
	12.	1.	ß *vls. d'Amſterdam.*
Diviſeur	1541.	54000.	*Produit* 35 ß *lubs.*

Exemple IV. On remet à Amſterdam du papier ſur Hambourg pris à Londres à 33 ß 9 d.; il eſt négocié à 33 ℔, dans la premiere ville, qui remet en retour du papier ſur Paris à 53 ℔ de gros bco. Ce papier étant négocié à Londres à 30 ℔ ſterlings, on veut ſavoir quel change fera par cette opération le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: 34 ß 3 ℔ *vls bco.*

Opération:	1 *Livre ſterling.*	1. *2. **20. **240.*	℔ *ſterlings.*
	30. 3.	1.	*écu de France.*
	1.	53.	℔ *de gros bco. d'Amſt.*
	66. 33.	64.	℔ *vls. bco. de Hamb.*
	12. 1.	1.	ß *vls. bco. de Hamb.*
Diviſeur	99.	3402.	*Produit* 34 ß 3 ℔.

§. IV. HAMBOURG eſt une des principales places de change de l'Europe. Elle donne le certain pour l'incertain à Amſterdam, à Paris, à Copenhague, à Leipzig, à Vienne & à pluſieurs autres villes d'Allemagne: & elle change l'incertain contre le certain avec Bordeaux & quelques autres villes de France, avec Madrid & pluſieurs autres villes d'Eſpagne; avec Londres, Lisbonne & Veniſe. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume: que,

	Contenu d'or fin.	*d'argent fin.*
La Reichſthale de 48 ß lubs ou 96 ℔ vls bco. de Hambourg a	$35\frac{54}{100}$ as ou	532 as.
L'Ecu de France de 60 ſols tournois. . .	$19\frac{54}{100}$ -	$284\frac{92}{100}$ -
Le Ducat d'Eſpagne de 375 mrs. de platte. .	$33\frac{19}{100}$ -	$518\frac{97}{100}$ -
La Livre ſterling d'Angleterre. . . .	$151\frac{11}{100}$ -	$2295\frac{81}{100}$ -
Le Cruzade de 400 rées de Lisbonne. .	$17\frac{10}{100}$ -	$230\frac{84}{100}$ -
Le Ducat de banque de Veniſe. . . .	$31\frac{77}{100}$ -	$469\frac{54}{100}$ -

Opérations de Change & de Négoce.

En calculant donc les valeurs de ces monnoies d'après leurs contenus reſpectifs, nous trouvons la parité ſuivante des changes entre Hambourg & les Etats & villes nommés ci-deſſus, ſavoir:

HAMBOURG.

	Parité relative à l'or, à l'argent.	*Prix moyen.*
La Livre ſterling de Londres, vaut	34 ß $\frac{1}{8}$ ₰ 34 ß $6\frac{1}{8}$ ₰	ou 34 ß $3\frac{1}{8}$ ₰.
L'Ecu de France, . . .	$26\frac{3}{4}$ ß lubs, $25\frac{5}{8}$ ß lubs	ou 26 ß lubs.
Le Ducat d'Espagne, . .	$89\frac{5}{8}$ ₰ vls., $93\frac{5}{8}$ ₰ vls.	ou $91\frac{5}{8}$ ₰ vls.
Le Cruzade de Portugal, . .	$46\frac{1}{8}$ — $41\frac{1}{8}$ —	ou $43\frac{7}{8}$ —
Le Ducat de Veniſe, . . .	$85\frac{7}{8}$ — $84\frac{3}{4}$ —	ou $85\frac{5}{16}$ —

Cette parité établie, les changes variant ſuivant les circonſtances, il convient de ſavoir profiter de celles-ci lorsqu'elles ſont aſſez favorables pour procurer un bénéfice honnête. L'arbitrage fondé ſur la combinaiſon des changes étant le meilleur moyen dont on puiſſe faire uſage pour opérer avec ſureté, nous continuerons à ſuivre notre méthode en propoſant quelques cas ſur le change de Hambourg.

1er *Cas.* On remet à Bordeaux du papier ſur Madrid pris à Hambourg à $89\frac{1}{2}$ ₰, lequel eſt négocié à 15 l. 10 ſ. dans la premiere de ces villes, d'où les retours ſont faits ſur la derniere au change de 26 ß lubs. On demande quel change fait par cette opération le papier ſur Madrid? *Réponſe*: $92\frac{5}{8}$ ₰.

Opération:	1 *Ducat.*	125.*375.*	*maravedis de platte.*
	2176. 544.	31.	*livres tournois.*
	3. 1.	13. *52.*	₰ *vls. bco. de Hamb.*
Diviſeur	544.	50375.	*Produit* $92\frac{5}{8}$ ₰.

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes, ſavoir celui entre Madrid & Bordeaux en livres, par celui entre Bordeaux & Hambourg en ß lubs; déduiſez 8 p$^{0}_{0}$ du produit, & diviſez ce qui reſte par 4.

2e *Cas.* Le papier ſur Londres étant recherché à Bayonne, on y en remet de Hambourg à 34 ß 4 ₰: il eſt négocié à 30 ₰ ſterlings à Bayonne, d'où l'on en fait les retours ſur Hambourg à $26\frac{3}{4}$ ß lubs. On demande combien produit par cet arbitrage le papier ſur Londres? *Réponſe*: 35 ß 2 ₰ *vls bco.*

Opération: 1 *Livre.* 1. *5.* *20.* *240.* *℔ ſterlings.*
30. 6. 1. *écu de France.*
4. 1. 211. *℔ vls. bco. de Hamb.*
12. 1. 1. *ß vls. bco. dit.*

Diviſeur 6. 211. *Produit* 35 ß 2 ℔.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Bayonne & Hambourg par 40, & diviſez-en le produit par le change entre Londres & Bayonne.

3e *Cas.* On tire de Hambourg ſur Bordeaux à 26 ß lubs, & l'on y remet en proviſion du papier ſur Lisbonne à 44 ℔ vls, lequel eſt négocié à Bordeaux à 450 rées. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Lisbonne? *Réponſe:* $46\frac{3}{16}$ ℔.

Opération: 1 *Cruzade.* 8. *400.* *rées.*
450. 9. 1. *écu de France.*
1. 52. *℔ vls. pour 26 ß lubs.*

Diviſeur 9. 416. *Produit* $46\frac{3}{16}$ ℔.

Regle univerſelle. Elle ne peut être plus ſimple que l'opération, en ne faiſant point de réduction.

4e. *Cas.* Le papier ſur Veniſe étant recherché à Marſeille on y en remet de Hambourg où il ne vaut que 84 ℔ vls; il eſt négocié à 60 p^{c} à Marſeille d'où l'on en fait les retours à Hambourg à 26 ß lubs. On demande quel cours fera par cette voie le papier ſur Veniſe? *Réponſe:* $86\frac{2}{3}$ ℔.

Opération: *60.* *15.* 3 *Ducati.* 20. *100.* *écus de France.*
1. 13. *52.* ℔ *vls. pour 26 ß lubs.*

Diviſeur 3. 260. *Produit* $86\frac{2}{3}$ ℔.

Regle univerſelle. Comme l'opération, mais ſans diminuer les nombres principaux.

5e *Cas.* On remet à Bilbao du papier ſur Bayonne pris à Hambourg à $25\frac{1}{4}$ ß vls; il y eſt négocié à 15 l. 5 ſ. & les retours s'en font ſur Hambourg à 91 ℔ vls. On demande quel cours fera par cet abitrage le papier ſur Bayonne? *Réponſe:* $25\frac{31}{32}$ ß lubs.

Opérations de Change & de Négoce.

HAMBOURG.

Opération: 1 *Ecu.* 2. *4.* *20.* *60.* *sols tournois.*
305. 1088. *maravedis de platte.*
375. *125.* 25. 91. § *vls. bco. de Hamb.*
2. 1. 1. ∫ *lubs bco. de Hamb.*

Diviſeur 7625. 198016. *Produit* $25\frac{31}{32}$ ∫ *lubs.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Bilbao & Hambourg par 87 & ajoutez 3 au produit, que vous diviſerez par le change entre Bilbao & Bayonne en réduiſant auparavant les livres en ſols.

6e *Cas.* On remet à Madrid du papier ſur Lisbonne qui a coûté à Hambourg $43\frac{1}{4}$ §; on l'y négocie à 2320 rées, & le retour en a lieu de Madrid ſur Hambourg à 89 § vls. On demande quel cours fera par cette opération le papier ſur Lisbonne? *Réponſe*: $44\frac{1}{2}$ § *vls. bco.*

Opération: 1 *Cruzade.* *5.* *400.* *rées.*
2320. 29. 1088. *maravedis de platte.*
375. 75. 89. § *vls. bco. de Hamb.*

Diviſeur 2175. 96832. *Produit* $44\frac{1}{2}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Madrid & Hambourg par 1160 & ajoutez-y 47. Vous diviſerez enſuite le produit par le change entre Lisbonne & Madrid.

7e *Cas.* Ayant à faire des fonds à Bilbao, on y remet du papier ſur Londres pris à Hambourg à 33 ∫ 8 § vls, lequel ſe négocie à 38 § ſterlings à Bilbao, d'où les retours s'en font ſur Hambourg à 90 § vls. On deſire ſavoir quel change fera par cette voie le papier ſur Londres? *Réponſe*: 34 ∫ 4 § *vls.*

Opération: 1 *Livre.* 2. *4.* *20.* *240.* § *ſterlings.*
38. 19. 272. *maravedis de platte.*
375. *75.* 5. 6. *90.* § *vls. bco. de Hamb.*
12. 1. 1. ∫ *vls. bco. dit.*

Diviſeur 95. 3264. *Produit* 34 ∫ 4 §.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Bilbao par $14\frac{1}{2}$, & diviſez-en le produit par le change entre Bilbao & Londres.

8e *Cas.* On remet à Lisbonne du papier ſur Bordeaux pris à Hambourg à 2 ∫ lubs; il eſt négocié à 460 rées dans la premiere de ces villes, & on en fait les retours de là ſur Hambourg à 46 § vls. On demande quel cours fera par cette voie le papier ſur Bordeaux? *Réponſe*: $26\frac{7}{10}$ ∫ lubs.

HAMBOURG.

Opération: 1 *Ecu.*		23. *460.* *rées.*	
400. *20.* 10.		23. *46.* ß *vls. bco.*	
2.		1. ß *lubs de Hamb.*	
Diviſeur 20.		529.	*Produit* $26\frac{7}{10}$ ß.

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes l'un par l'autre ; & prenez le huitieme du produit dont vous retrancherez deux chiffres à la droite.

9e *Cas.* On tire de Hambourg ſur Lisbonne à $44\frac{3}{4}$ ß vls, & l'on remet en proviſion du papier ſur Madrid qui a coûté 89 ß. vls. Ce papier étant négocié à Lisbonne à 2380 rées, on demande quel change fera par cet arbitrage le papier ſur Bayonne? *Réponſe*: $91\frac{3}{4}$ ß.

Opération: 1 *Ducat.*		75. *375.* *maravedis de platte.*	
1088.		119. *2380.* *rées.*	
1600. *80.* 16.		179. ß *vls. bco. de Hamb.*	
Diviſeur 17408.		1597575.	*Produit* $91\frac{3}{4}$ ß.

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes, ſavoir le nombre de rées du change entre Madrid & Lisbonne, par le nombre de ß vls du change entre Madrid & Hambourg ; cela fait, diviſez-en le produit par 683, puis le quotient par 17.

10e *Cas.* On remet à Lisbonne du papier ſur Londres qui a coûté à Hambourg 33 ß 9 ß vls ; il y eſt négocié à 66 ß ſterlings, & les retours ſe font de la premiere de ces villes ſur la derniere à 46 ß vls. On deſire ſavoir quel change produira par cette opération le papier ſur Londres? *Réponſe*: 34 ß 10 ß.

Opération: 1 *Livre.*		10. *20.* *240.* ß *ſterlings.*	
66. 33.		5. *1000.* *rées.*	
400. *2.* 1.		23. *46.* ß *vls. bco. de Hamb.*	
12. 1.		1. ß *vls. bco. dit.*	
Diviſeur 33.		1150.	*Produit* 34 ß 10 ß.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Lisbonne par 50, & diviſez-en le produit par le change entre Lisbonne & Londres.

11e *Cas.* On tire de Hambourg ſur Londres à 34 ß 3 ß & l'on y remet en proviſion du papier ſur Bordeaux, pris à Hambourg à 25 ß lubs, lequel y eſt négocié à $29\frac{3}{4}$ ß ſterlings. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Bordeaux? *Réponſe*: $25\frac{15}{32}$ ß lubs.

Opérations de Change & de Négoce.

HAMBOURG.

Opération: 4 *Ecus.* 119. § *ſterlings.*
240. 80. 137. *411.* § *vls. bco. de Hamb.*
2. 1. § *lubs bco. dit.*

Diviſeur 640. 16303. *Produit* $25\frac{15}{32}$ § *lubs.*

Regle univerſelle. Multipliez les § ſterlings du change entre Londres & Bordeaux par les § vls du change entre Hambourg & Londres, & diviſez-en le produit par 40.

12e *Cas.* Le papier ſur Cadix étant trop abondant à Hambourg & au change de 91 §, on le remet à Londres, où il ſe négocie à $39\frac{1}{2}$ § ſterlings, & d'où les retours en ſont faits à Hambourg au change de 34 § 6 § vls. On demande quel change s'établira par cet arbitrage pour le papier ſur Cadix? *Réponſe*: $93\frac{7}{8}$ § vls.

Opération: 1 *Ducat.* 25.*75.**375.* *maravedis de platte.*
544. 79. § *ſterlings.*
*240.**48.**16.*8. 207. *414. § *vls. bco. de Hamb.*

Diviſeur 4352. 408820. *Produit* $93\frac{7}{8}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez les § ſterlings du change entre Cadix & Londres par les § vls. du change entre Hambourg & Londres, doublez enſuite la ſomme, & vous en deduirez $1\frac{1}{2}$ par mille; & ce qui reſtera ſera diviſé par 29.

13e *Cas.* Ayant à faire des fonds à Londres, on y remet du papier ſur Porto qui a coûté à Hambourg 44 § vls; ce papier eſt négocié à 66 § ſterlings à Londres où le change ſur Hambourg ſe trouve à cette époque à 34 § 4 § vls à court. On deſire ſavoir quel cours auroit établi l'arbitrage pour le papier ſur Porto, ſi les retours en avoient eu lieu de Londres ſur Hambourg à ce dernier change? *Réponſe*: $45\frac{5}{16}$ §.

Opération: 1 *Cruzade.* 1.*2.* *400.* *rées.*
1000. 5 11. *66.* § *ſterlings.*
*240.**120.**30.* 5. 103. *412.* § *vls. bco. de Hamb.*

Diviſeur 25. 1133. *Produit* $45\frac{5}{16}$ §.

Regle univerſelle. Multipliez les § ſterlings du change entre Londres & Porto par les § vls. du change entre Hambourg & Londres, & diviſez-en le produit par 50.

14e *Cas.* On remet à Londres du papier ſur Veniſe pris à Hambourg à 85 § vls: il y eſt négocié à 51 § ſterlings & les retours en

en ſont faits ſur la derniere à 34 ß 3 ℔ vls. On demande quel cours s'établit par cette voie pour le papier ſur Vienne? *Réponſe*: $87\frac{1}{3}$ ℔. *Opérations de Change & de Négoce.* HAMBOURG.

Opération:	1 *Ducat.*	17. *51.* ℔ *ſterlings.*
	240. 80.	411. ℔ *vls. bco. de Hamb.*
Diviſeur	80.	6987. *Produit* $87\frac{1}{3}$ ℔ *vls.*

Regle univerſelle. Multipliez les ℔ ſterlings du change entre Londres & Veniſe par les ß vls. du change entre Hambourg & Londres, & diviſez-en le produit par 20.

15e *Cas.* On tire de Hambourg ſur Veniſe à 86 ℔ vls, & l'on y remet pour proviſion du papier ſur Marſeille qui a coûté $25\frac{1}{4}$ ß lubs dans la premiere ville, & qui ſe négocie à 62 p℔ dans la ſeconde. On deſire ſavoir quel change cet arbitrage produit pour le papier ſur Marſeille? *Réponſe*: $26\frac{21}{32}$ ß lubs.

Opération:	*100.* 50 *Ecus.*	31. *62.* *ducats bco. de Veniſe.*
	1.	43. *86.* ℔ *vls. bco. de Hamb.*
	2. 1.	1. ß *lubs bco. dit.*
Diviſeur	50.	1333. *Produit* $26\frac{21}{32}$ ß *lubs.*

Regle univerſelle. Multipliez les deux changes, ſavoir celui entre Marſeille & Veniſe par celui entre Hambourg & Veniſe; prenez la moitié du produit de cette multiplication, & retranchez-en deux chiffres à la droite.

16e *Cas.* On remet à Veniſe, où l'on a quelques payemens à faire, du papier ſur Londres pris à Hambourg à 33 ß 6 ℔ vls. Ce papier ſe négocie à 50 ℔ ſterlings à Veniſe, où le change ſur Hambourg ſe trouve à cette époque à 86 ℔ vls. On deſire ſavoir quel change auroit fait le papier ſur Londres ſi l'on s'en étoit fait faire les retours de Veniſe ſur Hambourg? *Réponſe*: 34 ß 5 ℔.

Opération:	1 *Livre.*	2. *20.* *240.* ℔ *ſterlings.*
	50. 5.	1. *ducat de Veniſe.*
	1.	86. ℔ *vls. bco. de Hamb.*
	12. 1.	1. ß *vls. bco. dit.*
Diviſeur	5.	172. *Produit* 34 ß 5 ℔.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Hambourg par 20, & diviſez-en le produit par les ℔ ſterlings du change entre Londres & Veniſe.

Opérations de Change & de Négoce.

HAMBOURG.

On a dû voir par ce que nous avons dit déjà, combien ces ſimples arbitrages d'une place ſur l'autre par la médiation d'une troiſieme, ſont avantageux. Il eſt néanmoins évident qu'une opération qui ſeroit faite entre quatre places ou plus, ſeroit plus avantageuſe encore. Nous avons rendu la choſe ſenſible à ceux de nos lecteurs qui ſont le moins verſés en cette matiere, dans les exemples que nous en avons donnés précédemment. Il ſera bon, malgré cela, de faire ſuivre ici deux autres exemples de notre méthode, applicables aux circonſtances des changes de Hambourg.

Exemple I. On prend à Hambourg du papier ſur Bordeaux au change de $25\frac{1}{2}$ ß lubs, & on le remet au change de 189 livres a Paris, où il eſt négocié à 1 p^{o}_{5} de bénefice. Paris remet en retour du papier ſur Amſterdam au change de 54 ℔ de gros de banque, & ce papier eſt négocié à Hambourg à $32\frac{3}{4}$ ſols. On veut ſavoir combien aura produit par cette Opération le papier ſur Bordeaux? *Réponſe*: $26\frac{3}{4}$ ℔.

Opération:	*2.* 1 *Ecus.*		51. ß *lubs bco. de Hamb.*	
	16. 1.		1. *marc bco. dit.*	
	100. 25.		189. *livres tournois.*	
	100.		101. *dites.*	
	3. 1.	9.	*27.* *54.* ℔ *de gros bco. d'Amſt.*	
	*262.*131.	1. *4.*	*64.* *128.* ß *lubs bco. de Hamb.*	
Diviſeur 327500.			8770941.	*Produit* $26\frac{3}{4}$ ℔.

Exemple II. On remet à Londres du papier ſur Liſbonne pris à Hambourg à 43 ℔ vls, lequel y eſt négocié à 66 ℔ ſterlings. Londres fait les retours en papier ſur Madrid à 38 ℔ ſterlings, & ce papier ſe négocie à Hambourg à 89 ℔ vls. On demande quel change produira cet arbitrage pour le papier ſur Liſbonne? *Réponſe*: $44\frac{13}{16}$ ℔.

Opération:	1 *Cruzade.*	1. *2.* *400.* *rées.*	
	1000. 5.	22. *66.* ℔ *ſterlings.*	
	33. 19.	272. *mrs. de platte.*	
	375. 125.	89. ℔ *vls. bco. de Hamb.*	
Diviſeur 11875.		532576.	*Produit* $44\frac{13}{16}$ ℔.

ALLEMAGNE.

§ V. Après Amſterdam, Paris & les autres villes de France, Londres & Hambourg, il n'y a point de places en Europe dont le Commerce en change ſoit auſſi conſidérable que celles de Leipzig, Francfort ſur Meyn, Augsbourg, Nuremberg, Vienne & quelques autres d'Allemagne. Quoiqu'on ſe ſerve dans ces villes de monnoies différentes, il y en a une

qui a prévalu sur les autres pour le payement des lettres de change, & cette monnoie est celle qu'on nomme *argent de convention.* A Leipzig & dans plusieurs des autres villes nommées ci-dessus, on fait quelque fois les payemens en *Louis d'or* sur le pied de 5 thaler courantes le Louis; mais cet usage se perd peu à peu & finira sans doute à la longue. Cependant en réduisant les monnoies des divers païs avec lesquels les villes d'Allemagne ont des changes réglés, en celle de convention ayant cours dans ces mêmes villes, nous adopterons, pour établir la parité des mêmes changes, l'usage de compter 5 thaler pour un Louis; c'est le moyen de fixer la valeur intrinseque en or de chaque thaler, qui varie chaque jour suivant la hausse ou la baisse du prix de l'or, relativement à l'argent. Presque toutes les villes d'Allemagne sus-mentionnées donnent l'incertain pour le certain à Amsterdam, Hambourg, Londres, Lyon, Bolzan & Venise; ainsi, nous devons chercher d'abord la parité des changes sur chacune de ces places. Nous avons dit à la Table I. du Livre I. de ce volume que

Opérations de Change & de Négoce.

ALLEMAGNE.

	Contenu d'or fin.	*d'argent fin.*
La Thaler de convention de $1\frac{1}{2}$ florins, a	—— as, ou	$364\frac{80}{300}$ as.
La Thaler en louis d'or, à 5 thaler chacun,	25 -	—— -
La Rixdale de banque d'Amsterd., de 50 sols bco.	$35\frac{92}{100}$ -	$534\frac{75}{100}$ -
La Reichsthale de banque de Hambourg, .	$35\frac{54}{100}$ -	532— -
La Livre sterling d'Angleterre, . .	$151\frac{11}{100}$ -	$2295\frac{21}{100}$ -
L'Ecu de France de 3 livres, . .	$19\frac{54}{100}$ -	$284\frac{92}{100}$ -
La Reichsthale de Bolzan de 90 kreutzers monnoie longue, ...	$25\frac{77}{100}$ -	$364\frac{80}{100}$ -
Le Ducat de banque de Venise, . .	$31\frac{77}{100}$ -	$469\frac{54}{100}$ -

La parité des changes étant calculée sur le contenu tant d'or que d'argent de chacune de ces monnoies, il en resulte que:

	Parité relative à l'or, à l'argent.	*Prix moyen.*
100 Reichsthales de banque d'Amst., valent	$143\frac{68}{100}$, $146\frac{59}{100}$ ou	$147\frac{13}{100}$ thlr.
100 Reichsthales de banque de Hambourg,	$142\frac{16}{100}$, $145\frac{83}{100}$ ou	144— dites
1 Livre sterling, . . .	$6\frac{4}{100}$, $6\frac{29}{100}$ ou	$6\frac{17}{100}$ dites
100 Ecus de France, . . .	$78\frac{16}{100}$, $78\frac{10}{100}$ ou	$78\frac{13}{100}$ dites
100 Reichsthales de Bolzan, mon. longue,	$103\frac{8}{100}$, 100— ou	$101\frac{54}{100}$ dites
100 Ducats de banque de Venise, . .	$127\frac{8}{100}$, $128\frac{71}{100}$ ou	$127\frac{90}{100}$ dites

Opérations de Change & de Négoce.

ALLEMAGNE.

Les opérations en banque ſont fréquentes en Allemagne, plus même que dans aucun autre païs de l'Europe. Rien n'y contribue autant que le grand commerce d'eſpeces qui ſe fait dans preſque toutes les grandes villes de cet Empire. Comme il y a un prodigieux nombre de monnoies différentes dans leurs poids & leurs titres, quoique portant preſque toutes le même nom, la connoiſſance de chacune de ces monnoies eſt une ſcience particuliere, dont ceux qui la poſſedent tâchent de tirer le meilleur parti poſſible. Ce ſont pour la plupart des juifs qui s'occupent de ce Commerce, & quoique le bénéfice qu'ils retirent de chaque opération ſoit fort borné, ils ſavent le multiplier de maniere à s'enrichir. Au reſte, toutes ces monnoies particulieres ne regardent que le Commerce intérieur de l'Allemagne. Nous avons déjà vu qu'il y a dans le Commerce extérieur de cet Empire une monnoie qui a prévalu ſur toutes les autres, ſurtout pour le réglement des changes étrangers, & nous en avons établi les paritès; il ne nous reſte donc plus maintenant qu'à rapporter quelques cas & quelques opérations, qui préſenteront aux négocians d'Allemagne un tableau ſimulé des bénéfices qu'ils peuvent faire dans ces mêmes changes.

1er *Cas.* On remet de Leipzig à Amſterdam du papier ſur Hambourg qui, pris dans la premiere ville à 140 p$^{o}_{o}$, eſt négocié dans la ſeconde à 33$\frac{1}{3}$ ſ. & dont les retours ſe font ſur Leipzig à 142 p$^{o}_{o}$. On demande quel change s'établit par cette opération entre Leipzig & Hambourg? *Réponſe*: 142$\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:	1. *100.* *rthlr. bco. de Hambourg.*
2. 1.	3. *thaler dites.*
2.	67. *ſ. bco. de Hollande.*
50.	1. *rixdale bco. de Hollande.*
100. 1.	71. *142.* *thaler de Leipzig.*
Diviſeur 100.	14271. *Produit* 142$\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Amſterdam premierement par 3, puis par le change entre Hambourg & Leipzig: & vous prendrez la moitié du produit, dont vous couperez deux chiffres à la droite.

2e *Cas.* Le papier ſur Lyon ne pouvant être négocié à Leipzig qu'à 76 p$^{o}_{o}$, on le remet à Amſterdam où on le négocie à 53$\frac{1}{4}$ %, & d'où les retours en ſont faits ſur Leipzig à 146 p$^{o}_{o}$. On demande quel cours fera par cette voie à Leipzig le papier ſur Lyon? *Réponſe*: 77$\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:	1. *100.* *écus de France.*
4. 2.	213. % *de gros bco. de Holl.*
100.	1. *rixdale bco. dite.*
100. 1.	71. *146.* *thaler de Leipzig.*
Diviſeur 200.	15549. *Produit* 77$\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Amſterdam & Lyon, par celui entre Amſterdam & Leipzig ; & coupez deux chiffres du produit. *Opérations de Change & de Négoce.*

ALLEMAGNE.

3e *Cas.* Un négociant de Leipzig remet à Amſterdam du papier ſur Londres qui lui coûte 6 thaler par livre ſterling ; ce papier eſt négocié à 35 ß 7 ₰, dans Amſterdam d'où les retours ont lieu ſur Leipzig à 145 p^{o}_{o}. On demande quel change fera par cette voie le papier ſur Londres ? *Réponſe* : 6 *thlr.* $4\frac{3}{4}$ *gros.*

Opération : 1 *Livre ſterling.* 427. ₰ *de gros bco. d'Amſt.*
100. 1. *rixdale bco. dit.*
100. 145. *thlr. cour. de Leipzig.*
Diviſeur 10000. 61915. *Produit* 6 *thlr.* $4\frac{3}{4}$ *gros.*

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération.

4e *Cas.* On remet de Francfort ſur Meyn à Amſterdam du papier ſur Veniſe qui a coûté 120 thaler ; il eſt négocié à Amſterdam à 86 ₰ & les retours en ſont faits ſur Francfort à 144 p^{o}_{o}. On demande quel cours s'établira dans cette derniere ville pour le papier ſur Veniſe ? *Réponſe* : $123\frac{13}{16}$ p^{o}_{o}.

Opération : 1. *100.* *ducati di bco. de Veniſe.*
1. 86. ₰ *de gros bco. d'Amſterd.*
100. 1. 1. *rixdale bco. dit.*
100. 25. 36. *144.* *thlr. cour. de Francfort.*
Diviſeur 25. 3096. *Produit* $123\frac{13}{16}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Amſterdam & Veniſe par celui entre Amſterdam & Francfort ; & retranchez deux chiffres de la droite du produit.

5e *Cas.* Augsbourg ayant à remettre des fonds à Hambourg, y envoie du papier ſur Amſterdam qu'il a payé 141 p^{o}_{o}. Ce papier ſe négocie à 33 ß à Hambourg où le change ſur Augsbourg ſe trouve à cette époque à 144 p^{o}_{o}. On demande quel cours ſe ſeroit établi à Augsbourg pour le papier ſur Amſterdam par un arbitrage de cette nature ? *Réponſe* : $145\frac{1}{2}$ p^{o}_{o}.

Opération : 1. *100.* *rixdales bco. d'Amſt.*
1. 50. ß *bco. dit.*
33. 1. *thaler bco. de Hamb.*
3. 1. 2. *rthlr. bco. dite.*
100. 1. 48. *144.* *thlr. cour. d'Augsbourg.*
Diviſeur 33. 4800. *Produit* $145\frac{1}{2}$ p^{o}_{o}.

Opérations de Change & de Négoce.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Augsbourg par $33\frac{1}{3}$, & diviſez-en le produit par le change entre Amſterdam & Hambourg.

ALLEMAGNE.

6e *Cas.* On remet de Francfort à Hambourg du papier ſur Londres pris dans la premiere ville à 6 thlr. & négocié dans la ſeconde à 34 § 6 ℔. Les retours s'en faiſant de Hambourg ſur Francfort à 144 p$^{o}_{o}$, on demande quel cours établit cette opération entre Francfort & Londres? *Réponſe*: 6 th. 19 kreutzers.

Opération:	1 *Livre ſterling.*	207. *414.*	℔ *vls. bco. de Hamb.*
	96. *48.* 1.	1.	*rthlr. bco. dite.*
	100.	3. *144.*	*thlr. cour. de Francf.*
Diviſeur	100.	621.	*Produit 6 th. 19 kr.*

Regle univerſelle. Multipliez les ℔ vls. du change entre Londres & Hambourg, par le change entre Hambourg & Francfort; prenez enſuite la moitié du produit & à cette moitié vous ajouterez 1 p$^{o}_{o}$ de ce même produit. Cette moitié & ce 1 p$^{o}_{o}$ réunis, vous en retrancherez les deux chiffres de la droite, & vous multiplierez ce qui reſtera par 90 pour faire des kreutzers.

7e *Cas.* Augsbourg tire ſur Lyon à 111 fl. pour 100 écus & remet ſon papier à Hambourg, où il eſt négocié à 26 § lubs & d'où les retours ſe font ſur Augsbourg à 143 p$^{o}_{o}$. On demande quel change revient à Augsbourg pour le papier ſur Lyon? *Réponſe*: 116 fl. $11\frac{1}{4}$ kr.

Opération:		1. *100.*	*écus de France.*
	1.	13. *26.*	§ *lubs bco. de Hamb.*
	48. 16.	1.	*rthlr. bco. dit.*
	100. 1.	143.	*thlr. d'Augsbourg.*
	2. 1.	1. *3.*	*florins cour. dits.*
Diviſeur	16.	1859.	*Produit 116 fl. $11\frac{1}{4}$ kr.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Lyon, par celui entre Hambourg & Augsbourg, & diviſez-en le produit par 32.

8e *Cas.* Le papier ſur Veniſe ne pouvant être négocié à Leipzig qu'à 119 thlr., on le remet à Hambourg où on le négocie à 84 ℔ vls, & d'où les retours ſe font ſur Leipzig à 142 p$^{o}_{o}$. On demande quel change s'établit par cet arbitrage entre Leipzig & Veniſe? *Réponſe*: $124\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:

1.	1. *100.*	*ducati di bco. de Veniſe.*
*96.**24.**12.*4.	7. *21.	*84.* *℔ vls. bco. de Hamb.*
100. 1.	1.	*rthlr. bco. dit.*
	71. *142.*	*thlr. cour. de Leipzig.*
Diviſeur 4.	497.	*Produit* $124\frac{1}{4}$ *p*$^{0}_{0}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Veniſe par celui entre Hambourg & Leipzig, & diviſez-en le produit par 96.

9e *Cas.* On remet de Leipzig à Lyon du papier ſur Amſterdam qui a coûté dans la premiere ville 140 p$^{0}_{0}$ & eſt négocié dans la ſeconde à 53 ℔. Les retours en étant faits de Lyon ſur Leipzig à 77 thlr. pour 100 écus, on demande quel cours établit cette opération entre Leipzig & Amſterdam? *Réponſe*: $145\frac{1}{3}$ p$^{0}_{0}$.

Opération:

1.	1. *100.*	*rixdales bco. d'Amſterdam.*
53.	100.	*℔ de gros bco. dit.*
100. 1.	1.	*écu de France.*
	77.	*thlr. cour. de Leipzig.*
Diviſeur 53.	7700.	*Produit* $145\frac{1}{3}$ *p*$^{0}_{0}$.

Regle univerſelle. On ajoute deux zeros au change entre Lyon & Leipzig, & on en diviſe le produit par le change entre Lyon & Amſterdam.

10e *Cas.* On remet d'Augsbourg à Lyon du papier ſur Hambourg pris à Augsbourg à 140 p$^{0}_{0}$ & négocié à 188 écus à Lyon, d'où les retours ſe font ſur Augsbourg à 77 p$^{0}_{0}$. On demande quel change s'établit par cette voie entre Augsbourg & Hambourg? *Réponſe*: $144\frac{3}{4}$ p$^{0}_{0}$.

Opération:

100. 1.	1. *100.*	*thlr. bco. de Hamb.*
100. 25.	47. *188.*	*écus de France.*
	77.	*thlr. cour. d'Augsb.*
Diviſeur 25.	3618.	*Produit* $144\frac{3}{4}$ *p*$^{0}_{0}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Lyon & Hambourg par celui entre Lyon & Augsbourg, & retranchez du produit deux chiffres de la droite.

11e *Cas.* Le papier ſur Londres ne pouvant être négocié à Vienne à 5 th. 88 kr., on le remet à Paris où il eſt négocié à $29\frac{7}{8}$ ℔ & d'où les retours ont lieu ſur Vienne à 77 p$^{0}_{0}$. On demande quel cours fait par cette opération à Vienne le papier ſur Londres? *Réponſe*: 6 th. 17 kr. cour.

Opérations de Change & de Négoce.

ALLEMAGNE.

Opération: 1 *Livre.*
239.
100. 5.

Diviſeur 1195.

12. *240.* ß *ſterlings.*
8. *écus de France.*
77. *thlr. cour. de Vienne.*

7392. *Produit* 6 *th.* 17 *kr.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Paris & Vienne par $2\frac{2}{5}$ & diviſez-en le produit par le change entre Paris & Londres.

12e *Cas.* Leipzig remet à Marſeille du papier ſur Veniſe au change de 124 p^{o}_{o}; il y eſt négocié à 99 ſols, & les retours en ont lieu ſur Leipzig à 78 p^{o}_{o}. On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Leipzig & Veniſe? *Réponſe*: $128\frac{7}{10}$ p^{o}_{o}.

Opération:
1.
60. *20.* 10.
100. 1.

Diviſeur 10.

1. *100.* *ducati di bco. de Veniſe.*
33. *99.* *ſols tournois.*
1. *écu de France.*
39. *78.* *thlr. cour. de Leipzig.*

1287. *Produit* $128\frac{7}{10}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Marſeille par celui entre Marſeille & Leipzig, & diviſez-en le produit par 60.

13e *Cas.* On remet de Vienne à Londres du papier ſur Amſterdam qui a coûté dans la premiere ville 141 p^{o}_{o} & qui eſt négocié à 34 ß 6 ß à Londres. Les retours en étant faits ſur Vienne à 6 th., on deſire ſavoir quel change établit cette opération entre Vienne & Amſterdam? *Réponſe*: 145 p^{o}_{o}.

Opération:
1.
414. *207.* 69.
1.

Diviſeur 69.

50. *100.* *rixdales bco. d'Amſt.*
100. ß *vls. bco. dites.*
1. *livre ſterling.*
2. *6.* *thlr. cour. de Vienne.*

10000. *Produit* 145 p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Ajoutez quatre zeros au change entre Londres & Vienne, & diviſez-le par le change entre Londres & Amſterdam réduit en ß vls de gros bco.

14e *Cas.* Le papier ſur Hambourg étant trop abondant à Vienne où il ne vaut que 138 p^{o}_{o}, on le remet à Londres où il eſt négocié à 33 ß 1 ß, & d'où les retours en ſont faits ſur Vienne à 6 thlr. 4 kr. On demande quel cours établit cette opération dans cette derniere ville pour le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: $142\frac{1}{2}$ p^{o}_{o}.

Opéra-

Opération:

1.
407.
1.
9. *9.* 3.

Diviſeur 1221.

10. *100.* *thlr. bco. de Hambourg.*
32. *96.* ℔ *vls. bco. dits.*
1. *livre ſterling.*
544. *kreutzers de Vienne.*
1. *thlr. cour. de Vienne.*

174080. *Produit* $142\frac{1}{2}$ *p*℅.

Regle univerſelle. Multipliez le nombre de kreutzers du change entre Londres & Vienne par $106\frac{2}{3}$, & diviſez-en le produit par le nombre de ℔ vls bco. du change entre Londres & Hambourg.

15e *Cas.* On remet de Francfort à Londres du papier ſur Bordeaux, pris dans la premiere ville à 75 p℅ & négocié à $30\frac{1}{2}$ ℔ ſterl. dans la ſeconde, d'où les retours ſe font ſur Francfort à 6 thlr. 6 kr. On demande quel cours établit cet arbitrage entre cette derniere ville & Bordeaux? *Réponſe*: $77\frac{1}{15}$ p℅.

Opération:

2.
240. *24.* 4.
90. 9.

Diviſeur 72.

1. *10.* *100.* *écus de France.*
61. ℔ *ſterlings.*
91. *546.* *kreutzers de Francf.*
1. *thaler courante dite.*

5551. *Produit* $77\frac{1}{15}$ *p*℅.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Londres & Bordeaux par le montant des kreutzers du change entre Londres & Francfort, & diviſez-en le produit par 216.

16e *Cas.* Leipzig remet à Londres du papier ſur Veniſe à 122 p℅, lequel y eſt négocié à 50 ℔. Les retours ſe faiſant de Londres à Leipzig à 6 thlr. 4 kr., on demande quel change revient dans cette derniere ville pour le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: 126 p℅.

Opération:

1.
240. *24.* 3.
90. 9.

Diviſeur 27.

1. *10.* *100.* *ducati di bco. de Veniſe.*
50. ℔ *ſterlings.*
68. *544.* *kreutzers.*
1. *thlr. cour. de Leipzig.*

3400. *Produit* 126 *p*℅.

Regle univerſelle. Elle eſt la même que celle du cas 15e.

17e *Cas.* Le papier ſur Amſterdam étant fort recherché à Veniſe, on y en remet de Vienne qui a coûté 142 p℅; il y eſt négocié à 85 ℔ & l'on en fait les retours de Veniſe ſur Vienne à 125 p℅. On demande quel change produit par cette opération à Vienne le papier ſur Amſterdam? *Réponſe*: 147 p℅.

Opérations de Change & de Négoce.

ALLEMAGNE.

Opération:

	1.	1. *100.* *rixdales bco. d'Amſterdam.*
	85. 17.	100. *ß de gros bco. dit.*
	100. 1.	1. *ducato di bco. de Vienne.*
Diviſeur	17.	25. *125.* *thlr. cour. de Veniſe.*
		2500. *Produit* 147 $\frac{1}{17}$.

Regle univerſelle. Ajoutez deux zéros au change entre Vienne & Veniſe, & diviſez-le par le change entre Veniſe & Amſterdam.

18e *Cas.* On demande de Veniſe du papier ſur Londres; on y en remet de Francfort au change de 6 thlr. 8 kr., qui y eſt négocié à 48 ß ſterlings & les retours s'en ſont de Veniſe ſur Francfort à 126 p$\frac{0}{0}$. On demande quel cours établit cette opération dans cette derniere ville pour le papier ſur Londres? *Réponſe*: 6 th. 27 kr.

Opération: 1 *Livre.*

48. *4.* 2.	1. *12.* *240.* *ß ſterlings.*
100. 5.	1. *ducato di bco. de Veniſe.*
Diviſeur 10.	63. *126.* *thlr. cour. de Francf.*
	63. *Produit* 6 *th.* 27 *kr.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Francfort par 2$\frac{2}{7}$; & diviſez-en le produit par le change entre Veniſe & Londres.

Rien de plus ſimple que la maniere d'opérer dans les cas que nous venons de mettre ſous les yeux de nos lecteurs. Mais il eſt des circonſtances où, pour améliorer le change, il convient de faire l'arbitrage par la médiation de deux places ou plus. L'opération eſt alors un peu plus compliquée; mais, comme on a déjà dû voir, avec un peu d'attention on en vient facilement à bout. Donnons ici deux exemples pour répandre un nouveau jour ſur cet objet.

Exemple I. A de Nuremberg ayant à faire à B de Leipzig des fonds ſur leſquels il risqueroit de perdre 1 p$\frac{0}{0}$ dans le change, remet du papier ſur Londres au change de 6 thaler à C d'Amſterdam qui le négocie à 34 ß 6 ß. Celui-ci en fait les retours à A en papier ſur Vienne à 33 ſols, & ce papier qu' A remet à B eſt négocié à Leipzig avec $\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$ de bénéfice. On demande quel change fait A de Nuremberg pour ſon papier ſur Londres? *Réponſe*: 6 th. 27 kr.

Opération: 1 *Livre ſterling.*

2. 1,	207. *414.* *ß de gros bco. d'Amſt.*
33. 11.	1. *ſ. bco. dit.*
200.	1. *thaler cour. de Vienne.*
Diviſeur 2200.	67. *201.* *th. de Leipzig.*
	13869. *Produit* 6 *th.* 27 *kr.*

Exemple II. On remet de Leipzig à Hambourg du papier sur Paris pris dans la premiere ville à $74\frac{3}{4}$ thlr.; il est négocié dans la seconde à 187 écus, & les retours sont faits de Hambourg à Leipzig en papier sur Venise pris au change de 83 ß vls. On remet ce second papier de Leipzig à Augsbourg où il se négocie à 24 p$^{o}_{o}$ de bénéfice; & l'on s'en rembourse de la premiere de ces villes sur la seconde à 1 p$^{o}_{o}$ de bénéfice. On demande quel cours fera par cette opération le papier sur Paris? *Réponse*: $77\frac{7}{16}$ p$^{o}_{o}$.

Opérations de Change & de Négoce.

ALLEMAGNE.

Opération:		1. *100.*	*écus de France.*
187.		1. *100.*	*rthlr. bco. de Hamb.*
1.		96.	*ß vls. bco. dit.*
83.		1.	*ducato di bco. de Venise.*
100.	1.	124.	*thlr. cour. d'Augsbourg.*
100.	1.	101.	*thlr. cour. de Leipzig.*
Diviseur 15521.		1202304.	*Produit* $77\frac{7}{16}$ p$^{o}_{o}$.

§ VI. GENEVE, *Basle*, *St. Gall*, villes de suisse, & *Bolzan* dans le Tirol, sont des places de change qui font un grand négoce de banque, mais surtout Geneve qui tient à juste titre un rang distingué parmi les principales places de change de l'Europe. Geneve donne le certain pour l'incertain à Amsterdam, à Lyon & à Paris, à Londres & à Turin; & reçoit le certain pour l'incertain de Leipzig, Genes & Livourne. Basle ne donne l'incertain pour le certain qu'à Livourne seulement. St. Gall donne pareillement l'incertain pour le certain à Amsterdam, à Augsbourg, à Geneve, à Hambourg, à Paris & Lyon, à Londres, à Livourne & à Vienne. Enfin, Bolzan donne l'incertain pour le certain à Amsterdam, à Hambourg, à Londres & à Vienne. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume que:

SUISSE.

	Contenu d'or fin.	*d'argent fin.*
L'Ecu de Geneve de 3 liv. ou 126 s. de Geneve, a	$32\frac{22}{100}$ as,	ou $467\frac{28}{100}$ as.
La Rthlr. de Basle de $1\frac{4}{5}$ fl. ou 108 kr. de change,	$31\frac{69}{100}$	- $456\frac{42}{100}$
La dite, . . de $1\frac{4}{5}$ fl. ou 106 kr. courans,	29—	- 420—
Le Florin de St. Gall de 60 kr. de change, .	$18\frac{48}{100}$	- $265\frac{30}{100}$
Le dit, . . . de 60 dits courans, .	$15\frac{18}{100}$	- 220—
Le Florin de Bolzan de 90 kr. monnoie longue,	$17\frac{16}{100}$	- $243\frac{36}{100}$

Opérations de Change & de Négoce.

SUISSE.

	Contenu d'or fin.	*d'argent fin.*
La Rixdale de 2½ fl. ou 50 ſ. bco. de Hollande, a	$35\frac{98}{100}$ as, ou	$534\frac{75}{100}$ as.
La Rthlr., de 96 ß vls bco. de Hambourg, .	$35\frac{54}{100}$ -	532—
La Livre ſterling de Londres, . .	$151\frac{11}{100}$ -	$2295\frac{21}{100}$
L'Ecu de France, de 60 ſ. tournois, . .	$19\frac{54}{100}$ -	$284\frac{92}{100}$
L'Ecu de Turin de 60 ſ. de Piémont, . .	$45\frac{37}{100}$ -	663—
La Pezza de Genes, ...	$30\frac{80}{100}$ -	$459\frac{37}{100}$
La Piaſtre de Livourne, . . .	$31\frac{11}{100}$ -	$451\frac{24}{100}$
Le Ducato di bco. de Veniſe, . .	$31\frac{77}{100}$ -	$469\frac{54}{100}$
La Thaler courante de Leipzig & d'Augsbourg,	25— -	$364\frac{80}{100}$
La Thaler courante de 1½ fl. de Vienne, . .	$25\frac{04}{100}$ -	$364\frac{80}{100}$

En calculant les contenus d'or & d'argent de ces monnoies pour trouver la parité des changes de chaque Etat & ville nommés ci-deſſus & de l'autre part, on trouve que:

	Parité relative à l'or,	*à l'argent.*	*Prix moyen.*
100 Pezze de Genes ſont, .	$95\frac{3}{5}$,	$98\frac{1}{5}$	ou $96\frac{7}{8}$ écus de Geneve.
100 Pezze de Livourne, . .	$96\frac{1}{2}$,	$96\frac{1}{2}$	ou $96\frac{1}{2}$ dits.
100 dites de la même ville, . .	$98\frac{2}{5}$,	$98\frac{8}{10}$	ou th. de ch. de Basle.

Geneve & Basle donnant à Amſterdam le certain pour l'incertain.

1 Ecu de Geneve répond à	$89\frac{3}{4}$,	$87\frac{1}{2}$	ou $88\frac{5}{8}$ ß vls. bco. d'Amſt.
100 Thlr. de change de Basle, à	$87\frac{97}{100}$,	$85\frac{35}{100}$	ou $88\frac{65}{100}$ rdlr. bc.

Au reſte:

1 Rixdale bco. d'Amſterdam fait	117 kr.,	121 kr.	ou 1 kr. de ch. de St. Gall.
1 Rthlr. bco. de Hambourg,	116 -	120 -	ou 118 dits.
100 Fl. cour. d'Augsb. & Leipzig	$109\frac{7}{10}$ fl.	$110\frac{4}{5}$ fl.	ou $110\frac{1}{4}$ fl. cour. de St. Gall.
100 Fl. cour. de Vienne, .	$113\frac{4}{5}$ fl.	$109\frac{3}{5}$ fl.	ou $111\frac{7}{10}$ fl. dits.
1 Livre ſterling de Londres,	$9\frac{57}{60}$ fl.	$10\frac{25}{60}$ fl	ou $10\frac{11}{60}$ fl. dits.
1 Ecu de France de 60 ſ. tournois	$77\frac{1}{8}$ kr.	$77\frac{7}{8}$ kr.	ou $77\frac{1}{2}$ kr. cour. dit.
1 Pezza de Genes, .	$127\frac{1}{4}$ kr.	$127\frac{3}{4}$ kr.	ou $127\frac{1}{2}$ kr. dits.
1 Pezza de Livourne, .	$122\frac{3}{4}$ kr.	$123\frac{1}{4}$ kr.	ou 123 kr. dits.
100 Rixd. bco. d'Amſterdam,	209 fl.	220 fl.	ou $214\frac{1}{2}$ fl. m. l. de Bolzan.
100 Rthlr. bco. de Hambourg,	$206\frac{7}{8}$ fl.	$218\frac{7}{8}$ fl.	ou $212\frac{7}{8}$ fl. dits.
1 Livre ſterling de Londres,	$8\frac{48}{60}$ fl.	$9\frac{26}{60}$ fl.	ou $9\frac{34}{60}$ fl. dits.

Rien de plus évident qu'en combinant les changes de deux places, on peut ſouvent opérer d'une maniere plus avantageuſe qu'en négociant ſimplement les traites ſur la place où le petit nombre des preneurs peut faire baiſſer conſidérablement le papier. Tout ce que nous avons dit ſur ce ſujet rend la choſe ſenſible & pour ainſi dire palpable; cependant nous donnerons encore quelques cas en faveur des quatre villes dont eſt queſtion dans ce paragraphe. *Opérations de Change & de Négoce.* SUISSE.

1er *Cas.* On remet de Geneve à Amſterdam du papier ſur Livourne pris dans la premiere ville à 94 p$^{o}_{o}$ & négocié dans la ſeconde à 85 $\frac{1}{8}$ vls. Les retours s'en faiſant d'Amſterdam ſur Geneve au change de 87 $\frac{1}{8}$, on demande quel cours établit cette opération à Geneve pour le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $97\frac{11}{16}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:	100. *pezze de Livourne.*
1.	85. $\frac{1}{8}$ *vls. bco. d'Amſterdam.*
87.	1. *écu de Geneve.*
Diviſeur 87.	8500. *Produit* $97\frac{11}{16}$ *p°.*

Regle univerſelle. Elle ne peut être plus ſimple que l'opération.

2e *Cas.* Le papier ſur Genes étant recherché à Turin, on y en remet qui a coûté à Geneve $94\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$, & eſt négocié à Turin à $9\frac{1}{2}$ lire par ſequin. Les retours en étant faits de Turin ſur Geneve à 84 ſ. de Piémont, on demande quel change établit cet arbitrage entre Geneve & Genes? *Réponſe*: $96\frac{3}{8}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:	25. *100.* *pezze de Genes.*
1.	115. *ſoldi f. di bco. de Genes.*
270. 27.	19. *190.* *ſols de Piémont.*
84. 21.	1. *écu de Geneve.*
Diviſeur 567.	54625. *Produit* $96\frac{3}{8}$ *p$^{o}_{o}$.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Genes & Turin par $42\frac{3}{5}$, & diviſez-en le produit par le change entre Turin & Geneve.

3e *Cas.* Le papier ſur Amſterdam étant à Geneve à 86 $\frac{1}{8}$ vls. eſt remis à Paris où il eſt négocié à 54 $\frac{1}{8}$ vls., & les retours en ſont faits ſur Geneve à 164 écus. On demande quel cours fait le papier ſur Amſterdam à Geneve? *Réponſe*: $88\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$ vls.: ce qui fait un bénéfice de $2\frac{7}{8}$ p$^{o}_{o}$.

Opération: *100.* 25 *Ecus de Geneve.*	41. *164.* *écus de France.*
1.	54. $\frac{1}{8}$ *vls. bco. d'Amſ.*
Diviſeur 25.	2214. *Produit* $88\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$.

Opérations de Change & de Négoce.

Regle universelle. Multipliez les deux changes, savoir celui entre Geneve & Paris par celui entre Amsterdam & cette derniere ville, & retranchez deux chiffres de la droite du produit.

SUISSE.

4e *Cas.* On remet à Paris du papier sur Leipzig pris à Geneve à 11 liv. 9 sols, & négocié à 76 p% à Paris, d'où les retours se font sur Geneve à 166 p%. On demande quel change fait par cette voie le papier sur Leipzig? *Réponse*: 11 *livres* 17 *sols* 9 ⅘ *de Geneve.*

Opération: 1 *Louis.*
76. 19.
166. 83.
1.

Diviseur 1577.

5. *thaler de Leipzig.*
25. *100.* *écus de France.*
50. *100.* *écus de Geneve.*
3. *livres dites.*

18750. *Produit* 11 *l.* 17 *s.* 9⅘.

Regle universelle. Commencez par multiplier le change entre Leipzig & Paris, par celui entre Paris & Geneve; cela fait, divisez 150000 par le produit de cette multiplication, & le résultat de cette division sera des livres de Geneve.

5e *Cas.* Basle remet du papier sur Livourne au change de 94 p% à Geneve, où il est négocié à 94 p% & d'où les retours se font sur Basle à 95 p%. On desire savoir quel change fera par cette voie à Basle le papier sur Livourne? *Réponse*: 97$\frac{11}{12}$ p%.

Opération:
100. 1.
*96.***48.* 12.

Diviseur 12.

1. *100.* *pezze de Livourne.*
47. *94.* *écus de Geneve.*
25. *100.* *thlr. de change de Basle.*

1175. *Produit* 97$\frac{11}{12}$ *p%.*

Regle universelle. Ajoutez deux zeros au change entre Livourne & Geneve, & divisez-le par le change entre Geneve & Basle.

6e *Cas.* Le papier sur Amsterdam étant recherché à Augsbourg, on y en remet de St. Gall au change de 119 kr. de change; ce papier étant négocié à 140 p% dans la seconde de ces villes & les retours en ayant lieu sur la derniere au change de 13 p% de bénéfice, on desire savoir quel change fera par cette voie le papier sur Amsterdam? *Réponse*: 122½ *kreutzers de change.*

Opération: *100.* *5.* 1 *Rixd. bco. d'Amst.* 7. *140.* *thlr. cour. d'Augsbourg.*
2. 1.
100. 5.
1383. 461.
1.

Divijeur 2305.

3. *fl. dits.*
113. *fl. cour. de St. Gall.*
119. *238 **1190. *fl. de change de St. Gall.*
1. *3.* *60.* *kreutz. de change dit.*

282387. *Produit* 122½ *kr. de ch.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Augsbourg & St. Gall par celui entre Amſterdam & Augsbourg; puis déduiſez 20 du produit, après quoi vous le diviſerez par 129. *Opérations de Change & de Négoce.*

SUISSE.

7e *Cas.* On remet de St. Gall à Leipzig du papier ſur Hambourg qui a coûté dans la premiere de ces villes 115 kr. de ch. & qui eſt négocié à 142 p$^{o}_{o}$ dans la ſeconde. Les retours en étant faits ſur St. Gall à 8 fl., le louis à 5 thaler, on demande quel cours fait par cet arbitrage le papier ſur Hambourg? *Réponſe*: 117$\frac{1}{3}$ *kr. de change.*

Opération: *100.**50.* 5 *Rthlr. bco. de Hamb.* 71. *142.* *th. cour. de Leipzig.*
5. 1. 8. *flor. cour. de St. Gall.*
*1383.*461. 119.*1190.* *fl. de change dit.*
1. 4. *12. *60.* *kr. dit.*

Diviſeur 2305. 270368. *Produit* 117$\frac{1}{2}$ *kr.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Hambourg & Leipzig par celui entre Leipzig & St. Gall en florins; vous déduirez enſuite 180 du produit, & vous diviſerez ce qui reſtera par 9.

8e *Cas.* Le papier ſur Paris ne pouvant être négocié à St. Gall, pas même à 72 kreutzers cour. avec 2 p$^{o}_{o}$ d'agio, on le remet à Hambourg, où il eſt négocié à 187 écus p$^{o}_{o}$, & d'où les retours ſont faits ſur St. Gall à 120 kr. de change. On demande quel change fait par cette voie le papier ſur Paris? *Réponſe*: 72 *kreutzers* & 5$\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ *d'agio.*

Opération: 187 *Ecus de France.* 10. *100.* *rthlr. bco. de Hambourg.*
1. 122. *kr. de change de St. Gall.*
1190. 119. 1383. *kr. cour. dits.*

Diviſeur 22253. 1687260. *Produit* 72 *kr.* & 5$\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre St. Gall & Hambourg par 116$\frac{2}{3}$ & diviſez-en le produit par les écus de change entre Paris & Hambourg.

9e *Cas.* On remet de Bolzan à Hambourg du papier ſur Amſterdam pris dans la premiere ville à 201 florins, & négocié dans la ſeconde à 33 ſols. Les retours en ont lieu de Hambourg ſur Bolzan au change de 205 florins. On demande quel change fait par cette opération le papier ſur Amſterdam? *Réponſe*: 207 fl. 4 kr. de Bolzan.

Opérations de Change & de Négoce.

SUISSE.

Opération:

1.	1. *100.* *rixd. bco. d'Amſterdam.*
33.	50. *ſ. bco. d'Amſterdam.*
3.	1. *thlr. bco. de Hamb.*
100. 1.	2. *rthlr. bco. dits.*
	205. *fl. de Bolzan.*
Diviſeur 99.	20500. *Produit* 207 *fl.* 4 *kr.*

Regle univerſelle. Multipliez les florins du change entre Bolzan & Hambourg par $33\frac{1}{3}$ & diviſez en le produit par les ſols du change entre Amſterdam & cette derniere ville.

10e *Cas.* On remet de Bolzan à Vienne du papier ſur Hambourg au change de 202 fl., lequel ſe négocie à 140 p$^{c}_{o}$ à Vienne d'où les retours ſe font ſur Bolzan à 101 p$^{c}_{o}$. On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Bolzan & Hambourg? *Réponſe*: 207 fl. 55 kr.

Opération:

	1. *100.* *rthlr. bco. de Hambourg.*
100. 1.	70. *140.* *thlr. cour. de Vienne.*
2. 1.	3. *thlr. cour. dites.*
101.	100. *fl. de Bolzan.*
Diviſeur 101.	21000. *Produit* 207 *fl.* 55 *kr.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Vienne & Hambourg par 150, & diviſez en le produit par le change entre Vienne & Bolzan.

Nous nous bornons à ces dix cas, qui doivent ſuffire à ceux de nos lecteurs qui deſirent ſimplement de ſe mettre au fait des regles ſimples d'arbitrage. Nous ajouterons quelques exemples d'opérations plus compliquées pour ceux qui font du change un objet de ſpéculation, & notamment pour les perſonnes qui font le négoce de change & de banque dans les villes de Suiſſe & de Tirol ci-deſſus dénommées.

Exemple I. On remet de Geneve à Paris du papier ſur Londres, pris dans la premiere ville à 50 $\frac{8}{8}$, & négocié à $29\frac{3}{4}$ $\frac{8}{8}$ ſterlings dans la ſeconde, d'où l'on remet en retour à Geneve du papier ſur Amſterdam à 54 $\frac{8}{8}$ vls. bco. Ce dernier papier étant négocié à Geneve à 88 $\frac{8}{8}$, on demande quel change produira cette opération à Geneve pour le papier ſur Londres? *Réponſe*: $48\frac{1}{2}$ $\frac{8}{8}$ *ſterlings*; bénéfice $3\frac{1}{4}$ p$^{c}_{o}$.

Opération:

1 *Ecu de Geneve.*	11. *22.* *88.* $\frac{8}{8}$ *vls. bco. d'Amſt.*
54. 27.	1. *écu de France.*
4. 1.	119. $\frac{8}{8}$ *ſterlings.*
Diviſeur 27.	1309. *Produit* $48\frac{1}{2}$ $\frac{8}{8}$ *ſt.*

Exem.

Exemple II. Basle ayant abondamment du papier ſur Livourne, qui ne vaut que 94 p$^{o}_{o}$, il le remet à la négociation à Vienne, où il produit 64 ſ. m. buona & d'où les retours lui ſont faits en papier ſur Hambourg au change de 138 p$^{o}_{o}$. Basle négocie ce dernier à 90 p$^{o}_{o}$, & l'on deſire ſavoir ce que celui ſur Livourne lui produira par le moyen de cet arbitrage? *Réponſe*: 96$\frac{7}{16}$ p$^{o}_{o}$. *Opérations de Change & de Négoce.* SUISSE.

Opération:

	I.		25. *100.* *pezze de Livourne.*
64.	*16.* *4.* 2.		115. *ſoldi moneta buona.*
	3.		I. *fl. cour. de Vienne.*
138.	69.	I.	*2.* *thlr. dites.*
90.	9.		25. *100.* *rthlr. bco. de Hamb.*
		5. *10.*	*100.* *thlr. de change de Basle.*
Diviſeur	3726.		359375. *Produit* 96$\frac{7}{16}$ *th. de cb.*

Exemple III. Le papier ſur Lyon étant recherché à Leipzig, on y en remet de St. Gall au change de 72 kr. cour. & 2 p$^{o}_{o}$ d'agio: il y eſt négocié à 76 p$^{o}_{o}$, & Leipzig remet en retour du papier ſur Vienne à $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ de perte. Ce dernier étant négocié à St. Gall au change de 112 fl. cour. p$^{o}_{o}$, on deſire ſavoir quel cours établit cette opération entre cette derniere ville & Lyon? *Réponſe*: 72 kr. cour. & 5$\frac{7}{8}$ p$^{o}_{o}$ d'agio.

Opération: *100.* 1 *Ecus de France.* 76. *thlr. cour. de Leipzig.*

	201.	I. *2.*	*200.* *thlr. cour. de Vienne.*
2.	I.		3. *fl. dits.*
100.	5.		112. *fl. cour. de St. Gall.*
	I.	3.	*60.* *kr. cour. dits.*
Diviſeur	1005.		76608. *Produit* 72 *kr.* & 5$\frac{7}{8}$ *p$^{o}_{o}$.*

Exemple IV. On remet de Bolzan à Amſterdam du papier ſur Livourne, pris dans cette premiere ville à 55 p$^{o}_{o}$ & négocié à 85 $\frac{8}{8}$ vls dans la ſeconde, d'où les retours ont lieu en papier ſur Veniſe au change de 88 $\frac{8}{8}$. Ce dernier papier ſe négociant à Bolzan à 130 ſoldi di bco le ſcudo, l'agio de l'argent giro contre la moneta lunga de Bolzan étant à 32 p$^{o}_{o}$, on demande quel change fait cet arbitrage entre ces deux dernieres villes? *Réponſe*: 53 p$^{o}_{o}$. Bénéfice 4 p$^{o}_{o}$.

Opération:

		20. *100.*	*fl. mon. buo. de Bolzan.*
132.	3.		100. *fl. giro de Bolzan.*
	I.	5. *20.*	*60.* *kreutzers giro.*
93.	31.		130. *ſoldi bco. de Veniſe.*
124.	31.		*88* *$\frac{8}{8}$ vis. bco. d'Amſterdam.*
85.	17.		I. *pezza de Livourne.*
Diviſeur	49011.		2600000. *Produit* 53 *pezza.*

Opérations de Change & de Négoce.

ITALIE.

§ VII. Rome, Naples, Turin, Veniſe, Genes & Livourne ſont les villes principales d'Italie pour le commerce de change. De tout tems elles en ont fait un très-étendu avec les autres places de l'Europe, auxquelles elles donnent le certain pour l'incertain, ou l'incertain pour le certain, ſelon l'uſage reçu depuis long-tems & ſuivant le ſtile convenu entre elles. Rome donne l'incertain pour le certain à Amſterdam, Lyon, Livourne, Veniſe & pluſieurs autres villes d'Italie; Naples donne auſſi l'incertain pour le certain à Rome, Veniſe & Livourne; Turin à Amſterdam, Vienne & d'autres villes d'Allemagne, à Paris, Londres Geneve, Rome, Veniſe, Genes & Livourne; Veniſe à Lyon, Genes, Bolzan; Genes à Naples, Livourne, & Rome; enfin, Livourne à Vienne ſeulement; car cette ville donne à toutes les autres le certain pour l'incertain. Nous avons dit dans la Tab. I. du Liv. I. de ce volume, que:

	Contenu d'or fin.	*d'argent fin.*
Le ſcudo di ſtampa de 1523 mezzi quatrini de Rome a	$52\frac{50}{100}$ ou	$769\frac{20}{100}$ as.
Le même ſcudo de 1525 dits. . . .	$52\frac{60}{100}$ ou	$770\frac{20}{100}$
Le ſcudo moneta de 100 bajocchi. . .	$34\frac{50}{100}$ ou	505—
Le ducato di regno de Naples. . . .	$27\frac{47}{100}$ ou	$413\frac{67}{100}$
La lire de Turin de 20 ſols de Piemont. .	$5\frac{56}{100}$ ou	$110\frac{50}{100}$
Le ducato de 124 ſoldi di bco. de Veniſe. .	$31\frac{77}{100}$ ou	$469\frac{54}{100}$
Le zecchino de Genes de 270 ſoldi fuo. di bco.	$72\frac{17}{100}$ ou	$1078\frac{51}{100}$
Le ſcudo de cambio de Genes de 92 ſoldi dits.	$24\frac{64}{100}$ ou	$367\frac{50}{100}$
La pezza da otto reali de Livourne. . .	$31\frac{11}{100}$ ou	$451\frac{48}{100}$
La lira de 20 ſoldi moneta buona de Livourne. .	$5\frac{41}{100}$ ou	$78\frac{50}{100}$
Le florin de banque d'Amſterdam. . .	$14\frac{37}{100}$ ou	$213\frac{90}{100}$
La livre ſterling de Londres. . .	$151\frac{11}{100}$ ou	$2295\frac{81}{100}$
L'écu de 60 ſols tournois de France. .	$19\frac{54}{100}$ ou	$284\frac{98}{100}$
Le florin courant de Vienne. . .	$17\frac{20}{100}$ ou	$243\frac{20}{100}$
L'écu de 60 ſols de Geneve. . .	$32\frac{22}{100}$ ou	$467\frac{98}{100}$
Le ſcudo de cambio de Bolzan de 93 kr.	$35\frac{60}{100}$ —	———

En calculant chaque contenu des monnoies ci-deſſus on trouve la parité ſuivante des changes de chacune des ſix villes d'Italie que nous venons de nommer, ſavoir:

Opérations de Change & de Négoce.

ITALIE.

	Parité relative à l'or, à l'argent.	*Prix moyen.*
100 Ecus de Lyon ſont à Rome.	37¼ ou 37 ſc. di ſt.	37⅛ ſc. di ſtam.
100 Ducati di bco. de Veniſe. .	60½ - 61 -	60¾ dits.
1 Florin bco. d'Amſterdam. .	41½ - 42¼ bajocchi	41⅞ bajocchi.
1 Pezza da otto reali de Livourne.	90⅛ - 89⅜ -	89¾ dits.
100 Ecus, monnoie de Rome, ſont à *Naples*, .	125 ou 122⅛ ducats	124 ducats.
100 Ducati di bco. de Veniſe. .	115⅜ - 113⅜ -	114½ dits.
100 Pezze da otto reali de Livourne	113¼ - 109⅞ -	111 3/16 dits.
1 Livre ſterling de Londres vaut à *Turin*, .	19l. 19ſ. 9d. ou 20l. 15½ ſ.	- 20l. 7ſ. 7d. de Piem.
1 Zecchino de 27 oſ. de Genes	9l. 10ſ. 9d.	- 9l. 15¼ ſ. - 9l. 13d. ——
1 Florin banco d'Amſterdam	38¼ ſols.	38¾ ſols ou 38½ ſols de Piem.
1 Ecu de France de 60 ſols tournois	51¾ - 51½ - ou	51⅝ ——
1 Ecu de Geneve de 60 ſols	85¼ - 84¾ - ou	85 ——
1 Scudo moneta de Rome	91¼ - 91½ - ou	91⅜ ——
1 Ducat bco. de Veniſe .	84 - 85 - ou	84½ ——
1 Pezza da otto reali de Livourne	82¼ - 81¾ - ou	82 ——
100 Ecus de 60 ſ. de France ſont à *Veniſe*, .	61½ ou 60½ ducats	61 ducats.
1 Scudo de cambio de Genes	96 - 97	ſoldi 96½ ſoldi.
1 Scudo de cambio de Bolzan	139 - — -	139 .
1 Scudo moneta de Rome vaut à *Genes*,	129 ou 126½ ſoldi	127¾ ſoldi ſ. di bco.
1 Ducato di regno de Naples	102½ - 103½ -	103 dits.
1 Florin courant de Vienne	64½ - 61 -	62¾ dits.
1 Florin courant de Vienne vaut à *Livourne*, . .	64 ou 62 ſoldi	63 ſ. m. b.

Opérations de Change & de Négoce.

ITALIE.

La parité des changes ainſi établie & connue, il convient de donner quelque regles d'arbitrage qui puiſſent ſervir aux négocians d'Italie pour tirer de la combinaiſon des changes l'avantage que les circonſtances leur peuvent offrir.

1er *Cas.* On remet de Rome à Genes du papier ſur Lyon pris dans la premiere ville à 36 ſcudi ſtampa pour 100 écus & négocié à 96 ſols dans la ſeconde, d'où les retours ſont faits ſur Rome à 126 ſ. fuori di bco. On demande quel cours établit cet arbitrage entre cette derniere ville & Lyon? *Réponſe*: $37\frac{3}{8}$ *ſc. di ſtampa d'oro pour* 100 *écus.*

Opération:		25. *100*	*écus de France.*
1.		5.*15.* *60.*	*ſols tournois.*
96 *24.**6.**3.*	1.	115.	*ſoldi fuori di bco. de Genes.*
126. 63.		1.	*ſcudo moneta de Rome.*
61.		10 *20.**40.*	*ſcudo di ſtampa d'oro.*
Diviſeur 3843.		143750.	*Produit* $37\frac{3}{8}$ *p°.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Lyon & Genes par celui entre Genes & Rome; & le produit ſervira de diviſeur à 452459.

2e *Cas.* Le papier ſur Amſterdam étant trop abondant à Rome où on ne peut le négocier qu'à 43 bajocchi, on le remet à Veniſe où il eſt négocié à 86 ß. Les retours en étant faits ſur Rome à 64 p°, on deſire ſavoir quel change fait par cette voie à Rome le papier ſur Amſterdam? *Réponſe*: $45\frac{1}{2}$ bajocchi.

Opération:	1 *Fl. bco.*	1. *40.*	*ß vls. bco. d'Amſterdam*
	86. 43.	1.	*ducat bco. de Veniſe.*
	100. 1.	32. *64.*	*ſcudi di ſtampa de Rome.*
	40. 1.	61.	*ſcudi moneta.*
	1.	1. *100.*	*bajocchi.*
Diviſeur	43.	1952.	*Produit* $45\frac{1}{2}$ *baj.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Rome par 61 & diviſez-en le produit par le change entre Veniſe & Amſterdam.

3e *Cas.* Rome ayant à faire des fonds à Genes, y remet du papier ſur Veniſe au change de 61 p°. Ce papier y eſt négocié à 96 ſ. bco. par ſcudo, & les retours ſe font de Genes à Rome à 124 ſoldi. Cela poſé, on veut ſavoir ſur quel pied reviendra dans cette derniere ville le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: $62\frac{7}{8}$ p°.

Opération:

1.
96. *12.* 3.
124. 1.
61.

Diviſeur 183.

100. *ducati di bco. de Veniſe.*
1. *124.* *ſoldi di bco. dit.*
23. *92.* *ſoldi fuori di bco. de Genes.*
1. *ſcudo moneta de Rome.*
5. *40.* *ſcudo di ſtampa d'oro.*

11500. *Produit* $62\frac{7}{8}$ *ducati.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Genes par celui entre Genes & Rome, & la ſomme du produit ſervira de diviſeur à 748065.

4e *Cas.* On remet de Rome à Veniſe du papier ſur Livourne au change de 91 bajocchi: ce papier ſe négocie à 2 p$^{o}_{o}$ de perte à Veniſe d'où les retours ont lieu ſur Rome au change de 64 p$^{o}_{o}$. On demande quel cours fera par cette voie à Rome le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $95\frac{5}{8}$ *bajocchi.*

Opération: *102.* 51 *Pezze de Livourne.*
100. 1.
40. *5.* 1.
1.

Diviſeur 51.

1. *100.* *ducati di bco. de Veniſe.*
4. *32.* *64.* *ſcudi di ſtampa de Rome.*
61. *ſcudi moneta.*
20. *100.* *bajocchi.*

4880. *Produit* $95\frac{5}{8}$ *bajocchi.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Rome par $152\frac{1}{2}$, & diviſez-en le produit par le change entre Livourne & Veniſe.

5e *Cas.* On tire de Naples ſur Veniſe au change de 118 p$^{o}_{o}$ & on remet en proviſion du papier ſur Rome qui a coûté dans la premiere ville 125 p$^{o}_{o}$ & qui ſe négocie dans la ſeconde à 60 p$^{o}_{o}$. On deſire ſavoir à combien reviendra par cette opération à Naples le papier ſur Rome? *Réponſe*: 129 p$^{o}_{o}$.

Opération:

61.
60. 3.
100. 1.

Diviſeur 183.

1. *100.* *ſcudi moneta de Rome.*
2. *40.* *ſcudi di ſtampa d'oro.*
100. *ducati di bco. de Veniſe.*
118. *ducati di regno de Naples.*

23600. *Produit* 129 p$^{o}_{o}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Naples par 65, ajoutez au produit 70, & diviſez-le par le change entre Rome & Veniſe.

6e *Cas.* Le papier ſur Veniſe étant rare & demandé à Livourne, on y en remet de Naples au change de 115 p$^{o}_{o}$: ce papier y eſt négocié à 3 p$^{o}_{o}$ de bénéfice, & les retours ſe font de Livourne à Naples à 115 p$^{o}_{o}$. On demande quel change s'établit par cette arbitrage entre Naples & Veniſe? *Réponſe*: $118\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Opérations de Change & de Négoce.

ITALIE.

Opération:

	100. 1.	1. *100.* *ducati di bco. de Veniſe.*
	100. 20.	103. *pezze de Livourne.*
		23. *115.* *ducati di regno de Naples.*
Diviſeur	20.	2369. *Produit* $118\frac{1}{2}$ *p*$^{o}_{o}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Veniſe & Livourne par celui entre Livourne & Naples, & retranchez deux chiffres à la droite du produit.

7e *Cas.* On remet de Naples à Rome du papier ſur Livourne, pris dans la premiere ville au change de 113 $\frac{1}{2}$ *p*$^{o}_{o}$, & négocié à 90 bajocchi dans la ſeconde, d'où les retours ſe font ſur Naples à 128 *p*$^{o}_{o}$. On demande quel cours revient à cette derniere ville pour le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $115\frac{1}{5}$ $\frac{1}{2}$ *p*$^{o}_{o}$.

Opération:

1.		1. *100.* *pezze de Livourne.*
	100. 1.	9. *90.* *bajocchi de Rome.*
	100. *10.* 5.	1. *ſcudo moneta.*
		64. *128.* *ducati di regno de Naples.*
Diviſeur	5.	576. *Produit* $115\frac{1}{5}$ *p*$^{o}_{o}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Livourne & Rome par celui entre cette derniere ville & Naples, & retranchez deux chiffres du produit.

8e *Cas.* Turin tire ſur Genes à 9 l. 9 ſ. & remet en proviſion du papier ſur Amſterdam à 37 ſols, qui eſt négocié dans la premiere de ces villes à 84 $\frac{1}{8}$ vls. bco. On deſire ſavoir quel cours établit cet arbitrage entre Turin & Amſterdam? *Réponſe*: $38\frac{1}{3}$ *ſols de Piémont.*

Opération:

1 *Florin.*	1. *4.* *40.*	*40.* *& vls. bco. d'Amſterdam.*
84. *28.* *7.* 1.		115. *ſoldi f. di bco. de Genes.*
270. *30.* 3.	1. *7. *63.*	*189.* *ſols de Piémont.*
Diviſeur 3.		115. *Produit* $38\frac{1}{3}$ *ſols de Piem.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Turin & Genes par 17 & ajoutez 7 au produit, que vous diviſerez enſuite par le change entre Genes & Amſterdam.

9e *Cas.* Le papier ſur Londres étant recherché à Genes, on y en remet de Turin a 18 l. 19 ſ. la livre qui y eſt négocié à 48 $\frac{1}{8}$ ſterlings, & dont l'on fait les retours de Genes ſur Turin à 9 l. 5 ſ. le zecchino. On demande quel change s'établit par cette opération entre Turin & Londres? *Réponſe*: 20 l. $15\frac{1}{4}$ ſ. *de Piémont la livre ſterling.*

Opération:	1 *Livre.*	1.	*5.**240.*	*& ſterlings de Londres.*
	48.	1.	23.*115.*	*ſoldi fuori di bco. de Genes.*
	270. *54.*	*18.* 1.	65.*195.*	*ſols de Piémont.*
	20. *4.*		1. 1.	*livre de Piémont.*
Diviſeur	72.		1495.	*Produit* 20 *l.* 15 *ſ.* 3 *d.*

ITALIE.

Regle univerſelle. Reduiſez en ſols le change entre Turin & Genes, & multipliez-le par 5; après quoi vous ajouterez 22 au produit, & cela fait, vous le diviſerez par le change entre Londres & Genes.

10e *Cas.* On remet de Turin à Geneve du papier ſur Genes à 9 l. 5 ſ. pour y en faire la négociation. Elle ſe fait à 96 p$\frac{0}{0}$, & les retours ont lieu de Geneve ſur Turin à 86 ſ. l'écu. On deſire ſavoir quel cours s'établit par cet arbitrage entre cette derniere ville & Genes? *Réponſe*: 9 *livres* 13 *ſols* 11 *& de Piémont le zecchino.*

Opération:	1 *Zecchino.*		27.	*270.* *ſ. fuori di bco. de Genes.*
	115.			1. *pezza de* 5$\frac{3}{4}$ *lire.*
	100. *10.*	5.	24.	*96.* *écus de Geneve.*
	1.		43.	*86.* *ſols de Piémont.*
	20.	5.		1. *livre dite.*
Diviſeur	2875.		27864.	*Produit* 9 *l.* 13 *ſ.* 11 *&.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Genes & Geneve par celui entre cette derniere ville & Turin; ajoutez-y 6, & diviſez enſuite le produit par 852.

11e *Cas.* On prend à Turin du papier ſur Lyon au change de 50$\frac{1}{2}$ ſols par écu, pour le remettre à Geneve où il eſt négocié à 168 p$\frac{0}{0}$, & d'où les retours ſont faits ſur Turin au change de 88 ſols par écu. On demande quel cours reviendra par cette opération entre cette derniere ville & Lyon? *Réponſe*: 52$\frac{3}{8}$ *ſols de Piémont.*

Opération:	*168.* 21	*Ecus de France.*	100.	*écus de Geneve.*
	1.		11.	*88.* *ſols de Piémont.*
Diviſeur	21.		1100.	*Produit* 52$\frac{3}{8}$ *ſols.*

Regle univerſelle. Ajoutez deux zeros au change entre Geneve & Turin & diviſez-le après cela par le change entre Lyon & Turin.

12e *Cas.* On tire de Turin ſur Paris au change de 52 *ſols*, & l'on y remet en proviſion du papier ſur Geneve au change de 85$\frac{1}{4}$ ſols, lequel eſt négocié à Paris à 169 p$\frac{0}{0}$. On demande quel change fera à Turin par cette opération le papier ſur Geneve? *Réponſe*: 88 *ſols de Piémont.*

Opérations de Change & de Négoce.

Opération: *100.* 25 *Ecus de Geneve.* 169. *écus de France.*
1. 13. *52.* *sols de Piémont.*
Diviſeur 25. 2197. *Produit* 88 *ſols de Piem.*

ITALIE. *Regle univerſelle.* Elle eſt comme celle du cas 7e.

13e *Cas.* Turin ayant en abondance du papier ſur Livourne qu'il ne peut pas négocier au cours du change qui ſe note à $80\frac{1}{4}$ ſols, il le remet à Livourne même qui, après en avoir fait le recouvrement, en fait les retours à Turin en papier ſur Geneve au change de 96 $p\frac{0}{0}$. Ce papier étant négocié à Turin à 87 ſols par écu, on demande quel change fera par cette voie le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $83\frac{1}{2}$ *ſols de Piémont.*

Opération: 100.* 25 *Pezze de Livourne.* 24. *96.* *écus de Geneve.*
1. 87. *ſols de Piémont.*
Diviſeur 25. 2088. *Produit* $83\frac{1}{2}$ *ſ.*

Regle univerſelle. Elle ſe fait comme celle du cas 7e.

14e *Cas.* On remet de Veniſe à Genes du papier ſur Paris à 59 ducati, lequel ſe négocie à 96 ſols tournois la pezza dans Genes, qui en fait les retours à Veniſe à 96 ſoldi di bco. Quel change fera donc par cette arbitrage à Veniſe le papier ſur Paris? *Réponſe*: $60\frac{1}{2}$ *ducati di bco. les* 100 *écus.*

Opération:
1.
96. 1.
4. 1.
1.
124. 31.
Diviſeur 31.

25. *100. écus de France.*
15. *60.* *ſols tournois.*
1. *pezza de* $5\frac{3}{4}$ *l. f. di bco.*
5. *ſcudi di cambio de Genes.*
1. *96.* *ſoldi di bco. de Veniſe.*
1. *ducati di bco. de Veniſe.*
1875. *Produit* $60\frac{1}{2}$ *ducati.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Paris & Genes par $60\frac{1}{2}$, & diviſez-en le produit par le change entre Veniſe & Genes.

15e *Cas.* Veniſe, après avoir tiré ſur Rome à 60 $p\frac{0}{0}$, y remet en proviſion du papier ſur Genes qui lui coûte $94\frac{1}{2}$ ſoldi, & qui eſt négocié dans Rome à 128 ſoldi par ſcudo moneta longa. On demande quel change produira par cette opération à Veniſe le papier ſur Genes? *Réponſe*: $97\frac{1}{2}$ *ducati.*

Opéra-

Opération: 1. *Scudo de cambio.*
128. *32.* *8.* 1.
61.
60. 3.
1.

Diviſeur 183.

23. *92.* *ſ. f. di bco. de Genes.*
1. *ſcudo moneta de Rome.*
5. *40.* *ſcudi di ſtampa.*
5. *100.* *duc. di bco. de Veniſe.*
31. *124.* *ſoldi di bco. dit.*

17725. *Produit* $97\frac{1}{3}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Genes & Rome par celui entre Rome & Veniſe; & vous diviſerez 748065 avec le produit que vous aura donné cette multiplication.

16e *Cas.* On remet de Genes à Naples du papier ſur Rome qui a coûté 125 ſoldi à Genes, & qui eſt négocié à Naples à 90 p^{o}_{o}. Les retours ayant lieu de cette ville-ci ſur la premiere à 126 p^{o}_{o}, on deſire ſavoir quel change fera par cette voie à Genes le papier ſur Rome? *Réponſe*: $130\frac{5}{7}$ *ſoldi fuori di bco. le ſcudo moneta.*

Opération: 100 *Scudi moneta de Rome.*
100. *10.* *5.* 1.
1.

Diviſeur 100.

63. *126.* *ducati de Naples.*
9. *90.* *pezze de Genes.*
23. *115.* *ſoldi fuori di bco.*

13041. *Produit* $130\frac{5}{7}$ *ſ.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Rome & Naples, par celui entre cette derniere ville & Genes, ajoutez-y 20; & diviſez-en le produit par 87.

17e *Cas.* Genes ayant beaucoup de papier ſur Naples en remet une partie au change de 88 p^{o}_{o} à Veniſe, où ce papier eſt négocié à 115 p^{o}_{o}, & d'où les retours ſe font ſur Genes à 95 ſols bco.; on demande quel cours établit cet arbitrage pour le papier ſur Naples? *Réponſe*: $90\frac{13}{15}$ p^{o}_{o}.

Opération:
115. 23.
1.
95. 19.
5. 1.

Diviſeur 437.

4. *20. **100.* *ducati de Naples.*
20. *100.* *duc. di bco. de Veniſe.*
124. *ſoldi di bco. dit.*
1. *ſcudo di cambio de Gen.*
4. *pezze de* 115 *ſoldi.*

39680. *Produit* $90\frac{13}{15}$ p^{o}_{o}.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Naples & Veniſe, par le change entre Veniſe & Genes, & le produit ſervira à diviſer la ſomme de 992000.

Opérations de Change & de Négoce.

ITALIE.

18e *Cas.* Livourne tire à 84 ℔ ſur Amſterdam où il remet du papier ſur Vienne qui lui a coûté 63 ſoldi m. b. & qui y eſt négocié à 40 p$^{o}_{o}$ de bénéfice. On deſire ſavoir quel change produit cet arbitrage à Livourne pour le papier ſur Vienne? *Réponſe*: $65\frac{1}{5}$ *ſoldi moneta buona.*

Opération: 3 *Fl. de Vienne.*
140. 7.
1.
84. *42.* 21.

Diviſeur 441.

1. *2.* *thaler cour. de Vienne.*
5. *100.* *rdlr. bco. d'Amſterdam.*
50. *100.* *℔ vls. bco. dit.*
115. *ſoldi mon. buo. de Liv.*

28750. *Produit* $65\frac{1}{5}$ *ſoldi m. b.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Vienne & Amſterdam, par celui entre Amſterdam & Livourne, & le produit ſervira à diviſer la ſomme de 766667.

Indépendamment des regles de ſimple arbitrage que nous venons de donner, nous devons, pour nous conformer à la méthode que nous avons ſuivie dans les paragraphes précédens, donner quelques exemples d'opérations de change entre quatre places.

Exemple I. Rome remet à Naples du papier ſur Livourne au change de 91 bajocchi, lequel s'y négocie à 14 p$^{o}_{o}$ de bénéfice; Naples remet en retour du papier ſur Veniſe au change de 116 p$^{o}_{o}$, lequel eſt négocié à Rome à 64 ſcudi di ſtampa: on demande quel change fait à Rome par cette opération le papier ſur Livourne? *Réponſe*: $95\frac{7}{8}$ *bajocchi.*

Opération: *100.* 1 *Pezze de Livourne.*
116. 29.
100. 1.
40. 5.
1.

Diviſeur 145.

114. *ducats de Naples.*
1. *100.* *ducats bco. de Veniſe.*
2. *8.* *64.* *ſcudi di ſtampa de Rom.*
61. *ſcudi moneta dit.*
1. *100.* *bajocchi dit.*

13908. *Produit* $95\frac{7}{8}$ *baj.*

Exemple II. Naples remet à Genes du papier ſur Rome pris dans la premiere ville à 122 p$^{o}_{o}$ & négocié dans la ſeconde à 130 ſ. fuo. di bco. le ſcudo: Genes fait les retours à Naples avec du papier ſur Livourne au change de 116 ſoldi ſ. di bco. Ce dernier papier étant négocié à Naples à 14 p$^{o}_{o}$ d'agio, on deſire ſavoir quel cours aura fait à Genes le papier ſur Rome? *Réponſe*: $127\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:
1.
116. *58.* 29.
100. 1.

Diviſeur 29.

1. *100.* *ſcudi moneta de Rome.*
65. *130.* *ſ. fuori di bco. de Genes.*
1. *pezza de 8 réali de Livourn.*
57. *114.* *ducati di regno de Naples.*

3705. *Produit* $127\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Exemple III. Il y a une telle abondance de papier ſur Veniſe à Turin, qu'on ne peut le négocier qu'à 82 ſols de Piémont; cela étant on le remet à Genes où il eſt négocié à 96 ſoldi bco. le ſcudo, & d'où l'on fait les retours à Turin en papier ſur Livourne au change de 116 ſ. fuo. di bco. Ce papier étant négocié à 84 ſols de Piémont à Turin, on demande quel change fera par cette voie dans cette derniere ville le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: 86 *ſols de Piémont le ducat.*

Opérations de Change & de Négoce.

ITALIE.

Opération: 1 *Ducat.*
96. *24.* *6.* 1.
1.
116. 58.
1.

Diviſeur 58.

31. *124.* *ſoldi di bco. de Veniſe.*
1. *ſcudo di cambio de Genes.*
23. *92.* *ſoldi f. di bco. dit.*
1. *pezza de Livourne.*
7. *14.* *84.* *ſols de Piémont.*

4991. *Produit* 86 *ſols de Piém.*

Exemple IV. A de Veniſe ayant des fonds à faire à B de Livourne, lui remet du papier ſur Rome qu'il a pris à 63 ſcudi di ſtampa & qu'il fait négocier à Livourne à 90 bajocchi. Dans l'entrefaite B s'étant rembourſé de ſes avances ſur A, fait à celui-ci les retours du papier ſur Rome en lettres de change ſur Genes au change de 116 ſoldi f. di bco. Ces lettres de change étant négociées par A de Veniſe à 96 ſoldi di bco. On demande combien aura valu à ce dernier ſon papier ſur Rome? *Réponſe*: $4\frac{1}{8}$ *p*$\frac{0}{0}$ *de bénéfice.*

Opération:
1.
96. *24.* *6.* 1.
116. 29.
1.
100. 1.
61.

Diviſeur 1769.

1. *100.* *ducati di bco. de Veniſe.*
31. *124.* *ſoldi di bco. dit.*
23. *92.* *ſoldi fuo. di bco. de Genes.*
1. *pezza de Livourne.*
15. *90.* *bajocchi de Rome.*
1. *ſcudo moneta dit.*
10. *40.* *ſcudi di ſtampa dit.*

106950. *Produit* $60\frac{1}{2}$ *ſcudi di ſt.* *bénéfice* $4\frac{1}{8}$ *p*$\frac{0}{0}$.

Exemple V. On remet de Genes à Livourne du papier ſur Veniſe pris dans la premiere ville à 98 ſoldi di bco., & négocié dans la ſeconde à 98 ducati; Livourne en fait les retours à Genes en papier ſur Rome au change de 92 bajocchi, & ce papier ſe négocie à Genes à 128 ſoldi f. di bco. Ces différentes opérations terminées, on deſire ſavoir quel change produit à Genes le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: 95 *ſoldi. Benef.* $3\frac{1}{16}$ *p*$\frac{0}{0}$.

Opérations de Change & de Négoce.

ITALIE.

Opération: 1 *Scudo.*
128. *64.* 16.
92. 1.
100. 1.
1.
Diviſeur 16.

1. *92.* *ſoldi fuo. di bco. de Genes.*
1. *100.* *bajocchi de Rome.*
1. *pezza de* 8 *reali de Liv.*
49. *98.* *ducati di bco. de Veniſe.*
31. *124.* *ſoldi di bco. dit.*
1519. *Produit* 95 *ſoldi di bco.*

Exemple VI. On remet de Livourne à Naples du papier ſur Veniſe pris dans la premiere ville à 101 p$^{e}_{o}$ & négocié dans la ſeconde à 117 ducati di regno ; Naples remet en retour à Livourne du papier ſur Rome au change de 124 ducati di regno, lequel papier y eſt négocié à 90 bajocchi. On demande quel cours fera à Livourne le papier ſur Veniſe? *Réponſe*: $104\frac{7}{8}$ p$^{e}_{o}$.

Opération:
100. 1.
124. *62.* 31.
1.
90. *9.* 3.
Diviſeur 93.

1. *100.* *ducati di bco. de Veniſe.*
39. *117.* *ducati di regno de Naples.*
5. *10.* **100.* *ſcudi mon. de Rome.*
50. *100.* *bajocchi dit.*
1. *pezza da* 8 *reali de Liv.*
9750. *Produit* $104\frac{7}{8}$ p$^{e}_{o}$.

ESPAGNE. §. VIII. L'Espagne a un commerce de change très-étendu, auquel toutes les nations de l'Europe ſont intereſſées, ſoit directement, ſoit indirectement. La balance de ſon Commerce lui étant fort déſavantageuſe, elle doit payer à ces nations une ſolde conſidérable en eſpeces ; & il réſulte ordinairement de là que ſon change eſt au-deſſous du pair en raiſon des frais que coûte le transport des matieres d'Espagne pour les autres Etats de l'Europe. Ce Royaume a quatre places principales de change, qui ſont, Madrid, Cadix, Seville & Bilbao. Ces places donnent le certain pour l'incertain à Paris, Amſterdam, Londres, Hambourg & Lisbonne ; & l'incertain pour le certain, à Genes & Livourne ſeulement. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume que :

	Contenu d'or fin.	*d'argent fin.*
La Piaſtre de change de 8 réaux de platte d'Espagne a	$24\frac{15}{100}$ as, ou	$376\frac{42}{100}$ as.
La Pezza de $5\frac{1}{4}$ lire de Genes, . .	$30\frac{10}{100}$ —	$459\frac{37}{100}$
La Pezza da 8 reali de Livourne, . .	$31\frac{11}{100}$ —	$451\frac{42}{100}$

Voici donc les parités des changes d'Espagne ſur Genes & Livourne. *Opérations de Change & de Négoce.*

	Parité relative à l'or, à l'argent.	*Prix moyen.*	
100 Pezze de Genes répondent à	$127\frac{53}{100}$ ou $122\frac{3}{100}$,	$124\frac{7}{16}$ piaſtres.	ESPAGNE.
100 Pezze de Livourne, .	$128\frac{82}{100}$ ou $119\frac{96}{100}$,	$124\frac{39}{100}$ dites.	

Au reſte, nous avons établi les changes d'Amſterdam, de France, de Londres, & de Hambourg ſur l'Espagne dans les articles reſpectifs de ces villes, où nous avons dit que,

Le Ducat de change de 375 maravedis vaut au pair $95\frac{7}{24}$ *vls. bco. d'Amſt.*
ou $91\frac{5}{8}$ *vls. bco. de Hamb.*
La Piſtole de change de 32 réaux de platte vieille, 15 l. 6. ſ. 4 *de France.*
La Piaſtre de change de 8 réaux dits, . $38\frac{7}{8}$ *ſterlings.*

Comme la réduction de ces monnoies de compte en argent courant d'Espagne eſt pénible pour ceux qui ne ſont pas bien verſés dans la connoiſſance des monnoies de ce Royaume, nous avons cru faire plaiſir à nos lecteurs de leur donner les quatre tables ſuivantes; ſavoir:

1° Une table de la réduction des piſtoles de change en piaſtres, en ducats de change & en réaux de vellon.
2° Une table de la réduction des piaſtres de change en piſtoles, en ducats de change & en réaux de vellon.
3° Une table de la réduction des ducats de change en piſtoles, en piaſtres de la même monnoie & en réaux de vellon.
4° Une table de la réduction des réaux de vellon en piſtoles, piaſtres & ducats de change.

On ſait que la piſtole de change vaut 1088 maravedis de platte vieille.
ou 2048 maravedis de vellon.
La piaſtre de change 272 maravedis de platte vieille.
ou 512 maravedis de vellon.
Le ducat de change 375 maravedis de platte.
ou $705\frac{15}{17}$ maravedis de vellon.

Pour réduire plus facilement ces ducats en réaux de vellon, on peut multiplier la ſomme des ducats par $2076\frac{1}{8}$ & retrancher du produit deux chiffres, dont il ne reſtera plus qu'à prendre $\frac{1}{3}$ pour avoir le nombre des maravedis. D'une autre part, ſi l'on veut faire des ducats, il faudra multiplier les réaux de vellon par $48\frac{1}{8}$ & retrancher du produit trois chiffres qu'on multipliera enſuite par 20 pour faire des ſols & par 12 pour faire des deniers.

TABLE I. *De la Réduction des Piſtoles de change en Piaſtres de change, Ducats de change & Réaux de vellon.*

Piſtol.	*Rx.*	*Mrs.*	Font.	*Piaſtres.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Ducats.*	*Sols.*	*Den.*	*Vellon Reaux.*	*Mrs.*
10000	—	—		40000	—	—	29013	6	8	602352	32
9000	—	—		36000	—	—	26112	—	—	542117	22
8000	—	—		32000	—	—	23210	13	4	481882	12
7000	—	—		28000	—	—	20309	6	8	421647	2
6000	—	—		24000	—	—	17408	—	—	361411	26
5000	—	—		20000	—	—	14506	13	4	301176	16
4000	—	—		16000	—	—	11605	6	8	240941	6
3000	—	—		12000	—	—	8704	—	—	180705	30
2000	—	—		8000	—	—	5802	13	4	120470	20
1000	—	—		4000	—	—	2901	6	8	60235	10
900	—	—		3600	—	—	2611	4	—	54211	26
800	—	—		3200	—	—	2321	1	4	48188	8
700	—	—		2800	—	—	2030	18	8	42164	24
600	—	—		2400	—	—	1740	16	—	36141	6
500	—	—		2000	—	—	1450	13	4	30117	22
400	—	—		1600	—	—	1160	10	8	24094	4
300	—	—		1200	—	—	870	8	—	18070	20
200	—	—		800	—	—	580	5	4	12047	2
100	—	—		400	—	—	290	2	8	6023	18
90	—	—		360	—	—	261	2	$4\frac{3}{4}$	5421	6
80	—	—		320	—	—	232	2	$1\frac{1}{2}$	4818	28
70	—	—		280	—	—	203	1	$10\frac{1}{2}$	4216	16
60	—	—		240	—	—	174	1	$7\frac{1}{4}$	3614	4
50	—	—		200	—	—	145	1	4	3011	26
40	—	—		160	—	—	116	1	1	2409	14
30	—	—		120	—	—	87	—	$9\frac{1}{2}$	1807	2
20	—	—		80	—	—	58	—	$6\frac{1}{2}$	1204	24
10	—	—		40	—	—	29	—	$3\frac{1}{4}$	602	12
9	—	—		36	—	—	26	2	3	542	4
8	—	—		32	—	—	23	4	$2\frac{1}{2}$	481	30
7	—	—		28	—	—	20	6	$2\frac{1}{4}$	421	22
6	—	—		24	—	—	17	8	2	361	14
5	—	—		20	—	—	14	10	$1\frac{3}{4}$	301	6
4	—	—		16	—	—	11	12	$1\frac{1}{4}$	240	32
3	—	—		12	—	—	8	14	1	180	24
2	—	—		8	—	—	5	16	$-\frac{1}{2}$	120	16
1	—	—		4	—	—	2	18	$-\frac{1}{4}$	60	8
—	31	—		3	7	—	2	16	$2\frac{1}{4}$	58	12
—	30	—		3	6	—	2	14	$4\frac{1}{2}$	56	16
—	29	—		3	5	—	2	12	$4\frac{3}{4}$	54	20
—	28	—		3	4	—	2	10	9	52	24
—	27	—		3	3	—	2	9	$11\frac{1}{4}$	50	28
—	26	—		3	2	—	2	7	$1\frac{1}{2}$	48	32

Piſtol.	*Rx.*	*Mrs.*	Font.	*Piaſtres.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Ducats.*	*Sols.*	*Den.*	*Vellon* *Réaux.*	*Mrs.*
	25	—		3	1	—	2	5	$3\frac{3}{4}$	47	2
	24	—		3	—	—	2	3	$6\frac{1}{4}$	45	6
	23	—		2	7	—	2	1	$8\frac{1}{4}$	43	10
	22	—		2	6	—	1	19	$10\frac{1}{4}$	41	14
	21	—		2	5	—	1	18	— $\frac{3}{4}$	39	18
	20	—		2	4	—	1	16	3	37	22
	19	—		2	3	—	1	14	$5\frac{1}{4}$	35	26
	18	—		2	2	—	1	12	$7\frac{1}{2}$	33	30
	17	—		2	1	—	1	10	$9\frac{3}{4}$	32	—
	16	—		2	—	—	1	9	—	30	4
	15	—		1	7	—	1	7	$2\frac{1}{4}$	28	8
	14	—		1	6	—	1	5	$4\frac{1}{2}$	26	12
	13	—		1	5	—	1	3	$6\frac{3}{4}$	24	16
	12	—		1	4	—	1	1	9	22	20
	11	—		1	3	—		19	$11\frac{1}{4}$	20	24
	10	—		1	2	—		18	$1\frac{1}{2}$	18	28
	9	—		1	1	—		16	$3\frac{3}{4}$	16	32
	8	—		1	—	—		14	6	15	2
	7	—			7	—		12	$8\frac{1}{4}$	13	6
	6	—			6	—		10	$10\frac{1}{2}$	1[illegible]	10
	5	—			5	—		9	1	9	14
	4	—			4	—		7	3	7	18
	3	—			3	—		5	$5\frac{1}{4}$	5	22
	2	—			2	—		3	$7\frac{1}{2}$	3	26
	1	—			1	—		1	$9\frac{3}{4}$	1	30
	—	33			—	33		1	$9\frac{1}{8}$	1	$28\frac{1}{8}$
	—	3[illegible]			—	32		1	$8\frac{1}{2}$	1	$26\frac{1}{4}$
	—	31			—	31		1	$7\frac{7}{8}$	1	$24\frac{3}{8}$
	—	30			—	30		1	$7\frac{1}{4}$	1	$22\frac{1}{2}$
	—	29			—	29		1	$6\frac{1}{2}$	1	$20\frac{5}{8}$
	—	28			—	28		1	6	1	$18\frac{3}{4}$
	—	27			—	27		1	$5\frac{1}{3}$	1	$16\frac{7}{8}$
	—	26			—	26		1	$4\frac{2}{3}$	1	15
	—	25			—	25		1	4	1	$13\frac{1}{8}$
	—	24			—	24		1	$3\frac{1}{3}$	1	$11\frac{1}{4}$
	—	23			—	23		1	$2\frac{3}{4}$	1	$9\frac{3}{8}$
	—	22			—	22		1	$2\frac{1}{8}$	1	$7\frac{1}{2}$
	—	21			—	21		1	$1\frac{1}{2}$	1	$5\frac{1}{2}$
	—	20			—	20		1	— $\frac{7}{8}$	1	$3\frac{3}{4}$
	—	10			—	10		—	$6\frac{2}{5}$	—	$18\frac{7}{8}$
	—	9			—	9		—	$5\frac{3}{4}$	—	17
	—	8			—	8		—	$5\frac{1}{8}$	—	$15\frac{1}{8}$
	—	7			—	7		—	$4\frac{2}{5}$	—	$13\frac{1}{4}$
	—	6			—	6		—	$3\frac{7}{8}$	—	$11\frac{1}{3}$
	—	5			—	5		—	$3\frac{1}{4}$	—	$9\frac{3}{4}$
	—	4			—	4		—	$2\frac{1}{2}$	—	$7\frac{1}{2}$
	—	3			—	3		—	2	—	$5\frac{3}{4}$
	—	2			—	2		—	$1\frac{1}{3}$	—	$3\frac{7}{8}$
	—	1			—	1		—	— $\frac{2}{3}$	—	$1\frac{15}{17}$

TABLE II. *De la réduction des Piaſtres de change en Piſtoles, Ducats de change & Réaux de vellon.*

Piaſtres.	*Rx.*	*Mrs.*	Font.	*Piſtol.*	*Rx.*	*Mrs*	*Ducats.*	*Sols.*	*Den.*	*Vellon* *Réaux.*	*Mrs.*
50000	—	—		12500	—	—	36266	13	4	752941	6
40000	—	—		10000	—	—	29013	6	8	602352	32
30000	—	—		7500	—	—	21760	—	—	451764	24
20000	—	—		5000	—	—	14506	13	4	301176	16
10000	—	—		2500	—	—	7253	6	8	150588	8
9000	—	—		2250	—	—	6538	—	—	135529	14
8000	—	—		2000	—	—	5802	13	4	120470	20
7000	—	—		1750	—	—	5077	6	8	105411	26
6000	—	—		1500	—	—	4352	—	—	90352	32
5000	—	—		1250	—	—	3626	13	4	75294	4
4000	—	—		1000	—	—	2901	6	8	60235	10
3000	—	—		750	—	—	2176	—	—	45176	16
2000	—	—		500	—	—	1450	13	4	30117	22
1000	—	—		250	—	—	725	6	8	15058	28
900	—	—		225	—	—	652	16	—	13552	32
800	—	—		200	—	—	580	5	4	12047	2
700	—	—		175	—	—	507	14	8	10541	6
600	—	—		150	—	—	435	4	—	9035	10
500	—	—		125	—	—	362	13	4	7529	14
400	—	—		100	—	—	290	2	8	6023	18
300	—	—		75	—	—	217	12	—	4517	22
200	—	—		50	—	—	145	1	4	3011	26
100	—	—		25	—	—	72	10	8	1505	30
90	—	—		22	16	—	65	5	$7\frac{1}{4}$	1355	10
80	—	—		20	—	—	58	—	$6\frac{1}{2}$	1204	24
70	—	—		17	16	—	50	15	$5\frac{1}{2}$	1054	4
60	—	—		15	—	—	43	10	$4\frac{3}{4}$	903	18
50	—	—		12	16	—	36	5	4	752	32
40	—	—		10	—	—	29	0	$3\frac{1}{4}$	602	12
30	—	—		7	16	—	21	15	$2\frac{1}{2}$	451	26
20	—	—		5	—	—	14	10	$1\frac{1}{2}$	301	6
10	—	—		2	16	—	7	5	$-\frac{3}{4}$	150	20
9	—	—		2	8	—	6	10	$6\frac{3}{4}$	135	18
8	—	—		2	—	—	5	16	$-\frac{3}{4}$	120	16
7	—	—		1	24	—	5	1	$6\frac{1}{2}$	105	14
6	—	—		1	16	—	4	7	$-\frac{1}{2}$	90	12
5	—	—		1	8	—	3	12	$6\frac{1}{2}$	75	10
4	—	—		1	—	—	2	18	$-\frac{1}{4}$	60	8
3	—	—		—	24	—	2	3	$6\frac{1}{4}$	45	6
2	—	—		—	16	—	1	9	$-\frac{1}{6}$	30	4
1	—	—		—	8	—	—	14	$6\frac{1}{12}$	15	2

Les réaux & les maravedis comme dans la premiere table.

TABLE III.

TABLE III. *De la réduction des Ducats de change en Piſtoles, Piaſtres de change, & en Réaux de vellon.*

Ducats.	*Sols.*	*Den.*	Font	*Piſtol.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Piaſtres.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Vellon Réaux.*	*Vellon Mrs.*
160000	—	—		34466	29	6	137867	5	6	2076124	19 1/4
90000	—	—		31020	7	2	124080	7	2	1868512	3 3/4
80000	—	—		27573	16	32	110294	—	32	1660899	22 1/4
70000	—	—		24126	26	28	96507	2	28	1453287	6 3/4
60000	—	—		20680	4	24	82720	4	24	1245674	25 1/4
50000	—	—		17233	14	20	68933	6	20	1038062	9 1/2
40000	—	—		13786	24	16	55147	—	16	830449	28 1/8
30000	—	—		10340	2	12	41360	2	12	622837	12 5/8
20000	—	—		6893	12	8	27573	4	8	415224	31
10000	—	—		3446	22	4	13786	6	4	207112	15 1/2
9000	—	—		3102	—	24	12408	—	24	186851	7 1/4
8000	—	—		2757	11	10	11029	3	10	166089	32 3/4
7000	—	—		2412	21	30	9650	5	30	145328	24 1/2
6000	—	—		2068	—	16	8272	—	16	124567	16 1/8
5000	—	—		1723	11	2	6893	3	2	103806	7 3/4
4000	—	—		1378	21	22	5514	5	22	83044	33 1/2
3000	—	—		1034	—	8	4136	—	8	62283	25
2000	—	—		689	10	28	2757	2	28	41522	16 3/4
1000	—	—		344	21	14	1378	5	14	20761	8 3/8
900	—	—		310	6	16	1240	6	16	18685	4 1/2
800	—	—		275	33	18	1102	7	18	16608	33 1/8
700	—	—		241	8	20	965	—	20	14532	29 3/4
600	—	—		206	25	22	827	1	22	12456	25 1/2
500	—	—		172	10	24	689	2	24	10380	21 1/4
400	—	—		137	27	26	551	3	26	8304	17
300	—	—		103	12	28	413	4	28	6228	12 3/4
200	—	—		68	29	30	275	5	30	4152	8 1/2
100	—	—		34	14	32	137	6	32	2076	4 1/4
90	—	—		31	—	22	124	—	22	1868	17 3/8
80	—	—		27	18	12	110	2	12	1660	30 5/8
70	—	—		24	4	2	96	4	2	1453	9 1/2
60	—	—		20	21	26	82	5	26	1245	23
50	—	—		17	7	16	68	7	16	1038	2 1/8
40	—	—		13	25	6	55	1	6	830	15 1/4
30	—	—		10	10	30	41	2	30	622	28 1/2
20	—	—		6	28	20	27	4	20	415	7 5/8
10	—	—		3	14	10	13	6	10	207	20 7/8
9	—	—		3	3	9	12	3	9	186	29
8	—	—		2	24	8	11	—	8	166	3
7	—	—		2	13	7	9	5	7	145	11 1/2
6	—	—		2	2	6	8	2	6	124	19 1/4
5	—	—		1	23	5	6	7	5	103	27 3/4
4	—	—		1	12	4	5	4	4	83	1 1/2
3	—	—		1	1	3	4	1	3	62	9 5/8

Ducats.	*Sols.*	*Den.*	Font.	*Piſtol.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Piaſtres.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Vellon* *Réaux.*	*Mrs.*	*17mes.*
2	—	—		—	22	2	2	6	2	41	$17\frac{3}{4}$	
1	—	—		—	11	1	1	3	1	20	25	15
—	19	—		—	10	$16\frac{1}{4}$	1	2	$16\frac{1}{4}$	19	24	10
—	18	—		—	9	$31\frac{1}{2}$	1	1	$31\frac{1}{2}$	18	23	5
—	17	—		—	9	$12\frac{3}{4}$	1	1	$12\frac{3}{4}$	17	22	—
—	16	—		—	8	28	1	—	28	16	20	12
—	15	—		—	8	$9\frac{1}{4}$	1	—	$9\frac{1}{4}$	15	19	7
—	14	—		—	7	24	—	7	24	14	18	2
—	13	—		—	7	$5\frac{3}{4}$	—	7	$5\frac{3}{4}$	13	16	14
—	12	—		—	6	21	—	6	21	12	15	9
—	11	—		—	6	$2\frac{1}{4}$	—	6	$2\frac{1}{4}$	11	14	4
—	10	—		—	5	$17\frac{1}{2}$	—	5	$17\frac{1}{2}$	10	12	16
—	9	—		—	4	$32\frac{3}{4}$	—	4	$32\frac{3}{4}$	9	11	11
—	8	—		—	4	14	—	4	14	8	10	6
—	7	—		—	3	$29\frac{3}{4}$	—	3	$29\frac{3}{4}$	7	9	1
—	6	—		—	3	$10\frac{1}{2}$	—	3	$10\frac{1}{2}$	6	7	13
—	5	—		—	2	$25\frac{3}{4}$	—	2	$25\frac{3}{4}$	5	6	8
—	4	—		—	2	7	—	2	7	4	5	3
—	3	—		—	1	$22\frac{1}{4}$	—	1	$22\frac{1}{4}$	3	3	15
—	2	—		—	1	$3\frac{1}{2}$	—	1	$3\frac{1}{2}$	2	2	10
—	1	—		—	—	$18\frac{3}{4}$	—	—	$18\frac{3}{4}$	1	1	5
—	—	11		—	—	$17\frac{3}{16}$	—	—	$17\frac{3}{16}$	—	32	6
—	—	10		—	—	$15\frac{5}{8}$	—	—	$15\frac{5}{8}$	—	29	7
—	—	9		—	—	$14\frac{1}{16}$	—	—	$14\frac{1}{16}$	—	26	8
—	—	8		—	—	$12\frac{1}{2}$	—	—	$12\frac{1}{2}$	—	23	9
—	—	7		—	—	$10\frac{15}{16}$	—	—	$10\frac{15}{16}$	—	20	10
—	—	6		—	—	$9\frac{3}{8}$	—	—	$9\frac{3}{8}$	—	17	11
—	—	5		—	—	$7\frac{13}{16}$	—	—	$7\frac{13}{16}$	—	14	12
—	—	4		—	—	$6\frac{1}{4}$	—	—	$6\frac{1}{4}$	—	11	13
—	—	3		—	—	$4\frac{11}{16}$	—	—	$4\frac{11}{16}$	—	8	14
—	—	2		—	—	$3\frac{1}{8}$	—	—	$3\frac{1}{8}$	—	5	15
—	—	1		—	—	$1\frac{9}{16}$	—	—	$1\frac{9}{16}$	—	2	16

TABLE IV. *De la réduction des Réaux de vellon en Piſtoles, Piaſtres & Ducats de change.*

Vellon		Font.	*Piſtol.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Piaſtres.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Ducats.*	*Sols*	*Den.*
Reaux.	*Mrs.*										
1000000			16601	18	—	66406	2	—	4816	13	4
900000	—		14941	13	—	59765	5	—	43350	—	—
800000	—		13281	8	—	53125	—	—	38533	6	8
700000	—		11621	3	—	46484	3	—	33716	13	4
600000	—		9960	30	—	39843	6	—	28900	—	—
500000	—		8300	25	—	33203	1	—	24083	6	8
400000	—		6640	20	—	26562	4	—	19266	13	4
300000	—		4980	15	—	19921	7	—	14450	—	—
200000	—		3320	10	—	13281	2	—	9633	6	8
100000	—		1660	5	—	6640	5	—	4816	13	4
90000	—		1494	4	17	5976	4	17	4335	—	—
80000	—		1328	4	—	5312	4	—	3853	6	8
70000	—		1162	3	17	4648	3	17	3371	13	4
60000	—		996	3	—	3984	3	—	2890	—	—
50000	—		830	2	17	3320	2	17	2408	6	8
40000	—		664	2	—	2656	2	—	1926	13	4
30000	—		498	1	17	1992	1	17	1445	—	—
20000	—		332	1	—	1328	1	—	963	6	8
10000	—		166	—	17	664	—	17	481	13	4
9000	—		149	13	$8\frac{1}{2}$	597	5	$8\frac{1}{2}$	433	10	—
8000	—		132	26	—	531	2	—	385	6	8
7000	—		116	6	$25\frac{1}{2}$	464	6	$25\frac{1}{2}$	337	3	4
6000	—		99	19	17	398	3	17	289	—	—
5000	—		83	—	$8\frac{1}{2}$	332	—	$8\frac{1}{2}$	240	16	8
4000	—		66	13	—	265	5	—	192	13	4
3000	—		49	25	$25\frac{1}{2}$	199	1	$25\frac{1}{2}$	144	10	—
2000	—		33	6	17	132	6	17	96	6	8
1000	—		16	19	$8\frac{1}{2}$	66	3	$8\frac{1}{2}$	48	3	4
900	—		14	30	$4\frac{1}{4}$	59	6	$4\frac{1}{4}$	43	7	—
800	—		13	9	—	53	1	—	38	10	8
700	—		11	19	$29\frac{3}{4}$	46	3	$29\frac{3}{4}$	33	14	4
600	—		9	30	$25\frac{1}{2}$	39	6	$25\frac{1}{2}$	28	18	—
500	—		8	9	$21\frac{1}{4}$	33	1	$21\frac{1}{4}$	24	1	8
400	—		6	20	17	26	4	17	19	5	4
300	—		4	31	$12\frac{3}{4}$	19	7	$12\frac{3}{4}$	14	9	—
200	—		3	10	$8\frac{1}{2}$	13	2	$8\frac{1}{2}$	9	12	8
100	—		1	21	$4\frac{1}{4}$	6	5	$4\frac{1}{4}$	4	16	4
90	—		1	15	$27\frac{5}{8}$	5	7	$27\frac{5}{8}$	4	6	$8\frac{2}{5}+\frac{2}{5}$
80	—		1	10	17	5	2	17	3	17	$-\frac{1}{5}$
70	—		1	5	$6\frac{3}{8}$	4	5	$6\frac{3}{8}$	3	7	$5\frac{1}{5}+\frac{1}{5}$
60	—		—	31	$29\frac{3}{4}$	3	7	$29\frac{3}{4}$	2	17	$9\frac{3}{5}$
50	—		—	26	$19\frac{1}{8}$	3	2	$19\frac{1}{8}$	2	8	2
40	—		—	21	$8\frac{1}{2}$	2	5	$8\frac{1}{2}$	1	18	$6\frac{2}{5}$

Vellon		Font.	*Piſtol.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Piaſtres.*	*Rx.*	*Mrs.*	*Ducats.*	*Sols.*	*Den.*
Réaux.	*Mrs.*										
30	—		—	15	$31\frac{7}{8}$	1	7	$31\frac{7}{8}$	1	8	$10\frac{4}{5}$
20	—		—	10	$21\frac{1}{4}$	1	2	$21\frac{1}{4}$	—	19	$3\frac{1}{5}$
10	—		—	5	$10\frac{5}{8}$	—	5	$10\frac{5}{8}$	—	9	$7\frac{3}{5}$
9	—		—	4	$26\frac{2}{3}$	—	4	$26\frac{2}{3}$	—	8	8
8	—		—	4	$8\frac{1}{2}$	—	4	$8\frac{1}{2}$	—	7	8
7	—		—	3	$24\frac{7}{8}$	—	3	$24\frac{7}{8}$	—	6	9
6	—		—	3	$6\frac{3}{8}$	—	3	$6\frac{3}{8}$	—	5	$9\frac{1}{3}$
5	—		—	2	$22\frac{5}{8}$	—	2	$22\frac{5}{8}$	—	4	$9\frac{4}{5}$
4	—		—	2	$4\frac{1}{4}$	—	2	$4\frac{1}{4}$	—	3	$10\frac{1}{4}$
3	—		—	1	$20\frac{3}{8}$	—	1	$20\frac{3}{8}$	—	2	$10\frac{3}{4}$
2	—		—	1	$2\frac{1}{8}$	—	1	$2\frac{1}{8}$	—	1	$11\frac{1}{9}$
1	—		—	—	$18\frac{1}{8}$	—	—	$19\frac{1}{8}$	—	—	$11\frac{4}{7}$
—	17		—	—	$9\frac{1}{2}$	—	—	$9\frac{1}{2}$	—	—	$5\frac{11}{12}$

Nous avons indiqué dans les paragraphes reſpectifs d'Amſterdam, de France, de Londres & de Hambourg, pluſieurs *Cas* qui peuvent avoir lieu pour les changes entre ces villes & celles d'Espagne, & dont ces dernieres peuvent également profiter. Nous nous bornerons donc à expoſer les deux cas ſuivans relatifs à Genes & Livourne.

1er *Cas.* On remet de Cadix à Amſterdam du papier ſur Livourne pris dans la premiere de ces villes à 123 p$^{o}_{o}$ & négocié dans la ſeconde à 83 ⅛ vls. bco. Les retours en étant faits d'Amſterdam en papier ſur Cadix à 90 ⅛ vls bco., on demande quel cours s'établit par cette opération entre Cadix & Livourne? *Réponſe*: $127\frac{1}{7}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:

1.
90. *9.* 3.
272. 136.

Diviſeur 408.

5. *10.* *100.* *pezze de Livourne.*
83. *⅛ vls. bco. d'Amſterdam.*
125. *375.* *mrs. de platte vieille.*
1. *piaſtre de change.*

51875. *Produit* $127\frac{1}{7}$ *p*$^{o}_{o}$.

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Amſterdam & Livourne par 138 & retranchez 11 du produit que vous diviſerez par le change entre Amſterdam & Cadix.

2e *Cas.* On tire de Cadix ſur Londres au change de $36\frac{1}{2}$ ⅛ ſterlings, & pour en faire les fonds l'on y remet du papier ſur Genes pris à 124 p$^{o}_{o}$ & négocié à Londres à 47 ⅛ ſterlings. On demande quel change ſera par le moyen de cet arbitrage à Cadix le papier ſur Genes? *Réponſe*: $128\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:	100. *pezze de Genes.*	*Opérations de Change & de Négoce.*
I.	47. *ß ſterlings de Londres.*	
73.	2. *piaſtres de change d'Eſpagne.*	
Diviſeur 73.	9400. *Produit* $128\frac{3}{4}$ p$^{o}_{o}$.	ESPAGNE.

Regle univerſelle. Ajoutez deux zeros au change entre Londres & Genes; & vous le diviſerez enſuite par le change entre Londres & Cadix.

Les arbitrages par le moyen de quatre places convenant quelquefois mieux que les changes directs, ou les arbitrages ſimples, aux négocians des villes d'Eſpagne, nous allons en donner auſſi deux exemples.

Exemple I. On remet de Madrid à Amſterdam du papier ſur Genes pris dans la premiere ville à 122 p$^{o}_{o}$ & négocié à 84 ß vls bco. dans la ſeconde, qui fait les retours à Madrid avec du papier ſur Lisbonne au change de 45 ß vls bco. Ce dernier papier étant négocié à Madrid au change de 2350 rées, on deſire ſavoir quel change aura produit par cette voie le papier ſur Genes à Madrid? *Réponſe*: $127\frac{1}{11}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:	2. *100.* *pezze de Genes.*
I.	28. *84.* *ß vls. bco. d'Amſterdam.*
45. *9.* 3.	80. *400.* *rées de Portugal.*
2350. 47.	4. *piaſtres de change d'Eſp.*
Diviſeur 141.	17920. *Produit* $127\frac{1}{11}$ p$^{o}_{o}$.

Exemple II. On remet de Cadix à Naples du papier ſur Livourne au change de 122 p$^{o}_{o}$. Ce papier eſt négocié à 14 p$^{o}_{o}$ de bénéfice à Naples qui prend en retour du papier ſur Genes au change de 90 p$^{o}_{o}$, qu'il remet à Cadix, où il eſt négocié à 124 p$^{o}_{o}$. On demande quel cours revient par cette opération à Cadix pour ſon papier ſur Livourne? *Réponſe*: $127\frac{1}{5}$ p$^{o}_{o}$.

Opération:	1. *100.* *pezze de Livourne.*
100. I.	57. *114.* *ducati de Naples.*
100. *10.* 5.	9. *90.* *pezze de Genes.*
100. 25.	31. *124.* *piaſtres de change d'Eſp.*
Diviſeur 125.	15903. *Produit* $127\frac{1}{5}$ p$^{o}_{o}$.

§ IX. Lisbonne & Porto ſont les ſeules villes de Portugal qui faſſent un négoce en change avec l'Etranger: encore n'y a t'il que Lisbonne qui ait des changes réglés avec les places principales de l'Europe. Cette PORTUGAL.

Opérations de Change & de Négoce. ville donne l'incertain pour le certain, à Madrid, Paris, Genes & Livourne; & le certain pour l'incertain à Amſterdam, Londres & Hambourg. Nous avons dit dans la Table I du Livre I de ce Volume que:

PORTUGAL.

	Contenu d'or fin.	*d'argent fin.*
1000 Rées de Portugal ont . .	$42\frac{75}{100}$ as ou	$577\frac{10}{100}$ as.
1 Piſtole de 32 réaux de platte d'Espagne .	$96\frac{30}{100}$ -	$1505\frac{70}{100}$ -
1 Ecu de 60 ſols de France, . .	$19\frac{54}{100}$ -	$284\frac{92}{100}$ -
1 Pezza de $5\frac{3}{4}$ lire de Genes, . .	$30\frac{80}{100}$ -	$459\frac{37}{100}$ -
1 Pezza de 8 reali de Livourne, . .	$31\frac{11}{100}$ -	$451\frac{42}{100}$ -

Voici les parités des changes que nous trouvons en calculant les valeurs de ces monnoies, ſavoir:

	Parité relative à l'or, à l'argent.	*Prix moyen.*
1 Piſtole de change d'Espagne vaut	2253 rées, 2609 rées,	ou 2431 rées.
1 Ecu de France de 60 ſols tournois,	457 dits 494 dits, -	$475\frac{1}{2}$ dits.
1 Pezza de $5\frac{3}{4}$ lire de Genes, .	720 dits 796 dits, -	758 dits.
1 Pezza de 8 reali de Livourne, .	728 dits 782 dits, -	755 dits.

Nous allons expliquer quelques cas qui peuvent ſe préſenter aux négocians de Lisbonne pour les mettre à même de profiter des circonſtances que la combinaiſon des changes peut quelquefois leur procurer.

1er *Cas.* On remet de Lisbonne à Londres du papier ſur Bilbao pris dans la premiere ville à 2300 rées, & négocié à 39 ⅛ ſterlings dans la ſeconde, d'où l'on fait les retours en papier ſur Lisbonne, au change de 66 ⅛ ſterlings. On demande quel cours s'établit par cette opération entre cette derniere ville & Balbao? *Réponſe*: 2364 rées.

Opération: 1 *Piſtole.* 2. *4.* *piaſtres de change.*
1. 13. *39.* ⅛ *ſterlings.*
66. *22.* 11. 1000. *rées de Portugal.*

Diviſeur 11. 26000. *Produit* 2364 *rées.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Londres & Bilbao par 4000; & diviſez le produit de cette multiplication par le change entre Londres & Lisbonne.

2e *Cas.* On tire de Lisbonne ſur Amſterdam au change de 46 ⅛ vls. & l'on y remet en proviſion du papier ſur Paris pris à 450 rées dans la

premiere ville & négocié à 53 ⅛ vls. dans la ſeconde. On veut ſavoir quel cours fait par cette opération le papier ſur Paris à Lisbonne? *Réponſe*: 461 *rées.* *Opérations de Change & de Négoce.* PORTUGAL.

Opération: 1 *Ecu de France.* 53. ⅛ *vls. bco. d'Amſterdam.*
46. 23. 200. *400.* *rées de Portugal.*

Diviſeur 23. 10600. *Produit* 461 *rées.*

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération, mais ſans réduire aucun nombre.

3e *Cas.* Le papier ſur Genes ne pouvant être négocié à Lisbonne qu'au change de 745 rées, on le remet à Cadix où il eſt négocié à 28 p⅛ de bénéfice & d'où l'on en fait les retours à Lisbonne au change de 2400 rées. On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Lisbonne & Genes? *Réponſe*: 768 *rées.*

Opération: *100.* 1 *Pezza de Genes.* 128. *piaſtres d'Eſpagne.*
4. 1. 6. *24* *2400* *rées de Portugal.*

Diviſeur 1. 768. *Produit* 768 *rées.*

Regle univerſelle. Multipliez le change entre Lisbonne & Cadix par celui entre Cadix & Genes, & diviſez le produit par 400.

4e *Cas.* On remet de Lisbonne à Paris du papier ſur Livourne pris à 739 rées dans la premiere ville & négocié à 95 ſols dans la ſeconde: le produit en étant tiré de Lisbonne ſur Paris à 480 rées, on deſire ſavoir quel change fera par cette voie le papier ſur Livourne? *Reponſe*: 760 *rées.*

Opération: 1 *Pezza de Livourne.* 95. *ſols tournois.*
60. 1. 8. *480.* *rées de Portugal.*

Diviſeur 1. 760. *Produit* 760 *rées.*

Regle univerſelle. Elle eſt comme l'opération, mais ſans diminuer les nombres principaux.

Voici encore deux exemples des arbitrages entre quatre places, qui peuvent auſſi être utiles aux négocians de Lisbonne?

Exemple I. On remet de Lisbonne à Cadix du papier ſur Genes pris à 720 rées dans la premiere ville & négocié à 126 p⅛ dans la ſeconde, qui en fait les retours à Lisbonne avec du papier ſur Londres acheté

Opérations de Change & de Négoce.

à Cadix à 39 § ſterlings & négocié à Lisbonne à 66 § ſterlings. On demande quel cours s'établit par cette opération entre Lisbonne & Genes? *Réponſe*: 745 *rées.*

PORTUGAL. *Opération*: *100.* 1 *Pezza de Genes.* 63. *126.* *piaſtres de change.*
1. 13. *39.* § *ſterlings de Londres.*
66. *22.* 11. 10. *1000.* *rées de Portugal.*

Diviſeur 11. 8190. *Produit* 745 *rées.*

Exemple II. On tire de Lisbonne ſur Paris au change de 446 rées; mais au lieu de négocier les traites dans cette premiere ville, on les envoie à Amſterdam, où elles produiſent le change de 52 § vls. bco., & d'où les retours ſe font en papier ſur Madrid au change de 90 § vls. bco., lequel papier eſt négocié à Lisbonne à 2350 rées. On demande quel cours s'établit par cette opération entre Lisbonne & Paris? *Réponſe*: 468 *rées.*

Opération: 1 *Ecu de France.* 13. *52.* § *vls. bco. d'Amſterdam.*
90. 9. 375. *mrs. de platte d'Espagne.*
1088. 272. 235. *2350.* *rées de Portugal.*

Diviſeur 2448, 1145625. *Produit* 468 *rées.*

ETATS DU NORD. § X. Les états du Nord de l'Europe parmi lesquels nous comptons le Dannemarc, la Suede, la Ruſſie, la Pologne & la Courlande, la Pruſſe & quelques autres, ont peu ou point de places de change; & encore celles qu'on y trouve ne peuvent-elles tirer que ſur une ou deux places, comme Amſterdam & Hambourg, & quelquefois auſſi ſur Londres. Un autre inconvénient qui empêche aux villes du Nord d'opérer ſur les changes comme dans tout le reſte de l'Europe, eſt celui de ne pouvoir pas faire tirer ſur elles-mêmes ni ſe procurer des retours directs d'aucune des places ſur leſquelles elles ont des changes ouverts. Il y a cependant quelques-unes de ces villes, telles que Berlin, Dantzick, Konigsberg & Riga, qui font quelques opérations de change avec les premieres places de change d'Allemagne, ſurtout avec Leipzig, Francfort ſur Meyn & Breſlau: cette derniere ville eſt une place de change aſſez importante. Avant d'expoſer quelques exemples du genre de ces opérations, nous devons établir la parité des changes des principales villes de Commerce du Nord avec l'Etranger. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de cette ſeconde partie que:

Con-

	Contenu d'or fin.		d'argent fin.	Opérations de Change & de Négoce.
La Ryksdale courante de Dannemarc a .	$28\frac{78}{100}$	ou	$431\frac{75}{100}$ as.	
La Riksdahle d'espece de 48 ß de Suede, .	$36\frac{10}{100}$	-	534—	
Le Rouble de 100 copecks de Ruſſie, ukaſe de 1755.	$31\frac{50}{100}$	-	430—	ETATS DU NORD.
La Reichſthale d'Albert de Riga, . .	35—	-	506—	
Le Florin de 30 gros de Konigsberg, .	8—	-	$115\frac{81}{100}$	
Le Florin de 30 gros de Dantzick, . .	$5\frac{94}{100}$	-	$86\frac{81}{100}$	
La Livre banco de Berlin, . .	$31\frac{43}{100}$	-	$454\frac{57}{100}$	
La Thaler de 24 bons-gros de Stetin, .	24—	-	$347\frac{43}{100}$	
La Thaler de 48 ß de Stralſund, . .	$25\frac{40}{100}$	-	$364\frac{80}{100}$	
La Reichſthaler courante de 48 ß lubs de Lubeck,	$28\frac{66}{100}$	-	429—	
La Reichſthaler de Roſtock & de Wismar, .	$29\frac{40}{100}$	-	429—	
La Livre de $2\frac{2}{5}$ rdlr. 6 fl. ou 120 ſ. bco. d'Amſterdam,	$86\frac{22}{100}$	-	$1283\frac{40}{100}$	
La Livre de $2\frac{2}{5}$ rdlr. 6 fl. ou 120 ſ. courans dit, .	$82\frac{20}{100}$	-	$1223\frac{76}{100}$	
La Reichſthale de 48 ß lubs bco. de Hambourg,	$35\frac{54}{100}$	-	532—	
La Reichſthale de 48 ß lubs courans dit, .	$28\frac{66}{100}$	-	429—	
La Livre ſterling d'Angleterre, . .	$151\frac{11}{100}$	-	$2295\frac{21}{100}$	
La Thaler courante de convention, . .	25—	-	$364\frac{32}{100}$	

Nous calculons d'après cela la parité des changes des villes de Commerce du Nord nommées ci-deſſus, comme ſuit, ſavoir:

D'un côté:	Parité rélative à l'or, à l'argent.		Prix moyen.
100 Rixdales courantes d'Amſterdam font à *Coppenhague*, . .	119 ou 118 ou		$118\frac{1}{2}$ rdlr. cour.
100 Reichſthales banco de Hambourg,	$123\frac{1}{2}$ -	$123\frac{1}{4}$ -	$123\frac{3}{8}$ dites.
1 Livre ſterling de Londres, .	$5\frac{1}{5}$ -	$5\frac{1}{3}$ -	$5\frac{4}{15}$ dites.
1 Rixdale courante d'Amſterdam fait à *Stockholm*. . .	$45\frac{1}{2}$ -	$45\frac{3}{4}$ -	$45\frac{5}{8}$ ß esp.
1 Reichſthale banco de Hambourg,	$47\frac{1}{3}$ -	$47\frac{2}{3}$ -	$47\frac{1}{2}$ dits.
1 Livre ſterling de Londres, .	$4\frac{1}{4}$ -	$4\frac{1}{3}$ -	$7\frac{7}{14}$ dits.
1 Livre de gros courante d'Amſterdam fait à *Konigsberg*, .	308 -	317 -	$312\frac{1}{2}$ gros.
1 Rthlr. banco de Hambourg. .	$133\frac{1}{4}$ -	$137\frac{3}{4}$ -	$135\frac{1}{2}$ dits.

Opérations de Change & de Négoce.

ETATS DU NORD.

D'un côté :	*Parité relative à l'or, à l'argent.*	*Prix moyen.*
1 Livre de gros banco d'Amſterdam fait à *Dantzick*, .	435½ ou 443½ ou 439½	gros.
1 Rthlr. banco de Hambourg, .	179½ - 183¾ - 181⅝	dits.
100 Rxdlr. bco. d'Amſterdam, à *Stetin*,	149⅔ - 154 - 151⅝	thlr.
100 Rthlr. bco. de Hambourg, .	148⅛ - 153⅛ - 150⅝	dits.
100 Rdlr. bco. d'Amſterdam, à *Stralſund*,	141½ - 146½ - 144	thlr.
100 Rdlr. bco. de Hambourg, .	139⅞ - 145⅞ - 142⅞	dits.
100 Rdlr. bco. d'Amſterdam, à *Roſtock* & *Wismar*. . .	122⅕ - 124⅘ - 123⅖	thlr.
100 Rthlr. bco. de Hambourg, .	120⅞ - 124 - 122 7/16	dits.
100 Rdlr. courantes d'Amſterdam, à *Lubeck*,	119½ - 118⅞ - 119 11/16	rthlr.
100 Rthlr. bco. de Hambourg, .	124 - 124 - 124	dits.

D'un autre côté,		
1 Rouble de *St. Petersbourg*, ukaſe de 1755. .	46 ſ. 42¼ ſ. ou 44⅛ ſ.	cour. d'Amſt.
1 Dit, . .	42½ ß 38⅞ ß ou 39 11/16 ß	lubs bco. de Hamb.
1 Dit, . .	50 ß 45 ß ou 47½ ß	ſterl. à Londres.
1 Rthlr. d'Albert de *Riga*,	102⅕ rdlr. 99⅞ rdlr. ou 100 7/10 rdlr.	cour. d'Amſt.
1 Dite, .	98½ rthlr. 95⅛ rthlr. ou 96 13/16 rthlr.	bco. de Hamb.
1 Livre bco. de *Berlin*,	43¾ ſ. 42½ ſ. ou 43⅛ ſ.	bco. d'Amſt.
1 Dite, . .	42½ ß 41 ß ou 41¼ ß	lubs bco. de Hamb.
1 Dite, . .	50 ß 47½ ß ou 48¾ ß	ſterlings.
1 Dite, . .	30¼ gg. 30 gg. ou 30⅛ g.	groſchen de Leipz.
1 Dite, . .	113⅓ xr. 112½ xr. ou 112⅝ xr.	cour. de Francf.

Nous avons dit plus haut que parmi les villes de Commerce du Nord, il s'en trouve quelques-unes, comme Berlin, Dantzick, Konigsberg & Riga, qui font des opérations de change ſouvent avantageuſes avec d'autres places étrangeres : on va s'en convaincre par les exemples qui vont ſuivre.

Exemple I. BERLIN tire ſur Francfort ſur Meyn au change de 110 kreutzers par livre, & y remet pour proviſion du papier ſur Amſterdam pris au change de 45 ſ. bco., lequel ne pouvant être négocié à Francfort eſt

envoyé à Leipzig où il produit 140 p$^{o}_{o}$; mais cette derniere ville en fait les retours à Francfort en eſpeces qui perdent, tous les frais deduits, $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ ſeulement. On demande quel bénéfice aura fait Berlin au moyen de cette opération pour ſon papier ſur Amſterdam? *Réponſe*: $3\frac{3}{5}$ p$^{o}_{o}$. *Opération de Change & de Négoce.*

ETATS DU NORD.

Opération:	1 *Livre de Berlin.*	11. *110.*	*kr. cour. de Francfort.*
	90. 9.	1.	*thlr. cour. dit.*
	201.	10. *200.*	*thlr. cour. de Leipzig.*
	140. 7.	100.	*rdlr. bco. d'Amſterdam.*
	1.	50.	*ſols bco. dit.*
Diviſeur	12663.	550000.	*Produit* $43\frac{7}{12}$ *f.*
			Bénéfice $3\frac{3}{5}$ p$^{o}_{o}$.

Exemple II. A de Dantzick fait faire un payement en ducats de Hollande à 4 fl. 14 kr. par B de Vienne, qui s'en rembourſe au change de 142 p$^{o}_{o}$ ſur C d'Amſterdam, à qui A en fait les fonds au change de 420 gros, pendant que le cours des ducats cordonnés eſt à Dantzick à fl. 12. La proviſion, les courtages & ports de lettres de B & C s'élevent à 1 p$^{o}_{o}$, & l'on veut ſavoir quel prix auront coûté à A de Dantzig les ducats qu'il aura fait payer à Vienne? *Réponſe*: fl. 11. 11 gros; ce qui, relativement au cours des ducats à Dantzick, fait une différence de $2\frac{8}{12}$ p$^{o}_{o}$ en faveur d'A.

Opération:	1 *Ducat.*	127. *254.*	*kreutzers de Vienne.*
	90. 18.	1.	*thaler courante dit.*
	142. 71.	1. *100.*	*rixdales bco. d'Amſterd.*
	12. 6.	1. *5.*	*livres de gros bco. dit.*
	1.	7. *14.* *420.*	*gros de Dantzick.*
	30. 1.	1.	*florin dit.*
	100. 1.	101.	*florins.*
Diviſeur	7668.	89789.	*Produit* 11 *fl.* 21 *gr.*

Exemple III. On remet de Konigsberg à Leipzig du papier ſur Amſterdam pris dans la premiere de ces villes au change de 310 gros, & négocié dans la ſeconde à 132 p$^{o}_{o}$; celle-ci en fait les retours à Konigsberg en papier ſur Berlin au change de 30 bons-gros, lequel papier ſe négocie à Konigsberg à 132 p$^{o}_{o}$. On demande quel change produira à cette derniere ville ſon papier ſur Amſterdam? *Réponſe*: 301 gros. *Réſulte de bénéfice* 3 p$^{o}_{o}$.

Opérations de Change & de Négoce.

ETATS DU NORD.

Opération: 5 *Livres bco.*
100. 25.
1.
30. 1.
100. 25.
1.

Diviſeur 3125.

3. *12.* *rxdl. cour. de Hollande.*
33. *132.* *thlr. cour. de Leipzig.*
24. *gute-groſchen dit.*
1. *livre bco. de Berlin.*
132. *thlr. cour. de Pruſſe.*
3. *90.* *gros de Pruſſe.*

940896. *Produit* 301 *gros.*

Exemple IV. Riga remet à Konigsberg du papier ſur Amſterdam qu'il a pris à 5 p$^{o}_{o}$ & qui eſt négocié à 312 gros à Konigsberg, qui en fait les retours à Riga en *Kreutzthalers* ou écus à la croix de Bourgogne, achetés à Konigsberg à 130 gros & vendus à Riga à 91 gros. Les frais s'élevant en tout à 1 p$^{o}_{o}$, on deſire ſavoir quel bénéfice revient de cette opération au ſpéculateur de Riga? *Réponſe*: $5\frac{1}{8}$ p$^{o}_{o}$.

Opération: *100.* 1 *Rthlr. d'Albert.*
12. 1.
1.
130. *5.* 1.
1.
101.

Diviſeur 101.

105. *rxd. cour. d'Amſterd.*
1. *5.* *livres cour. dites.*
1. *26.* *312.* *gros de Pruſſe.*
1. *kreutzdaler.*
91. *gros de Riga.*
1. *100.* *dits.*

9555. *Produit* $94\frac{3}{5}$ *gros pour rthlr. d'Alb. de* 90 *gros, ce qui fait* $5\frac{1}{8}$ p$^{o}_{o}$ *de bénéfice.*

Au reſte, les eſpeces étant d'une néceſſité indiſpenſable dans tous les ports de la mer Baltique, les opérations de l'exemple IV ci-deſſus, s'y font en général plus fréquemment que celles des combinaiſons des changes étrangers. Les regles que nous avons données tant dans ce paragraphe que dans les précédens ſuffiront à tout lecteur intelligent pour le mettre en état de connoître cette partie, & d'opérer avec une juſte confiance toutes les fois qu'il en aura occaſion. Terminons cet article par quelques tables des rapports des changes de trois places différentes; c'eſt le moyen d'en faire connoître les parités au premier coup d'œil.

TABLE I. *De la Combinaiſon des Changes entre Amſterdam, Paris & Madrid.*

Cours des Changes entre Amſterdam & Paris.

Paris & Madrid.	51 ℔ *Amſterdam & Madrid.*	51⅛ ℔. *Amſterdam & Madrid.*	51¼ ℔. *Amſterdam & Madrid.*	51⅜ ℔. *Amſterdam & Madrid.*	51½ ℔. *Amſterdam & Madrid.*	51⅝ ℔. *Amſterdam & Madrid*	51¾ ℔. *Amſterdam & Madrid.*	51⅞ ℔. *Amſterdam & Madrid.*
liv. ſols.	℔vls. 16mes.	℔vls. 16mes.	℔vls. 16mes.	℔vls. 16mes.	℔vls. 16mes.	℔vls. 16mes.	℔vls. 16mes.	℔vls. 16mes.
14. 10.	84. 15.	85. 2.	85. 6.	85. 9.	85. 12.	86. —	86. 3.	86. 6.
— 11.	85. 4.	85. 7.	85. 10.	85. 14.	86. 1.	86. 4.	86. 8.	86. 11.
— 12.	85. 9.	85. 12.	85. 15.	86. 2.	86. 6.	86. 9.	86. 12.	87. —
— 13.	85. 13.	86. 1.	86. 4.	86. 7.	86. 11.	86. 14.	87. 1.	87. 5.
— 14.	86. 2.	86. 5.	86. 9.	86. 12.	86. 15.	87. 3.	87. 6.	87. 9.
— 15.	86. 7.	86. 10.	86. 13.	87. —	87. 4.	87. 7.	87. 10.	87. 14.
— 16.	86. 11.	86. 15.	87. 2.	87. 5.	87. 9.	87. 12.	87. 15.	88. 3.
— 17.	87. —	87. 3.	87. 7.	87. 10.	87. 13.	88. 1.	88. 4.	88. 7.
— 18.	87. 5.	87. 8.	87. 12.	87. 15.	88. 2.	88. 6.	88 9.	88. 12.
— 19.	87. 10.	87. 13.	88. 1.	88. 4.	88. 7.	88. 11.	88. 14.	89. 1.
15. —	87. 14.	88. 2.	88. 5.	88. 8.	88. 12.	88 15.	89. 2.	89. 6.
— 1.	88. 3.	88. 7.	88. 10.	88. 13.	89. 1.	89. 4.	89. 7.	89. 11.
— 2.	88. 8.	88. 11.	88. 15.	89. 2.	89. 5.	89. 9.	89. 12.	89. 15.
— 3.	88. 12.	89. 1.	89. 4.	89. 7.	89. 10.	89. 14.	90. 1.	90. 4.
— 4.	89. 1.	89. 5.	89. 9.	89. 12.	89. 15.	90. 3.	90. 6.	90. 9.
— 5.	89. 6.	89. 9.	89. 13.	90. —	90. 4.	90. 7.	90. 11.	90. 14.
— 6.	89. 10.	89. 14.	90. 1.	90. 5.	90. 8.	90. 12.	91. —	91. 3.
— 7.	89 15.	90. 2.	90. 6.	90. 10.	90. 13.	91. 1.	91. 4.	91. 8.
— 8.	90 4.	90. 7.	90. 11.	90. 14.	91. 2.	91. 6.	91. 9.	91. 13.
— 9.	90. 9.	90. 12.	91. —	91. 3.	91. 7.	91. 10.	91. 14.	92. 2.
— 10.	90. 13.	91. 1.	91. 4.	91. 8.	91. 12	91. 15.	92. 3.	92. 6.
	52 ℔.	52⅛ ℔.	52¼ ℔.	52⅜ ℔.	52½ ℔.	52⅝ ℔.	52¾ ℔.	52⅞ ℔.
14. 10.	86. 10.	86. 13.	87. 1.	87. 4.	87. 7.	87. 11.	87. 14.	88. 1.
— 11.	86. 15.	87. 2.	87. 5.	87. 9.	87. 12.	88. —	88. 13.	88. 6.
— 12.	87. 3.	87. 7.	87. 10.	87. 14.	88. 1.	88. 4.	88. 8.	88. 11.
— 13.	87. 8.	87. 12.	87. 15.	88. 2.	88. 6.	88. 9.	88. 13.	89. —
— 14.	87. 13.	88. 1.	88. 4.	88. 7.	88. 11.	88. 14.	89. 1.	89. 5.
— 15.	88. 1.	88. 5.	88. 9.	88 12.	88. 15.	89. 3.	89. 6.	89. 10.
— 16.	88. 6.	88. 10.	88. 14.	89. 1.	89. 4.	89. 8.	89. 11.	89. 15.
— 17.	88. 11.	88. 15.	89. 2.	89. 6.	89. 9.	89. 13.	90. —	90. 3.
— 18.	89. —	89. 4.	89. 7.	89. 11.	89. 14.	90. 1.	90. 5.	90. 8.
— 19.	89. 5.	89. 8.	89. 12.	89. 15.	90. 3.	90. 6.	90. 10.	90. 13.
15. —	89. 10.	89. 13.	90. 1.	90. 4.	90. 8.	90. 11.	90. 15.	91. 2.
— 1.	89. 15.	90. 2.	90. 6.	90. 9.	90. 12.	91. —	91. 3.	91. 7.
— 2	90. 4.	90. 7.	90. 10.	90. 14.	91. 1.	91. 5.	91. 8.	91. 12.
— 3.	90. 8.	90 12.	90. 15.	91. 3.	91. 6.	91. 10.	91. 13.	92 1.
— 4.	90. 13.	91. —	91. 4.	91. 7.	91. 11.	91. 14.	92. 2.	92. 5.
— 5	91. 2.	91. 5.	91. 9.	91. 12.	92. —	92. 3.	92. 7.	92. 10.
— 6.	91. 7.	91. 10.	91. 14.	92. 1.	92. 5.	92. 8.	92. 12.	92 15.
— 7.	91. 11.	91. 15.	92. 2.	92. 6.	92. 9.	92. 13.	93. —	93. 4.
— 8.	92. —	92. 4.	92. 7.	92. 11.	92. 14.	93. 2.	93. 5.	93. 9.
— 9.	92. 5.	92. 8.	92. 12.	92. 15.	93. 3.	93. 7.	93. 10.	93. 14.
— 10.	92. 10.	92. 13.	93. 1.	93. 4.	93. 8.	93. 11.	93. 15.	94. 3.

Cours des Changes entre Amſterdam & Paris.

Paris & Madrid.	53 ℔. Amſterdam & Madrid.	53⅛ ℔. Amſterdam & Madrid.	53¼ ℔. Amſterdam & Madrid.	53⅜ ℔. Amſterdam & Madrid.	53½ ℔. Amſterdam & Madrid.	53⅝ ℔. Amſterdam & Madrid.	53¾ ℔. Amſterdam & Madrid.	53⅞ ℔. Amſterdam & Madrid.
liv. ſols.	℔ols. 16mes.	℔ols. 16mes.	℔ols. 16mes.	℔ols. 16mes.	℔ols. 16mes.	℔ol. 16mes.	℔ols 16mes.	℔ols 16mes.
14. 10.	88. 5.	88. 8.	88. 11.	88. 5.	89. 2.	89. 5.	89. 9.	89. 12.
— 11.	88. 5.	88. 13.	89. —	89. 4.	89. 7.	89. 10.	89. 14.	90. 1.
— 12.	88. 14.	89. 2.	89. 5.	89. 8.	89. 12.	89. 15.	90. 3.	90. 6.
— 13.	89. 3.	89. 7.	89. 10.	89. 13.	90. 1.	90. 4.	90. 7.	90. 11.
— 14.	89. 8.	89. 12.	89. 15.	90. 2.	90. 6.	90. 9.	90. 12.	91. —
— 15.	89. 13.	90. —	90. 4.	90. 7.	90. 11.	90. 14.	91. 1.	91. 5.
— 16.	90. 2.	90. 5.	90. 9.	90. 12.	91. —	91. 3.	91. 6.	91. 10.
— 17.	90. 7.	90. 10.	90. 14.	91. 1.	91. 4.	91. 8.	91. 11.	91. 15.
— 18.	90. 12.	90. 15.	91. 3.	91. 6.	91. 9.	91. 13.	92. —	92. 4.
— 19.	91. 1.	91. 4.	91. 7.	91. 11.	91. 14.	92. 2.	92. 5.	92. 9.
15. —	91. 5.	91. 9.	91. 12.	92. —	92. 3.	92. 7.	92. 10.	92. 14.
— 1.	91. 10.	91. 14.	92. 1.	92. 5.	92. 8.	92. 12.	92. 15.	93. 2.
— 2.	91. 15.	92. 3.	92. 6.	92. 10.	92. 13.	93. —	93. 4.	93. 7.
— 3.	92. 4.	92. 7.	92. 11.	92. 14.	93. 2.	93. 5.	93. 9.	93. 12.
— 4.	92. 9.	92. 12.	93. —	93. 3.	93. 7.	93. 10.	93. 14.	94. 1.
— 5.	92. 14.	93. 1.	93. 5.	93. 8.	93. 12.	93. 15.	94. 3.	94. 6.
— 6.	93. 3.	93. 6.	93. 10.	93. 13.	94. 1.	94. 4.	94. 8.	94. 11.
— 7.	93. 7.	93. 11.	93. 15.	94. 2.	94. 6.	94. 9.	94. 13.	95. —
— 8.	93. 12.	94. —	94. 3.	94. 7.	94. 11.	94. 14.	95. 2.	95. 5.
— 9.	94. 1.	94. 5.	94. 8.	94. 12.	94. 15.	95. 3.	95. 7.	95. 10.
— 10.	94 6.	94. 10.	94. 13.	95. 1.	95. 4.	95. 8.	95. 11.	95. 15.
	54.	54⅛.	54¼.	54⅜.	54½.	54⅝.	54¾	54⅞
14. 10.	89. 15.	90. 3.	90. 6.	90. 9.	90. 13.	91. —	91. 3.	91. 7.
— 11.	90. 4.	90. 8.	90. 11.	90. 14.	91. 2.	91. 5.	91. 8.	91. 12.
— 12.	90. 9.	90. 13.	91. —	91. 3.	91. 7.	91. 10.	91. 13.	92. 1.
— 13.	90. 14.	91. 2.	91. 5.	91. 8.	91. 12.	91. 15.	92. 2.	92. 6.
— 14.	91. 3.	91. 7.	91. 10.	91. 13.	92. 1.	92. 4.	92. 7.	92. 11.
— 15.	91. 8.	91. 12.	91. 15.	92. 2.	92. 6.	92. 9.	92. 12.	93. —
— 16.	91. 13.	92. 1.	92. 4.	92. 7.	92. 11.	92. 14.	93. 2.	93. 5.
— 17.	92. 2.	92. 5.	92. 9.	92. 12.	93. —	93. 3.	93. 7.	93. 10.
— 18.	92. 7.	92. 10.	92. 14.	93. 1.	93. 5.	93. 8.	93. 12.	93. 15.
— 19.	92. 12.	92. 15.	93. 3.	93. 6.	93. 10.	93. 13.	94. 1.	94. 4.
15. —	93. 1.	93. 4.	93. 8.	93. 11.	93. 15.	94. 2.	94. 6.	94. 9.
— 1.	93. 6.	93. 9.	93. 13.	94. —	94. 4.	94. 7.	94. 11.	94. 14.
— 2.	93. 11.	93. 14.	94. 2.	94. 5.	94. 9.	94. 12.	95. —	95. 3.
— 3.	94. —	94. 3.	94. 7.	94. 10.	94. 14.	95. 1.	95. 5.	95. 8.
— 4.	94. 5.	94. 8.	94. 12.	94. 15.	95. 3.	95. 6.	95. 10.	95. 13.
— 5.	94. 10.	94. 13.	95. 1.	95. 4.	95. 8.	95. 11.	95. 15.	96. 2.
— 6.	94. 15.	95. 2.	95. 6.	95. 9.	95. 13.	96. —	96. 4.	96. 7.
— 7.	95. 4.	95. 7.	95. 11.	95. 14.	96. 2.	96. 5.	96. 9.	96. 12.
— 8.	95. 9.	95. 12.	96. —	96. 3.	96. 7.	96. 10.	96. 14.	97. 1.
— 9.	95. 14.	96. 1.	96. 5.	96. 8.	96. 12.	96. 15.	97. 3.	97. 6.
— 10.	96. 3.	96. 6.	96. 10.	96. 13.	97. 1.	97. 4.	97. 8.	97. 12.

TABLE II. *De la Combinaiſon des Changes entre Amſterdam, Paris & Londres.*

Cours des Changes entre Londres & Paris.

Amſterdam & Londres.	29 ℔.	29⅛ ℔.	29¼ ℔.	29⅜ ℔.	29½ ℔.	29⅝ ℔.	29¾ ℔.	29⅞ ℔.
	Amſterdam & Paris.	*Amſterdam & Paris*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*
℔. ß *vls.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	*vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*
33. 1.	48. —	48. 6.	48. 12.	48. 18.	48. 26.	49. —	49. 6.	49. 14.
— 2.	48. 2.	48. 10.	48. 16.	48. 22.	48. 30.	49. 4.	49. 10.	49. 18.
— 3.	48. 6.	48. 14.	48. 20.	48. 26.	49. 2.	49. 8.	49. 14.	49. 22.
— 4.	48. 10.	48. 18.	48. 24.	48. 30.	49. 6.	49. 12.	49. 18.	49. 26.
— 5.	48. 14.	48. 22.	48. 28.	49. 2.	49. 10.	49. 16.	49. 22.	49. 30.
— 6.	48. 18.	48. 26.	49. —	49. 6.	49. 14.	49. 20.	49. 26.	50. 2.
— 7.	48. 22.	48. 30.	49. 4.	49. 10.	49. 18.	49. 24.	49. 30.	50. 6.
— 8.	48. 26.	49. —	49. 8.	49. 14.	49. 22.	49. 28.	50. 2.	50. 10.
— 9.	48. 30.	49. 4.	49. 12.	49. 18.	49. 24.	50. —	50. 6.	50. 14.
— 10.	49. 2.	49. 8.	49. 16.	49. 22.	49. 28.	50. 4.	50. 10.	50. 18.
— 11.	49. 6.	49. 12.	49. 20.	49. 26.	50. —	50. 8.	50. 14.	50. 22.
34. —	49. 10.	49. 16.	49. 24.	49. 30.	50. 4.	50. 12.	50. 18.	50. 26.
— 1.	49. 14.	49. 20.	49. 28.	50. 2.	50. 8.	50. 16.	50. 22.	50. 30.
— 2.	49. 18.	49. 24.	49. 30.	50. 6.	50. 12.	50. 20.	50. 26.	51. 2.
— 3.	49. 22.	49. 28.	50. 2.	50. 10.	50. 16.	50. 24.	50. 30.	51. 5.
— 4.	49. 26.	50. —	50. 6.	50. 14.	50. 20.	50. 28.	51. 2.	51. 10.
— 5.	49. 30.	50. 4.	50. 10.	50. 18.	50. 24.	51. —	51. 6.	51. 14.
— 6.	50. —	50. 8.	50. 14.	50. 22.	50. 28.	51. 4.	51. 10.	51. 18.
— 7.	50. 4.	50. 12.	50. 18.	50. 26.	51. —	51. 8.	51. 14.	51. 22.
— 8.	50. 8.	50. 16.	50. 22.	50. 30.	51. 4.	51. 12.	51. 18.	51. 26.
— 9.	50. 12.	50. 20.	50. 26.	51. 2.	51. 8.	51. 16.	51. 22.	51. 30.
— 10.	50. 16.	50. 24.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 20.	51. 26.	52. 2.
— 11.	50. 20.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 23.	51. 30.	52. 5.
35. —	50. 24.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 20.	51. 26.	52. 2.	52. 8.
— 1.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 24.	51. 30.	52. 6.	52. 12.
— 2.	51. —	51. 6.	51. 14.	51. 20.	51. 28.	52. 2.	52. 10.	52. 16.
— 3.	51. 4.	51. 10.	41. 18.	51. 24.	52. —	52. 6.	52. 14.	52. 20.
— 4.	51. 8.	51. 14.	51. 22.	51. 28.	52. 4.	52. 10.	52. 18.	52. 24.
— 5.	51. 12.	51. 18.	51. 26.	52. —	52. 8.	52. 14.	52. 22.	52. 28.
— 6.	51. 16.	51. 22.	51. 30.	52. 4.	52. 12.	52. 18.	52. 26.	53. 2.
— 7.	51. 20.	51. 26.	52. 2.	52. 8.	52. 16.	52. 22.	52. 30.	53. 4.
— 8.	51. 22.	51. 30.	52. 6.	52. 12.	52. 20.	52. 26.	53. 2.	53. 8.
— 9.	51. 26.	52. 2.	52. 10.	52. 16.	52. 24.	52. 30.	53. 6.	53. 12.
— 10.	51 30.	52. 6.	52. 12.	52. 20.	52. 28.	53. —	53. 10.	53. 16.
— 11.	52. 2.	52. 10.	52. 16.	52. 24.	53. —	53. 6.	53. 14.	53. 20.
36. —	52. 6.	52. 14.	52. 20.	52. 28.	53. 4.	53. 10.	53. 18.	53. 24.
— 1.	52. 10.	52. 18.	52. 24.	53. —	53. 8.	53. 14.	53. 22.	53. 28.
— 2.	52 14.	52. 22.	52. 28.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 26.	54. —
— 3.	52 18.	52. 26.	53. —	53. 8.	53. 15.	53. 22.	53. 30.	54. 4.
— 4.	52. 22.	52. 30.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 26.	54. 2.	54. 8.
— 5.	52. 26.	53. 2.	53. 8.	53. 16.	53. 22.	53. 30.	54. 6.	54. 12.
— 6.	52. 30.	53. 4.	53. 12.	53. 0.	53. 26.	54. 2.	54. 10.	54. 16.
— 7.	53. 2.	53. 8.	53. 16.	53. 24.	53. 30.	54. 6.	54. 14.	54. 20.
— 8.	53. 6.	53. 12.	53. 20.	53. 28.	54. 2.	54. 10.	54. 88.	54. 24.

Cours des Changes entre Londres & Paris.

Amſterdam & Londres.	30 ℔. *Amſterdam & Paris.*	30⅛ ℔. *Amſterdam & Paris.*	30¼ ℔. *Amſterdam & Paris.*	30⅜ ℔. *Amſterdam & Paris.*	30½ ℔. *Amſterdam & Paris.*	30⅝ ℔. *Amſterdam & Paris.*	30¾ ℔. *Amſterdam & Paris.*	30⅞ ℔. *Amſterdam & Paris.*
£. ℔ *vls.*	℔*vls.*32*mes.*	℔*vls.*32*mes.*	℔*vls.*32*mes.*	℔*vls.*32*mes.*	℔*vls.*32*mes.*	℔*vls.*32*mes.*	℔*vls.*32*mes.*	℔*vls.*32*mes.*
33. 1.	49. 20.	49. 26.	50. 2.	50. 8.	50. 14.	50. 22.	50. 28.	51. 2.
— 2.	49. 24.	49. 30.	50. 6.	50. 12.	50. 18.	50. 26.	51. —	51. 6.
— 3.	49. 28.	50. 2.	50. 10.	50. 16.	50. 22.	50. 30.	51. 4.	51. 10.
— 4.	50. —	50. 6.	50. 14.	50. 20.	50. 26.	51. 2.	51. 8.	51. 14.
— 5.	50. 4.	50. 10.	50. 18.	50. 24.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 18.
— 6.	50. 8.	50. 14.	50. 22.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 22.
— 7.	50. 12.	50. 18.	50. 26.	51. —	51. 6.	51. 14.	51. 20.	51. 28.
— 8.	50. 16.	50. 22.	50. 30.	51. 4.	51. 10.	51. 18.	51. 24.	52. —
— 9.	50. 20.	50. 26.	51. 2.	51. 8.	51. 14.	51. 22.	51. 28.	52. 4.
— 10.	50. 24.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 18.	51. 26.	52. —	52. 8.
— 11.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 24.	51. 30.	52. 4.	52. 12.
34. —	51. —	51. 6.	51. 14.	51. 20.	51. 28.	52. 2.	52. 8.	52. 16.
— 1.	51. 4.	51. 10.	51. 18.	51. 24.	52. —	52. 6.	52. 12.	52. 20.
— 2.	51. 8.	51. 14.	51. 22.	51. 28.	52. 4.	52. 10.	52. 16.	52. 24.
— 3.	51. 12.	51. 18.	51. 26	52. —	52. 8.	52. 14.	52. 20.	52. 28.
— 4.	51. 16.	51. 22.	51. 30.	52. 4.	52. 12.	52. 18.	52. 24.	53. —
— 5.	51. 20.	51. 26.	52. 2.	52. 8.	52. 16.	52. 22.	52. 28.	53. 4.
— 6.	51. 24.	51. 30.	52. 6.	52. 12.	52. 20.	52. 26.	53. —	53. 8.
— 7.	51. 28.	52. 2.	52. 10.	52. 16.	52. 24.	52. 30.	53. 4.	53. 12.
— 8.	52. —	52. 6.	52. 14.	52. 20.	52. 28.	53. 2.	53. 8.	53. 16.
— 9.	52. 4.	52. 10.	52. 18.	52. 24.	53. —	53. 6.	53. 12.	53. 20.
— 10.	52. 8.	52. 14.	52. 22.	52. 28.	53. 4.	53. 10.	53. 16.	53. 24.
— 11.	52. 12.	52. 18.	52. 26.	53. —	53. 8.	53. 14.	53. 20.	53. 28.
35. —	52. 16.	52. 23.	52. 30.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 24.	54. —
— 1.	52. 20.	52. 28.	53. 2.	53. 10.	53. 16.	53. 24.	53. 28.	54. 6.
— 2.	52. 24.	53. —	53. 6.	53. 14.	53. 20.	53. 28.	54. —	54. 10.
— 3.	52. 28.	53. 4.	53. 10.	53. 18.	53. 24.	54. —	54. 4.	54. 14.
— 4.	53. —	53. 8.	53. 14.	53. 22.	53 28.	54. 4.	54. 8.	54. 18.
— 6.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 26.	54. —	54. 8.	54. 12.	54. 22.
— 5.	53. 8.	53. 16.	53. 22.	53. 30.	54. 4.	54. 12.	54. 16.	54. 26.
— 7.	53. 12.	53. 20.	53. 26.	54. 2.	54. 8.	54. 16.	54. 20.	54. 30.
— 8.	53. 16.	53. 24.	53. 30.	54. 6.	54 12.	54. 20.	54. 24.	55. 2.
— 9.	53. 20.	53. 28.	54. 2.	54. 10.	54. 16.	54. 24.	54 28.	55. 6.
— 10.	53. 24.	54. —	54. 6.	54. 14.	54. 20.	54. 28.	55. 2.	55. 10.
— 11.	53. 28.	54. 4.	54. 10.	54. 18.	54. 24.	55. —	55. 8.	55. 14.
36. —	54. —	54. 8.	54. 14.	54 22.	54. 28.	55. 4.	55. 12.	55. 18.
— 1.	54. 4.	54. 12.	54. 18.	54. 26.	55. —	55. 8.	55. 16.	55. 22.
— 2.	54. 8.	54. 16.	54. 22.	54 30.	55. 4.	55. 12.	55. 20.	55. 26.
— 3.	54. 12.	54. 20.	54. 26.	55. 2.	55 8.	55. 16.	55. 24.	55. 30.
— 4.	54. 16.	54. 24.	54. 30.	55. 6.	55. 14.	55. 20.	55. 28.	56. 2.
— 5.	54. 20.	54. 28.	55. 2.	55. 10.	55. 18.	55. 24.	56. —	56. 6.
— 6.	54. 24.	55. —	55. 6.	55. 14.	55. 22.	55. 28.	56. 4.	56. 12.
— 7.	54. 28.	55. 4.	55. 10.	55. 18.	55. 26.	56. —	56. 8.	56. 16.
— 8.	55. —	55. 8.	55. 14.	55. 22.	55 30.	56. 4.	56. 12.	56. 20.

TABLE III. *De la Combinaiſon des Changes entre Amſterdam, Hambourg & Paris.*

Cours des Changes entre Hambourg & Paris ou Bordeaux.

Amſterdam & Hamb.	184⅛ p⅝ ou 26 ß l.	185 p⅝ ou 25 15/16 ß l.	185½ p⅝ ou 25⅞ ß l.	186 p⅝ ou 25 13/16 ß l.	186½ p⅝ ou 25¾ ß l.	187 p⅝ ou 25 11/16 ß l.	187½ p⅝ ou 25⅝ ß l.	188 p⅝ ou 25 9/16 ß l.
Amſterdam & Paris.	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*
ß. 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*	ß *vls.* 16 *mes.*
32. —	52. 1.	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 5.	51. 3.	51. 1.
— 1.	52. 2.	52. —	51. 14.	51. 11.	51. 9.	51. 7.	51. 5.	51. 3.
— 2.	52. 4.	52. 2.	51. 15.	51. 13.	51. 11.	51. 9.	51. 6.	51. 4.
— 3.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 6.
— 4.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. —	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 7.
— 5.	52. 9.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	52. —	51. 13.	51. 11.	51. 9.
— 6.	52. 10.	52. 8.	52. 6.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 13.	51. 11.
— 7.	52. 12.	52. 10.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 14.	51. 12.
— 8.	52. 14.	52. 11.	52. 9.	52. 7.	52. 4.	52. 2.	52. —	51. 14.
— 9.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 8.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	51. 15.
— 10.	53. 1.	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 8.	52. 5.	52. 3.	52. 1.
— 11.	53. 2.	53. —	52. 14.	52. 12.	52. 9.	52. 7.	52. 5.	52. 3.
— 12.	53. 4.	53. 2.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 9.	52. 6.	52. 4.
— 13.	53. 6.	53. 3.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 10.	52. 8.	52. 6.
— 14.	53. 7.	53. 5.	53. 3.	53. —	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 7.
— 15.	53. 9.	53. 7.	53. 4.	53. 2.	53. —	52. 13.	52. 11.	52. 9.
33. —	53. 11.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 11.
— 1.	53. 12.	53. 10.	53. 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.	52. 14.	52. 12.
— 2.	53. 14.	53. 11.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 2.	53. —	52. 14.
— 3.	53. 15.	53. 13.	53. 11.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 2.	52. 15.
— 4.	54. 1.	53. 15.	53. 12.	53. 10.	53. 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.
— 5.	54. 3.	54. —	53. 14.	53. 12.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 3.
— 6.	54. 4.	54. 2.	54. —	53. 13.	53. 11.	53. 9.	53. 6.	53. 4.
— 7.	54. 6.	54. 4.	54. 1.	53. 15.	53. 13.	53. 10.	53. 8.	53. 6.
— 8.	54. 8.	54. 5.	54. 3.	54. 1.	53. 14.	53. 12.	53. 10.	53. 7.
— 9.	54. 9.	54. 7.	54. 4.	54. 2.	54. —	53. 13.	53. 11.	53. 9.
— 10.	54. 11.	54. 8.	54. 6.	54. 4.	54. 1.	53. 15.	53. 13.	53. 11.
— 11.	54. 12.	54. 10.	54. 8.	54. 5.	54. 3.	54. 1.	53. 14.	53. 12.
— 12.	54. 14.	54. 12.	54. 9.	54. 7.	54. 5.	54. 2.	54. —	53. 14.
— 13.	55. —	54. 13.	54. 11.	54. 9.	54. 6.	54. 4.	54. 2.	53. 15.
— 14.	55. 1.	54. 15.	54. 13.	54. 10.	54. 8.	54. 6.	54. 3.	54. 1.
— 15.	55. 3.	55. 1.	54. 14.	54. 12.	54. 9.	54. 7.	54. 5.	54. 2.
34. —	55. 5.	55. 3.	55. —	54. 13.	54. 11.	54. 9.	54. 6.	54. 4.

Cours des Changes entre Hambourg & Paris ou Bordeaux.

	188½ p° ou 25 7/16 ℔ l.	189 p° ou 25⅜ ℔ l.	189½ p° ou 25 5/16 ℔ l.	190 p° ou 25¼ ℔ l.	190½ p° ou 25 3/16 ℔ l.	191 p° ou 25⅛ ℔ l.	191½ p° ou 25 1/16 ℔ l.	192 p° ou 25 ℔ l.
Amſterdam & Hamb.	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*	*Amſterdam & Paris.*
ſl. 16 *mes.*	*ſvls.* 16 *mes.*	*ſvls.* 16 *mes.*	*ſvls.* 16 *mes.*	*ſvls.* 16 *mes.*	*ſvls.* 16 *mes.*	*ſvls.* 16 *mes.*	*vls.* ſ 16 *mes.*	*ſvls.* 16 *mes.*
32. —	50. 15.	50. 13.	50. 11.	50. 8.	50. 6.	50. 4.	50. 2.	50. —
— 1.	51. —	50. 14.	50. 12.	50. 10.	50. 8.	50. 6.	50. 4.	50. 2.
— 2.	51. 2.	51. —	50. 14.	50. 12.	50. 9.	50. 7.	50. 5.	50. 3.
— 3.	51. 4.	51. 1.	50. 15.	50. 13.	50. 11.	50. 9.	50. 7.	50. 5.
— 4.	51. 5.	51. 3.	51. 1.	50. 15.	50. 13.	50. 10.	50. 8.	50. 6.
— 5.	51. 7.	51. 5.	51. 2.	51. —	50. 14.	50. 12.	50. 10.	50. 8.
— 6.	51. 8.	51. 6.	51. 4.	51. 2.	51. —	50. 14.	50. 11.	50. 9.
— 7.	51. 10.	51. 8.	51. 6.	51. 3.	51. 1.	50. 15.	50. 13.	50. 11.
— 8.	51. 12.	51. 9.	51. 7.	51. 5.	51. 3.	51. 1.	50. 15.	50. 12.
— 9.	51. 13.	51. 11.	51. 9.	51. 7.	51. 4.	51. 2.	51. —	50. 14.
— 10.	51. 15.	51. 13.	51. 10.	51. 8.	51. 6.	51. 4.	51. 2.	51. —
— 11.	52. —	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 5.	51. 3.	51. 1.
— 12.	52. 2.	52. —	51. 14.	51. 11.	51. 9.	51. 7.	51. 5.	51. 3.
— 13.	52. 4.	52. 1.	51. 15.	51. 13.	51. 11.	51. 9.	51. 6.	51. 4.
— 14.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 6.
— 15.	52. 7.	52. 5.	52. 2.	52. —	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 7.
33. —	52. 8.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	51. 15.	51. 13.	51. 12.	51. 9.
— 1.	52. 10.	52. 8.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 13.	51. 11.
— 2.	52. 12.	52. 9.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. —	51. 14.	51. 12.
— 3.	52. 13.	52. 11.	52. 9.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	52. —	51. 14.
— 4.	52. 15.	52. 12.	52. 10.	52. 8.	52. 6.	52. 4.	52. 1.	51. 15.
— 5.	53. —	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. 1.
— 6.	53. 2.	53. —	52. 13.	52. 11.	52. 9.	52. 7.	52. 5.	52. 2.
— 7.	53. 3.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 8.	52. 6.	52. 4.
— 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 8.	52. 5.
— 9.	53. 7.	53. 4.	53. 2.	53. —	52. 14.	52. 11.	52 9.	52. 7.
— 10.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 9.
— 11.	53. 10.	53. 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.	52. 15.	52. 12.	52. 10.
— 12.	53. 11.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 2.	53. —	52. 14.	52. 12.
— 13.	53. 13.	53. 11.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 2.	53. —	52. 13.
— 14.	53. 15.	53. 12.	53. 10.	53. 8.	53. 6.	53. 3.	53. 1.	52. 15.
— 15.	54. —	53. 14.	53. 12.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 3.	53. —
34. —	54 2.	53. 15.	53. 13.	53. 11.	53. 9.	53. 6.	53. 4.	53. 2.

TABLE IV. *De la Combinaiſon des Changes entre Amſterdam, Londres & Madrid.*

Cours des Changes entre Londres & Madrid, Cadix &c.

Amſterdam & Londres.	36 ß. *Amſterdam & Madrid.*	36⅛ ß. *Amſterdam & Madrid.*	36¼ ß. *Amſterdam & Madrid.*	36⅜ ß. *Amſterdam & Madrid.*	36½ ß. *Amſterdam & Madrid.*	36⅝ ß. *Amſterdam & Madrid.*	36¾ ß. *Amſterdam & Madrid.*	36⅞ ß. *Amſterdam & Madrid.*
ß. ß vls.	ßvls. 16mes.	ßvls. 16mes.	ßvls. 16mes.	ßvls. 16mes.	ßvls. 16mes.	ßvls. 16mes.	ßvls 16mes.	vßls. 16mes.
33. 8.	83. 9.	83. 13.	84. 3.	84. 8.	84. 12.	85. 1.	85. 5.	85. 10.
— 9.	83. 12.	84. —	84. 6.	84. 11.	84. 15.	85. 4.	85. 9.	85. 13.
— 10.	84. —	84. 3.	84. 9.	84. 14.	85. 2.	85. 7.	85. 12.	86. —
— 11.	84. 3.	84. 7.	84. 12.	85. 1.	85. 5.	85. 10.	85. 15.	86. 4.
34. —	84. 6.	84. 11.	85. —	85. 4.	85. 9.	85. 14.	86. 2.	86. 7.
— 1.	84. 9.	84. 14.	85. 3.	85. 8.	85. 12.	86. 1.	86. 6.	86. 10.
— 2.	84. 13.	85. 1.	85. 6.	85. 11.	85. 15.	86. 4.	86. 9.	86. 13.
— 3.	85. —	85. 5.	85. 9.	85. 14.	86. 2.	86. 7.	86. 12.	87. 1.
— 4.	85. 3.	85. 8.	85. 12.	86. 1.	86. 5.	86. 10.	87. —	87. 4.
— 5.	85. 7.	85. 11.	86. —	86. 4.	86. 8.	86. 14.	87. 3.	87. 8.
— 6.	85. 10.	85. 15.	86. 3.	86. 8.	86. 12.	87. 1.	87. 6.	87. 11.
— 7.	85. 13.	86. 2.	86. 6.	86. 11.	86. 15.	87. 4.	87. 9.	87. 14.
— 8.	86. —	86. 5.	86. 9.	86. 14.	87. 2.	87. 7.	87. 12.	88. 1.
— 9.	86. 4.	86. 8.	86. 12.	87. 5.	87 6.	87. 10.	87. 15.	88. 4.
— 10.	86. 7.	86. 12.	87. —	87. 2.	87. 9.	87. 14.	88. 2.	88. 7.
— 11.	86. 10.	86. 15.	87. 3.	87. 8.	87. 12.	88. 1.	88. 6.	88. 10.
35. —	86. 14.	87. 2.	87. 6.	87. 11.	88. —	88. 4.	88. 9.	88. 14.
— 1.	87. 1.	87. 6.	87. 10.	87. 14.	88. 3.	88. 8.	88. 12.	89. 1.
— 2.	87. 4.	87. 9.	87. 13.	88. 2.	88. 6.	88. 11.	89. —	89. 5.
— 3.	87. 8.	87. 12.	88. —	88. 5.	88. 10.	88. 14.	89. 3.	89. 8.
— 4.	87. 11.	87. 15.	88. 3.	88. 8.	88. 13.	89. 2.	89. 6.	89. 11.
— 5.	87. 14.	88. 3.	88. 7.	88. 11.	89. —	89. 5.	89. 10.	89. 14.
— 6.	88. 2.	88. 6.	88. 10.	88. 14.	89. 3.	89. 8.	89. 13.	90. 2.
— 7.	88. 5.	88. 9.	88. 14.	89. 2.	89. 6.	89. 11.	90. —	90. 5.
— 8.	88. 8.	88. 13.	89. 1.	89. 5.	89. 10.	89. 14.	90. 3.	90. 8.
— 9.	88. 11.	89. —	89. 4.	89. 8.	89. 13.	90. 2.	90. 6.	90. 11.
— 10.	88. 15.	89. 3.	89. 8.	89. 12.	90. 1.	90. 5.	90. 10	90. 15.
— 11.	89. 2.	89. 7.	89. 11.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90. 13.	91. 2.
36. —	89. 5.	89. 10.	89. 14.	90. 3.	90. 7.	90. 12.	91. —	91. 5.
— 1.	89. 9.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.	90. 15.	91. 4.	91. 8.
— 2.	89. 12.	90. —	90. 5.	90. 9.	90. 14.	91. 2.	91. 7.	91. 12.
— 3.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90. 12.	91. 1.	91. 5.	91. 10.	91. 15.
— 4.	90. 3.	90. 7.	90. 11.	91. —	91. 4.	91. 9.	91. 14.	92. 2.
— 5.	90. 6.	90. 11.	91. —	91. 4.	91. 8.	91. 12.	92. —	92. 6.
— 6.	90. 9.	90. 14.	91. 3.	91. 7.	91. 11.	91. 15.	92. 4.	92. 9.
— 7.	90 13.	91. 1.	91. 6.	91. 11.	91. 15.	92. 3.	92. 7.	92. 12.
— 8.	91. —	91. 5.	91. 9.	91. 14.	92. 2.	92. 7.	92. 11.	93. —
— 9.	91. 3.	91. 8.	91. 13.	92. 2.	92. 6.	92. 11.	92. 15.	93. 3.
— 10.	91. 6.	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 9.	92. 14.	93. 3.	93. 7.
— 11.	91. 10.	91. 15.	92. 4.	92. 9.	92. 13.	93. 2.	93. 7.	93. 12.

Cours des Changes entre Londres & Madrid, Cadix &c.

Amſterdam & Londres.	37 8. *Amſterdam & Madrid.*	37⅛ 8. *Amſterdam & Madrid.*	37¼ 8. *Amſterdam & Madrid.*	37⅜ 8. *Amſterdam & Madrid.*	37½ 8. *Amſterdam & Madrid.*	37⅝ 8. *Amſterdam & Madrid.*	37¾ 8. *Amſterdam & Madrid.*	37⅞ 8. *Amſterdam & Madrid.*
℔. 8 *vls.*	8*vls.*16*mes.*	8*vls.*16*mes.*	8*vls.*16*mes.*	8*vls.*6*mes.*	8*vls.*16*mes.*	8*vls.*16*mes.*	8*vls.*16*mes.*	8*vls.*16*mes.*
33. 8.	85. 14.	86. 3.	86. 8.	86. 12.	87. —	87. 5.	87. 10.	87. 15.
— 9.	86. 1.	86. 6.	86. 11.	87. —	87. 4.	87. 9.	87. 14.	88. 2.
— 10.	86. 5.	86. 10.	86. 15.	87. 3.	87. 8.	87. 12.	88. 1.	88. 6.
— 11.	86. 8.	86. 13.	87. 1.	87. 6.	87. 11.	87. 15.	88. 4.	88. 9.
34. —	86. 11.	87. —	87. 4.	87. 9.	87. 14.	88. 3.	88. 8.	88. 12.
— 1.	86. 15.	87. 4.	87. 7.	87. 13.	88. 2.	88. 6.	88. 11.	88. 15.
— 2.	87. 3.	87. 7.	87. 11.	88. —	88. 5.	88. 9.	88. 14.	89. 3.
— 3.	87. 6.	87. 10.	87. 14.	88. 3.	88. 8.	88. 13.	89. 2.	89. 7.
— 4.	87. 9.	87. 14.	88. 2.	88. 6.	88. 11.	89. —	89. 5.	89. 10.
— 5.	87. 12.	88. 1.	88. 5.	88. 9.	88. 15.	89. 3.	89. 8.	89. 14.
— 6.	88. —	88. 4.	88. 8.	88. 13.	89. 2.	89. 7.	89. 11.	90. 1.
— 7.	88. 3.	88. 8.	88. 12.	89. —	89. 5.	89. 10.	90. —	90. 5.
— 8.	88. 7.	88. 11.	88. 15.	89. 4.	89. 8.	89. 13.	90. 3.	90. 8.
— 9.	88. 10.	88. 15.	89. 3.	89. 7.	89. 12.	90. 1.	90. 6.	90. 11.
— 10.	88. 13.	89. 2.	89. 6.	89. 11.	89. 15.	90. 4.	90. 9.	90. 15.
— 11.	89. 1.	89. 5.	89. 9.	89. 14.	90. 3.	90. 8.	90. 13.	91. 2.
35. —	89. 4.	89. 9.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.	91. —	91. 5.
— 1.	89. 8.	89. 12.	90. —	90. 5.	90. 10.	90. 14.	91. 3.	91. 8.
— 2.	89. 11.	90. —	90. 4.	90. 8.	90 13.	91. 2.	91. 7.	91. 11.
— 3.	89 14.	90. 3.	90. 7.	90 11.	91. —	91. 5.	91. 10.	91. 15.
— 4.	90. 2.	90. 7.	90. 10.	90. 15.	91. 4.	91. 8.	91. 13.	92. 2.
— 5.	90. 6.	90. 10.	90. 14.	91. 3.	91. 7.	91. 12.	92. 1.	92. 6.
— 6.	90. 9.	90. 13.	91. 1.	91. 6.	91. 10.	91. 15.	92. 4.	92. 9.
— 7.	90. 12.	91. 1.	91. 5.	91. 9.	91. 14.	92. 3.	92. 8.	92. 13.
— 8.	91. —	91. 4.	91. 8.	91. 13.	92. 1.	92. 6.	92 11.	93. —
— 9.	91. 3.	91. 8.	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 10.	92. 15.	93. 4.
— 10.	91. 6.	91. 11.	91. 15.	92. 4.	92. 8.	92. 13.	93. 1.	93. 7.
— 11.	91. 10.	91. 14.	92. 2.	92. 7.	92. 11.	93. 1.	93. 6.	93. 10.
36. —	91. 13.	92. 2.	92. 6.	92. 11.	92. 15.	93. 5.	93. 9.	93. 14.
— 1.	92. —	92. 5.	92. 9.	92. 14.	93. 2.	93. 8.	93. 13.	94. 1.
— 2.	92 4.	92. 8.	92. 12.	93. 2.	93. 6.	93. 11.	94. —	94 4.
— 3.	92. 7.	92. 12.	93. —	93. 6.	93. 9.	93. 15.	94. 4.	94. 8.
— 4.	92. 11.	92. 15.	93. 3.	93. 9.	93. 13.	94. 3.	94. 8.	94. 11.
— 5.	92. 14.	93. 3.	93. 7.	93. 12.	94. —	94. 6.	94 11.	94. 15.
— 6.	93. 2.	93. 6.	93. 10.	94. —	94. 4.	94. 10.	94. 15.	95. 3.
— 7.	93. 5.	93. 9.	93. 13.	94. 4.	94. 7.	94. 13.	95. 2.	95 6.
— 8.	93. 8.	93. 13.	94. 1.	94. 8.	94. 10.	95. —	95. 6.	95. 11.
— 9.	93. 12.	94 —	94. 4.	94. 11.	94. 14.	95. 4.	95. 9.	95. 14.
— 10.	93. 15.	94. 4.	94. 8.	94. 15.	95. 2.	95. 8.	95. 14.	96. 2.
— 11.	94. 3.	94. 7.	94. 13.	95. 2.	95. 6.	95. 11.	96. 1.	96. 6.

Cours

Cours des Changes entre Londres & Madrid, Cadix &c.

	38 ℔.	38⅛ ℔.	38¼ ℔.	38⅜ ℔.	38½ ℔.	38⅝ ℔.	38¾ ℔.	38⅞ ℔.
Amſterdam & Londres.	*Amſterdam & Madrid.*	*Amſterdam & Madrid.*	*Amſterdam & Madrid.*	*Amſterdam & Madrid.*	*Amſterdam & Madrid.*	*Amſterdam & Madrid.*	*Amſterdam & Madrid.*	*Amſterdam & Madrid.*
ß. ℔ *vls.*	℔*vls.* 16*mes.*	℔*vls.* 16*mes.*	℔*vls.* 16*mes.*	℔*vls.* 16*mes.*	℔*vls.* 16*mes.*	℔*vls.* 16*mes.*	℔*vls.* 16*mes.*	℔*vls.* 16*mes.*
33. 8.	88. 3.	88. 8.	88. 12.	89. 1.	89. 6.	89. 10.	89. 15.	90. 4.
— 9.	88. 7.	88. 11.	89. —	89. 4.	89. 9.	89. 14.	90. 2.	90. 7.
— 10.	88. 10.	88. 15.	89. 3.	89. 8.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.
— 11.	88. 14.	89. 2.	89. 7.	89. 12.	90. —	90. 5.	90. 10.	90. 14.
34. —	89. 1.	89. 6.	89. 10.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90 13.	91. 2.
— 1.	89. 4.	89. 9.	89. 14.	90. 3.	90. 7.	90. 12.	91. 1.	91. 5.
— 2.	89. 8.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.	91. —	91. 4.	91. 9.
— 3.	89. 11.	90. —	90. 5.	90. 10.	90. 14.	91. 3.	91. 8.	91. 13.
— 4.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90. 13.	91. 2.	91. 7.	91. 11.	92. —
— 5.	90. 2.	90. 7.	90. 12.	91. 1.	91. 5.	91. 10.	91. 15.	92 4.
— 6.	90. 6.	90. 11.	90. 15.	91. 4.	91. 9.	91. 14.	92. 2.	92. 7.
— 7.	90. 9.	90. 14.	91. 3.	91. 8.	91. 13.	92. 1.	92. 6.	92. 11.
— 8.	90. 13.	91. 2.	91. 6.	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 10.	92. 14.
— 9.	91. —	91. 5.	91. 10.	91. 15.	92. 4.	92. 8.	92. 13.	93. 2.
— 10.	91. 4.	91. 9.	91. 14.	92. 2.	92. 7.	92. 12.	93. 1.	93. 6.
— 11.	91. 7.	91. 12.	92. 1.	92. 6.	92. 11.	92. 15.	93. 4.	93. 9.
35. —	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 9.	92. 14.	93. 3.	93. 8.	93. 13.
— 1.	91. 14.	92. 2.	92. 8.	92. 13.	93. 2.	93. 7.	93. 11.	94. —
— 2.	92. 2.	92. 7.	92. 12.	93. —	93. 5.	93. 10.	93. 15.	94. 4.
— 3.	92. 5.	92. 10.	92. 15.	93. 4.	93. 9.	93. 14.	94. 3.	94. 7.
— 4.	92. 9.	92. 14.	93. 3.	93. 7.	93 12.	94. 1.	94. 6.	94. 11.
— 5.	92. 12.	93. 1.	93. 6.	93. 11.	94. —	94. 5.	94. 10.	94. 15.
— 6.	93. —	93. 5.	93. 10.	93. 15.	94. 3.	94. 8.	94. 13.	95. 2.
— 7.	93. 3.	93. 8.	93. 13.	94. 2.	94. 7.	94. 12.	95. 1.	95. 6.
— 8.	93. 7.	93. 11.	94. 1.	94. 6.	94. 11.	94. 15.	95. 4.	95. 9.
— 9.	93. 10.	93. 15.	94. 4.	94. 9.	94. 14.	95. 3.	95. 8.	95. 13.
— 10.	93. 14.	94. 3.	94. 8.	94. 13.	95. 2.	95. 7.	95. 11.	96. —
— 11.	94. 1.	94. 6.	94. 11.	95. —	95. 5.	95. 10.	95. 15.	96 4.
36. —	94. 5.	94. 10.	94. 15.	95. 4.	95. 9.	95. 14.	96. 3.	96. 8.
— 1.	94. 8.	94. 13.	95. 2.	95. 7.	95. 12.	96. 1.	96. 6.	96. 11.
— 2.	94. 12.	95. 1.	95. 6.	95. 11.	96. —	96. 5.	96. 10.	96 15.
— 3.	94. 15.	95. 4.	95. 9.	95. 14.	96. 3.	96. 8.	96. 13.	97. 2.
— 4.	95. 3.	95. 8.	95. 13.	96. 2.	96. 7.	96. 12.	97. 1.	97. 6.
— 5.	95. 6.	95. 11.	96. —	96. 5.	96. 10.	96. 15.	97. 4.	97. 9.
— 6.	95. 10.	95. 15.	96. 4.	96. 9.	96. 14.	97. 3.	97. 8.	97. 13.
— 7.	95. 13.	96. 2.	96. 7.	96. 12.	97. 1.	97. 6.	97. 12.	98. 1.
— 8.	96. 1.	96. 6.	96. 11.	97. —	97. 5.	97. 10.	97. 15.	98. 4.
— 9.	96. 4.	96. 9.	96. 14.	97. 3.	97. 9.	97. 14.	98. 3.	98. 8.
— 10.	96. 8.	96. 13.	97. 2.	97. 7.	97. 12.	98. 1.	98. 6.	98. 11.
— 11.	96. 11.	97. —	97. 5.	97. 11.	98. —	98. 5.	98. 10.	98. 15.

TABLE V. *Des Combinaiſons des Changes entre Amſterdam, Londres & Lisbonne.*

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

		64 8.	64⅛ 8.	64¼ 8.	64⅜ 8.	64½ 8.	64⅝ 8.	64¾ 8.	64⅞ 8.
Amſterdam & Londres.		*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*
℔.	ß d/s.	ß d/s. 32mes.	ß d/s. 32mes.	ß d/s. 32mes.	ß d/s 32mes.	ß d/s. 32mes.	ß d/s. 32mes.	ß d/s 32mes.	ß d/s. 32mes.
33.	8.	43. 3.	43. 6.	43. 8.	43. 11.	43. 14.	43. 16.	43. 19.	43. 22.
—	9.	43. 6.	43. 9.	43. 12.	43. 14.	43. 17.	43. 20.	43. 23.	43. 25.
—	10.	43. 10.	43. 13.	43. 15.	43 18.	43. 21.	43. 23.	43. 26.	43. 29.
—	11.	43. 13.	43. 16.	43. 19.	43. 21.	43 24.	43 27.	43. 30.	44. —
34.	—	43. 17.	43. 19.	43. 22.	43. 25.	43. 28.	43. 30.	44. 1.	44. 4.
—	1.	43. 20.	43. 23.	43. 26.	43. 28.	43. 31.	44. 2.	44. 4.	44. 7.
—	2.	43. 23.	43. 26.	43. 29.	44. —	44. 2.	44. 5.	44. 8.	44. 11.
—	3.	43. 27.	43. 30.	44. —	44. 3.	44. 6.	44. 9.	44. 11.	44. 14.
—	4.	43. 30.	44. 1.	44. 4.	44. 7.	44. 9.	44. 12.	44. 15.	44. 18.
—	5.	44. 2.	44. 4.	44. 7.	44. 10.	44. 13.	44. 15.	44. 18	44. 21.
—	6.	44. 5.	44. 8.	44. 11.	44. 13.	44. 16.	44. 19.	44. 22.	44. 24.
—	7.	44. 9.	44. 11.	44. 14.	44. 17.	44. 20.	44. 22.	44. 25.	44. 28.
—	8.	44. 12.	44. 15.	44. 17.	44. 20.	44. 23.	44. 26.	44. 29.	44. 31.
—	9.	44. 15.	44. 18.	44. 21.	44. 24.	44. 26.	44. 29.	45. —	45. 3.
—	10.	44. 19.	44. 22.	44 24.	44. 27.	44. 30.	45. 1.	45. 3.	45. 6.
—	11.	44. 22.	44. 25.	44. 28.	44. 31.	45. 1.	45. 4.	45. 7.	45. 10.
35.	—	44. 26.	44. 28.	44. 31.	45. 2.	45. 5.	45. 8.	45. 10.	45. 13.
—	1.	44. 29.	45. —	45. 3.	45. 5.	45. 8.	45. 11.	45. 14.	45. 17.
—	2.	45. —	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45. 12.	45. 14.	45. 17.	45. 20.
—	3.	45. 4.	45. 7.	45. 9.	45. 12.	45. 15.	45. 18.	45. 21.	45. 24.
—	4.	45. 7.	45. 10.	45. 13.	45. 16.	45. 19.	45. 21.	45. 24.	45. 27.
—	5.	45. 11.	45. 14.	45 16.	45. 19.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 30.
—	6.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46 3.
—	7.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 6.
—	8.	45. 21.	45. 24.	45. 27.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 10.
—	9.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 9.	46. 13.
—	10.	45. 28.	45. 31.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 17.
—	11.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 16.	46. 20.
36.	—	46. 3.	46. 5.	46. 8.	46. 11.	46. 15.	46. 17.	46. 20.	46. 24.
—	1.	46. 6.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 20.	46. 23.	46. 27.
—	2.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.	46. 30.
—	3.	46. 13.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. 1.
—	4.	46. 16.	46 19.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 5.
—	5.	46. 20.	46. 23.	46. 25.	46. 28.	46 31.	47. 2.	47. 5.	47. 8.
—	6.	46. 23.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 11.
—	7.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47 15.
—	8.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 15.	47. 18.
—	9.	47. 1.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.
—	10.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 25.
—	11.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

Amſterdam & Londres.	65 8. Amſterdam & Lisbonne.	65⅛ 8. Amſterdam & Lisbonne.	65¼ 8. Amſterdam & Lisbonne.	65⅜ 8. Amſterdam & Lisbonne.	65½ 8. Amſterdam & Lisbonne.	65⅝ 8. Amſterdam & Lisbonne.	65¾ 8. Amſterdam & Lisbonne.	65⅞ 8. Amſterdam & Lisbonne.
l. 8 vls.	8vls.32mes.	8vls.32mes.	8vls.32mes.	8vls.32mes.	8vls.32mes.	8vls.32mes.	8vls.32mes.	8vls.32mes.
33. 8.	43. 25.	43. 27.	43. 30.	44. 1.	44. 3.	44. 6.	44. 9.	44. 11.
— 9.	43. 28.	43. 31.	44. 1.	44. 4.	44. 7.	44. 10.	44. 12.	44. 15.
— 10.	43. 31.	44. 2.	44. 5.	44. 8.	44. 10.	44. 13.	44. 16.	44. 18.
— 11.	44. 3.	44. 6.	44. 8.	44. 11.	44. 14.	44. 16.	44. 19.	44. 22.
34. —	44. 6.	44. 9.	44. 12.	44. 15.	44. 17.	44. 20.	44. 23.	44. 25.
— 1.	44. 10.	44. 13.	44. 15.	44. 18.	44. 21.	44. 24.	44. 26.	44. 29.
— 2.	44. 13.	44. 16.	44. 19.	44. 22.	44. 24.	44. 27.	44. 30.	45. —
— 3.	44. 17.	44. 20.	44. 22.	44. 25.	44. 28.	44. 30.	45. 1.	45. 4.
— 4.	44. 20.	44. 23.	44. 26.	44. 29.	44. 31.	45. 2.	45. 5.	45. 7.
— 5.	44. 24.	44. 26.	44. 29.	45. —	45. 3.	45. 6.	45. 8.	45. 11.
— 6.	44. 27.	44. 30.	45. 1.	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45 12.	45. 15.
— 7.	44. 31.	45. 1.	45. 4.	45. 7.	45. 10.	45. 12.	45. 15.	45. 18.
— 8.	45. 2.	45. 5.	45. 8.	45. 10.	45. 13.	45. 16.	45. 19.	45. 22.
— 9.	45. 6.	45. 8.	45. 11.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.	45. 25.
— 10.	45. 9.	45. 12.	45. 15.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 26.	45. 29.
— 11.	45. 13.	45. 15.	45. 18.	45 21.	45. 24.	45. 26.	45. 29.	46. —
35. —	45. 16.	45. 19.	45. 22.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. 1.	46. 4.
— 1.	45. 19.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46. 2.	46. 4.	46. 7.
— 2.	45. 23.	45. 26.	45. 29.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 11.
— 3.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 8.	46. 11.	46. 14.
— 4.	45. 30.	46. 1.	46. 4.	46. 6.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.
— 5.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 18.	46. 21.
— 6.	46. 5.	46. 8.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 25.
— 7.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 17.	46. 20.	46. 22.	46. 25.	46. 28.
— 8.	46. 12.	46. 15.	46. 17.	46. 20.	46. 23.	46. 26.	46. 29.	47. —
— 9.	46. 15.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. —	47. 3.
— 10.	46. 19.	46. 22.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 7.
— 11.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 4.	47. 7.	47. 10.
36. —	46. 26.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.
— 1.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 14.	47. 17.
— 2.	47. 1.	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 21.
— 3.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 18.	47. 21.	47. 24.
— 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 25.	47. 28.
— 5.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 28.	47. 31.
— 6.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.	48. —	48. 3.
— 7.	47. 18.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.	48. —	48. 3.	48. 6.
— 8.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.	48. 1.	48. 4.	48. 7.	48. 10.
— 9.	47. 25.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 10.	48. 13.
— 10.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 11.	48. 14.	48. 17.

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

	66 §.	66⅛ §.	66¼ §.	66⅜ §.	66½ §.	66⅝ §.	66¾ §.	66⅞ §.
Amſterdam & Londres.	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*	*Amſterdam & Lisbonne.*
§. §vls.	§vls.32mes.	§vls.32mes.	§vls.32mes.	§vls.32mes.	§vls.32mes.	§vls.32mes.	§vls.32mes.	§vls.32mes.
33. 8.	44. 14.	44. 17.	44. 19.	44. 22.	44. 25.	44. 28.	44. 30.	45. 1.
— 9.	44. 18.	44. 20.	44. 23.	44. 26	44. 28.	44. 31.	45. 2.	45. 4.
— 10.	44. 21.	44 24.	44. 27.	44. 29.	45. —	45. 3.	45. 5.	45. 8.
— 11.	44. 25.	44. 27.	44. 30.	45. 1.	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45. 12.
34. —	44. 28.	44. 31.	45. 2.	45. 4.	45. 7.	45. 10.	45. 12.	45. 15.
— 1.	45. —	45 2.	45. 5.	45. 8.	45. 11.	45. 13.	45. 16.	45. 19.
— 2.	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45. 11.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.
— 3.	45. 7.	45. 9.	45. 12.	45. 15.	45. 18.	45. 20.	45. 23.	45. 26.
— 4.	45. 10.	45. 13.	45. 16.	45. 18.	45. 21.	45. 24.	45. 27.	45. 29.
— 5.	45. 14.	45. 17.	45. 19.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 30.	46. 1.
— 6.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 26.	45. 28.	45. 31.	46. 2.	46. 5.
— 7.	45. 21.	45. 24.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 5.	46. 8.
— 8.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. 1.	46. 3.	46. 6.	46. 9.	46. 12.
— 9.	45. 28.	45. 31.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 15.
— 10.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 11.	46. 13.	46. 16.	46. 19.
— 11.	46. 3.	46. 6.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 17.	46 20.	46. 22.
35. —	46. 6.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 20.	46. 23.	46. 26.
— 1.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.	46. 30.
— 2.	46. 13.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 30.	47. 1.
— 3.	46. 17.	46. 20.	46. 23.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 5.
— 4.	46. 20.	46. 23.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 5.	47. 8.
— 5.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.
— 6.	6. 28.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 15.
— 7.	46. 31.	47. 2.	47. 5.	47. 8.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.
— 8.	47. 3.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.
— 9.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 20.	47. 23.	47. 26.
— 10.	7. 10.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.
— 11.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 25.	47. 27.	47. 30.	48. 1.
36. —	47. 17.	47. 20.	47. 22.	47. 25.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.
— 1.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.	48. —	48. 3.	48. 5.	48. 8.
— 2.	47. 24.	47. 27.	47. 29.	48. —	48. 3.	48. 6.	48. 9.	48. 12.
— 3.	47. 27.	47. 30.	48. 1.	48. 4.	48. 7.	48 10.	48. 13.	48. 16.
— 4.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 7.	48. 10.	48. 13.	48. 16.	48. 19.
— 5.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 11.	48. 14.	48 17.	48. 20.	48. 23.
— 6.	48. 6.	48. 9.	48. 12.	48. 15.	48. 17.	48. 20.	48. 23.	48. 26.
— 7.	48. 9.	48. 12.	48. 15.	48. 18.	48. 21.	48. 24.	48. 27.	48. 30.
— 8.	48. 13.	48. 16.	48. 19.	48. 22.	48. 25.	48. 27.	48. 30.	49 1.
— 9.	48. 16.	48. 19.	48. 22.	48. 25.	48. 28.	48. 31.	49. 2.	49. 5.
— 10.	48. 20.	48. 23.	48. 26.	48. 29.	49. —	49. 3.	49. 6.	49. 8.
— 11.	48. 23.	48. 26.	48. 29.	49. —	49. 3.	49. 6.	49. 9.	49. 12.

Cours

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

Amſterdam & Londres.	67 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*	67 1/8 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*	67 1/4 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*	67 3/8 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*	67 1/2 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*	67 5/8 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*	67 3/4 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*	67 7/8 ß. *Amſterdam & Lisbonne.*
ß. ß *vls.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*	ß *vls.* 32 *mes.*
33. 8.	45. 4.	45. 6.	45. 9.	45. 12.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.
— 9.	45. 7.	45. 10.	45. 13.	45. 15.	45. 18.	45. 21.	45. 23.	45. 26.
— 10.	45. 11.	45. 13.	45. 16.	45. 19.	45. 22.	45. 24.	45. 27.	45. 30.
— 11.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46. 1.
34. —	45. 18.	45. 21.	45. 23.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 2.	46. 5.
— 1.	45. 21.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 9.
— 2.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 9.	46. 12.
— 3.	45. 29.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 10.	46. 13.	46. 16.
— 4.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 17.	46. 19.
— 5.	46. 4.	46. 7.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 20.	46. 23.
— 6.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.
— 7.	46. 11.	46. 14.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 30.
— 8.	46. 15.	46. 17.	46. 20.	46. 23.	46. 26.	46. 28.	46. 31.	47. 2.
— 9.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.
— 10.	46. 22.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 6.	47. 9.
— 11.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.
35. —	46. 29.	47. —	47. 2.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 16.
— 1.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 14.	47. 17.	47. 20.
— 2.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 21.	47. 24.
— 3.	47. 8.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 24.	47. 27.
— 4.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 22.	47. 25.	47. 28.	47. 31.
— 5.	47. 15.	47. 18.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.	48. —	48. 2.
— 6.	47. 18.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.	48. —	48. 3.	48. 6.
— 7.	47. 22.	47. 25.	47. 28.	47. 30.	48. 1.	48. 4.	48. 7.	48. 10.
— 8.	47. 25.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 11.	48. 13.
— 9.	47. 29.	48. —	48. 3.	48. 6.	48. 8.	48. 11.	48. 14.	48. 17.
— 10.	48. 1.	48. 3.	48. 6.	48. 9.	48. 12.	48. 15.	48. 18.	48. 21.
— 11.	48. 4.	48. 7.	48. 10.	48. 13.	48. 16.	48. 18.	48. 21.	48. 24.
36. —	48. 8.	48. 11.	48. 13.	48. 16.	48. 19.	48. 22.	48. 25.	48. 28.
— 1.	48. 11.	48. 14.	48. 17.	48. 20.	48. 23.	48. 26.	48. 29.	48. 31.
— 2.	48. 15.	48. 18.	48. 21.	48. 24.	48. 26.	48. 29.	49. —	49. 3.
— 3.	48. 18.	48. 21.	48. 24.	48. 27.	48. 30.	49. 1.	49. 4.	49. 7.
— 4.	48. 22.	48. 25.	48. 28.	48. 31.	49. 2.	49. 5.	49. 7.	49. 10.
— 5.	48. 26.	48. 28.	48. 31.	49. 2.	49. 5.	49. 8.	49. 11.	49. 14.
— 6.	48. 29.	49. —	49. 3.	49. 6.	49. 9.	49. 12.	49. 15.	49. 18.
— 7.	49. 1.	49. 4.	49. 7.	49. 9.	49. 12.	49. 15.	49. 18.	49. 21.
— 8.	49. 4.	49. 7.	49. 10.	49. 13.	49. 16.	49. 19.	49. 22.	49. 25.
— 9.	49. 8.	49. 11.	49. 14.	49. 17.	49. 20.	49. 23.	49. 25.	49. 28.
— 10.	49. 11.	49. 14.	49. 17.	49. 20.	49. 23.	49. 26.	49. 29.	50. —
— 11.	49. 15.	49. 18.	49. 21.	49. 24.	49. 27.	49. 30.	50. 1.	50. 4.

TABLE VI. *De la Combinaiſon des Changes les plus ordinaires entre Amſterdam, Hambourg & Londres.*

Cours des Changes entre Amſterdam & Londres.

	34 ß.	34 ß 1 ß.	34 ß 2 ß.	34 ß 3 ß.	34 ß 4 ß.	34 ß 5 ß.	34 ß 6 ß.	34 ß 7 ß.
Hambourg & Londres.	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*
ß. ß *vls.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*
32. —	34. —							
— 1.	33. 14.	34. —						
— 2.	33. 13.	33. 14.	33. 15.					
— 3.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.				
— 4.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. 1.		
— 5.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. 1.	
— 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —
— 7.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 14.	33. 15.
— 8.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 14.
— 9.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 10.	33. 11.	33. 12.
— 10.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 10.	33. 11.
— 11.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 10.
33. —	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
— 1.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 7.
— 2.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
— 3.	32. 11.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.
— 4.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.
— 5.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.
— 6.	32. 7.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —
— 7.	32. 6.	32. 7.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 14.	32. 15.
— 8.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 14.
— 9.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
— 10.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.
— 11.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.
34. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
— 1.		32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
— 2.			32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.
— 3.				32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.
— 4.					32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.
— 5.						32. —	32. 1.	32. 2.
— 6.							32. —	32. 1.
— 7.								32. —

Cours des Changes entre Amſterdam & Londres.

Hambourg & Londres.	34 ʃ 8 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	34 ʃ 9 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	34 ʃ 10 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	34 ʃ 11 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	35 ʃ. *Amſterdam & Hamb.*	35 ʃ 1 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	35 ʃ 2 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	35 ʃ 3 ℔. *Amſterdam & Hamb.*
ʃ. ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*	*ſt.* ℔ *vls.*
32. 7.	34. —							
— 8.	33. 15.	34. —						
— 9.	33. 14.	33. 15.	34. —					
— 10.	33. 12.	33. 14.	33. 15.	34. —				
— 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 15.	34. —	34. —		
33. —	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 15.	33. 15.	34. —	
— 1.	33. 8.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	34. —
— 2.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
— 3.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
— 4.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 12.
— 5.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.
— 6.	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 6.	33. 8.	33. 9.
— 7.	33. —	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 8.
— 8.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
— 9.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
— 10.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 4.
— 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.
34. —	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.
— 1.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 15.	33. —
— 2.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 15.
— 3.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
— 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
— 5.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 10.	32. 11.
— 6.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.
— 7.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
— 8.	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
— 9.		32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 5.	32. 6.
— 10.			32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 5.
— 11.				32. —	32. 1.	32. 1.	32. 2.	32. 3.
35. —					32. —	32. —	32. 1.	32. 2.
— 1.							32. —	32. 1.
— 2.								32. —
— 3.								

Cours des Changes entre Amſterdam & Londres.

mbourg Londres.	35 ß 4 ß. Amſterdam & Hamb.	35 ß 5 ß. Amſterdam & Hamb.	35 ß 6 ß. Amſterdam & Hamb.	35 ß 7 ß. Amſterdam & Hamb.	35 ß 8 ß Amſterdam & Hamb.	35 ß 9 ß. Amſterdam & Hamb.	35 ß 10 ß. Amſterdam & Hamb.	35 ß 11 ß. Amſterdam & Hamb.	Am &
ß vls.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt
3.	34. —								
4.	33. 14.	34. —							
5.	33. 13.	33. 14.	34. —						
6.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.					
7.	33. 10.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.				
8.	33. 9.	33. 10.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. 1.		
9.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	3
10.	33. 6.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	3
11.	33. 5.	33. 6.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	3
—	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	3
1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	3
2.	33. 1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	3
3.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	3
4.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	3
5.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 5.	33. 6.	
6.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 5.	
7.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	
8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	
9.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	
10.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	
11.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	
—	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	
1.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	
2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	
3.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	
4.	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	
5.		32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	
6.			32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	
7.				32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	
8.					32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	
9.						32. —	32. 1.	32. 2.	
10.							32. —	32. 1.	
11.								32. —	
—									

TABLE

TABLE VII. *De la Combinaiſon des Changes entre Amſterdam, Hambourg & Veniſe, & Genes, & Livourne, & Madrid, & Lisbonne.*

Cours des Changes entre Amſterdam & Veniſe, & Genes, & Livourne.

Hambourg & Veniſe.	80 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	80⅛ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	80¼ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	80⅜ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	80½ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	80⅝ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	80¾ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	80⅞ ℔. *Amſterdam & Hamb.*
℔ *vls.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*
75. ¼	34. —							
— ½	33. 14.	33. 15.	34. —					
— ¾	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. 1.		
76. —	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. —
— ¼	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.
— ½	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
— ¾	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.
77. —	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.
— ¼	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
— ½	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5	33. 6.
— ¾	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.
78. —	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.
— ¼	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.
— ½	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
— ¾	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.
79. —	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
— ¼	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.
— ½	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.
— ¾	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
80. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.
℔ *vls.*	81 ℔.	81⅛ ℔.	81¼ ℔.	81⅜ ℔.	81½ ℔.	81⅝ ℔.	81¾ ℔.	81⅞ ℔.
76. ¼	34. —	34. —						
— ½	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —				
— ¾	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.	34. —		
77. —	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.	34. —
— ¼	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.
— ½	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
— ¾	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.
78. —	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
— ¼	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7	33. 7.
— ½	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
— ¾	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.
79. —	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.
— ¼	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.
— ½	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
— ¾	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.
80. —	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
— ¼	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
— ½	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.
— ¾	32. 1.	32. 2.	32. 3	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
81. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.
— ¼			32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.
— ½					32. —	32. —	32. 1.	32. 2.
— ¾							32. —	32. —

Cours des Changes entre Amſterdam & Veniſe, & Genes, & Livourne.

Hambourg & Italie.	82 §. *Amſterdam & Hamb.*	82⅛ §. *Amſterdam & Hamb.*	82¼ §. *Amſterdam & Hamb.*	82⅜ §. *Amſterdam & Hamb.*	82½ §. *Amſterdam & Hamb.*	82⅝ §. *Amſterdam & Hamb.*	82¾ §. *Amſterdam & Hamb.*	82⅞ §. *Amſterdam & Hamb.*
§ *vls.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*
77. —	33. 15.	34. —						
— 1/4	33. 13.	33. 14.	33. 15.					
— 1/2	33. 12.	33. 12.	33. 13.	34. —				
— 3/4	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. 1.	
78. —	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —
— 1/4	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
— 1/2	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.
— 3/4	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.
79. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
— 1/4	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.
— 1/2	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.
— 3/4	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.
80. —	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.
— 1/4	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —
— 1/2	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
— 3/4	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.
81. —	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.
— 1/4	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
— 1/2	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.
— 3/4	32. —	32. —	32. 1.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
82. —			32. —	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.
— 1/4				32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.
— 1/2					32. —	32. —	32. 1.	32. 2.

§ *vls.*	83 §.	83⅛ §.	83¼ §.	83⅜ §.	83½ §.	83⅝ §.	83¾ §.	83⅞ §.
78. —	34. —							
— 1/4	33. 15.	34. —	34. —					
— 1/2	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —			
— 3/4	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —	
79. —	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.
— 1/4	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
— 1/2	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.
— 3/4	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.
80. —	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.
— 1/4	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.
— 1/2	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.
— 3/4	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.
81. —	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.
— 1/4	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —
— 1/2	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
— 3/4	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
82. —	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.
— 1/4	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
— 1/2	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.
— 3/4	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
83. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.
— 1/4			32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.
— 1/2					32. —	32. —	32. 1.	32. 2.

Cours des Changes entre Amſterdam & Veniſe, & Genes, & Livourne.

Hambourg & Italie.	84 ℔. Amſterdam & Hamb.	84⅛ ℔. Amſterdam & Hamb.	84¼ ℔. Amſterdam & Hamb.	84⅜ ℔. Amſterdam & Hamb.	84½ ℔. Amſterdam & Hamb.	84⅝ ℔. Amſterdam & Hamb.	84¾ ℔. Amſterdam & Hamb.	84⅞ ℔. Amſterdam & Hamb.
℔ vls.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.
79. —	34. —							
	33. 14.	33. 15.	34. —					
	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —			
	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. 1.
80. —	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.
	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 13.
	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.
	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.
81. —	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.
	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.
	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.
82. —	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.
	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —
	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.
	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
83. —	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.
	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.
	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
84. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.

	85 ℔.	85⅛ ℔.	85¼ ℔.	85⅜ ℔.	85½ ℔.	85⅝ ℔.	85¾ ℔.	85⅞ ℔.
80. —	34. —	34. —						
	33. 14.	33. 15.	34. —	34. —				
	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —		
	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —
81. —	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.
	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.
	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.
82. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.
	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.
83. —	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.
	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —
	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.
	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
84. —	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.
	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.
85. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.

Cours des Changes entre Amſterdam & Veniſe, & Genes, & Livourne.

Hambourg & Italie.	86 ℔. *Amſterdam & Hamb.*	86⅛ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	86¼ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	86⅜ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	86½ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	86⅝ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	86¾ ℔. *Amſterdam & Hamb.*	86⅞ ℔. *Amſterdam & Hamb*
℔ *vls.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*me*
81. —	33. 15.	34. —						
— ¼	33. 14.	33. 14.	33. 15.	34. —				
— ½	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —		
— ¾	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —
82. —	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.
— ¼	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.
— ½	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.
— ¾	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.
83. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
— ¼	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
— ½	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.
— ¾	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.
84. —	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.
— ¼	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —
— ½	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.
— ¾	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.
85. —	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.
— ¼	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.
— ½	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
— ¾	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.
86. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.

℔ *vls.*	87 ℔.	87⅛ ℔.	87¼ ℔.	87⅜ ℔.	87½ ℔.	87⅝ ℔.	87¾ ℔.	87⅞ ℔.
81. ¼	34. 1.							
82. —	33. 15.	34. —	34. —					
— ¼	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. —			
— ½	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —	
— ¾	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15	33. 15.
83. —	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
— ¼	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.
— ½	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.
— ¾	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
84. —	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.
— ¼	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
— ½	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.
— ¾	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.
85. —	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.
— ¼	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.
— ½	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.
— ¾	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.
86. —	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.
— ¼	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.
— ½	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
— ¾	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.
87. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.

Cours des Changes entre Amſterdam & Lisbonne.

44 ℔.	44 1/16 ℔.	44 1/8 ℔	44 3/16 ℔	44 1/4 ℔	44 5/16 ℔	44 3/8 ℔.

Cours des Changes entre Amſterdam & Veniſe, & Genes, & Livourne, & Eſpagne.

Hamb. & Lisbonne. ℔ vls.	*Hambourg. & Italie.* ℔ vls.	88 ℔ *Amſterdam & Hamb.* ſl. 16mes.	88 1/8 ℔ *Amſterdam & Hamb.* ſl. 16mes.	88 1/4 ℔. *Amſterdam & Hamb.* ſl. 16mes.	88 3/8 ℔. *Amſterdam & Hamb.* ſl. 16mes.	88 1/2 ℔. *Amſterdam & Hamb.* ſl. 16mes.	88 5/8 ℔. *Amſterdam & Hamb.* ſl. 16mes.	88 3/4 ℔. *Amſterdam & Hamb.* ſl. 16mes.
1. 3/8	82. 3/4	34. —						
— 1/8	83. —	33. 14.	33. 15.	34. —				
— 1/4	— 1/4	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.	34. —		
— 3/8	— 1/2	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.	34. —
— 1/2	— 3/4	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.
— 5/8	84. —	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
— 3/4	— 1/4	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.
— 7/8	— 1/2	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.
2. —	— 3/4	33. 3.	33. 4.	33. 5	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
— 1/8	85. —	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.
— 1/4	— 1/4	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
— 3/8	— 1/2	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.
— 1/2	— 3/4	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.
— 5/8	86. —	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. 15.	33. —
— 3/4	— 1/4	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.
— 7/8	— 1/2	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
3. —	87. —	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.
— 1/8	— 1/4	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.
— 1/4	— 1/2	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.
— 3/8	— 3/4	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.

		44 7/16 ℔.	44 1/2 ℔.	44 9/16 ℔	44 5/8 ℔	44 11/16 ℔	44 3/4 ℔.	44 13/16 ℔
		88 7/8 ℔	89 ℔	89 1/8 ℔.	89 1/4 ℔.	89 3/8 ℔.	89 1/2 ℔.	89 5/8 ℔.
3. 7/8	83. 3/4	33. 15.	34. —	34. —				
— 1/8	84. —	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. —	34. —	34. —
— 1/4	— 1/4	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.
— 3/8	— 1/2	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 13.
— 1/2	— 3/4	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 11.	33. 11.
— 5/8	85. —	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 9.	33. 10.
— 3/4	— 1/4	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 8.	33. 8.
— 7/8	— 1/2	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 6.	33. 7
4. —	— 3/4	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 4.	33. 5.
— 1/8	86. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 3.	33. 4.
— 1/4	— 1/4	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 1.	33. 2.
— 3/8	— 1/2	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. —	33. 1.
— 1/2	— 3/4	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	32. 14.	32. 15.
— 5/8	87. —	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 13.	32. 14.
— 3/4	— 1/4	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 11.	32. 12.
— 7/8	— 1/2	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 10.	32. 11.
5. —	— 3/4	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 8.	32. 9.
— 1/8	88. —	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 7.	32. 8.
— 1/4	— 1/4	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Amſterdam & Lisbonne.

44 7/8 §	44 15/16 §	45 §	45 1/16 §	45 1/8 §	45 3/16 §	45 1/4 §

Cours des Changes entre Amſterdam & Veniſe, & Genes, & Livourne & Eſpagne.

Hambourg & Lisbonne	*Hambourg & Italie & Eſpagne.*	89 3/4 §.	89 7/8 §.	90 §.	90 1/8 §.	90 1/4 §.	90 3/8 §.	90 1/2 §.
§ *vls.*	§ *vls.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*	*Amſterdam & Hamb.*
		ſt. 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*	*ſt.* 16*mes.*
42.	84.	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.
		33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 14.	33. 14.	33. 14.	33. 14.
	85. —	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 13.	33. 12.
		33. 11.	33. 11.	33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 11.	33. 10.
		33. 9.	33. 10.	33. 9.	33. 10.	33. 9.	33. 10.	33. 9.
		33. 8.	33. 8.	33. 7.	33. 8.	33. 7.	33. 8.	33. 7.
43.	86. —	33. 6.	33. 7.	33. 6.	33. 7.	33. 6.	33. 7.	33. 6.
		33. 4.	33. 5.	33. 4.	33. 5.	33. 4.	33. 5.	33. 4.
		33. 3.	33. 4.	33. 3.	33. 4.	33. 3.	33. 3.	33. 3.
		33. 1.	33. 2.	33. 1.	33. 2.	33. 1.	33. 2.	33. 1.
	87. —	33. —	33. 1.	33. —	33. —	33. —	33. —	33. —
		32. 14.	32. 15.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	32. 15.	32. 14.
		32. 13.	32. 14.	32. 13.	32. 13.	32. 13.	32. 13.	32. 13.
		32. 11.	32. 12.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 12.	32. 12.
44.	88. —	32. 10.	32. 11.	32. 10	32. 11.	32. 11.	32. 10.	32. 11.
		32. 8.	32. 9.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 9.	32. 9.
		32. 7.	32. 8.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 8.	32. 8.
		32. 5.	32. 6.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 6.	32. 7.
	89. —	32. 4.	32. 5.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 5.	32. 5.
		32. 2.	32. 3.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 3.	32. 4.
		32. 1.	32. 2.	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 2.	32. 2.
45.	90. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —
		45 5/16 §.	45 3/8 §.	45 7/16 §.	45 1/2 §.	45 9/16 §.	45 5/8 §.	45 11/16 §.
		90 5/8 §.	90 3/4 §.	90 7/8 §.	91 §.	91 1/8 §.	91 1/4 §.	91 3/8 §.
42.	85.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. 1.			
		33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. —	
43.	86. —	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15	34. —
		33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.
		33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.
		33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.
	87. —	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.
		33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
		33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.
		33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
44.	88. —	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. —	33. 3.	33. 3.
		32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.
		32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —
		32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
	89. —	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.
		32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
		32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.
		32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.
45.	90. —	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.
		32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.
		32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.
	91. —		32. —	32. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.

Cours des Changes entre Amſterdam & Liſbonne.

45¼ ℔	45⅛ ℔	45⅜ ℔	45⅝ ℔	46 ℔	46⅛ ℔	46⅜ ℔

Cours des Changes entre Amſterdam & Veniſe, & Genes, & Livourne, & Eſpagne.

Hambourg & Lisbonne. ℔ vls.	Hambourg. & Italie. ℔ vls.	91½ ℔. Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	91⅝ ℔. Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	91¾ ℔. Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	91⅞ ℔. Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	92 ℔. Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	92⅛ ℔. Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	92¼ ℔. Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.
3.	86. ¾	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —
	87. —	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.
	— ¼	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
	— ½	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.
	— ¾	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.
4.	88. —	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.
	— ¼	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.
	— ½	33. 1.	33. 2	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.
	— ¾	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.
	89. —	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.
	— ¼	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.
	— ½	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.
	— ¾	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.
5.	90. —	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.
	— ¼	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.
	— ½	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
	— ¾	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.
	91. —	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
	— ¼	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.
	— ½	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.

		46⅜ ℔	46¼ ℔.	46⅝ ℔	46½ ℔.	46⅞ ℔.	47 ℔.	47⅛ ℔.
		92⅜ ℔.	92½ ℔	92⅝ ℔.	92¾ ℔.	92⅞ ℔.	93 ℔	93⅛ ℔.
3.	87. ¼	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33 14.	33. 15.	34. —	34. 1.
	— ½	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33 14.	33. 15.
	— ¾	33. 39.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.
4.	88. —	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33 10.	33. 11.	33. 12.
	— ¼	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.
	— ½	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
	— ¾	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.
	89. —	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
	— ¼	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.
	— ½	32. 15.	32. 15.	32. 15.	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.
	— ¾	32. 13.	32. 14.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.
5.	90. —	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	32. —
	— ¼	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.
	— ½	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.
	— ¾	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
	91. —	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.
	— ¼	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.
	— ½	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.
5.	92. —	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.
	— ¼	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 4.
	— ½	—	—	—	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.
	— ¾	—	—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.
	93. —	—	—	—	—	—	32. —	32. —

TABLE VIII. *De la Combinaiſon des Changes entre Amſterdam, Hambourg & Allemagne.*

Cours des Changes entre l'Allemagne & Amſterdam.

Hambourg & Allem. pour Cent.	140¼ *p*% *Amſterdam & Hamb.* ſt. 16mes.	140½ *p*% *Amſterdam & Hamb.* ſt. 16mes.	140¾ *p*% *Amſterdam & Hamb.* ſt. 16mes.	141 *p*% *Amſterdam & Hamb.* ſt. 16mes.	141¼ *p*% *Amſterdam & Hamb.* ſt. 16mes.	141½ *p*% *Amſterdam & Hamb.* ſt. 16mes.	141¾ *p*% *Amſterdam & Hamb.* ſt. 16mes.	142 *p*% *Amſterda & Hamb* ſt. 16m
135.	32. 1.	32. —						
— ¼	32. 2.	32. 1.						
— ½	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —				
— ¾	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —			
136. —	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —		
— ¼	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —	32. —
— ½	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. 1.
— ¾	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 2.
137. —	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 3.
— ¼	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 4.
— ½	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 5.
— ¾	32. 11.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 6.
138. —	32. 12.	32. 11.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 7.
— ¼	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.
— ½	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 9.
— ¾	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 10.
139. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 11.	32. 11.
— ¼	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 12.
— ½	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.
— ¾	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 13.
140. —	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.
— ¼	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32 14.
— ½	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.
— ¾	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —
141. —	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
— ¼	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
— ½	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
— ¾	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
142. —	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
— ¼	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
— ½				33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
— ¾				33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.
143. —				33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.
— ¼				33. 13.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.
— ½				33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 12.	33. 11.
— ¾				33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 12.
144. —					33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.

Cou

Cours des Changes entre Amſterdam & l'Allemagne.

Hambourg & Allem. pour Cent.	142¼ f% Amſterd. & Hambourg. ſ. 16mes.	142½ f% Amſterdam & Hamb. ſ. 16mes.	142¾ f% Amſterdam & Hamb. ſ. 16mes.	143 f% Amſterdam & Hamb. ſ. 16mes.	143¼ f% Amſterdam & Hamb. ſ. 16mes.	143½ f% Amſterdam & Hamb. ſ. 16mes.	143¾ f% Amſterdam & Hamb. ſ. 16mes.	144 f% Amſterdam & Hamb. ſ. 16mes.
37. —	32. 1.	32. —						
— ¼	32. 2.	32. 1.	32. —					
— ½	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —				
— ¾	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —			
38. —	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. 1.		
— ¼	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. 1.	32. 1.
— ½	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. 2.
— ¾	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 2.
39. —	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 3.
— ¼	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 4.
— ½	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 5.
— ¾	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 6.
40. —	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 7.
— ¼	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.
— ½	32. 14.	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 9.
— ¾	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 10.
41. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 11.
— ¼	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.
— ½	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 13.	32. 12.
— ¾	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 13.
42. —	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.
— ¼	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.
— ½	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.
— ¾	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —
43. —	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
— ¼	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
— ½	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
— ¾	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
44. —	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
— ¼		33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
— ½		33. 12.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
— ¾		33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.
45. —		33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 9.
— ¼		33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 11.	33. 10.
— ½								33. 11.
— ¾								33. 12.
46. —								33. 13.
— ¼								33. 14.
— ½								33. 15.
— ¾								

Cours des Changes entre Amſterdam & l'Allemagne.

Hambourg & Altona. pour Cent.	144¼ p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	144½ p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	144¾ p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	145 p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	145¼ p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	145½ p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	145¾ p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.	146 p% Amſterdam & Hamb. ſt. 16mes.
138. ¾	32. 1.							
139. —	32. 2.	32. 1.						
— ¼	32. 2.	32. 2.	32. 1.					
— ½	32. 3.	32. 3.	32 2.	32. 1.				
— ¾	32. 4.	32. 3.	32. 3.	32. 2.	32. 1.			
140. —	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 3	32. 2.	2. 1.		
— ¼	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3	32. 3.	32. 2.	32. 1.	
— ½	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 4	2. 3.	32. 2.	32. 1.
— ¾	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 4.	32. 3.	32. 2.
141. —	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. ½.	32. 4.	32. 3.
— ¼	32. 10.	32. 9.	32. 8.	2. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 4.
— ½	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 5.
— ¾	32. 12.	32. 11.	32. 10.	2. 9.	32. 8.	2. 7.	32. 6.	32. 5.
142. —	32. 13.	32. 12.	32 . 11.	32. 10.	32. 9.	2. 8.	32. 7.	32. 6.
— ¼	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.
— ½	32. 14.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.
— ¾	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.
143. —	33. —	32. 15.	32. 15.	32. 14	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.
— ¼	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.
— ½	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.
— ¾	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 15.	32. 14.	32. 13.
144. —	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 15.	32. 14.
— ¼	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 15.
— ½	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.
— ¾	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —
145. —	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
— ¼	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
— ½	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33 5.	33. 4.	33. 3.
— ¾	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5	33. 4.
146. —	33. 11.	33. 10.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
— ¼	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
— ½	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
— ¾	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 10.	33. 9.	33. 8.
147 —	33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 10.	33. 9.
— ¼	— —	— —	— —	— —	— —	33. 11.	33. 10.	33 10.
— ½	— —	— —	— —	— —	— —	33. 12.	33. 11.	33. 10.
— ¾	— —	— —	— —	— —	— —	33. 13.	33. 12.	33. 11.
148. —	— —	— —	— —	— —	— —	33. 14.	33. 13.	33. 12.
— ¼	— —	— —	— —	— —	— —	33. 15.	33. 14.	33 13.
— ½	— —	— —	— —	— —	— —	— —	33. 15.	33 14.
— ¾	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	33. 15.

Cours des Changes entre Amſterdam & l'Allemagne

Hambourg & Allem.	146¼ p%	146½ p%	146¾ p%	147 p%	147¼ p%	147½ p%	147¾ p%	148 p%
	Hambourg. & Italie.	Amſterdam & Hamb.	Amſterdam & Hamb.	Amſterdam & Hamb.	Amſterdam & Hamb.	Amſterdam & Hamb.	Amſterdam & Hamb.	Amſterdam & Hamb.
pour Cent	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.	ſt. 16mes.
40. ¾	32. 1.							
41. —	32. 2.	32. 1.						
— ¼	32. 3.	32. 2.	32. 1.					
— ½	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.				
— ¾	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.			
42. —	32. 5.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.		
— ¼	32. 6.	32. 5.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	
— ½	32. 7.	32. 6.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.
— ¾	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.
43. —	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.
— ¼	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 6.	32. 5.	32. 4.
— ½	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 6.	32. 5.
— ¾	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 7.	32. 6.
44. —	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 7.
— ¼	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.
— ½	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.
— ¾	32. 15.	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.
45. —	33. —	32. 15.	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.
— ¼	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.
— ½	33. 2.	33. 1.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.
— ¾	33. 3.	33. 2.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.
46. —	33. 4.	33. 3.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.
— ¼	33. 5.	33. 4.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.
— ½	33. 6.	33. 5.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —
— ¾	33. 7.	33. 6.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
47. —	33. 8.	33. 7.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
— ¼	33. 9.	33. 8.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
— ½	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
— ¾	33. 10.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
48. —	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
— ¼	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
— ½	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 9.	33. 8.
— ¾	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 10.	33. 9.	33. 9.
49. —				33. 12.	33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 9.
— ¼				33. 13.	33. 12.	33. 12.	33. 11.	33. 10.
— ½				33. 14.	33. 13.	33. 13.	33. 12.	33. 11.
— ¾				33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 12.
50. —					33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.

Cours des Changes entre Amſterdam & l'Allemagne.

Hambourg & Allem. pour Cent.	148¼ p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.	148½ p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.	148¾ p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.	149 p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.	149¼ p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.	149½ p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.	149¾ p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.	150 p% *Amſterdam & Hamb.* fl. 16mes.
142. ¾	32. 1.							
143. —	32. 2.	32. 1.						
— ¼	32. 3.	32. 2.	32. 1.					
— ½	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.				
— ¾	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.			
144. —	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.		
— ¼	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	
— ½	32. 7.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.
— ¾	32. 8.	32. 7.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.
145. —	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.
— ¼	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.
— ½	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.
— ¾	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.
146. —	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.
— ¼	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.
— ½	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 9.
— ¾	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.
147. —	33. —	33. —	32. 15.	32. 14	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.
— ¼	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.
— ½	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.
— ¾	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.
148. —	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.
— ¼	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32 15.
— ½	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. 1.	33. —
— ¾	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. 1.
149. —	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
— ¼	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
— ½	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
— ¾	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
150. —	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
— ¼	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
— ½	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
— ¾	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.
151. —	33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.
— ¼		33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 10.
— ½			33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 11.
— ¾				33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 12.
152. —					33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 13.
— ¼						33. 15.	33. 14.	33. 14.
— ½								33. 15.
— ¾								

ARTICL

ARTICLE II.

Opérations de Négoce.

On entend communément par *Opérations de Négoce* la ſpéculation qu'on fait d'une marchandiſe quelconque achetée dans une ville de Commerce, pour être transportée & vendue dans une autre ville. Dans ce ſens *Opérer* ſignifie mettre en exécution la ſpéculation qu'on aura entrepriſe. Mais ici, par Opérations de Négoce, nous entendons l'art de calculer avec juſteſſe & préciſion la valeur des marchandiſes ſur leſquelles on veut ſpéculer. Une maniere bien ſimple pour procéder avec ſureté dans une Opération de Négoce eſt de chercher d'abord, au moyen d'un compte ſimulé, les prix des marchandiſes & les frais d'embarquement; on s'informe de ce que coûteront le fret & l'aſſurance, quelles ſeront les conditions de la vente des dites marchandiſes; après quoi, comparant les poids ou meſures, & les monnoies des deux païs, il ſera facile d'opérer avec exactitude, au moyen de la regle conjointe qui ſimplifie ſingulierement le raiſonnement. Voici trois exemples de ces ſortes d'opérations qui ſuffiront à nos lecteurs pour comprendre la méthode qu'il leur conviendra de ſuivre en pareille occaſion, tous les cas ſe reſſemblant à cet égard. *Opérations de Change & de Négoce.*

Exemple I. On ſe propoſe d'acheter à Bordeaux une partie de ſucre terré dont le prix a baiſſé à 59 livres tournois le quintal, poids net; en ajoutant à ce prix les frais d'embarquement & la commiſſion à Bordeaux, on trouve que le ſucre coûte rendu à bord du navire 50 livres tournois le quintal de 100 ℔, (*) poids brut de France, qui répondent à environ 99 ℔, poids de Commerce d'Amſterdam. Le change ſur cette derniere ville ſe trouve alors à Bordeaux à 52 $\frac{1}{2}$ §, & l'agio entre l'argent de banque & l'argent courant à Amſterdam à 4 $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$; le fret, l'aſſurance, les frais du déchargement & la commiſſion coûteront 6 p$^{o}_{o}$; les conditions pour la vente des ſucres étrangers dans cette ville ſont 2 p$^{o}_{o}$ de bon poids, 18 p$^{o}_{o}$ de tare ſur le poids brut après en avoir déduit le bon poids, & 2 p$^{o}_{o}$ ſur le prix de la vente. Tout cela combiné, on deſire ſavoir à combien reviendra à Amſterdam la livre de ſucre qu'on pourroit vendre au prix de 13 $\frac{3}{4}$ §. *Réponſe* à 12 $\frac{1}{4}$ § vls.

(*) Le prix d'achat d'une marchandiſe ſe regle ſur ſon poids net, c'eſt-à-dire après qu'on a déduit du poids brut la tare & les autres conditions relatives au poids. C'eſt pourquoi, pour faire un calcul juſte, on établit d'abord, au moyen d'un compte ſimulé, à combien revient un tel poids brut d'une telle marchandiſe, ce dernier poids devant rendre dans le lieu de la diſtination de cette marchandiſe le même poids brut, proportion gardée de la différence qu'il y a entre les deux poids. C'eſt la méthode que nous avons ſuivie dans ces calculs.

Opérations de Change & de Négoce.

Opération.

					1.	*livre de ſucre.*
100.	*2.*	1.	17.	*51.*	*102.*	*pour 2 p$^{o}_{o}$ de bon poids à Amſterd.*
100.	50.			59	*118.*	*pour 18 p$^{o}_{o}$ de tare, dit,*
99.	33.			1.	*50.*	*livres tournois, prix auquel les 100 ℔, poids brut de Bordeaux, coûtent miſes à bord.*
6.	*3.*	1.			107.	*§ vls. bco, change de 53½ § pour 3 liv.*
200.	100.				209.	*pour l'agio de 4½ p$^{o}_{o}$ à Amſterdam.*
100.			17.	*51.*	*102.*	*pour les 2 p$^{o}_{o}$ de rabais ſur le prix de la vente.*
100.				53.	*106.*	*pour fret, aſſur. frais & commis.*

D. 1650000000 — 202095101 89 *produit* 12¼ § *courans la ℔*

Regle univerſelle. Multipliez les 50 livres, ou le prx idu quintal, poids brut de ſucre à Bordeaux, par 53½ § ou le change, enſuite le produit de cette multiplication par 104½ ou l'agio, puis le produit de cette ſeconde multiplication par 106, ou par le tant pour cent à quoi s'éleveront le fret, l'aſſurance, les frais & la commiſſion d'Amſterdam, calculé ſur le montant principal de la vente du ſucre dans cette derniere ville. En diviſant ce dernier produit par 2419213 vous aurez exactement pour quotient le prix coûtant de la livre, poids net, du ſucre à Amſterdam.

Exemple II. On fait acheter à Londres une partie de poivre brun qui coûte de premier achat 11¼ § ſterlings la livre poids net, mais qui ne revient mis à bord du navire qu'à 10$\frac{7}{15}$ § la ℔ de Londres, poids brut, dont 100 ſont environ 92 ℔ d'Amſterdam. Le change entre Londres & Amſterdam ſe trouve alors à 35 ß par livre ſterling ; d'une autre part, le fret, l'aſſurance, les droits & frais de déchargement coûtent 6½ p$^{o}_{o}$ à Amſterdam où l'on accorde ſeulement pour tare 4 ℔ par balle de poivre, ce qui répond à 1⅔ p$^{o}_{o}$ du poids brut; & 2 p$^{o}_{o}$ de rabais ſur le prix de la vente: tout cela ſuppoſé, on demande combien coûtera chaque livre de poivre, poids net d'Amſterdam, qui pourra être vendue à 25 § vls bco à Londres? *Réponſe* 22½ §

Opération.

					1	℔ *de poivre.*
92				1.	*100.*	℔, *poids de Londres.*
300.	*60.*	20.	61.	*305.*		*pour le 1⅔ p$^{o}_{o}$ de tare à Amſterd.*
10.				107.	§	*ſterlings, prix de 10$\frac{7}{15}$ § que coûte la livre poids brut de poivre miſe à bord.*
240.	*12.*	4.	7.	*21.*	*420.*	§ *vls. change de 35 ß par liv. ſterling.*
100.	1.		17.	*51.*	102.	*pour les 2 p$^{o}_{o}$ de rabais ſur l'argent.*
200.	100.				213.	*pour les 6½ p$^{o}_{o}$ de frais, & aſſurance, commiſſion &c. à Amſterdam.*

D. 7360000. — 165439869. *Produit* 22½ § *vls. bco.*

Il reſulte de cette opération que le poivre acheté à Londres à $11\frac{1}{4}$ ℔ ſterlings la ℔ poids net revient à Amſterdam à $22\frac{1}{2}$ ℔ vls. bco la ℔, poids net de cette derniere ville. Ce qui établit la proportion de 2 ℔ vls. bco. pour 1 ℔ ſterling. Voici une regle univerſelle qui rend l'opération encore plus facile que celle ci-deſſus: *Opérations de Change & de Négoce.*

Regle univerſelle. Multipliez les 420 ℔ vls, ou les gros du change entre Londres & Amſterdam par les $10\frac{7}{10}$ ℔ ſterlings, ou le prix auquel la livre de poivre, poids brut, mis à bord, revient à Londres; le produit qui en réſultera ſera enſuite multiplié par $106\frac{1}{2}$, ou par le tant pour cent auquel s'éleveront les frais de déchargement à Amſterdam, fret, aſſurance, & commiſſion; & le produit total de ces deux multiplications diviſé par 21292 vous donnera les $22\frac{1}{2}$ ℔ vls. dits.

Exemple III. Une partie de laine en ſuin achetée à Séville, à divers prix, après avoir été lavée & miſe en balles & chargée à Cadix pour Amſterdam, coûte rendue à bord 102 réaux de platte vieille l'arrobe de 25 ℔, poids brut de Cadix, qui répondent à $23\frac{3}{8}$ ℔, poids de Commerce d'Amſterdam; le change entre cette derniere ville & Cadix eſt à 90 ℔ vls. bco; le fret, l'aſſurance, les frais de décharge, la commiſſion & le ducroire des acheteurs montent à 7 p℅ à Amſterdam, où l'on accorde pour conditions 4 ℔, plus ou moins, de *réfaction*; & 12 ℔, plus ou moins, de *tare*, pour chaque balle peſant environ 200 ℔, ce qui fait à peu près 8 p℅ du poids brut; enſuite 24 ℔ pour 175 ℔, de *Déduction*, ce qui répond à $13\frac{5}{7}$ p℅; enfin 21 mois de *bonification* d'intérêt à raiſon de 14 florins pour 114, & 1 p℅ de *rabais* en ſus, ce qui fait enſemble $13\frac{2}{5}$ p℅. Toutes ces conditions ſuppoſées, on deſire ſavoir à combien reviendra la ℔ de laine, une qualité avec l'autre? (*) *Réponſe*: à $26\frac{1}{4}$ ſ. la ℔.

Opération.

					1.	℔ *de laine*
100.		25.		27.	*108.*	*pour 8 p℅. réfaction & tare.*
700.		175.		199.	*796.*	*pour les 24 ℔ par 175 ℔.*
187.		11.		204.	*816.*	*réaux, à 102 rxles 23⅜ ℔ d'Amſ.*
	1.		1.	*17.*	*34.*	*maravedis de platte.*
375.	*75.*	25.	6.	*18.*	*90.*	*℔ vls, pour le change.*
40.	*2.*	1.			1.	*florin bco. d'Amſterdam.*
700.	175.				793.	*ſl. pour les 21 mois & 1 p℅.*
100.	25.				107.	*ſl. pour 7 p℅. de frais.*
	1.			1.	*20.*	*ſols de banque.*

D. 5263671875. 1395067534 38 *Produit* $26\frac{1}{4}$ *ſt. bco.*

(*) Pour bien entendre ceci, il faut ſavoir qu'on fait en Eſpagne de chaque partie de laine des aſſortimens de qualités, qui ſe vendent à divers prix dans l'Etranger.

Opérations de Change & de Négoce.

Regle univerſelle. Multipliez les 102 réaux de platte (ou le prix de chaque arrobe de laine par 8; & multipliez-en le produit par 108 (ou par la réfaction & la tare à raiſon de tant pour cent); multipliez encore le produit qui en reviendra par 90 ℔ ou par le cours du change; multipliez enfin ce dernier produit par 107, ou par le tant pour cent à quoi peuvent s'élever les frais; & le produit de toutes ces multiplications ſera diviſé par 32020918.

par exemple, la partie dont il eſt question ici étoit de 60 balles, dont il y avoit

40 R	peſant	12300 ℔	qui, vendues à 35 ſ. la ℔, produiſirent	fl. 21525. —
12 F	. .	3400	. . . . . à 25	4250. —
8 S	. .	2300	. . . . . à 15	1725. —
60 Balles	peſant	18000 ℔,	poids brut, produiſirent à Amſterdam	Bco. fl. 27500. —
Ces mêmes		18000 ℔,	poids brut, coûterent à 26½ ſ. la ℔ .	23850. —
Il y eut donc de bénéfice dans la partie 15$\frac{1}{17}$ p$\frac{0}{0}$, ou				Bco. fl. 3650. —

TRAITÉ GÉNÉRAL DU COMMERCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE TROISIEME.

Maximes & uſages généraux de Commerce.

Tout homme qui embraſſe la profeſſion de Négociant doit ſe faire un devoir de bien connoître les Maximes & les uſages les plus généralement adoptés par les nations commerçantes de l'Europe. Son intérêt & ſon honneur lui en font également une loi. Plus l'un & l'autre lui ſont chers, plus il doit ſentir combien il lui eſt eſſentiel d'accumuler les connoiſſances & les qualités relatives à ſon état. Nos lecteurs verront d'abord combien ces Maximes & Uſages peuvent leur être utiles; nous nous en occuperons dans le premier Article de ce troiſieme Livre; & dans le ſecond Article qui termine notre Ouvrage, nous traiterons des Ordonnances & Uſages concernant les Aſſurances & le Réglement des Avaries. La méthode que nous ſuivrons eſt nouvelle, mais nous oſons penſer qu'elle n'en ſera pas moins agréable. Au moins ſommes-nous perſuadés que de toutes celles qu'on avoit inventées, il n'en eſt aucune d'auſſi bien fondée. Nous regrettons ſeulement que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas d'approfondir autant que nous le deſirerions un objet auſſi important.

ARTICLE I.

Maximes générales de Commerce.

Maximes & uſages de Commerce.

Le Commerce étant fondé ſur des principes qui tirent leur origine de la réciprocité des beſoins qu'ont les hommes entre eux, il eſt naturel que ceux qui ſe conſacrent à un état auſſi utile à la ſocieté qu'eſt celui de Négociant, ſuivent de certaines regles qui, par leur marche uniforme, ſoient en quelque façon le garant de la réuſſite de leurs entrepriſes. Quiconque entreprend quelque Commerce, a donc un intérêt particulier & perſonnel de prendre de ſages précautions pour qu'il en réſulte des avantages réels pour lui; il doit ſurtout veiller à ce qu'il ne ſoit pas victime de ſa bonne foi à l'égard de ceux avec qui il fait Commerce, étant obligé ſouvent de traiter avec des perſonnes qu'il ne connoît que de nom & de réputation, & qu'il ne lui eſt pas poſſible de mieux connoître. Il ſeroit impoſſible d'indiquer les regles de conduite à ſuivre dans toutes les circonſtances qui ont lieu dans le Commerce, ces circonſtances étant non moins nombreuſes & auſſi variées que les branches qui forment l'enſemble de ce qu'on appelle Commerce ſont différentes. Or, il eſt auſſi peu poſſible de compter toutes les branches & ramifications du Commerce, que de dire de combien de rayons ſe compoſe un cercle.

C'eſt ce qui faiſoit dire à un Négociant reſpectable d'Amſterdam, qui en mourant tout récemment a laiſſé à ſes héritiers une fortune brillante, fortune qu'il devoit à ſon habileté & à un travail aſſidu pendant une longue ſuite d'années, en faiſant le Commerce le plus étendu & le plus varié qu'ait peut-être jamais fait aucune maiſon de Commerce: „ qu'il apprenoit tous les jours quelque choſe de nouveau & qu'il avançoit toujours de quelques pas dans la ſcience du Commerce."

Nous ne pouvons donc qu'indiquer ici quelques regles & maximes générales auxquelles s'aſtreignent ſtrictement les Négocians les plus capables. Nous les rangerons ſous divers chefs que nous diviſerons en paragraphes, afin qu'il ſoit plus facile de les conſulter quand il en ſera beſoin.

§. I. *Caractere du Commerce & qualités du Négociant.*

Maximes & usages de Commerce.

Il faudroit avoir bien peu de connoiſſance du Commerce pour ignorer que ſans lui les hommes ſeroient encore dans la plus affreuſe barbarie. Le Commerce les attache les uns aux autres par une utilité reciproque & fait taire chez eux toutes les autres paſſions morales & phyſiques pour faire place à l'intérêt qui en eſt la baſe & le mobile. Par exemple, que deux nations ſoient en guerre & tâchent de ſe faire mutuellement tout le mal poſſible, cela n'empêchera pas que deux négocians de l'une & l'autre nation, n'entretiennent une correſpondance amicale, pleine de bonne foi & de ſincérité, ſans égard à la haine & l'animoſité qui diviſent leurs concitoyens. Le Commerce a un caractere particulier qui le diſtingue des autres profeſſions dont les hommes s'occupent. Il influe d'ailleurs ſi ſingulierement ſur les ſentimens & les inclinations de l'homme, que de hautain & fier qu'il étoit, il le rend tout d'un coup ſouple, liant & ſerviable. Par le Commerce l'homme apprend à réfléchir, à avoir de la probité & des mœurs, à être prudent & réſervé dans ſes propos & ſes actions. Sentant la néceſſité d'être ſage & honnête pour bien réuſſir, il fuit le vice, ou du moins il a un extérieur plein de décence & de gravité, afin de ne pas faire juger mal de lui à ceux qui ont intérêt de le connoître; il n'oſeroit s'afficher dans la crainte de nuire à ſon crédit; ainſi la Societé ne ſouffre pas d'un ſcandale dont peut-être elle auroit à ſe plaindre ſans cela. Tels ſont les effets du Commerce ſur la plupart de ceux qui embraſſent cet état & qui ont l'ambition de s'y diſtinguer. Mais tous ceux qui ſe livrent au Commerce ſont-ils bien capables d'en remplir comme il faut les devoirs? Tous ſont-ils propres à la profeſſion de Négociant? C'eſt ce qu'il eſt bon de développer ici.

Il y a deux eſpeces d'hommes de caracteres entierement oppoſés, qui ne ſont rien moins que propres pour être négocians. Les premiers ſont trop faciles & trop confians, & ſe livrent trop légerement aux entrepriſes qui offrent la moindre perſpective de réuſſite; nonchalans & peu ſoucieux ſur l'état de leurs affaires, ils n'en voient le dérangement que lorſqu'il n'eſt plus tems d'y remédier; ou bien lorſqu'ils s'apperçoivent de quelque déſordre dans leurs affaires, ils n'ont pas le courage d'en rechercher la cauſe pour y mettre ordre au plutôt. Contens de ſe tirer de l'embarras où ils ſe trouvent dans le moment, ils n'y penſent plus dès qu'il eſt paſſé, & loin que ce ſoit pour eux une leçon, ils ne tardent pas à retomber dans un embarras pire que le premier, & peut-être plus funeſte.

La ſeconde eſpece d'hommes que nous regardons comme peu propres pour le Commerce, eſt tout-à-fait différente de la premiere par le ca-

Maximes & uſages de Commerce.

ractere. Ce ſont des gens extrêmement ſoucieux, ſoupçonneux & pleins de méfiance pour tous ceux qui les entourent. Sans ceſſe ils ont dans l'eſprit qu'on les trompe ou qu'on veut les tromper. Entreprennent-ils une affaire ? ils ſont continuellement ou tourmentés par la crainte d'un mauvais ſuccès, ou follement livrés à l'eſpoir d'un grand gain. Si l'affaire devient mauvaiſe, ils tombent dans un noir chagrin qui affecte ſingulierement leur ſanté ; ſi, au contraire, elle tourne bien, ils ſe livrent à une joie immodérée, mais cette joie eſt de courte durée ; elle fuit dès qu'ils font réflexion que l'affaire auroit pu être encore meilleure, ſi elle eût été mieux ménagée, ou ſi le correspondant à qui on en avoit confié la geſtion eût été plus actif, ou même plus fidele. Jamais ſatisfaits, toujours tyrannisés par l'envie d'accumuler richeſſes ſur richeſſes, ces infortunés, victimes d'une cupidité inſatiable, traînent une vie continuellement agitée & ne connoiſſent point de repos.

L'état de Négociant ne convient nullement à ces deux eſpeces d'hommes ; les uns manquant des talens & de l'activité néceſſaires pour prévenir les évenemens malheureux ; les autres n'ayant ni patience ni courage pour ſupporter ceux auxquels on ne peut parer, quelque prudent & habile que l'on ſoit.

Au contraire, l'état de Négociant eſt une occupation agréable & douce pour qui a l'eſprit & le caractere propres pour le Commerce. La premiere choſe que doit faire celui qui veut être Négociant, c'eſt d'acquérir dans la ſcience du Commerce les connoiſſances néceſſaires pour la pouvoir profeſſer avec ſuccès. A un jugement ſain & capable de beaucoup de réflexion, il doit ajouter beaucoup d'activité dès qu'il s'agit d'exécuter ce qu'il a réſolu de faire. Il faut qu'il ſache ſe poſſéder auſſi bien dans la perte que dans le gain, ſans ſe livrer dans l'un ou l'autre cas, ou à une affliction ou à une joie immodérée. Il doit de toute néceſſité ſavoir perdre parce, qu'il y eſt expoſé par ſon état ; car en prenant de ſages tempéramens ce même état lui procure preſque toujours les moyens de ſe tirer d'affaire. Aſſidu à ſes devoirs, le Négociant doit les remplir avec un ſoin tout particulier, mais ſans en être eſclave. Il peut partager ſon tems aiſément entre ſon bureau & ſes amis, s'occuper dans l'un toutes les fois qu'il a de l'ouvrage ſans faire attention ni à l'heure ni au moment, & goûter enſuite avec les autres les douceurs de la vie en ſe livrant à la joie & aux plaiſirs innocens que procure la ſociété.

Il y a des païs où le Négociant eſt tellement aſſidu à ſon bureau qu'il y eſt toujours le premier rendu & le dernier ſorti, ſoit qu'il ait ou n'ait pas à travailler. Dans d'autres païs le Négociant n'entre dans ſon bureau que pour expédier ſon courrier & pour ſigner les lettres que ſes commis ont préparées. S'il s'agiſſoit de décider laquelle de ces deux façons de ſe comporter eſt la meilleure, nous ne balancerions pas un moment à nous déclarer en faveur de la premiere, comme la plus conforme à l'eſprit de Commerce ; ce-

cependant il pourroit ſe faire que nous nous trompaſſions dans notre jugement; car on ne peut rien conclure là-deſſus, à cauſe que les divers genres d'occupation du Négociant influent eſſentiellement & ſur ſa maniere de vivre & même ſur ſon caractere. *Maximes & uſages de Commerce.*

§. II. *Principaux genres d'occupation du Négociant.*

L'Etat de Négociant eſt le plus grand & le plus noble de tous ceux qui ont le Commerce pour objet. Bien différent du marchand qui ne fait qu'acheter & vendre une ou quelques marchandiſes dont il fait conſtamment le trafic, il eſt très-rare que le Négociant n'embraſſe un grand nombre d'articles; ſon eſprit actif & inventif réfléchit, médite ſur différens objets alternativement, les enviſage de toutes les manieres & réuſſit ordinairement à démêler ceux dont il peut retirer plus de bénéfice. D'une autre part, la maniere de travailler du Négociant & celle du Marchand ſont tout-à-fait différentes. Celui-ci doit connoître parfaitement la marchandiſe dont il fait Commerce; il faut qu'il la voie, qu'il la goûte, qu'il la prépare, & veille à ce qu'elle ſoit entretenue en bon état, qu'enfin il la vende lui-même. Le Négociant, au contraire, n'a beſoin ni de voir ni de connoître intuitivement les marchandiſes qui ſont l'objet de ſes ſpéculations; il ſuffit qu'il en connoiſſe théoriquement les qualités principales; il en fait ordinairement la vente par un Courtier ou par un Commiſſionnaire affidé.

Le Négociant ne ſpécule pas ſeulement ſur les marchandiſes dont il a beſoin pour faire le Commerce du païs qu'il habite; il parcourt beaucoup d'autres branches de négoce, ſuivant que ſon intérêt & les circonſtances l'invitent à le faire. On ne ſauroit faire l'énumération des branches dans leſquelles ſe diviſe le Commerce; mais on peut ranger dans quatre claſſes les genres d'occupations auxquels ſe livrent ordinairement les Négocians: ſavoir, la *Commiſſion*; la *Spéculation en marchandiſes*; la *Banque*; *les Aſſurances*. Il eſt des Négocians qui ſont en même tems Commiſſionnaires, Spéculateurs, Banquiers, & Aſſureurs; d'autres ne ſont que l'une, ou deux, ou trois de ces quatre choſes. Entrons dans quelque détail ſur les maximes à ſuivre dans chacune de ces occupations.

§. III. *De la Commiſſion.*

Tous les Négocians ſont diſpoſés à faire le Commerce de Commiſſion parce qu'il eſt le plus ſûr & le plus commode, & qu'il exige moins de peine & de ſoucis. On peut dire auſſi qu'il eſt généralement parlant le plus avantageux de toutes les branches de Commerce; mais,

Maximes & uſages de Commerce.

pour cela, il faut ſavoir ſe conduire de maniere que l'on ne perde pas d'un côté ce qu'on gagne de l'autre. Pour bien comprendre ceci, il faut ſavoir que le Commerce de Commiſſion eſt purement un Commerce de confiance. Si le Négociant Commiſſionnaire ne connoît point les facultés de ſon commettant, il ne doit point exécuter les ordres qu'il en a reçu, ſans, au préalable, avoir pris de bonnes informations ſur ſa ſolidité. Si, ſans avoir pris cette précaution, le Commiſſionnaire effectue les ordres d'un Commettant qu'il ne connoît pas, il s'expoſe à être dupe de la confiance qu'il lui accorde, & quand même il ne le ſeroit pas, & que le Commettant n'abuſeroit pas de la bonne foi de ſon Commiſſionnaire, la conduite de celui-ci ſeroit avec raiſon taxée d'imprudence par tous les Négocians. Mais il ne ſuffit pas toujours à un Commiſſionnaire qui travaille ſagement de connoître ſeulement les facultés, c'eſt-à-dire les moyens pécuniaires de ſes Commettans; il doit encore ſavoir la nature de leurs entrepriſes & ſi elles ne ſont pas au-deſſus de leurs moyens. (*) Il doit auſſi, autant qu'il eſt poſſible, connoître leur humeur & leur caractere, afin de prendre dans la correſpondance le ſtyle & le ton qui leur conviennent; enfin, le Commiſſionnaire doit étudier la marche des affaires, & tâcher d'acquérir la ſagacité requiſe pour pouvoir diſtinguer s'il convient de ſe livrer entierement aux deſirs de ſes Commettans, ou s'il n'eſt pas plus convenable de s'y prêter avec reſerve, en n'exécutant leurs ordres que ſucceſſivement & avec précaution, prenant garde néanmoins de ne pas leur faire ſoupçonner qu'on agit ainſi par méfiance.

Parmi les Négocians qui font le Commerce de commiſſion, il en eſt peu qui aient le tact aſſez fin pour diſcerner quand ils doivent accorder ou refuſer leur confiance à leurs Commettans. Il n'eſt pas rare de les voir ſe confier aveuglément à des gens qui ne le méritent nullement, tandis qu'ils rejettent les commiſſions de ceux qui ſeroient les plus exacts à remplir leurs engagemens; auſſi ne tirent-ils pas à beaucoup près l'avantage qu'ils tireroient de leur état s'ils le connoiſſoient mieux qu'ils ne font. Il eſt auſſi des circonſtances où un Commiſſionnaire gagne plus à ne pas effectuer les ordres de ſes Commettans qu'il ne feroit en les exécutant, quoiqu'il ſembleroit qu'il n'y auroit point d'inconvénient pour lui à le faire. Ces circonſtances ſont de nature à ne pouvoir pas être facilement définies; nous parlons de ces criſes dangereuſes qui arrivent quelquefois dans le Commerce, dont il eſt difficile de connoître la cauſe avant d'en avoir éprouvé les effets. Une des cauſes le plus connues, parce

(*) C'eſt une choſe trop notoire, pour être ignorée des Négocians, que tel ſpéculateur avec de grands moyens pécuniaires peut être regardé comme peu ſolide, ſi l'on fait attention au nombre, à la nature, aux circonſtances des entrepriſes de Commerce qu'il fait, & qu'un ſimple boutiquier qui regle ſon négoce ſur ſes petits fonds lui eſt préférable.

qu'elle eſt viſible & fondée ſur une expérience fréquente, c'eſt le tems où le papier eſt dans un tel diſcrédit que celui des meilleures maiſons eſt pris dans la place où l'on travaille avec une retenue trop ſenſible pour ne pas influer ſur le crédit public & particulier. Dans une pareille conjoncture un Commiſſionnaire prudent ne s'empreſſe pas d'exécuter les ordres de ſes Commettans; il attend que le crédit renaiſſe, & lors même qu'il eſt parfaitement rétabli, il marche lentement & pas à pas, ſe gardant de faire dans une ſeule fois toutes les expéditions que ſes commettans lui ordonnent. *Maximes & uſages de Commerce.*

Le crédit eſt une choſe qui ne s'établit qu'avec le tems, & qui au contraire ſe perd dans une minute: c'eſt une fleur qui ſe développe avec lenteur & qui parvient rarement au degré de beauté dont elle eſt ſuſceptible; dans tous les tems il faut en avoir le plus grand ſoin, crainte qu'elle ne ſe flétriſſe. Chaque négociant doit avoir du crédit en proportion de ſes facultés; ſans cela, il n'eſt guere poſſible qu'il entreprenne quelque affaire, ou s'il en entreprend quelqu'une, il ſuccombera ſous le fardeau de ſes engagemens, au moment qu'il s'y attendra le moins. Le moyen d'acquérir du crédit eſt ſimple, mais on ne peut pas dire qu'il ſoit facile; parce que 1°. il faut commencer à travailler avec des fonds ſuffiſans & faire en ſorte d'acquérir de la conſidération pour ſon papier chez les principaux Négocians. 2o. il faut donner des preuves qu'on a aſſez de capacité & de talens pour bien s'acquitter des devoirs qu'impoſe la qualité de Négociant; 3°. il faut enfin ſe faire connoître au public ſous un point de vue avantageux en montrant qu'on a des mœurs & que l'on mene une vie ſage & réglée. Les moyens pour conſerver le crédit ſont, à quelque choſe près, les mêmes que pour l'acquérir. Diſons encore, que le Négociant doit être très-prudent & très-circonſpect dans ſes entrepriſes, qu'il n'en doit faire aucune qui ne ſoit reconnue pour bonne & ſolide; qu'il doit enfin être d'une exactitude ſcrupuleuſe dans le payement non-ſeulement des lettres de change & autres effets payables dans un tems préfix, mais auſſi des billets & aſſignations pour montant de marchandiſes dont le tems du payement eſt limité par des conventions particulieres, ſans être fixé à un certain jour.

Quand nous diſons que le Négociant, pour conſerver ſon crédit, doit n'entreprendre que des affaires reconnues pour bonnes & ſolides, nous prétendons inſinuer qu'il doit éviter de s'engager dans un Commerce, où il courroit évidemment risque de perdre ſa fortune. Nous ſuppoſons qu'un Commiſſionnaire ſoit chargé d'une entrepriſe conſidérable par des Commettans dont les moyens ne ſont pas proportionnés à l'importance de la commiſſion. Il ne connoît pas cette circonſtance ou n'en a qu'une connoiſſance vague; n'importe, cela ne l'arrête pas, & il ne balance pas un moment à mettre en exécution l'ordre de ſes Commettans. Cependant ceux-ci réuſſiſſent mal dans leur ſpéculation, qui étant

Maximes & uſages de Commerce.

traverſée par quelque évenement imprévu, les met dans l'impuiſſance de ſatisfaire à leurs engagemens ; & de cette façon le Commiſſionnaire eſt jeté dans un embarras dont il eſt rare qu'il ſe tire avec honneur. D'une autre part, quoique la ſpéculation ſoit ſuivie d'un heureux ſuccès, il peut arriver que les débours dans leſquels elle conſtitue le Commiſſionnaire ſoient beaucoup au-delà de la maſſe de papier qu'il a le crédit de faire négocier ſur la place. Ce crédit montant rarement juſqu'au niveau des facultés du Commiſſionnaire, & le dépaſſant encore plus rarement, il eſt très-difficile qu'il ſe tire de l'embarras où il ſe doit trouver en pareille conjoncture, s'il n'a d'autres moyens que ſon crédit pour remplir ſes engagemens. Il y a des affaires qui dans le fond ſont bonnes, ſolides & très convenables pour certains Commiſſionnaires, qui ſeroient dangereuſes, peut-être même funeſtes pour d'autres ; cela dépend des facultés des uns & des autres ; il eſt donc eſſentiel de les bien conſulter avant de faire quelque entrepriſe, & l'on ne peut prendre trop de ſoin pour n'en faire que de bonnes & d'une ſolidité reconnue.

Les devoirs du Commiſſionnaire envers ſes Commettans, quoique connus par beaucoup de ceux qui liront cet ouvrage, doivent néanmoins être développés ici pour ceux qui les ignorent. Voici donc ce que les loix & les uſages de Commerce prescrivent à cet égard.

En matiere de commiſſion, le premier de tous les devoirs pour le Commiſſionnaire conſiſte en ce qu'il ſoit exact à exécuter l'ordre, on *mandat*, qu'il a accepté. Le plus grand nombre des affaires qui ſe font entre Commerçans ſe traitent par la voie des commiſſions, ſoit de ville à ville dans un même Etat, ſoit de nation à nation ; ſans cette reſſource le Commerce ſeroit bien languiſſant & extrêmement reſſerré ; mais auſſi, d'une autre part, il ſeroit bien dangereux s'il n'étoit ſoutenu par la ferme confiance qu'un Commiſſionnaire exécutera fidelement & ſtrictement l'ordre qu'il a accepté. Le Commerce ne ſubſiſte que par le crédit & la confiance, & le nœud principal de l'un & de l'autre eſt la fidélité que ſe doivent réciproquement les Commerçans dans l'exécution des ordres qu'ils reçoivent. S'il étoit permis de s'en écarter, tant ſoit peu, à moins de motifs bien graves, il n'y auroit plus de ſureté ; car dans la néceſſité où l'on eſt journellement de s'adreſſer à des gens qu'on n'a jamais vus, & dont on ne connoît ni le génie ni le caractere, perſonne n'oſeroit le faire ſi le commiſſionnaire pouvoit impunément ſe jouer des ordres qu'il reçoit ; ne les point exécuter du tout ou ne les exécuter qu'en partie ; y ajouter ou retrancher à ſa fantaiſie, & ne faire en tout cela que ce que ſon intérêt propre & perſonnel lui inſinueroit. Dans cette ſuppoſition, la voie des commiſſions étant ſi périlleuſe, comme il n'y auroit perſonne qui ne fût expoſé à une ruine totale par la licence que pourroient ſe donner les Commiſſionnaires, il faudroit de toute néceſſité, que cette branche de Commerce ceſſât, & chacun étant obligé à faire ſes affaires

par lui-même, le Commerce général ſeroit ſans force ni vigueur. De là vient qu'on regarde comme conſtant dans toutes les places du monde où il y a de l'honneur & de la bonne foi, qu'un Commiſſionnaire eſt tenu d'exécuter ſtrictement l'ordre qu'il a accepté. C'eſt la premiere regle qu'on enſeigne aux Commerçans, celle auſſi à laquelle on ſe tient plus rigoureuſement, à cauſe des conſéquences qu'entraîneroit le moindre relâchement à cet égard. Sans cela il ſe feroit des infidélités journalieres; chaque Commiſſionnaire ne manqueroit pas de s'excuſer tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre, & toujours ſur des cas imprévus qui ſeroient devenus des obſtacles à l'exécution de la Commiſſion dont ils ſe ſeroient chargés. Ce ſeroit un germe perpétuel de conteſtations où l'on verroit ſans ceſſe les Commettans & les Commiſſionnaires aux priſes. *Maximes & uſages de Commerce.*

Mais s'il eſt vrai que celui qui accepte une commiſſion eſt tenu de la remplir, il ne l'eſt pas moins que le Commiſſionnaire n'eſt point reſponſable de l'inexécution de la commiſſion, dès qu'il y a apporté tous ſes ſoins; qu'il a été fidele à ſes ordres autant qu'il a été en lui; en un mot, dès qu'il n'a rien négligé de ce qu'un homme exact peut faire quand les choſes ſont à ſa diſpoſition; mais s'il eſt arrêté par des obſtacles qui viennent d'ailleurs; ſi, après s'être donné les mouvemens convenables, il ne lui eſt pas poſſible de remplir la commiſſion, il en eſt quite dès qu'il a inſtruit ſon Commettant de ces obſtacles, afin que celui-ci puiſſe ſe procurer par ailleurs les objets dont il a beſoin. Les loix civiles & politiques de toutes les nations ſont formelles là-deſſus & concourent à établir les regles que nous venons d'indiquer comme les fondemens des devoirs reſpectifs auxquels on eſt tenu dans le Commerce.

Une regle auſſi généralement adoptée par les Commerçans, c'eſt qu'un Commiſſionnaire n'eſt pas obligé d'effectuer une commiſſion dont il a accepté l'ordre, s'il a des preuves que ſon commettant n'auroit pas de moyens pour payer le montant des marchandiſes qu'il lui auroit demandées. Le Commiſſionnaire peut même faire plus en pareille circonſtance: c'eſt que quand même il auroit exécuté l'ordre de ſon Commettant, quand même les marchandiſes ſeroient embarquées dans un navire déjà mis en mer, & qu'il en auroit envoyé le connoiſſement avec les autres documens, il pourroit envoyer un double connoiſſement & une procuration à un autre Négociant de la ville où demeure le Commettant & ordonner la ſaiſie des marchandiſes qu'il auroit expédiées, lors même que ces marchandiſes ſeroient déjà débarquées, pourvu toutefois qu'elles n'euſſent pas encore été miſes en magazin. Il y a cependant des païs où l'on peut faire ſaiſir les marchandiſes déjà miſes en magazin, ou obliger les receveurs à en donner caution ſuffiſante: ceci dépend des loix & uſages de chaque païs, & il eſt bon de s'y conformer.

Un Commiſſionnaire n'eſt nullement reſponſable de la mauvaiſe iſſue

Maximes & uſages de Commerce.

d'une expédition qu'il auroit faite à un Commettant, quand il n'y a ni de ſon fait, ni de ſa faute, ni de ſa négligence, les marchandiſes pouvant arriver en mauvais état au lieu de leur deſtination, quoique le Commiſſionnaire ſoit irréprochable dans toutes les choſes qui ont dépendu de lui. Il y a deux manieres d'exécuter une commiſſion, l'une par ſoi-même l'autre par un tiers. Dans le premier cas, le Commiſſionnaire eſt tenu de répondre lui-même de la bonne qualité de la marchandiſe lors du chargement; car il n'eſt pas naturel qu'il réponde de l'état où elle pourra être quand elle arrivera au lieu de ſa deſtination. Dans le ſecond cas, le Commiſſionnaire, chargé par ſon Commettant de faire exécuter un ordre dans un port différent de celui où il demeure, n'eſt tenu à autre choſe qu'à transmettre ce même ordre au Commiſſionnaire qui doit l'exécuter. Le premier de ces Commiſſionnaires eſt proprement un Commiſſionnaire paſſif, & le ſecond, un Commiſſionnaire actif; celui-ci eſt comptable de ſa geſtion à celui-là, & ce dernier eſt obligé, s'il en eſt requis, de prouver au Commettant qu'il a transmis fidelement ſes ordres au Commiſſionnaire actif.

Le droit qu'un Commiſſionnaire recouvre ſur le montant des marchandiſes qu'il expédie à ſon commettant, ſe nomme communément *Commiſſion*; quelques-uns l'appellent *Proviſion*, quoique ce dernier terme ne s'emploie guere qu'en opérations de banque. La Commiſſion ſur marchandiſes eſt différente ſuivant les païs & les uſages admis entre les Négocians; en général c'eſt 2 p$^{o}_{o}$, mais il y a des païs où on la monte juſqu'à 5 p$^{o}_{o}$; en d'autres le Commiſſionnaire prend 2 p$^{o}_{o}$ ſur certains articles, 2$\frac{1}{2}$ & 3 p$^{o}_{o}$ ſur quelques autres articles. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces différentes manieres, puiſque nous avons donné dans le premier volume tous les exemples qu'on peut deſirer ſur cet objet; mais nous ferons ici une queſtion qui ſe préſente naturellement, ſavoir : s'il eſt permis à un Commiſſionnaire de charger ſur le prix d'une marchandiſe qu'il aura achetée par l'ordre & pour le compte du Commettant à qui il en fait l'expédition, autre choſe que la Commiſſion qui lui eſt due de droit, ou qui lui eſt allouée par l'uſage, ou enfin dont il a été fait une convention particuliere entre le Commiſſionnaire & ſon Commettant. Pour nous, nous ne faiſons pas difficulté de dire que le Commiſſionnaire qui agit ainſi, ne répond nullement à la confiance de ſon Commettant, quoique nous n'ignorions pas qu'il y a des marchandiſes dont la ſimple commiſſion de 2 p$^{o}_{o}$ ne paye pas à beaucoup près au Commiſſionnaire les peines qu'il ſe donne pour les expédier. Mais il y a un cas où le Commiſſionnaire peut, ſans injuſtice, gagner quelque choſe ſur le prix de la marchandiſe qu'il envoie à ſon Commettant; c'eſt ce que nous verrons bientôt dans le paragraphe ſuivant.

Maximes & uſages de Commerce.

§. IV. *Spéculations en marchandiſes.*

Il y a deux principales manieres de faire le Commerce de ſpéculation, l'une ſans ſortir de chez ſoi, en y achetant les marchandiſes qu'on y trouve lorſqu'elles ſont à un bas prix & en les y vendant lorſque les prix en ſont hauts; l'autre, en païs étranger, ſoit en y envoyant les marchandiſes qu'on a chez ſoi, ſoit en y en faiſant venir celles dont on y a beſoin, ſoit d'une autre maniere quelconque.

Dans le premier cas le ſpéculateur eſt maître de garder tout le tems qu'il veut ſa marchandiſe, qu'il vend avec profit ou avec perte ſuivant le prix courant de la place, à un Négociant ou aux détailliſtes du païs; il peut même, s'il travaille en commiſſion, expédier cette marchandiſe à ſon Commettant au prix de la place, du jour qu'il lui en annonce l'achat, & c'eſt dans ce cas où il très-permis au Commiſſionnaire de gagner quelque choſe ſur le prix que lui coûte la marchandiſe qu'il expédie à ſon Commettant, en outre de ſa Commiſſion; car en faiſant payer cette marchandiſe peut-être beaucoup au-delà de ce qu'elle lui coûte, il ne fait aucune injuſtice à ſon commettant dès qu'il ſe tient au prix courant de ladite marchandiſe ſur la place au moment qu'il la lui expédie; rien de plus clair & rien auſſi de plus legitime que ce gain. Dans une telle circonſtance le Commiſſionnaire fait deux rôles, tout-à-fait différens ſans être incompatibles, ſavoir, de vendeur & d'acheteur; il eſt vendeur de ſa marchandiſe, parce qu'il l'avoit achetée pour en tirer du bénéfice à l'occaſion; & il en eſt acheteur parce qu'en vertu de l'ordre de ſon commettant d'en acheter une partie au prix courant, il peut ſe donner la préférence à lui-même, toutes choſes égales, d'ailleurs, entre ſa propre marchandiſe & celle qu'il auroit pu ſe procurer d'un autre vendeur.

Avant de faire une ſpéculation quelconque en païs étranger il eſt néceſſaire de beaucoup réfléchir, par la raiſon que les premieres idées étant preſque toujours fort ſéduiſantes, elles peuvent en impoſer facilement au ſpéculateur qui ne ſe donne pas la peine de conſidérer les choſes ſous leurs différentes faces. Une ſpéculation ſuperficielle eſt preſque toujours éblouiſſante & trompeuſe; les avantages que promet au premier coup d'œil une entrepriſe font tellement illuſion qu'on s'abuſe entierement ſur les ſuites funeſtes qu'elle peut avoir, & quand on ſuccombe, on eſt tout étonné comment cela peut être. Pour ſpéculer avec ſageſſe, il faut d'abord penſer au tems que doit durer l'entrepriſe & aux révolutions qui peuvent arriver dans le prix de l'article qui fait l'objet de la ſpéculation, avant qu'il arrive au lieu de ſa deſtination; enſuite il faut calculer le prix & les frais que ce même article pourra coûter dans l'endroit d'où on

Maximes & usages de Commerce.

le tirera; l'intérêt du montant de l'argent pour le tems qu'on en ſera en débours; le déchet ou la moins-valeur que la marchandiſe pourra éprouver entre l'époque de l'achat & celle de la vente & de la livraiſon. En mettant tous ces objets en ligne de compte, en les combinant & les calculant avec juſteſſe, on laiſſera encore, entre le prix auquel la marchandiſe revient rendue au lieu de ſa deſtination, & celui auquel on eſpere l'y vendre, une marge aſſez ſpacieuſe pour noter le bénéfice. Ceci s'applique également aux trois genres de ſpéculation auxquels ſe livrent ordinairement les Négocians; ſavoir, 1°. d'acheter dans leur propre païs des marchandiſes pour les envoyer à leur compte dans une ville étrangere où ils ſavent qu'elles ſont beaucoup recherchées; 2°. de faire acheter d'autres marchandiſes en païs étranger pour les faire venir & vendre chez eux; 3°. d'ordonner à leur Commiſſionnaire dans une ville étrangere d'expédier pour leur compte un tel article à une autre ville étrangere ou ils comptent le faire vendre avec bénéfice. De ces trois genres de ſpéculation nous ne voyons que les deux premiers auxquels on puiſſe raiſonnablement s'arrêter, le dernier ne pouvant être avantageux au ſpéculateur que dans des cas extraordinaires, ou dans des circonſtances qui arrivent rarement. Cependant nous allons faire quelques obſervations qui ſerviront à balancer le fort & le foible de ces trois ſortes de ſpéculation.

Au premier coup d'œil la premiere a de quoi ſéduire. Le Négociant trouve quelquefois chez lui des momens favorables pour acheter à très-bon marché une marchandiſe dont il ſait que le débit eſt aſſez courant dans une ville étrangere dans le tems même qu'on n'en a pas un preſſant beſoin; il en fait auſſitôt une ſpéculation qui peut lui être très-avantageuſe, mais qui auſſi peut lui être préjudiciable ſi elle n'eſt pas favoriſée par les circonſtances; il n'en faut qu'une ordinairement pour qu'une ſpéculation ſoit bonne ou mauvaiſe; & cette circonſtance eſt l'abondance ou la rareté plus ou moins grande de la marchandiſe dont on ſpécule quand elle arrivera dans le lieu où l'on compte en faire la vente. Dans le cas de la rareté, le bénéfice eſt aſſuré, & il eſt plus ou moins grand ſelon qu'on a bien ou mal combiné la ſpéculation par rapport au prix d'achat de la marchandiſe. Dans le cas de l'abondance, au contraire, la perte eſt certaine ſi l'on veut brusquer la vente de la marchandiſe, ſoit pour faire de l'argent, ſoit dans la crainte qu'elle dépériſſe ſi on la veut garder dans un magazin durant quelque tems.

La ſeconde maniere de ſpéculer offre à ce dernier égard un avantage plus certain que la premiere, moyennant que la ſpéculateur ait ſoin de s'aſſurer de la vente de la marchandiſe dont il y a diſette chez lui, avant d'en ordonner l'achat & l'expédition au lieu où il compte ſe la procurer à meilleur marché; mais s'il néglige cette précaution, s'il ſe propoſe

feu-

ſeulement de tirer tout le parti qu'il pourra de la marchandiſe, quand il l'aura dans ſon pouvoir, il court le même risque pour la vente que court celui qui envoie une marchandiſe hors de chez lui pour ſon compte, quand, comme nous venons de l'obſerver, la rareté ou l'abondance en ſont telles que les prix s'en reſſentent d'une maniere ſenſible. Outre cet inconvenient, qui par lui-même eſt de la plus grande importance pour le ſuccès d'une ſpéculation, il y en a un autre très-grand dans la maniere que l'achat & l'expédition ſe font par le Commiſſionnaire dont le ſpéculateur ſe ſert; car ſi celui-ci ne lui a point limité le prix qu'il doit payer pour les marchandiſes, ainſi que pour le fret & l'aſſurance, & que ces objets ſoient au-deſſus de ce que le ſpéculateur a ſuppoſé qu'ils pourroient coûter, la ſpéculation eſt dès-lors en défaut, & dès cet inſtant on peut la regarder comme manquée. *Maximes & uſages de Commerce.*

La troiſieme maniere de ſpéculer, outre les inconvéniens dont nous venons de parler, en a d'autres très-grands qui lui ſont propres; c'eſt, d'une part, de mettre le ſpéculateur dans la néceſſité d'employer deux Commiſſionnaires, à la bonne foi desquels il doit confier ſes intérêts, tant pour l'achat que pour la vente des marchandiſes; &, d'une autre part, de payer une double commiſſion; ce qui fait une différence notable, qu'on ne peut récupérer qu'au moyen d'une économie fort grande dans les autres frais, notamment dans la maniere de faire les payemens des marchandiſes ſur lesquelles on a ſpéculé. Ce dernier objet eſt un des plus importans pour le bon ſuccès d'une ſpéculation; car on trouve ſouvent dans les changes des reſſources très-favorables, & d'autant plus avantageuſes pour ceux qui en ſavent profiter, qu'il y a peu de ſimples ſpéculateurs qui y aient recours, ſoit qu'ils ne puiſſent ou ne veuillent pas uſer de ce moyen, ſoit qu'ils ne ſoient pas à portée d'avoir, pour le choix du papier, les reſſources qu'ont les Banquiers & les Négocians qui font en banque auſſi bien qu'en ſpéculation de marchandiſes. Ceux-ci, par cette raiſon, ſont dans le cas de faire de plus grands bénéfices que les premiers dans une ſpéculation quelconque, & particulierement dans la troiſieme eſpece de celles dont nous venons de parler. Voyons maintenant quelles ſont les maximes que doit ſuivre le Banquier pour réuſſir dans ſa partie.

§. V. *Banque.*

Deux ſortes de Négocians font ordinairement le Commerce de Change. Les uns s'occupent uniquement du Change, & ſont pour cette raiſon appelés Banquiers; les autres ſont des Négocians qui, ayant continuellement des rembourſemens à prendre ſur l'Etranger & des remiſes à y faire, ont des porte-feuilles bien garnis de papier ſur les principales places de l'Europe, dont ils profitent quand l'occaſion s'en preſente. C'eſt

Maximes & uſages de Commerce.

un moyen de rendre leurs ſpéculations plus avantageuſes qu'elles ne ſeroient, ſi après avoir fait acheter quelques marchandiſes dans l'Etranger, ils en faiſoient tirer le montant ſur eux par leurs Commiſſionnaires. Cette maniere de travailler, des Négocians ſpéculateurs, eſt très-bien entendue, & doit mettre infailliblement ceux qui la ſuivent en état de faire la loi aux autres ſpéculateurs qui font le même Commerce en marchandiſes qu'eux, mais qui ne peuvent pas, comme eux, faire des remiſes aux Commiſſionnaires étrangers dont ils ſe ſervent pour faire le payement de leurs marchandiſes. Suppoſons que deux Négocians d'Amſterdam donnent ordre, chacun ſéparément, à leur Commiſſionnaire de Bordeaux, d'acheter une partie de vin pour leur compte, & que les deux achats ſe faſſent au même prix : un des Négocians en fait tirer le montant ſur lui-même par ſon Commiſſionnaire, à 3 uſances au change de 54 ℔ vls; l'autre remet à ſon Commiſſionnaire le montant des vins achetés, en papier payable à court dans Bordeaux, au change de 52 ℔ vls. La différence de ces deux changes eſt de 4 p$^{o}_{o}$ en faveur du dernier Négociant; le premier n'a, au contraire, que le foible avantage de ne point débourſer de l'argent pendant les trois mois qu'ont à courir les lettres de change, ce qui, en comptant l'intérêt à 4 p$^{o}_{o}$ par an ne fait qu'un objet de 1 p$^{o}_{o}$; il eſt donc notoire, toutes choſes d'ailleurs égales, que le vin lui revient 3 p$^{o}_{o}$ plus cher qu'au Négociant qui a joui de 4 p$^{o}_{o}$ dans le Change. Bien plus, il y a pour celui-ci des occaſions de profiter encore davantage ſur les Changes : c'eſt quand il peut avoir du papier indirect pour remettre à ſon Commiſſionnaire. Dès qu'il ſait bien combiner les Changes, il eſt rare qu'il ne trouve pas quelques places où il lui ſoit plus avantageux de faire négocier ſon papier que dans la ſienne. Cette derniere maniere d'opérer dans les Changes eſt utile non-ſeulement au Négociant qui fait Commerce de marchandiſes, mais au Banquier qui ne ſe mêle que de la Banque.

La *Banque* proprement dite, eſt une branche du Commerce général, qui comprend trois parties. La premiere eſt un Commerce de ſpéculation que font les Banquiers, quand la combinaiſon des Changes leur laiſſe entrevoir qu'il y a du bénéfice à faire. La ſeconde eſt un Commerce de commiſſion avantageux & ſûr pour le Banquier, lorſque ſes Commettans lui remettent de l'argent ou de bons effets pour payer les Lettres de Change qu'ils ont domiciliées chez lui, ou pour qu'il leur faſſe des retours en Lettres de Change, ou de toute autre maniere. La troiſieme partie de la Banque eſt un Commerce d'acceptation; c'eſt le plus dangereux & par conſéquent celui qui mérite le plus d'attention. Ce Commerce peut être enviſagé ſous deux faces; l'une regarde les acceptations auxquelles ſe ſoumet le Banquier pour compte d'un tiers, ſur qui il prend, lui Banquier, ſon rembourſement dans le cas où ce tiers ne puiſſe pas lui faire les fonds avant l'échéance des traites qu'il aura acceptées. Par

exemple: Un Négociant de Cadix fait acheter du chanvre à Riga & ordonne à ſon Commiſſionnaire dudit lieu, d'en tirer le montant ſur une maiſon d'Amſterdam à laquelle il fait des fonds avant que les traites tirées ſur elle par le Commiſſionnaire de Riga ſoient échues, ou bien il ordonne à ladite maiſon de prendre ſon rembourſement ſur lui-même, payable dans Cadix, ou dans une autre place quelconque. La ſeconde face ſous laquelle peut être conſidéré le Commerce d'acceptations, regarde les acceptations auxquelles ſe prête le Banquier par complaiſance, ou par arrangement avec ſon Commettant, à qui il accorde un crédit, ou limité, ou illimité. Cette maniere de travailler n'eſt pas mauvaiſe en elle-même, tant que le Commettant n'en abuſe pas, & que le Banquier, de ſon côté, ne lui accorde pas trop de facilité; car ſi elle dégénere en *Navette*, (*) choſe à laquelle le Banquier doit bien prendre garde, il faut qu'il en arrête le cours au plutôt, en retirant à ſon Commettant le crédit qu'il lui avoit accordé. *Maximes & uſages de Commerce.*

Indépendamment de cette maxime, ſur laquelle doivent ſtrictement ſe régler tout Banquier & tout Négociant qui ſe mêlent d'acceptations, il y en a pluſieurs autres qui ne ſont pas moins dignes d'attention. Telle eſt celle de ne point ſe ſurcharger d'acceptations à découvert, pour ne pas donner lieu de juger que l'on n'a pas aſſez conſulté la fortune qu'on poſſede; car plus un papier eſt abondant ſur une place de Commerce, plus il attire l'attention de celui qui en eſt poſſeſſeur: auſſitôt que celui-ci s'en apperçoit, il compare la ſomme du papier qui circule à la ſolidité qu'il ſuppoſe à celui ſur qui il eſt tiré, & dès qu'il voit que la meſure du crédit eſt outrepaſſée, il n'a rien de plus preſſé que de le publier, & ſouvent même de décrier le papier qui court. Telle eſt auſſi la maxime d'avoir toujours un fond mort en caiſſe pour ſubvenir aux cas imprévus & ne pas ſe trouver dans l'embarras quand des Lettres de Change tirées ſur quelqu'un qui n'y fait pas honneur, retournant avec protêt, on ſe trouve dans l'alternative ou d'y ſatisfaire ſur le champ, ou de ſuſpendre ſes payemens. Telle eſt enfin la maxime eſſentielle & indiſpenſable à tout Négociant qui veut conſerver ſon crédit: d'être exact à remplir ſes engagemens, de façon, s'il eſt poſſible, qu'il ne ſoit jamais en retard, pas même d'un jour.

Le Banquier, ainſi que le Négociant qui travaille en banque, ne peuvent manquer à ſuivre ces maximes, ſans s'expoſer à s'en repentir tôt ou tard. On doit, au ſurplus, être bien verſé dans les loix & uſages du Change de chaque

(*) Le terme de *Navette* eſt employé par les Négocians pour déſigner un Commerce continuel de traites & retraites entre deux maiſons, qui, pour ſoutenir leur crédit, tirent réciproquement l'une ſur l'autre des Lettres de Change de confiance, dont elles font de l'argent pour faire face à leurs engagemens les plus preſſans. C'eſt là un Commerce ruineux, qu'il eſt impoſſible de ſuivre longtems, les frais & les proviſions accumulées à chaque opération faiſant monter l'argent à un intérêt trop haut, pour qu'on puiſſe y ſatisfaire dans un Commerce ordinaire.

Maximes & uſages de Commerce.

païs avec lequel on entretient des liaiſons, & principalement dans les loix & uſages de la place où l'on travaille. Auſſi exact à s'y conformer ſoi-même qu'à les faire obſerver à ceux avec qui on a à traiter, on ne doit s'en écarter par aucune conſidération; ce ſeroit ſe manquer à ſoi-même ou à ceux pour le compte de qui on opere. Suppoſons qu'un Banquier ſoit porteur d'une Lettre de Change dont le terme eſt échu juſqu'au dernier jour de grace; il la fait préſenter à l'acceptant; celui-ci étant ſon ami particulier, lui perſuade que, s'il veut attendre juſqu'au lendemain, il pourra la lui payer; l'envie de lui ſauver l'affront d'un protêt, fait qu'il ſe laiſſe toucher aux prieres de ſon ami, & il ne fait point proteſter la Lettre de Change. Cependant l'acceptant ne lui tient point parole & manque peu de tems après. Qu'arrive-t-il? le Banquier perd ſon droit de Change contre lui, & il eſt tenu de répondre de l'évenement qui en réſultera, à celui pour compte duquel il auroit dû ſe faire payer le montant de la Lettre de Change, ou, à ce défaut, la faire proteſter à l'échéance du dernier jour de grace. Nous avons expoſé, dans le premier Livre de ce Volume, les uſages particuliers à chaque lieu pour le payement des Lettres de Change; l'on y pourra recourir toutes les fois que beſoin en ſera. Nous pourrions ici entrer dans un long détail touchant les loix & uſages qui concernent les Lettres de Change; mais cela nous méneroit trop loin; nous rapporterons ſeulement quelques maximes générales qui doivent être connues indiſpenſablement de tous les Négocians.

Les termes des Lettres de Change ſont arbitraires, pourvu qu'on y énonce les noms du Tireur, de l'Accepteur & du Preneur; enſuite la ſomme, comment & par qui la valeur en a été payée au Tireur; enfin, la date & le terme du payement. Le porteur d'une Lettre de Change eſt tenu de la faire préſenter à celui ſur qui elle eſt tirée & qu'on nomme *Accepteur*, (*) & ſur le refus de celui-ci de l'accepter, il doit la faire proteſter par un Notaire ou par ceux qui ont droit de faire le protêt dans la place où la Lettre de Change eſt payable. Ce protêt pour défaut d'acceptation, ſert, ſi l'on veut, à obliger le Tireur à rendre la valeur de la Lettre de change, ou à faire donner des ſuretés qu'elle ſera payée à l'échéance. Le porteur doit donc, ſans perdre de tems, envoyer copie du protêt à celui de qui il a reçu la Lettre de Change. Le même Porteur peut intervenir dans une Lettre de Change qui ſe trouve en ſouffrance pour défaut d'acceptation, & l'accepter pour compte, ſoit du Tireur, ſoit du Preneur ou de quelqu'un des Endoſſeurs. Celui qui accepte une Lettre de Change ſous protêt, a une action contre celui pour compte de qui il l'accepte. Il eſt obligé dans ce cas, de l'en avertir au plutôt & de lui

(*) Nous entendons par *Accepteur* celui qui n'a pas encore accepté, & *Acceptant*, celui qui à déja accepté une lettre de change. Ces deux mots ſont cependant employés indifféremment dans le Commerce.

remettre copie de l'acte d'intervention pour qu'il lui serve de regle. Dans la concurrence des personnes qui veulent accepter une Lettre de Change sous protêt, l'on préfere 1°. celui qui en a ordre de la personne pour compte de laquelle la Lettre de Change est tirée; 2°. celui qui a le même ordre du Tireur, 3°. celui sur qui la Lettre de Change est tirée, s'il l'accepte sous protêt pour compte du Tireur ou du Preneur. 4°. Celui qui veut l'accepter pour honneur du Tireur est préféré à ceux qui ne veulent accepter que pour honneur des Endosseurs; 5°. dans la concurrence de plusieurs qui veulent accepter d'une même maniere, le Porteur est préféré après celui sur qui la Lettre est tirée; 6°. celui qui accepte sous protêt pour honneur d'un premier Endosseur, est préféré à celui qui n'accepte sous protêt que pour honneur d'un des Endosseurs suivans. L'on ne peut accepter une Lettre de Change sous protêt pour honneur de quelqu'un, si l'on a de lui défense de le faire. *Maximes & usages de Commerce.*

Le Tireur n'est pas libéré par l'acceptation de la Lettre de Change, & il demeure obligé jusqu'à ce qu'elle soit réellement & effectivement payée. Si le Porteur néglige à l'échéance de faire les diligences, ou s'il accorde quelque délai à l'acceptant, le Tireur n'en doit pas souffrir. Le Porteur d'une Lettre de Change, est donc obligé à l'échéance, ou au plus tard dans les délais ordinaires des lieux, d'exiger le payement de la Lettre de Change, ou de la faire protester; d'en notifier le protêt, & de poursuivre ceux contre qui il prétend exercer sa garantie dans les délais ordonnés, à peine d'être non-recevable. Ce protêt, pour être valable, doit être fait suivant l'usage du lieu où la Lettre de Change est payable, & non suivant l'usage du lieu d'où la Lettre de Change a été tirée. Le Porteur ne peut jamais recourir contre ses cédans, sans leur exhiber un protêt en regle du non-payement de la Lettre de Change. Le Porteur qui n'est pas propriétaire de la Lettre de Change protestée faute de payement, ne peut que la renvoyer à celui de qui il la tient, & répéter de lui les frais de protêt & sa provision. Le Porteur propriétaire de la Lettre de Change protestée faute de payement, peut se faire payer, outre la somme principale, les frais du protêt, sa provision, le courtage, & les intérêts jusqu'au jour qu'il sera remboursé du capital. L'Acceptant, le Tireur & les Endosseurs lui sont tous obligés solidairement, c'est-à-dire au payement du total sans aucun bénéfice de division ni discussion; desorte que le Porteur peut agir contre celui d'entr'eux qu'il veut, & ensuite retourner aux autres, & même il peut agir en même tems & tout-à-la-fois contre tous (*). Aucuns de

(*) Nous supposons A, *Tireur* d'une Lettre de Change de 4000 florins, protestée pour non-payement, failli avant le terme de l'échéance de la dite Lettre; B. *Acceptant*, failli aussi à cette même époque; C, *Preneur* & premier *Endosseur*, failli pareillement. D, *Porteur* de cette Lettre, se déclare créancier chirographaire de tous les trois pour autant qu'ils pourront lui payer jusqu'au remboursement complet du capital avec les dépens & intérêts. Il commence par attaquer d'abord la masse de B Acceptant, dont il

Maximes & uſages de Commerce.

ceux qui ont accepté, tiré, endoſſé une Lettre de Change, ne peuvent être déchargés de leur obligation, quoiqu'ils n'aient accepté, tiré & endoſſé que par commiſſion (*). Le Porteur d'une Lettre de Change proteſtée faute de payement, peut, avec la permiſſion du juge, faire ſaiſir les effets de ceux qui y ſont obligés. L'Acceptant d'une Lettre de Change ne peut pas obliger le Porteur d'en recevoir le payement avant l'échéance; mais dès qu'il peut être contraint de faire le payement, il peut obliger le Porteur à le recevoir, nonobſtant le délai que l'uſage ou les réglemens accordent au dernier pour faire les diligences. Pour exiger le montant d'une Lettre de Change, il faut qu'elle ſoit payable à celui qui en demande le payement, ou par le texte de la lettre, ou par endoſſement, ou par tranſport de celui qui en a le droit, ou par procuration. Si celui à qui la Lettre de Change eſt payable a manqué, ſes créanciers, ou celui pour compte de qui elle eſt remiſe, peuvent obtenir du Juge le pouvoir d'exiger le payement. Celui qui paye une Lettre de Change doit connoître celui qui en reçoit le montant, autrement il riſque de ne pas payer valablement. Celui qui reçoit le montant d'une Lettre de Change eſt garant de la vérité des endoſſemens & de la Lettre de Change elle même, ſauf ſon recours contre les auteurs.

Voilà les maximes généralement adoptées par les Négocians de toute l'Europe. Il nous reſte maintenant à faire quelques remarques touchant la maniere dont un Banquier doit ſe comporter lorſque l'acceptant d'une Lettre de Change dont il eſt porteur & propriétaire, vient à faillir, & quel eſt celui contre qui il doit d'abord avoir recours, dans le cas où il y ait pluſieurs Endoſſeurs. L'uſage le plus univerſel dans ces occaſions eſt, que le Porteur s'adreſſe à ſon Cédant, à qui il remet un compte de retraite dans lequel il fait entrer le capital, les frais du protêt, ſa proviſion & le courtage de retraite dont le Porteur ſe rembourſe ſur lui. Le Cédant agit, de ſon côté, de la même maniere, excepté qu'il ne peut point paſſer une nouvelle commiſſion dans le compte qu'il remet à celui de qui il tient la Lettre de Change, qui en fait de même par rapport à ſon Cédant juſqu'à ce que la Lettre remonte à ſon Tireur. Cependant le Preneur de la Lettre de Change ne peut préſenter à ce dernier qu'un ſeul compte de retraite, comme ſi celle-ci

ſe fait rembourſer 60 p$^{0}_{0}$, que ce dernier eſt convenu de payer à ſes créanciers, & ſe réſerve le droit de pourſuite contre A, Tireur, & au beſoin contre C, Endoſſeur pour les 40 p$^{0}_{0}$ reſtans. Il ſe fait payer de la maſſe du premier 30 p$^{0}_{0}$, & il obtient les 10 p$^{0}_{0}$ reſtans de celle de C; au moyen de quoi il ſe tire d'affaire ſans aucune perte. Il y en auroit une pour lui ſi les maſſes d' A, B & C n'étoient pas en état de payer tout ce qu'il auroit à prétendre d'elles.

(*) Les Preneurs & les Endoſſeurs des Lettres de Change, qui en prennent quelques-unes par commiſſion d'un tiers, ont la prudence de les faire à l'ordre de celui pour compte duquel ils l'ont priſe, au moyen de quoi ils ne ſont plus ſujets à aucune reſponſabilité vis-à-vis des Porteurs.

eût eu lieu directement de la place où la Lettre de Change auroit dû être payée, ſur celle d'où elle étoit tirée; car le Tireur n'eſt pas tenu de payer un compte de retraite, dans lequel on lui paſſeroit individuellement tous les rembourſemens que les Endoſſeurs auroient pris les uns ſur les autres, en remontant du dernier au premier. Il eſt ſeulement obligé de payer un pareil compte qu'on pourroit lui préſenter dans le cas où la place d'où la Lettre de Change eſt tirée n'auroit point de Changes directs ſur celle où elle auroit dû être aquitée. Indépendamment de l'embarras que cette méthode doit cauſer néceſſairement aux endoſſeurs, elle eſt ſujete à de grands inconvéniens pour ces derniers, particulierement quand les Lettres du Change ont couru un grand nombre de places; car ſi les frais & les pertes des retraites des divers Endoſſeurs ſont trop conſidérables pour qu'on puiſſe les faire entrer dans le cours du Change direct de la place où le payement auroit dû avoir lieu ſur celle d'où la Lettre a été tirée, & que le Tireur refuſe de ſolder toutes ces non-valeurs, il ſeroit injuſte que le Preneur en ſupportât la perte. Il ſeroit, à notre avis, plus ſimple & plus naturel que le Porteur d'une Lettre de Change proteſtée pour non-payement, remît au Tireur lui même le compte de retraite dans la maniere indiquée ci-deſſus, accompagné de la Copie de l'acte de protêt, & qu'il ſe rembourſât directement ſur lui du montant. Dans le cas où le Tireur ne feroit pas en état d'aquiter la retraite, le Porteur pourroit avoir recours contre le premier Endoſſeur & au beſoin contre le ſecond, & ſucceſſivement juſqu'au dernier de tous. Mais ordinairement les Porteurs trouvent plus commode & plus aiſé de ſe faire payer par leur Cédant, ou de tirer ſur lui le montant du compte de retraite de la Lettre de Change proteſtée pour non-payement. *Maximes & uſages de Commerce.*

On ne ſauroit croire combien de maiſons de Commerce ont été ſurpriſes en pareille circonſtance, &, obligées de ſuſpendre leurs payemens, réduites à perdre par là leur conſidération & leur crédit. En effet, un Négociant reçoit de fortes remiſes de l'Etranger en Lettres de Change payables dans l'Etranger ou ſur le lieu de ſon établiſſement; obligé pour lors de faire divers payemens, il fait négocier ou eſcompter par d'autres Négocians les Lettres pour ſe faire les fonds dont il a beſoin: cependant, par un malheur imprévu, il arrive que les Acceptans des Lettres de Change négociées & eſcomptées viennent à faillir avant ou au moment de l'échéance; & ceux qui en ſont les Porteurs font faire le protêt de non-payement & s'adreſſent à leurs Cédans qui, à la préſentation, ſont tenus de leur en payer la valeur ou de ſe déclarer inſolvables. Un pareil malheur peut arriver à la maiſon la plus accréditée, ſi elle n'a pas ſoin de ſe conſerver toujours en caiſſe un fond mort pour parer aux évenemens pareils à celui que nous venons de rapporter.

Au reſte, pour le dire en paſſant, les Négocians ne font un Commerce

Maximes & uſages de Commerce.

d'Eſcompte, que lorſqu'ils ont un fonds mort dont ils penſent n'être pas obligés de diſpoſer de longtems. Autrement ils trouvent plus d'avantage de verſer leur argent dans le Commerce, dont l'intérêt, quelque petit qu'il ſoit, leur rapporte ordinairement plus que celui de l'eſcompte des Lettres de Change. Les Banquiers font ſouvent auſſi ce Commerce ; mais il n'y a que des capitaliſtes qui ont une grande abondance d'argent, dont ils ne ſavent comment placer la plus grande partie, à qui il puiſſe convenir de faire le Commerce d'Eſcompte, qui, d'ailleurs, ne leur donne preſque aucun embarras.

§. VI. *Commerce d'Aſſurances.*

Le Commerce d'Aſſurances eſt proprement un Commerce de ſpéculation dont toute la difficulté conſiſte à bien comparer les pertes auxquelles expoſent les riſques qu'on veut courir, avec les Primes qu'on en doit retirer. On ſait que la *Prime* eſt le prix que l'Aſſureur reçoit de l'Aſſuré en compenſation des riſques qu'il prend ſur lui pour les ſommes ſtipulées dans le contrat d'Aſſurance, qu'on appelle *Police*. Cette Prime doit donc être proportionnée aux riſques que court l'Aſſureur, pour que celui-ci trouve dans ce Commerce un bénéfice honnête. Les riſques de l'Aſſureur, quoique de diverſes ſortes, peuvent être conſidérés ſous ces trois points de vue; ſavoir, 1°. pour la perte totale de l'objet aſſuré, ſauf les avaries; 2°. pour la perte totale dudit objet, ainſi que pour les Avaries, qui monteront à 3, 5, ou 10 p$^{o}_{o}$, plus ou moins, de la valeur de la choſe aſſurée, ſuivant les conditions de la Police; 3°. pour les groſſes Avaries auxquelles l'objet aſſuré doit contribuer au prorata de ſa valeur, lorſque le contingent à ſupporter par ledit objet, monte pour le moins à 3 p$^{o}_{o}$ de ſa valeur. Il y a une quatrieme eſpece de riſque que courent quelquefois les Aſſureurs, ſurtout en tems de guerre entre deux ou pluſieurs nations de l'Europe; il conſiſte à répondre ſeulement des riſques de mer des objets qu'on veut aſſurer; dans ce cas on inſere dans la Police cette clauſe : *franc de moleſtie*; c'eſt à dire que l'aſſureur ne ſe rend point reſponſable des vexations que les navires & marchandiſes peuvent ſouffrir de la part des Puiſſances belligérantes, ni des riſques qui en peuvent réſulter. Au ſurplus, les riſques ſont plus ou moins grands, chacun dans leur genre, ſuivant que les ſaiſons, les qualités des choſes qu'on veut aſſurer, la difficulté & la longueur de la traverſée & les autres circonſtances concourent à augmenter le danger.

Ce ſont là des choſes qu'un Aſſureur prudent ne doit jamais perdre de vue ; jamais il ne doit ſigner aucune Police qu'il ne voie bien ſi les Primes compenſent le danger. Dès qu'on a quelque théorie du Commerce & de la navigation, on ne peut être embarraſſé pour le calcul que cela exige, & on peut ſe livrer au Commerce d'Aſſurance avec l'eſpérance bien fondée d'y réuſſir, à moins qu'il ne ſurvienne quelqu'un de

ces

ces cas extraordinaires, qui dans ce genre de Commerce, comme dans tous les autres, peuvent expoſer un Négociant à des pertes irréparables. Le premier argument que doit ſe faire l'Aſſureur, eſt que ſur un nombre donné de riſques, dans le cours ordinaire des choſes, il y en a un, deux, trois ou davantage qui peuvent tourner mal. Cela conſidéré, il voit du premier coup d'œil en quelle raiſon les mauvaiſes chances ſont avec les bonnes, & regle en conſéquence la Prime qu'il doit exiger pour un pareil riſque. De plus, un Aſſureur intelligent tâche d'avoir part à un certain nombre d'Aſſurances, pour ſe couvrir de toute perte, en cas qu'il y en ait quelqu'une qui ait un mauvais ſuccès. Cette maxime de partager les riſques eſt fort bien entendue: il eſt bon auſſi de ne ſigner des Polices que pour des ſommes modiques & à peu près égales; un Aſſureur prudent & ſage ne s'écarte de ce ſyſtême que très-rarement, c'eſt-à-dire quand on lui préſente une Police à ſigner dont le riſque eſt pour ainſi dire à l'abri de tout évenement, par ſa nature & ſes circonſtances. On ne peut donner à l'égard des Aſſurances aucune regle ſûre à l'Aſſureur pour le diriger dans l'occaſion; on pourroit tout au plus lui mettre ſous les yeux des cas qui arrivent plus ou moins fréquemment; mais cela nous meneroit trop loin, & ce ſeroit une choſe peu utile pour la plupart de nos lecteurs. Nous terminerons donc ce paragraphe en montrant, d'un côté, les devoirs de l'Aſſuré à l'égard de l'Aſſureur, & d'un autre côté, la maniere dont un Aſſureur honnête doit ſe comporter vis-à-vis de l'Aſſuré en qui il a de la confiance. *Maximes & uſages de Commerce.*

Le Négociant qui fait une expédition maritime dont il veut aſſurer le montant, ſe ſert ordinairement du miniſtere d'un Courtier en Aſſurances pour ſe procurer des Aſſureurs ſolides, qui ſe chargent de tous les riſques de ladite expédition. Le Courtier en trouve ſans peine dès que les conditions ſont raiſonnables; il ſe charge du ſoin de dreſſer la Police, qu'il délivre à l'Aſſuré après que l'aſſurance eſt remplie, & il eſt en droit d'exiger auſſitôt de celui-ci le montant de la Prime, en répondant, de ſon côté, du payement de ladite Prime à l'Aſſureur. La maniere de faire la déclaration des marchandiſes en faiſant faire une Aſſurance quelconque, ſe trouve preſcrite par les ordonnances ſur les Aſſurances. Au reſte, l'Aſſuré eſt tenu de faire part aux Aſſureurs, par le miniſtere du Courtier qui a fait l'Aſſurance, des nouvelles qu'il recevra concernant l'expédition, en tant qu'elles pourront intéreſſer les Aſſureurs, par exemple: l'arrivée du navire ſur lequel ſe trouve la marchandiſe aſſurée, au port de ſa deſtination, ou, par cas fortuit, dans quelque autre; la livraiſon de ladite marchandiſe en bon ou mauvais état; le naufrage du navire, s'il a le malheur de périr, ou toute autre circonſtance relative à l'Aſſurance. L'Aſſuré, ou celui qui reçoit par ſon ordre ou autrement la marchandiſe aſſurée, en cas que ladite marchandiſe arrive avec avarie au port de ſa deſtination, ou

Maximes & uſages de Commerce.

en quelque autre lieu que ce ſoit, doit en avoir autant de ſoin que ſi elle le regardoit uniquement, ou ſi c'étoit lui qui en eût couru les riſques; il doit bonifier, vendre la marchandiſe & diſpoſer du tout de la maniere la plus convenable aux Aſſureurs, ou à qui appartiendra. En cas de vente de la marchandiſe avariée, il faut qu'elle ſe faſſe de la maniere la plus authentique & qu'elle ſoit conſtatée par des documens en bonne regle, dreſſés ſur les lieux mêmes où le naufrage ſera arrivé. Ces documens doivent contenir trois choſes eſſentielles; 1°. la déclaration du Capitaine & de l'Equipage du navire naufragé, ou dont le chargement ſe trouve avoir ſouffert des avaries, en tout ou en partie; 2°. la déclaration des experts nommés par le Magiſtrat pour reconnoître la marchandiſe & taxer le prix qu'elle auroit valu ſi elle fût arrivée ſaine ou ſans avarie; 3°. les actes de la vente publique de la marchandiſe avariée, leſquels doivent déclarer le produit de ladite vente & les frais extraordinaires qu'elle a occaſionnés, comme il ſera expliqué ci-après.

Les Aſſureurs, de leur côté, ſont tenus, toutes les fois qu'on leur préſente des documens qui font foi des avaries ou de la perte d'une marchandiſe ſur laquelle ils ont pris quelques riſques, de vérifier par eux-mêmes ou par quelque perſonne entendue dans la pratique des Aſſurances, le compte de réglement des pertes, que le Courtier aura dreſſé en vertu des documens que l'Aſſuré lui aura délivrés. Les Aſſureurs ne doivent pas faire traîner le rembourſement des pertes, ſous prétexte de quelque irrégularité ou defaut peu eſſentiel dans les documens; car s'ils ont affaire à des gens d'honneur & de probité, ils auroient mauvaiſe grace de les chicaner & de ne leur pas payer ce qui leur ſeroit loyalement dû. Les loix favoriſent, autant qu'il eſt poſſible, les Aſſureurs, parce que leur état les expoſe à être victimes de la fraude & de la mauvaiſe foi; mais un Aſſureur eſt bien peu eſtimable, lorſqu'abuſant de la faveur des loix a ſon égard, il ne paye qu'après y avoir été contraint, ſa quotité d'une perte que l'Aſſuré lui a prouvée, & qu'il ſait devoir payer de gré ou de force. Cependant nous ſommes obligés de dire ici, que malheureuſement il n'eſt pas rare de trouver des Aſſureurs peu délicats ſur cet article. Il eſt probable que cela n'arriveroit pas ſi dans le choix d'un état, ces hommes-là conſultoient leur inclination & leur goût plutôt que leurs convenances perſonnelles ou celles de leurs parens. En effet, il n'eſt que trop ordinaire de voir des gens qui ſe mêlent de faire le Commerce d'Aſſurance ſans le connoître & ſans avoir un ſyſtême combiné qui puiſſe les conduire avec un certain degré de ſureté au but qu'ils ſe propoſent; auſſi, dans les évenemens malheureux, les voit-on les premiers à conteſter le payement de ce qui eſt dû à l'Aſſuré, & perdre la tête au point d'oublier les obligations qu'ils ſe ſont impoſées en ſignant les polices d'Aſſurance dont ils ont pris ſur eux les riſques. De tels Aſſureurs, ainſi que ceux qui, ſans avoir des capitaux ſuffiſans, ont

la témérité d'expoſer la fortune d'honnêtes Négocians en ſe chargeant de riſques dont ils ſavent qu'ils ne ſeroient pas en état de répondre en cas que les choſes tournaſſent à mal, de tels Aſſureurs, dis-je, ſe couvrent d'opprobre & ne méritent pas de tenir rang parmi des Négocians dont la conduite doit avoir pour baſe la droiture & la bonne-foi. Puiſſent-ils échouer dans toutes leurs entrepriſes, &, écraſés du mépris & de l'indignation publique, ſervir de leçon à tous ceux qui ſeroient tentés de les imiter. *Maximes & uſages de Commerce.*

Les maximes que nous venons d'expliquer, comme devant ſervir de regles aux Négocians, Commiſſionnaires, Spéculateurs, Banquiers & Aſſureurs, peuvent également être adoptées par ceux qui font équiper des navires pour faire le Commerce de fret; en effet, ce Commerce n'eſt proprement qu'une ſpéculation, & l'on peut en conſéquence appliquer aux navires ce que nous avons dit des marchandiſes, dont les prix montent ou baiſſent en proportion de la quantité; enſorte que toutes les fois qu'il y a une concurrence trop forte de navires dans un port quelconque, les frets y doivent tellement tomber que les propriétaires des navires n'en retirent pas ſeulement les frais d'équipement, & dans ce cas ce Commerce ne peut leur convenir en aucune maniere. Il en eſt de même de pluſieurs autres genres de Commerce qui, tenant, comme ceux dont nous venons de parler, à la ſpéculation, ſont ſujets aux mêmes inconvéniens.

ARTICLE II.

Ordonnances & Uſages touchant les Aſſurances & le Réglement des Avaries.

§. I. L'Aſſurance eſt un contrat par lequel des particuliers, qu'on nomme *Aſſureurs*, ou une Société ou Compagnie d'Aſſurance, ſe chargent des riſques d'une expédition maritime, en s'obligeant aux pertes & dommages qui peuvent arriver ſur mer à un navire ou aux marchandiſes de ſon chargement pendant ſon voyage, ſoit par tempête, naufrage, échouement, abordage, changement de route, de voyage ou de vaiſſeau; ſoit par feu, priſe, pillage, embargo par ordre de quelque Prince, déclaration de guerre, repréſailles, & généralement toutes ſortes de fortunes de mer; moyennant une ſomme ſpecifiée de $\frac{3}{4}$, 1, 2, 3, 4, 5, juſqu'à 10 p^{o} & même davantage, ſuivant les cas & circonſtances, & ſelon les riſques plus ou moins grands; laquelle ſomme doit être payée comptant par l'Aſſuré à l'Aſſureur, dès que celui-ci a ſigné la Police d'Aſſurance. Cette ſomme s'appelle *Prime*, en terme d'Aſſu-

Maximes & uſages de Commerce.

rance. Il faut cependant obſerver que, s'il arrivoit quelque changement de route, de voyage ou de vaiſſeau ſans l'agrément des Aſſureurs, ceux-ci ne ſeroient plus tenus dès-lors de répondre des riſques non plus que des dommages, qui, dans ces cas, ſeroient cenſés arriver par la faute des Aſſurés. Pour prévenir l'abus que pourroient faire de cette liberté, des hommes de mauvaiſe foi, les Ordonnances ſur les Aſſurances déclarent nulle toute aſſurance dont les conditions n'auront point été exactement obſervées par l'Aſſuré. Chaque Etat & chaque ville ayant des Ordonnances particulieres, & le nombre en étant très-grand, il n'eſt pas poſſible de les placer ici; c'eſt pourquoi nous penſons ne pouvoir mieux faire que de donner tout au long celles d'Amſterdam, cette ville ayant droit de ſervir de modele là-deſſus aux autres places par le vaſte Commerce qu'elle fait depuis pluſieurs ſiecles dans toutes les parties de l'univers; mais, pour ne pas laiſſer ignorer à nos lecteurs les uſages différens qui ont force de loi en d'autres païs, nous les ferons obſerver dans des notes qui ſeront au-deſſous des Ordonnances ſur les Aſſurances d'Amſterdam, cette méthode nous paroiſſant la plus propre pour préſenter ſous un ſeul point de vue les Ordonnances des différens endroits.

Quoique ces Ordonnances expliquent ſuffiſamment les genres de dommages & avaries que les navires & marchandiſes peuvent éprouver, tant à la charge des Aſſureurs que des Aſſurés, elles n'expliquent pas aſſez nettement la maniere de faire le réglement des avaries. De là naiſſent une infinité de différends, non-ſeulement entre les Aſſureurs & les Aſſurés, mais entre les Négocians qui ont fait l'Aſſurance par commiſſion & ceux par ordre & pour compte de qui ils l'ont faite. Pour concilier les ſentimens des uns & des autres, nous avons cru néceſſaire de donner des exemples de pluſieurs cas arrivés en matiere d'Avaries, & de la maniere que les réglemens en ont été faits à Amſterdam; &, afin de pouvoir traiter cet important objet avec la juſteſſe & la préciſion néceſſaires, nous avons eu recours aux lumieres de M. ANGELY, Négociant de cette ville, d'une expérience & d'une capacité reconnues, ſurtout dans la partie qui concerne les loix & uſages relatifs aux Aſſurances & aux Réglemens des Avaries. Il a eu la complaiſance de nous communiquer un Mémoire touchant ce dernier objet, qu'il avoit compoſé pour lui-même & qu'il veut bien nous permettre de donner au public. Nous allons auparavant rapporter en entier les Ordonnances d'Amſterdam touchant les Aſſurances avec les amplifications requiſes, en y ajoutant les notes que nous avons faites relativement aux Ordonnances & Uſages ſur ce même objet dans pluſieurs places de l'Europe.

Maximes & uſages de Commerce.

§. II. *Ordonnances de la ville d'Amſterdam, touchant les Aſſurances & les Avaries.*

Art. 1. Premierement il eſt ordonné que toutes les clauſes & conditions ſtipulées dans les Polices d'Aſſurance, leſquelles ſeront contraires à la préſente Ordonnance, ſeront réputées nulles & ſans valeur, quand même les contractans auroient renoncé à ladite Ordonnance.

Art. 2. L'inſtrument de l'Aſſurance, ou la Police, devra contenir le nom du navire qui doit partir ou faire voile de ce païs pour d'autres païs ou Etats, ou d'un païs étranger pour celui-ci ou quelque autre, comme auſſi le nom du maître du navire, ou du Capitaine qui devra le commander, à moins qu'on ne l'ignore, auquel cas il en ſera néceſſairement fait mention dans la Police; & il y ſera ſpécifié auſſi le nom de celui qui a donné l'ordre ou l'avis, ainſi que la date de la lettre d'ordre ou d'avis (*a*): le tout ſous peine de nullité. Et ne ſera ladite Aſſurance ſuſceptible de riſtorne, à moins que le nom du chargeur du navire ou de celui qui en a l'adminiſtration, ainſi que le nom de celui à qui il eſt conſigné, ne ſoient expreſſément énoncés dans la Police. On ſera tenu auſſi de déclarer dans ladite Police le lieu d'où le vaiſſeau ou les vaiſſeaux partent, & le lieu où ils doivent aller. Le tout ſous peine de nullité & non-valeur des obligations énoncées dans l'Aſſurance, ſi la faute vient de la part de l'Aſſuré. Autrement, celui-ci pourroit ſe pourvoir contre celui qui a dreſſé la Police, s'il arrivoit que la faute ou le manquement vinſſent de lui. Cependant, à l'égard du lieu du chargement, on ne ſera obligé d'en faire mention que dans le cas où les marchandiſes ſeront chargées en un autre lieu que celui d'où l'Aſſurance doit commencer; mais pour les Aſſurances à faire ſur le corps du navire, ainſi que ſur l'argent prêté à la Groſſe, tant ſur marchandiſes que ſur navires, il ne ſera pas néceſſaire de marquer le lieu du chargement.

Art. 3. On pourra auſſi faire aſſurer ſur marchandiſes & ſur navires déjà partis du lieu de leur chargement, pourvu que le tems du départ ſoit ſtipulé dans la Police, (*) mais ſans y ajouter cette clauſe: *N'importe que le navire ſoit parti plutôt ou plus tard*, laquelle clauſe il eſt expreſſément défendu d'inſérer dans la Police. Si l'Aſſuré n'a eu aucun avis du départ du navire, il devra déclarer qu'il l'ignore, & exprimer dans la Police la date & le lieu de la lettre d'ordre ou d'avis, ſous

(*a*) L'Uſage à Amſterdam & dans toutes les autres villes de Commerce de l'Europe, eſt de nommer dans la Police ſeulement la perſonne ou les perſonnes qui ordonnent au Courtier de faire l'Aſſurance, ou qui la font elles-mêmes; & l'on y ajoute quelques fois ces mots, *pour ſon propre compte ou pour celui d'un autre*, & en tems de guerre ceux ci; *pour compte neutre, ou pour compte de qui appartiendra*, ſuivant qu'on exige que l'Aſſurance ſoit faite.

(*) Nous en donnerons des formules à la fin de ce volume.

Maximes & uſages de Commerce.

peine de nullité. De plus, ledit Aſſuré ſera obligé, en cas de malheur ou de perte, d'affirmer par ſerment ſon ignorance, ce qui, au reſte, n'empêchera pas que les Aſſureurs ne ſoient admis à prouver le contraire; & s'ils en donnent des preuves convaincantes, non-ſeulement les Aſſurés n'auront rien à répéter contre les Aſſureurs; mais ils ſeront encore condamnés à leur payer double Prime, en outre des frais de procédure & autres faits par eux pour conſtater leſdites preuves, indépendamment du droit que pourra avoir Mr. le Grand-Officier de ſévir contre de tels Aſſurés comme contre des fauſſaires.

Ampliſication dudit Article 3, *du* 28 *Janvier* 1775.

On pourra auſſi faire aſſurer ſur des navires ou marchandiſes déjà parties des lieux d'où les Aſſureurs veulent bien que les riſques commencent pour eux, moyennant qu'on énonce dans la Police le tems auquel ces navires ou marchandiſes ſont partis: & s'il arrive que, l'Aſſuré ayant fait énoncer ſur la Police d'Aſſurance le tems du départ, on vienne à découvrir que ces navires ou marchandiſes étoient partis avant cette date, les Aſſurés ne ſeront pour lors reſponſables d'aucune perte; mais ils ſeront obligés de reſtituer la Prime d'Aſſurance après en avoir déduit un pour cent. D'une autre part, ſi l'Aſſuré ne ſait abſolument rien de ce départ, ſoit par lettre ou autrement, il devra faire énoncer dans la Police qu'il ignore ledit départ, & donner la date préciſe de la lettre d'ordre ou d'avis & des dernieres nouvelles qu'il a eues du navire ou des marchandiſes, ſous peine qu'il ne ſoit pas fait droit ſur ladite Police.

Et ſi l'Aſſuré a fait mettre dans la Police d'Aſſurance qu'il en ignoroit le départ, & qu'enſuite il ſe trouve que le navire ou les marchandiſes étoient parties avant la date qu'il a donnée de l'ordre ou de l'avis, alors l'Aſſuré ſera tenu perſonnellement, en cas de perte ou de dommage, de confirmer par ſerment ſon ignorance, s'il a lui-même donné ordre de faire aſſurer, ou autrement celui par qui l'ordre ou l'avis pour l'Aſſurance aura été donné, ou encore ceux qui ſe ſont chargés de faire ſoigner l'Aſſurance, ſoit pour leur propre compte, ſoit par commiſſion, & enfin ceux qui l'ont ſollicitée ou effectuée.

Et dans le cas où les Aſſureurs pourront donner de bonnes preuves qu'on a uſé de mauvaiſe foi, & qu'une perſonne ou plus des ci-deſſus dénommés ont eu connoiſſance du départ, ils ne pourront en aucune maniere être actionnés par les Aſſurés, en vertu de la Police; & ſi la perte a déjà été payée, celui qui l'aura reçue en fera reſtitution aux Aſſureurs; bien plus, les coupables ſeront obligés de payer aux Aſſureurs une nouvelle Prime, de même que tous les frais faits, tant pour avoir des preuves, que pour procéder contre eux, ſelon la taxe que voudront bien en

faire les Commiſſaires; le tout ſans préjudicier au droit qu'a Monſieur le Grand Officier, de pourſuivre les coupables comme fauſſaires. *Maximes & uſages de Commerce.*

Art. 4. Par lieux circumjacens de l'endroit où commence l'Aſſurance, on entend non ſeulement les lieux du chargement, mais encore les ances, ports, fanaux, baſſins, baliſes ou autres ſignaux, quels qu'ils puiſſent être, juſqu'à ce que les vaiſſeaux les aient paſſés entierement.

Art. 5. Le riſque des Aſſureurs ſur les marchandiſes commencera du moment que lesdites marchandiſes auront été tranſportées ſur le quai ou le rivage, pour de là être chargées ſur les bateaux, barques ou alleges qui les porteront à bord des navires qui les doivent tranſporter; & continuera ledit riſque juſqu'au moment où les navires étant arrivés au lieu de leur deſtination, les marchandiſes aſſurées en auront été déchargées & portées ſur le quai ou le rivage. Mais, dans le cas où les Aſſurés négligeroient de faire décharger leurs marchandiſes, ou jugeroient à propos de ſe ſervir du navire comme de magazin, le riſque des Aſſureurs ceſſera quinze jours après l'arrivée du navire, à moins que, par des empêchemens & obſtacles légitimes, il n'y ait pas eu moyen d'en faire la décharge dans cet intervalle, ce qui, en cas de malheur ou de perte, devra être prouvé. (*b*).

Quant au corps ou caſque du navire, le riſque de l'Aſſureur datera du moment que le Capitaine aura commencé à charger les marchandiſes, ou qu'il aura pris ſon leſte pour le voyage aſſuré, & finira vingt-un jours apres l'arrivée du navire au lieu de ſa deſtination & plutôt s'il eſt entierement déchargé; (*c*) mais ſi l'Aſſurance ſur le casque du navire eſt pour l'allée & le retour, le riſque continuera toujours à courir juſqu'à ce que le voyage aſſuré ſoit totalement fini.

Art. 6. L'Aſſuré ſur cargaiſon ou marchandiſes, ne permettra au Capitaine qu'il a affretté, d'entrer dans aucun port que ce ſoit, que ceux déſignés dans la Police, ni de changer en aucune façon ſon voyage, ſous peine de nullité de l'Aſſurance, quand bien même il ſeroit ſpécifié dans

(*b*) Les riſques ſur les marchandiſes commencent dans preſque toutes les Ordonnances de l'Europe, comme dans cet Article 5, excepté en Angleterre, où la loi porte que le riſque commence ſeulement au moment que la marchandiſe aura été chargée dans le navire; enſorte que les Aſſureurs de Londres ne répondent pas des accidens qui peuvent arriver aux marchandiſes, en les tranſportant de terre au navire par des alleges ou autres barques quelconques. Au Contraire, à Londres, ainſi qu'à Hambourg, les riſques ne finiſſent pour les Aſſureurs qu'après le déchargement de la marchandiſe à terre, ſans limitation de tems pour ce déchargement. Le terme en eſt limité à 15 jours à Anvers; à 14 jours à Stockholm & à Copenhague.

(*c*) Les riſques ſur les casques des navires finiſſent, ſuivant les ordonnances en uſage à Hambourg, après le déchargement entier du navire ſans limitation de tems. A Stokholm le tems en eſt fixé à 21 jours après ſon arrivée au port de ſa deſtination; à Copenhague, au 15e. jour; & à Londres le riſque finit 24 heures après l'arrivée du navire au port de ſa deſtination.

Maximes & uſages de Commerce.

la Police: *Avec permiſſion de toucher & d'entrer dans les ports, quelque part que ce ſoit* (*d*). Néanmoins, le Capitaine peut, quand la néceſſité l'y oblige, entrer dans d'autres ports que celui de ſa deſtination; s'il ne le fait pas, & que ce ſoit ſans ordre de l'Aſſuré, l'Aſſurance demeure valide, ſauf le recours de l'Aſſureur ſur le Capitaine; mais ſi l'Aſſurance étoit faite pour compte de l'Armateur ou Proprietaire, une telle Aſſurance ſeroit de nulle valeur.

Art. 7. Il ſera permis de faire aſſurer le casque d'un navire, y compris toutes les mâtures & vergues, les cordages dormans & courans, les ancres, cables, voiles, canons, munitions de guerre & de bouche, ſans rien excepter, même la Prime d'Aſſurance, l'argent déboursé à la main, & enfin tout ce qu'a coûté le navire juſqu'à ce qu'il ſoit en mer. Il ſera libre au propriétaire ou à l'Aſſuré de taxer dans la police, mais pas au-deſſus de la valeur réelle, le navire entier avec tous ſes agrès, ou ſimplement la part qu'il y a; & s'il n'y a point de taxation faite dans la Police, & qu'en cas de dommage ou Avarie, les parties ne ſe trouvaſſent pas d'accord ſur la valeur du navire, ou ſi le dit navire ſe trouvoit avoir été taxé au-deſſus de ſa juſte valeur, les Commiſſaires ſeront maîtres d'en faire la taxation, avec injonction aux parties de s'y ſoumettre. Les Aſſureurs pourront produire leurs raiſons & ſoutenir leurs droits (*e*).

Art. 8. Lorſqu'on veut ſe faire aſſurer ſur le corps ou le casque d'un navire entierement de bois de ſapin, il faut expreſſément le ſtipuler dans la Police & déclarer que ce navire eſt conſtruit de ſapin, ſans quoi l'Aſſureur ne ſeroit tenu de rembourſer que la moitié de l'Avarie ou du dommage qui pourroit ſurvenir. Quant au reſte, on devra ſe conformer à ce qui a été ſtatué dans le précédent article, concernant les Aſſurances ſur le corps ou caſque du navire.

Art. 9.

(*d*) L'ordonnance de France déclare que l'Aſſureur ſera déchargé du riſque qu'il aura pris, ſans être obligé de reſtituer la Prime, ſi l'Aſſuré envoie, ſans ſon conſentement, un navire à un port plus éloigné que celui de ſa deſtination; mais qu'au contraire, ſi le port eſt plus proche, l'Aſſurance devra avoir ſon plein effet. Les Ordonnances d'Angleterre donnent aux navires pleine liberté de toucher dans tel port que les Capitaines voudront pendant leur voyage pour le lieu de leur deſtination, ſauf les cas où l'Aſſuré auroit, de deſſein prémédité, fait entrer le navire dans un port différent de la deſtination, ſans en avoir rien fait ſavoir aux Aſſureurs, pour ſe diſpenſer de leurs payer une augmentation de Prime; & tout de même, lorſque l'Aſſurance a lieu pour compte de quelqu'un des propriétaires des navires; car, dans ces cas, l'Aſſurance ſeroit de nulle valeur.

(*e*) En Eſpagne, il n'eſt permis d'Aſſurer que les $\frac{2}{3}$ de la valeur du caſque du navire dans les voyages pour l'Amérique; mais on n'obſerve pas cette loi, & l'on y peut faire aſſurer toute la valeur du caſque. L'ordonnance de France permet de faire aſſurer les $\frac{9}{10}$ de la valeur du navire & de toutes ſes appartenances; celles de Hambourg & de Stockholm permettent d'aſſurer toute la valeur; celle de Rotterdam les $\frac{7}{8}$ ſeulement, & celle de Middelbourg la moitié.

Maximes & uſages de Commerce.

Art. 9. Les Aſſurances ſur effets, denrées & marchandiſes, eſpeces, or, argent, bijoux, perles & autres bijouteries, allant ou venant par terre ou pour riviere, (dont la formule de police ſe trouve à la fin de ce volume N°. 5.) ſe régleront entre les parties ainſi qu'elles jugeront à propos, bien entendu néanmoins qu'on ne dérogera en rien à la préſente Ordonnance. Les bateliers pourront faire aſſurer leurs bâtimens.

Art. 10. Cependant, ſous la dénomination générale d'effets, denrées & marchandiſes, l'on ne comprendra ni or ni argent monnoyé & non monnoyé, joyaux, perles, & autres bijouteries, non plus que les munitions de guerre & les armes; &, pour cette raiſon, quiconque voudra ſe faire aſſurer ſur ces ſortes d'articles, ſera obligé d'en faire une mention expreſſe dans la Police; & s'il s'en trouve d'empaquetés parmi d'autres marchandiſes, il le devra déclarer. Autrement l'Aſſurance ſera réputée & cenſée nulle & ſans valeur (*f*).

Art. 11. Il eſt permis auſſi de faire aſſurer ſur vaiſſeaux, effets, marchandiſes, denrées, péris, pris, pillés, volés ou arrêtés, même après que le malheur ſera arrivé, moyennant que la connoiſſance n'en ſoit pas venue au propriétaire qui fait aſſurer au moment qu'il a donné le dernier ordre pour l'Aſſurance, non plus qu'à celui qui exécute l'Aſſurance, ou au correspondant, ou au courtier, ou à tout autre chargé de ladite Aſſurance, juſqu'à ce quelle ſoit effectuée (*g*).

Art. 12. Mais ſi depuis le naufrage, la priſe, vol, pillage ou arrêt du vaiſſeau ou des marchandiſes, il s'eſt écoulé aſſez de tems pour que celui qui a fait aſſurer ait pu en avoir connoiſſance, ſoit par mer ou par terre en comptant un mille & demi de chemin par heure, l'Aſſurance ſera cenſée nulle, à moins que l'Aſſuré, ou ſon Commiſſionnaire pour ſoigner l'Aſſurance, ne puiſſe prouver & affirmer par ſerment, qu'avant la confection de l'Aſſurance, il ignoroit entierement la perte ou le dommage ſurvenus (*h*).

Art. 13. Les Maîtres, Pilotes, Matelots, Equipages de guerre, ou autres qui ſeront à bord des vaiſſeaux, ne pourront point faire aſſurer leurs gages ou ſalaires; mais bien leur rançon contre les pirates, ainſi, que les marchandiſes qu'ils ont priſes ou qu'ils devront prendre avec eux.

(*f*) Voyez auſſi l'article 34, & les notes que nous y avons ajoutées.

(*g*) La même ordonnance eſt dans toute ſa force à Londres.

(*h*) L'ordonnance de France fixe à une heure & demi par lieue le tems qu'il faut pour qu'un Aſſuré qu'on ſoupçonneroit de mauvaiſe foi, ait pû connoître la perte d'une choſe qu'il aura fait aſſurer: cependant, lorſqu'on fait inſérer dans la Police ces mots; *pour toutes bonnes ou mauvaiſes nouvelles*, l'Aſſurance eſt valide. Les ſtatuts de Gênes donnent deux milles d'Italie par heure pour faire les preuves qu'un Aſſuré auroit pu être inſtruit du naufrage; & la *Recopilacion de Leye* d'Eſpagne ne donne pour le même effet qu'une lieue par heure.

Maximes & uſages de Commerce.

L'on ne fera aucune Aſſurance ſur gageures ou paris ſur voyages, ou autres ſemblables inventions; ces cas ne ſeroient point admis en juſtice. L'on ne fera pas non plus aſſurer ſur caſque ou ſur marchandiſes, que le navire ne ſoit préalablement rendu à l'endroit d'où les riſques doivent commencer à courir, à moins qu'il ne ſoit dit expreſſément dans la Police, que le navire n'eſt point encore arrivé audit lieu; & cela ſous peine de nullité.

Art. 14 Quant aux Aſſurances ſur la perſonne du Capitaine, ſur l'Equipage & les Paſſagers contre les infideles ou pirates, les Aſſureurs ſeront tenus de payer la ſomme aſſurée ſitôt que les traites pour le payement de leur rançon auront été acceptées, ou plutôt ſi l'on eſt informé que la perſonne ait été relâchée & envoyée en païs chrétien, bien entendu qu'il ſera prouvé que toute la ſomme aſſurée pour la rançon aura été effectivement payée; & ſi la perſonne eſt rachetée à moindre prix, on rendra l'excédant aux Aſſureurs.

Art. 15. On pourra faire aſſurer les deniers provenant du fret & de l'Avarie ordinaire, déduction faite des gages de l'Equipage & autres frais auxquels on devroit ſubvenir dans le voyage, & ce pour autant qu'on peut juger raiſonnablement que le navire peut perdre ou gagner pendant ſondit voyage, & qu'on le pourra prouver, ſoit par la charte-partie, ſoit par le manifeſte, ou par des connoiſſemens; & ſi l'on veut faire aſſurer ſur le fret d'un navire chargé de marchandiſes pour le propre compte du propriétaire, on devra en faire la taxation ſur la Police; &, en cas de contravention, comme aux articles 7 & 22 (*i*).

Art. 16. Quiconque voudra faire aſſurer ſur navire & cargaiſon, avec intention, en cas de priſe par les ennemis, de racheter l'un & l'autre ou d'en payer la rançon, ſera obligé d'en faire mention expreſſe dans la Police en déſignant la ſomme qu'il a fixée au Capitaine du navire, ou autre en ayant le commandement, pour la rançon ou le rachat dudit navire & de la cargaiſon. Dans ce cas, les Aſſureurs continueront à courir le riſque du navire & de la cargaiſon, quoique déjà ranconnés, juſqu'au lieu de leur deſtination & de leur décharge, & ſeront tenus en outre de bonifier la ſomme & les frais d'élargiſſement de la perſonne qui aura été retenue comme otage de la rançon, ce qui pour lors ſera réparti ſur le navire & la cargaiſon en maniere d'Avarie groſſe; & pour prévenir toute queſtion & difficulté, on ſuivra cette regle: Si un navire eſt pris & rançonné en deçà de la moitié du voyage, les marchandiſes ſeront comptées ſur le pied qu'elles auront coûté avec tous les frais juſqu'à bord, y compris la Prime d'Aſſurance; mais, ſi c'eſt à plus de mi-chemin, les marchandiſes ſeront eſtimées ſur le pied qu'elles ſeront

(*i*) Dans tous les autres païs on permet d'aſſurer le fret en entier avec les avaries ordinaires & la Prime d'Aſſurance.

vendues. Quant au navire il ſera également compté ſuivant la valeur & la taxation ſpécifiées dans la Police, ſoit qu'il ait été pris avant ou après avoir fait la moitié du chemin. *Maximes & uſages de Commerce.*

Art. 17. Le gain imaginaire qu'on pourroit ſe flatter de faire ſur certaines entrepriſes doit être taxé dans la Police; l'on doit ſpécifier ſur quels effets l'on ſe promet ce gain, & l'on ne pourra pas exiger la riſtorne de la Prime ſur ces effets (*k*).

Art. 18. On pourra faire Aſſurer pour un an par forme de Police contre les riſques du feu, ſur les corderies, raffineries, braſſeries, moulins & autres bâtimens ſervant aux fabriques, avec les effets, matériaux ou uſtenſiles en dépendans, tant au dedans qu'au dehors du païs, comme auſſi ſur les maiſons & magazins.

Amplification dudit Article 18, *du* 28 *Janvier* 1775.

L'on pourra auſſi faire aſſurer contre les riſques du feu, ſur des plantages, corderies, raffineries, moulins, fabriques d'eau de vie, braſſeries, fabriques d'imprimeries de coton, de teinture & autres ſans exception aucune, avec tous les outils & uſtenſiles; comme auſſi ſur des magazins, des maiſons, des loges &c. L'on peut encore faire aſſurer ſur les meubles & décorations qui ſont dans lesdits bâtimens, de même que ſur toutes les denrées & marchandiſes qu'ils peuvent contenir, de quelque nature qu'elles ſoient, n'importe que ces bâtimens ſoient ſitués dans ou hors le païs; & toutes ces Aſſurances ſeront effectuées ſelon la Police d'Aſſurance N°. 4.

L'on pourra de même faire aſſurer ſur tout objet d'intérêt, moyennant que l'objet ſoit effectif, & que cet objet & le riſque qu'on courra ſur ledit objet ſoient limités & expliqués dans le contrat d'Aſſurance, & l'on pourra paſſer des obligations particulieres de pareilles Aſſurances ſur des papiers timbrés, ſi l'on manque de Polices octroyées, moyennant que les parties conviennent enſemble qu'elles ſeront auſſi bien liées par une Aſſurance faite ſur ledit papier timbré que par une autre qui le ſeroit ſur une Police octroyée, en conformité de la taxation énoncée à l'Article 60e. de l'Ordonnance du petit ſceau de l'an 1744. En cas de perte, on ſera tenu de faire voir l'intérêt ſtipulé par contrat, auſſi bien que le montant de la perte ſoufferte, ſous peine non-ſeulement de ne pouvoir actionner les Aſſureurs, mais même de ne pouvoir les obliger à rembourſer la Prime.

(*k*) L'ordonnance de Stockholm permet de faire aſſurer juſqu'à 50 p$^{o}_{o}$ au-delà de la véritable valeur de la marchandiſe. Celle de Copenhague permet pour les voyages de l'Amérique de faire aſſurer au retour le double de la valeur des marchandiſes envoyées lors de l'allée. A Middelbourg on a la même permiſſion; mais à Rotterdam quand on ignore le véritable montant des marchandiſes attendues de retour de l'Amérique, on le regle à 10 p$^{o}_{o}$ de plus que le montant des marchandiſes qu'on y auroit envoyées.

Maximes & uſages de Commerce.

Art. 19. On pourra auſſi faire aſſurer ſur deniers donnés à groſſe aventure ou ſur garantie du voyage, confiés à un Navigateur, Capitaine ou autre perſonne qui s'embarque pour quelque trajet, en y comprenant l'intérêt, moyennant que la ſomme donnée à la groſſe aventure & l'intérêt ſoient expreſſément énoncés dans la Police; ſans quoi l'Aſſurance ſera cenſée ne s'étendre que ſur le capital qui aura été fourni.

S'il arrivoit quelque dommage, comme naufrage, priſe ou détention du navire par amis ou ennemis, ou que le dit navire périt entierement, dans ce cas l'Aſſuré n'auroit beſoin que de prouver que le malheur eſt réellement arrivé au navire; &, pour ſe faire rembourſer, que de montrer ſimplement le contrat, pourvu toutefois que ledit aſſuré en recevant ſon payement remette entre les mains des Aſſureurs la ceſſion de l'acte à la charge du navigateur emprunteur, en y joignant toutes les pieces & preuves qui peuvent y avoir rapport, l'Aſſuré étant, au ſurplus, tenu de mettre dans la Police le nom de celui à qui l'argent à la groſſe aura été confié, le nom du navire ſur lequel il doit faire le voyage, le nom du Capitaine, ainſi que celui de l'endroit où doit aller le Navire, & ce ſous peine de nullité. Mais ſi, durant le cours du voyage, le Capitaine va ailleurs qu'au lieu de ſa deſtination ſans le conſentement de l'emprunteur, en cas de malheur, l'Aſſureur ſera tenu de ſatisfaire à ſon engagement.

Mais ſi l'argent à la groſſe a été confié au Capitaine & que celui-ci change ſon voyage par ordre de ſes armateurs, à la premiere nouvelle qu'en aura reçu l'Aſſuré, il ſera obligé d'en donner connoiſſance aux Aſſureurs; & quant à l'augmentation de la Prime, ils pourront en convenir enſemble, ou s'en remettre à la déciſion de Meſſieurs les Commiſſaires; ſans quoi les Aſſureurs ſeront déchargés en cas de perte, l'Aſſuré conſervant ſon recours contre le Capitaine ſeulement, comme reſponſable de l'argent qui lui a été confié.

Art. 20. Si un Capitaine eſſuie en route quelque malheur au caſque de ſon navire, & que, pour ſauver le navire & continuer ſa route, il ſoit obligé de négocier les deniers qui ont été donnés à la groſſe ſur ſon navire, celui qui aura donné l'argent ſera libre d'en faire aſſurer le montant avec l'intérêt, quand même il ſeroit notoire que les Armateurs en corps ou quelques-uns d'entre eux auroient fait aſſurer, avant ou après, le navire entier ou leurs portions reſpectives.

Art. 21. Toute Aſſurance faite ſur marchandiſes ſurchargées, tant au lieu de leur deſtination qu'ailleurs, de riſques à la groſſe, ſera declarée nulle & ſans valeur avec confiſcation de la Prime au profit de l'Aſſureur, & ſous peine de correction arbitraire. Si cependant celui qui s'eſt chargé d'argent à la groſſe, envoie plus de marchandiſes que le capital mis à la groſſe, il pourra ſe faite aſſurer pour cet excédant auſſi bien que pour l'Avarie groſſe. Mais le bailleur ou prêteur d'argent à la groſſe pourra faire aſſurer en entier l'intérêt qu'il a à la groſſe aventure, moyen-

nant qu'il ait ſoin de faire ſpécifier clairement ſur tous les connoiſſemens & manifeſtes du chargement, la livraiſon & la réception des deniers riſqués à la groſſe ſur lesdites marchandiſes, en y mentionnant expreſſément la date & le lieu, à qui & pour compte de qui ils ont été comptés. *Maximes & uſages de Commerce.*

Ceci s'entend ſeulement de l'argent donné ici, ou aux Colonies d'Amérique &c. pour ici. Si l'Aſſurance ſe faiſoit en d'autres places, la choſe devroit être conſtatée par le contrat de groſſe aventure.

Mais ſi celui qui charge les navires a donné ſes ordres pour l'Aſſurance & que l'Aſſurance ait été arrêtée & conclue avant qu'il y ait eu de l'argent prêté à la groſſe aventure, pour lors celui qui ſe ſera chargé de l'argent tranſportera par forme d'avis le droit de cette Police ou Aſſurance à celui qui contracte à la groſſe, &, en cas de contravention, non-ſeulement l'Aſſuré ne pourra rien exiger en vertu de cette Police, mais la Prime qu'il aura payée reſtera aux Aſſureurs.

Les Aſſurances ſur argent prêté à groſſe aventure ſur marchandiſes ſont franches de toute Avarie groſſe, & par leur nature exemptes de rabais dans le prix des marchandiſes ſi elles ſe gâtent (*l*).

Amplification dudit Article 21, *du* 28 *Janvier* 1756.

Toute Aſſurance ſur des marchandiſes déjà complettement chargées de prêt à la groſſe aventure, tant au lieu du chargement qu'ailleurs, faite par un propriétaire, ou par ſon commiſſionnaire, ou de la part de l'un ou de l'autre, eſt declarée nulle & de nulle valeur; la Prime en ſera confiſquée au profit de l'Aſſureur, & il y aura en outre peine arbitraire contre le propriétaire ou ſon commiſſionnaire; mais en cas que les marchandiſes chargées ſe trouvent valoir davantage que le montant de la ſomme priſe à prêt de groſſe aventure, alors il ſera permis au propriétaire ou au Commiſſionnaire de faire aſſurer le ſurplus de même que le montant de l'Avarie groſſe, ſans s'expoſer à aucune peine ou amende pour ce ſurplus.

Il ſera permis par contre au prêteur de deniers à la groſſe aventure, ou à ſon ayant-cauſe, de faire aſſurer avec le capital de ſon argent prêté à la groſſe, l'intérêt d'icelui, la Prime même y compriſe.

Mais ſous le nom général d'effets, marchandiſes, & denrées ou autres choſes ſuſceptibles d'intérets, ſans rien excepter, les contrats de groſſe aventure ne ſeront point compris. Celui qui voudra ſe faire aſſurer ſur de l'argent donné à la groſſe aventure, le devra ſpécifier clairement dans les Polices.

Et ſi quelqu'un attendant des retours ſans ſavoir en quoi ils conſiſteront, ſe fait aſſurer ſous les noms généraux non-ſeulement d'effets,

(*l*) Les loix & Ordonnances de France & d'Eſpagne déclarent que les prêteurs d'argent à la groſſe contribueront aux Avaries groſſes en proportion des ſommes qu'ils auront prêtées.

Maximes & usages de Commerce.

denrées & marchandises, & de ce qui lui peut appartenir dans la cargaison, sans exception aucune, mais encore & spécialement sur les lettres de grosse aventure, cette Assurance sera valable aussi à l'égard de l'intérêt de l'argent donné à la grosse aventure; mais en ce cas le remboursement n'aura point lieu, à moins que l'Assuré ne fasse serment qu'il n'avoit aucun intérêt direct ou indirect tant dans les marchandises que dans l'argent à grosse aventure qui étoient dans le navire.

Si, avant que le prêt à la grosse aventure soit conclu, un propriétaire ou expéditionnaire de marchandises a donné des ordres pour faire l'Assurance, & que celle-ci ait été d'abord faite en toutes regles, cette Assurance sera nulle pour autant qu'elle dépasse la valeur des marchandises chargées; en conséquence la Prime devra être rendue, à condition que l'Assureur jouira d'un demi pour cent.

Toute Assurance sur contrat de grosse est exempt d'Avarie grosse, & du rabais que le déchet des marchandises peut occasionner dans leur valeur.

Art. 22. L'on pourra faire assurer en plein sur tous effets, denrées, marchandises, sans exception, de même que sur or, argent, bijoux, perles, joyaux, y compris les frais jusqu'à bord & la Prime d'Assurance. On ne taxera point dans la Police les marchandises & effets dont on pourra produire le véritable achat ou la valeur; mais pour les articles de productions particulieres ou de fabriques, ou ceux qui par troc ou autres circonstances peuvent s'acquérir ou s'obtenir au-dessus ou au dessous du prix courant, & dont on ne pourroit, comme ci-dessus, produire aucune facture en regle, avec justification de l'intérêt, ils pourront être taxés dans la Police avec la Prime d'Assurance & tous les frais jusqu'à bord. Autrement, cette taxation sera remise à l'examen & à la décision des Commissaires, & les Assureurs pourront faire valoir leurs prétentions.

Art. 23. Si quelqu'un faisoit assurer sur des marchandises qu'ensuite il n'enverroit pas, ou qu'il ne feroit pas charger, ou qui ne lui seroient pas envoyées; ou, si ce qu'il auroit fait charger se trouvoit valoir moins que le prix énoncé dans la Police, dans ces cas on pourra exiger le remboursement ou de la Prime totale de l'Assurance, ou l'excédant, en abandonnant un demi pour cent à l'Assureur; & si les marchandises avoient déjà été roulées sur le quai & chargées sur des barques, bateaux ou alleges, pour être mises à bord des vaisseaux pour lesquels on les destine, & que lesdites marchandises fussent revenues, on bonifiera un pour cent aux Assureurs.

De même, l'on pourra faire le remboursement de la Prime d'Assurance faite sur le corps d'un navire; mais s'il arrive que le voyage sur lequel on aura fait l'Assurance soit suspendu, on payera aux Assureurs un pour cent, pour ristorne & risques courus (*m*).

(*m*) Dans tous les autres pays la ristorne ne coûte que ½ p$\frac{0}{0}$.

Maximes & uſages de Commerce.

Par contre, ſi, en cas de dommage ou Avarie, on pouvoit prouver, par documens ou autrement, que la ſomme aſſurée excede la valeur des marchandiſes, les Aſſureurs ne ſeroient tenus qu'à bonifier la valeur desdites marchandiſes embarquées, & ſi elles étoient de la nature de celles dont on ne peut fournir aucune facture ou ordre avec juſtification d'intérêt, & qui pour cette raiſon doivent être taxées dans la Police, on s'en tiendroit à l'évaluation, & l'excédant ſeroit rembourſé.

Art. 24. Dans les riſtornes, comme dans les Avaries & dommages, les Aſſureurs partageront également, comme ayant ſigné dans la même Police, quand bien même il y auroit de la différence dans les dates (*n*).

Mais, ſi l'on a employé & ſigné plus d'une Police d'Aſſurance pour une même partie de marchandiſes & les intérêts, ce ſera la premiere Police en date par laquelle a commencé l'Aſſurance ſur les marchandiſes, qui fera foi du montant de la ſomme aſſurée pour la valeur des effets ou marchandiſes, & l'on n'aura point égard aux Polices ſubſéquentes; en ſorte que la réduction tombera ſur la Police de plus fraîche date, & cela aura lieu pour les riſtornes comme pour les Avaries & dommages.

Art. 25. Si quelqu'un des Aſſureurs vient à manquer, l'Aſſuré pourra de nouveau faire aſſurer par un autre la portion pour laquelle l'Aſſureur manquant aura ſigné, tant ſur bonnes que mauvaiſes nouvelles, en faiſant ſignifier par l'huiſſier de la Chambre d'Aſſurance, au domicile de l'Aſſureur manquant ou au curateur nommé, qu'on renonce à ſon Aſſurance (*o*).

Amplification dudit Article 25 du 28 Janvier 1756.

Si un Aſſureur vient à manquer, ou ſans cela ſi l'Aſſuré le trouve bon, il ſera libre à ce dernier, n'importe qu'il ait de bonnes ou de mauvaiſes nouvelles, de ſe faire aſſurer de nouveau, ſoit pour le tout, ſoit pour une partie, & dans la nouvelle Police de comprendre la Prime & les frais de la premiere Aſſurance, moyennant qu'il en faſſe donner connoiſſance par l'huiſſier de la Chambre au premier Aſſureur, ou, en cas de faillite, à ceux qui ont la direction de ſes affaires; moyennant auſſi que l'Aſſuré cede au ſecond Aſſureur tout droit & prétention legitime qu'il pourroit avoir ſur le premier Aſſureur, ou, en cas de faillite, ſur ce qu'il pourroit prétendre en juſtice ſur ſes effets.

(*n*) Cet article eſt en uſage en d'autres païs que la Hollande, nonobſtant une vielle loi obſervée de tems immémorial à Anvers, qui porte qu'au cas qu'on ait trop aſſuré, ou qu'il y ait eu diverſes Aſſurances faites dans diverſes places ſans aucune fraude, la premiere en date ſera valide, & les derniers Aſſureurs ſe contenteront de $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ de riſtorne.

(*o*) Cette Ordonnance eſt en uſage dont toutes les autres places de l'Europe.

Maximes & uſages de Commerce.

Art. 26. Si quelques Rois, Princes, Potentats ou Seigneurs, arrêtoient, retenoient ou s'emparoient dans leurs domaines d'un navire aſſuré, dans l'incertitude ſi ledit navire ſera relâché, & ſi après ſa détention il ſera en état de pourſuivre ſon voyage juſqu'à ſa deſtination, les armateurs & chargeurs qui ſe ſeront fait aſſurer, ſeront tenus, quand bien même la détention du navire & des effets précieux qu'il pourroit renfermer leur ſeroit préjudiciable, d'attendre ſix mois avant de pouvoir faire l'abandon desdits effets, c'eſt-à-dire ſix mois après que l'Huiſſier de la Chambre d'Aſſurance qui doit être chargé de l'exploit, aura fait part de l'évenement à la majeure partie des Aſſureurs qui ſeront ſur le lieu; ce delai de ſix mois aura lieu en cas que cet accident ſoit arrivé en Europe & dans les limites deſignées dans l'Article 39 ſuivant; mais dans le cas où ledit accident auroit eu lieu au-delà desdites limites, l'abandon ne ſe fera qu'après un an révolu, à compter du jour de l'intimation : cependant il ſera libre aux Aſſurés de prendre des ſuretés vis-à-vis des Aſſureurs, par voie de caution & d'hipotheque, autrement il faudra s'en rapporter à la déciſion des Commiſſaires; mais cela n'empêche pas que les Aſſurés ne ſoient tenus, ſoit par eux-mêmes, ſoit par leurs correſpondans, de protéger les marchandiſes & de faire enſorte de les faire délivrer, ayant la liberté de faire reverſer les effets ſur un ou pluſieurs navires pendant lesdits termes; & alors les frais, l'équipement, l'augmentation du fret, ainſi que le dépériſſement & le dommage cauſés par la détention tomberont à la charge des Aſſureurs au prorata de leur ſignature.

Art. 27. A l'égard des marchandiſes volumineuſes & ſujettes à ſe gâter promptement, les Aſſurés ne ſeront pas tenus d'attendre, pour en faire l'abandon, que les ſix ou douze mois ci-deſſus dits ſoient écoulés; mais, ſuivant la conjoncture & la convenance de leurs affaires, ils pourront faire toutes les diligences poſſibles, en ayant ſoin, néanmoins, de donner avis à la majeure partie des Aſſureurs de ce qui eſt arrivé, comme a déjà été dit.

Art. 28. Si un navire aſſuré devenoit hors d'état de ſervir, ou ſi les navires aſſurés ou autres effets venoient à être pris & pillés par les ennemis, ou qu'ils fuſſent évidemment gâtés, perdus & ſans eſpérance de recouvrement, l'Aſſuré ſeroit en droit d'en faire l'abandon aux Aſſureurs; ceux-ci auront trois mois pour le rembourſement de la ſomme aſſurée.

Art. 29. S'il arrivoit qu'un navire ou des marchandiſes aſſurées reſtaſſent en arriere & que depuis l'Aſſurance & le départ du navire il ſe fût écoulé un an & jour ſans que l'on en eût reçu de nouvelles, tant au lieu du chargement qu'à celui du déchargement, ce qui s'entend des voyages intérieurs d'Europe, des Iſles Canaries, toute la Mediterranée, le Levant, l'Archi-

l'Archipel & les lieux adjacens; (*p*) alors le navire ou les marchandiſes ſeront cenſés perdus & l'on en pourra exiger le payement des Aſſureurs trois mois après que l'intimation leur en aura été faite. Pour les places plus éloignées on attendra déſormais deux ans. *Maximes & uſages de Commerce.*

Amplification dudit Article 29, *du* 28 *Janvier* 1756.

Si un vaiſſeau aſſuré reſte un an & jour après l'Aſſurance, & la date de ſon départ du lieu où il a chargé, ſans que l'on en ait entendu parler, ni au lieu du chargement, ni au lieu de ſa deſtination, un tel vaiſſeau & les marchandiſes qu'il contenoit ſeront réputées perdues, dans la ſuppoſition que le voyage ſe faſſe en Europe, à la Côte de Barbarie, aux Iſles Canaries, ſur toute la Mediterranée, au Levant, dans l'Archipel ou aux environs, comme auſſi au Groënland & au Détroit de Davis; l'on en pourra donner connoiſſance à l'Aſſureur, & trois mois après l'intimation en demander le payement. Pour les endroits plus éloignés que ceux ci-deſſus, ce ne ſera déſormais qu'après deux ans que le vaiſſeau ſera cenſé perdu & qu'on pourra ſe pourvoir contre les Aſſureurs.

Il ſera pourtant permis à l'Aſſuré de demander à l'Aſſureur la conſignation de la ſomme convenue à la chambre d'Aſſurance, ſix mois après le départ des navires ou des marchandiſes, pour les ports ſitués en Europe, en Barbarie, aux Iſles Canaries, dans toute la Mediterrannée, les Echelles du Levant, l'Archipel & aux environs; & pour ce qui eſt du Groënland & du Détroit de Davis, l'Aſſuré pourra exiger ladite conſignation après que le dernier navire ſera arrivé de ces pêcheries dans quelque port de ce païs-ci. Il pourra faire la même demande un an après le départ des vaiſſeaux pour les endroits ſitués au-delà desdites limites; & en cas que les vaiſſeaux & les effets aſſurés arrivaſſent enſuite à leur deſtination, ou qu'il vînt des nouvelles certaines qu'ils ſeroient entrés dans quelque port, ce dont il faudra donner aux Commiſſaires des preuves ſatisfaiſantes, on rendra à l'Aſſureur les deniers conſignés, desquels deniers l'Aſſuré payera à l'Aſſureur 4 pour cent par

(*p*) L'ordonnance de Hambourg porte que, lorſqu'on aura été trois mois ſans avoir des nouvelles d'un navire allant d'un port à l'autre de l'Europe, les Aſſureurs ſeront tenus de payer 92 p$^{c}_{o}$ deux mois après que l'abandon de la marchandiſe aſſurée leur aura été intimé de la part de l'Aſſuré par le Courtier. Mais ſi l'Aſſureur refuſe de payer dans le cours d'un an & deux mois depuis le départ du navire, après ce tems révolu l'Aſſuré aura le droit d'exiger 100 p$^{c}_{o}$ de la ſomme aſſurée ſans aucune déduction, & il peut même, s'il n'a pas de confiance dans l'Aſſureur, l'obliger après les trois mois à lui donner caution pour le rembourſement des ſommes qu'il a à prétendre de lui. Suivant la *Recopilacion de Leyes* en uſage en Eſpagne, on doit attendre un an & demi depuis le jour du départ d'un navire dont on ignore le ſort, pour ſe faire payer des Aſſureurs les ſommes aſſurées.

Maximes & uſages de Commerce.

an, à commencer du jour de la conſignation juſqu'à celui que les Aſſureurs recevront ou pourront recevoir lesdits deniers, de maniere pourtant que ſi les navires ou marchandiſes arrivoient après un an & jour ou deux ans reſpectifs expirés, ou qu'après ledit tems il vînt des nouvelles certaines que le navire eſt dans tel ou tel port, l'intérêt des deniers conſignés ceſſeroit avec l'expiration de l'an & jour ou des deux ans reſpectifs, joints aux trois mois mentionnés dans cet Article. Et dans tous ces cas les frais de la conſignation ſeront pour le compte des Aſſureurs, & ils ne pourront pas monter au-delà d'un quart pour cent.

Art. 30. Quand les pertes & dommages auront eu lieu dans les limites de l'Europe, comme a été dit dans l'Article précédent, on aura tout au plus 18 mois pour intenter action de dommage & Avarie groſſe ſur lesdits navires & marchandiſes, & ſi c'eſt au-delà desdites limites, on n'aura que trois ans pour ſe pourvoir contre les Aſſureurs & les actionner, après quoi les Aſſurés ſeront déboutés de leurs droits.

Art. 31. Quant aux Avaries groſſes concernant les marchandiſes dont eſt parlé dans l'Article 9, ainſi que celles qui vont ou viennent par terre ou ſur les rivieres, on doit les faire ſignifier ou intimer aux Aſſureurs dans la moitié du tems fixé dans l'Article 30, ſous peine d'être débouté ou déchu de ſon droit.

Art. 32. Lorſqu'un navire ou des marchandiſes aſſurées viennent à périr ou ſe gâter naturellement & ſans accident étranger, l'Aſſureur n'en demeure plus reſponſable.

Art. 33. Quand on fait Aſſurer ſur le caſque ou corps d'un navire pour l'allée & le retour des Indes Occidentales, de la Guinée, du Cap-vert, du Détroit, & d'autres endroits plus éloignés, ſi, après que le navire a fait pluſieurs fois ſon Commerce en entier ou par partie, on en envoie le produit ou les retours ſur un ou pluſieurs autres navires au grand avantage de l'Aſſuré, & ſi ledit Aſſuré prolonge tellement ſon Commerce avec ſon navire, que ledit navire devienne hors d'état de naviguer, ou qu'il periclite de quelque autre maniere ; ou ſi encore des navires frétés par mois, après avoir bonifié & gagné beaucoup au-delà de leur affrettement, viennent à périr à la vue du païs ou aux embouchures des rivieres, ſoit par la tempête, ſoit par l'incapacité où étoit le navire de naviguer, & que dans l'un ou l'autre de ces cas les Aſſureurs ſoient condamnés à payer ledit navire ſur l'eſtimation qui en aura été faite lorſqu'il a été mis en mer, quoique le navire ne vaille pas la moitié ou même le tiers de ce que les Aſſureurs l'ont payé ou rembourſé, & de ce qu'il auroit valu ſi, après un heureux voyage, il eût été mis en vente ; dans ces cas les Commiſſaires ſont autoriſés à faire tel arrangement qu'ils jugeront & eſtimeront convenable.

Art. 34. Quiconque ſe fait Aſſurer ſous la dénomination générale de marchandiſes & denrées, ou toutes choſes en quoi pourroit conſiſter

Maximes & uſages du Commerce.

l'intérêt de l'Aſſuré, ſans rien excepter, s'il ſe trouve que le riſque ait couru ſur laines, chanvre, lin, morue ſeche, harengs, grains, graines rondes ou plates, ſucre, pois, feves, livres, fromage & papier, l'Aſſuré ne peut rien exiger des Aſſureurs, ſi les Avaries ſont au-deſſous de dix pour cent; & il eſt defendu expreſſément d'établir dans la Police aucune clauſe à ce contraire (*q*).

Mais ſi quelqu'un ſe fait aſſurer ſur quelques-unes de ces marchandiſes en exprimant dans la Police que le riſque court ſur quelques-uns desdits effets ou marchandiſes, pour lors les Aſſureurs ne ſeront exempts des Avaries qu'autant qu'elles ſeront au-deſſous de trois pour cent (*r*).

Amplification dudit Article 34. *du* 28 *Janvier* 1756.

Et ſeront compris dans ce que nous appelons Avaries au-deſſous de

(*q*) L'Ordonnance de France veut que les marchandiſes ſujettes au *Lecage* ſoient exprimées dans la police, à défaut de quoi la perte ou le dommage qui pourroient provenir de tempêtes ou autres évenemens, ſeroient à la charge de l'Aſſuré. Elle excepte ſeulement de cette regle les marchandiſes de retour d'un païs étranger quelconque. L'ordonnance de Hambourg ne permet pas de comprendre ſous le nom de marchandiſes, les bleds, raiſins, prunes, vitriol, poiſſon ſec, ocre, chanvre, lin, cordages non goudronnés, poudre & plomb, canons & balles, armes, mouſquets, & piſtolets, pierres à fuſil, ſalpêtre, brai & goudron, bois de conſtruction & autres matériaux pour les navires, & tout autre article qu'une nation défendroit aux peuples neutres de tranſporter chez une autre nation avec laquelle elle ſeroit en guerre. L'ordonnance de Suede enjoint de nommer dans la Police, les bijoux, perles & autres choſes précieuſes, or & argent monnoyé ou non monnoyé, de même que les marchandiſes ſujettes à ſe corrompre & celles que nous avons nommées ci-deſſus, & en outre des pelleteries, livres, papiers & ſemences. La *Recopilacion* des loix maritimes des Indes Occidentales en Eſpagne, porte que l'on ne doit pas entendre ſous le nom général de marchandiſes, les animaux, les eſclaves, navires, munitions navales, les frets & l'artillerie

(*r*). Les Aſſureurs d'Amſterdam ne font aucun cas de cette exception; car, quoiqu'on ait ſoin d'exprimer dans la Police, que le riſque court ſur quelqu'une des marchandiſes nommées ci-deſſus, ils y declarent néanmoins qu'ils ne ſe rendent pas reſponſables des avaries au-deſſous de 10 p$^{0}_{0}$. Il y a même plus: c'eſt que les Aſſureurs d'Amſterdam ne veulent pas ſe charger du riſque des avaries ſur les fromages. Ceux de Hambourg ne font pas les mêmes difficultés à cet égard, & prenent ſur eux les riſques des Avaries ſur les fromages, même de 3 p$^{0}_{0}$ & en ſus. Dans les Polices d'Aſſurance ſignées par les Compagnies d'Aſſurance de Londres, les grains, poiſſons, tabacs, & cuirs ſont déclarés francs d'Avarie ſimple, à moins que le navire ne faſſe naufrage & qu'il ne s'enſuive une groſſe Avarie. Les Aſſureurs particuliers ne mettent dans le nombre des marchandiſes franches d'Avarie que les grains & le poiſſon. Toutes les Aſſurances faites en Angleterre ſur ſucres, rum, chanvre & lin, ſont franches d'Avarie au-deſſous de 5 p$^{0}_{0}$, à moins qu'il n'y ait eu Avarie groſſe ou que le navire ait fait naufrage.

Maximes & uſages de Commerce.

dix & de trois pour cent reſpectifs, énoncés dans cet Article, non ſeulement l'avarie ou déchet ordinaire des marchandiſes, mais auſſi les frais néceſſaires à la bonification desdites marchandiſes & à la juſtification de la perte, ſans y ajouter aucune Avarie groſſe.

Ainſi les Aſſureurs ſeront tenus de payer l'Avarie groſſe ſéparément; mais aucune Avarie groſſe ne ſera pour le compte des Aſſureurs, à moins que, ſans y comprendre quelques frais pour l'inſtruction & les dépêches néceſſaires, elle monte au moins à un pour cent; mais ſi l'Avarie groſſe excede par elle-même un pour cent, ſans ces acceſſoires, alors on y ajoutera les frais légitimes.

Art. 35. Les Avaries ou dommages qui durant le cours du voyage ſurviendront par accident étranger aux marchandiſes, ſeront réparties ſur le capital brut que pourroient faire lesdites marchandiſes ſur le lieu de leur deſtination, ſi elles étoient ſaines & en bon état. D'une autre part, il ſera permis aux chargeurs, propriétaires ou conſignataires de faire aſſurer le fret de ces marchandiſes, tel qu'il ſe payeroit ſi elles arrivoient heureuſement, à condition pourtant que les Aſſureurs, qui ont ainſi aſſuré, ſeront tenus de payer le montant ſeulement, & pas plus, de l'Avarie arrivée aux dites marchandiſes; & en cas d'une perte totale, on pourra exiger la riſtorne de celui qui a aſſuré ſur le fret.

Ampliſication dudit Article 35, *du* 23 *Janvier* 1756.

L'Avarie ou dommage ſurvenu aux marchandiſes par quelque accident imprévu dans le cours du voyage ou après leur arrivée au lieu de leur deſtination, ſera répartie ſur le capital brut, au prorata de la valeur que ces marchandiſes ſeroient réputées valoir rendues à leur deſtination. Mais, par contre, il ſera permis aux Aſſureurs, chargeurs, propriétaires ou conſignataires, de faire aſſurer le dommage qu'ils doivent ſupporter dans le tranſport des marchandiſes avariées & les frais ordinaires qu'ils doivent payer comme ſi les marchandiſes étoient ſaines & arrivées heureuſement, enſorte que les Aſſureurs qui auront aſſuré là-deſſus, ſeront tenus de payer autant pour cent pour les ſommes ſignées par eux, qu'il ſera payé pour les dommages ou avaries ſurvenus aux marchandiſes.

Et ſi, en cas de perte totale, le fret & les frais ordinaires n'ont pas été payés, cette Prime d'Aſſurance ſera rembourſée & il ſera alloué à l'Aſſureur un demi-pour cent de la Prime.

Mais, s'il arrive que la perte ne ſoit pas totale & que l'on puiſſe ſauver une partie des marchandiſes chargées, on tiendra compte à l'Aſſureur du fret & des frais ordinaires ſur les marchandiſes chargées qui n'ont pas péri, & dont on n'a payé ni le fret ni les autres frais ordinaires.

Art. 36. Les Aſſurés ſeront auſſi tenus de donner connoiſſance aux

Assureurs de toutes les nouvelles qu'ils recevront des navires ou des marchandises assurées, concernant les malheurs, arrêts ou dommages qui pourront leur survenir, & il sera tenu copie authentique desdites nouvelles suivant les lettres originales, par le Secrétaire ou Huissier de la Chambre d'Assurance, pour être communiquée aux Assureurs lorsqu'ils le desireront, mais à leurs propres frais. D'une autre part, les Assurés, pour prévenir ou réparer les pertes, malheurs & détention, seront en droit d'exiger des Assureurs, au prorata de leur signature, telle somme qu'on jugera convenable suivant l'exigeance du cas. *Maximes & usages de Commerce.*

Et s'il arrive que les Assurés manquent ou négligent de faire ledit rapport aux Assureurs, ils seront obligés de leur bonifier tous les frais, dommages ou intérêts causés par cette négligence, lesquels frais &c. seront réglés par les Commissaires comme ils aviseront bon être, suivant les circonstances.

Amplification dudit Article 36, *du* 28 *Janvier* 1756.

Les Assurés seront aussi tenus de donner connoissance aux Assureurs de toutes les nouvelles qu'ils recevront des navires ou des marchandises assurées, concernant les malheurs, arrêts ou dommages qui leur pourront survenir; & il sera tenu copie authentique desdites nouvelles suivant les lettres originales, par le Secrétaire ou Huissier de la Chambre des Assurances, pour être communiquée aux Assureurs lorsqu'ils le desireront, & à leurs propres frais. D'une autre part, les Assurés, pour prévenir ou réparer les pertes, malheurs & détention, seront en droit d'exiger des Assureurs, au prorata de leur signature, telle somme qu'on jugera convenable suivant l'exigeance du cas.

Et s'il arrive que les Assurés manquent on négligent de faire ledit rapport aux Assureurs, ils seront obligés de leur bonifier tous les frais, dommages ou intérêts causés par leur négligence, lesquels frais &c. seront réglés par les Commissaires, comme ils aviseront bon être, suivant les circonstances.

Ordonnent en outre Nos Seigneurs de la Régence, pour prévenir les abus plus amplement mentionnés dans l'Ordonnance du 25 Janvier 1640, ainsi que dans la confirmation plus récente d'icelle datée du 24 Janvier 1701: que tout abandon, insinuation & autorisation, concernant le fait des Assurances, ne seront désormais faits, passés ou signifiés que par le Secrétaire ou l'Huissier de la Chambre des Assurances, faisant prohibition expresse à tous Notaires, Courtiers & autres de faire aucun de ces actes sous peine de nullité de tous ceux qu'ils auroient passés, & qu'il ne soit point fait droit sur iceux; sous peine encore aux contrevenans de vingt-cinq florins d'amende, au profit de qui appartiendra.

Art. 37. Toutes le Primes d'Assurance, soit pour l'allée seulement,

Maximes & uſages de Commerce.

ſoit pour l'allée & le retour en même tems, quelque haut qu'elles puiſſent monter, ſeront payées comptant auſſitôt après la ſignature de la Police (*s*).

On ſera auſſi tenu de payer comptant la Prime d'Aſſurance faite pour chaque mois, pour autant de mois qu'il ſera ſtipulé par la Police d'Aſſurance, & pour les autres mois on ſe tiendra aux conditions dont on ſera convenu; mais, pour le plus tard, on payera à la fin du voyage & à l'arrivée du navire au lieu de ſa deſtination.

Mais au cas que l'Aſſureur ait confié la Prime au Courtier, il ne pourra avoir de recours que ſur lui; d'une autre part, ſi le Courtier ou un autre viennent à manquer, ſans que l'Aſſuré leur ait payé la Prime, celui-ci eſt alors tenu de la payer à l'Aſſureur.

Art. 38. Et pour éviter toute ſupercherie de la part des Courtiers & autres qui demanderoient ou ſolliciteroient quelque Aſſurance, il leur eſt enjoint de n'employer aucune Police qui ne ſoit octroyée & ſignée du Secrétaire, & de garder copie de tout ce qui y ſera ajouté & écrit à la main, ſous peine de perdre leur ſalaire ordinaire & le quadruple au profit des pauvres, & de ſubir telle autre peine que Meſſieurs les Commiſſaires trouveront à propos de leur infliger.

Art. 39. Les courtiers & autres qui feront faire quelque Aſſurance, ſeront obligés pour le bénéfice de leur courtage, d'en garder les copies chez eux, ſuivant l'Article précédent, pour les exhiber à la Chambre des Aſſurances, & en donner des copies authentiques pour le beſoin des intéreſſés, ſous peine d'amende pécuniaire s'il réſultoit ou pouvoit réſulter par la ſuite quelque dommage de ce qu'ils auroient négligé de garder des copies en due forme.

Le Courtage de l'Aſſurance, qui, ſuivant une ancienne pratique, eſt payé par les Aſſureurs ſeulement, ſera $\frac{1}{4}$ pour cent pour chaque voyage: pour ce bénéfice les Courtiers ſeront obligés de répondre de la Prime (*t*).

Les Courtiers & autres ſeront autoriſés à faire comparoître leurs Principaux devant les Commiſſaires des Aſſurances, pour le payement de la Prime qu'ils auront débourſée, au cas qu'on leur en refuſe le rembourſement, & ne ſeront point obligés de ſe déſiſter de la Police avant le payement, mais pourront la garder comme hypotheque.

Les Courtiers ou autres qui ſoignent les Aſſurances, ne pourront eux-mêmes êtres aſſureurs.

(*s*) La Compagnie d'Aſſurance de Copenhague exige expreſſément que la Prime ſoit payée avant qu'on en délivre la Police à l'Aſſuré. A Hambourg les Aſſureurs regardent les Courtiers qui leur font ſigner la Police comme leurs débiteurs relativement aux Primes.

(*t*) A Hambourg, à Londres, en France & en Eſpagne, l'Aſſuré paye le courtage au Courtier qu'il emploie pour faire l'Aſſurance.

Amplification dudit Article 39, *du* 16 *Avril* 1745.

Maximes & uſages de Commerce.

Le Courtage de l'Aſſurance qui, ſelon une ancienne pratique, ſe paye ſeulement par l'Aſſureur, ſera pour chaque voyage un quart pour cent, & par contre les Courtiers ſeront obligés de livrer à l'Aſſureur, la Prime convenue, dès que la Police ſera ſignée, ſous peine pour le Courtier d'être reſponſable de cette Prime comme l'Aſſuré même; bien entendu pourtant que dans ce cas l'Aſſureur ſera tenu avant la fin de la ſeconde ſemaine après la concluſion de l'Aſſurance, de faire ſommer le Courtier de lui ſolder la ſomme créditée ſous peine de perdre ſon droit contre lui, & en outre de ſubir la confiſcation d'un quart de la Prime convenue, au profit des pauvres. Et le Courtier ſera tenu, en ce cas, de faire citer la ſemaine ſuivante l'Aſſuré devant les Commiſſaires de la Chambre d'Aſſurance pour le payement de la Prime, & ſur cela les Commiſſaires feront droit en conformité de l'article 55e. de cette Ordonnance, & l'Aſſuré ſera condamné à payer à l'Aſſureur 8 pour cent d'intérêt, à compter du jour de la ſentence juſqu'à celui du payement; & les ſentences rendues à cet égard donneront droit à une exécution prompte, & ſeront exécutées ſous caution nonobſtant appellation & réformation. L'on rendra de même prompte juſtice au Courtier contre l'Aſſuré, en cas que le Courtier ait débourſé la Prime; & celui-ci ne ſera pas obligé d'exhiber la Police d'Aſſurance avant qu'il lui ſoit fait droit, mais il la pourra garder comme une hypotheque. D'un autre côté, ſi le Courtier négligeoit de citer l'Aſſuré dans la ſemaine d'après celle où l'Aſſureur auroit payé la Prime convenue en conſéquence d'une aſſignation, ledit Courtier reſteroit reſponſable de la Prime d'Aſſurance, & perdroit la moitié du courtage qu'il doit gagner, à la décharge de l'Aſſureur.

Art. 40. De plus, il eſt ſtatué que tout ce qui eſt contenu dans cette Ordonnance doit s'entendre de toutes les Aſſurances qui ſeront contractées & conclues dans la ville d'Amſterdam, ſoit que les Aſſureurs demeurent dans ou hors de la ville, ſoit que l'intérêt ou le riſque ſoient pour compte d'habitans ou étrangers, amis ou ennemis, qui, à cet égard, ſeront tous regardés comme ayant choiſi leur domicile dans cette ville; c'eſt pourquoi toutes les pertes & Avaries ſeront réglées par les Commiſſaires ſuivant le contenu de cette Ordonnance, à moins que l'Avarie groſſe n'eût été précédemment réglée juridiquement hors du pays, à l'endroit de la deſtination du navire.

Art. 41. Et s'il arrive qu'on ait inſéré ou ſtipulé quelque choſe dans la Police, qui ne fût pas réglé par cette Ordonnance, ces clauſes ou ſtipulations reſteront à la déciſion des Commiſſaires.

Maximes & uſages de Commerce.

Art. 42. Et attendu que les cas d'où peuvent réſulter des avaries groſſes ſont ſi variés & dépendent de tant de circonſtances, qu'il eſt impoſſible de les déterminer ou de les prévoir dans une Ordonnance, ces ſortes de cas ſont abandonnés à la déciſion des Commiſſaires pour les régler & décider ſelon le droit, la raiſon & la juſtice.

Art. 43. Tous les différends qui ſurviendront dans cette ville entre les parties pour cauſe d'Aſſurance ſeront portés en premiere inſtance par-devant les Commiſſaires des Aſſurances, & enſuite réglés par eux ſuivant la préſente Ordonnance. Les mêmes Commiſſaires décideront auſſi toutes les queſtions qui s'éleveront au ſujet des Avaries, ſuivant la teneur de l'Article précédent.

Art. 44. Les Commiſſaires pourront auſſi, en vertu de cette Ordonnance, décider tous les différends provenant pour cauſe d'Aſſurances faites hors de cette ville, dès qu'ils ſeront de la compétence de la Chambre d'Aſſurance ou de la Bourſe de cette ville.

Art. 45. De tous les différends qui ſeront portés par-devant les Commiſſaires pour cauſe de dommage ou Avarie, lesdits Commiſſaires auront pour leurs ſoins & peines $\frac{1}{3}$ de florin ſur chaque cent florins, en ce compris le ſalaire du Secrétaire; cet argent ſera débourſé & payé par le demandeur.

Art. 46. Pareillement lesdits Commiſſaires jouiront d'un pour mille ſur les capitaux qui entreront en contribution d'une avarie groſſe, ainſi que ſur les ſommes aſſurées, dans les différends qui pourront s'élever touchant les Primes.

Art. 47. Lorſque les Commiſſaires ſeront ſuffiſamment inſtruits par l'exhibition des Polices, connoiſſemens, cargaiſons, certificats en forme ou autres preuves valides de la ſignature des Polices, que le navire ou les marchandiſes ont effectivement ſouffert du dommage, trois mois après que l'intimation de la perte aura été faite (*v*), lesdits Commiſſaires pourront ordonner que les deniers demandés ſoient dépoſés au total ou en partie, avec permiſſion de pouvoir diſpoſer de ces deniers ſous caution ſuffiſante de les reſtituer avec les intérêts à huit pour cent, au cas qu'on juge dans la ſuite que cette reſtitution doit avoir lieu; & cela ſuppoſé, il ſera préalablement donné au défendeur, s'il le demande, copie du tout, & il lui ſera accordé un jour pour ſe défendre, avant que les Commiſſaires diſpoſent du dépôt.

Art. 48.

(*v*) Les Aſſureurs de Hambourg ſont tenus de rembourſer à l'Aſſuré 98 p$^{0}_{0}$ deux mois après que les preuves de la perte de la choſe aſſurée auront été faites. Il eſt d'uſage à Londres qu'en cas de perte totale les Compagnies payent 98 p$^{0}_{0}$ huit jours après que les preuves en ont été faites, & les Aſſureurs particuliers dans un mois après ladite époque. A Copenhague on paye les pertes deux mois après qu'on en a fait le réglement; & à Stockholm on n'a qu'un mois pour le payement après le réglement.

Maximes & uſages de Commerce.

Art. 48. Quand quelqu'un, après avoir été cité pour pertes, ne comparoîtra pas dans l'eſpace de trois jours, pour demander copie, ou jour pour être entendu dans ſa défenſe, il ſera procédé contre lui par premier, ſecond & troiſieme défauts, & le troiſieme défaut prononcé, les Commiſſaires le condamneront ſoit proviſionellement, ſoit définitivement, ainſi qu'ils le jugeront convenable.

Art. 49. On pourra appeler devant les Echevins de cette ville des ſentences définitives rendues par les Commiſſaires, ainſi que des Avaries groſſes qu'ils auront réglées; & alors on ſera tenu de le faire dans l'eſpace de dix jours; mais on ne pourra appeler d'aucun jugement proviſionnel.

Art. 50. Tous les Aſſureurs ſeront obligés, dès que les Commiſſaires des Avaries & Aſſurances auront fait & réglé quelque répartition de pertes, de payer & ſolder ſur le champ ces pertes, à défaut de quoi l'Aſſureur devra payer à l'Aſſuré un intérêt de huit pour cent par an depuis que cette répartition aura été faite & notifiée, juſqu'à l'entier payement des deniers auxquels les Commiſſaires auront condamné les Aſſureurs.

Art. 51. Les dépêches & ſentences des Commiſſaires ſeront exécutées, de même que s'exécutent journellement celles de Meſſieurs les Echevins.

Art. 52. Il ſera procédé dans la ſusdite Chambre de trois en trois jours par premier, ſecond & troiſieme défaut, contre les non-comparans cités pour raiſon de perte ou dommage. Les parties qui n'auront point comparu à la premiere citation payeront ſix ſols, après la ſeconde, douze, & le troiſieme défaut prononcé, il ſera procédé contre eux, comme eſt dit à l'Article 48. Lesdites amendes, pour défaut de comparution, ſeront payées par les demandeurs, mais ſeront portées en compte aux non-comparans.

Art. 53. Quant aux citations pour raiſon d'Avarie groſſe, il ſera procédé de huit jours en huit jours juſqu'à la derniere citation incluſivement; après quoi les Commiſſaires procédront contre les non-comparans pour le montant de leur intérêt, ſuivant la taxation qui en aura été faite dans le manifeſte, & ſelon ce que la juſtice & l'équité leur preſcriront. Les non-comparans ne pourront appeler de leur ſentence; & pour ce qui regarde les amendes, on s'en tiendra à ce qui eſt ſtatué dans l'article précédent.

Art. 54. Tout négociant ſera tenu de faire une déclaration exacte du prix de ſes marchandiſes, pour qu'il ſoit ſpecifié ſur le billet de citation; & ſi les Commiſſaires le jugent à propos, ils pourront obliger le demandeur de conſtater la vérité de ſa déclaration par un ſerment ſolemnel.

Amplification dudit Article 54, *du* 28 *Janvier* 1756.

Et les maîtres de navire ſeront tenus de faire une déclaration en due

Maximes & uſages de Commerce.

forme, des avaries qui leur ſeront ſurvenues pendant le chargement du navire ou durant le cours du voyage, & cela auſſitôt après le chargement du navire ou après leur arrivée au lieu de leur deſtination, pour envoyer au plutôt ladite déclaration avec les pieces juſtificatives dans cette ville, afin que l'on y regle l'Avarie groſſe. Et au cas qu'une telle Avarie groſſe eut été réglée judiciairement à l'endroit ou s'eſt terminé le voyage ou l'affrettement, pour lors les Capitaines ſeront obligés de la répéter ainſi que le fret, des conſignataires, & en cas de refus, ou bien ſi ladite Avarie groſſe doit être réglée ici, ils réſerveront ladite Avarie ſur les connoiſſemens en donnant quittance du fret; & dans le premier cas ils feront les proteſtations néceſſaires & enverront tout de ſuite ici le protêt, pour qu'on puiſſe répéter l'Avarie des chargeurs ou affréteurs; faute de quoi, les Capitaines ſeront mis hors de cour & déchus de leurs prétentions à l'Avarie, contre les négocians d'ici, qui n'ont fait charger des marchandiſes que par commiſſion & pour compte étranger.

Amplification des Articles 53 *&* 54, *du* 28 *Janvier* 1775.

Et à l'égard de l'Avarie groſſe, chacun ſera tenu de donner la note de toutes ſes marchandiſes effets & denrées avec le juſte prix de chacune, ainſi qu'il eſt dit dans les billets de citation; & pour ſe procurer cette note on procedera de huit jours en huit jours. Si après la troiſieme citation, les chargeurs ou conſignataires ne delivrent pas la note, ou s'ils ne comparoiſſent pas pour juſtifier leur refus de maniere que les juges en ſoient ſatisfaits, les Commiſſaires procéderont à l'évaluation de l'intérêt, & ils le régleront comme ils jugeront à propos: ceux qui n'auront point donné la note requiſe, ou qui n'auront point juſtifié leur refus de comparoître, ſeront condamnés, en outre de ce qu'ils devront porter de la perte de l'Avarie groſſe, à payer cent florins d'amende au profit des pauvres de la diaconie de cette ville, amende que les Diacres ſeront maîtres de faire effectuer; pourquoi les Commiſſaires leur feront remettre un extrait dudit appointement; & ne pourront leſdits refuſans ou non-comparans appeler de la dite taxation.

Tous ceux qui donneront leurs notes d'Avarie groſſe ſeront tenus de les confirmer par ſerment ſolemnel, s'ils en ſont requis par les Commiſſaires, & ſi quelqu'un, après avoir été cité deux fois par l'huiſſier de la Chambre ſur l'ordre des Commiſſaires pour confirmer par ſerment la note qu'il a donnée, ne comparoît pas, ou ſi comparoiſſant il refuſe de prêter le ſerment requis, les Commiſſaires procéderont à l'évaluation de l'intérêt, comme il a été dit ci-deſſus; & le non-comparant ou refuſant ſera condamné par appointement, en outre de ce qu'il doit porter de la perte de l'Avarie groſſe, à payer, comme deſſus, cent florins d'amende au profit des pauvres de la diaconie, amende que les Diacres ſeront maîtres de faire effectuer; pourquoi les Commiſſaires leur feront remettre

un extrait dudit appointement; & ne pourront lesdits condamnés appeler de ladite taxation. *Maximes & uſages de Commerce.*

Art. 55. Et afin que toutes les Primes d'Aſſurance confiées par l'Aſſureur aux Courtiers ou autres puiſſent être payées promptement, les Commiſſaires ſont autoriſés à prononcer contre ceux qui ſeroient en retard au premier & ſecond défaut, ſavoir d'un jour à l'autre, & après le ſecond défaut à faire droit.

Amplification dudit Article 55, du 28 Janvier 1756.

Et toutes les condamnations pour le payement des Primes confiées & débourſées dont eſt fait mention tant dans cet article que dans les 37 & 39mes. ſeront cenſées & réputées en argent comptant, ſans qu'il ſoit beſoin d'actionner & pourſuivre ultérieurement les condamnés.

Art. 56. Comme les contrats d'Aſſurance ſont cenſés & eſtimés comme contrats de bonne foi, d'où la fraude & la tromperie doivent être exclues, ſi, malgré cela, il arrivoit qu'il s'y trouvât quelque fraude, tromperie, ou ſupercherie de la part tant de l'Aſſuré que de l'Aſſureur, du maître de Navire, du Capitaine ou tel autre que ce ſoit; non-ſeulement ils ne profiteront pas de leur tromperie ou ſupercherie, mais ils ſeront reſponſables des pertes, dommages & intérêts par eux cauſés, & punis corporellement pour ſervir d'exemple à ceux qui ſeroient tentés de faire comme eux, & même mis à mort comme pirates & voleurs publics, s'il arrive qu'ils ſoient coupables de quelque malverſation ou ſupercherie inſigne; le tout ſuivant les Ordonnances de ce païs.

Art. 57. Lorſque les Commiſſaires ſeront convaincus que quelqu'un ſera coupable de quelque malverſation, par exemple: d'avoir fait aſſurer ſur des navires ou marchandiſes qu'il ſavoit ſurement péries ou priſes, ou ſaiſies; ou ſur une même Police d'avoir d'abord de bonne foi fait ſigner pour une certaine ſomme, & enſuite de mauvaiſe foi pour une autre ſomme; en pareil cas les Commiſſaires ſeront obligés de renvoyer ces affaires & les parties par devant Meſſieurs de la juſtice de cette ville & de leur faire remettre tous les documens & papiers qui leur auront été remis à eux-mêmes par les parties.

Art. 58. Dans toutes les Aſſurances & Réaſſurances qui ſe feront déſormais ſur divers navires, pour quelque portion que ce puiſſe être, ou ſur différentes marchandiſes chargées ſur divers navires, on ſera obligé de ſe ſervir de Polices particulieres & ſéparées, ſous peine de nullité & de non-valeur pour toutes Polices où il ſeroit énoncé que l'Aſſurance ou la Réaſſurance ſont pour plus d'un navire ou pour pluſieurs portions dans différens navires, ou encore pour diverſes marchandiſes chargées ſur divers navires; en conſéquence il ne ſera fait aucun droit ſur pareilles Polices.

Art. 59. Aucun libraire, imprimeur ou autre de cette ville ne pourra

Maximes & uſages de Commerce.

imprimer ni vendre des Polices d'Aſſurance ſans ſceau, ſous peine d'une amende de trois cents florins. Le préſent Article a été abrogé par l'Amplification du 28 Janvier 1756.

Art. 60. Aucun Aſſureur ou Aſſuré ne pourra ſigner ou faire ſigner que ſur des Polices munies d'un ſceau convenable, & ſignées du Secrétaire de la Chambre d'Aſſurance, auquel il ſera payé trois ſols pour chaque ſceau, ſous peine de trois cents florins d'amende, en outre de l'amende ordonnée par le Placard & l'Ordonnance du petit ſceau contre ceux qui frauderont les droits ordinaires du païs.

Art. 61. Aucun Courtier ou autre ne fera ſigner aucune Aſſurance ou Réaſſurance que ſur une police ſcellée conformément à l'Ordonnance, ſous peine de 100 florins d'amende pour la premiere fois, de 100 florins d'amende & de ſuſpenſion de ſix ſemaines pour la ſeconde fois, & de 200 florins & de caſſation, s'ils ſont ſurpris en contravention une troiſieme fois.

Et par l'Amplification du 28 Janvier 1775 il a été ſtatué que: L'on pourra dorenavant faire & effectuer toutes les Aſſurances & Réaſſurances en conformité de la publication de L. N. & G. P. les Seigneurs Etats de cette Province du 13 Novembre 1773, ſur papier écrit à la main & ſans timbre; cela pourra même ſe faire de bouche; mais à condition que l'Aſſuré, & ceux qui ſoignent l'Aſſurance pour lui, ſeront tenus en tels cas au plus tard dans la quinzaine après l'Aſſurance effectuée, d'en dreſſer ou faire dreſſer une Police d'Aſſurance ſur papier timbré duement octroyé & ſigné par le Secrétaire de la Chambre d'Aſſurance, & de la faire ſigner au moins par un des Aſſureurs qui ont ſigné l'Aſſurance faite ſur papier écrit à la main & ſans timbre; ou qui ſe ſont engagés de bouche, laquelle Police ſera faite ſelon les formules placées à la fin de ce volume.

Le tout en conformité de la ſusdite publication, & ſous les amendes & peines décernées par l'Ordonnance du Petit Sceau & par la Publication plus récente contre les contrevenans reſpectifs, ſoit Aſſurés, ſoit Courtiers & autres. Et pour chaque Police, il ſera adjugé, comme par le paſſé, trois ſols au Secrétaire.

§. III. *Réglement, qui devroit avoir lieu en vertu des Ordonnances ſur les Aſſurances, concernant les Pertes, Dommages & Avaries ſimples ſur les marchandiſes; & les Avaries groſſes.*

Les pertes que doivent ſupporter les Aſſureurs pour les objets dont ils prennent les riſques à leur charge, ſont de quatre eſpeces; ſavoir: 1°. la perte totale de la marchandiſe ou de l'objet aſſuré, de quelque maniere qu'elle arrive; 2°. l'Avarie ou le Dommage ſimple qui ſurvient par cas fortuit à la marchandiſe aſſurée; 3°. l'Avarie groſſe que fait un navire, avarie à laquelle la marchandiſe doit contribuer au prorata de ſa valeur, lors même qu'elle n'auroit reçu aucun dommage & qu'elle ſeroit en bon état; 4°. enfin, l'Avarie ſimple & l'Avarie groſſe enſemble (*).

(*) Il y a trois ſortes d'Avaries, ſavoir: *l'Avarie ſimple, l'Avarie groſſe*; & *l'Avarie*

Rien de plus ſimple que le Réglement en cas de perte totale; il conſiſte uniquement à ſe faire payer par les Aſſureurs 98 p% de la ſomme aſſurée après leur avoir exhibé des preuves de cette perte; mais le réglement des autres cas, loin d'être auſſi ſimple, eſt très-compliqué & par cette raiſon plus difficile à faire. Tous les négocians ſont d'accord qu'il n'y a pas de matiere plus épineuſe en fait d'Aſſurance, que des avaries à régler. Cependant les conteſtations ſur cet objet ne ſont pas rares entre les Aſſureurs & les Aſſurés; & preſque toujours, ces conteſtations viennent de la mauvaiſe foi de quelqu'une des parties; elles n'en ſont que plus difficiles à juger dans des païs où la loi n'ayant rien ſtatué de bien poſitif ſur les Avaries, les jugemens doivent en quelque ſorte être arbitraires. Cependant il ne devroit y avoir qu'un principe fixe, ſtable & juſte, qui, en cas de différend entre les Aſſureurs & les Aſſurés, ſervît à établir clairement leurs droits reſpectifs. Il exiſte ce principe & ſe trouve dans les Ordonnances de la Chambre d'Aſſurance de la ville d'Amſterdam, à l'Article 35e. qui ordonne que la perte qui réſulte de la vente de la marchandiſe dans ſon état d'Avarie, ſéra répartie ſur le capital brut, c'eſt-à-dire ſur le prix qu'auroit valu ladite marchandiſe ſi elle fût arrivée ſaine au lieu de ſa deſtination. On va voir combien ce principe eſt juſte & équitable & l'on comprendra ſans peine comment on peut perdre ſur une marchandiſe qui arrive endommagée, quand même elle n'eût donné ni perte ni profit ſi elle fût arrivée ſaine, & quoiqu'on ait fait aſſurer tout le montant de la facture, la Prime compriſe. Comme les exemples ajoutent beaucoup à la clarté des raiſonnemens, on va en faire ſuivre pluſieurs, & ils ſeront tels qu'ils répondront à tous les cas poſſibles. *Maximes & uſages de Commerce.*

A.

Pour cet effet il eſt néceſſaire d'établir d'abord un compte de vente d'une partie de marchandiſes venues de Bordeaux en bon état, qu'on ſuppoſera avoir coûté avec les frais juſqu'à bord, fl. 9000, ſomme qu'on

ordinaire. Par Avarie ſimple l'on n'entend rien de plus que le dommage qu'occaſionne le mauvais tems à une marchandiſe ou à tout autre objet durant le cours du voyage du navire qui les porte, lequel dommage eſt ſupporté uniquement par la marchandiſe ou l'objet avariés. Par Avarie groſſe on entend la perte fortuite ou volontaire que fait un navire pour le bien & la conſervation du chargement, & cette perte eſt repartie ſur tous les objets dont eſt compoſé ledit chargement & même ſur le caſque & les appartenances du navire. Enfin, l'Avarie ordinaire conſiſte dans les frais que font les navires dans les ports où ils chargent & déchargent, tels que le pilotage, l'ancrage & autres frais de port, le fret des alleges pour le tranſport des marchandiſes ſoit de terre au navire, ſoit du navire à terre, leſquels frais, & tous autres compris ſous le nom d'Avaries ordinaires, ſont & doivent être ſupportés par le navire ſeul. Il faut dire cependant qu'on paye ordinairement au navire, pour le dédommager de ces frais, 10, 15, 20, ou 30 p%, plus ou moins, du montant du fret qu'on eſt convenu de payer par la charte-partie; dans quelques païs même, outre le fret & les avaries ordinaires, la marchandiſe doit porter la moitié, les deux tiers ou les trois quarts des frais ou Avaries ordinaires du navire, ſuivant les conventions énoncées dans la charte-partie.

Maximes & uſages de Commerce.

y a fait aſſurer, & cenſée vendue à l'arrivée pour . . fl. 10000

Frais à deduire.

Fret, chapeau, Avarie & ports de lettres ſuivant le connoiſſement.	fl. 470.	
Droits d'entrée à tant par tonneau ou par quintal .	150.	
Prime à 1 p$^{o}_{o}$ de la valeur. . . .	80.	
Bateaux & frais de décharge. . . .	12.	
Port au poids & livraiſon. . . .	24.	
Tonnelage.	8.	
Courtage à $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ de la valeur. . . .	50.	
Ports de lettres & ménus frais. . . .	6.	
Commiſſion de vente à 2 p$^{o}_{o}$. . . .	200.	
		1000.
Produit net de la marchandiſe.		9000.

B.

On ſuppoſe que cette marchandiſe s'eſt avariée pendant le voyage au point qu'elle n'a valu en vente publique que. . . fl. 5100.

Frais ordinaires.

Fret, chapeau, Avarie & ports de lettres. .	358. 10.	
Droits d'entrée à tant par tonneau ou par quintal.	120.	
La Prime 1 p$^{o}_{o}$ de la valeur. . . .	60.	
Bateaux & frais de décharge. . .	12.	
Port au poids & livraiſon. . . .	18.	
Tonnelage ou rabatage. . . .	8.	
Courtage à $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$.	25. 10.	
Ports de lettres & menus frais. . .	6.	
Commiſſion de vente à 2 p$^{o}_{o}$. . .	102.	
		710.
	fl.	4390.
Frais extraordinaires à déduire, occaſionnés par le dommage, comme ſalaire pour bénéficier la marchandiſe, frais judiciaires, courtage de taxation, frais & droits de vente publique, enſemble.		100.
Produit net de la marchandiſe avariée. . .	fl.	4290.

Sur cette ſomme il y a pour l'Aſſuré une perte de fl. 4710 qu'il a à répéter des Aſſureurs; ce qu'il fait de la maniere ſuivante, conformément à l'Article 35e. ſavoir:

C.

La marchandiſe arrivée ſaine auroit valu ſuivant la taxation judiciaire, ou par la vente de la partie ſaine, un capital brut de fl. 10000.=
Elle n'a été vendue dans ſon état d'Avarie que fl. 5100.
Déduit les frais extraordinaires à l'occaſion du dommage. . . . . 100.

5000.==

Perte fl 5000.

Ces fl. 5000, en proportion des fl. 10000, ſont 50 p$^{o}_{o}$ qui étant répartis ſur la ſomme aſſurée de fl. 9000, répondent à fl. 4500.
Produit de la marchandiſe avariée ſuivant le compte B. ci-deſſus fl. 4290.
Perte qui reſulte pour l'Aſſuré. . . . 210.

Balance fl. 9000.

Cette perte de fl. 210, que ſouffre l'Aſſuré, vient de ce que les frais ordinaires ſe payant par piece, ou au tonneau, ou au poids, ils ne diminuent pas comme font ceux qui ſe payent tant pour cent de la valeur, en proportion du dommage qui ſurvient à la marchandiſe, comme l'expoſé des deux comptes-ci deſſus le fait voir.

D.

Frais ordinaires qu'auroit fait la marchandiſe ſi elle fût arrivée ſans dommage.		*Ceux qu'elle a faits dans ſon état d'Avarie.*		*Ceux qu'elle auroit dû faire à la charge des Aſſureurs dans la proportion du dommage ſouffert.*	
Le fret avarie &c.	fl. 470=	. .	fl. 58=10	. .	fl. 239=14=
Droits d'entrée	230=	.	180.	. .	117. 6.
Frais de décharge.	12=	. .	12.	. .	6. 6.
Port au poids & livraiſon	24=	. .	18.	. .	12. 5.
Tonnelage. . .	8	. .	8.	. .	4. 2.
Courtage. . .	50.	. .	25=10	. .	25. 10.
Ports de lettres .	6.	. .	6.	. .	3. 1.
Commiſſion. .	200.	. .	108.	. .	102.
	fl. 1000.		fl. 710.		fl. 510.
		Diminution obtenue .	290.	Diminution proportionnelle	490.

La diminution proportionnelle étant de fl. 490 & l'obtenue de fl. 290 ſeulement, voici une perte manifeſte de fl. 200 qui regarde perſonnellement

Maximes & uſages de Commerce.

l'Aſſuré, s'il n'a pas eu ſoin de faire aſſurer ſur cette partie les frais ordinaires. Il perd auſſi fl. 10 ſur les frais extraordinaires; ce qui vient de ce qu'en déduiſant les fl. 100 à quoi montent ces frais extraordinaires de la vente brute de la marchandiſe avariée, ces fl. 100 ſont répartis ſur fl. 10000, capital brut de la marchandiſe ſaine, au lieu qu'ils ne devroient l'être que ſur fl. 9000, valeur abſolue de cette marchandiſe rendue à bord, & ſomme aſſurée; (*) à la rigueur, cela pourroit ſe faire: on ſuit cependant la premiere méthode, quoique l'article 35 ne l'ordonne pas formellement; mais, comme l'objet ne peut être de grande conſéquence pour l'Aſſuré, il convient de ne pas inſiſter là-deſſus pour ne pas rendre l'opération plus compliquée.

Pour montrer d'une maniere encore plus ſenſible que les Aſſureurs ſur marchandiſes ne doivent participer dans les frais ordinaires & extraordinaires qu'en proportion de la valeur que conſerve la marchandiſe avariée, & que tout ce qui ſe paye de plus par l'Aſſuré eſt perte pour lui, ſuppoſons qu'on faſſe aſſurer un chargement de ſeigle deſtiné pour Lisbonne, coûtant rendu à bord fl. 12000. Le ſpéculateur affrete un navire pour fl. 4000 pour le tranſport de ce ſeigle, qui à l'arrivée ſe trouve gâté par l'eau de mer, au point que le juge de Police de la ville en défend la vente & ordonne qu'il ſera tranſporté & jeté dans un endroit qu'il indique, laquelle

(*) Toute cette matiere eſt parfaitement bien développée; mais cette maniere de répartir les frais extraordinaires ſur la valeur qu'auroit eu la marchandiſe ſi elle fût arrivée ſaine à ſa deſtination, au lieu de le faire ſur la valeur de la marchandiſe lors du chargement, a des raiſons qu'il me paroît convenable d'expoſer ici. L'article 34, à la ſeconde periode, permet de joindre à la perte ou dommage effectif de la marchandiſe ou autre objet quelconque aſſuré, les frais extraordinaires d'autant plus qu'ils ſont indiſpenſablement cauſés par le dommage, & qu'ils ſont faits pour prouver ce même dommage, l'évaluer & le modifier. Il s'enſuit donc que ces frais étant toujours regardés comme faiſant partie du dommage même, ils doivent être répartis conjointement avec le dommage ſur le capital brut & ſupportés en partie par l'Aſſuré, qui, pour l'excédent dont il ſe trouve lui-même être aſſureur, jouit tout de même que les autres aſſureurs du bénéficiage (*beneficering*) de la marchandiſe ou de l'objet aſſuré qui donne lieu aux frais extraordinaires. C'eſt d'ailleurs ſouvent un avantage pour l'Aſſuré d'être autoriſé par l'Article 34 à porter ces mêmes frais ſur le compte du dommage ou de la perte, attendu que c'eſt un moyen pour élever cette perte ou dommage au terme où ils doivent monter pour que l'Aſſuré puiſſe en exiger le rembourſement des Aſſureurs, c'eſt-à-dire à 3 ou 10 p$^{0}_{0}$. Par exemple ſi le dommage n'alloit qu'à $2\frac{3}{4}$ ou $9\frac{1}{4}$ p$^{0}_{0}$, ou même à $2\frac{15}{16}$ ou $9\frac{15}{16}$, l'Aſſuré prétendroit vainement à ſe faire rembourſer de cette perte; mais ſi les frais montoient au $\frac{1}{4}$ ou ſeulement au $\frac{1}{16}$ qui manqueroit, il ſeroit alors en droit de réclamer le rembourſement du dommage, ce quart ou ce ſeizieme complettant le terme fixé par l'Ordonnance, qui là-deſſus s'explique clairement. Ce ſeroit, au ſurplus, une double perte pour l'Aſſureur, ſi, d'une part, quand l'Aſſuré n'auroit pas beſoin des frais extraordinaires pour établir ſa réclamation des dommages de 3 ou de 10 p$^{0}_{0}$, ſuivant la condition de l'Aſſurance, il lui étoit libre d'en faire un calcul ſéparé; & ſi, d'une autre part, quand il ne pourroit pas établir ſon droit ſans cela, il lui étoit permis de réunir les frais à la perte. (*Note d'un des principaux Courtiers en Aſſurance d'Amſterdam.*)

Maximes & uſages de Commerce.

laquelle opération coûte encore fl. 400 de frais extraordinaires que le propriétaire doit payer outre le fret convenu, ce qui avec le debourſé de la cargaiſon monte à fl. 16400. Or, il eſt évident que n'ayant fait aſſurer que *f.* 12000, il ne peut demander à ſes Aſſureurs que cette ſomme qui eſt une perte totale; il auroit donc dû, pour ſe mettre entierement à couvert, ainſi qu'indique l'Article 35, faire aſſurer le montant

de la facture		fl. 12000.
Le fret.	fl. 4000.	
Les frais extraordinaires.	400.	
		4400.
Total qui dans ce cas auroit été payé par les Aſſureurs,		fl. 16400.

Ce qui eſt vrai pour un grand objet & pour le total, l'eſt auſſi pour un petit objet & pour une partie; deſorte que le propriétaire de la marchandiſe venue de Bordeaux (Voyez *Cas* A) auroit dû, pour ne rien perdre, faire aſſurer le montant de la facture, la Prime compriſe, fl. 9000.

Sur la partie des frais ordinaires qui ſe payent autant ou à peu près quand la marchandiſe arrive endommagée que lorſqu'elle arrive ſaine, ainſi que s'exprime l'Article 35. .	400.
Sur la partie des frais extraordinaires qui tombe à la charge de l'Aſſuré par la maniere dont la répartition s'en fait, ainſi qu'il a été dit ci-devant, ...	20.
Total de l'Aſſurance à faire pour être à couvert . .	fl. 9420.

D'où reſulte l'arrangement ſuivant:

E.

Valeur de la marchandiſe arrivée ſaine, ſuivant la taxation légale.		fl. 10000.
Valeur de la marchandiſe dans ſon état d'Avarie.	fl. 5100	
Dont à déduire les frais extraordinaires . .	100	
		5000.
Perte qui en réſulte, ...		fl. 5000.
Leſquels fl. 5000 en proportion de la ſomme de fl. 10000, répondent à 50 p$^{o}_{o}$, qui répartis ſur fl. 9000. aſſurés ſur la marchandiſe, font		fl. 4500.
Sur fl. 400 aſſurés ſur cette partie de frais ordinaires & extraordinaires que les aſſureurs doivent payer, font		210.
Produit net de la marchandiſe avariée, retiré par l'Aſſuré, tous frais déduits ſuivant le compte B. . . .		4290.
		Balance, fl. 9000.

Maximes & uſages de Commerce. De cette façon le ſpéculateur n'auroit perdu ni gagné ſur ſon entreprise en ce qui concerne l'Avarie ſurvenue. Il y a cependant une difficulté qui vient de ce qu'on ne peut pas prévoir quelle ſomme il faudra préciſement faire aſſurer ſur cette partie des frais ordinaires & extraordinaires; puiſque cela dépend de la diminution plus ou moins forte qu'on pourra obtenir ſur ces frais, relativement à l'Avarie. Mais la loi y a pourvu, puiſque, dans le cas d'une perte totale, où il n'y a aucuns frais à payer, elle ordonne la riſtorne de l'Aſſurance qui auroit été faite ſur ces frais, ce qui doit avoir également lieu pour une partie comme pour le tout: ainſi, pour ſe mettre entierement à couvert, on peut faire aſſurer toute cette partie des frais ordinaires qui ſe paye à peu près autant ſur la marchandiſe endommagée à l'endroit de ſa deſtination, que quand elle y arrive ſans Avarie; mais, comme en faiſant trop aſſurer ſur ces frais on s'expoſe aux recherches que l'Aſſureur ſur lesdits frais ne manque pas de faire pour ne payer juſtement que le tant pour cent de la ſomme qui auroit dû être aſſurée & ſe faire riſtorner le reſte, ce qui ne peut ſe faire que par un compte calculé à produire de la part de l'Aſſuré, compte toujours embarraſſant, ſpécialement quand l'Avarie ſe regle chez l'Etranger; la voie la plus courte & la plus ſimple pour l'Aſſuré qui veut ſe couvrir de la perte à ſouffrir ſur les frais ordinaires & extraordinaires, eſt d'en faire aſſurer le montant, ou une ſomme quelconque, ſous la dénomination de *Profit imaginaire*, ce qui n'emporte ni compte à produire ni riſtorne a faire, ſoit que la marchandiſe périſſe entierement, ſoit qu'elle arrive ſeulement avariée. L'Aſſureur ſur profit imaginaire paye les mêmes pour cent que celui qui a aſſuré la marchandiſe; la loi ne dit rien, à la verité, là-deſſus; mais c'eſt un uſage que perſonne ne conteſte.

Suppoſé que la marchandiſe venue de Bordeaux (du *Cas* A) n'eût coûté avec les frais juſqu'à bord que fl. 7000, ſomme aſſurée, il en ſeroit réſulté qu'étant arrivée en bon état à ſa deſtination, le ſpéculateur y auroit gagné fl 2000, ſuivant le compte A; mais, comme elle ſe trouve avariée de 50 p$^{o}_{o}$, il eſt tout naturel qu'il ne peut plus gagner que fl. 1000 ſur la partie ſaine.

F.

Valeur de la marchandiſe arrivée ſaine.		fl. 10000.
Vente dans ſon état d'Avarie.	fl. 5100.	
Déduit les frais extraordinaires.	100.	
		5000.
	Perte fl.	5000.

Laquelle ſomme de fl. 5000. en proportion de fl. 10000, eſt 50 p$^{o}_{o}$, qui répondent ſur la ſomme aſſurée de fl. 7000, valeur de la marchandiſe

Maximes & uſages de Commerce.

lors du départ, à	fl. 3500.
Sur les frais ordinaires & extraordinaires aſſurés, de fl. 420,	210.
Produit net de la marchandiſe avariée ſuivant le *Cas* A .	4290.
L'Aſſuré ne retire que	fl. 8000.

au lieu que la marchandiſe étant arrivée ſans accident elle auroit produit fl. 9000.

Si, au contraire, la marchandiſe avoit coûté fl. 11000 rendue à bord, ſomme aſſurée, & qu'elle fût parvenue à ſa deſtination en bon état, elle auroit donné fl. 2000 de perte; mais étant endommagée de 50 p$^{o}_{o}$, elle ne peut perdre que fl. 1000; c'eſt ce qu'établit la démonſtration ſuivante.

G.

Valeur de la marchandiſe arrivée ſaine à ſa deſtination,		fl. 10000.
Idem dans ſon état d'Avarie. . . .	fl. 5100.	
Frais extraordinaires à déduire. . .	100.	
		5000.
	Perte	fl. 5000.

Leſquels fl. 5000, en proportion de la ſomme de fl. 10000, ſont 50 p$^{o}_{o}$, qui répondent ſur la ſomme aſſurée de fl. 11000, à fl. 5500.

Sur les frais ordinaires & extraordinaires de fl. 420 . .	210.
Produit net de la marchandiſe avariée ſuivant le *Cas* A. .	4290.
L'Aſſuré ne retire que.	fl. 10000.

Ces deux cas occaſionnent ſouvent des conteſtations entre les Aſſurés & les Aſſureurs. Dans le premier, ce ſont les Aſſurés qui prétendent qu'ayant fait aſſurer le montant total de leurs effets, les Aſſureurs ſont tenus de les mettre dans le même état où ils auroient été ſans l'Avarie ſurvenue. Dans le ſecond cas, les Aſſureurs ſoutiennent de leur côté que le bon ou mauvais Commerce que peut faire un ſpéculateur ne les regarde pas, & qu'en cas de dommage, ils ne ſont pas tenus de mettre l'Aſſuré dans la même ſituation où il auroit été ſi la marchandiſe ſur laquelle il y auroit eu de la perte fût arrivée ſaine; &, par conſéquent, qu'ils ne ſont tenus de payer que 50 p$^{o}_{o}$ du capital brut de fl. 10000. qu'auroient valu les effets arrivés en bon état, & non 50 p$^{o}_{o}$ de fl. 11000, ſomme aſſurée, en riſtornant cependant les fl. 1000 qui auroient été aſſurés de trop au jugement des Aſſureurs (*). Ce raiſonnement n'a que trop prévalu,

(*) Cela n'a cependant jamais lieu, les aſſureurs ſe garderoient bien d'offrir la riſtorne de fl. 1000, dont ils auroient effectivement couru les riſques juſqu'à l'arrivée de la marchandiſe au port de ſa deſtination. *Note d'un Courtier en Aſſurance.*

Maximes & uſages de Commerce.

tout faux & injuſte qu'il eſt, comme le démontrent les deux expoſés ci-deſſus en faiſant voir combien le principe de réglement établi par l'Article 35 eſt judicieux & bien apperçu, puiſqu'il renferme une vérité conſtante, ſavoir: que la partie de la marchandiſe, ſoit ſaine, ſoit endommagée, qui n'eſt pas portée au marché, (*) ne peut donner ni perte ni profit; (†) & de cette vérité en découle une autre bien ſenſible, ſavoir: que dans le cas où il y auroit eu du bénéfice, le propriétaire gagne moins qu'il n'eût fait, comme, dans le cas contraire, il perd auſſi moins; & que, dans les deux cas, les Aſſureurs ne perdant jamais que l'Avarie des ſommes qu'ils ont ſignées, ils ne ſont pas fondés de réclamer, comme ils font dans cette derniere circonſtance, la loi contenue dans l'Art. 23 qui dit: *En cas de dommage, les Aſſureurs ne ſeront tenus de le payer que d'après la valeur réelle de la marchandiſe embarquée*, & non ſur la ſomme aſſurée ſi elle montoit au-delà. Par cette valeur on ne doit entendre que celle à laquelle la marchandiſe monte d'achat & de frais, ou par taxation dans la Police lors de ſon chargement, & non celle qu'elle peut avoir, plus ou moins, quand elle eſt arrivée au lieu de ſa deſtination (§). L'Article 23 porte ſeulement ſur cette partie de la ſomme que le ſpéculateur auroit pu faire aſſurer au-delà du montant de l'achat & frais juſqu'à bord & qu'il ne pourroit pas juſtifier par la facture origi-

(*) Les vins, les eaux de vie, les huiles & d'autres matieres liquides qui ont ſouffert un coulage conſidérable, le ſel qui a été fondu par l'eau de la mer, le bled arrivé gâté qu'on eſt obligé de jeter à la mer, n'arrivent pas au lieu de leur deſtination. *Note de M. Angely.*

(†) Il y a une diſtinction à faire entre une marchandiſe arrivée à ſa deſtination toute entiere, mais avariée de 50 p%; & une autre dont la moitié auroit été jetée en mer ou ſe ſeroit perdue tout-à-fait pendant le voyage; car, dans le premier cas, la marchandiſe avariée doit payer le fret, les droits d'entrée, les frais de déchargement & autres frais ordinaires, tout de même que la marchandiſe ſaine; au lieu que dans le ſecond cas la marchandiſe n'arrivant pas au port de ſa destination, il ſeroit abſurde de lui faire ſupporter ces frais-là. Auſſi, dans le réglement des pertes, ces deux cas different totalement; attendu que dans l'un l'on établit pour baſe ſuivant l'article 35. le capital brut que la marchandiſe ſaine auroit valu au lieu de ſa diſtination: & que dans l'autre on regle la perte d'après la valeur de la marchandiſe au lieu de ſon chargement. *Note d'un Courtier en Aſſurance.*

(§) Ce raiſonnement eſt très-plauſible & fort ſéduiſant, & les demonſtrations qui le précedent préſentent un calcul juſte & réfléchi, qui ſeroit vrai ſi le ſyſtême ſur lequel ces démonſtrations paroiſſent fondées étoit ſuivi dans la pratique, ou pouvoit l'être. Mais l'obligation de l'Aſſureur n'étant & ne pouvant être que de tenir l'Aſſuré franc de tout dommage de mer juſqu'à la concurrence de la ſomme aſſurée, il y ſatisfait, en cas de perte ſur la marchandiſe, s'il met l'Aſſuré dans la poſition où il auroit été ſi la marchandiſe lui fût parvenue ſaine; c'eſt-à-dire que l'Aſſuré gagne ſi la marchandiſe arrive au lieu de la deſtination dans un tems favorable pour en faire la vente, ou qu'il perd en cas qu'elle y arrive dans un tems contraire. Or, dès que la taxation de la valeur de la marchandiſe ſaine, faite par des experts compétens & prépoſés pour cet effet, prouve qu'il y auroit eu une perte de fl. 2000, ſi ladite marchandiſe eût été vendue au moment de ſon arrivée au lieu de ſa deſtination, l'Aſſuré n'eſt pas en droit de prétendre que l'aſſureur lui paye cette perte. *Note d'un Courtier en Aſſurances.*

Maximes & uſages du Commerce.

nale; par exemple: ſi le propriétaire de la marchandiſe mentionnée dans la démonſtration G avoit fait aſſurer fl. 12000, au lieu de fl. 11000, ſans expliquer qu'il y avoit fl. 1000 pour profit imaginaire, il eſt clair que dans ce cas les Aſſureurs ne ſeroient tenus qu'à 50 p$^{o}_{o}$ de fl 11000 & à riſtorner la Prime des fl. 1000 excédans. Pour prévenir ces difficultés, les propriétaires peuvent toujours faire taxer dans la Police la valeur qu'ils veulent donner aux effets qu'ils font aſſurer, en ſtipulant qu'ils ne ſeront pas tenus de produire des factures en cas de perte ou dommage.

La loi permet cette taxation, parce qu'elle eſt neceſſaire dans pluſieurs cas, principalement pour les propriétaires & les fabricans qui, envoyant des denrées de leur cru, & des ouvrages de leurs manufactures, n'ont ni compte d'achat ni facture à produire; mais il ne faut pas confondre cette taxation avec celle qui doit ſe faire quand la marchandiſe arrive avariée au lieu de ſa deſtination. La premiere fixe la valeur de la marchandiſe lors du départ, valeur qu'on peut faire aſſurer en plein (Art. 7 & 22) & la ſeconde fixe la valeur de cette même marchandiſe quand elle eſt arrivée en bon état.

Les Avaries groſſes pouvant varier dans une infinité de circonſtances que les Ordonnances n'ont pu prévoir ni fixer, par l'Article 42e. la déciſion en eſt réſervée à MM. les Commiſſaires de la Chambre d'Aſſurance d'Amſterdam. Les Ordonnances ſtatuent ſeulement que lorſque les Avaries groſſes ſurviennent en deça de la moitié du voyage, c'eſt la valeur de l'achat & les frais qui y contribuent, & qu'en delà c'eſt ſeulement le produit net de la marchandiſe qui doit y contribuer. Quoique la loi ne s'explique pas davantage, on ne doit pas craindre de s'en écarter en jugeant que ce n'eſt que dans le cas où les marchandiſes reſtent ſaines qu'elles doivent contribuer de leur valeur juſqu'à bord, quand l'Avarie groſſe ſurvient avant la moitié de la route, & non quand elle a lieu au-delà; car rien, ce ſemble, de plus naturel & en même tems de plus équitable que la marchandiſe ne contribue dans quelque cas que ce ſoit, qu'en raiſon de la valeur qu'elle conſerve & produit. Il paroît cependant que les idées contraires prévalent; on en pourroit même citer pluſieurs exemples un entre autres qui vient d'être donné récemment par la Chambre d'Aſſurance d'Amſterdam. Il s'agiſſoit d'un chargement de ſel pris à . . . & deſtiné pour la Baltique. Le navire, après avoir fait des Avaries groſſes entre au Texel, de là vient à Amſterdam, où ſa cargaiſon aux deux tiers fondue ſe décharge, ſe vend & ne produit que fl. . . . . Comme l'Avarie groſſe eſt arrivée en deça de la moitié du voyage, MM. les Commiſſaires, après s'être fait rendre compte de la valeur de la cargaiſon de ſel à ſon départ, qui étoit de fl. . . . . ont fait contribuer cette ſomme à ladite Avarie groſſe. On ne penſe pas que, dans le principe, la loi l'ait entendu ainſi, & l'on ne peut guere concevoir comment l'uſage d'un tel reglement s'eſt introduit. Donnons

Maximes & usages de Commerce.

un exemple qui montre d'une maniere convainquante, que ce jugement n'est rien moins que raisonnable & juste; & pour cet effet supposons un navire chargé à Bordeaux pour Amsterdam de 150 barriques de prunes communes montant avec les frais jusqu'à bord à fl. 5000, & 150 tonneaux de vin montant à 18000. que ce navire étant forcé de relâcher dans le port de l'Orient pour réparer ses dommages, y fasse une Avarie grosse de fl. 9000, & que le navire arrivé à Amsterdam, les prunes se trouvent gâtées au point qu'on n'en retire que fl. 1000, ce qui laisse sur cette partie de la cargaison une perte au propriétaire ou à l'Assureur de fl. 4000. ou 80 p%. Cependant

ces prunes contribuent à l'Avarie grosse de	fl. 5000.
Les vins arrivés sans dommage	18000.
Le navire suivant la taxation	7000.
	fl. 30000.

Ces fl. 30000 contribuant (au prorata de chaque somme) à couvrir les fl. 9000, montant de l'avarie grosse, il s'ensuit que les fl. 5000, valeur des prunes, doivent contribuer pour fl. 1500, qui étant ajoutés aux fl. 4000, montant de la perte sur ces prunes, forment une perte de fl. 5500. Ainsi il en coûte au propriétaire ou à ses Assureurs 110 p% tandis que les vins & le navire ne perdent que 30 p%. Cette perte si disproportionnée dans un malheur commun provient uniquement de ce que ce navire n'auroit pas atteint la moitié de sa route, car s'il eût été plus avancé lors de son désastre, voici quel arrangement il s'en seroit suivi:

Produit des Prunes dans leur état de dommage, .	fl. 1000.
Des vins, en supposant qu'ils n'eussent ni gagné ni perdu,	18000.
Le Navire, ...	7000.
	fl. 26000.

Pour couvrir fl. 9000 il faut faire contribuer ces fl. 26000, dont fl. 9000 font $34\frac{8}{13}$ p% & ceux ci

sur fl. 1000 pour les prunes . . .	fl. 346. 3.
18000 pour le vin . . .	6230. 15. 8.
7000 pour le navire . . .	2423. 1. 8.
fl. 26000.	fl. 9000.

Or, dans ce cas l'avarie simple des prunes & l'avarie grosse auroient ensemble causé une perte de fl. 4346. 3.

Le réglement des avaries grosses entre les Assurés & les Assureurs ne doit pas, selon l'Article 34 des Ordonnances, être confondu avec celui du dommage survenu à la marchandise; mais il doit être fait séparément.

Comme la loi ne détermine pas ſur quel capital ces Avaries doivent être réparties, il en réſulte des jugemens arbitraires, tantôt à l'avantage, tantôt au désavantage des Aſſureurs. Cependant il eſt aſſez généralement en uſage de répartir l'Avarie groſſe ſur le montant de la facture ou de la valeur taxée dans la police. Ce parti eſt le plus court & le moins embarraſſant; mais eſt-il bien équitable dans tous les cas? Développons ceci par des exemples: ſuppoſons d'abord une Avarie groſſe de fl. 900 à la charge de la marchandiſe venue de Bordeaux (*compte A*). *Maximes & uſages de Commerce.*

H.

Valeur de la marchandiſe en bon état ſuivant la taxation		fl. 10000.
Vente de la marchandiſe avariée. . . .	fl. 5100.	
Frais extraordinaires à déduire.	100.	
		5000.
	Perte	fl. 5000.

Leſquels à répartir ſur le capital brut de fl. 10000, ſont 50 p$^{o}_{o}$, qui ſur la ſomme aſſurée de fl 9000, répondent à fl. 4500.

Avarie groſſe de fl. 900, à répartir ſur le montant de la facture fl. 9000, ou la valeur taxée fait 10 p$^{o}_{o}$ qui ſur fl. 9000, ſomme aſſurée, répondent à . . . fl. 900.

A la charge des Aſſureurs 60 p$^{o}_{o}$ de la ſomme de fl. 9000.	ou	fl. 5400.
Perte dans les frais ordinaires & extraordinaires. . . .		210.
Produit de la marchandiſe avariée . . .	fl. 4290.	
Déduit l'Avarie groſſe payée. . . .	900.	
		3390.
L'Aſſuré retire en tout & pour tout		fl. 9000.

Cette balance n'eſt juſte & bonne que parce que le propriétaire n'auroit gagné ni perdu ſur cette entrepriſe, & que le montant de la facture ſe trouve être préciſément la ſomme aſſurée, & ce que cette marchandiſe auroit produit ſi elle fût arrivée ſaine à ſa deſtination. Dans le cas où, ſuivant la Démonſtration F, la marchandiſe n'auroit rendu à bord que fl. 7000, ſomme aſſurée, & qu'outre le dommage aſſuré, elle eût encore contribué de fl. 900 pour Avarie groſſe, il en réſulteroit, en ſe conformant au principe ci-deſſus, l'arrangement ſuivant

I.

La perte à répartir ſur le capital brut de fl. 10000. eſt 50 p$^{o}_{o}$ de la ſomme

Maximes & uſages de Commerce.

aſſurée de fl. 7000, ou	fl. 3500.
Avarie groſſe, fl. 900, à répartir ſur fl. 7000, valeur de la marchandiſe lors du chargement ſuivant la facture ou la taxation $12\frac{6}{7}$ p$^{o}_{o}$ de la ſomme aſſurée de fl. 7000. fait les mêmes	900.
Enſemble à la charge des Aſſureurs $62\frac{6}{7}$ p$^{o}_{o}$ ſur fl. 7000, ou fl.	4400.
Perte ſur les frais ordinaires & extraordinaires. . .	210.
Produit de la marchandiſe avariée. . . fl. 4290.	
Déduit l'Avarie groſſe payée. . . . . 900.	
	3390.
L'Aſſuré retireroit.	fl. 8000.

Et il gagneroit fl. 1000. ſur ſon entrepriſe, comme il auroit fait s'il n'y eût point eu d'Avarie groſſe; ce qui n'eſt pas juſte, étant évident que ce profit doit y participer au prorata. Cette méthode eſt donc défectueuſe. Voici la véritable lorſque la marchandiſe laiſſe du profit, quoiq'uelle ait eſſuyé du dommage.

K.

La perte ſur le capital brut de fl. 10000. eſt 50 p$^{o}_{o}$ qui, répartir ſur la ſomme aſſurée de fl. 7000, ſont .	fl. 3500.
Avarie groſſe fl. 900 à répartir ſur fl. 8000, que la marchandiſe auroit rendus au propriétaire s'il n'y eût pas eu d'Avarie groſſe $11\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$. leſquels ſur . . . la ſomme aſſurée de fl. 7000, ſont	787. 10.
Enſemble à la charge des Aſſureurs $61\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$ ſur fl. 7000.	fl. 4287. 10.
Perte ſur les frais ordinaires & extraordinaires. . .	210.
Produit de la marchandiſe endommagée. . fl. 4290.	
Déduit l'Avarie groſſe payée. . . . 900.	
	3390.
L'Aſſuré retireroit	fl. 7887. 10.

Par conſéquent fl. 122. 10. de moins que ſi la marchandiſe fût arrivée ſans Avarie groſſe, ce qui eſt juſte, cette ſomme étant le prorata ou les $11\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$ de fl. 1000 de profit à ladite Avarie groſſe. Cependant cette méthode n'eſt pas bonne lorsqu'il y a eu de la perte ſur la marchandiſe, comme dans la démonſtration G: le réſultat en étant comme ſuit.

L.

Maximes & uſages de Commerce.

L.

La Perte à répartir ſur le capital brut de fl. 10000, eſt 50 p$^{o}_{o}$, qui ſur la ſomme aſſurée de fl. 11000. répondent à . .		fl. 5500.
Avarie groſſe de fl. 900, à répartir ſur fl. 9000 que la marchandiſe auroit rendus ſans ladite Avarie groſſe, 10 p$^{o}_{o}$, qui, ſur la ſomme aſſurée de fl. 11000, font . .		fl. 1100.
A la charge des Aſſureurs 60 p$^{o}_{o}$ ſur fl. 11000. ou .		fl. 6600.
Perte ſur les frais ordinaires & extraordinaires. . . .		210.
Produit de la marchandiſe avariée. . .	fl. 4290.	
Déduit l'Avarie groſſe payée. . . .	900.	
		3390.
L'Aſſuré retireroit en tout.		fl. 10200.

Ainſi ce ſeroit fl. 200 de plus que ſi la marchandiſe fût arrivée ſans Avarie groſſe, & il ne perdroit ſur ſon entrepriſe que fl. 800, au lieu qu'il devroit perdre fl. 1000; mais cela peut s'arranger en faiſant la répartition de l'Avarie groſſe ſur le montant de la facture, ou ſur la valeur taxée dans la Police; ce qui donne la ſolution ſuivante:

M.

La perte à répartir ſur le capital brut de fl. 10000 eſt 50 p$^{o}_{o}$, qui, ſur la ſomme aſſurée de fl. 11000, répondent à		fl. 5500.
Avarie groſſe de fl. 900 à répartir ſur le montant de la facture ou valeur taxée de fl. 11000, eſt $8\frac{2}{11}$ p$^{o}_{o}$, qui, ſur la ſomme aſſurée de fl. 11000, font . . .		900.
A la charge des Aſſureurs $58\frac{2}{11}$ p$^{o}_{o}$ ſur fl. 11000. ou		fl. 6400.
Perte ſur les frais ordinaires & extraordinaires. . . .		210.
Produit de la marchandiſe avariée. .	fl. 4290.	
Déduit l'Avarie groſſe payée. . . .	900.	
		3390.
L'Aſſuré retire donc ſeulement		fl. 10000.

Et il perd fl. 1000, comme en effet il doit perdre. Ainſi les exemples que nous venons de donner concourent tous à prouver que le montant des Avaries groſſes doit être réparti ſur le capital net qu'auroit produit la marchandiſe tant par la vente de la partie avariée que par le recouvrement du dommage, quand ce capital ſurpaſſe la valeur de la facture ou celle taxée dans la Police; & les *pour cent* qui en réſultent,

Maximes & uſages de Commerce.

pour couvrir ladite Avarie groſſe, doivent être payés par les Aſſureurs de la ſomme ſignée, ſoit que la marchandiſe arrive endommagée ou ſaine. Ces exemples montrent auſſi que lorſque le produit que la marchandiſe avariée ou ſaine rend au lieu de ſa diſtination eſt moindre que le montant de la facture, ou de la valeur taxée dans la police, l'Avarie groſſe doit alors ſe répartir ſur ce dernier capital. Cette diſtinction eſt compliquée & difficile à ſaiſir dans bien des occaſions, la loi, comme on a déjà dit, n'ayant rien ſtatué là-deſſus; car les articles 16 & 54 des Ordonnances portent ſeulement ſur les valeurs à déclarer, pour pouvoir ajuſter & répartir l'Avarie groſſe entre les marchandiſes & le navire, ainſi que le déſignent les billets de citation de la teneur ſuivante:

N. N. êtes ſommés pour la premiere fois par les Nobles Seigneurs Commiſſaires des Aſſurances & Avaries de comparoître Mardi 7 Août 1781 *à* 10 *heures matin à la Chambre d'Aſſurance, à l'occaſion de l'Avarie groſſe concernant le navire nommé . . . . . Capitaine . . . . . dans ſon voyage d'Amſterdam à . . . . . & du chargement dudit navire; & il vous eſt enjoint de marquer la quantité, qualité, pieces, poids & juſte valeur de vos marchandiſes, reçues par le navire dudit Capitaine*; comme elles ont valu au tems de la décharge *en déduiſant le fret, les droits d'entrée & autres menus frais, ſpécifiant en particulier la valeur de chaque marchandiſe ſéparément; ſans quoi, ſi vous manquez à l'une ou l'autre de ces choſes, après trois ſommations, leſdits Seigneurs Commiſſaires procéderont à la taxation de votre intérêt & au réglement de l'Avarie groſſe, avec condamnation à l'amende, dont on ne pourra appeler. Le tout ſuivant l'Amplification des Articles* 53 *&* 54 *de l'Ordonnance en date du* 31 *Janvier* 1775.

N. N. êtes ſommés pour la premiere fois par les Nobles Seigneurs Commiſſaires des Aſſurances & Avaries de comparoître Mardi 7 Août 1781 *à* 10 *heures matin à la Chambre d'Aſſurance, à l'occaſion de l'Avarie groſſe concernant le navire nommé . . . . . Capitaine . . . . . dans ſon voyage d'Amſterdam à . . . . . & du chargement dudit navire; & il vous eſt enjoint de marquer la quantité, qualité, pieces, poids & juſte valeur de vos marchandiſes, reçues par le navire dudit Capitaine*, comme elles ont valu au tems du chargement, *ſpécifiant en particulier la valeur de chaque marchandiſe ſéparément, ſans quoi, ſi vous manquez à l'une ou l'autre de ces choſes, après trois ſommations, leſdits Seigneurs Commiſſaires procéderont à la taxation de votre intérêt & au réglement de l'Avarie groſſe, avec condamnation à l'amende, dont on ne pourra appeler. Le tout ſuivant l'Amplification des Articles* 53 *&* 54 *de l'Ordonnance en date du* 31 *Janvier* 1775.

N.B. La Prime d'Aſſurance ne doit pas être déduite de la valeur des marchandiſes. D'une autre part, la déclaration doit être ſignée par les interpellés; &, de plus, ſuivant ladite Amplification de l'Ordonnance,

confirmée par ſerment, au refus de quoi l'intérêt ſera taxé & les interpellés condamnés à l'amende dont eſt fait mention dans la même Amplification, & on n'admettra point d'appel de cette amende. *Maximes & uſages de Commerce.*

La premiere formule eſt envoyée à chacun des intéreſſés lorſque l'avarie groſſe eſt ſurvenue au de-là, & la ſeconde quand elle a eu lieu en deça de la moitié du voyage.

Le réglement avec les Aſſureurs des pertes qui proviennent tant par Avarie groſſe que par dommage ſur une marchandiſe qui ne parvient pas à ſa deſtination, mais eſt vendue en chemin, eſt tout ſimple: la perte qui réſulte du compte de vente, tous les frais & l'Avarie groſſe déduits, ſe répartit ſur le montant de la facture ou ſur la ſomme taxée dans la Police, & le tant pour cent qui provient de cette répartition eſt payé par les Aſſureurs au prorata des ſommes qu'ils ont ſignées.

Il a été réglé depuis peu une perte réelle qui renferme à peu près tous ces cas, ſuivant le compte qui en a été rendu au propriétaire. Il s'agiſſoit de 8510 bouteilles vin de champagne chargées à Rouen pour St. Petersbourg, montant rendues à bord, ſuivant la facture, à la ſomme aſſurée de fl. 13000.

Compte de recouvrement du dommage de l'Avarie groſſe de 8510 bouteilles vin de champagne chargées à Rouen dans le Navire N: N: Capne. NN. allant à St. Petersbourg, ſavoir:

Expoſé de la premiere perte à la relâche du navire à Carlskroon pour y faire quelque réparation.

1096 Bouteilles endommagées & gâtées, vendues à Carlskroon, qui ont produit net ſuivant le compte Rdlr. 60. 19 ß, argent de Suede, faiſant au change de 43 ß, 67 rixdales 20 ſols, argent de Hollande, ou fl. 168. 10 ſ. courans
100 bouteilles trouvées vuides
1189 . . . . . caſſées.

2385. bouteilles dont la valeur proportionnelle à celle de

8510 bouteilles montant ſuivant la facture à fl. 13000, eſt fl. 3643. 7.
Déduit le produit de 1096 bouteilles vendues à Carlskroon, comme deſſus. . . . . 168. 10.

Reſte pour . . . . fl. 3474. 17.

Maximes & uſages de Commerce.

Tranſport de l'autre part. . . . fl. 3474. 1.

Ajouter les frais ſuivans payés à Carlskroon

A la Compagnie des plongeurs. .	Rdlr.	310. 45. 10.
Divers frais à Stockholm. . .		45. 2. 2.
Salaire d'un Tonnelier envoyé d'Elſeneur pour bénéficier ledit vin. . . .		89. .
Commiſſion des débours & de la correſpondance de la maiſon d'Elſeneur qui s'y eſt employée.		55. 28.
Ports de lettres à Carlskroon. . .		5. 18. 8.
	Rdlr.	505. 46. 8.
Qui, à 43 ß. font Rixd. 564. 40. de Hollande, ou fl. 1412. .		
Ports de lettres & documens de Carlskroon.		3. 11.
. . . .		1415. 11.
Premiere perte		fl 4890. 8.

Laquelle perte doit être repartie ſur le montant de la facture de fl. 13000. qui, étant la ſomme aſſurée, donne les mêmes . fl. 4890. 8.

Expoſé de la ſeconde perte à St. Petersbourg.

Il a été rechargé à Carlskroon 6125 Bouteilles,
Rabais 5 p^{c}, déchet ordinaire pour caſſage, 305 dito.
Reſte pour . . . 5820 bouteilles
Leſquelles étant arrivées ſaines, auroient valu ſuivant la taxation juridique à 170 copecks la bouteille. R°. 9894.
Mais n'ont été vendues dans leur état d'avarie, ſuivant l'acte judiciaire, que R°. 5510. 96.

Frais extraordinaires.

Salaire aux ouvriers.	R°.	87.
Pour inſpection & taxation.		111. 70
Frais de vente publiq. & doc.		110.
		308. 70.
		5202. 26.
Seconde perte. . .	R°.	4691. 74. fl. 4890. 8.

Tranſport de l'autre part. . Ro. 4691.74. fl. 4890. 8.
Leſquels Ro. 4691. 74. à répartir ſur le capital brut de Ro. 9894, font $47\frac{3}{5}$ p°, qui en proportion de la ſomme aſſurée de fl. 13000, répondent à 4434.15.
fl. 9325. 3.

Expoſé de la troiſieme perte.

Avarie groſſe pour la portion dudit vin ſuivant le compte fourni Ro. 253.13. à 40. ſols par Rouble, fl. 506. 7.
La Prime de fl. 1250, Aſſurance ſur l'Avarie groſſe de Carlskroon à Petersbourg à $1\frac{1}{2}$ p° & police. . 20.15.
Troiſieme perte. fl. 527. 2.

A répartir ſur le montant de la facture de fl. 13000; ce qui étant la ſomme aſſurée donne les mêmes. . . 527. 2.
Perte & Avarie groſſe fl. 9852. 5.

Leſquels fl. 9852. 5 ſ. ſur fl. 13000, font fl. 75.15 p°
Dont a déduire 2 p° lorſque la perte excede 50 p°. 2.
Reſte pour. . . . . fl. 73.15 p°
Leſquels fl. 73.15 ſ. pour cent florins, répartis ſur les fl. 13000 aſſurés, font. . . . fl. 9587. 10.

Dont a déduire pour frais &c.

La Prime de fl. 1250, aſſurée de Carlskroon à St. Petersbourg. . . . . fl. 20.15.
Port des documens & lettres. . . . 3.11.
Courtage du réglement de la perte à $\frac{1}{4}$ p°. . 32.10.
Commiſſion, idem, de fl. 9587.10. à 1 p°. . 95.17.
152.13.
Produit net que retire l'Aſſuré fl. 9434.17.

Ce compte préſente ſix obſervations à faire.

1°. Que la perte de la partie de vin vendue, ou reſtée à Carlskroon, a été répartie ſur la ſomme proportionnelle du montant de la facture, ainſi que la partie de l'Avarie groſſe & les frais qui ont été payés à la Compagnie des Plongeurs & autres.

2°. Que la perte provenant du dommage de la partie arrivée à St. Petersbourg a été répartie ſur le capital brut de ce qu'elle auroit valu y étant arrivée en bon état, ſuivant l'Art. 35.

Maximes & uſages de Commerce.

3°. Que le reſte de l'avarie groſſe, indépendamment de ce qui a été payé à la Compagnie des Plongeurs, a été réparti ſur le prorata du montant de la facture, ſans égard s'il y auroit eu de la perte ou du profit ſur cette entrepriſe.

4°. La perte qui ſe monte à 75¾ p$^{o}_{o}$ eſt réduite à 73¾, parce qu'il eſt d'uſage, quoique la loi ne l'ordonne pas, de déduire 2 p$^{o}_{o}$, dès que la perte ſe monte au-deſſus de 50 p$^{o}_{o}$. On a imaginé de demander 1 p$^{o}_{o}$ lorſque la perte alloit juſte à 50 p$^{o}_{o}$; aujourd'hui des Aſſureurs vetilleurs en veulent deux; on ne doit pas laiſſer introduire cette mauvaiſe coutume.

5°. Il eſt porté ¼ p$^{o}_{o}$ de la ſomme aſſurée au profit du courtier qui dreſſe & regle le compte avec les Aſſureurs; c'eſt l'uſage.

6°. La commiſſion y eſt paſſée à 1 p$^{o}_{o}$ de la ſomme recouvrée; bien des perſonnes cependant en portent deux, ſurtout pour des voyages de long cours, comme de l'Amérique en Europe, ce qui eſt aſſez généralement d'uſage.

FIN DE L'OUVRAGE.

FORMULES DE POLICES D'ASSURANCE.

No. I. Nous ſouſſignés aſſurons à vous . . . . . ou a tout autre à qui pourroit appartenir, tant au total qu'en partie, ſoit ami, ſoit ennemi, perſonne excepté, à ſavoir chacun de nous pour la ſomme de . . . . . pour laquelle ſomme nous avons ſigné les préſentes; le corps ou caſque du navire . . . . . (que Dieu veuille garder) avec l'artillerie, les munitions, agrès & dépendances dudit navire appartenant à vous ſusdit . . . . . ou à quelque autre; ledit navire appelé . . . . . commandé par le Capitaine . . . . . ou tel autre qui commanderoit en ſa place en qualité de Capitaine ou de Patron; duquel navire nous prenons à notre charge les riſques, périls & fortunes, de l'heure & jour qu'on a commencé à le charger de marchandiſes, ou bien de l'heure & jour qu'il aura pris ſon leſt pour le voyage, la préſente Aſſurance devant finir 21 jours après que ledit navire ſera arrivé au dernier endroit où il doit être déchargé; l'Aſſurance finira même plutôt ſi ledit navire eſt totalement déchargé avant l'expiration dudit terme de 21 jours; permis au Capitaine ou aux Patrons pour le bien & l'avantage dudit voyage de faire voile en avant, en arriere, a droite à gauche & de tel coté qu'ils aviſeront & jugeront convenable; leſdits riſques auxquels nous nous ſoumettons, conſiſtant en tous les perils de mer, gros tems, feu & vent, arrêt du navire par amis ou ennemis, détention d'icelui de la part de Rois, Reines, Princes, Seigneurs & Particuliers, par lettres de marque & de contremarque, pertes par négligence des Capitaines & Matelots, baratterie desdits matelots, & tous les autres périls & aventures que ledit navire peut eſſuyer, ſans que l'Aſſuré y contribue; périls prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires,

Formules de Polices d'Aſſurance.

aucun excepté; nous mettant dans tous ces cas en votre place, & nous ſoumettant à payer à vous Aſſuré, ou à votre Commis, tout le dommage que vous aurez ſouffert; ſavoir, chacun de nous, au prorata de la ſomme pour laquelle il aura ſigné la préſente, auſſi bien le premier que le dernier Aſſureur; & cela dans le courant de trois mois après que nous aurons été duement informés de la perte ou du dommage. Et en pareil cas, nous vous donnons, à vous Aſſuré, ou à tout autre, plein pouvoir de prêter la main pour ſauver & bénéficier ledit navire & tous ſes agrès & dépendances, ſoit perte ou profit pour nous, & même de le vendre & d'en diſtribuer les deniers, ſi le cas l'exige, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de demander notre conſentement ou permiſſion; nous ſoumettant à payer les frais qui ſeront faits à cette fin, auſſi bien que le dommage qui en aura pu réſulter, ſoit qu'on en ſauve, ou non, quelque choſe. Pour ce qui eſt du compte des frais, on ajoutera foi au ſerment de celui qui aura fait ledit compte, ſans le contredire en quoi que ce ſoit. Et moyennant qu'il nous ſoit payé, argent comptant, pour la prime de cette Aſſurance . . . . pour cent, nous nous engageons à tout ce que deſſus ſous la garantie de nos perſonnes & biens tant venus qu'à venir, renonçant, comme gens d'honneur, à toute chicane & exception qui ſeroient contraires à la préſente police; nous ſoumettant réciproquement au jugement de la Chambre d'Aſſurance & avarie de cette ville pour toutes les conteſtations qui pourroient ſurvenir tant pour les dommages que pour la Prime & l'amélioration d'icelle; & dans le cas où nous demeurerons hors de la juriſdiction de cette Chambre, nous faiſons, pour l'effet des préſentes, élection de domicile en la maiſon de celui qui pour lors ſera Secrétaire de ladite Chambre. Ainſi conclu à Amſterdam, le . . . . . Et la préſente police eſt ſignée par moi premier Aſſureur ſouſſigné.

No. 2. Nous ſouſſignés aſſurons à vous, ou à tout autre à qui pourra appartenir, en tout ou en partie, ſoit ami, ſoit ennemi, perſonne excepté, à ſavoir chacun de nous pour la ſomme de . . . . . pour laquelle nous avons ſigné les préſentes; les effets, denrées & marchandiſes de quelque ſorte ou ſortes qu'ils ſoient, corruptibles ou incorruptibles, ſans en excepter aucun, ſoit déjà chargés, ou encore à charger ſur le navire . . . . . (que Dieu veuille garder) appelé . . . . . commandé par le Capitaine . . . . . ou tel autre qui feroit voile en ſa place en qualité de Capitaine ou Patron, ſans égard à la maniere dont les noms du navire & du Capitaine pourroient être écrits, ortographiés ou épelés; deſquelles marchandiſes nous nous chargeons par la préſente de courir les riſques, périls & fortune depuis l'heure & le jour que vous ou votre Commis les aurez fait porter ſur le quai ou le bord du canal pour de là être tranſportées ſur des bateaux, barques ou alleges à bord dudit navire, & leſdits riſques dureront juſqu'à ce que ledit navire ſoit arrivé au lieu de ſa deſtination, & que leſdits effets & marchandiſes aient été déchargés ſans aucun dommage ou perte, & mis librement & paiſiblement à terre au pouvoir de vous Aſſuré, ou de quelque autre ayant commiſſion de votre part; à condition que ledit déchargement ſe faſſe dans la quinzaine après l'arrivée du navire au lieu de ſa deſtination, à moins que par quelque empêchement ou obſtacle legitime l'on ne puiſſe faire ledit déchargement dans cet intervalle; ce qui, en cas de malheur ou de perte, devra être prouvé; & ledit navire pourra aller en avant ou en arriere, à droite, à gauche & de tous les cotés, & aborder, ſoit volontairement, ſoit par néceſſité, à tels ports ou rades que le Capitaine ou le Patron jugeront à propos pour le bien & l'avantage dudit voyage: & s'ils ſont obligés de décharger leſdits effets du navire pour les recharger dans un ou pluſieurs autres, grands ou petits (ce qu'ils pourront faire de leur propre autorité ſans demander notre conſentement ou permiſſion) nous continuerons à courir les riſques deſdits effets, comme s'ils n'avoient jamais été déchargés; conſiſtant leſdits riſques en tout péril de mer, gros tems, feu & vent, arrêt du navire par amis ou ennemis, détention d'icelui de la part de Rois & Reines, Princes, Seigneurs & particuliers; lettres de marques & contremarques, friponnerie ou manque de ſoin des Capitaines & Matelots, & tous autres périls & événemens, prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires, aucun excepté; nous

Formules de Polices d'Aſſurance.

mettant dans tous ces cas à votre place pour vous garantir de toute perte & dommage, & payer à vous Aſſuré, ou à votre Commis, toute la perte que vous aurez ſoufferte; à ſavoir, chacun de nous au prorata de la ſomme pour laquelle il aura ſigné la préſente, auſſi bien le premier que le dernier Aſſureur, promettant faire ledit payement ſans aucun rabais, dans le cours de trois mois, moyennant que nous ſoyons duement informés de ladite perte ou dommage: & ſi la choſe à lieu, nous donnons à vous Aſſuré & à tout autre, pleine puiſſance, ſoit profit ou perte pour nous, de faire en ſorte de ſauver & bénéficier leſdits effets, de les vendre & d'en diſtribuer les deniers, s'il eſt beſoin, ſans nous demander pour cela notre agrément ou permiſſion, & nous payerons les frais faits en conſéquence, ſoit qu'on ait ou n'ait pas ſauvé quelque choſe, & l'on ajoutera foi au compte des frais ſur le ſerment de celui qui aura fait ledit compte, ſans rien y contredire. Et, moyennant qu'il nous ſoit payé en argent comptant pour la prime de cette Aſſurance . . . . . pour cent, nous nous engageons à tout ce que deſſus, ſous la garantie de nos perſonnes & biens, tant venus qu'à venir, renonçant, comme gens d'honneur, à toute chicane & exception à ce contraires, nous ſoumettant réciproquement au jugement de la Chambre d'Aſſurance & Avarie de cette ville pour toutes les conteſtations qui pourroient ſurvenir concernant les pertes & les Primes avec les intérêts. Et dans le cas où nous demeurerions hors de la juriſdiction de ladite chambre, nous faiſons élection de domicile, pour l'effet des préſentes, en la maiſon de celui qui pour lors ſera Secrétaire de cette dite Chambre. Ainſi conclu à Amſterdam le . . . . . Et la préſente eſt ſignée par moi premier Aſſureur ſouſſigné.

No. 3. Nous ſouſſignés aſſurons à vous. . . . . ou à tel autre à qui pourroit appartenir, à ſavoir, chacun de nous pour la ſomme de . . . . . pour laquelle ſomme nous avons ſigné la préſente . . . . . moyennant qu'il ſera permis durant tout le cours du voyage au Capitaine ou à ſon Commis d'aborder partout & en tout lieu, de faire voile pour telle place ou païs qu'il lui plaira, en repartir & faire voile de nouveau, avancer ou rétrogader, s'arrêter de rechef, décharger, charger & recharger ſelon le bon plaiſir du Capitaine ou de ſon Commis, au ſçu ou à l'inſçu des Aſſurés & de leur Commis, & cela ſur le corps de la perſonne de . . . . . faiſant voile pour . . . . . ſur le navire nommé . . . . . (que Dieu veuille garder) . . . . . ayant pour Capitaine. . . . . Et s'il arrivoit malheur audit navire, ou qu'il n'achevât pas le voyage, nous continuerons à courir le même riſque ſur tel autre vaiſſeau ou vaiſſeaux ſur lequel ou leſquels ledit . . . . . pourra s'embarquer pour finir le voyage ci-deſſus mentionné, le dit riſque étant à notre charge auſſi bien par terre que par eau; mais nous ne nous engageons à ce riſque qu'autant que ledit. . . . . ſeroit pris, amené, empriſonné & rançonné par telles nations comme pourroient être, des Turcs, Mores, Barbaresques & autres pirates infideles, & dans le cas ou la choſe arriveroit, nous promettons de payer promptement & ſans rabais à l'Aſſuré ou au porteur de la préſente, chacun la ſomme entiere pour laquelle nous avons ſigné pour le rachat & délivrance du lit . . . . . & tous les frais faits en conſéquence, & cela auſſitôt qu'on nous aura informé & donné des preuves qu'il eſt délivré, ou que, les traites faites en conſéquence, les lettres de change auront été acceptées; & même plutôt s'il appert que la perſonne rachetée ſoit déjà arrivée en païs chrétien; bien entendu pourtant que, ſi la rançon coûte moins, le ſurplus ſera rendu aux Aſſureurs: de maniere que l'argent pour lequel nous avons donné notre ſeing ſervira ſeulement à ſon rachat, ſa délivrance & à tout ce qui y a rapport, & rien de plus; & pour l'accompliſſement de ce qui vient d'être dit, nous obligeons nos perſonnes & biens venus & a venir, nous ſoumettant réciproquement au jugement de la Chambre d'Aſſurance & d'Avarie pour toutes les conteſtations qui pourroient ſurvenir à l'occaſion tant des dommages que des Primes & intérêts d'icelles; & dans le cas où nous demeurerions hors de la juriſdiction de ladite Chambre, nous faiſons élection de domicile, pour l'effet des préſentes, dans la maiſon de celui qui ſera alors Secrétaire de ladite Chambre. Le tout fait de bonne foi & ſans ruſe ni artifice.

Ainſi

Ainſi conclu à Amſterdam le . . . . . La préſente ſignée par moi premier Aſſureur ſouſſigné.

Formules de Polices d'Aſſurance.

No. 4. Nous ſouſſignés aſſurons à vous . . . . . ou à tout autre à qui pourra appartenir en tout ou en partie, ſoit ami, ſoit ennemi, à ſavoir chacun de nous pour la ſomme de . . . . . pour laquelle ſomme nous avons ſigné la préſente; nous aſſurons la maiſon. . . . . le terrain ou le fonds ſur lequel elle poſe non compris dans cette Aſſurance, ladite maiſon ſituée & placée . . . . . & avec ladite maiſon nous aſſurons tous les meubles & uſtenſiles qu'elle contient & en outre tous ceux qui pourroient y être portés & dépoſés dans tout le tems que durera la préſente Aſſurance; nous aſſurons de plus tous les effets, denrées & marchandiſes de quelque nature & qualité qu'ils ſoient, aucun excepté, qui ſont déjà dans ladite maiſon, ou qui y ſeront portés dans le cours de ladite Aſſurance. Et il ſera libre à l'Aſſuré d'y mettre toutes & quantes fois il voudra, telle quantité qu'il lui plaira d'effets, denrées & marchandiſes, & de les en ôter de même à ſa volonté.

Et cette Aſſurance eſt contre le feu, de quelque façon que ladite maiſon ſoit incendiée, ſoit par la foudre ou par le feu ordinaire, par la négligence, la faute ou la méchanceté de quelques domeſtiques, voiſins, ennemis, voleurs & tous autres, quels qu'ils ſoient, & de quelque maniere que le feu ait été mis ou occaſionné, ſoit prévue ou imprévue, ordinaire ou extraordinaire, ſans exception quelconque. Ladite Aſſurance eſt auſſi contre tous les dommages qui doivent être cenſés, réputés & regardés comme une ſuite de l'incendie, par exemple: le dépériſſement ou le déchet des choſes aſſurées, par l'eau dont on ſe ſeroit ſervi pour éteindre le feu; le vol ou l'égarement de certains objets durant l'incendie, ou en fouillant dans les décombres.

Et cette Aſſurance ſera pour. . . . . mois, à commencer le . . . . . à midi pour finir le . . . . . à même heure. Ladite maiſon étant évaluée à la ſomme de fl. . . . . les meubles à la ſomme de fl. . . . . les uſtenſiles à la ſomme de fl. . . . . & les effets, denrées & marchandiſes à la ſomme de fl. . . . . évaluation que nous approuvons.

Et en cas de dommage, l'on ne pourra exiger de l'Aſſuré que la préſente police avec des preuves de l'incendie & des ſuites d'icelui, comme a été dit ci-devant, leſquelles preuves ſeront ſuffiſantes pour conſtater la perte.

A l'égard de la maiſon . . . . . & des uſtenſiles, l'évaluation en ſera faite par deux perſonnes neutres, commiſes par le juge de l'endroit où la maiſon aſſurée eſt ſituée, & dans le cas où il n'y auroit point de Juge dans ledit endroit, ladite évaluation ſera faite par deux perſonnes neutres commiſes par ceux qui auront ou exerceront quelque office ou charge ſur le lieu, & ceux-ci manquant, on ſe tiendra à la déclaration ſous ſerment de l'Aſſuré même, ou de celui, ou de ceux qui ont eu la direction de ce qui eſt incendié, gâté, ou perdu, & ladite déclaration ſpécifiera quelle ſomme eſt néceſſaire pour remettre les choſes en même état qu'elles étoient avant l'incendie.

Et à l'égard des meubles, il ſuffira de l'atteſtation ſous ſerment de l'Aſſuré, ou de celui ou ceux qui en avoient la direction.

Quant à ce qui concerne les denrées, effets & marchandiſes, il faudra exhiber les livres, notes ou regiſtres, ou d'autres documens valables, ou ſi, par évenement, ils ſont égarés (ce qui devra être déclaré avec ſerment par l'Aſſuré même ou par celui ou ceux qui ont ou ont eu la direction ou le maniement des affaires) on ajoutera foi à la déclaration ſous ſerment de l'Aſſuré même, ou de celui ou ceux qui ont la direction ou le maniement des affaires, ou qui l'avoient des choſes qui ont été ou conſumées par le feu, ou gâtées ou perdues, comme il arrive dans ces ſortes d'évenemens, ainſi qu'il a été dit.

Lequel dommage ſera entierement payé par nous: chacun au prorata de la ſomme pour laquelle il aura ſigné, ſans en rien rabattre, avec toutes les dépenſes qu'il aura fallu faire à l'occaſion de l'incendie, ſans aucune déduction quelconque; & nous payerons le tout un mois après qu'on nous aura duement informés du malheur. A condition qu'il nous ſera payé en argent comptant pour la prime de cette Aſſu-

Formules de Polices d'Assurance.

rance. . . . pour cent; & ces Assurances ne seront susceptibles ni de ristorne ni d'abandon.

Et pour l'accomplissement de la présente, nous engageons nos personnes, & nos biens venus & à venir, renonçant, en gens d'honneur, à toute chicane & exception qui pourroient y être contraires, & nous soumettant pour toutes les questions qui pourroient s'élever à l'occasion des clauses ci-dessus énoncées, au jugement de la Chambre d'Assurance & Avarie de cette ville, faisant élection de domicile, pour l'effet des présentes, dans le cas où nous demeurerions hors de la jurisdiction de la dite Chambre, dans la maison de celui qui pour lors sera Secrétaire de la même Chambre.

Ainsi fait à Amsterdam le . . . . . La présente signée par moi, premier Assureur soussigné.

No. 5. Nous soussignés assurons à vous . . . . . ou à tout autre à qui pourra appartenir, en tout ou en partie, soit ami, soit ennemi, personne excepté, à savoir chacun de nous pour la somme de . . . . . pour laquelle il a signé la présente.

Les . . . . . dèjà envoyés ou à envoyer par la poste prochaine ou . . . . . emballés, empaquétés en caisse, fac ou boëte, marqués & numerotés comme suit:

Les . . . . . dèjà chargés ou encore à charger sur le navire . . . . . partant pour . . . . . emballés ou empaquetés en caisses ou futailles, marquées & numerotées comme suit:

dont par les présentes nous prenons à notre charge les risques, périls & fortune, à commencer de l'heure & du jour que lesdits effets assurés auront été remis ou portés au bureau de la poste, au chariot, bateau, ou autre lieu où il est d'usage de recevoir lesdits effets assurés, & qu'on nous en aura donné connoissance: & notre risque durera jusqu'à ce que les objets assurés soient arrivés, comme dessus, à . . . . sans aucune perte ou dommage, & qu'ils aient été mis librement & sans opposition au pouvoir des Assurés ou de leurs Commis, ou qu'ils aient été remis à leur adresse; & l'Assuré ne sera tenu pour constater sa propriété ou la valeur des articles assurés que de présenter simplement cette Police d'Assurance dont, en cas de perte ou d'Avarie, nous ferons pleinement satisfaits, quoique lesdits articles vaudroient ou coûteroient plus ou moins qu'ils ne sont évalués, l'évaluation & la taxe en ayant été faites de notre consentement réciproque à la somme de fl. . . . . elles serviront de réglement dans tous les cas; & si par évenement ou accident dans le cours du voyage, avec les effets assurés, il est nécessaire de changer de route & d'employer d'autres voitures & bâtimens, les Assurés & tous autres seront censés avoir la puisfance de le faire selon l'exigeance des cas & pour la plus grande utilité & sureté de la chose, y étant expressément autorisés par la présente, ainsi qu'à aider à sauver & bénéficier lesdits effets, & même les vendre & en distribuer l'argent s'il en est besoin, sans requérir notre consentement; nous payerons aussi les frais faits pour cela ainsi que les dommages qui s'en feront suivis, soit qu'on n'ait ou n'ait pas sauvé quelque chose, & l'on ajoutera foi au compte des frais sur le serment de celui qui aura fait ledit compte, sans y rien contredire. Au reste, lesdits risques consistent en tous perils tant sur mer que sur terre, tempête, feu, vent, arrêt par amis ou ennemis, détention par Rois, Reines, Princes, Seigneurs & particuliers, lettres de marque ou contremarque; négligence ou friponnerie des postillons, commis de bureaux, écrivains, équipage du navire, voituriers, aubergistes, hôtes, cabales, brigands & voleurs & tous autres périls & accidens qui pourroient, en quelque maniere que ce soit, arriver auxdits effets, tant prévus qu'imprévus, ordinaires qu'extraordinaires, aucuns exceptés; nous mettant en tous ces cas à la place de l'Assuré, pour le garantir de toutes pertes & dommages qu'il pourroit essuyer, un chacun de nous au prorata de la somme pour laquelle il a signé la présente, aussi bien le premier Assureur que le dernier, nous engageant à payer à lui Assuré ou à son chargé de procuration, dans le cours de trois mois après que nous

aurons été duement informés, lesdites pertes & dommages, ſans diminution quelconque; pourvu qu'il nous ſoit payé, argent comptant, pour Prime de la préſente Aſſurance. . . pour cent: pourquoi nous engageons & ſoumettons nos perſonnes, & nos biens venus & à venir, renonçant, comme gens d'honneur, à toutes chicanes & exceptions à ce contraires; & nous ſoumettant réciproquement pour tous les différends qui pourroient s'élever entre nous à l'occaſion tant des dommages que des Primes & des intérêts d'icelles, au jugement de la Chambre des Aſſurances & Avaries de cette ville, faiſant élection de domicile pour l'effet des préſentes, dans le cas où nous demeurerions hors de la juriſdiction de ladite Chambre, dans la maiſon de celui qui pour lors ſera Secrétaire de la même Chambre. . . . . Ainſi arrêté à Amſterdam . . . . . le . . . . . ,

Formules de Polices d'Aſſurance.

La préſente ſignée par moi premier Aſſureur ſouſſigné,

FIN.

TABLE DES MATIERES

DU SECOND VOLUME.

LIVRE PREMIER.

Des Monnoies, des Poids, des Mesures & des Changes des principaux Etats & Villes de Commerce dans les quatre parties du monde, par ordre alphabétique.

INTRODUCTION.

Amsterdam. . . . *Pag.* 2
Achem. . . . 16
Acre. . . . 17
Aix-la Chapelle. . . . *ibid*
Alep. . . . 19
Alexandrie. . . . 20
Alicante. . . . 21
Amérique. . . . 23
Ancone. . . . *ibid*
Anvers. . . . 24
Aragon. . . . *ibid*
Argel. . . . 25
Augsbourg. . . . 26
Barcelone. . . . 30
Basle. . . . 32
Bassano. . . . 35
Bassora. . . . *ibid*
Batavia. . . . 37
Bayonne. . . . 38
Bender-Abassi. . . . *ibid*
Bengale. . . . *ibid*
Bergame. . . . 40
Bergen. . . . 42
Berlin. . . . 43
Berne. . . . 47
Betelfagui. . . . 50
Bilbao. . . . *ibid*
Bologne. . . . 51
Bolzan. . . . 52
Bombay. . . . 54
Bordeaux. . . . 55
Bremen. . . . 56
Brefil. . . . 58
Breslau. . . . *ibid*
Brunswick. . . . 60
Bruxelles. . . . 62
Cadix. . . . 66
Caire (le) . . . 67
Calicut. . . . 68
Canaries. . . . 69
Canée. . . . 70
Carrare. . . . *ibid*
Cassel. . . . *ibid*
Cette. . . . 71
Chine. . . . *ibid*
Chypre. . . . 73
Cleves. . . . *ibid*
Coblentz. . . . 74
Cologne. . . . 75
Constantinople. . . . 77
Copenhague. . . . *ibid*
Coromandel. . . . 81
Corse. . . . 82
Cremone. . . . *ibid*
Curaçau. . . . *ibid*
Damas. . . . *ibid*
Dantzick. . . . 83
Dublin. . . . 86
Dunkerque. . . . 87
Ecosse. . . . 88
Elseneur. . . . 90
Embden. . . . 92
Erfort. . . . 94
Espagne. . . . *ibid*
Etats-unis de l'Amérique. . . . 101
Florence. . . . 102
France. . . . 105
Francfort sur Meyn. . . . 111
Francfort sur l'Oder. . . . 115
Galice. . . . *ibid*
Gallipoli. . . . *ibid*
Genes. . . . 116
Geneve. . . . 121
Goa. . . . 124
Gomron. . . . 125
Gothenbourg. . . . *ibid*
Hambourg. . . . 126
Hanovre. . . . 131
Heidelberg. . . . 134
Hildesheim. . . . 135
Hongrie. . . . 136
Jamaique. . . . 137

TABLE

Japon. *Pag.* 137
Iſles. 138
Konigsberg. 139
Leipſig. 141
Liebau. 146
Liege. *ibid*
Lille. 148
Lisbonne. 149
Livourne. 153
Londres. 156
Lubec. 164
Lucque. 165
Lunebourg. 167
Lyon. 468
Madras. 170
Madrid. 171
Magdebourg. 172
Malaca. *ibid*
Malaga. *ibid*
Mallorque. 173
Malthe. 174
Manheym. 175
Mantoue. *ibid*
Maroc. *ibid*
Marſeille. 176
Maſulipatan. 177
Mayence. 178
Memel. *ibid*
Meſſine. *ibid*
Mexique. *ibid*
Milan. 179
Minorque. 182
Mocca. 183
Modene. *ibid*
Montpellier. 184
Morée. 185
Moscou. *ibid*
Munich. *ibid*
Munſter. 187
Nancy. *ibid*
Nantes. 188
Naples. 189
Narva. 191
Navarre. 192
Naumbourg. 193
Nice. 194
Nigritie. *ibid*
Nove. 195
Norvege. *ibid*
Nuremberg. 196
Osnabruck. 199
Oviedo. 201
Padoue. *ibid*
Palerme. 202
Paris. *ibid*
Parme. 204
Patras. 205
Pegu. *Pag.* 205
Pernau. 206
Perſe. 207
Pologne. 208
Pondichery. 210
Porto. 211
Prague. *ibid*
Ratisbonne. 213
Revel. 216
Riga. 218
Rochelle (la). 221
Rome. *ibid*
Roſtock. 225
Rotterdam. 227
Rouen. 228
Ruſſie. 229
Ste. Croix. 231
St. Euſtache. 232
St. Gall. 233
St. Malo. 235
St. Petersbourg. *ibid*
St. Remo. *ibid*
Sardaigne. *ibid*
Sayde. 236
Setubal. *ibid*
Seville. 237
Siam. *ibid*
Sicile. 238
Smirne. 241
Stetin. 242
Stockholm. 243
Stralſund. *ibid*
Strasbourg. 245
Suede. 246
Surate. 251
Surinam. 253
Toulon. *ibid*
Treves. 254
Trieste. *ibid*
Tripoli. 255
Tunis. 256
Turin. 257
Turquie. 260
Ulm. 263
Valence. *ibid*
Veniſe. 266
Verone. 272
Vienne. *ibid*
Wirtemberg. 277
Wismar. 278
Zante. 279
Zélande. *ibid*
Zelle. 280
Zurick. 281

Avertiſſement qui concerne les Etats-unis de l'Amérique. 284

DES MATIERES.

TABLE I. Du Contenu d'or & d'argent fin des Monnoies de Compte ou imaginaires de divers païs & de leur valeur intrinſeque en argent effectif de Hollande. 287

—— II. Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'or de divers païs, leur rapport relativement aux Ducats d'or de Hollande & leur valeur intrinſeque reduite en argent de Hollande à raiſon de 5¼ florins par Ducat. 292

—— III. Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'argent de divers païs, & leur valeur intrinſeque en argent de Hollande dont le florin eſt compté à 200 as d'argent fin. 294

—— IV. Des poids de divers païs pour peſer l'or & l'argent, leur poids le plus juſte rendu par as de Hollande, & leur rapport relativement aux 100 marcs d'Amſterdam. 299

—— V. Des poids de Commerce de divers lieux du monde, leur poids le plus juſte rendu par as de Hollande & leur rapport relativement à cent livres de Commerce d'Amſterdam. 301

—— VI. Des meſures rondes, ou pour marchandiſes ſeches, leur capacité meſurée en pouces cubes du pied de Roi de France, & leur rapport avec le laſt, meſure de bled d'Amſterdam. 307

—— VII. Des meſures pour les matieres liquides, leur contenance meſurée par pouces cubes de France, & leur rapport avec l'Aam de 21 veltes, meſure d'Amſterdam. 315

—— VIII. Des Meſures de longueur ou d'aunage; leur longueur meſurée au plus juſte en lignes du pied de Roi, meſure de France & leur rapport avec les 100 annés d'Amſterdam. 319

—— IX. Des meſures de longueur & principalement des pieds de divers lieux; leur longueur la plus juſte, exprimée par lignes de pied de Roi de France & leur rapport à 100 pieds de 11 pouces d'Amſterdam. 325

—— X. Meſures d'arpentage de divers païs, meſurées en pieds quarrés de France, & leur rapport à 100 Morgens ou Journées, meſure d'arpentage de Hollande. 328

—— XI. Des Meſures de diſtance de divers lieux, leur rapport relativement à un dégré de l'Equateur, & leur étendue meſurée en pas Géométriques & en pieds de France. 329

—— XII. Des poids reſpectifs des matieres, méſurées ſur un corps dont la capacité eſt relative à un pouce cube, meſure de France. 330

LIVRE SECOND.

OPÉRATIONS DE CHANCE ET DE NEGOCE. 331

ART. I. *Opérations de change.*

§ I. Change d'Amſterdam. 335

§ II. Change de France. 358

§ III. Change d'Angleterre. 369

§ IV. Change de Hambourg. 379

§ V. Change d'Allemagne. 386

§ VI. Change de Suiſſe. 395

§ VII. Change d'Italie. 402

§ VIII. Change d'Eſpagne. 412

TABLE I. De la Réduction des Piſtoles de change en Piaſtres de change, Ducats de change & Réaux de Vellon. 414

—— II. De la Réduction des Piaſtres de change en Piſtoles, Ducats de change & Réaux de vellon 416

—— III. De la Réduction des Ducats de change en Piſtoles, Piaſtres de change, & en Réaux de vellon. 417

—— IV. De la Réduction des Réaux de vellon en Piſtoles, Piaſtres & Ducats de change. 419

§ IX. Change de Portugal. 421

§ X. Change des Etats du Nord. 424

TABLE I. De la Combinaiſon des changes entre Amſterdam, Paris & Madrid. 429

—— II. De la Combinaiſon des changes entre Amſterdam, Paris & Londres. 431

—— III. De la Combinaiſon des changes entre Amſterdam, Hambourg & Paris. 433

—— IV. De la Combinaiſon des changes entre Amſterdam, Londres & Madrid. 435

—— V. De la Combinaiſon des changes entre Amſterdam, Londres & Liſbonne. 438

—— VI. De la Combinaiſon des changes les plus ordinaires entre Amſterdam, Hambourg & Londres. 442

—— VII. De la Combinaiſon des changes entre Amſterdam, Hambourg & Veniſe, & Genes, & Livourne, & Madrid & Liſbonne. 445

—— VIII. De la Combinaiſon des changes entre Amſterdam, Hambourg & Allemagne. 452

ART. II. Opérations de Négoce. 457

LIVRE TROISIEME.

MAXIMES ET USAGES GÉNÉRAUX DU COMMERCE. 461

ART. I. *Maximes générales du Commerce.* 462

§ I. Caractere du Commerce & Qualités du Négociant. 463

§ II. Principaux genres d'occupation du Négociant. 465
§ III. De la Commiſſion. *ibid*
§ IV. Spéculation en marchandiſes. 469
§ V. Banque. 473
§ VI. Commerce d'Aſſurance. 480
ART. II. *Ordonnances & Uſages touchant les Aſſurances & le réglement des Avaries.*
§ I. Ce qu'on doit entendre par Aſſurance, Aſſureurs, Aſſurés, Primes &c. 483
§ II. Ordonnances de la ville d'Amſterdam touchant les Aſſurances & les Avaries. 485
§ III. Réglement qui devroit avoir lieu en vertu des Ordonnances ſur les Aſſurances, concernant les Pertes, Dommages & Avaries, ſimples ſur les marchandiſes; & ſur les Avaries groſſes. 508
Formules des Polices d'Aſſurance. 526

FIN.